BIBLIOTECA
S.A.R.
DVCHESSA HÉLÈNE D'AOSTA
CAPODIMONTE
S.C.
XIV
19

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
D'ITALIE.

TOME TROISIÈME,

SECONDE PARTIE.

696785

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
D'ITALIE,

Depuis la chûte de l'EMPIRE ROMAIN en OCCIDENT, c'eſt à dire depuis l'an 476 de l'Ere Chretiène, juſqu'au *Traité d'Aix-la-Chapelle* en 1748.

Par M. DE *SAINT-MARC, de l'Académie de la Rochelle.*

TOME TROISIÈME,

SECONDE PARTIE.

Depuis l'an 1076, *juſqu'à l'an* 1137.

A PARIS,

Chés JEAN-THOMAS HÉRISSANT, Fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.

M DCC LXVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

[Les *Colones* ſont indiquées, la première par *a*, la ſeconde par *b*, la troiſième par *c*, la quatrième par *d*].

Page 707, Note 2, *ligne* 53 la 10e; *liſés* la 11e.
P. 725, Not. 2, *l.* 3; Chivaſc: *liſ.* Chivas.
P. 727, *l.* 7, *en remontant*; contre lui; De garder: *liſ.* contre lui, pour garder.
P. 728, l. 3, en remontant; effacés *ne*,
P. 731, Not. 1; 405: liſ. 729; *Ibid.* 4: *liſ.* 1.
P. 732, l. 14 & 15; *Clagni*: liſ. *Clugni*.
P. 736, *l.* 1; s'intéreſſoient: *liſ.* s'intéreſſent.
P. 742, *l. antepenultième & penultième*; ménagement, pour le deux, Partis, occaſionoit: *liſ.* ménagement pour les deux Partis occaſionoit.
P. 751, *l.* 10, *en remontant*; l'Empire; défend: *liſ.* l'Empire; & défend.
P. 752, l. antépénult.; *nous l'enchaînons par*: liſ. *nous l'enchaînons* (2) *par*.
P. 774, *Not.* 3, l. 6; *taut*: liſ. *tout*. *Ibid. l.* 9; (il faloit *Wécilon*): *liſ.* (c'eſt à dire *Wécilon*). Ibid. l. 17 & 18; *Clémence, de faire*: liſ. *Clémence afin qu'elle faſſe*,
P. 776, l. 25; *choiſi*: liſ. *choiſis*. Ibid. l. 27; *monter ſur une haute montagne*: liſ. *monter au haut de la montagne*.
P. 785, *l.* 28; le Corps & le Sang du Seigneur: *liſ.* le Corps & le Sang du Seigneur (2).; *& mètés en* Note *au bas de la page*. (2) Ce reproche, fait à *Gregoire VII*, eſt de la plus mauvaiſe foi qui ſe puiſſe; & ne paroît fondé que ſur ce que, dans le *Concile de Rome*, par ordre de ce *Pape*, *Albéric*, *Moine du Mont-Caſſin*, & *Brunon*, *Evêque de Segni*, diſputèrent contre *Bérenger*, & ſoûtinrent contre lui la Foi de l'Egliſe touchant le Miſtère de l'Euchariſtie. C'eſt avec autant d'injuſtice, que le *Cardinal Brunon* fait un crime à *Gregoire* d'avoir voulu qu'un *Jeûne de trois jours* précèdât le *Concile*, dont je viens de parler. *Il ordona*, dit-il, p. 3, *aux* Cardinaux *un* Jeûne, afin *d'obtenir de Dieu qu'il montrât qui de l'*Egliſe Romaine, *ou de* Bérenger *penſoit le mieux touchant le Corps du Seigneur; & par là ſe déclara manifeſtement infidèle, puiſque dans le* Concile de Nicée *il eſt écrit*: Celui qui doute en matière de foi, eſt infidèle. *Et il demanda, touchant le Corps du Seigneur, le miracle, qui ſe fit, à la prière de S.* Gregoire, *pour affermir la foi d'une Femme, quand le* Pain du Chriſt (*l'Hoſtie conſacrée*) *prit la forme d'un doigt. Et il envoïa à l'Egliſe de* Sainte Anaſtaſie *les deux* Cardinaux Otton & Cunon *avec* Suppon, Archiprêtre *de cette Egliſe, pour y faire un* Jeûne de trois jours, *& réciter, chaque jour, le Pſeautier & chanter des Grand'-Meſſes, afin que* Jéſus-Chriſt *leur fît voir le même miracle*. Ce *Cardinal* reproche encore à *Gregoire* une horrible profanation du Sacre-

ment de l'Autel, lorſqu'il dit enſuite p. 3-4: Jean, Evêque de Porto, *intime Ami, & Confident d'*Hiltebrand, *monta au Jubé de* Saint-Pierre; *& dit, entre autres choſes, au Clergé & au Peuple qui l'écoutoient:* Nous avons, avec *Hiltebrand*, fait telle choſe, qui devroit nous faire brûler vifs; *voulant parler du Sacrement du Corps du Seigneur, qu'on dit qu'*Hiltebraud, *cherchant des réponſes de Dieu contre l'*Empereur, *jeta dans le feu, malgré l'oppoſition des* Cardinaux, *qui ſe trouvoient préſens.* Je n'ajoute rien ici touchant l'Ouvrage d'où ces paroles ſont traduites, parceque je l'ai fait connoître ſuffiſamment pp. 239-49 & 347-9; col. 2; & ci-après, p. 794, *Not.* 3.

P. 786, *l.* 9 & 10; leur injuſte témérité les a couverts de honte & de confuſion, a procuré: *lif.* leur injuſte témérité, les couvrant de honte & de confuſion, a procuré.

P. 787, Not. 1, *l.* 1; pp. 409-505; &: *lif.* pp. 499-505, col. 4; &.

P. 794, Not. 3, *l.* 1 & 2; pp. 239-45, & 349-9, en: *lif.* pp. 239-49, & 347-9, col. 2, en.

P. 800, l. 24; *Légats*, lif. *Légat.* L. 25; Légat, *lif.* Légats.

P. 813, *l.* 9; Donizon: *lif.* Bonizon.

P. 815, Not. *l. pénult.*; Romaines: *lif.* Romains.

P. 818, *l.* 23; Supérieur: *lif.* ſupérieur. *L.* 31; repliqua: *lif.* replique.

P. 819, *Not.* 1, l. 3; Gattala: *lif.* Gattola *Après la l.* 4, *mètés alinea.* L'attention à ne point produire le *Diplôme*, dont il s'agit, done lieu de le ſoupçoner d'être ſuppoſé.

P. 827, *l.* 17; Pentecôte l'*Evêque de Sabine* &: *lif.* Pentecôte, l'*Evêque de Sabine* &. *Ibid.* l. 22 & 23; ſecoureront: *lif.* ſecourront.

P. 836, Not. 2: *ajoutés à la citation qu'elle contient.* Je prens en cet endroit la liberté de reprocher à des Ecrivains, que je reſpecte, « d'avoir eu tort, d'après cette *Lètre*, d'accuſer l'*Archevêque Hugue* » d'avoir ambitioné le Pontificat, & de n'avoir écrit & rempli cette » *Lètre* de calomnies, que parceque l'acceptation de *Didier* le privoit » de toute eſpérance ». Pourquoi n'avoir pas voulu penſer qu'*Hugue*, n'aiant de cet *Abbé* qu'une très petite idée à cauſe de ſes vatiations & de ſa légèreté, le croïoit véritablement très incapable de gouverner l'*Egliſe*; & que la néceſſité ſeule de ſe juſtifier de ce qu'il avoit fait au *Concile de Capoue* lui dicta cette *Lètre*, dont, ſans aucun fondement, & contre les loix de la Charité, l'on a tiré des conſéquences ſi déshonorantes pour le cœur d'un *Prélat*, qui, par ſes grandes qualités & par les ſervices qu'il avoit voulu rendre à l'*Egliſe*, méritoit qu'on penſât de lui plus favorablement? De ces Ecrivains, que je ne fais qu'indiquer, il en eſt qui, conduits par un préjugé d'Etat, accuſent *Hugue* d'avoir calomnié, non ſeulement *Didier*: mais encore le *Cardinal Otton*. Le zèle pour leur Ordre, ne leur permètant pas de ſe prêter à des idées déſavantageuſes à deux *Papes Bénédictins*, les a ſans doute aveuglés. J'aime mieux le croire, que de penſer qu'ils ne crient à la calomnie, que parcequ'ils ont trop bien vu que cette *Lètre* n'eſt pas tout à fait injuſte à l'égard de l'*Abbé Didier*, & qu'elle peut faire ſoupçoner avec fondement que le *Cardinal Otton*, qui fut le *Pape Urbain II*, en ſe conduiſant come il fit, n'avoit en vue que de s'aſſurer le *Pontificat*. Nous verrons en effet *Victor III* le nomer ſon ſucceſſeur.

P. 840, *l.* 21; eut: *lif.* eût.

P. 849, Not. 2, *l.* 8; *ce* Concile, *dont*: lif. *le* Concile, *dont.*

P. 853, *l.* 4 & 5; à l'exception d'un fort Chêteau, que DONIZON nome *Brigerni* (1), & qu'il ne peut prendre: *lif.* à l'exception d'un fort Château, qu'il ne peut prendre, & que DONIZON nome *Brigérin* (1).

P. 862, 1r. *Alin. l.* 9 & 10; s'enfuit à Conſtantinople, d'où, quelque tems après, il fait ſa paix, & recouvre une partie de ſes biens: *lif.* s'enfuit à Conſtantinople. Quelque tems après il fait ſa paix, recouvre une partie de ſes biens, & revient dans la Pouille.

P. 865, *Année* 1095, l. 6 & 7; *des Filles*: lif. *de Filles.*

P. 869, Not. 1, *l.* 9; les Egliſes, des Provinces qu'il: *lif.* les Egliſes des Provinces, qu'il.

P. 870, *l.* 1; rend accompagné de MATHILDE à; *lif.* rend, accompagné de MATHILDE, à.

P. 872, 2e. *Alin. l.* 4; VISCOMTE; *lif.* VISCONTÉ.

P. 873, 1r. *Alin. l.* 6; lequel ſeul, héritier: *lif.* lequel, ſeul héritier.

P. 876, Not. 1, *l.* 2; peut-être: *lif.* peut être.

P. 878, 2e. Titre, *effacés*, *HENRI IV*, *Roi des Romains.*

P. 884, a, *l.* 10 & 11; Aix-la-Chapelle, eſt.

P. 885, c, 1r. *Alin. l.* 5; leque; *lif.* lequel.

P. 889, *a*, l. 7 & 8; *dès la fin de l'année* 1102 (1099): lif. *dès la fin de l'année* 1102 (dès le commencement de 1099).

P. 895, *b*, Art. d'ULADISLAS, 1r. Alin. l. 5; *acquiſe. Sortis:* lif. *acquiſe*, dit M. le *Chev.* DE SOLIGNAC, *Hiſt. génér. de Pol.* T. I, p. 289. *Sortit.* c, 2e. *Alin. l.* 25 & 26; dans l'Art. de *Victor III.* En; *lif.* dans l'Art. de *Victor III*, & que j'ai traduite toute entière à l'*Année* 1087, pp. 832-6. En.

P. 896, *l.* 7: *effacés*, &. *L.* 9; par & des: *lif.* & par des. *L.* 5 & 4, en remontant; *Bernard d'egli Ugolini:* lif. *Bernard d'egli Uberti.*

P. 899, b, 1r. Alin. *l.* 14, *en remontant*; ce; *lif.* le. *c*, L. 19; *voulut après*: lif. *voulut*, *après.*

P. 905 & 907. *Alin. commençant*, *dans la première de ces pages.* Remarqués qu'il s'agit-là d'un *Fragment* de *Lètre* de PASCHAL II au ſujet de l'*Antipape* MAGINULF. Il faut s'en tenir à ce que je dis ſur ce ſujet à l'année 1106, p. 944 *Texte*, & p. 946 *Texte* & *Note* 1.

P. 911, *a*, l. 13 en remontant; *Monaſtère, fortifié:* lif. *Monaſtère fortifié.* L. 9, en remontant; 71 *Evêques:* lif. 15 *Evêques.* c, 1r. *Alin. l.* 1; près d'onze ans: *lif.* environ onze ans.

P. 916, *l.* 3; leur avoit pardoné: leur pardone.

P. 927, *b*, l. 21; ſoupeſſe: *lif.* ſoupleſſe.

P. 931, *a*, 5e. Alin. l. 3 & 4; *Melgueil*: lif. Mergueil.

P. 934, *Not.* l. 6; *de rechef:* lif. *derechef.*

P. 940, *Not.* 1r. Alin. l. antépénult. *beauté:* lif. *bonté.*

P. 942, *Not.* l. 10 & 11; *un Roi, lia le:* lif. *un Roi, & lia le.*

P. 950, Not. 4; *Conſtglia:* lif. *Conſtglio.*

P. 963, c, *l.* 32; l'Eta-: *lif.* l'Etat.

P. 964, Not. 2, 65 & 6, *effacés*: D'ailleurs *Henri* eſt nomé là come Roi de Germanie.

P. 970, *l.* 4; Barons de ſa ſuite vont: *lif.* Barons de la ſuite d'HENRI vont.

P. 979, *b*, 4e. Alin. l. 8 ; *deux* ; lif. *des.*
P. 1013, *a*, l. 8, en remont. *de Chapitre :* lif. *de ce Chapitre.*
P. 1023, *a*, *l.* 7, *en remont.* Moyſis Magiſtri : *lif.* Moyſis Mutii.
P. 1038, *l.* 18 ; teçut : *lif.* reçût. *L.* 28 ; Manoſes : *lif.* Mancoſes.
P. 1056, Not. 2, *la pénult.* les : *lif.* ces.
P. 1060, Texte, *l.* 5, *en remont.* mois eſt : lif. mois, eſt.
P. 1066, *Not.* l. 6 ; *ſiens* ; *en* : lif. *ſiens*, &.
P. 1070, *Not.* 3e. Alin. l. 18 ; *ruſe :* lif. *ruſe.*
P. 1073, *l.* 6 ; comet : *lif.* commet.
P. 1076, Not. 1, *l.* 1 ; *ajoutés* un *vprès* pour.
P. 1081, Texte, *l.* 5, *en remont.* Ptince) ; & *le* Roïaume : *lif.* Prince). *Le* Roïaume.
P. 1109, Texte, *l.* 5 & 6 : Vedo : *lif.* Vado. *Ibid.* Not. l. 5 ; Et parcequ'il : *lif.* & parcequ'il.
P. 1110, *Not. l.* 8 ; la Coure : *lif.* la Coutt.
P. 1135, Not. 2, *l.* 4 ; dans la : *lif.* dans ſa.
P. 1143, *Not.* 1, l. 1 & 2 ; *ſi fut :* lif. *ſi ce fut.*
P. 1146, 1r. *Alin. l.* 7 ; Fuccechio : *lif.* Fucecchio.
P. 1168, *Texte*, l. antépénult. *formes, à la vérité différentes.* lif. *formes, à la vérité, différentes.*
P. 1170, 4e. Alin. l. 1 ; d'Adtien *auquel* : *lif.* d'Adrien, *auquel.*
P. 1171, l. 1 ; *l'ait* : lif. *l'eût.*
P. 1208, l. 15, *près lui :* lif. *près de lui.*
P. 1210, l. 3 ; *quelleconque :* lif. *quelconque.*
P. 1223, l. 1 ; *Marquis le XVI :* lif. *Marquis, le XVI.*
P. 1225, *l.* 1 ; Pêre : *lif.* Oncle.
P. 1228, Not. 3 ; *ajoutés.* Je done ici cette *Epitaphe*, telle que le *Fiorentini* l'a donée : mais on l'a vue plus ample d'un Vers, p. 1013 ; & voici ce troiſiême Vers.

Quilibet ergo Patet noſter *det pro mea anima ter.*

Rematquons dans ce Vers une double Éliſion contraire à l'uſage de la *Poèſie Latine.* De *pro mea anima* l'Auteur, pout ſa commodité, fait *pro m'anima.* Cette double Eliſion a lieu dans la *Verſification Italiène.*
P. 1230, 4e. *Alin. l.* 4 ; ouis-dire : *lif.* oui-dire.
P. 1264, *Not.* col. 1, l. 6, *Eemmes, en :* lif. *Femmes en.*
P. 1280, col. 2, *l. antépénult.* de techef : *lif.* detechef.
P. 1281, l. 17 ; *deſſus avec :* lif. *deſſus, avec.*
P. 1284, *Not.* 15, l. 4 ; *exaltat :* lif. *exultat.*
P. 1285, l. 6 & 7 ; *& à la Sainte* Egliſe Romaine *les Provinces de* Ligurie *& de* Toſcane : *lif.* & à la ſainte *Egliſe Romaine* les Provinces de *Ligurie* & de *Toſcane.*
P. 1286, *l.* 21. Aptès le dernier mot, il y a trois points. Il n'en fau qu'un.
P. 1287, 1r. *Alin. l. dern.* lequel on ne nous a pas conſervé. *lif.* lequel on ne nous pas conſervé *. *Et mètés-en Note.* * Rapprochés d'ici la *Note* 4 de la p. 1022.
P. 1295, 1r. *Alin. l. pénult. & dern.* ue nous fournit aucune lumière : *lif.* ne nous fournit que très peu de lumière.

ABREGÉ

ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE D'ITALIE.
L'ITALIE
SOUS LA DOMINATION

de quatre *Empereurs* de la *Maison de Franconie*, & de l'*Empereur Lothaire II.*

HUITIEME ÉPOQUE

Depuis l'an 1027, *juſqu'en* 1137.

SUITE

depuis l'élection de Paschal II en 1099, juſqu'à la mort de Lothaire II en 1137.

On trouve, come j'ai pris ſoin d'en avertir, *Henri III*, dès ſon enfance, qualifié *Roi des Romains*. Ses ſucceſſeurs affectèrent de ſe qualifier de même. C'eſt pourquoi, dans cette Suite, je commence, par Henri IV, à ſubſtituer, au haut des pages, le titre de *Roi des Romains* à celui de *Roi d'Italie*: mais je ne le donerai point, dans cette Epoque, à l'Uſurpateur Conrad III, parceque le *Pape* & les *Romains* s'oppoſèrent à ſon uſurpation.

SUITE des *PAPES.*

PASCHAL II,

élu le 13 & sacré le 14 d'Août 1099, siége 18 ans, 5 mois & 9 jours, & meurt le 21 de Janvier 1118.

Fils de *Crescence* & d'*Alsacie*, il naquit à Bléda, Ville autrefois Epiſcopale, & maintenant du Diocèſe de Viterbe; & fut nomé *Rainier.*

Il vint jeune en France ſe faire Moine à Clugni. Sa capacité prématurée pour les Affaires le fit envoïer, dès l'âge de 20 ans, à Rome pour celles de ſon Monaſtère. *Gregoire VII* l'y retint; &, l'aiant fait élire Abbé de Saint-Laurent & Saint-Etiène hors des murs de Rome, l'ordona, vraiſemblablement en 1076, Prêtre-Cardinal du Titre de Saint-Clément, en la place du Cardinal *Hugue Blanc*, qu'il venoit de dépoſer. *Urbain II* l'emploïa come Légat auprès d'*Alfonſe VI*, Roi de Caſtille; & l'eut enſuite avec lui, quand il tint, en 1097, un Concile à Bari.

Ce fut en lui faiſant une ſorte de violence, qu'on l'engagea d'accepter le Pontificat.

Pandulf de Piſe rapporte une Viſion qu'*Albert*, Evêque d'Alatri, diſoit avoir eue peu de jours avant l'élection de *Paſchal*: mais dont il ne parla qu'après. « Il avoit, diſoit-il, » appris, dans cette Viſion, d'un Perſonnage » en habit de Religieux, » que le Cardinal *Rainier* » ſeroit le ſucceſſeur d'*Urbain II*; pourquoi Dieu » le choiſiſſoit; & combien de tems il ſeroit » Pape ». Les Noms numéraux, qui déſignent la durée, prétendue prédite, du Pontificat de *Paſchal* ſont défectueux dans le Texte de l'Auteur; & ne quadrent point avec le

SUITE des *PRINCES contemporains.*

ROIS, & DUCS DE POLOGNE.

MIÉCISLAW II,

depuis 1024, meurt le 15 de Mars 1034.

CASIMIR I,

ſeul fils de *Miéciſlaw II*, & trop jeune pour régner, ſuccède à ſon Père en Mars 1034, ſous la tutèle de ſa mère *Richſa*, reconnue Régente. Il ceſſe de régner vers la fin de 1035, ou le commencement de 1036, par la retraite forcée de ſa Mère, qui l'emmène avec elle.

Richſa ne gouverna pas mieux come Régente pour ſon Fils, qu'elle n'avoit fait lorſqu'elle avoit eu toute l'autorité du tems de ſon Mari. Les Impôts furent continuellement augmentés, & levés avec la plus grande rigueur. Les Dignités de l'Etat furent conférées à des Allemans, qui n'emploïèrent eux-même que des Allemans ſous eux; & tous ne ſongèrent qu'à s'enrichir. Aux murmures, aux répréſentations ſuccède une révolte preſque générale; & les Grands s'emparent des Domaines du Roi. *Richſa* s'enfuit avec ſon Fils; ſe retire en Saxe; & fait conduire *Caſimir* à Paris pour qu'il y ſoit élevé dans les Sciences.

Elle ſe fit dans la ſuite Religieuſe à Brunwiller, Abbaïe foudée par ſon père *Erenfrol*, ou *Eton*, Comte Palatin du Rhin, & par ſa mère *Mathilde*, ſœur de l'Empereur *Otton III.* Elle fut inhumée à Cologne, où le Peuple l'honora come Sainte; eſpèce de culte qui n'eut jamais l'approbation des Polonois.

INTERREGNE

depuis la fin de 1035,

SUITE des *SAVANS & Illuſtres.*

WITMOND,

ou GUITMOND II,

quatrième Evêque d'Averſe, meurt vers 1100; & non, come *Cave* le dit, vers 1080.

Il étoit Normand, & fils d'un Prêtre. Il ſe fit Moine de bone heure dans le Monaſtère de la Croix-Saint-Leufroi, Diocèſe d'Evreux; & prit au Bec les leçons de *Lanfrane*, dont il fut un des plus habiles Diſciples.

Ordric Vital, dans ſon IVe Livre, dit à l'année 1070, que *Guillaume le Conquérant* manda *Witmond* en Angleterre, à deſſein de lui doner quelque Prélature: mais que *Witmond* refuſa nètement cet honeur, par un *Diſcours*, qu'il fit à *Guillaume* en préſence des Grands Seigneurs Anglois & Normans. *Ordric* rapporte ce *Diſcours*; &, quoiqu'il ſoit tel que le Roi devoit s'en offenſer, l'Hiſtorien dit que *Guillaume*, loin d'en témoigner du reſſentiment, traita fort bien *Witmond*; & lui dona des marques de ſa bienveillance, en le laiſſant retourner en Normandie, come il le déſiroit.

On trouve dans le T. VIII de l'*Hiſtoire littéraire de la France*, p. 554, un court extrait du *Diſcours* de *Witmond*, duquel on dit qu'*il eſt plein d'une généroſité ſans exemple, qui eſt tout à la fois une preuve de ſon éloignement pour les Dignités Eccléſiaſtiques, & une inſtruction pour ceux qui les recherchent.* Il y a là quelque choſe de vrai. J'avois traduit ce *Diſcours* dans l'intention de le mètre ici: mais ſa longueur m'en empêche. Je ſuis perſuadé que le plus grand nombre des Lecteurs l'auroit trouvé très indécent, pour ne rien dire de plus

EVENEMENS ſous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

lement eſtimé, ſon élection eſt agréable à tout le Peuple Romain. On lui done le nom de PASCHAL II; &, le lendemain 14, on le ſacre Evêque.

La *Comteſſe* MATHILDE fait, le 5 de Septembre, une Donation au Monaſ-

dre de la ceinture d'un Honeur, ſous le poids duquel je ſuccomberois, envelopé dans ſes liens. *Les Pères lui répondent:* Ce n'eſt pas ainſi que vous devés en agir. Vous êtes obligé de ſuſpendre votre jugement particulier, où vous voiés la ſageſſe du regard de Dieu ſe fixer. Voiés. Le Peuple de Rome deſire que ce ſoit vous, qu'on lui done pour Paſteur. Le Clergé vous a choiſi; les Pères vous proclament de concerr. Tout cela ſe fait par la volonté de Dieu. C'eſt par la volonté de Dieu qu'aſſemblés au nom du Seigneur, nous vous éliſons pour le haut rang du Souverain Pontificat; & que nous vous y confirmons. *Come il continua de réſiſter ainſi longtems, les Chefs des Notaires & les Notoires des Quartiers, auxquels on répondit, firent cette aeclomation trois fois, en lui changeant de nom: S. Pierre* a élu *Paſchal* pour Pape. *Ces oeclamations & d'autres éloges ſolemnels étant achevés; les Pères le revétent de la Chope rouge, & lui mèten la Thiore ſur lo tête. Il ſe rend enſuite à cheval au Palois de Lotran, aecompagné d'une foule qui le conduit, en chantant, à la Porte méridionale de la Baſilique du* Sauveur, *dite auſſi de* Conſtantin. *Décendu de cheval, il eſt plocé dans la Chaire, qu'on voit en eet endroit, & mis oprés dans la Chaire Patriarchale (a). Montant enſuite dons le Palais, il arrive où ſont deux Chaires d'ivoire. On le ceint là d'une ceinture, d'où pendoient ſept Clefs & ſept Seeaux, pour lui faire connoître que, dons le gouvernement des Egliſes à la tête deſquelles Dieu le plaçoit, il devoit, pour ouvrir & pour fermer, agir ſuivont les ſept groces divines du Saint-Eſprit, avec autant de ſoin, qu'il lui fololt de ſolemnité pour ce qu'il devoit faire. On l'aſſit dans l'une & dans l'autre Choire d'ivoire; on lui met en main le Bâton paſtorol; &, come déjo moitre, il achève, dans les autres lieux deſtinés aux Papes ſeuls, ſoit en s'y oſſéiont, ſoit en y paſſant, la eérémonie de ſon élection. Le lendemain 14 d'Août, le nouveou Pope, devant être ſaeré, va, dès le motin, aecompagné des Evêques Conſéerateurs & d'une grande foule de Peuple, à la Baſilique de Saint-Pierre. Voici les noms des Evêques.* Odon *d'Oſtie*, Maurice *de Porto*, Gautier *d'Albane*, Bonon *de Laviei*, Milon *de Préneſte*, & Otton *de Nepi. Pendant la Meſſe, dans le tems & dans le lieu convenoble, ils lui impoſent les moins: mais e'eſt* Odon d'Oſtie, *qui fait les principales fonctions, & qui, pour eet effet, ſe ſert du* Pallium. *Il le bénit & l'oint du Saint-Chréme, ſuivant l'uſage de l'E-*

(a) l'Auteur indiqué une double inſtallation, l'une come ſimple Evêque, l'autre come Patriarche.

EMPEREURS & ROIS D'ITALIE.

HENRI IV,

que ſon père *Henri III* avoit déclaré ſon ſucceſſeur & ſon collègue au *Roïaume de Germanie* au commencement de 1099, & qu'il avoit fait couroner Roi le jour de l'Epiphanie, uſurpe, à ce que l'on croit, la *Courone d'Italie*, en 1101, apres la mort de ſon frére *Conrad*. Il ſe révolte & prend les armes, en 1104, contre ſon Père, & le fait dépoſer en 1105. Il lui ſuccède, en 1106, à tous ſes Etats; & force le Pape *Paſchol II*, à le couroner Empereur le 13 d'Avril 1111. Il meurt à Utrecht le 22, ou le 23 de Mai 1125.

V. ci-dev. pp. 82-92, col. 1; & pp. 56-8, col. 2.

LOTHAIRE II,

come *Empereur*, lequel eſt *Lothaire III* Roi d'Italie, eſt élu *Roi de Germanie*, I du nom, le 30 d'Août 1125, par les manœuvres d'*Aibert* ou *Adalbert*, Archevêque de Maience, & couroné, le 13 de Septembre ſuivant, à Aix-la-Chapelle, eſt reconnu *Roi d'Italie*, par une partie des Peuples du païs, auſſitôt après la mort d'*Henri IV*; & reçoit la *Courone Impériole* des mains du *Pape Innocent II*, le 4 de Juin 1133, & la *Courone d'Italie* dans les derniers jours de Septembre 1136. Il meurt à Bretten, petit Village de Bavière, le 3 de Décembre 1137.

V. ci-dev. pp. 92-98, col. 1; & pp. 58-74, c. 2.

CONRAD III,

Duc de Franconie, & fils d'une Sœur d'*Henri IV*, proteſtant contre l'élection de *Lothaire*, eſt reconnu *Roi d'Italie*, en 1128, par

PAPES.

nombre qu'il en fait réſulter. Ce nombre lui fait dire : *Puiſqu'il a déja ſurvécu tant de jours, tant de ſemaines, tant de mois, nous eſpérons que la grace de Dieu lui prolongera la vie encore autant d'années.*

Il ſuit de ces paroles (c'eſt où j'en voulois venir) que *Pandulf* compoſa la *Vie de Paſchal II* lorſque ce Pape vivoit. Il en doit être de même de celles, qu'il a compoſées, de quelques autres Papes, dont il étoit Officier. A titre de contemporain, il eſt d'une grande autorité pour beaucoup de choſes : mais, à l'égard de celles qui peuvent intéreſſer la réputation des Papes, ou les prétentions de la Cour de Rome, il faut examiner s'il n'a point eu quelque raiſon d'en altérer les circonſtances.

L'Empereur Henri III, *dit* Muratori, T. VI, p. 342, *ſolemniſa les fêtes de Noël* (1041) à Maience. *Ce fut alors que le* Roi Henri (IV)... *commença de ſe révolter contre ſon Père, qui l'avoit placé ſur le Trône 2 ou 3 (4 ou 5) ans auparavant.* (C'étoit le jour de l'Epiphanie 1099, come le dit l'*Abbé d'Urſperg.*) *Le* Marquis Diépold, *le* Comte Bérenger, *& d'autres lui conſeillèrent cette énorme iniquité*, ſous prétexte de Religion, *dit* Otton de Friſinghen (*Hiſt.* Liv. VII, Ch. 8). *Quelques-uns ont prétendu que cette révolte avoit été la ſuite d'une* Lètre *du Pape* Paſchal, *dont parle un ancien Hiſtorien, par laquel le « il exhortoit* Henri le » Jeune *de ſecourir l'E- » gliſe de Dieu ». Mais cela ne veut pas dire qu'il l'exhortoit à ſe révolter & prendre les armes contre ſon Père. Sans ce noir attentat, il pouvoit ſecon-*

PRINCES contemporains.

ou le commencement de 1036, juſqu'en 1041.

Ce fut un véritable tems d'Anarchie. Le Trône ne fut point déclaré vacant ; & les Grands ne convinrent point d'une forme de Régence. Chacun ſe comporta come Souverain dans ſon Gouvernement.

Aux déſordres domeſtiques ſe joignit une guerre cruelle de la part des Bohèmes, à qui, faute d'union & de Chef, on ne pouvoit pas réſiſter.

En 1040, une Diète générale redemanda *Caſimir*. On ſut de ſa Mère qu'il étoit en France à Clugni. Des Députés allèrent lui repréſenter les malheurs de ſa Patrie. Il étoit Moine profès & Diacre. *Benoît IX*, à la Cour de qui tout étoit vénal, leva les obſtacles. *Caſimir*, aiant pris ſon chemin par l'Allemagne pour voir ſa Mère & pour prendre les conſeils de l'Empereur *Henri II* ; celui-ci le fit eſcotter juſqu'en Pologne par ſix cens Lances.

CASIMIR I,

ſurnommé

LE RESTAURATEUR PACIFIQUE,

rétabli,

eſt couroné Roi en 1041 ; & meurt le 28 de Novembre 1058.

Il réuſſit d'abord à remètre le calme dans l'intérieur de l'Etat.

Un Gentilhomme, appellé *Maſos*, s'étoit emparé pendant l'Interrègne de divers Cantons, qui réunis prirent le nom de Mazovie. Il s'y maintenoit par ſon alliance avec quelques Peuples de Pruſſe. *Caſimir* remporta ſur ce Rebelle & ſes Alliés deux victoires, dont le fruit fut le recouvrement de la Mazovie.

SAVANS & Illuſtres.

fort, dans la bouche d'un Sujet, qui parle à ſon Souverain. C'eſt la plus violente ſatire, qu'on ait jamais pu faire contre *Guillaume le Conquérant* ; & l'on y voit qu'il le traite, preſque en propres termes, de *Brigand*, à l'occaſion de ſon acquiſition du Roſaume d'Angleterre. Il fut beaucoup parlé de ce *Diſcours*, dont on répandit des Copies. Les uns exaltèrent le courage & la fermeté de l'Orateur ; les autres blâmèrent ſa licence plus qu'audacieuſe.

Très peu de tems après ſon retour en Normandie, *Witmond* publia ſon Traité *Du Corps & du Sang du Seigneur* ; lequel lui fit une grande réputation ; & fut généralement trouvé ſupérieur à celui de *Lanfranc* ſur le même ſujet.

Jean de Baieux, *Archevêque de Rouen, étant mort* (en 1079), dit l'Hiſtorien Normand, *le Roi* Guillaume *& beaucoup d'autres perſones élurent* Witmond *pour lui ſucceder : mais ſes Envieux, qu'il avoit cenſurés, firent tous leurs efforts pour l'empêcher d'être Archevêque. Toutefois l'unique choſe qu'ils reprochèrent à ce grand Home, fut qu'il étoit Fils d'un Prêtre. Quant à lui, pour qu'on ne le ſoupçonât point d'avarice, il aima mieux vivre dans la pauvreté chés les Etrangers, que d'entretenir des diſſentions parmi ſes Compatriotes. Il alla donc reſpectueuſement prier* Odilon, *ſon Abbé, de lui permètre de voïager ; & l'obtint.* ... Gregoire VII *le reçut à Rome avec joie, & le fit Cardinal de l'Egliſe Romaine. Le Pape* Urbain *qui, dans pluſieurs occaſions, avoit appris à le connoître, l'ordona ſolemnellement Métropolitain d'A-*

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

EMPEREURS & ROIS D'ITALIE.

tère de Saint-Sauveur de la Fontaine de Taoné (1).

1100.

L'*Antipape* Guibert ſe tenoit dans la Ville d'Albe, & continuoit de faire une eſpèce de guerre aux Romains. Ceux-ci, preſſant le nouveau Pape de les délivrer de ce fléau, lui promètent de grandes ſommes pour les frais de la guerre. Dans le même tems, des Envoïés de Roger, *Comte de Sicile*, lui préſentent de ſa part mille onces d'or; ce qui l'engage à ſe prêter aux vœux des Romains. Leur armée va, par ſon ordre, aſſiéger Albe. *Guibert* s'y défend quelque tems; &, déſeſpérant enſuite de s'y maintenir, il trouve moïen de s'échaper; va s'enfermer dans un fort Château du voiſinage; &, bientôt après, il y meurt ſubitement. Sa mort ne rend point le repos à l'Egliſe (2). Les Schiſmatiques éliſent pour lui ſuccéder un certain *Albert*, qui, le jour même de ſon élection, perd ſon prétendu Pontificat. *Théodoric*, qu'on lui ſubſtitue, joue, durant trois mois & demi, le rôle de Pape dans ſon Parti: mais, aiant été pris par les Romains, ainſi qu'*Albert*, ils ſont remis l'un & l'autre aux Normans qui les enferment, *Albert* dans le Monaſtère de Saint-Laurent d'Averſe, *Théodoric* au Monaſtère de la Cava, près

différens Peuples du païs, & ſurtout par les Milanois, qui le font couronner. Il règne en concurrence de *Lothaire* juſqu'en 1132, qu'il ſe reconcilie avec ce Prince, après la mort duquel il fut *Empereur* & *Roi d'Italie*.

V. ci-dev. pp. 74-108, *col.* 2.

gliſe Catholique & Orthodoxe. Enſuite le Seigneur Paſchal II, *aiant fait paſſer ſur lui le* Pallium, *achève ce qui reſtoit de la Meſſe; & retourne à la Ville, la Couronne en tête, au milieu des louanges infinies qu'on lui donoit, & des témoignages de joie & d'attachement des Pères & du Clergé; & l'Egliſe eſt conſolée.* Une élection, qui faiſoit la conſolation de l'Egliſe, méritoit bien qu'on en rehauſſât l'éclat par un peu de merveilleux. Auſſi *Panduif de Piſe*, parle-t-il d'une Viſion qu'*Albert*, Evêque d'Alatri, diſoit avoir eue. V. p. 883, col. 1.

(1) Cette Donation, dont la date fait voir que, dans les Etats même de *Mathilde*, on continuoit de reconnoître *Henri III* pour *Empereur*, ſe trouve dans la *Diſſertat. VIII* des *Antiquit. d'Ital.* Muratori rapporte ainſi cette date dans ſes *Annal.* T. VI, p. 332. *Anno ab Incarnatione Domini Milleſimo Nonageſimo Nono, Regnante* Imperatore Henricus, *Octavo Idus Septembris, Indictione Sexta*; ce qui lui fait dire: *S'il y a come cela dans l'Original, ce que je ne puis pas aſſurer, cette Année* 1099, *ſera l'Année Piſane; &, ſelon nous,* 1098: *mais le* Fiorentini, *auteur* (Liv. III, *fait mention de ce Document, y lit,* Indiction VIII, *laquelle avoit commencé avec le même mois de Septembre; & par conſéquent cet Acte doit appartenir à la préſente année* (1099). *Certainement ce n'eſt pas un léger embarras dans l'Hiſtoire, que cette diverſité des Années & des Indictions, que l'on voit dans les anciennes* Chartes; &, *ſi l'on ne fait pas beaucoup d'attention à tout ce qui d'ailleurs porte la lumière dans l'Hiſtoire, il eſt facile de ſe méprendre.* J'adopte cette remarque d'autant plus volontiers, que je ne puis pas répondre de ne m'être jamais mépris à cet égard.

(2) Wighert, *Archevêque de Ravenne, qui, placé contre* Hildebrand Grégoire, *fut appellé le* Pape Clément, *mourut* (cette année 1100). *C'étoit véritablement*

PAPES.

r la pureté de l'Intenon du Pape. *Il eſt cependnt poſſible que les Ennis d'*Henri *ſe ſoient prélus de cette* Lètre *pour ire révolter ſon Fils eon e lui.* L'Annaliſte Saxon *it*, « *Qu'auſſitôt après Noël*, Henri le Jeune » *envoïa ſes Députés à* Rome *abjurer le Schiſme en ſon nom; & demander conſeil au* Pape » *ſur le ſerment, qu'il avoit fait à ſon Père, de ne jamais ſe mètre en poſſeſſion du* Roïaume, » *qu'il ne le lui permît: Que le* Pape *lui envoïe la Bénédiction Apoſtolique & l'Abſolution, & qu'il lui recommanda de ſe conduire come un Roi juſte & come un véritable Fils de l'Egliſe; ce qui ſuffit à ce jeune ambitieux pour prendre les armes contre lui* ». *Néanmoins, come l'*Abbé d'Urſperg, l'Auteur de la Vie d'Henri IV (III) *publiée par* Urſicius, *& d'autres ne parent point de cette particularité, l'on peut douter qu'elle ſoit vraie, bien qu'elle paroiſſe le fondement de l'approbation donée à ce qui ſe fit enſuite.* Le même Auteur, en rendant romte, pp. 345, 46-8, de la manière dont *Henri IV* vint à bout de détrôner ſon Père, convient que les Légats du Pape intervinrent à la Diète, où cette œuvre d'Iniquité fut achevée; & n'ajoute pas un mot pour la juſtification de *Paſchel II.*

L'*Abbé Fleurl*, faiſant uſage de plus de franchiſe, dit, L. 65, N. XXXVIII: *L'excommunication de l'*Empereur *fut le prétexte de la révolte de ſon Fils* Henri; *& ce jeune Prince y fut excité artificieuſement par les* Lètres *de* Paſchal, *qui l'exhortoit à ſecourir l'Egliſe de Dieu. C'eſt ainſi qu'en parle un*

PRINCES contemporains.

Le reſte de ſon règne ne fut trouble par aucune guerre. Il fut ſeulement dans l'obligation, après l'avoir eſquivé longtems, de prendre quelque part à celle que l'Empereur *Henri II* fit en Hongrie depuis 1044 juſqu'à 1052. Ce fut cette dernière année, que *Caſimir* lui fournit des troupes, qui n'eurent point à combatre, parceque la paix ſe fit.

Il mourut très chrétièrement, après un mois de maladie.

Amateur de la paix, il en fit cueillir les fruits à ſes Sujets par le ſoin qu'il prit de travailler ſans ceſſe à règler leurs paſſions, en leur inſpirant le goût des Sciences qu'ils avoient peu cultivées juſqu'alors, & ranimant la Religion languiſſante. Pour remplir ces deux objets, il tira de Clugni douze Moines auxquels il fit bâtir, en 1044, le Monaſtère de Tyniac ſur le bord de la Viſtule peu loin de Cracovie, & celui de Leubus en Siléſie ſur le bord de l'Oder.

BOLESLAS II,
dit
L'INTRÉPIDE,
ou LE HARDI,

fils aîné de *Caſimir I*, lui ſuccède à l'âge de 16 ans, en 1058; abandone ſon Roïaume en 1081; & meurt, à ce que l'on croit, en 1090.

Jamais règne ne commença d'une manière plus brillante. Ce jeune Roi vit ſa protection réclamée par d'illuſtres Malheureux, réfugiés dans ſa Cour; un Grand Duc de Ruſſie, trois Princes Hongrois, un Prince Bohème.

Boleſlas ne combarit que pour remporter des victoires; & les obſtacles, que ſon courage ne put vaincre, cédèrent à ſon

SAVANS & Illuſtres.

verſe.... Cette Ville, par le choix des Normans (ſes fondateurs), *obéit au Pape ſeul, duquel elle reçut pour Evêque le ſavant* Witmond, *revêtu par diſtinction, du ſacré* Pallium. *Affranchi de la dépendance de tout home, cet Archevêque gouverna longtems cette Egliſe, qu'il enrichit de Privilèges Apoſtoliques. Il inſtruiſit ſon Peuple avec ſoin; il le protégea par ſes bones œuvres & par ſes prières; & mourût, après de longs travaux, dans la pratique des vertus.*

On a raiſon d'obſerver dans l'*Hiſt. littér. de France*, qu'il eſt faux que *Witmond*, come quelques Modernes l'aſſurent, ait été fait Cardinal par *Alexandre II*, puiſque ce Pape étoit mort avant que *Witmond* allât en Italie. Mais je ſuis embaraſſé quand je lis dans le même Ouvrage, « Que ce Moine étoit » en Italie à la ſuite de » *Gregoire VII* en 1077; » & que ce Pape, qui » commença pour lors à » l'emploïer dans les Affaires, le fit aller en Allemagne avec les Légats qu'il y envoïoit ». Selon *Ordric Vital*, ce ne fut qu'après avoir manqué l'Archevêché de Rouen, en 1079, que *Witmond* prit le parti de voïager. Si les Savans Auteurs, que je cite, avoient la preuve de ce qu'ils ont dit; il faut croire que *Witmond* alla deux fois en Italie, quoiqu'*Ordric* ne parle que d'une.

Le ſuccès, qu'eut le Traité *Du Corps & du Sang du Seigneur*, redoubla l'attention du Public ſur le *Diſcours* de l'Auteur au Roi *Guillaume*; & ce redoublement d'attention lui dut cauſer quelque inquiétude. Je penſe donc que ce fut

de Salerne. Ce ſecond Antipape vécut juſqu'en 1106; & ſes Partiſans le reconnurent juſqu'à ſa mort pour véritable Pape, puiſque ce ne fut qu'alors qu'ils lui donèrent un ſucceſſeur. Les Troupes du Pape recouvrent, cette année ou la ſuivante, Città Caſtellana, qui, depuis longtems, êtoit entre les mains des Schiſmatiques. *Pierre de la Colonne*, le premier de la *Maiſon Colonne*, dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire, s'êtoit emparé du Château de Cavi du Domaine de l'Egliſe. Les Troupes Papales l'en chaſſent; & lui prènent Colonna & Zagarolo, Places appartenantes à ſa Famille (1).

Le 2 de Mars, la *Comteſſe* MATHILDE tient à Florence, dans le *Palais du Dôme de Saint-Jean* (2), c'eſt à dire dans le *Palais Epiſcopal*, un *Plaid*, où *Guido Guerra*, de qui l'on croit que la *Maiſon des Comtes* GUIDI dêcend, done quelques Terres aux Chanoines de la Cathédrale de cette Ville (3).

ROGER, *Duc de Pouille & de Calabre*, aſſiége & prend Canoſe (4), qu'il avoit fait entourer de filets pendant le Siége.

L'illuſtre & très pieux Roi GODEFROI DE BOUILLON, dit MURATORI (5), *ne peut pas jouir longtems de ſon nouveau*

un Home aſſés recommandable par ſon eſprit, par ſon éloquence, par ſa nobleſſe, & par ſon air inſpirant du reſpect, & qui, mis, quoique malgré lui, dit-on, en oppoſition d'un Pape vivant, ſurvécut à trois qui ſe ſuccèdèrent l'un à l'autre, & fut également privé du Siége de Rome & de celui de Ravenne, en ſouhaitant, come nous l'avons appris de ſa bouche même, n'avoir jamais reçu le titre d'Apoſtolique. L'Abbé d'Urſperg, Année 1100. Cet Auteur vient de parler come aiant connu l'*Antipape Guibert*. Dans un autre morceau, par la traduction duquel je commencerai l'année 1102, il dit avoir entendu le Jeudi-Saint de cette année, dans la Baſilique de Latran, le Pape *Paſchal II*, déclarer publiquement *Henri III* excommunié. Sa *Chronique* cependant finit à l'An 1229. Il ſuit de cette remarque de deux choſes, l'une; ou que cette *Chronique* commencée par un Auteur inconnu, fut continuée par l'*Abbé d'Urſperg*; ou que cet Abbé copioit tout de ſuite ce qui lui convenoit dans d'autres *Chroniques* & dans differens *Mémoires*; ce qui ſe trouve en quelque ſorte prouvé par ce que l'on voit de tems en tems chés lui, des choſes rapportées préciſément dans les mêmes termes, que d'autres Chronographes, que nous avons, les ont rapportées. Cette conjecture ſert à confirmer ce que j'ai dit ailleurs, que l'*Abbé d'Urſperg* panche tantôt pour les Papes, tantôt pour les Empereurs, ſuivant les *Mémoires* qu'il avoit ſous les ieux.

(1) *On conçoit par là*, dit *Muratori*, T. VI, p. 334, *que la Nobleſſe de cette Maiſon ne commençoit pas alors, & que ſon ſurnom lui vint de la Terre de Colonna, qui lui fut enſuite rendue.*

(2) *In Palatio Domus Sancti Johannis.*

(3) La date eſt, *Anno Dominicæ Incarnationis Milleſimo Nonageſimo Nono, VI Nonas Martii, Indictione VIII.* Cet *Acte* eſt imprimé dans la *Diſſert. XLI* des *Antiquit d'Ital.* où *Muratori*, ſans faire attention aux caractères chronologiques, le done pour être de 1099: mais il ſe corrige dans ſes *Annales*, T. VI, p. 332, en avertiſſant qu'on s'eſt ſervi là de l'Année Florentine, qui, le 2 de Mars 1100, comtoit encore 1099.

(4) L'ancien *Canuſium.* (5) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 334.

PAPES.

Auteur du tems, qui ajoute, « Que le Fils, ambi-» tieux & ravi de ſe voir » autoriſé, s'arma contre » ſon Père ». Cette révolte étoit d'autant plus odieuſe, que, dès la fin de l'année 1102 (1099), *l'Empereur Henri avoit déſigné Roi le jeune Prince à Mayence, où il célébroit la fête de Noël.*

Il paroit néceſſaire de conclure de ces paroles, & de ce que j'ai rapporté de *Muratori*, que *Paſchal II*, par lui-même & par ſes Légats, contribua beaucoup à l'énorme attentat, qui ſe commit alors en Allemagne contre *Henri III.* C'eſt en gémiſſant qu'on ſe voit forcé de préſenter des *Chefs de la Religion*, que l'on qualifie de *Vicaires de Jéſus-Chriſt*, immolant les droits les plus ſaints à leur ambition. L'injuſte & ſcandaleuſe querèle des *Inveſtitures* n'avoit pour but (il ne faut pas ſe laſſer de le répéter) que de rendre les *Papes* abſolument indépendans; & nous les verrons encore longtems marcher dans la route, que *Gregoire VII* leur avoit fraïée.

Henri IV, affermi ſur le Trône, voulut jouir du *Droit d'Inveſtiture*, come ſes prédéceſſeurs en avoient joui. Ce fut la matière de diverſes Négociations entre les *Cours de Rome & de Germanie*, qui paroiſſent avoir cherché mutuellement à ſe tromper. Après ces Négociations, *Henri* vint à *Rome*, en 1111, pour recevoir la Couronne Impériale. Il ſembloit qu'on étoit parfaitemene d'accord. Les Députés de part & d'autre étoient convenus de tout: mais, quand le *Pape* & le *Roi* furent entrés dans Saint-Pierre, il ſe trouva qu'il n'y avoit rien de fait. *Henri*, plus fier & plus

PRINCES contemporains.

habileté. La Pruſſe, la Ruſſie, la Bohème furent les théâtres de ſa gloire, ſoit qu'il vangeât les droits de ſa Courone, ſoit qu'il protégeât des Princes perſécutés.

Ce fut ſurtout en Ruſſie que ſes victoires ſe multiplièren. Il y conquit pour lui-même beaucoup de païs: mais Kiovie, par le trop long ſéjour qu'il y fit, devint pour lui ce que Capoue avoit été pour *Annibal*. La débauche y perdit ſon armée, & lui-même y corrompit ſes mœurs. Il en revint volnptueux, avare & cruel.

Si l'on veut en croire des Hiſtoriens, auxquels il ne coûte rien de raconter des abſurdités, les Femmes Polonoiſes, informées des débauches de leurs Maris à Kiovie, s'en vangèrent en rendant infidélités ponr infidélités. Le débordement du Sexe fut preſque général; & le bruit en vint à Kiovie. Auſſitôt les Maris, ſans demander de congé, reviènent pour punir les affronts faits à leur honeur. *Boleſlas*, furieux de ſe voir preſque ſeul, eſt contraint de revenir, & punit de mort les Auteurs de la déſertion. Pour les Femmes, à qui leurs Maris avoient fait grace de la vie, il les punit, dit-on, en les obligeant d'allaiter & de porter publiquement dans leurs bras de petits chiens; au lieu des Enfans, qu'elles avoient ens de leurs débauches. Le concert unanime des Hiſtoriens, dont les plus anciens ſont beaucoup poſtérieurs an tems, ne peut pas établir la vérité de ce fait, qui n'eſt arteſté par aucun Hiſtorien contemporain.

Quoi qu'il en ſoit, depuis ce tems *Boleſlas* ne ceſſa pas de fouler exorbitamment ſes Peuples,

SAVANS & Illuſtres.

alors, qu'il obtint de ſon Abbé la permiſſion de voiager; & qu'il alla, ſous le nom de *Chriſtin* ou *Chretien*, come on le dit, ſe cacher à Rome. Ce changement de nom, ſuivant les Auteurs que j'ai cités, pouvoit être cauſé par *le deſſein, que* Guillaume le Conquérant *paroiſſoit avoir toujours de l'élever à quelque Dignité*. Ces Ecrivains n'ont pas du parler autrement, eux qui, dans le même Volume, donent un Article de *Guillaume*, dont ils font nu Prince vertueux, & même en quelque ſorte un modèle pour les Rois. Mais ceux qui, bien au fait de ſon Hiſtoire, en convenant qu'il avoit quelques grandes qualités, ne voient en lui, come *Witmond*, qu'un illuſtre Brigand, & qui ſavent qu'il étoit fourbe, cruel & vindicatif, ſe perſuaderont bien pluſtôt qne *Witmond*, en voïant nne ſeconde fois l'attention du Public ſe fixer ſur ſon *Diſcours*, quita la Normandie, parcequ'il craignit le reſſentiment de *Guillaume*, qui ponvoit fort bien n'avoir feint de ne ſe point offenſer de ce *Diſcours*, que pour ne pas déplaire aux Normans en nn tems où les Anglois ne falſoient que trop voir combien ils étoient peu contens de l'Uſurpatenr de leur Conrone.

Au reſte, le nom de *Chriſtin* cacha mal *Witmond* à Rome; on lui-même, tout en ſe cachant, fut bien aiſe de ſe prnduire auprès du Pape, afin de s'en procnrer la protection, pour être diſpenſé de retourner en Normandie, ſi ſon Abbé le rappelloit. Nous voïons à préſent coment il ſe peut qu'en 1077 *Gregoire VII* l'eût à ſa ſuite; & nous ponvons dire avec les mêmes

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

Roïaume de Jéruſalem & de ſes nouvelles conquêtes. Il tombe malade; & paſſe, le 18 *de Juillet, à une meilleure vie, laiſſant une mémoire comblée de bénédictions. Son frère* BAUDOUIN *accourt à Jéruſalem, où, d'un conſentement général, il eſt élu Roi. Le jour de Noël, il reçoit la Courone, cérémonie dont* GODEFROI *s'étoit abſtenu.* ANSELME IV, *Archevêque de Milan, come le dit* LANDULF le Jeune, *Hiſtorien Milanois, prêche la* Croiſade *dans toute la Lombardie, en faiſant chanter une* Chanſon, *commençant par* Ultreja, *laquelle apparemment étoit Françoiſe, & diſoit :* Oultre jà ſont allés les Francs, *&c. L'Archevêque aſſemble une groſſe Armée de Lombards; &, laiſſant pour Vicaire à Milan* CHRISOLAS, *vulgairement appellé* GROSSOLAN, *élu & conſacré depuis peu de tems Evêque de Savone, il ſe met à la tête de cette Armée, & marche vers Conſtantinople. Il étoit accompagné de l'Evêque de Pavie, & d'*ALBERT DE BIANDRATE, *Lombard très puiſſant. Cette Armée n'alla point par mer en s'embarquant à Gène, come* (TRISTANO) CALCO *l'a penſé : mais elle prit le chemin de terre, come l'atteſtent l'*Abbé d'Urſperg *& l'*Annaliſte Saxon, *qui diſent ſous cette année :* Cinquante mille Lombards, qui s'étoient croiſés pour le voïage de Jéruſalem avec les Evêques de Milan & de Pavie, paſsèrent l'hiver dans les Villes de la Bulgarie.... BOE'MOND, Prince d'Antioche, *frère de* ROGER, *Duc de Pouille & de Calabre, eſt fait priſonier, cette année, par les Turcs; ce qui nuit beaucoup aux Affaires du Chriſtianiſme dans l'Orient.*

1101.

LE *prétendu Roi* CONRAD, qui, depuis que l'Empereur ſon père avoit abandoné l'Italie, y jouiſſoit de très peu de conſidération, parceque la *Comteſſe* MATHILDE & la *Cour de Rome* n'avoient plus beſoin de lui, ſe brouille avec la *Comteſſe*, & paſſe en Toſcane. Quelques Seigneurs parviènent à le reconcilier avec MATHILDE. Bientôt après, & dans le mois de Juillet, il tombe malade à Florence d'une fièvre maligne, qui le met en peu de jours au tombeau. Suivant l'*Abbé d'Urſperg*, le bruit courut qu'on l'avoit empoiſoné. LANDULF *le Jeune* confirme ce ſoupçon, en diſant, « Qu'il termina ſa » vie, après un breuvage qui lui fut doné par *Aviano*, Médo» cin de la *Comteſſe* MATHILDE (1) ».

(1) *Accepta potione ab* Aviano *Medico* Mathildis *Comitiſſæ.*

PAPES.

impétueux encore que ſon Père, ne voïant alors, j'oſerai même dire, ne devant voir, dans le *Pape* & ſon Conſeil, que des Sujets ſéditieux qui s'étoient joués de leur Souverain, fit arrêter *Paſchal* & ceux des *Cardinaux*, qui ne ſurent pas s'évader promtement. Il les éloigna de Rome; & les enferma, le *Pape* dans un Château, les *Cardinaux* dans un autre. Après deux mois de priſon, *Paſchal*, ſous prétexte de ſauver la vie aux *Cardinaux*, qu'il voulut croire menacés de mort, & d'épargner aux *Romains* des vexations qu'ils n'éprouvoient pas, fit ſon accommodement; conſentit, par une *Bulle*, que le *Roi* ſe ſervît de la *Croſſe* & de l'*Anneau* pour donner l'*Inveſtiture* des Evêchés & des Abbaïes; & jura de ne ſe point vanger, par des Cenſures, de l'affront qu'il diſoit avoir reçu. Reconduit à *Rome* par *Henri* lui-même, il lui donna la Couronne Impériale; & tous deux parurent ſe quiter ſatisfaits l'un de l'autre. Mais la condéſcendance du *Pape*, quoique très raiſonable, fut condamnée par ceux des *Cardinaux*, qui n'avoient point été priſoniers. Ils excommunièrent l'*Empereur*; & firent ſi bien que, dans un Concile, le *Pape* révoqua ſa *Bulle*: mais ils ne purent pas obtenir de lui qu'il excommuniât *Henri*. Dans un autre Concile, il renouvella la révocation de ſa *Bulle*, en perſiſtant à ne vouloir point prononcer l'excommunication contre l'*Empereur*.

Voici ce que *Muratori* dit à ce ſujet, après avoir parlé de la mort de *Paſchal*, p. 388. Ce fut *un très pieux, un ſage, un excellent Pape, qui fut,*

PRINCES contemporains.

de punir cruellement les crimes les plus légers, de ſacrifier même des Innocens à ſes ſoupçons, & de ſe livrer de la manière la plus ſcandaleuſe à ſon goût pour la volupté.

Les Peuples ſouffroient, gémiſſoient, murmuroient; & perſone à la Cour ne faiſoit le moindre effort pour empêcher le Roi de devenir un horrible Tiran. *Staniſlas Szczéponowski*, Evêque de Cracovie, oſa ſeul repréſenter à *Boleſlas* ſes devoirs de Chretien & de Roi. Les remontrances de ce Prélat, quoique faites en ſecret, furent mal reçues. Le Roi, qu'elles avoient irrité, voulut s'en vanger, en ſuſcitant à *Staniſlas* un procès dans lequel, ſelon toute apparence, il devoit ſuccomber. Il en fut autrement. Le bon droit de *Staniſlas* fut reconnu. Les Hiſtoriens Polonois diſent que ce fut à la faveur d'un Miracle. Il faut les laiſſer dire. Le Prélat, irrité de ce mauvais Procès, ne garde plus de meſures; &, ſe modelant ſur *Gregoire VII*, qui, pour vanger ſa propre injure, venoit d'excommunier l'Empereur *Henri III*, ſon Souverain, il frape, en 1077, *Boleſlas* des foudres de l'Egliſe; & ſe cache. *Boleſlas* ne déférant point à l'excommunication; *Staniſlas* revient à Cracovie la renouveller, & jeter l'Interdit ſur toutes les Egliſes. *Boleſlas* alors ne met plus de bornes à ſa fureur; &, volant vers une Chapelle où l'Evêque officioit, il ordonne juſqu'à trois fois à ſes Gardes de le tuer. Tous refuſent d'obéir: & lui, qui n'écoutoit que ſa fureur, entre dans la Chapelle, comme le Prélat achevoit la Meſſe, & le renverſe d'un coup de ſabre. Quelques

SAVANS & Illuſtres.

Auteurs, que ce Pape le mit alors, come une perſone de confiance, auprès des Légats, qu'il envoïoit à la Diète de Forcheim. Un Moine, capable de parler aux Princes, come *Witmond* avoit fait à ſon Souverain, étoit pour *Gregoire* un home précieux.

Ordric, en parlant de l'élection d'un ſucceſſeur à *Jean de Baieux* pour l'Archevêché de Rouen, fait aſſés entendre que *Witmond* étoit pour lors en Normandie. Quelque commiſſion ſecrète du Pape, ou l'envie de revoir ſes Frères & ſes Amis l'y pouvoit avoir ramené pour quelque tems. Quoi qu'il en ſoit, le récit de l'Hiſtorien donne lieu de croire qu'alors *Guillaume* voulut véritablement avoir *Witmond* pour Archevêque de Rouen. Ce Prince aimoit à mètre en place des gens de mérite; & c'étoit une de ſes meilleures qualités. Il ſe peut que, frapé de l'eſtime qu'on faiſoit du Livre de *Witmond* contre *Bérenger*, il ſe ſoit perſuadé qu'en plaçant ce ſavant Moine ſur le Siège de Rouen, il honoreroit la Métropole de ſon Duché. Peut-être auſſi, le regardant toujours d'un œil ennemi, s'imagina-t-il que l'air de la Cour de Rome auroit pu lui donner une ambition qu'il n'avoit pas eue auparavant; & ſon deſſein, en le faiſant Archevêque de Rouen, put être de l'avoir ſous ſa main pour s'en vanger d'une manière éclatante. Il avoit bien ſu faire dépoſer, en Normandie l'Archevêq. *Mauger* ſon Oncle, en Angleterre le Primat *Stigand* & beaucoup d'Evêques & d'Abbés. Enfin il n'ignoroit pas que, depuis que les Papes travailloient à priver les Clercs de la liberté de ſe marier, quelques

L'Empereur, vers la fin de cette année, promet aux Princes Germaniques, « d'aller à Rome, pour y faire tenir, au » commencement de Février de l'année ſuivante, un Concile » général, où l'on diſcuteroit canoniquement la cauſe du Pape » & la ſiène, afin de parvenir au rétabliſſement de l'unité » catholique entre l'Empire & le Sacerdoce ». Mais on ne trouve pas qu'il ſe ſoit mis en devoir de paſſer en Italie, ni qu'il ait informé le Pape de ſes bones intentions. On dit même qu'il travailloit alors à mètre un *Antipape* en tête de *Paſchal II*: mais qu'il ne put y réuſſir. Apparemment *Henri III* fit quelques tentatives inutiles auprès du Duc de Pouille & de Calabre, pour en obtenir la liberté de l'Antipape *Théodoric*.

La *Comteſſe* MATHILDE êtant, au mois de Mai de cette année, à Governolo dans le Mantouan, rend au Monaſtère de Saint-Benoît de Polirone l'Ile de Révéré; ce qu'elle accompagne de quelques autres Biens (1). Dans l'automne, elle entreprend de recouvrer Ferrare, en l'aſſiégeant par terre & par eau. Les Vénitiens & ceux de Ravenne envoient pour cet effet une Flote ſur le Pô. Les Ferrarois, à l'approche de forces auxquelles ils ne pouvoient pas faire tête, ſe rendent ſans laiſſer commencer le Siége.

ROGER, *Comte de Sicile & de Calabre*, meurt au mois de Juillet, laiſſant deux Fils en bas-âge; *Simon* l'aîné, que l'on reconnoît auſſitôt pour *Comte de Sicile & de Calabre*, & qui ne ſurvit pas aſſés longtems à ſon Père pour être proclamé ſolemnellement; & *Roger*, qui lui ſuccède, cette même année, n'aiant encore qu'environ quatre ans. La Régence eſt déférée à leur mère ADE'LAÏDE *de Montferrat*, Princeſſe, qui, très haute & plus avide encore d'argent, done aux Peuples, dès le commencement de ſon adminiſtration, de fréquentes occaſions de ſe ſoûlever.

Dans les premiers jours d'Avril, WELF IV, *Duc de Bavière* (aîné de la *Maiſon d'Eſte*), *entreprend, pour la rédemption de ſes péchés, le voïage de la Terre Sainte avec* GUILLAUME, *Duc d'Aquitaine. Ils conduiſoient une Armée de* 170 *mille* Croiſés. *Elle êtoit précèdée de celle des Lombards, que nous avons dit partie avec* ANSELME, *Archevêque de Milan, qui, ſuivant le bruit qui couroit, ſe propoſoit ſeulement de prendre Babilone, come ſi ce n'eût été qu'une Bicoque: mais de ſi beaux projets*

(1) Hiſt. *de Polirone* par le P. *Bacchini*, Liv. III.

PAPES.

dans des tems orageux, ſe conduire avec prudence, charité & manſuétude; & qui mérite d'être excuſé, s'il ne fit pas mieux dans ſa priſon. Il eſt vrai que le Cardinal Baronius (Année 1112) *ne ſauroit lui pardoner de ce qu'il ne voulut pas ſe laiſſer perſuader d'excommunier* Henri V (IV), *après les outrages qu'il en avoit reçus. Il dit, « Qu'il parut languir & » s'émouſſer (viſus langueſcere & hebeſcere); » & que, ne s'étant pas » joint aux* Cardiuaux, » *qui prononcèrent cette » excommunication, il s'» imprima lui-même une » grande tache: mais que » les* Cardinaux *s'acquirent une gloire immortelle ». Quiconque cependant y voudra réfléchir, louera plutôt, qu'il ne blâmera ce Pape, de s'être conduit come il fit, parcequ'il montra par là combien il avoit la conſcience délicate. Il révoqua la conceſſion des* Inveſtitures, *parcequ'il étoit de ſon devoir de ne pas approuver ce déſordre: mais ce bon Pape, d'une part ne crut pas les Cenſures néceſſaires, & de l'autre ne perdit point de vue le ſerment, qu'il avoit fait en préſence de Dieu, de ne point fulminer d'excommunication contre l'*Empereur. *Suivant* Baronius, *un pareil ſerment ne l'obligeoit pas: mais il vaut mieux en croire un Pape, qui ſe crut obligé de l'obſerver. La choſe étoit au moins douteuſe: mais ce Pape, honête homme, aima mieux choiſir le parti le plus ſur, en tenant ſa parole, & gardant ſon ſerment. Il laiſſa néanmoins le champ libre aux Excommunications, lancées par les* Cardinaux *& par d'autres contre* Henri; *ce qui ſuffiſoit pour le beſoin préſent.*

PRINCES contemporains.

Soldats l'achèvent.

Gregoire VII, inſtruit de ce meurtre, en profite pour l'univerſalité de ſa prétendue Monarchie Spirituelle. Il ne ſe contente pas, en 1080, d'excommunier *Boleſlas*, & de mètre tout le Roiaume de Pologne en interdit; il dépoſe le Roi; délie ſes Sujets de leur Serment; excommunie tous les complices du meurtre, & les déclare, eux & leurs déſcendans juſqu'à la quatrième géuération, Incapables de toute Dignité. Ce n'eſt pas tout. Il pouſſe juſqu'à l'excès ſon deſpotiſme arbitraire, & défend aux Evêques de Pologne de couroner à l'avenir aucun Roi ſans la permiſſion expreſſe du Pape. C'eſt ce qu'on apprend des Hiſtoriens de Pologne: mais, dans le *Régiſtre* de *Gregoire VII*, & dans ſes Conciles, je ne trouve rien qui concerne cette Affaire.

Les Evêques & le Clergé ſe firent un devoir d'entrer dans les vues du Pape; & perſuadèrent ſi bien aux Peuples qu'ils devoient avoir *Boleſlas* en exécration, & qu'il n'étoit plus leur Roi, que ce Prince, après avoir quelque tems fait tête à l'orage, vit ſes jours en danger, & prit, en 1081, le parti de ſe retirer en Hongrie avec ſon fils *Miéciſlaw*, qui n'avoit que 12 ans. La Maiſon régnante de Hongrie devoit le Trône à *Boleſlas*. Le Roi *Uladiſlas* le reçut bien: mais, redoutant les entrepriſes de *Gregoire*, loin de rien faire pour le rétabliſſement de *Boleſlas*, il n'oſa le garder dans ſon Roiaume. Il n'y retint que *Miéciſlaw*.

Le reſte de la vie de *Boleſlas*, dont on fait bien des contes différens, n'eſt pas connu. Quelques-uns

SAVANS & Illuſtres.

Conciles avoient exclu les Fils de Prêtre de tout Bénéfice Eccléſiaſtique; &, come tout eſt probable d'un caractère tel que le ſien, peut-être ne fit-il élire *Witmond* Archevêque, que pour le faire refuſer come en étant Indigne par ſa naiſſance, que ſes Ennemis ne manqueroient pas de faire valoir contre lui. Par ce moien, il s'en vangeoit; & l'affront, qu'il lui faiſoit recevoir, le chaſſoit pour toujours de ſes Etats. Ce qui done à cette dernière conjecture une grande vraiſemblance, c'eſt qu'on ne dit pas que *Guillaume* ait rien fait pour conſoler *Witmond* de ſon malheur, & pour le retenir en Normandie. Je pourois ajouter que ce Moine, aiant pris des leçons dans l'Ecole de *Gregoire VII* qui l'avoit emploïé, devoit paroître à *Guillaume* un Sujet dangereux, que la Politique lui défendoit de garder chés lui, bien éloignée de lui permètre de l'y faire remplir une place éminente.

Au reſte, *Guillaume* apparamment ne ſe trompa point, s'il crut que l'air de Rome, depuis longtems ſouverain contre de pareilles maladies, avoit guéri *Witmond* des vapeurs d'humilité, qui l'avoient effraïé précédemment à la vue de l'Epiſcopat. *Ordric* ne dit pas que ce Moine ait fait le moindre ſemblant de s'oppoſer à ſon élection de Rouen.

Il fut le quatrième Evêque d'Averſe, dont le ſecond, Normand ſans doute, s'appelloit auſſi *Witmond*, & l'avoit été du tems de *Gregoire VII*. Cette identité de nom eſt cauſe que l'*Anonime de Molek* a dit que notre *Witmond* avoit été fait Evêque par ce Pape. *Ughelli*,

s'évanouirent bientôt en fumée. Cette multitude immenſe de gens ne fut pas pluſtôt en Aſie, que la tralıiſon de l'Empereur ALEXIS, *qui s'entendoit avec les Turcs, fut cauſe qu'elle périt preſque toute, ou par la fatigue & le manque de vivres, ou par les ſabres & les flèches des Ennemis* (1). *Entre les Princes, qui perdirent la vie dans cette Expédition malheureuſe, fut l'Archevêque de Milan, ſoit qu'il ait été tué dans un combat contre les Turcs, ſoit pluſtôt qu'il ſe ſoit enfui bleſſé à Conſtantinople, où* LANDULF le Jeune *dit qu'il mourut. Le Duc* WELF, *après la ruine de ſon armée, eut le moïen de ſe ſauver; & de ſe procurer au moins, avec des peines infinies, la conſolation de voir Jéruſalem. Après avoir ſatisfait ſa dévotion, il s'en retournoit chés lui par mer, lorſqu'en arrivant à l'Ile, ou de Paphos, ou de Cipre, il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui lui fit trouver là ſa ſépulture, ou cette année, ou la ſuivante* (2).

1102.

APRE's la mi-Carême, il ſe tient à Rome (dans la Baſilique de Latran), *un grand Concile, compoſé de tous les Prélats de Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toſcane, & de toute l'Italie, & des Députés d'un très grand nombre d'au delà des Monts. On y confirme, ſuivant l'uſage, avec reſpect, les anciens* Decrets *des Pères; on y comte le Schiſme. . . . entre les principales Héréſies; on le condamne; &, par ce* Formulaire, *que tous ſouſcrivent, on frape d'un anathême perpétuel ſes Fauteurs & ſes Adhérans.* J'anathématiſe toute Héréſie, & principalement celle qui, troublant l'état de l'Egliſe préſente, enſeigne & prétend prouver qu'il ne faut point craindre l'anathême, & qu'on doit mépriſer les liens de l'*Egliſe* (3). Je promets, en préſence de JÉSUS-CHRIST & de l'*Egliſe*, obéiſſance au Seigneur *Paſchal*, Pontife du Siége Apoſtolique, en affirmant & condamnant ce que la Sainte *Egliſe Univerſelle* affirme & condamne. *Lorſque, nous étant, au Port de Joppé, confiés à la mer le 24 de Septembre* (de l'année précédente), *nous fûmes, par la grace de* JÉSUS-CHRIST, *introduits à Rome*

(1) C'eſt *Raoul de Caen* qui met la perte de ces Armées ſur le comte d'*Alexis*: mais il ne faut pas oublier que les Hiſtoriens Latins des *Croiſades* ſont peu dignes de foi dans le mal, qu'ils diſent des Grecs.

(2) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 336.

(3) On a vu ci-devant *Urbain II*, alors Cardinal *Otton*, & le Concile de Quedlinbourg attribuer fauſſement cette doctrine à *Wécilon*, Archevêque de Maience.

PAPES.

Je doute que ces réflexions, assés concluantes contre *Baronius*, mètent la conduite de *Paschal II* à l'abri de tout reproche. Il refusa constamment d'excommunier *Henri IV*, pour ne pas violer son serment. La délicatesse de sa conscience est louable sans doute. Mais il souffrit, il trouva même bon que les Cardinaux excommuniassent l'*Empereur*. On pouroit demander de quel droit les Cardinaux firent ce que le Pape ne vouloit pas faire lui-même. Ils n'agirent sans doute que comme ses Vicaires; & *Paschal* ne fit pas attention qu'en les laissant agir à ce titre, il agissoit lui-même; que, lorsque ses Ministres excommunioient l'*Empereur*, c'étoit lui-même, qui l'excommunioit; & qu'il réduisoit l'observation de son serment à s'abstenir de la vaine cérémonie de prononcer lui-même l'excommunication. Il ne m'appartient pas de décider de la justice & de la validité de l'excommunication d'*Henri IV*, qui, prononcée d'abord par les Cardinaux, fut ensuite réitérée dans deux Conciles de Rome; & que répétèrent, presque dans tous les Etats du Rit Latin, une foule de Prélats, guidés par un tout autre motif que celui de la Justice. Je ne m'arrête qu'aux faits. *Henri IV* fait mètre en prison des Sujets séditieux, qui l'avoient offensé. Deux mois de prison les ennuient. Leur Souverain leur fait grace, à condition qu'ils reconnoîtront un Droit, qu'ils lui contestoient, & qu'ils l'en laisseront jouir de la même manière que ses prédécesseurs en avoient joui. Leur Chef, alant autorité sur eux tous, reconnoît, établit, confirme ce Droit

PRINCES contemporains.

disent qu'il est enterré dans l'Eglise d'un Monastere de Cariuthie, avec cette *Epitaphe* sur sa Sépulture: *Ci gît* Boleslas, *Roi de Pologne, meurtrier de S.* Stanislas, *Evêque de Craeovie*: mais rien ne paroît moins certain que ce fait.

Le meurtre de ce Prélat fut une avanture malheureuse, fruit d'un tempérament impétueux à l'excès, & d'un transport aveugle de colère. C'est sur ce qui le précèda qu'il faut juger *Boleslas*. Sa vie se partage tout naturellement en deux parties. La première offre un Héros; la seconde un Tiran, si toutefois on n'en a pas un peu trop chargé les traits. Les plus anciens Historiens de Pologne, ont été, come partout ailleurs, ou des Prêtres, ou des Moines.

ULADISLAS, furnomé HERMAN, c'est-à-dire LE PRINCE, succède, en 1081, sous le titre de *Duc*, de *Prince*, ou d'*Héritier de Pologne*, à son frère *Boleslas II*; & meurt le 26 de Juillet 1102.

La brutalité sacrilége de *Boleslas II* & ses suites firent *déchoir la Pologne de la grandeur qu'elle avoit acquise. Sortis de la médiocrité de leur origine, les Polonois, depuis quelque tems, ne voïoient autour d'eux, que des Vassaux craintifs, & des Ennemis dont ils pouvoient aisément se faire craindre. Ils trouvèrent bientôt, dans leurs voisins, des égaux, ou des maîtres. La chûte de leur Trône entraîna celle de leur pouvoir; & leur bonheur disparut avec l'autorité Souveraine de leurs Monarques. Les Papes, sans le vouloir, vangèrent tout d'un coup les Russes,*

SAVANS & Illustres.

sur l'autorité de cet Auteur, ne comte qu'un *Witmoud* sur le Siège d'Averse; & le commencement de sa liste des Evêques de cette Ville doit être réformé.

Averse étoit simplement un Evêché, qui, depuis son érection, relevoit immédiatement du Saint-Siége. *Ordric Vital* ne traite *Witmond* d'*Archevêque* & de *Métropolitain*, que parcequ'*Urbain II* l'avoit décoré du *Pallium*.

Il me semble qu'on doit en croire l'Historien que je viens de nomer, quand il dit que *Witmond* fut fait *Cardinal* par *Gregoire VII*. C'étoit une chose trop publique & trop voisine du tems auquel il écrivoit, pour qu'il ait pu se tromper, surtout s'agissant d'un Normand, Moine de son Ordre. C'est donc en vain que l'*Hist. lit. de la France* dit, « Qu'on a des preuves » que *Witmond* n'étoit » encore que simple Moine, en 1057, environ » deux ans après la mort » de *Gregoire* ». Ces preuves se réduisent précisément à la première *Lètre* d'*Hugue*, Archevêque de Lion, à la *Comtesse Mathilde*, de laquelle j'ai rendu comte à la colone des *Papes* dans l'Art. de *Victor III*. En parlant de ceux qui, dans le Concile de Capoue, en 1087, ne furent pas d'avis que l'Abbé *Didier*, après avoir résisté longtems à son élection & protesté de ne l'accepter jamais, fut enfin admis à vouloir bien être Pape, *Hugue* nome deux fois *Witmond*. Il le qualifie *Moine*, la première fois; *Witmundus Monachus*. Il le nome la seconde fois, sans aucune qualification: mais cela ne prouve rien contre *Ordric Vital*. Dans la même *Lètre*, il est parlé de *Richard*, Abbé de Mar-

la Semaine-Sainte (de cette année); *nous entendimes, le jour de la Cène du Seigneur, dans l'Egliſe de Latran, prononcer par le même Apoſtolique* PASCHAL, *la* Sentence *qu'il avoit publiée contre* HENRI, *Empereur, ou Patrice des Romains;* Parceque, *dit-il*, excommunié & condamné pour ſa déſobéiſſance, d'abord par le Pape GREGOIRE d'heureuſe mémoire, enſuite par le ſaint Hôme URBAIN, mon prédéceſſeur; & il n'a point ceſſé de déchirer la *Robe de* JÉSUS-CHRIST, c'eſt à dire de dévaſter l'*Egliſe* par des rapines par & des incendies, & de la ſouiller par des débauches, par des parjures, & par des homicides, nous l'avons, dans le dernier Concile, livré, par le Jugement de toute l'Egliſe, à l'anathême; ce que nous voulons qui ſoit connu de tous, & principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abſtiènent de participer à ſes iniquités (1).

L'Empereur HENRI, *célébrant les fêtes de Noël à Maience, fait dire en public par l'Evêque* EMEHARD, *qu'il ſe démètra du Gouvernement en faveur d'*HENRI *ſon fils, & qu'il ira viſiter le Sépulchre du Seigneur; ce qui lui gagne toute l'affection, tant du Peuple, que des Princes & des Clercs de tout le Roïaume. Beaucoup de gens même des diverſes parties du Roïaume, excités par ſon vœu, ſe préparèrent à l'accompagner* (2). Cette promeſſe n'eut pas plus d'exécution, que celle de l'année précèdente.

Le 4 de Juin, la *Comteſſe* MATHILDE, êtant à la Mirandole, fait un accommodement avec *Imelde*, Abbeſſe de Saint-Sixte de Plaiſance, par lequel elle reſtitue à ce Monaſtère la *Court* & Château, préſentement Ville, de Guaſtalla, dont il avoit joui dès le tems même de l'Impératrice *Angilberge*, ſa Fondatrice (3). Cette Terre avoit été ſans doute uſurpée, come bien d'autres, par le Duc & Marquis BONIFACE; ou peut-être la *Comteſſe* s'en êtoit-elle emparée à l'occaſion de la guerre. On a vu qu'en 1077, elle avoit fait au Pape GREGOIRE VII pour l'*Egliſe Romaine*, une Donation de tous ſes Biens. L'*Acte* s'en êtant égaré pendant les rroubles; le Cardinal *Bernard d'egli Ugolini*, Florentin, Abbé de Vallombreuſe, Légat de PASCHAL II, & ſon Vicaire général en Lombardie, l'engage à renouveller cette Donation; ce qu'elle fait à Canoſſa le 17 de Novembre (4). Le 15 du même mois, avec la permiſ-

(1) *L'Abbé d'Urſperg*, Ann. 1102. V. p. 886, *Not.* 2.
(2) *Idem, Ibid.* (3) *Antiq. d'Ital.* Differt. LXXI.
(4) On trouve ce nouvel *Acte* à la ſuite du *Poème* de *Donizon*.

PAPES.

par un *Acte* en forme, par une *Bulle*. Il faut obſerver que cette *Bulle* n'étoit point, de la part du Pape, un acte d'autorité. C'étoit un Traité fait avec ſon Souverain ; un Contrat ſinallagmatique, de l'eſpèce dite, *Facio ut facias*. Qu'arrive-t-il ? Quand ils ſont libres, & qu'ils ne craignent plus leur Souverain, éloigné de *Rome*, les Cardinaux l'excommunient, & le Pape révoque ſa *Bulle*. Mais cette *Bulle* étoit un Acte, qui ne pouvoit être réſillé que du conſentement des Parties contractantes ; & les Cardinaux n'avoient pas le droit d'excommunier l'Empereur. On pouvoit du moins le leur conteſter légitimement. Mais il ne faloit pas perdre le terrain, que la hardieſſe & les manœuvres de *Gregoire VII* avoient gagné. Par ſa *Bulle*, *Paſchal* s'étoit mis en riſque de perdre tout. Il n'eſt point de moien, qu'on ne trouve légitime pour conſerver des uſurpations ; & la Cour de Rome fut conſtante dans ſes principes.

Si nous ne pouvons pas excuſer *Paſchal*, qui, dans le fond, étoit un home de bien ; nous devons le plaindre de n'avoir pas eu la fermeté néceſſaire pour réprimer les entrepriſes de ſon Clergé mutine contre lui. Sa foibleſſe juſtifie la crainte, qu'il avoit eue de ſuccomber ſous le poids du Pontificat.

ALBERT, THÉODORIC, AGINULF, MAGINULF, ou MALINULF, dit SILVESTRE IV,

Antipapes.

Pandulf de Piſe, *après avoir exercé ſon éloquence*

PRINCES contemporains.

les Pruſſiens, & les Bohêmes de l'ambition des Polonois ; &, par leurs anathêmes, donèrent à la Nation plus de terreur, qu'elle n'en avoit inſpiré par ſes armes. Ils anéantirent ſes progrès ; &, pour le dire ainſi, de l'âge parfait, où elle avoit atteint, ils la replongèrent dans toute la foibleſſe de ſon enfance. Les Princes, à qui leur naiſſance dona dès-lors le droit de la gouverner, ne s'arrogèrent d'autre qualité que celle de Ducs, *ou d'*Héritiers de la Pologne. *Mais, l'aſſujétiſſement, où les tenoit la Cour de Rome, ne leur laiſſant qu'un pouvoir emprunté, ils s'intéreſsèrent beaucoup moins au bien de leurs Sujets, que n'avoient fait leurs prédéceſſeurs, qui n'ignoroient point que leurs Etats ne relevoient que d'eux-même. Plus dangereux par leur foibleſſe, qu'ils de l'euſſent été par un commandement abſolu, les* nouveaux Ducs *ne travaillèrent qu'à diviſer le Roiaume. Ne pouvant le poſſéder tout entier en Maîtres, ils eſſaièrent d'en gouverner quelque portion en Souverains. Ils le partagèrent dans leur Famille ; &, la Pologne n'étant plus qu'un compoſé de Principautés iſolées & indépendantes les unes des autres, il ne lui reſta qu'un vain nom, plus propre à lui faire ſentir le malheur de ſa ſituation, qu'à lui inſpirer le deſir de reprendre l'éclat de ſon anciène gloire. Ce ne fut néanmoins que peu à peu qu'elle tomba dans cet état d'affoibliſſement, dont je parle.* Uladiſlas, *ſurnomé* Herman, *qui fut choiſi pour la gouverner, & ſon fils* Boleſlas Krzi-wouſti, *qui lui ſucceda, la ſoûtinrent encore quelque tems ſur le panchant de ſa ruine.*

SAVANS & Illuſtres.

ſeille, qui bien certainement étoit alors Cardinal. C'étoit un des Oppoſans. *Hugue*, ſans le qualifier de *Cardinal* & ſans en emploïer le nom, ſe contente de l'appeller, l'*Abbé de Marſeille*. D'ailleurs, il ne ſert de rien d'oppoſer à l'Hiſtorien Normand les différentes *Liſtes des Cardinaux*. On ſait qu'elles ſont toutes défectueuſes ; & qu'il y a pluſieurs Cardinaux, qui ne ſe trouvent dans aucune.

LANDUIN, ou LAUDUIN,

ſecond Fondateur de Chartreuſe, meurt le 31 de Mars 1100.

Le *Fiorentini* va faire ici l'éloge de ce pieux Solitaire ſon compatriote. J'avertis que cet Auteur, qui croit pieuſement beaucoup de fables, adopte celle du Docteur, reſſuſcité pour annoncer lui-même ſa damnation.

Après avoir parlé de la mort de l'Antipape *Guibert*, ou *Clément III*, il dit, Liv. II, p. 279 : *La perte de l'ame de* Guibert, *& les maux, qu'il avoit fait ſouffrir aux Catholiques, furent des ſujets de larmes pour le bienheureux* Landuin *ou* Lauduin, *ſecond Inſtituteur de l'Ordre des Chartreux, lequel, revenant de voir S.* Bruno *dans ſa ſolitude de Calabre, fut empriſoné, cette même année* (1100), *par l'Antipape, qui le ſollicita de diverſes manières d'embraſſer le Schiſme. Come nos Hiſtoriens n'en parlent point, & come il avoit pris naiſſance à Lucque, Ville du Domaine de* Mathilde, *qu'il me ſoit permis ici de recueillir en peu de mots ce que les Mémoires de cet Ordre me fourniſſent au ſujet de ſa vie exemplaire, & de ſa mort bienheureuſe.*

ſion du Cardinal BERNARD, elle done au Monaſtère de Nonantola, Château-Thédald, & l'Egliſe de Saint-Jean-Batiſte à Ferrare, pour le remède de ſon ame, & pour dédommagement du Tréſor de cette Abbaïe, dont elle s'étoit ſervie pendant la guerre (1).

Veniſe, aiant perdu, par la mort, ſon Doge *Vitale Michele*, lui done pour ſucceſſeur *Ordelafo Faledro.*

L'Archevêque de Milan, *Anſelme IV*, étant mort dans ſon voïage de la Terre-Sainte; *Chriſolas*, nomé *Groſſolan* par le Peuple, Evêque de Savone, fait, par *Anſelme*, ſon Vicaire général en ſon abſence, empêche l'élection de deux Chanoines Cardinaux, qui partageoient le plus grand nombre des ſuffrages; & vient à bout, par ſes intrigues, de ſe faire élire Archevêque. Ceux qui favoriſoient les deux Chanoines envoient ſe plaindre à Rome de cette élection irrégulière: mais les Partiſans de l'Elu ſollicitent en ſa faveur le Légat *Bernard*; & ce Légat, aiant pris l avis de la *Comteſſe* MATHILDE, ſe hâte d'aller a Milan revêtir *Groſſolan* du *Pallium;* cérémonie qui ſe fait avec l'applaudiſſement du Peuple, que ce dernier avoit mis dans ſes intérêts. *Groſſolan*, qui juſqu'alors avoit joué l'Home humble & détaché du monde, ne tarde pas à ſe montrer un Prélat faſtueux. C'étoit un Calabrois, adroit & fin, qui, vraiſemblablement come ſon nom ſemble le dire, Grec d'origine, étoit habile Théologien: mais d'ailleurs un grand Hipocrite.

1103.

ON ne peut attribuer qu'au commencement de cette année une *Lètre* de *Paſchal II*, écrite d'Albane le 21 de Janvier à ROBERT *le Friſon*, Comte de Flandre: mais ce qui, dans cette *Lètre* & dans un Ecrit, qu'elle produiſit, concerne Cambrai, demande un petit détail. Les Egliſes d'Arras & de Cambrai, dans leur origine, avoient eu chacune leur Evêque. Lorſque notre premier Roi Chretien *Clovis* ſe fut emparé de Cambrai, S. *Remi*, Evêque de Rheims, come Métropolitain de la Belgique, chargea S. *Vaaſt*, Evêque d'Arras, du ſoin de l'Egliſe de Cambrai. Ces deux Evêchés reſtèrent unis juſqu'à la fin du XIe. Siècle; Cambrai, Ville plus conſidérable, aiant été choiſi par les Evêques pour leur réſidence. L'Evêque GERARD *le Jeune* étant mort en 1092; le Clergé & le Peuple d'Arras

(1) V. le *Catalogue des Abbés de Nonantola* dans la Diſſertat. LXVII des *Antiquit. d'Italie.*

PAPES.

*ſur la mort de l'*Antipape Guibert, *ou* Clément III, *ajoute*: Le Diable cependant ne manqua pas d'autre matière à faire des Mèchans, pour troubler l'Egliſe & rompre ſon unité. Deux Antipapes furent élus coup ſur coup l'un après l'autre (en 1100); & furent pris par les Fidèles, l'un le jour même de ſon élection, l'autre 105 jours après. Enfermés, celui qui s'appelloit *Albert*, à Saint-Laurent d'Averſe, & celui qui ſe nommoit *Théodoric*, à la Sainte-Trinité de la Cava, ces *Antipapes* apprirent à mener la vie d'Hermite, à quoi le Jugement des Pères (*des Evêques*) les avoit condamnés. Ce fut ainſi que le Seigneur les renverſa lorſqu'ils s'élevoient. On en élut encore un troiſième, appellé *Maginulf*. Celui-ci poſa le pied plus fermement dans l'Egliſe, parcequ'à l'aide des Illuſions de la Négromancie, il s'étoit concilié le Peuple, & ſurtout ceux que les remors de leurs crimes & leur ambition faiſoient recourir à lui dans l'eſpérance d'un avenir heureux. Mais, pendant que, plein de confiance en ſes divinations, il s'efforçoit de s'emparer du Pontificat, deſtitué des ſecours divins, il perdit avec juſtice ce que le Diable n'avoit pas pu lui donner; & ne put pas conſerver le Pontificat, dont il s'étoit ſaiſi ſans l'aide de Dieu. Ce malheureux perdit auſſi *Rome*; enſorte que, dans l'exil & dans la plus grande misère, ſa langue aiant été rongée (*par un ulcère*), il perdit la vie (*éternelle*) avec celle du corps. Ce fut ainſi qu'un premier, un ſecond, un troiſième, s'étant ſuccédés d'une manière impie, diſparurent après avoir

PRINCES contemporains.

Le premier ſoin d'*Uladiſlas* fut d'envoier à Rome une Ambaſſade ſolemnelle, dont le Chef fut *Lampert de Skabow*, élu ſucceſſeur de *Staniſlas* au Siége de Cracovie, pour demander la levée de l'Interdit. *Grégoire VII* confirma l'élection de *Lampert*; & conſentit, par grace, que les Polonois ſatisfiſſent aux Commandemens de l'Egliſe, en pratiquant, par l'exercice public du culte, ce qu'ils ordonnent: mais il ne permit pas de couronner un Roi. Vraiſemblablement *Uladiſlas* ne s'étoit chargé du Gouvernement qu'à titre de Régent ou d'Adminiſtrateur, parcequ'il ſe pouvoit que ſon Frère revînt, ou que les Polonois en rappellaſſent le Fils. En ce cas, il ne dut pas beaucoup preſſer le Pape de rendre en ſa perſone aux Souverains de Pologne le titre & la couronne de Roi, dont on avoit en ce païs la ſimplicité de croire que ce Pape avoit eu droit de les priver. *Uladiſlas*, aiant des vertus qui le faiſoient aimer, mais aiant auſſi cette indoleoce & cette timidité, qui dégradent un Prioce, n'entreprit point, quaod ſoo Frère & ſon Neveu furent morts, de détromper les Polooois; & de ſe reſſaiſir d'une Dignité, qu'il ne devoit tenir que de Dieu & d'eux.

Il eut pluſieurs guerres contre les Poméraniens & les Pruſſiens. Elles ſe terminèrent toutes à l'avantage de la Pologne, par la valeur & l'habileté de *Siéciech*, Palatin de Cracovie & Grand Général de la Courone. L'Empereur *Henri III* aiant, en 1087, conféré la Dignité Roïale à *Wratiſlas II*, Duc de Bohême, auquel il avoit cédé ſur la Pologne & la

SAVANS & Illuſtres.

Landuin *fut du nombre de ces Docteurs, qui, par le prodige de la réſurrection de leur confrère damné, furent inſtruits à Paris, avec S.* Bruno, *de la manière efficace de reſſuſciter pour une vie plus parfaite. Retiré, près de Grenoble, avec eux, dans le très affreux deſert de Chartreuſe, il y dona naiſſance à la ſévérité de cet Ordre par environ ſix ans paſſés dans les rigueurs d'une continuelle pénitence. Mais, pareeque S.* Bruno, *qu'*Urbain II *avoit fait venir en Italie, voulut après avoir refuſé l'Archevêché de Reggio, reſter en Calabre,* Landuin, *Supérieur, ou Prieur, en ſa place, de la Grande-Chartreuſe, non ſeulement ſoûtint durant près de dix ans, cette Religion chancellante, qu'il gouvernoit: mais l'affermit encore entièrement par des apparitions & des prodiges. Enfin, deſirant revoir le plus grand des camarades de ſa converſion, il vint en Italie. Après avoir entretenu S.* Bruno *des beſoins de l'Ordre, & s'être conſolé des tribulations paſſées par la douceur de ſes entretiens, il repartit; fut reconnu, par les Schiſmatiques, pour un Théologien illuſtre, pour un Catholique plein de zèle; & fut mis, come tel, dans une priſon, où l'Antipape lui-même travailla longtems à le gagner à ſon Parti. Pour le faire ſuccomber, il emploia les armes des plus terribles menaces, & les artifices des plus flateuſes careſſes. Mais lui, plus ferme que jamais dans la Foi & dans le Parti du véritable Pape, préféra de mourir dans les peines & dans les fers, à jouir des miſérables grandeurs offertes par* Guibert. *Accablé des incommodités de ſa priſon, & conſumé par les ſouffrances, il ceſſa de vivre ſur*

obtinrent d'*Urbain II* le rétabliſſement de leur Evêché. LAMBERT *de Guines*, Chanoine & Prévôt de Lille, après bien des difficultés de la part du Clergé de Cambrai, fut élu Evêque d'Arras, le 10 de Juillet 1093, & ſacré, par *Urbain II* lui-même à Rome, le 4e Dimanche de Carême 9 de Mars 1094. Cependant à Cambrai le très grand nombre des Electeurs avoient choiſi pour Evêque *Gaucher*, Archidiacre de cette Egliſe; & les autres avoient élu *Manaſsès*, Prévôt de celle de Rheims. *Gaucher* reçut d'*Henri III* l'inveſtiture; & fut ſacré, l'on ne dit point par qui: mais ce fut du conſentement d'*Urbain II*; quoique, dans une *Lètre* écrite en 1093 à RENAULD *du Bellai*, Archevêque de Rheims, ce Pape ſemble ſe plaindre de l'élection de *Gaucher*, & paroiſſe content de celle de *Manaſsès*. *Gaucher* ſe maintint dans ſon Evêché par la protection de l'Empereur; & ſut empêcher l'Archevêque de Rheims & ſes Suffragans de ſacrer *Manaſsès* (1). Le 28 de Novembre 1095, au Concile de Clermont, *Urbain II* dépoſa *Gaucher* de l'Epiſcopat & de la Prêtriſe, & le menaça de l'excommunier avec tous ſes Partiſans, s'il n'abandonoit pas ſon Siége. Le motif de la dépoſition fut l'inveſtiture reçue de l'Empereur, & cette accuſation vague de Simonie, faite depuis *Gregoire VII* contre tant de Prélats, & preſque jamais prouvée. Malgré ſa dépoſition & l'élection d'un autre Evêque, que *Paſchal* fit ſubſtituer à *Manaſsès*, qui devint Archevêque de Rheims en 1096, *Gaucher* conſerva ſon Evêché juſqu'après la mort d'*Henri III*. Vers la fin de 1102, par l'ordre exprès de *Paſchal* qui traitoit *Gaucher* & les Cambréſiens de Schiſmatiques, *Robert*, Comte de Flandre, qui revenoit de la Terre-Sainte, ravagea de la manière la plus barbare les Terres de l'Egliſe de Cambrai (2).

(1) On prétend qu'*Urbain II* ne confirma point l'élection de *Gaucher*: mais il ne paroît pas qu'on puiſſe ſe refuſer au témoignage contemporain d'une *Lètre*, dont il ſera parlé plus bas. On y lit, p. 16 de la Traduction que je ferai connoître: *Je ne parle point de la diviſion de l'Evêché de Cambrai* (c'eſt à dire de la ſéparation des deux Egliſes d'Arras & de Cambrai), *autoriſée par l'Egliſe de Rome. Je ne dirai point non plus coment* Walchere (Gaucher), *qui avoit été approuvé à Rome, & qui avoit été ordoné le premier du conſentement & de l'autorité du Pape, ſe trouva tout d'un coup dépoſé & excommunié, & coment on en mit un autre en ſa place. Si ces choſes ſe ſont faites avec juſtice, ou autrement, Dieu en ſera le Juge.*

(2) Il eſt dit dans la même *Lètre*, p. 15 & 16 de la Traduction: *Peut-on penſer à la déſolation & aux extrêmes misères de l'Egliſe de Cambrai, ſans en être pénètré de douleur?..... Qui auroit cru qu'une ſi horrible déſolation d'une Egliſe, qu'une oppreſſion ſi étrange d'une quantité d'Orphelins & de Veuves, que des vols & des pillories ſi cruelles; &, ce qui eſt encore de plus fort, que des meurtres commis ſur des Gens de bien come ſur des Méchans; qui auroit cru, dis-je, que ces choſes, & d'autres encore plus funeſtes, euſſent été l'effet d'un ordre doné par le Pontife Romain, s'il ne nous en aſſuroit par ſa propre bouche.*

PAPES.

confeſſé leur héréſie; & que le Seigneur *Paſchal*, qui préſidoit pieuſement *à l'Egliſe*, fut délivré des grands chagrins qu'il éprouvoit, & recouvra le repos.

Muratori *parle de ces* Antipapes *T. VI, p. 333; & panche à croire que ce fut par les Normans, pluſtôt que par les Romains que les deux premiers furent pris. Il ne peut s'être fondé que ſur ce que les Monaſtères, dans leſquels ils furent enfermés, étoient de la domination des Normans. Mais* Pandulf de Piſe *fait entendre qu'*Albert & Théodoric *furent condamnés par les Evêques; ce qui ne peut guère s'être fait qu'à* Rome. *Après les avoir condamnés, on les fit conduire dans les Etats des Normans, apparemment pareequ'on n'auroit pas pu les garder en ſureté dans le voiſinage de Rome.* Muratori *parle enſuite de l'élection de* Maginulf; *& la date* du 2 de Novembre 1106. *Ce 2 eſt ſans doute une faute d'impreſſion pour 12, date que l'on peut fonder ſur une ancienne* Chronique.

Il eſt fait mention de Maginulf, *qui prit le nom de* Silveſtre IV, *dans la* Chronique *de* Sigebert, *Edition d'*Aubert le Mire. *Il dit que* Maginulf, *s'étant retiré dans une Forteresſe*, les Députés du Clergé & du Peuple Romain, conduits par *Berton*, Chef & Commandant de la Milice de Rome, l'en allèrent tirer, & le conduiſirent à *Werner*, Prince d'Ancone, qui pour lors étoit à Tivoli. *C'eſt là que les Schiſmatiques l'élurent Pape. Le même Ecrivain ajoute*: Bientot après les Romains le rejetèrent; & le bruit de ſon nom s'évanouit.

A l'occaſion de ce Wer-

PRINCES contemporains.

Silèſie des droits, qu'il n'avoit pas lui même; *Bretiſlas*, fils de *Wratiſlas*, fit, en 1093, une incurſion dans la Silèſie ſur les confins de la Pologne. *Siéciech* fit repentir les Bohèmes d'une entrepriſe mal concertée, en ravageant la Moravie. *Boleſlas*, fils d'*Uladiſlas*, qui n'avoit encore, en 1094, que 9 ans, voulut abſolument faire la Campagne. Il y profita ſi bien de tout ce qu'il vit, que les Poméraniens, aiant fait une incurſion, l'année ſuivante, dans la Silèſie, il voulut avoir contre eux le Commandement en Chef: mais en prenant les conſeils du Grand-Général. L'Expédition fut très heureuſe & très brillante; & l'on en attribua tout le ſuccès à *Boleſlas*, au grand mécontentement de *Siéciech*. Les Hiſtoriens Polonois mètent tant de choſes ſur le compte de *Boleſlas* dans ſes deux premières Campagnes; & ces choſes ſont ſi ſavantes & ſi raiſonées, qu'elles manquent de toute vraiſemblance. *Boleſlas* eut certainement un génie prématuré pour la guerre: mais, quelque prématuré qu'il fût, ce qu'on lui prête eſt ſi fort au-deſſus de l'âge de 9 à 10 ans, qu'il eſt permis de penſer que ſes deux premières Campagnes furent les premières tentatives d'un complot contre le Grand-Général, Home très utile dans la guerre: mais généralement haï, parcequ'il étoit haut, dur, inſolent, avare & cruel, & parcequ'il gouvernoit *Uladiſlas*, pluſtôt en Maître qu'en Miniſtre. Un Gouverneur habile, ennemi de cet impérieux Favori, fut mètre en œuvre les heureuſes diſpoſitions de ſon Elève; & l'inſtruiſit ſi bien, que ce jeu-

SAVANS & Illuſtres.

la terre, pour vivre éternellement dans le Ciel, le 31 de Mars de cette année préciſément en laquelle Guibert *vomit ſa très indigne ame dans les flâmes de l'Enfer.* Caniſius, *d'accord avec* (D. Pierre) Dorland, *Auteur de la* Chronique Chartreuſe, *veut* (*Martirologe*, 31 de Mars) *que* Landuin *ait conſommé ſon martire, étant détenu dans la priſon:* mais, *dans la* Vie de S. Bruno, *publiée par* Surius (6 d'Octobre), *il eſt dit ſeulement:* Relâché peu de tems après, il ne tarda pas à rendre ſon ame ſans tache *à Jéſus-Chriſt.*

Volel ement (D. Pierre) Dorland *le caractériſe.* C'eſt là ce *Landuin*, aſtre éclatant de Juſtice, l'un des ſept premiers qui ſe convertirent, & le plus célèbre d'entre eux par la gloire de beaucoup de vertus, très inſtruit des Lètres divines & humaines, illuſtre par ſon eſprit, & par ſon éloquence égale à celle de *Cicéron*. Je crois, *dit-il dans un autre endroit*, que l'on peut très juſtement comter dans l'Armée des Saints Martirs, cet Home ſi doux, qui mourut dans une priſon ſi cruelle, affligé du poids des chaines & d'une ſi grande diète de toutes choſes; & qui, dans ſes ſouffrances, pria pour ſon Ennemi.

(*D.* Théodote) de la Pierre (*ou* Petri), *dans ſes* Notes *Mſtes. ſur la* Chronique *de* Dorland, *parlant de la naiſſance de* Landuin, *dit:* Or ce Landuin étoit Toſcan de Nation, & Lucque fut ſa patrie.

D'anciens Monumens de Lucque, dit une *Note* marginale du *Fiorentini*, p. 81, *rapportés par D.* Martin Gigli, *diſent que le bienheureux* Landuin *étoit de la* Famille des Malpighi.

C'eſt pour l'en remercier que *Paſchal* lui dit dans la *Lètre* annoncée ci-deſſus : *Béni ſoit le Seigneur Dieu d'*Iſraël, *qui fait éclater l'efficace de ſon pouvoir dans votre miniſtère, & avec le ſecours duquel, étant de retour de la Jéruſalem de Sirie, vous tâchés de vous élever à la Jéruſalem du Ciel, par les exploits d'une juſte guerre. C'eſt là le devoir du véritable Soldat, de ne point doner de trève, & de pourſuivre ainſi par tout les Ennemis de ſon Roi ; & c'eſt pour cela auſſi que nous louons & que nous reconnoiſſons cette ſage conduite, qui vous a fait exécuter les ordres que nous vous avions donés à l'encontre du Diocèſe de* Cambrai. *Mais nous vous ordonons maintenant d'uſer des mêmes exécutions contre les* Liégeois, *qui ſont de véritables Excommuniés & de Faux-Clercs ; car il eſt juſte que ceux qui ſe ſont eux-même ſéparés de l'Egliſe Catholique, ſoient dépouillés des Biens de l'Egliſe par le miniſtère des Catholiques. Et ce n'eſt pas ſeulement dans cette Province, que vous devés faire la guerre à* Henri, *le Chef des Hérétiques, & à ſes Fauteurs : mais vous devés les combatre généralement par tout où vous pourés les joindre ; puiſqu'il eſt certain que vous ne ſauriés offrir un ſacrifice plus agréable à Dieu, que d'abatre celui qui s'eſt élevé lui-même contre Dieu, qui s'efforce de ravir à l'Egliſe la Souveraineté qui lui eſt propre, qui a placé l'Idole de* Simon *dans le lieu ſaint, & qui a été chaſſé de la Maiſon de Dieu par les Saints Apôtres, & par leurs Vicaires autoriſés du Saint-Eſprit même. Nous vous ordonons cette Expédition, de même qu'à vos Soldats, come le moïen d'obtenir la rémiſſion de vos péchés, & de mériter les bones graces du Siége Apoſtolique, & afin que, par ces travaux & par ces triomphes ſoûtenus de la main de Dieu, vous puiſſiés enfin arriver à la Jéruſalem céleſte* (1). L'*Egliſe de Liége*, plus offenſée qu'effraïée de ce *Tocſin*, y répondit par une *Lètre*, que je ferai ſuffiſamment connoître, en inſérant ici cet Extrait, que l'Abbé *Fleuri* nous en a doné (2). *Le* Clergé de Liége *répondit*

(1) Ce *Bref* de *Paſchal II* eſt dans la Collect. des *Concil.* T. X, col. 619 ; & le *Défenſeur de l'Egliſe* de Liége l'a fait entrer dans ſa *Lètre*, citée dans les *Notes* précédentes. J'emprunte la Traduction du *Bref* au Traducteur de cette *Lètre*.

(2) *Hiſt. Eccléſ.* Liv. 63, N. XI. La *Lètre*, dont il s'agit, avoit paru dans les premiers recueils des *Conciles*. *Binius* la retrancha du ſien. Elle eſt rentrée dans la Collection du P. *Labbe*, T. X, col. 630, précédée de cette annonce injurieuſe. *Reſponſoria Declamatio acerrima Leodienſium Schiſmaticorum, qui, more ſuorum comparum in Schiſmate Donatiſtarum adversùs Principes reſilientium & Catholicum nomen affectantium, ſuam declamationem ſic inſcripſerunt*, Epiſtola

PAPES.

ner, *ou* Gatnier *come l'appelloient les Italiens, obſervons avec* Mutatoti, *pp.* 333 & 350, *que c'eſt apparemment du nom de ce* Marquis, *ou de celui de quelqu'un de ſes Décendans, que la* Matche d'Ancone, *anciènement* de Camerino *ou* de Fetmo, *fut appellée* la Matche de Garnier, *en Latin* Marca Guatnerii. *La* Chronique de Farfa *nous apprend que les Moines de cette Abbaïe eurent recours, vraiſemblablement en* 1106, *à ce* Wernet *à l'occaſion de Biens, dont on les avoit dépouillés; & que dans une* Lètre, *que* Wernet *écrivit en leur faveur, il ordona* par l'autorité du Séréniſſime Seigneur *Henri*, préſentement Empereur, *qu'on eût à reſpecter ce ſaint lieu. De ce qui vient d'être dit, il faut conclure que, malgré les prétentions de la Cour de Rome, l'Empereur étoit alors Souverain de la* Matche d'Ancone; *& de ce que* Werner, *dans ſa* Lètre, *ſe qualifie*, par la grace de Dieu Duc & Marquis, *il ſuit qu'il étoit, non ſeulement* Marquis d'Ancone: *mais encore* Duc de Spolète.

L'Abbé d'Urſperg *place, en* 1106, *l'élection de* Maginulf, *qu'il ne nome pas, & qu'il fait mal à propos* Abbé de Farfa, *puiſque l'Abbé d'alors étoit* Berard II, *zèlé partiſan de l'Empereur. Peut-être* Maginulf *étoit-il Moine de cette Abbaïe. Voici les paroles de cet Hiſtorien.* Un certain *Werner*, l'un des Officiers du Roi, lequel gouvernoit une *Marche* du côté d'*Aquin* (*il faut d'*Ancone), aiant deſſein de reſſuſciter le Schiſme, raſſembla de tous côtés des Troupes en Italie; corrompit auſſi quelques Romains à force d'argent; &, pendant que le Sei-

PRINCES contemporains

ne Prince patut agir come de lui-même. Il faut teconnoître dans l'enfance de *Boleſlas* le germe du Génie de la guerre, puiſqu'il exécuta ſi bien ce qu'on lui ſuggéra. Je ptens pout vrai ce qu'on en dit; & je ne prétens pas accuſer les Hiſtotiens Polonois de l'avoir après coup imaginé, pour diminuer la gloire de *Siéciech*, dont la mémoire étoit juſtement odieuſe à la Nation.

Les Ennemis du dehors étant domtés, dit le *Florus Polonois* de *Joachim Paſtorius*, Liv. II, chap. V, N. IV, *la Pologne pouvoit fleurir dans la paix, ſi des troubles domeſtiques ne l'avoient pas troublée. Ce* Siéciech. . . *enflé de ce qu'il avoit fait pour l'Etat & de la faveur du Duc, avoit commencé, come il arrive aſſés ſouvent, à faire parade de ſa puiſſance, en opprimant ſes inférieurs. Sa conduite avoit allumé contre lui, non ſeulement l'envie: mais auſſi la haine de ſes concitoïens. Un grand nombre, que ſes manœuvres avoient ruinés, ou proſcrits, & d'autres qui les ſuivirent, s'étoient retirés en Bohême. Sur la promeſſe, que le Roi de Bohême* (*a*) *fit de les ſecourir, ils choiſirent* (en 1096) *pour Chef* Zbignée, *fils naturel d'*Uladiſlas, *qui le tenoit enfermé dans un Monaſtère* (de Saxe); *firent enfin entrer dans le complôt le Comte* Magnus, *Gouverneur de Breſlaw; & ſe diſpoſèrent à faire la guerre à* Siéciech. Uladiſlas, *croïant qu'on portoit les premiers coups à ſon Miniſtre pour venir juſqu'à lui, combatit, auprès de Kruſwiek, les Conjurés, à qui les Poméraniens venoient de ſe join-*

(*a*) C'étoit alors *Brzétiſlas*, qui ne prenoit pas le titre de Roi.

SAVANS & Illuſtres.

BRUNON, que nous diſons
BRUNO,

Inſtituteur de l'Ordre des Chartreux, meurt le 6 d'Octobre 1101.

Il naquit, vers 1040 à Cologne, d'une Famille honorable; & fit ſes Etudes en cette Ville à l'Ecole de la Collégiale de Saint-Cunibert, dont il fut Chanoine.

Il quita Cologne pour venir à Rheims ſe perfectionet dans les Lètres humaines & divines. Quelques-uns l'ont dit mal à propos Diſciple de *Bérenger* à Tours. Quelques autres l'ont fait, avec auſſi peu de fondement, Elève & Docteur de l'Univerſité de Paris. Il fit à Rheims de très grands progrès, non ſeulement dans les Belles-Lètres: mais encore dans la Philoſophie & la Théologie, qui s'artiroient ſa principale attention.

Vers 1065, dans le fort des troubles cauſés par l'Héréſie de *Bérenger*, *Hérimanne*, Chanoine & Scholaſtique de Rheims, quita le monde pour s'enfermer dans une ſolitude; & l'Archevêque *Gervais de Château-du-Loir* confia le ſoin de l'Ecole à *Bruno*. Dans le même tems, il fut fait Chanoine de cette Egliſe; & depuis 1070 juſqu'en 1073, il en fut Chancelier. Sa ſcience & ſa manière de la communiquer ſoûtinrent la réputation brillante, dont l'Ecole de Rheims jouiſſoit depuis *Gerbert*, qui fut le Pape *Silveſtre II*.

Manaſſès I, ſucceſſeur, en 1067, de *Gervais*, gouverna ſi tiranniquement ſon Diocèſe, & vécut ſi ſcandaleuſement; que *Manaſſès*, ancien Prévôt de cette Egliſe, le Chanoine

à cette Lètre *par un long Ecrit adreſſé* A tous les Homes de bone volonté, *qui eſt l'apologie de tous ceux qui reconnoiſſoient* HENRI le Père *pour Empereur légitime. Dès le titre ils ſe déclarent Catholiques & attachés inviolablement à l'unité de l'Egliſe ; & ils le montrent encore mieux dans le corps de la Pièce, où ils nomment l'Egliſe Romaine leur Mère, le Pape* Paſchal, *leur Père, l'Apoſtolique, l'Evêque des Evê-*

Leodienſium adversùs Paſchalem Papam II, circa annum Domini MCVII.

La date de 1107 eſt une preuve que ce titre n'eſt pas de l'Auteur de la *Lètre*, qui n'y mit vraiſemblablement pas d'autre titre que cette Adreſſe. *Omnibus bonæ voluntatis hominibus Eccleſia Leodienſis veritatem Fidei & Catholicam unanimitatem inconcuſſe tenens* ; ce que la Traduction Françoiſe rend ainſi : *L'Egliſe de Liége toujours conſtante dans la Foi & dans l'Unité Catholique : A tous les Homes de bone volonté.* Par la *Lètre* même il eſt clair qu'elle fut écrite du vivant de l'Empereur *Henri III*, qui mourut le 7, ou le 10 d'Août 1106; & come ce fut en 1102 que le Comte *Robert* revint de la Terre Sainte, & que *Paſchal* le félicite ſur ſon retour, il paroît indubitable que le *Bref* de *Paſchal* eſt du 21 de Janvier de cette année 1103. C'eſt auſſi la date que lui done *Goldaſt*, dans le recueil duquel elle ſe trouve pp. 188-203.

L'Auteur de la *Lètre* eſt *Sigebert de Gemblours*, home des plus inſtruits, en ſon rems, de la véritable Doctrine de l'Egliſe. Il avoit deja paru dans la querèle des Inveſtitures par une *Réfutation* de la *Lètre* de *Gregoire VII* à *Hérimanne*, Evêque de Mets, & par une *Apologie d'Henri IV*. Ces deux Pièces ne ſont point venues juſqu'à nous.

Le Traducteur de la *Lètre de l'Egliſe de Liége* eſt *Jean Gerbais*, Docteur de la Société de Sorbone, Profeſſeur Roïal d'Eloquence, Principal du Collège de Rheims à Paris, & Penſionaire du Clergé de France. Sa Traduction parut à Paris en 1697, *in*-8°, chés *Frédér. Léonard*, avec ce titre : *Lètre de l'Egliſe de Liége à l'occaſion d'un Bref de Paſchal II.* Le Texte Latin eſt à la ſuite du François ſous un Chifre différent, avec ce titre. *Epiſtola Leodienſis Eccleſiæ ſcripta occaſione brevium Litterarum Paſchalis II ad Robertum, Flandrenſium Comitem.* La Traduction eſt bone : mais l'Auteur, par diſcrétion, n'a voulu l'accompagner d'aucunes *Notes*. Il en auroit falu cependant quelques-unes, au moins pour des faits hiſtoriques peu connus ; & pour d'autres objets. Par exemple on eſt embaraſſé d'un Pape *Oudard* nomé deux ou trois fois dans la *Lètre* ; & l'on ne s'apperçoit pas d'abord que c'eſt *Urbain II*, qui s'appelloit *Odon* ou *Otton*. Soit par inadverrance de l'Auteur en mètant ſa Traduction au ner, ſoit par diſtraction de l'Imprimeur, il manque dans le François deux ou trois membres de phraſe, qui ſont dans le Latin : mais heureuſemenr cela n'altère l'Ouvrage en rien. La même année 1697, l'Auteur fit paroître à Paris, *in*-8°, chés *Ant. Dezallier*, la Traduction du *Traité du célèbre Panorme* (*Nicolas Tudeſchi*, Archevêque de Palerme), *touchant le Concile de Bâle.* C'eſt ce qui fait que dans le courr Avis au Lecteur, qui précède la Traduction de la *Lètre de l'Egliſe de Liége*, après avoir dit pour quelle raiſon il n'y joint, ni réflexions ni *Notes*, il dit : Le Traducteur *s'eſt contenté de mètre en François ce qu'une Egliſe fidèle à ſon Prince, a écrit autrefois en Latin ; & il s'eſt bien doné de garde de traiter cette* Lètre *de Schiſmatique & de ſéditieuſe, come les derniers Compilateurs des Conciles ſe ſont donés la liberté de la qualifier. Il a cru au contraire que cette* Lètre *joint au* Traité de Panotme, . . . *feroit une Apologie complète & innocente de la Déclaration que le Clergé de France fit, en l'année* 1682, *au ſujet de la ſupériorité du Concile, & de l'indépendance du Temporel des Rois ;* Panotme *aiant démontré, dans ſon* Traité, *par le Droit Canon même, la ſupériorité du Concile Ecuménique ; & l'Egliſe de Liége établiſſant, dans cette* Lètre, *ſur des fondemens inébranlables l'indépendance du Temporel des Rois, & l'obligation que les Sujets ont de garder la fidélité à leurs Princes ſans pouvoir jamais en être diſpenſés.*

PAPES.

gneur Apoſtolique ſéjournoit dans les environs de Bénevent, il mit ſur la Chaire de *S. Pierre* un certain *Faux-Abbé de Farfara (faute de Copiſte pour* Farfa); & voulut que, ſous le nom de *Silveſtre*, on l'appellât le *Pape de l'Empereur*. Bientôt après cependant cet homme, chaſſé, come il le méritoit, par les Catholiques, reçut la récompenſe de ſa folie; & de l'argent, qu'il avoit encore plus mal dépenſé, qu'il ne l'avoit acquis. *C'eſt par la* Chronique de Foſſanuova, *qui place l'élection de* Maginulf en 1105, *qu'on en ſait le jour. On y lit*: Le *Marquis* vint à Rome, du conſentement de quelques-uns des Romains; & dans l'Octave de *S. Martin*, il élut, à Sainte-Marie de la Rotonde, *Adinulf* pour Pape *Silveſtre*: mais il s'en retourna, ſans avoir rien fait. *C'eſt à dire qu'il ne put pas faire agréer ſon prétendu Pape du plus grand nombre des Romains.*

Parmi les Lettres recueillies *par* Udalric de Bamberg, *& miſes au jour par* Eccard, *en eſt une adreſſée par* Paſchal II *en* 1106, A tous les Fidèles de France, *par laquelle il leur apprend que, lorſque la fête de la Dédicace de la Baſilique du Vatican le tenoit hors de Rome dans le Portique de Saint-Pierre*, Werner, *qu'il qualifie* un certain Officier du Roiaume de Germanie, *étoit dans le voiſinage de la Ville avec beaucoup de gens du dedans & du dehors de Rome, leſquels s'étoient révoltés contre l'Egliſe Romaine.* A ces Confédérés, *ajoute-t-il*, eſt venu ſe joindre un certain Prêtre, arrivé nouvellement à Rome, duquel nous ignorons où il a reçu l'Ordination, & même s'il l'a reçue.

PRINCES contemporains.

dre; en fit un grand carnage; & prit Zbignée *lui même, leur Chef général, à qui cependant il n'eut pas peine de pardoner, reſtant Père à l'égard d'un Fils devenu ſon ennemi.*

Le Grand-Général, à la garde de qui le Duc confia *Zbignée*, le confina dans une affreuſe priſon. Ce Prince n'en ſortit, l'année ſuivante, qu'à la prière de l'Archevêque Primat & de quelques Palatins, qui le vouloient oppoſer à *Sièeieeh.*

Auſſitôt après ſon élargiſſement, il fut chargé, conjointement avec *Boleſlas*, d'une Expédition contre les Poméraniens: mais les deux Frères n'aiant jamais été d'un même avis, il s'en falut peu que toute leur Armée ne périt.

Ce fut entre eux le commencement d'une inimitié, qui dura toujours. *Uladiſlas*, en la voiant naître, en fut alarmé; ce qui fit qu'il ſe hâta d'aſſurer le ſort de *Zbignée*, en lui deſtinant ce que la Pologne poſſédoit dans la Poméranie avec les Palatinats de Lencici, de Cujavie & de Mazovie, & laiſſant à *Boleſlas* la Siléſie avec les Palatinats de Cracovie, de Siradie & de Sendomir. Ce partage, l'époque de l'affoibliſſement de la Pologne, lequel ne devoit avoir lieu qu'après la mort d'*Uladiſlas*, réunit alors ſes Fils, ſinon d'affection, au moins d'intérêt. Ils haïſſoient tous deux & vouloient perdre *Sléeleeh.* Ce fut l'unique motif de leur liaiſon, du moins de la part de *Zbignée.* Ils ne craignirent, ni l'un ni l'autre, d'offenſer leur Père, pourvu qu'ils ſe vangeaſſent d'un Favori, qui ne les avoit pas reſpectés. Les moïens les plus violens conve-

SAVANS & Illuſtres.

Ponce, & *Bruno*, crurent en devoir porter des plaintes au Légat Apoſtolique *Hugue*, Evêque de Die, depuis Archevêque de Lion. Ce Légat cita l'Archevêque au Concile d'Autun en 1077. Il ne s'y préſenta pas, & fut ſuſpendu de ſes fonctions. Le Légat, en rendant compte de l'Affaire à *Gregoire VII*, fit l'éloge de ceux qui s'étoient plaints de *Manaſsès*; & qualifia *Bruno* de *très-digne Docteur de l'Egliſe de Rheims.* L'Archevêque, irrité contre eux, fit forcer & piller leurs maiſons, & vendit leurs prébendes.

Ce fut à peu près vers ce tems, que *Bruno*, *Raoul de Vert*, qui fut enſuite Archevêque de Rheims, & *Foulei*, leur ami, firent vœu d'entrer en Religion. Ils ne différèrent que juſqu'au retour de *Foulei*, qui fit alors un voïage à Rome: mais ſon abſence dura plus qu'ils ne penſoient; & *Raoul* changea d'avis. *Bruno* ſeul accomplit ſon vœu, pour le plus tard en 1080. L'Archevêque *Manaſsès*, traité ſuivant ſes mérites & dépoſé canoniquement, ne voulut pas profiter de l'indulgence de *Gregoire VII*, offerte à certaines conditions, qui n'étoient pas fort onéreuſes, & préféra de ſe maintenir à main armée. Alors pluſieurs Clercs s'unirent à *Bruno*, pour aller vivre dans la ſolitude.

Un vieux conte donc pour cauſe de la converſion de *Bruno* la prétendue réſurrection d'un Docteur, qui, lorſqu'on l'alloit mêtre en terre, leva la tête pour s'écrier qu'il étoit damné. Mais il n'eſt pas queſtion de ce prodige dans une *Lètre*, où *Bruno* rend compte à *Raoul de Vert* des motifs de ſa re-

ques, l'Ange & l'Oint du Seigneur, à qui appartient la ſollicitude de toutes les Egliſes. Ils reconnoiſſent auſſi pour vrai Pape Hildebrand, *ou* Gregoire VII; *& déclarent qu'ils n'adhèrèrent jamais à aucun Antipape. Ainſi, il n'y a aucun ſujet de les traiter de Schiſmatiques. Au fond ils ſoûtiènent,* « *Qu'ils ne* » *doivent point être excommuniés, pour rendre à Céſar ce qui* » *eſt à Céſar, ſuivant l'Evangile contre les nouvelles Tradi-* » *tions* ». *Ils rapportent les préceptes de S.* Pierre *& de S.* Paul *touchant l'obéiſſance due aux Souverains: puis il concluent:* C'eſt donc parceque nous honorons le Roi, parce que nous ſervons nos Maîtres, non ſeulement ſous leurs ieux: mais en ſimplicité de cœur; c'eſt pour cela qu'on nous traite d'Excommuniés (1). *Ils inſiſtent ſur la validité du ſerment, que les Evêques come les autres, ont fait aux Princes depuis un tems immémorial, en recevant d'eux les Régales, c'eſt à dire les Domaines dépendans de leur Courone. Ils ſoutiènent,* « *Que c'eſt une très* » *anciène coûtume, ſous laquelle ſont morts pluſieurs ſaints Evê-* » *ques; & que ce ſerment, êtant légitime, ne peut être violé ſans* » *parjure* ». *Ils ajoutent,* « *Que la prétention de diſpenſer de* » *ces ſermens eſt une nouveauté introduite par* Hildebrand ». *Ils diſent enſuite:* Si on lit avec l'eſprit de Dieu les ſaintes Ecritures & les Hiſtoires, on trouvera que les Rois & les Empereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniés; & la queſtion eſt encore indéciſe; quoiqu'ils puiſſent être

(1) Après le paſſage de S. *Paul* ſur l'obéiſſance aux Puiſſances Supérieures, la *Lètre* ajoute, p. 26 de la Traduction: *Celui qui fait ce commandement à tout le monde, excepte-t-il quelqu'un de la ſoûmiſſion due aux Princes de la Terre? Quoi donc! Parceque nous honorons notre Prince, & parceque nous obéiſſons à nos Supérieurs, non par une crainte ſervile, mais dans la ſimplicité de notre cœur, nous ſerons pour cela des Excommuniés?* Il me ſemble que ce Traducteur tend mieux que l'Abbé *Fleuri*, le ſens de ces paroles du Texte Latin: *Quia Dominis noſtris, non ad oculum, ſed in ſimplicitate cordis, ſervimus.*

Aux raiſons ſolides qui détruiſent les teptoches que *Paſchal* faiſoit au Clergé de Liége, l'Auteur joint des traits vifs. *On a peine à comprendre*, dit-il, *p.* 34, *où* Paſchal *a pu ramaſſer une ſi prodigieuſe quantité d'injures. Il faut qu'il ait trouvé des gens, qui lui en aient fourni à bon marché, pour en répandre contre nous en ſi grande abondance; car tantôt il nous appelle Excommuniés, tantôt il nous traite de Faux-Cleres; & cela de ſon mouvement, & d'une volonté gratuite. Il ſortit du cœur du Roi* David *de bonnes paroles: mais* Paſchal *ne vomit que des injures groſſières, & ſemblables à celles que les Vieilles & les Fileuſes ont coûtume de ſe chanter.* Après deux paſſages, l'un de S. *Pierre*, l'autre de S. *Paul*, leſquels trouvent ici leur application, l'Auteur ajoute: *Que* Paſchal *écoute de ſi pieux & de ſi ſages Conſeillers, pluſtôt que de ſe laiſſer conduire par des infames Calomniateurs. Il nous maudit, & nous reproche que nous ſomes des Excommuniés: mais nous appréhendons bien plus la malédiction que prononce le* Pſalmiſte, *quand il dit:* Maudits ſont ceux qui s'écartent de la voie de tes commandemens, &c. *Nous ne nous mètons guère en peine de cette nouvelle eſpèce d'excommunication, dont on n'avoit point vu d'exemples avant* Hildebrand, Oudard

PAPES.

Pendant qu'à cauſe de la Trêve de Dieu, nos Fidèles avoient tout à fait mis les armes bas, ils ont ramaſſé les reſtes de la lie de *Guibert*; & tous enſemble ils ont introduit dans l'Egliſe de Latran cet illuſtre Perſonage, livré, dit-on, aux preſtiges de la Nègromancie; &, par une très pernicieuſe entrepriſe, ils l'ont décoré du nom d'Evêque. *Il dit enſuite*: Mais quand nous ſomes rentrés le lendemain dans la Ville, ce Monſtre a pris la fuite; & nous ignorons le lieu de ſa retraite.

Sigebert, l'Abbé d'Urſperg, *la* Chronique de Foſſanuova, *& la* Lètre *de* Paſchal *ne paroiſſent pas trop d'accord; & ne ſe contrediſent cependant point. Il fut fait, lorſque* Paſchal *étoit dans le voiſinage de Bènevent, une première Election de* Maginulf *à Tivoli; puis une apparence d'Election Canonique à Rome dans Sainte-Marie de la Rotonde. Enfin, lorſque* Paſchal *étoit dans la Cité Léonine*, Werner *fit faire par* Maginulf *ſa priſe de poſſeſſion dans la Baſilique de Latran.* V. l'An. 1106.

GÉLASE II,

précèdemment *Jean Gaetano*, Moine du Mont-Caſſin, Diacre-Cardinal du Titre de Sainte-Marie in Coſmedin, & Chancelier de l'Egliſe Romaine, eſt élu Pape le 25 de Janvier 1118. Il eſt ordoné Prêtre & ſacré Evêque aux Quatre-tems de Mars de la même année; & meurt en France à Clugni, le 29 de Janv. 1119. Son corps eſt inhumé dans l'Egliſe de ce Monaſtère.

La *Vie de Gélaſe II* par *Pandulf de Piſe*, tirée de quatre Mſts. du Vatican, & confrontée avec un Mſt. plus exact de la Bi-

PRINCES contemporains.

noient à leur âge. Quelques-uns de leurs Partiſans firent courir le bruit, en 1098, qu'on armoit en Bohème. Auſſitôt les deux Frères demandèrent à défendre l'Etat. *Boleſlas*, à la tête de la principale Armée, marcha vers la Siléſie. *Zbignée*, avec un gros Corps de Troupes, devoit l'aider, ou faire une irruption en Bohème. Arrivés ſur la frontière, ils ne trouvèrent point des Ennemis, qu'ils ſavoient n'y pas être. Ils s'en firent un prétexte pour accuſer *Siéciech* de mauvais deſſeins contre eux. Les Troupes le crurent, & demandèrent qu'on les menât au Duc pour le forcer à leur livrer ce Favori. Le Duc n'apprit le retour de l'Armée qu'en ſe voiant inveſti dans Zarnowieck en Mazovie. Des Dèputés lui portèrent reſpectueuſement, mais d'un ton ferme, les plaintes & les demandes des Princes & des Troupes. *Siéciech*, privé de toutes ſes Charges, fut exilé: mais en conſervant tous les dons, qu'il avoit reçus du Duc; & ſe retira dans le Château de Siéciekow, qu'il avoit fait bâtir. Les Princes marchèrent pour l'aſſiéger; & le Duc, alarmé, ſe déroba, lui quatrième, pour aller s'enfermer avec ſon Favori. Les Princes, reſpectant la préſence de leur Père, allèrent s'emparer des Provinces, qui leur étoient deſtinées. *Uladiſlas* & *Siéciech* ſe rendirent à Plotsko, qui devoit être du partage de *Zbignée*, & qui ne l'avoit pas voulu recevoir. Les deux Frères, irrités de l'obſtination de leur Père à protéger leur ennemi, volèrent auſſitôt faire le ſiége de Plotsko. La médiation de l'Archevêque de Gneſne les em-

SAVANS & Illuſtres.

traite. Les Auteurs contemporains, qui parlent ſouvent de lui, ne diſent rien d'une merveille ſi frapante. *Jean d'Ipre* eſt le premier, qui l'ait écrite, à la fin du XIIIe. ſiècle, dans ſa *Chronique de Saint-Bertin*; & depuis on la trouve dans un Mſt. de la Chartreuſe du Mont-Dieu, lequel eſt de 1324.

Bruno ſe retira, lorſque l'Egliſe de Rheims ſongeoit à l'elire Archevêque à la place de *Manaſsès*. Sa première retraite fut à Saiſe-Fontaine dans le Diocèſe de Langre. Il y vécut quelque tems avec quelques-uns de ſes Diſciples, ſans prendre d'engagement dans l'Ordre de S. *Benoît*, dont il ſuivoit la Règle. Mais, come il tendoit à la plus grande perfection, il alla, par le conſeil de *Robert*, Abbé de Molême, trouver *Hugue*, Evêque de Grenoble avec ſix des compagnons de ſa retraite. Le ſaint Prélat les reçut avec reſpect; & les conduiſit dans le deſert de Chartreuſe, lieu de ſon Diocèſe, entre des Montagnes affreuſes & preſque inacceſſibles.

Telle fut, dit l'*Hiſtoire litéraire de la France*, T. IX, p. 238, *l'origine de l'Ordre des Chartreux, ainſi nomé du lieu de ſon premier établiſſement; Ordre célèbre dès ſa naiſſance, que les plus grands Homes du XIIe. Siècle*, S. Bernard, Pierre le Vénérable, Guibert de Nogent, *& autres ont regardé come le plus excellent de tous les Inſtituts; & qui eſt juſqu'ici le ſeul, qui n'ait pas eu beſoin de réforme. On peut voir dans* (differens) Auteurs *quelles étoient & l'innocence des mœurs & l'auſtérité de vie des premiers habitans de ce Deſert. Une de leurs occupations étoit de copier*

avertis & repris avec diſcrétion. *Et encore* : Il ne faut pas trop s'alarmer de ce qu'on nous traite d'Excommuniés. Nous croïons que Rome même nous exceptera de l'Excommunication. Le Pape *Hildebrand*, qui eſt l'auteur de ce nouveau Schiſme, qui le premier a levé la lance ſacerdotale contre le Diadême, excommunia d'abord indifféremment tous ceux qui favoriſoient *Henri* : mais enſuite, corrigeant cet excès, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachés à l'Empereur par devoir & par néceſſité, non pour exécuter volontairement ſes ordres, & lui doner de mauvais conſeils; & il en fit un Decret. *Sur ce que le Pape* Paſchal *traitoit l'Empereur d'Hérétique, ils répondent* : S'il l'eſt, nous en ſomes affligés pour lui & pour nous. Nous ne diſons rien maintenant pour ſa défenſe. Nous diſons ſeulement que, quand il ſeroit tel, nous ne laiſſerions pas de ſouffrir qu'il commandât, parceque nous croïons mériter par nos péchés d'avoir un tel Maître; & nous ne devrions pas même, en ce cas, chercher à nous en délivrer, en prenant les armes contre lui : mais en adreſſant à Dieu pour lui des prières. Les Rois, pour qui S. *Paul* conjuroit les Fidèles de prier, n'étoient pas Chretiens; & il dit pourquoi on doit prier pour les mauvais Princes; afin que nous menions une vie tranquille. Ce ſeroit une conduite Apoſtolique d'imiter l'Apôtre : mais, pour nos péchés, l'Apoſtolique, le Pape, au lieu de prier pour le Roi pécheur, excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne ſoit tranquille. D'où vient cette autorité au Pape de tirer un glaive meurtrier outre le glaive ſpirituel?

(Urbain II), *& ce troiſième, que l'on a vu en uſer avec beaucoup d'indiſerétion : mais nous ſuivons l'autorité ſainte des anciens Pères.* L'Auteur revenu, page 40, à la qualification de *Faux-Clercs* que *Paſchal* done aux Liégeois, dit, p. 41 : *Ne feroit-il pas mieux, en ſe défaiſant de cet eſprit d'orgueil & de préſomption, de repaſſer un peu ſérieuſement avec les gens de ſon Conſeil, de quelle manière les Papes*, depuis Silveſtre *juſqu'à* Hildebrand, *ont été élevés ſur le Siège de Rome; quels maux inouïs ont produit les brigues, que l'on a emploïées pour y parvenir; & comment les conteſtations, arrivées à ce ſujet, ont été décidées par l'autorité des Empereurs & des Rois, qui ont jugé & fait dépoſer les Faux-Papes, & dont les Decrets avoient en cette occaſion bien plus de force, que les Excommunications d'*Hildebrand, *d'*Oudard, *ou de* Paſchal? *Notre Seigneur dit de lui-même dans l'Evangile* : Si j'ai mal parlé, rendés témoignage du mal que j'ai dit; *& l'Apôtre S.* Paul *ne réſiſta-t-il pas à S.* Pierre *le Prince des Apôtres? Pourquoi donc, ſans s'arrêter aux vaines prétentions de Rome, n'aura-t-on pas la liberté de reprendre & de corriger des Papes, qui ſont coupables de crimes ſcandaleux & notoires? Celui qui ne veut point être repris ni corrigé, mérite le nom de faux, ſoit qu'il ſoit Clerc, ſoit qu'il ſoit Evêque. Mais, par la miſéricorde de Dieu, nous ne ſomes ni déſobéiſſans, ni incorrigibles. Nous ne voulons point de Schiſmes, nous avons horreur de la Simonie, & nous évitons dans notre conduite tout ſujet d'excommunication, ainſi que la bone raiſon le demande & que le Saint-Eſprit nous l'ordone.*

PAPES.

bliothèque du Cardinal *François Barberin*, fut imprimée, pour la première fois à Rome, eo 1638, avec un ample *Commentaire* de D. *Conſtantin Gaetani*, Abbé dans l'Ordre de S. *Benoît*. Elle a reparu depuis dans le Tom. III, Part. I des *Hiſtoriens d'Italie*, telle que D. *Conſtantin* l'avoit publiée.

Ce Moine, le plus vain que j'aie rencontré ſur ma route, ſe dooe pour être de la même *Maiſon* que le Pape *Gélaſe II*; & dit que cette *Maiſon* eſt la *Maiſon Ducale de Gaiète & de Fondi*, qui déscendoit de ce Duc *Docibilis* par lequel j'ai commencé, dans le ſecood Volume, la Liſte des *Dues de Gaiète*. Suivant D. *Conſtantin*, tous les *Gaetani* de Naple, de Sicile, d'Eſpagne, de Florence & de Piſe, ſont autant de Branches de cette anciène *Maiſon Ducale de Gaiète*. Une très grande partie de ſon *Commentaire* eſt emploiée à faire connoître ces Branches. Il aſſure continuellement qu'il a les preuves de ce qu'il avance, & promet ſouvent de les doner au public. J'ignore s'il a tenu parole: mais, quand j'aurois ſous les ieux tout ce qu'il annonce, je n'en ferois aucun uſage pour relever le mérite du Pape *Gélaſe II*.

La *Note* 9 de D. *Conſtantin* commence par ce que je vais traduire, qui ne fait qu'une ſeule Phraſe dans ſon Texte. *Le Pape* Urbain II, *l'an* 1 *de ſon Pontificat, & 1088 de* Jéſus-Chriſt, *fit une promotion de Cardinaux, du mois d'Avril au mois de Septembre, car le jour eſt incertain. Entre les Cardinaux, qu'il créa, fut Don* Jean Gaetano, *Italien de la Campanie, & né dans la Ville de Gaiète, lequel*

PRINCES contemporains.

pêcha de pouſſer leur crime juſqu'au bout. Il obtint du Duc que *Siéeieeh* ſeroit banui du Roïaume, pour n'y plus revenir. La retraite de ce Miniſtre inſolent rendit la paix à l'Etat. *Quelqu'injuſte qu'eût été la conduite des Princes*, dit M. le Cheval. *de Soligna*e, T. I, p. 338, *elle avoit paru aux Polonois beaucoup moins criminelle, qu'elle ne l'étoit en effet. Ces ſortes de rébellions étoient eome la maladie épidémique de ee ſiècle. Elles s'y trouvoient anoblies par de grands exemples; & il en étoit que la Cour de Rome ne craignoit pas d'autoriſer.* Une Note indique les révoltes des Fils de l'Empereur *Henri III* contre ce Prince; & l'Auteur ne balance pas à les mètre ſur le comte d'*Urbain II* & de *Paſchal II*. L'ignorance & la mauvaiſe foi peuveot ſeules entreprendre de prouver qu'il a tort.

En 1100 *Boleſlas*, atteignant ſa quinzième aonée, ſon Père le voulut armer Chevalier; ce que ſa trop grande ieuneſſe n'avoit pas permis juſqu'alors. On étoit près d'en faire la cérémonie, lorſque les Poméraniens recommencèrent leurs courſes. *Boleſlas*, qui les avoit batus l'année précèdeote, raſſemble en hâte tous ceux, qu'il trouve de bone volonté; marche jour & uuit par des chemins détournés; tombe ſur les Ennemis pendant leur ſommeil; en taille en pièces la plus grande partie; fait les autres priſoniers, & les amène à Plotsko; ce qui rend plus éclatante la cérémonie de ſon inveſtiture des Armes.

L'année ſuivante, les Ruſſes, diviſés en quatre Corps, entrèrent dans la Pologne, à deſſein de ſe

SAVANS & Illuſtres.

les Livres des Aneiens, & d'en compoſer de nouveaux. Ainſi, quoiqu'ils recherchaſſent en tout la pauvreté, ils étoient néanmoins ſoigneux d'entaſſer une riche Bibliothèque; & ils ne le furent pas moins de eommuniquer le même goût à leurs ſucceſſeurs. Bruno *ne fit point de Règle particulière pour ſes Diſciples: mais il y a des preuves qu'il leur falſoit ſuivre celle de S.* Benoît, *autant qu'elle pouvoit s'allier avec le genre de vie éréml.tique qu'ils avoient choiſi.*

Bruno ne gouverna qu'environ ſix aos la Chartreuſe, come *Maître*, titre que tous les Ecrivains de ce tems-là lui donent, ainſi qu'à pluſieurs de ſes ſucceſſeurs. En 1090, *Urbain II* le fit veuir en Italie, afin de proiter de ſes lumières dans le Gouvernement de l'Egliſe. Ses Diſciples, conſternés de ſon éloignemrent, quitèrent Chartreuſe, que *Bruno* rendit à *Seguin*, Abbé de la Chaiſe-Dieu, parcequ'origioairement ce Deſert appartenoit à ce Monaſtère. Quand il eut enſuite engagé ſes Diſciples d'y retourner, *Seguin* le leur redona.

Bruno ne reſta pas longtems auprès d'*Urbain*. Effraïé du tumulte de la Cour de Rome & de la dépravation des Courtiſans, il ſe retira dans une Solitude de Calabre. Il y fut à peine, qu'on l'élut Archevêque de Reggio du conſeotement d'*Urbain* & du Comte *Roger*: mais rien ne put l'engager a conſentir à ſon élection. *Roger* lui doua, dans une Forêt voiſine de Squillace & compriſe dans ce Diocèſe, une lieue de pais, avec l'endroit nomé *La Torre*. C'eſt là que *Bruno* fonda la ſeconde Maiſon de ſou Inſtitut. En

Le Pape *Gregoire I* dit, « Que, s'il eût voulu ſe mêler de » faire mourir des Lombards, ils n'euſſent plus eu ni Roi, ni » Ducs ». *Mais*, ajoute-t-il, *parceque je crains Dieu, je ne veux participer à la mort d'aucun home, quel qu'il ſoit.* A cet exemple, tous les Papes ſuivans ſe contentoient du glaive ſpirituel, juſqu'au dernier *Gregoire*, c'eſt à dire *Hildebrand*, qui le premier s'eſt armé contre l'Empereur du glaive militaire, & en a armé les autres Papes par ſon exemple. *Sur la dernière clauſe de la* Lètre, *où le Pape ordone au Comte de Flandre « de faire la guerre à l'Empereur pour la rémiſſion de ſes pé- » chés »*; *le* Défenſeur *de l'*Egliſe de Liége *dit:* J'ai beau feuilleter toute l'Ecriture & tous ſes Interprètes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. *Hildebrand* eſt le ſeul qui, mètant la dernière main aux Saints Canons (1), a enjoint à la *Comteſſe* MATHILDE, pour la rémiſſion de ſes péchés « de faire » la guerre à l'Empereur *Henri* ». Or nous avons appris, qu'on ne peut lier, ni délier perſone ſans examen. C'eſt la règle qu'avoit ſuivie juſqu'à préſent l'Egliſe Romaine. D'où vient donc cette nouvelle maxime, par laquelle on accorde aux Coupables, ſans confeſſion & ſans pénitence, l'impuniré des péchés paſſés, & la liberté d'en commètre d'autres? Quelle porte ouvre-t-on par là à la malice des Homes (2)? *Paſchal II*, à la connoiſſance de qui cette *Lètre* dut parvenir, n'entreprit de la faire réfuter, ni de la condamner. C'eſt la conduite que *Gregoire VII* avoit tenue à l'égard de la *Réfutation* de ſa *Lètre* à *Hérimanne* & de l'*Apologie d'Henri III.* Rome a conſervé cet eſprit. Elle laiſſe écrire, & ſuit ſon chemin.

(1) Le Texte porte: *Solus* Hildebrandus *Papa ultimom manum faeris Canonibus impoſuit, quem legimus præcipiſſe*, &c. L'Abbé *Fleuri*, que cette expreſſion *ultimam monum impoſuit* embaraſſoit ici, l'a rendue mot à mot; ce qui ne la fait pas entendre. Le Traducteur de la *Lètre* dit, p. 59: Hildebrand *eſt le ſeul & le premier qui, poſſant por deſſus les Conons, ordono*, &c. Cela n'a point de rapport avec les termes de l'original. Il me ſuffit d'avoir fait cette remarque. Cette expreſſion qui me paroît renfermer un ſarcaſme contre *Gregoire VII*, n'eſt pas ici d'une aſſès grande importance, pour ſe doner la torture à ſon ſujet.

(2) Après ces paroles la *Lètre* finit, p. 62, par celles-ci, qui s'adreſſent à l'Egliſe Romaine. *Que Dieu, ó notre chère Mère, vous délivre de tous les moux, qui vous menacent! Que* Jéſus-Chriſt *ſoit votre porte, & votre portier, (Qu'il n'entre chés vous que ceux auxquels le Portier ouvrira!) Que Dieu vous défende, vous & votre Prélat, des ruſes & des artifices de ceux qui (come dit le Prophète* Michée) *ſéduiſent ſon Peuple, qui le dévorent de leurs dents, pendant que leurs langues prêchent la paix; & qui enfin, d'abord que quelqu'un ne done pas dans leur ſens, ne manquent pas ouſſitôt de lui déclarer la guerre, & cela ſous prétexte de Religion.* Ce que j'ai mis en parenthèſe eſt du nombre de ces petites Phraſes que j'ai dites oubliées dans la Traduction.

Il y a, come on l'a vu par la penultième *Note*, des traits de vivacité dans

PAPES.

avoit eu pour père Crescence, *Duc de Fondi, pour aieul* Crescence, *aussi Duc de Fondi & Préfet de Rome, & pour trisaieul* Marin, *Duc de Gaiète & de Fondi. Sa Mère, issue de la même* Maison Ducale de Gaiète, *étoit Sœur de Don* Jean Gaetano, *Moine du Mont-Cassin, illustre par sa science & par sa sainteté. Celui, dont il s'agit, Moine du même Monastère, où, dès son enfance on l'avoit offert au Saint Père* Benoît *& à l'Abbé* Didier, *lequel est le bienheureux* Victor III, *fut fait Soudiacre & Chancelier de l'Eglise Romaine. en* 1087, *par le même* Victor; *Diacre-Cardinal de Sainte-Marie in* Cosmedin *& Préfignateur, come qui diroit* Chancelier, *par le même* Urbain; *& puis Archidiacre, Chancelier & Bibliothécaire de la sainte Eglise Romaine par* Paschal II, *successeur d'*Urbain *en* 1099. *Enfin ce très ardent & très courageux défenseur de la Majesté Pontificale fut, bien qu'absent, élu du consentement unanime de tous les Cardinaux. Il étoit depuis quelques jours au Mont-Cassin. On le fit revenir à Rome. Alors, présent & triste, le troisième jour de la Vacance du Siége, VIII des Calendes de Février* (25 de Janvier) 1118, *parceque la foule des Partisans de l'Empereur* Henri *causoit du tumulte dans la Ville, il fut, dans le Monastère, fortifié de Saint-Sébastien & Saint-Zotique, dit de Pallade, placé, par* 51 *Cardinaux, savoir,* 75 *Evêques,* 28 *Prêtres, &* 18 *Diacres, sur la Chaire de S.* Pierre, *& reçut le nom de* Gélase II.

L'Auteur n'appuie d'aucunes preuves ce qu'il dit du Père, de l'Aieul & du Trisaieul de *Gélase*. Il

PRINCES contemporains.

réunir sur le bord de la Vistule. *Boleslas* alla contre eux, dès qu'il put avoir assés de troupes. *Il prit son chemin*, dit M. le Chev. *de Solignac*, p. 347, *par des Bois épais; les eotoïa sans cesse; &, épiant le moment de leur plus grande sécurité, il tomba sur leurs gardes avancées; les mit en fuite; fit prendre les armes aux Prisoniers qu'ils emmenoient; les poursuivit; en tua un grand nombre; & leur enleva tout le butin, qu'ils s'étoient flatés d'emporter avec eux.* Ce fut son dernier exploit sous le règne de son Père.

En 1083, *Uladislas* fit revenir de Hongrie son neveu *Miécislaw*, que les grandes qualités, qu'il annonçoit, rendoient cher aux Polonois. *Uladislas* lui fit épouser, en 1088, *Eudoxie*, fille de *Zwentopolck*, Duc de Kiovie: & ce jeune Prince mourut très peu de tems après son mariage, *ou par une mort prématurée, ou par les artifices des Ennemis de son Père, qui craignoient qu'il ne le vangeât sur eux.* C'est le jugement, que *Pastorius*, Liv. II, Ch. 5, N. I, porte de la mort de ce Prince; ce qui me paroît bien plus raisonable, que d'en faire le crime d'*Uladislas*, Prince très incapable de règner: mais très honête home.

BOLESLAS III, *surnomé* KRZYWOUSTI, c'est à dire BOUCHE-TORSE,

fils d'*Uladislas II* & de sa femme *Judith de Bohème*, aiant à peine 17 ans, succède à son Père en 1102; ne prend que le titre de *Duc*; & meurt en 1139.

Uladislas *étant mort*, dit le *Florus Polonois* de *Pa-*

SAVANS & Illustres.

1094, l'Eglise fut dédiée sous l'invocation de S. *Etiène*; &, quelque tems après, *Bruno* fit bâtir auprès un Monastère de Cénobites pour ceux qui ne pouroient pas soûtenir la vie érémitique.

Il vécut près d'onze ans dans ce Desert de la Torre. Près de sa fin, il fit, en présence de ses Disciples, une confession générale de toute sa vie, à laquelle il joignit une profession de foi sur les Mistères, & particulièrement sur celui de l'Eucharistie, à cause des troubles causés par la Doctrine de *Bérenger*. Recueillie par ses Disciples, elle est venue jusqu'à nous; & D. *Mabillon* l'a fait imprimer dans le IVe. Tome de ses *Analectes*. Le Corps de *Bruno* fut inhumé derrière le Grand-Autel de l'Eglise de la Torre.

Dans la plupart des *Réponses* à la *Lètre circulaire*, que ses Disciples écrivirent aux Eglises pour demander leurs suffrages, il est dit, « Qu'il avoit moins » besoin des prières des » autres, que les autres » n'avoient besoin des siè- » nes »; ce qui montre combien partout on étoit persuadé de sa sainteté. *Mais, come depuis sa retraite*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XIX, *il n'avoit songé qu'à se cacher, & avoit inspiré à ses Disciples le même amour de l'obscurité & du silence, personne n'écrivit alors sa vie, ni l'Histoire de son Ordre. Ce grand Saint ne fut canonisé que plus de* 400 *ans après* (en 1514) *par* Léon X.

Il y a beaucoup d'Ouvrages imprimés come étant de S. *Bruno*, parcequ'on en a confondu de Personnes de même nom avec les siens. L'*Histoire littéraire de la France* fait

Le 19 de Novembre la *Comteſſe* MATHILDE, étant dans le Palais de la Ville de Florence (1), accorde un Privilége au Monaſtère de Vallombreuſe (2).

Vers ce même tems, la *Comteſſe* ADÉLAÏDE, veuve de ROGER, *Comte de Sicile*, & Tutrice du Comte *Roger II*, ſon fils, voïant ſon gouvernement mépriſé des Siciliens, fait venir de Bourgogne le Prince *Robert*, lui done en mariage une de ſes Filles, & le déclare enſuite Tuteur de ſon Fils, & Gouverneur de l'Ile; ce qui contient les Peuples bouillans de ce païs.

Chriſolas, ou *Groſſolan*, eſt accuſé, cette année, d'avoir emploïé la Simonie pour ſe faire élire Archevêque de Milan. L'Accuſateur étoit ce même Prêtre *Liprand*, que l'on a vu ci-deſſus ſe prêter aux entrepriſes factieuſes du Chevalier *Herlembald*; perdre le nés & les oreilles; & mériter pour cela d'être traité, par *Grégoire VII*, de *Martir de* JÉSUS-CHRIST dans une *Lètre*, dont j'ai doné la traduction. Ce Prêtre offre de prouver ſon accuſation par l'Epreuve du feu. *Groſſolan* le preſſe de la prouver par des faits: mais on ne voit pas que *Liprand* l'ait entrepris, ce qui montre l'irrégularité de ſon procèdé. Son offre eſt acceptée du Peuple, malgré l'oppoſition des Evêques Suffragans, qui ſe trouvoient alors dans la Ville, & qui regardoient ces ſortes d'Epreuves come criminelles. *Liprand* paſſe à travers deux Buchers élevés dans la Place de Saint-Ambroiſe, longs de dix braſſes, & hauts de quatre au deſſus de la taille ordinaire des Homes. Il en ſort, ſans avoir reçu d'atteinte du feu dans ſa perſone, ni dans ſes habits ſacerdotaux; ce qui tranſporte le Peuple d'admiration; & force *Groſſolan*, qui ne ſe croit plus en ſureté, de ſe réfugier à Rome, où le Pape le reçoit très bien. Il y eut pourtant enſuite quelque doute ſur l'Epreuve miraculeuſe. *Liprand* avoit une main & un pied légèrement bleſſés, & les Partiſans de l'Archevêque profitèrent de cette circonſtance pour faire douter de la bone-foi de ce Prêtre. L'Hiſtorien LANDULF *le Jeune* prétend que ces légères bleſſures n'étoient point l'effet des flâmes, & qu'elles avoient

cette *Lètre*: mais peut-être n'excèdent-ils pas la néceſſité d'une juſte défenſe. Quant à la doctrine qu'elle renferme, *il n'eſt pas poſſible de la condamner, que l'on n'approuve en même tems le* Bref *de* Paſchal II, *qui en fait le ſujet. Or on veut bien ſe perſuader, pour l'honeur de notre ſiècle, qu'il ne ſe trouvera aujourd'hui perſone, qui oſe ſe déclarer pour une production ſi étrange, & dont les maximes ſont ſi contraires à l'eſprit de* Jéſus-Chriſt, *& à la doctrine conſtante de l'Egliſe.* C'eſt par là que le Traducteur finit le court *Avis*, qui précède ſa Traduction.

(1) *In Palatio Florentino.*

(2) Ce *Diplôme* eſt dans les *Annales Bénédictines* ſous cette année.

PAPES.

avance auſſi ſans preuve que *Victor III* fit le Moine *Jean*, en 1087, Soûdiacre & Chancelier. Il eſt certain que *Jean*, qui put ſervir de Secrétaire à *Victor*, ne fut point Chancelier du tems de ce Pape; & par une *Lètre* de ce Moine à ſon oncle le Moine *Jean Gaetano*, laquelle D. *Conſtantin* a fait imprimer dans une de ſes *Notes*, il paroit que *Jean*, qui fut *Gélaſe*, étoit Soûdiacre avant que l'Abbé *Didier* fût Pape, & par conſéquent avant 1087. Il eſt aſſés ſingulier qu'en commentant *Pandulf de Piſe*, D. *Conſtantin* diſe qu'*Urbain II* fit *Jean* Diacre-Cardinal de Sainte-Marie *in Coſmedin*, quand *Pandulf* dit expreſſément que ce fut *Paſchal II*, qui dona cette Diaconie à *Jean*. *Pierre Diacre* dit qu'*Urbain* ordona *Jean* Diacre pour la Baſilique Patriarchale de Latran: mais il ne parle point du Titre. Ou *Jean* fut ordoné Diacre-Cardinal avec un Titre que nous ne connoiſſons pas; ou, tous les Titres des Cardinaux-Diacres étant remplis, il fut ordoné ſans titre, ce qui ſe pouvoit apparemment pour un Moine; & n'en eut un que lorſque *Paſchal II* lui dona celui de Sainte-Marie *in Coſmedin*. Ces Remarques ſuffiſent pour faire voir que les *Notes* de D. *Conſtantin Gaetani* ſur la *Vie de Gélaſe II*, ne peuvent, quoique très amples, être que d'une médiocre utilité.

Au reſte, *Gélaſe* étoit d'une Famille noble très illuſtre. *Pandulf* le dit. Son éducation fut commencée avec ſoin dans la maiſon paternelle, & continuée avec beaucoup de ſuccès au Mont-Caſſin, ſous la direction principalement du Moine *Jean*

PRINCES contemporains.

ſtorius, Liv. II, Ch. VI, *ſon fils* Boleſlas *lui ſuccède, comme ſon héritier par le* Droit de la Nature: *mais s'il eût falu recourir aux ſuffrages, on n'en eût point, dans aucune élection, trouvé de plus digne. Il avoit, très jeune, donè de grandes preuves de ſon courage: mais, dès qu'il fut Duc, il en dona de plus grandes. La Pologne n'eut point de Prince plus belliqueux; &, pour le nombre des combats, elle pouroit preſque mètre cet élève de Mars en parallèle avec les* Marcellus *&* Jule-Céſar *des Romains* (*a*). *Mais la brièveté, que je me ſuis propoſée, ne me permet pas d'en raconter ici toutes les Expéditions. Je parlerai ſeulement des principales, & même en peu de mots. La jalouſie de ſon frère* Zbignée, *lui dona beaucoup d'exercice au commencement de ſon règne. Ce Frère, aſpirant à s'élever au deſſus de la fortune qu'il avoit reçue de ſon Père, ſuſcita de tems en tems au Duc différens Ennemis. Le premier fut* Borziwoje, *Duc de Bohème. Mais ce Prince, en arrivant ſur les frontières de la Pologne, fut abandoné de ſes troupes, indignées de l'injuſtice de cette guerre, & s'en retourna ſans avoir rien fait.* Boleſlas, *croïant toutefois devoir tirer vangeance de ſa tentative, envoia des Troupes, qui, commandées par* Zéſiſlas, *l'un des Grands de Pologne, ravagèrent toute la Moravie. Bientôt après, à l'inſtigation du même* Zbignée, *les Poméraniens ſe ſoûlevèrent.* Boleſlas *les ſoûmit pour un tems: mais ce ne fut pas auſſi promtement, & ſans courir quel-*

(*a*) On dit que *Boleſlas* remporta quarante-deux victoires.

SAVANS & Illuſtres.

connoitre ceux qui ſont inconteſtablement de lui.

ODON ou OTTON, Moine Bénédictin, Cardinal-Evêque d'Oſtie, meurt en 1101.

Quelques Ecrivains ont eu l'inattention de le prendre pour *Urbain II*, qui s'appelloit de même, & qui fut ſon prédéceſſeur immédiat au Siége d'Oſtie. Les Hiſtoriens des Cardinaux François, l'ont dit mal-à-propos Parent, ou même Neveu de ce Pape.

C'étoit un home d'une taille haute & bien proportionée, d'une humeur agréable, & d'un accès facile.

Il étoit vraiſemblablement un de ces Moines François, que *Gregoire VII*, en différens tems, avoit attirés à Rome, pour l'aider à ramener les Schiſmatiques.

Il ne reſte de lui qu'une *Elégie* aſſés courte, dans les *Poëſies* de *Baudri*, pour lors Abbé de Bourgueil & depuis Archevêque de Dol, avec la réponſe de *Baudri*, laquelle eſt une *Elégie* beaucoup plus longue. Les Vers du Cardinal *Odon* ſont un peu moins mauvais, que ceux du commun des Verſificateurs de ſon tems.

Sur des conjectures mal appuiées, les *Bollandiſtes* le font Auteur d'une *Relation des Miracles* opérés en 1101 en Angleterre, à la découverte du Corps de Ste. *Milburge*, Vierge. Cette *Relation*, qui n'exiſte plus, portoit le nom d'*Aton*, *Evêque d'Oſtie*; & les *Bollandiſtes* veulent qu'*Aton* ſoit le même nom qu'*Odon*, ou *Otton*; ce qui ſe peut; & qu'auſſi-tôt que *Paſchal II* eût été ſacré par *Odon*, ou *Otton*, Evêque d'Oſtie, il l'ait envoïé Légat en Angleterre.

été produites par un accident antérieur au paſſage entre les Buchers. Peut-être *Landulf*, Neveu de *Liprand*, ne doit-il pas en être cru ſur ſa parole. Les diſcours des Amis de l'Archevêque échauffant une partie du Peuple, il en naît un tumulte, dans lequel on en vient aux mains; & pluſieurs perſonnes ſont tuées. Au reſte ce fut le Mercredi-Saint, 25 de Mars de cette année, que *Liprand* fit ſon Epreuve du feu.

1104.

Si l'on s'en rapporte à la *Chronique* anonime *de Trèves* (1), le Pape *Paſchal II* célèbre au mois de Mars un grand Concile à Rome. Il n'en eſt parlé nulle part ailleurs (2).

L'Empereur *Henri III* paſſe les fêtes de Noël à Maience; & ſon fils *Henri*, qu'il avoit fait couroner Roi dès 1099, guidé par de mauvais conſeils & par ſa propre ambition, ſe ſépare d'avec lui dans l'intention de ſe révolter ouvertement.

A la fin d'Avril, *Albéric*, Abbé de Saint-Benoît de Polirone, ſe fait doner, par la *Comteſſe* MATHILDE, à Nogara dans le Veronès, une confirmation de tous les Biens de ſon Monaſtère (3). Le même obtient encore de cette *Comteſſe*, le 15 de Septembre, à Coſcogno, Bourg des Montagnes de Modène, une donation de divers Biens, & de la moitié de l'Ile de Gorgo (4). Son Monaſtère poſsèdoit l'autre moitié de cette Ile. Cette donation ſe fait du conſentement du Cardinal *Bernard*, Vicaire du Pape en Lombardie.

Avant cela, ce Cardinal avoit été paſſer la fête de l'Aſſomption à Parme. Après l'Evangile de la Grand'Meſſe qu'il célébroit à la Cathédrale, il avoit fait un Sermon au Peuple, dans lequel il avoit parlé d'*Henri III* avec beaucoup de mépris, parcequ'il étoit excommunié. Grand nombre des Aſſiſtans, extrêmement affectionés à cet Empereur, avoient, auſſitôt après le Sermon, mis l'épée à la main; &, s'avançant vers le Cardinal, ils l'avoient pris & conduit en priſon, en pillant en même tems ſa Chapelle. *Mathilde* étoit à Modène. Informée preſque ſur le champ de ce déſordre, elle avoit raſſemblé ce qu'elle avoit pu de Troupes, avec leſquelles elle avoit marché, le troiſième jour, à Parme. Les Parméſans épouvantés n'avoient pas attendu ſon arrivée. Ils avoient remis, entre les

(1) Publiée par D. *Luc Dacheri.*

(2) *Peut-être ce que dit cette* Chronique *n'eſt-il pas ſur, & faut-il renvoïer ce Concile à l'année ſuivante*, dit *Muratori*, T. VI, p. 342.

(3) *Bacchini*, dans l'*Appendix* de ſon *Hiſt. de Polirone.*

(4) *Ibidem*

PAPES.

ſon Oncle. Il ſe rendit aſſés habile pour être chargé lui-même d'inſtruire les autres, & ſe bien acquiter de cet emploi. L'on voit par les *Lètres* d'*Urbain II* & de *Paſchal II* que, pour ſon tems, il n'écrivoit pas trop mal en Latin; & qu'il avoit de la diſpoſition à l'éloquence: mais il ne faut pas, come fait *Pandulf de Piſe*, le comparer à cet égard à S. *Léon le Grand*. Le Mont-Caſſin le comte au rang de ſes Ecrivains, come on le voit par ces paroles du Chapit. 46 des *Homes illuſtres* de ce Monaſtère par *Pierre Diacre*. Gélaſe, *Pontiſe du Siége Apoſtolique. . . . . formé par le Philoſophe* Albéric, *écrivit, pendant qu'il étoit dans ce Monaſtère*, la Paſſion de S. Eraſme & de Ste. Anatholie, *& mit en Vers la* Paſſion de S. Céſaire. *Depuis, devenu Chancelier de la Sainte Egliſe Romaine, il écrivit le* Regiſtre *de* Paſchal II.

Come le Cardinal *Jean* étoit très habile & très laborieux; le poids des Affaires tomba principalement ſur lui durant les Pontificats d'*Urbain II* & de *Paſchal II*. C'eſt ce qui fait qu'*Ordric Vital*, en parlant de ſon élection au Pontificat, le qualifie *ancien Maître des Pontifes Romains*. Johannes Gaetanus *Romanorum Pontificum antiquus Cancellarius & Magiſter*.

Voici coment l'*Abbé d'Urſperg* parle de l'élection de ce Pape: *L'an du Seigneur* 1118, *le Seigneur* Paſchal II, *puri[illegible] une longue maladie [illegible] dans le Seigneur la vie [illegible]nte. En ſa place*, Jean Gaetano, *home prudent & vénérable, qui, dans l'Egliſe Romaine, avoit toujours vécu ſans reproche, partagé les travaux du même*

PRINCES contemporains.

que danger. Il leur prit Belgard, Colberg, Camin & Wolin, leurs prineipales Villes alors.

Mais, peu de tems après, il falut rentrer en guerre avec ces deux Nations.

L'Empereur Henri V (IV) *qui faiſoit la guerre à* Coloman, *Roi de Hongrie, aiant entraîné contre lui les Bohêmes alors tributaires de l'Empire* (du Roiaume de Germanie); *un Traité d'Allianee & des liens d'affinité par leſquels* Boleſlas *tenoit à ee Roi, le firent marcher en Bohême. Le Duc avoit ſuivi l'Empereur en Hongrie, &* Waſcon & Mutina, *qu'il avoit choiſis, s'oppoſèrent à l'entrée de* Boleſlas *dans le païs. Mais, mis en déroute & retirés à Prague, ils abandonèrent au pillage de l'Ennemi tout ce que la Bohême avoit d'ouvert & de foible. L'abſenee de* Boleſlas *avoit enhardi les Poméraniens; &, par forcc, ou par trahiſon, ils s'étoient emparés de la Forteresſe d'Uzcez.* Boleſlas, *revenu promptement ſur ſes pas, aſſiége* Wollin, *qui s'étoit déclaré pour les Rebelles. Il avoit avec lui* Zbignée, *qui, toujours ennemi de ſon Frère, & s'entendant en ſecret avec les Poméraniens, leur avoit conſeillé de ſe jeter, une certaine nuit, ſur le Camp; & leur avoit promis une réuſſite aiſée. Heureuſement, lorſqu'ils approchèrent,* Boleſlas, *ſuivant ſa coûtume, viſitoit les Corps de garde. Au défaut de la force, il oppoſa la ruſe à cette ſurpriſe. Seul, avec un petit nombre de Gardes éveillés, il fondit par derrière ſur les Ennemis, qui ſe précipitoient dans le Camp, & fit jeter de grands cris capables d'effraier les Ennemis, & de réveiller ceux du Camp qui dormoient. Les Poméraniens, ſe*

SAVANS & Illuſtres.

Mais on connoît, par l'Hiſtoire, tous ceux qui, dans ces tems-là, furent emploïés dans ce Roiaume come Légats; & notre *Odon* ou *Otton* n'eſt pas du nombre.

La *Relation*, que l'on prétend de lui, poſtérieure ſans doute de beaucoup au tems des Miracles qu'elle étaloit, étoit apparemment l'Ouvrage d'un *Faiſeur de Légendes*, qui, lui voulant doner de l'autorité, la mit, au hazard, ſous le nom d'*Otton, Evêque d'Oſtie*. Quelque *Copiſte* enſuite aura par mégarde écrit *Aton*, au lieu d'*Otton*.

Il ne faut pas oublier que c'eſt ſur l'autorité de notre *Odon*, ou *Otton*, que *Guibert*, Abbé de Nogent, attribue des miracles au Pape *Urbain II*. Voici ce qu'on lit à ce ſujet dans ſon *Hiſtoire de la Croiſade*, Liv. *II*, Ch. 8. *Sa fin* (d'Urbain II), *éclatante de Miracles, rend témoignage de l'état de ſon ame. Car, après qu'il fut mort & qu'on l'eut enterré, come il ſe faiſoit deja grand nombre de Miracles, ainſi que l'Evêque d'Oſtie ſon ſucceſſeur l'écrit, un certain Jeune-Home vint à ſon ſépulchre, & ſouhaita par impréeation de ſouffrir quelque domage en ſes membres, s'il s'étoit jamais, ou s'il ſe devoit jamais faire aucun Miracle par les mérites d'*Urbain, *auſſi dit* Odon (ou Otton). *Il n'avoit pas mis le pied hors de l'endroit, qu'il perdit l'uſage de la parole & fut attaqué de paraliſie d'un côté. Sa mort, arrivée le lendemain, rendit témoignage des vertus d'*Urbain.

ANSELME,

Archevêque de Cantorbéry, meurt le Mercredi-Saint, 20 d'Avril 1109.

Il étoit né vers 1034,

mains des Vaſſaux Nobles de la Comteſſe, le Cardinal & toute ſa Chapelle; & *Mathilde*, à la prière de *Bernard*, dit *Donizon*, leur avoit pardoné.

Preſque auſſitôt après la mort de l'Antipape *Guibert*, un certain *Otton* s'étoit intrus dans le Siége de Ravenne. Il vend, cette année, à *Landulf*, Evêque de Ferrare, la *Court* appellée Firmiana. Come dans l'*Acte*, il ne ſe qualifie qu'*Archevêque élu de Ravenne*, il en réſulte qu'il n'avoit pas encore pu trouver de Conſécrateurs (1).

La guerre commence au mois d'Août entre les Piſans & les Lucquois. Il ſe done une bataille que les Piſans perdent. Les Lucquois emmènent à Lucque tous les habitans du Château de Librafratta, dont ils s'étoient emparés (2).

1105.

PASCHAL II fait abatre à Rome les Maiſons de la *Famille noble des Corſi*, vraiſemblablement parcequ'on en avoit fait des eſpèces de Fortereſſes. *Etiène*, Chef de cette Maiſon, ſort de la Ville; & ſe fortifie dans la Baſilique de Saint-Paul, & dans le Château, qui l'entouroit alors. Beaucoup de Malfaiteurs, de Brigands, de Gens ſans aveu, vont lui faire offre de leurs ſervices. Il s'en ſert pour faire des coups de main non ſeulement dans les environs de Rome: mais encore dans la Ville même. La Cour du Pape trouve le moïen d'avoir en cire l'empreinte des Clefs du Château, d'après laquelle on en fait de ſemblables. On s'en ſert pour introduire, pendant la nuit, dans le Château des Troupes qui s'en emparent. *Etiène* s'enfuit en habit de Moine. Le Pape tient un Concile dans la Baſilique de Latran. Il y eſt traité de l'Affaire de l'Archevêque *Groſſolan*, qui jouiſſoit à Rome d'une grande conſidération, à cauſe qu'il avoit écrit un Ouvrage très ſavant contre le Schiſme des Grecs. Le Prêtre *Liprand* étoit préſent: mais ce qu'il peut dire pour prouver la Simonie dont il accuſoit l'Archevêque, paroît inſuffiſant. *Groſſolan* jure qu'il n'avoit point forcé *Liprand* à ſubir l'Epreuve du feu; le Concile l'abſout & le rétablit dans ſa Dignité: mais ce Jugement ne le remet point en poſſeſſion de ſon Siége, ni d'auc[illegible]es Châteaux de l'Egliſe de Milan. La Faction contraire fut toujours la plus puiſſante, & refuſa conſtamment de le reconnoître pour Ar-

(1) V. *Antiq. d'Ital.* Differtat. XXVIII.
(2) Ce fait eſt rapporté par *Ptolémée de Lucque.*

PAPES.

Apoſtolique, eſt élu & conſacré canoniquement par le concours unanime de tous les Catholiques.

Le même Hiſtorien dit que ce Pape tint, en 1119, un Concile à Vienne en Dauphiné : *mais*, dit *Muratori*, T. VI, p. 395, *comé* Pandulf de Piſe *& les autres Ecrivains de ce tems-là n'en parlent point, le Père* Pagi *s'inſcrit en faux contre ce Concile, que* Baronius, Labbe, Conſtantin Gaetani, *& d'autres ont admis bonement. Il eſt vrai que le Pape avoit fait choix de la Ville de Rheims pour y célébrer un Concile, où l'on traiteroit de l'importante affaire des Inveſtitures : mais Dieu ne lui laiſſa pas aſſés de vie pour exécuter ſon pieux deſſein.*

Lorſque *Gélaſe*, obligé de fuir à cauſe que Rome étoit au pouvoir de l'Antipape *Gregoire VIII* intrus par l'Empereur *Henri IV*, étoit à Piſe, prêt à paſſer en France, il confirma l'érection de cette Egliſe en Métropole. Sur quoi le même *Muratori* dit, pag. 393 : *Suivant les* Hiſtoriens Piſans *l'Egliſe de Piſe avoit été, dès 1092, érigée en Archevêché. Mais c'eſt peut-être, parceque l'autorité de ces Archevêques ſur les Evêchés de Corſe n'avoit pas pu s'établir, que* Pierre Diacre (*Chron. du Mont-Caſſin*, Liv. IV, Ch. 64) *dit que* Gélaſe II, *lorſqu'il étoit à Piſe, voulant récompenſer les Piſans de ce qu'ils lui prêtoient leurs Galères*, érigea le premier cette Ville en Archevêché. *Les* Annales de Piſe (*imprimées par* Ughelli *dans* l'Italie Sacrée) *diſent que*, tant par un Privilège, que de ſa propre bouche, il confirma la dignité Métropolitaine à l'Egliſe de Piſe. *Les autres* Annales,

PRINCES contemporains.

croïant envelopés, perdent courage ; & les Polonois, accourant en foule, les mètent en fuite. Tant il eſt vrai que la préſence du Prince peut beaucoup dans un Camp, & qu'un ſeul home éveillé peut ſauver des Armées endormies. Les Poméraniens aiant été repouſſés de cette manière ; la perfidie de Zbignée *fut bientôt découverte. Il en fut convaincu publiquement, & condamné d'un avis unanime à la mort : mais il en fut quite pour l'exil ; ſon Frère modérant ainſi la peine, pour ne pas laiſſer le crime ſans punition, & pour donner dans le Coupable un exemple de clémence.*

La guerre de Bohême avoit en elle-même été peu de choſe : mais elle en produiſit une plus conſidérable. L'Empereur Henri, *courroucé de ce que* Boleſlas *avoit ſecouru les Hongrois, fit une invaſion dans la Marche & la Siléſie, leſquelles étoient alors aux Polonois ; &, come un torrent, il détruiſit tout. Glogaw ſeul, s'obſtinant à ſoûtenir un ſiége, retarda les autres opérations du Vainqueur. La conſtance de cette Ville étoit ſoutenue par les exhortations de* Boleſlas, *qui harceloit les Aſſiégeans par des courſes continuelles. Enſuite, come il eût envoïé des Ambaſſadeurs demander la paix, l'Empereur propoſa des conditions trop injuſtes ; &, faiſant voir ſon tréſor, il dit que ce ſeroit-là ce qui domteroit les Polonois. Là-deſſus* Scarbeck, *Chef de l'Ambaſſade, pour rabatre l'arrogance de l'Empereur, tira ſon Anneau de ſon doigt ; & dit en le jetant dans le tréſor :* Que l'or ſe joigne à l'or ! *voulant faire entendre ſans doute, qu'on tentoit en vain d'effaier par l'or des*

SAVANS & Illuſtres.

dans la Ville d'Aouſte en Piémont. Son père *Gondulf* & ſa mère *Ermengarde* étoient d'ancienne Nobleſſe Lombarde, ou Bourguignone. *Aouſte*, dépendant alors du Roiaume des Deux-Bourgognes, avoit autrefois été de celui de Lombardie.

Elevé dans l'etude des Lètres & dans la pratique des vertus, il voulut, dès l'âge de 15 ans, ſe faire Moine. Sa Famille l'en empêcha. L'Etude alors manquant pour lui d'attraits, les amuſemens de la Jeuneſſe en eurent ; & s'il tarda de s'y livrer, ce ne fut qu'autant que ſa Mère vécut. Dès qu'elle fut morte, ſon Père le voïant ſe livrer à ſes paſſions, & ne ponvant le ramener à lui-même, l'euvoïa voïager.

Il parcourut pendant trois ans les Deux-Bourgognes & la France ; &, ſe trouvant en Normandie, il entendit parler du concours d'Ecoliers, que la réputation de *Lanfranc*, Prieur du Bec, attiroit à l'Ecole de cette Abbaïe. Il en alla ſur le champ groſſir le nombre, & *Lanfranc* l'emploïa bientôt pour enſeigner.

Vers 1060, aiant environ 27 ans, il prit au Bec l'habit monaſtique ; &, trois ans après, *Lanfranc* aiant été fait, par le Duc *Guillaume*, Abbé de Saint-Etiène de Caen, il lui ſuccéda dans les Emplois qu'il avoit au Bec.

Il eſſuïa d'abord quelques déboires par la jalouſie de pluſieurs de ſes Confrères ; mais ſes bons offices les rendirent ſes amis. Les occupations de ſa Charge de Prieur, & le ſoin de l'Ecole, qu'il vit toujours également fréquentée, ne l'empêchèrent pas de ſe livrer à l'Etude ; ce qui lui fit acqué-

chevêque. Sur la fin de l'année, le Pape ſe tranſporte en Toſcane. Il n'eſt pas ſur ſi c'éſt alors, ou l'année ſuivante, qu'il tient à Florence un Concile, pour déſabuſer l'Evêque de cette Ville, qui prétendoit que l'Antechriſt étoit né. Les Tremblemens de Terre, les Inondations, les Famines & les autres fléaux que l'Europe avoit éprouvés, depuis un certain nombre d'années, avoient apparemment mis cette viſion dans la tête de ce bon Evêque, home pieux & ſimple. On diſputa beaucoup ſur ce ſujet : mais le concours des gens attirés par la nouveauté de la queſtion fut ſi grand, qu'il en réſulta quelque tumulte ; ce qui fit interrompre la diſpute, & laiſſer au tems à décider la queſtion. Come on a des preuves que *Mathilde* étoit cette année en Toſcane, on peut croire que ce fut principalement pour conférer avec elle que le Pape y vint. Etant à Lucque au mois de Décembre, il confirme tous les Priviléges des Chanoines Réguliers de Saint-Fridien ; &, come il approuvoit leur réforme, il done ſes ordres pour la faire embraſſer par ceux de la Baſilique de Latran. Cette année, ſi ce ne fut pas la précèdente, il ſe tient à Rome un *Plaid* qui mérite de l'attention. Les Moines de Farfa réclamoient un Château, que des Nobles Romains avoient uſurpé ſur eux. Ces derniers le prétendoient du Domaine de l'Egliſe ; & ſe fondoient ſur la Donation de *Conſtantin*, par laquelle il paroiſſoit que cet Empereur avoit doné toute l'Italie & tous les Roïaumes d'Occident à l'Egliſe Romaine. L'Avocat des Moines ſoûtenoit que cette Donation étoit fauſſe, ou qu'il ne falloit pas l'entendre dans le ſens qu'on lui donoit ; puiſqu'il étoit conſtant qu'après *Conſtantin* les Empereurs avoient continué d'être les Souverains & les Propriétaires de Rome & de toute l'Italie. Les Moines obtinrent ce qu'ils demandoient (1). On voit qu'alors en Italie, on n'étoit la dupe des fauſſes Donations, dont la Cour de Rome ſe prévaloit, qu'autant que l'on n'avoit pas d'intérêt de les combatre.

Auſſitôt après les fêtes de Noël de l'année précèdente, le Roi *Henri*, réſolu de ne plus dépendre de ſon Père, avoit envoïé des Députés à Rome abjurer pour lui le Schiſme ; & demander conſeil au Pape au ſujet du ſerment, qu'il avoit fait à ſon Père, de ne ſe point emparer du Roïaume ſans ſa permiſſion. *Paſchal*, dans un *Bref*, lui done l'abſolution, & la Bénédiction Apoſtolique, en l'exhortant « de ſe conduire come un Roi » chretien, & d'être véritablement un Fils de l'Egliſe ». Ce

(1) Ce *Plaid* eſt dans la *Chronique de Farfa*, T. II, P. II des *Hiſtoriens d'Italie*.

PAPES.

que j'ai publiées (T.VI des *Histor. d'Ital.*), *portent :* Et il dona un Archevêque à la Ville de Pise, qui jusque-là n'avoit eu que des Evêques, excepté *Daïmbert*, qui, bien que déclaré (*Archevêque*) n'avoit pas pu résider, parcequ'il fut, dans ces tems-là, créé Patriarche de la sainte Ville de Jérusalem. *Mais, suivant des* Actes *que j'ai tirés des Archives de Pise & mis au jour, il est certain qu'en* 1094 & 1098, Daïmbert *se disoit* Archevêque de la Ville de Pise. *Par conséquent, il est à croire que l'Eglise de Pise fut élevée au rang d'Archevêché sous* Urbain II; *& qu'ensuite, attendu que les Evêques de Corse ne vouloient pas reconnoître pour leur Archevêque celui de Pise, le Pape* Gélase *confirma, cette année* (1118), *ce droit à l'Eglise de Pise par une nouvelle* Bulle *plus efficace.*

GREGOIRE VIII,

Antipape,

précédemment Maurice Bourdin, *Archevêque de Brague, mis sur la Chaire de S.* Pierre, *le 9 de Mars* 1118, *come le dit* Landuif le Jeune, *par l'Empereur* Henri IV, *en concurrence de* Gélase II *élu, mais non sacré, conserve son prétendu Pontificat jusqu'au 23 d'Avril* 1121, *qu'il est remis entre les mains du Pape* Calixte II, *qui le fait renfermer d'abord au Monastère de la Cava; puis dans la Forteresse de Janula, d'où le Pape* Honorius II *le tira, pour le confiner dans le Château de Frumone.*

Gélase *aiant quitté Rome à l'approche de l'Empereur; & ce Prince, après avoir tenté de le faire revenir,* s'appercevant *dit* Muratori, *T. VI, p. 391,* qu'il n'y avoit pas moien

PRINCES contemporains.

homes, dont le bras étoit armé de fer, & l'ame de courage. L'Empereur sentit la raillerie; & pour l'éluder, Habdanck, *dit-il. C'est l'expression dont les Allemans se servent pour remercier. De-là vint le nom de la* Maison d'Habdanck, *qui, dans ce tems, est encore une des plus illustres de Pologne. Les Ambassadeurs, à leur retour, aiant fait le rapport des conditions proposées par l'Empereur les Polonois en furent extrêmement irrités; de sorte que s'étant jusqu'alors contentés d'inquiéter les Impériaux par des attaques imprévues, ils résolurent enfin de risquer une bataille. Il y avoit près de Breslaw un terrain, qui, s'étendant en une longue plaine, étoit très avantageux pour une Armée Polonoise* (dont la Cavalerie fait la principale force). *Les deux Armées s'y rencontrèrent, & se livrèrent une bataille, où brilla surtout le grand courage de* Boleslas. *En effet, il excitoit sans cesse les siens à combatre; & come, au commencement, les Allemans les faisoient plier, il les animoit de tems en tems au combat, en se présentant devant eux, & les encourageant par ses discours; jusqu'à ce qu'enfin la Cavalerie Polonoise rompit les Bataillons Allemans, & la victoire se déclara pour les Polonois. La perte fut si grande des deux côtés, que les Chiens, attirés par les Cadavres restés sans sépulture, rendoient le passage de cette plaine dangereux aux Voiageurs; & le lieu même, où la bataille se dona, s'appelle encore aujourd'hui le* Champ des Chiens, (Hundzfeldt). *Come, après cette action* (laquelle est de 1109), *les Affaires d'*Henri *l'appelloient en Ita-*

SAVANS & Illustres.

rit une très grande connoissance de la Morale, & le mit en état d'éclaircir des questions théologiques très obscures. Il fit aussi des découvertes dans la Philosophie; & ressuscita la Métaphisique, dont le nom même alors étoit à peine connu. La correction des Livres défectueux lui servoit de délassement; & come il ne se refusoit à rien de ce qui pouvoit être utile, il levoit les doutes, & résolvoit les difficultés de ceux qui l'alloient consulter en foule, ce qui lui prenoit quelquefois des journées entières; & répondoit à ceux qui le consultoient par écrit, ce qui nous a produit l'ample recueil de ses *Lètres.* Il prenoit d'ailleurs un soin tout particulier des Enfans & des Jeunes-gens; & vouloit que, pour les élever & les instruire, on n'employât que les voies les plus douces, bien persuadé que la Science & la Vertu s'insinuent, & ne se commandent point. Ses Discours étoient si lumineux & si persuasifs, que beaucoup de Monastètes l'invitèrent à les venir visiter, pour profiter de ses exhortations en commun & de ses conversations en particulier. Au reste, si ses occupations ne le dérangeoient point de l'observance de la Règle & de ses exercices de pénitence, son désintéressement ne lui permètoit pas d'attirer au Bec ceux que ses conseils destinoient à la vie monastique. Il en adressa plusieurs à Clugni.

L'Abbé *Hellouin*, fondateur du Bec, étant mort en 1078; *Anselme* fut unanimement élu pour lui succèder. Un voïage, qu'il fit, dès la première année de son Gouvernement, en Angleterre où son Abbaïe avoit des Biens qui

Bref, commenté par l'ambition d'*Henri*, devient un ordre de prendre les armes contre ſon Père. Il met dans ſes intérêts les Ducs de Bavière, *Welf V* & *Henri le Noir*, quelques autres Princes, & les Saxons, ces Ennemis irreconciliables d'*Henri III*; paſſe les fêtes de Pâque à Quedlenbourg; &, le 29 de Mai, fait tenir à Northauſen une eſpèce de Concile très nombreux, dans lequel il proteſte, « Que le deſir de règner ne le faiſoit » point agir : Qu'il n'avoit aucune envie d'uſurper le Gouver- » nement : Qu'il ne ſouhaitoit point que l'on déposât ſon Sei- » gneur & ſon Père, dont la déſobéiſſance opiniâtre exci- » toit en lui des ſentimens de douleur & de compaſſion; » & que ſi l'Empereur vouloit rendre à S. *Pierre* & à ſes Suc- » ceſſeurs l'obéiſſance due par tout Chretien, il étoit prêt de » renoncer lui-même à règner, & d'être le ſerviteur le plus ſou- » mis de ſon Père ». Après ce Concile, il ſe met à la tête de ſon armée pour aller aſſiéger ſon Père dans Maience : mais, ne pouvant paſſer le Rhin faute de bateaux, il ſe retire; congédie les Saxons; & va faire, avec les Bavarois, le ſiége de Nuremberg, qui l'occupe environ deux mois. L'Empereur, aiant raſſemblé des troupes, va ravager les Terres des Rebelles. Le Père & le Fils ſe trouvent enſuite en préſence, ſéparés par le Regen, qui tombe dans le Danube auprès de Ratisbone. Il s'y done tous les jours des eſcarmouches ſur la rivière même (1). La veille du jour pris pour livrer bataille, le jeune *Henri*, dit-on, adreſſe d'un ton triſte & pathétique ces paroles à ſes troupes rangées devant ſon Camp. *Je vous fais, ô mes bons Camarades, les plus vifs remercimens de l'affection, que vous me témoignés; & je ne refuſe pas, ſi l'occaſion l'exige, de faire voir à chacun de vous que j'ai pour lui la même affection. Qu'aucun cependant ne me ſouhaite, ou ne me croie joint à lui, que pour qu'il ſe glorifie d'avoir tué mon Seigneur & mon Père, ou qu'il penſe jamais qu'il eſt de ſon devoir de le tuer. Je deſire, ſi c'eſt la volonté du Souverain Seigneur de toutes choſes, de gouverner, come héritier & ſucceſſeur de l'Empereur, le Roïaume qui m'eſt aſſuré ſous des conditions chretiènes: mais je ne veux point être appellé Parricide, ni l'être en effet. Si mon Père ſe*

(1) Otton de Friſinghen, *Hiſtorien de grand poids*, dit *Muratori*, T. VI, p. 345, *ne peut pas s'empêcher* (*Chroniq.* Ch. 8), *de faire avec vivacité des exclamations très ſenſées contre un pareil Fils, dont certainement on ne ſauroit lire ſans horreur la réſolution, come priſe contre les loix de la Nature & contre celles auſſi de la Religion Chretiène; puiſqu'une ſemblable inhumanité ne fut, ni ne ſera jamais approuvée par la Religion de* Jéſus-Chriſt. *Rome* cependant l'approuvoit.

PAPES.

de l'amener à ce qu'il vouloit, ſe permet un excès trop indigne d'un Prince Chrétien, & qui vouloit qu'on l'appellat & qu'on le crût le Défenſeur de l'Egliſe Romaine; c'eſt à dire qu'il fit, conjointement avec le petit ou le grand nombre de Nobles Romains attachés à ſon Parti, déclarer Pape, je veux dire Antipape, *Maurice Bourdin*, que nous avons vu ci-devant Archevêque de Brague & excommunié par le Pape Paſchal II; ce qui ſe fit *le quarante-quatrième jour après notre élection*, dit Gélaſe dans une *Lètre* écrite *Aux Evêques & aux Princes de France*. Par conſéquent la promotion de ce Monſtre ſe dut faire vers le 9 de Mars; ce qui ſe trouve confirmé par *Landulf de Saint-Paul*, qui la dit arrivée *le ſeptième des Ides* de Mars. Cet Hiſtorien ajoute qu'*Henri* fit valoir auprès des Romains la réponſe que *Gélaſe* avoit faite (*à ſa propoſition de revenir à Rome pour y traiter d'accommodement*), qu'ils diſcuteroient enſemble l'affaire de ſon élection au Pontificat, à Milan, ou bien à Crémone; & que les Romains s'étoient écrié: *Ces gens-là voudroient-ils donc transférer l'honeur de Rome à Crémone. Il n'en ſera rien.* C'eſt là-deſſus qu'ils s'animèrent à l'élection d'un autre Pape. Outre cela, *Maître* Guarnier de Bologne *& pluſieurs Juriſconſultes trompèrent le Peuple Romain*, en lui faiſant croire que cette élection & cette Conſécration (intronisation) ſacrilège ſe pouvoit faire.... Voïés quelle profondeur de ſavoir & quelle délicateſſe de conſcience, avoit ce Reſtaurateur ſi vanté de la Juriſprudence Romaine.

PRINCES contemporains.

lie, & qu'il déſiroit pluſtôt la paix, qu'il ne la vouloit offrir à découvert, Boleſlas *l'alla trouver à Bamberg, Ville de Franconie; où, reçu d'une manière honorable, il fit, non ſeulement la paix; mais encore devint Allié de l'Empereur, qui lui dona ſa Sœur pour Femme; & qui fiança ſa Fille* Chriſtine, *jeune Enfant, de laquelle il ſera bientôt parlé ſouvent, avec* Uladiſlas, *fils de* Boleſlas, *lequel n'étoit pas encore hors de l'enfance.*

Cette Paix ne laiſſa que pour peu de tems les armes de Boleſlas *en repos; car il falut bientôt après recommencer, contre les Poméraniens, une guerre, dont le ſeul exploit fut la priſe du Fort de Nackel.* Boleſlas *fut animé contre les Bohêmes, par pitié du ſort de* Sobieſlas, *que le Roi* (Duc) *de Bohême, ſon frère, à cauſe du meurtre d'un de ſes Conſeillers, avoit fait mètre en priſon; & qui, s'en étant échapé peu de tems après, paſſoit ſes jours en exil. Le rétabliſſement de ce Prince fit ceſſer la guerre. Le bonheur de ce* Sobieſlas *fit concevoir à* Zbignée, *que nous avons dit avoir été de même exilé par* Boleſlas, *ſon frère, l'eſpérance d'obtenir ſon pardon. Il revint & fut reçu en grace; mais pour hâter ſa perte. Il ne fut pas longtems ſans offenſer ſon Frère par l'excès de ſon faſte; & ſur le champ il ſe trouva quelques Grands-Seigneurs, ennemis particuliers de* Zbignée, *leſquels, donant le plus mauvais tour à tout ce qu'il pouvoit faire de bien, ou de mal, excitèrent ſecrètement le Prince à ſe défaire d'un Rival, qu'aucun bienfait ne corrigeroit.* Boleſlas *envoïa donc des gens qui le tuèrent: mais après*

SAVANS & Illuſtres.

demandoient ſa préſence, augmenta dans ce païs l'eſtime qu'il y devoit à ſa réputation.

Quant au gouvernement de ſon Monaſtère, il ſe chargea de toutes les fonctions ſpirituelles, & de la réception des Hôtes; & ſe remit du ſoin des Affaires temporelles à ceux de ſes Moines qu'il en crut capables par leur intelligence, leur ſageſſe & leur déſintéreſſement.

Il fit un ſecond voïage en Angleterre en 1092, trois ans après la mort de *Lanfrane*, dont le Siège n'avoit pas été rempli. J'ai parlé dans l'Article de *Guillaume le Roux*, Roi d'Angleterre, de la manière dont *Anſelme* fut forcé d'accepter l'Archevêché de Cantorbery. J'ai rendu comte auſſi de ſes démêlés avec ce Roi, qui le forcèrent à ſortir d'Angleterre. Il me ſuffit de dire ici qu'il ſe conduiſit à Cantorbery come il avoit fait au Bec. Il ſe déchargea des ſoins extérieurs de ſa Maiſon ſur un Moine intelligent & fidèle, appellé *Baudouin*; & ſe dona tout entier à ce qu'il pouvoit faire pour le bien de ſon Diocèſe & pour celui de toute l'Egliſe, en attendant que le tems lui permit de remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Egliſe d'Angleterre. L'inſtruction continuelle des Fidèles, la direction des Conſciences, le ſoulagement des Pauvres, la viſite de ſon Diocèſe, celle des Terres de ſon Egliſe, & la compoſition de divers Ouvrages furent ce qui l'occupa.

Sorti d'Angleterre, il reſta quelque tems à Lion, où l'Archevêque *Hugue* le logea dans ſon Palais & lui fit tous les honeurs qu'un Prélat d'une auſſi

ſoûmet au joug de l'obéiſſance apoſtolique, je me contenterai ſur le champ de ce que ſa clémence voudra m'accorder. Au reſte, ſachés que je viens, non pas attaquer mon Père: mais défendre ſon Roïaume (1). Sur le déclin du jour, les Troupes rentrent, en criant qu'elles rendent à la Majeſté Impériale le reſpect qu'elles lui doivent. C'étoit annoncer qu'elles n'attaqueroient pas les premières l'Armée de l'Empereur. Mais tout cela n'étoit, de la part du jeune *Henri*, qu'une vaine parade pour diſſimuler ſon ambition, & pour rendre moins odieuſe ſon entrepriſe dénaturée. De ſecrètes intrigues lui répondoient qu'il ne ſeroit pas obligé de combatre le lendemain. En effet, lorſque l'Empereur, retiré le ſoir dans ſon Camp, vouloit tout diſpoſer pour la bataille du lendemain, il apprend du Duc de Bohème & du Marquis d'Autriche que tous les Princes refuſoient d'en venir aux mains avec leurs Frères. Son Fils même, dit-on, le fait ſecrètement avertir, pendant la nuit, que toute ſon armée entière conſpiroit contre lui; ce qui l'oblige de ſe dérober du Camp avec très peu de gens, pour ſe mètre en ſureté. Le Père & le Fils ont enſuite, le 13 de Décembre, une conférence à Bingen; & conviènent de tenir, le jour de Noël à Maience, une grande Diète pour mètre fin à tous les troubles du Roïaume & de l'Empire, en reconciliant le Fils avec le Père, & les Schiſmatiques avec les Catholiques. L'Empereur ſe met enſuite en chemin pour ſe rendre à Maience: mais ſon Fils, qui l'accompagnoit, l'engage à reſter dans le Château d'Ingelheim, & l'y retient priſonier. *Il fait des inſtances pour obtenir ſa liberté: mais les Princes refuſent de permètre qu'il viène à Maience, parcequ'ils craignoient que le Peuple, dans l'habitude de le favoriſer plus que ſon Fils, ne causât quelque tumulte, & parceque* Richard, *Evêque d'Albane*, & Gebheard, *Evêque de Conſtance, venus à la Diète come Légats Apoſtoliques, avoient renouvellé contre lui la Sentence d'excommunication. Ils l'allèrent trouver dans le Château d'Ingelheim; & firent tant, par leurs inſinuations & par leurs menaces, qu'ils l'engagèrent à remètre à ſon Fils la Croix, la Lance, le Sceptre, & les autres Ornemens Impériaux, excepté l'Epée & la Courone. Des Ecrivains diſent que ces marques de ſa Dignité lui furent enlevées de force. D'autres diſent qu'il les dona de bon gré. Ce Prince ſe reconnoît coupable du Schiſme, & de tous les maux qu'il avoit cauſés; il en témoigne ſon repentir, & demande*

(1) *L'Abbé d'Urſperg*, Année 1105.

PAPES.

(Ce Garnier *eſt celui qu'on appelle communément Irnler*). L'imple & ambitieux *Bourdin* prit le nom de *Gregoire VIII*; & fur conduit au Palais de Latran. Il y joua, durant trois ans (*a*), le rôle de Pape; il fit des Sermons au Peuple; &, le 2 de Juin, il mit encore la Courone Impériale ſur la rête d'*Henri* dans la Baſilique du Varican.

Lorſque le Pape Calixte II, *venant de France, en* 1120, *s'approcha de Rome*, Gregoire *s'enfuit à Sutri. Le Pape l'y fit aſſiéger au printems de* 1191; *la Place fut attaquée & défendue avec vigueur.* Mais enfin, *dit encore* Muratori, *p.* 403, les Habirans de Sutri, que ce jeu laſſoit, ou que de grandes promeſſes avoient gagnés, ſe révolrèrent contre le Faux-Pape; &, le 23 d'Avril, non ſans le maudire mille fois, & l'accabler de reproches, ils le livrèrent à l'Armée du Pape, par laquelle il fut conduit à Rome d'une manière ignominieuſe, qui ne fur pas approuvée de tout le monde. *Alors, au lieu d'un Cheval blanc, on lui prépare un Chameau; au lieu de la Châpe rouge, des peaux de Moutons avec leur laine. On le place à rebours ſur ce Chameau, dont on lui met la queue dans les mains en guiſe de bride. Ce fut après l'avoir paré de ſemblables vêtemens, que, dans le cortége du Pape, on le fit marcher devant; & retourner à Rome avec tant de déshoneur, que lui-même ne pouvoit pas ſupporter l'excès*

(*a*) Il y a dans le Texte de *Muratori*, ſoit par inattention de ſa parr, ſoit par une faute d'impreſſion, *per tre Meſi*. Il faut *Anni*.

PRINCES contemporains.

avoir commencé par lui faire inſulte, pour que ſa mort parût un effet de colère dans une querèle particulière. Ce meurtre devint bientôt pour Boleſlas *le tourment continuel de ſa vie; parceque c'eſt toujours le propre de la conſcience, après que les crimes ſont commis, d'en mieux approfondir la turpitude, & de les groſſir avec une éloquence étonante. Peu de tems après, périt* Scarbimir, *Palatin de Cracovie. C'étoit un Home d'un eſprit vif, qui s'étoit acquis du nom à la guerre: mais qui faiſoit trop valoir ſes ſervices, & qui reprochoit publiquement des fautes au Prince. Toléré quelque tems, lorſqu'enfin, comtant ſur ce qu'il pouvoit, il parut exciter ouvertement des ſéditions; il fut privé du rang de Sénateur, eut les ieux crevés, & mourut en priſon; & pour qu'il ſubſiſtât après ſa mort quelque monument de ſon ignominie, il fut alors établi que le Châtelain de Cracovie en préèderoit le Palatin pour le rang & pour la dignité. Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Pologne, les Poméraniens, s'ennuiant d'être en repos, attaquèrent de nouveau* Boleſlas, *ſous les ordres de* Swenropelck, *qu'il avoit fait depuis peu Gouverneur de Nackel, après la priſe de cette Place. Elle fut une ſeconde fois aſſiégée & repriſe par* Boleſlas; *& les autres Poméraniens valneus d'abord, avant cette priſe, & ſoûmis enſuite, avec le joug des Polonois, reçurent enfin de bone foi la Religion Chretiène, qu'ils avoient précèdemment abandonée, après l'avoir reçue deux fois.*

La Ruſſie ouvrit enfin un nouveau champ à Boleſlas, *qui juſqu'à préſent avoit preſque toujours com-*

SAVANS & Illuſtres.

grande conſidération pouvoir mériter. Il ſe rendit à Rome par ordre d'*Urbain II*; mais vêru come un ſimple Moine, parceque les chemins étoient mal ſurs, aiant à paſſer par bien des endroits où le Parti de l'Antipape *Guibert* dominoit. Il avoit avec lui ſon Econome *Baudouin*, que *Guillaume le Roux* avoit exilé d'Angleterre, & le Moine *Eadmer*, ſon Diſciple, qui fut depuis ſon Hiſtorien. J'ai parlé ſous le Pontificat d'*Urbain II*, des égards que ce Pape eut pour le Primat Anglois: mais, en le comblant toujours d'honeur, il prit aſſés peu de part à ſa querèle avec ſon Souverain. *Urbain* craignoit que l'Angleterre ne ſe déclarât pour l'Antipape. J'ai dit auſſi quelque choſe de l'éclat avec lequel *Anſelme* parut au Concile de Bari, qui ſe tint le 1 d'Oct. 1098. *Urbain* l'y fit aſſeoir à côté de lui. C'étoit une politeſſe, tant à l'égard d'un Archevêque étranger, home de naiſſance & de mérite, de la part du Pape, que de celle d'une Aſſemblée d'Evêques Italiens, qui n'avoient aucune préſéance à diſputer au Primat d'Angleterre. L'Hiſtorien d'*Anſelme* dit que, ce Prélat, aiant rendu compte au Concile de ſes démêlés avec ſon Roi, les Pères furent d'avis d'excommunier le Roi *Guillaume*: mais qu'*Anſelme*, ſe jetant aux genoux du Pape, arrêta le coup. Les Hiſtoriens d'Angleterre & ceux d'Italie de ce tems-là n'en diſent rien. *Anſelme* ſuivit *Urbain* à Rome; & fut, come je l'ai dit en ſon lieu, préſent au Concile que ce Pape y célébra, l'année ſuivante, la troiſième ſemaine d'après Pâque. Pendant tout le tems

l'abſolution au Légat Apoſtolique, qui ne ſe croit pas un pouvoir ſuffiſant pour le remètre en grace avec l'Egliſe. Il ſe jète aux pieds de ſon Fils, en lui rappellant les droits de la nature: mais ſon Fils ne daigne pas même tourner les ieux vers lui (1). *Les Ornemens Roïaux ſont portés à Maience, & l'on y confirme l'élection du jeune* Henri. *La Diète envoie à Rome une Ambaſſade ſolemnelle de quelques Evêques & de quelques Seigneurs, pour accommoder tous les anciens différens, & pour inviter le Pape à venir en Allemagne. Mais ces Ambaſſadeurs* (qui partirent au commencement de l'année ſuivante) *furent attaqués, dépouillés & mis en priſon dans le Trentin par un certain Comte* Adalbert, *à la réſerve de* Gebheard, *Evêque de Conſtance, qui prit un autre chemin & qu'une Eſcorte, donée par la* Comteſſe MATHILDE, *conduiſit heureuſement à Rome.* Welf V, *Duc de Bavière, averti de cet attentat, courut avec ſes troupes, força les paſſages, & contraignit les Brigands à remètre en liberté ces Evêques & ces Seigneurs* (2).

Le 27 de Juin, à San-Ceſario dans le Modenès, la *Comteſſe* MATHILDE accorde à *George*, Prêtre & Moine du Mont-Caſſin, la poſſeſſion & la Seigneurie de Biens, ſitués en Lombardie, qu'on avoit légués à ce Monaſtère. Le 3 d'Octobre, elle tient en Toſcane un *Plaid*, dans lequel elle prend les Chanoines de Volterre ſous ſa protection (3).

La guerre continue entre les Piſans & les Lucquois. Les premiers ſont batus quatre fois, dont deux le même jour. *On ne comprend pas bien coment les Peuples de Toſcane pouvoient ſe faire ainſi la guerre; parceque cette Province étoit ſous la domination de la* Comteſſe MATHILDE, *& qu'il paroît étrange qu'elle permît de pareils déſordres, ou qu'elle manquât de forces & de moïens pour calmer ces querèles ſanguinaires* (4).

(1) *Vie d'Henri IV* par un Anonime dans le Recueil d'*Urſtieius*.

(2) *Muratori*, p. 347. Voïés ce que dit à ce ſujet l'*Abbé d'Urſperg*, pp. 303-13, col. 2.

(3) Le nom de l'endroit où *Mathilde* tint ce *Plaid*, n'eſt pas dans la copie imprimée, *Antiq. d'Ital.* Diſſertat. XVII.

(4) *Muratori*, p. 346. Le *Fiorentini*, Liv. II, p. 288, rend comte de cette Campagne, ſuivant ce *Mſt. de la Cathédrale de Lueque*, que j'ai ſouvent cité d'après lui. Les *Anelènes Chroniques de Piſe* n'en parlent point; & les *Nouvelles Chroniques* ne ſont point d'accord avec le *Mſt.*, dont le *Fiorentini* rapporte le Texte même, p. 289. *MCV, Calendes de Juin*, dit ce Texte, *les* Lucquois *combatirent & vainquirent les* Piſans *auprès d'Avané. Pour lors*, Contolino, *fils de* Gérard, *fils de* Lanfranc, *s'enfuit & périt dans le Serchio. Le Comte* Hugue *&* 16 Piſans *furent pris. Cette* (même) *année, le IV des Ides* (le 12) *de Juillet, dans le lieu de la Cappella, les* Lucquois *livrèrent bataille aux* Piſans, *& les vainquirent par la grace de Dieu.* Teupert, *fils de* Dédi, Hugue, *ſon frère, &*

PAPES.

de ſa confuſion, & qu'il dut ſervir d'exemple aux autres de ne rien attenter de ſemblable à l'avenir. Ainſi parle l'Auteur de la *Vie de Calixte II*, que le *Cardinal d'Aragon* nous a conſervée ; & ce qu'il dit eſt confirmé par d'autres Hiſtoriens. Avec cette compagnie, non moins capable d'inſpirer de l'horreur, que de faire rire, le Pape entra dans Rome & fut conduit au Palais de Latran au milieu des acclamations du Peuple, en paſſant ſous divers Arcs de triomphe, élevés dans ſon chemin. Les Auteurs ne ſont point d'accord ſur ce qu'il décida de la perſone de *Bourdin*. On lit dans la *Vie*, qui vient d'être citée, qu'*il le fit enfermer d'abord dans la Forteresſe de Frumone, puis dans le Monaſtère de la Cava, où, perſévérant dans ſa révolte, il mourut.* Il eſt dit ſeulement dans *Pandulf de Piſe* que le Pape *ordona qu'on enfermât* Bourdin *au Monaſtère de la Cava.* La même choſe ſe trouve dans *Falcon de Bénevent.* Quelques Hiſtoriens d'au delà des Monts diſent que *Bourdin* fut enfermé, non au Monaſtère de la Cava: mais *in Cavea, dans une Cage.* L'*Anonime du Mont-Caſſin* ajoute que le Pape, *aiant tiré* Bourdin *de la Cava, le fit garder à Janula.* Suivant *Pierre Diacre* auſſi, *Bourdin* fut enfermé, dans la Forteresſe de Jannla, laqoelle appartenoit au Monaſtère du Mont-Caſſio. Honorius II, *dit-il enſuite*, à l'année 1124, *aiant tiré l'Héréſiarque* Maurice *de Janula, où le Pape* Calixte *l'avoit exilé, l'envoïa en exil à Frumone.* Cette il ne paroît pas probable que le Pape *Calixte* ait riſqué de mètre un ſi dangereux

PRINCES contemporains.

batu dans le même païs. Jaroſlas, *ſon allié, pour ſe ſouſtraire aux embûches de* Vlodimir, *ſon oncle paternel, s'étoit enfui en Pologne. Quelques Ruſſes travailloient à le faire revenir avec le ſecours des Hongrois & de* Boleſlas: *mais ce Prince, que ſon cheval bleſſé renverſa par terre dans un combat, & que les ſiens ne couvrirent qu'avec peine, mourut d'une bleſſure après qu'on l'eut reporté dans ſa tente. Cette guerre finit avec celui qui la cauſoit. Enſuite* Boleſlas *força* Wolodor, *Duc de Przemiſlie, qui ſe diſpoſoit à la guerre contre la Pologne, à reſter en repos. Il ſe mêloit en devoir, après cela, de paſſer en Hongrie pour y reconduire avec leur Mère les Fils du Roi* Etiène, *ſes parens* (a). *Deja même, avancé juſqu'à Seépuz, il avoit eſſaié ſes forces contre* Albert d'Autriche, *lorſque les nouveaux mouvemens des Ruſſes lui font abandoner cette entrepriſe. Avant d'emploïer la force contre eux, les Grands lui conſeillèrent de mètre la ruſe en uſage. Ils voïoient* Jaropolck (Duc de Kiovie) *étant chés eux celui de qui tous les autres dépendoient, la guerre ſeroit bientôt terminée, ſi l'on pouvoit leur ôter ce Duc.* Pierre Uloſlowieski (Wloſczowiez), *Comte de Xianſi, s'offrit; & partit, avec la permiſſion du Sénat, pour ſe rendre auprès de* Jaropolck. *Il ſe plaignit, en diſant beaucoup de mal de ſon Prince, d'en avoir reçu des outrages qui l'avoient obligé de s'enfuir.* Jaropolck *le crut: mais, étant enſuite à la campa-*

(a) Il y a là de l'erreur. Cet *Etiène*, fils de *Coloman*, n'eut point d'Enfans de ſa Femme *Judith*, fille de *Boleſlas.*

SAVANS & Illuſtres.

qu'il fut à Rome, le Pape le logea dans le Palais de Latran; l'alla voir ſouvent; & prit ſes avis ſur les Affaires importantes. Dans les Aſſemblées de la Nobleſſe, dans les Proceſſions, dans les autres Cérémonies, il lui fit prendre la première place après lui. Ses vertus lui gagnèrent, en Italie, l'eſtime de tout le monde & même des Schiſmatiques. Les Anglois, que leur dévotion amenoit à Rome, alloient pour lui baiſer les piés, après avoir baiſé ceux du Pape: mais il ne le ſouffrit jamais. Au reſte cette idée de quelques Anglois ne prouve pas moins leur haine pour *Guillaume le Roux*, que leur eſtime pour *Anſelme*, qui véritablement étoit humble.

On apprend de *Guillaume de Malmsbury* qu'il pouſſa l'humilité juſqu'à prier le Pape de lui donner un Supérieur dans le Moine *Eadmer*; & qu'il eut depuis pour ce Moine une ſoûmiſſion ſi parfaite, qu'il n'oſoit faire la moindre choſe, non pas même, dit l'Hiſtorien, ſe retourner dans ſon lit, ſans avoir la permiſſion d'*Eadmer*. Si le fait eſt vrai; ce n'eſt pas ſut le comte d'*Anſelme*, qu'il faut mètre ce que ſa conduite eut dans la ſuite de peu meſuré; c'eſt ſur le comte d'*Eadmer*. Mais *Anſelme* avoit des principes, qui devoient lui faire faire tout ce qu'il fit. Malgré toute ſa ſcience & la juſteſſe de ſon eſprit philoſophique, il s'étoit laiſſé ſéduire par les maximes de *Gregoire VII*; &, s'il n'en adoptoit pas les conſéquences qui tendent au renverſement de l'autorité des Puiſſances temporelles, il s'étoit entêté de la prétendue liberté que *Gregoire* avoit voulu ren-

EVÈNEMENS ſous le règne d'HENRI III.

1106.

L'ATTENTAT de la Diète de Maience contre l'Empereur *Henri III* n'eſt pas généralement approuvé. Ce Prince trouve des défenſeurs. L'Alſace ſe ſoûlève contre ceux qui vouloient y faire reconnoître l'autorité de ſon Fils. OTBERT, *Evêque de Liége*, HENRI, *Duc de la Baſſe-Lorraine*, *Cologne*, *Juliers*, *Bonne* & d'autres Villes de ces cantons ſe déclarent pour lui. Lui-même, retiré d'abord à Cologne, écrit à preſque tous les Rois Chretiens, pour qu'ils l'aident à vanger l'outrage fait à leur Dignité dans ſa perſone. On ne lit point, ſans être attendri, ſa *Lètre* au Roi de France, qu'il appelle ſon *Allié le plus fidèle*. Il y entre dans un long détail de toutes les indignités commiſes à ſon égard. Il eſt à préſumer que, s'il eût vécu plus longtems, ſes juſtes plaintes auroient armé pluſieurs Rois en ſa faveur; & que ſon Fils auroit eu lieu de ſe repentir de ſon ingratitude, & la Cour de Rome de ne pas s'applaudir de ſes manœuvres. Elle étoit alors en querèle avec *Henri I*, Roi d'Angleterre, à l'occaſion des Inveſtitures, au ſujet deſquelles *Gregoire VII* & ſes deux premiers ſucceſſeurs avoient cru ne devoir pas inquiéter ce Roïaume. Beaucoup d'autres Souverains ſe laſſoient des entrepriſes continuelles de cette Cour; & l'on voit dans les *Lètres* d'IVE *de Chartre*, zèlé partiſan des Papes, que la France ſupportoit avec impatience tout ce que les Légats Apoſtoliques s'arrogeoient le pouvoir de faire au préjudice des Libertés de l'Egliſe Gallicane. *Henri III* va de Cologne à Liége; & ſe voit aſſés de Troupes, non ſeulement pour ſe défendre: mais auſſi pour attaquer. Le jeune *Henri*, s'emparant alors de Cologne, y paſſe le Dimanche des Rameaux, en intention d'aller célébrer les fêtes de Pâque à Liége. Il reſte à Aix-la-Chapelle le Jeudi-Saint. Un Détachement, qu'il envoie ſe ſaiſir du ſeul pont, qui reſtoit ſur la Meuſe,

beaucoup de leurs compatriotes furent pris. Cette (même) *année, le IV des Nones* (le 2) *d'Août, les* Piſans *& le Comte* Albert de Prato, *venus téméralrement à Maſſa* (dans le Territoire de Lucque), *furent mis en déroute & pris du premier choc. Mais les* Lucquois, *s'en retournant avec leurs priſoniers, furent attaqués par le* Comte Albert, *qui ſe tenoit en embuſcade; &, la multitude des Priſoniers les embaraſſant, ils s'enfuirent un peu de tems. Mais, aiant repris courage, ils remportèrent une ſeconde victoire, en lutant contre les ſentiers eſcarpés de la montagne, qu'ils montoient; & les* Piſans, *qui leur réſiſtoient, frapés d'une extrême terreur, & qui combatoient come déſeſpérant de la vie, furent mis en fuite, & pourſuivis juſqu'aux Bains du Mont de Piſe* (Monte-San-Giuliano). *Pour lors, outre la multitude du Peuple, on leur prit 37 Nobles. On prit auſſi le Vicomte du Comte* Albert *pour le lieu d'Aliena.*

PAPES.

animal à la Cava, Monaſtère voiſin de Salerne, & par conſéquent hors de ſa Juriſdiction & de ſa puiſſance; d'où ce que dit *Pierre Diacre* a plus l'air de la vérité. *Pandulf* cependant, Hiſtorien préſent à ce qui s'étoit fait, doit empêcher de le décider, d'autant plus que *Landulf le Jeune*, Ecrivain du tems même, & *Romoald de Salerne* ſont d'accord avec *Pandulf*. Et puis, on n'a fait mention de *Cavea*, pris pour une *Cage*, qu'à l'occaſion du Monaſtère de la Cava, dans lequel d'abord *Bourdin* dut être renfermé. Je ſoupçone, qu'on jugea qu'il étoit à propos de faire courir le bruit que, ſuivant les Canons, on avoit relégué *Bourdin* dans un Monaſtère, pour qu'il y fit pénitence; & que, dans le fait, il la fit dans une Forteresſe.

Cet expédient me paroît inutile pour concilier des Auteurs qui ne diſent pas tous la même choſe; mais qui ne ſe contrediſent pas. Les Romains pour ſouſtraire les deux Antipapes, Albert & Théodoric, *aux entrepriſes des Schiſmatiques, les avoient remis aux Normans, qui les avoient enfermés l'un à Saint-Laurent d'Averſe, l'autre à la Cava. C'eſt un exemple, que* Calixte *devoit ſuivre pour la même raiſon. Ce fut donc à la Cava d'abord qu'il relégua* Bourdin: *lorſqu'enſuite il eut fait la paix avec* Henri IV, *& qu'il n'eut plus à craindre qu'on entreprît rien en faveur du Coupable, il le fit conduire dans la Forteresſe de Jauula; peut-être parceque les Moines de la Cava demandoient qu'on les débarraſſât d'un pareil hôte.* Honorius II *le fit enfermer enſuite dans le Château de Frumont.*

PRINCES contemporains.

gue avec très peu de monde, il eſt arrêté par ce Comte, qui le mène auſſi-tôt à Boleſlas. *Il fut retenu pendant un an en priſon; ſe racheta moiènant une très grande ſomme; & retourna dans ſes Etats, après avoir promis ſon amitié, par ſerment, à* Boleſlas. *Mais enſuite il aima mieux violer ſon ſerment, que de perdre ſa vangeance. Il reudit fraude pour fraude, en envoïant à la Cour de ce Prince, un Hongrois qui devoit chercher l'occaſion de le tuer, ou de le trahir de quelque manière que ce fût. Cet home, par ſon eſprit & la ſoupeſſe de ſes manières, s'inſinua dans l'amitié du Prince, duquel il obtint, après une longue familiarité, le Gouvernement de Wiſlieza. Après l'avoir gardé quelque tems, il livra cette Place à* Jaropolck *qu'il y avoit attiré. Lorſqu'enſuite il demanda les récompenſes promiſes, on dit que ce Prince le fit priver de la langue & des yeux. C'eſt le ſort ordinaire des Traîtres d'être odieux, même à ceux qu'ils ont ſervis* (*a*).

(*a*) *Paſtorius* & les autres Hiſtoriens Polonois, par rapport aux faits, que l'on vient de voir, ont ſans doute confondu *Iaropolck II*, Duc de Kiovie & Grand-Duc de Ruſſie, avec quelque Duc particulier de quelque partie de la Ruſſie, lequel s'appelloit auſſi *Iaropolck*. Voici ce que je trouve à ce ſujet dans l'*Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire du Nord*, T. I, p. 415, à l'année 1135. *Les Hiſtoriens Polonois diſent que, cette année*, Jaropelck, *Duc de Kiovie, aiant de mauvais deſſeins contre la Pologne, le Comte* Wioſczowitz, *Gentilhome Polonois, vint à bout, en gaguant ſa confiance, de ſe*

SAVANS & Illuſtres.

dre, non pas à l'Egliſe: mais au Clergé. Dans le commencement de ſes querèles avec *Guillaume le Roux*, il la ſoûtint avec une roideur égale au peu de cas que ce Roi paroiſſoit en faire.

Après le Concile de Rome de 1099, il reprit le chemin de Lion. L'Archevêque *Hugue* le reçut come la première fois; & voulut que, pendant tout le tems qu'il y fut, il fît toutes les fonctions épiſcopales. Après la mort d'*Urbain II*, arrivée le 29 de Juillet de la même année, il écrivit à *Paſchal II* pour l'informer de ſon état, & l'avertir qu'il ne ſubſiſtoit à Lion que des libéralités de l'Archevêque.

Après la mort de *Guillaume le Roux*, en 1100, *Henri I* ſon frère & ſon ſucceſſeur, eut beſoin d'*Anſelme*; & l'on a vu dans l'Article de ce Roi, qu'il ſe hâta de le faire revenir; & qu'*Anſelme* le ſervit, come il le ſouhaitoit. Il fut très bien avec le Roi tant qu'il ne lui dona pas lieu de ſoupçoner qu'il le vouloit dépouiller de ce qu'il croïoit appartenir à ſa Couronne. Dans le Concile de Rome, auquel l'Archevêque Primat avoit été préſent, *Urbain* avoit renouvellé les *Decrets* de ſes prédéceſſeurs au ſujet des Inveſtitures Laïques, & du Mariage des Clercs. *Anſelme* en inſtruiſit *Henri*, qui ſe refroidit à ſon égard: mais cela n'alla pas juſqu'a la bronillerie. Il fut convenu d'envoïer en commun à Rome prier le Pape de doner, au *Decret des Inveſtitures*, une interprétation bénigne en faveur de l'ancien uſage d'Angleterre. Les Députés rapportèrent une *Lètre*, laquelle eſt la 96e. de celles de *Paſchal II*,

Par où l'on pût aller à Liége, eſt taillé en pièces par le Duc *Henri*. Cet échec oblige le jeune Roi de paſſer les fêtes de Pâque à Bonne. Il y déclare, de l'avis des Princes qui l'accompagnoient, le Duc *Henri* criminel de lèze-majeſté, ennemi de l'Etat, & déchu de ſon Duché de Baſſe-Lorraine; & fait publier dans tout le Roïaume qu'on ait à ſe tenir prêt pour porter la guerre dans ce Duché. L'Empereur retourne peu de tems après à Cologne, dont il chaſſe l'Archevêque. Il répare les fortifications de cette Ville; y met une nombreuſe garniſon; & retourne à Liége. Vers la moitié de Juin, le Roi commence le ſiége de Cologne avec une Armée de 20 mille homes; & perd inutilement trois ou quatre ſemaines devant cette Place. Pendant ce tems, il reçoit des Envoïés de ſon Père avec des *Lètres*, tant pour lui, que pour les Princes. Dans celle adreſſée à ces derniers, l'Empereur « ſe plaint de l'inhumanité de » ſon Fils, de l'injuſtice de ſes Ennemis, & des odieux effets » de leur haine. Il les exhorte à lui rendre la juſtice, qu'ils lui » doivent; paroît vouloir réparer tous les torts, qu'il pou- » voit avoir à l'égard de qui que ce pût être, & ſatisfaire le » Pape, ſuivant leurs avis & ceux d'*Hugue*, Abbé de Clugni, » & d'autres gens de bien; les conjure d'exhorter ſon Fils à » ceſſer de lui faire la guerre, pour que tout ſe puiſſe arranger » tranquillement; &, ſi ſon Fils le refuſe, de s'abſtenir eux- » même de toutes hoſtilités, parcequ'il eſt évident que ſon » Fils n'agit que par la ſoif de règner. S'il n'obtient rien de ce » qu'il demande, il en appelle au Pape, au Saint-Siége & à » toute l'Egliſe (1) ». La *Lètre* à ſon Fils contenoit à peu près

(1) Voici la traduction à peu près littérale de cette *Lètre*, rapportée, ſous cette année, par l'*Abbé d'Urſperg*. Henri, *par la grace de Dieu*, Empereur des Romains, *aux* Evêques, Ducs, Marquis, Comtes, *& autres* Princes du Roïaume, *grace & dilection, s'ils daignent les accepter. Nous nous plaignons à Dieu, à Notre Dame Sainte* Marie, *au bienheureux* Pierre, *Prince des Apôtres notre Patron, & à vous tous* Princes, *de ce qu'après notre confiance en une parole, ſur laquelle nous ne devions avoir aucun doute, nous avons été traités injuſtement, inhumainement, cruellement; & de ce que, contre le droit divin & humain, pour le dèshonneur & l'infamie du Roïaume, on nous a tellement dépouillés, tant de la Dignité Roïale, que de nos Terres, & de tout ce que nous avions, qu'il ne nous eſt abſolument rien reſté que la vie. Vous avés paru, la pluſpart, vous en affliger & vous en attriſter avec tous les autres: mais, hélas! votre triſteſſe, inutile pour nous, n'a pas empêché que la haine de nos Ennemis ne ſe ſoit, à ſon gré, ſatisfaite à nos dépens. Et, parceque, lorſqu'à la prière & par le conſeil de notre Fils, de qui nous avions auparavant reçu la foi pour la ſureté de notre vie & de notre honeur, nous nous rendions, avec confiance & come nous le deſirions, à Maience, afin de traiter de l'état de l'Egliſe, de l'honeur du Roïaume, & du ſalut de notre ame, avec le Légat de Rome & les Princes, notre Fils n'a pas craint, dans cet acte volontaire de notre obéiſſance, de nous arrêter contre la*

PAPES.

CALIXTE II,

précèdemment *Gui de Bourgogne*, Archevêque de Vienne en Dauphiné, eſt élu Pape à Clugni le 1 de Février 1119, par les Evêques, les Cardinaux & les Romains de la ſuite de *Gélaſe II.* Son élection aiant été confirmée à Rome le 1 de Mars, il eſt introniſé dans le courant du même mois à Vienne, par *Lambert*, Cardinal-Evêque d'Oſtie. Il eſt inſtallé dans la Baſilique de Latran à Rome, le 3 ou le 9 de Juin 1120; & meurt, ſuivant *Falcon de Bénevent*, Hiſtorien contemporain, le 12 de Décembre 1124, aiant ſiégé 5 ans, 10 mois & 13 jours.

Il étoit le cinquième des Fils de *Guillaume Tête-hardie*, Comte de Bourgogne, & de *Gertrude de Máeon.* Ses Frères furent *Rainald* & *Etiène*, ſucceſſivement Comtes de Bourgogne après leur Père, leſquels furent tués aux Guerres de la Terre-Sainte, le premier en 1100, le ſecond en 1101; *Hugue*, Archevêque de Beſançon; & *Raimond*, gendre d'*Alfonſe VI* & père d'*Alfonſe VII*, Roi de Léon & de Caſtille. On leur connoît cinq Sœurs; *Mathilde*, ou *Mahaalt*, femme d'*Eude I*, Duc de Bourgogne; *Giſèle*, femme d'*Humbert II*, Comte de Maurième, & mère d'*Adélaïde*, femme de notre Roi *Loüis le Gros*; *Ermengarde*, femme du Comte de Bar & de Montbéliard; *Clémence*, femme de *Robert le Friſon*, Comte de Flandre; & *Berthe*, IVe femme d'*Alfonſe VI*, Roi de Léon & de Caſtille.

† A l'exemple de ſon frère *Hugue*, *Gui* ſe fit d'Egliſe. On a quelque lieu

PRINCES coetemporains

Mais ordinairement les fraudes ont cela de propre, qu'elles rendent précautionés ceux qu'elles ont trompés; & rarement les mêmes gens ont dupé deux fois les mêmes gens. Boleſlas *cependant, victime d'une fourberie des Raſſes, l'eſt encore bientôt d'une autre plus conſidérable de leur part.* Jaroſlas, *Duc d'Halitz, chaſſé de ſa Principauté par ſes Sujets, étoit venu ſe réfugier en Pologne; & ſes Sujets, feignant de ſe repentir, le rappelloient. Les autres Raſſes en même tems raſſemblent des Troupes; &, ſur leur invitation, quelques Hongrois s'y joignent.* Boleſlas, *reconduiſant ce Prince exilé vers des Sujets rentrés dans leur devoir, arrive avec une Armée plus foible qu'il ne la faloit contre des Perfides, qui méditoient une trahi-*

rendre maître de ſa perſone & de le conduire priſonier en Pologne. S'ils ne l'ont pas confondu, comme il y a toute apparence, avec quelque Duc particulier de la Ruſſie Occidentale, aujourd'hui Polonoiſe, il faut que le Grand-Duc ne ſoit pas reſté longtems en Pologne, & que les Affaires ſe ſoient arrangées de ce côté avec un grand eſprit de paix, puiſque, ſelon les Chroniques Ruſſiènes *écrites dans le tems même, le Grand-Duc* Iaropolck *parut dans toutes les années ſuivantes en Raſſie; & qu'on ne voit aucune conteſtation entre lui & les Polonois. Les* Hiſtoires *de ces derniers ajoutent que* Waſilkon, *fils de* Jaropelk (*dont il n'eſt fait nulle mention dans les* Chroniques de la Grande Ruſſie) *ſe ſervit d'un Hongrois pour ſurprendre à ſon tour les Polonois, & leur enlever Wiſtleza dans le Palatinat de Cracovie.*

SAVANS & Illuſtres.

& n'eſt point datée. Le Pape y dit au Roi, ſur ce qu'il demandoit que l'Egliſe Romaine lui permît de jouir, come ſon Père avoit fait, du droit d'établir les Evêques & les Abbés par l'Inveſtiture

« Que le Roi demandoit » qu'elle attribuât à la » Puiſſance Roiale ce que » le Seigneur toutpuiſſan » a témoigné n'appartenir qu'à lui ſeul, lorſ» qu'il a dit: *Je ſuis la* » *porte, & quiconque entrera par moi ſera ſauvé*: Que ſi les Rois s'arrogeoient d'être la porte de l'Egliſe, ceux qui entreroient par eux, ne ſeroient pas des Paſteurs; mais des Voleurs & des Brigands, le Seigneur aiant dit: *Celui qui n'entre point par la porte dans le bercail des Brebis, mais qui monte par ailleurs, eſt un Voleur & un Brigand*: Que l'Egliſe ne lui pouvoit, en aucune manière, accorder ce qu'il demandoit: Que S. *Ambroiſe* ſe ſeroit pluſtôt laiſſé réduire aux dernières extrémités, que de permettre à l'Empereur de diſpoſer de l'Egliſe, puiſqu'il lui répondit: *Ne vous faites point ce tort, Seigneur, de croire que la puiſſance Impériale vous donne quelque droit ſur les choſes divines. Ne vous enorgueilliſſés point; mais, ſi vous voulés régner longtems, ſoïés ſoûmis à Dieu. Il eſt écrit*: Ce qui eſt de Dieu, » à Dieu; ce qui eſt de » Céſar, à Céſar. *Les Palais appartiènent à l'Empereur, les Egliſes à l'Evêque. Le ſoin des murailles publiques vous eſt commis, non celui des murailles ſacrées. Qu'avés vous à faire avec une Adultère? Car c'eſt une Adultère, que celle qui*

les mêmes choſes. Des Envoïés de la part du jeune Roi & des Princes vont porter à l'Empereur une *Réponſe*, qu'ils avoient auparavant fait lire par *Henri*, Archevêque de Magdebourg, à toute l'Armée. Elle portoit, « Qu'enfin après environ 40 ans » qu'une diviſion funeſte, déchirant l'Etat, avoit, outre tant » d'autres malheurs, preſque anéanti la Religion, Dieu dai- » gnant regarder ſon Egliſe, leur avoit fait la grace de les ra- » mener unanimement à réſipiſcence, de dépoſer, en obéiſſant » au Pape, l'Auteur des troubles & du Schiſme, *Henri* leur » Empereur, & de ſe doner un Roi Catholique dans la perſone » de ſon Fils: Que l'Empereur avoit lui-même volontairement » approuvé ce qu'ils avoient fait; qu'il avoit remis les Ornemens » Roïaux, & qu'il leur avoit recommandé ſon Fils, en promètant » de ne plus s'occuper que de ſon propre ſalut; mais qu'à pré- » ſent il demandoit la réparation d'une prétendue injuſtice, » dans l'intention de diſperſer leur armée, pour continuer » tout le mal qu'il avoit fait ſi longtems: Que, pour le ſatis- » faire, ils conſentoient d'examiner actuellement même ſa » cauſe en préſence de tout le Peuple, afin que tous les ſujets » de diviſion aiant été de nouveau diſcutés, on rendît une

*foi qu'il nous avoit donnée, & de nous réduire preſque à l'article de la mort (a); nous n'avons pas oſé nous fier encore à lui de manière à le mètre une ſeconde fois à portée de nous faire des injures & des outrages, come il avoit déja fait. C'eſt pourquoi nous vous demandons & vous prions très inſtamment de faire enſorte, par la crainte de Dieu, pour l'honeur du Roïaume, & pour votre propre gloire, que, par votre moïen, nous obtenions juſtice de l'injure, qu'on nous a faite entre vos mains. De notre côté, nous ſomes diſpoſés de réparer, par votre conſeil, & celui d'autres gens de bien qui ne nous haïſſent pas, nos torts, ſoit à l'égard de notre Fils, ſi nous l'avons en quelque choſe offenſé, ſoit à l'égard de toute autre perſone du Roïaume. D'allleurs, come, devant le Légat Apoſtollque & vous tous, nous avons été prêts d'obéir au Pape, nous ſomes prêts de même de lui rendre, en préſence, le reſpect & l'obéiſſance qui lui ſont dus, & de règler, autant qu'il eſt en nous, par votre conſeil & par celui d'*Hugue, *Abbé de Clugni, notre père ſpirituel, & d'autres perſones religieuſes, ce qui concerne l'état de l'Egliſe & l'honeur du Roïaume. Come donc nous ſomes diſpoſés à toutes ces choſes, nous vous demandons & vous prions avec inſtance, pour l'amour de Dieu, pour l'honeur du Roïaume & pour le vôtre, de ſollicíter vivement notre Fils, puiſque la Sentence indiquée ci deſſus ne lui laiſſe rien à faire contre nous, de ceſſer de nous perſécuter, nous & nos Fidèles, & de nous laiſſer vivre en repos & en paix, afin que nous puiſſions exécuter tranquillement ce que nous avons dit. S'il ne le veut pas, nous vous prions, par l'autorité de l'Egliſe Romaine, à laquelle nous nous en rapportons pour ce qui vous concerne, & pour ce qui regarde l'honeur du Roïaume, de n'attaquer, ni nous, ni nos Fidèles, pareequ'il eſt manifeſte qu'il s'eſt engagé dans ſon entrepriſe, non par zèle pour la Loi de Dieu, ou par affection pour l'Egliſe: mais par avidité de règner en dépouillant ſon Père injuſtement. Si vos remontrances, ou l'intervention de qui que ce ſoit, ne peut rien obtenir de lui pour le préſent; nous en appellons au Pontiſe Romain, au Saint-Siége univerſel de Rome, & à l'Egliſe.*

(a) Ces dernières paroles font entendre qu'*Henri III*, dans ſa priſon d'Ingelheim, avoit été très malade, & fort mal ſecouru.

PAPES.

de préſumer qu'il entra dans l'Ordre de S. *Benoît*: mais on ne peut pas l'aſſurer. Vers 1083, il devint Archevêque de Vienne, & le fut 36 ans.

En 1096, il fut préſent, avec ſon frère *Hugue*, au Concile, qu'*Urbain II* tint à Nîme; & leur fermeté fut cauſe que ce Pape, quoique prévenu, n'oſa pas condamner *Iſarn*, Evêque de Toulouſe, dans la réclamation qu'il faiſoit contre les Chanoines Réguliers de Saint-Sernin, de la quatrième partie des oblations de leur Egliſe, qu'ils lui refuſoient.

Anſelme, Archevêque de Cantorbery, ſe trouvant à Lion, en 1098, *Gui* l'invita de venir officier à Vienne le jour de S. *Maurice*.

En 1100, le Pape *Paſchal II* l'envoïa Légat en Angleterre: mais le Roi *Guillaume le Conquérant* aïant établi ſagement qu'il n'en viendroit dans ſon Roïaume qu'à ſa réquiſition, & qu'on ne recevroit point ceux que le Pape envoieroit de ſon propre mouvement, *Henri I* ne permit pas à *Gui* de faire aucun exercice de ſa Légation: mais il le reçut avec toutes les diſtinctions, que méritoit un Prélat ſon parent, lequel l'étoit en même tems de l'Empereur & du Roi de France; & l'Archevêque *Anſelme* le fit Officier dans ſa Cathédrale de Cantorbery.

Dans l'Art. d'*Alfonſe VI*, Roi de Léon & de Caſtille, on a vu pourquoi *Gui* fit le voïage de Galice, à la fin de 1108.

Il dona, le 9 de Mai 1109, la bénédiction abbatiale à *Pons de Melgueil*, ſucceſſeur à Clugni de l'Abbé *Hugue*.

On verra, ſous l'an

PRINCES contemporains.

ſon. Les Eſcadrons Hongrois viènent auprès d'Halitz pour le féliciter, & ſe joignent à l'arrière garde des Polonois. Les Troupes d'Halitz en font de même. Le viſage de tous annonçoit l'amitié: mais ils alloient attaquer les Polonois, dès qu'ils les auroient envelopés. Boleſlas *ſoupçona la fraude: mais ſeulement lorſqu'il ne pouvoit s'en garantir, qu'avec un péril certain, ou qu'avec déshoneur. Come donc il délibéroit ſur ce qu'il avoit à faire, il lui parut que le mieux étoit d'attaquer les Ruſſes qui ſe préparoient à combatre. Auſſitôt il fond ſur eux & commence le combat. Les ſiens le ſuivent avec un pareil courage; & l'Action commençoit à lui devenir avantageuſe, lorſque d'un autre côté un Palatin, en prenant la fuite, enſeigne au plus grand nombre à ne pas rougir d'en faire autant: Il n'en reſtoit avec* Boleſlas *que très peu, las & bleſſés; les Ruſſes avoient l'avantage, deja le chevel du Prince ſuccomboit à la fatigue, il touchoit aux plus fâcheuſes extrémités, lorſqu'un ſimple Soldat, lui préſentant un autre cheval, lui perſuade de ſe réſerver, par une promte fuite, pour une meilleure fortune. Ce Soldat fut enſuite récompenſé par de grands honeurs. Une peau de Lièvre, une Quenouille & un Fuſeau, portés de la part du Prince au Palatin, le forcèrent à ſe pendre de honte. Le Prince lui-même ſupporta ſa défaite avec tant d'impatience, que, fuïant la vue des homes, & ſe tenant renfermé dans ſon Palais, il ſe laiſſa conſumer par un chagrin, qui fut toujours le même. Par une injuſtice aſſés commune de l'eſprit humain, l'impreſſion douloureuſe d'une ſeule infortune efface dans*

SAVANS & Illuſtres.

» *n'eſt pas jointe à* Jéſus-» Chriſt *par un mariage* » *légitime* ». Le Pape dit enſuite au Roi, « Qu'il » entend bien que l'Epoux de l'Egliſe eſt l'Evêque; & qu'il voit combien il eſt dangereux & » honteux que la Mère » ſoit ſouillée d'adultère » par ſes Enfans: Que, » s'il eſt Fils de l'Egliſe, » ce qu'eſt tout Chrétien » Catholique, il doit perm» mère à ſa Mère de » contracter un mariage » légitime, afin que l'Egliſe ſoit unie avec un » Epoux légitime, non » par l'Home, mais par » *Jéſus-Chriſt* Dieu & Home: Que c'eſt Dieu, » qui choiſit les Evêques » élus canoniquement ». *Paſchal* appuie cette propoſition d'un paſſage de S. *Paul* qui peut bien prouver que les Miniſtres de l'Egliſe ſont le choix de Dieu: mais qui n'a point de trait à leur élection; & par un paſſage de S. *Ambroiſe*, qui n'eſt que ſa propoſition même plus détaillée. Il y joint un paſſage d'un Pſeaume, qui, pris dans ſon véritable ſens, doit s'entendre de l'établiſſement des Princes de la Terre, & non de celui des premiers Miniſtres de la Religion. Il appelle enſuite à ſon ſecours des Loix de *Juſtinien* qui fixent la part que le Peuple doit avoir à l'élection des Evêques: « mais qui ne dit pas que » les Princes Seigneurs » Suzerains des Terres » poſſédées par les Evê» ques, n'ont pas droit » de les en inveſtir come » leurs Vaſſaux ». Une autre Loi de *Juſtinien* porte « que l'Evêque ne doit » point aller trouver l'Em» pereur, ni l'Empereur » le recevoir, ſans des Lê» tres de ſon Métropoli» tain ». Sur cette *Loi*

» égale juſtice au Père & au Fils, & que l'Egliſe & le Roïau-» me pûſſent enfin être affermis dans un état de tranquillité ». L'Empereur eſt peu ſatisfait d'une *Réponſe*, où les choſes & les expreſſions devoient également l'offenſer. Les Princes, qui l'accompagnoient, & ſes Troupes en témoignent leur mécontentement à ceux qui l'avoient apportée (1). Il ſe contente, pour toute réplique, de demander, « Qu'on mète les armes bas à » l'heure même, & que l'on indique une Diète où l'on puiſſe » tout examiner ». Le Roi lève alors le Siége de Cologne, dont il ravage tout le Territoire; &, ſe diſpoſant à paſſer dans la Baſſe-Lorraine, il envoie de nouveaux Députés à ſon Père « le » ſommer de venir à ſa rencontre à Aix-la-Chapelle, pour y » convenir des conditions de la paix; &, s'il le refuſe, lui dé-» clarer la continuation de la guerre ». L'Empereur cependant, ſecondé par le Duc *Henri*, travaille à groſſir ſes troupes: mais ſes projets & ſes diſpoſitions devoient reſter ſans effet. Ses violens chagrins & ſes fatigues continuelles avoient pris ſur ſon tempérament. Il tombe malade, & ne l'eſt que peu de jours. Lui-même ſent qu'il ne doit pas en réchapper. Il fait une confeſſion publique de tous ſes péchés, ſans omètre ceux, que ſes Ennemis lui reprochoient en les groſſiſſant, & dont il témoigne un repentir chretien. Il pardone à ſon Fils, auquel il envoie avec ſon Anneau, l'Epée & la Courone Roïale qu'il avoit

(1) L'*Abbé d'Urſperg* rapporte cette Réponſe au même endroit; & la voici traduite auſſi littéralement qu'il eſt poſſible. *Après une diviſion invétérée & d'environ 40 ans, laquelle a preſque aboli, dans l'Empire Romain, les Loix divines & humaines; & par des morts de toutes ſortes, par des ſacriléges, des parjures, des rapines & des incendies, fait à pèu près une ſolitude de notre Roïaume même, qu'elle a réduit preſque à l'apoſtaſie de la Foi Catholique, & même au Paganiſme; enfin Dieu, dans ſa clémence, a regardé ſon Egliſe; &, par zèle pour la Loi divine & par obéiſſance à la Foi Apoſtolique (a), nous, Fils de cette même Epouſe de Jèſus-Chriſt, ramenés par le Saint-Eſprit unanimement à réſipiſcence dans l'unité de la Foi, avons dépoſé le Chef incorrigible de ces diviſions, ſavoir* Henri, *dit notre Empereur, & fait choix d'un Roi Catholique, bien que ſorti de ſon ſang. Lui-même, voïant la fin de ſon Règne dans le commencement de celui de ſon Fils, a paru l'approuver de plein gré: mais très fort malgré lui, come ſes Lètres le prouvent; il a rendu les Ornemens Roïaux; commis, en pleurant, à notre foi ſon Fils & le Roïaume; promis de ne prendre à l'avenir aucune marque de Roïauté, & de ne plus ſonger qu'au ſalut de ſon ame. Mais voici que, retournant à ſes ancièmes tergiverſations, il ſe plaint à toute la Terre du préjudice qu'il dit avoir ſouffert; travaille à plonger dans nos cœurs les glaives des François, des Anglois, des Danois & des autres Nations voiſines; demande qu'on lui faſſe juſtice des outrages faits à ſa perſone; & promet auſſi d'obéir déſormais à nos conſeils. Dans la*

(a) Par ces mots d'*obéiſſance à la Foi Apoſtolique*, les *Princes* font entendre aſſés clairement qu'ils n'avoient dépoſé l'Empereur, que pour obéir au Pape. Il eſt donc bien difficile de s'empêcher d'accuſer *Paſchal II* d'avoir mis la main à cette œuvre d'iniquité.

PAPES.

1112, avec quelle indiſcrétion de zéle il ſe comporta dans l'Affaire des Inveſtitures à l'égard de l'Empereur *Henri V*, que les liens de parenté devoient l'engager à ménager, pour ſe rendre Médiateur entre ce Prince & la Cour de Rome.

En 1117, il fit bâtir, dans ſon Diocèſe, à ſes dépens, le Monaſtère de Boueval, le 1er que l'Ordre de Cîteaux ait eu dans le Daufiné. Pluſieurs Seigneurs concoururent à doter ce nouveau Monaſtère.

Des Ecrivains du tems, entre autres l'Abbé *Suger* & *Pierre le Vénérable*, diſent qu'également honoré des Petits, des Grands & des Souverains, *Gui* ſe rendit recommandable par la pureté de ſes mœurs, par ſon zéle & par ſa fermeté.

Je ne veux rien ôter au mérite d'un Prélat, que le Saint-Siége regarda come ſon unique reſſource: mais la vérité de l'Hiſtoire m'oblige de dire qu'il eut avec S. *Hugue*, Evêque de Grenoble, au ſujet de l'Archidiaconé de Salmoriac, un procès injuſte, dont on peut voir le détail, avec toutes les Piéces qui le concernent, dans la *Vie d'Urbain II* par D. *Thierri Ruinart*. Cet Archidiaconé dépendoit anciénement de l'Egliſe de Grenoble. *Gui* prétendit qu'il appartenoit à la ſiéne & s'en empara de force. *Hugue* en porta ſes plaintes au Saint-Siége; & pluſieurs Conciles ordonérent la reſtitution de cet Archidiaconé. *Gui*, ſans jamais avoir pu prouver le droit de ſon Egliſe, ne reſtitua point; &, pour terminer cette Affaire ſcandaleuſe, il falut que *Paſchal II*, étant en France en 1107, ordonât le partage du Territoire de

PRINCES contemporains.

la mémoire toutes les proſpérités.

Le chagrin de *Boleſlas* devint une maladie de langueur, dont il mourut au bout d'un an.

Il eſt parlé, dans ce qu'on vient de lire, d'une Femme de ce Prince. Il en eut certainement deux, & peut-être trois. *Zbislawa*, *Adléide*, c'eſt à dire *Adélaide*, & *Agnès*.

Zbislawa, mére d'*Uladiſlas IV*, de *Boleſlas IV*, de *Miéciſlaw III*, ſucceſſeurs, l'un après l'autre, de leur Pére, & d'*Henri*, Duc de Sendomir, qui fut tué dans une Bataille en 1167, fut mariée en 1103, & mourut en 1108. Elle étoit fille de *Swentopolek*, Duc de Kiovie, & couſine iſſue de germain de *Boleſlas*. Il falut une diſpenſe du Pape pour ce mariage.

Adléide eſt celle dont *Paſtorius* a parlé ſans la nomer. Tous les Hiſtoriens Polonois la diſent Sœur de l'Empereur *Henri IV*: mais je ne l'ai vue dans aucune liſte des Enfans de l'Empereur *Henri III*. Elle fut mariée en 1110. Je n'ai point trouvé l'année de ſa mort. Ses Enfans furent *Caſimir*, Duc de Pologne, après ſes Frères; *Swenteſlawa*, femme de *Zwentibold*, Duc de Poméranie; & une autre Fille, dont le nom s'eſt perdu, laquelle fut femme de *Coloman*, Duc d'Halitz.

Il n'eſt pas ſur qu'*Agnès*, ait été, come on le dit, la troiſiéme Femme de Boleſlas. On la fait Fille de *Liutpold*, ou *Léopold IV*, Marquis d'Autriche; & l'on marque ſa mort en 1145.

Ce que *Boleſlas* avoit ſouffert de ſon Frére *Zbignée*, ne lui fit pas concevoir que c'étoit ruiner la Pologne, que d'en faire

SAVANS & Illuſtres.

qui n'avoit pour but que d'obliger les Evêques à la réſidence, & d'épargner à l'Empereur l'importunité d'en être continuellement aſſailli, *Paſchal* s'écrie avec confiance: *Et celui que vous ne dévés pas admétre dans votre Cour, ſans des Létres de ſon Métropolitain, vous voulés, ô Roi, l'établir Prince dans l'Egliſe. Certe il eſt monſtrueux qu'il faille que le Fils engendre le Pére, & que l'Home erée Dieu.* Le Pape ajonte, « Qu'il eſt » manifeſte que les Prê» tres ſont appellés *Dieux* » dans l'Ecriture, come » étant les Vicaires de » Dieu: Que c'eſt pour » cela qu'on dit que l'Em» pereur *Conſtantin* de » ſainte Mémoire, ne vou» lut point juger les cau» ſes des Evêques ». *Voila pourquoi*, continue-t-il, *la Sainte Egliſe Romaine & Apoſtolique, s'eſt oppoſée vivement par nos prédéceſſeurs à l'uſurpation des Rois & à l'abominable Inveſtiture; &, quoiqu'elle ait ſouffert de la part des Tirans de très grandes perſécutions, elle n'a pas ceſſé de s'y oppoſer juſqu'à notre tems. Or nous eſpérons dans le Seigneur que* Pierre, *le Prince de l'Egliſe & le premier des Evêques, ne perdra point dans notre perſone la force de ſon courage.* Il trouve enſuite dans les deux paſſages de S. *Paul* & de S. *Pierre* ſur l'obéiſſance due, tant aux Souverains qu'à leurs Miniſtres, quel eſt l'Office des Rois dans l'Egliſe, quoique ces paſſages ne parlent que de la deſtination générale des Puiſſances Séculiéres. Et tout de ſuite, come s'il eût inconteſtablement prouvé que les Inveſtitures étoient un attentat contre la Religion, il dit: *Sur tout cela, qu'il ne ſe gliſſe point, ô Roi*

gardées. Il reçoit, d'une manière édifiante, les derniers Sacremens, qui lui ſont adminiſtrés par l'Evêque de Liége; & meurt le 10 d'Août, âgé de 56 ans, pleuré de ceux qui n'avoient point pris part à l'attentat de ſon Fils, & regrèté des Pauvres, pour leſquels il avoit toujours prodigué ſes tréſors, en leur rendant d'ailleurs, come à ſes Frères, tous les pieux ſervices que la Religion met au rang des bones œuvres. Quoiqu'il ſe livrât ſans ceſſe à l'emportement des Paſſions, il aimoit au fonds la juſtice; & prenoit ſoin de la faire adminiſtrer exactement. Pieux, à la manière qu'on l'étoit alors, il fit beaucoup de bien aux Egliſes, que Rome l'accuſoit de ravager. Il bâtit à Spire un magnifique Monaſtère, qu'il enrichit; &, lorſque ſon Fils le chaſſa du Trône, on en élevoit, à ſes dépens, à Maience, un qui ne devoit pas le cèder au premier. Avec moins d'habileté que de courage, il fut, & par ſon propre goût, & parcequ'on l'y força, le Prince le plus belliqueux de ſon ſiècle. On apprend de diverſes *Chroniques*, qu'il combatit ſoixante-&-ſix fois en bataille rangée; l'emportant en ce point ſur le célèbre *Marcellus*, & ſur *Jule-Céſar*, dont le premier livra trente batailles, ou combats, & le ſecond cinquante-deux. Au reſte, les Ecrivains de ſon tems, qui devroient nous guider à bien juger de lui, livrés tous à des Partis, ont mis tant de paſſion dans le bien, ou le mal qu'ils en ont dit, qu'on ne pouroit parvenir, que par une diſcuſſion immenſe, à porter de ſon caractère un jugement, qui fût inattaquable. Contentons-nous de dire qu'avec des vices & des vertus, il fut très malheureux d'avoir eu de ſon tems un *Cardinal Hildebrand*, un *Pape*

vérité, par ſes raiſonemens ordinaires, il tâche de diſperſer ce Camp du Seigneur, de déſarmer cette Armée de Jéſus-Chriſt; *& l'on voit clairement que ſon deſſein eſt, par lui-même, eſpèce ſingulière d'animal ſauvage (b), & par ces Renards, c'eſt à dire ces Homes corrompus, qui ſont attachés à lui, de ronger & de ruiner une ſeconde fois la vigne du Seigneur, qui vient, quoique tard, de commencer à fleurir; & par les ſacrilèges des* Prêtres de Bélial, *de la mètre de reehef ſous l'anathême; & même, ce qui fait horreur à dire, de crucifier une ſeconde fois dans les cœurs de tous,* Jéſus-Chriſt, *qui commence à reſſuſciter dans l'Egliſe. Ainſi, pour que le même Seigneur (c) n'ait aucune occaſion de ſe plaindre de nous, il plaît, tant au Roi, qu'à tous les Princes du Roïaume, & même à toute l'Armée Orthodoxe, qu'avec toutes les ſuretés qu'il voudra prendre, il vienne, dans le lieu qui lui plaira le plus, défendre ſa cauſe, en préſence de ce Sénat (d) & de tout le Peuple, recevoir juſtice, & la rendre lui-même, afin qu'après avoir diſcuté toutes les cauſes des diviſions depuis la naiſſance du Schiſme, come ſi l'on n'avoit encore rien décidé ſur ce ſujet, on puiſſe rendre juſtice, tant au Fils, qu'au Père, & qu'après de longues remiſes, toutes diſputes étant à préſent même finies, l'état de l'Egliſe & du Roïaume ceſſe d'être chancelant.*

(*b*) *Per ſe ſingularem utique feram.* (*c*) *Idem Senior.*

(*d*) Les *Princes*, qui ſe trouvoient dans l'Armée du jeune *Henri.*

PAPES.

Salmoriac entre les deux Egliſes de Vienne & de Grenoble. L'accord ſe fit à Lion, le 29 de Janvier, en préſence du Cardinal-Evêque d'Albane, & des Evêques de Plaiſance, du Pui, de Viviers, de Genève, de Valence & de Maurième; & fut confirmé par une *Bulle* de *Paſchal* du 2 d'Août de la même année.

Gélaſe II, *avant de mourir*, dit *Muratori*, T. VI, p. 396, *fit venir le petit nombre de Cardinaux qu'il avoit à ſa ſuite; & voulut déſigner pour ſon ſucceſſeur* Otton, *Evêque de Paleſtrine: mais celui-ci, s'en excuſant ſur ſa propre foibleſſe, & ſur le beſoin d'épaules plus fortes que les ſiennes, pour porter le poids de l'Egliſe perſécutée, conſeilla de choiſir bien pluſtôt* Gui, *Archevêque de Vienne. En effet, il fut invité de venir à Clugni; ou, pour mieux dire, le Pape* Gélaſe, *en partant de Vienne, l'avoit chargé de le venir trouver dans ce Monaſtère. Il en apprit la mort en chemin; & néanmoins il continua ſa route juſqu'à Clugni..... .... Les ſix Cardinaux s'étant donc aſſemblés avec les Romains, venus pour accompagner le feu Pape, élurent unanimement Pape l'Archevêque* Gui, *nommé ci-deſſus, bien qu'il fît beaucoup de réſiſtance, ſoit parcequ'il ne ſe croioit pas digne d'une ſi grande Dignité, ſoit, comme pluſieurs ſe l'imaginoient, parcequ'il craignoit qu'une pareille élection ne fût pas approuvée des Cardinaux reſtés à Rome. Cette élection ſe fit le 1 de Février, ſuivant le calcul du P.* Pagi. *Le nouveau Pape paſſa ſur le champ à Lion, où l'Archevêque* Humbald, *conſentant à l'élection, le reconnut pour Pape légiti-*

PRINCES contemporains.

diverſes Principautés indépendantes. Il partagea ſes Etats entre quatre de ſes Fils, en ordonant que l'autorité ſuprême réſideroit dans la perſone de l'aîné. *Uladiſlas* eut les Provinces de *Cracovie*, de *Siradie*, & de *Lencici*, avec la *Siléſie* & la *Poméranie*; *Boleſlas le Crépu*, la *Mazovie*, la *Cujavie*, & les Terres de *Dobrzin* & de *Culm*. *Mieſeiſlaw*, dit *le Vieux*, la *Poſnanie*, & les Diſtricts de *Gneſne* & de *Caliſch*; *Henri*, les Provinces de *Sendomir* & de *Lublin*. *Boleſlas* ne laiſſa rien à ſon cinquième fils *Caſimir*; & l'on en ignore la raiſon.

ROIS de DANEMARCK.

CANUT II,
dit
LE GRAND,
depuis 1015, meurt en 1036.

CANUT III,
ou
HARDI-CANUT,
fils de *Canut le Grand* & d'*Emme* de Normandie, veuve d'*Etheired II*, Roi d'Angleterre, au lieu de ſuccéder à ce Roïaume, come il étoit arrêté par le Contrat de Mariage de ſon Père & de ſa Mère, ſuccède au Roïaume de Danemarck, en 1036; remplace ſon frère *Harald I* à celui d'Angleterre en 1039, & meurt en 1041.

Voïés aux Art. de *Canut* dit *le Grand*, T. II, pp. 887-95, col. 3, & d'*Harald I*, dit *Pied-de-Lièvre*, pp. 69-77, & de *Canut II*, dit *Hardi-Canut*, pp. 77-81, col. 3, comen ce Prince devint *Roi de Danemarck*, & ce qui le conserne co-

SAVANS & Illuſtres.

dans votre eſprit aucune perſuaſion de quoi que ce ſoit de profane, come ſi nous voulions diminuer en quelque choſe votre puiſſance, & nous attribuer dans la promotion des Evêques quelque choſe de plus que ce qui nous appartient. Si, pour l'amour de Dieu, vous vous déſiſtés de ce qui manifeſtement eſt contre Dieu, de ce que vous ne pouvés pas exercer ſelon Dieu, & de ce que nous ne pouvons vous accorder qu'au préjudice de votre ſalut & du nôtre: nous accorderons déſormais, autant que Dieu nous le permètra, tous ce que vous nous demanderés; & nous n'en aurons que plus d'inclination à procurer votre honeur & votre élévation. Ne croïés pas que, ſi vous renoncés à cette uſurpation profane, votre puiſſance en ſera moins bien appuïée. Au contraire vous règnerés avec plus de vigueur, plus de force, plus d'honeur, lorſque l'autorité divine règnera dans votre Roïaume. Alors, aïant obtenu plus ſurement notre amitié & notre familiarité, vous vous réjouirés d'avoir votre Roïaume en ſureté, ſous la protection des Saints Apôtres; & nous ne pourons point nous refuſer à vos demandes, lorſque nous les ſaurons favoriſées de Dieu. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XIV, après avoir fait de cette *Lètre* aſſés longue un Extrait aſſés court: mais qui pourtant en contient l'eſſentiel, dit: *Le Pape avoit raiſon de vouloir maintenir la liberté des Elections: mais preſque tous les raiſonemens de cette* Lètre *portent à faux, roulant ſur des Equivoques. Les Princes, en donant l'Inveſtiture, ſuppoſoient toujours une élection canonique. Nous en avons vu cent exemples, particulièrement de l'Em-*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

GREGOIRE VII. Il fut enterré dans un Monaſtère de Liége par l'Evêque, ſa créature & ſon ami : mais cet Evêque, que les circonſtances obligèrent de ſe reconcilier avec la Cour de Rome, & le jeune Roi, ne fut abſous des Cenſures & reçu par les Légats à la communion de l'Egliſe Romaine, qu'à condition d'exhumer le Corps de l'Empereur. On le mit dans un cercueil de pierre; &, quelque tems après, on le porta, du conſentement de ſon Fils, à Spire, où, pendant cinq ans, il reſta hors de l'Egliſe. Sa mort fut un véritable triomphe pour le jeune *Henri*, qui ſe vit par-là tranquille poſſeſſeur du Trône; & pour la Cour de Rome, qui ſe flata, mais en vain, de ne plus rencontrer d'obſtacles à ſes entrepriſes (1). Les troubles, dont les entrepriſes de la Cour de Rome agitèrent le règne d'*Henri III*, furent cauſe que beaucoup de Villes de Lombardie & de Toſcane ſe mirent en liberté. C'eſt ſur quoi nous ſerons plus bas inſtruits d'avantage par *Muratori*.

(1) L'*Abbé d'Urſperg*, après avoir dit que la nouvelle de la mort d'*Henri III* ſuivit de près le retour des derniers Députés de ſon Fils, ajoute : *On ne peut dire cependant qu'avec peine qu'un Prince d'un ſi grand nom, d'une ſi grande dignité, d'un ſi grand courage, qui, faiſant profeſſion du Chriſtianiſme, avoit ſi longtems gouverné le monde, ne mérita pas que, parmi tant de Chrétiens, un ſeul répandît pour lui des larmes de compaſſion ou de piété, come on en eût verſé pour tout Pauvre qui ſeroit mort. Au contraire il remplit des tranſports d'une joie infinie & paſſant toutes les bornes, les cœurs & les bouches des Chrétiens de ces païs & de partout ailleurs.* Iſraël *ne chanta pas plus haut les louanges du Seigneur, en voïant* Pharaon *ſubmergé. Rome n'applaudit jamais par un triomphe plus auguſte,* Octavien, *ou tout autre Empereur..... Telle fut la fin, telle fut la mort, telle fut la dernière deſtinée d'*Henri IVe (IIIe) *du nom, que les ſiens appelloient* Empereur des Romains: *mais que les Catholiques, c'eſt à dire tous ceux qui, ſuivant la Loi Chrétiène, conſervoient la fidélité & l'obéiſſance dues à S.* Pierre *& à ſes Succeſſeurs, nomoient avec raiſon* Archipirate, Héréſiarque, Apoſtat & Perſécuteur, *encore plus des* Ames *que des* Corps. *On lui reprochoit en effet de ne s'être pas contenté des crimes naturels & connus : mais d'en avoir imaginé de nouveaux dont aucun ſiècle n'avoit entendu parler, &, par-là, quelques-uns d'inoüables. Si quelqu'un, au gré de ceux qui penſent qu'on doit conſigner dans l'Hiſtoire toutes les actions bones, ou mauvaiſes, des Empereurs, veut les écrire, nous lui cédons la place d'autant plus volontiers, que nous ne doutons pas qu'il n'y en ait pluſieurs qui méritent qu'on les oublie, pluſtôt que d'en conſerver la mémoire. Nous pourions prouver, par le témoignage d'un grand nombre de perſones de notre tems, qu'aucun autre, par ſa naiſſance, par ſon eſprit, par ſon courage, par ſon intrépidité, par ſa taille même & par toute l'élégance de ſa perſone, n'auroit paru plus propre à porter la Courone Impériale, ſi le choc des vices n'eût pas fait, en lui, dégénérer & ſuccomber l'Home intérieur. Au reſte come il y a beaucoup de gens, conſtitués même en dignité, qui méritent des reproches pour avoir eu part à ce que ce Prince a fait, il eſt une ſeule choſe que nous avons à leur conſeiller, quoiqu'en tremblant. Qu'ils faſſent leur profit de ſa condamnation, qu'ils ſoient moins attentifs à la fleur, qu'à la ſemence de l'honeur qu'ils ont acquis; & qu'ils ſe perſuadent qu'il leur eſt plus avantageux de déraciner ces mauvaiſes plantations, que d'en recueillir, dans la ſuite, le fruit de la mort éternelle! C'eſt un excès de folie, de vouloir guérir une*

PAPES.

me, & lui fit les honeurs qu'il lui devoit à ce titre. Il ſe rendit enſuite à Vienne, où le Dimanche de la Quinquagéſime, c'eſt à dire, le 9 de Février, il fut conſacré (intronisé), *ſi l'on s'en rapporte au témoignage de l'*Hiſtoire du Monaſtère de Vezelai, *& prit le nom de* Calixte II. *En conſéquence il doit y avoir faute dans le Texte de* Pandulf de Piſe, *où l'on lit:* Le Siége vaqua XV jours. *Il y faudroit écrire* XII jours. *On trouve ſouvent le nombre* II *changé en* V *par l'inattention des Copiſtes. Mais je dois avertir qu'après l'élection, les Cardinaux ne tardèrent pas d'en faire part au Sacré Collége reſté à Rome.* Pierre, *Evêque de Porto, Vicaire du Siége, en aiant informé les autres Cardinaux, le Clergé & la Nobleſſe de Rome, tous par les ſoins de* Pierre de Léon, *dont le Fils* Pierre, *Diacre-Cardinal, étoit en France, donèrent leur conſentement, & reconnurent* Calixte II *pour Pape. Nous ſomes certains par ſa* Vie, *qu'a compoſée* Pandulf de Piſe *que je viens de citer, Ecrivain plus digne de foi ſur ceci qu'aucun autre, que ce Pape ne fut conſacré* (intronisé), *que lorſque* les Couriers, revenus de Rome, confirmèrent ſon élection canoniquement & ſuivant le droit, de vive voix & par des Lèttres. Alors le Pape fut, au nom de Dieu, ſolemnellement conſacré (*intronisé*) par *Lambert*, Evêque d'Oſtie, & par d'autres en grand nombre. *Pour cette raiſon, on ne peut pas admètre l'opinion du P.* Pagi, *qui veut qu'on l'ait conſacré* (intronisé) *le 9 de Février. Il falut plus de tems pour que les Couriers allaſſent, & revinſſent avec l'approbation*

PRINCES contemporains.

me *Roi d'Angleterre.*

Swenon, ſecond fils de *Canut le Grand* & d'*Albine* ſa première femme, ou, ſelon d'autres, ſa concubine, avoit été fait Roi de Norwège par ſon Père: mais il ne put conſerver cette Courone, qui lui fut enlevée par *Magnus*, fils d'*Olaff*, ou *Olaus*, ſur qui *Canut le Grand* l'avoit uſurpée. Il mourut en Suède, peu de tems après avoir perdu la Norwège.

Hardi-Canut tenta de recouvrer ce Roïaume: mais il ne réuſſit pas; & fit un accommodement avec *Magnus*, par lequel celui des deux, qui ſurvivroit, ſeroit en même tems Roi de Danemarck & de Norwège.

Il ſe diſpoſoit à diſputer la Courone d'Angleterre à ſon frère *Harald I*, fils aîné de ſon Père & d'*Albine*, lorſque ce Prince mourut. Il ſe hâta d'aller faire valoir ſes droits en Angleterre; & ne revint plus en Danemarck.

MAGNUS, dit LE BON & LE PERE DE LA PATRIE,

Roi de Norwége, remplace, en 1041, *Canut III* au Roïaume de Danemarck, ſuivant la convention qu'ils avoient faite enſemble; & meurt en 1048.

Dès qu'il fut la mort de *Canut*, il vint en Danemarck avec une nombreuſe Flote, & ſe fit proclamer Roi ſans peine. Il pourvut au Gouvernement de ce Roïaume; &, réſolu de fixer ſa réſidence en Norwège, il y retourna.

Swénon, fils du Comte *Ulf* & d'*Eſtrithe*, ſœur de *Canut le Grand*, lequel avoit de juſtes préten-

SAVANS & Illuſtres.

pereur S. Henri. *Par cette cérémonie, ils ne prétendoient pas doner à l'Evêque la puiſſance ſpirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à ſon ſacre: mais ſeulement le mètre en poſſeſſion des Fiefs & des autres Biens temporels, relevans de leur Courone. Quant à S.* Ambroiſe, *il eſt évident, par les circonſtances du fait, que l'Adultère, dont il parle, eſt l'Egliſe des* Ariens; *& qu'il ne s'agiſſoit pas de doner des Evéchés: mais de livrer à ces Hérétiques les lieux deſtinés aux Aſſemblées des Fidèles.* Cette *Lètre*, qui ne fit point changer *Henri* d'avis, pouvoit apprendre à l'Archevêque Primat, s'il eût fait uſage, en la liſant, de ſes lumières naturelles & de ſes lumières acquiſes, qu'il s'entêtoit d'une mauvaiſe cauſe, & qu'au lieu de ſervir la Religion, il ne faiſoit que ſervir l'ambition de Rome. *Henri* voulut qu'*Anſelme* lui rendit homage & ſacrât, come avoient fait les Archevêques ſes prédéceſſeurs, ceux qu'il inveſtiroit des Evêchés & des Abbaïes; ſinon qu'il ſortit du Roïaume. *Anſelme* répondit, « Qu'il avoit été » préſent au Concile de » Rome, & que le Roi » ſavoit ce qu'il y avoit » appris du Saint-Siége: » Que, s'il ſe ſoûmètoit » lui-méme à l'excom» munication, qu'il avoit » rapportée dans le Roï» iaume, il ne pouroit » communiquer avec per» ſone: Que les Députés » étoient revenus de Ro» me ſans avoir obtenu » la révocation du *De*» *cret*, dont il s'agiſſoit ». Le Roi répliqua, « Qu'il » ne prétendoit rien per» dre des droits de ſes » prédéceſſeurs; & qu'il » ne ſouffriroit dans ſon » Roïaume perſone, qui

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

Paſchal II, aiant fait, vers le mois de Février, un voïage à Bènevent, s'étoit de-là mis en chemin pour la Lombardie, en y convoquant un Concile à Guaſtalle. Les Modenois, de concert avec *Dodon*, leur Evêque, avoient, l'année précèdente, entrepris une nouvelle Cathédrale, parceque l'anciène tomboit en ruine. Ce nouveau bâtiment, où l'on emploïa quantité de marbre, n'étoit pas près d'être achevé, lorſque le Peuple impatient avoit voulu qu'on y transférât le Corps de S. Géminien, ancien Evêque & Patron de Modène; & la cérémonie s'étoit faite, en préſence de la *Comteſſe* MATHILDE, avec un grand concours d'Evêques du voiſinage & de Peuple de différentes Villes. Enſuite les uns voulant & les autres ne voulant pas que l'on ouvrît la Châſſe du Saint, la *Comteſſe*, à qui l'on s'en rapportoit, avoit êté d'avis d'attendre le Pape, qui devoit venir en Lombardie. Il arrive en effet à Modène, le 18 d'Octobre; fait un Sermon au Peuple; accorde des Indulgences; &

plaie, où le fer reſte; de croire en Dieu, & de ſervir Mammona. C'eſt une choſe monſtrueuſe, étant monté, come on le dit, en récompenſe de ſes ſacriléges, au faîte de l'orgueil des Phariſiens, d'uſurper une Dignité, qui n'appartient qu'à l'humilité des Apôtres; & d'eſpérer, de la ſemence de l'Apoſtaſie, le fruit de la Hierarchie. Mais n'en diſons pas d'avantage; & rendons graces à Dieu de ce qu'il a, quoique tard, gratifié d'une illuſtre victoire ſon Egliſe, pour laquelle ce même Galiléen, *qui vainquit autrefois* Julien (l'Apoſtat) *a fait un* Jubilé *de la cinquantième année de la tirannie de ce* Nabuchodonoſor.

Aux pp. 204-25 du Recueil de *Goldaſt*, que j'ai déja cité pluſieurs fois dans ce troiſième Tome, eſt *Reverendiſſimi & Illuſtriſſimi Principis* Otberti, *Leodienſis Epiſcopi, Ducis Bullionæ*, &c. Epiſtola *de* Vita & Obitu Henrici IV (III), *Imperatoris Auguſti, Ducis Bavariæ VII.* Cet Evêque, ami particulier de cet Empereur, dont il pleuroit ſincèrement la mort, en parle d'un ton bien différent que l'*Abbé d'Urſperg*. Il commence par une eſpèce d'Introduction ou de Préface, dans laquelle il appelle *Henri III*, p. 204, ſon *eſpéranee* & ſon *unique conſolation*, la *gloire de Rome*, l'*honeur de l'Empire*, & la *lumière du Monde*. Come il compoſa cet Ouvrage après ſa rèconciliation, tant avec le nouveau Roi, qu'avec Rome, il condamne affès nèrement le Schiſme, & meſure ſes expreſſions en donant le tort à *Gregoire VII*. Dans cette même Préface, il paſſe des témoignages de ſa douleur, qui la commencent, aux louanges d'*Henri*, qu'il dit le Pere & le Protecteur des Monaſtères; ce qui lui done lieu de parler des dépenſes, faites par ce Prince, pour ceux de Spire & de Maience.

Vous avés, ô Pauvres, le plus grand ſujet de vous affliger, s'écrie-t-il enſuite, p. 205. *C'eſt enfin à préſent que vous êtes devenus Pauvres, puiſque le Conſolateur de votre pauvreté n'eſt plus. Il vous nourriſſoit. Il vous lavoit de ſes mains. Il couvroit votre nudité.* Lazare *couché, non devant ſa porte: mais devant ſa table, en attendoit, non les miètes: mais les mets délicats de la bouche roïale. Il n'avoit point horreur de la faim dévorante & de la puanteur du Pauvre couvert d'ulcères, lors même que ceux qui ſervoient à table frençoient, ou ſe bouchoient les narines. Les Aveugles, les Boiteux, ceux qui languiſſoient de diverſes maladies, couchoient dans ſa chambre. Il les déchauſſoit; il les mètoit dans le lit; il ſe relevoit la nuit pour les couvrir; & ne dédaignoit pas même de toucher ceux à qui la maladie avoit fait gâter le lit. Quand il alloit en voïage, les Pauvres*

PAPES.

*du Sacré Collége de Rome. On lit, dans le Recueil d'*Udalric de Bamberg, *publié par* Eccard, *& dans la collection des Pères* Martène & Durand, *les Lettres écrites par les Cardinaux réſidans à Rome, aux Cardinaux, qui ſe trouvoient au delà des Monts, par leſquelles ils confirment l'élection de* Calixte II, *faite au delà des Monts par néceſſité, ſans diſſimuler qu'elle ſe devoit faire* d'entre les Fils de l'Egliſe Romaine, Prêtres & Diacres; *& de plus*, dans la Ville, s'il étoit poſſible, ou dehors, dans un lieu voiſin. *Ils avouent cependant qu'ils confirment cette élection*, parceque, *diſent-ils*, nous ſomes empêchés d'en faire ſuivant la coûtume de Rome. *Ces paroles annoncent qu'alors tout à Rome étoit dans une grande confuſion; ſans toutefois que l'on comprène comment les Cardinaux n'avoient pas la liberté d'élire un nouveau Pape. On dira peut-être que l'Antipape* Bourdin *& ſes Partiſans les en empêchoient. On voit cependant qu'ils purent s'aſſembler pour confirmer l'élection; que le Vicaire du Pape, c'eſt à dire l'Evêque de Porto, commandoit dans Rome; & que tant de Cardinaux, oppoſés au même* Bourdin, *y ſéjournoient tranquillement. Dans une de ces Lètres qu'*Eccard *a fait imprimer, il eſt dit* « *Que ces Cardinaux s'étoient aſſemblés, le 1 de Mars, à Rome, avec le Clergé & le Peuple, & qu'ils avoient donné leur conſentement pour l'élévation de* Calixte *au Pontificat Romain*. *Si la choſe eſt vraie, il faut différer juſqu'en Mars ſa conſécration* (ſon introniſation).

Le même *Annaliſte*,

PRINCES contemporains.

tions à la Courone de Danemarck, vint alors à la Cour de *Magnus*, dont il gagna la confiance, & qui le fit Viceroi de Danemarck. Sa naiſſance & ſes grandes qualités engagèrent la Nobleſſe & le Peuple de ce Roïaume à le proclamer Roi. Dans le même tems les Wandales ſe ſoûlevèrent contre *Magnus*. Ce Prince, ſecouru par *Otton de Welf-Eſte*, Duc de Bruſwick, dont il avoit épouſé la ſœur *Ulfilde*, ſoûmit les Wandales & vainquit trois fois *Swénon*, qui malgré les ſecours de la Suède, reſtoit ſans eſpérance, lorſque *Magnus* mourut ſubitement ſans laiſſer d'Héritiers.

SWÉNON II, dit D'ESTRITHE, à cauſe de ſa Mère, ſuccède à *Magnus*, en 1048, & meurt en 1074.

Auſſitôt après la mort de *Magnus*, ſon oncle paternel, *Harald*, s'empara de la Courone de Norwège, & prétendit à celle de Danemarck, que les Peuples avoient déférée à *Swénon*. Depuis 1049 juſqu'en 1052 *Harald* ne ceſſa pas de faire des décentes en divers endroits du Roïaume de Danemarck, & d'en emporter des richeſſes immenſes. *Swénon*, de qui l'intention étoit de laiſſer ſon Ennemi ſe conſumer & ſe ruiner lui-même, mit une Flote & des Troupes en état; &, quoique ſes Sujets murmuraſſent de ſon inaction, il ſe contenta de faire propoſer à *Harald* un Combat Naval, dont il marqua le jour & le lieu, bien ſur que le Roi de Norwège ne l'accepteroit pas. *Harald* ſe laſſoit d'une guerre qui l'enrichiſſoit, en l'affoibliſ-

SAVANS & Illuſtres.

» ne fût à lui ». L'Archevêque repartit, « Qu'il ne » ſortiroit pas du Roïaume: Qu'il iroit faire ſon » devoir dans ſon Diocèſe; & qu'il verroit ſi l'on » entreprendroit de lui » faire violence ». Le Roi le fit revenir, peu de tems après, à Wincheſter, où, dans une Aſſemblée d'Evêques & de Seigneurs, il fut réſolu d'envoïer de nouveaux Députés, gens plus conſidérables, déclarer au Pape, « Qu'il étoit » néceſſaire qu'il modé- » rât la rigueur du *Dé-* » *cret*, ſinon qu'*Anſelme* » & les ſiens ſeroient » chaſſés du Roïaume; & » que l'Angleterre ſe re- » tirant de l'obéiſſance de » Rome, le Pape perdroit » ce qu'il en tiroit tous » les ans ». L'Evêque d'Herefort élu, depuis peu de tems, Archevêque d'Yorck, & les Evêques de Tethford & de Cheſter, furent envoïés par le Roi. Le Moine *Baudouin*, Econome de l'Archevêque, alla, de ſa part, avec un Moine de Cantorbéry. La commiſſion de ces derniers étoit, non pas d'agir auprès du Pape pour faire modérer le *Décret*: mais de lui rendre témoignage des menaces qu'on faiſoit en Angleterre; & de rapporter fidèlement ce que le Pape diroit, ou feroit. Ces choſes ſe paſſoient en 1101.

L'Année ſuivante, les Députés arrivés à Rome, expoſèrent leur commiſſion au Pape, qui leur répondit avec colère, « Que » les menaces d'un Ho- » me ne lui feroient point » abolir les *Decrets* des » Saints Pères »; & les chargea de deux *Lètres*, l'une pour le Roi, l'autre pour l'Archevêque. Celle au Roi, laquelle eſt la 97e des *Lètres* de ce Pape, le félicite ſur ſon avènement

fait ouvrir la Châſſe, d'où l'on tire le Corps entier du Saint pour le faire voir au Peuple. Après en avoir conſacré le nouvel Autel, le Pape, accompagné de *Mathilde* & d'une foule de Cardinaux, d'Evêques, d'Abbés & de Clercs, quite Modène, pour aller tenir à Guaſtalle le Concile qu'il avoit indiqué. Grand nombre de Prélats de diverſes Provinces, tant en deça, qu'au delà des Monts, s'y trouvent avec les Ambaſſadeurs du nouveau *Roi* HENRI *IV*; & l'ouverture s'en fait le 22 de ce même mois d'Octobre. Ce qui s'y fait de plus important, eſt ce DÉCRET. *Depuis bien longtems l'Egliſe Catholique eſt perſécutée par des Homes pervers, tant Clercs que Laïcs; ce qui, de notre tems, a produit des Schiſmes & des Héréſies. Or à préſent, que, par la grace de Dieu, les Auteurs de ces maux ne ſont plus, elle reſſuſcite pour jouir de ſa liberté naturelle. Il faut donc pourvoir à retrancher les cauſes de ces Schiſmes. C'eſt pourquoi, conſentant aux Conſtitutions de nos Pères, nous défendons abſolu-*

le précèdoient, l'entouroient & le ſuivoient; &, quoiqu'il eût chargé les Domeſticiques de ſa chambre d'en avoir ſoin, il en prenoit ſoin lui-même, come s'il n'en avoit chargé perſone. Il avoit aſſigné, dans chacune de ſes Terres, des penſions pour des Pauvres, dont il vouloit ſavoir le nombre; exigeant auſſi qu'on l'informât de leur mort, afin de faire prier Dieu pour eux, & d'être ſur qu'on les avoie remplacés par d'autres. Quand une année ſtérile amenoit la famine, il ſe chargeoit d'en nourir pluſieurs mille..... O Prince illuſtre par ſa piété & par ſon humanité! Il commandoit au Monde, & les Pauvres lui commandoient. Le Monde le ſervoit, & lui-même ſervoit les Pauvres.

L'Auteur paſſe, p. 206, à ce qu'il y avoit d'ailleurs d'eſtimable dans *Henri III*; &, parlant de ſon mérite à l'égard de la guerre, *il rempliſſoit*, dit-il, *tantôt les devoirs d'un Général, & tantôt ceux d'un Soldat; montrant, dans le prtmier cas, qu'il ſavoit ſoûtenir ſon rang; & faiſant voir, dans l'autre, combien il étoit humble. Son eſprit*, ajoute-r-il tout de ſuite, *étoit ſi ſubtil, & ſon diſcernement ſi grand, que, lorſque les* Princes *héſitoient, ſoit à prononcer ſur un Procès, ſoit à décider ſur quelques Affaires d'Etat, il tranchoit ſur le champ le nœud de la difficulté, leur apprenant, come l'aiant puiſé dans le ſanctuaire même de la Sageſſe, ce qu'il y avoit de plus équitable ou de plus utile. Il écoutoit les autres avec attention, & parloit peu. Jamais preſſé de dire ſon avis le premier, il attendoit ceux des autres. Dès qu'il fixoit ſes regards ſur quelqu'un, il en pénètroit les mouvemens de l'ame; & voïoit, come avec des ieux de Linx, ſi l'on avoit pour lui des ſentimens de haine, ou d'affection. Il mérite encore quelque louange de ce qu'au milieu d'une foule de Seigneurs, il paroiſſoit plus grand qu'eux & plus qu'il n'avoit coûtume de le paroître. Son viſage avoit alors une ſorte de beauté terrible, dont, en le regardant, on étoit frapé come de l'éclat de la foudre. Lorſqu'il étoit, parmi ſes Domeſtiques, entouré de peu de monde, ſa taille paroiſſoit égale à celle des autres, & ſon viſage n'offroit que de la beauté.* Dans la même page, il eſt auſſi parlé de l'amour d'*Henri* pour la Juſtice, & de ſon attention à punir les Brigands & les autres Malfaiteurs.

Il s'agit, à la p. 208, de la premiére Excommunication d'*Henri* par *Gregoire VII. Otbert* ne fait pas difficulté d'accuſer les *Saxons* & les autres *Rebelles* d'en avoir été les promoteurs. *Voïant*, dit-il, *que le* Roi *pouvoit, par la guerre, être inquiété: mais non abatu, fatigué: mais non écraſé, parceque ſon courage étoit toujours invincible; Ils s'aviſèrent, pour affoiblir ſes forces, de le*

PAPES.

p. 410, commence ainſi l'année 1124. *Le Pape* Calixte II, *d'immortelle mémoire, ne pouſſa point ſes jours au delà de cette année..... Un Pontife, aiant de ſi rares qualités, méritoit bien une plus longue vie. Mais Dieu le voulut avoir. Tombé malade dans le mois de Décembre de la préſente année, & muni des Saints Sacremens, au milieu des larmes & des gémiſſemens de tous les Aſſiſtans, il ceſſa de vivre ſur la Terre. Le P.* Pagi *s'étend beaucoup pour fixer le jour de ſa mort; & prétend qu'il mourut le 13 du mois nomé ci-deſſus, & qu'il fut enterré le lendemain. Ce point reſte cependant, à mon avis, un peu douteux.* Pandulf de Piſe, *qui pour lors étoit à la Cour de Rome, dit qu'il fut enterré dans la Baſilique de Latran*, le jour de la fête de Ste Luce; & Falcon de Bénevent, *Auteur auſſi du même tems, dit qu'il termina ſes jours* duodecimo die ſtante (*probablement il avoit écrit* intrante) Menſis Decembris (Le douzième jour entrant le Mois de Décembre).

HONORIUS II,

précédemment *Lambert*, Cardinal-Evêque d'Oſtie, eſt élu Pape le 18 de Décembre 1124, ſept jours après la mort de *Calixte II*; &, trouvant lui-même ſon élection irrégulière, il abdique le ſeptième jour d'enſuite, c'eſt à dire le 24. Une nouvelle élection unanime répare les défauts de la première. Il meurt le 14 de Février 1130, aiant ſiégé 5 ans & 2 mois moins quatre jours.

Il étoit de Fagnano, Château du Territoire de Bologne, & né de baſſe extraction. Il fit de bonnes études, &, par ſon mérite, parvint aux premières Dignités de l'Egliſe. Il fut Cardinal-Prêtre du Titre de Ste Sabine, puis Evêque d'Oſtie, & enfin Pape.

PRINCES contemporains.

ſant, tandis que ſon Ennemi conſervoit toutes ſes forces. Une paix ferme & durable reconcilia les deux Rois.

Depuis ce tems, *Swénon* ne prit plus les armes que pour les tentatives inutiles, qu'il fit ſur l'Angleterre, come on l'a vu dans l'Article de *Guillaume le Conquérant*; & pour un ſoûlevement des Sembes & des Eſthons, qui fut bientôt appaiſé.

Son principal ſoin durant la paix fut de faire fleurir la Religion & les Lètres. Il étoit lui-même ſavant pour ſon ſiècle. Il fonda les Evêchés de Lunden, de Wibourg & de Burglave.

Mais il avoit des paſſions violentes, qui s'accordoient mal avec ſon amour pour la Religion. *Dans un feſtin, qu'il donna aux Grands* (à Roſchild), dit l'Abbé *Fleuri*, d'après *Saxon le Grammairien*, Liv. 61, N. XLIX, *il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en ſecret, & en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin, jour de la Circonciſion* (1072), *dans l'Egliſe Cathédrale dédiée à la Trinité. L'Evêque* Guillaume *ne témoigna à perſone la douleur qu'il reſſentoit de ce ſacrilége, & ſe prépara à officier pontificalement. Mais, quand on l'avertit que le Roi venoit à l'Egliſe, il n'alla point le recevoir; &, quand il voulut entrer, il l'arrêta avec ſa Croſſe, dont il lui appuia la pointe contre l'eſtomac, le traitant de Boureau qui venoit de répandre du ſang humain. Enfin il le déclara excommunié. Les Gardes du Roi environnèrent le Prélat, l'épée à la main, le voulant tuer: mais le Roi les en empêcha; &, reconnoiſſant ſa faute, retourna à la Courone, & ſur le bien qu'il a deja fait à l'Egliſe; & l'exhorte « à fuir » les conſeils de ces gens » pervers, qui ſoûmètent » le cœur des Rois à l'in» dignation de Dieu, par » les Inveſtitures des Evê» ques & des Abbés ». Le reſte de la *Lètre* n'eſt qu'une répétition abregée de celle dont j'ai rendu compte. Par la *Lètre* à l'Archevêque, laquelle eſt la 44e, le Pape après l'avoir exhorté de réſiſter au Roi, lui fait part de ce qu'il venoit de faire dans un Concile de Latran. Je le rapporte à l'année 1102. Il finit ſa *Lètre* par confirmer la Primatie du Siège de Cantorbéry, dont il veut conſerver les droits en entier; & par lui promètre en particulier, « Que tant que la Divi» ne Miſéricorde le con» ſerveroit à ce Roïau» me, il ne ſeroit jamais » ſoûmis au Jugement d'» aucun Légat: mais qu'il » le ſeroit ſeulement à ce» lui du Pape ». *Hoc perſonaliter adjicientes, ne quandiù Regno illi Religionem tuam divina Miſericordia conſervaverit, nullius unquam, ſed noſtro tantum debeas ſubeſſe judicio.*

SAVANS & Illuſtres.

L'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XXI, me paroit s'être trompé, lorſque, dans l'extrait de cette *Lètre*, il a cru rendre le ſens de ces paroles latines, en diſant: *& que, de ſon vivant, il n'y aura point d'autre Légat en Angleterre.* Certainement *Paſchal* n'a pas eu deſſein de s'interdire à lui-même & à ſes ſucceſſeurs la faculté d'envoïer des Légats dans ce Roïaume: mais ſeulement, par conſidération pour *Anſelme*, & pour le faire jouir en plein de ſes droits de Primat & de Légat né du Saint-Siège, de l'exemter

ment que les Inveſtitures des Egliſes ſoient donées par les Laïcs. S'il ſe trouve des Infracteurs de ce Décret, *qu'ils ſoient, come coupables de l'injure faite à leur Mère, les Clercs exclus d'avoir part à ſes Dignités, les Laics privés de l'entrée de l'Egliſe.* Un autre *Décret* conſent « Qu'en Allemagne, les Evêques qui » renonceront au Schiſme, reſtent dans leurs Siéges, s'ils ne » ſont point Uſurpateurs, Schiſmatiques, ou diffamés par leurs » crimes; & qu'il en ſoit de même à l'égard de tous les autres » Clercs, s'ils le méritent par leurs mœurs & par leur ſcience ». Quelques Evêques Schiſmatiques ſont dépoſés par le Concile, & le Pape en ſacre d'autres en leur place. Pour humilier Ravenne, on diſtrait de ſa Métropole toute l'Emilie, c'eſt à dire les Evêchés de Bologne, de Parme, de Reggio, de Plaiſance, & de Modène, non de Mantoue, come on lit dans *Baronius*. Les Parméſans, aiant renoncé tout à fait au Schiſme, envoient des Députés à Guaſtalle, prier le Pape de venir dédier leur

dénoncer au Pape Gregoire VII, *en mêlant le faux avec le vrai, dans une liſte écrite de crimes controuvés, les plus déteſtables & les plus infâmes que la Haine & l'Envie puſſent imaginer, tels en un mot, que, ſi je les rapportois, nous ne pourions, ni moi les écrire, ni vous les lire ſans dégoût. Ils ſoutenoient « Qu'il » ne convenoit pas qu'un auſſi méchant Prince, plus connu par ſes crimes que par » ſon nom, règnât, ſurtout puiſqu'il n'avoit pas reçu de Rome la Dignité Roïale; » qu'il faloit rendre à Rome ſon droit de faire les Rois; & que l'Apoſtolique & Rome » devoient, par le conſeil des Princes, en élire un, qui fût digne d'un ſi grand » honeur ». L'Apoſtolique, induit en erreur par cette ſubreption, fut, dans le même tems, flaté de l'honeur, qu'on lui déféroit en le trompant, de faire un Roi, lia le Roi par l'excommunication, enjoignant aux Evêques, ainſi qu'aux autres Princes, de ſe retirer de la communion de ce Roi excommunié, & leur annonçant qu'il viendroit au pluſtôt en Allemagne pour traiter des Affaires de l'Egliſe, & principalement de ce qui concernoit le Roïaume. Il fit plus. Il délia du ſerment de fidélité ceux qui l'avoient prêté au Roi, pour que l'abſolution du ſerment armât contre lui ceux que l'engagement de leur foi retenoit. C'eſt ce que beaucoup de gens trouvèrent mauvais, s'il eſt permis de trouver mauvais ce que l'Apoſtolique fait. Ils aſſuroient, « Que ce qu'on avoit fait n'étoit pas plus efficace, qu'il » n'étoit licite »: mais je n'oſe rapporter les raiſons, qu'ils en donoient, de peur de paroître condamner, ainſi qu'eux, la conduite du Pape.* Après la mort des deux faux Rois, *Rodolfe* & *Herman*, les affaires d'*Henri* furent en très bon état dans le Roïaume de Germanie; & l'on ne manqua pas d'en faire un nouveau crime à ce Prince. *Le Roi prenoit tous les jours le deſſus*, dit notre Evêque à ce ſujet, p. 212, *& ſes affaires alloient de mieux en mieux. Au contraire, celles de ſes Ennemis déclinoient de plus en plus; & tout ce qu'ils entreprenoient, tournoit à leur honte. Voïant que leurs armes, & leurs élections de Rois, n'avoient point eu de ſuccès, ils s'armèrent, une ſeconde fois, de calomnies, accuſant le Roi de beaucoup de crimes abominables, entre autres, « d'avoir, aiant été privé de la Cou- » ronne à cauſe de ſes forfaits, été cauſe de la mort de Rois très chrétiens, qu'ils » avoient élus par l'Autorité Apoſtolique; d'avoir tout ruiné par le feu, les ra- » pines & le fer; d'avoir exercé de toute manière ſa tirannie contre l'Egliſe & » contre le Roïaume ». Sur ces accuſations, l'Apoſtolique le lia, ce qu'ils eurent ſoin de publier, par une ſeconde excommunication: mais elle fut trouvée de peu de poids, parcequ'elle parut venir, non de la raiſon: mais du caprice; non de l'affection:*

PAPES.

te, il devint Archidiacre de l'Eglise de Bologne. Le Pape *Paschal II* le voulut avoir à Rome; & le fit Cardinal-Evêque de Veletri, c'est à dire d'Ostie. Cette dernière Ville étant alors ruinée, les Papes donoient à ses Evêques l'Evêché de Véletri, Ville voisine, pour qu'ils eussent où faire leur résidence. Dans la suite *Eugène III* réunit les Diocèses d'Ostie & de Veletri, supprimant ce dernier Evêché.

Après sept jours de Vacance, dit *Muratori*, T. VI, p. 410, *on élut* Lambert, *Evêque d'Ostie, ... qui prit le nom d'*Honorius II. *Toutefois son élection ne se fit pas sans désordre & sans tumulte. Les principaux Laïes de Rome alors étoient* Léon, *de la très noble* Maison des Frangipani, & Pier-Léone ou Pierre de Léon, *c'est à dire le Fils de* Léon, *Juif très riche qui s'étoit fait Chretien. . . . . Ils convinrent de traiter ensemble à l'amiable, aiant tous deux secrètement intention de se tromper l'un l'autre dans le choix d'un successeur au feu Pape.* Frangipane *fit dire un soir à tous les Chapelains des Cardinaux de porter avec eux le lendemain la Châpe rouge sous leur manteau* (a),

(a) L'Abbé *Fleuri*, qui, Liv 67, N. XXXVI, rapporte, come *Muratori*, cette élection d'après *Pandulf de Pise*; & dit, en parlant de Léon Frangipane: *Le soir, il fit dire à chacun des Chapelains des Cardinaux séparément, de venir de grand matin avec une Châpe rouge sous la Châpe noire, & cela de concert avec leurs Maîtres; ce qu'il faisoit, afin que chacun des Cardinaux espérât qu'il le feroit élire Pape; ou du moins qu'ils*

PRINCES contemporains.

à son Palais, où il ôta les Ornemens Roïaux, & prit un habit de pénitence. Cependant l'Evêque fit commencer la Messe; &, come il alloit chanter le Gloria in excelsis, *on lui dit que le Roi étoit à la porte en posture de Suppliant. Il fit cesser le chant; &, s'étant avancé, il demanda au Roi « pourquoi il s'étoit mis en » cet état ». Le Roi prosterné demanda pardon, promètant « de réparer le scan- » dale, qu'il avoit doné »; & l'Evêque leva aussitôt l'excommunication; releva le Roi, en l'embrassant; essuïa ses larmes; & lui ordona d'aller reprendre son Habit Roïal. Après lui avoir imposé sa pénitence, il fit avancer le Clergé, pour le recevoir en chantant, & l'amena jusques à l'autel, où il continua la Messe. Le Peuple témoigna sa joie par de grands applaudissemens. Le troisième jour après, le Roi vint encore à l'Eglise en Habit Roïal; &, pendant la Messe, il monta à la Tribune; &, aiant fait faire silence par son Hérault, il confessa publiquement la grandeur de sa faute, & le scandale qu'il avoit doné. Il loua l'indulgence de l'Evêque; & déclara que, pour la réparation de son crime, il donoit à l'Eglise moitié de la Province de Stéphen.*

Il avoit épousé *Gutha*, fille du Roi de Suède, sa parente en un degré prohibé. *Adalbert*, Archevêque de Bréme & Légat Apostolique pour les Eglises du Nord, & l'Evêque *Guillaume* eurent bien de la peine à lui faire comprendre que son mariage étoit incestueux. Il consentit enfin à ce qu'il fût dissous. *Gutha* retourna chés son Père, prit des habits de Veuve, & ne s'occupa plus qu'à faire des Ornemens d'Eglise.

SAVANS & Illustres.

lui personnellement de la Jurisdiction de tout autre Légat.

Au retour des Députés, les Seigneurs étant assemblés à Londre le jour de S. *Michel*, *Henri* fit dire à l'Archevêque « de ne » lui pas refuser les coû- » tumes de son Père, ou » de sortir du Roïaume ». *Anselme* demanda la lecture des *Lètres* du Pape, consentant « d'obéir, au- » tant que son honeur & » le respect qu'il devoit » au Saint-Siège le lui per- » mètroient ». Le Roi répliqua, « Que l'on pou- » voit voir la *Lètre* adres- » sée à l'Archevêque: » mais que pour le pré- » sent, on ne verroit point » celle qu'il avoit reçue » lui-même: Qu'il ne s'a- » giſſoit point de ces *Lè- » tres*; mais de savoir si » l'Archevêque vouloit o- » béir ». On jugea de là que la *Lètre* du Pape ne répondoit pas aux intentions du Roi. L'Archevêque fit voir celle qu'il avoit reçue, à laquelle il en joignit une autre, écrite de Bènevent, le 12 de Décembre de l'année précèdente (la 99e), dans laquelle le Pape lui disoit: *Votre Sagesse sait assés avec combien de vigueur, de sévérité, de force, nos Pères, dans les tems passés, se sont opposés à cette source venimeuse de la corruption simoniaque, c'est à dire à l'Investiture des Eglises. Du tems de notre prédècesseur, le Seigneur* Urbain *de mémoire respectable en* Jesus-Christ, *dans un Concile de vénérables Evêques & Abbés de diverses Provinces, qui se tint à* Barl, *auquel Votre Religion & Nous assistames, il y eut, come ceux qui s'y trouvèrent avec nous s'en souviènent, Sentence d'Excommunication prononcée contre cette Peste. Et nous,*

nouvelle Cathédrale, & de leur doner pour Evêque ce même Cardinal *Bernard*, qu'ils avoient ſi fort maltraité deux ans auparavant. Ils obtiènent l'un & l'autre. Le deſſein du Pape, en quitant Parme, étoit d'aller en Allemagne, pour ſe trouver à la Diète générale, qui ſe devoit aſſembler à Maience pour les fêtes de Noël; & le nouveau Roi s'étoit avancé juſqu'à Ausbourg pour le recevoir. Mais le Pape, craignant que ſon nouveau *Décret* touchant les Inveſtitures n'éprouvât des contradictions en Allemagne, & de plus aiant appris que le Roi lui-même, qui n'avoit plus beſoin de lui, ne paroiſſoit pas en diſpoſition d'abandoner ces mêmes Inveſtitures, paſſe en France par la Savoie, & va célébrer les fêtes de Noël dans ſon ancien Monaſtère de Clugni.

L'Antipape *Théodoric* étant mort, cette année, dans ſa priſon du Monaſtère de la Cava, *Werner* ou *Guarnier*, Marquis d'Ancone & Duc de Spolète, fait élire pour lui ſuccéder, à la prière des Schiſmatiques de Rome, qui l'étoient venus trouver

mais de la haine. Le Roi, reconnoiſſant que le but de l'Apoſtolique étoit de le priver de ſon Roïaume, & que ſa renoneiation à la Courone étnit ia ſeule marque d'obéiſſanee, qui le pût ſatisfaire, fut eontraint de retourner de l'obéiſſanee à la révolte, de l'abbaiſſement à ia hauteur; & de faire à l'égard de l'Apoſtolique ee que l'Apoſtolique vouloit faire au ſien. Renoncés, je vous prie, illuſtre Roi, renoncés au deſſein de renverſer de ſon Trône le Chef de l'Egliſe, & de vous rendre coupable en lui rendant injure pour injure. Recevoir une injure eſt un bonheur; la rendre eſt un erime.

Finiſſons cette *Note*, qui devient de beaucoup trop longue; & rapportons ce qu'*Otbert* dit de la mort d'*Henri III*, après avoir parlé de l'incertitude, où le jeune Roi & ſes Partiſans étoient de ce qu'ils avoient à faire, en levant le ſiége de Cologne. *Lorſqu'ils flotoient au gré de l'orage de leurs penſées, un bruit, ſurvenu tout à coup, diſſipe les nuages, & change en ealme cette agitation ſi grande. Il leur apprend que l'Empereur a païé le tribut à la mort. Ils héſitèrent d'abord à le croire; mais, à l'arrivée du Courier, porteur des derniers ordres du Père & de ſes derniers préſens, e'eſt à dire de l'épée & de l'anneau, la joie fut ſur le champ ſi grande, qu'on ne put pas modérer les eris qui la témoignoient. Mais la douleur n'étoit pas moins grande aux funérailles de l'Empereur. Les Grands pleuroient; le Peuple ſe lamentoit; on entendoit partout des gémiſſemens, des ſanglots, des eris de douleur. Les Veuves, les Orphelins, les Pauvres de tout païs, aſſemblés pour ees obsèques, ſe plaignent d'avoir perdu leur Père, répandent des larmes ſur ſon corps, baiſent ſes mains libérales; & s'arraehent à regret d'auprès de ee eorps ſans vie, qu'ils embraſſoient. A peine a-t-on le tems de l'inhumer. Ils n'abandonent point ſa ſépulture. Ils y paſſent les nuits dans les larmes & les prières. Ils pleurent, en racontant, ils racontent, en pleurant, les œuvres de miſéricorde, qu'il avoit exereées envers eux; quoiqu'il ne faille pas pleurer une mort précèdée d'une bone vie. L'Empereur, dans ſes derniers momens, fit voir une foi pure, une ferme eſpérance, une amère eomponcfion de cœur. Il ne rougit pas de faire une eonfeſſion publique des péchés, qui le devoient couvrir de confuſion. Il prit, avec toute l'avidité de ſon ame, la nourriture du Corps du Seigneur. Que vous êtes heureux, illuſtre Empereur, de vous être aequis de tels Gardes & de tels Interceſſeurs! Vous recevés à préſent au centuple ce que vous*

PAPES.

dans le deſſein qu'il avoit de faire Pape Lambert, *Evêque d'Oſtie. Mais je ne ſais comment, les Cardinaux, s'étant aſſemblés le lendemain dans l'Egliſe de Saint-Pancrace, auprès de la Baſilique de Latran,* Thebald Boccadipecora (a), *Cardinal de Sainte-Anaſtaſie, fut élu Pape, ſous le nom de* Céleſtin, *avec le ſuffrage de* Lambert *lui-même. On le revêtit de la Chape rouge, & l'on entona le* Te Deum. *On n'en étoit pas à la moitié, lorſque* Robert Frangipane, *peut-être frère de* Léon, *quelques-uns de ſes Partiſans, & quelques-uns de la Cour, proclamèrent Pape* Lambert, *Evêque d'Oſtie, & le firent voir au Peuple, par lequel il eſt à croire qu'il fut auſſi proclamé. Ce dut être le ſujet d'une grande diſpute:*

vinſſent ſans crainte, car ils ſe ſouvenoient de ce qui s'étoit paſſé environ ſept ans auparavant à l'élection de Gélaſe. *Pandulf,* dont le Texte n'eſt pas bien clair, ſemble vouloir dire qu'il faloit que ce fût chacun des Cardinaux qui vînt avec la Chape rouge ſous la Chape noire. Voici ſes paroles: *In ſero autem præſenti* Leo *per nuntios unumquemque ſeorſum de Capellanis Cardinalium præmonet, ut mane ſummo diluculo eum pluviali rubeo ſub cappa nigra, ignorante Domino, eumdem ſuum Dominum induterent. Iſtud vero propter hoc ingenium adinvenerat, quatenus ſingulos pro accipiendo de manibus ejus Papatu attentiores redderet; & ſic ſaltem abſque timore venirent, & quidem factum Papa* Gelaſii *reeolentes, venire timebant.*

(a) *Tebaldo Buecapeceu,* dit le *Cardinal d'Aragon.*

PRINCES *contemporains.*

Swénon ne prit point d'autre Femme, quoiqu'il n'eût point d'Enfans de *Gutha*: mais il eut, de diverſes Concubines, 13 Fils & 2 Filles. Six de ſes Fils furent ſucceſſivement Rois après lui.

Se ſentant vieux, il fit jurer à tous les Seigneurs qu'ils donneroient la Couronne au Prince *Harald*, ſon fils aîné.

Les *Lètres* 41 & 71 du IIe. Liv. de *Gregoire VII* ſont adreſſées à ce Roi. Ce Pape lui témoigne dans la première, comme je l'ai dit en ſon lieu, qu'il avoit deſſein de faire un de ſes Fils, Duc de Pouille & de Calabre.

Swénon mourut d'une longue maladie au Village de Suddatorp. *Il fut enterré à Roſchild dans l'Egliſe Cathédrale*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XIX; *& l'Evêque* Guillaume, *allant au devant du Corps, fit porter deux cercueils, un pour le Roi, un pour lui-même; auſſi mourut-il dans le tems des funérailles, & fut enterré avec lui.*

HARALD IX,
ſurnomé HEIN,
c'eſt à dire
PIERRE-MOLLE,

fils naturel de *Swénon II*, lui ſuccède, en 1074; & meurt, ſans Enfans, en 1080.

La mort de *Swénon* fut ſuivie de quelques mois d'Interrègne; &, malgré l'engagement que les Grands avoient pris avec lui touchant ſa ſucceſſion, ils furent partagés entre *Harald*, & ſon frère *Canut*, qui paroiſſoit plus digne du Trône. La déciſion fut renvoïée aux Etats généraux, qui choiſirent *Harald*. *Canut* ſe retira d'abord en Scanie, puis en

SAVANS *& Illuſtres.*

aiant le même eſprit que nos Pères, nous ſavons & nous atteſtons la même choſe. A la fin de cette *Lètre*, *Paſchal* remercie *Anſelme* des préſens, qu'il avoit envoïés à S. *Pierre*; ce qu'il eſt bon de remarquer. Après la lecture de ces *Lètres*, les trois Evêques, qui revenoient de Rome, dirent, « Que le Pape leur » avoit parlé tout autrement que ne parloient » ſes *Lètres* »; & déclarèrent, foi d'Evêques, « Qu'ils avoient ordre du » Pape de dire au Roi que, » tant qu'il vivroit, dans » tout le reſte, en Prince » Chretien, il fermeroit » les yeux ſur les Inveſti» tures des Egliſes, pour» vu que les perſones, auxquelles il les donneroit, » en fuſſent dignes, & » qu'il n'oſoit uſer dans » un écrit d'une pareille » condêcendance, de peur » que les autres Princes, » venant à la connoître, » n'en vouluſſent faire uſage pour eux, au mépris de l'Autorité Pon» tificale ». Les deux Moines, Députés de l'Archevêque, nièrent, « Que le » Pape eût jamais rien » dit de ſemblable »: mais les Evêques aſſuroient, « Qu'aiant eu des Au» diances ſecrètes du Pape, les autres ignoroient ce qu'il leur a» voit dit alors ». Les uns voulurent que ce fût les *Lètres* & les *Sceaux* du Pape auxquels on s'en rapportât. Les autres ſoûtinrent, « Que la parole de » trois Evêques méritoit » plus de croïance, que » du Parchemin & du » Plomb ». *Henri* preſſant alors *Anſelme* de lui faire homage, & de ſacrer les Evêques qu'il alloit inveſtir; *Anſelme* dit, « Que, » pour évirer toute ſurpriſe, il croïoit qu'il fa» loit renvoïer à Rome

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

à Tivoli, *Maginulf*, qui vraiſemblablement étoit Moine de Farfa : mais que l'on ne connoît point d'ailleurs. Enſuite, dans l'Octave de S. *Martin*, il fait faire à Rome une élection prétendue canonique dans l'Egliſe de Sainte-Marie de la Rotonde, & fait prendre à *Maginulf* le nom de *Silveſtre IV*. Dans un autre tems, ce Faux-Pape eſt inſtallé dans la Baſilique de Latran, lorſqu'une ſolemnité retenoit *Paſchal* dans la Cité Léonine : & ce Pape étant rentré le lendemain dans Rome, le nouvel Antipape s'enfuit ; & depuis on n'en entendit plus parler. Mais, come *Paſchal*, abſent de Rome depuis le mois de Février ou de Mars de cette année, n'y revint que l'année ſuivante, à ſon retour de France, l'inſtallation & la fuite de *Maginulf* doivent appartenir à l'année ſuivante (1).

La *Comteſſe* MATHILDE, étant au commencement de cette année à Quiſtello, Ville aujourd'hui du Mantouan en deça du Pò, fait juſtice à *Jean*, Abbé de Saint-Sauveur de Pavie, à l'occaſion de ſes plaintes ſur les violences, que ceux de Révéré, Sujets de la *Comteſſe*, avoient exercées contre le Bourg de Mélara, qui dépendoit de ſon Monaſtère (2). Les Habitans de Prato, qui pour lors occupoient le Château de Monte-Chiavello, ne pouvant plus ſupporter la dureté du gouvernement des Florentins, s'étoient donés au Comte *Guidotto*, leur voiſin ; &, quitant leur anciène demeure, avoient fait l'acquiſition d'un Pré dans lequel ils avoient conſtruit un autre Château, qu'ils avoient nomé Prato. Les Florentins, ſecourus par *Mathilde* en perſone, font au mois de Juin le ſiége de ce nouveau Château, qu'ils forcent bientôt à ſe rendre, & qu'ils détruiſent (3). Pendant ce Siége la *Comteſſe*, par un Acte du même

avés caché dans les mains des Pauvres. Vous avés échangé votre Roïaume agité, périſſable & terreſtre, contre un autre paiſible, éternel & céleſte. C'eſt à préſent que vous portés une Courone, qui ne peut, ni vous être enlevée par votre Héritier, ni vous être enviée par vos Ennemis. Il faut donc retenir ſes larmes, ſi l'on peut les retenir. On doit à votre félicité de la joie, & non de la triſteſſe ; des tranſports d'allegreſſe, & non des gémiſſemens ; des cris d'applaudiſſement, & non de douleur.

Après cet évènement, ceux qui faiſoient la guerre au Roi, perdirent, avec leur eſpérance, le courage & les forces ; &, ce qui reſtoit alors à faire, ils ſe concilièrent la bienveillance du Roi, par leur ſoumiſſion, à force d'argent, ou de la manière que chacun le put.

(1) En conſéquence de ce que je viens de dire, ce n'eſt pas de 1106, mais de 1107 que devroit être datée la *Lètre*, où *Paſchal II* parle de l'inſtallation & de la fuite de *Maginulf*, de laquelle j'ai fait uſage dans la *Colone des Papes* à l'Article des trois *Antipapes*, qui ſuit celui de *Paſchal II*.

(2) *Antiquit. d'Ital.* Differt. LXV.

(3) Ce que je viens de rapporter eſt atteſté par l'ancien Mſt. de la Cathé-

PAPES.

mais à la fin, la puiſſance des Frangipani *l'emportant, & le Cardinal* Thébald, *par une glorieuſe humilité, renonçant lui-même à ſon droit, l'ambitieux* Lambert, *c'eſt à dire* Honorius II, *reſta Pape.. ..... Mais, ajoute l'Auteur de la* Vie *de ce Pape, que le* Cardinal d'Aragon *nous a conſervée*, parceque l'élection d'*Honorius* s'étoit faite peu canoniquement, ſept jours après, il quita la Mitre & la Chape en préſence des Frères. Or les Frères, tant les Evêques, que les Prêtres & les Diacres-Cardinaux, voïant ſon humilité, & pourvoïant pour l'avenir à ne point introduire quelque nouveauté dans l'Egliſe, réformèrent en mieux ce qu'il y avoit eu de mal fait; & faiſant rappeller le même *Honorius*, ils ſe proſternèrent à ſes pieds, & lui rendirent l'obéiſſance accoûtumée come à leur Paſteur & come au Pape univerſel.

Pandulf de Piſe dit que *Léon Frangipane* depuis longtems avoit envie de faire *Lambert* Pape; que tout le Peuple ſouhaitoit *Saxon d'Anagnie*, Cardinal de Saint-Etiène; & que *Léon* leur faiſoit eſpérer de le faire élire. Suivant l'*Abbé d'Urſperg*, une partie des Romains deſiroit d'avoir pour Pape *Gautier*, Archevêque de Ravenne, home *ſuffiſamment recommandé*, dit-il, *par tous les témoignages que la Religion peut rendre en faveur de quelqu'un.*

INNOCENT II,

précèdemment *Gregoire*, Diacre-Cardinal de Saint-Ange, eſt élu furtivement par le plus petit nombre des Cardinaux, à l'inſçu des autres, le jour même de la mort d'*Honorius II*,

PRINCES contemporains.

Suède, parcequ'il ſe méfioit des offres avantageuſes de ſon Frère.

La foibleſſe d'*Harald*, qui, très dévot & très incapable de règner, laiſſa triompher la licence & le crime, & ne fit point reſpecter les Loix, lui procura ſon ſurnom.

Tout ce qu'il fit de bien fut de ſupprimer les diverſes Epreuves alors en uſage, & de leur ſubſtituer le ſerment.

CANUT IV, ſurnomé d'ODENSÉE, ou LE SAINT & LE MARTIR,

fils naturel de *Swénon II*, remplace ſon frère *Harald*, en 1080; & meurt aſſaſſiné, non le 7 de Juin 1086, come on l'a dit: mais le Samedi 10 de Juillet 1087.

Déclaré Roi par les Etats Généraux, il ſignala le commencement de ſon règne par ranger à leur devoir les Sembes, les Curètes & les Eſthons, qui s'étoient révoltés. Il les priva des Rois qu'ils avoient eus juſqu'alors; & fit de leurs païs des Provinces de ſon Roïaume. Il conquit auſſi la Courlande, qu'il réunit de même à ſa Courone.

Son règne fut enſuite tranquille. Il eut cependant envie d'envoïer faire une décente en Angleterre, à laquelle les Rois de Danemarck avoient bien de la peine à renoncer: mais *Olaff*, ſon frère, qu'il chargea de cette Expédition & qui ſecrètement aſpiroit au Trône, la fit échouer. *Canut*, l'aïant fait arrêter, le fit paſſer en Flandre, pour que le Comte le retînt en priſon. Le Roi comtoit ſur ce Comte parcequ'il en avoit épouſé la Fille. Pour

SAVANS & Illuſtres.

» conſulter le Pape: Que » cependant, ſi le Roi » donoit quelques Inveſ» titures, il ne regarde» roit come excommu» niés, ni lui, ni ceux » qui les auroient reçues; » mais qu'il ne ſacreroit » point & ne permèttoit » point que l'on ſacràt » les *Inveſtis* ».

Vers la mi-Carême 1103, le Roi, paſſant par Cantorbéry pour aller à Douvre, preſſa l'Archevêque « de ceſſer de lui » diſputer les anciens » droits de ſa Courone ». La réponſe du Prélat fut, « Que ceux qu'on avoit » envoïés à Rome s'in» former de la vérité du » rapport des trois Evê» ques, en étoient revenus avec des *Lètres*, » qu'il faloit ouvrir pour » voir s'il s'y trouveroit » de quoi l'autoriſer à » condéſcendre à la vo» lonté du Roi ». Le Roi repartit, « Qu'il ne faloit » point de nouveaux dé» lais; Qu'il vouloit une » déciſion: Que ce n'é» toit point au Pape à » régler les droits de ſa » Courone; & que qui » vouloit l'en priver étoit » ſon Ennemi ». Las enfin de tant de réſiſtance, il fit dire à l'Archevêque, « Qu'il le prioit d'aller à » Rome tâcher d'obtenir » lui-même ce que les au» tres n'avoient point ob» tenu ». C'étoit lui commander de ſortir du Roïaume. *Anſelme*, qui le ſentit, pria le Roi de lui doner juſqu'à Pâque, pour qu'il eût l'avis des Evêques & des Seigneurs. Il ſe rendit donc à la Cour du Roi pour le 29 de Mars, jour de Pâque; & ceux qui s'y trouvèrent le prièrent unanimement de faire lui-même le voïage de Rome. Il y conſentit, malgré ſon âge & ſa mauvaiſe ſanté: mais en pro-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

mois de Juin, déclare *Anſelme*, Abbé de Fuccechio, légitime poſſeſſeur d'une partie du Château de Montalto, Diocèſe de Lucque, duquel elle lui confirme la poſſeſſion. Etant à Nogara vers la fin de l'année, elle fait une nouvelle Donation au Monaſtère de Saint-Benoît de Polirone (1).

RICHARD II, *Prince de Capoue*, meurt ſans Enfans mâles, & ſon frère *Robert* lui ſuccède.

Dans l'eſpace d'un peu plus de deux mois, Veniſe éprouve deux incendies, qui détruiſent pluſieurs de ſes quartiers. Elle perd auſſi la Ville de Malamocco, que la mer engloutit, & dont l'Evêché fut transféré depuis à Chioggia.

BOÉMOND, Prince d'Antioche, *étoit ſorti des mains des* Turcs, *en rachetant*, dit MURATORI (2), *ſa liberté par la promeſſe d'une ſomme extrêmement conſidérable. Ne ſachant où la prendre, il vient en Italie; & paſſe, dans le mois de Mars de cette année, en France, où, non ſeulement, en parcourant différentes Villes, il ſait engager un très grand nombre de gens à prendre la croix pour l'accompagner dans ſon retour au Levant: mais encore il épouſe* Conſtance, *fille de* Philippe, *Roi de France; & conclut le mariage de* Cécile, *fille naturelle de ce Prince, avec* Tancrède, *ſon couſin, qu'il avoit laiſſé Gouverneur d'Antioche.* Le mariage de *Boémond* ſe fait à Chartres après Pâque. Dans cette Ville, ce Prince, monté ſur une Tribune de l'Egliſe Cathédrale, harangue l'Aſſemblée, exhortant, par le récit de ſes avantures & par la promeſſe de Châteaux & de Villes opulentes, tous les Chevaliers à le ſuivre au Levant. Enſuite, le 26 de Mai, *Brunon*, Evêque de Ségni, qui l'accompagnoit come Légat Apoſtolique, tient à Poitiers un Concile, dont le principal objet étoit de prêcher la Croiſade. En quoi *Boémond*, préſent à ce Concile, ſeconde le Légat.

drale de Lucque, dont le *Fiorentini* cite le Texte, Liv. II, p. 298. Mais cet Hiſtorien croit que, ſi le Château de Prato fut détruit en cette occaſion, il faut qu'on l'ait rebâti bien promtement, puiſque deux *Actes*, l'un des Archives de l'Evêché de Lucque, l'autre, qu'il avoit en ſa poſſeſſion, font voir, l'année ſuivante, *Mathilde* aſſiégeant Prato. Le premier, qu'il a mis à la ſuite de ſon IIIe Livre, p. 167, N. 21, & dont je vais parler dans mon Texte, concerne l'Abbé de Fuccechio. L'autre, qu'il rapporte, Liv. II, p. 299, n'eſt qu'un Fragment d'une Donation faite par *Mathilde*, on ignore à qui. Mais je ne vois pas la néceſſité de ſuppoſer deux ſiéges de Prato dans deux années conſécutives. Il me paroît plus naturel de penſer qu'on s'eſt ſervi de l'année Piſane dans la date de ces deux Actes.

(1) Le *Fiorentini*, Liv. II, p. 297, cite l'Acte exiſtant, de ſon tems, dans les Archives de ce Monaſtère.

(2) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 350.

PAPES.

c'eſt à dire le 14 de Février 1130. Le même jour les autres Cardinaux éliſent Pape *Pierre*, Prêtre-Cardinal de Sainte-Marie *in Traſtevere*, & lui donent le nom d'*Anaclet II.* Ce nouvel élu ſe rend le maître dans Rome; ce qui force *Innocent* de ſe réfugier en France, où par les ſoins principalement de S. *Bernard*, Abbé de Clairvaux, il eſt reconnu Pape légitime. Son obédience s'étend inſenſiblement à la pluſpart des autres Etats de l'Europe; & *Lothaire, I* come Roi de Germanie, & III come Roi d'Italie, le ramène à Rome à la fin d'Avril 1133: mais il n'eſt paiſible poſſeſſeur du Pontificat qu'en 1138, quelque tems après la mort d'*Anaclet II.* Il meurt le 24 de Septembre 1143.

Innocent étoit Romain de l'anciène Famille des *Papi*, ce qui fait dire à *Papire Maſſon*, dans la *Vie* de ce Pape: *Il étoit iſſu d'une Famille noble de la Ville de Rome, laquelle portant le nom de* Pape, *n'étoit certainement pas indigne que ſon nourriſſon fût* Pape *d'effet & de nom.* Il ſe fit Moine dans ſa jeuneſſe, & fut Abbé de Saint-Nicolas & Saint-Primitif hors des murs de Rome. *Urbain II* le fit Cardinal-Diacre; & *Calixte II* l'envoïa Légat en France avec le Cardinal *Pierre de Léon*, qui fut ſon concurrent au Pontificat. Ils y tinrent pluſieurs Conciles à Chartres, à Beauvais, à Clermont, à Vienne.

*La mort d'*Honorius II *produiſit un terrible renverſement dans l'Egliſe Romaine*, dit *Muratori*, T. VI, p. 427. *Les meilleurs & les plus ſages des Cardinaux étoient bien informés des mouvemens de* Pierre, *Cardinal de Sainte-Marie* in Traſtevere, *dé-*

PRINCES contemporains.

punir ſes Sujets de s'être refuſés à ſes deſſeins, il les chargea d'une taxe par tête, qu'il fit lever avec la dernière rigueur: & dans le même tems, à la ſollicitation de Rome, il voulut établir les Décimes en faveur du Clergé.

Ces ſurcharges firent un très grand nombre de Mécontens, que les amis d'*Olaff* engagèrent aiſément à conſpirer contre *Canut*. Abandoné de preſque toutes ſes troupes, il ſe retira dans la Fionie. La révolte devint générale. *Albiorn*, beaupère du feu Roi *Harald*, Chef ſecret des Revoltés, chargea le Comte *Erwind Biſra*, ſurnomé *Blaceon*, du commandement des Troupes. Enſuite il alla trouver le Roi, ſous prétexte de le ſervir. Il ne lui dona que des conſeils, qui lui pouvoient être préjudiciables; &, retournant vers les Rebelles, il les fit approcher d'Odenſée. *Canut*, réfugié dans l'Egliſe de Saint-Alban y fut aſſiégé. Deux de ſes frères, *Erie* & *Benoît*, vinrent à ſon ſecours avec quelques Soldats. Le ſecond s'enferma dans l'Egliſe pour défendre le Roi. Le premier ſoûtint dehors l'effort des Rebelles: mais, prêt à ſuccomber, il ſe fit jour, l'épée à la main, & ſe ſauva. Le Comte *Blaccon* enfonça le premier les portes de l'Egliſe; & fut tué come il entroit. Le Prince *Benoît* fut auſſi tué près de la porte. Cette Egliſe n'étoit que de bois; & le Roi, voïant qu'on en rompoit de tous côtés les foibles murailles, fit venir les Prêtres, auxquels il ſe confeſſa. Puis, s'étant proſterné devant l'Autel, les bras étendus, il fut bleſſé mortellement d'un trait lancé par une fenêtre. Il en reçut enſuite pluſieurs au-

SAVANS & Illuſtres.

teſtant « Qu'il ne demandoit rien au Pape, d'où » ſon honeur & la liberté » de l'Egliſe puſſent rece»voir quelque préjudice». On convint dans la même aſſemblée que le Roi députe roit encore à Rome.

Revenons au rapport des trois Evêques. L'*Hiſtoire litéraire de la France*, leur reprochant de la mauvaiſe foi, les accuſe d'avoir fait parler le Pape autrement qu'il n'avoit parlé. Je ne reconnois pas, dans ce jugement précipité, la ſageſſe des Auteurs de cet Ouvrage. J'ai peine à croire que l'Archevêque d'Yorck & ſes deux Confrères en aient impoſé dans leur rapport. Je n'accuſerai cependant point *Paſchal* d'avoir dit réellement ce que ces Evêques rapportèrent. Dans les Audiances ſecrètes qu'ils eurent de lui, preſſé par des raiſonemens, auxquels ſans doute il n'avoit pas de quoi répondre, il s'en débarraſſa par quelqu'un de ces propos adroits & vagues, qui ſemblent dire aux gens ce qu'ils ſouhaitent, & qui dans le fond ne diſent rien. Les trois Evêques s'y méprirent; & firent leur rapport avec plus de bonefoi que de jugement.

Anſelme partit d'Angleterre le 27 d'Avril, & vint au Bec. On dit qu'il y ouvrit la dernière *Lètre* du Pape, n'aiant pas voulu l'ouvrir pluſtôt. Cette *Lètre*, la 3e de celles de *Paſchal*, eſt aſſés longue: mais il me doit ſuffire d'en mètre ici l'extrait qu'en done l'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XXVIII. *Elle . . . portoit*, dit-il, *un déſaveu formel de ce que les Evêques, envoïés par le Roi d'Angleterre, lui avoient rapporté, c'eſt à dire « Que le Pape ne con-*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

Laiſſons à préſent *Muratori* parler de la liberté que beaucoup de Villes de Lombardie & de Toſcane ſe procurèrent à l'occaſion des troubles perpétuels du long règne d'*Henri III.* LANDULF de Saint-Paul (1) *écrivoit*, dit-il (2), *dans ces tems là, qu'à Milan il étoit* Secrétaire des Lètres des CONSULS (3). *Cette mention de* CONSULS, *introduits déja dans le Gouvernement de cette Ville, m'engage à dire ici que c'eſt une preuve indubitable que les* Milanois *s'étoient déja débaraſſés des Officiers Impériaux, ou Roïaux; qu'ils avoient, en ſe mètant en liberté, pris la forme de* République; *& que, ſe gouvernant par eux-même, ils reconnoiſſoient ſeulement la Souveraineté de l'*Empereur, *ou du* Roi d'Italie. *Nous avons vu ci-deſſus que, bien des années avant celle-ci, ce Peuple avoit fait la guerre aux* Pavéſans; *& qu'il s'étoit livré depuis à des Factions domeſtiques, à des Guerres civiles, ſans plus paroître recevoir les ordres, ou dépendre, ſoit du Roi, ſoit de quelqu'un de ſes Officiers. Enſuite la* Lombardie, *toute bouleverſée à l'occaſion d'*HENRI III, *enhardit ce Peuple à ſe mètre pleinement en liberté. Come ils cherchoient de quelle manière ils devoient règler leur nouvelle* République, *ils durent avoir peu de peine à ſe mètre devant les ieux la forme obſervée par les anciens* Romains *dans le gouvernement de* Rome. *Ils créèrent donc, pour Chefs principaux de la* Communauté, *deux* CONSULS, *& choiſirent d'autres Officiers pour la Juſtice, pour la Guerre, & pour les Finances. Je crois que, dans ces commencemens, l'*Archevêque *avoit beaucoup de part à leurs réſolutions, & beaucoup d'autorité pour règler toutes les Affaires. Ils formèrent un* CONSEIL GÉNÉRAL, *compoſé des* Nobles *& du* Peuple, *lequel montoit quelquefois à pluſieurs centaines de perſones, Chefs de Famille. Il y avoit encore un* Conſeil particulier & ſecret, *formé d'un petit nombre choiſi dans le* Conſeil Général; *& celui-là s'appelloit le* CONSEIL DE CONFIANCE (4). *Ce nom indique que ſes Membres faiſoient ſerment de garder le ſecret au ſujet des Affaires publiques. Ce* Conſeil particulier *étoit chargé du Gouvernement politique ordinaire: mais la diſpoſition des choſes importantes, come de faire la Guerre ou la Paix, d'envoïer des Ambaſſadeurs, de faire des Ligues, d'élire les* CONSULS *& les autres Officiers* (de

(1) C'eſt le même Hiſtorien, que j'appelle ordinairement *Landulf le Jeune.*
(2) T. VI, p. 253.
(3) *Conſulum Epiſtolarum Dictator.* (4) *Conſiglia di Credenza.*

PAPES.

crédité par la corruption de ſes mœurs, & fils de Pierre, *fils de* Léon, *c'eſt à dire d'un Juif qui s'étoit fait Chretien. Auſſi S.* Bernard *done-t-il le titre de* Judaica Soboles (Race Juive) *au Cardinal* Pierre *lui-même, homme extrêmement ambitieux, & très puiſſant dans Rome par ſes alliances & ſes parentés, & par les richeſſes de ſa Maiſon, & celles que ſa rapacité lui avoit fait amaſſer dans différentes Légations. C'eſt pourquoi ces bons Cardinaux, avant de publier la mort du Pape* Honorius, *élurent ſecrètement Pape* Gregoire, *Cardinal de Saint-Ange, perſonage en qui, de l'aveu d'un chacun, & ſurtout de S.* Bernard, ... *concouroient toutes les vertus dignes d'un ſi haut rang. Il réſiſta de tout ſon pouvoir: mais, aient enfin accepté ſon élection, il prit le nom d'*Innocent II. *Les autres Cardinaux de la Faction contraire ne tardèrent pas beaucoup, après cette élection, à choiſir publiquement & conſacrer Pape ce Cardinal* Pierre, *nommé eidеſſus, lequel prit le nom d'*Anaclet II. Falcon (de Bènevent) *dit que ces élections ſe firent le jour même de la mort du Pape. Les autres veulent que celle d'*Innocent *ſe ſoit faite le 15 de Février, & celle d'*Anaclet *le jour ſuivant. Il eſt certain que celle d'*Innocent *fut la première. Il paroît même qu'elle précéda les obsèques du feu Pape; ce qui fut tenu pour une choſe contraire aux Saints Canons. Mais on apprend d'une Lètre écrite par l'Evêque de Lucque à l'Archevêque de Mariembourg* (laquelle eſt dans le Recueil d'*Udalric de Bamberg*) *que ce fut* après la célébration des funérailles, *que ſe fit l'élection.*

PRINCES contemporains.

tres ſans faire aucun mouvement.

Ce Prince fit exactement obſerver les anciènes Loix. Il aima la Religion: mais avec trop peu de diſcernement. Il crut la rendre plus reſpectable, en faiſant de Grands-Seigneurs des Evêques. Il leur dona le premier rang parmi la Nobleſſe, & les rendit égaux aux Ducs; ce qui les mit dans la ſuite en état de faire beaucoup de mal au Roïaume. En conſéquence des maximes que Rome avoit ſoin de lui faire inſpirer, il exemta le Clergé de la Juriſdiction des Juges Sèculiers; & permit aux Juges Eccléſiaſtiques de condamner à l'Amande, même les Laïcs, pour les crimes de Religion, dont il leur attribua toute la connoiſſance; ce qui mit ces Juges à portée d'attirer à leur Tribunal preſque toutes les Affaires; & ce qui fut ſujet à de grands inconvéniens.

Le Clergé Danois, par reconnoiſſance, n'oublia pas de publier des Miracles come arrivés au Tombeau de *Canut*; & les fit publier avec tant d'aſſurance, que les Auteurs de la mort de ce Prince, n'oſèrent les nier; & dirent, « Que, dans les derniers » momens de ſa vie, il » s'étoit ſanctifié par la » pénitence ». On le qualifie de Martir, parcequ'on ſuppoſe que le zèle de la Religion fut la cauſe de ſa mort. Mais, dans la vérité, lui-même occaſiona ſa mort par un tranſport de colère, & par un excès de prévention en faveur du Clergé.

Les *Lètres* 5 & 21 du VIIe Liv. de *Gregoire VII* ſont adreſſées à ce Prince, que les Copiſtes ont nomé mal à propos *Aceon*.

Auſſitôt après ſa mort,

SAVANS & Illuſtres.

» *damnoit pas les Inveſti-*
» *tures: mais qu'il n'avoit*
» *pas voulu le déclarer*
» *par écrit de peur de s'*-
» *attirer les plaintes des*
» *autres Princes* ». *Le Pape ajoute:* « *Nous prenons*
» *à témoin* Jèſus-Chriſt
» *qui ſonde les Cœurs, que*
» *jamais une penſée ſi cri-*
» *minelle ne nous eſt tom-*
» *bée dans l'eſprit; &*
» *Dieu nous garde d'avoir*
» *autre choſe à la bouche,*
» *que dans le cœur* ». *Et enſuite:* « *Quant aux Evê-*
» *ques, qui ont changé la*
» *vérité en menſonge, nous*
» *les excluons de la grace*
» *de S.* Pierre *& de notre*
» *ſocièté, juſques à ce qu'*-
» *ils ſatisfaſſent à l'Egliſe*
» *Romaine; & nous décla-*
» *rons excommuniés ceux*
» *qui, pendant ce délai,*
» *ont reçu l'Inveſtiture, ou*
» *l'Ordination, & ceux qui*
» *les ont ordonés* ». Il eſt probable que *Paſchal* ne ſe ſouvenoit plus de ce qu'il avoit dit aux trois Evêques pour ſe débarraſſer de leurs importunités; & qu'il ſe rappelloit ſeulement que ce qu'il pouvoit leur avoir dit devoit être entendu tout autrement, qu'il ne leur avoit plu de l'entendre. *Anſelme* ſe rendit du Bec à Chartres à la Pentecôte. L'Evêque *Ive* & d'autres perſones lui conſeillèrent de ne pas s'expoſer aux chaleurs de l'Italie en été; ce qui le fit retourner au Bec. Il en partit à la moitié du mois d'Août, & ſe rendit à Rome quelques jours après l'Envoïé du Roi. C'étoit *Guiliaum: de Warelwaaſt*. Eccléſiaſtique ſavant, depuis Evêque d'Exceſter, & déja connu de la Cour de Rome, où *Guillaume le Roux* l'avoit emploïé pour la même Affaire. Cet Envoïé parla fortement en faveur du Roi; & fit valoir les bienfaits que l'Egliſe Romaine avoit reçus

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

l'Etat), *étoit réſervée au* Conſeil Général. *Telle fut alors la forme de ces* Républiques *naiſſantes. Je dis ces* Républiques, *parceque, dans le même tems,* d'autres Villes de Lombardie *ſe mirent en liberté & prirent la forme de République, come* Pavie, Crémone, Lodi, Vérone, Gène *& d'autres. Toutes les fois qu'on trouve dans les Villes d'alors des* CONSULS, *on entend ſur le champ qu'elles étoient devenues des* Villes Libres, *leſquelles proteſtoient néanmoins de reconnoître l'*Empereur *ou le* Roi d'Italie *pour leur* Seigneur ſuprême. *Nous découvrons par les anciens Monumens de* Lucque *& de* Piſe *que, vers ces tems-là, ces Villes commencèrent à ſe gouverner auſſi par des* CONSULS; *& l'on a vu qu'elles ſe faiſoient la guerre entre elles; ce qui marque qu'elles étoient libres, & que, par acquiſition, ou par uſurpation, elles poſsèdoient une partie de la* Seigneurie. *Il n'eſt pas aiſé de comprendre coment cette* Seigneurie *appartint encore aux* Marquis de Toſcane (ſucceſſeurs de MATHILDE); *ce qu'on ne voit plus en* Lombardie. *Peut-être l'*Autorité *des* Comtes, *que l'on ne trouve plus dans le gouvernement des principales* Villes de Toſcane, *étoit-elle paſſée à la* Communauté *de ces* Villes, *& l'*Autorité *des* Marquis *ſeulement n'avoit-elle point ſouffert de préjudice. Il eſt probable auſſi que, dans les tems orageux des Guerres paſſées, la* Comteſſe MATHILDE *avoit été forcée de céder par accommodement aux* Villes puiſſantes *de cette Province une partie de ſes* Régales, *& toutes celles des* Comtes, *précèdemment Gouverneurs de ces Villes. Nous avons déja vu que* Lucque *&* Siène, *révoltées contre elle, tinrent quelque tems le parti d'*HENRI III. *Mais à peine ces* Villes Libres *ſe virent-elles les mains déliées & le pouvoir de manier les armes, que l'eſprit d'ambition, c'eſt à dire la ſoif de s'agrandir aux dépens de leurs voiſins, ce qui juſqu'alors avoit ſeulement été le propre des Princes du Monde, vint s'emparer auſſi du cœur des Républiquains.* Ce fut l'unique ſource de beaucoup de Guerres, que l'on verra dans la ſuite de cet Ouvrage.

1107.

LE voïage de *Paſchal II* en France avoit pour but de conférer avec le jeune Roi LOUIS *le Gros*, que *Philippe I*, ſon Père, avoit déja fait couroner, & l'Egliſe Gallicane ſur les difficultés qu'on lui faiſoit de la part d'*Henri IV*. Après avoir

PAPES.

*Il eſt d'ailleurs certain que, bien qu'il y eût un plus grand nombre de Cardinaux du côté d'*Anaclet, *ceux qui favoriſoient* Innocent *jouiſſoient d'une meilleure réputation.*

S. *Bernard* dans une *Lètre Aux Evêques d'Aquitaine*, réunit en aſſés peu de mots tout ce qui favoriſe l'èlection d'*Innocent II*, en diſant: *Il y a donc deux perſones au ſujet deſquelles on diſpute. Qui des deux paroît le plus légitimement Pape, d'*Innocent, *ou de* Pierre, *fils de* Léon? *Premièrement, ſi l'on compare leurs perſones, pour ne paroître, ni blâmer injuſtement, ni flater l'un ou l'autre, je dirai ce que vous trouverés que l'on dit communément, & ce que je crois que perſone ne déſavoue, ſavoir que la vie & la réputation de notre* Innocent *ne craint pas même ſes Envieux, & que celles de l'autre ne ſont pas même en ſureté de la part de ſes Amis. Si vous diſcutés enſuite les élections; celle du nôtre ſe préſente d'abord, la plus pure dans ſa manière, la plus louable dans ſes motifs, & la première pour le tems. Quant au tems, il n'y a point de doute. La preuve des deux autres points ſe trouve dans le mérite & la dignité des Electeurs. Vous trouverés, ſi je ne me trompe, que c'eſt la partie la plus ſaine, tant des Evêques que des Cardinaux, Diacres, ou Prêtres; que ce ſont ceux qui ont le plus grand intérêt à l'election du Souverain Pontife; & qu'ils ſont autant qu'il en faut, ſuivant les Decrets des Pères, pour élire. Que dire de la Conféderation? N'avons-nous pas l'Evêque d'Oſtie, qu'elle regarde ſpécialement? Come donc nous avons l'Elu le plus digne, l'élection la plus ſaine, &*

PRINCES *contemporains.*

la Reine *Ethle*, ou *Adèle*, ou *Alix*, c'eſt à dire *Adélaïde*, fille de *Robert le Friſon*, Comte de Flandre & de Hollande, s'enfuit en Flandre avec le Fils qu'elle avoit eu de lui. Ce Fils s'appelloit *Charle*, & devint Comte de Flandre. Il périt aſſaſſiné, come ſon Père, au pied des Autels: mais pour une cauſe plus juſte.

OLAFF, ou OLAUS IV, dit LE FAMÉLIQUE,

eſt élu par les Etats, quoique priſonier en Flandre, pour ſuccèder à ſon frère *Canut* en 1087; & meurt, ſans Enfans, en 1096, ou 1097.

Le Prince *Nicolas* alla ſe mètre en priſon en Flandre pour ſon Frère, qui, dès qu'il fut en Danemarck, ſe hâta de le délivrer, en païant la ſomme dont on étoit convenu.

Ce que l'on dit de plus remarquable de ſon règne, c'eſt que le Danemarck fut dévaſté par une horrible famine; ce qui cauſa ſon ſurnom.

De ſon tems, *Swénon*, Evêque de Roſchild, & pluſieurs autres Seigneurs Danois, prirent part à la *Croiſade* ſous *Godefroi de Bouillon*; & ſervirent utilement aux Siéges de Nicée, d'Antioche & de Jérusalem.

On dit qu'*Olaff*, ſe regardant come l'auteur de la mort de ſon frère *Canut*, & touché d'ailleurs de compaſſion de la miſère de ſes Peuples, pria Dieu d'accepter ſa vie en expiation de ſon crime & du leur; & qu'en achevant cette prière, il expira.

ERIC III, dit LE BON,

qui vivoit en Suède depuis l'aſſaſſinat de ſon frère

SAVANS *& Illuſtres.*

des Rois d'Angleterre, & les Privilèges que la reconnoiſſance des Papes leur avoit accordés. Il réprèſenta, « Que ce ſeroit » un déshoneur pour le » Roi de perdre les avan» tages, dont ſes prédèceſ» ſeurs avoient joui: mais » qu'il ne les perdroit pas, » ſans que la Cour de Ro» me y perdît ce qu'elle » ne recouvreroit pas » quand elle le voudroit». *Anſelme* ne répondit rien: mais *Warelwaaſt*, voïant quelques-uns des Aſſiſtans, frapés de ſon diſcours, ſe déclarer pour le Roi, reprit la paroie, en ajoutant, « Que, quoique » l'on dit de part & d'au» tre, il faloit que tous » les Aſſiſtans ſuſſent que » le Roi ne ſouffriroit » point qu'on le dépouil» lât des Inveſtitures, » quand il en devroit per» dre ſa Courone ». *Sachés, & je le dis en la préſence de Dieu*, réplique auſſitôt le Pape d'un ton ferme, *que le Pape* Paſchal, *lui dût-il en coûter la tête, ne permètra jamais à votre Roi de garder impunément les Inveſtitures.* La Cour du Pape appiaudit à ces paroles; &, de ſon avis, *Paſchal* permit au Roi quelques uſages de ſes prédèceſſeurs, en lui défendant abſolument celui de l'Inveſtiture; & le déchargea de l'excommunication prononcée par les *Decrets* ſur cette matière: mais il n'en déchargea point ceux qu'il avoit inveſtis, ou qu'il inveſtiroit. *Anſelme*, que *Paſchal* avoit reçu de la même maulère qu'*Urbain*, & qu'il avoit, come ce Pape, logé dans le Palais de Latran, prit enſuite congé de *Paſchal*, qui ne le renvoïa qu'avec un *Bref* confirmatif de la Primatie & de tous les droits de l'Egliſe de Can-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

paſſé les fêtes de Noël à Clugni, le Pape va dédier l'Egliſe de la Charité-ſur-Loire. Il s'y trouve beaucoup d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés & de Moines, avec le Comte *de Rochefort*, Sénéchal de France, envoïé par le Roi *Philippe* pour accompagner & ſervir le Pape dans tout le Roïaume. *Paſchal* officie enſuite pontificalement à Saint-Martin de Tours, le 4e. Dimanche de Carême, 24 de Mars. Il ſe rend après à Saint-Denis en France, où l'Abbé *Adam* le reçoit avec de grands honeurs. L'Abbé *Suger* remarque, dans ſa *Vie de Louis le Gros*, « que, contre la coûtume des Romains, *Paſchal* ne deſira ni » l'or, ni l'argent, ni les pierreries de cette Abbaïe; qu'il ne » daigna pas même les regarder; & qu'il ſe contenta de de- » mander un peu des Ornemens Epiſcopaux de S. *Denis*, teints » de ſon ſang, en reconnoiſſance de ce que le Saint-Siége » avoit autrefois envoïé ce Saint pour Apôtre en France ». Il a dans cette Abbaïe une conférence avec les deux Rois *Philippe* & *Louis*, qu'il conjure avec inſtance d'imiter *Charlemagne*, en protégeant l'Egliſe; & les deux Rois lui promètent amitié, aide & conſeil; lui font offre de toutes les forces de leur Roïaume; & lui donent des Archevêques, des Evêques & l'Abbé de Saint-Denis pour l'accompagner à Châlons-ſur-Marne, où des Ambaſſadeurs d'*Henri IV* devoient le venir trouver. Ces Ambaſſadeurs étoient l'Archevêque de Trève, & les Evêques d'Halberſtat & de Munſter, le Duc de Bavière *Welf V*, terrible par la hauteur & la groſſeur de ſa taille, & par la force de ſa voix, lequel faiſoit toujours devant lui porter l'épée, & pluſieurs Comtes. *Albert*, Chancelier d'*Henri*, les accompagnoit pour diriger leurs négociations: mais il ne devoit point paroître devant le Pape. L'Archevêque de Trèves, come aiant autant d'éloquence que de politeſſe & parlant bien François, portoit la parole. Après avoir ſalué, de la part d'*Henri IV*, le Pape & la Cour Romaine, & fait, au nom de ce Roi, des offres de ſervice, ſauf le droit de ſa Courone, il dit ſur ce qui faiſoit le ſujet de l'Ambaſſade, « Que, dès le tems » de leurs prédéceſſeurs, Homes apoſtoliques, de S. GREGOIRE » *le Grand* & des autres, le droit de l'Empereur étoit qu'on » lui donât connoiſſance de l'élection d'un Evêque, avant de » la rendre publique: Que, ſi la perſone convenoit, il en » agréoit le choix, & qu'on publioit l'élection canonique faite » par le Clergé ſur la demande du Peuple; Qu'enſuite, ſoit

PAPES.

la conſécration la plus conforme à l'ordre, par quelle raiſon, ou pluſtôt par quelle envie de contredire, ces autres tentent-ils, contre tout droit & juſtice, & contre les vœux de tous les gens de bien, de dépoſer celui-ci, & de forcer l'Egliſe de Dieu, contre ſes deſirs & malgré ſa réſiſtance, à mètre l'autre à ſa tête?

On a vu dans la premiére partie de ce troiſiéme Tome, le *Decret* de *Nicolas II* ſur la maniére de procéder à l'élection des Papes. Si l'on veut en rapprocher ces paroles de S. *Bernard*, on les y trouvera pleinement réfutées. On va vnir ici qu'il ne répond nullement à ce que l'autre Parti diſoit en ſa faveur.

Avant qu'*Innocent II* quitât Rome pour ſe retirer en France, quatre Evêques-Cardinaux, *Jean* d'Oſtie, *Guillaume* de Paleſtrine, *Matthieu* d'Albane, & *Conrad* de Sabine, écrivirent à *Pierre*, Evêque de Porto, chef des Cardinaux d'*Anaclet*. Il leur répondit par une *Létre*, que *Guillaume de Malmsbury* nous a conſervée, & dont l'Abbé *Fleuri*, Liv. 68, N. 1, fait l'extrait de cette maniére. *Eſt-ce ainſi que vous avés appris d'élire un Pape? Dans un coin? En cachète? Dans les ténébres (a)? Si vous vouliés qu'il ſuccédât au Pape mort; pourquoi diſiés-vous qu'il étoit vivant? Vous pouvés voir vous-méme que l'on doit comter pour rien ce que vous avés*

(a) C'eſt que l'élection d'*Innocent II* fut faite avant le jour; & celle d'*Anaclet* fut faite le matin en préſence du Peuple, d'une maniére très publique.

PRINCES contemporains.

Canut, en revient, en 1096 ou 1097, après la mort de ſon frére *Olaff*, pour occuper le Trône du conſentement des Etats; & meurt en 1103, ou 1106.

La Mer Baltique étant continuellement infeſtée par des Pirates, qui trouvoient une retraite aſſurée dans les Ports des Wandales, ou Vénèdes; *Eric* fit la guerre à ces Peuples; & les força de refuſer, durant ſon règne, de doner retraite aux Pirates.

Il obtint d'*Urbain II* la canoniſation de ſon frére *Canut*; & ſollicita *Paſchal II* d'ériger Lunden en Archevêché, pour ſouſtraire les Egliſes de ſon Roïaume à la Métropole de Brême, ou d'Hambourg, dont l'Archevêque *Liémar* l'avoit menacé de l'excommunier; & come *Liémar* étoit un zélé partiſan de l'Empereur *Henri III*, *Eric* obtint aiſément ce qu'il demandoit: mais l'affaire ne fut conſommée que ſous le règne de ſon ſucceſſeur en faveur de l'Evêque *Atzer* ou *Aſcer*; & le Danemarck, la Norwège & la Suède furent ſoûmis à la nouvelle Métropole de Lunden.

Aiant tué par accident, & ſans le vouloir, dit-on, quatre Chevaliers, *Eric* ſe croiſa pour l'expiation de ce meurtre, avec pluſieurs Seigneurs & la Reine *Botilde*, qu'il avoit répudiée. Il mourut en route dans l'Ile de Cipre, & *Botilde*, étant morte quelques jours après, fut enterrée avec lui.

Cette Princeſſe l'avoit fait père d'*Erie*, qui dans la ſuite fut Duc de Sleſwick.

Il eut, de différentes Concubines, *Harald*, qu'il avoit déſigné ſon ſucceſſeur & fait Viceroi de Danemarck; *Pierre-Canut*, qui fut Roi des Abodrites;

SAVANS & Illuſtres.

torbéry. C'eſt la 45e *Létre* de ce Pape. *Warelwaaſt* reſta quelques jours encore à Rome, pour eſſaïer de tirer quelque choſe de plus du Pape, que ce qu'il en avoit obtenu: mais il n'en eut qu'une *Létre* du 23 de Novembre pour le Roi (la 9e), dans laquelle il fait à ce Prince beaucoup de complimens ſur la naiſſance de ſon fils *Guillaume*, ſur ſes grandes qualités, & ſur le ſuccès de ſes entrepriſes; lui done toutes ſortes de marques d'amitié; lui fait ſur les Inveſtitures à peu près les mêmes raiſonemens que l'on a vus plus haut; & le preſſe par différens motifs, ſurtout par celui de ſa propre gloire, de renoncer aux Inveſtitures; le prie de rappeller *Anſelme* en Angleterre; & lui demande une prompte réponſe. *Warelwaaſt* rejoignit *Anſelme* à Plaiſance, & l'accompagna juſqu'à Lion, où l'Archevêque s'arrêta pour célébrer les fêtes de Noël. *Warelwaaſt*, voulant aller plus loin, lui dit, « Qu'» aiant eſpéré que leur » Affaire auroit à Rome » un tout autre ſuccès, » il avoit toujours différé » de lui faire part des or» dres du Roi: Qu'il ſût » donc que, s'il retour» noit en Angleterre pour » vivre avec le Roi co» me ſes prédéceſſeurs a» voient fait, il ſeroit bien » reçu ». *C'en eſt aſſés*, lui dit *Anſelme* en ne le laiſſant pas achever, *je vous entens*. *Warelwaaſt* continua ſa route; & l'Archevêque *Hugue* reçut *Anſelme* & le traita come il avoit fait les autres fois.

Guillaume de Warelwaaſt ne fut de retour en Angleterre qu'en 1104; &, ſur ſon rapport, le Roi, peu touché de la *Létre* du

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

» avant, ſoit après ſon ſacre, l'Elu recevoit de l'Empereur, » par la Croſſe & l'Anneau, l'Inveſtiture des Régales, & prê- » toit foi & homage: Qu'il ne faloit pas s'en étoner, puiſqu'il » ne pouvoit pas, ſans cela, poſsèder les Villes, les Châteaux, » les Terres, les Péages & les autres Droits Régaliens: Que, » ſi le Pape laiſſoit les choſes ainſi, l'Egliſe & l'Etat reſteroient » heureuſement unis pour la gloire de Dieu ». L'Evêque de Plaiſance répond pour le Pape, « Que l'Egliſe, rachetée & miſe » en liberté par le ſang de JÉSUS-CHRIST, ne devoit pas être » eſclave; & qu'elle le ſeroit, s'il lui faloit conſulter le Prince » ſur le choix des Prélats: Que les Princes, en donant l'Inveſ- » titure par la Croſſe & l'Anneau, choſes appartenantes à l'Au- » tel, offenſoient la majeſté de Dieu-même; & que les Prélats » ſouilloient leur onction, en mètant leurs mains, conſacrées » par le Corps & le Sang de JÉSUS-CHRIST, dans des mains laï- » ques, enſanglantées par l'épée ». Cette Réponſe, fondée ſur un principe, tendant directement au renverſement des Etats, fait murmurer les Ambaſſadeurs; qui, montrant la plus juſte colère, répliquent, « Que ce n'eſt pas à Châlons: mais à Rome, » & non par des paroles: mais à coup d'épée, que la queſtion » ſe décidera ». Le Pape envoie enſuite deux perſones de confiance s'expliquer plus paiſiblement avec le Chancelier *Albert*, & le prier de travailler efficacement à la paix du Roïaume. Mais, come l'intention d'*Henri IV* étoit qu'on ne décidât rien ſur cette queſtion dans un Roïaume étranger, le Chancelier fait tout renvoïer par le Pape à l'année ſuivante, où le Roi comtoit aller à Rome, & faire examiner l'Affaire dans un Concile général. Le Pape va tenir enſuite à Troies, vers l'Aſcenſion, un Concile, dans lequel « il exhorte les Princes, les Sei- » gneurs & les Peuples à la *Croiſade*; excommunie les Uſur- » pateurs des Biens d'Egliſe, & les Violateurs de la Trève de » Dieu; défend, dans les guerres particulières, l'incendie des » Maiſons & l'enlèvement des Troupeaux; ordone la liberté » des Elections eccléſiaſtiques; & confirme la condamnation » des Inveſtitures ». Après ce Concile, il retourne, ſans ſe preſſer, en Italie. On le trouve, le 1 de Septembre, à Modène, le 18 à Fiéſole. En arrivant à Rome, il y trouve plus d'affaires qu'il n'en attendoit. Quelqu'une des années précèdentes, il avoit fait abatre les Maiſons fortifiées des *Corſi*, Famille noble & puiſſante de Rome, *Etiène Corſo*, Chef de cette Famille,

PAPES.

faie contre les Canons ; ſans me conſulter, moi, qui ſuis votre Doïen, ni vos aneiens, ſans nous appeller ni nous attendre, vous qui étiés nouveaux & en petit nombre. Dieu nous a bientôt fait voir le moïen de nous oppoſer à votre entrepriſe ; puiſque vos Frères les Cardinaux avec tout le Clergé, à la prière du Peuple, & du conſentement des perſones conſtituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont unanimement élu le Cardinal Pierre *pour être le Pape* Anaclet. *L'Egliſe le reçoit ; les Barons le viſitent ; nous le viſitons, les uns en perſone, les autres par nos Envoïés. Nous ne voïons point cette dépréda tion & cette cruauté, que vous nous oppoſés. Tous ceux qui viénent le conſulter, ou lui propoſer leurs affaires, ſont bien reçus, & ſe retirent contens. Rentrés enfin en vous-même. Ne faites point de ſchiſme dans l'Egliſe ; & ne vous appuïés point ſur des menſonges. J'ai toujours été de cet avis, qu'on ne fît mention du Sucecſſeur, qu'après que le Pape ſeroit enterré.*

Ces dernières paroles montrent clairement que l'Evêque de Lucque, cité plus haut par *Muratori*, n'étoit pas bien informé lorſqu'il a dit que l'élection d'*Innocent* s'étoit faite après les obsèques d'*Honorius*.

Il n'eſt pas difficile de ſe décider ici ſur la validité de l'une des deux Elections. On apprend de la *Vie de Louis le Gros* par *Suger*, & d'autres Ouvrages contemporains, que lorſqu'*Honorius II* étoit près de mourir, les principaux Cardinaux convinrent, pour éviter le tumulte du Peuple, de faire l'élection du Succeſſeur dans l'Egliſe de Saint-Marc, &

PRINCES contemporains.

Erie, qui devint Roi de Danemarck; & *Céeile*, qui fut mariée d'abord avec *Erie*, Gouverneur de l'Ile de Falſter, puis avec *Haquin*, Seigneur Danois, duquel elle eut *Erie*, qui fut le ſucceſſeur de ſon oncle *Erie IV* au Trône de Danemarck.

NICOLAS

remplace, en 1106, *Eric III* ſon frère. Il règne ſeul juſqu'en 1134; enſuite juſqu'à ſa mort en concurrence d'*Erie IV*, ſon neveu. Il meurt, aſſaſſiné, en 1135.

Deux raiſons écartèrent du Trône le Prince *Harald*, que ſon père *Erie III* avoit laiſſé Viceroi de Danemarck ; ſa mauvaiſe conduite, & les diſpoſitions de *Swénon II*, par leſquelles tous ſes Fils devoient règner ſucceſſivement. Les Etats, aiant offert la Courone au Prince *Ubbon*, qui la refuſa, la déférèrent au Prince *Nicolas*.

Il commença par publier un Edit ſévère contre le Luxe ; & dona l'exemple, en réformant ſa Maiſon.

Enſuite il fut toujours en guerre. *Henri*, fils de ſa ſœur *Sygrithe* & de *Gothefealck*, Duc des Wandales, qui l'avoient maſſacré parcequ'il favoriſoit l'établiſſement du Chriſtianiſme, aiant recouvré le Duché de ſon Père, fit des courſes dans le Roiaume de Danemarck pour ſe faire rendre des biens de ſa Mère, que ſon Oncle retenoit. Ce fut de part & d'autre des courſes & des ravages, ſans aucune action déciſive. *Pierre-Canut*, fils d'*Erie III*, qui s'étoit fait donner par ſon Oncle le Duché de Sleſwick, parvint à mètre *Henri* dans la néceſſité de conſentir à la

SAVANS & Illuſtres.

Pape, fit ſaiſir tous les revenus du Primat, auquel il écrivit quelque tems après, « de ne point reve-
» uir en Angleterre, à
» moins qu'il ne s'enga-
» geât de lui conſerver
» toutes les coûtumes des
» Rois ſon Père & ſon
» Frère ». Sur cette *Lètre*, *Anſelme* réſolut de reſter à Lion. Il y reçut pluſieurs Lètres qui lui peignoient tous les maux cauſés par ſon abſence. On la lui reprocha même come une faute, dans une, où l'on diſoit, « Qu'il n'auroit
» pas du ſe retirer, quand
» même il auroit couru
» riſque de la liberté ou de
» la vie : Que ſa retraite
» avoit découragé ceux
» qui vouloient s'oppoſer
» au mal, & qui n'oſoient
» plus agir, ſe voïant ſans
» Chef : qu'il ſe hâtât
» donc de revenir, par-
» cequ'il y avoit encore
» du remède, & qu'il
» trouveroit beaucoup de
» gens prêts à le ſoûte-
» nir ». *Anſelme* crut devoir reſter à Lion.

La centième *Lètre* de *Paſchal* eſt datée du VII des Calendes d'Avril (26 de Mars), ſans marquer l'Indiction: mais elle doit être de l'année 1105. Nous verrons plus bas que la date du mois eſt défectueuſe, & qu'il y faut lire le VII des Calendes de Mai, c'eſt à dire le 25 d'Avril. Par cette *Lètre* le Pape informe *Anſelme*
» que dans le Concile qu'
» il avoit tenu dernière-
» ment dans la Baſilique
» de Latran, tous les E-
» vêques avoient été d'a-
» vis d'interdire l'entrée
» de l'Egliſe aux Conſeil-
» lers du Roi, qui le pouſ-
» ſoient au forfait des In-
» veſtitures, & à ceux
» qu'il avoit inveſtis: Qu'-
» en conſéquence, par le
» Jugement du Saint-Eſ-
» prit, il avoit publié la

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

avoit, pendant l'abſence du Pape, fait révolter les Côtes de l'Etat Eccléſiaſtique; & s'étoit emparé de Montalto & de Ponte-Celle, Châteaux appartenans à l'Egliſe. *Paſchal* envoie ſes troupes aſſiéger ces Châteaux. Le ſecond eſt pris: mais, l'hiver empêchant d'aſſiéger le premier, on ſe borne au ravage du Territoire.

La *Comteſſe* MATHILDE étant dans le Comté de Volterre, y tient un *Plaid*, dans lequel elle prononce un Jugement en faveur du Chapitre de cette Egliſe.

Le deſir de s'agrandir reveille dans le cœur des *Milanois* leur anciène haine pour les *Lodigians*. Ils vont aſſiéger *Lodi*, qu'ils preſſent vivement, favoriſés même par quelques-uns des Aſſiégés. On en ſoupçona pluſieurs Nobles, entre autres l'Evêque *Ardéric*, & ſon frère *Gaiard*. Dans le même tems, ceux de *Tortone*, attaqués par les *Pavéſans*, demandent du ſecours aux *Milanois*; & les *Pavéſans*, s'étant ligués avec les *Lodigians* & ceux de *Crémone*, vont ravager le Territoire de *Tortone*, dont ils mètent les Troupes en déroute. Ils remportent auſſi pluſieurs avantages ſur les *Milanois*; &, s'étant emparés d'un Faubourg de *Tortone*, ils le réduiſent en cendres.

BOÉMOND, Prince d'Antioche, *qui revient en Italie avec les* Croiſés François, *aſſemble d'autres Troupes Italiènes dans ſa Principauté de Tarente; &, de plus, deux cens Vaiſſeaux & trente Galères avec leſquels il paſſe cinq mille homes de Cavalerie & quarante mille d'Infanterie à la Vallone au delà de la Mer Adriatique. Je laiſſe aux gens du mêtier à juger ſi cette Flote étoit ſuffiſante pour porter un ſi grand nombre de Troupes. Peut-être le paſſage ſe fit-il en pluſieurs fois. Il aſſiége enſuite Durazzo: mais trouvant cette Place bien pourvue d'homes & de vivres, il ne peut venir à bout de la prendre. La raiſon de faire ainſi la guerre contre un Empereur Chretien, au lieu de la porter en Orient contre les Turcs & les autres Infidèles, étoit que l'Empereur* Alexis Comnène *lui-même faiſoit ſecrètement la guerre à tous ceux des Chretiens, qui vouloient aller dans l'Orient par ſes Terres, enſorte qu'ils le regardoient come un Ennemi plus dangereux que les Turcs même* (1).

1108.

LES Rebelles, ſous la conduite d'*Etiène Corſo*, conti-

(1) Muratori, *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 355.

PAPES.

tous enſemble ſuivant la coûtume ; que ceux qui n'avoient pas quité la chambre d'*Honorius* pendant ſa maladie, à l'inſtigation du Cardinal *Aimeri*, Chancelier, ſe hâtèrent, avant d'avoir annoncé la mort d'*Honorius*, d'élire, avant le jour, le Cardinal *Gregoire*, qui fut *Innocent II*, & que les autres Cardinaux, informés au point du jour de la mort d'*Honorius*, s'étant rendus à l'heure de Tierce, à Saint-Marc, ſuivant qu'on en étoit convenu, choiſirent le Cardinal *Pierre de Léon*, qui fut *Anaclet II.* Il eſt viſible que l'élection d'*Innocent*, faite clandeſtinement, étoit irrégulière; & que celle d'*Anaclet* faite en public & dans le lieu que les Cardinaux avoient déſigné, ſe rapproche d'avantage des règles établies par les Papes. Ainſi tout ce que l'on peut dire en faveur de la première élection, c'eſt qu'elle mit ſur la Chaire de S. *Pierre* un plus digne Sujet, que ne fit la ſeconde. Mais, ſi par évènement, *Anaclet* avoit eu le deſſus, on l'eût regardé come Pape légitime ; & ſon concurrent n'eût été qu'un Antipape. Le contraire eſt arrivé. Toute l'Egliſe en reconnoiſſant *Innocent II* pour Pape légitime, a couvert ce que ſon élection avoit eu de vicieux.

ANACLET II,

Antipape,

élu de la manière qu'on l'a vu dans l'Article précédent le 14 de Février 1130, meurt à Rome, le 25 de Janvier 1138 ; & ſon corps eſt enterré ſecrètement, pour cacher ſa ſépulture aux Catholiques.

Pierre, *fils de Pierre, fils de* Léon, *avoit pour*

PRINCES contemporains.

paix. Ce Prince, l'aiant faite de bone-foi, devint l'ami de *Nicolas* & de *Pierre-Canut.* Il prit même le ſecond en ſi grande amitié, que, bien qu'il eût des Enfans, il le déclara ſon ſucceſſeur. Cette diſpoſition fut approuvée par l'Empereur *Lothaire II*, qui décora *Pierre-Canut* du titre de *Roi des Abodrites.* Ce Prince ſe fit aimer par ſes vertus.

Il n'en fut pas de même de ſes frères *Harald* & *Eric*, qui, ſe faiſant une guerre continuelle pour la ſucceſſion de leur Père, furent très à charge au Roſaume. D'ailleurs *Harald*, ſe tenant ordinairement dans ſa fortereſſe d'Haraldsbourg qu'il avoit bâtie auprès de Roſchild, infeſtoit ſans ceſſe les mers par ſes pirateries. Les Habitans de Roſchild l'en punirent, en pillant ſon Château.

Vers ce tems, la Suède étant diviſée en Factions après le meurtre du Roi *Ragwald*, les Oſtrogoths élurent Roi *Magnus*, fils de *Nicolas* ; & ce Prince épouſa la Fille de *Boleſlas*, Duc de Poméranie.

Bientôt après, ce Duc, le Roi *Nicolas*, le Roi *Magnus* & le Duc *Pierre-Canut*, unirent leurs forces contre *Wratiſlas*, Duc des Slaves Orientaux, qui, de tems en tems, faiſoit des incurſions dans le Danemarck. Ce Duc eut une entrevue avec les Princes confédérés ; & s'y rendit mal accompagné. *Nicolas* le fit arrêter : mais *Pierre-Canut*, indigné de cet attentat à la foi publique, obligea ſon Oncle à rendre à *Wratiſlas* la liberté. Cette action augmenta ſi fort l'eſtime, qu'on avoit déja pour *Pierre-Canut*, que *Magnus*, craignant que les Danois ne le lui préféraſſent pour ſucce-

SAVANS & Illuſtres.

» Sentence d'excommu-
» nication contre le Com-
» te de Meulan & ſes com-
» plices; & que, par le Ju-
» gement du même Saint-
» Eſprit, il l'avoit confir-
» mée à l'égard de ceux
» que le Roi avoit inveſtis:
» mais qu'il l'avoit diffé-
» rée à l'égard du Roi,
» parcequ'il devoit en-
» voier des Députés pour
» les dernières fêtes de
» Pâque ». Come Pâque, en 1105, fut le 9 d'Avril, il eſt clair que la *Lètre* ne peut pas être du 26 de Mars. *Anſelme* comprit de cette *Lètre* qu'il étoit inutile qu'il attendît encore à Lion ; ce qui lui fit réſoudre de rentrer en France, & d'aller à Rheims, où l'Archevêque *Manaſſès II* l'avoit invité. Come il étoit à la Charité-ſur-Loire, il apprit qu'*Adèle*, ſœur du Roi d'Angleterre & Comteſſe de Blois, étoit dangereuſement malade. Il ſe crut dans l'obligation de l'aller conſoler : mais, en arrivant à Blois, il la trouva preſque guérie. Dans le ſéjour qu'il fit en cette Ville, il inſtruiſit la Comteſſe du deſſein, que deux ans de ſouffrance lui faiſoient prendre, de prononcer contre *Henri* la Sentence d'excommunication. *Adèle*, voulant empêcher un pareil éclat, fut ménager à Laigle en Normandie une entrevue entre le Roi ſon Frère & le Primat, qu'elle avoit fait venir à Chartre avec elle. La reconciliation ſe fit, le 22 de Juillet 1105. Le Roi rendit au Primat ſes revenus. Quelques-uns preſsèrent *Anſelme* de retourner ſur le champ en Angleterre. Le Roi l'en pria même : mais en exigeant qu'il ne refuſât point ſa communion à ceux qu'il avoit inveſtis ; ce qu'*Anſelme* ne voulut point ac-

nuent d'infeſter les environs de Rome; &, tous les jours, il ſe fait dans cette Ville des vols, des homicides & des ſoûlèvemens. Cela n'empêche pas que *Paſchal*, après avoir chargé de l'Adminiſtration Eccléſiaſtique l'Evêque de Lavici, des Affaires politiques *Léon Frangipane* & *Pierre de Léon*, & du commandement des Troupes ſon neveu *Gualfred*, n'aille au mois d'Octobre tenir à Bénevent un Concile, dont les Actes ſont perdus: mais où l'on ſait, par la *Chronique du Mont-Caſſin*, qu'il renouvella l'excommunication contre les Laïcs qui donneroient des Bénéfices Eccléſiaſtiques, & contre ceux qui les recevroient d'eux; & qu'il défendit aux Clercs les Habits ſéculiers & riches. A la prière de l'Abbé du Mont-Caſſin, il va de Bénevent à Capoue dédier l'Egliſe de Saint-Denis, que l'Abbé *Didier*, depuis Pape *Victor III*, avoit fait rebâtir. Enſuite il va viſiter l'Abbaïe de Saint-Vincent de Volturne; & ſe met en chemin pour retourner à Rome. Il apprend alors que toute la Ville eſt partagée en Factions armées les unes contre les autres; qu'il ſe forme des Partis vers Anagnie, Paleſtrine & Freſcati; que toute la Sabine revoltée eſt ſoûtenue par *Bérard II*, Abbé de Farfa, *Pierre de la Colone* & *Tolomeo*, Noble Romain, ſur la fidélité duquel il avoit eu lieu de comter juſqu'alors. Come la route étoit mal ſure, il ſe fait eſcorter juſqu'à la Ville d'Albe par RICHARD DE L'AIGLE, *Duc de Gaïète*; & ſe rend enſuite à Rome.

La *Comteſſe* MATHILDE, pat un *Diplôme* du mois d'Avril daté de Govetnolo dans le Mantouan, done à *Dodon*, Evêque de Modène, & à ſa Cathédrale le Fort, appellé *Santa-Maria del Raſtello*, dans les montagnes du Modénès; & le 16 d'Octobre elle fait une donation au Monaſtère de Polirone (1).

Au mois d'Août ROGER, *Duc de Pouille*, perd un Fils, jeune Enfant, qui s'appelloit *Guiſcard*. Il perd auſſi cette année un Frère nomé *Gui*, que l'on ne connoît que par la mention que ROMOALD *de Salerne* fait de ſa mort.

La guerre continue entre les Milanois & les Pavéſans: mais le détail en eſt mal connu (2).

(1) Le P. *Bacchini* l'a fait imprimer. La Date porte l'*Année MCVIII* & l'*Indiction Première*. Sur quoi *Muratori* dit, T. VI, p. 357: *Ce pourroit être* l'Année Piſane, *l'*Indiction Première *convenant d'avantage au mois d'Octobre de l'Année précédente.*

(2) Le même *Annaliſte* dit au même endroit: *Si l'on veut en croire* Galvane

PAPES.

aïeul un Juif, qui ſe convertit, & fut baptiſé par le Pape Léon IX, *qui lui donna ſon nom. Il avoit de grandes richeſſes qui le rendirent très puiſſant à Rome, en lui donant le moïen de marier ſes Enfans dans les premières Maiſons.* Pierre, *ſon fils, qui fut encore augmenter ſes richeſſes, ſervit utilement les Papes, dans la querèle des Inveſtitures, & fut fait Gouverneur du Château Saint-Ange. Celui-ci deſtina ſon fils* Pierre *à l'Etat Eccléſiaſtique, & l'envoïa faire ſes Etudes à Paris.* Pierre *alla prendre enſuite l'habis monaſtique à Clugni: mais il y reſta peu, parcequ'à la prière de ſon Père, il fut rappellé par le Pape* Paſchal II, *qui le fit Cardinal. Il ſuivit* Gélaſe II *en France; & l'on peut dire que* Calixte II *lui dut ſon élévation au Souverain Pontificat.*

Pierre *étoit rempli d'ambition, avoit des mœurs peu réglées, & vivoit en Grand-Seigneur. Mais peut-être faut-il rabatre quelque choſe de ce que l'on dit de l'exceſſive corruption de ſes mœurs.* Arnould, *Archidiacre de Séez, puis Evêque de Liſieux, dans ſon* Traité du Schiſme, *Déclamation bien écrite: mais très emportée, contre* Girard, *Evêque d'Angoulême, Légat d'*Anaclet II, *en Aquitaine, rapporte des débauches du Cardinal* Pierre de Léon, *des choſes, qui font horreur: mais qui, bien qu'il les donne pour très vraies, ne paroiſſent fondées que ſur des bruits populaires.*

VICTOR IV,

Antipape,

*que les Frères d'*Anaclet II *firent élire, par le conſeil de* Roger, *Roi de Sicile, vers la mi-Mars* 1138,

PRINCES *contemporains.*

der à ſon Père, l'aſſaſſina.

Ce meurtre occaſiona la reconciliation d'*Harald* & d'*Erie*, qui firent aſſembler le Peuple, & lui demandèrent vangeance de la mort de leur Frère. *Nicolas* fut obligé d'exiler *Magnus*, & de promètre qu'il ne le rappelleroit jamais. Il le rappella cependant quelque tems après. Le Peuple indigné ſe révolta, prit *Erie* pour Chef, & le proclama Roi. Ce fut le commencement d'une guerre, dont *Nicolas* ne vit pas la fin. *Erie* eut quelque tems à combatre ce Prince, & ſon frère *Harald*, qui, piqué de la préférence donée par les Danois à ſon cadet, ſe déclara pour *Nicolas*. Les ſuccès furent partagés, de manière cependant que les plus mauvais furent pour *Erie*. Obligé de fuir, il ſe retira, ſuivi de ſa Femme & de ſon Fils, en Norwége, dont le Roi le fit arrêter, en intention de vendre cher leur mort au Roi de Danemarck. Informé ſecrètement de ce deſſein par la Reine *Catherine* ſa nièce, fille de *Pierre-Canut*, *Erie* trouve moïen de ſe ſauver; & s'empare de l'Ile de Laland & de la Scanie. *Nicolas* s'approche de ces cantons, avec toutes ſes troupes. *Erie*, avec un gros Corps de Cavalerie, ſurprend cette armée, qu'il hache en pièces. Il périt dans ce carnage, outre le Roi *Magnus*, beaucoup d'Evêques & de Seigneurs. *Erie* dut à cette action le ſurnom d'*Illuſtre*.

Nicolas, qui s'étoit enfui dans le Jutland; y déſigna, dans une Aſſemblée des Etats, *Harald* pour ſon ſucceſſeur. Il ſe rendit enſuite à Sleſwick, dont les habitans le maſſacrèrent, pour vanger la mort

SAVANS *& Illuſtres.*

corder juſqu'à ce qu'il eut eu réponſe du Pape ſur cet article & ſur quelques autres, qu'il n'avoit pas voulu décider lui-même. Le Roi promit d'envoïer auſſi bientôt à Rome pour le même ſujet: mais, détourné par d'autres affaires, il tarda tant, que le reſte de l'année ſe paſſa, ſans qu'il y eut rien de fini. Le Prélat reſta donc en France; ſe rendit aux invitations de l'Archevêque *Manaſsès*; & retourna de Rheims au Bec.

Guillaume Warelwaaſt, Envoïé du Roi près du Pape, ne revint avec les Députés de l'Archevêque qu'en Avril 1106; & remit au Prélat une *Lètre*, du 23 de Mars, par laquelle le Pape, au rapport d'*Eadmer*, « aïant égard à » la ſoûmiſſion du Roi d'» Angleterre, permètoit » d'abſoudre ceux que ce » Prince avoit inveſtis, & » leurs Conſecrateurs; & » ceux qui n'avoient pas » fait difficulté de faire » homage au Roi; conſeilloit à l'Archevêque » de ne pas laiſſer d'or» doner à l'avenir ceux » qui feroient un pareil » homage: mais de tâcher de perſuader au » Roi de ne le plus exiger; & lui permètoit » enfin de recevoir à ſa » communion les trois Evêques, qu'il accuſoit » d'avoir fait un faux rapport, en 1102, & d'abſoudre de l'excommu» nication le Roi & tous » les Seigneurs qui, par » ordre du Pape, avoient » travaillé près de ce Prince à l'Affaire des Inveſ» titures ». Cette dernière abſolution étoit de pure formalité. Dès que *Warelwaaſt* eut été rendre comte au Roi, ce Prince le fit repartir auſſitôt pour ramener en Angleterre, *Anſelme*, qu'il trouva ma-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

BOÉMOND, Prince de Tarente & d'Antioche, *continuoit auſſi les hoſtilités contre l'Empereur* Alexis; *& ce Prince ne ſachant,* dit MURATORI (1), *coment ſe délivrer de ce Guerrier infatigable, a recours, ainſi que* Dandolo *l'atteſte, aux Vénitiens, qui l'aſſiſtent d'une puiſſante Flote. Mais, prenant enſuite un parti plus ſalutaire, il propoſe la paix, & la conclut en effet, en promètant & jurant ſur les ſaintes Reliques de bien traiter & de défendre tous ceux qui paſſeroient par ſes Etats pour aller à la Terre Sainte.* Boémond *ceſſe enſuite les hoſtilités; &, laiſſant en repos les Terres de l'Empereur Grec, il revient avec ſon armée au port d'Otrante.*

1109.

C'EST peut-être en cette année que *Paſchal* recouvre beaucoup des Biens de l'Egliſe Romaine, entre autres la Ville de Tivoli; ce qui ne ſe fait pas, ſans qu'il en coûte la vie à beaucoup de gens. Il aſſemble enſuite le Peuple Romain au Capitole; & l'anime tellement contre *Etiène Corſo*, que tous prènent les armes. Le Château de Montalto eſt repris; & l'on en raſe les Tours. Tous les autres petits Tirans, qui s'étoient emparés de Biens de l'Egliſe, rentrent dans le devoir, reſtituent ce qu'ils avoient uſurpé, donent des ôtages pour garans de leur bone conduite à l'avenir, & promètent de ne ſe point vanger & de ne plus uſurper les Biens de S. *Pierre*, ou des autres Egliſes. *Henri IV* envoie à Rome les Archevêques *Frédéric* de Cologne & *Brunon* de Trèves, avec d'autres Princes, informer le Pape, qu'il ſe diſpoſoit à venir en Italie, pour recevoir la Courone Impériale. Le Pape leur répond, « Que de » ſa part le Roi ſera reçu come par un Père qui l'aime tendrement, pourvu qu'il préſente un Fils Catholique, Amateur de la Juſtice & prêt à défendre l'Egliſe ».

Fiamma, *la querèle des Pavéſans & des Milanois continuant, il arriva, cette année, que l'Evêque de Pavie, avec tout ſon Peuple en armes, marcha du côté de Milan. Les Milanois allèrent à leur rencontre dans une Plaine; & les attaquèrent ſi vigoureuſement, que, l'Armée de Pavie aiant été miſe en déroute, l'Evêque & la pluſpart des ſiens reſtèrent priſoniers, & furent conduits dans les priſons de Milan. Ils furent enſuite remis en liberté: mais d'une manière ignominieuſe. On les amena tous ſur la Place; on leur attacha, par derrière, des paquets de paille, où l'on mit le feu; & de cette manière on les chaſſa de la Ville. J'en reviens néanmoins à dire que nous ne pouvans pas nous aſſurer de la vérité de ces faits ſur la parole du ſeul* Galvano, *qui n'eſt pas aſſés exact, & qui montre trop de partialité pour les Milanois. Il met pour Archevêque de Milan en ce tems-ci* Jourdain, *qui n'obtint le Siége qu'en l'année* 1110.

(1) *Ibid.* p. 356.

PAPES.

abdique deux mois après. Il étoit Prêtre-Cardinal, & s'appelloit Gregoire.

Ce fut S. Bernard, alors à Rome, qui fit la réconciliation de cet Antipape avec Innocent II.

PRINCES contemporains.

de leur Duc *Pierre-Canut*.

ERIC IV, *surnomé EMUND*, *c'eſt à dire L'ILLUSTRE*, troiſième fils naturel d'*Erie III*, proclamé Roi par une partie des Peuples en 1134, reſte ſeul maître de la Courone, en 1135, par la mort de *Nicolas*; & meurt, aſſaſſiné, en 1138.

Harald ne fut pas en état de diſputer la Courone à ſon Frère. Abandoné de ſes Amis, & même de ſes deux Fils aînés, qui ſervoient dans l'Armée d'*Erie*, il s'enfuit en Norwége. *Erie*, craignant que ſes Neveux n'entretinſſent avec leur Père des liaiſons ſecrètes, qui lui ſeroient préjudiciables, les fit noïer dans la Slye. Leur mort ramène *Harald* en Danemarck. Il ſoulève le Jutland; & les Peuples s'armoient pour ſa vangeance, lorſqu'*Eric* le ſurprend & le fait mourir avec huit autres de ſes Fils. *Olaff*, le plus jeune, fut ſouſtrait à ſa colère, & conduit en Suède.

Erie fit enſuite repentir les Wandales d'une incurſion dans le Holſtein.

Pour ſe vanger de *Magnus*, Roi de Norwége, qui l'avoit voulu faire périr, & depuis avoit ſecouru *Harald*, & répudié ſa nièce *Catherine*, il favoriſa *Harald-Gilliw*, qui, ſe diſant fils du Roi *Magnus au Pied-nu*, avoit réclamé la Courone, mis les Peuples dans ſes intérêts, & forcé le Roi de partager le Trône avec lui. *Magnus* l'aiant enſuite chaſſé du Roïaume, il avoit imploré la protection d'*Eric*, qui le reconduiſit en Norwége. *Magnus*, vaincu dans un combat & fait priſonier, eut les ieux crevés, fut mis hors d'état de rendre une Femme mère, & fut confiné dans un Couvent.

Eric, après cela, ne ſongea plus, en parcourant les Provinces de ſon Roïaume, qu'à rétablir partout le bon ordre, & qu'à réprimer les vexations des Grands. Sa ſévérité déplut à pluſieurs. *Eſehlll*, Evêque de Roſchild, leva le premier l'étendard de la révolte; & voulut en vain empêcher l'entrée de la Seeland au Roi, qui le prit & le fit charger de fers. Il n'eut ſa liberté, qu'en païant une très groſſe amande, pour laquelle le Clergé contribua.

Ce même Prélat fut élu bientôt après Archevêque de Lunden. Le Roi caſſa l'élection & noma *Rinkon*, Evêque de Sleſwick. Les Scaniens mécontens firent aſſaſſiner *Eric* à Rypeu, par *Plog*, Home de qualité de la Juthie. Les autres Conjurés mirent en fuite les Gardes & les Courtiſans. Mais *Erie*, fils de la Princeſſe *Cécile* & d'*Haquin*, oſa défendre ſeul le Corps de ſon oncle de leurs inſultes. Cette action lui valut le Trône.

ROIS DE SUE'DE.

AMUND, *dit KOLBRENNER*, *c'eſt à dire LE BRULEUR DE CHARBON*, depuis 1022, meurt, à ce que l'on croit, en 1035.

SAVANS & Illuſtres.

lade au Bec. Il l'engagea cependant à partir: mais la fatigue, aiant augmenté le mal du Primat, l'obligea de reſter à Jumiége; & d'écrire au Roi ce qui l'empêchoit de ſe rendre à ſes ordres. *Henri* qui, dans le fond, eſtimoit *Anſelme*, jura que ſa mort lui cauſeroit la plus ſenſible affliction; & lui manda de ne ſonger qu'à ſa ſanté, l'aſſurant qu'il iroit inceſſamment en Normandie. *Anſelme* alla donc au Bec attendre le Roi, qui s'y rendit le 15 d'Août, jour de l'Aſſomption. L'Archevêque célébra ſolemnellement la Meſſe, après laquelle, il convint avec le Roi de tous les articles, qui les avoient empêché de ſe réunir pluſtot. Le Roi s'engagea d'abolir le Cens dont *Guillaume le Roux* avoit chargé les Egliſes d'Angleterre; de ne rien prendre, tant qu'il vivroit, des Egliſes vacantes; & concernant une Taxe, que les beſoins de l'Etat avoient fait mètre ſur les Curés, de ne rien exiger de ceux, qui ne l'avoient pas encore païée, & d'exemter ceux qui l'avoient païée, de toute Impoſition pour trois ans; &, ſous caution, de reſtituer ce qu'il avoit pris des revenus de l'Archevêché de Cantorbéry, pendant l'abſence d'*Anſelme*. L'Archevêque retourna tout de ſuite en Angleterre, où l'on le revit avec joie. Le tout fut confirmé l'année ſuivante. *Le jour des Calendes d'Août*, dit *Eadmer*, Liv. IV de ſon *Hiſtoria Novorum*, en parlant de ce qui concerne l'année 1107, *il y eut à Londre, dans le Palais du Roi, une Aſſemblée de tous les Evêques, les Abbés & les Grands du Roïaume. Pendant trois jours de ſuite, en l'abſence d'*Anſelme,

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

La *Comteſſe* MATHILDE fait diverſes donations au Monaſtère de Polirone, deſquelles les *Diplômes* ſont expédiés les uns à Gonzaga, les autres à Ponte del-Duca ſur les confins du Bolonès & du Modénès (1). Elle fait expédier à San-Ceſario deux autres *Diplômes*, par l'un deſquels elle rend beaucoup de Terres à *Landulf*, Evêque de Ferrare (2); & par l'autre elle exemte *Gibert de Gonzague* du logement des Gens de guerre (3).

Les Milanois continuant toujours de faire la guerre à ceux de Lodi; les Pavéſans & les Crémonois donent du ſecours à ces derniers (4).

L'Archevêque *Chriſolas* ou *Groſſolan*, revient de Rome dans ſon Diocèſe; &, n'aiant pas pu ſe faire recevoir à Milan, il va s'établir dans le Château d'Arona, dépendance de ſon Egliſe. Quelques amis lui conſeillent de n'y pas reſter longtems, & de faire pluſtôt le voïage de la Terre Sainte; ce qu'il exécute, après avoir nomé ſon Vicaire général *Ardéric*, Evêque de Lodi.

Pour la gloire de l'Italie, dit MURATORI (5), *l'on ne doit pas taire que, le 21 d'Avril de cette année*, S. Anſelme, *Archevêque de Cantorbery & Primat d'Angleterre, Italien de naiſſance, fut appellé, plein de mérites, à une meilleure vie. En lui l'Egliſe de Dieu perdit une de ſes grandes lumières, un*

(1) Les *Actes* de ces Donations ſont dans *l'Append.* de l'*Hiſt. de Polirone* du P. *Bacchini.*

(2) La Date de ce *Diplôme*, rapportée dans la *Diſſertat. XLI* des *Antiquités d'Ital.* eſt *Anno Dominicæ Nativitatis MCIX*, Paſchale *in Apoſtolatu Anno X, Regnante* Henrico Quarto *quondam* Henrici *Imperatoris Filio, Anno Tertio, Indictione Secunda.* Cette *Indiction* annonce que la *Charte* eſt antérieure au 1 de Septembre de cette Année, où commença l'*Indiction III.* D'ailleurs *Henri* eſt nomé là come Roi de Germanie.

(3) Cette *Charte*, imprimée par *Muratori* dans la *Diſſert. XIX* de ſes *Antiquit. d'Ital.* lui fait dire, dans ſes *Annal.* T. VI, p. 358 : *Il eſt fait mention, dans ces tems-ci, des* Nobles de Gonzaga, *de qui l'on peut croire qu'étoit déeendue cette* Maiſon (de Gonzague), *laquelle, en* 1328, *commença de poſsèder Mantoue en Souveraineté.*

(4) *Suivant* Sigonius (*Hiſt. du R. d'Ital.* Liv X), *il y eut, cette année*, dit *Muratori*, T. VI, p. 359, *guerre entre ceux de Crémone & ceux de Breſcia. J'en parlerai ſous l'année ſuivante. Le* Campi (Liv. I de l'*Hiſt. de Plaiſance*), *veut auſſi que, dans la préſente année, les Breſcians, unis au Milanois, ſe ſoient emparés de la Ville de Lodi; & qu'ils aient été forcés de l'abandoner par les Crémonois, accourus au ſecours des Lodigians leurs Alliés. Mais l'autorité des Ecrivains modernes ne ſuffit pas pour aſſurer de pareils faits. Il eſt ſeulement indubitable, puiſque* Landulf de Saint-Paul *le dit, que les Milanois continuèrent de faire la guerre à la Ville de Lodi, qui fut ſecourue par les Pavéſans & les Crémonois.*

(5) T. VI, p. 358.

PRINCES contemporains.

C'eſt par erreur, ou de ma part, ou de l'Imprimeur, que le nom de ce Prince eſt écrit Almund, *T. II, p. 985, col. 3.*

AMUND, dit SLEMME, c'eſt à dire POSEUR DE BORNES,

ſuccède à ſon frère *Amund Kolbrenner*, vers 1035; & meurt en 1041.

Son ſurnom lui vint de ce que, pour obvier aux guerres continuelles entre la Suède & le Danemarck, il poſa, de concert avec les Danois, des bornes, qui marquoient les confins des deux Roiaumes. Les Suédois furent peu ſatisfaits d'un accommodement, par lequel ils perdoient une grande étendue de païs, qui précédemment avoit dépendu du Roiaume de Gothie. Pour appaiſer leurs murmures, *Amund* fit une Expédition dans la Scanie. Il y périt avec la plus grande partie de ſes Troupes.

Ce Prince n'eut aucun ſoin de maintenir l'autorité des Loix; & parut prendre aſſés peu d'intérêt à la Religion Chrétiène, dont ſon Frère & ſon Père avoient procuré l'avancement de tout leur pouvoir.

HAQUIN, ſurnomé ROTHE, c'eſt à dire LE ROUGE,

eſt élu par les Oſtrogoths, en 1041, pour remplacer *Amund Slemme*. Il meurt, comme on le croit, en 1054.

Les Suédois, mécontens du choix des Oſtrogoths, élurent tout de ſuite *Steenchil Jungere*: mais ces deux Princes, ne voulant point de guerre, convinrent enſemble qu'*Haquin* règneroit juſqu'à ſa mort; & que *Steenchil*, beaucoup plus jeune, lui ſuccèderoit.

STEENCHIL, dit JUNGERE, c'eſt à dire LE JEUNE,

né d'une Fille d'*Olaff le Tributaire*, remplace *Haquin Rothe*, vers 1054; & meurt vraiſemblablement en 1060.

Il hâta les progrès du Chriſtianiſme, & fit régner les Loix.

Les *Chroniques Suédoiſes* le mêlent en guerre avec les Danois: mais il paroît, par l'Hiſtoire de *Swénon II*, Roi de Danemarck, que *Steenchil* vécut toujours en paix.

INGO III, dit FROMÉ, c'eſt à dire LE PIEUX,

ſuccède à *Steenchil* probablement en 1060; & meurt vers 1064.

Il voulut achever d'abolir le culte des Dieux d'Upſal, & défendit, par un Edit,

SAVANS & Illuſtres.

il fut beaucoup queſtion entre le Roi & les Evêques des Inveſtitures *des Egliſes. Quelques-uns étoient d'avis que le Roi les donât come ſon Père & ſon Frère avoient fait; & non, en obéiſſant à ce que l'Apoſtolique avoit ordonné. Car le Pape* Paſchal, *ſe tenant fermement au* Décret *qu'il avoit publié ſur ce ſujet, avoit accordé les* homages; *que le Pape* Urbain *avoit défendus, ainſi que les* Inveſtitures; *& , par ce moien, il avoit obtenu que, ſur celles-ci, le Roi ſe conformât aux* Décrets *des Papes. . . . Enſuite, en préſence d'*Anſelme, *le Roi conſentit à tout; & ſtatua qu'à l'avenir, à comter de ce jour, perſone en Angleterre ne recevroit du Roi ou de toute autre main laïque, l'*Inveſtiture *d'un Evêché, ou d'une Abbaie;* Anſelme *accordant de ſon côté que ceux, qu'on auroit élus pour quelque Prélature, ne ſeroient point privés de la conſécration de leur Dignité pour l'*Homage *qu'ils auroient fait au Roi.* Le Roi pourvut enſuite, en conſultant *Anſelme*, aux Evêchés vacans; & ce fut alors, que *Guillaume de Warelwaaſt* fut fait Evêque d'Excester.

Come il entre toujours de l'Home dans la pluſpart des actions des Gens même les plus pieux & les plus ſaints; ce n'eſt pas offenſer la mémoire d'un Archevêque encore plus eſtimable par la pureté de ſes mœurs, que par la beauté de ſon génie & l'étendue de ſa ſcience, que d'oſer dire qu'il s'ennuioit de ſon exil; & que la crainte que le Pape & le Roi ne s'accommodaſſent ſans lui, ce qui n'eſt que trop ordinaire dans de pareilles conteſtations, lui fit prendre la réſolution de prononcer lui-même la Sentence d'excommunication contre *Henri*; ce que *Paſchal II* & la Cour de Rome n'avoient pas cru qu'il convînt de faire.

Depuis le Pontificat de *Nicolas II*, où le Cardinal *Hildebrand* commença de mêtre la main à l'exécution de ſes projets, en attaquant les Princes ſur les *Inveſtitures*, on tendit viſiblement à mêtre le Clergé dans une indépendance abſolue des Souverains; car c'eſt ce que la Cour de Rome appelloit la liberté de l'Egliſe. Il ne faut donc pas croire que, par cet accommodement, cette Cour renonçât à ce deſſein. Forcée par les circonſtances, elle conſentit à ce qu'on appelle une *paix plâtrée*. Elle avoit fait révolter *Henri le Jeune*, reconnu Roi de Germanie, contre ſon Père l'Empereur *Henri III*. Cet Empereur avoit été dépoſé. Lorſqu'il excitoit toutes les Puiſſances de l'Europe à prendre ſa querèle contre ſon Fils, il étoit mort

des plus illuſtres & des plus ſavans Evêques de ce ſiècle, aux Ouvrages duquel la Théologie Scholaſtique a beaucoup d'obligation, parceque c'eſt par lui principalement qu'elle s'eſt introduite; & que c'eſt depuis lui que l'on a commencé de la cultiver avec beaucoup d'application dans les Ecoles de Paris & de la France.

Dans les années précédentes, dit encore MURATORI (1), *les Genois avoient fourni de grands ſecours pour la Guerre Sainte en Orient. Ils ſecourent ſi vigoureuſement, dans la préſente année, avec une Flote de ſoixante-&-dix Vaiſſeaux*, Baudouin, *Roi de Jéruſalem, que ce Prince ſe rend maître de la Ville de Tripoli. D'autres placent cette conquête avant cette année.* On ſent bien qu'il s'agit-là de Tripoli de Sirie.

1110.

LES Députés d'*Henri IV* étoient vraiſemblablement encore à Rome, lorſque, le 7 de Mars, *Paſchal II* tient dans la Baſilique de Latran un Concile, « où l'on renouvelle les *Décrets des* » *Inveſtitures*, & les Canons qui défendent aux Laïcs de diſpoſer » des Biens des Egliſes; & l'on excommunie ceux qui pilloient » les débris des Naufrages ». Les Députés d'*Henri*, paſſant par la Lombardie, vont viſiter la *Comteſſe* MATHILDE, qui les reçoit come il convenoit à ſon rang. Cependant *Henri*, célébrant à Ratisbone la fête de l'Epiphanie, fait part aux Princes Germaniques de ſon deſſein d'aller en Italie pour s'y faire couroner Empereur par le Pape; &, le leur aiant fait approuver à tous, il emploie ſix mois à ſe préparer. Outre l'Armée, qui le devoit accompagner, il ſe pourvoit de gens habiles, capables de défendre ſes droits (2). Au mois de Juin, le Pape, qui craignoit quelque violence de la part du Roi, dont il ſavoit les préparatifs, va de Rome au Mont-Caſſin. Il y fait venir ROGER, *Duc de Pouille*, ROBERT, *Prince de Capoue*, & tous les *Comtes de la Pouille*; & fait avec eux un Traité par lequel ils s'engagent de prendre les armes pour ſa défenſe, s'il en eſt beſoin. Il revient enſuite à Rome, & fait jurer à tous

(1) T. VI, p. 358.

(2) *Parmi ces gens*, dit *Muratori*, T. VI, p. 360, *on comte un Ecoſſois, appellé* David, *qui mit enſuite par écrit toute cette Expédition en un très beau ſtile. L'*Abbé d'Urſperg *avoit cette Hiſtoire ſous les ieux, mais elle ne s'eſt pas conſervée juſqu'à nos jours.* Il s'en trouve quelques Fragmens dans l'*Hiſtoire de Guillaume de Malmsbury.*

PRINCES contemporains.

de leur offrir des Sacrifices. Ses Sujets Idolâtres ſe révoltèrent ; le chaſsèrent du Roïaume ; & , l'étant allé chercher dans ſa retraite en Scanie, le maſſacrèrent dans ſon lit. Son Corps fut inhumé depuis au Monaſtère de Warnheim, dans la Gothie Occidentale.

HALSTAN

ſuccède, vers 1064, à ſon frère *Ingo III*; & meurt autour de 1080.

Il règna ſans guerre ; & dur à ſes vertus l'eſtime & l'amitié de ſes Sujets.

PHILIPPE

monte ſur le Trône après ſon père *Halſtan*. On le croit mort en 1100.

Auſſi vertueux que ſon Père, il ne fut pas moins cher aux Suédois.

INGO IV, ſurnomé GUTHE, c'eſt à dire LE BON,

fils du précédent, en eſt le Succeſſeur en 1100, à ce que l'on croit ; & meurt en 1130.

Il eut les vertus de ſes quatre derniers prédéceſſeurs ; & , come eux, il vécut en paix avec ſes voiſins. Il fit obſerver les Loix, & rendre exactement la Juſtice. Il punit avec ſévérité les injuſtices, les violences & les brigandages. Ce fut la cauſe de ſa mort. Les Oſtrogoths trouvèrent ſon joug trop peſant ; & l'empoiſonèrent, lorſqu'il étoit au Monaſtère de Wteta, dans leurs cantons.

Sa Femme *Raguilde*, Princeſſe très pieuſe, fut, après ſa mort, l'objet de la vénération des Peuples. On alloit en foule viſiter ſon tombeau.

Cette Princeſſe fut mère de deux Filles, *Catherine*, que l'Hiſtoire de Suède dit Femme d'*Erie le Saint*, Roi de Danemarck ; & *Marguerite*, Femme de *Magnus*, Roi de Norwége.

Ces mariages reſſerrèrent l'amitié des trois grandes puiſſances du Nord ; & conſervèrent la Province de Wermland à la Suède. *Magnus*, la prétendant une appartenance de ſa Courone, avoit envoïé, du vivant d'*Ingo IV*, des Troupes s'en emparer. Les trois Rois eurent une entrevue, où l'Affaire fut examinée avec ſoin ; & *Magnus*, aïant reconnu que ſa prétention étoit mal fondée, y renonça pour lui & ſes ſucceſſeurs.

RAGWALD, ſurnomé KNAPHOEFD,

élu Roi par les Wiſigoths en 1130, après la mort d'*Ingo IV*, meurt, aſſaſſiné, en 1133.

Tout le mérite de ce Prince fut d'être

SAVANS & Illuſtres.

au commencement d'Août 1106 ; & le jeune Roi n'avoit déja que trop fait voir qu'il ne ſeroit pas, ſur l'article des *Inveſtitures*, plus accommodant que ſon Père. C'étoit même pour cela que *Paſchal II* étoit paſſé du Concile de Guaſtalle en France, afin de s'aſſurer, à tout évènement, la protection de cette Courone. Pour ne pas irriter *Henri*, Roi d'Angleterre, qui, depuis peu, maître de la Normandie, étoit beaucoup plus puiſſant qu'il ne l'avoit été juſqu'alors, & dans la crainte que le jeune *Henri IV* ne parvînt à le mètre dans ſes intérêts, il faloit que Rome rabatît de ſa hauteur avec lui : mais en même tems il ne faloit pas qu'elle parût approuver, ou tolérer les *Inveſtitures*, qu'elle avoit, ſur la fauſſe interprétation d'une cérémonie indifférente, tant de fois condamnées, come des attentats ſacrilèges. Le prétexte étoit qu'on y emploïoit la *Croſſe* & l'*Anneau*, leſquels, marques d'une Dignité Eccléſiaſtique, ſervoient dans les cérémonies les plus ſaintes de la Religion. S'il n'eût été queſtion, pour une plus grande décence, que de réformer cette eſpèce d'abus, on eût eſſaïé, par la voie des remontrances, d'engager les Princes à doner, avec d'autres ſimboles, l'*Inveſtiture* des *Fiefs* relevans d'eux. Mais, come on avoit un tout autre but, on attaqua l'*Inveſtiture* même, quoiqu'on ſût bien qu'étant de droit, elle ne pouvoit pas être condamnée. Le Conſeil Germanique, qui vit du premier coup d'œil où l'on vouloit atteindre, ne chercha point de voies de conciliation. Il ne ſongea qu'à couper cours aux attentats qu'il prévoïoit. Rome, parvenue à mètre *Henri III* en état d'avoir beaucoup de peine à ſe ſoûtenir ſur un Trône chancelant, ne garda plus de meſures. *Urbain II* alla plus loin que *Gregoire VII*. Il défendit aux Eccléſiaſtiques, non ſeulement de recevoir des Laïcs l'*Inveſtiture* : mais encore de leur rendre aucune ſorte d'*Homage*. Mais, en proſcrivant l'*Homage*, il ne le traita point de ſacrilège. Il ſe contenta de le défendre come indécent. Rome, come on le voit, ſait toujours, en avançant, ſe ménager la faculté de reculer ſans perdre de terrain. C'en eſt aſſés pour faire voir que cet accommodement, que l'on doit préſumer fait de bone-foi par *Anſelme*, ne fut pas confirmé par la Cour de Rome avec la même bone-foi. *Paſchal*, dans ſa *Lètre*, n'accorde pas au Roi le droit d'obliger les Evêques & les Abbés à lui rendre *Homage* de leurs *Fiefs* ; il conſeille

les Barons Romains qu'ils le défendront de même. Le Roi, de ſon côté, ſe met en marche vers le mois d'Août. Il prend, avec une partie de ſon Armée, la route de la Savoie, & arrive heureuſement à Ivrée. Le 12 d'Octobre, étant à Verceil, il confirme à *Jean*, Abbé de Saint-Ambroiſe de Milan, tous les Priviléges de ſon Monaſtère (1). Il ſe rend enſuite à Novare; &, voïant le Peuple ſe refuſer à tout ce qu'il en prétendoit, il fait brûler les Maiſons & renverſer les murs, afin d'épouvanter par ce ſpectacle les autres Peuples. Tous les Châteaux, tous les Bourgs, qui n'exécutent pas ſur le champ ſes ordres, éprouvent le même traitement. Il reçoit de toutes les Villes de Lombardie des vaſes d'or & d'argent, & de l'argent monoïé, hors de celle de Milan; ce qui détruit la prétention de ceux qui veulent qu'il ait alors reçu dans cette Ville la Courone du Roïaume d'Italie (2). Après avoir paſſé le Pò, il ſe rend à Plaiſance, où les Citoïens le reçoivent avec de grands témoignages de joie, & lui font de très riches préſens. Aiant joint enſuite dans la Plaine de Roncaglia l'autre partie de ſon armée, venue par le Trentin, il y tient, ſuivant l'uſage, la Diète générale du Roïaume, tous les Princes, les Barons, les Vaſſaux de la Courone & les Magiſtrats des Villes s'y étant aſſemblés pour cet effet. Il y fait auſſi la revue de ſon armée, qui montoit à 30 mille homes de Cavalerie choiſie, ſans comter les Italiens accourus pour lui rendre le Service militaire. Il paſſe enſuite à Parme, aiant de l'inquiétude au ſujet de la *Com-*

(1) Il en eſt parlé par le *Puricelli* dans ſes *Monumens de la Baſilique Ambroſiène.*

(2) Sigonius (Liv. X de l'*Hiſt. du R. d'Ital.*), dit *Muratori*, p. 360, *écrit qu'*Henri *paſſa* (de Novare) *à Milan; & qu'il y fut couroné par l'Archevêque* Chriſolas *ou* Groſſolan, *avec la Courone de fer. Il ſe fonde ici ſur ce qu'écrivoit* Galvano Fiamma *vers 1333. Il eſt vrai qu'il dit, « Qu'*Henri *vint à Milan, » & qu'il y reçut la Courone du Roïaume d'Italie de l'Archevêque* Jourdain, *qui » l'accompagna juſqu'à Rome ». Mais ce ſont là de pures fables. Aucun des Anciens ne parle de ce Couronement; &* Donizon, *Hiſtorien contemporain, le nie expreſſément, lorſqu'il écrit* (Liv. II, Ch. 18), *que toutes les Villes de Lombardie envoïèrent à* Henri *des vaſes d'or & d'argent, & de l'argent monoïé; & que la ſeule Ville de Milan ne le voulut point reconnoître pour Seigneur, ni lui païer aucune contribution.*

Aurea vaſa ſibi, necnon argentea miſit
Plurima cum multis Urbs omnis denique nummis.
Nobilis Urbs ſola Mediolanum populoſa
Non ſervivit ei, nummum neque contulit æris.

Voilà donc ce qui prouve qu'on ne doit pas admètre ce Couronement. D'ailleurs Groſſolan *ne demeuroit pas alors à Milan, puiſqu'il étoit parti pour la Terre Sainte; & l'on n'avoit pas encore élu* Jourdain, *Archevêque de Milan.*

PRINCES contemporains.

d'une taille très avantageuſe & d'une force extraordinaire.

Incapable de règner, il voulut uſurper un pouvoir deſpotique; & ſon ambition le perdit. Les Wiſigoths, qui le voïoient de mauvais œil ſur le Trône, le maſſacrèrent près de Carlesby, lieu voiſin de Scara, Ville de la Gothie.

MAGNUS,

fils de *Nicolas*, Roi de Danemarck, eſt élu Roi par les Oſtrogoths en 1133; & périt en Danemarck dans un combat en 1135.

Les Wiſigoths élurent un autre Roi, qu'on ne nome pas, & que les Oſtrogoths firent aſſaſſiner: mais *Magnus* ne vécut pas beaucoup avec ſes Sujets, les troubles de Danemarck l'y rappellant ſans ceſſe.

SUERCHER II

eſt élu ſucceſſeur de *Magnus* en 1135, ou 1136, & reconnu Roi par toute la Suède. Il meurt en 1150.

Son Article à l'Epoque ſuivante.

ROIS DE HONGRIE.

ETIENNE I.

Duc en 997, Roi en 1000 ou 1008, meurt le 15 d'Août 1038.

J'ai dit, à l'*Epoque* précédente dans l'Art. de ce Prince, à qui la Hongrie dut l'établiſſement du Chriſtianiſme, qu'il lui fut accordé, par le Pape *Silveſtre II*, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs, *le pouvoir de faire porter devant lui la Croix, ſigne de l'Apoſtolat.* Ce ſont les termes de la *Bulle*. Je devois dire auſſi, que *Silveſtre* ajoute: *& de diſpoſer & règler les affaires des Egliſes de votre Roïaume, préſentes & à venir, come tenant notre place & celle de nos Succeſſeurs.* C'eſt à dire que *Silveſtre* établit *Etiène* & ſes ſucceſſeurs, *Légats perpétuels en Hongrie.* C'eſt ce qu'*Urbain II* fit dans la ſuite en faveur du *Grand-Comte Roger* pour la *Sicile*. Si le titre de *Légat* n'eſt pas énoncé dans la *Bulle* de *Silveſtre*; c'eſt que, de ſon tems, l'uſage des Légats n'étoit pas encore auſſi fréquent qu'il le fut dans la ſuite. La *Bulle* de *Silveſtre II* fut confirmée par le Concile de Conſtance, à la prière de l'Empereur *Sigiſmond*, Roi de Hongrie.

PIERRE ſurnomé L'ALLEMAND, élu pour ſuccéder au Roi *Etiène*, en

SAVANS & Illuſtres.

ſeulement à l'Archevêque de ne pas refuſer de conſacrer ceux, qui ſe trouveroient avoir rendu cet *Homage*; & le charge de perſuader au Roi de ne le plus exiger. Par là le *Décret* d'*Urbain II* ſubſiſtoit ſans atteinte. *Paſchal* toléroit ſeulement ce qu'il ne pouvoit pas empêcher dans les circonſtances actuelles. Il juſtifioit la conduite de ſes prédéceſſeurs & la ſienne propre, en obtenant du Roi la ſuppreſſion de la vaine cérémonie des *Inveſtitures*; &, les laiſſant, malgré lui, ſubſiſter ſous une autre forme, il réſervoit à ſes Succeſſeurs la faculté de les attaquer de nouveau, quand l'occaſion s'en préſenteroit, en demandant la ſoûmiſſion au *Décret* d'*Urbain II* contre l'*Homage*. Ainſi, Rome parut dans cet accommodement, conſentir à reculer; & ne recula point en effet.

Je me ſuis étendu ſur ce démêlé d'*Anſelme* avec *Henri I*, parceque je l'avois promis dans l'Article de ce Prince; & parcequ'il fait partie de la querèle des Inveſtitures, l'objet le plus important de cette *Epoque*.

La maladie, dont *Anſelme* mourut, fut un dégoût général, qui lui dura ſix mois. Dans cet état, il ne négligea pas de ſoûtenir les droits & la dignité de ſon Egliſe. *Thomas*, que l'on avoit élu Archevêque d'Yorck & qui fut le ſecond de ce nom, différoit de ſe faire ſacrer, parceque les Chanoines de ſa Cathédrale, prétendant leur Egliſe l'égale de celle de Cantorbéry, ne vouloient pas ſouffrir qu'il promît obéiſſance au Primat, & ſe flattoient qu'*Anſelme* n'alant pas encore beaucoup à vivre, ils pourroient enſuite le faire ſacrer, ſans qu'il promît cette obéiſſance. *Anſelme*, qui, malgré le dépériſſement occaſioné par ſon incommodité, ne ceſſoit pas de travailler de vive voix à l'inſtruction de ſes ouailles, d'expédier par lui-même toutes les Affaires qui ſe préſentoient, & de ſe hâter de finir les Ouvrages qu'il avoit commencés, ſentant enfin que l'augmentation de ſon mal annonçoit ſa diſſolution prochaine, écrivit une *Lètre circulaire* à l'Elu d'Yorck & à tous les Evêques d'Angleterre, par laquelle, « il Interdiſoit *Thomas* de toute fonc-» tion de Prêtre; lui défendoit de » s'ingérer au Miniſtère paſtoral, juſ-» qu'à ce que, ceſſant de ſe révolter » contre l'Egliſe de Cantorbéry, il lui » promît l'obéiſſance, come ſes prédé-» ceſſeurs avoient fait; & défendoit de » plus, s'il perſiſtoit dans ſa révolte, à » tous les Evêques de la Grande-Breta-» gne, ſous peine d'Anathême perpé-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

teſſe MATHILDE. Come *Ducheſſe & Marquiſe de Toſcane*, elle avoit du l'aller recevoir à la dêcente des Alpes. Elle s'en êtoit abſtenue; & ne s'êtoit point trouvée à la Diète. Beaucoup de Princes & de Barons de ſa ſuite vont la viſiter, curieux de connoître une Princeſſe ſi ſupérieure à ſon Sexe, & ſi renomée dans toute l'Europe. *Henri* l'envoie d'abord complimenter; & lui députe enſuite pour traiter avec elle. Elle ſe rend pour cet effet à *Bibianello*, préſentement *Bianello*. Le Traité ſouffre apparemment quelques difficultés; &, la ſaiſon des pluies commençant à rendre le paſſage de l'Apennin difficile, *Henri* s'achemine vers la Toſcane, avant la fin de Novembre, par la route du Mont Bardon, ou de Pontremoli. Le Château de Pontremoli, qui pour lors appartenoit à la *Comteſſe* MATHILDE, & que ſa ſituation & la hauteur de ſes tours rendoient très fort, lui réſiſte. Il l'aſſiége, l'emporte d'aſſaut & le ruine; ce qu'il n'auroit ſans doute pas fait, s'il avoit êté d'accord avec MATHILDE. Cet évènement applanit les difficultés, qui retardoient le Traité. La *Comteſſe* promet enfin aux Députés du Roi « d'entre-» tenir une étroite liaiſon avec lui; de lui garder fidélité come » Vaſſale; & de procurer ſes avantages en Italie, en tout, » excepté dans ce qui pourroit intéreſſer la Religion & l'o-» béiſſance due au Souverain Pontife (1) ». Le Roi, continuant

(1) *Muratori* dit, T. VI, p. 362, « Que le Château de Pontremoli pour » lors appartenoit probablement aux *Princes d'Eſte*; & renvoie au Chap. 7 » des *Antiquit. d'Eſte* ». On lit, dans ce Chapitre, un *Diplôme* accordé par l'Empereur *Henri III*, en 1077, aux *Marquis Hugue* & *Foulque*, fils du *Marquis Albert-Azzon II d'Eſte*. Ce *Diplôme* leur confirme toutes les Poſſeſſions de leur Maiſon, & *Pontremoli* s'y trouve nomé. C'eſt une preuve qu'en 1077 il appartenoit à la *Maiſon d'Eſte*: mais ce n'eſt pas une preuve qu'elle le poſsédât encore en 1110. Le *Fiorentini*, Liv. II, pp. 305 & 306, prouve qu'alors ce Château êroit du Domaine de la *Comteſſe Mathilde*; & la preuve qu'il en done eſt ſans réplique. Le 4 de Mars 1110, le Comte *Ugolinello*, des *Nobles dits de la Maiſon des Fils de Gui de Villa di Caſtro Vetere e San-Michele di Garfagnana*, dona *pour le remède de ſon ame*, à la Piève de *Villa di Caſtro Vetere* la Dime impoſée, en 983, par le *Comte Gui* ſon biſaieul, ſur chaque Maiſon de ce lieu, laquelle avoit été juſqu'alors païée régulièrement. *L'Acte* eſt paſſé dans la Tour de la Maiſon & Cour de Juſtice du *Comte Ugolinello*, dans ſa Terre de *San-Michele*. Le 4 d'Octobre de cette même année 1110, à la Requête du Prêtre *Coſci*, Curé de *Villa di Caſtro Vetere*, la *Comteſſe Mathilde* approuva & confirma la Donarion du *Comte Ugolinello*, enſaiſinant ledit Prêtre *Coſci* & ſes ſucceſſeurs dans ladite Piève de tous les Droits que l'*Acte* du Comte leur donoit ſur la choſe donée. Ce *Diplôme* eſt *Fait à Pontremoli dans le Palais appellé della Corte ſur les confins*. Le *Fiorentini* done à la ſuite de ſon Liv. III, pp. 168 & 169 ces deux *Actes* même, copiés d'après un *Inſtrument autentique* conſervé à Lucque chés *Franceſco di Lelio* des *Nobles de la Maiſon des Fils de Gui*. Un ſecond *Acte* prouve invinciblement que *Mathilde* êtoit à Pontremoli le 4 d'Octobre 1110, & qu'elle en êtoit Dame, puiſqu'elle en avoit la Juſtice.

PRINCES contemporains.

1039, eſt dépoſé en 1041 ou 1042.

Il eſt dit, T. I, p. 16 de l'*Hiſtoire des Révolutions de Hongrie*, imprimée en 1739, en 5 vol. *in*-12, « Que la mort » *d'Emeric*, fils unique d'*Etiène*, occa » ſiona des cabales pour l'élection d'un » ſucceſſeur à ce Roi, lequel avoit épou- » ſé *Giſèle*, fille de l'Empereur *Henri* » *II*: Que cette Princeſſe, n'aiant plus » de Fils à mètre ſur le Trône, travailla » pour ſon propre Frère, appellé *Pier-* » *re* & ſurnomé *l'Allemand*, & qu'elle » réuſſit ». *Giſèle*, femme de S. *Etiène*, étoit Sœur, & non fille d'*Henri*, *II* come Roi de Germanie, & *I* come Empereur; & l'on ne trouve point, dans les Liſtes généalogiques de la *Maiſon Impériale de Saxe*, de Prince qui s'appellât *Pierre*. Dans le même T. du même Ouvrage, il eſt dit, p. 17, « Que le ſuc- » ceſſeur de *Pierre* eut une guerre avec » l'Empereur *Henri*, qui vouloit réta- » blir *Pierre*, ſon fils, ſur le Trône ». L'Empereur, dont l'Auteur parle à la p. 16, eſt l'Empereur *Henri I*, qui n'eut point d'Enfans, & qui, mort en 1024, ne put pas vouloir rétablir *Pierre* dépoſé en 1041 ou 1042. Celui qui voulut rétablir ce Roi, fut *Henri II*, qui, ſucceſſeur en 1039 de ſon père *Conrad* au Roiaume de Germanie, n'avoit point de frère, & n'eut point d'autres fils que l'Empereur *Henri III*, né en 1050, & *Conrad*, Duc de Bavière, né en 1052 & mort en 1056.

Je trouve ailleurs que *Pierre* étoit fils d'une Sœur de S. *Etiène*, dont l'intention avoit été de déſigner pour ſucceſſeur le Prince *Egruth*, ſon Couſin. Quoi qu'il en ſoit il paroit certain que *Pierre* dut la Couronne aux intrigues de la Reine *Giſèle*, dont il ſe peut qu'il fût parent par ſon Père. Le ſurnom de l'*Allemand*, & la préférence donée par ce Prince aux Allemans ſur les Hongrois, ne laiſſent pas lieu de douter qu'il ne fût de leur Nation.

Sa mauvaiſe conduite & la dureté de ſon gouvernement engagèrent les Hongrois à ſe doner, en 1041 ou 1042, un autre Roi, qui fut *Aba*, ou *Owon*, mari d'une autre Sœur de S. *Etiène*.

Les cauſes de la dépoſition de *Pierre* furent qu'il avoit exilé les trois frères *André*, *Béla* & *Levanta*, Princes du ſang des Souverains de Hongrie, & d'autres Grands-Seigneurs; qu'il en avoit fait mourir quelques-uns, ſans les faire juger ſuivant les Loix; qu'il avoit rempli d'Etrangers les poſtes conſidérables; & qu'il avoit empêché la tenue des Diètes ordinaires.

SAVANS & Illuſtres.

» tuel, de le ſacrer, ou, s'il ſe faiſoit » ordoner par des Etrangers, de le » reconnoître pour Evêque & de le re- » cevoir à leur communion ». Cette *Lètre*, après ſa mort, produiſit l'effet qu'il en avoit eſpéré. Tous les Evêques réſolurent de s'y conformer; & le Roi, de l'avis des Grands, enjoignit à *Thomas* de promètre obéiſſance à l'Egliſe de Cantorbéry, ſinon de renoncer à ſon élection.

Anſelme, affoibli juſqu'à ne pouvoir plus marcher, ſe faiſoit porter tous les jours à la Meſſe; & ce ne fut qu'avec peine que l'on obtint de lui qu'il s'en abſtint cinq jours avant ſa mort. Il perdit la parole vers le ſoir du Mardi-Saint, 20 d'Avril 1109; & mourut le lendemain au point du jour, dans la 76ᵉ année de ſon âge, & la 16ᵉ de ſon Pontificat.

L'*Hiſtoire litéraire de la France*, T. IX, pp. 416-65, offre un détail ample & ſatisfaiſant ſur *les Ecrits ſincères & avérés de S. Anſelme*; ſur *ſes Ecrits ſuppoſés*; ſur *ſon génie*, *ſon érudition*, *ſa doctrine*, *ſa manière d'écrire*; & ſur *les Editions de ſes Œuvres réunies enſemble*.

LÉON D'OSTIE ou DE MARSI,

Moine, Bibliothécaire & Doïen du Mont-Caſſin, puis Cardinal-Evêque d'Oſtie, meurt le 22 de Mai 1112, ſuivant *Angelo della Noce*, Abbé du Mont-Caſſin, ou pluſtôt 1115, come *Ughelli* le déduit d'une *Bulle* de *Paſchal II*.

Il étoit du Comté de Marſi, peut-être même de la Ville de ce nom, que l'on nome auſſi Marſico. L'on ne ſait point quelle étoit ſa Famille: mais de ce que, par ſa Mère, il étoit neveu de *Jean*, Evêque de Sora, l'on peut penſer qu'il étoit d'une Famille noble.

A l'âge de 14 ans, il fut reçu par l'Abbé *Didier* au Mont-Caſſin; & cet Abbé prit ſoin de ſon éducation & de ſon avancement. Il eut pour Maître dans la vie monaſtique *Adelmaire*, né d'une Famille noble de Capoue, qui, précèdemment Clerc de l'Egliſe de cette Ville & Secrétaire du Prince *Richard I*, étoit Moine alors, qui fut envoïé depuis en Sardaigne en qualité d'Abbé, avec quelques-uns de ſes Frères, & que le Pape *Alexandre II* fit enſuite Abbé de Saint-Laurent hors des murs de Rome & Cardinal.

Après la mort de l'Abbé *Didier*, qui fut *Victor III*, *Odériſe*, ſon ſucceſſeur à l'Abbaïe du Mont-Caſſin, charges

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

ſa marche, arrive enfin à Florence. Il y célèbre les fêtes de Noël avec beaucoup de pompe; & reçoit de toutes les Villes de Toſcane des Députés avec des préſens & des contributions (1).

Les Padouans qui, depuis pluſieurs années, étoient en querèle avec les Vénitiens, au ſujet des limites de leur Territoire, ſe liguent, cette année, avec ceux de Tréviſe & de Ravenne; &, le 4 d'Octobre, les Troupes confédérées en viènent aux mains avec celles de Veniſe, qui les mètent en déroute & leur font cinq cens ſept priſoniers.

Les Milanois & les Crémonois ſe livrent une bataille, que les derniers perdent (2).

(1) *Muratori* dit, à la même page 362: *Si ce fut de bon cœur* (que ces Villes en agirent ainſi), *je ne le ſais pas.* Pandulf de Piſe, *Hiſtorien de ce tems-là* (dans la *Vie de Paſchal II*) *appelle* Henri *l'Exterminateur* de la Terre, *envoié par la colère de Dieu en Italie. Il ajoute que* dans ſa route, annonçant la Paix, il renvèrſa frauduleuſement beaucoup de Villes & de Chateaux, & ne ceſſa point de détruire des Egliſes. Il faiſoit continuellement arrêter les Catholiques & les Religieux qu'il pouvoit rencontrer; & ne ceſſoit pas de chaſſer de leurs propres Maiſons ceux qu'il ne pouvoit pas avoir entre ſes mains. *Tel étoit ce Prince, dont les Allemans & les Italiens ſe ſervirent pour écraſer ſon père* Henri (III). *Il ſe montra beaucoup plus méchant que ſon Père, comme nous le verrons en avançant,* Sans contredit *Henri IV*, qui détróna ſon père *Henri III*, étoit beaucoup plus méchant que lui: mais uniquement à l'égard de ſon Père. La réflexion de *Muratori* tombe ſur la conduite d'*Henri IV* avec *Paſchal II*, la Cour de Rome & les Italiens; & cette réflexion peche contre l'Equité. La conduite d'*Henri* trouve ſa juſtification dans la Politique la plus ſaine & dans la raiſon la plus épurée. Un Souverain eſt obligé de punir les attentats à ſon autorité, dont il eſt comptable à ſes ſucceſſeurs, ainſi qu'à Dieu, qui la lui donne. A l'égard du *propos* de *Pandulf*, que *Muratori* nous a cité, j'ai pris ſoin d'avance d'apprendre aux Lecteurs ce qu'ils en doivent penſer, quand j'ai dit qu'en liſant cet Auteur, il faloit faire attention aux motifs qui pouvoient l'avoie fait parler. Domeſtique du Pape *Paſchal II*, Il n'a garde d'en avoüer les torts à l'égard de ſon Souverain. Il veut même en dérober la connoiſſance, en les taiſant. Il veut faire penſer que le Pape ne put pas avoir tort avec un Souverain, qu'il annonce come aiant commencé par avoir des torts à l'égard de tous ſes Sujets. *Henri IV* n'eut qu'un tort, que les Ecrivains du parti de la Cour de Rome, n'avoient garde de lui pardoner. Il vit très bien que cette Cour, non contente de travailler à ſecouer le joug de l'obéiſſance qu'elle devoit à ſes Souverains, étoit réſolue de les aſſervir eux-même aux loix, que ſon ambition leur preſcriroit.

(2) *Il me ſemble probable, pour ne pas dire certain*, dit l'*Annaliſte d'Italie* au même endroit, *que ce fut cette année, avant l'arrivée du Roi* Henri *en Italie, qu'il y eut guerre entre les Crémonois & les Breſcians. C'eſt ſous cette année qu'en parle* Galvano Fiamma, *qui dit*, « *Que les Crémonois eurent le bonheur de mè-* » *tre en déroute l'Armée de Breſcia: mais que les Milanois, étant venus au* » *ſecours des Breſcians, attaquèrent ſi bravement les Crémonois vainqueurs, qu'ils* » *les mirent en fuite; & que, les pourſuivant l'eſpace de pluſieurs milles, ils* » *en firent un grand carnage, ſurtout lorſqu'ils furent arrivés au bord de l'Oglio* ». *La vérité de ce fait eſt confirmée par* Sicard, *Evêque de Crémone, de qui ſont ces paroles.* Anno Domini MCX fuit bellum inter Mediolanenſes & Cremonenſes apud Brixianorum, Cremonenſibus pernicioſum (L'An du Seigneur

PRINCES contemporains.

ABA, ou OWON,

élu pour remplacer *Pierre* en 1041, ou 1042, meurt en 1045.

Cruel par tempérament & par politique, il fit mourir, ſous différens prétextes, ceux des Grands qui lui firent ombrage, & ne ménagea guère le ſang du Peuple.

Pierre aiant réclamé la protection de l'Empereur *Henri II*; *Aba* prévint ce Prince par une incurſion dans les Provinces Germaniques. Quand enſuite il vit tous les Princes du Roïaume s'intéreſſer pour *Pierre*, il fit la paix avec l'Empereur, qui conſentit d'abandoner ſon rival.

Après cette paix, les Parens de ceux qu'il avoit immolés à ſes ſoupçons, ſe révoltèrent; &, ſe voïant près de ſuccomber, recoururent à l'Empereur, qui reprit le deſſein de rétablir *Pierre*. *Aba*, vaincu dans une bataille, s'enfuit; & fut tué dans ſa fuite par ceux qui l'accompagnoient. Quelques-uns diſent que, pris dans la bataille, il fut remis à *Pierre*, qui lui fit couper la tête.

PIERRE dit L'ALLEMAND, rétabli.

La mort de ſon rival, la protection de l'Empereur *Henri II* & la faveur des Méconteus, le replacent ſur le Trône en 1045: mais il le reperd en 1047.

Les principaux du Roïaume, le voïant ſe conduire come il avoit fait la première fois, ſollicitèrent les deux frères *André* & *Bela*, Parens de S. *Etiène*, retirés l'un en Bohême, l'autre en Pologne, de venir au ſecours de leur patrie.

Pierre, aiant découvert la conſpiration, ôta la vie aux Chefs, & fit crever les ieux à leurs complices. Les deux Princes cependant, avec quelques ſecours des Puiſſances qui les protégeoient, ſe rendirent en Hongrie; & *Pierre*, ſurpris à la chaſſe, eut les ieux crevés; & mourut en 1047, ou 1050.

ANDRÉ I,

monte ſur le Trône en 1047; & le perd, avec la vie, en 1057, ou 1058.

Tout ce qui reſtoit d'Idolatres en Hongrie avoit pris parti pour *André* contre *Pierre*, à condition qu'il aboliroit le Chriſtianiſme. C'eſt une condition qu'il ne ſe crut pas obligé d'obſerver. Il n'eut pas plutôt reçu la Couronne, qu'il fit prêcher l'Evangile dans tout le Roïaume; dona ſes ſoins à détruire les faux préjugés du Peuple à cet égard; &

SAVANS & Illuſtres.

Léon d'en écrire l'*Hiſtoire* & celle des autres Abbés de la Maiſon. L'Abbé *Didier* avoit autrefois chargé de faire un pareil Ouvrage *Alfane*, qui fut Archevêque de Salerne, *I* de ce nom, & de qui j'ai fait un Article dans la première partie de ce Tome: mais *Alfane* n'eut pas plutôt entrevu le travail qu'il faloit faire, qu'il s'exemta de l'entreprendre. Il s'accordoit mal avec ſon genre d'étude. *Léon*, employé, par ordre d'*Odériſe*, au ſervice d'*Urbain II*, & par *Odériſe* lui-même à différentes Affaires, fut quelque tems ſans mêtre la main à l'Ouvrage.

Il a partagé ſa *Chronique* en trois Livres. Les deux premiers vont depuis environ l'An 500 juſqu'à la mort du prédéceſſeur immédiat de *Didier*. Le troiſième, deſtiné pour l'*Hiſtoire* de cet Abbé, devoit être ſuivi d'un quatrième: mais, prévenu par la mort, ou détourné par d'autres occupations, *Léon* n'en a fait que les 35 premiers Chapitres, auxquels *Pierre Diacre* en a joint 39 autres, qui conduiſent cette *Chronique* juſqu'à la mort de *Victor III*; &, continuant le plan de *Léon*, il a fait un quatrième Livre, qu'il termine par la mort de l'Antipape *Anaclet II* en 1138.

L'Ouvrage entier porte le nom de *Chronique du Mont-Caſſin*. Il fut imprimé la première fois à Veniſe en 1513; puis à Paris en 1603; à Naple en 1616, avec des *Notes* de *Matteo Loreti*; enfin une ſeconde fois à Paris en 1668, avec un vaſte *Commentaire* d'*Angelo della Noce*, Napolitain, Abbé du Mont-Caſſin, lequel, voulant faire un gros Livre, y a fait entrer tout ce qu'il ſavoit, & l'a farci de choſes diſparates & fort inutiles, dans leſquelles il ne fait voir qu'une érudition médiocre & très commune. *Muratori*, qui n'a pas dédaigné d'admêtre cette Edition telle qu'elle eſt, dans le T. VI des *Hiſtoriens d'Italie*, n'eſtime le *Commentaire* que ce qu'il peut valoir; & dit qu'*Angelo della Noce* n'avoit pas la ſorte d'erudition qu'il faloit pour commenter, corriger, & ſuppléer un pareil Ouvrage.

Je ne dis rien ici de *Pierre Diacre*, parceque je dois faire ſon Article dans l'*Epoque* ſuivante.

Il ne faut pas confondre *Léon d'Oſtie ou de Marſi*, come le Cardinal *Baronius* & d'autres ont fait, avec un autre *Léon* dont *Pierre Diacre* parle dans ſes *Homes illuſtres du Mont-Caſſin*, lequel écrivit pluſieurs des *Lètres* d'*Urbain II*, & que l'on croit en avoir rédigé le *Regiſtre*.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

1111.

Au commencement de cette année, ſi ce ne fut pas à la fin de la précèdente, le Roi *Henri* vient à Piſe; & ſon autorité force les Piſans & les Lucquois à faire la paix. Il marche enſuite vers Arezzo, dont le Peuple êtoit en querêle avec le Clergé. L'Egliſe Cathédrale de Saint-Pierre êtant hors de la Ville, le Peuple avoit ſouhaité qu'on en bâtit une autre au-dedans, come dans toutes les autres Villes d'Italie. Le Clergé n'y aiant pas voulu conſentir, le Peuple avoit abatu la Cathédrale. Le Clergé en porte ſes plaintes au Roi, qui condamne le Peuple à la rebâtir à la même place; & le Peuple, refuſant d'obéir, & ſans doute fourniſſant à ce Prince quelque ſujet de mécontentement, il fait abatre les Murs & les Tours, & raſer une bone partie des Maiſons de la Ville. Il continue enſuite ſa marche vers Rome. Come il arrivoit à Aquapendente, les Députés qu'il avoit envoïés à Rome en reviènent avec des Nonces du Pape, qui lui donent bone eſpérance. D'autres Nonces viènent à Sutri lui faire des préſens & des propoſitions d'accommodement, avec promeſſe que le Pape lui donera la Courone Impériale (1). Quoi qu'il en ſoit, le Roi ſe montre

1110, il y eut, auprès de Breſcianoro, entre les Milanois & les Crémonois, un combat, déſavantageux aux Crémonois). *Elle eſt encore mieux confirmée par* Landulf de Saint-Paul, *qui dit* (Chap. 17), « *Que les Milanois ſe réjouirent* » *de l'ordination, faite au mois de Juin, de cinq de leurs Nobles, Chanoines de* » *la Cathédrale* »; *& que* eriam majori gaudio gaviſi ſunt, quia in ipſo menſe ſuſceperant triumphum de Cremonenſibus victis & ſuperatis apud Brixianorii campum (ils ſe réjouirent bien plus encore de ce que, dans le même mois, ils triomphèrent des Crémonois barus & mis en fuite dans la plaine de Breſcianoro). *Je crains que ce nom* de Brixianorium (Breſcianoro) *n'ait fourni l'occaſion à* Galvano Fiamma *de croire que les Breſciens avoient eu part à cet évènement. Les deux Hiſtoriens cités ci-deſſus* (deſquels *Landulf* écrivoit dans le tems même) *parlent d'un combat entre les Milanois & les Crémonois ſeulement.* Pour finir par cette obſervation judicieuſe, il ne faloit pas commencer par dire qu'il y eut guerre entre les Crémonois & les Breſcians.

(1) *Il ne ſe paſſe pas beaucoup de tems*, dit *Muratori*, T. VI, p. 363, *que cette belle apparence des Affaires ſe convertit en une ſcène déplorable & ſcandaleuſe, dont les* Ecrivains Romains, *en la racontant, jètent la faute ſur* Henri, *tandis que les* Hiſtoriens Allemans *l'attribuent à ces mêmes* Romains. *Une* Lètre *d'*Henri *lui-même, conſervée par* Dodéchin, l'Abbé d'Urſperg, Otton de Friſinghen, Pierre Diacre, Pandulf de Piſe, *& les* Actes *rapportés par* Baronius, *parlent de cette Tragédie: mais tous n'en parlent pas de même.* Il y a de tous côtés certainement beaucoup de menſonges; & peut-être eſt-il impoſſible de diſcerner les véritables circonſtances de la ſcène ſcandaleuſe qui va s'offrir. J'obſerverai ſeulement que les *Hiſtoriens Allemans* ſont un peu plus attentifs à conſerver la vraiſemblance; & que, par cette raiſon, ce ſont eux préférablement qu'il faut ſuivre: mais avec précaution. *Muratori* continue. *Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'*Henri *ſe fit voir très réſolu de ne point renoncer au droit*

PRINCES contemporains.

pour y parvenir, il fit fleurir les Arts & les Sciences juſque-là peu cultivés par les Hongrois.

Des trois parts, qu'il fit du Roïaume, il en garda deux, & dona l'autre à ſon frère *Bela*.

L'Empereur *Henri II* entreprit de vanger la mort de *Pierre*. La première Campagne fut malheureuſe pour *André*. La ſeconde fut toute à ſon avantage. Il détruiſit l'Armée Allemande, en ſe contentant de la harceler. La paix ſuivit; & l'Empereur fiança ſa fille *Sophie* à *Salomon*, fils d'*André*, qui le fit reconnoître pour ſon ſucceſſeur.

Son frère *Bela*, qui, par une convention faite entre eux auparavant, devoit lui ſuccéder, fut mécontent, & ſe retira pour la ſeconde fois en Pologne. Ses Amis, en ſon abſence, firent craindre à beaucoup de Seigneurs Hongrois le mariage de *Salomon* avec une Etrangère; &, quand le nombre des Mécontens fut aſſés conſidérable, *Bela* vint les joindre avec des Troupes Polonoiſes, & défit *André*, qui s'enfuit hors du Roïaume.

BÉLA I,

couronné Roi en 1057, ou 1058, meurt, écraſé ſous la chûte d'une maiſon, en 1064 ou 1065.

Prince extrêmement cruel: mais capable de règner, il fit des Loix ſages, qui furent toujours reſpectées des Hongrois.

Il n'eut de guerre qu'un ſoûlèvement, excité par ſon frère *André* dans l'eſpérance de remonter ſur le Trône. Ce Prince, aiant été pris dans le combat, ſon Frére le fit inhumainement fouler aux pieds par les chevaux.

La paix enhardit les Idolâtres à redemander l'aboliſſement du Chriſtianiſme. *Bela* différa quelques jours à leur répondre; & fit ſecrètement aſſembler des Troupes ſur leſquelles il comtoit. Quand, au jour marqué, les Idolâtres revinrent en foule chercher ſa réponſe, il les fit enveloper & maſſacrer.

SALOMON,

fils d'*André I*, ſuccède, en 1064, ou 1065, à ſon oncle *Bela*: mais il eſt forcé de ſortir du Roïaume en 1074, ou 1075. Après pluſieurs tentatives inutiles pour recouvrer ſa Couronne, il meurt dans un Hermitage vers 1090.

Lors de la révolte de ſon oncle *Bela*, ſon père *André* l'avoit fait paſſer à la Cour de l'Empereur *Henri III*, ſon beau-frère, alors mineur. Ce fut avec les

SAVANS & Illuſtres.

CHRISOLAS,
ou GROSSOLAN, ou GROSULAN,

eſt fait Evêque de Savone en 1099, & Archevêque de Milan en 1102. Il eſt dépoſé par les Milanois en 1112; & meurt en 1117 à Rome au Monaſtère de Saint-Sabas, où ſon Corps eſt inhumé.

J'aurois du ci-deſſus, après l'Art. de *Landuin*, ou *Lauduin*, parler du prédéceſſeur de *Groſſolan*. Qu'il me ſoit permis de réparer ici mon manque de mémoire.

Anſelme IV, dit *de Buis*, Prévôt de la Baſilique de Saint-Laurent à Milan, eſt élu, le 2 de Novembre 1097, pour ſuccéder à l'Archevêque *Arnulf III*. Il meurt à Conſtantinople le 30 de Novembre 1102, come le *Puricelli* le prouve; & ſon Corps eſt inhumé dans l'Egliſe de Saint-Nicolas de cette Ville.

Auſſitôt qu'*Arnulf III* fut mort, *Armane de Garnard*, de Moine devenu Cardinal de l'Egliſe Romaine, & depuis peu fait Evêque de Breſcia, vint à Milan, par ordre de la *Comteſſe Mathilde*, pour y faire élire un Archevêque au goût de la Cour de Rome. Il détermina les ſuffrages des Electeurs en faveur d'*Anſelme de Buis*, qui ne demanda pas l'Inveſtiture à l'Empereur *Henri III*, & qui, bientôt après ſon élection, reçut le *Pallium* des mains d'un Légat Apoſtolique.

En 1099, il transféra le Corps du Diacre *Arialд*, de qui j'ai tant parlé, de ſa ſépulture auprès de l'Egliſe de Saint-Celſe, dans la Cripte de celle de Saint-Denis, & le plaça près du Tombeau d'*Herlembald*. Cette Cripte & tout le Chœur de l'Egliſe furent abatus en 1549, par ordre de D. *Ferrand de Gonzague*, Gouverneur de Milan, parce-qu'on avoit beſoin de terrain de ce côté pour de nouvelles Fortifications. Depuis, on ignore ce qu'eſt devenu le Corps d'*Arialд*, quoique celui d'*Herlembald* ſe trouve encore dans un autre endroit de la même Egliſe. Ceux de Crémone & ceux de Breſcia prétendent également l'avoir chés eux. Il ſe peut que les uns & les autres, en aient quelques petites portions. Le célèbre Juriſconſulte *Alciat*, qui, come je l'ai dit, étoit de la même Famille que ce Diacre, dit que le Corps en a paſſé de Milan à Paris: mais il le dit ſans preuves; &, dans ce païs, nous n'en avons aucune connoiſſance.

Je parle aux Années 1100 & 1101

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

très réſolu de ne point renoncer au droit de doner l'Inveſtiture des Evêchés & des Abbaïes, pour ne rien perdre des prérogatives dont ſes prédèceſſeurs avoient joui. Le Pape, de ſon côté, ne veut abſolument point ſe relâcher de l'exécution des *Décrets* de ſes prédèceſſeurs, qu'il avoit confirmés lui-même plus d'une fois. Ainſi, comtant bien que le Roi ne cèderoit pas, & cèdant lui-même à la fraïeur d'une Armée de plus de trente mille homes, il prend une réſolution, qu'il n'avoit pas aſſés réfléchie, & qui lui fut apparemment ſuggérée par quelqu'un de ces gens, dont toutes les Cours ſont remplies, à qui toutes voies ſont bones pour ſortir d'embaras, leſquels êtoient certains que ce qu'ils engageoient le Pape à propoſer ne pouvoit avoir aucun effet. C'êtoit « Que le Pape » & tous les ſiens remètroient au Roi toutes les Terres, & » tous les Droits que les Eccléſiaſtiques reconnoiſſoient tenir de » l'Empire depuis le tems de *Charlemagne*, de *Louis le Débonnaire*, & d'*Henri III*, en ſpécifiant les *Villes*, les *Duchés*, les *Marquiſats*, les *Comtés*, les *Châteaux*, les *Courts*, » les *Monoies*, les *Gabelles*, les *Péages*, les *Milices*, & les » *Avoueries*, qu'ils avoient en Fiefs de l'*Empire*; & que le Roi » renonceroit à l'uſage d'inveſtir les Evêques & les Abbés; » uſage qu'il ne vouloit conſerver qu'en conſéquence de ces » Régales ». La propoſition eſt acceptée par le Roi, de l'avis de ſon Conſeil, à qui cette offre ſans doute paroiſſoit fort extraordinaire; & qui, devant craindre qu'elle ne fût inſidieuſe de la part de la Cour de Rome, devoit vouloir la mètre dans le cas de tombet elle-même dans le piège qu'on pouvoit ſuppoſer qu'elle tendoit (1). Le Roi ſe rend enſuite, le

*qu'il prétendoit, pour n'avoir pas moins de prérogatives que tant de ſes prédèceſſeurs, de doner les Inveſtitures aux Eccléſiaſtiques. Au contraire le Pape, ſachant combien l'uſage, ou l'abus de ces Inveſtitures avoit cauſé de préjudice à l'Egliſe de Dieu par les fréquentes Simonies, qui ſe commètoient, n'étoit pas moins fortement réſolu de les abolir. On ne ſauroit comprendre coment ce Pape n'avoit pas mieux pris ſes meſures, avant qu'*Henri *lui tombât ſur le dos avec une Armée ſi conſidérable. Ou ſes Légats le ſervirent mal, ou le Roi le trompa par de belles paroles.* J'ai dit ailleurs qu'il paroiſſoit que les deux Cours n'avoient traité qu'avec l'intention de ſe tromper mutuellement; & je perſiſte dans cette opinion.

(1) *Pierre Diacre*, Liv. IV de la *Chronique du Mont-Caſſin*, Chap. 37, fait un aſſés long détail de cette Négociation, en joignant à ſon inexactitude ordinaire beaucoup de diſſimulation, ſoit qu'elle viène de lui-même, ſoit qu'elle viène des mémoires qu'on lui fourniſſoit. Quoiqu'il vecût alors, il n'écrivoit pas dans le tems même; & ce ne fut qu'après la mort de *Léon d'Oſtie*, arrivée après 1115, qu'il fut chargé d'en continuer la *Chronique* qu'il n'avoit point

PRINCES contemporains.

Troupes, qu'il obtint de cette Cour, qu'il entreprit de disputer le Trône à *Géysa*, fils aîné de *Béla*. La plus grande partie de la Noblesse Hongroise s'étant déclarée pour lui, *Géysa* désespéra d'obtenir la Courone, & se retira, suivi de son frère *Ladislas*, en Pologne, où le Roi *Boleslas II* le mit en état de faire la guerre à *Salomon*. Par la médiation de *Didier*, Archevêque de *Strigonie*, aujourd'hui *Gran*, il se fit un accommodement, par lequel il fut arrêté qu'outre les Biens patrimoniaux de *Béla*, ses Fils jouiroient de quelques Comtés, avec le titre de *Dues*.

Ces deux Princes servirent utilement leur patrie dans differentes Expéditions contre les Vénitiens en Dalmatie; contre les Bohêmes dans la Province de Trenesin, dont ils s'étoient emparés; contre les Cumans, Peuples voisins, qui furent subjugués; & contre les Bulgares. Ils contribuèrent encore à la conquête de la Ville de *Belgrade*, nomée alors *Taurinum*. Mais, s'étant apperçus que *Salomon* n'étoit pas fidèle dans le partage du butin, ils se révoltèrent; & firent révolter tous ceux qui se trouvoient avoir le même sujet de se plaindre. Ils furent mis en déroute dans un premier combat: mais des secours, venus de Pologne & de Bohême, leur donérent une si grande supériorité de forces, que *Salomon* fut obligé d'abandoner la Hongrie.

GÉYSA I,

succède à *Salomon*, sans prendre le titre de Roi; témoigne toujours avoir envie de lui rendre la Courone; & meurt, en 1078 ou 1079, sans l'avoir rendue.

Géysa monta sur le Trône par le vœu des Peuples, dont *Salomon* s'étoit attiré la haine par sa mauvaise foi, dans le partage des dépouilles des Ennemis, & par l'espèce d'homage qu'il avoit fait à l'Empereur *Henri III*.

Henri ne manqua pas d'essaïer de rétablir *Salomon*: mais il ne put faire que de foibles efforts, à cause des affaires que lui suscitoit dans ses Etats *Gregoire VII*, qu'on a vu dans ce même Tome ne pas faire difficulté d'approuver l'usurpation de *Géysa I*, & de refuser de s'intéresser pour *Salomon*. *Géysa*, plus par intrigue & par adresse, que par force, empêcha les Allemans, envoiés contre lui, de faire aucun progrès.

Il laissa deux fils, *Coloman* ou *Carloman*, & *Almus*.

SAVANS & Illustres.

du voïage militaire d'*Anselme IV* au Levant, pour faire la conquête de Babilone. J'ajoute ici que le Prêtre *Liprand*, dont j'ai déja parlé plus d'une fois, accoûtumé depuis longtems à n'être pas de l'avis de ses Archevêques, désapprouva qu'*Anselme* fit prêcher la *Croisade* dans toute l'étendue de sa Metropole.

Le *Puricelli*, dans ses *Monum. de la Basil. Ambros.* p. 473 & dans son Liv. sur *Ariald* &c. Liv. IV, Ch. LXXXVI, prétend qu'*Anselme* fit deux voïages au Levant. Il fonde le premier sur deux mots uniques de *Landulf le Jeune*, qu'il a mal entendus; & qui, selon lui, placeroient la mort du prétendu Roi *Conrad*, fils de l'Empereur *Henri III*, en 1098; au lieu qu'il est certain par *Donizon*, Ecrivain du tems, & par d'autres Historiens à qui l'on doit s'en fier, que cet Usurpateur mourut en 1101. Surquoi je fais observer contre le *Puricelli*, que bien que *Landulf le Jeune*, dise, Ch. II, qu'aussitot après la mort de *Conrad*, *Anselme* fit prêcher la *Croisade*, cet Archevêque étoit parti dès l'année précédente, avec une très grande Armée d'Italiens. Dans ses deux ou trois premiers Chapitres, *Landulf* rapporte de mémoire, sans ordre & sans date précise, des évènemens arrivés dans sa jeunesse, quelques-uns même pendant qu'il étudioit en France pour la première fois; ce qui fait que ses premiers Chapitres ne sont d'aucune autorité pour le tems. Quoi qu'il en soit, le *Puricelli* veut qu'*Anselme* ait été de retour du premier voïage en 1099; & se fonde sur ce que ce Prélat fit, avec quelques Nobles Milanois, rebâtir à Milan, sur le modèle de l'Eglise du Saint-Sépulchre de Jérusalem, l'Eglise de la *Trinité*, dite *de Rozon* ou *Ronzon*, du nom de son principal Fondateur. *Anselme* dédia cette nouvelle Eglise le 13 de Juillet 1100; & fit le même jour un *Acte* public, que le *Puricelli* rapporte entier. Dans cet *Acte*, l'Archevêque « accorde Indulgence » du tiers des péchés pour l'Anniversaire » de cette Dédicace, ordonant, en » présence des Magistrats, que la Trêve » de Dieu soit observée huit jours de- » vant & huit jours après la Fête; & » que, durant cette quinzaine, il y ait » un Marché franc, garni de toutes les » choses nécessaires à ceux qui vien- » dront gagner les Indulgences ». Mais, dans cet *Acte*, il ne dit pas qu'il fût revenu de Jérusalem, ni qu'il eût fait rebâtir la nouvelle Eglise. Il est à croire que, possesseur d'un Bé-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

Dimanche de la Quinquagéſime, 12 de Février, à la Cité Léonine, où le Pape l'attendoit avec les Cardinaux hors de la Baſilique de Saint-Pierre. On le reçoit avec les honeurs accoûtumés; & ſes Officiers jètent une grande quantité d'argent au Peuple. En arrivant au Vatican, il refuſe d'entrer, à moins qu'on n'en conſigne toutes les portes & les lieux fortifiés à ſes Gardes; précaution qu'aucun autre Prince n'avoit priſe en pareille occaſion; & qui fait voir qu'il ne doutoit pas qu'on n'eût cherché qu'à le tromper à l'aide d'une convention illuſoire; & qu'il ne vouloit pas que la Cour de Rome ſe fût jouée impu-

pouſſée juſque-là. Voici donc ce que *Pierre* dit, qui fut arrêté ſuivant la propoſition, dont je viens de parler. *Les Envoïés du Roi convinrent dans le Portique de Saint-Pierre avec* Pierre de Léon, *& les autres Miniſtres du Pape*, « *Que l'*Empereur, *le jour de ſon couronement, renonceroit par écrit, en préſence du Clergé & du Peuple, à tout* Droit Eccléſiaſtique *mal uſurpé, ce qu'il confirmeroit par ſerment; & que le* Pape *feroit la même choſe à l'égard des* Régales: *Que l'*Empereur *laiſſeroit en liberté les* Egliſes *avec leurs Oblations & leurs Domaines, qui n'appartenoient pas au Roiaume: Que le* Pape *délieroit les Peuples des ſermens, qu'ils avoient été forcés de faire contre les Evêques*: *Que l'*Empereur *reſtitueroit les Patrimoines & les Biens de S.* Pierre, *pour être poſſédés librement come ils avoient été donés par* Charle, Louis, Henri *& les autres* Empereurs; *& qu'il les conſerveroit à S.* Pierre *avec leurs Droits: Qu'il ne diroit, ou ne feroit rien, pour que le* Pape *perdit le Pontificat, ou pour qu'il fût attaqué dans ſa vie ou dans ſes membres, ou pour qu'il fût pris de mauvaiſe priſe, ou par perſone ſuſpecte; ni pour qu'il arrivât rien de pareil à ſes Fidèles, qui doneroient pour lui leur parole à l'*Empereur, *c'eſt à dire* Pierre de Léon *& ſes Fils, deſquels les Biens ne ſouffriroient aucun domage; & que, ſi quelqu'un leur faiſoit quelque mal, l'*Empereur *les ſecourroit fidèlement: Que, pour ſureté de l'obſervation de ces choſes, l'*Empereur *doneroit au* Pape *des Cautions*». Ces Cautions ſont nomées en cet endroit. Il eſt dit enſuite, « *Que ſi l'*Empereur *n'obſervoit pas ces choſes, il ſeroit engagé perſonellement avec tous ſes Honeurs* (Fiefs) *à l'*Egliſe Romaine». *Le* Roi *promit* « *de doner, le Jeudi ſuivant, des Otages pour la ſureté du* Pape, *& de les envoïer dans l'Ile du Tibre* (Quatre Otages ſont només-là): *Que ſi le* Pape *recevoit les Otages, il les rendroit au* Roi, *le jour du Couronement, lorſqu'il auroit paſſé le Pont; & que, ſi le* Roi *n'étoit pas couroné, & ne paſſoit pas le Pont, les Otages ſeroient rendus au Château Saint-Ange: Que, de ſa part & de celle des ſiens, les Légats, qui lui ſeroient envoïés par le* Pape, *ſeroient en ſureté, ſoit en allant, ſoit en revenant; & que s'il leur étoit fait quelque tort manifeſte, il le répareroit fidèlement: Qu'après toutes ces choſes accomplies par le* Roi, *le* Pape *ordoneroit aux* Evêques, *qui ſeroient préſens, le jour du Couronement, de renoncer aux* Régales *de l'*Empereur, *leſquelles appartenoient au* Roiaume *du tems de* Charle, *de* Louis, *d'*Henri, *& de ſes autres prédéceſſeurs: Que, de ſon autorité, il ordoneroit par écrit, ſous peine d'Anathéme, qu'aucun des* Evêques *préſens, ou abſens, ou leurs ſucceſſeurs, n'exerceroient point les* Droits du Roiaume, *& qu'ils n'envahiroient point les* Villes, *les* Duchés, *les* Comtés, *les* Monoies, *les* Péages, *les* Marchés, *les* Avoueries *de l'*Empire, *les* Droits des Centurions, *les* Courts *qui ſeroient à l'*Empire, *ni leurs appartenances, les* Milices *& les* Forteresſes (*a*) *de l'*Empire: *Qu'à cet égard le* Pape *n'inquiéteroit plus à l'avenir*

(*a*) Il y a *Militaria Caſtra*: mais il faut *Militiam & Caſtra*, come dans une *Lettre* de *Paſchal II*, d'où ces paroles ſont copiées.

PRINCES contemporains.

LADISLAS I

ſuccède, en 1078, ou 1079, à *Géyſa*, ſon frère; & meurt en 1095.

Il n'accepta la Couronne, qui lui fut déférée par la Diète générale, que comme Adminiſtrateur, en proteſtant qu'il ne ſe laiſſeroit point couroner tant que *Salomon* vivroit; & qu'il traiteroit même volontiers avec ce Prince, s'il le pouvoit avec ſureté.

Salomon conſentit, par un accommodement, à vivre en Particulier, avec les Domaines qui lui ſeroient aſſignés. Mais il ſe laſſa bientôt de cette vie; &, ſes intrigues allant cauſer quelques troubles, *Ladiſlas* le fit enfermer à Vicegrade: mais en ordonant que ſa priſon fût adoucie par toutes ſortes de bons traitemens. Bientôt après, il lui rendit la liberté, comtant ſur ſes promeſſes: mais *Salomon* n'en fit uſage, que pour eſſaſer de ſe reſſaiſir du Trône, avec le ſecours des Grecs & des Cumans. Une bataille, qu'il perdit, diſſipa ſon parti. Ce fut alors, qu'il ſe retira dans une ſolitude pour y finir ſes jours dans les exercices de la pénitence. Le Livre, aiant pour titre, *Hungarica ſanctitatis indicia*, le comte au rang des Saints.

Ladiſlas repouſſa les courſes des Tartares; triompha des Cumans, des Bulgares, & des Serviens; & fit quelques Expéditions avantageuſes dans la Dalmatie & la Croatie.

Boleſlas (II) *Roi de Pologne, que ſa cruauté avoit rendu odieux dans ſes Etats*, dit l'*Hiſt. des Révolut. de Hongr.* T. I, p. 24, *vint chercher un aſile en Hongrie.* Ladiſlas *entreprit ſa querèle, paſſa en Pologne, livra bataille à* Uladiſlas (Herman), *Prince de ce païs, remporta ſur lui une glorieuſe & ſignalée victoire, prit Crucovie, & rendit la paix à ce Roiaume déſolé.* Nous avons cependant vu, dans l'Art. de *Boleſlas II*, Roi de Pologne, que *Ladiſlas*, bien loin de ſe mètre en devoir de le rétablir, n'oſa pas même lui doner retraite dans ſes Etats.

La même *Hiſtoire* dit au même endroit, que *Ladiſlas* fit la guerre en Bohème, & qu'il *ramena en Hongrie ſes Troupes triomphantes & chargées de dépouilles & de butin*; & l'on cite pour garant le *Florus Polonoit* de *Paſtorius*, Liv. II, Ch. 4, où cet Auteur ne parle point de cette guerre.

Ladiſlas, que les Hongrois ont raiſon de mètre au rang des plus grands Rois, n'avoit pas beſoin qu'on lui ſuppoſât des exploits pour relever ſa gloire. Il fut

SAVANS & Illuſtres.

néfice, rapportant, ſi *Galvano Fiamma* ne nous en impoſe point, 80 mille Ecus d'or, il contribua, même pour la plus grande partie de la dépenſe, à l'eſpèce de bone œuvre entrepriſe par des Chevaliers Milanois, revenus de Jéruſalem avec beaucoup de dévotion pour le Saint-Sépulchre. Come d'ailleurs il n'eſt dit par aucun *Hiſtorien*, ou *d'Italie*, ou *des Croiſades*, qu'*Anſelme* ait fait deux voïages au Levant, comtons pour certain qu'il n'en fit qu'un, qui fut avant la fin de 1100.

Au reſte, avertiſſons que pluſieurs Ecrivains ſe ſont trompés, en diſant avec quelques-uns des *Catalogues des Archevêques de Milan*, que celui-ci mourut en exil pour la Foi.

Revenons à *Groſſolan*, qu'*Anſelme* avoit fait ſoo Vicaire à Milan durant ſon abſence.

Sa patrie n'eſt point connue. *Muratori*, T. VI, p. 339, le ſoupçone Calabrois. Quelques-uns l'ont cru Moine de Valombreuſe; ce qui n'eſt pas ſans quelque fondement. Néanmoins *Landulf le Jeune*, qui ſeul nous inſtruit de ce qui le concerne, dit ſeulement qu'il étoit Prêtre.

Ce fut par hazard, qu'il devint Evêque de Savone. Lorſqu'*Anſelme* achevant de faire prêcher la Croiſade, étoit à Milan, *il eut deſſein*, dit *Landulf le Jeune*, Ch. III, *de ſe choiſir pour Vicaire une perſone pourvue de plus d'une ſorte d'habileté. Ce fut pour cette raiſon qu'il députa deux gens de beaucoup d'eſprit qu'il avoit ordonés Prêtres, pour aller procurer à Savone, par ſon ordre & par ſon autorité, l'élection d'un Evêque, & forcer même à le faire. Arrivés à* Ferera (Bourg au pied des Montagnes à 8 milles de Savone), *ils rencontrèrent dans le Bois* Groſſolan, *& ſuivirent ſes conſeils. Ces Prêtres manœuvrèrent ſi bien, qu'ils firent élire* Groſſolan, *Evêque, par quelques-uns des principaux de Savone. Enſuite l'Elu & ces deux Prêtres*, Jean Aculeo, & Nazaire Muricula, *Députés de l'Archevêque, vinrent à Milan, où, par l'ordre de ce Prélat, alors abſent de la Ville*, Groſſolan *fut ſacré par les Evêques* Armane *de Breſcia*, Ariald *de Gène*, & Mamard (ou *Mainurd*) *de Turin, qui l'établirent Vicaire de l'Archevêque à Milan. Mais, parce qu'il n'avoit pas encore pris poſſeſſion du Siége de Savone, il voulut aller dans cette Ville, & s'y rendit, de quelque manière que ce fût: mais s'il y fut en repos, ce ne fut pas pour longtems. Il en ſortit très promtement; & revint à Milan, dont*

nément de ſon Souverain. Au reſte, il rend au Pape les reſpects ordinaires; & le Pape l'embraſſe pluſieurs fois. Ils entrent par la Porte d'argent; &, lorſqu'ils ſont aſſis au milieu de la Baſilique à l'endroit, appellé la *Roue de porphire*, le Pape preſſe le Roi de doner ſa renonciation aux Inveſtitures. Le Roi ſe retire dans la Sacriſtie avec les Evêques & les Seigneurs de ſa ſuite. Les derniers ſont d'avis qu'on s'en tiène à l'accord dont on étoit convenu: mais les Evêques ſe récrient ſur l'injuſtice de les dépouiller de ce qu'ils poſsèdoient à juſte titre, & traitent même cette propoſition d'Héréſie; ce qui cauſe une diſpute

» l'Empereur *ni* l'Empire Romain; *& qu'il confirmeroit tout ceci par un Privi-* » *lège* (une *Bulle*), *ſous peine d'Anathême, de crainte que ſes ſucceſſeurs oſaſſent* » *inquiéter à l'avenir* l'Empereur *&* l'Empire: *Qu'il recevroit bénignement & ho-* » *norablement* l'Empereur, *& qu'il le couroneroit en public, & non en cachète,* » *ſuivant ce qui s'étoit fait à l'égard des* Empereurs Catholiques, *ſes prédéceſ-* » *ſeurs; & qu'il l'aideroit du ſecours de ſon miniſtère à poſsèder* l'Empire: *Que,* » *ſi le* Pape *n'accompliſſoit pas ces choſes*, Pierre de Léon *& tous les ſiens ſe-* » *roient engagés à* l'Empereur: *Que, ſi les Otages ne s'enfuïoient pas, il les ren-* » *droit, le lendemain du Couronement; & qu'il les rendroit de même, ſi, par ſon* » *fait*, l'Empereur *n'étoit pas couroné* ». *Les choſes aiant été règlées de cette manière*, l'Empereur *les confirma par ſerment*; & les Cautións jurérent avec lui.

Dans ce qu'on vient de lire, il eſt dit que le *Pape* confirmeroit la remiſe des *Régales* au *Rol*, par une *Bulle*; & vraiſemblablement le projet de la *Bulle* fut communiqué. Ce Projet ne peut être que la 22e *Lètre* de *Paſchal II*, T. X des *Concil.* col. 650. Les *Compilateurs des Conciles*, gens très mal inſtruits de ce qu'ils auroient du ſavoir, pour bien faire une pareille collection, donent cette *Lètre*, dans ſon titre, pour *écrite du Concile de Latran* de 1112. Ils n'ont pas pris garde qu'elle eſt une Piece informe, compoſée de deux morceaux diſparates, dont l'un eſt la très grande partie du Projet de la *Bulle* promiſe par le Traité ci-deſſus, & l'autre un très petit fragment d'une *Lètre*, dans laquelle peut-être *Paſchal* parloit de ce qui s'étoit paſſé lorſqu'*Henri IV* étoit venu pour ſe faire couroner. A l'égard du Projet de *Bulle*, dont l'adreſſe eſt *Au Roi* Henri *& aux Empereurs ſes ſucceſſeurs*, il me ſuffira pour le faire connoître de copier le précis qu'en done l'Abbé *Fleuri*, Liv. 66, N. XII, en laiſſant parler le Pape. *La Loi divine & les ſaints Canons défendent aux* Evêques *de s'occuper des Affaires ſéculières, & d'aller à la Cour, ſi ce n'eſt pour délivrer les Condamnés, & les autres qui ſouffrent oppreſſion. Mais, dans votre Roïaume, on contraint les* Evêques *&* les Abbés *même à porter les armes; ce qui ne ſe fait guère ſans commètre des pillages, des incendies & des homicides. Les* Miniſtres de l'Autel *ſont devenus les* Miniſtres de la Cour, *parcequ'ils ont reçu des* Rois *des* Villes, *des* Tours, *des* Marquiſats, *des* Droits de Monoie, *& autres appartenans à l'Etat, d'où eſt venue la coûtume de ne point ſacrer les* Evêques, *qu'ils n'aient reçu l'*Inveſtiture *de la main du* Roi. *Ces déſordres ont excité nos prédéceſſeurs* Gregoire VII *&* Urbain II (*a*) *à condamner dans pluſieurs Conciles ces* Inveſtitures *ſous peine d'excommunication; & nous confirmons leur Jugement, par le conſeil des Evêques* (*b*). *Nous avons donc ordoné qu'on vous laiſsât, à Vous*

(*a*) Je me ſers du XIVe T. *in*-4° de l'*Hiſt. Eccléſiaſt.* prem. Edit. de 1709, où l'on lit, apparemment par une faute de l'Imprimeur, *Paſchal II*, au lieu d'*Urbain II*.

(*b*) C'eſt à dire en Conſiſtoire. L'Abbé *Fleuri* dit ici: *nous confirmons leur Jugement dans ce Concile.* Il s'eſt laiſſé tromper par les *Compilateurs des Conciles*, qui mètent dans le Texte: *nos eorum ſententiam Epiſcopali Concilio confirmamus.* Il n'eſt pas douteux qu'il faut lire *conſilio*.

PRINCES contemporains.

plus que faire la guerre. Sage, prudent, modéré, juſte & religieux, il ſut régner en Roi Chretien; & ſes vertus l'ont fait honorer come Saint. L'Egliſe de Hongrie lui doit ſes plus riches fondations; &, ce qui mérite véritablement d'être loué, d'excellens Règlemens, qu'il fit faire dans les Conciles, qu'il eut ſoin d'aſſembler en grand nombre.

Lorſqu'il mourut, il ſe diſpoſoit à prendre part à la première Croiſade, à laquelle *Urbain II* l'avoit invité.

COLOMAN, ou CARLOMAN,

fils aîné de *Géyſa I*, remplace, en 1095, ſon oncle *Ladiſlas I*; & meurt d'une chûte de cheval, en 1114.

Sous le règne de ſon oncle, ne ſachant pas que ce Prince obſervoit avec ſa Femme une exacte continence, & qu'il ne laiſſeroit point d'Enfans, il embraſſa l'Etat Eccléſiaſtique, & fut pourvu de l'Evêché de Grand-Varadin. A la mort de ſon Oncle, ſon état ne l'empêcha pas de demander la Couronne. Ses manœuvres & ſon droit d'aîneſſe l'emportèrent ſur les ſollicitations d'*Almus*, qui Laïc, marié, déja Père, lui devoit être préféré. Le Pape *Urbain II*, ſans qu'aucune néceſſité l'exigeât, accorda ſans peine à *Coloman* la diſpenſe, ſans laquelle il ne pouvoit pas ſe marier; & nous avons vu qu'en 1097, il eut pour Femme une Fille de *Roger*, Grand-Comte de Sicile.

Le portrait que l'Hiſtoire fait de la perſone, de l'eſprit & du cœur de *Coloman*, le repréſente come auſſi méchant que hideux: mais ſon ambition, qui n'aſpiroit qu'à régner deſpotiquement ſur une Nation libre, peut bien être cauſe qu'on a chargé les traits de ce Portrait. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que, Frère inhumain & barbare, il fit, pour ſe délivrer d'inquiétude, crever les yeux, non ſeulement à ſon frère *Almus*: mais encore à *Béla*, fils de ce Prince.

Dans l'intention de ſe rendre plus deſpotique, il ne prit aucunes meſures pour éviter la guerre. Celle qu'il fit à la Ruſſie ne fut pas heureuſe. Il eut quelques ſuccès en Dalmatie contre les Vénitiens; &, tant par ſon habileté que par ſon alliance avec *Boleſlas III*, Duc de Pologne, il obligea l'Empereur *Henri IV* à ceſſer de lui faire la guerre pour le forcer de ſe reconnoître Vaſſal de la Couronne de Germanie.

Ce Prince d'ailleurs aimoit le bon ordre, & ne négligeoit point la Religion. On en a pour preuve les Decrets d'un Concile, auquel on dit qu'il préſida.

SAVANS & Illuſtres.

il exhorta le Peuple de s'aſſembler, le Lundi de chaque Semaine, dans l'Egliſe de Saint-Ambroiſe, afin d'y prier pour l'Archevêque Anſelme *& ſon Armée. Lui-même il prêchoit, non ſeulement ces jours-là: mais auſſi tous les jours de fête, ce grand Peuple, qu'il ne s'attachoit pas moins par ſes Sermons, que par ſa manière auſtère de vivre & de s'habiller.*

Le ſacre de *Groſſolan*, come Evêque, & ſon Inſtitution, come Vicaire de l'Archevêque, précédèrent le 15 de Juillet 1100; puiſque, ce jour là même, *Anſelme*, come on l'a vu, fit la dédicace de la nouvelle Egliſe du Saint-Sépulchre; & que *Groſſolan* ſigna l'*Acte*, dont j'ai rendu compte, immédiatement après *Anſelme*, en ſe qualifiant *Evêque* ſeulement, ſans prendre le titre de *Vicaire*, apparemment parcequ'il étoit ſans fonction en préſence de l'Archevêque. Remarquons, en paſſant, qu'il ſigne *Groſulanus*, d'où le *Puricelli* conclut que c'étoit ſon véritable nom. *Anſelme* & l'Armée des *Croiſés* Lombards durent partir vers la fin de cette année 1100; puiſque l'*Abbé d'Urſperg* dit que cette Armée paſſa l'hiver dans la Carinthie.

Cependant, continue *Landulf*, Chap. IV, *le Prêtre* Liprand *dit avec douceur à* Groſſolan *aſſis près de la Chaire Archiépiſcopale, en préſence d'*André, Primicier (des Prêtres Decumans), *& de quelques autres Prêtres*, « *Qu'il devroit quitter ſon vilain Manteau, pour en prendre un plus convenable à ſa qualité de Vicaire* ». Groſſolan *lui répondit* « *Qu'il n'avoit pas de quoi l'acheter* ». *Le Prêtre* Liprand *dit alors au Primicier*: Vous êtes riche, Primicier, & vous pouvés bien prêter ce qu'il faut. Si pourtant on le veut, j'en prêterai la moitié. *Le Primicier dit au Prêtre*: Je prêterai fort bien le tout demain; *& le Vicaire dit*, « *Qu'il ne porteroit point cet autre Manteau, puiſqu'il s'étoit propoſé de vivre dans le mépris du Monde* ». *Le Prêtre n'eut pas entendu cela, qu'il repartit avec une ſorte d'étonement*: Pourquoi, mépriſant le Monde, venés-vous dans le Monde (*a*)? C'eſt la coûtume en cette Ville

(*a*) *Joſeph-Antoine Saſſi*, Garde de la Bibliothèque Ambroiſiène, Editeur de l'*Hiſtoire* de *Landulf* dans le *Hiſtoriens d'Italie*, dit, *Note* 3 ſur cet Ch. IV: *Il ſemble que* Monde *ſe doit prendre ici dans le Sens François pour ſignifier le* Public, *auquel* Groſſolan *s'étoit livré lorſqu'il avoit accepté la Dignité de Vicaire*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

qui dure longtems. Enſuite ſur la propoſition, faite au Pape par le Roi, d'exécuter réciproquement la convention, les Evêques de la ſuite du Pape ſe joignent aux autres; & le tumulte devient ſi grand, qu'il eſt impoſſible de paſſer outre. Les Allemans, ſans diſtinguer entre le Pape & la Cour de Rome, ne doutant plus qu'on n'ait eu le deſſein de tromper le Roi, lui conſeillent d'arrêter le Pape, que les Gardes, entrés dans l'Egliſe, avoient inſenſiblement entouré. Le principal auteur de ce conſeil étoit *Albert*, Chancelier du Roi, qu'on avoit élu, depuis peu de tems, Archevêque de Maience. La choſe s'exé-

notre très cher Fils, qui maintenant êtes, par notre miniſtère, Empereur Romain, *& à votre* Roïaume, *tous les* Droits Roïaux, *qui manifeſtement appartenoient au* Roïaume *du tems de* Charle, *de* Louis, *d'*Otton, *& de vos autres prédéceſſeurs. Nous défendons auſſi, ſous peine d'anathéme, aux* Evêques *& aux* Abbés *d'uſurper les* Droits Roïaux, *ni de les exercer, que du conſentement des* Rois. *Mais ces* Egliſes, *avec leurs Oblations & leurs Domaines demeureront libres, come vous avés promis à Dieu, au jour de votre couronement.* Cette Pièce, allongée, dans l'Original, de beaucoup de paroles inutiles, ne contient rien de plus; & comme on le voit, elle n'eſt pas finie. Il y manque les Clauſes de Stile, qui devoient la terminer, & qu'il étoit inutile d'écrire dans un ſimple Projet.

Faiſons attention qu'ici la remiſe des *Régales* ne ſe fait pas d'une maniére bien nète; & qu'en même tems qu'on fait dire au *Pape*, « Qu'il défend aux » *Evêques* d'uſurper les *Droits Roïaux* »; on lui fait dire auſſi, « Qu'il leur » défend de les exercer que du conſentement des *Rois* ». C'eſt ce que le Texte énonce de cette manière. *Interdicimus etiam, & ſub anathematis diſtrictione prohibemus, ne qui* Epiſcoporum *ſeu* Abbatum, *præſentium vel futurorum, eadem* Regalia *invadant, id eſt*, Civitates, Ducatus, Marchias, Comitatus, Monetas, Telonium, Mercatum, Advocatias, Jura Centurionum, *&* Turres, *quæ* Regni *erant, cum pertinentiis ſuis*, Militiam *&* Caſtra; *& ne ſe deineeps, niſi per gratiam* Regis, *de ipſis* Regalibus *intromittant.* Il eſt clair que par cet Article, copié preſque mot à mot par *Pierre Diacre*, les *Evêques* & les *Abbés* reſtoient en quelque ſorte maîtres de ne pas rendre les *Régales*; puiſque le *Pape*, s'étant contenté de dire d'abord qu'il les remet au *Roi*, ne leur ordone pas de les rendre; & qu'il leur défend ſeulement de les envahir dans la ſuite, & d'en exercer les droits ſans le conſentement du *Roi*. Cette derniére défenſe autoriſoit aſſés clairement les *Evêques* & les *Abbés* à mètre tout en œuvre pour forcer le *Roi* de leur doner ce conſentement. Qu'on ne s'étone donc pas ſi, quoique l'on parût être convenu de tout, il ſe trouva, lorſque le *Pape* & le *Roi* furent enſemble, qu'il n'y avoit rien de fait; & s'il en arriva le ſcandale, que l'on va voir dans le Texte. Il eſt viſible que le *Pape* n'avoit pas aſſés réfléchi ſur l'offre, qu'on lui fit faire; & que ceux qui la lui conſeillèrent, comtant trop ſur le peu de fineſſe des *Allemans*, n'eurent pour but que de tirer du *Roi* la rénonciation expreſſe aux *Inveſtitures*, & de l'en dédomager par le vain *Acte* d'une Ceſſion, qui ne pouvoit pas être exécutée. Les *Evêques* & les *Abbés* avoient ſouſinféodé à des *Nobles* de tout rang & même à des *Princes*, le tout ou partie d'un très grand nombre des Fiefs, & des Droits, qu'ils tenoient des *Empereurs* & des *Rois*. La Ceſſion, offerte par le *Pape*, à laquelle il étoit certain que les *Evêques* & les *Abbés* ne conſentiroient pas, ne pouvoit, même avec leur conſentement, s'effectuer que par un renverſement général de la fortune de toutes les Familles Nobles des Etats de l'*Empereur*. Cette offre, que *Paſchal* avoit faite de bone-foi ſans l'approfondir, n'étoit, dans l'intention de ſes Conſeillers, qu'un véritable piége. Les *Allemans* le ſentirent bien. Auſſi l'*Abbé*

PRINCES contemporains.

ETIE'NE II

ſuccède enfant, en 1114, à ſon père *Coloman*; abdique, pour ſe faire Moine, en 1132; & meurt peu de tems après.

Les principaux Seigneurs gouvernèrent durant ſa minorité. Devenu Majeur, il ſe conduiſit, pendant quelque tems, par leurs conſeils: mais enſuite il ne voulut plus prendre conſeil que de lui-même, & mérita bientôt le mépris & la haine de ſes Sujets.

Il fit la guerre ſans ſuccès aux Ruſſes, aux Bohèmes, aux Grecs, aux Vénitiens; & ſe déshonora par la part qu'il eut à la trahiſon, qui fut faite à *Boleſlas Krzywouſti*, Duc de Pologne.

Las de ſe voir odieux, n'aiant point eu d'Enfans de deux Femmes, & réſolu, par honte & par dépit, d'embraſſer l'Etat Monaſtique, il fit couronner *Béla*, fils de ſon oncle *Almus*.

BÉLA II, dit L'AVEUGLE,

parvient au Trône en 1132; & meurt en 1141.

Boric, fils naturel de *Coloman*, aſſuré d'être ſecouru par les Ruſſes & les Polonois, voulut diſputer la Couronne à *Béla*: mais les Négociations de ce Prince habile conjurèrent l'orage qui le menaçoit.

Enſuite il eut ſoin d'entretenir la paix avec ſes voiſins; & de faire règner les Loix au dedans de l'Etat.

Il s'appliquoit ſouvent ces paroles du Pſalmiſte: *Deus illuminat cæcos.*

DUCS, depuis ROIS DE BOHE'ME,

UDALRIC,

UDALARIC, ou OLRY I,

depuis 1012, meurt en 1037.

BRZÉTISLAS I,

devenu *Duc*, en 1037, par la mort de ſon père *Udalric* & par l'abdication volontaire de ſon oncle *Jaromir*, meurt en 1055.

Jeune encore, il enleva, vers 1026, du Monaſtère de Sweinfort à Ratisbone, *Judith*, dont on a fait mal à propos une Sœur de l'Empereur *Otton III*, & que *Stransky* dit fille d'*Otton le Blanc*, que *Bohuſlaus Balbinus* ſoupçone avoir été fils du Comte Palatin du Rhin. *Brzétiſlas* épouſa cette Princeſſe en Bohème; & de ſon mariage il eut cinq Fils, *Spitignée*, *Wratiſlas*, *Conrad*, *Otton* & *Jaromir*.

L'enlèvement de *Judith*, parente de

SAVANS & Illuſtres.

de ſe ſervir de Pellices de Vair, de Gris, de Marrte, & d'autres vêtemens précieux, & de mets délicats. Il ſera honteux pour nous que les Etrangers & les autres, qui viènent ici, vous voient malpropre & couvert de lambeaux. *Le Vicaire cependant continua de vivre dans ſa manière mortifiée.*

Ce fut vraiſemblablement vers le mois d'Août 1102, que l'on fut informé certainement de la mort de l'Archevêque *Anſelme*. Alors *Groſſolan* exhorta le Primicier & les Cardinaux de Milan de procéder, en ſa préſence, à l'élection d'un Archevêque, avant qu'il retournat à Savone. Le même *Landulf* va nous inſtruire de cette élection. *Le Primicier*, dit-il, *aiant tenu conſeil avec les Nobles, les Cleres & les Magiſtrats de Milan, en préſence du Peuple, élut lui-même l'un de ces deux Chanoines ordinaires*, Landulf de Badage, & Landulf de Variglia (de Vareglare), *tous deux alors en chemin pour revenir de Jéruſalem* (a): *mais* Groſſolan *empêcha qu'on élut une perſone abſente. Alors partie du Clergé & partie du Peuple, ſur un ſigne que fit* Ariald, *Abbé de Saint-Denis, proclamèrent à haute voix* Groſſolan, *Archevêque; & lui, dès qu'il vit qu'une grande multitude de Peuple & de Nobles le proclamoient, & que cet Abbé louoit leur choix, il monta dans la Chaire Archiépiſcopale & s'aſſit; &, lorſqu'il fut aſſis, il transféra cet Abbé* Ariald *de ſon Abbaïe à une plus conſidérable, ſavoir à celle de Chivate. Mais, avant cette tranſlation, quelques honêtes gens & des Clercs de Milan apprirent au Prêtre* Liprand *des choſes honteuſes touchant les mœurs & l'élection de* Groſſolan; *& ce Prêtre leur conſeilla d'envoïer à Rome des Lètres & deux Députés, gens capables, pour prier le Pape de ne point confirmer l'élection de* Groſſolan, *juſqu'à ce qu'il eût vu & entendu, ce qui ſeroit dans peu, ceux qu'ils lui députeroient. Mais* Bernard, *Abbé de Valombreuſe, & Cardinal de l'Egliſe de Rome* (Légat & Vicaire Apoſtolique dans la Lombardie), *ne fit point d'attention, en préſence de l'Apoſtolique & de ſa Cour, ni aux Lè-*

de l'Archevêque. Je crois pourtant qu'on indique pluſtôt ici la Profeſſion Monaſtique, que Groſſolan *avoit embraſſée...; & qui l'avoit come mis hors du* Monde.

a) C'étoit les mêmes que le Cardinal *Armane de Garnard* avoit empêché d'élire, pour faire choiſir *Anſelme de Buis.*

cute d'une manière très tumultueuſe. *Paſchal* eſt remis à la garde d'*Ulric*, Patriarche d'Aquilée. Pluſieurs des Cardinaux ſont arrêtés en même tems (1). Ce procédé n'eſt cependant pas approuvé de tous les Allemans. *Conrad*, Archevêque de Saltzbourg, proteſte hautement contre une pareille violence; &, lorſqu'*Henri*, ſurnomé *la Tête*, l'un des Officiers du Roi, tiroit ſon épée pour le tuer, il lui préſente la gorge, aimant mieux perdre la vie, que de ne pas reprendre une action, qui lui paroiſſoit un ſacrilége. Les Romains, fidèles à ce qu'ils avoient promis au Pape, rentrent furieux dans Rome, & maſſacrent tous les Allemans qu'ils y trouvent. Ils prènent enſuite les armes pendant la nuit; &, dès la pointe du jour, ils vont attaquer les Allemans dans leur camp. Ils en font d'abord un grand carnage; & le Roi, qui, ſans être armé, s'étoit jeté ſur

d'Urſperg dit-il, après avoir rapporté l'offre: *Le* Roi *l'accepta: mais en tant que cet échange ſe feroit d'une manière ſtable, autentique, & fondée en raiſon, par le conſeil & du conſentement unanime de toute l'*Egliſe *& des* Princes *du* Roïaume; *ce que l'on croïoit qui ne ſe pouroit faire qu'avec beaucoup de peine, & même point du tout. Henri IV* a donc raiſon de dire, dans la *Lètre* rapportée par *Dodechin*, « Que l'offre, faite par le *Pape*, de dépouiller les *Evêques* » & les *Abbés* de ce nombre prodigieux de *Régales*, dont ils jouiſſoient, pour » les rendre au *Roi*, n'étoit qu'un artifice politique, pour avoir de lui la renon» ciation aux *Inveſtitures* & pour ſoûlever en même tems contre lui tout l'Or» dre Eccléſiaſtique ». Il eſt certain que, s'il ſe fut laiſſé maladroitement perſuader de lâcher ſa renonciation & de prendre en échange la *Bulle* qu'on lui propoſoit, il eût été, dans la ſuite, forcé de ſe déſiſter de l'exécution de cette *Bulle* par l'impoſſibilité d'y parvenir, & que tout le Clergé de ſes Etats ne ſe ſeroit pas rendu moins indépendant que celui de Rome.

(1) Par la *Lètre* d'*Henri IV*, dont j'ai parlé dans la *Note* précédente, il paroît que ce fut le Pape, qui fit l'offre de remètre les *Régales*. Pandulf de Piſe *& d'autres écrivent au contraire*, dit *Muratori*, p. 365, *que ce fut le* Roi, *qui fit cette propoſition à deſſein de recevoir la Courone Impériale, après l'obtention de laquelle il pouroit facilement continuer à doner les* Inveſtitures, *parceque la* République Eccléſiaſtique *ne voudroit jamais conſentir à rendre à l'*Empereur *tant d'Etats & de Biens.* Otton de Friſinghen *écrit qu'*Henri *fit inſtance pour l'exécution du Traité; ce que le* Pape, *de ſa part, étoit très diſpoſé de faire: mais ce qu'il ne put pas, à cauſe de l'oppoſition d'un trop grand nombre d'*Evêques. *Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'en entendant cette condition, qui leur parut inſupportable, de renoncer à leurs Etats, les* Evêques (préſens) *tant* Italiens *qu'*Ultramontains, *jetèrent de grands cris & furent tranſportés de fureur; ce qui mit la diſcorde entre le* Pape *& le* Roi, *le premier ne voulant point couronner l'autre ſans avoir ſa renonciation aux* Inveſtitures, *& le ſecond ne la voulant point faire qu'on ne lui tînt la parole donée de reſtituer tous les* Biens Roïaux. *On ne ſauroit comprendre comment perſone alors ne propoſa, ou, s'il fut propoſé, comment on n'accepta pas l'expédient, mis depuis en uſage, lequel s'obſerve encore en Allemagne, de laiſſer les élections des* Evêques *& des* Abbés *ſe faire librement, ce qui conſervoit la liberté de l'*Egliſe; *& d'obliger enſuite les* Elus *à prendre de l'*Empereur *l'*Inveſtiture *des* Etats *& des* Biens, *non des* Egliſes. *Muratori* veut ignorer que les *Empereurs*, les *Rois d'Italie*, & les autres *Princes* n'avoient jamais prétendu doner l'*Inveſtiture* des *Egliſes*; & que leur unique intention avoit toujours été de doner l'*Inveſtiture* des *Fiefs* & *Biens*, attachés aux *Egliſes* & tem-

PRINCES contemporains.

l'Empereur *Conrad le Salique*, fut cauſe que ce Prince fit la guerre aux Bohêmes. Il fut batu dans la première campagne. Lorſque, dans la ſeconde, les deux Armées étoient prêtes d'en venir aux mains, *Judith*, enceinte & portant ſon fils *Spitignee* entre les bras, s'avance entre deux, & procure la paix. *Conrad* exemte, à cette occaſion, la Bohême du tribut, qu'elle paioit à la Courone de Germanie.

Pendant l'Interrêgne qui précèda le rétabliſſement de *Caſimir I*, Roi de Pologne, *Brzétiſlas* fit une expedition dans ce Roiaume, s'empara des Villes de Breſlaw, de Poſnanie & de Gneſne; & mit au moins à contribution celle de Cracovie.

L'Empereur *Henri II* voulut vanger la Pologne; &, come ſon Pere, il fut batu dans la première Campagne: mais, l'année ſuivante, il batit les Bohêmes; & rétablit le tribut, que ſon Père leur avoit remis.

Brzétiſlas fut enſuite de ſes Amis, & l'aida dans la guerre, qu'il fit en Hongrie. Il mourut, après une maladie de peu de jours, lorſqu'il ſe diſpoſoit à retourner dans ce pais avec l'Empereur.

SPITIGNÉE II,

ſurnomé LE JUSTE,

fils aîné de *Brzétiſlas*, lui ſuccède en 1055; & meurt le 28 de Janvier 1061.

Quoique né d'une Mère Allemande, il prit les Allemans en une telle averſion, qu'il les chaſſa tous de ſes Etats, & qu'il exila ſa Mère.

Il dépouilla ſes frères *Wratiſlas*, *Conrad* & *Otton*, des Apanages que leur Père leur avoit donés dans la Moravie. *Wratiſlas* s'enfuit en Hongrie. Les deux autres ſe ſoûmirent à *Spitignée*. *Jaromir*, le plus jeune, avoit embraſſé l'Etat Eccléſiaſtique.

Les remontrances de *Sévère*, Evêque de Prague, & la crainte que le Roi de Hongrie n'entreprit de vanger *Wratiſlas*, ramenèrent *Spitignée* à l'amour de la Juſtice. Il rappella *Wratiſlas*, & lui rendit, ainſi qu'à ſes autres Frères, ce qu'il leur avoit enlevé. Son humeur, juſque-là dure & farouche, fit place à la piété la plus tendre; & les Hiſtoriens diſent qu'il mourut très ſaintement.

Avant de mourir, il rappella *Wratiſlas*, qui n'étoit pas encore revenu de Hongrie, & le déſigna ſon ſucceſſeur.

SAVANS & Illuſtres.

tres, ni aux Députés, Obizon, *ſurnomé* Negro, & Heribert de Bruzano *qui parloient contre* Groſſolan, *ni aux Députés de celui-ci*, Ardéric de Carimate, & Jean, *Prêtre* (Curé) *de Pioltello: mais, aiant été chargé du* Pallium, *il vint à la Cour de la* Comteſſe Mathilde; *& de là eut* Abbé Bernard, *conformant ſes vues à celles d'*Ardéric de Carimate, *lequel avoit fait le voïage de Rome pour défendre* Groſſolan, *& demander le* Pallium, *ſe hâta de venir à Milan. Le même* Ardéric *porta le* Pallium *en l'air au bout d'une baguète juſqu'à la Cathédrale, en criant:* Ecce[m] la Stola, Eccum la Stola (Voici le *Pallium*, Voici le *Pallium*). *Ce cri fit aſſembler une grande multitude du Peuple, qui cria:* Meure quiconque voudra s'oppoſer! *Ce cri fut très grand & continué juſqu'à ce que cet Abbé Cardinal*, & Groſſolan *montaſſent au Jubé de la Cathédrale; & quand ils ſe firent voir tous deux avec leur air de mortification & leurs vils habits* (*a*), &

(*a*) Le *Puricelli*, dans ſes *Monum. de la Baſil. Ambroſ.* N. 321, avoit autrefois *ſoupçoné que* Groſſolan *avoit été Moine* de Valombreuſe; & ſon ſoupçon étoit venu de ce que *Landulf* dit, au Ch. XXVII, que *Groſſolan*, ſe retirant de Milan, ou pluſtot en étant chaſſé par les armes des Partiſans de l'Archevêque *Jourdain*, ſe rendit à Plaiſance, où l'on le reçut, come Hote, dans le Monaſtère de Saint-Marc de la Congrégation de Valombreuſe. On lit auſſi la même choſe dans la *Vie du bienheureux Landulf* (Evêque d'Aſti), où *Malabayla*, ſon Auteur, N. 4, appelle *Groſſolan* Moine de Valombreuſe. Ce fait admis jère, come je le crois, une certaine lumière très claire ſur cette Hiſtoire. On en peut rendre mieux raiſon pourquoi *Groſſolan* reſta ſi longtems vêtu de lambeaux de groſſe laine, lors même qu'il étoit Vicaire de l'Archevêque de Milan; & pourquoi, lorſque *Liprand* lui conſeilloit de ſe vêtir plus décemment, il répondit qu'il s'étoit propoſé de vivre dans le mépris du Monde; enfin pourquoi le Cardinal *Bernard* le favoriſoit ſi fort; ce qu'il faiſoit parceque c'étoit un Elève du même Ordre. Peut-être auſſi l'un & l'autre, quand ils parurent enſemble en public dans le Jubé de la Cathédrale, avoient-ils leur habit monaſtique. C'eſt ce que ſemblent indiquer ces paroles. *Ils ſe firent voir tous deux avec un air de mortification & de vils habits.* Saſſi, *Note* 16 ſur ce Chap.

un cheval, leur oppoſe beaucoup de valeur, & court grand riſque de la vie. Il reçoit une bleſſure au viſage, & ſon cheval eſt tué ſous lui : mais *Otton*, Vicomte de Milan, le tire de danger en lui donant le ſien. Ce même *Otton* eſt enſuite fait priſonier & conduit dans la Ville, où la Populace en fureur le met en pièces (1). Les Romains pouvoient, dans cette ſurpriſe, mètre en déroute toute l'Armée du Roi, s'ils ne s'étoient pas amuſés imprudemment à piller les bagages (2). Pendant ce tems les Allemans & les Lombards, s'étant armés & raſſemblés, fondent ſur les Romains, dont beaucoup ſont taillés en pièces, & d'autres ſe noient dans le Tibre. Sur le ſoir, *Jean*, Evêque de Tivoli, fait aſſembler le Peuple Romain, & leur dit : *Bien que votre courage & votre activité, mes très chers Fils, n'aient pas beſoin d'être excités par des exhortations, puiſque les paroles ne donent point la force au Foible, ni le courage au Poltron ; conſidérés que c'eſt à vous ſeuls qu'il appartient de combatre pour votre vie, pour votre liberté, pour la gloire & pour la défenſe du Siége Apoſtolique. Toutes ces choſes ſont à préſent remiſes entre vos mains ; car qui veut la paix, doit ſe préparer à la guerre. Vos Fils, contre toute Loi, contre tout Droit, ſont en priſon. La Baſilique de Saint-Pierre, reſpectable à toute la Terre, eſt remplie d'armes, de ſang & de cadavres* (3). *Mais qu'eſt-ce ? Ne pouvons-nous pas conjecturer de-là le plus grand de tous les maux ? De quel plus étrange déſaſtre a-t-on jamais oui parler ? Le Pontife du Siége Apoſtolique eſt retenu dans les liens par des Barbares. Tout l'Ordre Sacerdo-*

vans d'eux. On peut s'en rapporter là-deſſus au célèbre *Ive de Chartre*, ce Partiſan ſi déclaré des Papes, lequel, dans ſa *Lètre* 60, adreſſée, en 1099, au Légat Apoſtolique *Hugue*, Archevêque de Lion, juſtifie les *Princes* à cet égard, & ſoûtient avec raiſon que la tradition de la Croſſe & de l'Anneau n'étoit qu'une cérémonie indifférente. Un autre reproche, que je dois faire à *Muratori*, c'eſt d'avoir ici, come il fait aſſès ſouvent, trop comté ſur ſa mèmoire. *Pandulf de Piſe*, dans ſa *Vie de Paſchal II*, ne dit rien de ce qu'il lui fait dire ; & je n'ai pas trouvé qu'il l'ait dit, ou qu'il l'ait pu dire ailleurs.

(1) *Pierre Diacre* done à cet *Otton* le titre de *Comte de Milan* : mais il eſt qualifié *Vicomte* par *Landulf le Jeune*, mieux inſtruit de ce qui concerne ſa patrie. On a vu dans la *Digreſſion ſur la Nobleſſe*, que le *Vicomte de Milan* étoit le *Juge des Affaires criminelles*.

(2) Cette circonſtance eſt atteſtée par *Donizon*, qui dit :

Sed flagrant erga nimis horum quippe Zabernas ;
Inſimul ex armis & denariis onerati
Plus adamant numum, quam bellum vincere ſumtum.

(3) On ne ſe batit point dans la Baſilique : mais dans le Portique de Saint-Pierre.

PRINCES contemporains.

WRATISLAS II, XXIVe. DUC & I^r. ROI,

ſuccède, en 1061, à ſon frère *Spitignée II*; eſt déclaré *Roi* par l'Empereur *Henri III* en 1086, & couronné par ſon frère *Jaromir*, en préſence de l'Archevêque de Trèves & de l'Evêque de Minden; & meurt le 14 de Janvier, ſuivant quelques-uns, 1092, ou, ſelon *Stranky*, 1093. *Bohuſlaus Balbinus* le fait vivre juſqu'en 1095.

Il partagea la Moravie entre ſes frères *Conrad* & *Otton*. *Jaromir*, alors Diacre, ſe plaignit de n'avoir rien de la ſucceſſion de ſon Père. Il lui fallut céder une Ville de Moravie, & lui promettre l'Evêché de Prague. Peu ſatisfait, il quita l'habit eccléſiaſtique, alla demander du ſecours en Pologne, & revint faire la guerre en Moravie. *Wratiſlas* le battit: mais l'approche du Roi de Pologne, avec une puiſſante Armée, l'empêcha de pourſuivre *Jaromir*; & le força d'aller raſſembler de nouvelles Troupes. *Sévère*, Evêque de Prague, étant mort alors; *Conrad* & *Otton* exigèrent de *Wratiſlas* qu'il conſentît à ce que *Jaromir* ſuccédât à ce Prélat. La paix fut rétablie par là. *Jaromir* prit le nom de *Gébehard*, en ſe faiſant ſacrer; & c'eſt ainſi qu'il eſt nommé dans les *Lettres* de *Gregoire VII*. Il voulut encore avoir l'Evêché d'Olmutz en Moravie, parceque ſon prédéceſſeur l'avoit eu: mais *Jean*, nouvel Evêque de ce Siége, porta l'Affaire à Rome, où *Jaromir*, cité par *Gregoire VII*, alla lui-même défendre ſa cauſe. Il la perdit: mais avec beaucoup de ménagement de la part du Pape; & *Jean* fut maintenu. Mais, après ſa mort, la Cour de Rome permit à *Jaromir* de poſſéder l'Evêché d'Olmutz avec celui de Prague.

Wratiſlas fit avec ſuccès la guerre en Autriche contre le Marquis *Léopold*, pour vanger ſes frères *Conrad* & *Otton*, que ce Marquis fatiguoit par ſes courſes continuelles.

On a vu dans ce Tome que ce Duc étoit en liaiſon avec *Gregoire VII*: mais cela n'empêcha pas qu'il ne fût toujours l'Allié le plus fidèle de l'Empereur *Henri III*, auquel il fournit ſouvent des Troupes auxiliaires, qu'il commanda quelquefois lui-même. Dans une des batailles livrées par cet Empereur à l'Uſurpateur *Rodolfe*, *Wratiſlas* arracha de la main de ce dernier la lance avec laquelle il combatoit; & dans la ſuite, à toutes les grandes Fêtes, on

SAVANS & Illuſtres.

qu'ils firent entendre leur grande éloquence, ils s'ouirent applaudir, come s'ils euſſent été de véritables Anges de Dieu. Là, Groſſolan *fut revêtu du* Pallium; *& l'Abbé, récompenſé quand il le falut, fut content, & ſe retira. Peu d'années après* (*a*), *à la recommandation de la* Comteſſe Mathilde, *il obtint l'Evêché de Parme. Mais* Groſſolan, *ſe laiſſant aller*, dit l'Hiſtorien en commençant le Chap. VI, *à la foibleſſe humaine, uſa de mets délicats & de vêtemens précieux.* Il ſemble qu'on pourroit excuſer ſon changement à cet égard, ſur ce qu'étant devenu le premier Prince du Roiaume d'Italie, il ſe crut obligé de repréſenter; au lieu qu'il s'en étoit cru diſpenſé tant qu'il n'avoit été qu'Evêque de Savone, dont il n'étoit pas même Seigneur, cette Ville aiant alors un *Marquis*, vraiſemblablement de la *Maiſon de Montferrat*.

Mais on ne peut pas excuſer de même le reſte de ſa conduite. Il emploïa d'abord les bones manières pour s'acquérir ceux qui n'avoient pas approuvé ſon élection; &, come il s'en trouva qu'il ne put gagner, il tenta de les effraier par des menaces. C'eſt ce qu'il fit ſurtout à l'égard du Prêtre *Liprand*. Il l'interrogea, devant tout le Peuple aſſemblé, ſur les Lètres, qu'il avoit conſeillé d'écrire au Pape contre lui. *Liprand* lui demanda s'il vouloit qu'il répondît la vérité. L'Archevêque aiant répliqué que c'étoit ce qu'il demandoit; *alors*, dit *Landulf*, Ch. VI, *le Prêtre, reconforté par le Seigneur, dit*: Je n'ai point dicté, je n'ai point écrit les Lètres, ſur leſquelles vous m'interrogés: mais j'en ai lu d'autres dans l'Ecriture Sainte, où je n'ai pas vu qu'un ſeul mot prouvât que vous pouviés être légitimement Archevêque de l'Egliſe de Milan. En conſéquence, je n'ai pas refuſé mes conſeils & mon ſecours à beaucoup de Clercs & d'honêtes gens, par ordre deſquels *Obizon Negro* & *Héribert de Bruzano* ſont allés à Rome prier le Pape de ne vous point envoïer le *Pallium*. Groſſolan, *ému de cette réponſe, dit*: A pré-

(*a*) Le Texte a *poſt paucos dies*: mais *Saſſi* ſoupçone qu'il faut lire *annos*, au lieu de *dies*. Il ne fait que le ſoupçoner, parcequ'il ne lui paroît pas certain que le Cardinal *Bernard* n'ait été fait Evêque de Parme qu'en 1106. Je fixe, dans cet Ouvrage, l'élection de *Bernard* à cet année, parcequ'après avoir examiné, je n'ai point trouvé qu'elle pût être antérieure.

tal, toute la Dignité de l'Egliſe ſont condamnés à la priſon & aux ténèbres. Les Miniſtres du Seigneur pleurent ; les Saints Autels ſont trempés de larmes ; l'Égliſe même votre Mère, accablée de douleur, implore, en gémiſſant, votre ſecours. Elle prie triſtement, elle ſupplie ſes Fils de la tirer de cet abîme de malheurs. C'eſt pourquoi nous vous prions, auſſi vivement qu'il nous eſt poſſible, de la ſecourir dans ſon danger, & de vous employer de tout votre cœur & de toutes vos forces à vanger l'injure de votre Mere. Si les Ennemis trouvent qui leur réſiſte, ils ſeront plus prêts à fuir, qu'à tenir ferme. Ainſi, pour que vous vous portiés avec plus de chaleur à tirer vangeance d'un ſi grand crime, nous confiant en la miſéricorde de Notre Seigneur & des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, *nous vous abſolvons de tous vos péchés.* Cette pieuſe Harangue d'un Miniſtre de paix anime tellement les Romains, qu'ils jurent de faire la guerre au Roi, quoique leur Souverain ; & qu'ils déclarent qu'ils regarderont come leurs Frères ceux qui les aideront dans cette ſainte œuvre. Informé de ce qui ſe paſſoit dans la Ville, *Henri* s'éloigne promtement de Rome, en abandonant une partie de ſes bagages ; & va dans la Sabine, emmenant avec lui le Pape & tous ceux qu'il avoit fait arrêter. Parmi ces Priſoniers étoient deux Evêques des Etats de la *Comteſſe* MATHILDE, le Cardinal *Bernard*, de Parme, & *Bonſignore*, de Reggio. *Ardoin de Paludé*, Noble de cette dernière Ville, Envoïé de la *Comteſſe*, parle fortement en leur faveur au Roi, qu'il fait reſſouvenir de ſes conventions avec elle ; & le Roi les remet en liberté. Si l'on en croit les Hiſtoriens vendus à la Cour de Rome, le Pape & les autres Priſoniers ſont traités très durement dans la marche ; & ne le ſont pas mieux enſuite dans les endroits où le Roi les renferme. Il met dans le Château de Tribucco, le Pape & ſix Cardinaux, & dans un autre, les autres Cardinaux & le reſte du Clergé. Vraiſemblablement le Roi ne done pas d'ordre pour qu'ils y jouiſſent de toutes leurs aiſes : mais on peut ſe diſpenſer de croire, ſur la parole des Hiſtoriens Romains, qu'il leur ait fait faire beaucoup de mauvais traitemens ; & qu'il les ait menacés de la torture, & même de la mort pour les amener à condêcendre à ſes volontés. Nous pouvons auſſi rejèter ce qu'ils diſent de la cruelle guerre qu'*Henri* faiſoit en même tems aux Romains, puiſque des Hiſtoriens Italiens du même tems, qui n'étoient pas du

la faiſoit voir au Peuple, dans l'Egliſe où *Wratiſlas* l'avoit dépoſée.

Henri III, qui, dès 1075, avoit inveſti ce Prince de la Luſace, le nomma *Roi de Bohême* en 1086. *Côme*, Doïen de Prague, qui fut préſent au Couronement, dit, que l'on y fit cette Acclamation. *A* Wratiſlas, *Roi de Bohême & de Pologne, magnifique, pacifique, couronné de Dieu, Vie, Santé, & Victoire!* On ne doit entendre par la *Pologne*, que la *Siléſie*, dont *Henri III* inveſtit alors *Wratiſlas*, & que les Polonois ne ceſsèrent pas de poſsèder. Les Hiſtoriens de Bohême conviènent que la Dignité Royale fut uniquement perſonelle à *Wratiſlas II.* En effet, ſes premiers ſucceſſeurs ne ſe qualifiérent que *Ducs de Bohême.*

Le Marquis *Otton*, fils de *Brzétiſlas I*, étant mort, le Roi ſon frère en voulut réunir l'Apanage à ſon Domaine: mais *Conrad*, ſon autre frère, le réclama pour ſes Neveux, fils d'*Otton.* Ce fut la cauſe d'un commencement de guerre, dont *Wratiſlas* chargea *Brzétiſlas*, ſon fils aîné: mais ce jeune Prince, ſous prétexte de quelque mécontentement, abandona tout à coup la Cour de ſon Père, & s'alla joindre avec quelques Troupes à ſon Oncle. La guerre cependant n'eut point lieu. La Femme de *Conrad* ſe rendit au Camp de *Wratiſlas*; & ſes larmes obtinrent de lui qu'il ceſsât de pourſuivre *Conrad*, & qu'il pardonât à *Brzétiſlas.* Quelque tems après, celui-ci, ſe méfiant du pardon qu'il avoit obtenu de ſon Père, quita la Bohême, pour ſe retirer en Hongrie.

Wratiſlas, dont la tendreſſe pour *Conrad* n'avoit ſouffert qu'une altération paſsagère, le déſigna ſon ſucceſſeur; & mourut peu de tems après, ou, ſuivant les uns, d'une maladie de durée, ou, ſuivant les autres, d'une Apoplexie, qui le renverſa de cheval à la chaſſe.

CONRAD,

ſous le titre de *Duc*, ſuccède, en 1095, au *Roi*, ſon frère; & meurt la même année, n'aïant régné que ſept mois.

BRZÉTISLAS II,

fils aîné du Roi *Wratiſlas*, étant revenu de Hongrie en Bohême après la mort de ſon Père, remplace, avant la fin de 1095, ſon oncle *Conrad*; & meurt en 1100.

Ses manières polies envers toute la Nobleſſe, aïant annoncé que ſon caractère s'étoit adouci pendant ſon exil,

ſent je ſuis Archevêque, & j'ai le *Pallium.* Si vous ne me faites pas ſatisfaction de cette hardieſſe, je ferai de vous ce qu'il m'apparrient d'en faire. *Liprand*, qui conçut que le deſſein de l'Archevêque étoit de l'interdire, lui préſenta la *Lètre*, qu'il avoit reçue de *Gregoire VII*, de laquelle j'ai parlé dans ſon tems, avec une *Bulle* d'*Urbain II*, par laquelle ce Pape exemtoit de la Juriſdiction de l'Ordinaire *Liprand* & les Clercs qu'il avoit établis dans la nouvelle Egliſe de la Trinité, qu'il avoit batie dans une petite Terre de ſon patrimoine (*a*). *Groſſolan*, les aïant lues, les preſſa dans ſes mains, en les couvrant de ſa Chape, come s'il en eût voulu rompre les Sceaux. Surquoi *Liprand* lui dit, « Que, s'il ne lui rendoit pas ces Par-» chemins & leurs Sceaux en bon état, » il alloit ſoûlever contre lui toute la » Ville ». *Groſſolan* rendit ſur le champ les deux Pièces. Alors *Ariald*, Abbé de Saint-Denis, tirant le Prêtre dans une ſale voiſine, n'oublia rien pour l'engager par la douceur à doner la main à l'Archevêque, en ſigne d'obéiſſance. *Liprand* s'écria là-deſſus de manière que toute l'Aſſemblée l'entendit: *La main! La main en ſigne d'obéiſſance! Par celui qui vit éternellement, je ne donerois pas ſeulement le petit doigt pour cela.* Quand ils furent entrés dans l'Aſſemblée, l'Archevêque la congédia: mais *Liprand*, aïant fait faire ſilence, dit: *Pour ne cauſer de ſcandale à qui*

(*a*) *Landulf*, Ch. VI, ne fait préſenter par *Liprand* que la *Lètre* de *Gregoire VII*; & c'eſt là qu'il rapporte cette *Lètre*, qu'il nous a conſervée. Dans le Chap. VIII, interrompant ſa narration, il parle de la fondation, faite par ſon Oncle, de l'Egliſe de la Trinité, dans un Bien de Campagne qu'il poſsèdoit; & rapporte la *Bulle d'Urbain II.* C'eſt d'après *Saſſi*, que, par conjecture, je dis que *Liprand* préſenta cette *Bulle* au Prélat. En effet, cela dut être, quoique l'Hiſtorien ne le diſe pas. La *Lètre* de *Gregoire VII*, n'étant que de pur compliment, ne pouvoit pas mètre obſtacle à la mauvaiſe volonté de l'Archevêque; au lieu que la *Bulle* d'*Urbain*, exemtant à perpétuité de la Juriſdiction de l'Archevêque, & ſoumètant immédiatement au Saint Siège l'Egliſe de la Trinité, *Liprand* & les Clercs, qui deſſerviroient cette Egliſe, en vivant en commun & régulièrement, *Groſſolan* ſe voïoit dans l'impoſſibilité d'interdire tout à fait *Liprand.*

Parti du Roi, n'en diſent rien. Ce n'eſt donc point pour ſouſtraire les Cardinaux à la mort, & les Romains aux vexations, qu'ils ſouffroient, qu'après ſoixante-&-onze jours de priſon, le Pape conſent enfin de faire un accommodement avec le Roi, qui proteſtoit, « Qu'en donant l'Inveſtiture des Evêchés & des » Abbaïes, ſon intention êtoit, non pas de doner les Droits & » les Fonctions de l'Egliſe: mais ſeulement de mètre en poſ- » ſeſſion des Régales, c'eſt à dire des Domaines & Droits re- » levans de ſa Courone ». Il eſt plus vraiſemblable que, craignant l'inconſtance des Romains, que les préſens & les ſollicitations d'*Henri* pouvoient faire changer de conduite, ne pouvant eſpérer aucun ſecours des Princes Normans, qui, come on le verra plus bas, êtoient alors retenus chés eux, & cèdant aux prières des Cardinaux & des autres, qui s'ènnuïoient de leur priſon, *Paſchal* croit que le plus ſage eſt de faire la paix. Les principales conditions du Traité ſont: « Que déſormais » les Evêques & les Abbés ſeront élus librement & ſans Simo- » nie: mais avec le conſentement de l'Empereur; & qu'ils ne » pouront être ſacrés ou bénis, qu'après avoir reçu de lui l'In- » veſtiture par la Croſſe & l'Anneau: Que le Pape donera la » Courone Impériale à l'Empereur; & qu'il s'engagera par ſer- » ment de ne tirer aucune vangeance de ce qui s'êtoit fait; & » de ne point excommunier l'Empereur: Que l'Empereur s'o- » bligera de remètre en liberté le Pape & tous les autres Priſo- » niers, & de les conduire à Rome; de défendre les Biens de » l'Egliſe Romaine, & de lui reſtituer les Patrimoines de » S. *Pierre* & les autres Domaines ou Droits uſurpés ſur elle: » Enfin qu'il ſera permis de doner une ſépulture chretiène au » Corps d'*Henri III* (1) ». Le Roi demande enſuite que la con-

(1) Les conditions détaillées de cet accommodement ſont contenues dans deux *Actes*, qui ſe trouvent dans la *Vie de Paſchal II* par le *Cardinal d'Aragon*, & dans *Guillaume de Malmsbury*, mais avec quelques légères différences d'expreſſion. Je les traduirai litéralement, ſur la copie du *Cardinal d'Aragon*. Le premier *Acte* fut juré pour le *Pape* par des Evêques, des Cardinaux & des Doïens d'Egliſes de Rome. Le voici. *Le Seigneur* Pape Paſchal *n'inquiètera point le Seigneur* Roi Henri *préſent; & ne ſe mêlera point des* Inveſtitures *de ſon Roïaume; & ne lui rendra, ni à pas un des ſiens, aucun mauvais office* (a) *pour le ſujet du tort fait à lui & aux ſiens dans leur perſone & dans leurs biens; & abſolument il ne mètra jamais l'anathême ſur la perſone du* Roi; *& il ne tiendra pas au Seigneur* Pape *qu'il ne le courone, ſuivant l'Ordre Romain* (b); *& il l'ai-*

(a) *Malum meritum.* Le mot *meritum* n'eſt point dans *Guillaume de Malmsbury.*

(b) C'eſt à dire ſolemnellement. Ces mots paroiſſent mis dans cet *Acte* à cauſe de l'offre illuſoire, qu'on a vu *Gregoire VII* faire faire au Roi *Henri III* de lui décendre la Courone ſur la tête avec une corde par une fenêtre du Château Saint-Ange.

PRINCES contemporains.

engagèrent les Etats à confirmer le choix que *Conrad* avoit fait de lui pour ſon ſucceſſeur.

Il ſignala le commencement de ſon règne par détruire ce qui reſtoit encore d'Idolâtrie en Bohême, & par chaſſer du païs les Sorciers, les Devins, les Empoiſonneurs, & les autres gens exerçans des Arts funeſtes à la Société.

Je parle ailleurs des guerres, qu'il fit aux Polonois, & du ſuccès qu'elles eurent.

Pour ſatisfaire aux beſoins de l'Etat, il dépouilla les Juifs des biens, qu'ils avoient acquis par leurs uſures exorbitantes.

Loreck Wrſſowsek l'aſſaſſina, lorſqu'il étoit à la chaſſe.

INTERREGNE, ou pluſtôt ANARCHIE,

depuis 1100 juſqu'en 1110.

Bohuſlaus Balbinus, T. VII de ſes *Mélanges*, commence ainſi le Chap. 24 de ſon Liv. VII. *On ne peut pas rendre, en ce tems, un compte exact des Princes de Bohême. Ils étoient en grand nombre, & croïoient tous avoir droit à la Principauté.* Wratiſlas *leur en avoit inſpiré l'idée, en préférant ſon Frère à ſon Fils.* Brzetiſlas II *en uſa de même. C'eſt pourquoi ſon frère* Borziwoje II, *aiant, en* 1100, *par le ſecours des Allemans, pris le titre de* Duc, *ſans l'aveu des* Etats de Bohême;... *auſſitôt les autres Princes, favoriſés par les Grands & par le Peuple, entreprirent de le chaſſer du Trône.* Udalric, *Prince de* Brunaw, *fils du Duc* Conrad, *commença le premier en* 1100. *Il fut, en* 1104 & 1105, *ſuivi de* Swatopluck, *Prince d'Olmutz, fils du Marquis* Otton. *Les choſes ne tournèrent pas d'abord au gré de ceux qui les favoriſoient. Enſuite* Wladiſlas, *frère de* Borziwoje, *l'aiant abandonné; les* Etats de Bohême, *d'un conſentement unanime, chargèrent du Gouvernement ce même* Wladiſlas. *Prince modeſte & fuïant les embaras qui ſuivent l'ambition, il céda la Principauté, de lui-même, à* Swatopluck, *jeune homme excellent & né pour les grandes choſes. L'Empereur* Henri IV *voulut rétablir* Borziwoje: *mais, gagné par les grandes offres d'argent de* Swatopluck, *il lui confirma la Principauté.* Sobieſlas *cependant, jeune frère de* Wladiſlas, *aſpiroit à la Souveraineté par le ſecours des Polonois, dont il amena les Troupes juſqu'à Trutnow. Ses tentatives offenſèrent l'Empereur* Henri, *ſurtout après que* Swatopluck *eût, en trahiſon, été tué par* Tiſta Wtſloweck; & *ſes Empereur noma*

SAVANS & Illuſtres.

que ce ſoit d'entre vous, j'aurai pour lui dans mon Office les égards, qu'il aura pour moi dans le ſien. En diſant ces paroles, il tendit la main à l'Archevêque.

Une des premières actions de *Groſſolan*, après qu'il eut reçu le *Pallium*, fut d'excommunier les deux Députés envoïés à Rome contre lui. Quelque tems après, *Héribert de Bruzano*, l'un d'eux, étant tombé malade, ſe retira chés *Liprand*, qui le pourvut des ſecours temporels & ſpirituels, dont il avoit beſoin. *Héribert* guérit, ſans qu'il faille, avec *Landulf*, Chap. VII, ſuppoſer un miracle opéré par ſon Oncle. Là deſſus, *Groſſolan* manda *Liprand*, & lui dit: *Parceque vous avés communiqué avec* Héribert, *que j'avois excommunié, je vous défens de chanter la Meſſe, juſqu'à ce que vous aïés fait pénitence, & que vous m'aïés ſatisfait.* A quoi *Liprand* répondit: *Ce que j'ai fait pour* Héribert *eſt bien, & vient de Dieu; & je ne ſais point me repentir d'une bonne œuvre, ni de ce que Dieu a fait. Mais, quoique vous n'aïés pas eu pouvoir à mon égard, je vous obéirai cependant, afin d'éviter le ſcandale.* En effet, il fit venir dans ſa maiſon un Prêtre, qui chanta pour lui la Meſſe dans l'Egliſe de Saint-Paul *in Campito*, qu'il deſſervoit. *Liprand* avoit rebâti cette Egliſe, & celle de Saint-Germain à Niguarda, Bourg à trois milles de Milan du côté de la Porte de Côme. Il les avoit décorées l'une & l'autre; & par un *Acte*, revêtu de toutes les formalités néceſſaires, il en avoit acquis, pour lui & pour ſes héritiers, les droits de Fondateur.

Ces droits, la *Bulle* d'*Urbain II*, & les prières de beaucoup de Nobles ne purent pas engager l'Archevêque & ſes Partiſans à ſe radoucir en faveur de *Liprand*. Le Prélat, aïant deſſein d'écraſer ce Prêtre, convoqua, vers la fin de 1102, les Evêques, ſes Suffragans, & les Princes de Lombardie, pour tenir un Concile avec eux. Come le tems de ce Concile approchoit, en 1103, & come beaucoup de gens débitoient, ſur le comte de *Groſſolan*, des choſes honteuſes, qui cauſoient du tumulte parmi le Peuple; il fit ſoner Matines beaucoup pluſtôt qu'à l'ordinaire, les nuits qui précédoient les Vendredis du Carême, leſquelles, par le Rit Ambroſien, ſont toutes deſtinées à l'adoration de la Croix. Une de ces nuits, aïant aſſemblé, par lui-même, par ſes Prêtres & par ſes Officiers, une grande foule de Peuple, il fit un long Sermon

ceſſion des Inveſtitures lui ſoit aſſurée par un Acte d'Autorité Pontificale, c'eſt à dire par une *Bulle*, & que cette *Bulle* ſoit ſignée avant que de rentrer à Rome; ce que le Pape accorde, dit-on, à regret. On va chercher à Rome ſon Sceau qu'il n'avoit point; & la *Bulle* eſt expédiée & remiſe au *Roi*. L'on retourne enſuite à Rome, où *Paſchal* ſacre & couronne *Henri* le 13 d'Avril, Jeudi d'après l'Octave de Pâque. A la ſuite du Couronement, le Pape célèbre ſolemnellement la Meſſe, pendant laquelle, avant la Communion, il rend lui-même au Roi la *Bulle*, dont il vient d'être parlé, laquelle il avoit, avant la Meſſe, reçue de l'Empereur, pour la lui remettre enſuite publiquement (1). Dès qu'après la Meſſe finie, le Pape & l'Em-

dera de bone-foi, par le ſecours de ſon Miniſtère, à conſerver le Roïaume & l'Empire. Et le Seigneur Pape tiendra de bone-foi, ſans fraude & ſans détour, toutes ces choſes au Seigneur Roi Henri *préſent. Ainſi Dieu & ſes ſaints Evangiles me ſoient en aide.* Le ſecond *Acte*, ainſi conçu, fut juré par le Roi. *Je* Henri Roi, *la quatrième ou la cinquième Férie prochaine, relâcherai le Seigneur* Pape, *& les Evêques, & les Cardinaux, & tous les Priſoniers, qui ont été pris avec lui ou pour lui; & je ferai conduire les Otages & les Priſoniers entre les Portes de la Ville au-delà du Tibre; & je ne les prendrai, ni ne permètrai plus de les prendre; & je garderai, tant par moi, que par les miens, la paix & la ſureté à ceux qui reſtent dans la fidélité du Seigneur* Pape Paſchal, *& au Peuple de la Ville, de la partie au-delà du Tibre & de l'Ile, dans leur perſone & dans leurs biens, s'ils me gardent la paix. J'aiderai fidèlement le Seigneur* Pape Paſchal *à conſerver tranquillement & ſurement le Pontificat. Je reſtituerai les Patrimoines & les Poſſeſſions de l'*Egliſe Romaine, *que je lui ai ôtés. Je l'aiderai de bone-foi, ſuivant la coûtume de mes prédécéſſeurs, à recouvrer & poſsèder les autres Biens, qu'elle doit avoir de droit. Et j'obéirai au Seigneur* Pape Paſchal, *ſauf l'honeur du Roïaume & de l'Empire, come les* Empereurs Catholiques *aux* Pontifes Romains Catholiques. *J'obſerverai toutes ces choſes de bone-foi, ſans fraude, & ſans mauvais détour. Ainſi Dieu*, &c. Ce *Serment*, mis par écrit, fut poſé ſur les Evangiles; & les Garans du Roi en jurèrent ainſi l'obſervation par ſon ordre. *Ce qui eſt écrit dans cet* Acte *ſera tenu, par le Seigneur* Roi *préſent, au Seigneur* Pape Paſchal, *ſans fraude, & ſans meuvais détour. Ainſi Dieu*, &c. *Faie le III des Ides (le 11) d'Avril, troiſième Férie après l'Octave de Pâque, Indiction IV (1111).* Ces deux *Actes* ſervent à prouver ce que j'ai dit dans l'Article de *Paſchal II*, que la *Bulle*, dont il eſt parlé ci-deſſus dans mon Texte, & dont je donerai la traduction dans la *Note* ſuivante, eſt un véritable Contrat Sinallagmatique. Après que ces deux *Actes* eurent été ſignés & jurés, le *Pape* célèbra la Meſſe du Dimanche de *Quaſimodo*. Lorſqu'après ſa communion, il eût communié les Miniſtres de l'Autel, il dit au *Roi*, lui preſentant le Corps & le Sang du Seigneur: *Voici le Corps du Seigneur conſervé par la Sainte Egliſe, né de la Vierge* Marie, *élevé en croix pour la rédemption du Genre Humain. Nous vous le donons pour la rémiſſion de vos péchés, & pour le maintien de la paix & de la véritable amitié, qui ſe doit établir, entre moi & vous, & l'Empire & le Sacerdoce.*

(1) Voici la Traduction de cette *Bulle*, telle que *Guillaume de Malmsburi* nous l'a conſervée. Elle n'eſt point ailleurs.

Paſchal, *Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, au très cher Fils* Henri, *par la grace de Dieu tout puiſſant, Empereur Auguſte des Romains.*

Votre Roiaume eſt lié, par la diſpoſition divine, à la Sainte Egliſe Romaine; puiſque vos prédécéſſeurs ont obtenu la Couronne & l'Empire de la Ville de Rome,

PRINCES contemporains.

Prince, pour la ſeconde fois, le modeſte Wladiſlas, *le plus modéré de tous les Princes du Sang de Bohème. Mes Lecteurs s'étoneront peut-être de ce que je raconte ces choſes avec tant de confuſion. L'Ambition, qui ne fait que s'égarer, n'eſt pas ſuſceptible d'ordre. On comtoit alors environ vingt Princes, ſortis du Sang de* Przémiſlas. *Tous ſouhaitoient d'avoir la Courone ſur la tête, & le Sceptre à la main. Le ſeul* Borziwoje *fut trois fois Prince de Bohème, fut chaſſé toujours, & mourut enfin longtems après en exil. Il en fut des tentatives des autres Princes, come des ſiènes.....* (Mais enfin) Wladiſlas, *&...* Sobieſlas, *par leur bone conduite, s'aſſurèrent la Principauté pour eux & pour leurs Décendans.*

WLADISLAS I.

eſt déclaré *Duc* par l'Empereur *Henri IV*, du conſentement des *Etats de Bohème*, en 1110; & meurt en 1125.

Auſſitôt après l'aſſaſſinat de *Swatopluck*, dans le Camp de l'Empereur *Henri IV*, les Troupes lui ſubſtituèrent ſon frère *Otton le Noir*: mais les Etats de Bohème choiſitent *Wladiſlas*, & le mirent en poſſeſſion de Prague. Son élection fut enſuite confirmée par l'Empereur; & le Prince *Otton* fut obligé de ſe contenter de ſon apanage paternel en Moravie.

Sobieſlas entreprit, avec quelques Troupes Polonoiſes, de détrôner ſon Frère. Une bataille perdue & des bleſſures reçues dans le combat l'engagèrent à demander la paix. La réconciliation des deux Frères ſe fit, ſur les ſollicitations du Duc de Pologne & par la médiation de leur mère *Swentochna*, fille de *Caſimir I*, Roi de Pologne, nomée *Swatawa* par les Bohèmes. *Wladiſlas* dona quelques Terres en apanage à *Sobieſlas*, qui ſuivit l'Empereur *Henri IV* en Italie.

Wladiſlas attira dans ſa Cour *Otton le Noir*, qui cherchoit à brouiller en Moravie, & le fit enfermer dans une Forteresſe.

Il eut ſur les confins de ſes Etats une conférence avec *Etiène II*, Roi de Hongrie, qui recherchoit ſon alliance contre les Ruſſes. La fraude d'un Noble Hongrois, qui ſervoit d'Interprète, brouilla les deux Princes au point qu'ils en vinrent aux mains. Les Hongrois s'attribuèrent la victoire, & les Bohèmes la revendiquèrent.

Des tracaſſeries de Cour aiant brouillé *Sobieſlas* avec ſon Frère, quelque tems après ſon retour d'Italie, il quita la

SAVANS & Illuſtres.

ſur la Paſſion de Notre Seigneur & ſur la trahiſon de *Judas*; &, ramenant ſon diſcours à ſa propre affaire, il le finit en jurant ſur les Evangiles, « Que, depuis ſa naiſſance, il n'avoit jamais » péché contre la chaſteté ». Ce ſerment dit aſſés quelles étoient les choſes honteuſes, que l'on publioit contre ce Prélat. *Arialdi*, Abbé de Saint-Denis, & *Guazzon d'Orreo* confirmèrent ſon ſerment par le leur. Il dit enſuite. *Si quelqu'un a quelque choſe à dire contre moi, qu'il le diſe à préſent; ſinon, il ne ſera plus écouté.* On informa *Liprand* de ce qui s'étoit paſſé cette nuit; ce qui fut cauſe qu'aiant aſſemblé les principaux Citoïens dans ſon Egliſe de Saint-Paul, il leur dit, « Qu'ils lui voïoient le nés » & les oreilles coupées pour le nom de » *Jéſus-Chriſt*, ce dont il attendoit une » grande récompenſe, s'il perſévéroit » juſqu'à la fin; & qu'il les prioit, pour » l'amour de *Jéſus-Chriſt* & pour leur » ſalut, d'être attentifs à ce qu'il leur » diroit ». Après un long diſcours ſur différens objets, & principalement ſur la Simonie, *Groſſolan*, ajouta-t-il, *qui paſſe pour Archevêque, eſt Simoniaque, à l'égard de l'Archevêché de Milan, par préſent de la main, par préſent de la langue, & par préſent de ſervices.* Il ne dona point d'autre preuve de ce qu'il avançoit, que l'offre, qu'il fit de ſubir le *Jugement de Dieu*, c'eſt à dire l'*Epreuve du feu.* Les Partiſans de l'Archevêque, voïant que le Prêtre renouvelloit ſouvent cette offre, & que le Peuple ſe diſpoſoit à l'accepter, eurent recours aux Evêques, qui s'aſſembloient pour le Concile; mais *Liprand*, appuiant ſon offre d'exemples & de raiſons, ſoûtint aux Evêques qu'ils ne devoient pas s'oppoſer à ce qu'il propoſoit; & perſiſta dans ſa réſolution. *Groſſolan*, ſans avoir égard à ce que *Liprand* diſoit, tint le Concile deux jours de ſuite dans la Cathédrale d'hiver; &, le troiſieme jour, il prononça dans le pré, qu'on appelloit le Broglio, devant une multitude immenſe d'aſſiſtans, une Sentence de dépoſition contre *André*, Primicier des Décumans, & contre d'autres Prêtres ordonés par l'Archevêque *Anſelme de Rhò*, lequel avoit reçu l'Inveſtiture du Roi *Henri III.* Mais cette Sentence fut reçue avec mépris de tout le Clergé & le Peuple; & bientôt après le Pape *Paſchal II* la caſſa. Dans l'inſtant même elle produiſit du tumulte; & les Gens de l'Archevêque, aiant attaqué ceux du Primicier, tuèrent un de ſes Clercs d'un coup de pierre. Tout le

pereur ont quité l'un les Ornemens Pontificaux, l'autre les Ornemens Impériaux, les Nobles Romains viènent ſaluer l'Empereur; & lui mètent ſur la tête le Cercle d'or, marque du Patriciat de Rome. L'Empereur fait au Pape, aux Evêques, aux Cardinaux, à tout le Clergé de très riches préſens, qui ſont reçus avec joie. Il retourne en Lombardie par la Toſcane; & va, le 6 de Mai, voir la *Comteſſe* MATHILDE, dans le Château de Bianello; paſſe trois jours chés elle; &, ſatisfait des honeurs qu'il reçoit, & des entretiens qu'ils ont enſemble, où la *Comteſſe* lui parle toujours en Allemand; il l'appelle ſa Mère, lui confirme de nouveau la poſſeſſion de ſes Etats; & la charge, en ſon abſence, de gouverner le Roïaume d'Italie (1). Le Pape cependant eſt à peine rentré dans Rome, que les Cardinaux, qui n'avoient point partagé ſa priſon, condamnent la *Bulle*, par laquelle il avoit confirmé le Droit d'Inveſtiture à l'Empereur. Les plus Savans n'épargnent pas les injures au Pontife, & le traitent à peu près d'*Hérétique*, en ſoûtenant, « Que, » pluſtôt de conſentir aux Inveſtitures, il ſe devoit laiſſer ôter

en récompenſe de la grandeur de leur prudence & de leur probité. La Majeſté Divine a de même, mon très cher Fils Henri, *par le miniſtère de notre Sacerdoce, élevé Votre Perſone à la Dignité de cette Courone & de cet Empire. C'eſt pourquoi nous accordons & confirmons auſſi, par la préſente* Bulle, *à Votre Dilection ce* Privilège de Dignité (*a*), *accordé par nos prédéceſſeurs & confirmé par leurs* Bulles *aux Empereurs Catholiques vos prédéceſſeurs; afin que vous doniés, par la* Croſſe *& l'*Anneau, *l'*Inveſtiture *aux* Evêques *& aux* Abbés *de votre Roïaume, élus librement, ſans violence & ſans ſimonie; & qu'après l'*Inveſtiture, *ils reçoivent canoniquement la* Conſécration *de l'*Evêque, *auquel elle appartiendra. Mais, ſi quelqu'un eſt élu par le Clergé & le Peuple, ſans votre conſentement, qu'il ne ſoit ſacré par perſone, qu'il n'ait reçu l'*Inveſtiture; *à l'exeception cependant de ceux dont les* Archevêques *& les* Pontifes Romains *ont coûtume de diſpoſer. Que les* Archevêques *& les* Evêques *aient la liberté de ſacrer canoniquement ceux que vous aurés inveſtis! Car vos prédéceſſeurs ont ſi fort enrichi les Egliſes de leur Roïaume par tant de* Bénéfices (Fiefs), *diſtraits de leurs* Régales, *qu'il eſt très néceſſaire que les forces des* Evêques *& des* Abbés *ſervent à la défenſe du Roïaume même, & que les diſſentions populaires, qui ſurviènent ſouvent dans toutes les élections, ſoient appaiſées par la Majeſté Roïale. C'eſt pourquoi Votre Prudence & Votre Autorité doivent être attentives au ſoin de conſerver, avec le ſecours de Dieu, par vos bienfaits & vos ſervices, la grandeur de l'Egliſe Romaine, & la ſureté des autres: Si quelque Perſone, Eccléſiaſtique, ou Séculière, aiant connoiſſance de cette* Conceſſion, *tente, par une audace téméraire, d'y contrevenir, qu'elle ſoit liée de l'Anathéme, & ſouffre la perte de ſon Honeur* (Fief) *& de ſa Dignité, juſqu'à ce qu'elle viène à réſipiſcence! Mais que la Divine Miſéricorde garde ceux qui l'obſerveront, & qu'elle conduiſe Votre Perſone & Votre Puiſſance pour ſon honeur & ſa gloire!*

(1) Il lui dona même le titre de *Vice-Reine*, ſi l'on en croit ces Vers de *Donizon*.

Cui Ligaris Regni regimen dedit in vice Regis,
Nomine quam Matris verbis claris vocitavit.

(*a*) *Privilegium dignitatis.*

PRINCES contemporains.

Bohême pour ſe retirer en Pologne; & n'en revint qu'après la mort de *Wladiſlas*.

Borziwoje cependant menoit une vie errante. *Wladiſlas* en eut pitié, le fit revenir & lui céda les Provinces au delà de l'Elbe: mais, ou par ſa mauvaiſe conduite, ou par les manœuvres de ſes Ennemis, *Borziwoje* ne put pas s'y maintenir; & fut obligé de s'enfuir pour aller mourir en Hongrie.

Par le conſeil de S. *Otton*, Evêque de Bamberg, *Wladiſlas*, dont les Fils étoient trop jeunes pour règner, déſigna pour ſucceſſeur ſon frére *Sobieſlas*.

SOBIESLAS I

ſuccède, en 1125, à ſon frère *Wladiſlas I*, & meurt en 1140.

Ce Prince, l'un des plus illuſtres que la Bohême ait eus, ſut faire la guerre, règner, & vivre en Chretien.

Le Marquis *Otton le Noir*, à qui *Wladiſlas*, avant de mourir, avoit rendu la liberté, n'en voulut uſer que pour ſoulever la Moravie. *Sobieſlas* le prévint; & ſon arrivée dans ce païs fit fuir *Otton*, qui, retiré près de l'Empereur *Lothaire II*, l'engagea de porter la guerre en Bohême, & lui ſervit de guide. Dans une bataille, qui ſe dona le 2 de Mars 1126, les Allemans furent batus, & *Lothaire* fut fait priſonier avec pluſieurs Princes. *Sobieſlas*, uſant noblement de ſa victoire, leur rendit la liberté ſur le champ; &, *Lothaire* l'aiant reconnu *Duc de Bohême*, il conſentit que tous les autres Priſoniers Allemans ne païaſſent point de rançon.

Il fit enſuite diverſes Incurſions heureuſes en Pologne, parceque les Polonois vouloient faire la guerre à *Béla II*, Roi de Hongrie, dont il avoit épouſé la ſœur *Adlète*, c'eſt à dire *Adélaïde*.

Sa principale occupation fut de fortifier & d'embellir ſes Etats, & de rendre ſes Sujets heureux. La Ville de Prague n'étant bâtie que de bois, il la rebâtit & l'agrandit ſur un nouveau plan, dans le goût des Villes d'Italie. Il bâtit encore, ou répara différentes Villes & pluſieurs Monaſtères. Il augmenta conſidérablement les bâtimens & les revenus de l'Abbaïe de Wiſſehrad, fondée par ſon Père pour des Chanoines Réguliers; & fit mètre ſur le tombeau de ſon Père, enterré dans l'Egliſe de cette Maiſon, une Courone, ornée de pierres précieuſes, dans laquelle il entra 80 marcs d'argent & 12 d'or.

Lorſqu'il étoit à Prague, ſon uſage étoit d'aller nus pieds prier aux tom-

SAVANS & Illuſtres.

Peuple alors exhorta *Liprand* à l'*Epreuve*, qu'il avoit propoſée. Ce Prêtre diſtribua, dès le jour même, aux Pauvres toutes ſes proviſions de bouche; mit en gage ſa Pellice de Loup-Cervier pour acheter le bois des Buchers; diſpoſa de ſes Livres & de ſes autres effets en faveur de ſon neveu *Landulf*, Acolithe de l'Egliſe de Milan, lequel étudioit alors en France à l'Ecole d'Orléans; & demanda, s'il mouroit dans cette *Epreuve*, d'être enterré dans l'Egliſe de la Trinité, qu'il avoit fondée. Lorſqu'on eut dreſſé les Buchers dans une prairie entre les murs de la Ville & la Baſilique de Saint-Ambroiſe, il ſe rendit à cette Egliſe, pour acquiter ſa promeſſe: mais les Gens de l'Archevêque vinrent renverſer & diſperſer les Buchers; & chaſsérent brutalement *Liprand*. Ce Prêtre ſe tint enſuite en repos dans ſa maiſon & dans ſon Egliſe de Saint-Paul, juſqu'à ce que, toutes les Femmes & les Enfans ne ceſſant point de crier continuellement dans les rues: *Dehors Groſſolan, dehors!* le Prélat, aiant aſſemblé ſes Amis, les chargea d'aller, avec quelques perſones choiſies d'entre le Peuple, dire à *Liprand*, « de venir lui faire ſatisfaction, ou de ſortir du païs, » ou de faire l'*Epreuve*, qu'il avoit propoſée ». Cet ordre du Prélat fut exécuté le ſoir du Dimanche des Rameaux, en préſence d'une grande foule de Peuple. *Liprand*, aiant entendu ce qu'on avoit à lui dire, leva les mains au Ciel, rendit graces à Dieu, & dit aux Députés: *C'eſt donc lui qui veut, & commande ce que vous dites?* Tous répondirent: *Certainement il le veut, & le commande.* Il repartit, « Qu'il ne ſortiroit point » du païs; qu'il jeûneroit les deux jours » ſuivans, & qu'il feroit l'*Epreuve* le » Mercredi: mais qu'il n'avoit point » d'argent pour acheter du bois ». Cette réponſe aiant été rapportée à l'Archevêque; ſes Officiers & ceux de la République fournirent le bois néceſſaire; & firent dreſſer, dans l'Eſplanade devant le Porche de Saint-Ambroiſe, deux tas de bois de dix coudées de long, & de quatre coudées plus larges & plus hauts que la taille du plus grand homme, avec un eſpace entre deux d'une coudée & demie. Le Mercredi, *Liprand*, revêtu des habits ſacerdotaux, va, nus pieds, à Saint Ambroiſe, portant une Croix, qu'il poſe ſur l'Autel; &, come il ne ſe préſentoit point de Prêtre, il chante lui-même la Meſſe. Lorſqu'il la finiſſoit, *Groſſolan*, portant une Croix, arrive accompagné d'*Arialde*

» la vie (1) ». *Paſchal*, ne pouvant ſupporter les outrages qu'il recevoit, ſe retire à Terracine. En ſon abſence, les Cardinaux & les autres Prélats mécontens condamnent, par un *Décret* ſolemnel, l'accord que le Pape avoit fait (2); ce qui lui fait écrire à ce ſujet de Terracine, le 5 de Juillet, une *Lètre*, dont l'Adreſſe eſt *Aux Evêques* Jean *de Tuſculum* & Léon *de Verceil*, *& aux Cardinaux aſſemblés enſemble, Aſſociation & paix en* JÉSUS-CHRIST. Il leur dit « Que ce qu'ils ont fait, ſans le Jugement & la préſence de l'Egliſe, quoiqu'ils l'aient fait par » zèle pour Dieu, ne lui paroît pas conforme aux Canons; » & que c'eſt l'ouvrage de la Haine pluſtôt que de la Charité: » Qu'au reſte il penſe lui-même à corriger ce qu'il peut y avoir » de défectueux dans ce qu'il a fait, pour ſauver ſes Frères » & ſes Fils, & pour empêcher la ruine de Rome & de toute » la Province ». Il les exhorte, en finiſſant, « d'agir dans » l'Egliſe, pour que l'Egliſe elle-même tire avantage du zèle, » qu'ils ont & qu'ils font paroître ». Il eſt à croire que la démarche peu meſurée, pour ne pas dire ſéditieuſe, de ces Cardinaux eſt ce qui détermine *Paſchal* à dépoſer les Ornemens Pontificaux, pour s'enfuir dans une Solitude: mais les plus honêtes gens s'oppoſent à ſon abdication, & l'engagent à revenir à Rome (3). L'Empereur cependant, en quitant *Mathilde*,

(1) *Muratori*, qui prend ou feint de prendre pour vrai tout ce que des Ecrivains, Domeſtiques des Papes, ont écrit de cette Affaire, ne peut pas s'empêcher de dire, p. 368, au ſujet de ce que ces Cardinaux ſoûtenoient: *Il eſt aiſé, loin du combat, de faire le brave. Si ces Cardinaux s'étoient trouvés, durant deux mois, dans les mêmes extrémités que le Pape, avec le couteau ſur la gorge, come il fut, & dans le riſque de voir les Cardinaux & les autres Priſoniers Romains immolés à la fureur des Allemans; je ne ſais pas s'ils auroient mis en pratique ce qu'ils exigeoient alors du Pape.* Au reſte, il me ſemble qu'on pouroit aſſés naturellement déduire de l'indignation de ces Cardinaux & des Prélats qui leur étoient joints, que ce que des Ecrivains, Domeſtiques des Papes, ont dit des mauvais traitemens, & des menaces de mort faites, ſoit au Pape, ſoit aux autres priſoniers, eſt extrêmement exagéré. Ceux qui condamnoient l'accord de *Paſchal* & d'*Henri*, ſavoient ſans doute certainement que le Pape n'avoit pas été réduit au point de ne pouvoir pas s'exemter de faire la volonté du Roi.

(2) *Muratori* dit, p. 369, que par ce *Decret*, les Cardinaux *donèrent beaucoup d'exercice à la patience & à l'humilité de ce Pape, come s'il ſe fût agi, dans cet accord, de quelque point de foi, non d'un point de Diſcipline Eccléſiaſtique. La manière, alors en uſage, de doner les* Inveſtitures *portoit certainement atteinte à cette Diſcipline: mais on pouvoit cependant la tolèrer, en excluant la Simonie.* C'eſt en *Canoniſte Italien*, que *Muratori* dit que ces *Inveſtitures* étoient contraires à la Diſcipline. Cette Diſcipline n'étoit autre choſe que les *Décrets* de quatre ou cinq Papes contre les *Inveſtitures*, *Décrets*, qui n'étant pas encore unanimement reçus par tout, ne pouvoient pas faire loi.

(3) Le même Auteur, au même endroit, dit: *Nous apprenons de* Godefroi de Viterbe (dans ſa *Chronique*), *de l'Abbé* Suger (dans la *Vie de Louis le Gros*) *& d'*Hildewert (Archevêque de Tours, dans quelqu'une de ſes *Lètres*), *que ce*

PRINCES contemporains.

beaux des Saints, Patrons du païs.

Il fournit de grands ſecours à l'Empereur *Conrad II* contre *Henri le Superbe*, Duc de Saxe & de Bavière; & cet Empereur s'engagea de ſoûtenir le choix, que *Sobieſlas* fit pour ſon ſucceſſeur de *Wladiſlai*, fils de ſon frère *Wladislas I*, qu'il crut devoir préférer à ſes Fils.

GRANDS-DUCS,
ou CZARS DE RUSSIE.

IAROSLAS ou JAROSLAS, depuis 1015 juſqu'en 1054.

ISJIASLAS,

fils aîné d'*Iaroslas*, lui ſuccède au *Duché de Kiovie*, & au titre de *Grand-Duc* en 1054; & meurt en 1078.

Il aſſocia ſes Frères *Swésoslas*, Duc de Czernikow, & *Viévolod*, Duc de Péréiaſlaw, au Gouvernement de toute la Ruſſie.

Au commencement de ce règne, *Vsévolod* fit une expédition heureuſe contre les Turcs; & l'on fit un Traité de paix avec les *Polowzi*, Nation Tartare, qui s'avançoient vers Kiovie.

Les trois Frères eurent enſuite la guerre avec leur frère *Vſeslas*, Duc de Plotsko, qu'ils vainquirent, & menèrent en priſon, avec ſes deux Fils, à Kiovie. Ces Princes, la même année ou la ſuivante, furent batus par les *Polowzi*; ce qui fut cauſe que les Kioviens ſe révoltèrent, tirèrent *Vſeslas* de priſon, & le déclarèrent *Grand-Duc*. Sept mois après, *Isjiaslas* fut rétabli par *Boleſlas II*, Roi de Pologne.

Come il vouloit s'arroger un pouvoir abſolu ſur tous ſes Frères, il fut, en 1074, obligé de s'enfuir une ſeconde fois de Kiovie. Son frère *Swétoslas* y fut reconnu *Grand-Duc*; & mourut le 29 de Décembre 1076. *Vſévolod*, qui lui ſuccéda, rendit Kiovie, en 1077, à ſon frère *Isjiaslas*, que *Boleslas II* ramenoit encore.

Isjiaslas remporta, l'année ſuivante, une victoire ſur les Polowzi. L'un d'entre eux, bleſſé mortellement & couché ſur le champ de bataille, eut la force de lancer au Grand-Duc un javelot, dont la bleſſure le fit mourir.

Ce Prince aima la Juſtice; & fut bon au point de ne jamais rendre le mal pour le mal.

VSÉVOLOD

ſuccède à ſon frère *Isjiaslas*, en 1078;

SAVANS & Illuſtres.

de Marignan & de *Bérard*, Juge d'Aſti, qui le ſuivent au Jubé. *Liprand*, toujours nus pieds, ſe place ſur la baſe de marbre, qui portoit une Statue d'Hercule (a) auprès de la porte du chœur; &, lorſqu'on eut fait ſilence, l'Archevêque dit au Peuple: *Soïés attentifs. Je vais en trois moss confondre cet Home.* S'adreſſant enſuite à *Liprand*, il lui dit: *Vous avés avancé que j'ésois Simoniaque par préſent de la main. Només préſentement ceux à qui j'ai doné.* Le Prêtre, regardant le Peuple, & montrant du doigt le Jubé, dit: *Vous voïés trois grands Diables, qui penſent me confondre par leur adreſſe & par leur argent. Eſt-ce que le Diable, dont l'impulſion a fait devenir cet Home Simoniaque, ne peut pas le pouſſer à doner d'avantage d'argent pour cacher la vérité, & m'ôter les Témoins & les Juges de ce monde? Mais vous n'ignorés pas que, pour éviter les ruſes du Diable & des Méchans, j'ai choiſi pour Juge Dieu, qu'on ne peut engager, ni par argent, ni par aucun autre moïen, à mal juger. Si vous voulés venir à ſon Jugement, je ſuis prêt à faire ce que j'ai promis.* Cette Réponſe annonce beaucoup d'enthouſiaſme, & peu de bone-foi. Le Prélat, qui n'étant pas de meilleure foi, n'avoit pas autant d'empire ſur lui-même, au lieu de faire ſentir au Peuple que *Liprand* n'avoit répondu que par une défaite, dit à ce Prêtre: *Dites: De quelle Simonie parlés-vous?* Le Prêtre répliqua: *Et vous, dites, qu'elle eſt la bone?* Après un moment de ſilence, l'Archevêque repart: *Il eſt une Simonie, pour laquelle on ne dépoſe point la Simoniaque:* A cela le Prêtre répond: *Je parle de la Simonie pour laquelle on dépoſe l'Abbé de ſon Abbaïe, l'Evêque de ſon Evêché, l'Archevêque de ſon Archevêché.* Là-deſſus le Peuple, d'humeur à trouver que *Liprand*, qui lui vouloit donner un ſpectacle, avoit raiſon, crie: *Sortés pour le Jugement.* Pendant que ce cri ſe répète de toutes parts, *Liprand*, quoique vieux, ſaute légèrement en bas de deſſus le pied-d'eſtal de la Statue d'*Hercule*; marche, avec tout le Peuple, aux Buchers, &, pendant qu'on allumoit le bois, il dit: *Vous ne voïés ici que moi de Prêtre, qui béniſſe ce feu pour moi: mais vous voïés ce papier, que je tiens, où ſont des paroles ſaintes, & des ſignes de la Sainte Croix. Come Miniſtre, je prononcerai ces paroles & ferai ces*

(a) Voïés la *Digreſſion* à la ſuite de cette *Epoque*.

paſſe à Vérone. Il y ſéjourne quelque tems; &, le 19 de Mai, il confirme les Priviléges du Chapitre de Crémone; & donc, le 21 du même mois, un Privilége en faveur d'*Albéric*, Abbé de Saint-Benoît de Polirone (1). Dans cette même Ville, il reçoit les plaintes des Padouans contre les Vénitiens, touchant la querèle qu'ils avoient enſemble, au ſujet des limites. Les Vénitiens lui députent auſſi par ſon ordre; &, de concert avec les Envoïés des deux Villes, il fixe les limites; fait rendre les Priſoniers de guerre de part & d'autre; & renouvelle entre les Vénitiens d'une part, & les Padouans & les autres Sujets du Roïaume d'Italie de l'autre, les anciens Traités d'alliance & d'amitié. De Vérone, il retourne en Allemagne; où, conjointement avec les Evêques de ſa ſuite, il réforme divers abus, conformément aux inſtructions du Pape. Enſuite, au mois d'Août, aiant aſſemblé beaucoup d'Evêques, d'Abbés & de Princes à Spire; il y fait avec eux de magnifiques funérailles à ſon Père, dont le Corps eſt mis à côté de ſes Ancêtres. Il va de-là tenir une Cour à Maience, dans laquelle il inveſtit de cet Archevêché, par la Croſſe & l'Anneau, ſon Chancelier *Albert.*

ROGER, *Duc de Pouille & de Calabre*, étoit mort au mois de Février de cette année, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils *Guillaume*; & ſa mort avoit été cauſe que les Princes Normans, obligés, dans ce changement de Souverain, de veil-

bon Pape quita la Chape Pontificale, ſe retira dans une Solitude & voulut renoncer au Pontificat. Mais tous les gens de bien & les gens ſages le rappellèrent à Rome. Sans aller chercher ce qu'*Hildewert* & l'Abbé *Suger* ont dit, je me contente d'avertir ici que, ſelon *Godefroi de Viterbe*, ce fut en plein Concile que *Paſchal* voulut abdiquer.

Papa dolens lamenta movet, totumque per orbem
Eccleſiam ſua Charta *vocat properanter ad Urbem.*
Hæc ubi concedit . . .
Tunc ait . . . .
Officiis me deſtitui dignum reputavi,
Me quoque depoſui, ne pareatis, *ait.*
Hæc ait; & Mitram reicit Mantumque relinquit.
Ordinet Eccleſia ſine me quidquid placet, *inquit*,
Moreque Pontificis judicet ipſa ſibi. . . . .
Copia Pontificum: Non ita, *dixit*, erit. . .
Extortum Papæ ſcriptum contra rationem
Uritur; &, priſcum tibi conciliamus honorem,
Tolle, Pater, Mantum, *curia tota monet.*

(1) La date du premier de ces *Diplômes*, imprimé dans la *Diſſertat. XIX* des *Antiquit. d'Ital.* eſt: *XIV Kalendas Junii, Indictione IV, Anno Dominicæ Incarnationis MCXI, Regnante* Henrico V, *Rege Romanorum, Anno V, Imperatore primo, Ordinationis XI. Actum Veronæ.* J'ai dit plus haut avec l'*Abbé d'Urſperg* que ce fut en 1099, qu'*Henri III* fit reconnoître ſon fils *Henri*, Roi de Germanie: mais, s'il n'y a point ici de faute à l'Année du Couronement, ce ne fut qu'en 1101 que ce jeune Prince fut couronné. Le ſecond *Diplôme* eſt dans l'*Append.* de l'*Hiſtoire de Polirone* du P. *Bacchini.*

& meurt à Kiovie, le 13 d'Avril 1093.

Le commencement de ſon règne fut illuſtré par ſes neveux *Vladimir* & *Olegh*, fils de *Swétoslas*. Le premier bâtit les Turcs. Le ſecond fit, avec les Koſares, une courſe juſqu'aux portes de Conſtantinople.

Vsévolod eut grand ſoin de l'adminiſtration de la Juſtice; & montra l'averſion la plus grande pour toute eſpèce de débauche.

On trouve, ſous ſon règne, une preuve de la liaiſon de l'Egliſe de Ruſſie avec celle de Rome. La fête de la Tranſlation des Reliques de S. *Nicolas* y fut établie, en conſéquence d'une *Bulle* d'*Urbain II*, le 9 de Mai, jour auquel elle ſe célèbre encore.

SWÉTOPOLK,

fils d'*Iziaslas* & Duc de Novogorod, ſuccède, en 1093, à ſon oncle *Vsévolod*; & meurt le 29 de Mars 1114.

Vsévolod, près de mourir, avoit fait venir de Czernikow ſon fils aîné *Vladimir*, qu'il avoit fait reconnoître *Grand-Duc*: mais, dès qu'il fut mort, ce jeune Prince céda le Trône à ſon couſin-germain *Swétopolk*, auquel il le croioit dû.

Les Polowzi firent alors une irruption en Ruſſie; & le nouveau Grand-Duc, quoique ſecouru par *Vladimir*, fut vaincu. Sa défaite fut ſuivie d'un Traité de paix, & de ſon mariage avec la Fille de *Tugor* leur Kan.

Ces Peuples revinrent bientôt après, à la ſollicitation d'*Olegh* & de *David*, fils du Grand-Duc *Jaroslas*, leſquels cherchoient à s'agrandir aux dépens des autres Princes de leur Maiſon. *Waſilkon*, neveu de *Vladimir*, pris dans une action, eut les ieux crevés par ordre de *David*. Ce fut la première fois, qu'on fit uſage de ce ſupplice en Ruſſie. Tous les autres Princes, & le Grand-Duc s'unirent contre *David*, qui s'enfuit en Pologne. Il en revint avec quelques Troupes, & fut batu par le Grand-Duc. Cette guerre civile, interrompue par divers accommodemens, dura depuis 1094 juſqu'en 1103, que tous les Princes, réunis au Grand-Duc, firent une guerre heureuſe aux Polowzi, qu'ils forcèrent à demander la paix.

VLADIMIR II,

fils aîné de *Vsévolod*, ſuccède, en 1114, à ſon couſin-germain *Swétopolk*; & meurt le 25 de Mai 1125.

Il fut la terreur des Grecs & des Polowzi, ſur leſquels il remporta de ſi

ſignes ici-bas; & Dieu, mon Seigneur, bénira d'en haut ce feu. Le Peuple répond: *Ainſi ſoit-il.* Après avoir, en préſence de l'Archevêque, dit les prières, fait les ſignes de Croix, & jeté ſur le feu de l'Eau bénite & de l'encens, il a peine à faire le ſerment qu'il faloit entre les mains de l'Archevêque, ou d'*Ariald de Marignan*, qui, tout-puiſſant auprès du Prélat, avoit hâté l'exécution de l'*Epreuve*, & ſouhaitoit de voir *Liprand* conſumé par les flâmes. Enfin, voïant qu'on étoit dans l'attente & dans l'embaras, il dit: *Laiſſés-moi faire. Tout ira bien. Je ne finirai point le ſerment ſans en avoir dit autant qu'il en faut pour vous contenter.* Alors, prenant la Châpe de l'Archevêque, il la ſecoue, en diſant: *Ce* Groſſolan, *que cette Châpe couvre (car c'eſt de lui, non d'un autre que je parle) eſt Simoniaque, à l'égard de l'Archevêché de Milan, par préſent de la main, par préſent de la langue, par préſens de ſerviees.* Voïant là qu'on étoit ſatisfait, il ajoute: *Je ne me préſente point à ce Jugement, par confiance en quelque Maléfice, Enchantement ou Brevet. Ainſi, Dieu & ſes Saints Evangiles me ſoient en aide dans ce Jugement.* L'Archevêque, ſans rien dire, monte à cheval, & s'en va. Pour laiſſer au buchet le tems de s'enflamer tout à fait, *Arlald de Marignan* retient le Prêtre avec une main; &, ſa main, quoique loin du feu, ſentant trop vivement la chaleur, il dit: *Prêtre* Liprand, *voïés votre mort aſſurée dans ce feu. Revenés à l'Archevêque mon Seigneur, avec toute ſureté pour votre vie. Sinon, allés, & brûlés-vous avec la malédiction de Dieu.* Un *Retire-toi, Satan*, eſt la réponſe à ces paroles. *Arlald* ſe retire. *Liprand* ſe proſterne; ſe relève; fait ſur lui-même le ſigne de la Croix; entre dans l'eſpace, qui ſéparoit les deux Buchets: le traverſe, en diſant: *Deus, ſalvum me fac, & in virtute tua libera me* (O Dieu, ſauvés-moi, & délivrés-moi par votre puiſſance); &, lorſque répétant pour la troiſième fois la même prière, il en étoit au mot *ſalvum*, il ſe voit hors des buchers, ſans avoir ſes vêtemens, ni ſa perſone offenſés par le feu.

Je parle aux années 1103 & 1105 des ſuites de cette *Epreuve*. Je dirai ſeulement ici que, ſur la promeſſe que *Landulf de Varigla* faiſoit de prouver, devant le Pape & devant un Concile, que, ſuivant les Canons, *Groſſolan* ne pouvoit pas être Evêque, ou Prêtre, ni même admis dans aucun Ordre inférieur, le Clergé & le Peuple de Milan

ler à leurs intérêts & de ſe précautioner contre ce que le nouvel Empereur pouroit tenter à leur préjudice, n'avoient pu doner aucun ſecours au Pape.

Au mois de Juillet, les Milanois s'emparent de Lodi, qu'ils détruiſent entièrement, & dont ils diſperſent, dans ſix Bourgs différens, les Habitans, réduits à peu près à la condition d'Eſclaves; ce qui reſte en cet état juſqu'au tems de l'Empereur *Frédéric I.*

BOÉMOND, Prince d'Antioche & de Tarente, *frère du Duc* ROGER, *ſe préparoit en Italie à repaſſer en Orient, lorſqu'il trouve la mort au mois de Mars. On l'enterre à Canoſe. Il laiſſoit une grande réputation, avec un Fils jeune Enfant, qui ſe nomoit auſſi* Boémond, *pour héritier de ſes Etats* (1).

1112.

LE 18 de Mars, *Paſchal II* fait, dans la Baſilique de Latran, l'ouverture d'un Concile d'environ cent Evêques tous Italiens, à la réſerve de *Gérard*, Evêque d'Angoulême, Député pour la Primatie de Vienne, & de *Galon*, Evêque de Léon en Bretagne, Député pour l'Archevêque de Bourge. Il s'y trouve un très grand nombre d'Abbés, & d'autres Eccléſiaſtiques de différens Ordres. Le quatrième jour on y dit que les Clercs, qui reſtoient du Parti de l'Antipape *Guibert*, avoient, come en aiant la permiſſion du Pape, repris leurs fonctions, quoiqu'interdits. Le Pape dit là-deſſus, « Qu'il n'a» voit point, come quelques-uns le publioient, abſous géné» ralement les Excommuniés; parcequ'il êtoit certain que per» ſone ne devoit être abſous ſans pénitence & ſatisfaction: » Qu'il n'avoit point rétabli les *Guibertins* dans leurs fonctions; » & qu'au contraire il confirmoit la Sentence de l'Egliſe pro» noncée contre eux par ſes prédéceſſeurs ». Le lendemain, il rend comte au Concile de la manière dont il avoit été pris par *Henri*, Roi des Allemans, avec quelques Cardinaux, Evêques, Prêtres & Diacres, & beaucoup d'autres perſones, tant de Rome, que d'ailleurs; & dit, « Qu'il avoit été forcé, contre » ſa propre réſolution, pour délivrer les Priſoniers, rendre la » paix au Peuple, & maintenir la liberté de l'Egliſe, d'accor» der au Roi par écrit une conceſſion des Inveſtitures, qu'il » avoit plus d'une fois défendues: Qu'il avoit fait jurer, par

(1) *Muratori*, p. 370.

PRINCES contemporains.

grands avantages, qu'il augmenta ſes Etats aux dépens des uns & des autres. Il ſubjugua les Buleares, c'eſt à dire les habitans des bords du Wolga. Les Génois aiant eu quelque querèle avec lui; il ſurprit leur Ville de Caffa ſur la Mer noire.

La nuit du 23 au 24 de Juillet 1124, Kiovie fut preſque entièrement réduite en cendres; & l'on dit qu'il y eut plus de 600 Egliſes brûlées.

MTISLAS,

fils aîné de *Vladimir II*, lui ſuccède, en 1114; & meurt en 1132.

Il remporta des victoires ſur les Polowzi, les Turcs, les Lithuaniens & les *Tſchoudi*, c'eſt à dire les Scithes, ou Tartares habitans vers le Nord.

IAROPOLK, ou JAROPOLK II,

remplace, en 1132, ſon frère *Miſlas*, enſuite d'une députation de la Ville de Kiovie; & meurt dans cette Capitale en 1138.

Il eut guerre, pendant tout ſon règne, avec les Princes ſortis d'*Olegh* & de *David*, fils d'*Iaroslas*, leſquels joints aux Polowzi, vouloient dépouiller les Fils de *Vladimir II* de Kiovie & du Grand-Duché.

SAVANS & Illuſtres.

réſolurent, en 1105, de députer au Concile qui s'alloit tenir à Rome, pour y demander la dépoſition de *Groſſolan*. Le *ſivère & ſage* Amizon de Landriano, *Capitaine de Milan* (*a*), lequel connoiſſoit aſſès bien la Cour de Rome, leur dit: *Vous voulés noïer le Loutre dans l'eau.* Ce fut envain, come je le dis à l'an 1105, que le Pape continua *Groſſolan* dans la poſſeſſion de ſon Archevêché. Ses Adverſaires firent les plus forts à Milan. Non ſeulement ils ne le reçurent pas; ils l'empêchèrent auſſi de jouir d'aucune des Places fortes de l'Archevêché. Les troubles cependant continuèrent toujours; & le Prêtre *Liprand*, ne jouiſſant pas de tonte la conſidération, qu'il auroit pu ſe flater d'avoir, prit le parti de ſe retirer dans la Valteline, pendant que ſon neveu *Landulf* étudioit dans les Ecoles de Tours & de Paris avec *Anſelme de Puſterla*, Chanoine ordinaire, & *Olric*, Vidame de l'Egliſe de Milan, leſquels en furent dans la ſuite l'un & l'autre Archevêques. Leur abſence fut d'un an. *Landulf* ne fut pas pluſtôt de retour, qu'il repartit pour aller chercher ſon Oncle, qu'il trouva malade en chemin à l'Abbaie de Chivate, dont *Arialdo*, précédemment Abbé de Saint-Denis à Milan, étoit alors Abbé. Ce Moine, qui ne ſe ſouciolt pas de garder *Liprand* dans ſa maiſon, ne vit pas pluſtôt *Landulf*, qu'il lui conſeilla de mener ſon Oncle au moins à deux milles de-là, pour que *Groſſolan* n'eût pas à ſe plaindre. Ils quittèrent Chivate & furent rendus le ſurlendemain à Milan. Cette retraite de *Liprand* dans la Valteline précéda le depart de *Groſſolan* pour la Terre Sainte, que le P. *Pagi* montre qu'on doit fixer en 1110.

Mais, avant ce tems, pendant un intervalle, qu'il ſeroit difficile de fixer, il jouit à Milan de ſon autorité, puiſqu'il y dona les Ordres. Ce fut alors qu'il ordona Soûdiacre *Jourdain de Clivi*, dont le joli viſage lui plaiſoit beaucoup (*b*). C'eſt ce même *Jourdain de Clivi*, qui fut intrus dans le Siège de Milan, pendant l'abſence de *Groſſolan*. *Landulf*, qui n'avoit point de raiſons de l'aimer, le repréſente come étant de la plus craſſe ignorance.

Le 1 de Janvier 1112, come je le dis à cette année, ce même *Jourdain* fut élu Archevêque d'une manière ſi ſingulière, que le détail en mérite d'être rapporté. *Au mois d'Octobre* (1111), dit *Landulf*, Ch. XX, *la pluie continuelle groſſit tellement les rivières, que, non ſeulement les Campagnes, mais la Ville même, en furent extrêmement incommodées. Quelques-uns même craignirent que ce ne fût la fin du Monde, parceque celui qui règnoit* (Heuri IV) *avoit détrôné ſon Père* (Henri III). *Mais* Guazon Cumino & Amizon de Sala, *ſecondés de beaucoup d'autres, tant Clercs que Laïcs, qu'ils avoient gagnés, & portant leurs vues ailleurs, ſe mirent à publier que les diſſentions au ſujet de* Groſſolan *étoient un mal digne d'un autre déluge. Sur ce diſcours*, Jean Menerio & Pierre de Carate, *les principaux & les plus zélés protecteurs & défenſeurs de* Groſſolan, *aiant pénétré le deſſein de* Guazon & d'Amizon, *leur répondirent en préſence du Peuple, & leur dirent*: Dites: Que voulés-vous qui ſe faſſe de

(*a*) C'eſt ce que dit *Landulf*, Ch. XI. *Rigidus & ſapiens Capitaneus Mediolanenſium* Amizo (ou Amigo) de Laudriano.

(*b*) *Blanda facies ejus ſpeciei*, dit le même, en parlant de *Jourdain*, Ch. XIX, *adeo* Groſſulano *placuit, quod ordinavit eum Subdiaconum.*

» les Evêques & les Cardinaux, qu'il ne l'inquiéteroit point à » ce ſujet, & qu'il ne prononceroit point l'anathême contre » lui: Que, bien que ce Prince & les ſiens n'euſſent pas obſervé » la condition de ce ſerment, ni rempli l'engagement qu'ils » avoient ptis par le leur, il ne l'excommunieroit jamais, & » ne l'inquiéteroit jamais au ſujet des Inveſtitures; & que ce » Prince & les ſiens auroient Dieu pour Juge: Qu'à l'égard » de l'Ecrit, que de dures néceſſités l'avoient contraint, non pour » ſauver ſa vie ou ſon honeur, mais uniquement pour le ſer- » vice de l'Egliſe, de faire ſans le conſeil & les ſouſcriptions » de ſes Frères, & par lequel il n'avoit point contracté d'en- » gagement, ni fait de promeſſe, il reconnoiſſoit qu'il avoit » été mal fait, & ſouhaitoit qu'on le corrigeât; mais qu'il » laiſſoit à ſes Frères aſſemblés le choix de la manière de le » corriger, enſorte que l'Egliſe & ſon ame n'en reçuſſent aucun » préjudice ». Il eſt réſolu par tout le Concile que les plus ſages & les plus ſavans d'entre eux délibéreront murement enſemble ſur le parti qu'il faloit prendre; & que, le lendemain, ils en rendront comte par l'inſpiration du Saint-Eſprit. Le ſixième & dernier jour du Concile, le Pape en réponſe à quelques Zélateurs, qui traitoient d'Hérétiques ceux qui ne condamnoient pas les Inveſtitures, fait cette *Profeſſion de foi. Je reçois toute la divine Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Teſtament; la Loi, écrite par* Moïſe *& les Saints Prophètes; les quatre Evangiles; les Epîtres canoniques; les Epîtres du glorieux Docteur S.* Paul, *Apôtre; &, come les quatre Evangiles, les quatre Conciles Univerſels, de Nicée, de Conſtantinople, d'Ephèſe, & de Calcédoine, & celui d'Antioche; les Décrets des Saints Pères, les Pontifes Romains; & principalement les Décrets du Pape* Gregoire, *mon Seigneur, & du Pape* Urbain, *de ſainte mémoire. En tout & par tout, j'approuve ce qu'ils ont approuvé, je tiens ce qu'ils ont tenu, je confirme ce qu'ils ont confirmé, je condamne ce qu'ils ont condamné, je rejète ce qu'ils ont rejèté, j'interdis ce qu'ils ont interdit, je défens ce qu'ils ont défendu. C'eſt en quoi je perſévèrerai toujours.* Enſuite *Gérard*, Evêque d'Angoulême, lit, au nom de tous ceux qui, la veille avoient été chargés de délibérer, cette *Sentence*, qu'il avoit dreſſée avec *Léon*, Evêque d'Oſtie, & les Cardinaux *Robert* du Titre de Saint-Eusèbe, & *Gregoire* du Titre des Saints-Apôtres. Nous *tous, aſſemblés, avec le Seigneur Pape* Paſchal *dans ce ſaint Concile, condamnons par cenſure canonique, par*

notre part? *Les autres dirent:* Nous voulons d'une part qu'*Ardérie de Carimate*, Diacre ordinaire, le Prêtre *Jean*, Prévôt de l'Egliſe de Saint-Nabor, le Prêtre *Nazaire Murieula*, *Pierre*, Prêtre de Saint-Carpophore, *Laurent*, Prêtre de Saint-Protais au Champ, *Albérie*, Prêtre de Saint-Dalmace, *Antie*, Prêtre de Saint-Victor au Théatre, *Ambroiſe*, Prêtre de Saint-Jean *ad Coucham*, & *Galdon*, Prêtre de Saint-Michel, que vous ſavés être tous des Défenſeurs de *Groſſolan*; & de l'autre, que le Vidame, *Anſelme de Puſterla*, *Anſelme de Badage*, le Prêtre *Richelme*, Prévôt de l'Egliſe de Saint-Nazaire, le Prêtre *Girard*, Prévôt de l'Egliſe Collégiale de Saint-Ambroiſe, *Robue*, (ou Rubrio), Prévôt de Saint-Etiène, le Prêtre *Ariald d'Amerio*, le Prêtre *Lanfranc*..... (*a*), & nous deux *Guazon* & *Amizon*, nous jurions tous enſemble que, de ce jour au 1 de Janvier prochain, nous donerons une *Sentence*, juſte, nète & conforme aux Canons touchant la diſpute au ſujet de *Groſſolan*, ſavoir s'il peut être, ou non, Archevêque de Milan; & que, s'il ne peut pas l'être, nous ferons unanimement, le même jour, une élection catholique d'une autre perſone. Nous voulons encore que *Landuif Carogna*, Prêtre ordinaire, & *Henri de Biragne*, Diacre ordinaire, le Prêtre *Jean Actilens*, *Olrie*, Prêtre de Saint-Martin, *Jean Menero*, *Guazon Teſtaguado*, & d'autres Clercs & Prêtres, Chevaliers & Bourgeois, que nous nomerons, viènent, & jurent de s'en tenir à la *Sentence*, que nous dix-huit donerons, ſans diſcorde & ſans diviſion, au ſujet de *Groſſolan*, à retenir, ou renvoïer, ou d'une autre perſone que nous élirons unanimement. *Je réſiſtai de tout mon pouvoir à ces demandes de* Guazon & d'Amizon; *& je leur dis en préſence du Peuple*: Jamais ſemblable conſeil ne fut doné, ni reçu par *Abraham*, ou par aucun autre Home fidèle de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament. *Malgré cela, pendant que je me tenois humblement à l'écart, le premier & le ſecond ſerment, tels que* Guazon & Amizon *les avoient ſpécifiés & demandés, furent faits par les Cleres & Laïcs només ci-deſſus, par* Landulf Carogna & Jourdain de Clivi, *Prêtres ordinaires, par d'autres Prêtres & Cleres, & par des Chevaliers & des Bourgeois. Or il faut ſavoir qu'*Ardéric, *Evêque de Lodi* (Vicaire de *Groſſolan* en ſon abſence) *dona la permiſſion de faire ces ſermens; & qu'*Ardéric de Carimate *fut le premier, qui reçut cette permiſſion & fit ſerment; & que, dans toute cette Affaire, il fit le premier rôle & s'attribua la principale autorité. Lorſque l'on eut examiné ſi l'on retiendroit, ou renvoieroit* Groſſolan, *& ſi l'on éliroit, ou non*, Jourdain, *il dit à tous ceux qui, come lui, avoient juré dans cette Conjuration*: Sachés le à n'en pouvoir douter. Je ne renvoierai point *Groſſolan*, ſi je n'ai pas le pouvoir d'élire *Jourdain.* Ardéric *n'eut pas dit ces paroles, que ceux qui rejetoient &* Groſſolan, *& l'élection de* Jourdain, *furent come pétrifiés; & voulurent ce qu'*Ardéric *vouloit.* (Chap. XXI). *Come le dernier jour de Décembre, cet* Ardéric *& les dix-ſept autres étoient d'accord d'élire* Jourdain; *je les allai trouver de la part d'*André, *Primicier des Prêtres & Cleres Décumans de Milan; & je leur dis, come le Primicier me l'avoit ordoné, « Qu'ils étoient » mal conſeillés ». Ils ne changèrent cependant point d'avis; &, le matin du 1 de Janvier*, Ardéric, *le Vidame & les autres, qui s'étoient engagés par ſerment avec eux de rejèter, ou garder* Groſſolan, *ou d'élire catholiquement un autre Archevêque, montèrent au Jubé* (de la Cathédrale); *&, le Peuple aiant fait ſilence*, Ardéric *dit à cette multitude mêlée:* Sauf le reſpect que l'on doit au Pape, nous diſons, ſuivant la Juſtice & l'autorité des Canons, que *Groſſolan* ne peut pas être Archevêque de Milan. *Les autres aiant confirmé ce qu'il venoit de dire, il élut Archevêque ſur le champ le Prêtre* Jourdain de Clivi.

Ce qui doit ſurprendre ici, c'eſt moins la hardieſſe que ces Prêtres diſcoles eurent d'autoriſer de la Juſtice & des Canons une entrepriſe qui leur étoit abſolument contraire, que la condécendance avec laquelle Rome, dont ces Prêtres annulloient des *Décrets* faits en Concile, confirma l'Intruſion ſcandaleuſe de *Jourdain.* Mais il ſe poura que *Muratori* diminue un peu de cette ſurpriſe. Voici come il s'explique là-deſſus, T. VI, p. 372. *J'ai dit que l'élection de* Jourdain *excita de grands murmures parmi le Peuple de Milan.* Landulf *ajoute* (Ch. XXI) *qu'il y eut auſſi des querèles & des combats, auxquels* Azon,

(*a*) Il y a dans cet endroit un mot ou deux effacés dans les Mſts. Après le nom *Lanfranc*, on y lit, *Propheta*, qui, ſi ce n'eſt pas le ſobriquet de ce *Lanfranc*, doit être la plus grande partie du mot *Prophetarum.* Ce qui devoit ſuivre manque.

autorité eccléſiaſtique, & par jugement du Saint-Eſprit, ce Privilége, qui n'eſt point un Privilége (car c'eſt pluſtôt une violation qu'une exemption des Loix), lequel fut extorqué du même Seigneur Pape, par le Roi Henri, *pour la délivrance des Priſoniers & de l'Egliſe. Nous jugeons qu'il eſt nul. Nous le caſſons abſolument; &, ſous peine d'excommunication, nous défendons qu'il ait aucune autorité & effet. Nous le condamnons parcequ'il contient que ceux qui ſeront élus canoniquement, par le Clergé & le Peuple, ne ſeront point ſacrés, qu'ils n'aient été précèdemment inveſtis par le Roi, ce qui contredit le Saint-Eſprit & l'Inſtitution Canonique* (1). Cette *Sentence* eſt approuvée par des acclamations générales; & tous les Evêques la ſouſcrivent. *Jean*, Evêque de Tuſculum, *Léon*, Evêque de Ségni, les Cardinaux, *Albéric* de Sainte-Sabine & *Pierre* de Saint-Sixte, qui bien qu'à Rome n'étoient point préſens au Concile, la ſignèrent enſuite. Une *Lètre* du Pape à l'Empereur au ſujet des reſtitutions qu'il avoit promis de faire à l'Egliſe Romaine, doit avoir précèdé ce Concile. Il dit, « Que bien » que quelques-uns auxquels il avoit doné ſes ordres, au ſujet » de ces reſtitutions, n'euſſent pas encore obéi, tels que ceux » de Città Caſtellana, de Narni, du Château de Corcollo, » de Montalto & de Montacuto, cependant il eſpère recou- » vrer, par ordre de l'Empereur, ces lieux & les Comtés de » Pérouſe, de Gubbio, de Tuderzi, d'Orviète, de Bagnare- » gia, le Château de Félicité, le Duché de Spolète, la Mar- » che de Fermo, & les autres Biens de S. *Pierre* (2) ». Une autre *Lètre* de *Paſchal* écrite à Gui *de Bourgogne*, Archevêque de Vienne & Légat Apoſtolique, depuis Pape *Calixte II*, doit l'avoir été peu de tems avant le Concile, & lorſque la Cour de Rome eut arrêté quelle conduite le Pape y tiendroit, & ce que l'on feroit décider par les Evêques (3). « Il exhorte » l'Archevêque d'être inébranlable, ſi la cruelle Barbarie tente » de le faire ſuccomber par des menaces, par des careſſes, ou

(1) Ce que j'ai mis en parenthèſe, rend à peu près le Sens de ce mauvais Jeu de mots du Texte Latin. *Neque vero debet dici* Privilegium, *ſed* Pravilegium.

(2) Cètte *Lètre* eſt dans le Recueil d'*Udalric de Bamberg*, publié par *Eccard*. Où je nome la *Marche de Fermo*, le Latin dit *Marcam Ferraniam*. Surquoi *Muratori*, T. VI, p. 373, dit: *Il faut lire* Marcam Firmanam, *alors occupée par* Guarnier (ou *Werner*). *Je n'oſe dire* Marcam Ferrariam; *parceque, dans ce tems-là, Ferrare étoit au pouvoir de la* Comteſſe Mathilde, *qui la tenoit du Saint-Siége.*

(3) C'eſt la *Lètre* 24 du *Regiſt.* de *Paſchal II.*

Evêque d'Aequi, & Ardéric, *Evêque de Lodi, prirent part. En effet, parmi les Lêtres, recueillies par* Udalric de Bamberg, *& rendues publiques par* Eccard (*Script. med. ævi*, T. II, p. 266), *on en lit une écrite, dans cette occurrence, par cet Evêque* Azzon *à l'Empereur* Henri, *dans laquelle il l'informe d'un Concile qu'on devoit tenir à Rome* (*a*), où l'on aſſure [*dit-il*] que l'on doit dépoſer le Seigneur Pape *P.* [*Paſchal*], pour en élire un autre, qui caſſe toutes les conventions que vous avés faites pour la paix avec le Seigneur *P.*, parceque le Seigneur *P.* à cauſe des ſuretés que vous vous êtes données réciproquement, n'oſe pas vous excommunier. *Voila les nouvelles, qui couroient alors. Il dit enſuite que les Milanois avoient élu un autre Archevêque, & qu'ils l'avoient fait ſacrer par quelques-uns des Suffragans.* Quand j'ai vu que ce qu'on faiſoit étoit contre l'honeur de votre Empire, je m'y ſuis oppoſé de toutes mes forces; &, quoiqu'ils m'en aient prié, je n'ai voulu, ni par ma préſence, ni par mon conſentement, autoriſer cette conſécration. Je me ſuis même emploïé pour élever une grande muraille de Peuple contre le Peuple pour la défenſe de l'autre Archevêque, qu'une partie d'entre eux prétend dépoſer, lequel eſt un Home très ſavant, d'un eſprit très délié, d'une très grande éloquence, & néceſſaire à votre Cour. J'ai ſi conſidérablement augmenté ſon Parti, que la moitié du Peuple diſpute contre l'autre moitié. *Cet Evêque parle de* Groſſolan, *auquel il veut procurer la protection de l'Empereur; & conſeille à ce Prince de venir au pluſtôt en Italie, en l'aſſurant qu'il n'a pas beſoin pour cela d'une grande Armée.* Car la Lombardie eſt encore à vous; puiſque la terreur, dont vous l'avés frapée, vit encore dans les cœurs. *Ce fut peut-être parceque l'on crut à Rome* Groſſolan, *partiſan, ou protégé de l'Empereur, que l'on abandona ſes intérêts, & qu'on laiſſa ſubſiſter l'élection de* Jourdain.

On fit plus que la laiſſer ſubſiſter. On la confirma très expreſſément, puiſqu'on envoïa le *Pallium* à cet Intrus. En conſidérant que cela ne ſouffrit, auprès du Pape & de ſa Cour, aucune difficulté, l'on ne riſquera peut-être pas de ſe tromper, en croïant que ce qu'on avoit fait à Milan avoit été concerté précédemment, ſinon avec le Pape & toute ſa Cour, du moins avec ces Cardinaux Enthouſiaſtes qui, dans les circonſtances où l'on en étoit, avoient entrepris de faire la loi, non ſeulement à *Paſchal II*: mais encore à toute l'Egliſe, & qui furent les auteurs & les promoteurs de tant d'excommunications lancées contre l'Empereur *Henri IV*.

Je dis, années 1113 & 1116, ce que je devois dire de plus de *Groſſolan*.

J'acheverai, dans cet Article, quoiqu'il ſoit très long, ce que je m'étois propoſé de dire du Prêtre *Liprand*; &, pour cet effet, je traduirai le XXIIIe. Chap. de *Landulf*, & la plus grande partie du XXIVe. *Le Prêtre* Liprand, *alors très vieux me dit*: Je vois que vous êtes un peu confus à mon ſujet, à cauſe de ce que j'ai dit & fait contre *Groſſolan*: mais, pour diminuer votre confuſion, je vous dis que je réſerve cette affaire à Dieu toutpuiſſant ſeul; & que, pendant que je reſpire encore, je deſire grandement de finir ma vie de ce monde entre les mains de gens, dont la protection, avec la grace de Dieu, défendent mon corps & mon ame des mains de ceux qui, protecteurs de *Groſſolan*, ont voulu & veulent encore cacher la vérité de Dieu. Quant à cette Egliſe de Milan, où vous me conſeillés de reſter, je vous dis que, dans le deſir que j'ai d'aller à Jéruſalem (*a*), cette Egliſe eſt pour moi come un Navire qui pourit dans le port ſans Pilote & ſans Rameurs; & vous la trouverés telle. Cependant je vous conſeille moi-même de renoncer, le pluſtôt que vous pourés, & cependant d'une manière honête, à la table de *Jourdain*, ainſi qu'aux bienfaits, que vous en ponvés recevoir, à cauſe qu'il vous a, de ſon propre choix, inveſti de la place de Diacre de ſa Chapelle, que vous avés acceptée ſans que je le ſuſſe; & de n'eſpérer jamais de faire par lui votre chemin. Pour le Vidame (*Olrie*), tant qu'il aura pour vous de la reconnoiſſance (*b*) & de l'amitié, je ne vous empêcherai pas de lui rendre vos devoirs (*c*). *Ces paroles, que mon Maître me dit, furent cauſe que* Jourdain *me fut ſuſpect*,

(*a*) Il s'y tint le 18 de Mars de cette année 1112.

(*a*) La Jérnſalem céleſte.

(*b*) On a vu plus haut que *Landulf* avoit accompagné cet *Olrie* en France, pour l'aider dans ſes Etudes.

(*c*) Le Texte a *prohibebis*: mais la ſuite du ſens paroît demander *prohibebo*. Si pourtant l'Auteur a mis en effet *prohibebis*, il faut traduire: *vous ne vous diſpenſerés pas de lui rendre vos devoirs.*

» de toute autre manière ; & d'y réſiſter de façon que ſa per-
» ſévérance ſerve d'exemple aux autres. Il lui rend comte en-
» ſuite des motifs de ſa *Bulle* en faveur de l'Empereur, & de
» ce qu'elle contient ; & finit par l'informer de ſes réſolutions,
» qui ne ſont autres que ce qu'on a vu plus haut dans ſa Pro-
» feſſion de foi ». *Gui*, voulant faire honeur aux exhortations du Pape, *tente*, dit l'ABBÉ D'URSPERG (1), *de ſemer un Schiſme dans nos Provinces, & s'efforce de fraper l'Empereur du glaive de l'Anathême.* C'eſt ce qu'il exécute dans un Concile, qu'il tient à Vienne le 15 de Septembre (2), auquel, parcequ'il n'avoit pas la parole libre, il fait préſider *Godefroi*, Evêque d'Amiens, & *Hugue*, Evêque de Grenoble, Prélats recommandables par leurs lumières & par la ſainteté de leur vie : mais l'un & l'autre trop dévoués à la Cour de Rome. Le *Décret* de ce Concile commence ainſi. *Nous, ſuivant l'autorité de la Sainte Egliſe Romaine, jugeons que l'Inveſtiture des Evêchés, des Abbaïes, & des autres Biens Eccléſiaſtiques, reçue d'une main laïque, eſt une Héréſie.* Le *Décret* dit enſuite : *Par la puiſſance du Saint-Eſprit, nous condamnons, & nous jugeons nul & ne méritant pas que l'on en conſerve aucun ſouvenir, l'Ecrit ou Privilége extorqué violemment au Seigneur* Paſchal *Pape, malgré lui, par le Roi* Henri, *touchant les Inveſtitures, & l'anathême contre ſa perſone.* Ce Concile, allant plus loin que celui de Rome, ajoute ce troiſième article. *Nous anathématiſons & nous retranchons du ſein de la ſainte Mère Egliſe* Henri, *Roi des Allemans, qui, venant à Rome, avec une apparence de paix, après avoir fait ſerment au Seigneur Pape* Paſchal *pour la ſureté de ſa vie, de ſes membres & de ſa liberté, & pour la renonciation aux Inveſtitures, après en avoir baiſé les pieds, la bouche & le viſage, l'a pris en trahiſon, avec parjure & ſacrilége, come un autre* Judas, *dans la Chaire Apoſtolique, avec des Cardinaux, des Evêques, des Archevêques, & beaucoup de Nobles Romains ; &, l'aiant conduit dans ſon Camp, l'a dépouillé des Ornemens Apoſtoliques, & traité d'une manière indigne, avec mépris & dériſion ; & a, par violence, extorqué de lui ce très abominable & déteſtable Ecrit ; & nous l'excommunions juſqu'à ce que, déſavouant toutes ces choſes, il faſſe une pleine ſatisfaction à l'Egliſe.* GUI, Prieur de Chartreuſe, Au-

(1) Ann. 1111.

(2) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 66, N. XIII, dit *le* 16 : mais la date même du Concile, dans l'édition du P. *Labbe*, dont il ſe ſervoit, T. X, col. 784 & 785, eſt *le XVIIe. des Calendes d'Octobre.*

& que ſa Maiſon me fut, ainſi qu'au Vidame, en partie ſuſpecte, en partie agréable. (Chap. XXIV). *Come, pour ſuivre le conſeil de mon Maître, je me diſpoſois à quiter tout à fait le ſervice de* Joudain, *ce Prêtre ſe retira, ſans m'en avertir, au Monaſtère de Pontidio* (dans le Bergamaſc). *Là, depuis la fête de S.* Nicolas (6 de Décembre 1112) *juſqu'au jour de l'Epiphanie* (6 de Janvier 1113) *il vécut, ſous les leux des Moines & des Frères, d'une manière éminemment ſainte; & lorſque, la nuit de cette dernière fête, il rendit l'eſprit, un grand & doux éclat de lumière éclaira, ſuivant qu'il l'avoit prédit aux Frères, la chambre dans laquelle il étoit couché; ce qui cauſa beaucoup d'admiration à tous ceux qui s'y trouvoient. Pendant la vie de ce Prêtre, lorſque* Jourdain *& les autres Partiſans de* Groſſolan (*d*) *calomnioient & parloient mal de ſon* Epreuve, *un noble Chevalier de Plaiſance, fut, pour l'honeur de ce même Prêtre, arraché des bras de la mort. Ce Chevalier, étant endormi, ſentit que* Liprand *lui frotoit le goſier; & ſur le champ, il vomit une groſſe arrête de poiſſon qui le ſuffoquoit. Dans le même tems, la Maiſon d'un de ſes Alliés, laquelle touchoit à la ſiène, étant en feu, tout à coup il ſurvint une pluie, qui ſauva tout à fait la paille & la maiſon du Prêtre. Si je voulois parcourir tout ce qu'a fait Dieu pour le glorifier, l'halène me manqueroit. Mais que Dieu, qui vit dans tous les ſiècles, & qui règne à préſent & toujours, béniſſe ſon ame!* Amen.

Papébroch *a mis*, dit *Saſſi*, *Note 6*, *la* Vie *de ce* Liprand *avec le titre de* Vénérable, *dans les* Act. des Sts. *à l'*Append. *du 27 de Juillet, après la* Vie de S. Herlembald. *Il aſſura, au même endroit, que perſone ne dit qu'on ait rendu quelque culte à* Liprand, *après ſa mort, come* Bienheureux. *Cependant, lorſqu'au 26 du même mois, il parle de S.* David, *Solitaire de Theſſalonique, il rapporte, d'après le* Sanctuaire de Pavie *de* Jâque Gualla, *que, le 25 de Juillet 1504, on trouva dans l'Egliſe de Saint-Pierre au Ciel d'or à Pavie, entre autres ſaintes Reliques, les Os de S.* Liprand, *ou* Luitprand, *qu'il croit être ceux de ce* Liptand, *transférés là de Pontidio, puiſqu'il eſt très difficile d'en trouver un autre du même nom, à qui l'on ait pu doner le titre de Saint.*

Il réſulte de cette *Remarque*, que les *Bollandiſtes* ont ſouvent fait des Saints à très grand marché.

(*a*) Le *Purlecli* voudroit qu'on lût ici *Groſſulanus* au lieu de *Jordanus*: mais, come *Saſſi* l'obſerve, *Note 4* ſur ce Chap., tien n'exige cette correction. *Jourdain* avoit réellement été du Parti de *Groſſolan*, qui, come on l'a vu, l'avoit ordoné Soûdiacre.

LOUP PROTOSPATE,
&
L'ANONIME DE BARI.

Le premier vivoit encore en Mai 1102, & le ſecond en 1118.

Quelques-uns ont cru *Loup* de Matéra, Ville de la Pouille. Le P. *Antoine Caraccioli*, Théatin de Naple, lequel a, le premier, fait imprimer la *Chronique* de cet Auteur, avec celles d'*Erkempert*, qu'il nome *Hérempert*, de *l'Anonime du Mont-Caſſin*, & de *Falcon de Bénevent*, conjecture que *Loup* étoit Grec d'origine: mais narif de Bari dans la Pouille; & que ſon ſurnom vient de ce qu'il étoit *Protoſpataire*, c'eſt à dire *Commandant des Gardes* du *Catapan* ou Gouverneur Grec de la Province.

Camillo Pellegrino, dans l'*Avertiſſement* de ſes *Corrections pour Loup Protoſpate*, réfute ſolidement les diverſes opinions ſur la patrie & l'état de cet Auteur; convient qu'il étoit néceſſairement Appulien; & dit qu'il ignore ſi *Protoſpate* eſt le nom d'une Charge qu'il exerçât, ou le ſurnom héréditaire de ſa Famille. Tout ce qu'il fait à ce ſujet, c'eſt que *Scipione Ammirato* parle quelque part d'une très anciène Colone de pierre, auprès de Brinde, ſur laquelle on lit *Protoſpata Lupus*, & l'on peut auſſi bien lire *Lupus Protoſpata*, la ligne étant circulaire, & rien ne marquant quel eſt le premier de ces mots. S'il s'agit-là de l'Auteur de la *Chronique*, on le peut croire de Brinde.

Le Mſt. ſur lequel le P. *Caraccioli* fit imprimer cet Auteur, étoit unique; & le *Pellegrino* n'a fait ſes *Corrections* que d'après l'Imprimé. Le tout a reparu dans le T. V des *Hiſtoriens d'Italie*. Les *Remarques* du P. *Caraccioli*, qui ſont de peu d'importance, & les *Corrections* du *Pellegrino* ſont diſtribuées en *Notes* au bas des pages.

Le P. *Caraccioli* a mis à la ſuite de la *Chronique* de *Loup Protoſpate* une *Appendix* d'un Auteur inconnu, laquelle, ainſi que le *Pellegrino* l'obſerve, convient mieux à la *Chronique* de l'*Anonime du Mont-Caſſin*, puiſqu'elle commence à l'année 1212, où cet Auteur finit, & va juſqu'en 1519. C'eſt très peu de

teur de la *Vie de S. Hugue*, *Evêque de Grenoble*, lui fait principalement honeur de cet Article du *Décret*. Ce put être pour *Innocent II* une raiſon de le mètre, deux ans après ſa mort, au nombre des Saints: mais ce n'eſt pas ce qui le doit rendre l'objet de notre vénération. Les Pères de ce Concile joignent, à leur *Décret*, une *Lètre* par laquelle ils en rendent comte au Pape; & cette *Lètre* nous apprend, « Qu'ils s'étoient » aſſemblés par ordre de Sa Sainteté. Nous y voïons auſſi que » des Députés de l'Empereur, préſens au Concile, avoient pré- » ſenté des *Lètres bullées*, que *Paſchal* avoit écrites à ce Prince » après le Concile de Rome, par leſquelles il lui témoignoit » deſirer la paix & l'union avec lui: mais que ces *Lètres*, ne » s'accordant pas avec celles que l'Archevêque *Gui* & *Gérard*, » Evêque d'Angoulême, avoient reçues du Pape ſur la perſé- » vérance dans la Juſtice, ils avoient, pour éviter la ruine de » l'Egliſe & de la Foi, procédé canoniquement ». C'eſt après cela qu'ils rendent comte ſommairement de leur *Décret*. « Ils » en demandent la confirmation par des *Lètres patentes*, que » les Evêques, pour leur conſolation, ſe puiſſent envoïer l'un » à l'autre ». Ils diſent enſuite: *Et parceque les Princes de ce païs, & preſque tout le Peuple penſent come nous ſur ce point, enjoignés-leur à tous, pour la rémiſſion de leurs péchés, de ſecourir unanimement, s'il en eſt beſoin, Nous & la Patrie.* C'eſt à dire qu'un Concile d'Evêques & d'Abbés, Sujets de l'Empereur, come Roi des Deux-Bourgognes, prient le Pape de les autoriſer à faire révolter les Laïcs de leurs Diocèſes contre leur Souverain. Ils diſent au Pape après cela: *Nous répréſentons, avec le reſpect convenable, à Votre Piété, que, ſi vous vous uniſſés à nous dans ce que nous avons fait, ſi vous nous le confirmés, come nous vous en prions, ſi vous vous abſtenés déſormais de recevoir de ce très cruel Tiran, ou de ſes Députés des Lètres & des préſens; & de leur parler, vous nous aurés, come il convient, unanimement pour Fils & pour Fidèles. Mais ſi, ce que nous ne croïons pas, vous prenés un autre chemin, & ſi vous refuſés de confirmer les déciſions ci-deſſus dites, que nous avons faites dans notre qualité de Pères; que Dieu nous ſoit propice! vous nous écarterés vous-même de la ſoûmiſſion & de l'obéiſſance que nous vous devons.* Il eſt bien difficile de s'empêcher d'entrevoir une ſorte de colluſion entre ces Evêques & la Cour de Rome. Il s'agiſſoit d'engager *Paſchal* à plus qu'il ne vouloit faire.

choſe, le tout n'aiant pas deux pages *in-folio*; &, dans un eſpace de 307 ans, ne parlant que de 51 années.

Le *Pellegrino*, dans ſon *Hiſtoria Principum Longobardorum*, Part. II, a publié pour la première fois: *Ignoti Civis Barenſis, ſive* Lupi Protoſpatæ Chronicon *ab* Anonimo Auctore Barenſi, *qua auctum, qua decurtatum, &c.* Le Mſt. étoit plein de fautes groſſières. L'Editeur a corrigé celles qui pouvoient embaraſſer les Lecteurs inſtruits.

Cette *Chronique* abregée n'étant pas toute de la même main, il faudroit dire *les Anonimes de Bari*: mais on eſt dans l'habitude de dire *l'Anonime*. Ce que le principal Auteur a fait commence en 855, & finit en 1115, année qu'il s'eſt contenté de coter, ainſi que la précèdente, ſans rien dire ſur l'une, ni ſur l'autre. La différence du Stile & de la Méthode annoncent qu'un autre Citoïen de Bari a continué juſqu'en 1118. On trouve enſuite une Addition faite poſtérieurement pour l'année 1149, contenant la deſcription d'une Eclipſe de Lune. Elle n'étoit pas dans le Mſt. de la même main que le reſte. A la fin, eſt une *Suite des Empereurs Grecs* tirée de l'Ouvrage même, commençant par *Michel*, fils de l'Empereur *Théophile*, & finiſſant par *Alexis Comnène*, dont elle ne marque point la mort, & qui mourut au mois d'Août 1118.

Cette petite *Chronique* a reparu dans le T. V des *Hiſtor. d'Ital.*

DONIZON,

Prêtre, & Moine à Canoſſa, l'unique ancien Hiſtorien de la *Comteſſe Mathilde*, pouvoit vivre encore vers 1120.

Je ferai connoître l'utilité dont il eſt pour l'*Hiſtoire d'Italie*, en traduiſant la plus grande partie de la *Préface* de *Muratori* pour l'Edition qu'il a donée de l'Ouvrage de cet Auteur dans le T. V des *Hiſtoriens d'Italie*. Mais en laiſſant parler ici *Muratori*, je le traduirai de la manière la plus libre, ſupprimant, ajoutant, déplaçant, changeant, come il me conviendra.

Benedetto Lucchino, Domenico Mellini, Felice Contelori, & Giulio dal Pozzo *ſe ſont chargés exprès d'écrire la* Vie de la Comteſſe Mathilde: *mais cette portion de notre Hiſtoire n'a pas été mieux traitée, que par deux Homes de beaucoup d'érudition & de jugement*, Francesco-Maria Fiorentini, *dans ſes* Mémoires de la Comteſſe Mathilde *écrits en Italien*, & Benedetto Bacchini, *Abbé de Saint-Pierre de Modène de la Congrégation du Mont-Caſſin, dans ſon* Hiſtoire *Italiène* du Monaſtère de Pollrone. *Ces Auteurs doivent tous la plus grande partie de ce qu'ils ont dit des actions de* Mathilde, *au* Poème *de* Donizon. *Le ſtile de cet Ecrivain barbare eſt dur, groſſier & peu clair; & ſa poëſie eſt ſans aucun coloris poëtique: mais il a le mérite d'avoir été témoin des évènemens arrivés pendant une partie de la vie de* Mathilde, *leſquels il raconte; &, ſi le tems nous eût privés de cet Auteur, come il a fait de tant d'autres, nous n'aurions l'Hiſtoire de cette Princeſſe que très défectueuſe & come enveloppée de ténèbres.*

Je ne dirai pas que Donizon *étoit, come on le croit ordinairement, Chapelain de* Mathilde. *Je penſe qu'il n'en eſt rien; & je ne vois pas ſur quoi l'on ſe fonde, pour l'aſſurer. Il ſuffit qu'il ait écrit du vivant de cette* Comteſſe, *qu'il habitât dans un de ſes Châteaux, & qu'elle l'affectionât, pour que l'on ne doute pas qu'il étoit bien inſtruit. Il demeuroit depuis 25 ans à Canoſſa, lorſqu'il entreprit ſon* Poème. *Son intention avoit été de le dédier à* Mathilde; *& nous avons ſon* Epitre dédicatoire: *mais elle mourut, avant qu'il eut pu le lui préſenter; ce qui lui fit ajouter un morceau détaché ſur ſa mort, après le XXe. Chap. du II Liv., par lequel il avoit terminé l'Ouvrage. Juſqu'à préſent, peu de perſones ont pris garde que les premières Lètres des Vers de ce Chapitre forment ce Vers Acroſtiche ſur le nom & la profeſſion de l'Auteur.*

Presbyter hunc Librum fincit*, Monachuſque *Donizo*. * Pour *finxit*, *C'eſt de quoi les Lecteurs ſont avertis par ce pénultième Vers du même Chapitre, lequel commence par la voïèle, qui termine le nom de* Donizo.

Officium dictant noſtrum Metra nomen & ipſum.

On voit ici pourquoi je nome cet Auteur Donizon, *& non pas* Domnizon, *come les autres ont fait. On apprend de cet Acroſtiche qu'il étoit* Prêtre *&* Moine; *& ſon* Epitre dédicatoire *dit qu'il demeuroit à Saint-Apollonius de Canoſſa, ſépulture des Ancêtres de Mathilde. Il la commence ainſi.* Ma baſſeſſe aiant déja demeuré cinq luſtres auprès du Mauſolée des illuſtres Princes, &c. *Dans le Chap. 17 du I Liv. il dit que* Mathilde *& ſa mère* Béatrix *bâtirent le* Monaſtère de Fraſſinoro *dans les Montagnes de Modène; & de plus celui de* Canoſſa, *dont elles donèrent à des Bénédictins l'Egliſe, précèdemment deſſervie par un Prévôt & douze Clercs, ou Chanoines.*

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

Alexis, Empereur de Conſtantinople, aiant appris le traitement fait au Pape, l'année précédente, par l'Empereur *Henri*, députe, cette année, à Rome, « pour témoigner à *Paſchal* » combien il étoit ſenſible à la diſgrace qu'il avoit eſſuïée; » pour féliciter les Romains de ce qu'ils avoient fait contre » l'Oppreſſeur du Pape; &, l'occaſion lui paroiſſant favorable, » pour leur propoſer d'élire Empereur ſon fils *Jean Comnène* ». Les Romains y conſentent, & font choix d'environ ſix cens perſones pour aller chercher ce nouvel Empereur. Mais, come on ne voit aucune ſuite de ce fait, qui n'eſt rapporté que par *Pierre-Diacre*, on le peut mètre au rang des choſes incertaines, ou viſiblement altérées dans leurs principales circonſtances.

Le 13 d'Avril, la *Comteſſe* MATHILDE fait, au Château de Maſſa dans le Modénès, une Donation au Monaſtère de Polirone(1). Etant enſuite à Bondeno de' Roncori, elle done, le 8 de Mai, à l'Egliſe de San-Ceſario du Comté de Modène, la *Court* de Vilzacara & le Château, le Bourg & le Bois de San-Ceſario. Les Religieuſes du Monaſtère de Saint-Sixte de Plaiſance s'étant jetées, dit-on, dans une diſſolution d'où l'on ne pouvoit pas les retirer, ſont chaſſées, principalement par l'autorité de la même *Comteſſe*; & ſont remplacées par des *Bénédictins*, tirés de Polirone.

Le 1 de cette année, par une entrepriſe ſingulière, des Députés du Clergé de Milan, choiſis à cet effet, déclarent que *Groſſolan*, bien que favoriſé par la Cour de Rome, ne pouvoit pas être leur Archevêque; & noment, en ſa place, JOURDAIN *de Clivi*, dont la naiſſance étoit médiocre & la ſcience encore plus. On mande *Ariald*, Evêque de Gène, *Mamard* ou *Mainard* de Turin, & *Landulf* d'Aſti pour le ſacrer. Mais ce dernier, voïant que les autres Suffragans ne venoient point pour aſſiſter au Sacre, eſſaie, pendant la nuit, de s'enfuir. Il en eſt empêché par les Gens de *Jourdain*, qui bleſſent ſon Diacre, & donent des coups de bâtons à ſes Domeſtiques. *Jourdain* eſt enfin conſacré par les Evêques *Ariald*, & *Mamard*; *Landulf* aiant refuſé de s'habiller pontificalement & d'aſſiſter à la cérémonie autrement que come Spectateur. Peu de tems après, *Mamard* va demander à Rome le *Pallium* pour le nouvel Archevêque. On a peine à comprendre coment, après avoir confirmé l'élection

(1) Le P. *Bacchini*, Append.

Canuſinæ quoque ſanctæ
Eccleſiæ nomen mutaverunt, & honorem
In melius, dudum cui Præpoſitus unus,
Uſus cum Cleris non niſi tantum duodenis
Deſervire quidem. Nunc Abbas ſervit ibidem
Cum Monachis *Chriſto* multis famulantibus illo.

Il ne faut pas douter que Donizon *n'ait vécu dans ce nouveau Monaſtère, au ſujet duquel D.* Mabillon *s'eſt trompé dans ſes* Annales Benédictines, *à l'année* 1115, *en le confondant avec l'Egliſe de Saint-Céſaire dans le Modénès, deſſervie par des Chanoines Réguliers; au lieu que le Monaſtère de Canoſſa, lequel eſt dans le Reggian, eſt de l'Ordre de S.* Benoît. *Il dit que* Mathilde, *étant malade à Bondeno de' Roncori, ſignala ſes derniers jours par* beaucoup de bienfaits à l'égard de l'Egliſe des Chanoines Réguliers de Saint-Céſaire à Canoſſa.

Sébaſtien Tengnagel, *Bibliothécaire de l'Empereur, ou pluſtôt le Jéſuite* Greſer, *a donné pour la première fois au Public, en* 1612, *l'Ouvrage de* Donizon *dans le Recueil qu'il oppoſoit à* Goldaſt, *ſous ce titre :* Monumenta vetera contra Schiſmaticos, jam olim pro *Gregorio VII*, aliiſque nonnullis Pontificibus Romanis conſcripta. *Cette Edition fut faite ſur une Copie, que l'on avoit eue de Rome.* Leibnitz *a fait depuis, en* 1707, *réimprimer dans les* Scriptores Brunſvicenſia Illuſtrantes, *T. I, p.* 629, *cet Ouvrage qu'il avoit reconnu, lorſqu'il étoit à Rome, avoir été copié ſur un Mſt. très moderne, qui n'étoit pas encore au Vatican : mais dans la Bibliothéque du Cardinal* Sirlet. *Lorſqu'il le voulut réimprimer,* Laurent Zacagnini, *premier Garde de la Bibliothéque du Vatican, l'aida d'une nouvelle collation de ce Mſt.; & lui-même, guidé, par les choſes même, y fit d'utiles corrections* (a). *Ce même* Poëme *reparoît par nos ſoins en meilleur ordre & plus correct. Le P.* Bacchini, *mort, en* 1721, *au grand préjudice des Lètres, n'avoit fait préſent d'une Copie, priſe ſur le très ancien Mſt. de la Bibliothéque de Polirone; & de plus le Marquis* Gaëtano de Canoſſa, *de l'une des plus nobles Maiſons de Reggio, puiſque ſes Ancêtres, peu de tems après la mort de* Mathilde, *eurent des Empereurs en Fief le Château de Canoſſa, qu'ils ont poſſédé durant pluſieurs ſiècles, come il eſt prouvé par quantité d'anciens Monumens, m'a très poliment fait part d'un autre Mſt. très ancien. J'ai conféré l'un & l'autre avec les Imprimés; & voici ce qu'il y a de plus remarquable dans celui de Reggio.*

La forme des Caractères m'a paru l'annoncer pour avoir plus de 400 *ans. On y voit à la tête la Figure de* Mathilde, *& celle de* Donizon, *qui lui préſente ſon Livre, avec ce Vers.*

Mathildis lucens, precor, hoc cape, cara, Volumen.

Dominique Mellini *fit autrefois graver en cuivre un pareil Portrait, trouvé peint en vermillon dans un Mſt. de* Donizon; *& depuis D.* Mabillon *l'a fait regraver à l'Année* 1115 *des* Annales Benédictines. *Mais, ſi je m'y connois un peu, ces Portraits ne méritent pas qu'on y faſſe attention, come étant uniquement des fruits du caprice de quelque Copiſte, ou de quelque Peintre, & come ne repréſentant en aucune manière la véritable figure de* Mathilde. *C'eſt ce que je me perſuade d'autant plus, que celle de* Donizon *repréſente peut-être un Laïc : mais nullement un Moine tel qu'il étoit. Au Chapitre II du Mſt. de Reggio, l'on voit un Roi debout, lequel donne à un Prêtre une petite châſſe, ſur laquelle eſt écrit :* Corpus Sanctæ Coronæ. *Sur une autre petite châſſe, que deux Clercs tiènent, on lit :* Corpus Sancti Victoris. *Auprès du Roi, ſe voit en habit de guerre avec l'Epée & le Capuce,* Atton, *c'eſt à dire* Albert Azzon, Seigneur de Canoſſa, *biſaïeul de* Mathilde, *avec ce Vers au deſſus.*

Corpora Sanctorum Rex *Attoni* dedit horum.

On voit enſuite d'autres Figures. C'eſt Godefroi, *Evêque de Breſcia, fils d'*Albert Azzon, *lequel ſépare du Corps de S.* Apollonius, *Evêque de cette Ville, quelques portions, qu'il donne à ſon Père pour les placer dans l'Egliſe de Canoſſa, bâtie ſous l'invocation de ce Saint. Ces Figures ſont accompagnées de ce Vers.*

Membra ſecat Sancti *Godefridus*, dans ea Patri.

Au devant du Ch. VIII eſt le Portrait de Boniface, *Père de* Mathilde, *avec ce Vers.*

Te redimat Sother *Bonifaci* Marchio, Duxque.

Au Chap. X eſt celui de la Ducheſſe Béatrix, *aiant ce Vers au-deſſous.*

(a) L'*Avertiſſement* de *Leibnitz* me ſert à corriger ici *Muratori*, qui lui fait dire autre choſe qu'il ne dit pour une partie; & tait, pour l'autre, ce qu'il dit.

de *Groſſolan*, *Paſchal* a pu trouver bon qu'on le déposât & qu'on lui donât un ſucceſſeur d'une manière très irrégulière. Mais on ſoupçonoit avec raiſon *Groſſolan* d'être attaché ſecrètement à l'Empereur; & l'on n'attendoit pas de lui, ce que l'on pouvoit faire faire par *Jourdain*. Au reſte l'élection de cet Intrus, légitimée par le Pape, cauſe beaucoup de tumulte à Milan. Ce qui reſtoit de Partiſans au véritable Archevêque, ſoûtenus par *Azzon*, Evêque d'Aſti, & par *Ardéric*, Evêque de Lodi, prènent les armes, & livrent quelques combats à ceux du nouvel Archevêque. *Mamard*, au mois de Juin, revient de Rome avec le *Pallium*, qu'il étoit chargé de ne donner qu'après avoir exigé de *Jourdain*, un ſerment, qu'il refuſe de prêter; ce qui fait que *Mamard* s'en retourne dans ſon Diocèſe, emportant avec lui le *Pallium*. Vers la fin de Novembre, le bruit ſe répandant que *Groſſolan* étoit près d'arriver, *Mamard* revient à Milan; &, le 6 de Décembre, fête de S. *Nicolas*, il poſe le *Pallium* ſur l'Autel de S. *Ambroiſe*, où *Jourdain*, ſans avoir prêté de ſerment, au moins en public, le va prendre.

1113.

PASCHAL, que des Séditions, arrivées à Bènevent, avoient fait venir dans cette Ville, le 2 de Décembre de l'année précèdente, y paſſe l'hiver pour y rétablir le calme; & tient, au mois de Février de cette année, un Concile, qui n'avoit pour objet que des Affaires particulières. Aiant enſuite découvert les Auteurs des troubles, il les remet entre les mains de la Juſtice; & revient à Rome, en laiſſant pour Gouverneur à Bènevent, ſous le titre de Conêtable, LANDULF *de la Grèque*, qui n'avoit pas moins de prudence que de courage.

La *Comteſſe* MATHILDE demeurant, cette année, ſoit à Pigognaga, ſoit à Bondeno près du Pò, fait diverſes donations au Monaſtère de Polirone (1).

Le jour de S. *Laurent*, 10 d'Août, un incendie réduit en cendres une grande partie de la Ville de Crémone.

Le 6 de Janvier, le Prêtre *Liprand* meurt, au Monaſtère de Pontidio dans le Bergamaſc, *en odeur de Sainteté*, *choſe alors très facile*; *& l'on publie qu'il s'étoit fait des Miracles à ſon tombeau* (2). L'Archevêque *Groſſolan* revient, bientôt après, de la

(1) Le P. *Bacchini*, Append.
(2) *Muratori*, T. VI, p. 376.

Det Deus in claris cameris te ſtare, *Beatrix.*

Au devant du premier Chapitre du ſecond Livre ſont placés les Portraits de Mathilde, *d'*Hugue, *Abbé de Clugni,* & *du Roi* Henri III, *qui ſe jète aux pieds de* Mathilde; *avec cette Inſcription.*

Rex rogat Abbatem, *Mathildim* ſupplicat atque.

Enfin à la fin de tout l'Ouvrage ſont les Vers par leſquels le Copiſte ſe fait connoître.

Dans l'endroit du Mſt. où l'Auteur parle de la mort de Béatrix, *on lit en marge:*

Verſus tumuli apud Piſam.

Quamvis Peccatrix, ſum Domna vocata *Beatrix*
In tumulo miſſa, quamquam fuerim Comitiſſa.
Quilibet ergo *Pater noſter* det pro mea anima ter.

J'ai vu par ces Mſts. qu'il manquoit un aſſés grand nombre de Vers dans les Imprimés de Donizon, *ſurtout à la fin du VIIe. Chapitre & au commencement du VIIIe. où ſe trouve* Urbana altercatio inter Canoſſani & Mantuam de corpore Ducis & Marchionis Bonifacii. *J'ai donc fait rentrer dans cette Edition 68 Vers, qui n'avoient pas encore vu le jour. J'ai tiré de même de ces Mſts. des* Variantes, *qui peuvent ſervir à rendre plus intelligibles quelques endroits de cet Ecrivain aſſés obſcur. J'ai conſervé les* Notes *de* Leibnitz, *auxquelles j'en ai joint quelques-unes.*

Le même Leibnitz *a mis à la ſuite de ſon Edition une autre* Vie de Mathilde, *écrite en proſe, tirée d'un Mſt. de Lucque, appartenant autrefois au* Fiorentini, *de qui ſont les* Mémoires de la Comteſſe Mathilde. *Je l'ai retenue ici, parcequ'elle peut ſervir à faire quelquefois mieux ſaiſir la penſée de* Donizon; *car cette* Vie *n'eſt autre choſe que l'Abregé du* Poème *de cet Auteur, mis en Proſe. Le Titre qui paroît de la façon du Redacteur eſt:* Hiſtoria Illuſtriſſimæ *Comitiſſæ Mathildis*, & de geſtis potentiſſimorum progenitorum ſuorum, cujus corpus requieſcit in digniſſimo Cœnobio S. Benedicti de Padolirone, Diœceſis & Diſtrictus Mantuani: Obiit autem anno humanatæ Divinitatis milleſimo centeſimo quinto, decimo nono Kalend. Auguſti. *L'Auteur, dans une courte* Préface, dit *qu'il a tiré cette Hiſtoire abregée de diverſes* Chroniques; *& dans le Chap. XVIII, le dernier de ſon Ouvrage, il parle du* Poème *de* Donizon, *ſans nomer cet Ecrivain, & dit qu'on en conſervoit à Polirone dans le Tréſor une Copie dont la couverture étoit ornée d'argent & d'or. A la ſuite de Chapitre on lit:* Explicit Hiſtoria memorandæ Comitiſſæ Mathildis. *Rien ne fait connoître l'Auteur, qu'on pouroit, ſur ſon ſtile, qui n'eſt point barbare, aſſurer être du quinzième Siècle, s'il étoit certain que l'Addition, miſe après la fin, fût de lui. C'eſt une Relation abregée de l'ouverture, qui fut faite, le 9 d'Août 1445, du Tombeau de* Mathilde, *dont on trouva le Corps entier.*

J'ai copié ſur le Mſt. de Reggio, une autre Vie de Mathilde, *laquelle eſt de même un Abregé de* Donizon: *mais elle eſt d'un autre Auteur, écrite en d'autres termes. Je ne l'ai point fait imprimer, pour ne pas groſſir inutilement le Volume, & ſurcharger le Lecteur. Cette* Vie *mſte. m'a fait connoître que la* Diſpute entre Canoſſa & Mantoue, *que je donne, augmentée de beaucoup de Vers, ne doit pas ſe placer au Chap. VII ou VIII du I Liv.: mais avant le XVIIe. Chap. du même Livre, puiſqu'il s'y agit du* Duc Boniface *déja mort. Peut-être manque-t-il en cet endroit dans les Mſts. quelques Vers de* Donizon, *puiſque cette* Vie *porte:* Lequel (*Bonifacc*) voulant aller outre mer, ſuivant le conſeil dudit Seigneur Abbé (*de la Pompoſa*), aiant préparé des Vaiſſeaux, mourut, & fut enterré dans la Ville de Mantoue entre Saint-Pierre & Saint-Paul; & l'on bâtit en ſon honneur, en cet endroit, une Egliſe, pour qu'on offrît pour lui les Saints Miſtères. Et il y eut une très grande diſpute entre Mantoue & Canoſſa. Canoſſa diſoit qu'elle devoit avoir le Corps dudit *Bonifacc*, puiſqu'elle en avoit les Ancêtres. Mantoue ſe défendoit ſur ce qu'elle étoit une plus grande Ville. *Préſentement, il n'y a rien dans le* Poème *de* Donizon *ſur cette autre Egliſe où le* Duc Boniface *fut inhumé. Pour la Diſpute des deux Villes, je la remets dans cette Edition à ſa place.*

A la fin de cette Vie *eſt un récit de la mort de* Boniface, *duquel voici le commencement.* On raconte une autre Hiſtoire de la mort de *Boniface*, père de la *Comteſſe*. Il avoit offenſé certain Habitant de Compitello, lequel s'appelloit *Searpéta de' Canevari*. Ce *Searpéta* prit ſon arc & des fléches empoiſonées; &, le *Marquis Bonifacc* étant allé chaſſer dans un certain Bois au delà de l'Oglio, du côté de Saint-Martin d'Arano,

Terre Sainte à Milan, où la mort de ce Prêtre, ſon ennemi, lui fait eſpérer de recouvrer toute ſon autorité. Soûtenu de ſes Partiſans, il s'empare des Tours de la Porte Romaine. La Faction de *Jourdain* s'arme pour le déloger. Il ſe done pluſieurs combats, qui ſont cauſe que des gens ſages propoſent aux deux Archevêques de renvoïer leur différend au Pape, pour être jugé dans un Concile. *Groſſolan*, dont la bourſe commençoit à s'épuiſer, accepte la propoſition, &, dit-on, moïènant une groſſe ſomme, que *Jourdain* lui fait remètre. Il ſe retire enſuite au Monaſtère de la Congrégation de Valombreuſe à Plaiſance; & bientôt après, il ſe rend à Rome.

BAUDOUIN, *Roi de Jéruſalem, étoit*, dit MURATORI (1), *dans une grande diſète d'argent; & manquoit, par conſéquent, du moïen le plus efficace pour réſiſter à tant d'Ennemis Infidèles, qui lui faiſoient la guerre de tous côtés. Il eut quelque idée qu'*Adélaïde, *Comteſſe de Sicile, veuve du feu Comte* Roger, *& mère du jeune* Roger, *ſucceſſeur de ſon frère* Simon *à la Souveraineté de cette Ile, étoit la Princeſſe, qu'il lui faloit pour remèdier à ſon indigence, parceque le bruit couroit que, pendant le tems de la tutèle de ſon Fils, elle avoit accumulé de très grandes ſommes en or. Il envoïa donc en Sicile des Ambaſſadeurs traiter de ſon mariage avec elle. Il ne fut pas difficile d'en faire agréer la propoſition à cette Princeſſe ambitieuſe. Mais, pour que ſon fils* Roger *& les Courtiſans de ſon Fils ne l'empêchaſſent point de ſe procurer une Couronne, il fut propoſé & conclu,* « *Que, s'il naiſſoit des Enfans de* Baudouin *& d'*Adé» laïde, *ils ſuccèderoient au Roïaume de Jéruſalem: mais que,* » *ſi* Baudouin *venoit à manquer ſans Enfans, le Roïaume appar*» *tiendroit à* Roger, *fils d'*Adélaïde ». *Elle fit embarquer avec elle une prodigieuſe quantité de vivres, d'armes, de chevaux, &, ce que l'on deſiroit le plus, d'argent. A ſon arrivée à Ptolémaïde, ſon mariage fut célèbré d'une manière très ſolemnelle. Mais deux ans ne ſe paſsèrent pas, qu'elle ſe trouva trompée & trahie par le Roi ſon Epoux. Il avoit une autre Femme vivante, qu'il avoit épouſée, avant d'être Roi. Sous différens prétextes, il l'avoit répudiée, ſans qu'il intervînt aucun Jugement de l'Egliſe; & l'avoit forcée d'entrer dans le Monaſtère de Sainte-Anne à Jéruſalem. Ce divorce, ſuivant le témoignage de* BERNARD le Tréſorier (2), *eut de mauvaiſes ſuites pour cette Dame.*

(1) *Muratori*, T. VI, p. 374.
(2) Ch. 92, dans le T. VII des *Hiſtoriens d'Italie.*

dans l'Evêché de Crémone, ledit *Searpéta*, ſe tenant derrière un Chêne ou Rouvre, que l'on dit être encore là, frapa, de derrière ledit Chêne, avec une fléche décochée par ſon arc, le Seigneur *Marquis*, lorſqu'il montoit une petite éminence, ledit *Searpéta* aiant un genou en terre, & faiſant ainſi pluſieurs pas; & l'on trouve encore dans l'endroit nomé ci-devant, les marques & les veſtiges de ſes pieds, que l'on reconnoît à ce que jamais, dit-on, il ne croît d'herbe en cette place; &, ſi l'on efface les veſtiges ou marques des pieds, on dit qu'elles reparoiſſent le lendemain, come elles paroiſſoient d'abord. Et depuis on n'a rien cultivé dans ledit endroit; & le chêne y eſt reſté depuis, & y eſt encore. *C'eſt d'après cela que* Sigonius *& le* Pigna *diſent* « *Que, lorſque ce Prince* » *étoit à la chaſſe* du côté de Saint-Martin d'Arzino dans l'Evêché de Crémone, il y fut tué par la trahiſon » d'un certain *Searpéta de' Canevari* ». Bacchini, *dans ſon* Hiſt. de Polirone, *p.* 48, *traite cet récit de fable: mais, fondé ſur le témoignage d'*Hermau Contract, *& du Milanois* Arnulf, *je ne crois pas qu'il le faille tout à fait rejeter; car il eſt certain que* Boniface *fut tué par des Traîtres en embuſcade dans un Bois.*

Il ſe trouve encore à la ſuite de la même Vie *mſte. un autre Monument au ſujet de la fondation de l'Egliſe & du Monaſtère de Saint-André dans la Ville de Mantoue. Le voici.* L'on dit, come une Hiſtoire vraie, que *Béatrix* avoit un Damoiſeau (Page), qui ſe nomoit *Adelbert*, lequel étant, par la volonté de Dieu, devenu aveugle, menoit une digne vie, jeûnant, veillant, & faiſant une grande pénitence. Dans l'endroit, où ſe voit aujourd'hui l'Egliſe de Saint-André dans la Ville de Mantoue, étoit un nouvel & petit Hôpital ſous l'invocation de *S. André*, Apôtre. Du tems de ladite *Béatrix*, *S. André* ſe fit voir, la nuit, en ſonge audit *Adelbert*, & lui dit: *O* Adelbert, *va trouver la* Comteſſe; *& dis-lui*, « *Que je t'ai* » *dit qu'elle faſſe fouiller en tel endroit* » *près d'où étoit l'Egliſe dans laquelle* » *étoit le Corps de S.* Lougin, *qui, per-* » *çant le côté du Seigneur, en avoit tiré* » *du Sang & de l'Eau, qui coulèrent* » *du Corps de* Jéſus-Chriſt ». *Adelbert* obéit; & ladite *Ducheſſe*, ou *Comteſſe* dit: *Si cela n'eſt pas*, Adelbert, *je te ferai fouêter; &* Adelbert *fut fouêté. S. André* apparut une ſeconde fois audit *Adelbert*, lui diſant ce qu'il avoit déja dit. Ledit *Adelbert* le dit à la *Comteſſe*. On ne trouva rien, & il fut fouêté. *S. André*, pour la troiſième fois, apparut au même *Adelbert*, & le réſolut de perſuader à la *Comteſſe* de faire encore fouiller; ce qui ſe fit à ladite condition. Enfin, en préſence de pluſieurs Evêques, on trouva le Sang & l'Eau, ſortis du Corps de *Jéſus-Chriſt*, & le Corps de *S. Longin*, lequel fut mis dans une belle Châſſe en ladite Egliſe. Le Sang & l'Eau furent mis, avec leurs Vaſes dans la Confeſſion de ladite Egliſe, & ils y ſont encore. C'eſt pourquoi ladite Egliſe, qui n'étoit qu'un petit Hôpital, devint un grand & noble Monaſtère, où ſont des Moines, avec un Abbé, leſquels chantent jour & nuit les louanges du Seigneur; & ladite Egliſe fut faite, come elle eſt aujourd'hui, grande, belle & large; & fut dotée par ladite *Béatrix* & par *Mathilde*, ſa fille, de preſque tout ce qu'il y a entre le Pô & le Lac, & de toute la *Court* de Fornicata. La dévotion à ces Reliques avoit coûtume d'amener, dans la Ville de Mantoue, au tems de l'Aſcenſion, une infinité de gens, tant d'Allemagne au-delà des Monts, que de Lombardie, de Toſcane & de divers autres païs, leſquels faiſoient beaucoup de préſens à cette Egliſe; & cette ſemaine, on jeûnoit, dans la Ville de Mantoue, juſqu'au Jeudi, quoique, ſuivant l'uſage de l'Egliſe Romaine, on ne faſſe aucune Vigile ou Jeûne entre l'un & l'autre Pâque; *c'eſt à dire entre Pâque & Penteeôte.*

Il ſe trouve encore dans deux Mſts. de la Bibliothèque d'Eſte, deux autres Vies *de* Mathilde, *qui ſont auſſi des Abregés de* Donizon. *La première a pour titre:* Hiſtoria omnium Nobilium, & Anteceſſorum, de quorum proſapia fuit Comitiſſa Mathildis, &c. *Le premier Chapitre commence ainſi:* Sigefredus venit de Comitatu Lucenſium in Epiſcopatu Regino cum tribus filiis, *&c. Dans l'autre Mſt. on lit:* Incipit Hiſtoria ſanctæ memoriæ Ducatricis & Comitiſſæ Mathildis, & omnium ſuorum prædeceſſorum. *Une* Note, *écrite en rouge, apprend* « *Que l'Auteur a fait cette* Vie, *en abre-* » *geant celle écrite en Vers, par un Moi-* » *ne de Canoſſa, de laquelle il a retran-* » *ché beaucoup de choſes inutiles* ». Nota, quod iſtam Legendam ſcripſit quidam Monachus de Canoſa metrice: unde conſideravi Verſus, & ſeriem ejus Hiſtoriæ accepi breviter, reſecatis multis ſuperfluis, &c. *A la fin ſont deux* Diſcours, *qui furent compoſés par le* Vénérable Evêque Saint Anſelme, pour la

Aiant obtenu la permiſſion d'aller voir ſes Parens à Conſtantinople, elle s'abandona dans cette Ville aux déréglemens d'une vie déshonête. Or il arriva que Baudouin *eut une maladie dangereuſe; & que, ſa conſcience lui reprochant ſon injuſtice envers ſa Femme légitime, il fit, par le conſeil de ſes Barons, vœu, s'il guériſſoit, de la reprendre. Il inſtruiſit enſuite* Adélaïde *de tout, en lui ſignifiant qu'il la quitoit. On imagine aiſément combien, ſe voïant trompée d'une manière ſi barbare, elle verſa de larmes, & quelle fut l'amertume de ſes invectives contre* Baudouin *& ſes Ambaſſadeurs. Le dépit ne lui permit pas de tarder beaucoup à revenir en Sicile: mais ſans les tréſors, qu'elle avoit portés à Jéruſalem. On croit que le chagrin, qu'elle eut de cette trahiſon, termina ſa vie en* 1118. *Une action ſi noire nuiſit beaucoup à la réputation de* Baudouin, *& même aux Affaires de la Terre Sainte. Le Comte* Roger, *fils d'*Adélaïde, *duquel toute la Cour adopta le reſſentiment, ſe voïant joué de cette manière, en conçut tant de haine contre* Baudouin *& contre les Rois de Jéruſalem, que, come on l'apprend de* GUILLAUME de Tir, *il fut le ſeul des Princes Chretiens, qui ne leur dona jamais aucun ſecours, & qui ne prit aucun intérêt au malheureux état, où furent inſenſiblement réduites par degrés les Affaires des Chretiens dans la Paleſtine & dans la Sirie.*

1114.

ROBERT, *Prince de Capoue*, & quelques Barons Normans, ennemis du Conêtable LANDULF *de la Grèque*, chargé par le Pape du Gouvernement de Bènevent, uniſſent leurs troupes, & vièneut aſſiéger cette Ville; mais *Landulf* fait une ſortie & les met en fuite. Peu s'en faut même qu'il ne s'empare de tous leurs bagages. Ils ne ſe retirent cependant qu'après avoir ravagé tout le territoire. Bientôt après, ils attirent dans leur ligue *Landulf*, Archevêque de Bènevent; & celui-ci fait ſoûlever preſque tous les Citoïens contre le Conêtable, qui ſe démet du Gouvernement. Ces troubles obligent *Paſchal* d'aller tenir, au mois d'Octobre, un Concile à Cépérano, ſur les confins du Duché de Rome & de la Pouille. GUILLAUME, *Duc de Pouille*, & ROBERT, *Prince de Capoue*, y vièneut avec environ mille Chevaux; & *Guillaume* reçoit du Pape l'Inveſtiture de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile (1). Le Pape

(1) *Muratori* rapporte ce fait, T. VI, p. 376, & dit enſuite: *C'eſt ce qu'écrit* Falcon de Bènevent, *& l'on en peut conclure que les Ducs de Pouille con-*

conſolation de la *Comteſſe Mathilde.*

Je ne dois pas oublier de dire qu'il y a plus de deux Siècles que l'Hiſtoire des Actions de la Comteſſe Mathilde & de ſes Ancêtres, fut élégamment écrite en Latin par Batiſta Panezio, *Carme de Ferrare, lequel fleuriſſoit vers 1490, & promêtoit d'écrire auſſi pour la Poſtérité l'Hiſtoire de Ferrare. J'avois copié cette Vie ſur un Mſt. des Jéſuites du Collége de Modène, & j'avois deſſein de l'imprimer: mais je m'en ſuis abſtenu, dans la crainte qu'après les* Hiſtoires de Mathilde *faites par des Modernes avec plus d'exactitude & de recherches, celle-ci ne parût inutile, ou défectueuſe. Au reſte* Panezio *travailloit d'après le* Poème *de* Donizon, *qu'il a fait entrer tout entier dans ſon Ouvrage, ſans le nomer; ſilence, qui ne ſera vraiſemblablement approuvé de perſone.*

Dans le Manuſcrit de Reggio, dont j'ai parlé, ſe trouve une Explication de la Genèſe *en* 368 *Vers Hexamètres & Pentamètres, laquelle eſt de* Donizon, *come le dit ce Vers qu'on lit à la tête.*

Hæc *Geneſis* fictio * garanter metra *Donizo.* * *Il faut* finxit.

Après le morceau détaché ſur la mort de *Mathilde*, qui ſuit les deux Livres du *Poème* de *Donizon* ſur la *Vie* de cette Princeſſe, eſt un autre morceau détaché, qui mérite quelque attention. Le titre eſt: *Exhortation à Canoſſa ſur l'arrivée de l'Empereur & de la Reine.* L'Auteur y nome la Forteresſe de Canoſſa *Pierre blanche.* Il compoſa cette Pièce, lorſqu'en 1116 *Henri IV*, avec la Reine *Mathilde*, ſa femme, qui n'avoit pas encore reçu la Courone Impériale, vint en Italie pour s'emparer de la ſucceſſion de la *Comteſſe Mathilde*, & par conſéquent de Canoſſa. L'Auteur a ſoin dans ſa Pièce de dire à cette petite Ville que ſa *nouvelle* Mère porte le même nom, que l'anciène. Voici le premier Vers.

Pelle timores, non & honores candida Petra.

Treize autres Vers ſemblables, prétendus *Hexamètres*, ſuivent & font toute la Pièce. Les Copiſtes n'ont pas pris garde que ce ne ſont point ici des *Vers Hexamètres*: mais des *Vers Adoniens*, qui ſont compoſés d'un *Dactile* & d'un *Spondée*, & dont trois écrits de ſuite en une même ligne, forment, non un *Vers Hexamètre*: mais un *Mètre* de ſix pieds reſſemblant à ce *Vers.* On trouve ſouvent dans les Manuſcrits de petits Vers écrits de cette manière deux, ou pluſieurs de ſuite dans la même ligne, pour ménager le retrain. Les Editeurs de *Donizon* ont doné ſa petite Pièce, telle qu'elle étoit dans les Mſts. La voici come elle doit être, avec la ponctuation rétablie.

Pelle timores,
Non & honoret,
Candida Petra.
Tempora dudum
Proſpera multum
Læta ferebas,
Magna Mathildis * Il faut
*Quod * tibi finxit* *Quæ.*
Tempore multo:
Et Genitores
Nobiliores
Ipſius ultro
Te peramarunt,
Et fabricarunt
Denique eelſe:
Progenies, quæ,
Jam requieſcens,
Deſiit eſſe.
Plangere ceſſa,
Gaudia ſpeĉta;
Stabis honeſte:
Cæſar honorat,
Teque decorat.
Sis ſua ſemper!
Plangere noli,
Culmen honoris
Tu retinebis.
Alta Mathildis
Mortua vivit
Splendida, felix.
Quæ nova Mater
Regna beata,
Teque beabit,
Eſt ſuper illam
Commemoratam
Nomine talis.
Cæſaris hoſtes
Sint procul omnes!
Ipſe beetur,
Et ſua Conjux
Fulgida prorſus
Vivat in ævum!

Cette petite Pièce & les Vers cités dans le cours de cet Article ſuffiſent pour doner une idée juſte de la Poëſie de *Donizon.*

BRUNON,

Evêque de Segni, ou Segna, dans la Campanie, que ſa Ville Epiſcopale honore come Saint & come Patron, meurt le 18 de Juillet 1125.

Il étoit de la *Famille des Soleri*, l'une des plus nobles de la Ville d'Aſti, dans laquelle il étoit né. Son Père s'appelloit *André*, ſa Mère *Silve.*

Il fut élevé, d'abord à Saint-Perpétue, Monaſtère de l'Ordre de S. *Benoît*

dépoſe, dans le même Concile, l'Archevêque *Landulf*, come coupable de félonie : mais, quelque tems après, ce Prélat obtient ſon rétabliſſement, en faiſant, dit-on, beaucoup de préſens (1).

L'Empereur *Henri IV* épouſe *Mathilde*, fille d'*Henri I*, Roi d'Angleterre.

Depuis qu'en 1090 la Ville de Mantoue avoit été priſe par l'Empereur *Henri III*, elle n'étoit point rentrée ſous la domination de la *Comteſſe* MATHILDE. Cette Princeſſe étant malade grièvement à Monte-Baranzone dans les Montagnes de Modène, où, cette année, elle fait, le 14 de Juin, une donation au Monaſtère de Polirone (2); le bruit ſe répand qu'elle étoit morte. Auſſitôt les Mantouans, come n'aiant plus rien à craindre de ſa part, aſſiégent le Château de Ripalta du Domaine de la *Comteſſe*; & les Aſſiégés, hors d'état de ſe défendre, ſe rendent : mais ſous la condition expreſſe que leur Souveraine étoit vivante. *Manfred*, Evêque de Mantoue, revient alors, d'auprès d'elle, dans ſa Ville; & publie que la *Comteſſe* n'étoit point morte. Il court riſque, pour cette raiſon, d'être maſſacré par le Peuple, qui ne la vouloit plus en vie; & ce même Peuple furieux va bientôt, ſans égard à la Capitulation, brûler le Château de Ripalta. Tant que dure la maladie de

ſervoient ſur la Sicile un droit de Souveraineté ; Souveraineté cependant qui relevoit d'un Souverain ſupérieur, c'eſt à dire du Pontife Romain. La Suzeraineté des Papes ſur la Sicile eſt une chimère. Après les premières conquêtes faites dans cette Ile par les Normans, *Robert-Guiſcard* en dona l'Inveſtiture à ſon frère *Roger* : mais les Fils de ce Conquérant de la Sicile ne prirent point d'Inveſtiture des Ducs de Pouille iſſus de *Robert-Guiſcard* ; & le Comte *Roger II* étant devenu dans la ſuite Duc de Pouille, confondit les différens droits dans ſa perſone & dans celle de ſes ſucceſſeurs. Au reſte les Papes ne comprenoient la Sicile dans les Inveſtitures, qu'ils donoient aux Ducs de Pouille, que parce qu'elle avoit été compriſe dans la première donée par *Nicolas II*. Si les Papes avoient ſur la Pouille & la Calabre quelque apparence de droit qui les autoriſoit à doner l'inveſtiture de ces Provinces, ils n'avoient pas même cette apparence de droit ſur la Sicile; & l'Inveſtiture, qu'ils en donèrent aux Princes Normans, fut une pure illuſion. C'eſt pour cela que, depuis que le Comte *Roger* eut achevé la conquête de cette Ile, elle n'a point ceſſé de former un Etat indépendant, que ſes Souverains n'ont tenu que de Dieu & de leur épée. Envain la Cour de Rome réclameroit-elle, en faveur de ſes vaines prétentions ſur le Roïaume de Sicile au delà du Phare, quelques Inveſtitures extorquées de quelques Princes par le beſoin qu'ils avoient de ſes ſecours. De pareilles Inveſtitures, après leſquelles on ne voit point une ſuite d'autres Inveſtitures, ne peuvent pas preſcrire contre l'indépendance originaire de ce Roïaume. Auſſi les Papes, réduits à d'inutiles proteſtations, ont-ils été dans la néceſſité de ſe paſſer de l'homage, qu'ils prétendent toujours leur être du pour le Roïaume de Sicile au delà du Phare.

(1) C'eſt *Romoald de Salerne*, qui le dit : mais *Falcon de Bénevent*, contemporain, n'en dit rien. Le premier de ces Hiſtoriens met ce Concile l'année ſuivante : mais le ſecond, qu'il en faut croire, le dit de cette année 1114.

(2) Le P. *Bacchini*, Hiſt. de Polirone, *Append.*

prés d'Aſti, puis à Bologne. Il acquit quelque talent pour l'Eloquence, & ſe rendit très habile dans la Science Eccléſiaſtique.

Après ſes études, il fut admis au nombre des Chanoines, non de Siéne, comme l'Abbé *Fleuri* le dit, Liv. 65, N. XLVII: mais d'Aſti, ſa patrie.

Il ſe rendit à Rome en 1079, en intention de s'aller faire Moine au Mont-Caſſin. *Pierre Ignée*, Cardinal-Evêque d'Albane, ſe trouvant alors en cette Ville, le reçut dans ſa Maiſon; & l'introduiſit près de *Gregoire VII*, qui fit cas de la pureté de ſes mœurs, de l'étendue de ſes connoiſſances, du brillant de ſon eſprit, & de la vivacité, pour ne pas dire, de l'excès de ſon zèle.

Il diſputa, d'une maniere qui lui fit honeur, contre *Bérenger* dans le Concile de Rome de cette année 1079. *Gregoire VII* en fut content; & le pourvut de l'Evêché de Segni, dans lequel il ſe fit aimer.

Urbain II le voulut avoir avec lui, quand il vint en France. Il aſſiſta, dans la route, au Concile de Guaſtalle; & depuis à celui de Clermont, ainſi qu'à tous les autres qu'*Urbain* célébra dans l'étendue de l'Egliſe Gallicane.

Peu de tems après la mort de l'Antipape *Guibert*, il quita ſon Evêché pour aller faire profeſſion de la vie monaſtique entre les mains d'*Odériſe*, Abbé du Mont-Caſſin. Mais ſes Diocéſains ne voulurent point procéder à l'élection d'un autre Evêque, & ſe plaignirent de ſa déſertion à *Paſchal II.* Ce Pape lui reprocha d'avoir abandoné ſon Egliſe, ſans la permiſſion du Saint-Siége; & lui commanda de retourner en prendre ſoin, & d'être à portée de l'aider lui-même dans les Affaires de l'Egliſe. *Brunon* s'excuſa « ſur ce que » toute l'Egliſe Romaine ſavoit depuis » longtems le vœu, qu'il avoit fait, » de vivre dans la retraite, dès que l'E» gliſe ſeroit moins agitée par la per» ſécution des Schiſmatiques: Que, la » mort de l'Antipape promêtant à l'E» gliſe une paix durable, il s'étoit cru » dans l'obligation d'acquiter ſon vœu: » Qu'au reſte il n'avoit fait que ce qu'a» voient fait de ſaints Evêques, qui s'é» toient retirés du tumulte des Affaires, » pour ſe livrer au calme de la vie con» templative ». *Paſchal* voulut être obéi: mais, par accommodement avec *Odériſe*, il conſentit que *Brunon* reſtât au Mont-Caſſin, à condition de ne pas ceſſer de gouverner ſon Diocèſe, de s'y rendre toutes les fois que ſa préſence y ſeroit néceſſaire, & de venir de tems en tems à Rome pour le ſervice de l'Egliſe.

En 1106, come je le dis à cette année, le même Pape l'envoïa Légat en France, à la ſuite de *Boémond*, Prince de Tarente & d'Antioche, pour y prêcher la Croiſade.

De retour de cette Légation, il fut, le 13 ou le 14 de Novembre 1107, quarante-quatre jours après la mort de l'Abbé *Otton* de la *Maiſon des Comtes de Fondi*, ſucceſſeur de l'Abbé *Odériſe*, élu du conſentement unanime des Prieurs, c'eſt à dire des Anciens du Mont-Caſſin, Abbé de ce Monaſtère; & *Paſchal* confirma ſon élection, en diſant, « que non ſeulement il étoit » digne de remplir cette Place: mais » même la Chaire de *S. Pierre* »: mais il voulut qu'il conſervât ſon Evêché.

Lorſque ce Pape, en 1111, eut ſigné l'accommodement, par lequel il laiſſoit *Henri IV* en poſſeſſion du droit de donner l'Inveſtiture par la Croſſe & l'Anneau: *Brunon*, plein des maximes de *Gregoire VII*, condamna hautement la conduite de *Paſchal*. Il avoit au Mont-Caſſin deux Evêques & quelques Cardinaux qui s'y étoient réfugiés. Tous enſemble, ils preſsèrent avec ſi peu de ménagement *Paſchal* de révoquer ſa *Bulle* & d'anathématiſer l'Empereur, que ce Pape en témoigna ſon mécontentement. *Brunon* juſtifia l'excès de ſon zèle par une *Lètre*, dans laquelle il dit à *Paſchal* « Que ſes Ennemis mentoient, » lorſqu'ils l'accuſoient de ne pas ai» mer le Pape & de mal parler de lui: » Qu'il l'aimoit come ſon Père & ſon » Seigneur; & que, ſuivant ſa promeſ» ſe, il ne vouloit point, lui vivant, » d'autre Pape; mais qu'il devoit aimer, » préférablement à lui, Dieu, qui les » avoit faits l'un & l'autre: Qu'il ne pou» voit pas approuver un Traité forcé, » déshonorant pour le Pape, & con» traire à la Religion; & qu'il appre» noit que *Paſchal* lui-même ne l'ap» prouvoit pas: Qu'on ne pouvoit pas » ne point condamner ce Traité, puiſ» qu'il privoit l'Egliſe de ſa liberté; » qu'il fermoit l'unique porte, par la» quelle on y devoit entrer; & qu'il en » ouvroit d'autres aux Voleurs ». Il ajoute, conformément aux *Fauſſes Décrétales*, « Qu'on avoit les Canons de» puis les Apôtres; & que c'étoit le » grand chemin, qu'il faloit ſuivre: Que » les Apôtres condamnoient, ceux qui » recevoient de la Puiſſance Séculière » des Egliſes, parceque les Laïcs, quelle

Mathilde, on lui cache ces triſtes évènemens. Elle n'en eſt pas pluſtôt informée dans ſa convaleſcence, qu'elle ſonge aux moïens de faire repentir les Mantouans. Elle aſſemble toutes ſes troupes, auxquelles elle joint une Flote conſidérable de Barques, & forme le Siége de Mantoue. Les Mantouans tournent d'abord tout cet appareil en riſée : mais bientôt, s'appercevant que l'on pouſſoit les attaques de manière à faire croire qu'on n'avoit pas intention de les diſcontinuer, n'aiant pas de quoi ſe défendre contre des forces ſi ſupérieures, & ne pouvant attendre aucun ſecours, ils ſongent à traiter avec la *Comteſſe*, à laquelle ils envoient pour cet effet à Bondeno des Députés. Elle leur accorde les conditions les plus favorables qu'ils pouvoient eſpérer ; &, ſur la fin d'Octobre, la Ville ſe ſoumet à cette *Princeſſe*, qui ſe voit par là rentrée en poſſeſſion de tous ſes domaines. Elle avoit précèdemment faire rentrer dans le devoir les Villes, qui s'étoient révoltées dans la Marche de Toſcane. Le 8 de Novembre ſuivant, elle exemte du logement de Gens de guerre tous les Biens du Monaſtère de Polirone (1).

Les Piſans, à la prière de *Raimond*, Comte de Barcelone, & des autres Comtes de Catalogne, de Provence & de Languedoc, joignent aux forces navales de ces Princes, une Flote très conſidérable, & vont, ſous la conduite du Cardinal *Boſon*, Légat Apoſtolique, & de *Pierre*, leur Archevêque, faire la guerre aux Maures des Iles Baléares. Les Confédérés, s'étant d'abord emparés de celle d'Iviça, vont dêcendre dans celle de Majorque, dont ils aſſiégent la Capitale. Ils ne la prènent que l'année ſuivante, & la détruiſent entièrement, pour ôter cette retraite aux Corſaires. On ne ſait pas s'ils conquirent auſſi l'Ile de Minorque. Les *Annales de Piſe* le diſent : mais, après ce tems, on retrouve des Maures dans cette Ile. Quoi qu'il en ſoit, la principale gloire de cette Expédition appartient aux Piſans.

1115.

PASCHAL II fait un voïage en Pouille ; &, le 24 d'Août, il tient à Troia, Ville de cette Province, un Concile, où ſe trouvent preſque tous les Archevêques, Evêques & Barons du païs.

(1) Le même, *ibid.* Dans la *Diſſert.* XXXI des *Antiq. d'Ital.* on trouve un *Laudo*, c'eſt à dire un *Jugement arbitral* prononcé, ſur un Procès entre Particuliers, en préſence de *Mathilde*, le 22 d'Avril de cette année, dans la Forteresſe de Carpinero.

» que fût leur piété, ne devoient pas » en diſpoſer: Que *Paſchal* lui-même » avoit condamné, par un *Décret*, les » Clercs, qui prenoient des Laïcs l'In- » veſtiture de leurs Bénéfices: Que les » *Décrets* à ce ſujet étoient ſaints; & » qu'on ne pouvoit pas y contrevenir, » ſans ceſſer d'être Catholique ». Il preſſe enſuite le Pape « de confirmer » ces *Décrets*, & de condamner l'er- » reur contraire, qu'il avoit ſouvent » qualifiée d'héréſie »; & lui promet « Qu'auſſitôt il verra l'Egliſe en paix, » & tout le monde à ſes pieds ». Il finit par dire, « Qu'il fait peu de cas » du ſerment que *Paſchal* avoit fait; » & que, ſi le Pape le viole, il n'en » aura pas pour lui moins de ſoûmiſ- » ſion ». *Paſchal*, offenſé de cette *Lettre* plus que zélée, craignit que *Brunon* ne travaillât à le faire dépoſer; &, comme l'Abbaïe du Mont-Caſſin le rendoit Chef d'une très grande Congrégation, & lui donoit un rang conſidérable parmi les Princes d'Italie, il crut à propos de l'en dépouiller; & lui déclara, par une *Lettre*, « Qu'il ne pouvoit plus ſouf- » frir qu'il fût, contre les Règles, Evê- » que & Abbé ». Par une autre *Lettre*, que le Cardinal *Léon d'Oſtie* remit aux Moines du Mont-Caſſin, « Il leur » défendit d'obéir d'avantage à *Bru- » non*, & leur ordona d'élire un autre » Abbé ». Ces *Lettres* produiſirent un commencement de ſcandale. *Brunon*, aiant aſſemblé la Communauté, voulut mètre en ſa place le Moine *Pérégrin*, ſon compatriote. Les Moines le refuſèrent, en diſant, « Que tant que *Bru- » non* voudroit les gouverner, ils lui » rendroient l'obéiſſance qu'ils de- » voient à leur Père: mais que, s'il les » vouloit quiter, il devoit leur laiſſer » la liberté de l'élection ». Là-deſſus cet Amateur ſi zélé des Règles, ce *Réclamateur* ſi vif des Canons, ne craignit pas d'emploïer la force pour ſe faire obéir. Il introduiſit dans le Monaſtère des gens armés, qui ſurprirent les Moines come ils alloient au Chœur pour la Meſſe; & leur demandèrent d'un ton de fureur, « Quels étoient ceux » qui refuſoient d'obéir à l'Abbé ». Les Moines, irrités de ce qu'on vouloit emploïer contre eux la violence, ne ſe laiſſent point intimider; & forcent courageuſement ces gens armés à ſe retirer. *Brunon*, qui perdit toute eſpérance, aiant raſſemblé la Communauté, dit « Qu'il ne vouloit pas leur occaſioner » une querèle avec l'Egliſe Romaine; » & qu'il leur rendoit la Croſſe, qu'il » avoit reçue d'eux ». Auſſitôt, il la mit ſur l'Autel, prit congé d'eux, & partit pour ſon Diocèſe. Il avoit gouverné le Mont-Caſſin trois ans & dix mois; c'eſt à dire qu'il ceſſa d'être Abbé le 13 ou le 14 de Sept. 1111. Il eut pour ſucceſſeur *Girard*, qui, de même que l'Abbé *Odériſe*, étoit de la *Maiſon des Comtes de Marſi*.

On peut voir à l'année 1116 le rôle, que joua *Brunon* au Concile de Rome de cette année. Voici ce qu'en dit *Muratori*, T. VI, p. 381: *Le 6 de Mars de cette année* (1116) *le Pape* Paſchal *tint un Concile dans la Baſilique de Latran. Il y réprouva, pour la ſeconde fois, & condamna le* Privilège des Inveſtitures, *que l'Empereur* Henri (IV) *avoit obtenu de lui contre ſon gré. Mais il eut beſoin, en cette occaſion, de toute ſa patience; parceque* Brunon, *Evêque de Segna, tenu pour Saint après ſa mort, eut la hardieſſe de traiter le Pape lui-même d'Hérétique, pour avoir accordé ce Privilége.*

Il paroit que, depuis ce Concile, *Brunon* ſe tint dans ſon Diocèſe; & que les Papes ne le conſultèrent plus.

Il emploïa ſon loiſir à la compoſition de différens Ouvrages. On en trouve la liſte dans *les Homes Illuſtres du Mont-Caſſin* par *Pierre Diacre*. Ce ſont preſque tous des *Homélies* en grand nombre, & des *Commentaires* ſur pluſieurs Livres de l'Ecriture Sainte. On les conſerve en Mſt. dans la Bibliothèque du Mont-Caſſin. Quelques-uns ſont imprimés parmi les *Œuvres de S. Bruno*. J'ai fait uſage, dans la première partie de ce Tome, de la *Vie*, ou pluſtôt du *Panégirique du Pape Léon IX* par l'Evêque *Brunon*, & je l'ai fait connoître.

Cet Evêque fut mis au nombre des Saints par le Pape *Luce III*, 58 ans après ſa mort, c'eſt à dire en 1183, ſur les Miracles, qu'on avoit eu ſoin de dire opérés, par ſon interceſſion, depuis ſa mort, & même pendant ſa vie. En 1226, le Pape *Honorius III* conſacra, dans la Cathédrale de Segni, un Autel ſous l'invocation de *S. Brunon*.

GREGOIRE,

Evêque de Terracine, meurt en 1126; & ſon Corps eſt inhumé dans l'Egliſe de Piperno, dont le Siége Epiſcopal étoit uni depuis peu de tems à celui de Terracine.

Il fut offert dans l'enfance au Mont-Caſſin; & profita de l'éducation, qu'il y reçut.

Il s'y fit dans la ſuite conſidérer par

Il y fait unanimement accepter la *Trève de Dieu*, dont tous les Barons jurent l'obſervation pour trois ans. Il retourne à Bènevent le 3 de Septembre; va de cette Ville dédier l'Egliſe de Saint-Vincent de Volturne; & rentre à Rome le dernier jour de Septembre.

C'eſt en cette année, dit MURATORI (1), *que la célèbre* Comteſſe MATHILDE *termine le cours de ſa vie. Etant à Bondeno de' Roncori dans le Diocèſe de Reggio, vers le commencement de cette année, elle y fut attaquée d'un dégoût lorſqu'elle reçut la viſite de* Ponce, *ſuperbe Abbé de Clugni, qui revenoit de Rome. Elle continua quelques mois encore d'être malade; &, pendant ce tems, ſa libéralité s'exerça plus que jamais envers les Monaſtères de Polirone & de Canoſſa, & les Chanoines Réguliers de San-Ceſario dans le Modénès* (2). *Elle étoit aſſiſtée par* Bonſignore, *Evêque de Reggio. Enfin cette Princeſſe, illuſtre par tant d'actions de piété, de courage & de prudence* (3), *quitta cette vie pour une meilleure, le 24 de Juillet, veille de* S. Jâque, *auquel elle avoit beaucoup de dévotion. Son Corps, inhumé dans l'Egliſe du Monaſtère de Saint-Benoît de Polirone, y repoſa juſqu'à ce qu'en 1635, par les ſoins & par l'ordre du Pape* Urbain VIII, *on l'en tira pour le tranſporter à Rome, & le placer magnifiquement dans la Baſilique du Vatican, en reconnoiſſance de ſon inſigne bienfaiſance envers l'Egliſe Romaine. Elle avoit précèdemment, come nous l'avons dit, fait cette Egliſe héritière de tous ſes Biens* (4). *Sa ſucceſſion néanmoins fut une ſource de nouvelles querèles entre les Papes & les Empereurs; & nous la trouvons diſputée entre eux pendant un très grand nombre d'années, juſqu'à ce qu'enfin le tems, Médecin*

(1) T. VI, p. 378. (2) Bacchini, *Append.*

(3) Elle eût été bien plus illuſtre, ſi ſon eſprit ſupérieur l'eût mis à l'abri de la ſéduction du faux zèle, & ſi, par une piété mal entendue, elle n'eût pas, toute ſa vie, manqué dévotement, à l'égard de l'Empereur, à tous ſes devoirs de Parente, de Vaſſale, & de Sujète.

(4) Come, après avoir doné le tout à quelqu'un, on ne peut pas doner les parties à d'autres; on ne conçoit pas coment, depuis la ſeconde donation de tous ſes Biens à l'Egliſe Romaine, *Mathilde* a pu faire un ſi grand nombre de donations particulières, & de biens que l'on voit, pour la pluſpart, qu'elle poſsèdoit avant ſa première donation faite en 1075 à l'Egliſe Romaine. Dira-t-on qu'elle s'étoit verbalement réſervé des Biens, dont elle pouvoit diſpoſer en faveur des Egliſes & des Monaſtères? Cette raiſon peut être vraie pour quelques Biens, dont les *Actes* de leurs donations portent qu'elles ont été faites du conſentement du Légat Apoſtolique. Mais que dire de tant d'autres Donations, qui ne parlent point de ce conſentement? Tous ces *Actes* ont bien l'air d'avoir été, pour la pluſpart, fabriqués dans des tems poſtérieurs, pour couvrir des Uſurpations. Je dis la pluſpart, à cauſe qu'il ſe peut que *Mathilde* ait fait de ſes épargnes, quelques acquiſitions pour les doner enſuite.

ſa gravité, ſa douceur, & ſon éloquence.

Paſchal II le fit Evêque de Terracine, en 1106; &, come tel, il fut préſent au Concile de Guaſtalle.

Il ſouſcrivit en 1126 une *Bulle* d'*Honorius II*, en faveur de l'Egliſe de Piſe.

Il tient un rang parmi les Ecrivains Eccléſiaſtiques par ſes Ouvrages, qui ſont un très grand nombre d'*Homélies*, des *Légendes* de différens Saints, & des *Himnes*, &c. *Pierre Diacre* en done la liſte.

WALFRED, ou *GUALFRED*,

fait Evêque de Siène en 1080, meurt le 17 de Juillet 1127.

Il étoit Lombard. C'eſt tout ce que j'ai trouvé de ſon origine.

Il aſſiſta, ſous *Paſchal II*, au Concile de Guaſtalle.

Il étoit ſavant, très éloquent, & l'un des meilleurs Ecrivains en Proſe & en Vers de ſon tems.

Il fit en Vers Héroïques l'*Hiſtoire de l'Expédition de Godefroi de Bouillon à la Terre Sainte*: on la conſerve en Mſt. dans le Tréſor de la Cathédrale de Siène.

Il compoſa d'ailleurs divers Traités; come *Du Corps & du Sang du Seigneur* contre *Bérenger*; *De l'Anneau & du Bâton Paſtoral*; *Des louanges de la Ville de Rome*; *Des deux Apoſtoliques*. Ce dernier Ouvrage étoit contre le *Schiſme*. L'Auteur y faiſoit parler le *Pape Urbain II* & l'*Antipape Guibert*. Il le ſoûmit à la cenſure de *Conſtantin*, Evêque d'Arezzo, de *Pierre II*, Evêque de Florence, ſavant Juriſconſulte, & de *Gébehard*, Evêque de Trente, & Secrétaire, en 1100, de l'Empereur *Henri III*, lequel, après ſa mort, fut regardé come Saint.

Maître

MOÏSE DE BERGAME,

ainſi ſurnomé parcequ'il étoit de Bergame, dont il a fait une *Deſcription* en Vers, fleuriſſoit de 1112 à 1129.

En 1596, *Marlo Mozzi* de Bergame fit imprimer, dans cette Ville, par *Comino Ventura*, le *Théâtre des Poëſies d'Achille Mozzi*, ſon père, à la fin duquel il mit, ſous ce titre, l'Ouvrage de *Maître Moïſe*; Moyſis Magiſtri *Bergomatis*, *Scriptoris vetuſtiſſimi*, Carmen de Rebus Bergomenſibus, Juſtiniani *hujus nominis* Secundi, *Byſantii Imperatoris* (*cujus à Secretis erat*) *juſſu conſcriptum Anno à Salute noſtra DCCVII*, *Nuperrime autem ab* Achille Mutio *in lucem è tenebris revocatum*, *atque à mendis quibus ſcatebat*, *repurgatum*. Par une *Lètre* du 31 d'Août 1584, *Achille Mozzi* rend comte à *Noble François Mozzi*, *fils d'Henri*, de ce qu'il a fait pour remètre en bon état ce *Poème*, que les Copiſtes avoient rempli de fautes, & dont le Mſt. d'ailleurs avoit été fort maltraité par les vers. A la tête du *Poème* eſt une *Epître dédicatoire* en Proſe, avec cette Adreſſe. *Splendore juſtitiæ*, *eum majeſtate Imperiali & ſapientia ſingulari fulgenti D.* Juſtiniano *hujus nominis* II, *Imperatori Conſtantinopolis*, *&c. Minimus ſervorum ſuorum* Moyſes Mutius *Pergamenſis devotam ſervitutem & proſperos ſucceſſus*. Cette *Lètre* expoſe le plan du *Poème*, & le dit entrepris par ordre de l'Empereur.

Muratori, faiſant réimprimer cet Ouvrage dans le T. V des *Hiſtor. d'Ital.* l'a fait précéder d'une *Préface*, dans laquelle, après avoir prié ceux de Bergame de ne le pas trouver mauvais, il accuſe *Achille* & *Mario Mozzi* d'avoir voulu tromper la République des Lètres, en faiſant honeur à leur Famille l'une des plus anciènes Maiſons Nobles de Bergame, d'un Poète du commencement du VIIIe ſiècle. Voici les principaux fondemens de ſon accuſation.

Dans l'Adreſſe de la Dédicace, *Juſtinien* eſt qualifié *II du nom Empereur de Conſtantinople*. Il n'étoit point d'uſage alors de diſtinguer, de leurs prédéceſſeurs de même nom, les *Princes*, ni même les *Papes*, en ajoutant à leur nom *II*, *III*, *IV*, &c. D'ailleurs *Moïſe* ne devoit pas appeller ſon Maître *Empereur de Conſtantinople*: mais *Empereur des Romains*. Ce ne fut qu'après l'an 800 & le *Rétabliſſement de l'Empire d'Occident* que les *Ecrivains Latins*, pour diſtinguer les deux Empereurs, nomèrent celui, qui réſidoit en Orient, *Empereur des Grecs*, ou *de Conſtantinople*. Le reſte de la Suſcription n'eſt pas conforme à celles d'uſage dans les VIIe & VIIIe ſiècles.

L'Ouvrage, dans des Vers qui ſeront rapportés plus bas, eſt dit écrit *ſept cens ſept ans accomplis après l'accouchement de la Vierge*. Il eſt conu de tous les Savans qu'en 707 le commun des *Ecrivains d'Italie* ne ſe ſervoit pas encore de l'Ere Chretiène, qui comte les années depuis la naiſſance de *Jéſus-Chriſt*; & que cette Ere n'étoit nullement en uſage à Conſtantinople, où l'Ouvrage eſt dit compoſé.

Le *Poème* eſt en *Vers Léonins*, rimés toujours deux à deux, & quelquefois

*de beaucoup de maladies politiques, mit fin à leurs conteſtations. On eut bientôt en Germanie la nouvelle de la mort de cette fameuſe Princeſſe, de qui l'*Abbé *d'*Urſperg *dit :* Come perſone, dans notre tems, ne fut plus riche & plus célèbre que cette Dame; de même perſone, de profeſſion laïque, ne fut plus illuſtre par ſes vertus & ſa religion (1). *L'Empereur* Henri *fut excité par ſes Miniſtres, & même invité par les Lètres de ſes Partiſans en Italie, à venir prendre poſſeſſion de tous les Biens de* MATHILDE. *On ne voit pas bien clairement à quel titre. Tant qu'il ne prétendit que les Biens Régaliens & Féodaux, come la Marche de Toſcane, Mantoue & d'autres Villes, on conçoit qu'il avoit raiſon : mais il prétendit auſſi les Biens Allodiaux & Patrimoniaux, dont on le verra ſe mètre en poſſeſſion. Probablement les* Princes d'Eſte *de la* Branche Allemande, *c'eſt à dire* WELF V *& ſon frère* HENRI le Noir, *Ducs de Bavière, ne durent pas, dans cette conjoncture, garder le ſilence, puiſque, par les Conventions matrimoniales de ce même* WELF *avec* MATHILDE, *il devoit hériter de tous les Biens de cette* Comteſſe. *Il eſt certain que, ſous l'Empire de* Frédéric I, *come on le verra dans ſon tems, il leur fut rendu juſtice ſur ce point. Or l'Empereur* Henri, *très empreſſé de recueillir cette riche ſucceſſion, ſe tint prêt à paſſer en Italie, auſſitôt que les Affaires le lui permètroient.*

Ordélafo Falédro, Doge de Veniſe, reprend, avec une très grande Armée navale, la Ville de Zara, Capitale de la Dalmatie, laquelle *Coloman*, Roi de Hongrie, avoit enlevée, quelques années auparavant, aux Vénitiens.

1116.

LE Lundi de la troiſième Semaine de Carême, 6 de Mars, *Paſchal II* fait, dans la Baſilique de Latran, l'ouverture d'un Concile, où ſe trouvent des Evêques & des Abbés, des Ducs, & des Comtes de divers Roïaumes & Provinces, & des Députés en très grand nombre de tous les païs; ce qui fait doner à ce Concile le titre d'Univerſel. On n'y parle, les deux premiers jours, que d'Affaires particulières; & come, le troiſième, la ſeſſion commençoit de même, un Evêque ſe leve au milieu du Concile, & dit : *Il convient que notre Seigneur & Père le Pape ſe reſſouviène ſi la ſainte multitude, qui compoſe le préſent*

(1) Coment *Baronius* & ſes Copiſtes ont-ils oſé traiter de Schiſmatique un Hiſtorien, qui parle ainſi de *Mathilde*.

au milieu & à la fin ; &, quoiqu'il s'en trouve des exemples très anciens, cette manière de verſifier n'étoit pas commune dans le VIIIe ſiècle ; ou du moins on ne s'en ſervoit pas pour des *Poèmes* tels que celui-ci. La mode n'en vint qu'après l'an 1000.

Un Mſt. du *Poème* de *Moïſe*, appartenant au Comte *Franceſco Brembati* d'une ancienne Famille de Bergame, eſt antérieur à l'an 1500 ; & *Moïſe* n'y eſt point nomé *Mozzi* (*Mutius*). Il eſt appellé *Maître Moïſe de Bergame* (*Magiſter Moyſes Pergamenus*). Ce Titre de *Maître* ne s'eſt donné qu'après le VIIIe ſiècle, aux Notaires, aux Juriſconſultes, aux Grammairiens, aux Profeſſeurs des autres Arts & Sciences. Ce Mſt. n'a point l'*Epitre dédicatoire* à *Juſtinien*, ni les Vers de la fin, que l'on verra ci-deſſous, dans leſquels *Moïſe* eſt qualifié, *fidèle Ecrivain des Actes de l'Empereur* ; & l'on n'y dit point l'Ouvrage fait en 707. Il y a dans cette Copie quelques *Notes*, une entre autres ſur ces Vers du *Prologue*, où l'Auteur dit à Dieu, « Que le Peuple de Bergame eſt ſoû-» mis à ſes Loix, qu'il n'a jamais aban-» données pour ſuivre des Dogmes étran-» gers ».

Nam Gens iſta tuas leges, & jura colendo
Non te deſeruit, peregrinum Dogma ſequendo,

Cette *Note* porte : *On dit que lorſqu'autrefois* Maître Moïſe de Bergame, *homme habile & ſur pour l'Ecriture, étoit à la Cour de l'Empereur de Conſtantinople, & que, ſuivant la coûtume des bons Citoïens, il louoit ſouvent ſa Ville, l'Empereur lui diſant ſouvent :* J'apprendrois volontiers quel eſt l'état & la condition de cette Ville, *il compoſa ce Livre à la prière de ce Seigneur Empereur.* Mais il n'eſt rien dit de cela dans le *Poème*, tel qu'il eſt dans le Mſt. Au reſte, l'eſpèce de tradition, expoſée dans cette *Note*, a fourni ſans doute aux *Mozzi* l'idée de leur fraude littéraire ; & celle de choiſir, au hazard, *Juſtinien II*, pour être cet Empereur, qui ſouhaitoit de connoître Bergame. C'eſt ce qu'ils ont fait, non ſeulement par l'*Epître dédicatoire*, dont j'ai parlé mais encore par ces Vers, auxquels ils ont mis pour titre, *Dédicace de l'Ouvrage* ; & que *Muratori* done après la fin du *Poème*, en avertiſſant qu'ils ſont d'*Achille Mozzi*.

Hæc tibi Grajorum populorum ſumma poteſtas,
Juſtiniane, *dicat* Moyſes, *cui munera præſtas,*
Mucius, *actorum fidelis Scriba tuorum,*
In quibus eſt urbis facies, nomenque locorum,
Pergama ſi nequeas oculorum luce videre,
Ut ſaltem valeas interna mente tenere.
His deſcribendis utor brevitate Laconum :
Sit licet exiguum, non aſpernabere donum.
Poſt ſeptingentos annos ſeptemque peractos
Virginis à partu, & populos tibi Marte ſubactos.

Quant au tems, où *Maître Moïſe* vivoit, il le fixe lui-même dans le Ch. VI, où, faiſant l'éloge de la *Maiſon Mozzia*, qu'il dit d'*ancienne Nobleſſe*, il en loue en particulier, de cette manière, un rejeton, qu'il nome *Ambroiſe*.

Hinc prodire ſoleni ſapientum corda virorum,
Conſiliis cedunt urbana negotia quorum,
Ex quibus Ambroſius, *quem plenitudo bonorum*
Ornat ab ætatis puerilis tempore morum,
Quem, dum vita comes fuerit ſenſuſque, colemus,
Carminibuſque novis, & digna laude canemus.

Moïſe vivoit du tems de cet *Ambroiſe Mozzi*, qui, come nous l'apprenons de tous les *Hiſtoriens de Bergame* & d'*Ughelli*, fut fait Evêque de Bergame en 1112 & mourut en 1129.

La manière, dont *Moïſe* parle, au Ch. XIII, du Gouvernement Républicain de ſa Ville, indique encore le tems, auquel il vivoit. Il la dit gouvernée par douze Homes ſages & braves, que l'on changeoit tous les ans, leſquels étoient chargés du ſoin de toutes les Affaires publiques, de l'adminiſtration de la Juſtice, & du commandement des Troupes.

Tradita cura Viris ſanctis eſt hæc duodenis,
Qui Populum juſtis urbis moderantur habenis.
Hi ſanctas Leges ſcrutantes nocte dieque,
Diſpenſant æquo cunctis moderamine quæque.
Annuus his honor eſt ; quia mens humana tumore
Tollitur, aſſiduo cum ſublimatur honore.

Concile général, s'eſt aſſemblée ſur ſon invitation, en courant toutes ſortes de dangers par terre & par mer, pour traiter, non d'Affaires ſpirituelles : mais, par le renverſement de l'ordre, d'Affaires ſéculières. Il faut d'abord expédier ce qui principalement nous aſſemble, afin que nous ſachions évidemment ce que le Seigneur Apoſtolique penſe; & ce qu'à notre retour, nous devons prêcher dans nos Egliſes. Le Pape prenant enſuite la parole, dit : *Après que le Seigneur eût fait de moi ce qu'il voulut, & qu'il m'eût livré, de même que le Peuple Romain, entre les mains du Roi, je voïois tous les jours qu'il ſe faiſoit de toutes parts des rapines, des incendies, des meurtres & des adultères. Je voulois écarter de l'Egliſe & du Peuple de Dieu ces maux & d'autres; & ce que j'ai fait, je l'ai fait pour la délivrance du Peuple de Dieu. Je l'ai fait come Home, parceque je ſuis pouſſière & cendre. J'avoue que je me ſuis mal conduit : mais je vous prie tous de demander à Dieu pour moi qu'il me pardone. Quant à ce méchant* Ecrit, *qui fut fait dans le Camp* (1), *je le condamne ſous un anathême perpétuel, afin qu'on ne s'en ſouvième jamais que come d'un mal; & je vous prie tous d'en faire de même.* Après que tous ſe furent écriés deux fois : *Que cela ſe faſſe!* BRUNON, *Evêque de Segni*, qu'on a mis au nombre des Saints, dit, en élevant la voix : *Rendons graces à Dieu toutpuiſſant de ce que nous avons entendu le Seigneur Pape* Paſchal, *qui préſide à ce Concile, condamner de ſa propre bouche ce Privilége, qui contenoit une méchante héréſie* (2). A ces mots le *Cardinal* JEAN GAÉTAND (3) dit avec émotion à cet Evêque imprudent : *Oſés-vous ici, dans ce Concile, nous aiant pour Auditeurs, appeller le Pontife Romain, Hérétique.* L'Ecrit, *que le Seigneur Pape a fait, étoit mauvais à la vérité : mais ce n'étoit pas une Héréſie.* Un autre ajoute : *L'on ne doit pas même le dire mauvais; parceque, ſi c'eſt une bone œuvre de délivrer le Peuple de Dieu, ce que le Seigneur Pape*

(1) Le Texte ajoute : *quod pro pravitate ſui pravilegium dicitur;* ce qui ne peut pas ſe traduire. On n'a point d'autres *Actes* de ce Concile, que le récit que l'*Abbé d'Urſperg* en fait ſous cette année. Je traduis, auſſi fidèlement que je le puis, ce qu'il met dans la bouche de ceux qu'il fait parler; & je me tens maître de la narration.

(2) Le Texte porte : *quod pravitatem & hæreſim continebat.*

(3) L'*Abbé d'Urſperg* dit : *Joannes Cajetanus Epiſcopus.* Le mot *Epiſcopus* me paroît-là de trop. L'Auteur aiant trouvé dans ſes Mémoires *Joannes Cajetanus* n'a pas douté qu'il ne falût ajouter *Epiſcopus*, parcequ'il avoit trouvé plus haut, *Bruno Signinus Epiſcopus.* Ce que *Jean* fait ici, convient au Cardinal *Jean Gaétano*, Chancelier & Secrétaire de *Paſchal II.*

Tela, manus, clypeos, arcus, enſeſque vigentes,
Caſſidas, & tripliees thoraeas, equoſque frementes,
Hoſtibus opponunt adverſis abſque timore,
Viribus audaces ſolitis animique vigore.

Ce que ces Vers diſent convient très bien au tems où les Villes de Lombardie ſe mirent en Républiques; & ne peut, en aucune manière, s'ajuſter avec l'Année 707, où Bergame, aiant un *Duc*, faiſoit partie du *Roiaume des Lombards*. *Moïſe* ne parle, ni de *Rois*, ni de *Ducs*: mais, dans les Vers, qui précèdent immédiatement ceux que l'on vient de lire, il dit que la paix & la concorde règnoient à Bergame; & que, par cette raiſon-là même, cette Ville avoit très peu de Fortifications.

Saxea materies è montis viſeere ſecta
Circuit omne latus, decoratque micantia tecta,
Rara ſed hæc certe petit aera turris in urbe,
Raraque ejus habent inter ſe prœlia turba;
Namque ligat ſtabili nodo Pax aurea cives;
Pace manet Pauper, Pacis quoque fœdere Dives.
Non aliàs ſantæ Leges, aut civilia Jura,
Aut decus, aut pietas viget, aut concordia pura.

L'Auteur ne parle nulle part de guerres étrangères; & ne dit point que Bergame eût éprouvé depuis peu quelque infortune; ce qu'il auroit du faire cependant, s'il eût écrit en 707. Après la mort de *Cunibert*, Roi des Lombards, *Ragombert*, Duc de Turin, battit auprès de Novare, *Rotharis*, Duc de Bergame. Quelque tems après, *Rotharis* fut encore batu par *Aripert*; &, retourné dans ſa Ville de Bergame, il s'y fit proclamer Roi. Mais *Aripert*, qui venoit d'être élu Roi dans Pavie, alla faire, avec une grande Armée, le ſiége de Bergame, qu'il prit en peu de tems. L'élection d'*Aripert* eſt de 702; & ce fut depuis, que *Bergame* éprouva les malheurs, dont je viens de parler. Coment en 707, *Moïſe* pouvoit-il vanter la paix dont elle jouiſſoit; & la peindre dans un état très différent de ce qu'elle devoit être au ſortir d'une guerre funeſte?

Ughelli s'eſt apperçu de la fraude des *Mozzi*. Dans l'Avant propos de ſa *liſte des Evêques* de *Bergame*, au T. IV de l'*Italie Sacrée*, il dit, « Qu'on a, ſur » la Ville de Bergame, un *Poème* de » *Moïſe Mozzi*, qui, ſi l'on en doit » croire les Editeurs, l'écrivit, en 707, » par ordre de *Juſtinien II*, dont il » étoit Secrétaire ».

Muratori donne le *Poème* tel qu'il l'a trouvé dans le Mſt., & met en titre: *Magiſtri* Movſis *Bergomenſis Carmen de laudibus Bergomi*. Les corrections, ou, ſi l'on veut, les Altérations d'*Achille Mozzi* ſont jetées en *Notes* au bas des pages.

Cet Ouvrage fait connoître quel étoit, au commencement du XIIe ſiècle, l'état de la Ville & du Territoire de Bergame, & la forme de ſon Gouvernement. A l'égard des anciènes origines, rapportées par le Poète, ce ne ſont que des fables.

Je ne dois pas taire que *Moïſe*, pour ſon tems, ne parle pas abſolument mal Latin; & que, malgré l'aſſervilſement des Rimes, il a quelquefois des Vers aſſés bien tournés.

L'ANONIME DE COME,

Auteur d'un *Poème* de 2030 Vers ſur la guerre que les Milanois firent à la Ville de Côme, depuis 1118 juſqu'en 1127, vivoit apparemment encore en 1128.

Ce Poète, qui ne parle & ne verſifie pas mieux que *Donizon*, & qui, come lui, fait un uſage aſſés fréquent des Rimes, étoit certainement de Côme: mais il eſt d'ailleurs abſolument inconnu, quoique *Paul Jove*, dans ſa *Deſcription du Lac de Lar*, & *Thomas Poreacchi*, dans ſa *Table de la Nobleſſe de Côme*, le nomment *Mare*. C'eſt, en ce ſiècle, une opinion commune à Côme qu'il étoit de l'ancène Famille noble des *Raimondi* de cette Ville: mais cette opinion eſt apparemment très moderne; puiſque *Benoît Jove*, frère de *Paul*, dans l'*Hiſtoire de ſa Patrie*, & *François Cigalini*, dans la *Nobleſſe de ſa Patrie*, Ouvrage Mſt., ne parlent de cet Auteur que come d'un *Anonime*. Ils étoient l'un & l'autre de Côme.

Les deux Hiſtoriens Milanois *Calco* & *Corio* connoiſſoient ce *Poème*, come on le voit par ce qu'ils ont dit de la guerre qu'il décrit: mais, en s'en ſervant, ils ont fait des fautes; ce qui n'eſt pas étonant, en ce que beaucoup de lieux y ſont només, leſquels, de leur tems, ou ne ſubſiſtoient plus, ou n'avoient plus les mêmes noms.

a fait étoit bon. Or délivrer le Peuple de Dieu, eſt une bone œuvre ſuivant l'Evangile, qui nous ordone de doner notre vie pour nos Frères. Le mot d'Héréſie alarme la conſcience de PASCHAL, & met ſa patience à bout. Il fait faire ſilence & dit: *Mes Frères & mes Seigneurs* (1), *écoutés. Il n'y eut jamais d'Héréſie dans cette Egliſe. Au contraire c'eſt ici que toutes les Héréſies furent briſées. C'eſt ici que l'Héréſie d'*Arius, *après avoir règné trois cens ans, fut anéantie. C'eſt par ce Siége, que les Héréſies d'*Eutichès *& de* Sabellius *furent écraſées, & que* Photin *& les autres Hérétiques furent détruits. Le Fils de Dieu pria pour cette Egliſe dans ſa Paſſion; ce qui lui fit dire;* « *J'ai* » *prié pour toi,* PIERRE, *afin que ta foi ne manque pas* ». Le quatrième jour, le Pape s'abſente du Concile, &, ſecondé du *Cardinal* JEAN GAÉTANO, travaille à différentes affaires, & principalement à celle de l'*Empereur* avec PONS, *Abbé de Clugni*, que ce Prince avoit ſpécialement chargé de ſes intérêts auprès du Pape, PIERRE *de* LÉON, & les autres Partiſans que l'*Empereur* avoit à Rome, ou dans le Concile. Le cinquième jour, il s'élève une diſpute entre le *Cardinal* JEAN, *Abbé de Clugni*, PIERRE *de* LÉON & les Partiſans de l'*Empereur*, d'une part, & CONON, *Cardinal-Evêque de Préneſte*, qui n'avoit à la bouche que le mot d'excommunication, d'autre part. PASCHAL la fait ceſſer, & dit: *Du tems des Martirs, l'Egliſe primitive étoit fleuriſſante devant Dieu: mais non devant les Homes. Enſuite les Rois, les Empereurs, les Grands-Seigneurs Romains ſe convertirent, &, come de bons Fils, honorèrent l'Egliſe leur Mère, en donant, come* CONSTANTIN *& les autres Princes fidèles, des Terres, des Allodiaux, des Honeurs & des Dignités ſéculières, des Droits & des Ornemens Roïaux, à l'Egliſe de Dieu. L'Egliſe alors ne fleurit pas moins devant les Homes que devant Dieu. Que notre Mère & Dame l'Egliſe jouiſſe donc de ce qu'elle tient des Rois & des Princes, & qu'elle le diſpenſe & le diſtribue à ſes Fils, come elle l'entend & le veut!* Enſuite, pour annuller le *Privilége des Inveſtitures*, qu'il avoit ſigné dans le Camp, il renouvelle le *Décret* de GREGOIRE VII au ſujet de ces *Inveſtitures*, & de nouveau déclare excommuniés ceux qui les donoient & ceux qui les recevoient. Après cela CONON, *Cardinal-Evêque de Préneſte*, lequel avoit été Légat à la Terre Sainte & depuis en France & dans d'au-

(1) Le Pape emploie ici cette double apoſtrophe, à cauſe des Seigneurs Seculiers préſens à ce Concile.

Le P. D. *Joſeph-Marie Stampa*, natif de Côme, & Clerc Régulier Somaſque, eſt l'Editeur de notre *Anonime*. Il en avoit autrefois communiqué la Copie d'une très grande partie à *Muratori*, qui l'avoit trouvé preſque inintelligible par tout, & qui, lorſqu'il fut queſtion de l'inſérer dans le T. V des *Hiſtor. d'Ital.* l'engagea de le revoir, pour le rendre ſuſceptible de l'impreſſion. Toute la *Société Palatine*, à qui l'on eſt redevable de cette vaſte Collection, dont elle a fait les frais, fit au P. *Stampa* la même prière. A l'aide d'un Mſt. imparfait de Milan, & de deux entiers de Côme, dont le plus ancien eſt d'environ 400 ans: mais qui ſont tous deux extrêmement remplis de fautes, le Père *Stampa* s'eſt tiré très heureuſement d'une entrepriſe très difficile, en ſuppléant ſes conjectures, ou des corrections indiquées par les choſes même, partout où les Mſts. n'offroient pas la véritable leçon. Mais, come le Latin de l'Auteur eſt la Barbarie même, & come ſes Phraſes, ſouvent entortillées & ſans aucune conſtruction, ſont chargées d'une infinité d'amphibologies, l'Ouvrage ſeroit encore inintelligible, ſi la connoiſſance des lieux, & la comparaiſon du *Poème* avec les Hiſtoires étrangères contemporaines, qui parlent de la même Guerre, n'avoient pas mis l'Editeur en état d'éclaircir ſon Auteur par des *Notes* très bien faites; & de ne laiſſer qu'un très petit nombre d'endroits, qui puiſſent arrêter les Lecteurs inſtruits. Il a fait précéder le *Poème* d'un *Ordre Chronologique de la Guerre qu'il décrit*; & ce travail jète une très grande lumière ſur l'enſemble.

Quelque dégoutant que ce *Poème* ſoit à lire, il ne laiſſe pas d'être précieux; en ce que c'eſt l'unique Monument contemporain, que l'on ait en Italie, où l'on trouve le détail d'une Guerre, qui finit par la deſtruction d'une Ville juſqu'alors très célèbre. Si la nature de mon Ouvrage me l'avoit permis, j'en aurois fait plus d'uſage.

L'Auteur, qui vraiſemblablement écrivoit les choſes à meſure qu'elles arrivoient, s'eſt après coup apperçu qu'il avoit oublié de parler de la cauſe de cette Guerre. Il a réparé ſon ſilence par quelques lignes de Proſe, qui précèdent le *Poème*, avec des *Notes* aſſés amples & très néceſſaires du P. *Stampa*, ſans leſquelles on y comprendroit preſque rien.

Je finis par doner une idée du Stile & de la Poëſie de l'Auteur, en copiant ſon début, dont le premier Vers promet toute autre choſe, que ce qui le ſuit.

Bellum quod geſſit Populus cum Gente ſuperba
Olim Cumanus ſcripturus ſum, at prius apta
Sunt quædam ſupra libanda parum, memoranda.
Omnia plena magis quod ſint cunctis & aperta,
Vera referre volo, quantum queo, falſa tacebo,
Quæque meis oculis vidi, potiùs referabo:
Ut Mediolanenſes neſcientes atque ſagaces
(Sicut victores noverunt eſſe feroces)
Atque aliæ gentes, cuncta mœſtaque coacta
Ad facinus tantum, cum vi, non ſponte trahuntur.

L'Auteur, ou les Copiſtes ont intitulé l'Ouvrage, *Liber Cumanus*.

Deux Vers peu clairs, qui forment une grande difficulté chronologique, m'obligent de faire l'Article ſuivant, dont j'avois cru pouvoir me diſpenſer.

ANSELME IV, dit DE PUSTERLA,

dont il eſt parlé dans l'Arr. de *Chriſolas*, ou *Groſſolan*, eſt fait peut-être *Archevêque-Coadjuteur* de Milan, en 1122, ou 1123; &, par une nouvelle élection, *Archevêque Titulaire* le 30 de Juin 1126. Il eſt dépoſé, ſuivant le P. *Pagi* & *Saſſi*, en 1133 par le Clergé & le Peuple de Milan, qui choiſiſſent pour Adminiſtrateur ou Vicaire de l'Archevêché, *Robald*, Evêque d'Albe de Montferrat, qu'ils éliſent pour Archevêque, après le refus de *S. Bernard*, le 29 de Juillet 1135; & qui prend poſſeſſion le 4 d'Août de la même année, après avoir obtenu du Pape *Innocent II* ſa *Bulle* de tranſlation. *Anſelme* meurt à Rome le 14 d'Août 1136.

Deux Auteurs, également contemporains & préſens aux faits, cauſent dans la *Chronologie* un embarras aſſés grand au ſujet du tems de l'élection d'*Anſelme*. Suivant *Landulf le Jeune*, elle ne s'eſt faite qu'après la mort de l'Empereur *Henri IV*, arrivée le 22, ou le 23 de Mai 1125. Suivant l'*Anonime de Côme*, dès 1123 *Anſelme* étoit Archevêque en poſſeſſion. *Saſſi*, le P. *Stampa* & *Muratori* vont diſcuter ici ce point chronologique.

Landulf le Jeune, s'étant inutilement adreſſé de tous côtés pour avoir juſtice contre ſes Archevêques, qui ſouffroient

tres lieux, dit au Pape : *Seigneur Père, s'il plaît à votre Majeſté, ſi j'ai véritablement été votre Légat, & ſi vous voulés ratifier ce que j'ai fait, que votre bouche le diſe dans ce préſent Concile! Que votre autorité confirme ma Légation, afin que perſone n'ignore que vous m'aviés envoïé!* Le Pape répond à cette demande : *Vous avés été véritablement notre Légat; & j'approuve & confirme tout ce que, par l'autorité de notre Siége, vous & nos autres Frères, Cardinaux, Evêques, & Légats de Dieu, & des Apôtres* Pierre & Paul, *avés fait, approuvé, & confirmé, & je condamne ce que vous avés condamné.* Le *Cardinal-Evêque de Préneſte* expoſe enſuite, « Qu'étant » Légat à Jéruſalem, il avoit appris, en gémiſſant, que le Roi » HENRI, ſans égard à ſes ſermens, aux Otages, au baiſer de » paix, avoit arrêté le Pape dans l'Egliſe même de Saint-Pierre, » qu'il l'avoit maltraité, que les principaux membres de l'E» gliſe, les Cardinaux avoient été dépouillés, tiraillés, traités » indignement, des Nobles Romains tués & mis en priſon, & » beaucoup de Peuple maſſacré : Que, pour ces raiſons, il » avoit, animé de l'Eſprit de Dieu, prononcé, par le conſeil » de l'Egliſe de Jéruſalem, l'excommunication contre le Roi : » Qu'il avoit renouvellé cette excommunication en Grèce, en » Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France, dans cinq Con» ciles, & de l'avis des Egliſes de ces lieux : Qu'enfin il de» mandoit que, come le Pape venoit de confirmer ſa Léga» tion, les Pères du Concile la vouluſſent bien auſſi confirmer » unanimement ». Les Députés de GUI DE BOURGOGNE, *Archevêque de Vienne*, font la même demande, que ce Prélat faiſoit auſſi par ſes Lètres, qu'ils préſentent au Concile. Ces demandes cauſent quelque murmure : mais les Evêques & les Abbés les trouvent raiſonables ; & ce que l'*Evêque de Préneſte* & l'*Archevêque de Vienne* avoient fait, eſt approuvé par le Concile. Le Samedi, ſixième & dernière Ceſſion, on parle du démêlé des deux *Archevêques de Milan*, dont il avoit été queſtion dans la première. Ils étoient préſens l'un & l'autre ; & le Pape termine leur Affaire en diſant, « Que les tranſla» tions des Evêques devoient avoir pour cauſe, ou la néceſſi» té, ou l'utilité : Que celle de GROSSOLAN de Savone à Milan, » qui n'avoit point été néceſſaire, loin d'être utile, avoit cauſé » la perte des Corps & des Ames : Qu'en conſéquence il le » renvoïoit à ſon Evêché de Savone, & qu'il déclaroit JOUR» DAIN, *Archevêque de Milan* ». GROSSOLAN devoit s'attendre

qu'on l'eût dépouillé de ſon Egliſe titulaire de Saint-Paul *in Compito*, réſolut d'avoir recours à l'Empereur *Henri IV*, reconcilié pour lors avec le Saint-Siége : mais, étant en chemin & ſur le point de paſſer en Allemagne, il apprit la mort de ce Prince, & revint à Milan, où, bientôt après, l'Archevêque *Olrie* mourut. Ce qu'il dit à ce ſujet, dans ſon Chapitre 37, fournit à *Saſſi* les *Notes* 6 & 7 ſur ce Chap. *Les Hiſtoriens*, dit-il, *Note* 6, *ſont en grande diſpute ſur la véritable année de la mort* d'Olric. *Le P.* Pagi *dit*, *Ann.* 1120, *N.* 8, *qu'il eſt certain qu'il mourut en* 1122. *Liſés* 1123 ; *le P.* Pagi *lui-même prouvant qu'*Olric *fut*, *cette année*, *préſent au Concile de Latran.* Calco, Sigonius, Puricelli, Ughelli & *d'autres ſont du même avis. Mais ils ont contre eux l'autorité de* Landulf *préſent à la choſe ; lequel*, *lorſqu'il étoit ſur les confins de l'Evêché de Trente*, *aiant appris la mort de l'Empereur* Henri, *revint auſſitôt dans ſa patrie ; où*, *ſe tenant dans ſa Maiſon*, *il fut averti*, *par les pleurs & les lamentations des Citoïens*, *de la mort d'*Olric. *Il ne faut donc pas dire qu'*Olric *ait fini ſes jours avant* 1125, *que la mort enleva l'Empereur* Henri. *Joignés*, *que la* Table Sinodale, *& les autres plus anciens* Catalogues des Archevêques de Milan, *ſont unanimement durer le gouvernement paſtoral d'*Olric 5 *ans*, 6 *mois & 11 jours ; d'où ſuit qu'il mourut le 28 de Mai* 1126, *come je le prouverai dans la* Note *ſuivante. Ces Auteurs célèbres ſe ſont laiſſés entraîner à cette opinion*, *qui fait mourir* Olric *pluſtôt*, *par un Document*, *que le* Puricelli *rapporte*, *dans ſes* Monum. de la Baſil. Ambroſ. N. 333, *auquel on voit ſouſcrit* Anſelmus Mediolanenſis Archiep. ; *& l'année eſt marquée* 1123. *Ils en ont conclu qu'*Olric *étoit mort cette année*, *& qu'*Anſelme *avoit été élu ſon ſucceſſeur. Mais je fais attention que ce même document commence au nom d'*Olric ; *& qu'on y lit*, *entre quatorze autres perſones nomées :* Signum manuum Anſelmi de Puſterla, Arialdi Craſſi, &c. *C'eſt pourquoi l'on peut raiſonablement croire que cet* Acte *fut commencé d'écrire dans l'année marquée*, *en laquelle* Olric *étoit Archevêque ; & que*, *come il avoit pour objet quelques conteſtations entre les Chanoines & les Molnes de la Baſilique Ambroſiène*, *il avoit été longtems interrompu & ſuſpendu par de nouvelles difficultés*, *juſqu'à ce qu'enfin*, *tout s'étant accommodé*, *lorſqu'*Anſelme *étoit Archevêque*, *il fut confirmé par ſa ſignature. J'ai ſous les ieux un exemple pareil*, *que le* Puricelli *me fournit. Il rapporte dans ſa* Differtat. ſur Saint-Nazaire, *Ch.* 106, *N.* 8, *deux* Chartes, *faites en* 1173, *à la fin de chacune deſquelles on lit :* Ego Algiſius Mediolanenſis Archiepiſcopus ſubſcripſi ; *quoiqu'il ſoit certain que S.* Galdin *auquel* Algiſe *ſuccéda*, *ſurvécut encore*, *trois ans*, *dans le Gouvernement de cette Egliſe ; & qu'il ne mourut qu'en* 1176. *Le* Puricelli *ne ſe tire d'embaras*, *qu'en diſant*, « *Que ces deux Souſcriptions d'*Algiſe *ne furent pas faites préciſément* » *dans le tems que les* Actes *furent dreſſés : mais quelques années après*, *peut-*» *être parcequ'il ſe forma d'autres nou-*» *veaux Procès*, *& que*, *pour y couper* » *court*, *on jugea néceſſaire cette Sou-*» *ſcription de l'Archevêque* (actuel) ». *Je répons la même choſe au* Puricelli, *pour terminer la conteſtation au ſujet du Document*, *dont il s'agit.*

Le reſte de la *Note* eſt pour réfuter le P. *Stampa* & *Muratori*, que je laiſſerai parler, après avoir fait connoître la *Note* 7 de *Saſſi*. Cet habile Home y prouve ſolidement, « Que *Jourdain de* » *Clivi*, qu'on avoit élu pour l'oppo-» ſer à *Groſſolan*, le 1 de Janvier 1112, » ſiégea 8 ans, 9 mois, & 3 jours ; » qu'il mourut le 4 d'Octobre 1120 ; » & que la Vacance du Siége fut d'un » mois & 13 jours : Qu'*Olrie* fut élu » le 17 de Novembre 1120 ; qu'il oc-» cupa le Siege 5 ans, 6 mois, & 11 » jours, & qu'il mourut le 28 de Mai » 1126 : Qu'après une Vacance d'un » mois & de deux jours, *Anſelme de* » *Puſterla* fut élu le 3 de Juin 1126 ; » & qu'il mourut le 14 de Septembre » 1136 : Qu'après ſa dépoſition, en » 1133, le Siége fut vacant, & l'Egliſe » adminiſtrée environ 2 ans par *Ro-*» *bald*, Evêque d'Albe de Montferrat, » que l'on élut Archevêque le 29 de » Juillet 1135, lequel prit poſſeſſion le » 4 d'Août ſuivant, qui ſiégea 9 ans, » & 29, ou 24 jours, ſelon que l'on » comte, ou du jour qu'on l'élut, ou » de celui qu'il prit poſſeſſion ». Il finit par conclure « Qu'*Anſelme* fut élu le » 30 de Juin 1126, & non 1123, co-» me *Pagi*, *Papébroch* & d'autres l'ont » cru, puiſqu'*Olrie*, come il l'a prouvé, » n'eſt mort qu'en 1126 ». Il ajoute, « Qu'*Ughelli* pouvoit par-là ſe débara-» ſſer du ſcrupule dont il ſe laiſſoit tour-» menter, lorſqu'il rapportoit, aux » *Evêques de Lodi*, N. 20, une *Charte* » ſignée par l'Archevêque *Olrie* en » 1125 ; que dans l'*Append.* du T. IV, » prem. Edit. il avoit eu tort d'aſſurer

à ce Jugement, puiſque Rome avoit déja légitimé l'intruſion de JOURDAIN, en confirmant ſon élection irrégulière & lui donnant le *Pallium* (1). La conduite de ce Prélat dévoile ſuffiſamment ce que le Jugement du Pape, & non du Concile, peut avoir de miſtérieux. Il ſe hâte de retourner à Milan, accompagné du Cardinal *JEAN de Crème*, Légat Apoſtolique. Bientôt après ſon retour, il aſſemble, à la Cathédrale, le Clergé & le Peuple; &, montant avec le Légat au Jubé, prononce une Sentence d'excommunication contre l'Empereur, *ſans doute pour avoir empriſoné le Pape, & pour avoir extorqué le Privilége des Inveſtitures. Ce devoit être une convention ſecrète à laquelle il avoit du ſa réuſſite. Le Pape ne vouloit point fulminer lui-même les Cenſures contre cet Empereur: mais il n'empêchoit pas les autres de les fulminer, & le Concile l'exigeoit* (2). Si le procédé de *Paſchal* s'accorde bien avec la ſincérité chrétiène; je m'en rapporte à ceux qui doivent en juger. Peu de tems après le Concile, le Préfet de Rome meurt; & PIERRE *de* LÉON, odieux aux Romains parcequ'il étoit Juif d'origine, obtient du Pape cette charge pour un de ſes Fils. Les Romains, ſans perdre de tems, éliſent le Fils du Préfet, qui venoit de mourir, quoique ce ne fût preſque encore qu'un Enfant, & le préſentent au Pape, pour qu'il en confirme l'élection. Le Pape refuſe. Le Peuple ſe révolte. On en vient aux mains dans la Semaine Sainte. *Tolomeo*, bien qu'il eût été des premiers à prendre la défenſe du Pape, qui, pour cette raiſon, l'avoit inveſti de la Riccia, ne tarde pas beaucoup à ſe révolter auſſi, parcequ'il étoit Oncle du jeune Préfet. Celui-ci, ſe trouvant hors de Rome, eſt pris par des Soldats du Pape; & *Tolomeo* va lui-même, à la tête d'une troupe de gens armés, l'enlever de leurs mains. Cette action fait révolter pluſieurs Châteaux des environs de Rome & de la Côte; & preſque toute la Ville. *Paſchal*, qui vouloit ménager le ſang de ſes Sujets, quite Rome pour aller à Sezza. Le Peuple cependant continue de

(1) Groſſolan *avoit été préeèdemment abſous* (dans un Concile) *du crime de Simonie*, dit *Muratori*, T. VI, p. 381, *& tenu par Rome pour légitime Archevêque. On avoit une grande idée de ſa ſcience; & le Pape l'avoit emploïé pour écrire contre le Schiſme des Grecs. Peut-être doit-on attribuer ſa chûte à ce que l'on reconnut qu'il étoit un home intriguant, plein d'humeur, & dominé par l'ambition, aiant par conſéquent peu de prudence & beaucoup d'inquiétude.* Landulf de Saint-Paul, *Hiſtorien du tems, parle de ce Concile & de la dépoſition de* Groſſolan; *& dit, « Que ce Prélat ne voulut point retourner à Savone: mais » qu'il continua de demeurer à Rome un an & quatre mois dans le Monaſtère » Grec de Saint-Sabas, & qu'il y mourut l'année ſuivante ».*

(2) *Muratori*, ibid.

» qu'il faloit corriger l'année, & mètre » 1123 ; & qu'on a ſuivi mal à propos » cet avertiſſement dans la nouvelle » Edition de Veniſe ».

Voions préſentement ce que dit l'*Anonime de Côme*. Le P. *Stampa* parle d'après lui. Les Milanois avoient, en 1123, des Batimens ſur le Lac de Côme, au Port de Porlezza, dans l'Ile de Comacine, dont ils avoient fait révolter les Habitans contre les Comaſques. Ces Habitans leur fourniſſant des vivres, des Soldats & des Matelots ; ils firent, par Terre & par Eau, le ſiége du Château de Saint-Michel. Les Aſſiégés aiant repouſſé vigoureuſement un grand nombre d'attaques, les Aſſiégeans envoïèrent inviter *Anſelme de Puſterla*, que le *Poëte* qualifie d'*Archevêque*, de venir à Porlezza, pour perſuader aux Aſſiégés de ſe rendre. *Anſelme* vint, & fut admis dans le Château de Saint-Michel : mais, ni ſes promeſſes, ni ſes menaces, ne purent engager la Garniſon Comaſque à capituler ; & les Milanois furent obligés de lever le ſiége. Voici préſentement ce que l'*Anonime de Côme* dit, Vers 384-88.

Nequidquam pugnant, ſed ducunt tempus inane.
Viribus atque viris armatum ſat bene tutum
Eſſe vident Caſtrum, pro rupibus aggere cinctum :
Qui ferus Anſelmo *fuerat tunc mittere temptant*
Archiepiſcopus intronizatus, ſed male pactus.

L'ordre des mots eſt ſi bizare dans les deux derniers Vers, que vraiſemblablement, ſans le P. *Stampa*, je n'en aurois pu deviner ni la conſtruction, ni le ſens. Voici donc ce que veut dire l'*Anonime*. Tunc *Porletiæ Rectores videntes Caſtrum Sancti-Michaelis armis expugnari non poſſe*, tentant mittere *Nuncios* ad Anſelmum, qui ferus *homo* fuerat intronizatus Archiepiſcopus *Mediolani*, ſed *iniquis conditionibus*. C'eſt ainſi que ce ſavant *Commentateur* interprète ce Texte, qu'il dit lui-même *plus obſcur que les ténèbres eimmériènes*. Il ajoute : *La ſuite de l'Hiſtoire, à laquelle le Lecteur voit ſans peine que notre Poëte s'attache religieuſement, augmente l'obſcurité. Le très ſavant* Saſſi *démontre, dans ſes très doctes* Remarques ſur Landulf de Saint-Paul, *que l'Archevêque* Anſelme *ſuccèda, l'an 1126, à* Olric, *c'eſt à dire, après que ce même* Olric *fut mort ; & l'Auteur de ce* Poème *dit qu'en cette année* (1123) Anſelme *étoit* intronizé. *C'eſt une opinion, que* Galvano Fiamma, Corio, Calco, Benoit Jove, Signnius, Puricelli & Papébroch *favoriſent : mais* Landulf de Saint-Paul, *que* Saſſi *ſuit, & les anciens* Catalogues des Archevêques de Milan, *dont l'autorité prévaut à celle des autres Ecrivains d'un âge poſtérieur, font ſiéger* Olric *trois ans de plus ; & ne lui donent* Anſelme *pour ſucceſſeur, qu'en 1126. Il ne faudroit donc faire aucune attention aux Auteurs només ci-deſſus, ſi l'Auteur de ce* Poème *n'étoit pas contemporain de* Landulf, *& n'obſervoit pas très exactement l'ordre chronologique. D'ailleurs le* Puricelli, *qui, n'aiant point vu ce* Poème, *avoit lu* Landulf *attentivement, produit, dans ſes* Monum. de la Baſil. Ambroſ., *des Documens, qui l'autoriſent à croire que cette année* (1123), Anſelme *fut fait Archevêque. Quoi qu'il en ſoit, en conſervant à chacun ſon autorité, les paroles de notre* Poème *concilient les deux opinions ; car ces trois mots,* ſed male pactus (mais aiant fait un mauvais marché), *veulent dire qu'*Anſelme *avoit fait d'avance quelque convention avec* Olric, *par laquelle celui-ci, de ſon vivant, recevoit celui-là pour ſon ſucceſſeur. Mais Dieu me garde cependant, de m'en rapporter à mes idées, & de révoquer en doute l'opinion du très ſavant* Saſſi. *C'eſt aſſés pour moi d'avoir effleuré la difficulté. Que le Lecteur indulgent juge !*

Après avoir rapporté les deux Vers inintelligibles, que l'on a vus ci-deſſus, *Muratori*, dans ſa *Préface* ſur ce *Poëme*, dit : *Le très éclairé P.* Stampa, *come on le peut voir dans ſes* Notes, *explique clairement la Sintaxe mal couſue de ces mots, par leſquels on voit qu'il fut envoïé des Députés à* Anſelme, *homme dur*, qui tunc videtur Archiepiſcopus intronizatus *Mediolanenſis* (qui paroit alors Archevêque intronizé *de Milan*) : *mais par un mauvais marché. Ces choſes arrivèrent l'an de* Jèſus-Chriſt 1123 ; *& la* Chronologie de ce Poëme, *miſe en ordre par le même* P. Stampa, *ne laiſſe aucun doute ſur cette année. Déja, depuis longtems*, Calco, Corio, Sigonius, Puricelli, & Ughelli *ſe ſont accordés à dire unanimement qu'on élut* Anſelme, *Archevêque de l'Egliſe de Milan, en 1123 ; & leur calcul a dernièrement été ſuivi par* Papébroch & Pagi. *Cela poſé, tous ont été dans l'obligation de placer en la même année la mort de l'Archevêque* Olric, *pour qu'il ait été poſſible d'élire* Anſelme. *Que la choſe ſoit ainſi, c'eſt ce qui paroît démonſtrativement établi par le* Diplôme, *que le*

décharget ſa colère ſur les Maiſons de PIERRE *de* LÉON & de ſes Adhérans. Le tumulte ſe calme enfin petit à petit. *Paſchal* revient à Rome, & ſa préſence achève de la tranquilliſer.

L'Empereur étoit en Italie avant la fin de Février avec la Reine *Mathilde*, ſa femme, & toute ſa Maiſon; & s'occupoit, aux environs du Pò, des Affaires du Roïaume. A ſon arrivée, il avoit envoïé des Députés traiter à Rome de la Paix avec le Pape; & le Chef de la Députation étoit *Pons*, Abbé de Clugni, qui ſe donoit pour Parent de *Paſchal II*, s'il ne l'étoit pas véritablement. Après les premiers jours de Mars, *Henri* va viſiter la Ville de Veniſe. Le 12 de ce mois, il y tient un *Plaid* dans le Palais du Doge, pour confirmer les Priviléges de différens Monaſtères de cet Etat, à l'égard des biens, qu'ils avoient dans le Roïaume d'Italie. Le 6 de Mai, il tient à Governolo, dans le Mantouan, un autre *Plaid* auquel aſſiſte *Werner*, dit communément *Irnier*, qui le premier expliqua le *Digeſte* à Bologne (1). On le trouve auſſi préſent dans un troiſième *Plaid*, tenu, cette année, par l'Empereur, au ſujet d'une Affaire concernant les Chanoines de Melara. Dans l'*Acte* ce Juriſconſulte eſt nomé WARNERIUS *Bononienſis* (2). Lorſque l'Empereur étoit encore à Governolo, la Ville de Bologne, qui, pour lors, ainſi que toute la Romagne, étoit du Domaine du Roi d'Italie, obtient de lui, le 7 de Mai, le pardon des torts qu'elle avoit à ſon égard, & la confirmation de ſes Priviléges & de ſes Coûtumes. Le 12 du même mois, il fait, dans le même lieu, come Perſone privée, une donation de biens au Monaſtère de Polirone & à l'Egliſe de Gonzaga, *pour le rachat de ſon ame, & de celle de la* Comteſſe MATHILDE (3). *C'eſt une preuve*, dit MURATORI (4), *qu'*Henri *s'étoit mis en poſſeſſion de l'ample ſucceſſion de la* Comteſſe MATHILDE.

1117.

L'EXCOMMUNICATION, lancée contre l'Empereur par pluſieurs Conciles & par beaucoup d'Evêques, cauſe, dans la Germanie, des troubles auſſi grands que du tems de ſon Père. Quelques Princes, par un reſpect aveugle pour la Cour de Rome, & d'autres, ſans autre motif que leur inquiétude na-

(1) Antiquit. d'Ital. *Diſſertat.* LIII.

(2) Ibid. *Diſſertat. XXXI.* Diverſes autres *Chartes* citées, ou rapportées dans la *Diſſert. XLIV*, prouvent que dans ces tems-là *Werner* enſeignoit le Droit à Bologne, & qu'il avoit commencé par ordre de la *Comteſſe Mathilde.*

(3) Ibid. *Diſſert. XI.* (4) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 382.

Puricelli *rapporte dans ſes* Monum. de la Baſiliq. Ambroſ. *N.* 338. *Mais le très Illuſtre Garde de la Bibliothèque Ambroſiéne*, Saſſi *ſoûtiens au contraire dans ſes* Notes *6 & 7 ſur le Ch. XXXVII de l'*Hiſtoire *de* Landulf de Saint-Paul, *imprimée dans ce même Tome, que l'Archevêque* Olric *ne mourut qu'en* 1126; *& que, la même année,* Anſelme *fut donné pour ſucceſſeur, par l'élection du Clergé & du Peuple, au Prélat, qui venoit de mourir. C'eſt ce qui ſe trouve confirmé par les plus anciens* Catalogues des Archevêques de Milan. *Ce même* Olric *aſſiſta, l'an* 1123, *au Concile de Latran à Rome; &* Landulf, *cité ci-deſſus, c'eſt à dire un Hiſtorien Milanois & contemporain, dit très expreſſément que ce Prélat mourut après la mort d'*Henri IV *entre les Empereurs, & V entre les Rois de Germanie, laquelle tout le monde convient être arrivée en* 1125. *On voit que la Chronologie des Archevêques de Milan eſt par-là ſingulièrement dérangée; & que, non ſeulement les Modernes: mais encore des Ecrivains contemporains ſe contrediſent en quelque ſorte ſur un point, qu'ils ne pouvoient pas ignorer. Mais, ſi j'y comprens quelque choſe, il n'y a point ici de contradiction. Ce qui doit paroître un Paradoxe,* Saſſi, *de ſon côté,* Stampa *du ſien, propoſent & ſoûtiénent chacun, un ſentiment, qui s'accorde avec la vérité: mais non pas à tous égards. Premièrement il eſt certain, comme* Saſſi *le montre, que l'Archevêque* Olric *ne mourut qu'en* 1126, *& qu'auſſitôt* Anſelme *occupa le Siége de Milan. Enſuite il eſt croïable que, précédemment, c'eſt à dire en* 1123, *du vivant même du légitime Paſteur* Olric, *le même* Anſelme *avoit été, par l'élection du Clergé & du Peuple, établi Archevêque, nous diſons à préſent* Coadjuteur. *Car on avoit déja commencé d'introduire, ou de renouveller l'uſage de nomer des ſucceſſeurs aux Evêques encore vivans, ſoit que leur mauvaiſe ſanté ne leur laiſsât pas aſſés de tête pour gouverner, ſoit qu'ils fuſſent d'une vieilleſſe avancée, ſoit enfin pour d'autres raiſons, que la cupidité humaine ſait toujours trouver en abondance. De notre tems, les exemples de cet uſage ne manquent pas dans les Egliſes Germaniques, avec cette ſeule différence que ceux qu'on éliſoit autrefois de cette manière commençoient alors à jouir du tiere d'*Evêque *ou d'*Archevêque, *& qu'ils étoient intronisés, pour me ſervir du terme, dont on ſe ſervoit alors. Je m'abſtiens d'en rapporter des exemples, parceque chacun en peut voir dans le célèbre Ouvrage du P.* Louis Thomaſſin *de* la Diſcipline Eccléſiaſtique, *Part. II, Liv. II, Ch.* 58 *& ſuivans. A ces exemples, je crois que l'on doit ajouter celui-ci, que l'Hiſtoire de Milan nous fournit à préſent. Mais des Canons de l'Egliſe, ſouvent renouvellés, s'oppoſoient ouvertement à cet uſage; ce que faiſoit ſurtout le Saint-Siége, qui craignoit, avec juſtice, qu'il n'en réſultât quantité d'abus. Dans la ſuite, les Souverains Pontifes ſe ſont beaucoup relâchés à cet égard, toutes les fois que des raiſons importantes les ont obligés de s'écarter de la ſévérité de la Diſcipline: mais peut-être, du tems d'*Anſelme *nomé ci-deſſus, ne puton pas les engager à confirmer ſon élection. C'eſt pour cela, je penſe, que, tant que l'Archevêque* Olric *vécut, on tint à Rome pour mal tout ce qui s'étoit fait en faveur d'*Anſelme; *& qu'après qu'*Olric *fut mort, il fut beſoin d'une nouvelle élection, pour qu'il pût légitimement remplir le Siége de Milan. Notre* Poëte Anonime *confirme en deux mots ce que je viens d'établir, lorſqu'il dit,* Archiepiſcopus intronizatus, ſed male pactus (Archevêque intronisé: mais aiant fait un mauvais marché). *En effet,* male pactus (aiant fait un mauvais marché); *car, comme je l'imagine, il avoit convenu, ſans avoir conſulté la Cour de Rome, & même malgré ſon oppoſition, qu'il ſeroit Archevêque: mais ſans diminution de l'autorité, ni des revenus d'*Olric *tant qu'il vivroit. Vous trouverés encore la confirmation de ce que j'ai dit, dans le* Diplôme *de* 1123, *que le* [illegible]elli *rapporte, auquel nous avons dit que* Anſelme Archevêque *ſouſcrivit, bien que cette* Charte *ſoit dite faite* du tems du Seigneur Olric Archevêque. *C'eſt pourquoi je croirois qu'il n'eſt pas beſoin d'imaginer qu'*Anſelme *n'ajouta ſa ſignature à cette* Charte, *qu'après la mort d'*Olric, *arrivée en* 1126; *& je ne penſe pas qu'on doive admettre une conjecture pareille du* Puricelli *dans ſa* Differt. ſur Saint-Nazaire, *p.* 106. *Il a trouvé deux* Chartes, *dreſſées en* 1173, *ſouſcrites par* Algiſe, Archevêque de Milan, *lorſque, dans le même tems & trois ans encore après,* l'Archevêque Galdin *gouvernoit cette Egliſe; &, ne voïant pas d'autre moïen de réſoudre cette difficulté, il a cru qu'*Algiſe *avoit ajouté ſa ſignature, après que la mort eut enlevé* S. Galdin *en* 1176. *Tout ce que nous avons fait précéder, nous conduit à penſer que, du vivant de* S. Galdin, *& par la permiſſion du Siége Apoſtolique,* Algiſe *fut élu* Archevêque *ou* Coadjuteur *de Milan. C'eſt donc*

turelle, prènent les Armes contre ceux qui, fidèles à leur devoir, ſe déclarent hautement pour l'Empereur; & tous les jours il ſe forme contre lui des complots. Ce Roïaume eſt en même tems affligé de tremblemens de Terre, qui ſe font auſſi, dans le commencement de cette année, ſentir en Italie, où les ſecouſſes s'en réïtèrent pendant quarante jours. Vérone en eſt renverſée preſque entière, & perd un grand nombre de ſes habitans. La Cathédrale & d'autres Edifices de Crémone ſont jetés à bas. Parme, Veniſe, Milan, & beaucoup d'autres Villes, Bourgs & Châteaux éprouvent de pareils accidens; & partout il périt une infinité de gens, écraſés ſous les ruines. En un mot ce tremblement de terre, dit LANDULF le Jeune (1), *ébranla, bouleverſa preſque entièrement le Roiaume de Lombardie, & me fit beaucoup trop veiller.*

L'Empereur, qui, dès l'année précèdente, avoit envoïé des Députés au Pape, pour traiter d'accommodement, en envoie, cette année, d'autres, qui ne réuſſiſſent pas mieux que les premiers. Le Pape avoue « Qu'il n'a pas excommunié l'Empereur »: mais il dit en même tems, « Que les Cenſures, fulminées con» tre ce Prince par les Conciles, les Evêques & les Cardinaux, » ne peuvent être levées que par leur conſeil & de leur conſen» tement ». *Henri*, mécontent de cette réponſe, marche à Rome, ſur de la Nobleſſe Romaine, qu'il avoit miſe dans ſes intérêts, ſurtout par les riches préſens dont il l'avoit régalée l'année précèdente, en l'informant que ſon intention étoit d'aller à Rome. Le Pape n'attend pas ſon arrivée, & ſe retire au Mont-Caſſin. On reçoit l'Empereur avec un appareil, qui tenoit du triomphe: mais le Clergé ne prend point de part à la joie publique; & tous les Evêques, Cardinaux & Clercs, s'abſtiènent d'aller à la rencontre de l'Empereur. Il achève de gagner les Romains, par ſes préſens, par ſes promeſſes, & par le mariage de ſa fille naturelle *Berthe* avec le Conſul *Tolomeo*, fils d'un autre Conſul du même nom, que PIERRE *Diacre*, ſon Parent, dit iſſu de l'anciène *Maiſon Octavia* (2). L'Empereur confirme à ſon nouveau Gendre les Etats & Biens, qui lui venoient de *Gregoire* ſon Aieul. Le Pape cependant va du Mont-Caſſin, par Capoue, à Bènevent, dans l'intention de former

(1) Chap. XXXVI.

(2) *Cet Ecrivain*, dit *Muratori*, T. VI, p. 386, *ne ſe ſeroit pas trouvé médiocrement embaraſſé, s'il avoit entrepris de rapporter les preuves de cette glorieuſe Généalogie: mais, dans ces tems barbares, il ne manquoit ni de Flateurs, ni de gens qui ſe flatoient eux-même.*

un ſecond exemple, pris de l'Egliſe de Milan, qu'anciènement on tolèra quelquefois deux Paſteurs dans une même Egliſe, quoiqu'avec une autorité différente.

Reprenons à préſent la ſuite de la *Note 6* de *Saſſi*, qui nous a dit qu'il penſe « Que » les Signatures d'*Anſelme* & d'*Algiſe* » furent ajoutées après coup aux *Chartes* de 1123 & de 1173, parceque cela » parut alors néceſſaire ». *C'eſt*, ajoute-t-il, *ce qui, par le contexte même de ces Documens, paroît la manière naturelle de réſoudre la difficulté, qui naît des années marquées dans ces* Chartes; *car la conjecture, quoique ſavante, qu'*Anſelme & Algiſe *furent élus* Archevêques, *ou, come nous diſons*, Coadjuteurs, *du vivant* d'Olric & de Galdin, *me paroît annoncer une choſe abſolument nouvelle dans l'Egliſe de S.* Ambroiſe, *où nous ne pouvons pas croire qu'un pareil uſage ſe ſoit introduit, puiſqu'il n'en eſt rien dit par aucun des Ecrivains anciens & modernes, & notamment par notre* Landulf, *qui parle de l'élection d'*Anſelme *après la mort d'*Olric; *entre dans le plus grand détail des évènemens, même les moins importans; raconte que* Groſſolan & Ardéric *furent Vicaires en l'abſence des Archevêques; & rapporte que, ce même* Anſelme *aiant été chaſſé*, Robald, *Evêque d'Albe, fut mis en ſa place pour gouverner l'Egliſe; & qui cependant ne fait aucune mention d'une élection d'*Anſelme, *précèdemment faite lorſqu'*Olric *étoit en vie. Mais le* Poète Anonime, *Ecrivain auſſi contemporain, appelle* Anſelme, *en* 1123, Archevêque introniſé. *Je le ſais: mais il envelope de tant de ténèbres ce qu'il dit, qu'il eſt difficile d'atteindre au ſens. D'ailleurs ce n'eſt pas une nouveauté, ce n'eſt pas faire injure au* Poète, *de dire qu'il a parlé figurément, parcequ'*Olric *étant retenu, cette année, à Rome par le Concile de Latran*, Anſelme *agiſſoit pour l'Archevêque abſent contre les Comaſques avec tant de hauteur, que, ſuivant le langage du Peuple, on le pouvoit dire* introniſé. *Mais il ſeroit très injurieux à notre Hiſtorien de le ſoupçoner d'avoir négligé de parler d'une choſe de cette importance, qui, juſqu'alors, étoit ſans exemple dans l'Egliſe de Milan, & qu'il ne pouvoit pas ignorer, puiſque ces ſortes d'élections ſe faiſoient en public dans l'Aſſemblée du Peuple. Cette conjecture eſt bien plus fortement détruite à l'égard d'*Algiſe; *car la* Vie de S. Galdin, *qu'*Henſchenius, *dans les Act. des Ss. au 18 d'Avril, croit avoir été compoſée peu de tems après le décès de S.* Galdin, *ne qualifie encore* Algiſe *que de* Tréſorier (ou Garde du Tréſor), *lorſqu'il dit*: Parcequ'il (*Galdin*) étoit d'une très grande foibleſſe, il ordona que le *Tréſorier*, ci-deſſus mentioné, qui fut enſuite ſon ſucceſſeur, célèbrât la Meſſe ſolemnelle. *D'ailleurs, les plus anciens* Catalogues des Archevêques de Milan *portent qu'il ſe paſſa dix ſemaines & quatre jours depuis le décès de S.* Galdin *juſqu'à l'élection d'*Algiſe. *De plus, preſque tous les Hiſtoriens de Milan aſſurent, & come eux* Sigonius & Ughelli, *que d'abord le Clergé fut partagé dans cette Aſſemblée d'élection, les uns voulant élire l'Archiprêtre, & les autres l'Archidiacre; & qu'enfin, pour que l'élection ne tirât pas trop en longueur, ils ſe rabatirent tous à choiſir le* Tréſorier Algiſe. *Cela poſé, que les Lecteurs jugent ſi l'on peut croire que, lorſque S.* Galdin *vivoit encore*, Algiſe *eût été fait* Archevêque Coadjuteur. *Pour ne les pas fatiguer plus longtems, je ſupprime ce qui pourois encore appuier ce que j'avance.*

Ce qu'on vient de lire n'a point fait changer d'avis à *Muratori*, qui, doutant depuis de la véritable année de la mort d'*Olric*, dit, T. VI de ſes *Annales*, p. 413: *Je ne ſaurois dire ſi ce fut cette année* (1125) *ou la ſuivante, come M.* Saſſi *le veut*, qu'Olric, *Archevêque de Milan, ceſſa de vivre. Je ſais bien qu'*Anſelme de Puſterla *fut ſon ſucceſſeur. Come, outre qu'une* Charte, *rapportée par le* Puricelli (Monum. de la Baſiliq. Ambroſ.) *fait voir que cet* Anſelme *prenoit, dès* 1123, *le titre d'*Archevêque de Milan, *le* Poète Anonime *de la Guerre de Côme, lequel vivoit dans ce tems-là même, dit auſſi clairement la même choſe, de ſavans Ecrivains ont cherché coment cela peut être. Je perſiſte à croire, come je l'ai conjecturé dans la* Préface *pour ce* Poète Anonime, *qu'avant l'an* 1123, *on avoit, du vivant d'*Olric, *élu pour ſon* Coadjuteur *le même* Anſelme, *& qu'on uniſſoit alors le titre d'*Archevêque *à la* Coadjutorerie. *J'ai rapporté de cet uſage un autre exemple de ce même ſiècle dans l'Egliſe de Milan.* Olric *aiant enſuite terminé ſes jours, ou dans la préſente année, ou, dans la ſuivante; alors* Anſelme *reſta ſeul Archevêque actuel de Milan.*

ALEXANDRE,

Abbé de Télèſe dans la Terre de Labour, Hiſtorien de *Roger, premier Roi de Sicile*, vivoit en 1135.

Gerard-Jean Voſſius, dans ſes *Hiſto-*

une ligue du Prince de Capoue, du Duc de Poüille & des autres Seigneurs Normans, pour les oppoſer à l'Empereur : mais il ne peut y réuſſir. *Henri*, par je ne ſais quelle fantaiſie, ſe met en tête de ſe faire couroner une ſeconde fois dans la Baſilique de Saint-Pierre. Il témoigne cette envie dans une grande Aſſemblée des Romains, en proteſtant qu'il ne deſiroit que la paix; & l'on ne doit pas douter que les troubles d'Allemagne, ne la lui fiſſent deſirer. Le Clergé refuſe avec hauteur de ſe prêter à ſes intentions. Enfin, le Pape n'étant point & ne voulant point être à Rome, l'Empereur ſe fait couroner, le jour de Pâque, à Saint-Pierre, par *Maurice Bourdin*, Archevêque de Brague, venu depuis deux ans à Rome avec beaucoup de pompe, à l'occaſion de ſes différends avec l'Archevêque de Tolède. Il avoit ſi bien gagné la confiance & l'amitié de *Paſchal*, que ce Pontife l'avoit envoïé traiter de l'accommodement avec l'Empereur. Ce Prince l'avoit gagné par ſes careſſes, afin que, s'il ne recevoit pas la Courone de la main du Pape, il la reçut au moins de celles d'un Légat Apoſtolique. La nouvelle de ce Couronement n'arrive pas pluſtôt à Bénevent, que le Pape y convoque un Concile, dans lequel, au mois d'Avril, il excommunie & dépoſe *Bourdin*. Au commencement de l'été, l'Empereur, craignant le mauvais air & les chaleurs de Rome, ſe hâte de retourner en Lombardie.

On ne ſauroit douter qu'HENRI *de Welf-Eſte*, dit *le Noir*, n'ait accompagné l'Empereur en Italie. On le voit dans la Ville d'Eſte tenir, le 4 d'Octobre, un *Plaid*, dans lequel il prend ſous ſa protection le Monaſtère de Sainte-Marie des Priſons, & prononce une Amande de deux mille Manoſes d'or contre ceux qui contreviendront à ſon Privilége (1).

Les Hongrois ravagent la Dalmatie, & patoiſſent en diſpoſition de vouloir reprendre Zara ſur les Vénitiens. Le Doge *Ordélafo Falédro* retourne dans cette Province avec une nombreuſe Flote, chargée de Cavalerie & d'Infanterie; & livre aux *Hongrois* une bataille, dans laquelle il eſt tué. La Flote rapporte ſon corps à Veniſe; & *Domenico Michélé* lui ſuccède.

(1) *Antiquit. d'Eſte*, I Part. Ch. 29. L'Auteur dans ſes *Annal.* T. VI, p. 387, après avoir parlé de ce *Plaid*, ajoute : *Cela nous conduit à connoître que la* Ligne d'Eſte *des* Ducs de Bavière *poſsèdoit au moins ſa part d'Eſte & de la ſucceſſion du* Marquis Albert-Azzon II. *La* Chronique de Weingarten *nous apprend que cette* Ligne *& les* Marquis d'Eſte *furent, pendant quelque tems, en querèle & même en guerre pour cette ſucceſſion. Peut-être le* Duc Henri *ſe prévalant, cette année, de l'occaſion favorable que l'Empereur ſe trouvoit dans ces cantons avec ſon Armée, s'empara-t-il d'Eſte. Nous verrons, à l'année* 1154, *coment ces querèles s'accommodèrent.*

riens Latins, Liv. II, Ch. 53, dit qu'*Alexandre* écrivit les actions de *Roger*, Comte de Sicile, *qui, devenu Souverain de cette Ile en* 1102, *& depuis aiant acquis la Pouille & la Calabre, fut proclamé* Roi de Sicile *en* 1129, *& mourut en* 1154. *Come* Alexandre de Cèlèſe (Celeſtinus) *vivoit en même tems que ce Prince, après la mort duquel il en a mis les actions par écrit, nous ne pouvons pas ignorer l'âge de cet Auteur.* Ces paroles font voir que, ſuivant l'uſage des Bibliothécaires, *Voſſius* ne connoiſſoit d'*Alexandre* que le titre de ſon Ouvrage, qu'il dit en ſix Livres, quoiqu'il n'en ait que quatre. Il le nome *Abbé du Monaſtère de Célèſe* (*Cœnobii Celeſtini*), d'après les Editions de Saragoſſe & de Francfort. *Alexandre* étoit Abbé du Monaſtère de Saint-Sauveur à *Télèſe*, en Latin *Teleſa*, en Italien *Teleſa*, ou *Teleſi*, Ville du Roïaume de Naple dans la Terre de Labour, au Confluent du Volturne & du Sebete. Ce Monaſtère eſt de l'Ordre de S. *Benoît*. *Alexandre* en parle plus d'une fois dans ſon Ouvrage, & s'y nome lui-même.

Il entreprit ſon *Hiſtoire*, en cèdant, come il le dit lui-même, *à l'importunité des prières de la Comteſſe* Mathilde, *ſœur du Roi* Roger *& femme du Comte* Rainulf.

Il l'a commencée à la mort de *Guillaume*, Duc de Pouille en 1127 & l'a conduite juſqu'à l'année 1135, dans laquelle le Roi *Roger*, come l'*Anonime du Mont-Caſſin* le dit, *revêtit ſon fils* Amfuſe (c'eſt à dire *Alfonſe*) de la Principauté de Capoue. Le I Livre a 24 Chap., le II 70, & le III 35. Le IV n'en a que 5, par où l'on voit que l'Auteur ſe propoſoit d'aller plus loin. Il eſt à croire cependant qu'*Alexandre* préſenta ſon Ouvrage à *Roger*, tel que nous l'avons. C'eſt ce qu'il fait par un *Diſcours* (*Alloqulum*), qui ſuit le IVe Livre, & dans lequel il lui done des conſeils très pieux & très-convenables à l'Etat de l'Ecrivain. Ajoutons que *Voſſius* ſe trompe encore en faiſant *Roger* Roi dès 1129. Ce ne fut qu'en 1130 que ce Prince prit ce titre.

Jerôme Zurita fit imprimer l'*Hiſtoire* d'*Alexandre de Télèſe* avec celle de *Geoffroi de Maleterre* pour la première fois à Saragoſſe, en 1578, chés *Dominique Portonarl*. Celui-ci, dans ſon *Avertiſſement*, accuſe *Alexandre* d'*avoir*, à l'égard de l'ordre des tems, *eu tant de négligence, qu'il a totalement renverſé la ſuite des faits, quoiqu'il en eût été témoin, & qu'il les eût vus lui-même.* Cette Cenſure, que *Voſſius* répète, eſt réfutée par *Muratori* dans la *Préface* qu'il a faite pour cet Hiſtorien. *Il eſt vrai*, dit-il, *qu'il ne s'eſt pas ſouvenu de nous rendre ſon* Hiſtoire *plus agréable, en marquant les années: mais il n'a pas, pour cela, troublé ni renverſé la ſuite & l'ordre des faits; & l'omiſſion des années ne fait rien perdre à la vérité.* Cette *Hiſtoire* fut imprimée pour la ſeconde fois à Francfort, en 1666, dans le T. III du Recueil de *Jean Piſtorius*, intitulé, *Hiſpania illuſtrata*. L'Abbé *Jean-Batiſte Caruſi* la fit enſuite réimprimer à Palerme. C'eſt d'après ſon Edition que *Muratori* l'a miſe dans le T. V des *Hiſtor. d'Ital.* en y ajoutant, pour la commodité des Lecteurs, les *Sommaires des Chapitres.*

LANDULF LE JEUNE, ou DE SAINT-PAUL,

Hiſtorien Milanois, vivoit en 1137.

On le ſurnome *le Jeune*, pour le diſtinguer de l'autre Hiſtorien Milanois de même nom, que l'on appelle *Landulf l'Ancien*, & que j'ai fait connoître, avec l'Hiſtorien *Arnulf*, dans ce Tom. pp. 623-7, col. 3.

Il étoit fils d'une Sœur de ce *Liprand*, dont j'ai tant parlé. Prêtre, ainſi que les deux autres Hiſtoriens que je viens de nomer, il eut pour ſon Titre Clérical à Milan l'Egliſe de Saint Paul *in Compito*, dont ſon Oncle, qui la deſſervoit, avoit acquis, pour lui & les ſiens, les droits de Fondateur, en la faiſant rebâtir; & c'eſt de-là qu'on le ſurnome *Landulf de Saint-Paul.*

Lorſque, dans ſon enfance, il étoit élevé par ſon Oncle, ce Prêtre *Nazaire Muricula*, dont je parle en divers endroits, alors ſon condiſciple & ſon voiſin, lui dona, come il le dit au Chap. 28, le Sobriquet de *la Cloche* (Cloca) *de Saint-Paul*, qui lui reſta tant qu'il fut jeune.

On voit en différens Chapitres de ſon *Hiſtoire* que, vers 1103, il étudioit en France à l'Ecole d'Orléans ſous *Maître Alfred*, & ſous *Jâque*, qu'il qualifie de *Noble*; que, vers 1106, il accompagna le Vidame *Olric* & le Chanoine ordinaire *Anſelme de Puſterla*, qui furent ſucceſſivement Archevêques de Milan, leſquels, durant dix-huit mois, étudièrent aux Ecoles de Tours & de Paris ſous *Maître Alfred* & *Guillaume de Champeaux*, depuis Evêque de Châlons-ſur-Marne, & qu'il les aida beaucoup dans leurs Etudes; enfin que, vers

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

Un ancien Document fait voir qu'en cette année *Ratbod* étoit Marquis de Toſcane (1).

1118.

PASCHAL II, qui s'étoit rendu, l'automne de l'année précédente, à Anagnie, étoit tombé malade, en cette Ville, ſi dangereuſement, au commencement de l'Hiver, qu'on avoit déſeſpéré de ſa vie. Il s'étoit cependant aſſés bien rétabli pour venir paſſer les fêtes de Noël à Paleſtrine. Il y célébre auſſi celle de l'Epiphanie de cette année, après laquelle il vient avec quelques Troupes s'emparer du Portique de Saint-Pierre (2). Son arrivée cauſe une telle crainte à Rome, que le Préfet & *Tolomeo*, Chefs des Rebelles, ſongeoient à ſe cacher, lorſque *Paſchal*, pendant qu'il faiſoit diſpoſer les Machines pour chaſſer les Rebelles de la Baſilique de Saint-Pierre, retombe malade, & meurt le 12 de Janvier. Son corps eſt porté, le lendemain, à la Baſilique de Latran; & les Romains ne font aucune difficulté de le recevoir mort. *Baronius* accuſe *Paſchal* d'avoir manqué de courage, en n'excommuniant pas *Henri IV*. Peut-être ſeroit-il plus raiſonable de l'accuſer d'avoir un peu manqué de bone-foi, lorſqu'au mépris de ſon ſerment, en s'abſtenant de prononcer lui-même une Sentence d'excommunication contre cet Empereur, il permit que des Conciles en ſa préſence, & de tous côtés des Evêques, ſoit en particulier, ſoit en Concile, & des Légats Apoſtoliques, lançaſſent ſur lui les foudres de l'Egliſe. Le troiſième jour après la mort de *Paſchal*, les Evêques, & les Cardinaux, aſſemblés avec les Conſuls & quelques Sénateurs, éliſent pour Pape *Jean Gaétano*, d'abord Moine du Mont-Caſſin, depuis Diacre-Cardinal, Chancelier & Biblio-

(1) *Antiquit. d'Ital.* Diſſerrat. VI.

A la p. 387 du T. VI des *Annal. Muratori* dit : *Il réſulte d'un Document, que j'ai fait imprimer* (*Diſſertat.* V des *Antiquit. d'Ital.*), *que, dans ce tems*, Guarnier (ou *Werner*) *étoit* Duc de Spolète & Marquis de Camerino. *C'eſt de ce* Guarnier, *ou d'un autre de même nom, que ce qu'on appelle aujourd'hui la* Marche d'Ancone, *avoit été nomé la* Marche de Guarnier, *come j'en ai doné la preuve ailleurs.* (Part I des *Antiquit d'Eſte*).

(2) *Muratori*, rapportant ce fait, T. VI, p. 388, emprunte à *Pandulf de Piſe* ces paroles : *Et liberaturus beati* Petri Baſilicam, *incautis hoſtibus, Romam* in Porticum *venit* (*Et pour délivrer la Baſilique de Saint-Pierre, lorſque les Ennemis n'étoient pas ſur leurs gardes, il vient à Rome* dans le Portique). Il dit enſuite. *Le P.* Papebroch *lit* in Portica, *qu'il explique par* in lectica (en litière). *Mais il faut ſavoir que le* Portique *de Saint-Pierre, lequel tient à la Baſilique du Vatican, eſt ſouvent nomé, dans les anciènes Hiſtoires* la Portica. *Par conſéquent* in Portica *n'eſt pas autre choſe iei qu'*in Porticum, *come il y a dans le Mſt. de la Bibliothèque d'Eſte, duquel je me ſuis ſervi pour l'édition des* Vies (des Papes) *de* Pandulf de Piſe.

1109, les mêmes *Olric* & *Anſelme* aiant été conſeillés de revenir en France prendre les leçons du célèbre *Maître Anſelme de Laon*, ils emmenèrent encore *Landulf* avec eux.

Les Ennemis, que *Liprand* s'étoit faits par l'indiſcrétion de ſon zèle, le furent auſſi de *Landulf*; ce qui força celui-ci, du vivant de ſon Oncle, de s'en ſéparer, & d'acheter une Maiſon dans le Quartier où toute ſa Famille logeoit. Come ſon Oncle jouiſſoit de l'Egliſe de Saint-Paul, il vécut, dans ſa nouvelle maiſon, des diſtributions ordinaires qui ſe faiſoient aux Clercs à la Métropolitaine, & de celles que l'Archevêque faiſoit faire toutes les grandes fêtes. Il y joignit un travail aſſidu, liſant, écrivant pour le Public, inſtruiſant des Enfans, & rempliſſant auprès des Conſuls le poſte de Secrétaire des Lètres.

Jourdain de Clivi, qu'on avoit élu Archevêque pour l'oppoſer à *Groſſolan*, aiant reçu le *Pallium*, le 6 de Décembre 1112, ne tarda pas à perſécuter *Landulf*. Après la mort de *Liprand*, arrivée le 6 de Janvier 1113, *Landulf* ſe mit en poſſeſſion de ſon Titre de Saint-Paul *in Compito*: mais il en jouit peu. *Jourdain* & ſes Partiſans ſe préparoient alors à ſe défendre contre *Groſſolan*, qu'ils ſavoient devoir être inceſſamment de retour de ſon voïage de la Terre Sainte. Après avoir dit coment *Jourdain* ſe revêtit lui-même du *Pallium*, notre Hiſtorien ajoute, Ch. 25. *Cet Archevêque n'en offenſa que plus ſurement ceux qu'il voulut, & me fit tort injuſtement. Le Prêtre* André (*a*), *ſoupçonant ce qui m'arriveroit, me reçut ſolemnellement à partager les émolumens communs des Prêtres & Cleres de Milan* (*b*). *Dans le même tems*, Jourdain *dona pour moi de l'argent à* Gui Falcimarl, *mon Créancier; ce qui ne m'a pas fait oublier le tort, qu'il m'a fait: mais je l'ai ſouffert patiemment, pareeque, come, ſur le bruit de l'arrivée de* Groſſolan, *on aiguiſoit les épées & les lances, pour le chaſſer du Siége Archiépiſcopal, il n'eſt pas étonant que* Jourdain *m'ait négligé, moi petit Acolythe, & qu'il ait pris le Prêtre* Ariprand Paliari, *cet homme qui lui convient, & qui ſait ſi bien la guerre; ni qu'alors le vénérable Abbé* Guillaume, *foûriant & s'affligeant des malheurs des Cleres, des Archevêques, des Nobles, & des Bourgeois, ait, ce qui parut très raiſonable à quelques-uns, abandonant le Monaſtère de Saint-Ambroiſe, été gouverner, & qu'il gouverne encore celui de Saint-Soluteur au Dioceſe de Turin. Si je n'ai pas voulu recevoir des mains de* Jourdain *lui-même l'Ordre du Soûdiaconat, faloit-il que, par ſon autorité, mes voiſins oſaſſent me chaſſer de l'Egliſe de Saint-Paul, laquelle eſt le Titre de mon Ordination? De quel droit* André Sugaliola, *qui, s'il eſt Prêtre, l'eſt pour l'adminiſtration d'une* Piève (*a*), *peut-il poſſéder ma propre Egliſe? Pourquoi ſa main a-t-elle jeté les os de mes Parens hors de notre propre ſépulture, qui n'eſt pas la ſiéne, pour y mètre un Mort à lui? Pourquoi d'ailleurs uſurpe-t-il, aliène-t-il, vend-il des maiſons, des champs, des vignes, des bois, & beaucoup d'autres choſes, qui m'appartiènent de droit? Si, dans tout cela, ce Prêtre, ſa cabale, & ſes Protecteurs avoient agi ſuivant la Religion & la Raiſon; ſi, come la Juſtice le vouloit, ils avoient écouté mes défenſes, & que mes défenſes n'euſſent pas été valables; je m'arracherois les ieux, & me précipiterois dans le tombeau. Mais, pour ne pas mourir, come ceux qui ſont mes adverſaires ſont morts & meurent, j'ai deſiré très ardemment & je deſire que ceux, qu'on voit encore en vie, ſoient éclairés du Soleil de Juſtice, afin qu'aiant écarté l'orgueil des Schiſmatiques & des Superſtitieux, ils mépriſent les menſonges de ceux qui les font agir, & qu'ils aiment & défendent le parti d'un très excellent Roi* (*b*), *& de ſon Archevêque* (*c*). Telle eſt la première plainte que *Landulf* fait de ſon infortune. Elle continua, ſi ce n'eſt toute ſa vie, du moins juſqu'au tema où ſon *Hiſtoire* finit.

En 1116, il fit un voïage à Rome pour demander juſtice au Concile de Latran, où *Paſchal II* dépoſa *Groſſolan*, & déclara *Jourdain* légitime Archevêque. *Pareeque, dans le même tems*, dit-il, Ch. 30, *que* Groſſolan *expoſoit ſa Cauſe, je demandai par deux fois, d'une voix humble & douce, qu'on m'accordât audiance, cet Archevêque* Jourdain *me*

(*a*) Primicier des Décumans. C'eſt lui qui, déſapprouvant l'élection de *Jourdain*, avoit envoïé *Landulf* dire aux Electeurs qu'ils étoient mal conſeillés.

(*b*) L'Auteur veut dire qu'il fut admis au nombre des Décumans.

(*a*) C'eſt à dire qu'il étoit Curé. Suivant la Diſcipline d'alors, ſa Cure étant le Titre pour lequel on l'avoit ordoné Prêtre, il ne pouvoit pas la quiter pour une autre.

(*b*) *Henri IV.* (*c*) *Groſſolan.*

thécaire de l'Egliſe Romaine. Cette élection s'étant faite ſans doute avec quelque miſtère, la nouvelle ne s'en répand pas pluſtôt dans la Ville, que *Cencio Frangipane*, l'un des plus zélés Partiſans de l'Empereur, accourt avec une Troupe de gens armés; enfonce les portes de l'Egliſe; ſaiſit le nouveau Pape à la gorge; le frape à coups de points & de pieds; l'emmène come un Voleur; & l'empriſone dans ſa maiſon. Dès qu'on apprend cet attentat, *Pierre*, Préfet de Rome, PIERRE *de* LE'ON, quelques autres Nobles, douze Quarteniers de Rome & ceux d'au-delà du Tibre, aſſemblés au Capitole, envoient dire, avec menaces, aux *Frangipani*, de remètre ſur le champ le Pape en liberté; ce qui ſe fait auſſitôt; & *Jean*, conduit come en triomphe au Palais de Latran, y done audiance à la Nobleſſe Romaine, qui venoit en foule lui rendre ſes reſpects. Come il n'étoit que Diacre, on attendoit les Quatre-tems pour l'ordoner Prêtre, & le ſacrer Evêque, lorſque, la nuit du 2 de Mars, on apprend tout-à-coup que l'Empereur venoit d'arriver avec des Troupes dans le Portique de Saint-Pierre. Il étoit ſur les bords du Pò vers Turin, lorſqu'il avoit appris la mort de *Paſchal II*; &, ſur le champ, il s'étoit mis en marche avec ſon armée, après avoir envoïé dire à Rome qu'il s'y rendroit pour Pâque. Le Pape, épouvanté de l'arrivée imprévue de ce Prince, ſe retire, cette nuit, dans une maiſon particulière; &, dès le matin, il s'embarque ſur deux Galères avec tous les ſiens, pour gagner la mer par le Tibre: mais une tempête, accompagnée de pluie & de tonère, gonfloit ſi fort la mer, & le Tibre étoit même ſi fort agité, qu'il faut dêcendre à terre. A la faveur de la nuit, *Hugue*, Cardinal-Evêque d'Alatri, charge le Pape ſur ſes épaules, & le met en ſureté dans le Château d'Ardea, parceque les Allemans batoient les bords du Fleuve. Lorſqu'ils reviènent, la matinée ſuivante, à Porto, les Courtiſans du Pape leur aſſurent qu'il s'étoit enfui: ce qui les fait retirer. On reconduit enſuite le Pape à ſes Galères; &, la mer étant toujours groſſe, il arrive, en courant beaucoup de riſques, d'abord à Terracine, puis à Gaiète. Là, des Archevêques, des Evêques & des Abbés viènent de toutes parts lui faire leur cour. Il y reçoit auſſi des Députés de l'Empereur, qui l'invitoit « de revenir ſe faire ſacrer à Rome, parcequ'il deſi» roit aſſiſter à cette cérémonie, & que ce ſeroit le moïen le » plus facile de rétablir entre eux la concorde & la paix ». Le Pape & ſa Cour n'aiant pas cru devoir ſe rendre à cette invi-

promit de me ſatisfaire à Milan ſur toutes les plaintes, que j'avois à faire au Concile de Rome contre lui. J'aimai mieux alors me fier à ſa promeſſe que de plaider ma Cauſe dans le Concile, parceque, ſi cette Affaire avoit été débatue, come elle le devoit, il faloit que Groſſolan *& celui qu'on avoit mis en ſa place fuſſent condamnés, ou que, dans ce Jugement, ſauf le reſpect du Saint-Siége, on offenſât, malgré l'abondance de mes raiſons, la Loi divine & humaine, & l'honneur du Pape. Mais cet Archevêque* Jourdain, *après ſa victoire, ... n'eut aucune envie de me rendre, ni ne me rendit point juſtice; au contraire il augmenta mes chagrins.*

L'année ſuivante, pendant le tremblement de terre, dont toute la Lombardie fut affligée, & qui, commencé le 6 de Janvier, dura 40 jours, l'Archevêque de Milan, accompagné du Vidame *Olric* & d'un petit nombre de perſones, ſe rendit à l'*Arengo*, que l'on appelloit originalrement l'*Arène*. C'étoit un vaſte bâtiment rond, entre les deux Cathédrales. Les murs en étoient très élevés & revêtus de marbre noir & blanc. Les exécutions de Juſtice s'y faiſoient. Il s'y trouva beaucoup de gens aſſemblés; & *Landulf*, abſent, y fut accuſé par un certain *Roland*, en préſence de l'Archevêque, & de toute l'Aſſemblée, d'être parjure à l'égard de *Jourdain*. Le Prélat, qui ſavoit bien que l'accuſation étoit fauſſe, garda le ſilence. Le Vidame, qui ſavoit très bien auſſi que *Roland* mentoit, excuſa *Landulf*: mais foiblement. Le lendemain, le Peuple s'aſſembla dans le Broglio, pour y entendre la Meſſe, que l'Archevêque devoit célébrer, & le Sermon qu'il devoit faire, & recevoir de lui des Indulgences. *Landulf*, inſtruit de ce qui s'étoit paſſé la veille à ſon ſujet, parut dans cette Aſſemblée. *Là*, dit-il, Ch. 31, *lorſque, tenant en main une Croix* (*a*), *& ma promeſſe de fournir des gages, & que, pour me faire rendre juſtice, je demandois audiance à l'Archevêque & à tout le Peuple*, Jourdain *lui-même me cria d'une manière indécente:* Landulf, home du Diable, tai-toi. *Puis, tout le Peuple paroiſſant en diſpoſition de m'écouter, il ſe leva de ſa Chaire, en diſant avec fureur:* Si vous l'écoutés, vous ne m'écouterés pas. *Alors tout le Peuple, devenu furieux, oublia les droits de la liberté fondés ſur ſes ſermens, & me cria:* Retire-toi d'ici, retire-toi. *Je me retirai donc: mais eux, qui, ſoit là, ſoit ailleurs, reçurent la rémiſſion de leurs péchés, tant de l'Archevêque, que de ſes Suffragans & de ſes Conſeillers, ne jouirent pas longtems de cette miſéricorde, ni de la paix.* C'eſt à dire qu'ils commirent de nouveaux péchés; & que la mort de *Paſchal II*, arrivée le 12 de Janvier 1118, fut ſuivie de nouveaux troubles en Italie.

Le 15 de Mars 1119, *Landulf* obtint de *Gélaſe II* à Gaïète un *Bref* à l'Archevêque *Jourdain*, lequel portoit: *Ce Frère* Landulf *ſe plaint d'avoir été chaſſé de ſon Egliſe. Lui demander qu'il fourniſſe des preuves come cette Egliſe eſt ſon Titre, c'eſt, ſelon S.* Gregoire, *une choſe ridicule* (*a*): *mais, ſuivant les paroles du même S.* Gregoire, *& ſuivant ce que les Loix ordonent, il doit prouver ce qu'il avance* (*b*). *D'ailleurs, ſur de pareils prétextes, on ne doit point lui faire tort. C'eſt pourquoi, ſi nulle autre raiſon* (*c*) *ne s'y oppoſe, qu'il ſoit rétabli dans ſon Egliſe* (*d*). Ce *Bref* ne produiſit rien.

En 1120, *Gui de Bourgogne*, Archevêque de Vienne, élu Pape, l'année précédente, en France, ſous le nom de *Calixte II*, vint en Italie; &, vers la fin du Carême, s'arrêta quelques jours à Tortone, où l'Archevêque *Jourdain* & d'autres Evêques de la Province l'étoient venus recevoir. *Landulf* parut devant le Pape, lorſqu'il étoit entouré

(*a*) Manière de demander juſtice, alors en uſage.

(*a*) Parceque c'étoit un fait notoire, dont on n'avoit point de preuves à demander.

(*b*) Qu'on l'avoit injuſtement dépoſſédé de ſon Titre.

(*c*) Que de ne pas adminiſtrer de preuves come l'Egliſe de Saint-Paul étoit ſon Titre d'Ordinarion.

(*d*) Les trois *Notes* précédentes rendent raiſon de ma Traduction: mais, come je pourois n'avoir pas entendu ce *Bref*, qui n'eſt rien moins que clair, voici le Texte. *Frater iſte* Landulphus *ab Eccleſia ſe queritur exturbatum. Quod autem ab eo quarie* (Un Mſt. a *queritur*. Il faut *queritur*) *ut titulationis ſuæ certificationem exhibeat, ſecundum B.* Gregorium *ridiculum demonſtratur. Quod enim ait, juxta ejuſdem B.* Gregorii *dicta, & legum ſtatuta probare debet, aliaquin non eſt huic calumpnia hujuſmodi occaſionibus impengenda: ſed niſi alia cauſa impediat, ſuæ reſtituatur Eccleſia.*

tation ; on a dit qu'elle étoit accompagnée de menaces. Le Pape répond aux Députés, « Qu'à l'égard de la paix, il y do-» nera volontiers les mains en tems & lieu convenables, & » que, pour en traiter, on pouroit, à la Saint-Luc, s'aboucher » à Milan, ou bien à Crémone ». Ces deux Villes, qui s'étoient miſes en Républiques, ne rendoient plus aucune obéiſſance à l'Empereur, & s'étoient livrées entièrement à la Cour de Rome. Il étoit come certain qu'elles refuſeroient de recevoir l'Empereur dans leurs murs ; & lui propoſer une entrevue dans l'une ou dans l'autre de ces Villes, c'étoit en quelque ſorte lui dire qu'on ne vouloit point de paix avec lui (1). Au retour de ſes Députés, l'Empereur, le 9 de Mars, Samedi des Quatre-tems du Carême, aſſemble le Clergé & le Peuple dans la Baſilique de Saint-Pierre, & leur fait rendre comte de ce que le Pape & ſes Electeurs avoient répondu. *Les Romains*, dit LANDULF le Jeune (2), *trouvent cette Réponſe inſuffiſante & peu d'accord avec les Loix, les Canons, & leurs demandes ; & s'écrient en colère* : Eſt-ce que ces gens-là veulent transfèrer l'honneur de Rome à Crémone ? Dieu nous en garde ! Mais, afin de pouvoir partout rendre inutiles les ruſes de ceux qui nous ont quités pour s'enfuir à Gaiète, éliſons-nous, ſuivant l'autorité des Loix (3) & des Canons, un Pape ſage & prudent. *En conſéquence de ces paroles, ou d'autres ſemblables*, Maître GUARNIER de Bologne (4) *& pluſieurs autres Perſones inſtruites*

(1) *Le Pape*, dit *Muratori*, T. VI, p. 390, *choiſit ces deux Villes, parceque, devenues libres, elles étoient très dévouées aux Souverains Pontifes ; & parcequ'il ne pouvoit pas ſe fier aux Romains, Peuple en ce tems là vénal, dont ſes prédéceſſeurs & lui-même avoient tant de fois éprouvé le peu de fidélité.* Dans ce que je dis de la Réponſe faite aux Députés de l'Empereur, je me conforme à ce que *Gélaſe II* en dit dans une *Lètre* aux Evêques de France, T. X des *Coneil.* col. 817. Suivant *Landulf le Jeune*, Ch. 32, lequel paroit avoir été bien informé, la Réponſe fut, « Qu'au mois de Septembre ſuivant (*il faloit* » *d'Octobre*), le Pape, les Cardinaux, & les Evêques des Provinces ſe trou-» veroient à Milan, ou bien à Crémone ; & qu'alors les Romains & l'Empe-» reur connoîtroient ſuffiſamment, par les avis des Cardinaux & des Evêques, » ſi lui, qu'on avoit élu Pape, le devoit être, ou s'il en faloit mètre un autre » en ſa place ». Il eſt plus que vraiſemblable que cela faiſoit partie de la Réponſe, quoiqu'il n'en ſoit rien dit dans la *Lètre* de *Gélaſe*, que je viens de citer. Cette *Lètre* fut écrite après l'élection d'un Antipape ; & l'on trouva qu'il ne convenoit pas que *Gélaſe* parût avoir pu douter de la légitimité de ſa propre élection.

(2) Chap. XXXII.

(3) On voit par ces paroles que l'élection du Cardinal *Jean*, que l'Empereur n'avoit pas confirmée, paroiſſoit aux Romains n'être pas conforme aux Loix. Le *Décret* de *Nicolas II* & les entrepriſes de *Gregoire VII* & de ſes ſucceſſeurs n'avoient pas pu dépouiller les Empereurs, leurs Souverains, d'un Droit inhérent à la Souveraineté de ces Princes. A la rigueur, les Romains avoient raiſon.

(4) C'eſt le même *Werner*, ou *Guarnier*, dit communément *Irnier*, dont je parle à l'année 1116.

d'Evêques, d'Eccléſiaſtiques & de Seigneurs Séculiers; lui porta ſes plaintes ſur l'injuſtice dont il étoit la victime, & lui préſenta le *Bref* de *Gélaſe II*, que je viens de traduire. Il le rapporte dans ſon Ch. 35, & dit enſuite: *Come* Jourdain, *qui ne pouvoit en aucune manière excuſer, ni lui-même, ni ceux de ſa Faction, ſe taiſoit en préſence du Pape, le Prêtre* Abraham, *ſon Maître-Chapellain, lui fit à ce ſujet une queſtion, qui lui fit dire*: Que dois-je lui répondre? Il ne me reconnoît pas pour Evêque. *Alors le Seigneur* Lambert, *Evêque d'Oſtie, qui parloit pour le Seigneur* Calixte (*a*) *me prit de ſa main, come j'étois debout, & diſois*: Seigneur, je dois répondre à ce reproche; *& me dit*: Frère, vous avés fait votre plainte: mais Janvier n'eſt pas le tems de fouler le raiſin dans le Preſſoir (*b*); car le Seigneur Archevêque nous eſt néceſſaire contre ceux qui recherchent la faveur de l'Empereur (*c*). Nous voulons à préſent entendre ce qui lui plaît, & non ce qui le fâche; & nous avons à chercher avec lui les moiens d'être, avec notre Seigneur ici préſent, bientôt heureuſement rendus à Rome, & d'y prendre poſſeſſion du Siége Apoſtolique. En attendant, l'Archevêque pourra tenir conſeil avec ces perſones, & ſes autres Frères, & vous faire du bien. *Ce ſoir-là donc* Jourdain *& ceux qui l'accompagnoient, parlèrent de ſa richeſſe & de ſa puiſſance... Le Lundi-Saint, le Seigneur Pape élu ſortit de Tortone; & le Vidame* Olric *le ſuivit à Plaiſance, l'Archevêque* Jourdain *aiant repris le chemin de Milan. Come je réitérois mes plaintes dans le Palais de Plaiſance, le Vidame, qui vouloit excuſer ſon Archevêque, me dit, ſuivant ſon genie*: Vous êtes d'un eſprit féroce. *Un de mes frères, appellé* Liprand, *lui répondit*: S'il vouloit agir avec cet eſprit féroce, il pourroit, en un jour, faire prendre les armes à cinq mille homes, qui combatroient pour lui. *Le Vidame convint que c'étoit la vérité. Le Pape, ſe levant alors, entra dans ſa Chambre..... & moi, les quitant* (ceux qui ſe trouvoient là), *je parvins à cette Chambre; & le Pape, daignant en ſortir pour moi, me dit*: Frère, l'argent eſt une choſe avec quoi l'Home peut faire beaucoup de bien (*a*). Vous n'avés point d'argent; & ce n'eſt pas le tems à préſent de diſcuter votre Affaire: mais Dieu nous le peut doner. Après ces fêtes de Pâque, je manderai, par le Vidame, à l'Archevêque de ne vous plus faire de peine, & d'uſer de douceur à votre égard. *Après ces fêtes de Pâque les Romains ne tardèrent pas à recevoir ſolemnellement le Pape* Calixte. *Baronius* rapporte, à l'année 1120, une *Lètre* de l'Abbé *Eginon*, où l'on voit que *Calixte* n'entra dans Rome que le 3 de Juin.

Landulf commence ainſi le Chap. 36. *Dieu toutpuiſſant, par le moïen des Lètres de Gélaſe & par celui du Porteur des ordres de* Calixte, *ne me rendit pas* Jourdain *plus doux & plus favorable: mais il l'ôta du monde* (*b*); *& par les menées, tant du Prêtre* Nazaire (Muriculà), *Primicier* (des Décumans), *que des autres, qui m'étoient ſuſpects, & qui me le ſont encore*, Jourdain *eut pour ſucceſſeur le Vidame* Olric (*c*), *qui me fit autant de peine que* Jourdain: *mais qui n'empêcha pas que je ne fiſſe les mêmes fonctions & ne reçuſſe les mêmes diſtributions, que les Prêtres ordinaires & les Décumans.* Ce nouvel Archevêque fut préſent au Concile, que Calixte II tint à Rome dans la Baſilique de Latran, le Lundi 18 & le Mercr. 20 de Mars 1123, come le P. *Pagi* l'a prouvé contre *Baronius*, qui place ce Concile en 1122. L'Archevêque de Ravenne y diſputa la preſéance à celui de Milan, auquel elle fut conſervée. A raiſon de cette Diſpute, *le Lundi, que le Concile commença*, dit *Landulf*, à la fin du Chap. 36, *l'Archevêque* Olric *ne parut, ni dans le Conſeil, ni dans le Palais, & la place fut*

(*a*) *Domini* Califti *prolocutor.* La *Note* de *Saſſi*, ſur cet endroit, avertit que *Prolocutor* eſt la même choſe, qu'*Advocatus*, c'eſt à dire quelqu'un chargé d'office de parler pour un autre. *Du Cange* rapporte des exemples, qui le prouvent.

(*b*) Proverbe, qui s'appliquoit à ceux qui faiſoient des demandes à contretems. C'étoit en Avril que *Calixte* étoit à Tortone.

(*c*) Dans une Aſſemblée, qui s'étoit tenue à Milan, en 1118, *Jourdain* s'étoit oppoſé fortement à tout ce que les *Marquis* & les *Comtes* de Lombardie avoient pu faire pour l'engager, ainſi que les Evêques ſes Suffragans, à ſe déclarer pour l'Empereur contre le Pape.

(*a*) Le Pape fait entendre ici qu'il avoit beſoin de l'argent de *Jourdain*; & l'Evêque d'Oſtie l'avoit fait preſſentir dans ce qu'il avoit déja dit à *Landulf*.

(*b*) Le 4 d'Octobre 1120.

(*c*) Elu le 17 de Novembre 1120.

des Loix, convoquent le Peuple Romain (1) *pour élire un Pape* (2); *& certain Lecteur* (3), *chargé d'inſtruire le Peuple, monte au Jubé de Saint-Pierre*; *&, dans une longue Leçon, explique les* Décrets *des Papes ſur l'élection d'un Pape. Après la lecture & l'explication de ces* Décrets, *tout le Peuple élit pour Pape un* Evêque Eſpagnol, *là préſent avec l'Empereur, qui le mène ſur le champ au Jubé. Là, cet Elu dit à ceux qui lui demandoient ſon nom:* Mon nom eſt BOURDIN: mais quand le Pape URBAIN me ſacra Evêque, il me noma MAURICE (4). *Alors un de ceux qui ſe trouvoient en habits d'Egliſe* (5), *crie du Jubé trois fois au Peuple*: Voulés-vous le Seigneur MAURICE pour Pape? *Le Peuple répond trois fois*: Nous le voulons. *Alors le même Eccléſiaſtique, ouvrant un Livre & couvrant l'Elu de la Châpe rouge, dit à haute voix, & les autres Clercs le diſent avec lui:* Nous approuvons & nous confirmons le Seigneur GREGOIRE. *L'élection faite ainſi, l'Empereur fait décendre ſon* Pape GREGOIRE (VIII); *& le conduit, par le Château Saint-Ange, au Palais de Latran*; *où, s'il le faut dire, ce Pape s'aſſit dans la Chaire* (Patriarchale), *dîne, & paſſe la nuit. Le lendemain* (Dimanche), *le même Pape reçoit, dans le même Pa-*

(1) Cette dénomination générale de *Peuple*, comprend ici le *Clergé*.

(2) Dans la *Col.* des *Papes*, p. 919-21, je traduis ce que *Muratori* dit de l'élection de l'Antipape. Il cite cette dernière Phraſe en Latin. La voici: *Magiſter* Guarnerius Bonoulenſis, *& plures legis periti Populum Romanum ad eligendum Papam convenit.* Dans la Traduction, où je renvoie, je done à *convenit* un ſens, qui paroît réſulter de la ſuite du diſcours de *Muratori*. Dans le tems, je n'avois pas *Landulf* ſous les yeux. La *Note* 6 de *Saſſi* ſur le Ch. XXXII de cet Auteur, explique *convenit* par *congregavit*. C'eſt le ſens, que je lui done ici; parceque c'eſt le ſeul, dont il ſoit ſuſceptible dans la ſuite de la Narration de *Landulf*.

Je profite de cette *Remarque* pour prier les Lecteurs inſtruits de m'excuſer, s'ils me ſurprènent quelquefois donant des ſens forcés à quelques paſſages. Ce n'eſt pas mon intention. Bien des paſſages, que j'emploie, me ſont fournis par différens Ecrivains, qui les citent; & je ne les vois que détachés de ce qui les précède & les ſuit. C'eſt un inconvénient, auquel il m'eſt come impoſſible de parer; parceque je ne puis pas avoir en même tems tous les Livres; & parceque, ſi je voulois tout voir dans les Auteurs originaux même, je n'en viendrois pas à bout en donant à cet Ouvrage, qui me coûte un tems prodigieux, dix fois plus de tems qu'il ne m'en coûte.

(3) C'eſt à dire un Home enſeignant les Loix.

(4) L'Hiſtorien s'explique mal. Il eſt prouvé que le ſurnom de cet Antipape étoit *Bourdin*, & ſon nom de Batême *Maurice*. En le ſacrant, *Urbain II* ne lui dona que ce dernier nom, parceque c'eſt l'uſage de l'Egliſe de ne doner aux Evêques que leur nom de Batême.

(5) C'étoit ſans doute un Cardinal. Il en étoit reſté quelques-uns à Rome, & pluſieurs d'entre eux concoururent à cette élection. *Gélaſe*, dans ſa *Lètre* aux Evêques de France, en nome trois, *Romain* du Titre de Saint-Marcel, *Centio* de Saint-Chriſogon, & *Teuzon*. Il les qualifie de *Guibertins*; & dit que *Teuzon* avoit ravagé le Danemarck; c'eſt à dire qu'il s'y étoit enrichi come la très grande partie des Légats avoient coûtume de faire dans leurs Légations.

vacante (*a*). *Le Mardi, le Concile ne s'aſſembla point, & le même Archevêque de Milan n'entra point dans le Palais: mais, dans la Seſſion du Mercredi, le même* Olric, *Archevêque de Milan, fut aſſis à la droite du Pape, ſans qu'il y eût perſone entre deux.* L'Hiſtorien commence enſuite ainſi le Chap. 37. *J'attendois un autre jour, où l'on pût recevoir ma plainte, & diſcuter mon Affaire, lorſque, contre mon attente, je vis & j'entendis, ce Mercredi-là même, le Seigneur Pape diſſoudre le Concile, pour aller conſacrer un Autel; & depuis je ne vis point de Concile, & je n'en entendis point parler.* Ce Concile n'avoit preſque eu pour objet que la confirmation du Traité par lequel l'Empereur venoit de ſe reconcilier avec le Pape & le Saint-Siège.

Landulf continue. *Mais, lorſque je mêtois mon eſpérance dans le Seigneur, j'appris que le Seigneur* Olric, *Archevêque de Milan, avoit, ſuivant que la Coûtume & la Loi l'exigent, prié pour le Roi* Henri (*b*), *& qu'il envoïoit en Allemagne* Théald de Landriano, *très habile Notaire de l'Egliſe de Milan, lui porter des Palmes bénites. Je me mis donc en chemin avec mon Valet pour aller me préſenter à ce Prince, & l'inſtruire de mon Affaire, come mon Père & mon Seigneur. J'évitai de paſſer par les Terres des Comaſques, alors en guerre avec les Milanois; & j'allai par Vérone, où je trouvai l'Évêque* Bernard (*c*), *autrefois mon cher Condiſciple; &, bien traité de ſa part, je fis avec lui preſque juſqu'à l'entrée de l'Evêché de Trente. Là, come j'eſpérois que mes Affaires prendroient un meilleur train, je m'affligeai pieuſement & tendrement de la mort du Roi* Henri (*d*). *Je retournai donc, très las & chagrin, à ma petite maiſon, où, lorſque j'étois ſur mon ſiège, écrivant, ſelon ma coûtume, pour avoir de quoi ſubſiſter, j'entendis des cris & des pleurs, occaſionés par la mort de l'Archevêque* Olric (*e*); *&, conſéquemment, de l'avis commun de mes Parens & de mes Voiſins, je quitai mon Ouvrage, & j'allai trouver le Seigneur* Anſelme de Puſterla, *que le Prêtre* Nazaire, *Primicier, les autres Cleres ordinaires, & les Evêques Suffragans venoient d'élire* Archevêque (*a*). *La mort de cet* Anſelme *me pénètre de douleur, parceque, bien qu'il ait eu trop de foibleſſe & d'égards pour ceux qui me ſont ſuſpects, & pour mes Ennemis, qui le trahiſſoient, il n'a pas, come* Jourdain, *été furieux; ni, come* Olric, *ingrat à mon égard* (*b*); *car, le jour même qu'il accepta ſon élection à l'Archevêché, il me mit à la tête de ſes Chapellains, dont les conſeils, mais non pas de tous, me le rendirent contraire dans preſque tout ce qu'il fit.*

Anſelme eut pour ſucceſſeur, de la manière que je le dis ailleurs, *Robald*, Evêque d'Albe de Montferrat, duquel *Landulf* n'obtint pas plus de juſtice, que des autres. C'eſt ce qui le fit avoir recours en 1136 à l'Empereur *Lothaire II*, alors campé dans la plaine de Roncaglia. *Je fus-là trois jours*, dit-il, Ch. 44, *& le Roi* Conrad (*c*), *mon Seigneur, me procura la liberté, ſon fils* Sigefred (*d*) *me ſervant d'Interprète, de porter à l'Empereur enſouré, dans ſa tente, de Princes de tout rang, des plaintes contre* André Sugalola. *L'Evêque de Turin* (*e*),

(*a*) La 11e. place à la droite du Pape.

(*b*) Come ce Prince étoit excommunié, l'Archevêque de Milan n'avoit pas juſqu'alors prié pour lui; ce qu'il fit après la levée des Cenſures.

(*c*) *Bernard*, d'une illuſtre Famille de Breſcia, fut fait Evêque de Vérone en 1123, & mourut en 1135.

(*d*) Arrivée le 23 de Mai 1125.

(*a*) *Olric* mourut le 28 de Mai 1126.

(*a*) *Anſelme* fut élu le 30 de Mai 1126, & mourut le 14 d'Août 1136.

(*b*) On a vu plus haut qu'*Olric* & qu'*Anſelme* avoient eu des obligations à *Landulf* pour leurs études en France.

(*c*) *Conrad III* avoit alors abdiqué la Courone d'Italie, & s'étoit ſoûmis à l'Empereur *Lothaire II*, qui l'avoit fait ſon Grand-Ecuier, & dont il commandoit l'Armée en Italie. *Landulf*, qui témoigne partout beaucoup d'attachement pour ce Prince, le regardoit toujours come ſon Roi.

(*d*) Ce n'eſt que par *Landulf*, que l'on connoît ce Fils de *Conrad*, ou de *Lothaire*; car le pronom relatif *ejus* eſt placé de manière dans la Phraſe Latine, qu'on peut le rapporter à *Lothaire* come à *Conrad*. Il me paroît plus naturel qu'il s'agiſſe ici d'un Fils du dernier: mais l'un & l'autre, chés les Hiſtoriens Allemans, n'en ont point du nom de *Sigefred*. Ce pourroit être un Fils naturel, dont l'*Hiſtoire d'Allemagne* n'a point parlé.

(*e*) C'étoit *Arbert*, ou *Arlbert*, élu en 1128. *Ughelli* le fait ſiéger juſqu'en 1147. Tous les *Mſts.* de *Landulf*, & l'Imprimé d'après eux, diſent, l'*Archevêque de Turin*. C'eſt une faute des Copiſtes. L'Evêché de Turin ne fut fait Archevêché qu'en 1515 par *Léon X.*

lais, le même Empereur, ſans que perſone l'introduiſe; & le ſuit à l'Egliſe de Saint-Pierre, où, devant & ſur l'Autel du Saint Apôtre, en préſence de l'Empereur, il done, ce jour-là, les Ordres à pluſieurs Clercs Romains, & chante la Meſſe. Pendant qu'on éliſoit à Rome cet Antipape, le Pape reçoit à Gaiète l'Ordre de Prêtriſe; &, ſans doute, le lendemain 10 de Mars, on le ſacre Evêque, en préſence de GUILLAUME, *Duc de Pouille*, de ROBERT, *Prince de Capoue*, & de RICHARD DE L'AIGLE, *Duc de Gaiète*, leſquels lui prêtent ſerment & lui rendent homage come ſes Vaſſaux (1). *Gélaſe*, apprenant dans cette Ville ce qui venoit de ſe paſſer à Rome, écrit en France, en Eſpagne, en d'autres païs, pour ſe plaindre de l'Intruſion de *Maurice*; &, dans le même tems, il écrit aux Romains, d'éviter de communiquer avec cet Antipape. *Maurice* dépêche auſſi des Lètres de tous côtés pour notifier ſon exaltation au Pontificat; & parvient à ſe former une petite Obédiance de quelques Evêques d'Allemagne & d'Angleterre. L'Obédiance de *Gélaſe* comprend, dès le commencement, toute la France, & toute l'Eſpagne avec une très grande partie de l'Italie. Quelques Païs ne reconnoiſſent, ni l'un, ni l'autre, pour Pape. *Gélaſe* quite Gaiète à la fin du Carême, pour aller à Capoue célèbrer les fêtes de Pâque, & tenir un Concile dans lequel il excommunie l'Empereur & l'Antipape. *Henri* faiſoit alors le Siége de la Torricella, Château du Domaine de l'Egliſe, que ſon Seigneur particulier *Landon*, avec ſes frères *Oduct* & *Giſulf*, défend avec courage. Ce Seigneur ingénieux invente alors cette eſpèce de rêt, qui ſervoit à garantir les Tours, qu'il envelopoit, des pierres lancées par les Machines, & qui fut dans la ſuite d'un très grand uſage (2). Le Pape charge *Guillaume*, Duc de Pouille, *Robert*, Prince de Capoue, & les autres Seigneurs Normans d'aller faire lever le Siége: mais *Henri* ne les attend pas. Le Pape va

(1) L'Abbé *Fleuri* dit, Liv. 66, N. XLIX, que *Gélaſe* fut ſacré dans la fin de Février. Il ne pouvoit l'être, qu'après avoir reçu l'Ordre de Prêtriſe, & ne pouvoit être ordoné qu'aux Quatre-tems du Carême. Pâque étoit, en 1118, le 14 d'Avril; & l'Abbé *Fleuri* le dit lui-même au même endroit. Par conſéquent le Mercredi des Cendres fut le 27 de Février; & les jours des Quatre-tems furent le 6, le 8 & le 9 de Mars.

(2) *Là, choſe admirable à dire! un Chien, animal fidèle, que les mêmes Seigneurs avoient à Ronci, petit Château qui leur appartenoit, portant de petits Billets attachés à ſon cou, tantôt entroit dans la Torricella, tantôt retournoit très vite à Ronci; & tous les jours, come s'il eût eu de la raiſon, il exécutoit ainſi fidèlement pluſieurs fois les ordres, dont ſes Maîtres le chargeoient.* Pandulf de Piſe.

avec d'autres Archevêques & Evêques, & d'autres Gens lèirés, entendit ma plainte, me fit des queſtions en home prudent & ſage; &, quand j'eus répondu, rendit comte à l'Empereur de mon Affaire, dans un langage, qui me parut barbare (*a*); *&, come les Evêques me le dirent, l'Empereur aiant égard à ma demande, chargea les Conſuls de Milan, d'examiner mon Affaire à Milan, en Pères & ſuivant la Juſtice. Mais il n'eſt pas étonant que l'Aſſemblée des Conſuls n'ait point exécuté cet ordre.* Arnauld de Rhò, *l'un d'eux, fit ſoner à leurs oreilles qu'il avoit reçu de moi l'Inveſtiture, & de mon plein gré* (*b*). *C'eſt ce dont mon eſprit n'a point de connoiſſanee; & ce qui, de droit, ne peut pas avoir été, pareequ'*Arnauld, *aieul de cet* Arnauld, *fut le Meurtrier d'*Herlembald, *protecteur du Prêtre* Liprand; *pareeque ce fut par lui, que cet Auteur de mon droit fut amené, pour avoir le nés & les oreilles coupées, & pour être mis en priſon & dans les fers; pareequ'*Ardéric, *onele paternel de cet* Arnauld le Jeune, *força le même Prêtre* Liprand *de venir au feu, dans lequel il paſſa; pareequ'enfin* Hugue, *autre onele paternel d'*Arnauld, *protége, non ſuivant la raiſon, mais avec fureur, cet* André, *dont je me plains.* Arnauld, *home merveilleuſement ruſé, n'aiant aucun moien d'attaquer mon droit, imagina ce mot d'Inveſtiture, pour embrouiller mon Affaire & me jeter dans l'embaras* [*a*]. *C'eſt pourquoi j'attendis la préſence de l'Empereur.*

Dans les deux Chapitres ſuivans, qui finiſſent l'Ouvrage, *Landulf* rapporte des évènemens, dont quelques-uns ſont néceſſairement de l'année 1137. Il n'y dit point ſi l'Empereur vint à Milan, & ne parle plus de ſon Affaire. On ignore donc s'il obtint enfin la juſtice, qu'il demandoit; & l'on ne ſait pas non plus s'il ſurvécut, ou combien il ſurvécut à l'année 1137.

Landulphi Junioris, *ſive* de Sancto Paulo, Hiſtoria Mediolanenſis *ab Anno MXCV uſque ad Annum MCXXXVII. Nunc primum prodit ex MStis. Codicibus Metropolitanæ Mediolanenſis Bibliothecæ. Accedunt* Notæ Joſephi Antonii Saxii, *Ambroſianæ Bibliothecæ Præfecti.* C'eſt avec ce Titre, que l'Ouvrage de

(*a*) C'eſt à dire en Allemand, que *Landulf* n'entendoit pas.

(*b*) *Saſſi*, dans ſa *Note* 7 ſur ce Chap. veut que ce ſoit *André Sugaliola*, que *Landulf* avoit inveſti: mais la ſuite du diſcours exige que l'on entende, que c'eſt lui-même qu'*Arnauld de Rhò* diſoit avoir reçu l'Inveſtiture; cependant cet *Arnauld*, Conſul de Milan, n'étoit pas Clerc, & ne pouvoit pas être inveſti d'un Bénéfice Eccléſiaſtique, qu'il faloit deſſervir. Il faut expliquer ce que *Landulf* dit obſcurement. *Arnauld*, en diſant aux autres Conſuls que *Landulf* l'avoit inveſti de l'Egliſe de Saint-Paul, leur vouloit faire entendre que, de quelque manière que ce fût, il avoit acquis de *Landulf*, agiſſant de plein gré, les Droits de Fondateur, renfermant le Patronage Laïc, de cette Egliſe. Cela ſuppoſé, c'étoit d'*Arnauld*, qu'*André Sugaliola* tenoit la même Egliſe; & *Landulf*, ſuppoſé ne s'être point, dans l'accord fait avec *Arnauld*, reſervé, come Titulaire, la poſſeſſion de cette Egliſe, n'avoit aucun droit d'en chaſſer *André*, pour y rentrer.

(*a*) L'Empereur, en renvoïant l'Affaire de *Landulf* aux Conſuls de Milan, c'eſt à dire aux Juges Civils ordinaires, l'avoit déclarée purement Civile, & l'avoit ainſi ſouſtraite au Tribunal Eccléſiaſtique. *Arnauld*, en diſant que *Landulf* l'avoit inveſti de l'Egliſe de Saint-Paul, mit les Juges hors d'état de prononcer ſur cette Affaire, & la remit, come néceſſairement, à la déciſion du Tribunal, auquel l'Empereur l'avoit voulu ſouſtraire. C'étoit véritablement embrouiller l'Affaire, en la rendant compliquée de ſimple qu'elle avoit été trouvée par l'Empereur; & c'étoit jeter *Landulf* dans l'embaras. Beaucoup de Canons de différens Conciles défendoient aux Clercs de recevoir des Laïcs aucune Egliſe; &, par une interprétation aſſés naturelle de ces Canons, il n'étoit pas permis aux Clercs de tranſporter aux Laïcs les Egliſes, qu'ils poſsédoient. Suivant ce qu'*Arnauld* diſoit, *Landulf*, paroiſſant refractaire à ces Canons, ne pouvoit porter ſon Affaire que devant les Juges Eccléſiaſtiques, que l'allégation d'*Arnauld* ne lui devoit pas rendre favorables, juſqu'à la pleine diſcuſſion de cet Incident. L'intention de cet *Arnauld* étoit donc que *Landulf* continuât de faire, tant auprès de l'Archevêque de Milan, qu'auprès du Pape, des pourſuites qui fuſſent tout à fait inutiles, ou qui trainaſſent ſi fort en longueur, que l'Affaire ne fût point décidée. En tout cas, ſuppoſé qu'on l'eût décidée, *Arnauld* & ſon Protégé n'auroient pas manqué de trouver quelque autre chicane, pour empêcher l'exécution du Jugement.

de Capoue au Mont-Caſſin, où les Moines le reçoivent avec les plus grands honeurs. Il y vient de nouveaux Députés de l'Empereur; mais on ignore quelle êtoit leur commiſſion, & même ſi *Gélaſe* les admit à ſon audiance. Ce Pontife retourne enſuite à Capoue. *Maurice* cependant exerce tranquillement à Rome toutes les fonctions pontificales; &, le jour de la Pentecôte, il met, come Pape, dans la Baſilique de Saint-Pierre, la Courone ſur la tête de l'Empereur. Preſque auſſitôt, ce Prince, le laiſſant à Rome, retourne en Lombardie, & paſſe en Lorraine, pour en ramener, par des careſſes, ou des menaces, les Peuples à leur devoir. Dès que l'Empereur eſt éloigné de Rome, *Gélaſe* y rentre ſecrètement avec toute ſa ſuite; & ſe loge dans une petite Egliſe, entre les Maiſons d'*Etiène* & de *Pandulf Norman* & de *Pierre Latrone*, Nobles Romains. Les Clercs & les autres Nobles de ſon Parti viènent l'y trouver pour délibérer avec lui ſur ce qu'on avoit à faire dans les circonſtances. *Maurice*, aſſuré de la très grande partie des Romains & comtant ſur la protection de l'Empereur, s'inquiète peu de la préſence de *Gélaſe*. Enhardi par là, celui-ci riſque, le 21 de Juillet, à la prière du Cardinal *Didier*, de célèbrer ſolemnellement la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte-Praxède, Titre de ce Cardinal. L'Office n'êtoit pas achevé, que les Partiſans de l'Empereur & de l'Antipape, aiant à leur tête les *Frangipani*, viènent, en armes, attaquer cette Egliſe. On fait, avec peine, eſquiver le Pape; & la connoiſſance de ſa fuite appaiſe le tumulte. *Gélaſe*, que l'on trouve dans les champs voiſins de l'Egliſe de Saint-Paul, déclare le lendemain à ſes Amis, qu'il veut ſe retirer en France; & leur dit entre autres choſes, « Qu'il aimeroit mieux n'avoir, s'il êtoit poſſible, qu'un ſeul » Empereur, fût-il méchant, que d'en avoir un ſi grand nom» bre dans Rome; parceque ce Méchant détruiroit tous les au» tres, juſqu'à ce que Dieu le détruiſit lui-même ». Il nome *Pierre*, Evêque-Cardinal de Porto, ſon Vicaire général; & le Cardinal *Hugue* des Saints-Apôtres, Gouverneur de Bènevent. Il confirme, dans la Charge de Préfet de Rome, *Pierre*, qui s'en êtoit emparé malgré *Paſchal II*: mais il déclare *Etiène Norman* Gonfalonier, c'eſt à dire qu'il lui confie la garde & le commandement des armes de la Ville; & nome ſon neveu *Creſcenzio Gaétano* Général des Troupes des Etats de l'Egliſe (1).

(1) Ecoutons *Pandulf de Piſe* raconter ce déſaſtre; & prenons ſa narration à l'arrivée de *Gélaſe* à Rome. *Le Pape*, dit-il, *ſe cacha, pluſtôt qu'il ne logea,*

Landulf le Jeune a vu le jour pour la premiére fois dans le T. V des *Hiſtor. d'Ital.*

Le premier qui l'ait fait connoître eſt le *Puricelli*, qui, dans ſes *Monum. de la Baſil. Ambroſ.* & dans d'autres Ouvrages, en rapporte de grands morceaux. L'uſage, que firent de ces morceaux le P. *Papébroch*, dans ſa *Liſte des Archevêques de Milan; Ughelli*, dans pluſieurs endroits de l'*Italie Sacrée*; le P. *Pagi*, dans ſa *Critique* de *Baronius*, & d'autres Ecrivains, tant d'Italie, que d'autres païs, donoient aux Savans une grande envie de voir l'Ouvrage enrier.

Saſſi l'a fait Imprimer d'aprés trois Mſts. dont il ne fixe point l'age. Deux ſont de la Bibliothèque Ambroſiéne, & le troiſiéme eſt de l'anciéne Bibliothèque de l'Egliſe Métropoliraine. Il teſte aſſés de fautes dans le Texre: mais d'heureuſes conjectures en corrigent le plus grand nombre. Les *Notes* de l'Editeur, dont quelques-unes, de la longueur deſquelles il fait excuſe, ſont de perites diſſertarions, ſont extrêmement utiles; &, ſans elles, on n'entendroit pas, en une infinité d'endroits, un Auteur barbare & très obſcur. Quoique *Landulf* ait deſſein de ſuivre l'ordre du tems, il ne s'y aſſujétir pas avec tant d'exactitude, qu'il n'entremêle quelquefois des faits de différentes années. *Saſſi* remédie à ce déſordre par une *Table Chronologique*, qu'il a miſe à la téte de l'Ouvrage.

Le mérite de *Landulf* eſt de dire la vérité partout où ſon intérêt propre n'entre pour rien. Dans ce qui regarde ſon oncle *Liprand* & lui-même, on reconnoît qu'il eſt home, & qu'il done quelque choſe à la paſſion.

On a vu plus haut le 44e Chap. de cet Hiſtorien finir par annoncer en quelque ſorte l'arrivée prochaine de l'Empereur *Lothaire II* à Milan; & j'ai fait remarquer qu'il n'en eſt rien dit dans le reſte de l'Ouvrage. Je ne l'avois point ſous les ieux, lorſque j'ai compoſé l'Arricle de *Lothaire II*, *Rai d'Italie*, pp. 58-74, col. 2, & je n'ai pas fait difficulté d'adopter, en corrigeant une erreur de date, les conjectures du *Puricelli* pour faire regarder come certain ce que des Hiſtoriens Milanois, entre autres *Galvano Fiamma* & *Buonincontro Morigia* diſent du Couronement de *Lothaire*, tant à Monza, qu'à Milan. J'ai rapporté, dans le méme endroit, ce qu'en dit *Muratori*, qui panche à ne pas croire ce Couronement, parceque notre *Landulf* n'en parle point. J'ai rejeté la preuve tirée de ce ſilence, come n'étant qu'une préſomption; & j'ai fixé le Couronement dans les premiers jours de Septembre 1136. Si j'avois eu préſenre, lorſque je fis cet Article, la *Note II* de *Saſſi* ſur le 44e Chap. de *Landulf*, j'aurois été de l'avis de ce ſavant Home, qui me paroît prouver invinciblement que *Lothaire II* ne reçut point la Coutone du Roïaume d'Iralie. Je vais réparer ma faute en traduiſanr ici cette *Note*, aprés avoir fait reſſouvenir le Lecteur que ce fut au Camp dans la Plaine de Roncaglia, qne *Landulf* alla demander juſtice à l'Empereur *Lothaire II.* Il eſt cerrain qu'avant de ſe rendre à Roncaglia, ce Prince ne vint point à Milan; & ce fur les premiers jours de Novembre 1136, qu'il arriva dans cette plaine. Les Loix, qu'il publia dans la Diére générale d'Iralie qu'il y rint, ſont darées du 7 de ce Mois. Voïons à préſenr la *Note* de *Saſſi*.

Le Puricelli, *N.* 382 *des* Monum. de la Baſiliq. Ambroſ., *admet ſans peine que* Lothaire *vint dans cette Ville* (de Milan), *& qu'il reçut de* Robald *la Courone d'Italie, d'abord ici, puis à Monza. Cet Ecrivain ne reprend* Zucchio *& les autres qui diſent la même choſe, que d'avoir fait faire cette cérémonie par* Anſelme. *Si cependant je puis y voir quelque choſe, je ne crois pas même qu'on ait reçu* Lothaire *à Milan; car les anciens Hiſtoriens ne parlent point de ſon arrivée en cette Ville; & la ſuite de ſa Marche, tant ce que* Landulf *en a décrit juſqu'ici, que ce qu'il en reſte à décrire, défend d'en rien croire. Il partit, le* 14 *de Novembre, de* Roncaglia *pour* Lardirago *près de* Pavie, . . . *Il marcha delà, le* 17 *du même mois, au Château d'*Abbiare Craſſo, *d'où, come* Orton de Friſinghen *& l'*Annaliſte Saxon *l'atteſtent, il alla ſur le champ à* Verceil, *puis à* Turin. *Il ne dut cependant pas y faire un long ſéjour, puiſqu'il ſe tranſporta peu de tems après à* Plaiſance, *à* Parme, *à* Reggio, *où, come le diſent le même* Annaliſte Saxon *&* Sigonius, *il paſſa le mois de Décembre. Nous avons de lui, dans* Ughelli, T. II, col. 288, *de la nouvelle Edition, un* Diplôme, *daté de* Reggio, *le XVI des Calendes de Janvier* (le 17 de Décembre). *Au mois de Janvier de l'année ſuivante* 1137, *il continua ſa marche juſqu'à* Ravenne *pour y paſſer le reſte de l'hiver. Il parcourut enſuite la* Pouille *& la* Campanie, *après divers voïages dans la* Flaminie, *dans le* Picentin, *& dans l'*Ombrie. *On en peut lire le détail dans* Sigonius *& dans d'au-*

Il diffère cependant encore quelques jours, puiſqu'une de ſes *Bulles* eſt datée de Rome le 7 d'Août. En voici l'occaſion. Depuis la mort de l'Antipape *Guibert*, l'Egliſe de Ravenne avoit perſiſté dans le Schiſme; & ſon Siége avoit été rempli par divers Prélats, qui tous avoient reçu des Empereurs l'Inveſtiture, & ne s'étoient point fait ſacrer par les Papes, come ils auroient du, ſuivant l'anciène coûtume. C'eſt pour cela qu'au Concile de Guaſtalle, *Paſchal II* avoit ſouſtrait de cette

dans la petite Egliſe, appellée de Sainte-Marie in ſecundo Cereo, *entre les Maiſons des illuſtres Homes* Etiène Norman, Pandulf, *ſon frère*, & Pierre Latrone, *tous trois unis par les mêmes ſentimens. Il avoit là des conférences avec toute l'Egliſe au ſujet des périls dont on étoit menacé, & ſurtout de l'Intruſion de* Bourdin; *quand* Didier, *Cardinal de Sainte-Praxède* (*C'étoit à la vellle de la fête de la Sainte, & plut à Dieu que cela n'eût pas été!*) *l'invita ſimplement, un certain ſoir, à chanter la Meſſe dans cette Egliſe; à quoi le Pape conſentle bien plus ſimplement encore. Le lendemain donc, quoique cela déplût au plus grand nombre, parceque cette Egliſe étoit placée entre les Maiſons fortifiées des* Frangipani, *l'on y alla, comtant ſur les anciènes preuves de valeur d'*Etiène Norman, *& de* Creſcence, *neveu du Pape, & l'on chanta la Meſſe. L'Office n'étoit pas encore fini, lorſqu'avec une groſſe troupe de Nobles, de Soldats & d'autres Inſolens, les impies* Frangipani *paroiſſent, fondent dans l'Egliſe, lancent des pierres & des javelots; & terraſſent, étant beaucoup, notre peu de monde. Le Chevalier* Etiène *& le glorieux* Creſcence *s'oppoſent à leurs efforts; les nôtres réſiſtent de toutes parts; & relancent les Javelots qu'on leur avoit lancés. L'épée eſt briſée par l'épée. La lance émouſſée en émouſſe d'autres. Ici tombent les Soldats; là les Nobles. On en voit couchés par tout. Le combat eſt ſanglant de toutes parts. Celui-ci veut prendre le Pape, celui-là le défend. Il tombe des Nobles des deux côtés. La foule ſe précipite en dedans. Les Soldats montent par deſſus les murs. Quelques-uns des nôtres ſont pris: mais non des gens de marque. O combien grande fut l'affliction de tous! Surtout quelles furent les lamentations des Dames, en voiant le Pape, en partie revêtu des ornemens ſacrés, courir ſeul, come un Fou, par les champs, autant que ſon cheval le pouvoit. Son Porteecroix le ſuit, & tombe. Une pauvre Femme le trouve, le cache avec la Croix & le cheval, & le ramène le ſoir. On avoit déja combatu, le quart de la journée, avec acharnement de part & d'autre, lorſqu'*Etiène Norman, *croïant le Pape en ſureté, parle aux* Frangipani *de cette manière*: Que faites-vous? Où vous précipitès-vous? Le Pape, que vous cherchès, s'eſt retiré; la fuite l'a déja mis à couvert. Voulès-vous nous maſſacrer auſſi, nous autres. Nous ſomes Romains, ainſi que vous; &, s'il eſt permis de le dire, vos Parens. Retirès-vous donc, retirès vous; afin que nous nous repoſions auſſi, nous qui ſomes las. *A ces paroles, ſon neveu* Léon Frangipane, *& ſon inſenſé de frère* Cencio, *gémiſſent, en apprenant que le Pape étoit ſauvé; & ſe retirent avec les autres. Les nôtres ſe retirent auſſi: mais non pas tous. On cherche cependant de tous côtés le Pape, que l'on trouve dans les champs auprès de Saint-Paul, ſeul, triſte & pleurant. On le mène dans une Maiſon. Ce jour-là, l'on dîne & ſoupe en même tems. Les eſprits de tous, en proie à la douleur, flotent entre la crainte & l'eſpérance; & l'on tient Conſeil par rapport à ce jour, qui doit être longtems mémorable. La nuit met fin au Conſeil. Le lendemain, chacun parle à ſon gré, l'un diſant une choſe, l'autre une autre. Après que tous ont dit leur avis, le Pape dit*: Mes Frères & mes Fils, come le mal n'eſt pas loin, il n'eſt pas beſoin de longs & de nouveaux diſcours. Suivons nos Pères, parcequ'il eſt très bien de ſuivre les anciens Pères; & ſuivons néanmoins l'Evangile. Puiſque nous ne pouvons pas vivre dans cette Ville, fuïons dans une autre. Fuïons Sodome. Fuïons l'Egipte. Fuïons la nouvelle Babilone, cette Ville de ſang, ſelon la parole du Prophète. Le tems viendra, croïés-moi, le tems viendra, que nous reviendrons tous, ou du moins

tres. De-là, retournant en Allemagne, *il mourut la veille des Nones* (le 4) *de Décembre, dans une très vile chaumière auprès de* Trente, *laiſſant, come le dit* Otton de Friſinghen, *un malheureux exemple de la condition humaine. Il ne peut done y avair, dans cette Expédition de* Lothaire, *aucun tems, auquel il ait reçu la Caurone d'Italie, ſoit à Monza, ſait à Milan. A l'égard de ce que* Sigonius *dit que* Lothaire, *à ſon retaur* (de l'Italie Tranſtibérine), *vint à Milan, & qu'au mois de Navembre, il fit la guerre aux* Crémonois, *& détruiſit* Soncino, Baſſiano, *& pluſieurs autres Châteaux de leur Juriſdiction; c'eſt un Anachroniſme; car ces choſes ſe paſsèrent l'année précédente* 1136, *came il eſt certain par le témoignage de notre* Landulf, *d'après lequel il faut corriger le* Campi, *& le* Cavitelli, *qui diſent la même choſe que* Sigonius.

D'ailleurs il ſeraic fort étonant que Landulf, *qui pouſſe ſon* Hiſtoire *juſqu'à l'année* 1137, *aiant été trouver partout l'Empereur pour plaider ſa Cauſe devant lui, n'eût pas dit un ſeul mot de l'arrivée de ce Prince en notre Ville, & n'eût fait dans ſan Ouvrage aucune mentian de la Caurone Roïale donée à ce Prince à Milan & à Monza; lui, qui non ſeulement rapporte, mais décrit même en détail les autres ſemblables Cauronemens des Rois dans l'une & dans l'autre de ces Villes. Son ſilence a paru d'un ſi grand poids au P.* Pagi, *qu'à l'année* 1134, *Nomb.* 19, *il aſſure que ce Couronement de* Lothaire *eſt une imagination. Au reſte que cela ſoit dit, ſans qu'on m'en faſſe un crime, come ſi j'avois voulu priver de cette gloira notre Ville & celle de Monza. Je m'attache à ſuivre les traces de la Vérité, prêt à changer très volontiers de ſentiment, s'il ſe trouve de plus fortes preuves, ſur leſquelles ma patrie & Manza puiſſent revendiquer ce nouvel honeur.*

Métropole les Evêchés de Bologne, de Parme, de Plaiſance, de Modène & de Reggio. Depuis peu, l'on avoit tiré d'entre les Chanoines Réguliers *Gautier*, qu'on avoit forcé d'accepter l'Archevêché; ce qu'il n'avoit fait qu'à condition d'être ſacré par le Pape; & *Gélaſe* l'avoit ſacré ſans doute à Capoue. *Gautier* avoit achevé d'éteindre dans ſon Egliſe les reſtes du Schiſme; &, pour récompenſer ſon zèle, le Pape, par ſa *Bulle* dont je parle, remet, ſous la Juriſdiction de cet Archevêque,

ceux que Dieu permètra, par un vent favorable; & de meilleurs tems reviendront. Je le dis, en préſence de Dieu & de l'Egliſe: s'il étoit jamais poſſible, j'aimerois mieux un ſeul Empereur, qu'un ſi grand nombre. Au moins un ſeul, étant méchant, perdroit ceux qui ſeroient plus méchans que lui, juſqu'à ce que l'Empereur de tous les Empereurs lui fit évidemment ſentir ſa juſtice. *A ces paroles tous erièrent unanimement:* Ainſi ſoit! Ainſi ſoit! *ajoutant au troiſième* Ainſi ſoit! Amen. *Tous les Miniſtères de l'Egliſe ſont done aſſignés, ou donés, ſans retardement, chacun à chacun, ſuivant ſa meſure & ſa capacité. Le Vénérable Père & Seigneur* Pierre, *Evêque de Porto, eſt fait Vicaire du Pape. Quelques Cardinaux* [*Ceneia*, Evêque de Sabine, & *Vital*, d'Albane, *Jean* du Titre de Sainte-Cécile, *Rainier* des Saints-Marcellin-&-Pierre, & *Didier* de Sainte-Praxède] *lui ſont donés pour le ſeconder. La garde de la Ville de Bènevent eſt confiée à Révérendiſſime Perſone, l'ingénieux Seigneur, mon Onele* Hugue, *Cardinal* des Apôtres; & [*came nous l'avons vu dans la ſuite*] *ce ne fut pas ſans l'inſpiration du Saint-Eſprit; car, le Pape étant mort peu de tems après, les Normans, & nan le Pape, auroient aujourd'hui cette Ville, ſi ce Cardinal n'eût pas ſu leur réſiſter, & mètre mille moïens en œuvre pour faire échouer leurs deſſeins. L'Ecole des Chantres eſt commiſe à* Nicolas Seni. *Le Préfet* Pierre, *par qui notre Seigneur de ſainte mémoire le Pape* Paſchal *avoit ſouffert tant de maux, eſt confirmé paur lors* (*pareequ'il étoit diffieile de faire autrement*) *dans ſa Préfecture de la Ville, quoiqu'il fût un méchant & très indigne home.* Etiène Norman, *le premier & le défenſeur de tous les gens de la Cour, eſt fait, avec un applaudiſſement général, au nom de Dieu le Père, Protecteur & Gonfalonier; & jaint à ceux que j'ai déja només, pour veiller à la garde de la Ville. On prépare cependant quelques Vaiſſeaux, &, très bien pour le tems, une très grande quantité d'autres choſes, qui,*

les cinq Evêchés que je viens de nomer (1). *Gélaſe* ſe tient caché près de Rome juſque vers la mi-Août qu'il s'embarque avec ſix Cardinaux, d'autres Clercs, & quelques Nobles Romains; & débarque à Piſe le 2 de Septembre. Il y expédie divers Priviléges; dédie l'Egliſe Primatiale le 26 du même mois de Septembre; confirme l'érection de ce Siége en Métropole, faite par *Urbain II.* Pendant ſon ſéjour en cette Ville, l'Archevêque *Pierre* étant mort, il lui fait ſubſtituer *Azzon*, Archidiacre de Plaiſance, & le ſacre lui-même (2). Il paſſe enſuite à Gène, dont il dédie la Cathédrale, &, continuant ſa route par mer, il va décendre enfin au Monaſtère de Saint-Gille peu loin du Rhône. Une foule d'Archevêques,

ne pouvant pas aller par terre, nous devoient joindre à Bènevent; & le Pape s'étant mis en mer, débarque heureuſement à Piſe, quelques jours après. Avec lui partirent, (d'entre les Cardinaux Prêtres) *le Seigneur* Jean de Crème, & Gui *de Sainte-Balbine*; (d'entre les Diacres-Cardinaux) *le Seigneur* Pierre de Léon, Gregoire *de Saint-Ange*, Roſceman, & Chriſogon; & (d'entre les Nobles Romains) Pierre Latrone, & Jean Bello, *frères du Préfet* Pierre; & *quelques autres perſones moins conſidérables, tant Clercs que Laïcs, avec leurs Domeſtiques.*

(1) *On ne doit pas taire, car c'eſt une choſe importante*, dit Muratori, p. 393, *que* Gautier, *Archevêque de Ravenne, ſuivant, non l'exemple de quelques-uns de ſes prédéceſſeurs ſchiſmatiques: mais le devoir de ſon miniſtère, fit éclater, en ce tems-là, ſon zèle à l'égard du Pape* Gélaſe; *& mérita par-là que ce Pape remît, ſous la Métropole de Ravenne, les Egliſes de Plaiſance, de Parme, de Reggio, de Modène, & de Bologne, come on le voit par ſa* Bulle, *rapportée par* Girolamo Roſſi (*Hiſt. de Raven.* Liv. V), *& donée* A Rome, le VII des Ides d'Août (*c'eſt le 7 du mois*), Indiction XI, l'An de l'Incarnation du Seigneur MCXIX; *ou, ſuivant ce que le Texte de* Baronius *porte*, Aux Calendes de Septembre, Indiction XI, l'An MCXIX. *Quoi qu'il en ſoit, cette* Bulle *appartient à cette année* (1118); *& l'on s'y eſt ſervi de l'Année Piſane, commencée le 25 de Mars. Au mois d'Août de l'année ſuivante* 1119, *bien loin que* Gélaſe *fût en Italie, il n'étoit plus vivant.* Il paroit que *Baronius* & le *Roſſi* n'avoient que des Copies de cette *Bulle*, dont peut-être, de leur tems, les Originaux n'exiſtoient plus dans les Archives du Vatican, ni dans celles de l'Egliſe de Ravenne. Il eſt viſible que, dans la Copie de *Baronius*, la date du jour eſt fauſſe. *Gélaſe* n'a pas pu, le 1 de Septembre, ſigner cette *Bulle* à Rome, c'eſt à dire dans les environs, puiſqu'il arriva le lendemain à Piſe. L'Abbé *Fleuri* ne devoit pas, Liv. 66, N. L, adopter cette date. Il faut donc s'en tenir pour la date du jour à la Copie du *Roſſi*. Je veux bien croire que le Rédacteur de la *Bulle* s'eſt ſervi de l'Année Piſane. Il ſe pouroit cependant que *MCXIX* fût une faute des Copiſtes dans les deux Copies; & que dans les Originaux, il y eut *MCXVIII.*

(2) 1°. Les Priviléges, dont je viens de parler, ſont rapportés par D. *Conſtantin Gaëtani*, dans ſa *Note* 30 ſur la *Vie de Gélaſe II*, par *Pandulf de Piſe.*

2°. On va voir, quelques lignes plus bas, pourquoi l'Egliſe Cathédrale de Piſe eſt appellée Primatiale. Dans la même *Note*, D. *Conſtantin* copie un Fragment d'une *Vie de Simon Saltarelli*, Archevêque de Piſe, conſervée en Mſt. chés les Dominicains de Florence; & ce Fragment dit qu'en récompenſe des ſervices rendus par les Piſans au Saint-Siége & à la Religion, *la Métropole de Piſe a mérité d'être la plus honorée de toutes celles d'Italie. Celui qu'on a déclaré Archevêque de cette Ville, dès qu'il met le pied dans la Métropole, eſt revêtu du titre de* Légat à Latere. *De plus, pour parler ſuivant notre uſage, il eſt qualifié* Comte Palatin, & Primat de Corſe & de Sardaigne. *De plus encore, à certaines fêtes, ainſi que le Pape, il ſe ſert du* Pallium; *&, quand il entre dans l'Egliſe, on allume devant lui de l'Etoupe, come on fait devant le Pape. Il eſt auſſi décoré*

d'Evêques, d'Abbés & de Seigneurs des Roïaumes de France, de Bourgogne & d'Eſpagne viènent l'y viſiter. Louis *le Gros* envoie l'Abbé *Suger* lui faire offre de ſa part de tous les ſecours qu'il pouvoit eſpérer de lui. Les Peuples prènent part à la diſgrace de ce Pape; &, par tout, ſur ſon paſſage, lui font des préſens, enſorte que ſa Cour amaſſe prodigieuſement d'or & d'argent. *Ponce*, Abbé de Clugni, lui fournit trente chevaux & voitures, & *Hugue*, Abbé de Saint-Gille, dix, avec leſquels il parcourt diverſes Villes de ces Provinces, & s'arrête principalement dans celles de Toulouſe, de Lion & de Vienne.

L'Egliſe de Come avoit alors deux Evêques. Lorſqu'en 1084, l'Evêque *Réginald* mourut, *Henri III* pourvut de cette Egliſe

de toutes les marques du Souverain Pontificat, hors de l'ornement de tête, enſorte qu'en le voïant en cet état, il s'en faut peu qu'on ne le prène pour le Pape. Les mêmes jours, chacun peut voir avec beaucoup de plaiſir & de vénération ceux que nous appellons Chanoines & Chapellains, *parés, les premiers* (les Dignitaires) *de l'habit des Cardinaux, & les autres* (les ſimples Chanoines) *des Ornemens des Evêques.*

3°. Dans la première Partie de ce Tome, j'ai dit quelque part, que les Piſans emploïèrent les riches dépouilles des Saraſins à bâtir une nouvelle Cathédrale. L'anciène, dédiée à Ste. *Réparate* étoit petite & tomboit en ruine. La nouvelle étoit entièrement achevée, lorſque *Gélaſe II* vint à Piſe. D. *Conſtantin*, dans la même *Note*, rapporte d'après un ancien *Lectionaire* Mſt. de cette Cathédrale, l'Hiſtoire de la Dédicace, conçue en ces termes. *L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur* Jéſus-Chriſt *MCXIX* (*à la manière de Piſe*), *Indiction XII, le VI des Calendes d'Octobre* (26 de Septembre), *le Souverain Pontife de la grande Ville de Rome & de l'Egliſe Univerſelle* Gélaſe II, *conſacra la nouvelle Egliſe des Piſans en l'honeur de la glorieuſe, & toujours triomphante Vierge* Marie. *Il eut pour Aides & pour Conſécrateurs avec lui un très grand nombre d'Evêques de la Ville de Rome, de Toſcane, & de Sardaigne. Une foule de Prêtres & de Diacres-Cardinaux de l'Egliſe Romaine, y furent préſens. L'Egliſe de Lucque & les ſiens aiant une place diſtinguée, & les autres Chanoines y aſſiſtèrent; & firent, avec les Abbés & les Prieurs, le ſervice des Reliques, & des autres parties de la Dédicace. Le jour même de cette cérémonie, pendant la célébration de la Meſſe, le Pape, en préſence de la foule innombrable des Toſcans, confirma, tant par un Privilége que de ſa propre bouche, à la ſainte Egliſe de Piſe le haut rang de Métropole. Or la multitude des Clercs, des Laïes, & des Femmes, venus ce jour-là, fut ſi grande, que perſone ne ſe ſouvenoit que, de notre tems, il s'en fût trouvé de pareille en un même jour. Mais, durant les 8 jours ſuivans, il ne ceſſa pas de venir autant de monde des Villes, des Bourgs & des Campagnes..... Le Pape mit dans le ſeint Autel* (de la nouvelle Egliſe) *les Reliques qu'il trouva dans celui de l'anciène..... En mémoire de cette Conſécration ſi ſolemnelle, il accorda, pour le jour de l'Anniverſaire, le ſecond jour de Pâque, & le jour de l'Aſſomption de la Bienheureuſe Vierge Marie, à l'Archevêque le droit d'aller en Proceſſion ſur un cheval couvert d'une longue houſſe blanche. On marche deux à deux à ces Proceſſions. Six Clercs en Châpes y portent à cheval ſix étendarts; & les ſix Couriers de la Ville ſont obligés, par ordre du Podeſtà, de leur fournir les chevaux. Tout le Clergé, revêtu d'ornemens, ſuit ces chevaux de la manière qu'on a dit; &, par le Privilége du Pape, il eſt établi que l'Archevêque ſe ſerve, ces jours* (de Proceſſion) *& ſix autres fêtes de l'année, du* Pallium; *ce qu'il y a de plus éminent dans les fonctions Pontificales; & que, pour marque de ſa Légation Métropolitaine, il ait l'honeur de faire porter la Croix devant lui, non ſeulement dans le Diocèſe de Piſe: mais encore dans toute l'Ile de Corſe.*

Hartwick, que les Comaſques ne reconnurent point pour leur Evêque, parcequ'ils ne l'avoient pas eux-même élu canoniquement : mais la Faction de l'Empereur fut aſſés puiſſante pour les empêcher d'en élire un autre. *Hartwick* mourut vers 1094. Alors le Clergé & le Peuple de Come élurent l'Archiprêtre de la Cathédrale, GUI *de' Grimoldi*, du Bourg de Cavalleſca, diſtant de deux milles de la Ville ; &, dans le même tems, l'Empereur *Henri IV* inveſtit de cet Evêché LANDULF *de Carcano*, Milanois, Chanoine ordinaire de Milan, lequel fut ſacré par *Ulric*, ou *Vodolric*, Patriarche d'Aquilée, Métropolitain de Come, le même à qui l'Empereur *Henri IV* confia la garde du Pape *Paſchal II.* Le Pape *Urbain II*, paſſant par Milan, en 1095, déclara *Landulf* Simoniaque ; & confirma vraiſemblablement l'élection de *Gui*, qu'il fit apparemment ſacrer par des Evêques de ſa ſuite ; & qui, depuis, exerça librement ſes fonctions dans la Ville & dans preſque tout le Diocèſe. *Landulf*, s'étant emparé du Château de Saint-George près du Village de Magliaſo dans la *Piève* d'Agnio, n'étoit reconnu pour Evêque, que par très peu de gens. Cette Année, *ADAM de Piro* & *GAUDENZIO de Fontanella* (1), Conſuls de Come, après avoir pris l'avis des Décurions, ou Sénateurs, vont, pendant la nuit, avec des Troupes, ſurprendre le Château de Saint-George, tuent *Otton*, Chevalier Milanois & *Lafranc*, ou *Blanc*, Neveux l'un & l'autre de l'Evêque *Landulf*, qu'ils prènent lui-même, & qu'ils remètent les mains liées à l'Evêque *Gui*. Les Veuves d'*Otton* & de *Lafranc*, accompagnées de leurs Parens, vont auſſitôt à Milan ; & ſe préſentent, aiant ſur elles les Habits ſanglans de leurs Maris, & tendant les bras en forme de croix, devant l'Archevêque JOURDAIN *de Clivi*, qui, dit l'Auteur original, *gouvernoit alors Milan* (2) ; & lui demandent juſtice. Leurs plaintes ont d'autant plus d'effet, que les Troupes Comaſques, après la priſe du Château de Saint-George,

(1) Ces Conſuls étoient de deux anciènes Familles Patriciènes de Come. Celle *de Fontanella* ne ſubſiſte plus depuis longtems. Celle *de Piro* doit actuellement être éteinte. Il n'y en avoit plus en 1724 qu'un ſeul Mâle, qui, s'étant fait Clerc Régulier Somaſque, s'étoit privé de l'eſpérance de continuer ſon nom. Il avoit une Sœur unique, appellée *Marie-Anne*, alors femme depuis pluſieurs années du Comte *Jean-André Imbonati*, Noble Comaſque.

(2) *Qui tunc regebat Mediolanum.* C'eſt ce que dit le *Poëte Anonime* de la *Guerre de Come*, dans quelques lignes de Proſe, qui précèdent ſon Ouvrage. Ce témoignage d'un Auteur contemporain confirme ce que l'on a vu plus haut touchant l'autorité des Archevêques de Milan dans le nouveau Gouvernement Républiquain de leur Ville. Cette autorité ne pouvoit être que très grande, parceque les Archevêques, à l'exemple des Papes, ne faiſoient aucune difficulté d'abuſer, come on le va voir, de leur Autorité Spirituelle.

avoient pourſuivi celles de l'Evêque *Landulf* juſque ſur le Territoire de Milan, où même elles avoient fait quelque dégât. Les Nobles & les Bourgeois du Conſeil de Milan, demandent vangeance à grands cris; & l'Archevêque, qui vraiſemblablement ne ſe fatiguoit pas beaucoup à lire l'Ecriture Sainte (1), attiſe le feu par ſes plaintes du tort que les Comaſques avoient fait à divers lieux de ſon Diocèſe. Il fait plus. Il ordone que l'on ferme les Egliſes, & défend de les rouvrir juſqu'à ce que le Peuple de Milan ſe ſoit vangé, par l'épée, de la méchanceté des Comaſques (2). Les Milanois prènent auſſitôt les armes; marchent à Come; & livrent bataille près de Monte-Baradello. Les Comaſques, ſurpris, mis en déroute, & ſe trouvant inférieurs en forces, abandonent leur Ville pendant la nuit; & ſe cantonent ſur la Montagne. Les Milanois, entrés dans la Ville, en font le pillage, délivrent l'Evêque *Landulf*, & mètent le feu dans différens endroits. Les Comaſques, qui les obſervoient du haut de la Montagne, choiſiſſent le tems qu'ils les voient diſperſés pour piller, fondent tout à coup ſur eux, en tuent un grand nombre, en prènent un plus grand, mètent les autres en fuite, & reſtent maîtres de leur Ville. La fin malheureuſe de cette Expédition ne fait qu'animer de plus en plus les Milanois à la vangeance. *Dans ce même tems les* Marquis *& les* Comtes *de la Lombardie s'aſſemblent à Milan, pour expoſer, en préſence des* Evêques *Suffragans de ce Siége & d'autres de la Province, l'innocence de l'*Empereur, *& lui concilier la bienveillance de l'Archevêque & des Evêques. C'eſt pourquoi les* Evêques, *aſſis dans le Palais de Milan* (3) *avec l'Archevêque, écoutent attentivement les* Marquis *& les* Comtes, *qui parloient de l'*Empereur *come ſes fidèles Sujets, & dont les diſcours font croire à beaucoup de gens, que ce Prince n'avoit pas été dans le cas d'être excommunié. Mais, pendant que l'*Archevêque *& les* Evêques *diſputent avec chaleur contre les*

(1) *Che ben dovea dar poco guaſto alla Scrittura.* Muratori, *Annal.* T. VI, p. 394.

(2) *Niſi materiali gladio vindicaret malitiam* Cumanorum. *Landulf le Jeune*, Chapitre 34.

(3) Le Palais de la Ville. Le lieu montre que cette Aſſemblée étoit purement politique. Les *Marquis* & les *Comtes* avoient voulu conférer avec l'*Archevêque* & les *Evêques* pour aſſurer la tranquillité de la Province, en reconciliant avec l'*Empereur* les *Prélats* & les *Villes*, où leur pouvoir prévaloit. Mais, imbus des nouvelles maximes de Rome, les *Prélats* n'étoient rien moins que diſpoſés à ſe prêter aux vues pacifiques de ſages Militaires, amis du Bien de l'Etat.

Marquis, *les* Comtes, *les* Ducs *& les* Rois (1), *les* Nobles *& les* Bourgeois de Milan *jurent, ſous le Porche de la Cathédrale, de faire la guerre aux* Comaſques *juſqu'à ce qu'ils aient détruit* Vico *&* Coloniola (2) *& même la Ville. Les Partiſans de l'Evêque* Gui *s'oppoſent avec courage aux effets de ce ſerment: mais* Ardoin, *Avoué de cet Evêché* (3), *s'entend avec les Milanois, & contribue beaucoup à ce que leur ſerment ait ſon exécution. Quoi qu'il en ſoit, les efforts de l'un & de l'autre ont été, dit-on, une ſemence d'iniquité. De quelle ſemence Home vivant vit-il jamais provenir tant de mauvaiſes actions? Les fruits de cette ſemence ſont grand nombre de très agréables Châteaux & de Places très fortes brûlées & détruites, de part & d'autre, quoiqu'injuſtement, avec leurs Habitans & les Métairies de leurs dépendances; & grand nombre de Bâtimens de guerre ſubmergés dans les Lacs* (4), *avec ceux qui les montoient, c'eſt à*

(1) Ils diſputoient au ſujet des Droits Inconteſtables des Souverains à l'égard de la Collation des grands Bénéfices; droits auxquels les *Ducs*, les *Marquis* & les *Comtes*, Souverains eux même, participoient en quelque choſe par la conceſſion du Seigneur ſuprême.

(2) La Ville de Come, par ſa poſition & ſa forme, repréſentoit, en quelque ſorte, une Ecreviſſe. La Ville étoit le Corps. Un Fauxbourg, qui s'appelle aujourd'hui *Borgo di Porta Torre*, bati ſur une langue de terre avancée dans le Lac de Lar, étoit la Queue. Les deux Fauxbourgs, només dans le Texte, bornant les deux antes du Lac, formées par la langue de terre, étoient les pinces de l'Ecreviſſe. Au couchant de la Ville, etoit celui de *Vico*, qu'on nome encore *Borgo di Vico*. Au Nord étoit celui de *Coloniola*, nomé pour lors à Come *Cluniola*. Son nom préſent eſt *Borgo di Sant Agoſtino*. La forme de Come l'a fait appeller *Cancrina Urbs*.

(3) *Landulf*, du 34e. Chap. de qui je traduis ceci, ſe trompe apparemment, en faiſant de cet *Ardouin* l'Avoué de l'Evêché de Come; *ejuſdemque Epiſcopatus Advocator*. Pour le dire en paſſant, on retrouve dans ce mot *Advocator*, celui d'*Avogador* en uſage à Veniſe. *Saſſi*, loin de ſoupçoner une erreur de la part de *Landulf*, accuſe, *Note* 17 ſur ce Chap. le P. *Tatti*, d'avoir eu tort, à l'année 1124, de ſes *Annal. de Come*, de dire *Ardouin* de la *Famille degl' Avocati*. Cette Critique me paroit fauſſe. Ce fut en 1123 qu'*Ardouin*, Commandant du Fort ou de la Tour de Meleto, ſe vendit aux Milanois, leur livra ce Poſte & les Bâtimens que les Comaſques y avoient, & ſe mit à faire la guerre à ſa patrie ſur le Lac & par terre. Il eſt nomé par le *Poëte Anonime de Come*, Vers 729, *Arduinus Advocatenſis*; ce qui me paroit ne pouvoir ſignifier que *de* Gente *Advocateuſi*, de la *Famille des Avocati*. Le P. *Stampa*, ſavant Editeur de ce Poëte, dit, dans une *Note* ſur cet endroit, *Arduino de Advocatis*; & dans ſa *Suite chronologique de cette Guerre*, année 1123, *Arduinus Advocatus*, ſans ajouter *Eccleſiæ*, ou *Epiſcopatus*. Les Ecrivains de Come doivent avoir été mieux inſtruits, que le *Saſſi*, de ce qui concerne les Familles de leur Ville. Je penſe donc que *Landulf*, Milanois, connoiſſant peu l'intérieur de Come, & trompé par l'équivoque du mot *Advocatus*, a fait d'un nom de Famille, un nom d'Office. Il ſe pouroit cependant qu'*Ardouin Avocato* fût alors Avoué (*Advocatus*) de l'Egliſe de Come. Peut-être même ſa Famille n'étoit-elle appellée *d'egl' Avocati*, que parcequ'elle poſsédoit héréditairement l'Avouerie de cette Egliſe. Ainſi, les *Viſconti* de Milan tiroient leur nom de ce que la Charge de Vicomte (*Viſconte*) avoit été longtems héréditaire dans leur Famille.

(4) De Lar & de Lugano.

dire une multitude innombrable d'Homes. Enfin la Ville de Come elle-même, abandonée de ſes Citoïens, voit tous les jours ſes ruines en répandant des larmes. Telle eſt l'idée que LANDULF *le Jeune*, en prenant un détour aſſés ingénieux pour blâmer ſes Concitoïens de Milan, nous done de cette guerre, dans laquelle il perdit un de ſes Frères. Elle dura près de dix ans. Nous en avons un détail exact dans le *Poème* de l'*Anonime de Come*: mais la nature de cet Ouvrage ne me permêtra d'en dire que ce qu'il y a de plus eſſentiel.

1119.

LE Pape *Gélaſe II* avoit indiqué, l'année précédente, un Concile à Rheims (1), dans lequel ſon intention étoit de terminer la grande Affaire des Inveſtitures. *En attendant, il viſita*, dit MURATORI (2), *quelques Villes & quelques Égliſes. Il vint un grand nombre de Prélats & d'Ambaſſadeurs lui rendre leurs reſpects; & les Hiſtoriens obſervent, que la connoiſſance que l'on eut de ſa pauvreté, lui fit venir de tous côtés, pour ſubvenir à ſes beſoins, une immenſe quantité de préſens & d'argent, ſoit que l'on donât volontairement, ſoit qu'on obéît à ſes ordres. Quoi qu'il en ſoit*, Ordric Vital *en prend occaſion de mal parler de lui* (3). *Ce bon Pape ſe tranſporta, ſuivant le* Cardinal d'Aragon, *à Montpellier, à Toulouſe, en Auvergne. D'autres le font aller à Vienne, enſuite à Lion, puis à Mâcon. Dans cette dernière Ville, un commencement de Pleuréſie ſe joint à la Goutte, qui le faiſoit ſouffrir. Il s'étoit mis en chemin pour aller au Monaſtère de Clugni. C'eſt pourquoi, bien que malade, il preſſe ſon voïage, juſqu'à ce qu'il arrive, come il le deſiroit, dans ce ſaint lieu. Son mal s'y étant augmenté de plus en plus, il rend ſon ame au Créateur le 29 de Janvier.*

(1) On peut voir, à ſon Art. *Col. des Papes*, qu'on s'eſt trompé, lorſque, d'après l'*Abbé d'Urſperg*, on fait tenir, par ce Pape, en cette année, un Concile à Vienne.

(2) T. VI, p. 395.

(3) Cet Hiſtorien parle, Liv. XII, ſous l'année 1118, d'un Concile mixte, qui ſe tint à Rouen, le 7 d'Octobre, auquel le Roi *Henri I.* fut préſent. *Là*, Conrad, *Clerc de Rome*, dit-il, *& Légat du Pape Gélaſe*, ſe plaignit par un diſcours très éloquent, come enivré dès ſon enfance des Sciences des Laïcs, *de l'Empereur* Charle (il faut *Henri*), *cruel deſtructeur des bones œuvres & des édifices du Pape* Paſchal, *& barbare perſécuteur des Catholiques. Il y joignit des lamentations touchant le Faux-Pape* Bourdin, *invaſeur du Siége Apoſtolique, & les tribulations de beaucoup de ſortes dont l'Egliſe étoit affligée vers la Toſcane. Il parla de plus de l'exil, auquel les tempêtes, qui s'élevoient, avoient réduit le Pape Gélaſe, qui déja ſe trouvoit en deça des Alpes; & demanda le ſecours des Prières de l'Egliſe de Normandie, & plus encore celui de ſon argent.*

Les Hiſtoriens les meilleurs & les plus accrédités s'accordent ſur ce jour précis ; & ceux qui le diſent mort quelques jours pluſtôt, ne méritent point de créance. Son Corps eſt inhumé dans l'Egliſe de Clugni. Se ſentant près de mourir, il avoit mandé les Cardinaux, qui l'accompagnoient, & leur avoit propoſé de lui doner pour ſucceſſeur *Conon*, Evêque de Paleſtrine (1). Celui-ci, s'excuſant ſur ſa propre foibleſſe, & ſur le beſoin que l'Egliſe avoit d'une tête plus forte que la ſiène, avoit lui-même nomé pour cette grande charge GUI *de Bourgogne*, Archevêque de Vienne. Ce Prélat, qui venoit trouver le Pape à Clugni par ſon ordre, en apprend la mort en chemin, & continue ſa route. Les Evêques, les Cardinaux, les Clercs & les Laïcs Romains de la ſuite de *Gélaſe*, aſſemblés, le 1 de Février, éliſent Pape l'Archevêque de Vienne, qui refuſe longtems de conſentir à ſon élection, qui lui paroiſſoit peu légitime, & qui pouvoit très bien n'être pas approuvée à Rome; & ne l'accepte enfin qu'à condition de ne point prendre les marques du Pontificat juſqu'à ce que le conſentement de Rome ſoit venu. Ses Electeurs dépêchent auſſitôt à leurs Confrères reſtés en cette Ville; &, par les ſoins principalement de PIERRE *de* LÉON, dont le fils *Pierre*, Cardinal-Diacre, avoit ſuivi *Gélaſe*, on y confirme, le 1 de Mars, l'élection de *Gui*, qui, dans le courant de ce mois eſt introniſé dans ſon Egliſe Cathédrale de Vienne, ſous le nom de *Calixte II* (2). Il ſe rend enſuite en Languedoc; & le 6 ou le 7 de Juin, ou le 9 de Juillet, il y tient un Concile (3) avec des Archevêques, des Evêques, & des Abbés de Provence, de Languedoc, de Gaſcogne,

(1) *Muratori*, p. 396, ſe trompe, en le nomant *Otton*.

(2) Voïés dans ſon Art. *Col. des Papes*, pp. 315-9, ce que *Muratori*, dont j'adopte le ſentiment, dit à ce ſujet. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 67, N. 1, dit, en ſuivant de mauvais guides, que ce Pape *fut couroné ſolemnellement à Vienne par* Lambert, *Evêque d'Oſtie, le Dimanche de la Quinquagéſime neuvième de Février* 1119. C'eſt ce qui ne pouvoit pas ſe faire. Il faloit le tems d'avoir réponſe de Rome. La date du Dimanche de la Quinquagéſime eſt priſe de la *Chronique de Vezelai*, dont l'Auteur s'eſt mal expliqué. Ce qu'il dit ſe doit entendre de ce qu'il ſe fit à Vienne, ce Dimanche, une publication ſolemnelle de l'élection de *Calixte*. Il y a faute dans le Texte de *Pandulf de Piſe*. Il y eſt dit, qu'après la mort de *Gélaſe II* le Siége vaqua *XV jours*. Les Copiſtes ont alteré le chifre. Il devoit y avoir *XXXI jours*; c'eſt le tems écoulé depuis la mort de *Gélaſe*, 29 de Janvier, juſqu'à la confirmation de l'élection de *Calixte*, faite à Rome le 1 de Mars.

(3) On a dans le T. X *des Concil.* un Extrait de celui-ci tiré du Livre du Camérier *Cencius*; & la petite *Préface* de cet Extrait le dit tenu le *VIII des Ides* (6) *de Juin*; & *Bernard de Gui*, le *VII des Ides* (7) *de Juin*: mais le Recueil d'*Udalric de Bamberg* le date du *VII des Ides* (9) *de Juillet*. Si quelques Anciens ont mis ce Concile en 1120; c'eſt en ſe ſervant de l'Année Piſane.

d'Eſpagne & de Bretagne. Il s'y publie dix Canons, dont le 1^r^. & le 9e. ont pour objet la Simonie ; & le 6e. « défend de con-» traindre les Clercs à rendre, à cauſe de leurs Bénéfices Ec-» cléſiaſtiques, aucun ſervice aux Laïcs ». Les Papes vont toujours à leur but. Cette énonciation vague donoit atteinte aux droits, que les Souverains & les Seigneurs avoient d'exiger certains ſervices des Eccléſiaſtiques, leurs Vaſſaux, à raiſon des *Fiefs*, qu'ils tenoient d'eux, & qui faiſoient le tout, ou partie du Domaine des Bénéfices Eccléſiaſtiques. *Calixte* ſe diſpoſe enſuite à ſe rendre à Rheims pour le Concile convoqué par ſon Prédéceſſeur. Depuis ſon élection à Clugni, *Conon*, Evêque de Paleſtrine, nomé par *Gélaſe*, Légat en Allemagne, étoit allé remplir cette Légation. Il y tient deux Conciles, l'un à Cologne, & l'autre à Fritzlar. Dans tous les deux, il dénonce l'excommunication, prononcée par *Gélaſe* au Concile de Capoue contre l'Empereur & l'Antipape ; &, dans le dernier, il fait réſoudre de tenir inceſſamment à Wuirtzbourg une Diète générale des Princes Germaniques, où l'Empereur ſera tenu de venir ſe juſtifier en perſone, ou ſera dépoſé, quoiqu'abſent. *Henri*, retourné de Lorraine en Italie, n'eſt pas pluſtôt informé de cet attentat ſéditieux, l'ouvrage du Miniſtre du Pape, que, tranſporté de colère, il laiſſe l'Impératrice ſa Femme & des Troupes en Italie, & repaſſe rapidement en Allemagne, où l'on n'attendoit rien moins que ſa préſence. Sa colère ſe ſignale par des exécutions militaires ; & ſon exemple fait prendre les armes de tous côtés. Ce n'eſt dans toutes les Provinces, que courſes, pillages, incendies ; & la fureur du ravage eſt portée ſi loin, qu'on ne reſpecte pas même la Trève de Dieu, dont l'obſervation avoit été promiſe par tant de ſermens. *C'eſt pourquoi* HENRI, *preſſé*, dit l'ABBÉ D'URSPERG (1), *par les Députés des Evêques & des Princes de tout le Roïaume, conſent de tenir à Tribur une Diète générale, & promet d'y ſatisfaire, ſuivant ce que les Princes décideront, à tout ce qu'on lui reprochera. Dans cette Diète, aſſemblée vers le Rhin, l'Empereur, prenant, en eſprit de concorde, également conſeil de ſes Ennemis & de ſes Amis, done ordre que, dans toute l'étendue du Roïaume, on rende à chacun ce dont on l'avoit pu dépouiller ; & fait rentrer dans ſa main tout ce que les anciens Rois avoient poſsédé come appartenant à leur Fiſc ; & la Diète ordone le rétabliſſement de la paix dans toutes les Provinces : mais,*

(1) Année 1119.

par l'évènement, cette paix ne procura pas de grands avantages. Il se trouve à cette Assemblée des Députés de Rome, de Vienne, & de diverses Eglises, qui tous confirment l'élection du Seigneur Calixte. *Tous nos Evêques lui promettant obéissance, approuvent la tenue du Concile, auquel on les invitoit, pour les environs de la fête de S.* Luc; *& le Roi promet de s'y trouver lui-même pour y travailler à la reconciliation de l'Eglise universelle. C'est ce qu'avoient obtenu de lui l'Evêque de Châlons* (1), *& l'Abbé de Clugni* (2) *qui l'étoient venus trouver à Strasbourg. Mais, si l'on veut être parfaitement instruit de ce Concile, on en trouvera tout le détail élégamment exposé, dans un* Ecrit *d'un certain Scholastique appellé* Helfon (3). *On y verra l'Empereur consentir à faire la paix entre l'Empire & le Sacerdoce; de plus, non pas assister à ce Concile, tenu le 20 d'Octobre, en présence d'une multitude innombrable de Clercs & de Laïcs, & présidé par le Pape* Calixte II *entouré de 426 Pères* (4): *mais pourtant se présenter dans le voisinage, entrer en conférence avec les Légats du Seigneur Pape, enfin demander un second délai pour se défendre dans une Diète générale des Princes au sujet des Investitures Ecclésiastiques, auxquelles on le pressoit si fort de renoncer; en dernier lieu, la paix ne s'étant point faite entre l'Empereur & l'Apostolique, celui-ci confirmer les* Décrets *de ses prédécesseurs; ajouter courageusement quelques autres choses, que les circonstances exigeoient; &, finissant ainsi le Concile après 12 jours* (5), *permettre à tous de s'en retourner chés eux, munis de la bénédiction Apostolique.* C'est du Concile de Rheims, que l'*Abbé d'Ursperg* veut parler. *Calixte*, s'étant rendu dans cette Ville, y trouve 15 Archevêques, plus de deux cens Evêques, un très grand nombre d'Abbés, & beaucoup de Clercs revêtus de Dignités Ecclésiastiques, outre une multitude immense d'autres Clercs & de Laïcs. L'ouverture du Concile se fait, le lundi 20 d'Octobre, dans la Nef de l'Eglise Métropolitaine, devant le Crucifix; & le Pape déclare, « Qu'il » est principalement assemblé pour l'extirpation de la Simonie » par l'abolition des *Investitures* ». Durant quelques jours, avant la tenue du Concile, les Evêques d'Ostie & de Châlons, le Cardinal *Gregoire* & l'Abbé *Ponce* avoient continué les

(1) *Guillaume de Champeaux.* (2) *Ponce.*

(3) *Tengnagel* l'a fait imprimer dans ses *Monumenta vetera*, &c. Je le traduirai dans la septième *Note* après celle-ci.

(4) Archevêques, Evêques, & Abbés. Il faloit 427.

(5) Il faut 11.

Négociations entamées à Strasbourg. L'Empereur étoit alors en Lorraine avec une Armée, dit-on, de trente mille Homes; & les Légats, qu'il avoit reçus entre Verdun & Mets, étoient convenus avec lui des conditions de la paix & d'une conférence, qu'il auroit avec le Pape à Mouſon, pour la conclure. Sur le compte qu'ils en rendent au Concile, le Pape, de l'avis des Pères, quite Rheims, le Mercredi 22, pour ſe rendre au lieu de la Conférence: mais, par l'effet d'une terreur, véritable ou feinte de ſa part, ou de celle de ceux qui l'accompagnoient, & dont la cauſe, ou le prétexte étoient quelques Troupes Impériales, éparſes dans la Campagne, il a peu d'empreſſement de s'aboucher avec l'Empereur. Il envoie ſes Légats demander à ce Prince l'exécution de ſes promeſſes. Ils s'en acquitent avec une hauteur très capable de l'empêcher de les tenir. Il ne le refuſe cependant point: mais, aiant à perdre un Droit hérité de ſes prédéceſſeurs, il demande le tems d'aſſembler une Diète pour conclure la paix de l'avis de tous les Princes de ſes Roïaumes. C'étoit le Samedi 25. Les Légats repartent, en lui déclarant que la paix ne peut pas ſe faire. Dès le jour même, il fait demander au Pape, par le Comte de Troies qui l'eſcortoit, de remètre la Conférence au Lundi ſuivant, qu'il accomplira tout ce qu'il a promis. Sur le rapport de ſes Légats, le Pape ne voit dans les délais de l'Empereur que de la mauvaiſe volonté. Dieu ſeul pouvoit ſavoir ſi le Pape ſe trompoit. Rien ne nous apprend la véritable réſolution d'*Henri* (1). Quoi qu'il en ſoit, la fraïeur de *Calixte* & de ſa ſuite redouble ſi fort, que le Dimanche il part avant le jour, & revient à Rheims ſi rapidement, qu'aiant fait vingt lieues, il arrive aſſés tôt dans la matinée pour célébrer la Meſſe, & ſacrer un Evêque. Un des Légats rend compte au Concile du voïage du Pape & de ſes ſuites. *Calixte*, n'aiant pu s'y trouver le Mardi, parcequ'il étoit incommodé, vient à la Seſſion du Mercredi. Son deſſein étoit de publier les *Décrets*, & de faire la clôture: mais la lecture des *Décrets* dure juſqu'à la nuit.

(1) *Il fut traité de la paix*, dit *Muratori*, p. 398, *entre l'Empereur & les Légats du Pape: mais, après avoir promis & repromis, il ſe refuſa, ſous divers prétextes, à tout accommodement; & trompa quiconque croioit la paix déja faite.* C'eſt parler trop légèrement d'*Henri IV*, qui ſe trouvoit dans le cas de faire ſa paix avec le Pape, & qui, deux ans après, ne ſe rendit nullement difficile ſur les conditions. *Muratori* dit tout de ſuite: *Nous apprenons de* Falcon de Benevent *que* Landulf, *Archevêque de Bénevent, tint auſſi, cette année, avec ſes Suffragans un Concile, auquel il ſe trouva quelques Cardinaux Romains.* Il n'eſt point parlé de ce Concile dans la Collection du P. *Labbe*.

Celui qui concernoit les *Inveſtitures*, conçu d'une manière trop générale, cauſe une longue diſpute; parceque les Laïcs s'imaginoient que le Concile leur vouloit ôter les Dîmes & les autres Biens eccléſiaſtiques qu'ils poſsèdoient en Fiefs depuis longtems. Le *Canon* réformé, ne parlant plus que des Evêchés & des Abbaïes, paſſe le lendemain ſans conteſtation. Ce jour-là donc, Jeudi 30 d'Octobre, *l'Evêque de Barcelone, petit de taille & maigre : mais célèbre par ſon érudition, ſon éloquence & ſa piété, fait*, dit ORDRIC VITAL (1), *un Diſcours ingénieux & profond ſur la Dignité Roïale & Sacerdotale, que tous ceux qui le pouvoient entendre, écoutent avec une grande avidité. Enſuite le Pape, chagrin, excommunie* (avec l'appareil des Cierges allumés, puis éteints), *l'Empereur* Henri (2), *qui combatoit contre Dieu* (3), *le Faux-Pape* Bourdin, *& leurs Fauteurs. Il leur aſſocie & frape pareillement d'Anathême juſqu'à réſipiſcence d'autres grands Pécheurs, qui, repris ſouvent en public, étoient reſtés incorrigibles. Enfin il ordone qu'on publie les* Canons *du Concile de Rheims.* (Le Cardinal) JEAN de Crême *les avoit dictés de l'avis du Sénat Romain* (4); Jean, *Moine de Saint-Ouen de Rouen, les avoit écrits; &* Chriſogon, *Diacre* (-Cardinal) *de l'Egliſe Romaine, les récite à haute & intelligible voix* (5). Voici les *Canons* de ce Con-

(1) Livre XII.

(2) *Ordric Vital* nome ici cet Empereur *Charle-Henri*. Dans un autre endroit il ne l'appelle que *Charle*.

(3) *Imperatorem Tleomachum.*

(4) C'eſt à dire des Evêques & des Cardinaux Romains, qui, venus en France avec *Gélaſe II*, ſe trouvoient à la ſuite de *Calixte II*.

(5) Dans le T. X des *Conciles*, après les *Actes du Concile de Rheims* tirés d'*Ordric Vital*, on trouve col. 872-8; *Ejuſdem* Concilii Acta *deſcripta in Commentariolo* Heſſonis *Scholaſtici*, dont voici la traduction. *L'Evêque de Châlons & l'Abbé de Clugni vinrent à Strasbourg trouver le* Roi, *pour traiter avec lui de la paix & de la concorde entre l'Empire & le Sacerdoce. Le* Roi *leur demandant conſeil ſur la manière de faire cette paix ſans diminution de ſa puiſſance roïale; l'Evêque prit la parole & répondit :* Seigneur Roi, ſi vous deſirés avoir une véritable paix, il faut que vous renonciés abſolument à l'*Inveſtiture des Evêchés & des Abbaies.* Et, pour que vous ſoïés certain qu'en cela vous ne ſouffrirés aucune diminution de votre puiſſance roïale, ſachés qu'élu dans le Roïaume de France, je n'ai rien reçu de la main du Roi avant ni depuis ma conſécration; & cependant, à l'égard du Tribut, de la Milice, des Péages & de toutes les choſes appartenantes à l'Etat, anciènement données par les Rois Chrétiens à l'Egliſe de Dieu, je le ſers auſſi fidèlement, que vous ſervent, dans votre Roïaume, vos Evêques, dont l'*Inveſtiture*, continuée juſqu'à préſent, a cauſé cette diſcorde, & vous a fait encourir la Sentence d'Anathême. *A cela le* Roi, *levant les mains, fit cette réponſe.* Eh bien, *dit-il!* Qu'on faſſe de même. Je ne demande rien de plus. *Alors l'*Evêque *ajouta* : Si donc vous voulés renoncer aux *Inveſtitures*, & rendre les biens des Egliſes, & de ceux qui ſe ſont emploïés pour l'Egliſe, nous travaillerons, avec l'aide du Seigneur, à mettre fin

cile, qui tous ont pour objet des points condamnés par d'autres Conciles, dont j'ai rendu comte dans cette *Epoque*. I. *Ce que les* Décrets *des Saints Pères ont établi touchant la méchanceté ſimoniaque, nous le confirmons auſſi, par le Jugement du Saint-Eſprit & par l'Autorité du Siége Apoſtolique. Si donc quelqu'un, ſoit par lui-même, ou par quelque autre perſone interpoſée que ce puiſſe être, vend, ou achète, un Evêché, une Abbaïe, un Doïéné, un Archidiaconé, une Cure* (Presbytera-

à cette querèle. *Après avoir pris conſeil des ſiens, le* Roi *promit de faire toutes ces choſes, s'il trouvoit chés le Seigneur* Pape *de la bone-foi & de la Juſtice, & ſi l'on rendoit, tant à lui-méme qu'aux ſiens, une véritable paix, & les Biens qu'ils avoient perdus à l'occaſion de cette guerre. L'*Evêque, *aiant entendu cela, demanda des aſſurances de l'exécution de ces Articles, tant pour que leur travail ne fût pas inutile, que pour qu'ils púſſent porter plus aiſément le Seigneur* Pape *à faire la paix. Alors le* Roi, *prenant à témoin la Foi Chretiène, & mètant ſa propre main dans celle de l'*Evêque *& de l'*Abbé, *promit d'exécuter ſans fraude ces Articles. Après lui, l'*Evêque de Lauſane, *le* Comte Palatin, *& les autres* Clercs & Laïcs, *qu'il avoit avec lui, firent, de la même manière, la même promeſſe.*

*Après avoir reçu cette aſſurance, l'*Evêque *& l'*Abbé *retournèrent trouver le* Pape *à Paris* (*a*), *& lui rapportèrent fidèlement ce qu'ils avoient vu & entendu. Le* Pape, *en les applaudiſſant, répondit ainſi*: Plût à Dieu que ce fût déja fait, ſi cela ſe peut faire ſans fraude! *Auſſi-tôt, aiant pris conſeil des* Evêques *& des* Cardinaux, *il renvoïa vers le* Roi *les mêmes* Légats, *en leur joignant de ſa Cour* (*b*) *l'*Evêque d'Oſtie *& le* Cardinal Grégoire, *afin qu'ils examinaſſent les Articles avec plus de ſoin, & qu'ils les arrêtaſſent par des Ecrits de part & d'autre; & que, ſi le* Roi *les vouloit exécuter, comme il l'avoit promis, ils lui marquaſſent un jour, où cela ſe fît, avant la fin du Concile. En l'allant trouver, ils le rencontrèrent entre Verdun & Mets; & lui dirent,* « *Que le* Pape *le recevroit volontiers, s'il vouloit exécuter ſa promeſſe* ». *Le* Roi *parut en être joieux; ce qu'il avoit promis à Strasbourg entre les mains des deux només ci-deſſus, il le confirma là pour la ſeconde fois, en mètant ſa propre main dans la main de l'*Evêque d'Oſtie, *du* Cardinal Grégoire, *de l'*Evêque de Chalons, *& de l'*Abbé, « *ſavoir que, la ſixième Férie prochaine, IX des Calendes de Novembre* (le Vendredi 24 d'Octobre), *il exécuteroit à Mouſon, en préſence du Seigneur* Pape, » *les Articles contenus dans l'*Ecrit, *qui ſuit* ». *Après lui le* Duc Welf (de Bavière), *le* Comte Bérenger, *le* Comte Palatin, *le* Comte Guillaume *& d'autres* Evêques, Clercs & Laïcs *en grand nombre jurèrent la même choſe. Le* Roi *voulut de ſon côté que les nôtres lui donaſſent aſſurance de la même manière,* « *Que, s'il* » *n'y avoit de ſa part aucun empêchement, le* Pape *accompliroit le même jour,* » *ce que ſon* Ecrit *contenoit* ». *Or l'*Ecrit (du *Roi*) *pour la paix fut tel.* Je *Henri*, par la grace de Dieu, *Empereur Auguſte des Romains*, pour l'amour de Dieu, de S. *Pierre*, & du Seigneur *Pape Calixte*, je renonce à toute *Inveſtiture* de toutes les Egliſes, & je done une véritable paix à tous ceux qui, depuis le commencement de cette querèle, ont été, ou ſont en guerre pour l'Egliſe. Je rens aux Egliſes & à tous ceux qui ſe ſont emploïés pour l'Egliſe, leurs Biens que j'ai; & je les aiderai fidèlement à ravoir ceux que je n'ai pas. S'il nait de-là quelques difficultés, que celles concernant les choſes eccléſiaſtiques ſoient terminées par un Jugement canonique; & celles concernant les choſes ſéculières, par un Jugement ſeculier. *L'*Ecrit *du Seigneur* Pape *étoit ainſi.* Je *Calixte Second*, par la grace de Dieu, *Evêque Catholique de l'Egliſe Romaine*, je done une véritable paix à *Henri, Empereur Auguſte des Romains*, & à tous ceux qui ont été, ou ſont pour lui contre les Romains. Je leur rens leurs Biens, que j'ai, qu'ils ont perdus pour cette guerre; & je les aiderai fidè-

(*a*) Il y étoit le 6 d'Octobre. (*b*) *De Latere ſuo.*

tum), *un Archiprêtré, une Prévôté, une Prébende, des Autels, ou quelques Bénéfices Eccléſiaſtiques que ce ſoient, des Promotions, des Ordinations, des Conſécrations, des Dédicaces d'Egliſe, la Tonſure Cléricale, des Siéges dans le chœur, ou quelques Offices Eccléſiaſtiques que ce ſoient, que le Vendeur & l'Acheteur ſoient ſoûmis à la peine de perdre leur Dignité, leur Office & leur Bénéfice. S'ils ne revienent pas à réſipiſcence, que, percés du glaive de l'Anathême, ils ſoient, de toute*

lement à ravnir ceux qu'ils n'our pas. S'il naît de-là quelques difficulrès; que celles concernant les choſes eccléſiaſtiques ſoient terminées par un Jugement canonique, & celles concernant les choſes ſéculiéres, par un Jugement ſéculier. *Après ces ſuretés données* (de part & d'autre), *les* Légats *retournèrent promtement auprès du* Pape *à Rheims; & rendirent comte dans le Conſeil de ce qu'ils avoient fait, & de ce qu'ils avoient reçu, tant du* Roi, *que des ſiens; & déſignene en même tems le jour & le lieu de la Conférence* (entre le *Pape* & le *Roi*).

Le (Lundi) XIII *des Calendes de Novembre* (le 20 d'Oct.), *le Seigneur* Pape, *aſſis dans le Conſeil genéral à Rheims, commença par dire, entre autres choſes:* Seigneurs Péres & Frères, voici la cauſe, pour laquelle nous vous avons appellés de païs ſi éloignés à ce Concile. Vous ſavés combien de tems l'Egliſe a travaillé contre diverſes Héréſies; & que, come, par le Jugement du Saint-Eſprit, *Simon le Magicien* périt, chaſſé hors de l'Egliſe de Dieu par S. *Pierre*, à qui le Seigneur a dit ſpécialement: *J'ai prié pour toi*, Pierre, *pour que ta foi ne manque pas; & que, revenant à toi, tu confirmes tes Frères* (Luc 12), de même, juſqu'à notre tems, le même S. *Pierre*, n'a pas ceſſé, par ſes Vicaires, d'attaquer & d'extirper de l'Egliſe les Sectateurs de *Simon*. Moi-même, qui ſuis, bien qu'indigne, ſon Vicaire tel quel, je deſire, par votre conſeil & votre ſecours (*a*), bannir de toute maniére, avec l'aide de Dieu, hors de l'Egliſe, l'*Héréſie Simoniaque*, qui s'eſt renouvellée contre l'Egliſe de Dieu, principalement par les *Inveſtitures*. C'eſt pourquoi, s'il vous plait, écoutés nos Frères, leſquels ont porté des paroles de paix entre nous & le *Roi de Germanie* (*b*), vous tendre un comte exact de toute l'Affaire; &, parceque l'Affaire nous intéreſſe tous, ſoiés attentifs, chacun ſuivant ſa portée, à me doner le plus ſage conſeil ſur ce qu'il faut faire. *Alors le Seigneur* Pape *chargea* l'Evêque d'Oſtie *d'expoſer en Latin le détail de l'Affaire à tout le Concile; &*, l'Evêque d'Oſtie *en aiant parlé prudemment*, l'Evêque de Châlons *l'expoſa, par ordre du Seigneur* Pape, *une ſeconde fois en ſa langue maternelle aux* Clercs & Laïcs. *Cela fait*, il (le Pape) *propoſa ce jour là même, & le ſuivant, diverſes choſes, qu'il renvoia toutes à terminer à la fin du Concile.*

Le jour ſuivant (le Mardi), *les* Evêques *aiant été d'avis que le Seigneur* Pape,

(*a*) Il y a dans le Texte: *Noſtro conſilio & auxilio.* La ſuite du Sens exige, qu'nn liſe *veſtro.*

(*b*) Le Latin dit: *inter nos & Regem dictum Theutonicum*; ce que l'Abbé *Fleuri*, Liv. 67, N. V, traduit: *entre nous & le prétendu Roi des Allemans.* C'eſt ce que le *Pape* ne peut pas avnir voulu dire, après l'*Acte*, ſigné par ſes Légats en ſon nom, dans lequel il nome *Henri*, *Empereur auguſte des Romains.* Ç'auroit été, dans la circonſtance actuelle, une expreſſion de mépris extrêmement déplacée, ſurtout dans la bouche de *Calixte II*, proche parent d'*Henri*. Dans *Regem dictum Theutonicum*, ſi *dictum* n'eſt pas une mauvaiſe addition de quelque Copiſte, c'eſt une inadvertance de l'Auteur, qui, dans le moment, oubliant que c'eſt le *Pape*, qui parle, & croiant parler lui-même, a mis, relativement à ce qui précéde de ſa narration, *Regem dictum Theutonicum, ledit Roi de Germanie*, au lieu de mètre ſimplement *Regem Theutonicum, le Roi de Germanie.*

manière, retranchés de l'Egliſe de Dieu. II. *Nous défendons abſolument que l'*Inveſtiture des Evêchés & des Abbaïes *ſe faſſe par* main laïque. *Qu'ainſi quiconque des* Laïcs *oſera déſormais doner l'*Inveſtiture *ſoit ſoumis à la vangeance de l'Anathême; & que celui qui l'aura reçue perde, de toute manière, & ſans eſpérance de retour, la Dignité dont il aura été inveſti.* III. *Nous ordonons que tous les Biens des Egliſes, leſquels leur ont été donés par la libéralité des Rois & la largeſſe des Princes,*

au jour marqué, ſe rendit à la Conférence pour conclure la paix, & pour examiner par lui-même ſi cet Home agiſſoit ſuivant la vérité; ce jour-là, le Seigneur Pape *parla de cette manière vers la fin du Concile.* Seigneurs Pères & Frères, vous ſavés combien notre Mère la Sainte Egliſe a combatu, du tems de nos Pères, contre l'*Héréſie Simoniaque*, qui s'exerce principalement par les *Inveſtitures*; &, parcequ'il plaît à Dieu tourpuiſſant offrir, de nos jours, la paix à ſon Egliſe, & que, le jour de la Conférence étant très proche, nous ſomes forcés d'allet demain au lieu deſtiné pour cet effet, nous vous prions inſtamment d'attendre patiemment notre retour; &, ſi Dieu nous done la paix, d'annoncer la joie commune à tout le Monde. Mais, ſi notre Adverſaire, ce que Dieu détourne, tente d'en agir frauduleuſement avec nous (a), nous reviendrons en hâte vous trouvet; &, come nous ſouhaitons confirmet avec vous & pat vous le Traité de paix, s'il ſe fait, de même nous tenterons, pat le Jugement du Saint-Eſprit & par le vôtre, de lancer le glaive de S. *Pierre* contre l'auteur de la fraude, s'il ſe trouve parjure. *Aiant enjoint ces choſes, en vertu de l'obéiſſance, aux* Archevêques, *aux* Evêques *& aux* Abbés, *il leur ordona de plus, en ſon abſence, & le jour de la Conférence ſurtout, d'offrir à Dieu des Pſeaumes, des Prières & des Sacrifices ſpirituels, & d'aller nus pieds en Proceſſion de la grande Egliſe de Rheims à l'Egliſe de Saint-Remi. Le Seigneur* Pape, *aiant ainſi ſuſpendu le Concile, partit, la quatrième Férie* (le Mercredi), *pour aller au lieu de la Conférence, auquel il n'arriva, que la cinquième Férie* (le Jeudi) *avec peine, accompagné de beaucoup de perſones. La ſixième Férie* (le Vendredi), *aiant appellé dans ſa chambre les* Archevêques, *les* Evêques, *les* Abbés *& les autres* Gens ſavans, *qu'il avoit amenés en grand nombre, il fit lire, en préſence de tous, l'un & l'autre* Ecrit *des conditions de la paix. Après qu'on eut lu celui du* Roi, *les* Evêques *ſe mirent à l'examiner ſoigneuſement, & ſurtout l'Article qui portoit :* Je renonce à toute *inveſtiture* de toutes les Egliſes; *& dirent :* Si le *Roi* agit avec ſimplicité, ces paroles ſuffiſent: mais elles nous paroiſſent avoir beſoin d'explication, en cas que, ſous prétexte de cet Article, il veuille tentet de faire quelque chicane, de peur qu'il n'eſſaie pat hazard de revendiquer les anciènes Poſſeſſions des Egliſes, ou d'en inveſtir de nouveau les Evêques. *Enſuite on examina très attentivement l'Article où l'*Ecrit *du Seigneur* Pape *diſoit :* Je done une véritable paix au *Roi*, & à tous ceux qui ont été, ou ſont pour lui dans cette guerre, *de peur « que par doner la paix » on n'entendît quelque choſe de plus que rendre la Communion de l'Egliſe; & » qu'en vertu de cette Expreſſion, l'Egliſe ne fût obligée de recevoir ceux qu'on » avoit oppoſés aux légitimes Paſteurs, ou que, ſans un grand préjudice, elle » ne pût pas ſoûtenir la dépoſition de ceux qu'on avoit dépoſés canoniquement ». Après que toutes choſes eurent été murement diſcutées, l'*Evêque d'Oſtie, *le* Cardinal Jean (*de Crême*), *l'*Evêque de Viviers, *l'*Evêque de Châlons, *l'*Abbé de Clugni, *& pluſieurs autres furent envoïés au Camp du* Roi, *avec les* Ecrits *dans leurs mains. Lorſqu'ils furent arrivés au Camp, ils montrèrent ces* Ecrits, *dont ils expliquèrent les articles, ſuivant qu'on en étoit convenu d'un commun avis. Le* Roi, *aiant entendu ce qu'ils lui diſoient, nia d'abord abſolument qu'il eût rien*

(a) Le Texte des Conciles porte : *in toto agere tentaverit.* Il eſt clair qu'il faut *in dolo.*

ou par l'offrande de qui que ce ſoit des Fidèles, ſoient inattaquables & inviolables à perpétuité. Si quelqu'un les enlève, les envahit, ou les retient par une puiſſance tirannique, que, ſuivant le Décret *du B.* (Pape) Simmaque, *il ſoit frapé d'un Anathême perpétuel.* IV. *Qu'aucun Evêque, aucun Prêtre, aucun abſolument d'entre le Clergé ne laiſſe, come par droit héréditaire des Dignités ou Bénéfices Eccléſiaſtiques. Nous ordonons en outre que l'on n'exige abſolument aucun prix du Batême, du*

promis de tout cela (*a*). L'Evêque de Châlons, *enflamé du zèle de Dieu & ceint de l'Epée de ſa parole, répondit alors pour tous* : Seigneur, ſi vous voulés nier cet *Ecrit*, que nous tenons dans nos mains, & l'explication que vous avés entendue, je ſuis prêt, en atteſtant les perſones religieuſes, qui ſe trouvèrent entre vous & moi, de jurer ſur les Reliques, ou ſur l'Evangile de *Jéſus-Chriſt*, que vous avés confirmé ces choſes dans ma main, & que j'ai reçu votre ſerment dans le ſens de cette explication. *Convaincu par le témoignage de tous* (ceux que l'*Evêque* atteſtoit), *il fut contraint d'avouer ce qu'il avoit nié d'abord* (*b*). *Il ſe plaignit cependant beaucoup d'eux, « en ce que, par leur conſeil, il avoit promis ce qu'il ne pouvoit exécuter ſans diminution de ſa puiſſance roiale ».* L'Evêque *lui répondit ainſi* : Seigneur *Rol*, vous nous trouverés en tout fidèles à nos promeſſes. Car le Seigneur *Pape* ne tend en aucune manière à diminuer, come quelques gens, qui sèment la diſcorde (*c*), le diſent, l'Etat de l'Empire, ou la puiſſance du Roiaume. Au contraire, il déclare publiquement à tous qu'ils doivent, de toutes manières, vous ſervir à la guerre & dans toutes les autres choſes dans leſquelles ils avoient coûtume de ſervir, & vos prédéceſſeurs & vous. Mais, loin de croire que l'Etat de l'Empire puiſſe être diminué, parcequ'il ne vous ſera plus permis de vendre les Evêchés, vous devriés pluſtot eſpérer que la renonciation à ce que Dieu vous

(*a*) Ce dut être principalement ſur cette première réponſe de l'*Empereur*, qu'on l'accuſa de n'avoir pas agi ſincèrement, & d'avoir refuſé de tenir parole. Il faut faire attention qu'il devoit être ſur la défiance, après avoir été trompé, come il l'avoit été, dans ſes premières Négociations avec *Paſchal II*. Les explications, que l'on donoit aux Articles des deux *Ecrits*, lui devoient paroître des piéges; & la première réponſe, que l'indignation & la méfiance lui devoient dicter, eſt qu'il n'avoit pas promis ce qu'on lui diſoit. Il réſulte de cette réflexion que ceux, d'après le rapport deſquels l'Hiſtorien parle de cette première réponſe, ne la rapportèrent pas telle que l'Empereur l'avoit faite.

(*b*) Ce que l'*Evêque de Châlons* dit-là ſuppoſe qu'en traitant avec l'*Empereur*, il n'avoit pas entendu les Articles de l'*Ecrit* dans un autre ſens, que celui qu'on venoit d'expoſer. L'Hiſtorien dit que cela fut atteſté par tous ceux qui ſe trouvoient-là; ce qui ne peut s'entendre que de ceux dont l'*Evêque* avoit reclamé le témoignage. Mais, come cet Hiſtorien ne parle que d'après le rapport fait dans le Concile, lequel pouvoit fort bien n'avoir pas été trop fidèle, il nous faudroit, pour ſavoir à quoi nous en tenir, avoir une pareille relation écrite par quelque Partiſan de l'*Empereur*. La comparaiſon des deux pouroit diſſiper le nuage à travers lequel on entrevoit avec peine ici la vérité. L'*Empereur* ne dut convenir de ſes premières promeſſes, que quand il eut compris, par ce que l'*Evêque de Châlons* & d'autres lui dirent, que ſon *Ecrit* & celui du *Pape* ne pouvoient pas recevoir d'autre ſens que celui de l'explication, & que cette explication ne changeoit rien à ſes engagemens. C'eſt le motif de la plainte qu'il fait tout de ſuite, laquelle done lieu de penſer que les Légats, en traitant, n'avoient, en habiles Négociateurs, ſongé qu'à tirer, de quelque manière que ce fût, la renonciation aux *Inveſtitures*, & qu'ils avoient adroitement mené l'*Empereur* plus loin, qu'il ne vouloit aller.

(*c*) *Sicut quidam ſeminatores diſcordiæ obſequuntur.* Il faut *obloquuntur*.

Chrême, des ſaintes Huiles, de la réception de la Sépulture, de la Viſite, ou de l'Onction des Malades. V. *Nous interdiſons abſolument aux Prêtres, aux Diacres, aux Soûdiacres la cohabitation des Concubines & des Femmes. S'il s'en trouve quelques-uns dans ce cas, qu'ils ſoient privés des Offices & des Bénéfices Eccléſiaſtiques; & ſi, par ce moïen, ils ne ſe corrigent pas de leur impureté, qu'ils ſoient privés de la Communion Chretiène.* On done encore, come fait dans ce Concile par le

défend, procurera l'avantage de votre Roïaume & l'augmentation de votre autorité (*a*). *Le* Roi, *n'aiant rien à répondre à tout cela, parla plus doucement, & demanda qu'on différât du moins juſqu'au lendemain matin, en diſant,* « *Qu'il* » *vouloit, cette nuit-là, conférer ſur cette Affaire avec les Princes, pour les* » *amener, s'il pouvoit, à conſentir qu'il exécutât ſa promeſſe, & rendre réponſe,* » *dès le grand matin, du oui ou du non*». *Après cela, les ſiens commencèrent à parler avec les nôtres de la manière de l'abſolution & de la réception, qui lui ſeroit faite, en diſant,* « *Qu'il leur ſeroit dur, & même inſupportable, que leur* » *Seigneur ſe préſentât nuds pieds, come les autres falſoient, pour recevoir l'ab-* » *ſolution*». *Les nôtres, ſe prêtant à ce qu'ils deſiroient, répondirent,* « *Qu'ils* » *feroient tout ce qu'ils pouroient pour que le Seigneur* Pape *le reçût chauſſé le plus* » *en particulier qu'il ſeroit poſſible*». *La Conférence aiant fini, ce jour-là, par ces paroles, les nôtres revinrent auprès du Seigneur* Pape, *lui rendre comte de ce qu'ils avoient trouvé. Le Seigneur* Pape *alors, come déſeſpérant déja de la paix, dona ſes ordres pour aller, le lendemain dès le grand matin, rejoindre ſes Frères, qu'il avoit laiſſés à Rheims. Mais les conſeils du* Comte de Troies *& de beaucoup d'autres le forcèrent de reſter en ce lieu le Samedi preſque juſqu'à la ſixième heure* (Midi), *pour ôter à ſes Adverſaires toute excuſe, & toute occaſion de mal parler de lui.*

Dès le grand matin (du Samedi), *l'*Evêque de Châlons *& l'*Abbé de Clugni, *furent renvoïés au Camp pour entendre la réponſe du* Roi. *Lorſqu'ils y furent arrivés, l'*Evêque, *come il avoit fait la veille, aſſura par un ſerment la vérité de l'*Ecrit, *& dit:* Seigneur Roi, nous pouvions à la vérité, dès hier, nous éloigner de vous, parcequ'au jour marqué nous avons été prêts de recevoir l'exécution de votre promeſſe, & d'accomplir la nôtre. Mais parcequ'en demandant encore un délai, vous avés différé juſqu'à ce jour, nous ne voulons pas que, pour l'intervalle d'une nuit, un ſi grand bien reſte en arrière; &, ſi vous voulés exécuter aujourd'hui votre promeſſe, le Seigneur *Pape* eſt encore prêt d'accomplir, en toutes manières, ce qu'il vous a promis par nous. *Alors l'*Empereur *demanda d'un ton de colère un nouveau délai, juſqu'à ce qu'il pût tenir une Diète générale des* Princes du Roïaume, *ſans l'avis deſquels il n'oſoit renoncer aux* Inveſtitures. *L'*Evêque *répondit à cela:* Parcequ'en demandant ſouvent des délais, vous refuſés de faire ce que vous avés promis; il n'y a plus rien de fait entre vous & nous; & je retourne vers le Seigneur Pape. *Il partit ainſi, ſans prendre congé, & rapporta ce qu'il avoit trouvé. Sur le champ donc, le Seigneur* Pape *& toute ſa ſuite paſſèrent en grande hâte dans un autre Château du* Comte de Troies; *& le* Roi *députa vers le* Comte *pour le prier inſtamment de retenir en ce lieu, tout le Dimanche, le Seigneur* Pape, *promètant de faire, abſolument, la ſeconde Férie* (le Lundi), *ce qu'il avoit tant de fois refuſé. La choſe aiant été rapportée au Seigneur* Pape; *il fit cette courte réponſe.* Mes Frères, j'ai fait par le deſir de la paix, ce que je n'ai jamais entendu dire qu'aucun de mes prédéceſſeurs ait fait. J'ai laiſſé preſque dans la déſolation un Concile général aſſemblé, & grand nombre de mes Frères, pour venir trouver avec

(*a*) Dans les *Cone.* du P. *Labbe*, T. X, col. 875, il manque une ligne à la fin. L'Extrait de l'Abbé *Fleuri* m'a fait ſuppléer le ſens, ſans aller conſulter une autre Edition.

Pape *Calixte II*, un long *Décret*, ordonant, « Que la *Trève* » *de Dieu* ſoit obſervée depuis le premier jour de l'Avent, » juſqu'au dernier de l'Octave de l'Epiphanie; depuis la Quin- » quagéſime juſqu'après l'Octave de la Pentecôte; pendant le » Jeûne des Quatre-tems; les Veilles des Fêtes de Saints, où » l'on jeûne, & les jours même des Fêtes; durant la tenue des » deux Aſſemblées Sinodales d'un Dimanche à l'autre Diman- » che; & toutes les Fêtes de Vierge: Que, dans ces tems, tout

beaucoup de fatigues cet Home, en qui je n'ai rien trouvé de ce qu'il faut pour la paix. C'eſt pourquoi je ne l'attendrai pas d'avantage, & je retournerai, le plus vîte que je pourai, au Concile. Si Dieu nous done, ſoit pendant le Concile, ſoit après, une paix veritable, je ſerai prêt à la recevoir à bras ouverts.

Le Dimanche donc, avant le jour, il ſortit de ce même endroit; & courut avec tant de diligence juſqu'a Rheims, qu'aiant fait vingt lieues, il célébra, le même jour, à Rheims la Meſſe, pendant laquelle il ſacra l'Evêque élu de Liége (a).

La ſeconde Férie (le Lundi 27), *incommodé par l'excès de fatigue, à peine parut-il dans le Concile. Il y fit rendre compte de ſon départ, de ſon retour & de toute l'Affaire; &, ce jour, il garda le ſilence.*

L'Hiſtorien ne dit que cela du compte rendu dans le Concile, parceque c'eſt d'après ce même compte qu'il a fait le détail du voiage du *Pape*. Ce compte fut rendu par le Cardinal-Prêtre *Jean de Crême*; & voici ce qu'*Ordric Vital*, qui done l'Hiſtoire de ce Concile dans ſon XIIe. Livre, fait dire par ce Cardinal. *Votre Sainteté ſait que nous ſomes allés à Mouſon: mais, le malheur nous en voulant, nous n'avons rien fait d'utile. Nous y avons été vîte, & nous en ſomes revenus plus vîte. Car l'Empereur étoit venu dans cet endroit avec une grande Armée; &, come s'il eût du combatre, il avoit près de trente mille homes armés. C'eſt pourquoi, lorſque nous nous ſomes apperçus de cela, nous avons mis en ſureté le Seigneur* Pape *dans ledit Château, lequel eſt du Domaine de l'Archevêque de Rheims; &, ſortant nous-même pour aller à la Conférence arrêtée, nous l'avons abſolument empêché de ſortir. Nous avons demandé pluſieurs fois à parler à l'Empereur en particulier: mais à peine nous écartions-nous avec lui de la foule, qu'un très grand nombre de ſes ſatelites, exécuteurs de ſes volontés & complices de ſa mauvaiſe-foi, nous entouroient; & nous cauſoient une grande fraïeur, en frapant l'air de leurs lances & de leurs épées. Car nous n'étions pas venus en état de combatre: mais nous cherchions, ſans armes, à procurer la paix de l'Egliſe univerſelle. L'*Empereur, *uſant de ruſe, emploïoit divers détours à chicaner, & nous parloit artificieuſement: mais il attendoit impatiemment que le* Pape *vînt en ſa préſence pour le prendre. Nous paſſâmes ainſi tout ce jour inutilement: mais nous avons habilement ſouſtrait à ſes yeux le* Pere des Peres, *nous reſſouvenant comment il étoit entré frauduleuſement dans Rome, & comment il avoit pris le Pape* Paſchal *dans la Baſilique & devant l'Autel de l'Apôtre S.* Pierre. *Enfin, ſeparés par la nuit noire, chacun retourne dans ſon logement. C'eſt pourquoi, craignant qu'il ne nous arrivât pis, nous avons promtement repris le chemin pour revenir, ou pluſtôt pour fuir, & nous avons même eu grande peur que le Tiran, avec les nombreuſes Légions qu'il conduiſoit, ne nous pourſuivît d'une manière formideble. Mais c'eſt en avoir aſſés dit.* Pour peu qu'on examine le tour & les expreſſions de ce Diſcours qu'*Ordric Vital* prête à *Jean de Crême*, on ſera tenté de croire que, par un détour de ſon païs, l'Hiſtorien Normand a voulu faire entendre que la *Cour de Rome*, dans toute cette Affaire, n'avoit rien moins agi que de bone-foi. Mais revenons au *Sebaſtique Heſſon*. Il continue.

La troiſième Férie (le Mardi), *le Seigneur* Pape, *continuant d'être incommodé, ne put pas venir au Concile.*

Mais, la quatrième Férie (le Mercredi), *vers les trois heures* (neuf heures du

a) *Frédéric*, frère du *Comte de Namur*, Prélat de ſainte vie.

» le monde jouiſſe également de la paix: Qu'on y laiſſe en » tout tems les Moines & leurs Biens, les Femmes & leur Com- » pagnie, les Marchands, les Chaſſeurs & les Voïageurs: Que » les Porches des Egliſes ſoient en paix en tout tems: Qu'il » ſoit fait ſerment par les Chapellains des Châteaux, que ſi, » de leur connoiſſance, on a conduit dans le Château ou dans » ſon voiſinage, quelque rapine que ce ſoit, ou quelque Pri- » ſonier, ils ont d'eux-même ceſſé d'y faire le ſervice, juſqu'à

matin), *il vint au Concile. Ce jour là juſqu'à neuf heures* (trois heures après midi), *il reçut les Requêtes d'un grand nombre de perſones; & fit examiner différentes affaires. Après neuf heures, voulant, ce jour là, terminer le Concile, il fit apporter dans l'Aſſemblée & lire les* Décrets Sinodaux. . . . (*a*). *Après qu'on eut lu beaucoup de choſes concernant l'*Hérèſie Simoniaque, *leſquelles furent louées & confirmées d'un conſentement unanime; on en vint au* Décret, *par lequel les* Inveſtitures des Egliſes *étoient interdites aux* Laïcs, *& qui contenoit ces paroles:* Nous défendons abſolument que l'*Inveſtiture des Egliſes & des Biens Eccléſiaſtiques* ſe faſſe par une main laïque (*b*). *La lecture de ces paroles excita dans tout le Concile, de la part de quelques* Clercs *& d'un grand nombre de* Laïcs, *un ſi grand murmure, que le reſte du jour juſqu'au ſoir ſe paſſa dans une vive diſpute. Il leur paroiſſoit que, par ce* Décret, *le Seigneur* Pape *eſſaïoit de diminuer ou d'ôter aux* Laïcs *les* Dîmes *& les autres* Biens eccléſiaſtiques *qu'ils poſſédoient depuis un tems reculé* (par inféodation). *C'eſt pourquoi le Seigneur* Pape, *contentant tout le monde, différa de terminer, ce jour-là, le Concile; afin de modérer, le lendemain, ce* Décret *ſur un avis commun, & de le confirmer & les autres par le ſuffrage unanime & l'autorité* (de tout le Concile).

La cinquième Férie (le Jeudi 30 d'Octobre), *il vint dans le Concile pour exécuter ce qu'il s'étoit propoſé* (la veille); *& commença dévotement l'*Himne du Saint-Eſprit. *Après qu'il eut été chanté par tous d'une manière affectueuſe, le Seigneur* Pape, *véritablement échauffé de la flame du feu inviſible, parla du* Saint-Eſprit *en langues de feu, & fit un Diſcours admirable, enſeignant,* « *Qu'il étoit le Souverain Bien, la ſource de la Sageſſe, de l'Intelligence, & de toute Doctrine, le lien de la Charité, de l'Unité & de la Concorde* ». *Après s'être arrêté longtems, avec l'admiration de tout le monde, ſur chacune de ces choſes, il vint enfin à l'Affaire principale, en diſant:* Nous ſavons, mes très chers Frères, que la peine, que vous avés eue de venir, de pays ſi éloignés, nous trouver pour travailler à la liberté de notre Mère la Sainte Egliſe, plaît à Dieu & au Saint-Eſprit, par la puiſſance & la grace duquel nous ne ſomes qu'un en *Jéſus-Chriſt*. Et, parceque ce que vous avés fait a plu au Saint-Eſprit & à nous, il a déplu à l'Eſprit Ennemi, qui, pour troubler la concorde de Vos Fraternités: a cherché & trouvé des coopérateurs de ſa malice (*c*). Que dirons-nous, mes Frères, ſi vous êtes venus avec tant de fatigues & de dépenſes à ce Concile où vous étiés invités; & ſi, retournant dans vos païs, vous n'y pouvés rien reporter, parceque vous ne voulés pas nous écouter? Car qui pèche contre le Saint-Eſprit, s'il perſévère dans ſon péché, il ne lui ſera remis ni dans ce ſiècle, ni dans le ſiècle à venir, come l'arreſte la Vérité, qui dit, (*Luc.* 10): *Qui vous écoute, m'écoute; & qui vous mépriſe, me mépriſe.* Nous ſavons auſſi que quand le Seignent *Jéſus-Chriſt* eût dit à ſes Diſciples (*Luc.* 6): *Si vous ne mangés pas la chair du Fils de l'Home, & ſi vous ne buvés pas ſon ſang, vous n'aurés point la*

(*a*) L'Auteur les rapporte en cet endroit, & j'en donne la Traduction dans mon Texte.

(*b*) Inveſtituram omnium Eccleſiarum & eccleſiaſticarum poſſeſſionum, *per manum laïcam fieri modis omnibus prohibemus.*

(*c*) Je lis *malitiæ*, que le ſens demande. Il y a dans le Texte *militiæ*, qui fait un ſens baroque.

» ce que ce qu'on avoit pris ait été rendu; ſi le Raviſſeur dit » qu'il a reçu légitimement ce dont il s'agit, qu'ils attendent » que le Juge, qui doit en connoître, ait prononcé; &, s'ils » n'obſervent pas ce qui vient d'être dit, qu'ils ſachent qu'ils » ſont coupables de parjure, qu'ils ſeront dépoſés de leur » Ordre, qu'ils paieront le Capital, & qu'ils feront ſatisfac- » tion à la Juſtice de l'Evêque : S'il y a dans un Château, » ou près d'un Château une Celle de Moines, que les Abbés » recommandent aux Moines, qui l'habiteront, d'obſerver les » mêmes choſes; &, s'ils ne les obſervent pas, que les Abbés » rendent le Capital, & faſſent ſatisfaction à la Juſtice de » l'Evêque : Que, durant la *Trève de Dieu*, perſone ne prêne » rien à d'autres : Qu'au Soleil couchant du Mercredi, les Clo- » ches des Paroiſſes ſonent; & que la Paix ſoit obſervée depuis » cette heure juſqu'au Soleil levant du Lundi : Si quelqu'un, » dans une Ville, ou dehors, bleſſe quelqu'un, qu'il ſoit jugé,

vie en vous; beaucoup furent ſcandaliſés, *& retournèrent en arrière*, & ne le ſuivirent plus. Ainſi, lorſqu'hier nous avons propoſé quelque choſe pour la liberté de l'Egliſe, quelques Infidèles en ont été ſcandaliſés. C'eſt ce qui nous fait dire avec l'Autorité Apoſtolique (1, *Cor.* 7): *Si l'Infidèle ſe retire, qu'il ſe retire*, & laiſſe les Fidèles traiter des choſes eccléſiaſtiques & néceſſaires à la liberté de l'Egliſe! Mais ce que le Seigneur a dit aux douze Apôtres (*Joan* 6): *Voulés-vous auſſi vous en aller?* nous vous le diſons à Vous, qui, dans l'Egliſe de Dieu, tenés leur place, & rempliſſés leur office (*a*). *Quand il eut admirablement achevé ces paroles, il ébranla ſi vivement tous les cœurs, & réprima ſi bien les cris de ceux qui réclamoient, que pas un n'eut la hardieſſe d'ouvrir la bouche contre les* Décrets Sinodaux, *qu'on lut enſuite.* Le Seigneur Pape *cependant, en ſe conformant à l'avis le plus ſain, modéra ce* Décret *contre lequel on avoit murmuré, & le fit lire dans le Conſeil, conçu de cette manière.* Nous défendons abſolument que l'*Inveſtiture des Evêchés & des Abbaïes* ſe faſſe par main laïque (*b*). *Approuvé de tout le monde en cet état, il fut confirmé, par le Jugement du Saint-Eſprit, & par l'Autorité Eccléſiaſtique, avec tous les autres, qui furent lus. Enfin on apporta* 427 *Cierges, qui furent donés allumés chacun à chacun des Evêques & des Abbés, qui tenoient leur Croſſe; & tous eurent ordre de ſe lever, tenant ces Cierges. Lorſqu'ils furent debout, on récita les noms de beaucoup de Gens, que le Seigneur* Pape *s'étoit propoſé d'excommunier. Les premiers només furent le* Roi Henri & Bourdin, *Invaſeur de l'Egliſe Romaine. Ils furent ſolemnellement excommuniés préférablement aux autres, & avec beaucoup d'autres. Le Seigneur* Pape *délia auſſi de leur ſerment de fidélité tous ceux qui l'avoient prêté au* Roi, *juſqu'à ce qu'il revînt à réſipiſcence, & qu'il ſatisfît l'Egliſe. Toutes ces choſes étant faites come elles avoient du ſe faire; il dona l'abſolution & ſa bénédiction à tous par l'Autorité du Père, du Fils, & du Saint-Eſprit, leur permie à chacun de retourner chés eux; & fit ainſi la clôture du Conſeil. J'ai décrit d'un ſtile ſimple, fidèlement, & le plus brièvement que j'ai pu, ce que j'ai vu & entendu.*

(*a*) Ceux qui s'étoient élevés la veille contre le *Décret des Inveſtitures*, tel qu'il étoit, avoient ſi bien raiſon, que le *Pape* le va reproduire réformé. L'on ne peut donc voir dans la vive Apoſtrophe, qu'il leur adreſſe ici, qu'un échantillon de la deſpoticité de l'eſprit des Gens d'Egliſe.

(*b*) Inveſtituram Epiſcopatuum & Abbatiarum *per manum laïcam fieri omnimodis prohibemus.*

» come on a coûtume de juger : Si quelqu'un, attaquant un » autre durant la *Trève*, le tue, ou ſi, durant ou hors la *Trève* » *de Dieu*, il met hoſtilement le feu quelque part, qu'il aille » à Jéruſalem, s'il n'a point de Femme, ou s'il ſe fait Moine ; » mais, s'il eſt marié, qu'il faſſe ſatisfaction ſuivant ce que » l'Evêque ordonera : Si quelqu'un attaqué comet un homici- » de, qu'on le mète en pénitence dans ſa patrie, come on a » toujours fait : Si quelqu'un des Coupables, déſignés ci-deſſus, » néglige de ſatisfaire, que perſone ne ſoit enterré dans la » Ville, ou dans le lieu que lui, ou ſa Famille habitera ; » qu'il ne s'y célèbre aucun Office, ſi ce n'eſt le Batême, ſoit » qu'il ſoit le Seigneur, ſoit qu'il ſoit l'Avoué de la Ville ; mais » qu'on ne refuſe cependant la Confeſſion & le Corps de *Jé-* » *ſus-Chriſt* à perſone (1) : Si quelqu'un, aiant violé la *Trève* » *de Dieu*, & négligé juſqu'à ſon dernier moment de ſatisfai- » re, ne peut ſatisfaire ni par parole, ni par action, ſi quelque » ſigne le fait connoître répentant, & ſi ſes Parens veulent ſa- » tisfaire pour lui, en rendant le Capital, & ſatisfaiſant, ſui- » vant ſes moïens, à l'Evêque, qu'il ne ſoit privé ni de la » Communion, ni de la Sépulture : autrement, qu'il ne ſoit » enterré nulle part ; & que celui, qui l'enterrera, s'il eſt Clerc, » ſoit privé de ſon Ordre & de ſa Dignité Eccléſiaſtique : Si quel- » qu'un, qu'on accuſera d'infraction de la *Trève*, & qui niera qu'il » en ſoit coupable, eſt Chevalier, qu'il ſe purge, lui ſeptième, » par Serment : Enfin que les Tranſgreſſeurs de ce *Décret* » ſoient excommuniés tous les Dimanches dans chaque Pa- » roiſſe ». Après le Concile de Rheims, *Calixte II*, s'acheminant lentement vers les Provinces Méridionales de France, célèbre les fêtes de Noël dans la Ville d'Autun ; & l'Empereur retourne en Allemagne & paſſe les mêmes fêtes à Worms.

Les Génois, irrités de l'autorité donée par le Pape à l'Archevêque de Piſe ſur les Evêchés de l'Ile de Corſe, font la guerre aux Piſans. Leur Flote, compoſée de 16 Galères, prend à Goloccio grand nombre de Piſans, avec une ſomme d'argent conſidérable.

Les Milanois, ne ſe croïant pas aſſés forts pour continuer la guerre contre les Comaſques, ſe procurent des Troupes de leurs Alliés. Il leur en vient de Pavie, de Crémone, de Breſcia, de Bergame, de Gène & d'autres Villes de la Ligurie,

(1) Cette réſerve eſt pour les Malades.

d'Aſti, de Novare, de Vérone, de Bologne, de Ferrare, de Mantoue, de Guaſtalle, & de Parme. La *Comteſſe de Biandrate*, portant entre ſes bras le *Comte Gui*, ſon fils, à peine âgé de cinq ans, leur amène auſſi des ſecours. Les Comaſques, ſans être ſecourus de perſone, ſe défendent courageuſement durant toute la Campagne; & forcent, à l'approche de l'hiver, tous leurs Ennemis à ſe retirer (1).

1120.

CALIXTE II, qui s'étoit rendu d'Autun à Clugni, va, dans le mois de Février, à Valence en Daufiné; mais, aiant heureuſement paſſé les Alpes au mois de Mars, il arrive dans le voiſinage de Suſe au Bourg de Saint-Ambroiſe, où le Peuple de Lombardie accourt en foule le reconnoître pour Pape. Il

(1) Le *Poëte Anonime de Come* fait ainſi, Vers 203-15, l'énumération des Alliés des Milanois.

Mittunt ad eunctas Legatos agmina partes
Ducere. Cremonæ, Papiæ *mittere curant.*
Cum quibus & veniunt eum Brixia, Pergama (*a*); *totas*
Ducere juſſa ſuas ſimul & Ligurla *gentes:*
Nec non adveniunt Vercellæ, *eum quibus* Aſtum,
Et Comitiſſa *ſuum geſtando brachio Natum* (*b*).
Sponte ſua tota eum gente Novarla *venit.*
Aſpera eum multis venit & Verona *vocata* (*c*).

(*a*) Les Ecrivains des ſiècles barbares nomoient *Bergame*, ou *Pergamum*, ou *Pergama*.

(*b*) La *Comteſſe de Biandrate*, dont le nom eſt inconnu, bien qu'elle ſoit nomée *Roma*, par *Benedetto Giovio* dans l'*Hiſtoire de ſa Patrie*, & *Poma* par le *Ballarini* dans ſes *Chroniques de Come*. Son fils, qui s'appelloit *Gui*, n'avoit pas plus de cinq ans, come *Giovio*, *Calco* & *Corio* le diſent; ce qui ſe trouve confirmé par ce que le *Poëte* en dit en cet endroit; & parcequ'il le traite encore d'Enfant, lorſque, parlant des évènemens de l'année 1127, il dit, Vers 1838-40:

De Blandrate Comes *ſæva puer indolis, annis*
Exiguus, cum Matre venit, eum gente ſuperba.
Provocat hic omnes ad prœlia alacriter hoſtes.

Albert, ſon père, le premier *Comte de Biandrate* dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire, partit en 1100 avec l'Armée Chrétiène pour la Terre-Sainte, come *Ordric Vital* le dit, Liv. X. Il en revint peu de tems après en Italie. Il fut, en 1111, un des Garans des *Actes* qui ſe firent alors entre le Pape *Paſchal II* & l'Empereur *Henri IV*. *Gui*, fils d'*Albert*, eut pour femme une Fille de *Guillaume IV* dit *l'Ancien*, Marquis de Montferrat; & fit, en 1147, le voïage de la Terre-Sainte avec le Marquis *Guillaume V*, ſon beaufrère, come on le voit dans l'*Hiſt. de Montfer.* de *Benvenuto da San-Giorgio*. Cet Ecrivain a laiſſé manuſcrite l'*Hiſtoire Chronologique de la Maiſon de Biandrate*, dont il étoit; & *Donato Silva*, *Comte de Biandrate*, ſe diſpoſoit, en 1724, à la faire Imprimer, ſans doute en la continuant juſqu'à ſon tems. J'ignore ſi cet Ouvrage a vu le jour. Tout ce que j'ai dit ici, je le dois au P. *Stampa*, Editeur & Commentateur du *Poëte de Come*; & je l'ai tiré de ſes *Notes* ſur les Vers 208 & 1838.

(*c*) *Verone* eſt ici dite *aſpera*, *rude*; peut-être à cauſe de ſa ſituation au pied d'une montagne.

dêcend enſuite dans les Villes de Lombardie, qui le reçoivent avec les plus grands honeurs. On le voit le 11 d'Avril, Dimanche des Rameaux, à Tortone. Il célèbre la fête de Pâque à Plaiſance. Il s'achemine enſuite, par la route de Pontrémoli, vers la Toſcane. Il eſt reçu, près de Lucque, par la Nobleſſe de cette Ville en armes, & par le Clergé & le Peuple, qui le conduiſent, d'abord à la Cathédrale, enſuite au Palais. Il y reſte trois jours, après leſquels il ſe rend à Piſe, où tout le Clergé & le Peuple vièneut à ſa rencontre (1). Il continue de-là ſa route juſqu'à Rome. A ſon approche de cette Ville, les Catholiques témoignent la plus grande joie; les Schiſmatiques ſont pleins de confuſion & de terreur; & l'Antipape *Bourdin*, ne s'y croïant plus en ſureté, s'enfuit à Sutri, dans l'attente de recevoir du ſecours de l'Empereur. Le Pape, in-

Docta ſuas ſecum duxit Bonnnia *leges* (*a*).
Attulit indè ſuas Ferraria *nempe ſagittas.*
Mantua *cum rigidis nimium ſtudioſa ſagittis*,
Venit & illa ſimul qua Guardaſtalla *vocatur*,
Parma *ſuos* equites *conduxit* Carfanienſes (*b*).

(*a*) On voit par ce Vers que l'Etude du Droit Rnmain êtoit alors établie à *Bologne*. Le *Poëte* caractériſe de même cette Ville, Vers 1848.

Docta Bononia *venit, & huc cum legibus una.*

Par l'nn & l'antre Vers, il paroit vnulnir faire entendre que les Troupes de *Bologne* êtoient principalement cnmpoſées d'Etudians en Droit.

(*b*) Ces *Cavaliers Carfaniens* ſont des habitans de la *Garfagnana*, que l'on nnme *Provincia Caferoniana* en Latin. *La Garfagnana*, dit *Muratori*, p. 399, *Province au de-là de l'Apennin, aujourd'hui ſujète de la Séréniſſ.* Maiſon d'Eſte, *devoit alors appartenir à la Ville de Parme, ſi toutefois il s'agit ïci de cette Province, come il eſt probable.* Le P. *Stampa*, dans ſa *Note* ſur ce Vers, l'aſſure ſans balancer.

(1) Dans la *Vie de Calixte II* par le *Cardinal d'Aragon*, il eſt dit de ce Pape: *Sur les inſtantes prières des Piſans, il dédia ſolemnellement leur grande Egliſe en l'honeur de Ste.* Marie, *en préſence de toute la Toſcane accourue en cette Ville.* Après avoir rapporté ces paroles en original, *Muratori*, dit, T. VI, p. 400: *On a vu ci-deſſus cette Dédicace attribuée à* Gèlaſe, *ſon prédéceſſeur; & conſéquemment le* Tronci (Annal. de Piſe) *prétend qu'en écrivant ce qu'on vient de lire, l'Hiſtorien, qu'il erolt* Pandulf de Piſe, *s'eſt trompé. Véritablement* Pierre Diacre, *Ecrivain de ces tems-là, s'accorde* (Chron. Liv. IV, Ch. 64), *avec les* Annales de Piſe, *à rapporter cette action à* Gèlaſe II, *de manière que le ſentiment des Hiſtoriens Piſans paroît le plus probable.* Il eſt même certain, étant appuïé, non ſeulement du témnignage de *Pierre Diacre*: mais encore de Monumens de la Cathédrale même de Piſe. Quelque autorité, que l'nn veuille donner aux *Vies des Papes* par le *Cardinal d'Aragon*, il ne faut pas perdre de vue qu'une compilation, faite au hazard dans le XIVe. Siècle, des *Régiſtres* du Vatican & des Monumens de diverſes Archives de Rnme, où le Cnmpilateur, outre le ſtile, met partout dn ſien pour lier les différens Morceanx, ne doit avoir d'antorité, que quand elle n'eſt point contredite par des Mnnumens Hiſtoriques plus ancieus qu'elle. *Pandulf de Piſe*, qui fit le voïage de France avec *Gèlaſe* & revint avec *Calixte*, n'a parlé de la Dédicace de la Cathédrale de Piſe, ni dans la *Vie* de l'un, ni dans celle de l'autre. Au reſte, il parnît par d'anciènes *Annales de Piſe*, que *Calixte* y conſacra quelques Autels de la Cathédrale. C'eſt apparemment ce que le *Cardinal d'Aragon* a pris pour la Dédicace même de cette Egliſe.

formé de ſa retraite, marche droit à Rome. Les Enfans, portant des branches d'Olivier & d'autres arbres, viènent à ſa rencontre, en entremêlant ſes louanges d'acclamations de joie. Ils ſont ſuivis des Juifs, des Grecs, du Clergé, de la Nobleſſe & du Peuple rangés en ordre de Proceſſion; & tous enſemble rentrent avec lui dans la Ville, le 3 de Juin (1); & le conduiſent au Palais de Latran. Il paſſe quelques jours à Rome; & fait revenir de Bènevent l'Oncle de l'Hiſtorien *Pandulf de Piſe*, le Cardinal *Hugue*, que *Gélaſe* avoit chargé de la garde de cette Ville. Informé par ce Cardinal de l'état de ces Cantons, dans leſquels il comtoit trouver des ſecours pour ſe débaraſſer de l'Antipape, il s'y tranſporte, accompagné du même Cardinal *Hugue* & de pluſieurs autres, & va demeurer près de deux mois au Mont-Caſſin, où l'Abbé le défraie avec toute ſa ſuite. Il ſe rend enſuite, le 8 d'Août, à Bènevent. On l'y reçoit avec une magnificence extraordinaire & les plus grands témoignages de joie. Le Commerce retenoit toujours dans cette Ville un grand nombre de Négocians d'Amalfi. Ce ſont eux, qui ſe diſtinguent le plus dans cette occaſion. Ils avoient tapiſſé toutes les Places d'Etofes de ſoie, & d'autres Etofes plus précieuſes; & mis, d'eſpace en eſpace, des Caſſolètes où brûloient de la Canelle & d'autres Aromates d'un grand prix. GUILLAUME, *Duc de Pouille*, JOURDAIN II, *Prince de Capoue*, & les autres *Comtes* & *Barons* de ces contrées viènent en cette Ville rendre homage au Pape, qui les inveſtit par l'Etendart. Come les environs de Rome êtoient alors infeſtés par les Schiſmatiques, *Calixte* paſſe le reſte de cette année & le commencement de la ſuivante à Bènevent; & n'en ſort que pour aller à Troia. Le *Duc* GUILLAUME l'y vient recevoir hors de la Ville, & le conduit juſqu'à la Cathédrale, en tenant la bride de ſon cheval.

JOURDAIN II, de qui je viens de parler, n'êtoit *Prince de Capoue* que depuis la première ſemaine de Juin. Le *Prince* ROBERT I êtoit mort le trois de ce mois, après une longue maladie, dont on n'avoit pas eu lieu d'eſpérer qu'il réchapât. De ſon conſentement, les Capouans avoient fait ſacrer *Prince*, par leur Archevêque, ſon fils RICHARD III: mais ce jeune Prince n'aiant ſurvécu que deux jours à ſon Père, *Jourdain II* avoit ſur le champ recueilli la ſucceſſion de ſon Frère & de ſon Neveu.

(1) *Falcon de Bènevent* dit le 9 de Juin. Ce peut être un Chifre pour autre. La date du 3 généralement reçue, paroît certaine.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

ROGER II, *Comte de Sicile*, épouſe, vers ce tems, *Albérie*, fille d'*Alfonſe VIII*, Roi de Léon & de Caſtille.

Une Flote Génoiſe de 80 Galères, 4 gros Vaiſſeaux, & 63 autres petits Bâtimens de différentes eſpèces, chargée de machines de guerre & de 22 mille Combatans, ſoit d'Infanterie, ſoit de Cavalerie, parmi leſquels étoient cinq mille Homes d'armes, vient à l'embouchure de l'Arno (1). Les Piſans, effraïés en voïant à terre une Armée ſi conſidérable, font un accommodement avec les Gènois au ſujet de l'Affaire de Corſe.

Les Milanois retournent aſſiéger Come: mais, après divers combats, ils ſont obligés de ſe retirer ſans avoir rien fait. Les Comaſques vont enſuite châtier les Rebelles des Iles & des bords du Lac, en ravageant & brûlant leurs Terres. JOURDAIN *de Clivi*, Archevêque de Milan, étant mort, le 14 d'Octobre, a pour ſucceſſeur, le 17 de Novembre, *Olric*, Vidame de la Cathédrale, première Dignité de ce Chapitre.

1121.

LE Pape, aiant paſſé l'hiver à s'aſſurer du ſecours des Normans, retourne célèbrer les fêtes de Pâque à Rome. Aiant enſuite raſſemblé toutes les Troupes des Romains, il les envoie, jointes à celles des Normans, faire, ſous les ordres du Cardinal JEAN *de Crême*, le Siége de Sutri. Lui-même, pour doner plus de chaleur à cette entrepriſe, ne tarde pas à ſe rendre au Camp. *Bourdin*, enfermé dans cette Place très forte par ſa ſituation, attend inutilement des ſecours de l'Empereur, que les troubles de l'Allemagne empêchoient de penſer à l'Italie. Après divers aſſauts vigoureuſement repouſſés, & pluſieurs autres faits d'armes, les Aſſiégés, ou las d'une guerre qui ne leur pouvoit procurer aucun avantage, ou gagnés par des promeſſes, ou des préſens, ſe révoltent contre l'Antipape; &, le 23 d'Avril, ils le livrent, en le chargeant de malédictions, aux Aſſiégeans, qui ne mètent point de bornes aux outrages

(1) *Il paroîtra peu croïable en ce tems-ci*, dit *Muratori*, p. 402, *qu'une ſeule Ville pût alors faire un ſi grand effort, ſurtout s'agiſſant de Cavalerie conduite par mer. Mais vraiſemblablement le tranſport s'en fera fait à pluſieurs fois. Si l'on s'en rapporte aux* Annales de Piſe, en 1119 (Année Piſane), le jour de *S. Sixte* (6 *d'Août*) les Piſans vainquirent les Génois. *Enſuite à l'année Piſane* (1121), *laquelle eſt la préſente* (1120), *elles ajoutent*, « *Que les Génois vinrent avec* 22 *Galères à l'embouchure de l'Arno, pendant que le Pape conſacroit quelques Autels de la Cathédrale de Piſe; & que les Piſans les attaquèrent, les mirent en déroute, & leur prirent ſix Galères* ». *Ce n'eſt pas ainſi que* Caffaro *parle de cette Expédition.* J'ai ſuivi cet Hiſtorien, parcequ'on a déja vu que ces anciènes *Annales de Piſe* ſont pleines de fauſſetés. Elles mètent ſeules les Génois & les Piſans en guerre dès 1118.

qu'ils lui font ; & le conduiſent à Rome de la manière la plus ignominieuſe (1). Il paroît ainſi dans cette Ville, précédant le Pape dans l'entrée ſolemnelle qu'il y fait ; pompe indécente & barbare, plus digne d'un Triomphateur de l'ancienne Rome, que d'un Evêque de la moderne. On le promène enſuite de priſon en priſon. Il y meurt pluſieurs années après dans une grande vieilleſſe, n'aiant pas voulu reconnoître l'autorité des Papes. Il paroît qu'on eut plus ſoin de punir *Maurice Bourdin*, que de l'engager à faire pénitence.

J'ai dit que l'Empereur s'étoit trouvé hors d'état de ſecourir l'Antipape. Il eſt juſte de rendre comte ici de ſes embaras. Pour cet effet, reprenons les Affaires d'Allemagne, année par année, depuis qu'HENRI IV eut, en 1111, obtenu de PASCHAL II la *Bulle*, qui lui conſervoit le droit des *Inveſtitures*, tel que l'avoient exercé les autres Empereurs ; & voïons la *Cour de Rome* ſuivre conſtamment la politique de GREGOIRE VII. Auſſitôt après ſon retour d'*Italie*, HENRI IV fit, au mois d'Août 1111, célébrer à *Spire* les obsèques de ſon Père. Enſuite, étant allé tenir ſa Cour à *Maience*, il inveſtit de cet Archevêché ſon *Chancelier* ADELBERT, ou ALBERT, élu pour ce Siége depuis 1109. Après que, dans le *Concile de Latran* de 1112, PASCHAL II eût révoqué ſa *Bulle*, & conſenti que le *Concile* excommuniât l'*Empereur* ; *l'*Archevêque de Vienne (depuis CALIXTE II) *en prit occaſion*, dit *l'*ABBÉ D'URSPERG à cette année 1112, *de jeter, avec ſes complices, dans nos païs la ſemence d'un nouveau Schiſme, en s'efforçant de fraper l'*Empereur *du glaive de l'anathême : mais, parcequ'on vit ſon entrepriſe deſtituée de l'autorité du* Pape *& de toute autorité de l'Egliſe, elle ne produiſit qu'un médiocre effet. Cette ſemence de diſſention fut cependant cauſe que la haine ſe mit à circuler de tous côtés ; enſorte que pluſieurs, qui méditoient quelque choſe contre l'Etat, ſe firent, du ſujet de cette démarche de l'*Archevêque de Vienne, *un bouclier, ſous lequel ils mirent leur ſoûlèvement à couvert. Entre autres,* ADELBERT, *nomé ci-deſſus,* Archevêque élu de Maience, *lequel, en toutes choſes, étoit le ſecond après le Roi, qui ne faiſoit rien ſans ſes avis, fut accuſé de conſpirer, ce qu'à peine on oſoit croire, avec quelques* Princes *contre l'*Empereur *; &, les preuves en aiant été fournies, il fut mis en priſon.* C'étoit principalement, come on l'a vu, par le conſeil de cet ADELBERT, qu'HENRI s'étoit aſſuré, dans

(1) Voïés à ſon Art. *col. des Papes*, pp. 513-5.

la *Baſilique de Latran*, de la perſone du Pape *Paſchal II*, & de beaucoup de gens de ſa ſuite. Come on ne trouve pas qu'aucun ſujet de mécontentement ait pu porter ce Prélat à conſpirer contre un Prince, dont il étoit le premier Miniſtre, il eſt permis de penſer que, par de ſourdes pratiques, la *Cour de Rome* l'avoit mis dans ſes intérêts. *Dans ce même tems*, continue l'Hiſtorien, *mourut* UDALRIC, *l'un des* Princes de Saxe, *Gendre depuis longtems du* Comte LOUIS, *qui le haiſſoit alors parcequ'il avoit répudié ſa Fille.* SIGEFRED (de Louvain) Comte Palatin (du Rhin, qu'HENRI *de Limbourg*, cidevant *Duc de la Baſſe-Lorraine*, avoit, au commencement de 1109, accuſé d'avoir intention d'envahir la Courone après avoir fait aſſaſſiner l'*Empereur*, qui, pour cette raiſon, l'aiant alors fait arrêter à *Francfort*, l'avoit commis à la garde de l'*Evêque de Wuirtzbourg*, qui, cette même année 1112, l'avoit remis en liberté, qui même, pour marque d'entière reconciliation, avoit levé ſon Fils des Fonds de Batême), *réclama*, *come héritier*, *la ſucceſſion d'*UDALRIC, *que le Seigneur* Empereur *prétendoit* (faute de Fils) *échue*, *par le Droit du Roïaume*, *à ſon Domaine. Ce fut la ſource d'une ſeconde diſſention*; *car le* Comte, *exagérant ſes diſgraces paſſées & faiſant valoir ſa diſgrace préſente*, *remplit ſi bien toute la* Saxe, *ſa patrie*, *de ſes plaintes*, *qu'il écarta de l'obéiſſance de l'*Empereur *le* Marquis RODOLFE, *le* Comte Palatin (*de Saxe*) FRE'DE'RIC, (les Comtes) WIGBERT & LOUIS, *& quelques autres* Princes. *L'E*vêque d'Halberſtat & GERTRUDE, *cette Veuve* (du *Duc* MAGNUS, le dernier de la *Maiſon de Billung*, mort en 1106), *laquelle étoit ſi puiſſante dans la* Saxe, *ſe plaignirent auſſi des torts que l'*Empereur *leur faiſoit*, *en s'emparant de leurs Terres. Ces ſemences de zizanie & d'autres ſemblables produiſirent des troubles infinis dans le* Roïaume, *entièrement pacifié depuis peu.* L'*Empereur* célèbra les fêtes de Noël à *Erford*; & les *Princes Saxons*, qui viènent d'être només, invités de s'y trouver, ne parurent point à ſa Cour. Il en fut tellement indigné, que, pendant les fêtes même, il envoïa faire le dégât dans leurs Terres. *Aſſés peu de tems après*, dit le même Hiſtorien, année 1113, *il prit le très fort Château d'*Hornbourg, *dont le Siége avoit été long*, *& le fit raſer. Enſuite*, *aiant mis de ſes Vaſſaux en garniſon dans les Places fortes*, *il châtia*, *par le moïen d'embuſcades & de petits combats*, *ceux qui le mépriſoient. Ce fut alors que* SIGEFRED, Comte Palatin (du Rhin), *Home*

d'une très noble extraction, qui, dans ſon tems, n'eut perſone, qui lui fût ſupérieur en tout genre de probité, fut tué (par HOGIAR, *Comte de Mansfeld.* Le Comte) WIGBERT *fut pris; &* (le *Comte*) LOUIS, *obligé de ſe rendre. Le calme fut par là rétabli: mais pour peu de tems. Enſuite un certain* RENAUD, (Comte *de Bar & de Monçon*), *dans la* Province de Bourgogne, *&, come l'on dit, parent de l'*Empereur (1), *pouſſé par une audace de Jeune-Home, entreprit de faire des uſurpations ſur l'Etat: mais l'*Empereur HENRI, *ſurvenant avec un Corps de troupes,* RENAUD *fut pris, & perdit ſa Fortereſſe de Monçon, ſur laquelle il comtoit le plus. Sa revolte aiant ainſi bientôt pris fin, il fut mis en priſon* (2). L'*Empereur* alla tenir ſa Cour plenière de Noël à *Bamberg*, avec un très grand nombre de Princes; & dans une autre Cour, qu'il avoit indiquée à Maience après l'Epiphanie de 1114, il célèbra ſon mariage avec MATHILDE, fille d'HENRI I, *Roi d'Angleterre.* Enſuite, pendant qu'il marchoit pour une expédition navale contre certains habitans d'un païs marécageux au voiſinage de la *Friſe, il apprit que* Cologne *s'étoit révoltée, & que pluſieurs* des Princes d'au-delà du Rin & de Weſtphalie *avoient part à cette révolte. Les plus conſidérables étoient,* FRÉDÉRIC, Archevêque de Cologne, GODEFROI (*le Barbu* Comte *de Louvain* &) Duc (*de la Baſſe-Lorraine*), HENRI (*de Limbourg*) *autrefois* Duc (du même Païs) & FRÉDÉRIC d'Arnsbourg. *Il ſuſpendit ſa marche; &, voulant étendre la main ſur les Ennemis préſens, il s'arrêta dans le voiſinage de* Cologne. *Mais, ne pouvant rien entreprendre contre cette Ville trop bien fortifiée, il en ravagea tous les environs; & congédia ſon armée, en indiquant une ſeconde Expédition contre les mêmes Rebelles. L'Armée s'étant raſſemblée vers le* 1 *d'Octobre, il ſe jète ſur les Terres de* (l'Archevêque) FRÉDÉRIC, *y fait le dégât de toutes parts; bâtit au milieu de ce Canton un Château très fort, qu'il garnit de Soldats, d'Armes & de Munitions; & quite ſes armes à l'approche de l'hiver* (3). *En* 1115, *l'*Empereur, *voïant la* Saxe *ſe préparer ouvertement à la révolte, s'y tranſporte en colère avec*

(1) Il étoit arrière-petitfils de la *Comteſſe Sophie*, tante maternelle de la *Comteſſe Mathilde.*

(2) Peu de tems après, il fut remis en liberté par l'Empereur, qui lui rendit Monçon, en ſe contentant de lui faire renouveller ſon ſerment de fidélité. *Quelques Auteurs du Droit Public*, dit l'*Abr. Chronol. de l'Hiſt. d'Allemagne*, p. 152, *en déduiſent ſans fondement que le Barrois étoit un Fief de l'Empire d'Allemagne.*

(3) L'*Abbé d'Urſperg*, Ann. 1114.

des Troupes ; & tant de celles, qu'il avoit amenées, que de celles qu'il trouve de bone volonté dans le païs, il forme une Armée considérable. Les Saxons, *voïant que la guerre s'alloit faire à leurs dépens ; campent leurs troupes en présence de celles de l'*Empereur, *en le faisant assurer par leurs Députés,* « *Qu'ils* » *en agissoient ainsi, non qu'ils eussent l'audace de vouloir com-* » *batre leur Seigneur : mais parceque la nécessité de se défendre* » *les y forçoit* ». *Lorsque, pendant quelques jours, chaque Parti menaçoit l'autre & l'épargnoit, un Home de courage, qui s'appelloit* HOGIAR (1), *qui s'étoit rendu depuis longtems très célèbre à la Cour du* Roi *par beaucoup d'actions guerrières, & surtout par la mort de* SIGEFRED, Comte Palatin, *aiant pris avec lui toute la Jeunesse d'élite, que les délais impatientoient autant que lui, fond hardiment sur les* Saxons, *ses compatriotes ; &, combatant avec une férocité de Lion, il prouve par sa mort, accompagnée de celle d'un grand nombre de gens tombés sous ses coups, quelle ardente soif de gloire l'enflamoit.* RUPERT, Evêque d'Halberstat, *que l'*Empereur *avoit depuis longtems considérablement offensé, combatit, ou plustôt, come on le dit, commanda dans cette action. Il fut d'une grande consolation à son Parti, parcequ'il prêchoit continuellement sur la justice de leur cause. Il défendit aussi que l'on donât des marques de communion aux Impériaux tués dans le combat, en les inhumant en terre sainte. Ainsi, le Seigneur* Empereur *s'en retourne très chagrin vers le Rhin ; & les* Saxons *se confirment de plus en plus dans la résolution de lui résister. Pour cet effet, ils invitent, par leurs Députés, un* Cardinal de Rome, *appellé* DIE'TE'RIC (THE'ODORIC), *qui venoit de s'acquiter d'une Légation en* Hongrie, *de les venir trouver.* Ce Cardinal *leur aiant appris ce qui s'étoit passé dans le* Concile (de Latran), *dont il est parlé ci-dessus, & qu'on y avoit excommunié l'*Empereur ; *l'*Archevêque de Magdebourg *& les* Evêques *des autres Eglises reçoivent l'absolution* (2), (pour n'avoir pas cessé de communiquer avec ce Prince) ; *& le* Roïaume *par là, se divisant une seconde fois, il en naît bien des nouveautés ; & les deux Factions travaillent réciproquement à se nuire l'une à l'autre... Ensuite l'*Empereur, *poussé par les conseils de ses Amis, ou plustôt par les plaintes de tout le* Roïaume, *convoque, pour le* 1 *de Novembre, une*

1) Il étoit *Comte de Mansfeld.* L'*Abr. chronol. de l'Hist. d'Allem.* p. 154, le nome *Hogier*, ou *Hojer.*

(2) *Reconciliationem recipiunt.*

Diète générale à Maience, *dans laquelle il promet de doner une libre audiance à tous, de ſatisfaire aux plaintes qu'on fera contre ceux qui ſont dans ſa dépendance, & de corriger ce que, par jeuneſſe, il avoit fait lui-même contre le bon ordre. Lors donc qu'au tems preſcrit, il différoit à* Maience *d'ouvrir la* Diète *indiquée, parceque, hors un petit nombre d'*Evêques, *aucun des* Princes *n'étoit venu, les Habitans de cette Ville, voïant que l'occaſion étoit favorable, vièrent tout à coup en armes entourer le Palais. Les uns fondent, en furieux, dans la Cour; les autres forment des compagnies, & des bataillons ſerrés, faiſant tout retentir du bruit qu'ils faiſoient & des cris qu'ils jetoient; & préſentent aux Courtiſans un ſpectacle qui les effraie. Que dirai-je de plus? Il n'eſt pas douteux que, ſi l'*Empereur, *en donant des ôtages, ne les eût pas aſſurés qu'il feroit tout au pluſtôt ce qu'ils exigeoient, le Palais, abatu ſur le champ, auroit fait périr, d'une mort très cruelle, tous ceux qui s'y trouvoient. La très ardente fureur de la Nobleſſe* (1) *& du Peuple aiant été de cette manière appaiſée avec peine, l'*Empereur *ſortit de la Ville; &, peu de jours après, il rendit à ſon Egliſe, come il avoit été forcé de le promètre,* ADELBERT, *qu'il retenoit depuis trois ans très étroitement en priſon, & qui ſortit dans un état où ſes os paroiſſoient à peine tenir enſemble. Ce Prélat, ſe ſoumètant bientôt après, par ſes Députés & par ſes Lètres, au* Légat Apoſtolique DIE'TE'RIC, *le pria de ſe rendre à* Cologne, *où lui-même ſe trouveroit avec beaucoup d'autres* Evêques; *où le* Légat *lui communiqueroit les ordres du* Pape, *& lui-même pouroit, par une autorité ſi grande, recevoir la conſécration, dont il étoit privé depuis longtems. Cette entrevue ſe fit à l'approche de la naiſſance du Seigneur; non ſans cauſer du dépit à l'*Empereur, *qui n'étoit pas encore tout à fait réſolu de conſentir à la conſécration d'*ADELBERT. . . . *Ce* Prince, *célèbrant cette fête à* Spire *avec un petit nombre d'*Evêques *& de* Princes, *ſouffroit impatiemment ce qui ſe faiſoit en même tems à* Cologne. *Il apprit qu'il s'y étoit trouvé, non ſeulement des* Métropolitains: *mais encore d'autres* Evêques, *&* Princes du Roïaume; *& cela principalement pour publier l'excommunication lancée contre lui, quoique le* Cardinal, *ſous l'autorité duquel ils agiſſoient, y fut pluſtôt arrivé pour être enterré que pour préſider à ce* Concile (2). *Il y envoie cependant l'*Evêque de

(1) *Militiam.*

(2) Il mourut en allant à Cologne, où ſon Corps fut porté pour être enterré.

Wuirtzbourg, *qui ne peut obtenir audiance, ou d'être admis à la Communion, qu'après avoir été reconcilié; qui, retourné* (dans les premiers jours de l'année ſuivante) *rendre comte de ſa commiſſion à celui qui l'avoit envoïé, refuſa de communiquer une ſeconde fois avec lui: mais qui, forcé par la crainte de la mort, célébra la Meſſe devant le* Roi; *ce qui, lui cauſant une douleur mortelle, le fit retirer ſecrètement. Depuis, aiant obtenu, par beaucoup de larmes, de rentrer dans l'anciène Communion, il ne jouit plus de la préſence, ni de la faveur de l'*Empereur. *Ce* Prince, *irrité des procèdés de ce Prélat, inveſtit* CONRAD, *fils de ſa Sœur, du* Duché de la France Orientale (1), *qui, par une anciène conceſſion des Rois, appartenoit à l'*Evêque de Wuirtzbourg; *&, pour ſe ſouſtraire aux plaintes des* Princes, *il paſſa, ſuivi de la* Reine *& de toute ſa Maiſon, en* Italie (2). Dans la même année 1115, le *Cardinal* CONON, *Evêque de Paleſtrine & Légat Apoſtolique en France*, y tint pluſieurs Conciles par leſquels il fit excommunier l'*Empereur*. En 1116, come on la vu, *Paſchal II* confirma, dans le *Concile de Latran*, la révocation de ſa *Bulle* en faveur des *Inveſtitures*; & le *Concile* approuva les excommunications prononcées contre l'*Empereur* par CONON, *Evêque de Paleſtrine*, dans ſes différentes Légations à *Jéruſalem*, en *Grèce*, en *Hongrie*, en *Saxe*, en *Lorraine*, en *France*. Pendant que *Rome* en agit ainſi, *le* Roïaume de Germanie, *après avoir, durant plus de dix ans, joui du repos, fruit de la concorde, eſt miſérablement déchiré. L'abſence de l'*Empereur *eſt cauſe que chacun y fait, non ce que la Juſtice ordone: mais ce qui lui plaît. D'abord chaque Faction, par de fréquens attroupemens, ravage les Terres de l'autre, & dépouille les Cultivateurs; malheur dont l'*Evêché de Wuirtzbourg *eſt ſurtout affligé par* CONRAD (nouveau *Duc de Franconie*), *frère du* Duc FRE'DE'RIC (de Souabe). *Enſuite, l'occaſion s'en préſentant, il ſe forme partout de petites Troupes de Brigands, qui ne faiſant, come on a coûtume de dire, aucune diſtinction des tems & des perſones, ne s'occupent que de piller, de détruire, d'envahir, de tuer, & de ne laiſſer abſolument rien aux vaincus. Il ſeroit long de rapporter toutes les entrepriſes de l'*Archevêque de Maience *contre les* Fidèles du Roi, *& les courſes inſidieuſes faites par ceux-ci contre ce Prélat; de décrire les ſéditions de quelques Habitans des Villes;*

(1) La Franconie. (2) *L'Abbé d'Urſperg*, Ann. 1115 & 1116.

de parler de quelques Villes privées de leurs Evêques ; *des Forteresses bâties en des lieux, qui n'avoient pas coûtume d'en avoir ; du très grand nombre de Châteaux détruits de part & d'autre ; des cantons dévastés par le pillage & la flame ; des combats & des meurtres, livrés & commis réciproquement par la Cavalerie de chaque Parti ; des vexations souffertes par les Pauvres & les Voïageurs ; des rigueurs de l'esclavage exercées, à la manière des Barbares, par des Chretiens envers des Chretiens, & de plusieurs autres choses de ce genre. On n'observe ni la* Paix de Dieu, *ni les autres Conventions confirmées par des sermens : mais alors, à la réserve des Ecclésiastiques auxquels il ne reste presque plus qu'une vie misérable, tous les autres, de quelque condition & de quelque âge qu'ils soient, se signalent par une fureur bestiale. De-là les campagnes étant ravagées, les Fermes pillées, des Villes & des Cantons entiers réduits presque en solitude, & les distributions journalières de l'Eglise manquant aux Clercs, les fonctions cléricales cessent dans quelques Eglises ; &, ô Calice de la colère de Dieu répandu sur la terre !* Fulde, *ce principal Monastère, le plus riche & le plus célèbre de toute l'*Allemagne, *réduit à la dernière indigence, manque du nécessaire pour vivre.* C'est ce que l'*Abbé d'Ursperg* dit sous l'année 1116. Il continue ainsi en 1117. *Pendant que par tout aux environs les Roïaumes des Nations, contens de leurs limites & de leurs possessions tenoient en repos, à l'ombre de la paix, leurs épées & les autres instrumens de mort longtems trempés de sang, & qu'après les nombreux combats des Persécutions, des Hérésies & des Schismes,* l'Eglise, *la Mère Universelle, avec beaucoup d'actions de graces, reposoit, à l'ombre de la véritable vigne de* Jésus, *ses membres fatigués, afin de les emploïer ensuite à l'exécution des ordres de Dieu ; la seule* Fureur Germanique, *hélas ! ne peut se défaire de son entêtement, & n'a nulle envie d'apprendre quelle est la profonde paix de ceux qui chérissent la Loi de Dieu, ni même, coment, par la tranquillité d'un bonheur présent, on peut atteindre à la jouïssance de la paix éternelle. Notre seul Peuple, dis-je, persiste, plus incorrigiblement que tout le reste de la Terre, dans l'obstination de son ancienne perversité. De là le Mensonge, le Parjure & les autres maux, que déplore la voix du Prophète, nous inondent ; le sang se confond avec le sang, &, come autrefois les cris de* Sodome *&* de Gomorre, *un cri de même genre, perce les oreilles du Seigneur des Armées. C'est pourquoi, pendant les*

ſolemnités dépendantes de la Naiſſance du Seigneur, le 3 de Janvier, ſur le ſoir, en punition de tant de mépris du Jugement de Dieu, la terre, ébranlée par la colère du Seigneur, tremble de telle ſorte, qu'il ne ſe trouve dans le Monde perſone, qui conviène d'avoir ſenti un auſſi grand tremblement de terre; car il en eſt renverſé beaucoup de Bâtimens, & l'on dit même des Villes entières en Italie. *On entend même auſſi, le 28 de Février, des tonères terribles, accompagnés de très grands vents; & l'on voit en même tems de très fréquens éclairs.* Liége *eſt une Ville* (du Roïaume) *de* Lorraine, *très célèbre par la protection du ſaint Martir* LAMBERT *autrefois ſon Evêque, & plus renomée qu'aucune autre par ſes Ecoles des Lètres. Lorſqu'en cette Ville, la veille de l'Aſcenſion du Seigneur, tout le Clergé des dix Egliſes aſſemblé, ſuivant la coûtume, à la Cathédrale, pour chanter l'Office du ſoir, venoit d'achever le premier Pſeaume, un Ouragan ſubit obſcurcit l'air très ſerein, & lance d'une manière terrible tant de tonères, d'éclairs & de traits de ſoufre enflamé, que perſone de ceux qui s'y trouvent, ne doute que ſa dernière heure, l'heure du Jugement dernier, ne ſoit proche. Deux Clercs avec un des plus illuſtres Chevaliers ſont tués dans l'Egliſe pendant cet Ouragan. Quinze jours après, il ſort tout à coup d'une Montagne de ce Diocèſe, ſur laquelle on n'avoit jamais vu d'autre eau que celle de la pluie, un grand fleuve, qui cauſe un très grand domage aux* Liégeois *en inondant une partie de leur Ville, & va ſe perdre ſur les confins du Territoire d'*Utrecht. *Le 17 de Février, nous voïons, du côté du Nord, des nuées de couleur de ſang, s'élever, s'étendre juſqu'au milieu du Firmament, & cauſer à tout le monde une grande terreur; car, come nous l'avons appris depuis, on voïoit dans toutes les Villes cette clarté ſi voiſine, qu'on y croïoit qu'elle menaçoit de la fin de toutes choſes. Le* Roi HENRI, *que ces fléaux & d'autres affligeoient juſqu'au fond du cœur, ne ceſſe pas, quoique très occupé du ſoin de remédier aux maux que l'*Italie *ſouffroit, d'envoïer offrir ſatisfaction au Siége Apoſtolique par des Députés, qui, come il eſt certain, n'en peuvent rien obtenir* (1); *car le Seigneur* Apoſtolique, *à cauſe de la ſureté qu'il avoit donée au* Roi, *quoique malgré lui,* « *nie qu'il l'ait lié* » *des nœuds de l'Anathême; ajoutant toutefois que les principaux*

(1) Cette aſſertion de l'Hiſtorien mérite qu'on y faſſe attention. Elle nous apprend que, dans toute cette Affaire, le deſir de la paix & la bone-foi ne manquèrent point de la part de l'*Empereur*.

» *Membres de l'Egliſe aiant formé ce lien de l'Excommunication,* » *il ne pouvoit pas le délier ſans leur conſeil, & ſans accorder aux* » *deux Partis le droit d'expoſer leurs raiſons dans un Concile* ». *Il aſſure en même tems,* « *Que c'eſt ce que le preſſoient de faire* » *les Lètres, qu'il recevoit tous les jours d'au delà des Monts,* » *& ſurtout celles de l'*Archevêque de Maience». *C'eſt pour cela que, de la part de chaque Faction, il continue de ſe faire de furieux ſoûlèvemens. Les plus beaux cantons ſont ravagés par les uns & par les autres, ſurtout au delà du Rhin; & beaucoup de gens périſſent dans la Ville même de* Maience. *Le* Comte EMICHON *eſt tué par des Soldats du* Duc FRE'DE'RIC. On a vu PASCHAL II, en 1117, refuſer conſtamment de s'aboucher avec l'*Empereur*; & ce Prince, ſe livrant à ſa colère, mètre un Antipape ſur la Chaire de S. PIERRE; PASCHAL êtant mort en 1118, GE'LASE II, ſon ſucceſſeur, s'enfuir, d'abord de *Rome*, enſuite d'*Italie*, de peur de ſe trouver vis-à-vis de l'*Empereur*, qui ne ceſſoit pas de demander à ſe reconcilier. Pendant cette année, les troubles de la *Germanie* ne produiſirent aucun évènement conſidérable. J'ai rendu comte à l'année 1119, d'après l'*Abbé d'Urſperg*, des raiſons qui déterminèrent HENRI IV à ſe mètre à portée du *Concile de Rheims*, pour conclure enfin la paix avec CALIXTE II, ſucceſſeur de GE'LASE; &, pendant cette année, il ne ſe fit rien en *Allemagne*, qui nous doive arrêter. L'*Empereur* paſſa les fêtes de Noël à Worms d'une manière peu convenable à ſa Dignité, très peu de Princes aiant voulu s'y rendre. Au commencement de 1120, *il entra, conduit par* FRE'DE'RIC d'Arnesberg (1), *dans la* Saxe: *mais, les* Evêques *de ce païs s'abſtenant de ſa communion, il paſſa dans la* Franconie, *où quelques-uns le voïoient de bon œil, & le plus grand nombre montroit pour lui de l'averſion. Cependant le Seigneur lui-même par divers fléaux, dont il affligea toute la Terre, témoigna combien il êtoit offenſé de ce qu'on déchiroit ſa robe ſans coûture. Au mois de Juin, un Orage répandit dans le Diocèſe de* Trève *des morceaux de glace d'une grandeur étonante, qui renverſèrent des édifices & causèrent d'autres domages* (2). *La Grêle maltraite ſi fort la Saxe, & ſurtout l'*Evêché d'Halberſtat, *que, dans l'étendue de neuf Terres, elle fit périr non ſeulement les grains: mais auſſi les bêtes des*

(1) C'êtoit apparemment le *Comte Palatin de Saxe*, de la mort duquel l'Hiſtorien va bientôt parler.

(2) L'Auteur veut parler de grêle d'une groſſeur extraordinaire.

tamps avec une infinité de volailles. Aiguillonés par ce châti-ent, les Saxons *tinrent de fréquentes assemblées pour rétablir t concorde, accommodèrent ceux que des querèles brouilloient; donèrent la main les uns aux autres en signe de paix; extermi-rent les Brigands, & prirent les armes de concert contre quicon-te, excepté l'*Empereur, *voudroit envahir leurs Terres; &, dans même tems, par de petits corps de Troupes, qu'ils placèrent tous côtés autour du Château de* Wassenbourg, *ils y ren-rmèrent quelques Soldats de l'*Empereur, *qui ravageoient la* huringe; *& les chassèrent, en les réduisant à manquer de vi-es. Par ce moïen, ils rendirent à leur païs une agréable paix, ndis que la guerre continuoit de désoler les autres Provin-s. Encouragés aussi par les* Lètres *& les Légats du* Pape, *il urent canoniquement pour les Eglises vacantes des Pasteurs, 'ils firent sacrer par l'*Archevêque de Maience, *qui s'étoit re-ré chés eux pour éviter la colère du* Roi. *Dans ces tems-là ourut, dans un âge avancé,* FRE'DE'RIC, Comte Palatin (de xe), *qui s'étoit depuis peu séparé des autres* (Princes Saxons), *ur se remètre fidèlement au service du* Roi. *On dit que son ne dècendit dans les lieux de supplices, ainsi que l'on assure un certain Serviteur de Dieu l'apprit par une révélation évi-nte* (1). Dans les Querèles de Religion, les différens Partis t toujours eu des miracles à commandement. Nous voici joints à notre année 1121. *Une élection canonique avoit fait :cèder* HENRI *sur le Siége de* Munster *à* BURCHARD le Roux, *ort, il y avoit du tems, êtant Ambassadeur à* Constantinople *ur l'*Empereur HENRI. *Ce nouvel* Evêque, *indignement traité r ses Diocésains, se plaint aux* Princes Saxons *des outrages 'il avoit reçus. Come c'étoit un home d'une illustre naissance, célèbre par ses vertus, le* Duc LOTHAIRE, *aiant rassemblé s Troupes, le rétablit dans son Siége, même contre la volonté* Roi (2). *Mais, tandis que les Citoïens, effraïés à la vue de lrmée ennemie, s'occupoient à sauver, chacun, leurs effets du nger qui les menaçoit, il arrive, par un secret jugement de ieu, que le feu prend, par négligence, à quelques maisons; & que flame, s'étendant insensiblement, consume entièrement la inde Basilique, Siége Episcopal de cette Eglise. C'est ainsi à l'aide d'une triste victoire, les* Saxons *rétablissent l'*Evêque,

1) *L'Abbé d'Ursperg*, Ann. 1120.
2) *Lothaire, Comte de Supplinbourg & de Querfort*, avoit été fait *Duc de e*, par l'*Empereur Henri IV*, en 1106, après la mort du *Duc Magnus*.

qu'on avoit chaſſé : mais en même tems ils donent beaucoup d'argent pour rebâtir la Baſilique. Quelques-uns diſent que ce déſaſtre n'étoit arrivé qu'afin qu'il fût manifeſte que Dieu n'avoit point eu pour agréables les riches offrandes, faites dans ce ſaint lieu par le défunt Evêque Burchard, *de choſes mal acquiſes. Le bruit ſe répand alors, & des Couriers venus de* Rome *le confirment, que, le courage de l'Armée Romaine aiant détruit le Château de* Sutri, *ce* Faux-Pape BOURDIN, *qui faiſoit en ce lieu les fonctions de ſon miſérable Pontificat, avoit été pris ; qu'il avoit reçu bien des outrages de la part des Soldats & du Peuple qui s'en étoient fait un jouet ; & que le* Pape, *qui l'avoit avec peine arraché de leurs mains, l'avoit envoïé faire pénitence dans un exil. Quelques gens même aſſurent qu'on l'avoit convaincu de forfaits de telle nature, que nous avons jugé qu'il nous ſeroit indécent de les écrire. L'*Empereur HENRI, *par le conſeil de ſes Fidèles, prend la réſolution de punir ceux de* Maience, *qui s'étoient révoltés contre lui. D'abord, il empêche tout tranſport par bateaux en leur Ville. Puis aiant mis des Troupes dans tous les Poſtes fortifiés des environs, il empêche ainſi qu'il s'y tiène ni Foires, ni Marchés, & qu'on y puiſſe faire entrer aucune ſorte de vivres. Enfin il fait publier partout une Expédition générale pour faire le ſiége de cette Ville. Sur cette publication, l'*Archevêque ADELBERT *met en mouvement toute la* Saxe, *où pour lors il demeuroit ; &, come il avoit reçu depuis longtems du* Pape *la* Légation Apoſtolique, *il fait uſage de ſon pouvoir, en aſſemblant ſouvent les* Princes *& les* Evêques *de cette Province, pour les engager à rendre ſervice à cette Egliſe Mère. Cet home éloquent, & qui tenoit, en pluſieurs manières, le premier rang dans ces Provinces Ciſalpines, allume dans les cœurs de tous ceux qui faiſoient profeſſion d'une obéiſſance catholique, le deſir de défendre la Métropole de toute la* Germanie. *Il ſe joint à cela que les* Evêques de Spire & de Worms, *& d'autres qui, n'aiant pas des forces ſuffiſantes pour ſe défendre, avoient fait gloire d'obéir à l'*Apoſtolique, *aiant été chaſſés de leurs Siéges, erroient ſans ſavoir où ſe fixer, & que les mêmes* Princes, *brûlant de zèle pour le Seigneur Dieu des Armées, ſe diſpoſoient à les remètre chacun dans ſon Siége. Enfin, vers le Solſtice d'été, lorſque tous les cantons aiant été ravagés, on craignoit la cherté des vivres, deux Armées s'aſſemblent, ô noble* Maience ! *l'une en* Alſace, *l'autre en* Saxe, *pour marcher, avec des intentions différentes,*

vers tes ſuperbes murailles, preuves de ton anciène dignité. L'une menace de te détruire, l'autre veut te défendre; come, ſi, diſant dans tes plaintes : Les Fils de ma Mère ont combatu contre moi, *le véritable* CHRIST *t'avoit répondu* : Les voici qui ſe raſſemblent, & qui viènent à ton ſecours. *On fait cependant dans toutes les Egliſes des Jeûnes & des Proceſſions, ou Litanies; & nulle Fille de* Sion *ne veut s'exemter de partager les périls de ſa Mère. C'eſt pourquoi le Seigneur, attentif à la prière de ceux qui s'humilient, ne mépriſe point les leurs : mais il envoie ſon principal Eſprit, l'Eſprit de Conſeil, l'Eſprit de Paix, aux* Princes *des deux Partis. Lorſque, dans leur marche, les deux Armées, campées peu loin l'une de l'autre, ſe diſpoſoient réciproquement à s'attaquer, quelques-uns des plus ſages & des plus religieux d'entre les* Princes, *députés de part & d'autre, ſe mètent à traiter, avec des ſentimens d'honeur, du rétabliſſement de leur concorde fraternelle. Qu'ajouterai-je? l'Eſprit de* JE'SUS-CHRIST, *combatant pour les Fils d'une Epouſe acquiſe au prix de ſon ſang, prévaut ſi bien à l'Eſprit de Superbe & de Malice, que, tous les cœurs s'étant réunis d'un conſentement unanime, ou pluſtôt par la volonté divine, l'indignation du* Roi, *par leurs conſeils, leurs exhortations & leurs prières, s'adoucit au point, qu'il règle lui-même, que l'Affaire préſente ſera décidée, non ſuivant ſes idées, mais ſelon celles des* Princes *des deux Partis. Enſuite, tous aiant rendu graces à celui qui gouverne toutes choſes, on nome de chaque côté douze* Princes, *qui, le cœur rempli de la crainte de Dieu, ſuffiſoient pour appaiſer, ſans que perſone leur réſiſtât, la querèle invétérée de l'*Empire & du Sacerdoce. *Pour terminer toutes choſes, on indique une* Diète *de tous les* Princes du Roïaume, *à* Wuirtzbourg, *le jour de la fête de S.* MICHEL; *&, chacun confirmant, come par ſerment, cette convention, en mètant ſa main dans celle de l'autre, on ſe ſépare en paix avec joie. Preſque trois mois s'étant enſuite écoulés, l'*Empereur HENRI *vient, ſuivant la convention, à* Wuirtzbourg *avec un grand cortége. Les* Princes de Saxe *& l'*Archevêque de Maience *& les autres campent auprès du ruiſſeau de* Wern, *éloignés du* Roi *d'une journée de chemin. Trois jours après, les ſuretés aiant été donées de part & d'autre, ils viènent trouver le* Roi, *qui les reçoit pacifiquement hors de la Ville, parceque de chaque côté la foule du Peuple étoit trop grande. La Diète s'aſſemble enſuite tous les jours pendant une Semaine; & ne ceſſe pas de chercher toujours habilement les moïens*

*de mètre fin au Schiſme entre l'*Empire *& le* Sacerdoce. *Quelques Ennemis de la paix eſſaient d'ajouter de nouveaux ſujets de diſcorde aux anciens : mais, come perſone ne peut réſiſter à l'ordre de Dieu, qui raſſembloit tant de* Princes *reſpectables, enfin l'*Empereur HENRI, *n'oubliant point ſa promeſſe, conſent que toutes les queſtions, que l'on agitoit, ſoient totalement décidées, non par ſes propres idées, ou par les conteſtations d'aucun des ſiens : mais par l'avis de la* Diète. *Come il ſeroit très long de raconter toutes les diſpoſitions magnanimes de cette* Diète, *qu'il ſuffiſe de marquer ſeulement ce qui concerne la principale cauſe de ſon aſſemblée ; & de dire,* « *Qu'elle établit, come Loi de* » *l'Etat, une paix ſtable, que tous généralement doivent obſer-* » *ver, ſous peine de la vie : Qu'elle rend au* Roïaume *les choſes* » *Régaliènes, ou Fiſcales ; aux Egliſes les choſes Eccléſiaſti-* » *ques ; aux Gens ſpoliés leurs Terres ; aux Héritiers les Suc-* » *ceſſions ; à toutes Perſones, à toutes Conditions, la juſtice qui* » *leur eſt propre : Que, d'un conſentement unanime, elle ordone* » *que les Voleurs & les Brigands ſeront pourſuivis en vertu* » *des Edits de l'*Empereur, *ou réprimés ſuivant les Loix anciè-* » *nement établies : Qu'elle décerne que tous les ſcandales, tous* » *les troubles, qui, ſemés par l'Ennemi de tous côtés dans le* » Roïaume de Germanie, *avoient tant pullulé, ſeront déra-* » *cinés de toutes manières : Qu'elle ne définit rien au ſujet de* » *l'Excommunication, ſource de preſque tous les ſcandales ;* » *mais qu'elle renvoie unanimement, par la crainte de Dieu,* » *ce point au Tribunal de l'*Apoſtolique, *& qu'elle nome ſur le* » *champ des Ambaſſadeurs qui porteront tout à* Rome, *afin que,* » *dans un* Concile général, *indiqué par l'Autorité Apoſtolique,* » *ce qui ne peut pas être terminé par le Jugement des Homes,* » *le ſoit par celui du Saint-Eſprit* ». *Ces choſes aiant été ſagement règlées pour l'honeur & pour l'utilité du* Roïaume, *on charge* ATTON, Evêque de Bamberg, *le* Duc HENRI (*de Bavière*) *& le* Comte de Béringen *de faire part, le* 1 *de Novembre à* Ratisbone, *de tout ce que l'on venoit d'arrêter, aux* Princes de Bavière, *qui, retenus ailleurs par l'intérêt de l'Etat, n'avoient pas pu venir à la* Diète. *Ces Députés, les trouvant de très bone volonté ſur tous ces points, les y confirment* (1). BRUNON, *Evêque de Spire,* & ARNOUL, *Abbé de Fulde,* ſont envoïés par les *Princes* vers le *Pape,* afin d'achever de convenir avec lui des conditions de la paix.

(1) *L'Abbé d'Urſperg*, Ann. 1121.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI IV.

GUILLAUME, *Duc de Pouille*, obligé, pour des raiſons que l'Hiſtoire ne fait pas connoître, de faire un voïage à Conſtantinople, met ſes Etats ſous la protection du Pape. ROGER II, *Comte de Sicile*, non moins poſsédé que ſon Père & ſon Oncle du Démon des conquêtes, profite de l'abſence de *Guillaume* pour s'emparer de la Calabre & de la Pouille. Il fait d'abord en Calabre le Siége du Château de Nicéphore. Le Pape envoie le Cardinal *Hugue*, pour l'engager à le lever. Ce Cardinal revient à Rome ſans avoir obtenu ce qu'il demandoit; ce qui fait que *Calixte* ſe tranſporte lui-même dans la Pouille, pour négocier en perſone avec *Roger*. Une maladie contagieuſe fait mourir le Cardinal *Hugue*, les autres principaux Cardinaux & beaucoup de perſones de la ſuite du Pape. Lui-même tombe malade, & court riſque de la vie. *Roger*, qui le vient voir alors, en cèdant à ſes prières, en obtient d'ailleurs tout ce qu'il lui demande.

Les Comaſques ravagent & pillent pluſieurs Terres & Châteaux des Milanois; & ceux-ci ne font rien de conſidérable cette année.

1122.

ERLUNG, *Evêque de Wuirtzbourg*, étant mort le 30 de Décembre de l'année précèdente, *le Seigneur* Empereur *ſe rend en cette Ville, pour pourvoir à ce Siége; &, par le conſeil des ſiens, il y élève, par l'Inveſtiture Pontificale*, GEBEHARD, *jeune home d'illuſtre naiſſance: mais qui, parcequ'il étoit encore étudiant dans les Ecoles, ne tenoit à l'Egliſe par aucun ordre. Une partie conſidérable &, come l'on dit, la plus ſaine, du Clergé & du Peuple, rejètant avec fermeté ce choix, élit canoniquement* RUGGER, *Diacre & Chanoine de cette Egliſe, dans laquelle il avoit été nouri. De là naît une diſſention ſi grande, que ceux qui favoriſoient ce Parti ſont obligés d'abandoner les biens, qu'ils avoient dans la Ville, pour éviter le reſſentiment de l'*Empereur. *Le* Duc FRÉDÉRIC (de Souabe) *& ſon frère* CONRAD (Duc de Franconie), *aiant quelque tems envain ſoûtenu cette élection par leur conſentement, ſe retirent indignés d'auprès de leur Oncle & Seigneur. Bientôt après, aiant eu près de la rivière de* Wirrah, *une conférence avec le* Métropolitain de Maience *& quelques* Princes Saxons, *ils font confirmer l'élection de ce* RUGGER, *& le font inveſtir par le même* Archevêque ADELBERT *& les autres* Légats *du Pape, depuis peu venus de* Rome. *Car, dans ce même tems, l'*Evêque de Spire *& l'*Abbé de Fulde,

s'étant acquités auprès du Siége Apoſtolique *de leur Ambaſſade au nom de tout le* Roïaume, *venoient de revenir, amenant avec eux l'*Evêque d'Oſtie, *pour tenir en tout la place du Seigneur* Apoſtolique, *& deux* Cardinaux (1) *envoïés par le* Siége de S. PIERRE *pour reconcilier l'*Empire *& le* Sacerdoce. *On indique, pour cet effet, dans les Provinces une ſeconde* Diète, *& l'on marque pour le lieu* Wuirtzbourg, *& pour le tems la fête de S.* PIERRE. *A l'approche de cette fête, les* Princes *des diverſes Provinces, commencent à s'approcher de la Ville indiquée, non ſans cauſer beaucoup de domage à la* Franconie : *mais, auſſitôt que, par des nouvelles certaines, ils ſont informés que l'*Empereur, *embaraſſé d'autres Affaires aux environs du* Rhin, *ne viendra point, chacun ſe diſpoſoit à s'en retourner ; lorſque* GE'BEHARD, *déja lié très étroitement avec les Citoïens de* Wuirtzbourg, *&, réſidant en cette Ville avec des Troupes aſſés nombreuſes, en prend avec lui, l'après-dînée d'un certain jour, un gros Corps, dans l'intention d'aller attaquer quelques* Princes, *qui, campés à moins d'un mille de la Ville, ne ſoupçonoient pas qu'il leur pût rien arriver de fâcheux ; &, les regardant come Ennemis du* Roi, *de les ſurprendre pour les chaſſer honteuſement, ou pour les tailler en pièces. Mais ces* Princes, *avertis par les cris de ceux qui venoient, s'avancent bravement à leur rencontre ſur deux lignes, &, par une réſiſtance courageuſe, défendent eux-même & leur Camp. Il y a des deux parts des Morts, des Bleſſés & des Priſoniers ; &, le jour tombant, les uns retournent dans la Ville, les autres dans leur Camp. Les* Princes, *irrités de ce qui venoit d'arriver, marchent de concert vers la Ville, à deſſein d'introniſer* RUGGER : *mais, voïant qu'ils n'en peuvent pas venir à bout ſans effuſion de ſang, ils vont au Monaſtère, appellé de* Schwarthz ; *&, tant le* Métropolitain *que les autres* Légats de Rome *aiant ſacré là* RUGGER, Evêque de Wuirtzbourg, *chacun s'en retourne chés ſoi.* RUGGER *jouit enſuite de la partie de cet Evêché ſituée le long du* Nèker ; *&* GE'BEHARD *poſsède en paix la Ville & ce qui l'environe. Pendant ce tems, l'*Archevêque de Maience, *cherchant à ſe mètre de toutes parts en ſureté contre la colère de l'*Empereur, *entreprend de fortifier, avec des efforts ſurprenans, un vieux Château, preſque entièrement détruit depuis pluſieurs générations, lequel on nome* Aſaſinbuck, *ou du ruiſſeau d'*Aſcaf,

(1) *Saxon*, Prêtre du Titre de Saint-Etiène au Mont-Celius ; & *Gregoire*, Diacre du Titre de Saint Ange, lequel fut depuis le Pape *Innocent II.*

qui l'arroſe, ou, come le veulent quelques-uns, de ſon fondateur ASCAGNE. *Le* Roi, *regardant cette entrepriſe come faite contre lui-même & contre l'Etat, prend la réſolution de faire aſſiéger ce Château. Mais l'Amateur du Genre-humain, le bon* JE'SUS, *par l'adreſſe de ſes ſerviteurs les* Légats du Siége Apoſtolique, *qui ſéjournoient alors à* Maience, *ou pluſtôt par ſon Eſprit habitant en eux, ôte aux* Princes *l'averſion qu'ils avoient pour la paix, & répand la charité dans leurs cœurs, parceque, come on a raiſon de le croire, après que la Robe du* CHRIST *avoit été tant de fois déchirée, après tant de guerres inteſtines entre les Chretiens, le tems d'avoir pitié de* Sion, *c'eſt à dire de l'Egliſe, étoit enfin arrivé, quoique tard. Il s'aſſemble donc* (le 8 de Septembre), *une* Diète générale *dans la* Cité des Wangions, *aujourd'hui nomée* Worms. *Il ſeroit long de raconter, & l'on auroit peine à croire avec combien d'activité, de prudence, de ſollicitude & de maturité, tous les* Princes *travaillent, une ſemaine & plus, au rétabliſſement de la paix & de la concorde; juſqu'à ce que, pour l'intérêt de l'Egliſe, celui, dans la main duquel eſt le cœur des Rois, change même au delà de l'eſpérance du plus grand nombre, toute l'animoſité de l'*Empereur *en obéiſſance reſpectueuſe à l'*Apoſtolique. *Coment après que les* Légats du Siége Apoſtolique *ont admis à la Communion l'*Empereur *& toute ſon Armée, & que, par l'Autorité Apoſtolique, ils ont abſous tous ceux qui s'étoient ſouillés de ce Schiſme; l'*Empereur, *s'humiliant pour* JE'SUS-CHRIST, *renonce auſſitôt, devant une multitude immenſe, tant aux* Inveſtitures, *qu'aux autres Affaires Spirituelles, que les* Rois de Germanie *avoient adminiſtrées, & que, dans la crainte de diminuer l'honeur de ſa Courone, il s'étoit propoſé de ne jamais abandoner tant qu'il jouiroit de la vie; coment il en remet à perpétuité le droit entre les mains du Seigneur* Evêque d'Oſtie, *& par lui à Notre Seigneur* JE'SUS-CHRIST *& à ſon* Egliſe; *& d'ailleurs ce que l'*Autorité Apoſtolique *lui concéde pour l'honeur du* Roïaume; *c'eſt ce que les* Ecrits *des deux parts, rapportés ci-deſſous, feront mieux connoître.* JE, HENRI, par la grace de Dieu, *Empereur Auguſte des Romains*, remets, pour l'amour de Dieu, de la ſainte *Egliſe Romaine* & du Seigneur *Pape* CALIXTE, à Dieu, à ſes ſaints *Apôtres* PIERRE & PAUL, & à la ſainte *Egliſe Cat holique* toute *Inveſtiture par l'Anneau & la Croſſe*; & j'accorde que l'*Election* ſe faſſe dans toutes les Egliſes, & que la *Conſécration* ſoit libre. Je reſtitue à la même ſainte *Egliſe Romaine*

les Terres & les Régales de S. PIERRE, dont on l'a dépouillée depuis le commencement de cette diſcorde juſqu'à ce jour, ſoit du tems de mon Père, ſoit du mien, & que je poſsède. Quant à celles que je ne poſsède pas, j'aiderai fidèlement à les lui faire reſtituer. J'aurai ſoin que, par le conſeil des *Princes* & ſelon la Juſtice, on rende fidèlement les Terres, que j'ai, de toutes les autres *Égliſes*, des *Princes* & des autres, ſoit *Clercs*, ſoit *Laïcs*. Je done une véritable paix au *Pape* CALIXTE, à la Sainte *Egliſe Romaine* & à tous ceux qui ſont ou ont été pour elle; & j'aiderai fidèlement la Sainte *Egliſe Romaine* dans toutes les occaſions qu'elle demandera mon ſecours. JE, CALIXTE, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à notre cher Fils HENRI, par la grace de Dieu, *Empereur Auguſte des Romains*. J'accorde que les *Elections* des *Évêques* & des *Abbés* du *Roïaume Germanique*, leſquels dépendent du *Roïaume*, ſe faſſent en votre préſence ſans ſimonie & ſans aucune violence; enſorte que s'il naît quelque diſcorde entre les Parties, vous doniés à la plus ſaine Partie votre conſentement & votre ſecours, ſuivant l'avis ou le jugement du Métropolitain & des Comprovinciaux. Que l'Elu reçoive de vous les Régales par le Sceptre, excepté celles qu'on ſait appartenir à l'*Egliſe Romaine*; & qu'il vous rende, à leur ſujet, les ſervices qu'il vous doit de droit! Que, dans les autres parties de l'*Empire*, l'Elu conſacré reçoive de vous, dans les ſix mois, les Régales par le *Sceptre*! Je vous donerai ſecours, ſuivant le devoir de ma charge, dans toutes les choſes ſur leſquelles vous m'aurés porté vos plaintes. Je vous done une véritable paix, ainſi qu'à tous ceux qui, durant cette diſcorde, ſont, ou ont été de votre Parti. Doné l'an 1122, le 9 des Calendes d'Octobre (23 de Septembre) (1). *Ces* Ecrits *des deux parts, ſont lus dans une plaine près du* Rhin, *à cauſe de la multitude immenſe qui s'étoit aſſemblée. On les échange enſuite: mais auparavant on rend beaucoup d'actions de graces au ſou-*

(1) *Cette* Diète *ſe tint à* Worms, *le* 8 *de Septembre*, dit *Muratori*, T. VI, p. 406; *&*, *le* 23 *du même mois*, *le* Pape *expédia l'approbation de ce que l'on avoit fait*. Cela ne peut pas être. Il ſe paſſa plus d'une ſemaine à régler le redreſſement des torts au dedans du *Roïaume de Germanie*, & les conditions de la paix avec le *Pape*; ce qui mène au moins juſqu'au 17 de Septembre. Quand les *Princes* furent d'accord avec les *Légats*, il falut aux premiers le tems de faire agréer à l'*Empereur* ce que l'on avoit dreſſé. L'*Empereur*, bien qu'il eût promis de ſe conformer au jugement des *Princes*, eut beſoin d'un peu de tems pour examiner avec ſon Conſeil ſi ſes intérêts & ceux de ſa Couronne étoient ſuffiſamment ménagés, & pour avoir auſſi les avis des Gens ſavans auxquels il avoit confiance, & qu'il avoit ſans doute fait venir à la *Diète*.

verain Seigneur de toutes choſes, & le Seigneur Evêque d'Oſtie *célèbre les Saints Miſtères, pendant leſquels il achève de reconcilier le Seigneur* Empereur *par le baiſer de paix & la ſainte Communion; & tout le monde ſe retire comblé de joie. Bientôt après, c'eſt à dire le jour de S.* MARTIN, *l'*Empereur *tient à* Bamberg *une autre* Diète *avec ceux des* Princes *qui ne s'étoient point trouvés à la première; & là, tous conſentent à ce qu'il deſiroit. Entre pluſieurs choſes, qu'il règle ſuivant l'uſage de ſes Ancêtres, pour l'honeur de l'*Empire *& du* Sacerdoce, *il nome deux Députés pour joindre aux* Légats de Rome; *& les envoie l'un & l'autre porter de bones nouvelles & de riches préſens au Seigneur Apoſtolique* CALIXTE, *ſon Parent, avec lequel il ſe trouve actuellement bien uni* (1). Tel eſt le comte, que l'*Abbé d'Urſperg* rend des démêlés d'HENRI IV avec PASCHAL II, GE'LASE II & CALIXTE II, & de ſon raccommodement avec le dernier. Avoir produit ce qu'on vient de lire, c'eſt avoir pleinement vangé l'Hiſtorien des calomnies de BARONIUS, qui le traite toujours de *Schiſmatique.* Des Modernes ont blâmé l'*Empereur* HENRI IV d'avoir fait un accommodement honteux, qui le privoit des droits, dont ſes prédèceſſeurs avoient joui (2). Mais l'expoſition dès troubles de la *Germanie* occaſionés par la querèle de l'*Empereur* avec le *Pape*, fait voir que cet accommodement étoit néceſſaire. HENRI ſavoit ce qu'il avoit à craindre des menées de la *Cour de Rome*, qui l'avoit aidé lui-même à détrôner ſon Père. Les *Ducs* FRE'DE'RIC & CONRAD, ſes neveux, qui, très peu de tems avant l'Accommodement, s'étant ſéparés de lui, s'étoient unis avec les *Légats* & les *Saxons* pour faire, malgré lui, RUGGER, Evêque de *Wuirtzbourg*, lui devoient paroître des inſtrumens tout prêts à mètre en œuvre par la *Cour de Rome*, pour le réduire au même état qu'elle avoit réduit ſon Père. *Henri* fit donc ſagement de cèder à la néceſſité. Come il n'avoit point de Fils, qui dût lui ſuccèder, ſon véritable intérêt perſonel étoit d'achever ſon règne tranquillement, & de laiſſer à ſes ſucceſſeurs, qui voudroient perpétuer dans leur Famille la

On voit, par ce petit détail, qu'il fut impoſſible d'envoïer les deux *Ecrits* à Rome aſſés tôt, pour que le *Pape* ſignât, le 23 de Septembre, celui que ſes *Légats* avoient fait en ſon nom, & qu'ils durent eux-même ſigner à *Worms*. La date, que l'on y voit, eſt celle du jour où les deux *Ecrits* furent lus, ſignés, & échangés, dans une plaine au bord du *Rhin*, en préſence d'une multitude immenſe de Peuple, aſſemblé pour ſavoir le réſultat de la Diète.

(1) L'*Abbé d'Urſperg*, Ann. 1122.

(2) Voïés l'*Abr. chronol. de l'Hiſt. d'Allem.* pp. 154, 155.

Courone de Germanie & l'*Empire*, à profiter des occaſions qui ſe préſenteroient de remètre, s'il êtoit poſſible, les *Papes* révoltés dans la dépendance dont ils avoient ſecoué le joug. Mais HENRI n'obtint pas même, par cette paix forcée, la tranquillité qu'il recherchoir. *Rome* n'avoit garde de le laiſſer en repos. Il auroit pu, s'il eût ſurvécu longtems à l'Accommodement, ſe voir, par la durée de la paix & par le ſoin de ſe conciiier l'affection des Peuples, en état de reprendre hautement tout ce qu'il avoit abandoné. Durant le peu de tems qu'il ſurvêcut, la *Germanie* ne fut pas moins agitée qu'elle ne l'avoit êté juſqu'alors (1). Auſſitôt après la ſéparation de la *Diète de Worms*, les *Députés* de l'*Empereur* partent avec le *Légat* GREGOIRE pour ſe rendre promtement à Rome; & l'*Empereur* ſe hâte d'exécurer une partie des réſolutions de la *Diète*. Le *Pape*, inſtruit par ſon *Légat* & par les *Députés*, met la dernière main à l'ouvrage de cette paix, dont tous les avantages êtoient pour ſon Siége, par cette *Lètre* qu'il écrit à l'*Empereur* le 13 de Décembre. CALIXTE, *Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, au très cher Fils en* JESUS-CHRIST, HENRI, *glorieux* Empereur Auguſte des Romains, *Salut & Bénédiction Apoſtolique. Nous louons & nous remercions le Seigneur toutpuiſſant notre Dieu, de qui proviènent tous les biens, de ce qu'il a, par la clémence infinie de ſa bonté, éclairé votre cœur du ſouffle de ſon eſprit, & de ce qu'il vous a fait enfin, après une trop longue réſiſtance, rentrer dans le ſein de l'Egliſe, puiſqu'ainſi que nous l'avons appris du rapport de notre cher Fils* & Diacre-Cardinal (GREGOIRE) *& de vos fidèles* Députés, *prenant une réſolution ſage, vous avés humblement obéi à nos avis ſalutaires & à ceux de l'*Egliſe Catholique. *Nous vous recevons donc, avec une affection paternelle, come Fils de S. PIERRE; & nous ſouhaitons à l'avenir chérir &, guidés par la grace divine, honorer avec d'autant plus d'inclination Votre Perſone & Votre Empire, que vous obéiſſés, avec plus de dévoument que vos derniers prédéceſſeurs, à l'*Egliſe Romaine, *& que vous nous êtes plus ſpécialement uni par*

(1) *Voila*, dit *Muratori*, p. 406, *le dénoument ſi deſiré d'une ſi longue & ſi déplorable Tragédie. Il n'en faloit pas moins pour déraciner un abus, qui s'étoit inſenſiblement établi dans l'Egliſe de Dieu, contre tous les uſages de l'Antiquité, leſquels avoient toujours conſervé libres les Elections des Saints Paſteurs, en foudroïant la Simonie de la manière la plus éclatante. L'accord, que l'on vient de voir, s'obſerve encore en Allemagne; & les Chapitres jouiſſent du droit d'élire leurs Evêques*, c'eſt à dire de vendre ordinairement les Evêchés. C'eſt tout le fruit, que l'Accommodement d'*Henri IV* & de *Calixte II* a produit dans les

*les liens du sang. Ainsi, très cher Fils, pour que vous jouissiés de nous & que nous jouissions de vous dans le Seigneur, que Votre Excellence Impériale considère combien la longue discorde de l'*Eglise *& de l'*Empire *a fait de tort aux Fidèles de l'*Europe, *& combien notre reconciliation* (1) *poura, par la coopération du Seigneur, augmenter l'accroissement du bon fruit. A l'égard de notre état, que Votre Dilection sache que, bien que nous aïons été de tems en tems très malades, cependant, par la grace de Dieu, nous nous portons bien à présent; & nous vous souhaitons, en toute manière, la santé de l'ame & celle du corps. Quant aux choses, que vous avés chargé vos fidèles* Députés *de nous rapporter de vive voix, nous vous répondons par eux ce que nous & nos Frères trouvons être à propos. C'est pourquoi nous recommandons fortement à votre bienveillance nos* Légats, *qui sont encore auprès de vous* (2); *&, parceque le* Concile, *que nous avons indiqué* (3), *s'approche, nous vous prions de les renvoïer le plustôt que Dieu permètra qu'il se puisse. Pour les* Députés, *que vous nous envoïerés, mètés-les, par leurs Instructions, en état de restituer entièrement, selon votre promesse, les Régales de l'*Eglise Romaine. *Nous vous rendons graces de vos égards pour notre neveu l'*Evêque de Mets *& pour ses Frères, parceque nous y trouvons les prémices de votre bonté. L'on reconnoît que la paix s'est faite par la bone volonté, lorsque des œuvres de bone volonté sont ce qu'elle produit. Nos Frères les* Evêques, *les* Cardinaux, *& tout le* Clergé Romain, *vous saluent avec nous, ainsi que vos* Princes *& vos* Barons; *& prient la Divine Majesté de vous conserver longuement, par sa miséricorde, pour son honeur, & pour celui de son Eglise.* Repassons en *Allemagne.* L'Empereur HENRI *célèbre les fêtes de Noël à* Utrecht; *&, les jours même des fêtes, il s'éleve, entre les Courtisans & les Domestiques de l'*Evêque *une querèle, poussée si loin, qu'elle soulève toute la Cour & toute la Ville. On prend les armes de part & d'autre, & l'on s'attaque réciproquement. Il se répand un bruit confus, que les* Habitans d'Utrecht *avoient conspiré contre l'*Empereur. *Les uns se jetant sur les autres & ceux-ci leur résistant; il se livre un combat très vif, qui coûte*

Provinces Germaniques. *Muratori* continue. *Si quelqu'un demande d'où vient qu'après tant de peines, de troubles & de guerres, dont l'objet étoit de rétablir de même en Italie la liberté des Elections, faites autrefois par le Clergé & le Peuple, il n'en reste parmi nous aucun vestige, je me décharge volontiers du soin de lui répondre sur le P.* Thomassin *& d'autres Ecrivains.*

(1) *Nostra pax.*

(2) *L'Evêque d'Ostie &* le *Cardinal Saxon.*

(3) Le premier *Concile de Latran*, qui se tint l'année suivante 1123.

la vie à beaucoup de monde. Un grand nombre des Habitans *ſont pris. Les autres ſe réfugient dans une Tour extrêmement fortifiée.* L'Evêque *lui-même eſt mis en priſon, come complice de l'attentat, & par là criminel de lèze-Majeſté. C'eſt enſuite avec peine qu'en païant une groſſe Amande, il en ſort, à la prière des* Princes *de ces Cantons, & ſurtout de* FRE'DE'RIC, Archevêque de Cologne. *Cette ſemence de diſcorde, venant à germer, produiſit d'autres querèles, qui ne ſe terminèrent l'été ſuivant, qu'avec beaucoup d'embaras & de fatigues, & lorſqu'enfin l'*Empereur *y eût conduit une nombreuſe Armée* (1).

GUILLAUME, *Duc de Pouille*, eſt à peine revenu de Conſtantinople, que JOURDAIN, *Comte d'Ariano*, ſe révolte contre lui. Le *Duc*, aiant obtenu du *Comte* ROGER II, ſon couſin, des ſecours d'homes & d'argent, & des Troupes du Cardinal *Creſcence*, Gouverneur de Bènevent, enlève quelques Châteaux du Rebelle, qu'il réduit à venir la corde au col implorer ſa clémence. Cette guerre finit alors: mais pour recommencer quelques mois après (2).

La querèle & la guerre entre les Piſans & les Génois continuent, ou ſe rallument; & les Génois s'emparent de deux Galères Piſanes, & font mille Priſoniers.

Les Milanois prènent le Château de Lugano ſur les Comaſques, qui ne laiſſent pas de reſter maîtres du Lac de ce nom (3).

1123.

PAR une *Bulle* donée le 26 de Février au Palais de Latran, *Calixte II* confirme les Priviléges du Chapitre de Crémone. Il en accorde une autre au même lieu, le 6 de Mars, aux Chanoines Réguliers de San-Ceſario, dans le Modenès, par laquelle il déclare que les Moines de Nonantola n'avoient aucune Juriſdiction ſur la *Court* de *Vilzacara*, c'eſt à dire ſur

(1) L'*Abbé d'Urſperg*, Ann. 1123.

(2) *Nous voïons*, dit *Muratori*, p. 407, *dans* Falcon de Bènevent, *que* Jourdain, *Comte d'Ariano, s'étant revolté contre* Guillaume, *Duc de Pouille, celui-ci, ne ſe ſentant pas aſſés de forces pour le réduire, eut recours à* Roger le Jeune, *Comte de Sicile: mais, pour en obtenir du ſecours, il le falut acheter.* Ce Duc (dit l'Hiſtorien cité) cèda la moitié des Villes de Palerme & de Meſſine, & la Calabre à ce même Comte, pour qu'il lui donât du ſecours. *Nous avons vu, ci-deſſus à l'année* 1088, *que* (ſelon *Geoffroi de Maleterre*), *le Duc* Roger, *fils de* Robert Guiſcard *& père de* Guillaume, *avoit entièrement cèdé la Calabre au Comte* Roger l'Ancien, *père du jeune Comte* Roger. *Je ne ſaurois dire qui de ces Auteurs s'eſt trompé.* Vraiſemblablement, le Duc *Roger*, pendant la Minorité de *Roger le Jeune*, avoit repris tout ce qu'il avoit cèdé.

(3) Sigonius, *s'appuïant d'autres Auteurs* (que de l'*Anonime de Come*) *n'admet point la priſe de Lugano. Murat. p.* 407.

le Bourg & le Territoire de ce qu'on appelle *San-Cesario* dans le Diſtrict de Modène (1). Le 18 ou le 19 du même mois, ſe fait, dans la Baſilique du Sauveur, l'ouverture du Concile, qualifié le *premier Concile général de Latran* (2). Le célèbre *Suger*, depuis l'année précèdente Abbé de Saint-Denis en France, préſent à ce Concile, dit (3) qu'il s'y trouva plus de trois cens Evêques. Le nombre des Abbés devoit être très conſidérable (4). Dans ce Concile, le *Concordat* de l'année précèdente entre le Pape & l'Empereur eſt confirmé; l'abſolution de l'Empereur renouvellée; & les Ordinations, faites par l'Antipape *Gregoire VIII*, déclarées nulles. On fait auſſi différens *Canons* de Diſcipline. J'en rapporterai ſeulement quelques-uns. *Odériſe*, nouvellement Abbé du Mont-Caſſin, reçoit du Pape, à l'ouverture du Concile, la Bénédiction Abbatiale. Cette cérémonie fournit aux Evêques l'occaſion de ſe plaindre fortement de l'abus des Priviléges Monaſtiques, en diſant, « Qu'il ne reſtoit plus qu'à priver les véritables Paſteurs de » la Croſſe & de l'Anneau, pour les ſoumètre au gouverne» ment des Moines, puiſque ceux-ci poſsèdoient les Egliſes, » les Terres, les Châteaux, les Dîmes, les Oblations des Vi» vans & des Morts: Que les Chanoines & les Clercs êtoient » avilis, depuis que les Moines, au lieu de vivre dans un ſaint » repos, ſuivant l'intention de S. *Benoît*, recherchoient, avec » une ambition inſatiable, les honeurs & les droits appartenans » aux Evêques ». Ces plaintes occaſionent un *Canon* à peu près conforme à d'autres de différens Conciles. NOUS *défendons aux Abbés & aux Moines de doner des Pénitences publiques, de viſiter les Malades, de faire les Onctions, & de chanter des Meſſes publiques. Qu'ils reçoivent des Evêques dans les Diocèſes deſquels ils demeurent le Chrême & l'Huile, les Conſécrations des Autels, & les Ordinations des Clercs!* Ce *Canon*, qui devoit être en partie mal obſervé, ne remèdioit point à tous les abus, dont les Evêques s'êtoient plaints; & Rome n'y

(1) Ces deux *Bulles* ſont imprimées dans la *Diſſertat.* 62 des *Antiq. d'Ital.*

(2) *Selon ce que* Sigonius *écrit, & come les PP.* Coſſart & Pagi *l'ont ſolidement prouvé*, dit *Muratori*, T. VI, p. 407, Ann. 1123, *le* Premier Concile général de Latran *fut célèbré le* 18 *ou le* 19 *de Mars de la préſente année; & non de la précèdente, come le* Panvini *& le Cardinal* Baronius *l'ont penſé.*

(3) Vie de Louis le Gros.

(4) Pandulf de Piſe *écrit*, dit *Muratori*, ibid. *qu'il y eut neuf cens quatre-vingts-dix-ſept, tant Evêques, qu'Abbés; nombre qui paſſe toute croïance.* L'*Abbé Fleuri*, Liv. 67, N. XXX, tâche d'accorder *Suger* & *Pandulf*, en diſant: *Il s'y trouva plus de trois cens Evêques & plus de ſix cens Abbés, en tout près de mille Prélats.*

vouloit point remèdier. C'eſt pour cela que l'*Annaliſte d'Italie*, après avoir rapporté les plaintes des Evêques, ajoute (1): *Mais ils eurent beau dire. Le Monde reſta come il êtoit. Ainſi, dans d'autres tems, on a fait d'autres plaintes contre les Religieux Mandians: mais les Evêques & les Curés ont eu beau dire.* Il eſt fait auſſi, dans ce *Concile*, le *Canon*, ou *Décret*, que voici, touchant la *Trève de Dieu. Si quelqu'un rompt la* Trève, *qu'il ſoit averti, juſqu'à trois fois, par l'Evêque, de faire ſatisfaction! Averti pour la troiſieme fois, s'il néglige de ſatisfaire, que l'Evêque, ou le Métropolitain, avec deux Evêques du voiſinage, ou du moins un, prononce la Sentence d'Anathême contre le Rebelle; & qu'il la dénonce de tous côtés, par écrit, aux Evêques!* J'ai parlé de *Gautier*, ſacré, par *Gélaſe II* en 1112, Archevêque de Ravenne. Ce Prélat, chés qui la piété n'excluoit point l'ambition, renouvelle, dans ce Concile, la prétention de ſes prédèceſſeurs pour la preſſéance ſur les Archevêques de Milan. *Olric*, alors Archevêque de Milan, pour ne point conteſter ſur une choſe déja décidée pluſieurs fois, & pour ne point compromètre un droit dont ſes deux prédèceſſeurs immédiats, *Groſſolan* & *Jourdain* avoient joui, n'aſſiſte point aux deux premières Seſſions du Concile, & ne paroît pas même ces jours-là dans le Palais du Pape. Mais, le Pape lui conſervant ſon droit, il aſſiſte à la troiſième Seſſion; & prend la premiére place à droite à côté du Pape (2). Come le ſujet de la guerre entre les Piſans & les Génois êtoit la Suffragance des Evêchés de Corſe attribuée à la Métropole de Piſe, le Pape avoit fait venir des Députés de ces deux Peuples pour débatre leur cauſe dans le Concile. La diſpute eſt vive entre eux. Douze Archevêques & douze Evêques, chargés d'examiner l'Affaire, ne veulent point prononcer de jugement: mais *Gautier*, Archevêque de Ravenne, d'accord avec les autres, conſeille au Pape d'ôter les Egliſes de Corſe à la Métropole de Piſe. *Azzon*, Archevêque de cette Ville, s'écrie, « Qu'en ce cas, il ne ſera » plus Archevêque, ni Evêque »; & jète aux pieds du Pape ſa Mitre & ſon Anneau. Le Pape, les pouſſant loin d'un coup de pied, dit: *Frère, vous avés mal fait; & vous vous en repen-*

(1) T. VI, p. 408.

(2) *A l'occaſion de ces exemples* (de *Groſſolan*, de *Jourdain*, & d'*Olric*) *& d'autres*, dit *Muratori*, p. 408, *les Ecrivains Milanois croient apocrife, la* Bulle *du Pape* Clément II *de* 1087 (il faut 1047), *rapportée par* Girolamo Roſſi (dans ſon *Hiſt. de Raven.*) *où ce Pontife établit la preſſéance de l'Archevêque de Ravenne ſur celui de Milan.*

tirés. Le lendemain, il fait lire dans le Concile, par *Gregoire*, Cardinal-Diacre de Saint-Ange, un *Décret* portant, « Que » déſormais les Egliſes de Corſe ne ſeront plus ſous la Juriſ» diction de celle de Piſe ». Ce Jugement ne fit qu'allumer de plus en plus la guerre entre les Piſans & les Génois (1). Après Pâque, le Pape fait un voïage à Bènevent, où, dans un Concile (2), il examine l'accuſation intentée contre *Roffred*, Archevêque de cette Ville, d'en avoir acquis le Siége par ſimonie: mais ce Prélat impoſe ſilence à ſes Accuſateurs par ſon ſerment & celui de deux Evêques & de trois Prêtres, qui jurent avec lui que la Simonie n'avoit point eu de part à ſon élection. Il eſt à croire qu'on avoit toujours à craindre que quelques-uns des Normans n'euſſent deſſein de s'emparer de cette Ville, qui ſe trouvoit ſurtout à la bienſéance du *Prince de Capoue*. C'eſt ce qui paroît avoir produit ce *Décret* du *Concile de Latran* de cette année. DANS *le deſir de conſerver tranquillement, par la grace de Dieu, les Poſſeſſions de la ſainte* Egliſe Romaine, *nous ordonons qu'aucune Perſone Militaire n'oſe envahir, ou retenir par violence la Ville de Bènevent; ce que nous leur défendons ſous peine d'anathême. Si quelqu'un préſume faire autrement* (que nous ne le preſcrivons), *qu'il ſoit retenu dans les liens de l'anathême!*

C'eſt d'abord dans le païs appellé dès-lors Hollande que ſe font ſentir les ſuites du tumulte d'Utrecht des fêtes de Noël de l'année précèdente. *Une Dame, dont le nom m'eſt échapé*, dit l'ABBÉ D'URSPERG (3), *comtant ſur la protection du* Duc LOTHAIRE, *dont elle étoit ſœur, s'étant révoltée contre l'*Empereur, *oſoit tout dans ce païs. Dans ce même tems, où l'on étoit ſans guerre avec les Etrangers, des orages de ſéditions inteſtines s'élèvent d'abord dans la* Saxe, *enſuite de tous côtés dans le reſte de la* Germanie.... *On voit en grand nombre des Troupes de Brigands, ſous le nom d'Eſcadrons de Cavalerie, envahir les Maiſons de la Campagne & les Terres appartenantes aux Egliſes. Ils pillent les Païſans chés eux & dehors; &, crime ſingulier! ils forcent par les tourmens à leur fournir de quoi*

(1) Ce qui concerne cette Affaire eſt tiré du Liv. I des *Annal. de Gènes* de Caffaro, T. VI des *Hiſtoriens d'Italie*. Cet Auteur ſert à prouver que le *premier Concile général de Latran*, auquel il fut préſent, eſt de cette année 1123.

(2) Perſone ne parle de ce Concile, pas même *Falcon de Bènevent*, qui me fournit le fait que je vais rapporter. Mais, come c'étoit alors l'uſage des Papes de juger dans des Conciles les Affaires de la nature de celle qu'on va voir, j'ai du ſuppoſer que *Calixte II* tint un Concile à Bènevent.

(3) Ann. 1123.

faire bone chère des gens accoutumés à vivre de pain & d'eau. Chacun vangeant ainſi ſes injures particulières par le pillage & les incendies; la cherté, la rareté même des vivres commence à ſe faire ſentir. L'*Empereur* paſſe les fêtes de Noël à *Aix-la-Chapelle.*

Sur les inſtances, dit MURATORI (1), *de* BAUDOUIN, Roi de Jéruſalem, *le* Doge DOMINIQUE MICHELE *met en mer une Flote de deux cens, tant Galères & Barques de tranſport, qu'autres Navires; & paſſe en* Orient. *Il rencontre près de* Joppé *la Flote de* Babilone, *compoſée de ſoixante-&-dix Galères & d'autres Bâtimens; & la met en déroute.* FOUCHER de Chartre (& BERNARD *le Tréſorier*) *font mention* (ainſi que la *Chronique* d'André Dandolo) *de cette victoire des* Vénitiens (2). *Jean Comnène*, Empereur de Conſtantinople, aiant refuſé d'accorder la *Bulle d'or* au même Doge, qui l'avoit fait demander, c'eſt à dire de le décorer d'un Titre honorifique, come les autres Empereurs avoient fait les autres Doges; les Vénitiens lui déclarent la guerre. C'eſt de-là, ſi je ne me trompe, qu'il faut dater leur indépendance abſolue à l'égard des Empereurs Grecs.

Les Milanois, maîtres de Porlezza ſur le Lac de Lugano, raſſemblent en cet endroit, par le ſecours des Inſulaires du Lac de Come, beaucoup de grandes Barques & de Troupes; & vont faire le ſiége du Château de Saint-Michel, qu'ils ſont obligés de lever. Lavena leur eſt livrée par trahiſon; & les Comaſques leur prènent toutes leurs Barques.

1124.

CALIXTE II tombe malade au commencement de Décembre; & meurt le 12 de ce mois. Il fut très libéral envers les Egliſes de Rome; & n'alla jamais à la Baſilique de Saint-Pierre, ſans y faire un préſent. Il eut grand ſoin ſurtout de rétablir le bon ordre & la tranquillité dans Rome. C'eſt pour cela qu'il fit abatre, come on l'apprend de PANDULF *de Piſe*, les Tours de *Cencius*, refuge de Bandits & de Malfaiteurs; & qu'il défendit qu'on les rebâtit jamais. *Nous avons appris*, dit FALCON de Bènevent, *que, du tems de cet Apoſtolique, la paix fut ſi ſolidement établie dans Rome, que perſone, ſoit Citoïen, ſoit Etranger, n'oſoit, come ç'avoit été la coûtume, y porter des armes.* Sept jours après la mort de *Calixte II*, le Cardinal

(1) P. 409. (2) *Foucher*, Liv. III de ſon *Hiſt.* & *Bernard*, Ch. 117, &c.

Lambert, Bolonois, Evêque d'Oſtie, eſt élu Pape, ſous le nom d'*Honorius II*; ce qui ne ſe fait pas ſans tumulte & ſans ſcandale. On avoit auparavant, & lui-même y donant ſa voix, élu THÉDALD *Bocca-di-Pecora*, Cardinal de Sainte-Anaſtaſie, que l'on avoit nomé *Céleſtin*, que l'on avoit revêtu de la Châpe rouge; & pour l'élection duquel on chantoit le *Te Deum*; lorſqu'une Faction proclame Pape *Lambert*, & le fait voir au Peuple, qui le proclame de même: mais le déſintéreſſement de l'humble Cardinal *Thédald* épargne un Schiſme à l'Egliſe. Il ſe hâte de cèder à *Lambert* le droit, qu'il avoit inconteſtablement au Pontificat. Sept jours après l'élection tumultueuſe de *Lambert*, celui-ci, la trouvant lui-même irrégulière, aſſemble les Evêques & les Cardinaux, & renonce entre leurs mains au Pontificat, en dépoſant la Mitre & la Châpe, qu'ils le prient de reprendre, en confirmant ſon élection. C'étoit ſans doute une pure cérémonie pour couvrir ce que la première élection avoit eu d'illégitime, & pour ſatisfaire une grande partie des Romains, qui demandoient pour Pape *Gautier*, Archevêque de Ravenne.

L'Empereur HENRI *marche contre les Rebelles de* Hollande; *&, les aiant ſoûmis, quoique tard, il laiſſe la* Reine *vers les confins de la* Lorraine; *& ſe rend dans les parties ſupérieures du* Roïaume. *Il a, vers la mi-Carême, une conférence à* Worms *avec quelques* Princes. *Pour les autres* Princes de Saxe, de Bavière & de Bohème, *qui ſe trouvoient en cette Ville, il les invite à ſe rendre à la* Diète, *qu'il avoit deſſein de tenir à* Bamberg, *le 9 de Mai, principalement à cauſe de l'inſolence du* Duc LOTHAIRE, *que l'on voïoit machiner quelque choſe de nouveau contre l'Etat, à l'occaſion du tort que l'*Empereur *avoit fait à ſa Sœur, dont il eſt parlé ci-devant. La* Diète *indiquée ſe tient, & le nombre de ceux qui la compoſent eſt conſidérable; car les* Ducs *& les* Princes *de toutes les Provinces y aſſiſtent, excepté* LOTHAIRE *& quelques* Princes Saxons *engagés dans ſa révolte..... Après avoir pourvu ſuffiſamment au maintien de la paix, fait juſtice ſur divers griefs, & traité des Affaires de ſon* Roïaume, *l'*Empereur, *indigné du mépris de ceux qui ne s'étoient pas rendus à la* Diète, *fixe une Expédition générale au mois d'Août ſuivant, en apparence contre la* Saxe: *mais en effet contre la* France. *Il vouloit porter la guerre dans le* Roïaume du Roi LOUIS (le Gros), *pour doner du ſecours à ſon beaupère* HENRI, Roi d'Angleterre, *alors en querèle avec*

le même Roi de France *pour la poſſeſſion de la Province de* Normandie. *Quand, au tems marqué, l'*Armée Allemande *approchoit des frontières du* Roïaume *de ce* Roi, *les Eſpions rapportent, tous les jours, que les* François, *aiant raſſemblé chés eux une très grande Armée, s'attendoient, & même deſiroient très fort d'en venir aux mains. L'*Empereur *n'avoit pas alors beaucoup de Troupes, parceque les* Allemans *n'attaquent pas volontiers les Nations étrangères. On apprend cependant que les Habitans de* Worms *avoient, par le ſecours du* Duc FRE'DE'RIC (de Souabe), *rétabli, contre la volonté de l'*Empereur, *leur* Evêque BUCCON (ou BURCHARD) *dans ſon Siége; & qu'aiant pourvu leur Ville de munitions, ils étoient tout à fait déterminés à ſe révolter. A cette nouvelle, les* Allemans *retournent ſur leurs pas; attaquent la Ville avec une extrême fureur; & n'en ceſſent pas le ſiége, juſqu'à ce qu'après qu'on a fait de part & d'autre, come c'eſt l'uſage, beaucoup d'efforts & de dépenſes, & que beaucoup ont été tués ou pris devant les murailles, les vivres manquant enfin, les* Habitans, *taxés à cinq mille Talens, abandonnent leur* Evêque; *& ſe ſoûmètent, aux conditions qu'il plaît à l'*Empereur *de leur impoſer* (1).

Sept Galères de Gène font force de rames & de voiles ſur vingt-deux Bâtimens, chargés de beaucoup de choſes, leſquels revenoient de Sardaigne, eſcortés par neuf Galères de Piſe. Les Piſans intimidés abandonent ces Navires, & ſe réfugient dans le Port de Vado. Les Génois emmènent à Gène, avec grande joie, les vingt-deux Bâtimens & leurs charges.

Suivant le témoignage, dit MURATORI (2), *de* FOUCHER de Chartre (3) *& du* DANDOLO, *les* Vénitiens, *commandés par leur* Doge DOMINIQUE MICHELE, *ſe ſignalent encore cette année dans l'*Orient. *Ils forment avec les autres* Croiſés, *le ſiége de la très conſidérable Ville de* Tir. *Ils la ſerrent & la batent ſi vivement, qu'enfin les* Habitans, Turcs & Saraſins, *ſont obligés de capituler. Deux parties de la Ville reſtent à* BAUDOUIN, Roi de Jéruſalem, &, par droit héréditaire, la troiſième partie aux *Vénitiens*, tant dans la Ville que dans le Port; *ce ſont les paroles de* FOUCHER. DANDOLO *dit que l'on convint avec* BAUDOUIN, *que* dans toutes les Villes, qu'ils prendroient, les *Vénitiens* auroient une Rue franche, une Egliſe, un Bain, un Four & des Meſures de bled, de vin & d'huile; toutes leſquelles choſes ſeroient libres, come les Propres du Roi. Et de

(1) L'*Abbé d'Urſperg*, Ann. 1124. (2) *Annal.* T. VI, p. 411. (3) Liv. III.

plus ils doivent avoir annuellement, le jour de la fête des Apôtres PIERRE & PAUL trois cens Beſants de la Monoie de *Tir.* BERNARD le Tréſorier (1) *fait la ſomme beaucoup plus forte, en diſant, qu'on devoit païer aux* Vénitiens, *chaque année,* quatre mille Beſants Saraſins; *& que, ſuppoſé qu'*Aſcalon & Tir *fuſſent pris,* ils en auroient roïalement & librement le tiers avec ſes dépendances. *De pareilles conquêtes augmentèrent merveilleuſement le Commerce des* Vénitiens, *& leur procurèrent d'autres avantages. Enſuite, ſur la nouvelle que l'*Empereur de Conſtantinople *étoit après à ravager les Terres des* Vénitiens, *leur Flote fait voile à* Rhode; *&, les Habitans leur aiant refuſé des vivres, ils en prènent & pillent la Ville; & ſe retirent avec de grandes richeſſes. Cette Flote va paſſer enſuite l'hiver à* Scio, *dont elle s'empare.*

Les Milanois & les Comaſques ont réciproquement des avantages cette année: mais les derniers échouent au ſiége de l'Ile de Comacine, qu'ils vouloient faire rentrer dans le devoir; & les premiers ne réuſſiſſent pas mieux enſuite à celui de Come, que la bravoure des Aſſiégés les force d'abandoner.

1125.

L'EMPEREUR HENRI, *qui devoit célèbrer la fête de la Pentecôte à Utrecht, ſuccombant ſous un mal, qu'il avoit caché longtems, & commençant d'approcher de ſa fin, fait appeller ceux qui l'accompagnoient, c'eſt à dire la* Reine MATHILDE *& les autres principaux* Princes; *leur done, autant qu'il le peut, ſes avis ſur l'état du* Roïaume; *fait porter dans le très fort Château d'*Hamerſtein *la Courone & les autres Ornemens Roïaux, pour qu'on les y garde juſqu'à l'aſſemblée de la* Diète *des* Princes; *&, muni du Viatique des Sacremens de* JÉSUS-CHRIST, *il meurt le 23 de Mai* (2), *l'an 20 de ſon règne & 14 de ſon Empire* (3). *Son Corps préparé, come on a coûtume de préparer ceux des Rois, eſt porté à* Spire, *& mis honorablement auprès des Mauſolées de ſes Ancêtres, en préſence d'une grande multitude de Nobles & de Roturiers, tant Clercs, que Laïcs. Ce* Prince, *come on l'a dit ci-devant, commença, ſous prétexte de Religion, par enlever l'*Empire *à ſon Père excommunié. Depuis, affermi*

(1) Chap. 118. (2) D'autres diſent le 22.
(3) J'ai déplacé ces dates, qui ſont dans le Texte à la fin de la Phraſe ſuivante.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

dans ſes Honneurs, il changea de conduite : mais, après qu'il eut offenſé le Siége Apoſtolique, *il fut toujours fort inférieur à lui-même ; & ne veilla pas beaucoup au maintien des droits du* Roïaume. *Il eut l'eſprit vif ; & fut courageux & hardi, quoique malheureux à la guerre. Il fut trop avide du bien des autres. On dit qu'il avoit amaſſé des richeſſes immenſes : mais hélas ! come dit l'*Ecriture, *il théſauriſoit, & ne ſavoit pas pour qui, puiſqu'il mourut ſans enfans* (1). ADALBERT, ou ALBERT, *Archevêque de Maience*, en vertu d'un ancien Privilége de ſon Siége, convoque une Diète à Maience pour l'élection d'un *Roi de Germanie*. Come ce Prélat étoit ennemi du feu *Empereur* HENRI IV, il prend ſes meſures pour empêcher l'un ou l'autre de ſes Neveux de lui ſuccéder. *On comtoit entre les Concurrens*, LOTHAIRE, Duc de Saxe, (ſpécialement favoriſé par l'*Archevêque*) ; FRÉDÉRIC, Duc de Souabe (& ſon frère *Conrad*, Duc de Franconie) ; LÉOPOLD, Marquis d'Autriche (2), & CHARLE, Comte de Flandre. *La plus grande partie des Suffragans* (par les intrigues de l'*Archevêque* ALBERT) *ſe réunit en faveur de* LOTHAIRE, *IIIe parmi les* Rois d'Italie, *& IIe entre les* Empereurs, *lequel, élu, contre ſon gré, le* 30 *d'Août, eſt couroné* Roi de Germanie (par l'*Archevêque de Cologne*) *le* 30 *de Septembre* (à *Aix-la-Chapelle*). *Il y avoit eu* (come on l'a vu) *beaucoup de différens & des guerres, entre ce* Prince, *& le dernier* Empereur HENRI, *pendant leſquelles* LOTHAIRE, *quoique d'ailleurs très brave, avoit une fois été grandement humilié* (3). *Ce* Duc *conſervoit pour cette raiſon beaucoup de mauvaiſe volonté contre les Parens de cet* Empereur. *Tels étoient, entre autres*, FRE'DE'RIC, Duc de Souabe, & CONRAD, *ſon frère, que l'*Abbé d'Urſperg *appelle* Duc de Franconie,

(1) *L'Abbé d'Urſperg*, Ann. 1125.

(2) On lit, dans l'*Abr. Chron. de l'Hiſt. d'Allem.* p. 158 : *On propoſa entre autres*, Léopold, Margrave d'Autriche, & Frédéric, Duc de Souabe, *tous deux neveux de l'*Empereur Henri V, *& fils de ſa ſœur* Agnès. *Frédéric de Hohenſtauffen*, Duc de Souabe, père de *Frédéric, Duc de Souabe*, & de *Conrad, Duc de Franconie*, étant mort en 1105, *Agnès* ſa veuve, épouſa *Léopold, Marquis d'Autriche*, duquel elle eut ce *Léopold*, dont il s'agit ici.

(3) *Otton de Friſinghen* dit, dans ſa *Chronique*, que, lorſqu'en 1114, l'Empereur *Henri V* célébroit ſon mariage avec *Mathilde d'Angleterre*, le *Duc Lothaire* vint ſe préſenter, devant lui, nus pieds, pour lui demander pardon de ſa révolte. Sur quoi *Muratori*, T. VI, p. 377, dit « Qu'il ne ſait pas comment ce » fait peut ſubſiſter, parceque, dans l'année ſuivante, les Hiſtoriens font voir » *Lothaire* les armes à la main contre le même Empereur ». A mon avis, rien ne doit embaraſſer ici. *Lothaire*, en 1114, obtint le pardon de ſa révolte. En 1115, il ſe révolta de nouveau.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

*leſquels étoient fils d'*AGNE'S, *ſœur de l'*Empereur HENRI IV, *& de* FRE'DE'RIC de Hohenſtauffen, *que l'*Empereur HENRI III, *ſon beaupère, avoit fait* Duc de Souabe, *après la mort du* Faux-Roi RODOLFE. FRE'DE'RIC *s'étoit fait accompagner à la* Diète *d'environ 30 mille Combatans, eſpérant, ou par crainte, ou par faveur, obtenir la Courone. S'en voïant exclus, il tourne ſes armes contre le nouveau* Roi : *mais la médiation des* Evêques *le fait alors reſter en repos. Nous le verrons, les années ſuivantes, lui faire encore la guerre par le moïen de ſon frère* CONRAD. (1). Je comte dès à préſent LOTHAIRE pour *Roi d'Italie*, ou *des Romains*, parcequ'il fut dès-lors reconnu pour tel à *Rome* & dans une partie de l'*Italie*.

Pendant l'été, dix Galères Génoiſes courent la mer de Corſe & de Sardaigne juſqu'au Port de Piſe; & prènent pluſieurs Navires marchands. Au mois de Septembre les Troupes de ces Galères prènent & ſaccagent Piombino, dont ils emmènent tous les Habitans priſoniers à Gène.

Les Milanois ſont encore repouſſés de devant Come. Il ſe livre auſſi quelques combats ſur le Lac de ce nom, avec des avantages à peu près égaux: mais les Comaſques perdent, cette année, *Gui*, leur Evêque; & ſa mort eſt le commencement de leur décadence.

La Flote victorieuſe du Doge de Veniſe, DOMINIQUE MICHELE, *revient*, dit MURATORI (2), *cette année à Veniſe. Mais auparavant, il ſurvint une rupture entre l'*Empereur de Conſtantinople JEAN COMNE'NE *& les* Vénitiens, *qui lui firent la guerre, en prenant & ſaccageant les Iles de* Samos, *de* Mi-

(1) *Muratori*, p. 413.
L'an de l'Incarnation du Seigneur 1126, *& depuis la fondation de Rome* 1877, dit l'*Abbé d'Urſperg*, Lothaire, Duc de Saxe, *fut, le* 89e *après* Auguſte, *élu pour* Roi, *& régna* 13 *ans.* Frédéric, Duc de Souabe, *& ſon frère* Conrad, *qu'*Henri le Jeune, *comte il eſt écrit plus haut, avoit inveſti du* Duché de Franconie), *appartenant à l'*Egliſe de Wuirtzbourg, *étoient neveux de cet* Henri, *c'eſt à dire fils de ſa Sœur; car la Fille* d'Henri l'Ancien *fut mariée à certain* Frédéric, *Noble de* Stauffen; *&* Rodolfe, Duc de Souabe, *lequel avoit uſurpé la Courone, étant été tué dans une bataille, ledit* Henri l'Ancien *donna le* Duché de Souabe *audit* Frédéric, *ſon gendre. Ce* Frédéric *eut de ladite Fille appellée* Agnès, *deux Fils*, Frédéric *&* Conrad; *deſquels* Frédéric, *que j'ai par quelques-uns entendu ſurnomer* Le Borgne, *eut le* Duché de Souabe; *&* Conrad *reçut, comme il vient d'être dit*, le Duché de Franconie. *Après la mort de leur oncle* Henri le Jeune, *les Ornemens Impériaux reſtèrent entre leurs mains. Ils traitèrent donc avec quelques* Princes *pour faire élire* Roi *ledit* Conrad *en oppoſition de* Lothaire, *qui cependant eut pour lui la faveur du plus grand nombre. Ces deux Frères lui firent enſuite la guerre.*
(2) T. VI, p. 414.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

tilène & d'Andros. *Etant venus de même en* Dalmatie, *ils recouvrent ſur les* Hongrois *les Villes de* Spalatro & *de* Traù; & *chaſſent auſſi les* Hongrois *du Territoire maritime de* Belgrade, *différent de celui que cette Ville a ſur le* Danube. *Ils ſont enſuite reçus avec de grands honeurs, par le Peuple de* Zara; *font dans cette Ville le partage de tout le butin; & de là ſe rendent heureuſement & come en triomphe dans leur patrie, qui les reçoit avec joie.*

1126.

VERS ce tems, come DODECHIN l'atteſte, *il ſe fait un accroiſſement conſidérable de puiſſance*, dit MURATORI (1), *dans la* Ligne Germanique *des* PRINCES D'ESTE, Ducs de Bavière. *Cette année, ou la précèdente*, HENRI LE NOIR, Duc de Bavière, *meurt au Monaſtère de* Weingarten, *dans lequel il s'étoit retiré, laiſſant héritiers de ſes Etats ſes fils* HENRI IV & WELF VI. *Il avoit encore pour Enfans*, CONRAD, *qui, mépriſant le monde, mourut enſuite en odeur de ſainteté; & quatre Filles, entre leſquelles* JULITTE, *femme de* FRE'DE'RIC, Duc de Souabe, *fut mère du célèbre* Empereur FRE'DE'RIC, *ſurnomé* Barberouſſe. *Or cet* HENRI IV, *ſurnomé depuis* le Superbe *par quelques Ecrivains modernes, pour le diſtinguer des autres du même nom, eſt regardé par le* Roi LOTHAIRE *come de tous les* Princes *le plus digne de ſa confiance & de ſon amitié, non ſeulement à cauſe de ſa puiſſance: mais encore à cauſe de l'anciène inimitié, qui règnoit entre la* Maiſon Welfe, *dont le ſang & la ſucceſſion étoient paſſés dans ce* Prince, *& la* Maiſon Wibeline, *de laquelle étoient iſſus les trois derniers* Empereurs HENRIS, *qui laiſſoient pour héritiers de leurs querèles les deux frères*, FRE'DE'RIC, Duc de Souabe, & CONRAD. *C'eſt pourquoi* LOTHAIRE, *afin d'augmenter de plus en plus la puiſſance d'*HENRI IV, Duc de Bavière, *lui confère encore, cette année, le* Duché de Saxe. *Par ce moïen* HENRI *pouvoit s'égaler aux Rois, ſinon pour le Titre, certainement pour l'étendue des Domaines; parcequ'alors les très nobles* Duchés de Bavière & de Saxe *étoient beaucoup plus vaſtes, qu'ils ne le ſont à préſent.* LOTHAIRE *avoit encore une autre vue. Il penſoit dèslors à doner, pour femme, au même* HENRI, *ſa fille unique* GERTRUDE. *Il ne manque pas même d'Ecrivains* (2), *qui*

(1) *Muratori*, T. VI, p. 414.
(2) *Helmold*, Liv. III, Ch. 55 de la *Chron. des Slaves.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

croient que ce Mariage ſe fit, l'année ſuivante, en même tems que l'Inveſtiture du Duché de Saxe; *& c'eſt ce qui peut paroître le plus probable* (1).

La Flote Génoiſe vient débarquer, à l'embouchure de l'Arno, des Troupes, qui batent celles de Piſe; paſſent enſuite à Vedo, dont elles détruiſent le Château preſque entièrement; & reprènent, après un autre combat, celui de *Piombino*, que l'on avoit commencé de rebâtir. Elles vont enſuite en Corſe, & s'emparent du Château de Saint-Jean, où trois cens Piſans ſont faits priſoniers.

(1) Lothaire *avoit doné* Gertrude, *l'unique fille qu'il eut*, dit l'*Abbé d'Urſperg* Immédiatement à la ſuite de ce que j'ai traduit, p. 1107, N. 1, *pour femme à* Henri, Duc de Bavière, *frère du dernier* Welf, *que nous avons vu. Pareeque cette* Famille, *illuſtre & très noble, fut toujours dévouée au ſervice de Dieu, qu'elle aſſiſta toujours l'*Egliſe Romaine *& qu'elle réſiſta, dans beaucoup d'occaſions, aux* Empereurs; *Et parcequ'il a ſouvent été parlé ci-deſſus des* Welfs, *j'envais déerire iei l'hiſtoire plus au long. On lit done qu'il y eut dans cette* Famille *fix* Welfs, *non pas enſemble: mais ſucceſſivement, en différens tems. On croit que ces Homes illuſtres étoient de ces Nations, qui, ſous l'Empire de* Valentinien, *ſortant de la* Scithie, *s'emparèrent de diverſes portions de la* Germanie, *deſquelles elles reſtèrent maîtreſſes. Quoique l'on trouve dans la* Généalogie *de cette* Famille *des* Princes *& des* Nobles, *qui précédèrent ceux dont je vais parler, come* Warin *&* Ruothard, *qui rélèguèrent S.* Othmar *dans l'*Ile du Rhin, *où ſe voit aujourd'hui le Monaſtère de Moines que l'on nome* Staine; *le premier cependant de cette* Famille *duquel on lit quelque choſe, eſt un certain* Ethicon, *home illuſtre, qui fut père d'un fils du nom d'*Henri, *& d'une fille appellée* Hildegarde, *que l'*Empereur Louis (le Débonnaire) *prit pour femme. Or il arriva, lorſque ledit* Henri *ſéjournoit à la Cour dudit* Empereur Louis, *qu'à la perſuaſion de cet* Empereur *& de quelques autres, il fit homage & ſe ſoûmit à cet* Empereur, *& reçut de lui quatre mille* Manſes *en Fief dans la* Haute-Bavière. *Lorſque ſon Père l'apprit, croïant par là ſa nobleſſe & ſa liberté trop avilies, il en fut extrêmement affligé dans l'ame. Il fit part à ſes amis des raiſons de ſa douleur; & ne voulut plus voir ſon Fils. Mais* Henri *rendit toujours, come il convenoit, le reſpect à ſon Père, & lui fit fournir abondamment toutes les choſes néceſſaires dans ſa réſidence de la Ville, qu'on appelle* Amereow, *dans laquelle il bâtit une Celle de Moines, qu'après la mort de ſon Père,* Henri *transféra dans le lieu, dit* Altenmunſter, *du nom de S.* Alton, *de qui le corps y repoſe. Le même* Henri *prit en* Bavière *une femme nomée* Beata, *de laquelle il eut trois fils, ſavoir S.* Conrad, *qui fut dans la ſuite* Evêque *de l'*Egliſe de Conſtance, *qu'il enrichit beaucoup en lui donant des Terres qu'il poſsédoit;* Ethicon, *qui, n'aiant point contracté de mariage légitime, eut une Fille, d'une des Femmes attachées à ſon ſervice; & troiſièmement* Rodolfe, *qui prit pour Femme à* Wingin, Ithe, *dont le père* Cunon (Conrad) *étoit un très noble* Comte; *& la mère appellée* Richiliate (Richilde) *étoit fille de l'*Empereur Otton le Grand. *Ledit* Rodolfe *eut, de ſa dite femme* Ithe, *deux fils,* Welf, *qui le premier porta ce nom, &* Henri, *qui reçut à la chaſſe, près de la Ville de* Lunun, *un coup de pierre dont il mourut. Il eut encore une fille, appellée* Richarde, *qui fut, après ſa mort, enterrée dans le Monaſtère d'*Ebersberck; *car ſon Mari, très riche* Comte en Bavière, *n'aiant point d'héritier, bâtit trois Abbaïes,* Ebersberck, Gifenfelt *&* Chuobach. *Mais* Welf, *fils dudit* Rodolfe, *prit une Femme de la* Nation Salique, *du Château de* Glizberg, *laquelle s'appelloit* Imiza. *Ce même* Comte Welf, *qui, ſecouru par le* Duc Erneſt, *ſe révolta quelquefois contre l'*Empereur Conrad II (I), *fit de*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

Olric, Archevêque de Milan, étant mort, ANSELME *de Puſterla*, qui lui ſuccède, ſe tranſporte à Rome, contre la volonté de ſon Clergé & de ſon Peuple, pour traiter du *Pallium*, que le Pape ne vouloit pas envoïer à Milan. Les Milanois s'oppoſoient à la réſolution de leur Archevêque, parcequ'ils prétendoient que d'aller prendre le *Pallium* à Rome étoit une nouveauté préjudiciable à la Dignité de leur Egliſe, les autres Papes l'aiant précèdemment envoïé par des Légats aux Archevêques. *Anſelme* a beau faire valoir à Rome les Priviléges & les Uſages favorables à ſon droit; le Pape *Hono-*

grands domages aux Evêchés d'Ausbourg *&* de Friſinghen *dans la guerre qu'il eut avec* Brunon, Evêque d'Ausbourg; *& diminua conſidérablement leurs revenus : mais dans la ſuite cependant il dédomagea ces deux* Evêchés, *en leur donant beaucoup de Terres, de manière qu'il prouva ſon innocence par le* Jugement de l'Eau froide. *Il engendra, de ſa femme* Imiza, *un fils auquel il dona ſon nom de* Welf. *Il eut auſſi une fille du nom de* Chunza (Cunegonde) *qu'il fit femme d'*Azzon (Albert Azzon II d'Eſte), *très riche* Marquis en Italie, *en lui donant pour dot une très noble* Court, *qu'il avoit en* Italie, *nomée* Elſina (la Court de Luſia), *& qu'il avoit lui-même reçue en dot de ſa Femme. Cette* Court *contient onze cens* Manſes *renfermées d'un même foſſé.* Welf III, *fils de ce* Welf II, *lequel fut un home excellent à tous égards, obtint le* Duché de Carinthie *&* la Marche de Vérone, *qu'il gouverna très bien. On raconte de lui qu'il témoigna du mépris à l'*Empereur Henri III (II), *en ce que cet* Empereur *aiant doné rendés-vous à ſon Armée en Lombardie, dans le lieu qu'on appelle* Roncaglia, *ce* Welf III *ſe retira, contre la volonté de l'*Empereur, *avec les Troupes qu'il avoit amenées; & n'en put être empêché, ni par menaces, ni par promeſſes, parcequ'il avoit attendu l'*Empereur *dans cet endroit trois jours de plus que le jour marqué, ſans avoir reçu de lui ni Courier ni Lètres par leſquels il excuſât ſon retardement. Dans un autre tems, il força, par ſes répréſentations, le même* Empereur *de remètre aux* Véronois *mille marcs, qu'il en vouloit extorquer contre la juſtice. Ce* Welf III, *prévenu d'une mort prématurée, mourut ſans héritier, en ordonant que l'on diſtribuât tous ſes Biens aux Egliſes; mais ſa Mère ne permit point que cette diſtribution ſe fît. Elle fit venir d'*Italie *ſon petit-fils* Welf IV, *fils dudit* Azzon, *& le fit établir héritier de tous les Biens de cette* Famille. *C'eſt ce* Welf IV, *qui le premier acquit le* Duché de Bavière, *& fit beaucoup de grandes choſes. Du tems de l'*Empereur Henri IV (III), *il lui fut attaché de bone foi, juſqu'à ce que cet* Empereur, *accuſé d'être coupable de pluſieurs forfaits, s'étant déclaré contre le* Siége Apoſtolique; *&*, *dit-on*, *aiant pris quelques meſures pour ſe défaire de* Welf, *celui-ci quitta ſon parti pour lors & lui fit la guerre avec les autres* Princes de Saxe *&* de Soabe. *Ce même* Welf, *à cauſe du Schiſme qui règnoit alors, prit* Siphrid (Sigefred), Evêque d'Ausbourg, *le mit aux fers, & le garda longtems enchaîné dans ſon Château de* Ravenſpurg. *Il détruiſit auſſi les Villes d'*Ausbourg *&* de Friſinghen. *Il eut pour femme* Judith, Reine d'Angleterre, *alors veuve, & fille de* Baudouin, *très noble* Comte de Flandre. *Il en eut deux fils,* Welf *&* Henri, *qui poſſédèrent l'un après l'autre le* Duché de Bavière. *Il eſt le premier, qui, parcequ'il avoit extrémement diminué ſes revenus patrimoniaux, en diſtribuant, pendant tant de troubles & de guerres, ſes Terres à ſes partiſans, fit ſerment entre les mains des* Evêques *&* des Abbés, *& reçut des Fiefs en grand nombre. . . . Aiant atteint la vieilleſſe, & commencé de bâtir & d'enrichir beaucoup l'Egliſe de* Rattinburch, *très abondamment enrichi le Monaſtère d'*Altorff *de Terres, de Dîmes, d'Eſclaves & d'Ornemens eccléſiaſtiques, & fait du bien, de quelque manière que ce fut, aux autres Egliſes de ſa dépendance, il entreprit le voïage de* Jéruſalem, *voulant ſatisfaire à Dieu pour*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

rius II tient ferme pour que le Prélat reçoive le *Pallium* de ſa main, ou le prène ſur l'Autel de S. *Pierre*. *Anſelme*, aiant demandé conſeil à *Robald*, Evêque d'Albe de Montferrat, qui le détourne de ſe ſoumètre à cette ſervitude humiliante, s'en retourne à Milan ſans le *Pallium*: mais il n'eſt reçu dans le Palais Archiépiſcopal, qu'après que ſon Chancelier *Ubert de Marignan* & l'Evêque d'Albe ont juré qu'il n'a rien fait qui préjudicie à l'Egliſe de Milan. L'Armée Milanoiſe retourne, cette année, bloquer la Ville de Come, & s'empare des collines qui l'entourent & de la vallée de Saint-Martin. Secourus

ſes péchés de la manière la plus difficile. Il traverſa la Hongrie *& la* Grèce, *& n'acheva ce voiage qu'en eſſuiant de très grandes perſécutions, & courant de grands dangers. Aiant perdu preſque tous les ſiens, il viſita le Sépulchre du Seigneur & les autres ſaints lieux. Enſuite, s'étant mis en chemin pour revenir, il aborda dans l'Ile de* Cipre, *y mourut, & y fut inhumé. Ses os cependant en ont été depuis enlevés & tranſportés au Monaſtère d'*Altorff..... *Or* Welf, V^e^ *de ce nom, l'aîné des fils dudit* Welf, *eut, après la mort de ſon Père, le* Duché de Bavière, *& ſe diſtingua beaucoup, tant parcequ'il tint une Cour honorable & magnifique, que parcequ'il fit la guerre avec honeur aux Nations voiſines & ſurtout en* Italie. *Il épouſa* Mathilde, *fille de* Boniface, *très noble & très riche* Marquiſe en Italie, *femme d'un courage mâle, qui, come un* Prince *très brave, ſoûmit tout ce païs à ſa domination* (a). *Il la répudia cependant enſuite par je ne ſais quelle eſpèce de divorce. Enfin, aiant mis toutes choſes en bon ordre, il tomba malade, & mourut dans la Terre de* Chuſringen, *d'où, tranſporté dans le Monaſtère d'*Altorff, *il fut enterré près de ſon Père & de ſa Mère.* Henri, *ſon frère, ſe ſoûmit par la force le* Duché *& tous ſes autres Biens. Sa femme fut une* Saxone, *appellée* Vulfilde, *fille du* Duc Maginon (Magnus), *& de* Sophie, *ſœur de* Coloman, Roi de Hongrie. *Il eut d'elle, outre les Enfans qui furent reçus dans le Ciel dès leur enfance, trois fils,* Conrad, Henri, Welf, *& quatre filles,* Judith, Sophie, Mathilde, Vulfilde. Judith, *mariée à* Frédéric Duc de Souabe, *fut mère de notre* Empereur Frédéric, *& de la Femme de* Matthieu, Duc de Lorraine. Berthold, Duc de Zéringen, *&, lui mort,* Liupold, Marquis de Stirie, *furent les maris de* Sophie. Mathilde *fut mariée d'abord à* Diépold, *fils de* Trépold, Marquis de Vohemburg, *enſuite, lui mort, à* Géberhard de Sultzbach. Rodolfe, Comte de Brégent, *épouſa* Vulfilde. Conrad, *fait Clerc dans ſon enfance, lorſqu'il étudioit les Belles-Lètres, fut confié, dans un âge plus mur, à l'*Archevêque de Cologne, *pour être inſtruit des hautes Sciences & de la Diſcipline du Cloître. Il y fit à tous égards de ſi grands progrès, &, par la fuite des vices, s'orna de tant de vertus, qu'il étoit aimé de tout le Clergé & de tout le Peuple, & que tout le monde le jugeoit digne de la plus grande Dignité. Mais lui, fuïant les honeurs, les richeſſes, & les louanges des Homes, s'aſſocia de quelques Moines, avec leſquels, à l'inſu de tous les ſiens, il ſe rendit au Monaſtère de* Clairvaux, *& ſe fit Moine. Il alla dans la ſuite à* Jéruſalem, *où, s'attachant à certain Serviteur de Dieu, qui demeuroit dans un Déſert, il lui fournit, avec toute humilité, les choſes néceſſaires. Enfin, une incommodité, dont il ſe ſentit attaqué, le fit penſer à revenir; &, s'étant mis ſur mer, il vint aborder à* Bari, *Ville où l'on honore S.* Nicolas. *Il y termina ſes jours par une heureuſe fin; & ſon corps, honorablement enterré, repoſe en cette Ville. Vers le même tems, ſon Père & ſa Mère moururent, le Père au Château de* Ravenſpurg, *la Mère, 16 jours après, à* Altorff. *L'un & l'autre furent enterrés dans le Monaſtère de Saint-Martin.* Henri *fut* Duc *après la mort de ſon Père. C'eſt ce même* Henri, *dont j'ai parlé plus haut,*

(a) C'eſt de la célèbre *Comteſſe Mathilde*, qu'il s'agit.

des Crémaſques & des Lodigians, ils ſe rendent maîtres auſſi de la Vallée de Lugano; ce qui fait aller de pis en pis les affaires des Comaſques.

1127.

GUILLAUME, *Duc de Pouille*, meurt à Salerne, le 20 de Juillet, ſans laiſſer d'enfans. Sa ſucceſſion devoit inconteſtablement appartenir à ſon couſin germain BOÉMOND II, *Prince de Tarente & d'Antioche*: mais ROGER II, *Comte de Sicile*, leur oncle à la mode de Bretagne, n'apprend pas pluſtôt la mort de *Guillaume*, qu'il vient à la rade de Salerne avec ſept Galères; & fait tant, qu'au bout de dix jours, il en engage les Habitans & l'Archevêque *Romoald* à le reconnoître pour leur Seigneur: mais ils n'y conſentent qu'à condition de reſter maîtres de la Citadelle. Toute condition étoit bone à *Roger*. Il ne vouloit qu'avoir un pied dans les Etats du feu *Duc* GUILLAUME. RAINULF, *Comte d'Alife*, ſe done à lui: mais en exigeant des avantages exorbitans. Ceux d'*Amalfi* le déclarent leur *Duc*, en conſervant la Citadelle & les autres lieux fortifiés de leur Ville. Il s'empare enſuite de *Troia*, de *Melfe*, &

frère du dernier Welf, *à qui* Lothaire *dona ſa fille* (Gertrude) *pour femme.* Henri *célèbra ſon mariage, auquel il avoit invité preſque tous les* Princes, *dans la Ville* d'Ausbourg, *au lieu dit* l'Aſſemblée des Loix (*a*). *Après ſes nôces, il alla trouver ſon Beaupère à* Nuremberg. *Il y fut inveſti du* Duché de Saxe, *& reçut en Fief toutes les Terres que l'*Empereur *tenoit lui-même en Fief des* Evêques *& des* Abbés; *& pour lors il promit au même* Empereur *de le ſecourir contre ledit* Frédéric *& ſon frère* Conrad. *Ainſi, quoiqu'il eut la guerre contre un Seigneur nomé* Frédéric, Avoué de l'Egliſe de Ratisbone, *duquel il aſſiégeoit même le très fort Château de* Falkenſtein, *il laiſſa des Troupes à ce ſiège, & ſe hâta de venir au ſecours de ſon Beaupère. L'*Empereur Lothaire *aſſiegeoit alors* Spire, *parceque cette Ville favoriſoit les* Ducs Frédéric & Conrad. Henri *conduiſit à ſon ſecours plus de ſix cens Homes d'armes, qu'il fit cependant camper près de lui de l'autre côté du* Rhin, *pour ſe précautioner contre les attaques ſubites du* Duc Frédéric. *Une certaine nuit cependant, ce* Duc, *home entrepreaant & brave, fondit ſur ſon camp: mais* Henri, *qu'on avoit auſſitôt averti de cette attaque, avoit fait prendre les armes à ſes troupes, qui, ſe trouvant à cheval, forcèrent* Frédéric *de prendre la fuite, & le pourſuivirent juſqu'à* Gruoningen. *Enſuite, par la médiation de l'*Archevêque de Maience, *les* Habitans de Spire *rentrèrent en grace auprès de l'*Empereur. Henri, *retourné dans la* Bavière, *prit auſſi le Château de* Falkenſtein. *Peu de tems après, le* Duc Frédéric, *ſe rappellant les anciènes querèles, ſurprit avec ſes troupes* Altorff & Raven purg. *Il y fit quelques Priſonniers; & brûla toutes les Maiſons de la Campagne des environs, & la Ville de* Memmingen. *Mais, l'été ſuivant, le* Duc Henri *ſe porta, ſuivi d'une nombreuſe Armée, dans les Terres du* Duc Frédéric, *pillant & brûlant tout de toutes parts dans ſon paſſage & dans ſon retour, depuis la Ville de* Tugendorff *ſur le* Danube, *juſqu'à* Stauffen. *Retournant enſuite en* Bavière, *il ſortit heureuſemene de différens combats contre* Henri, Evêque de Ratisbone, *de l'une des plus nobles*

(*a*) *Concio Legum.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

de différens Châteaux de la *Pouille*; & les *Barons* de ces contrées lui prêtent ſerment. Ces nouvelles, venues à Rome, alarment *Honorius II* & toute ſa Cour, qui craignoient l'agrandiſſement d'un Prince de ce caractère; & l'on prend des meſures pour s'oppoſer à ſes progrès. Le *Pape* ſe tranſporte même à Bènevent; & ſe rend enſuite à *Troia*, dont les Habitans lui prêtent ſerment. Le *Comte* ROGER tente, par ſes Députés & de riches préſens, d'obtenir de lui l'Inveſtiture du *Duché de Pouille & de Calabre* : mais il paroît que le deſſein d'*Honorius* étoit de réunir la ſucceſſion du *Duc* GUILLAUME aux Etats du Saint-Siége. *Roger*, n'aiant rien obtenu, fait commencer les hoſtilités dans le Territoire de Bènevent, où le Pape retourne à la hâte, & fulmine l'excommunication contre le *Comte* & tous ceux qui lui prêteront ſecours. *Rainûlf* en prend occaſion de quiter le parti de *Roger* & de paſſer dans celui du Pape. *Roger* envoie de Salerne à Bènevent de nouveaux Députés, que le Pape renvoie avec les réponſes les plus dures. *Roger*, n'aiant plus d'eſpérance, ſe fait proclamer *Duc de Pouille & de Calabre*; & va ſe préparer en Sicile à devoir à la force de ſes armes ce que ſes prières n'avoient pu lui procurer.

Maiſons de Bavière, *onele du* Comte de Wolfrathuſen, *contre ledit* Frédéric, Avoué de l'Egliſe de Ratisbone, *& contre ledit* Otton (Comte) de Wolfrathuſen. *Ils attirèrent à leur ſecours* Liupold, Marquis d'Autriche; *&, formant tous enſemble une grande Armée, ils campèrent près de l'*Iſer *pour eſſaier de chaſſer le* Duc, *qui vint camper en leur préſence. Come ils étoient ſur le point de ſe livrer bataille*, Otton, Palatin de Wittelſpach (*b*), *conſidérant ce que chaque parti riſquoit, interpoſa ſa médiation; &, ſoit par menaces, ſoit par promeſſes, il engagea l'*Avoue Frédéric, *ſon couſin, & le* Comte Otton *ſon Gendre, à ſe remètre à la diſerétion du* Duc *avec le Château de* Wolfrathuſen, *que ſes troupes aſſiégeoient depuis longtems. Le* Duc, *aiant confié le* Comte Otton *à la garde de ſes Homes d'armes, brûla le Château & tous ſes bâtimens. L'*Egliſe de Ratiſbone *fit enſuite la paix avec le* Duc, *qui reçut d'elle en Fief le* Comté *qu'elle poſsédoit auprès de la rivière d'*Ene. *Par ce moien toute guerre ceſſa dans la* Bavière; *& la Courone fut affermie par là ſur la tete de l'*Empereur Lothaire; *car le* Duc Conrad, *qui lui diſputoit le Trône, s'étoit enfui en* Italie, *pour lui ſuſciter de fâcheuſes affaires dans ce païs. Mais enſuite, par l'intervention du bienheureux* Bernard, Abbé de Clairvaux, *les* Ducs Conrad *&* Frédéric *rentrèrent en grace auprès de l'*Empereur, *dans la* Diète générale *qui ſe tint à* Bamberg; *& la paix fut ainſi ſolidement établie.*

Muratori dit, p. 419, en finiſſant l'année 1127 : *Le* Roi Lothaire *célèbra la fête de la Penteeôte à* Mersbourg, où (come le dit l'*Anonimo Saxon*), dans une très belle aſſemblée de *Princes*, il fit, de la manière la plus honorable, le mariage de ſa chère fille unique *Gertrude* avec le glorieux *Duc de Bavière Henri*, fils du *Duc Henri* & de *Wulfilde*, fille du *Duc Magnus*. L'Abbé d'Urſperg *dit que les nôces furent célèbrées à* Ausbourg *avec beaucoup de magnificence. J'en fais mention, parceque cela concerne la* Ligne Allemande d'Eſte.

(*b*) C'eſt à dire *Otton de Wittelſpach, Comte Palatin de Bavière. Ce Palatinat Provincial* étoit héréditaire dans la *Maiſon de Scheyron & de Wittelſpach.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

JOURDAIN II, *Prince de Capoue*, meurt, le 19 de Décembre; & ROBERT II, ſon fils, lui ſuccède.

Les Milanois, deſirant plus que jamais de ſoûmètre Come, font venir de Piſe & de Gène un grand nombre d'Ouvriers propres à conſtruire des Navires, des Forts de bois, de groſſes Baliſtes & d'autres Machines de guerre. Ils obtiènent auſſi des ſecours de Pavie, de Novare, de Verceil, d'Aſti, d'Albe, d'Albenga, de Plaiſance, de Parme, de Mantoue, de Ferrare, de Bologne, de Modène, de Vicenze, de la Garfagnana, du *Comte de Biandrate* & d'autres parts (1). Avec cette puiſſante Armée, ils aſſiégent Come, que ſes Citoïens défendent avec courage, tant qu'il leur reſte des forces ſuffiſantes. Mais enfin, prêts à ſuccomber, ils embarquent, pendant une nuit, ſur le Lac les Femmes & les Enfans avec ce qu'ils ont de plus précieux, & les envoient au Château de Vico. Durant cet embarquement, dont ils dérobent la connoiſſance aux Aſſiégeans, en faiſant beaucoup de bruit dans la Ville, il font une ſortie pour les occuper. Rentrés dans la Ville, ils s'embarquent tous en ſilence, & ſe retirent dans le même Château. Le lendemain matin, les Milanois entrent dans la Place, qu'ils trouvent déſerte. Ils vont ſur le champ aſſiéger le Château de Vico; perdent autour beaucoup de tems, parceque ſon aſſiète & ſes fortifications le rendoient preſque imprenable; & conſentent enfin de faire la paix, à condition que les Comaſques reſteront en poſſeſſion de tous leurs Biens: mais qu'ils ſeront à l'avenir leurs Sujets & leurs Tributaires; & que les Murs & les Fortifications de la Ville ſeront démolies. *Et voila*, dit MURATORI (2), *coment les Villes de Lombardie, affranchies du joug des Etrangers, commencèrent à tourner leurs armes les unes contre les autres; mal, que nous verrons s'augmenter de plus en plus par la folle avidité de l'ambition, à laquelle on ſe laiſſe d'autant plus corrompre, que l'on a plus de puiſſance* (3).

(1) *On voit par là*, dit *Muratori*, T. VI, p. 418, *que toutes ces Villes ſe gouvernoient en Républiques, & n'étoient plus gouvernées par les Officiers de l'Empereur.*

(2) Pag. 419.

(3) Dans la Colone des *Rois d'Italie*, Art. de *Conrad III*, pp. 80-4, en voulant fixer, d'après *Otton de Friſinghen*, l'année du Couronement de ce Prince, j'ai paru mètre la priſe de Come en 1128. Je n'examinois pas alors ce point; & pour ce que je me propoſois, il ſuffiſoit que les Auteurs, que je cite, fuſſent d'accord avec *Otton de Friſinghen*. Ce fut véritablement en cette année 1127,

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

1128.

HONORIUS II, pour maintenir les droits de ſa Souveraineté ſur Capoue, s'étoit rendu, le 30 de Décembre de l'année précédente, en cette Ville, où le nouveau *Prince* ROBERT II, invite, au commencement de cette année, les Evêques, les Abbés & les Barons du voiſinage, & ſe fait ſacrer, avec beaucoup de magnificence, en préſence du Pape, qui l'inveſtit ſur le champ par l'Etendard. Le Pape ſe plaint, dans cette nombreuſe Aſſemblée, « de ce que ROGER, *Comte de Si-*» *cile*, avoit déclaré la guerre à ceux de Bènevent, & de ce qu'il » avoit uſurpé différentes Places de la Pouille ». Il les exhorte tous à prendre la défenſe de ces Etats dépendans de l'Egliſe; &, par une application peut-être profane des graces de l'Egliſe Romaine, il accorde indulgence plenière à ceux qui mourront dans cette Expédition. ROBERT II, *Prince de Capoue*, RAINULF, *Comte d'Alife*, GRIMOALD, *Prince*, ou pluſtôt *Seigneur de Bari*, ROGER, *Comte d'Oria*, TANCRE'DE DE CONVERSANO, *Comte de Brinde*, & d'autres *Comtes* & *Barons* promètent au Pape d'emploïer toutes leurs forces pour la défenſe de ſes droits. *Honorius* confirme, dans cette Aſſemblée & depuis à Troia, l'excommunication lancée contre *Roger*; &, le 29 de Janvier, il envoie le *Prince* ROBERT & le *Comte* RAINULF, auxquels il joint deux mille homes de Bènevent, aſſiéger le Château de la Pilloſa: mais, ſoit parceque la Place étoit trop forte, ſoit parceque ces Princes, come on le crut dans le tems, n'agiſſoient pas de bone-foi, leur expédition eſt ſans ſuccès. *Honorius* dépité quite Monte-Sarchio, qu'il habitoit alors, & revient dans le Duché de Rome. Au printems, le *Comte* ROGER paſſe le Détroit avec une puiſſante Armée de Siciliens; & commence par prendre & raſer les Châteaux du *Comte* HUMFRED. Les Villes d'Otrante & de Tarente, appartenantes au jeune *Prince* BOEMOND, ſe rendent d'elles-même. *Roger* fait enſuite le ſiége de Brinde & d'Oria, qui ne tiènent

que Come fut priſe. Voici ce que dit à ce ſujet *Muratori*, pp. 418, 19. *Le* Puricelli *& le P.* Pagi *prètendent que la ruine de Come eſt de l'année ſuivante* 1128; *& M.* Saſſi (*Notes ſur Landulf le Jeune* Ch. 17) *rapporte d'autres Auteurs, qui ſont de ce ſentiment. Mais, les Hiſtoriens de Milan & de Come*, & Galvano Fiamma *s'accordant à rapporter ce fait à la préſente année, je ne crois pas que l'on doive s'écarter de cette opinion; ſurtout pareeque l'ancien* Calendrier de Milan, *que j'ai publié* (dans les *Hiſtor. d'Ital.* T. II, P. II) *porte*: L'An MCXXVII fut priſe la Ville de Come. *Peut-être les premiers Auteurs parlent-ils de la paix, qui ſe conclut probablement l'année ſuivante; & les autres de la priſe de la Ville*

pas longtems, & s'empare d'un grand nombre de Châteaux. *Honorius* raccourt à Bènevent avec trois cens Chevaux des Troupes Romaines. Le *Prince de Capoue* & tous ceux qui s'étoient engagés de le ſervir, réuniſſent leurs troupes par ſon ordre; & lui-même marche avec eux pour combatre *Roger*, qui raſſemble ſes troupes à leur approche, & va ſe poſter ſur un bord de la rivière de Bradano. L'Armée Pontificale campe ſur l'autre bord de cette rivière; & les uns ni les autres n'entreprènent de la paſſer. Quarante jours s'écoulent ainſi. L'on étoit alors en été; la chaleur étoit exceſſive; & l'Armée du Pape, étant mal païée & manquant de vivres, commence à mur-

arrivée cette année. Voïons prèſentement ce même point diſcuté par le P. *Stampa.* Voici ce qu'il dit dans ſes *Notes* ſur le petit *Ecrit* en proſe touchant les Cauſes de la guerre entre les Milanois & les Comaſques, que le *Poète Anonime de Come* a mis au-devant de ſon *Poème.* Cet *Ecrit* commence ainſi. *L'an de l'Incarnation du Seigneur MCXXVII, les Milanois détruiſirent la Ville de Come.* La *Note a* porte: *Dans les* Monum. de la Baſil. Ambroſ. *Nomb.* 339, Jean-Pierre Puricelli *recule la ruine de la Ville de Come juſqu'à la fin de Mars de l'année* 1128, *en s'appuïant prineipalement ſur l'autorité de la* Chronique *mſte. intitulée* Fleur des Fleurs, *où l'on aſſure que le Ve ou le VIIe avant les Calendes d'Avril* (le 27 ou le 25 de Mars) *de la même année* 1128, *Come fut entièremene détruite, & que les Comaſques, pour ſe racheter, donèrent aux Milanois l'Autel d'or de Saint-Abonde; ce qui ne nous nuit pas, car il faut entendre* détruite entièrement *de la deſtruction de la Ville achevée, non commencée dans ce tems. En effet, il n'eſt pas vraiſemblable qu'on ait pu renverſer de fond en comble, dans l'eſpace d'un ou de deux mois, la Ville de Come & Vico, & Coloniola, deux de ſes Faubourgs, ſitués ſur le Lac, aiant chacun un Château très fort, ſi l'on n'y a pas emploié pluſieurs milliers d'homes, ce qu'il ne paroît pas probable que les Milanois aient pu faire dans ce tems-là, puiſque leur Armée ne conſiſtoit qu'en un petit nombre de milliers d'homes, come on le verra dans le cours de ce* Poème. *La Ville de Come étoit alors bien plus grande & bien plus garnie de Fortifications, qu'elle ne l'eſt à préſent, ainſi que le montrent très évidemment les ruines de l'anciène Ville, qui ſubſiſtent encore. Il eſt inutile de nous oppoſer l'autorité d'*Otton de Friſinghen, *qui, Liv. VII, Ch. 17 de ſa* Chronique, *écrit que* Conrad *vint à Milan, & fut couronné* Roi d'Italie *à Monza par* Anſelme, *Archevêque de Milan, après dix ans d'une guerre terminée par la deſtruction de la Ville de Come; car il ne s'enſuit pas qu'immédiatement après cette guerre* Conrad *ait reçu la Courone à Monza, ni que cette guerre ait duré dix années complètes. Il eſt conſtant (ainſi que, de l'aveu du* Puricelli *lui-même,* Landulf de Saint-Paul *le rapporte dans ſon* Hiſtoire Ch. 34), *que les Milanois commencèrent la guerre contre les Comaſques dans le tems qu'*Henri V, *ou* IV, *ſuivant le comte de quelques-uns, aiant laiſſé l'Antipape* Bourdin *à Rome, ſe retira dans la Ligurie, c'eſt à dire en* 1118, *après la fête de la Pentecôte, come* Baronius, Sponde, *les deux* Pagi, *d'autres & le* Puricelli *lui-même l'aſſurent unanimement. Ainſi, la Ville de Come aiant été priſe en* 1127, *le 6 d'Août, come ce petit* Ecrit *l'atteſte, il eſt certain, come l'on peut s'en convaincre en comtant, que cette guerre dura véritablement dix ans; & que ce ne fut que le 29 de Juin de l'année ſuivante, que* Conrad *fut couronné à Monza. Il eſt vrai d'ailleurs que la haine des Milanois & les malheurs des Comaſques ne prirent pas fin auſſitôt après la priſe de la Ville de Come, ainſi qu'on le verra par notre* Poème. *Il reſtoit pluſieurs petites Villes & Châteaux de la Province de Come, qui tenoient encore pour les Comaſques, & qu'il faloit ſoûmètre par la force, ou recevoir à compoſition. Il eſt donc croiable*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

murer; & la déſertion y devient fréquente (1). Le *Prince de Capoue*, étant d'une complexion délicate, & ne pouvant ſupporter l'excès de la chaleur & les autres incommodités, ſe retire avec ſes troupes; & pluſieurs autres Seigneurs imitent ſon exemple (2). Le Pape, commençant à ſe douter que les Princes & Seigneurs Normans ne le ſervoient pas de bone-foi contre un Prince, leur compatriote, qui vraiſemblablement alloit devenir le Souverain de la pluſpart d'entre eux, envoie *Cencio Frangipane* propoſer à *Roger* de lui doner l'Inveſtiture à Bènevent; &, tout de ſuite, il retourne en cette Ville. *Roger* marche ſur ſes pas avec un gros Corps de Troupes; & campe près de cette Ville ſur le mont San-Félicé. L'intention du Pape étoit que le Comte vînt prendre l'Inveſtiture dans la Ville: mais *Roger*, comtant plus ſur ſes précautions que ſur la parole du Pape, perſiſte à n'en vouloir recevoir les graces que hors de la Ville. *Honorius* eſt donc obligé de ſe rendre, dans l'Octave de l'Aſſomption, à Ponté-Maggiore près de la Rivière; & de doner, en cet endroit, à *Roger* l'Inveſtiture du *Duché de Pouille & de Calabre*, de la même manière que ſes prédéceſſeurs l'avoient donée aux *Ducs* ROBERT GUISCARD, ROGER I, & GUIL-

que la guerre ne finit entièrement que vers le mois de Mars de l'année ſuivante 1128, come le Puricelli *l'a cru ſur les Autorités citées plus haut. La Ville de Come fut cependant priſe en 1127, come l'aſſurent, d'une voix unanime, tous les Auteurs Comaſques & beaucoup d'Etrangers, tels que* Galvano Fiamma, Corio, Calco, Sigonius, *&c.* Le petit *Ecrit* finit par cette Phraſe. *Or la deſtruction de ladite Ville de Come fut commencée le cinquième des Calendes d'Août, fête de S. Sixte.* Le P. *Stampa* fait les *Notes oo & pp* ſur ces paroles. Il dit dans la *Note oo: Le* cinquième des Calendes d'Août *vaut autant que le vingt-huitième jour de Juillet; & c'eſt ce que* Benedetto Giovio *penſe.* Voici ce que porte la *Note pp.* Fête de S. Sixte *vaut autant que le ſixième jour d'Août; car dans l'Egliſe Romaine il n'eſt fait mémoire d'aucun autre S.* Sixte *le 27 ou le 28 de Juillet. Or, come les fêtes des Saints les plus célèbres ſont plus connues des Ignorans que le calcul des Calendes, dont les Romains faiſoient uſage, il eſt plus croïable que l'Auteur de ce petit* Ecrit *s'eſt mépris, en écrivant* le cinquième des Calendes d'Août, *qu'en ajoutant* fête de S. Sixte. *Où donc il faudroit entendre* le cinquième avant les Calendes d'Août, *cet Auteur groſſier a voulu qu'on entendît* le cinquième après les Calendes d'Août.

(1) Alexandre, *Abbé de Téleſe*, dit *Muratori*, T. VI, p. 420, *écrit que, par reſpect pour le Souverain Pontife*, Roger *s'abſtint de l'attaquer. Au contraire*, Falcon (de Bènevent), *favorable au Pape, écrit que Roger*, voïant l'Apoſtolique venir contre lui avec une forte Armée de Cavalerie & d'Infanterie, ſe retira ſur les hauteurs, évitant les forces ſupérieures de l'Apoſtolique, de peur de recevoir quelque facheux échec; & *qu'ainſi* l'Apoſtolique, fatigué par le ſoleil ardent du mois de Juillet, aſſiégea le Comte durant quarante jours.

(2) Falcon, *l'Auteur de la* Vie *de ce Pape* (le *Cardinal d'Aragon*), *& d'autres Ecrivains*, dit *Muratori*, p. 421, *accuſent ces Barons d'infidélité, come aïant cherché, ſans raiſon, des prétextes de ſe retirer.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

LAUME. Les Barons & les Villes du Parti du Pape ſe plaignent d'un accord qui, fait ſans leur participation, les expoſoit à la colère du nouveau *Duc. Honorius*, content d'avoir aſſuré ſon droit, & n'aiant rien à leur répondre, ne tarde pas à s'en retourner à Rome. Il étoit en chemin, lorſqu'une partie des Bèneventains ſe ſoûlève, & maſſacre *Guillaume*, qu'il leur avoit doné pour Gouverneur. *Honorius* en colère les menace beaucoup; & leur envoie à la place de *Guillaume* le Cardinal *Ghérard*, qui trouve qu'ils s'étoient formés en *Commune*, ſans pourtant ſe départir de l'obéiſſance du Pape. De ſon côté, le *Duc* ROGER II aſſiége Troia, dont les habitans, par la vigueur de leur défenſe, l'obligent à ſe retirer pour aller prendre poſſeſſion de Melfe & d'autres Villes, qui l'en avoient prié par leurs Députés. A l'approche de l'hiver, il ſe rend à Salerne, & repaſſe en Sicile.

Nous avons vu que FRÉDÉRIC, *Duc de Souabe*, & ſon frère CONRAD, *Duc de Franconie*, fils d'*Agnès* ſœur de l'Empereur *Henri IV*, avoient diſputé la Courone de Germanie à *Lothaire*; & que, depuis ſon élection, ils lui faiſoient la guerre. *Conrad*, d'accord avec ſon Frère, vient en Italie (1), où des intrigues ſecrètes leur avoient fait des Partiſans, entre autres les Milanois. Ceux-ci déclarent CONRAD, *Roi d'Italie*, & le font couroner, le 29 de Juin, à Monza, par leur Archevêque ANSELME *de Puſterla*, qui renouvelle, quelques jours après, cette cérémonie à Milan. *Conrad* parcourt la Lombardie & la Toſcane; & trouve par tout des Marquis, des Comtes & des Villes, qui le reconnoiſſent pour Roi: mais il en rencontre auſſi qui proteſtent contre ſon couronement. *Lothaire*, dont *Honorius*, par ſes Légats, avoit approuvé l'élection, lui porte ſes plaintes contre l'attentat de *Conrad*, que le Pape excommunie.

1129.

HONORIUS envoie Légat à Ravenne *Pierre*, Prêtre-Cardinal du Titre de Sainte-Anaſtaſie; & ce Légat, par ordre du Pape, dépoſe, apparemment dans un Concile, que l'on ne connoît pas, les Patriarches d'Aquilée & de Veniſe pour s'être déclarés en faveur du Roi *Conrad*. JEAN *de Crème*, autre Légat du Pape, dans un Concile, qu'il tient à Pavie avec les Suffra-

(1) L'*Abbé d'Urſperg* l'y fait venir dès l'année précédente 1127.

gans de la Métropole de Milan, excommunie l'Archevêque, pour avoir couroné le même Roi : mais il en agit très irrégulièrement contre ce Prélat, auquel il refuſe de l'attendre un ſeul jour pour recevoir ſes défenſes. *Honorius* ſans doute puniſſoit *Anſelme* du refus qu'il avoit fait de recevoir le *Pallium* à Rome. La crainte d'échauffer les Eſprits eſt probablement ce qui fait qu'on ne va pas juſqu'à le dépoſer. Le plus grand nombre des Milanois, aiant peu d'égard pour l'excommunication fulminée à Pavie, continua, durant le reſte de la vie d'*Honorius*, de regarder *Anſelme* come leur légitime Archevêque. Au reſte l'excommunication lancée, l'année précèdente, par le Pape contre *Conrad*, avoit diminué conſidérablement le Parti de ce Roi, qui faiſoit à Parme aſſés peu de figure, & dont les Milanois même paroiſſoient peu ſe ſoucier. Le Parti de *Lothaire* étoit très fort en Lombardie, où les Villes de Pavie, de Novare, de Crémone, de Plaiſance & de Breſcia, tenoient pour lui (1).

La Terre & Château de Crème, aujourd'hui Ville conſidérable, dépendoit de Crémone pour le Spirituel & le Temporel. Les Habitans ſe révoltent, & ſe mètent ſous la protection des

(1) *Il y a des gens*, dit *Muratori*, T. VI, p. 425, *qui croient que* Conrad *ſe retira d'Italie, cette année* (1129), *ou la ſuivante : mais l'on n'en trouve aucune preuve, & nous verrons dans peu que cela n'arriva qu'en* 1132.

Trompé par le *Florentini*, j'ai fait, p. 415, col. 1, de *Conrad*, Préſident & Marquis de Toſcane, depuis 1119 juſqu'en 1130 ou 1131 un neveu de l'Empereur *Henri IV*; & je l'ai confondu par là, ſans le dire, avec *Conrad*, Duc de Franconie, que nous voïons *Roi d'Italie* depuis l'année précèdente. *Henri IV* n'avoit point d'autres Neveux que le Marquis *Liupold* & les Ducs *Frédéric* & *Conrad* nés des deux mariages de ſa ſœur *Agnès*. L'Article, dont je parle commence ainſi. Conrad, *Neveu de l'Empereur* Henri IV, *& Duc de Ravenne, eſt fait par ſon Oncle, en* 1119, Préſident, &c. C'eſt ce qu'il faut réformer de cette manière. Conrad, *eſt fait par l'Empereur* Henri IV, en 1119, Duc de Ravenne & Préſident, &c. Ce que je vais continuer de traduire du même endroit de *Muratori* que je ne me ſuis pas rappellé, lorſque j'ai fait l'Article, dont je viens de parler, eſt ce qui m'apprend ma faute. *On a cru*, dit-il, *que le Roi* Conrad *étoit à Lucque, le 4 de Septembre* (de cette année 1129), *parceque, come* Franceſco Maria Fiorentini *l'atteſte* (dans ſes *Mémoir. de la Conteſſe Mathilde*, Liv. II, p. 346), *il accorda, ce jour-là, dans cette Ville, un Privilége au Monaſtère de Saint-Pontien. Mais tout le monde doit être détourné d'embraſſer cette opinion, en voïant ce Privilége commencer ainſi.* Conrad, par la grace de Dieu, Duc de Ravenne, & Préſident & Marquis de Toſcane. *S'il étoit là queſtion de* Conrad, *alors couroné Roi à Milan, il y porteroit le titre de* Roi. *Véritablement il y avoit alors un* Conrad, *Marquis de Toſcane, différent de* Conrad, *frère de* Frédéric, *Duc de Souabe. Il ne peut donc pas être que* Conrad, *Marquis de Toſcane, fût neveu de l'Empereur* Henri IV, *come le* Fiorentini *ſe l'eſt imaginé. J'ai publié* (*Diſſert.* 17 des *Antiq. d'Ital.* p. 919) *deux* Diplômes *de ce* Conrad, *Marquis de Toſcane, appartenans aux années* 1120 *&* 1121, *leſquels font voir qu'il gouvernoit la Toſcane du vivant de l'Empereur* Henri IV.

Milanois, qui la leur accordent d'autant plus volontiers, que c'étoit une occaſion d'augmenter leur puiſſance, en acquérant de nouveaux Sujets. Les Crémonois, ſoûtenus de ceux de Pavie, de Novare & d'autres Villes, qui voïoient de mauvais œil les Milanois s'agrandir, leur déclarent la guerre. Cette guerre fit couler beaucoup de ſang & dura pluſieurs années.

Au printems, le *Duc* ROGER II revient dans la Pouille. Il y fait le ſiége de Brinde, dont TANCRE'DE *de Converſano* s'étoit remis en poſſeſſion pendant l'hiver: mais, trouvant l'entrepriſe trop difficile, il y renonce pour aller ſoûmètre Montalto, Roſſano, & d'autres petites Villes & Châteaux, dont la conquête intimide beaucoup de Barons, qui vièrent lui rendre homage, & le reconnoître pour leur Souverain. Le principal eſt RAINULF, *Comte d'Alife*, mari d'une de ſes Sœurs, lequel l'aide à réduire en peu de jours la Ville de Troia (1). Dans un *Parlement*, qu'il tient enſuite à Melfe, où, par ſon ordre, ſe trouvent preſque tous les Barons de la Pouille, il leur ordone de conſerver la paix & la concorde entre eux, & leur recommande l'exacte adminiſtration de la Juſtice & le reſpect pour les Egliſes & les Perſones ſacrées. Après cela, come il lui déplaiſoit beaucoup d'avoir été forcé de permètre aux Salernitains de garder la grande Tour, c'eſt à dire la Forteresſe de leur Ville, il s'y porte avec toutes ſes troupes; entoure la Ville de toutes parts; & demande qu'on lui remète la Citadelle. On obéit, parcequ'on ne pouvoit pas déſobéir en ſureté. Vers le même tems, ROBERT II, *Prince de Capoue*, ſe reconnoît ſon Vaſſal. Ainſi, dans preſque toute l'étendue de ce qu'on appelle aujourd'hui le Roïaume de Naple, il reſte peu de choſe dont il ne ſoit, ou le Seigneur immédiat, ou le Suzerain.

Honorius II va, dans le mois d'Août, à Bènevent. Il y bénit *Francon*, Abbé de Sainte-Sophie de cette Ville. Il prie enſuite les Bènéventains de rappeller quelques Nobles, qu'ils avoient exilés; &, n'aiant pu l'obtenir, il les quite en colère; & s'abouche avec *Roger*, auquel il fait promètre qu'il ira, l'année ſuivante, châtier leur orgueil. Il fait auſſi ravager différens cantons de leur Territoire, & s'en retourne à Rome.

Seize Galères de Gène, en quête des Piſans leurs ennemis,

1) Ce *Comte Rainulf* eſt nomé par quelques-uns *Reginulf* & *Rainon*; & d'autres, qui ſe trompent, l'appellent *Raidulf*, & *Rainald*, ou *Renaud*.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

les trouvent déja débarqués à Meſſine. Leurs Troupes mètent pied à terre; & ceux de la Ville, s'étant joints aux Piſans, ſont repouſſés avec eux juſqu'au Palais du Roi par les Troupes Génoiſes, qui s'emparent, dans cette occaſion, d'une grande ſomme d'argent, qu'ils rendirent cependant enſuite, ſur la demande du *Duc* & *Comte* ROGER.

1130.

HONORIUS II meurt le 14 de Février; & les Cardinaux conviènent de s'aſſembler le lendemain à l'heure de Sexte dans l'Egliſe de Saint Marc, pluſtôt pour délibérer ſur l'élection qu'il faudroit faire, que pour y procèder, puiſque, par les Canons de différens Conciles, les obsèques du Pape mort devoient précèder l'élection de ſon ſucceſſeur. A l'inſtigation du Cardinal *Haimeri*, Chancelier de l'Egliſe Romaine, ceux des Cardinaux qui s'étoient trouvés à la mort d'*Honorius* & quelques autres en petit nombre, s'aſſemblent furtivement à la pointe du jour, & choiſiſſent pour Pape *Gregoire*, Cardinal du Titre de Saint-Ange, home de mœurs pures, qui réſiſte, autant qu'il peut, à cette élection; & prend, en l'acceptant, le nom d'*Innocent II*. Le grand nombre des Cardinaux, inſtruits de ce que le petit nombre avoit fait à leur inſu, s'étant rendus à l'heure de Sexte à l'Egliſe de Saint-Marc, éliſent publiquement Pape *Pierre*, Cardinal de Sainte-Marie *in Traſtevere*. C'eſt ce Cardinal *Pierre*, fils de PIERRE *de Léon*, lequel avoit ſuivi *Gélaſe II* en France, & contribué plus qu'aucun autre à l'élection de *Calixte II*, qui l'avoit enſuite fait Légat dans ce Roïaume. Come il étoit petitfils d'un Juif converti, que ſa Famille étoit très riche, qu'il l'étoit lui-même en particulier, & qu'il vivoit d'une manière ſplendide, & ſans doute avec moins de circonſpection qu'un Eccléſiaſtique n'en doit avoir, on en a pris occaſion de le décrier beaucoup. Ceux qui parlent le plus à ce ſujet, tous Ecrivains du parti d'*Innocent*, accuſent *Anaclet* d'avoir eu des mœurs très corrompues & très ſcandaleuſes, & d'avoir, ſans pudeur, pillé les Provinces dans leſquelles il avoit exercé ſa Légation. On ſent qu'il faut néceſſairement rabatre beaucoup de pareilles accuſations. Mais le plus ou moins de pureté des mœurs de l'Elu ne caractériſe point l'élection. Il paroît conſtant que les deux Papes furent élus avant les obsèques de leur prédèceſſeur; & l'un & l'autre à cet égard ſe

trouvent illégitimement élus. D'ailleurs, l'élection d'*Innocent* a contre elle d'avoir été faite à la dérobée, par quelques Cardinaux, avant l'heure à laquelle tous les Cardinaux ſe devoient aſſembler pour prendre enſemble les meſures convenables. En vain a-t-on dit que les Electeurs de ce Pape étoient la plus ſaine partie du ſacré Collége. Le petit nombre ne pouvoit pas faire canoniquement ce qui devoit être fait par le plus grand nombre. En matière d'Elections, on ne pèſe pas, on comte les voix. Quoi qu'il en ſoit, les deux Compétiteurs ſont ſacrés, *Innocent* par l'Evêque d'Oſtie, *Anaclet* par l'Evêque de Porto, Doïen des Cardinaux. *Innocent* ſe loge au Palais de Latran. *Anaclet* s'établit au Vatican. *Léon Frangipane*, Noble très puiſſant dans Rome, ſe déclare pour le premier, qui, ne ſe croïant pas en ſureté dans le Palais de Latran, ſe retire, avec ſes Cardinaux & ſes Officiers, dans leurs Maiſons fortifiées. Le ſecond a pour lui toute ſa Famille, auſſi puiſſante & beaucoup plus riche que celle des *Frangipani*. Les deux Papes écrivent & députent des Légats de tous côtés pour ſe faire reconnoître. GAUTIER, *Archevêque de Ravenne*, & les *Evêques* LANDULF *d'Aſti*, BERNARD *de Parme*, HILDEBRAND *de Piſtoie*, & BERNARD *de Pavie*, Prélats recommandables par leur ſcience, ou par la pureté de leur vie, ſont des premiers en Italie à ſe déclarer pour *Innocent*; & leur exemple eſt ſuivi par un grand nombre d'Egliſes d'Italie. Les Légats, envoïés par *Innocent* en France, n'ont pas pluſtôt informé les Peuples de la manière dont l'élection de ce Pape & celle de ſon compétiteur s'étoient faites, qu'il ſe tient un Concile au Pui, dont on ſait uniquement que S. HUGUE, *Evêque de Grenoble*, n'aiant aucun égard aux bons offices qu'il avoit autrefois reçus à Rome d'*Anaclet*, alors le Cardinal *Pierre*, & de ſon père PIERRE *de Léon*, & ne doutant pas que l'élection d'*Innocent* ne fût légitime, l'y fait reconnoître pour Pape, & fait excommunier *Anaclet* come Schiſmatique. La grande réputation de S. *Hugue* & l'autorité, que ſes vertus & 50 ans d'Epiſcopat lui donoient dans l'Egliſe, portent au Parti d'*Anaclet* un coup, dont il ne peut pas ſe relever. Mais il faut faire attention que S. *Hugue*, alors accablé d'infirmités, avoit 78 ans; que c'eſt ſa dernière action d'éclat; & qu'on nous apprend dans ſa *Vie* que bientôt après il perdit la mémoire, on ajoute, excepté pour les choſes ſpirituelles. Il mourut en 1132, le 1 d'Avril; &, deux ans après,

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

la reconnoiſſance d'*Innocent II* le canoniſa. Dès que le Roi Louis *le Gros* eſt inſtruit de ce qui s'étoit fait à Rome, il aſſemble, dans la Ville d'Etampes, un Concile mixte compoſé d'Evêques, d'Abbés & de Seigneurs; &, de l'avis des principaux Evêques, il y mande nomément S. Bernard, *Abbé de Clairvaux*. Il s'agiſſoit de diſcuter les deux élections, pour admettre l'une & rejeter l'autre. La diſcuſſion n'occaſione pas de grands débats. A l'ouverture du Concile, toute l'Aſſemblée s'en remet à la déciſion de S. *Bernard*; &, ſur ſon avis, le Roi & toute l'aſſemblée déclarent *Innocent* véritable Pape, & lui promètent obéiſſance. Ainſi, l'on peut dire que ce fut réellement par S. *Hugue de Grenoble* & par S. *Bernard de Clairvaux*, qu'*Innocent* fut fait Pape. L'âge & les infirmités de S. *Hugue* ne lui permirent de faire pour ce Pontife aucune autre démarche que celle du Concile du Pui. Mais, après le *Décret* du Concile d'Etampes, S. *Bernard* ne ceſſa pas de s'emploïer, avec toute la chaleur de ſon zèle, en faveur d'*Innocent*, juſqu'au moment qu'il le vit aſſis tranquillement ſur la Chaire de S. *Pierre*. Une circonſtance favorable à ce Pape, c'eſt qu'il avoit pour lui deux des Cardinaux les plus eſtimés, *Haimeri*, *Bibliothécaire & Chancelier*, & Matthieu, *Evêque d'Albane*, tous deux François & gens de beaucoup de mérite. On ne peut guère douter qu'ils n'euſſent l'un & l'autre, auſſitôt après l'élection, laquelle étoit principalement leur Ouvrage, écrit en France pour avoir des Approbateurs parmi leurs compatriotes; & qu'ils n'euſſent eu ſoin ſurtout de prévenir S. *Hugue* & S. *Bernard*, dont il étoit preſque certain que le ſuffrage entraîneroit toute la France. En effet, après le Concile d'Etampes toute la France fut pour *Innocent*, à la réſerve d'une partie de l'Aquitaine. Gérard, *Evêque d'Angoulême*, home ſavant, mais ambitieux, avoit été Légat ſous *Paſchal II*, *Gélaſe II*, *Calixte II* & *Honorius II*. Il avoit écrit au Pape *Innocent* pour le reconnoître & le prier de lui continuer ſa Légation; &, ſur le refus de ce Pape, il s'étoit fait continuer Légat par *Anaclet*, dont il ſoûtint toujours le parti. Le Pape *Anaclet* s'aſſure d'abord en Italie des Milanois, en envoïant à leur *Archevêque* Anselme le *Pallium*, qu'il avoit refuſé de recevoir à Rome des mains d'*Honorius*. Par là, le *Roi* Conrad ſe déclaroit pour *Anaclet*: mais ce Prince, preſque ſans pouvoir en Italie, étoit pour ce Pape d'une foible reſſource. *Anaclet* écrit au Roi

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Lothaire par l'*Archevêque de Brème*, avant la fin d'Avril. Il lui rappelle l'amitié, qui l'avoit lié longtems à PIERRE *de Léon*, ſon Père; & lui dit « Qu'après une élection canoni-» que, il a reçu de PIERRE, *Evêque de Porto*, la conſécration » devant l'Autel de S. *Pierre*, en préſence de pluſieurs autres » Evêques, aux ieux du Public, avec toutes les ſolemnités or-» dinaires: Que ceux du Parti contraire, obligés de s'enfuir, » pendant la nuit, de la Maiſon de *Léon Frangipane*, leur prin-» cipal protecteur, ſont allés ſe cacher au delà du Tibre: Qu'il » a pour lui tout le Clergé & la Nobleſſe: Qu'il exerce libre-» ment toutes les fonctions pontificales dans Rome & dehors; » qu'il a doné les Ordres à des Cardinaux; & qu'il a ſacré des » Evêques: Que *Lothaire* ne doit point s'arrêter aux menſon-» ges débités par le voleur & le ſimoniaque *Haimeri*, ci-de-» vant Chancelier, par JEAN *de Crème*, home infame & vrai » Nicolaïte, ni par les autres fugitifs ». En même tems, les Cardinaux du Parti de ce Pape, au nombre de vingt-ſept, les autres Evêques, Suffragans de Rome, les Archiprêtres, le Primicier & pluſieurs Abbés adreſſent en commun au *Roi* LOTHAIRE une *Lètre*, dans laquelle ils diſent « Qu'ils lui écrivent, » come ils ont fait aux Egliſes d'Orient & d'Occident, pour » faire évanouir les menſonges de ceux dont les Ecrits aſſu-» rent que l'élection du *Pape* ANACLET n'a pas été canonique » & libre; mais faite par la puiſſance de ſes Parens, avec vio-» lence, à coups de bâtons, en répandant du ſang: Que l'E-» lection de ſon Concurrent, eſt l'ouvrage de l'impudique & » ſimoniaque *Haimeri*, de cinq autres Cardinaux, qui man-» geoient à ſa table, & de quelques Evêques, qui n'avoient pas » droit à l'élection », c'eſt à dire qui n'étoient pas Suffragans de la Métropole de Rome. Ces deux *Lètres* n'aiant point eu de réponſe; *Anaclet* en envoie, par un Clerc de Strasbourg, deux autres, datées du 15 de Mai, l'une au *Roi* LOTHAIRE, l'autre à la Reine ſa Femme. Trois jours après, c'eſt à dire le 18, le *Préfet de Rome* & quelques Nobles écrivent, au nom de toute la Ville, au même Roi, « pour le prier, s'il veut que » les Romains le reconnoiſſent pour Empereur, de protéger le » *Pape* ANACLET; & pour ſe plaindre de ce qu'il les a tous » mépriſés au point de ne pas répondre aux *Lètres* du Pape & » du Clergé. Ils ajoutent que c'eſt pour cette raiſon que le » Pape a différé d'envoïer un Légat auprès de lui ». Ces trois

Lètres reſtent encore ſans réponſe. *Anaclet* avoit fait ſes Etudes en France à Paris, & la richeſſe de ſon Père l'avoit mis en état d'y paroître avec éclat. Il avoit même, en quelque ſorte, gagné l'amitié du Roi LOUIS *le Gros*. Il comtoit donc principalement ſe faire reconnoître en France; & c'eſt avec une ſorte de certitude qu'il y envoie Légat, OTTON, *Evêque de Todi*, qu'il charge d'une *Lètre*, du 1 de Mai, dans laquelle il diſoit au Roi, « Qu'il avoit une grande confiance en l'ami-» tié de ce Prince, qui l'avoit aimé dès ſon enfance, & qui lui-» même avoit pris ſoin de ſon éducation; & qu'il ſe repoſe » ſur ſon Légat du ſoin de l'inſtruire de ce qui regarde ſon » élection & le Schiſme ». L'Evêque *Otton* remet pluſieurs autres Lètres, en date du même jour, à différens Evêques & Seigneurs; &, dans une de ces Lètres, *Anaclet* done pouvoir au Légat de tenir des Conciles en France, & dit, « Que l'Egliſe » Gallicane ne s'étoit jamais vue infectée d'aucune Héréſie, » ni d'aucun Schiſme ». Dans le même tems encore, *Anaclet* envoie Légat en Aquitaine le *Diacre-Cardinal* GREGOIRE, auquel il done un *Lètre* pour l'Abbé & les Moines de Clugni, qu'il ſouhaitoit d'avoir dans ſon parti, parcequ'il avoit pris chés eux l'habit monaſtique. Par cette *Lètre*, très obligeante pour cette illuſtre Maiſon, on apprend « Qu'après avoir en vain » cité trois ou quatre fois ceux, qu'il appelle Schiſmatiques, » pour qu'ils vînſſent rendre comte de leur conduite, il avoit » lancé contre eux l'anathême ». On voit par là qu'*Anaclet* avoit tenu, dans le Carême, un Concile. Le Légat *Gregoire* remet à GÉRARD, *Evêque d'Angoulême*, la Commiſſion de Légat Apoſtolique en Aquitaine. *Anaclet* dépêche encore un Légat à l'*Empereur de Conſtantinople*, &, dans le même tems, écrit à *BAUDOUIN, Roi de Jéruſalem*. Ces tentatives ne produiſent rien dans l'Orient en ſa faveur: mais il réuſſit mieux en Italie, come je le dirai plus bas. Nous avons vu dans ſa *Lètre* au *Roi* LOTHAIRE, que ſes Adverſaires s'étoient allés cacher au delà du Tibre: & nous apprenons delà qu'avant le 1 de Mai le *Pape Innocent* avoit quité Rome. On accuſe *Anaclet* d'avoir dépouillé la Baſilique de Saint-Pierre & d'autres Egliſes de ce qu'elles avoient de plus précieux; & d'avoir, avec ces richeſſes, les ſiènes propres & celles de ſa Famille gagné le très grand nombre du Clergé, de la Nobleſſe & du Peuple de Rome. Il avoit alors fait attaquer les Maiſons des

ÉVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Frangipani: mais les attaques avoient été vigoureuſement repouſſées. *Innocent II* cependant avoit craint qu'elles ne puſſent pas tenir longtems; & s'étoit embarqué ſecrètement ſur le Tibre, avec ſes Cardinaux & les Officiers de ſa Cour, pour aller à Piſe, où ſa réception s'étoit faite avec les plus grands honeurs. Après y avoir ſéjourné quelques jours, il ſe rembarque pour Gène; & fait conclure, entre cette République & celle de Piſe, une Trêve, qui devoit durer juſqu'à ſon retour. Il promet en même tems aux Génois, pour s'aſſurer d'autant mieux leur affection, de ſouſtraire *Sire*, nouvellement élu leur Evêque, à la Juriſdiction de l'Archevêque de Milan, en le créant lui-même Archevêque; l'emmène en France à ſa ſuite; &, dès ſon arrivée à Saint-Gille en Languedoc, il le ſacre dans l'Egliſe de cette Abbaïe. Les Moines de Clugni, qui lui donoient la préférence ſur *Anaclet*, envoient en cet endroit ſoixante Chevaux ou Mulets & les voitures convenables pour ſon ſervice, & celui de ſes Cardinaux & de toute ſa ſuite. Il va de Saint-Gille à Viviers, au Puy, à Clermont. Il tient, dans cette dernière Ville, un Concile, dont on ne ſait rien; & reçoit CONRAD, *Archevêque de Salzbourg*, & HÉRIBERT, *Evêque de Munſter*, qui lui viènent promètre obéiſſance de la part du *Roi* LOTHAIRE. Il ſe rend enſuite à Clugni, dont les Moines le gardent onze jours. Il dédie leur nouvelle Egliſe, le 25 d'Octobre, le même jour qu'*Urbain II*, 35 ans auparavant, en avoit dédié le Grand-Autel. *SUGER*, *Abbé de Saint-Denis*, l'y vient complimenter de la part du Roi *Louis le Gros*. Ce Prince vient enſuite lui-même juſqu'à Saint-Benoît-ſur-Loire à la rencontre du Pape, avec la Reine & leurs Enfans; &, ſe proſternant à ſes pieds, il offre de le ſervir, & de défendre l'Egliſe. Pluſieurs Evêques viènent auſſi le viſiter dans le même endroit, entre autres GEOFFROI, *Evêque de Chartre*, qui l'emmène dans ſa Ville. Pendant ce tems, *GAUTIER*, *Archevêque de Ravenne*, envoïé Légat en Allemagne auprès du *Roi* LOTHAIRE, fait reconnoître *Innocent* pour véritable Pape dans un Concile de ſeize Evêques, que *Lothaire* aſſemble au mois d'Octobre, à Wuirtzbourg. *S. Bernard* étoit allé de lui-même trouver *HENRI*, *Roi d'Angleterre*, qui pour lors étoit en Normandie; & l'avoit engagé, quoiqu'avec peine, à ſe ſoûmètre à l'obédiance d'*Innocent II*. Pendant que ces choſes ſe paſſent en France, le principal ſoin d'*Anaclet* eſt de mètre dans ſes

intérêts le *Duc* & *Comte* ROGER, le *Prince de Capoue* & les autres Seigneurs Normans. La choſe n'étoit pas difficile de la part du premier. L'agrandiſſement de ſes Etats & de ſa puiſſance, & les conſeils de ſes Barons lui faiſoient ambitioner le titre de *Roi*: mais, Vaſſal du Saint-Siége pour le Duché de Pouille & de Calabre, il ne pouvoit prendre ce titre que du conſentement du Suzerain. Il traite donc avec *Anaclet*, qui ne balance pas à le créer *Roi*. Pour cet effet, il ſe rend à Bènevent; & s'abouche avec *Roger* dans la Ville d'Avellino, ſituée à mi-chemin de Bènevent & de Salerne. Ils ſont bientôt d'accord. Par une *Bulle*, du 27 de Septembre, *Anaclet* déclare ROGER, *Roi de Sicile*, lui confirme le *Duché de Pouille & de Calabre*, & lui done la Suzeraineté ſur la *Principauté de Capoue* & le *Duché de Naple*. Par la même *Bulle*, il permet à l'*Archevêque de Salerne* de ſacrer trois Evêques en Sicile, ceux de Siracuſe, de Mazare ou de Catane & de Gergenti. Les autres devoient recevoir du Pape leur conſécration. Tel eſt le premier Titre du Roïaume des Deux-Siciles (1). *Anaclet* nome en même tems le *Cardinal* CONTI, de la Maiſon de ce nom, qui ſubſiſte encore, pour aſſiſter, come Légat, au Couronement de *Roger*. La cérémonie s'en fait, avec une très grande magnificence, à Palerme, Métropole de la Sicile, choiſie par *Roger*, pour être la Capitale de tous ſes Etats, come elle l'eſt encore du Roïaume des Deux-Siciles, quoique Naple ſoit la réſidence des Rois. *Roger*, en préſence du Légat, eſt ſacré par l'Archevêque de Palerme, aſſiſté de ceux de Reggio, de Calabre, de Salerne, & de Capoue, & d'autres Evêques; & ROBERT, *Prince de Capoue*, come premier Vaſſal, lui met la Courone ſur la tête. On voit, par ce détail, que *Roger* conſentit de recevoir d'un Pape le Titre de Roi: mais qu'il ne voulut tenir la Courone que de ſes Sujets (2). BOÉMOND *II*, *Prince de Ta-*

(1) *Ceux qui ne veulent pas que le* Droit de Légation, *nomé la* Monarchie de Sicile, *ait été accordé par* Urbain II, *en rapportent l'origine à cette conceſſion d'*Anaclet. *Fleuri*, Liv. 67, N. 111. La prétention de ceux, dont cet Auteur parle, eſt d'une extrême mauvaiſe-foi.

(2) *Alexandre*, Abbé de Télèſe, Hiſtorien de *Roger*, ne dit rien de la Négociation de ce Prince avec *Anaclet*; & ne parle point de la préſence d'un Légat du Pape au Couronement, qui ſe fit le jour de Noël 1130 à Palerme. Il emploie, come on le va voir, les ſix premiers Chapitres du Liv. II de ſon *Hiſtoire* à nous apprendre coment *Roger* devint *Roi*, de *Duc* & *Comte* qu'il étoit, & quelle fut la magnificence du Couronement. CH. I. *Come on voïoit qu'après toutes les Guerres aſſoupies, le* Duc Roger *jouiſſoit d'une grande puiſ-*

rente & d'Antioche, aiant êté tué, cette année, par les Turcs en Sirie; *Roger*, come ſeul ou plus proche héritier, poſsède à titre plus légitime les Etats, dont il s'êtoit emparé.

DOMINIQUE MICHELE, *Doge de Veniſe*, meurt; & *Pierre Polano* lui ſuccède. BAUDOUIN, *Roi de Jéruſalem*, les *Patriarches d'Antioche & de Jéruſalem*, & le *Prince d'Antioche* accordent à la *Nation Vénitiène* diverſes exemptions & priviléges dans la Ville d'*Acre* ou *Ptolémaïde*, & dans les autres lieux, qu'ils poſsèdoient en Orient.

1131.

LE *Pape* INNOCENT II, paſſant le commencement de l'hiver à Chartre; HENRI I, *Roi d'Angleterre*, y vient de Normandie, après le commencement de cette année; &, ſe préſentant devant le Pape, le 13 de Janvier, il ſe proſterne à ſes pieds, & lui promet obéiſſance filiale de ſa part, & de celle de ſes Sujets. Il le mène enſuite à Rouen; l'y garde quelques jours, & ne le congédie qu'avec de riches préſens. *Innocent*, par ordre de ce Prince, en reçoit auſſi des Seigneurs, & même des Juifs. Cependant les Légats, qu'il avoit envoïés en Allemagne, en reviènent; & lui rapportent, avec le *Décret* d'un Concile de Wuirtzbourg du mois d'Octobre de l'année précèdente, des Lètres de *Lothaire* & des Evêques, qui le prioient, au nom de toute la Nation, de leur doner la conſolation de ſa préſence. Il parcourt encore quelques Egliſes de France, ſubſiſtant par tout aux dépens de chacune d'elles; ce qui leur êtoit fort à charge, parcequ'il avoit une ſuite très nombreuſe. Il paſſe enſuite en Lorraine, & ſe rend à Liége le 22 de Mars,

ſance, qu'il poſsédoit toutes les Terres de Boémond, *& tout le* Duché (de Pouille & de Calabre); *& que le* Prince de Capoue, *le* Maître de la Milice de Naple, *& tout le païs preſque juſqu'aux frontières d'Ancone, le reconnoiſſoient pour Seigneur; quelques-uns, & ſurtout le* Comte Henri, *ſon onele maternel, qui l'aimoit plus que ne faiſoit aucun autre, ſe mirent à lui faire entendre, dans de très fréquentes converſations familières,* « *Qu'attendu que, par la grace du Seigneur, il étoit* » *Souverain de tant de Provinces de Sicile, de Calabre, de Pouille, & d'autres* » *païs qui s'étendoient preſque juſqu'à Rome, il ne devoit plus uſer du Titre de* Duc: » *mais s'illuſtrer par l'honeur de la* Dignité Roïale ». *Ils ajoutoient,* « *Qu'il con-* » *venoit qu'il fît la première Ville & la Capitale de ſon Roïaume, de Palerme,* » *la Métropole de la Sicile, laquelle on diſoit avoir été, dans des tems reculés,* » *le ſéjour des Rois de tout ce païs; & qui, depuis bien des ſiècles, étoit reſtée,* » *par une diſpoſition du Jugement de Dieu, juſqu'alors ſans Rois* ». CH. II. *Après avoir en lui-même examiné, de plus d'une manière, la louable idée, que leur amitié lui ſuggéroit, voulant avoir à ce ſujet un conſeil certain, auquel il pût s'arrêter, il retourne à Salerne. Aiant aſſemblé, près de cette Ville, quelques Eccléſiaſtiques très habiles & de très bon conſeil, quelques Princes, Comtes & Barons,*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

troiſième Dimanche de Carême. Le *Roi* LOTHAIRE & la *Reine* RICHENZA, ſa femme, s'y trouvoient avec un grand nombre d'Evêques, de Princes & de Seigneurs. On va recevoir *Innocent* en proceſſion; & *Lothaire*, venant au devant à pied dans la place, où la Cathédrale eſt ſituée, ſe ſert d'une verge, qu'il tenoit à la main, pour écarter la foule, & de l'autre il prend la bride du Cheval blanc que le Pape montoit, & le conduit ainſi juſqu'à la porte de l'Egliſe. Il lui done enſuite la main pour décendre; & le ſoutient ſous le bras juſqu'à ce qu'il ſe mète à genou pour faire ſa prière. L'Aſſemblée ſe forme en Concile, & l'on y rend ſolemnellement obéiſſance au Pape. *Lothaire* profite de l'occaſion, & preſſe *Innocent* de lui rendre les Inveſtitures des Evêchés & des Abbaïes, auxquelles ſon prédèceſſeur *Henri IV* avoit été forcé de renoncer. Cette demande déplait beaucoup aux Romains, en ce que les circonſtances ne permètoient guère au Pape de s'y refuſer: mais S. *Bernard*, qu'*Innocent* avoit amené, les tire d'inquiétude. Il s'oppoſe hardiment à la demande du Roi, lui faiſant ſentir combien elle étoit peu décente, & contraire à l'intérêt de l'Egliſe; & les diſcours de cet home, doué, plus qu'aucun autre, du don de perſuaſion, frapent tellement *Lothaire*, qu'il abandone ſa demande. *Innocent* revient de Liége célèbrer, à l'Abbaïe de Saint-Denis, les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 19 d'Avril. Il officie, ſuivant l'uſage de Rome, le Jeudi, le Vendredi & le Samedi-Saint, dont il veille même toute la nuit; &, le Dimanche matin, il ſe rend de Saint-Denis-de-l'Etrée, en cavalcade, à l'Egliſe de l'Abbaïe avec toute la pompe Romaine, & célèbre

& ceux qu'il voulut d'entre les autres gens les plus eſtimés; il les chargea d'examiner cette Affaire, à laquelle ils ne s'attendoient pas, parcequ'on l'avoit tenue ſecrète. Après un examen attentif, tous, d'une voix unanime, approuvent, font d'avis, déeident, & demandent, en faiſant de grandes inſtances, « Que le Duc » Roger *ſoit élevé, dans Palerme, Métropole de la Sicile, à la* Dignité Roïale, » *puiſqu'il poſsède, non ſeulement, à titre de ſucceſſion paternelle, la Sicile:* » *mais encore, par le Droit de la Guerre, la Calabre, la Pouille, & les autres* » *païs auxquels il devoit ſucceder come proche parent des* Ducs *préédens* ». *Ils ajoutent, « Que, puiſqu'il eſt certain que le Trône Roïal fut autrefois dans cette* » *Ville pour gouverner la Sicile ſeule, & qu'elle en eſt privée depuis très long-* » *tems, il leur paroît très équitable & juſte, qu'en mètant le Diadéme ſur la tête* » de Roger, *non ſeulement on rende le titre de Roïaume à la Sicile: mais auſſi* » *qu'on l'étende ſur tous les autres païs ſoûmis à la domination de ce Prince* ». CH. III. *Encouragé par leurs conſeils & leurs déciſions véridiques, il retourne en Sicile, en ordonant à tous les gens conſtitués, dans toutes les Provinces de ſon obéiſſance, en Dignité, Puiſſance ou Honeur, de quelque rang qu'ils fuſſent, de s'aſſembler à Palerme pour le jour qu'il y recevroit la Courone, lequel ſeroit celui*

pontificalement la grande Meſſe, aſſiſté de l'Abbé *Suger* & de ſes Moines. Il fait auſſi l'office des deux autres fêtes; après leſquelles il vient à Paris, pour remercier le Roi de ſa protection; & le Roi lui promet encore aide & conſeil. Enſuite, aiant indiqué pour la Saint-Luc un Concile à Rheims, il parcourt diverſes Egliſes. Le jour même de S. *Luc*, Dimanche 18 d'Octobre, il dédie l'Egliſe de Saint-Médard à Soiſſons. Il ſe rend enſuite à Rheims pour le Concile, qui dure environ 15 jours. Il s'y trouve treize Archevêques, & deux cens ſoixante & trois Evêques, avec un très grand nombre d'Abbés, de Clercs & de Moines de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne. Le Pape avoit amené S. *Bernard*, ſans le conſeil duquel il paroît qu'il ne vouloit rien faire. Il le faiſoit aſſiſter avec les Cardinaux à toutes les délibérations: & les Particuliers s'adreſſoient à lui pour qu'il fît le rapport de leurs affaires. HUGUE, *Archevêque de Rouen*, préſente, dans ce Concile, les Lètres d'obédiance du Roi d'Angleterre; & les Evêques d'Eſpagne, de ſemblables de la part d'ALFONSE VIII, *Roi de Léon & de Caſtille*, & d'ALFONSE I, *Roi d'Aragon*. S. NORBERT, *Archevêque de Magdebourg*, donc au Pape des Lètres du Roi *Lothaire*, qui de nouveau lui promètoit obéiſſance; & l'informoit, « Qu'il » ſe préparoit à paſſer en Italie avec toutes ſes forces, pour » l'établir dans la Chaire de S. *Pierre* ». Le Concile confirme ſolemnellement l'élection d'*Innocent*; & prononce l'excommunication contre *Anaclet*, s'il ne vient pas à réſipiſcence. On publie dans l'Aſſemblée dix-ſept Canons, que l'on croit avoir été publiés au Concile de Clermont de l'année précèdente, & qui ſont la pluſpart tirés d'autres Conciles plus anciens. Je n'en

de la prochaine fête de la Naiſſance du Seigneur. Ils s'y rendirent tous pour le jour marqué, ſuivis d'une multitude infinie de Peuple, Grands & Petits. L'Affaire aiant été derechef examinée & diſcutée par tous avec le plus grand ſoin, de la même manière que la première fois, on décida, ſans conteſtation, « Que, pour la » gloire de Dieu, & pour l'augmentation de ſon Egliſe, on procèdera, ſans balan- » cer, dans la Ville Roïale de Palerme au Couronement de Roger, *qui tenoit déja » du Ciel une ſi grande puiſſance, que, pour une plus ample punition des crimes, » & pour le maintien de la Juſtice, il étoit fort ſupérieur à toute ſa race par une » plus grande étendue de Domaines ». CH. IV. *Le* Duc, *aiant donc été conduit d'une manière roïale à l'Egliſe Métropolitaine, y reçut, par l'Onction ſainte, la Dignité Roïale; & l'on ne ſauroit exprimer par écrit, l'Imagination même ne peut ſe repréſenter, ni quel fut alors l'éclat de la gloire de ce Prince, ni combien il parut majeſtueux avec les Ornemens Roïaux, ni combien il fut admirable par la profuſion de ſes richeſſes. Les choſes étoient au point, que tous ceux, qui ſe trouvoient préſens, croïoient voir raſſemblées toutes les richeſſes & tous les honeurs du Monde. Toute la Ville, où l'on ne voïoit que joie & lumière, étoit ornée d'une manière*

rapporterai que quatre. Le VIe porte : *Il s'eſt établi, come nous l'avons appris, une mauvaiſe & déteſtable coûtume, ſavoir qu'après avoir pris l'habit & fait profeſſion, les* Moines *& les* Chanoines Réguliers, *au mépris de la* Régle des Saints Maîtres, BENOÎT & AUGUSTIN, *apprènent, par l'appas d'un gain temporel, les* Loix temporelles *& la* Médecine. *Enflamés des feux de l'Avarice, ils ſe font* Avocats; *&, lorſqu'ils ne devroient s'occuper que du chant des Pſeaumes & des Himnes, ſe confiant à la force d'une voix éclatante, ils confondent dans la variété de leurs allégations, le Juſte & l'Injuſte, le Permis & le Défendu. Les* Conſtitutions Impériales *atteſtent qu'il eſt ridicule, & même honteux aux* Clercs, *de vouloir être habiles dans les* Controverſes du Barreau. *Nous ordonons que ces Violateurs de la bienſéance de leur Etat* (1) *ſoient fortement frapés du glaive de l'anathême. C'eſt encore en négligeant le ſoin des ames, que ces* Chanoines *& ces* Moines, *ne faiſant aucune attention au but de leur Ordre, & promètant la ſanté pour un Argent qu'ils doivent déteſter, ſe font* Médecins *des Corps humains. Come l'impudicité de l'œil annonce l'impudicité du Cœur; il n'eſt pas permis, dans l'Etat Religieux, de toucher aux choſes, dont l'Honêteté rougit de parler. Afin donc que l'Ordre des* Moines *& celui des* Chanoines Réguliers *reſtent inviolablement, en priant Dieu, dans les bornes de leur Inſtitution; nous défendons, par l'Autorité Apoſtolique, que l'on oſe faire ces choſes à l'avenir. A l'égard des* Evêques, *des* Abbés *& des* Prieurs, *qui conſentiront à cette énormité ſi grande, qu'ils ſoient dépouillés de leurs propres Dignités.* Ce n'eſt qu'à raiſon des

ineſtimable. CH. V. *Le Palais Roïal brilloit de l'éclat des Tapiſſeries magnifiques, dont ſes murailles étoient couvertes en dedans. La Cour, dans laquelle on avoit étendu des Tapis de différentes couleurs, offroit une très grande douceur aux pieds de ceux qui les foulolent. Lorſque le* Roi *ſe rendit à l'Egliſe pour être ſacré, tous les gens en Dignité le ſuivirent; &, d'autre part, il fut accompagné d'un nombre prodigieux de Chevaux dont les ſelles & les mors étoient d'or ou d'argent, & qui marchoient en ordre.* CH. VI. *On offrit à ceux, qui furent aſſis à la Table du* Roi, *différens Services de Mets & de Boiſſons de bien des ſortes; & rien ne fut préſenté que dans des Coupes & des Plats d'or, ou d'argent. Il n'y avoit aucun des Serviteurs, qui ne fût vêtu de ſoie; de ſorte que les habits de ceux, qui portoient les Plats, étoient de ſoie auſſi. Qu'ajouterai-je? La gloire du* Roi *parut alors avec tant d'éclat dans ſon Palais, & ſes richeſſes y parurent en ſi grand nombre, telles, & ſi conſidérables, qu'elles furent pour tous une grande merveille, & leur causèrent un étonement infini: juſque-là même qu'elles imprimèrent beaucoup de terreur aux gens venus de loin; car ce qu'ils voïoient ſurpaſſoit extrêmement ce que la renommée leur en avoit appris.*

(1) *Hujus modi temeratores.*

engagemens de leur Etat, que ce *Canon* interdit aux *Chanoines Réguliers*, ainſi qu'aux *Moines*, la *Plaidoierie* & la *Médecine:* mais, come ces Arts ne peuvent être exercés que par des perſones lètrées, & que les Laïcs alors ne l'étoient pas, il étoit néceſſaire que l'Egliſe tolérât qu'ils fuſſent exercés par des Clercs Séculiers. Le XI *Canon* dit: *Nous ordonons que la* Trève de Dieu *ſoit inviolablement gardée par tout le monde, depuis le coucher du Soleil de la quatrième Férie* (du mercredi) *juſqu'au lever du Soleil de la ſeconde Férie* (du Lundi), *depuis l'Avent du Seigneur juſqu'à l'Octave de l'Epiphanie, & depuis la Quinquagéſime juſqu'à l'Octave de la Pentecôte. Si quelqu'un oſe violer la* Trève, *& qu'après la troiſième Monition il n'ait pas ſatisfait, que ſon Evêque prononce contre lui Sentence d'excommunication, & qu'il envoie Copie de cette Sentence aux Evêques voiſins! Qu'aucun de ces Evêques n'admète à la Communion l'Excommunié! Qu'au contraire chacun d'eux confirme la Sentence, qu'il aura reçue par écrit! Si quelqu'un agit contre ce* Décret, *il courra riſque de perdre ſon Ordre. Et, parcequ'un triple lien ſe rompt difficilement, nous ordonons que les Evêques, aiant égard ſeulement à Dieu & à leur ſalut, & mètant à part toute tiédeur, ſe doneront mutuellement conſeil & ſecours pour conſerver fermement la paix. Si quelqu'un eſt trouvé tiède dans cette œuvre de Dieu, qu'il coure riſque de ſa propre Dignité!* Voici le *Canon* ſuivant: *Nous défendons en toute manière ces Foires ou ces Fêtes déteſtables, dans leſquelles les* Nobles *s'aſſemblent, ſuivant l'invitation, & combatent témérairement pour faire parade de leurs forces & de leur audace, d'où ſouvent il arrive mort d'home & danger pour les ames. Que ſi quelqu'un meurt dans ces Fêtes, qu'on ne lui refuſe pas la Pénitence & le Viatique, s'il les demande: mais qu'il ſoit privé cependant de la Sépulture Eccléſiaſtique! Mais il ne paroît pas*, dit l'*Abbé* FLEURI (1), *que ces défenſes de l'Egliſe, quoique ſouvent réïtérées, aient eu aucun effet pour empêcher les Joûtes & les Tournois, dont l'uſage a continué d'être fréquent pendant quatre cens ans.* Tant que ces ſortes de Divertiſſemens furent à la mode, la Nobleſſe crut qu'en les défendant le Clergé ſe mêloit de ce qu'il n'avoit que faire. Le XVIIe *Canon* s'exprime ainſi. *Nous déteſtons & nous proſcrivons, par l'autorité de Dieu & des ſaints Apôtres* PIERRE *&* PAUL, *la malice très méchante, horrible &*

(1) Liv. 67, N. IX.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

deſtructrice des Incendies; *car cette peſte, cette hoſtilité ravageante, eſt pire que toutes les autres ſortes de déprédations; & perſone n'ignore combien elle eſt domageable au Peuple de Dieu, & dans quel grand danger elle jete les Ames & les Corps. Il faut donc s'élever contre, & travailler de toute manière pour déraciner & pour extirper un mal ſi grand & ſi pernicieux. Si donc, après la publication de notre préſente défenſe, quelqu'un, à mauvaiſe intention, par haine ou par vangeance, met, ou fait mètre le feu, ou s'il done ſciemment conſeil & ſecours à ceux qui le mètront, qu'il ſoit excommunié! S'il meurt Incendiaire, qu'il ſoit privé de la Sépulture Chretiène; & qu'il ne ſoit point abſous qu'il n'ait, ſuivant ſes facultés, réparé le domage, qu'il a fait, & qu'il ne jure de ne plus mètre le feu! Qu'on lui done pour pénitence de demeurer un an au ſervice de Dieu, ſoit à Jéruſalem, ſoit en Eſpagne! Si quelque Archevêque ou Evêque l'en diſpenſe, qu'il répare le domage, & qu'il s'abſtiène un an des fonctions épiſcopales. Au reſte, nous ne refuſons pas aux Rois & aux Princes la faculté de faire juſtice, en conſultant les Archevêques & les Evêques.* On voit par cette fin la Puiſſance Spirituelle attentive à ſuivre ſon projet d'empiéter toujours ſur la Puiſſance Temporelle.

ANACLET II, ne pouvant pas ſouffrir l'établiſſement, qui s'étoit fait à Bènevent d'une *Commune*, au moïen de laquelle les Habitans s'étoient mis en état de réſiſter, dans l'occaſion, aux ordres du Pape leur Souverain, fait venir à ſon ſecours ROBERT II, *Prince de Capoue*, avec un bon Corps de Troupes; &, s'étant rendu le plus fort dans la Ville, il en fait empriſoner les Citoïens les plus puiſſans & les plus ſéditieux; & force ainſi les Bèneventains à renoncer à leur *Commune*, pour rendre à ſes ordres une pleine obéiſſance. Il paſſe enſuite à Salerne, s'abouche avec le Roi *Roger*; & delà retourne à Rome.

Les Amalfitains, en ſe donant au *Comte* ROGER, devenu depuis *Duc de Pouille & de Calabre*, enſuite *Roi de Sicile*, s'étoient reſervé le Château & les Forteresſes de la dépendance de leur Ville, & *Roger* avoit été forcé de diſſimuler. Il leur fait dire, cette année, de lui remètre ces Châteaux & ces Forteresſes; &, ſur leur refus, il envoie ſon Amiral *Jean* bloquer la Ville par mer avec ſa Flote, & lui-même l'aſſiége par terre. Après leur avoir pris les Châteaux de Guallo, de Capri & de Tri-

vento, il assiége celui de Ravello, que ses Machines accablent d'une si grande quantité de pierres, qu'il étoit près de s'écrouler, lorsque non seulement les Habitans de ce Château, mais aussi ceux de la Ville, envoient demander la paix; & le Roi la leur accorde aux conditions qu'il lui plaît de prescrire. Il retourne ensuite à Salerne, où SERGIUS, *Duc de Naple*, informé du don qu'*Anaclet* avoit fait à *Roger*, par sa *Bulle*, de la Souveraineté de son Duché, connoissant l'ambition de ce Prince, & craignant sa puissance, vient se rendre volontairement son Vassal; ce qu'il aime mieux que de risquer de perdre ses Etats en voulant se défendre contre des forces supérieures aux siènes (1). *Mathilde*, femme de RAINULF, *Comte d'Alise*, & sœur du Roi *Roger*, soit qu'il l'eût mandée, soit pour quelque autre raison, s'enfuit à Salerne avec le Fils qu'elle avoit eu du Comte; ce qui rend ce dernier ennemi du Roi, son beaufrère. Quelques Barons, entre autre TANCRE'DE DE CONVERSANO, *Comte de Brinde*, GEOFFROI, *Comte d'Andrie*, & GRIMOALD, *Prince de Bari*, font une ligue, pour *s'opposer à la trop grande augmentation de la puissance de* Roger, *& se révoltent* (2).

On trouve, en cette année, RAMPRETT, *Président & Marquis de Toscane.*

Les Peuples de Bologne & de Modène commencent à se brouiller, cette année. La *Commune* de Modène étoit en querèle avec le très riche Monastère de Nonantola dans le Modénès, pour les Eaux, pour la Juriſdiction & pour d'autres choses. Les Bolonois, se prévalant de cette querèle, font insinuer en secret à l'Abbé *Hildebrand* de se mètre sous leur protection, & même de soumètre à leur *Commune*, sous différentes conditions avantageuses, la Ville de Nonantola; ce qui cause beaucoup de chagrin aux Modenois.

(1) *Il semble*, dit *Muratori*, T. VI, p. 431, *qu'on peut déduire delà que, l'année précédente*, Roger *avoit obtenu de l'Antipape* Anaclet *un je ne sais quel droit sur Naple: mais que ce fut seulement cette année, qu'il en acquit la Souveraineté, par la soumission volontaire de* Sergius. *D'ailleurs, je laisserai chercher à qui le voudra coment ce* Roi *pouvoit prétendre quelque droit sur cette Ville très noble, qui s'étoit maintenue, durant plusieurs siècles, indépendante de l'Empire d'Occident, en reconnoissant, en divers tems, les seuls Empereurs d'Orient pour ses Souverains.* Rome ne pouvoit fonder son prétendu droit que sur la fausse Donation de *Louis le Débonaire.*

(2) On a vu plus haut, dans la *Note* où j'ai traduit six Chap. de l'*Abbé de Télèse*, que les Amis de *Roger*, en lui conseillant de prendre le titre de Roi, comtoient au rang des Princes auxquels il commandoit, le *Duc de Naple.* Il dit ensuite qu'avant 1130 ce *Duc* avoit rendu quelque sorte de soumission à

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

La guerre avoit commencé, l'année précèdente, entre les Milanois d'une part, & les Pavéſans, les Crémonois & les Novarois de l'autre. Il ſe done, cette année, une bataille entre les Milanois & les Pavéſans près de Macognago. L'Armée Pavéſane, miſe en déroute, eſt faite preſque toute priſonière, & conduite à Milan.

1132.

INNOCENT II, aiant été toute l'année précèdente très à charge aux Egliſes de France, come le dit *Ordric Vital* (1), en ſort, après avoir fait une collecte d'argent pour les frais de ſon voïage, & va célèbrer à Clugni la fête de la Purification de la Vierge, 2 de Février. Il paſſe enſuite à Lion, où, le 17 du même mois, en récompenſe de rous les ſervices qu'il avoit reçus de S. *Bernard*, il le gratifie d'un Privilége pour ſa Maiſon de Clairvaux en particulier & pour tout l'Ordre de Cîteaux, par lequel il défendoit « Que perſone oſât demander » aux Frères de cet Ordre, ou recevoir d'eux les Dîmes des » Terres qu'ils cultivoient eux-même, ni celles de leurs Trou» peaux ». Ce Privilége occaſiona de grandes querèles entre les Moines de Cîteaux & d'autres, particulièrement ceux de Clugni. S. *Bernard*, en l'obtenant, n'avoit pas fait attention que ſa Maiſon & les autres de l'Ordre, s'étant établies dans la pauvreté, d'autres Monaſtères, & ſur tout celui de Clugni, s'étoient empreſſés de les aider, en leur cèdant de leurs Terres, à condition ſeulement d'en païer les Dîmes. On trouve *Innocent* à Vienne, le 2 de Mars, expédiant une *Bulle* en faveur du Monaſtère de Clugni. Le 8 du même mois, il en ſigne une autre à Valence pour le même Monaſtère. Il continue ſa route juſqu'à Saint-Gille, & retourne en Italie par les Montagnes de Gène. Il s'arrête quelques jours dans cette Ville (2); &

Roger. S'il ne s'en étoit pas fait le Vaſſal, il faut qu'il en fût devenu Tributaire. L'Abbé de Télèſe, *come partial en faveur de* Roger, *rejète*, dit *Muratori*, p. 532, *ſur les Barons, la faute des mouvemens de guerre, dont nous parlerons à l'année ſuivante. Il ſeroit à ſouhaiter que cet Hiſtorien eût placé les entrepriſes de* Roger, *chacune ſous ſon année préciſe: mais c'eſt un ſoin qu'il a négligé de prendre; & d'ailleurs les* Chroniques *de* Falcon (de Bénevent) *& de l'*Anonime du Mont-Caſſin *ne ſont pas toujours exactes pour la chronologie.*

(1) Liv. XIII.

(2) *Au mois de Février*, dit *Muratori*, T. VI, p. 433, *il* (Innocent) *alla au Monaſtère de Clugni & à Lion, d'où il paſſa à Valence. Finalement* il arriva par les Montagnes de Gène (*le P.* Pagi *croit qu'il faut lire* de Geneve: *mais* Jâque de Varagine (dans la *Chronique*) *écrit qu'*Innocent II *à ſon retour alla à Gène*, ſur les frontières de la Lombardie; &, qu'aiant célèbré la ſolemnité de la Réſurrection du Seigneur (*le 10 d'Avril*) à Aſti, il vint à Plaiſance.

va célèbrer la fête de Pâque, 10 d'Avril, à Aſti. De cette Ville, il va tenir ſon troiſième Concile à Plaiſance avec des Evêques & d'autres Prélats de Lombardie, de la Romagne, de l'Emilie & de la Marche d'Ancone : mais l'on ne ſait aucun détail de ce Concile, qui n'eſt guère connu que par une *Lètre* de PIERRE *le Vénérable*, Abbé de Clugni. Il eſt certain que le Pape s'arrêta quelques mois dans ces cantons pour attendre le Roi *Lothaire*. On voit, par la ſignature d'une *Bulle* en faveur du Monaſtère de Saint-Sixte de Plaiſance, qu'il étoit à Crémone le 14 de Juillet. Une autre le fait voir à Breſcia le 29 du même mois (1). Le Roi *Lothaire* aiant célèbré l'Aſſomption à Wuirtzbourg, ſe met en chemin pour l'Italie avec une Armée bien moins conſidérable, qu'il ne convenoit à ſa Dignité. Le Roi *Conrad* n'attend pas ſon arrivée ; & come, depuis plus de deux ans, il ſe maintenoit avec peine en Italie, il ſe hâte de retourner en Allemagne, non ſans courir quelque danger. Vers le commencement de Septembre, *Lothaire* arrive par la route de Trente à la Plaine de Roncaglia dans le Plaiſantin, où les Princes, les Evêques, les Barons & les Députés des Villes avoient coûtume de s'aſſembler, lorſque le nouveau Roi venoit en Italie. Ils y reçoivent *Lothaire* avec peu d'honeurs, mécontens de le voir ſi mal accompagné. Le Pape *Innocent* ſe tranſporte à cette Diète, afin de prendre avec le Roi les meſures convenables pour chaſſer *Anaclet* de Rome, & pour couroner *Lothaire* Empereur. Après cette entrevue, il va ſans doute au Monaſtère de Nonantola dans le Modénès. Il y done, le 12 d'Octobre, un *Privilége*, en faveur de cette Abbaïe, par lequel on voit quelle en étoit la richeſſe (2). Enſuite il va, par la route du Mont-Bardon & de Pontrémoli, ſe fixer à Piſe. Il y fait venir des Députés de Gène ; & conclut la paix entre les Génois & les Piſans. Puis, voulant gratifier également ces deux Peuples, dont il avoit reçu de grands ſervices, il ſouſtrait SIRE, *Evêque de Gène*, à la Juriſdiction de l'*Archevêque de Milan*, & le crée Archevêque, en lui donant pour Suffragans trois Evêchés de Corſe, & ceux de Bobbio & de Brugneto en Italie ; & déclare l'*Archevêque de Piſe*, Primat de Sardaigne,

(1) Ces deux *Bulles*, publiées par le *Campi* dans l'*Append.* de ſon *Hiſt. de Plaiſ.* ſont datées de l'année Piſane 1133. L'*Indiction* & la ſuite de l'Hiſtoire apprènent qu'elles ſont de cette année 1132.

(2) *Muratori* l'a fait imprimer dans la *Diſſert. 65* des *Antiq. d'Italie.* La date eſt 1133 ; mais c'eſt l'Année Piſane.

en lui ſoûmêtant en Italie l'Evêché de Populonia, & lui laiſſant les trois autres Evêchés de Corſe (1). *Lothaire* paſſe les fêtes de Noël à Medicina, petite Ville du Bolonès (2).

Le *Roi* ROGER accourt de Sicile, au commencement du printems, avec une puiſſante Armée pour châtier les Rebelles de la Pouille. Il fait le ſiége de Brinde, dont le *Comte* êtoit TANCRE'DE DE CONVERSANO. Cette Ville eſt forcée de ſe rendre, & l'on y fait priſonier GEOFFROI, *Comte d'Andrie*, que *Roger* oblige à lui cèder une partie de ce qu'il poſsèdoit. Il aſſiége enſuite Bari, qui capitule après trois ſemaines de défenſe, & lui livre ſon *Prince* GRIMOALD, qu'il envoie en Sicile. Cependant ROBERT, *Prince de Capoue*, & RAINULF, *Comte d'Alife*, uniſſent leurs forces, & ſe mètent en campagne avec une Armée, que FALCON *de Bènevent* dit de quarante mille Fantaſſins & de trois mille Chevaux, nombre apparemment groſſi par les Copiſtes. *Roger*, par le moïen du Cardinal *Creſcence*, qui gouvernoit Bènevent au nom du Pape *Anaclet*, obtient que l'Archevêque *Landulf* & partie du Peuple de cette Ville faſſent ſerment de reſtet neutres durant cette guerre: mais, le bruit s'êtant répandu depuis que *Creſcence* vouloit livrer la Ville à *Roger*, tout le Peuple entre en fureur; &, ſollicité par le *Prince de Capoue* & ſes Confédérés, ſe déclare pour le Pape *Innocent*. Le Roi va faire alors le ſiége de Nocera. Le *Prince de Capoue* ſe hâte de voler au ſecours; &, le 24 de Juillet, les deux armées en vièneent aux mains à l'Atripalda, ou, ſuivant ALEXANDRE, *Abbé de Télèſe*, à Scafato près du bord du Sarno. L'Aile gauche des Rebelles, commandée par le *Prince de Capoue*, eſt rompue par le Roi: mais le brave *Comte d'Alife*, qui commandoit la droite, fond avec tant d'im-

(1) Caffaro (Liv. I des *Annal. de Gen.*) *écrit*, dit *Muratori*, p. 434, *que l'agrandiſſement de ces deux Prélats ſe fit à Corneto. S'il eſt ainſi, c'eſt à l'année ſuivante que le fait appartient. Peut-être les* Bulles *de ce qu'*Innocent *avoit règlé lorſqu'il êtoit à Piſe, ne furent-elles expédiées qu'à Corneto.*

(2) *Nous apprenons*, dit le même, *ibid.* des Annales d'Hildesheim *& du* Chronographe Saxon, *que le Roi* Lothaire *célèbra la fête de Noël à la* Terra di Medicina *dans le Bolonès, & non pas* Modoetiæ, *c'eſt à dire à* Monza, *come* Leibnitz *l'a ſoupçoné, faute de connoître ce lieu.* Lothaire *êtoit à Fontana dans le Plaiſantin, lorſqu'il accorda, je ne ſais quel jour, aux Chanoines de Crémone, un* Privilège *daté de l'Année Piſane.* Il eſt dans la *Diſſert.* 62 des *Antiq. d'Ital.* L'Abbé *Fleuri*, Liv. 67, N. XXI dit de *Lothaire* qu'il *célèbra la fête de Noël à Médeeine dans la Marche Tréviſane*; & cite en marge la *Chronique* Mſte. *de Magdebourg.* Il ne fait aller *Lothaire* à Roncaglia qu'après la fête de Noël; ce qui renvoie cette Diète à l'année ſuivante, & ne peut pas s'accorder avec la ſuite des faits.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

pétuosité sur l'Armée du Roi, qu'il la met enfin en déroute, & reste maître du champ de bataille avec un butin immense: mais non sans beaucoup de sang répandu de part & d'autre (1). *Roger*, qui n'étoit pas fait à recevoir de pareils échecs, se retire très précipitamment à Salerne: mais avec l'air aussi serain, que s'il revenoit victorieux. Sa défaite remet les armes à la main à ceux des Barons, qu'il avoit fait rentrer dans le devoir. La Ville de Bari paroît aussi se disposer à la révolte: mais *Roger* s'y transporte; & quelques Priviléges, accordés aux Habitans, les empêchent de s'unir aux Rebelles. Il ravage ensuite, avec les débris de son armée, tout le Territoire de Bènevent; & retourne, au commencement de Décembre, en Sicile mètre de nouvelles Troupes sur pied.

Quoique les Milanois eussent eux-même fait *Roi d'Italie* le *Duc* CONRAD, & qu'à l'exemple d'ANSELME *de Pusterla*, leur Archevêque, ils se fussent mis sous l'obédiance d'*Anaclet II*, quelques-uns d'entre eux étoient restés affectionés au *Roi* LOTHAIRE, & n'avoient point reconnu d'autre Pape qu'*Innocent II*. Ceux-là, n'aiant pas cessé de travailler sourdement en faveur de l'un & de l'autre, viènent à bout, cette année, de gagner presque tous leurs compatriotes; &, dans une Assemblée du Clergé & du Peuple, ils font déclarer *Anselme* déchu de l'Episcopat, come Schismatique, & come excommunié; & font nomer pour Vicaire de l'Archevêché ROBALD, ou ROBOALD, Evêque d'Asti.

1133.

L'HIVER commençant à s'adoucir, *Lothaire* passe en Toscane; & s'abouche avec *Innocent* à Calcinaia dans le Territoire de Pise. Il marche ensuite par le grand chemin jusqu'à Viterbe, où le Pape se rend en suivant la côte. Ils vont ensemble, par Orta, par le Territoire de Sabine & par celui de Farfa, jusqu'à Rome. Ils campent auprès de Sainte-Agnès, où THÉOBALD, *Préfet de Rome*, *Pietro Latroné*, non PIETRO *di Leone*, come dit *Baronius*, & les autres Nobles Romains de leur Parti, leur viènent rendre leurs respects. Ils entrent dans Rome à la fin d'Avril; & vont loger, *Innocent* au Palais de Latran, *Lothaire* au Mont Aventin avec ses troupes.

(1) On a le récit détaillé de cette bataille dans une *Lètre* de l'*Evêque de Sainte-Agathe*, conservée par *Udalric de Bamberg*.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Une grande partie des Romains, qu'on avoit ſans doute eu ſoin de gagner, ſe déclare alors pour *Innocent*. *Anaclet* & ſes Partiſans reſtent maîtres de la Baſilique du Vatican, du Château Saint-Ange & de pluſieurs autres endroits fortifiés dans la Ville & dehors. *Anaclet* cependant députe au Roi *Lothaire*, pour le prier de faire examiner juridiquement ſa cauſe ſuivant les Canons, & de ne pas emploïer les armes à la décider. Il n'avoit pour ſe défendre que ſes propres forces; & les troubles de la Pouille ne permètoient pas au Roi *Roger* de venir à ſon ſecours: mais *Lothaire*, qui n'avoit avec lui que deux mille Homes d'armes, come le dit FALCON *de Bènevent*, n'étoit pas en état de rien entreprendre de conſidérable. Cependant huit Galères de Gène & quelques-unes de Piſe viènent enſemble au ſecours d'*Innocent*, & prènent Civita-Vecchia & quelques autres petites Places; ce qui ne faiſoit qu'un tort médiocre au Parti d'*Anaclet*, que ſoutenoit une grande partie de la Nobleſſe Romaine. S. BERNARD, qu'*Innocent* avoit à ſa ſuite, écrit alors au Roi d'Angleterre pour l'informer de l'état des choſes, & l'exhorter à ſecourir un Pape, qu'il avoit reconnu ſi volontiers. *Lothaire* écrit auſſi dans le même tems *A tous les Rois, les Evêques, les Princes & tous les Chrètiens en général* une *Lètre* (1), dans laquelle il dit, « Que Dieu l'aiant » établi Défenſeur de l'Egliſe Romaine, il êtoit venu pour la » délivrer, accompagné d'Evêques, d'Abbés, de Princes, & » de Seigneurs; & qu'en venant à Rome il avoit reçu pluſieurs » fois des Députés du *Schiſmatique* PIERRE *de* LE'ON, qui de- » mandoit qu'on ne l'attaquât point à main armée; & qu'on » lui donât audiance, êtant prêt à comparoître en Jugement: » Que les Evêques & les Cardinaux de la ſuite du Pape, qu'il » en avoit informés, êtant bien inſtruits des Canons, avoient » répondu que l'Egliſe Univerſelle avoit prononcé ſur cette » Affaire, & condamné PIERRE *de* LE'ON; qu'en conſéquence » aucun Particulier n'en pouvoit être Juge: Qu'il avoit donc » amené glorieuſement le *Pape* INNOCENT à Rome, & l'avoit » rétabli dans la Chaire de Latran: Que, pendant qu'il cam- » poit lui-même ſur le Mont Aventin, PIERRE *de* LE'ON n'a- » voit pas ceſſé de réitérer la même demande, en offrant pour » ſureté des Otages & des Fortereſſes: Que, dans le deſſein

(1) Elle eſt dans le T. II du *Spicilege* de D. *Luc Dacheri*.

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

» de rendre, ſans effuſion de ſang, la paix à l'Egliſe, il avoit » fait part de ces offres à ceux du Parti du *Pape* INNOCENT, » leſquels avoient offert auſſi des Places & des Otages : Qu'a- » lors les Partiſans d'*Anaclet*, pour gagner du tems, l'avoient, » pendant quelques jours, amuſé de vaines promeſſes; mais » qu'ils n'en avoient voulu tenir aucune, quoiqu'il les en eût » avertis pluſieurs fois; & qu'enfin ils avoient été condamnés, » par les Seigneurs de ſa Cour, come Criminels de lèze-Majeſté » Divine & Humaine ». Il ajoute les noms de ces Seigneurs, entre leſquels ſont ADALBE'RON, *Archevêque de Brême*, & S. NORTBERT, *Archevêque de Magdebourg*, qui faiſoit, dans ce voïage, les fonctions de Chancelier, & qu'il qualifie tel. Come on n'avoit pas d'eſpérance de pouvoir chaſſer *Anaclet* & ſon Parti de la Baſilique du Vatican & du Château Saint-Ange, on ſe réſout à faire, dans la Baſilique de Latran, la cérémonie du Couronement de l'Empereur. Le 4 de Juin, troiſième Dimanche après la Pentecôte, *Innocent* ſacre & courone *Lothaire* Empereur, & met en même tems la Courone ſur la tête de la Reine *Richenza*. Depuis ce jour, ce Prince eſt nomé *Lothaire III*, come *Roi d'Italie*, & *Lothaire II* come *Empereur*. Quelques jours après, il ſe fait un accommodement au ſujet du différent de l'Empereur *Henri IV* & du Saint-Siége touchant la ſucceſſion aux Allodiaux de la *Comteſſe* MATHILDE. LOTHAIRE n'y avoit aucun droit, n'étant point parent de cette Princeſſe. Le *Roi* CONRAD & ſon Frère FRE'DE'RIC, *Duc de Souabe*, come Neveux d'*Henri IV*, pouvoient réclamer en leur faveur le droit, que leur Oncle avoit prétendu qu'il avoit à cette ſucceſſion : mais ils étoient en guerre avec *Lothaire*, & ne reconnoiſſoient point *Innocent* pour Pape. HENRI IV DE WELF-ESTE, *Duc de Bavière* & *de Saxe*, faiſoit valoir les droits que ſon Oncle *Welf V* avoit acquis par ſon Contrat de mariage avec *Mathilde* : mais la Cour de Rome n'avoit garde d'admètre de pareils droits pour légitimes. Il faloit cependant contenter *Lothaire*, qui vouloit que cette ſucceſſion fût reſtituée à ſon Gendre; &, ſi ce n'étoit pas la condition à laquelle il s'étoit ſoûmis à l'obédiance d'*Innocent*, ce pouvoit être celle à laquelle il s'étoit engagé de le mètre en poſſeſſion de la Chaire de S. *Pierre*, & de Rome. L'accommodement eſt donc que le Pape, par forme de récompenſe des ſervices rendus par *Lothaire* à S. *Pierre*, l'inveſtit publiquement,

par l'Anneau, des Allodiaux de *Mathilde* appartenans à l'Egliſe Romaine par la donation de cette Princeſſe; & ſe réſerve les droits que les Seigneurs étoient en uſage de ſe réſerver dans les Fiefs, qu'ils donoient: mais l'Inveſtiture n'eſt donée qu'à condition d'un Cens annuel de cent livres d'argent, de l'Homage à prêter par les Commandans des Places fortes & par le Gouverneur de tout le Païs à S. *Pierre*, & aux Papes; & de Reverſion après la mort de *Lothaire* à l'Egliſe Romaine. A la conſidération de cet Empereur, le Pape fait tout de ſuite une ſeconde Inveſtiture des mêmes Biens, aux mêmes conditions du Cens, de l'Homage & de la Reverſion, au Duc *Henri*, gendre de l'Empereur, & à *Gertrude*, ſa fille, femme de ce Duc; *ſauf pourtant en toutes choſes le droit & la propriété de la même Egliſe Romaine*, dit la *Bulle* expédiée à ce ſujet au Palais de Latran, le 8 de Juin (1). Par ce détour, le *Duc* HENRI IV DE WELF-ESTE ſe trouve en Italie, par la jonction des Biens de *Mathilde* à ſa portion de ceux de la *Maiſon d'Eſte*, preſque auſſi puiſſant qu'en Allemagne; &, come une grande partie des Allodiaux de *Mathilde* étoient en *Toſcane* ou voiſins de cette Province, il eſt à croire que l'*Empereur* inveſtit alors ſon Gendre du *Duché de Lucque* & du *Marquiſat de Toſcane*. ROBERT, *Prince de Capoue*, & RAINULF, *Comte d'Aliſe*, étoient venus à Rome à l'arrivée du Pape avec environ trois cens Chevaux, dans l'eſpérance d'engager l'Empereur & le Pape à les aider à ſe défendre contre le *Roi* ROGER: mais *Lothaire* avoit trop peu de forces pour embraſſer leur querèle; & le Pape ne pouvoit leur doner aucun ſecours, pendant qu'*Anaclet* étoit en poſſeſſion des Tours & de preſque tous les lieux fortifiés de Rome & des environs. A l'approche des chaleurs de l'été, l'Empereur, remètant à rétablir entièrement le Pape dans un tems plus favorable, retourne en Lombardie. Le 30 de Juillet, au champ de Saint-Léonard dans le Mantouan, il confirme par un *Diplôme*, tous les Priviléges de la Ville de Mantoue; & permet aux Habitans de transférer le Palais Roïal du Faubourg de Saint-Jean au Monaſtère de Saint Rufin au-delà du Mincio (2). Il paſſe enſuite les Montagnes, & célèbre la fête de la Nativité de la Vierge, 8 de Septembre, à Wuirtzbourg, où ſe trouve une grande quantité de Princes Eccléſiaſtiques &

(1) La 11e des *Lètr.* d'Innocent II, T. X des *Conciles*.
(2) *Diſſertat.* 13 des *Antiquit. d'Ital.*

Séculiers. Après le départ de l'Empereur, *Innocent* reſte quelque tems à Rome dans le Palais de Latran : mais, continuellement inſulté par les Partiſans d'*Anaclet*, il s'en retourne à Piſe, au mois de Septembre.

Pendant que l'Empereur étoit à Rome, le *Roi* ROGER, bien aſſuré qu'il n'en avoit rien à craindre, revient de Sicile dans la Pouille avec une Armée plus conſidérable que les années précédentes. Le *Prince de Capoue*, par ordre du Pape, va, par mer, le 24 de Juin, à Piſe, où ſes prières obtiènent pour le préſent quelques Troupes, avec leſquelles & la promeſſe d'un ſecours de cent Navires au mois de Mars ſuivant, il s'en retourne à Capoue. Il avoit traité, dans le même tems, avec les Génois ſans qui les Piſans n'avoient pas voulu s'engager à rien. *Roger* cependant dévaſte les Terres des Barons révoltés; prend Nardò, Baroli, Binerbino, Vénoſe & d'autres Villes, dont il traite les Habitans avec une extrême rigueur. Il étoit queſtion de couper cours aux Révoltes. Il aſſiége Brinde inutilement : mais il s'empare de toutes les Terres d'ALEXANDRE, *Comte de Matera*, qui s'enfuit en Dalmatie. GODEFROI, *Comte d'Andrie*, pris dans quelque Place, eſt envoïé chargé de fers en Sicile; & la fortune n'eſt pas plus favorable à TANCRE'DE *de Converſano*, qui ſe hazarde de défendre Montepiloſo. La Place, bien que forte par ſa ſituation & garnie d'une vaillante Garniſon, eſt priſe d'aſſaut. Le *Comte* TANCRE'DE eſt conduit priſonier en Sicile; & tous les habitans, ſans diſtinction d'âge, de ſexe ou d'état, ſont paſſés au fil de l'épée; exécution cruelle : mais peut-être exigée par les circonſtances. Le Peuple de Troia, craignant une pareille infortune, ſort en proceſſion avec les Reliques des Saints au devant de *Roger*, qui, les regardant d'un œil d'indignation, refuſe de les écouter. Une promte fuite les diſperſe de tous côtés. Ceux que l'on peut prendre ſont mis aux fers; & les flames détruiſent leurs maiſons & leurs biens. Bientôt après, Melfe eſt traitée de même. *Roger* s'empare auſſi de Biſſeglia, de Trani, d'Aſcoli, de Sainte-Agathe, & d'autres Places, exerçant à peu près partout la même rigueur. Le *Comte* RAINULF, voïant l'orage prêt à fondre ſur ſes Etats, demande du ſecours à SERGIUS, *Duc de Naple*, qui s'étoit déclaré pour les Rebelles; & la Ville d'Averſe lui promet un gros Corps de Troupes. Mais, au mois d'Octobre, des Affaires rappellent *Roger* en Sicile. Il y retourne avec un grand nombre de vaiſ-

EVÈNEMENS ſous le règne de LOTHAIRE II.
CONRAD III, Roi d'Italie.

ſeaux chargés d'or, d'argent, & de toutes les dépouilles de ſes Ennemis.

BERNARD *d'egl'*UBERTI, *Cardinal Evêque de Parme*, lequel avoit accompagné *Lothaire* à Rome, meurt le 7 de Décembre. On l'a mis au nombre des Saints; & l'on a ſa *Vie*, écrite par un Auteur du tems.

1134.

LE 30 de Mai, le Pape *Innocent* tient à Piſe un Concile, que l'on qualifie général, où ſe trouvent des Evêques, non ſeulement de diverſes Provinces d'Italie, mais auſſi de France & d'Allemagne, avec un grand nombre d'Abbés, dont S. BERNARD *de Clairvaux* étoit le plus conſidérable. On y renouvelle l'excommunication d'*Anaclet* & de tous ſes Protecteurs & ſes Adhérans; & l'on y dépoſe PIERRE, *Evêque de Tortone*, UBERT, *Evêque de Lucque*, & les *Evêques de Boiano*, *de Bergame* & *d'Arezzo*, tous Partiſans d'*Anaclet*. On y confirme la dépoſition irrégulière, que le Clergé & le Peuple de Milan avoient faite, l'année précédente, de leur Archevêque ANSELME *de Puſterla*, qu'*Honorius II* avoit excommunié pour avoir couroné le *Roi* CONRAD (1). *Innocent* reçoit auſſi, dans ce Concile, l'homage, qu'INGELBERT *ou* EGGELBERT, *Marquis*, ou *Vicaire de Toſcane*, lui rend, come Gouverneur pour l'Empereur & le *Duc* HENRI IV *de Welf-Eſte*, ſon gendre, des Allodiaux de la *Comteſſe* MATHILDE. Au retour de ce Concile, come on l'apprend d'une *Lètre* (2) de PIERRE LE VE'NE'RABLE,

(1) *Il ne m'eſt pas facile de déterminer*, dit *Muratori*, T. VI, p. 440, *ſi fut cette année, ou la précédente, que les Milanois rejetèrent & dépoſèrent* Anſelme, *Archevêque de Milan, ci-devant excommunié pour avoir couroné* Conrad, *Roi d'Italie. L'Egliſe de Milan, come l'atteſte S.* Bernard *dans une de ſes* Lètres (la 132e), *en avoit ſouffert un préjudice conſidérable, en ce que le Pape* Innocent II, *la dépouillant du titre de Métropole Eccléſiaſtique, avoit ſouſtrait ſes Suffragans à ſa Juriſdiction, . . . Ce fait eſt nié par le P.* Pagi: *mais ces paroles, que S.* Bernard *adreſſe au Peuple de Milan, paroiſſent très claires.* Quid contulit tibi vetus tua rebellio? Agnoſce potius in qua poteſtate, gloria & honore Suffraganeorum tuorum tamdiu privata, exſtitiſti; *& ce qui ſuit. Une pareille peine, dans ces tems-là, n'étoit pas extraordinaire; & nous l'avons vue employée contre l'Egliſe de Ravenne.* Landulf de Saint-Paul *raconte* (Ch. 41) *que les Milanois, ſe repentant d'avoir favoriſé l'Antipape* Anaclet *& le Faux-Roi* Conrad, *ſe ſoulevèrent contre* Anſelme; *& s'arrogèrent même l'autorité de le déclarer déchu de ſon Siége, ce qui le força de ſe retirer dans les Châteaux de l'Archevêché de Milan. La dépoſition d'*Anſelme *fut enſuite confirmée, ou pluſtôt rendue autentique par le Pape* Innocent II *dans le Concile de Piſe.*

Je m'en tiens aux calculs de *Saſſi* pour l'année de la dépoſition d'*Anſelme*. Je les rapporte, dans l'Art. de cet Archevêque, aux *Savans & Illuſtres*, p. 1029.

(2) Liv. III, *Lèt.* 37.

Abbé de Clugni, des Evêques & des Abbés François, ſont attaqués, pillés, pris & mis en priſon dans la Lunigiane & le Château de Pontrémoli: mais cet Abbé ne fait point connoître l'auteur de cet attentat; & l'on ignore ſi c'étoit quelque Partiſan d'*Anaclet*, ou quelque Seigneur de ces cantons, qui vouloit s'enrichir aux dépens des Voïageurs. Avant le Concile, les Milanois avoient invité S. *Bernard* de venir dans leur Ville, pour y mètre fin au Schiſme & les reconcilier tout à fait avec le *Pape* INNOCENT & le *Roi* LOTHAIRE: mais le ſaint Abbé s'en étoit excuſé ſur ce qu'il faloit qu'il ſe rendît promtement à Piſe. Le Concile eſt à peine fini que le Pape l'envoie à Milan avec MATTHIEU, *Cardinal-Evêque d'Albane*, le Cardinal GUI *de Piſe* (1) & GEOFFROI, *Evêque de Chartre*. Le Peuple de Milan vole en foule au devant de S. *Bernard*, lui baiſe les pieds, & tire des poils de ſa robe, les regardant come des Reliques propres à les guérir de leurs maladies. Ils abjurent tous l'*Antipape* ANACLET & le *Roi* CONRAD; reconnoiſſent ſolemnellement le *Pape* INNOCENT II & le *Roi* LOTHAIRE, & reçoivent des Légats l'abſolution des Cenſures. Come le Siége étoit vacant, les Milanois, de plus en plus éptis des vertus & de l'éloquence de S. *Bernard*, le demandent pour Archevêque: mais, le lendemain, l'humble Abbé ſe dérobe ſecrètement de la Ville, & s'enfuit à Pavie. Il en avoit agi de même à Gène, où le Peuple & le Clergé le vouloient abſolument avoir pour Archevêque. Il travaille d'abord à Pavie, puis à Crémone, à reconcilier les Habitans de ces deux Villes avec les Milanois: mais il n'a quelque eſpérance de ſuccès qu'à Pavie.

ROBERT II, Prince de Capoue, retourne, au commencement de cette année, à Piſe, pour ſolliciter les ſecours promis l'année précédente; & revient à Capoue, au mois de Février, avec environ mille homes levés dans cette Ville. *SERGIUS, Duc de Naple*, & *RAINULF, Comte d'Aliſe*, accèdent au Traité, qu'il avoit fait avec les Piſans; & fourniſſent leur part de l'argent, qu'il faloit doner pour l'armement, qui ſe faiſoit dans les Ports de Piſe & de Gène. Tout à coup *Roger* arrive à Salerne avec ſoixante & dix Galètes, qu'il envoie ſur le champ contre Naple: mais le Peuple Belliqueux de cette Ville ſe préſente en bataille ſous ſes murs; & les Troupes de débarquement, aiant

(1) *Muratori* avertit, *ibid.* que ce Cardinal eſt nomé *de Piſe*, parcequ'il étoit né dans cette Ville; & qu'il n'en étoit point Archevêque.

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

ſaccagé quelques Châteaux des environs, ſe rembarquent, & retournent à Salerne. *Roger*, aiant raſſemblé près de cette Ville une très grande Armée de Siciliens & d'Appuliens, tombe ſur le Château de Prata, qu'il emporte d'aſſaut, & qu'il réduit en cendres. Le même jour, il ſoûmet ceux d'Altacoda, de Summonte & de Grotta; ce qui répand la terreur dans Bènevent, dans Naple & dans Capoue. Il prend enſuite, en s'avançant vers cette dernière Principauté, Palma & Sarno. Le *Comte* RAINULF, aiant raſſemblé ſes troupes & celles de ſes amis, ſe met en campagne pour arrêter les progrès du Roi. Celui-ci garnit le bord du Sarno d'Archers & de Cavalerie, pour en empêcher le paſſage au Comte; & va faire le ſiége de Nocera, Place forte de la Principauté de Capoue. ROGER, *Comte de Surriento*, très brave home, êtoit dedans avec une très bone Garniſon, & ſe propoſoit de la bien défendre: mais, trahi par quelques-uns des Habitans, il eſt forcé de mètre bas les armes & de ſe rendre. Le Roi paſſe enſuite dans les Terres du *Comte* RAINULF, & s'empare de quelques-unes. Le Comte, par le conſeil de ſes amis, députe au Roi pour lui demander la paix: *Roger*, renonçant auſſitôt à ſa colère, promet de rendre à *Rainulf* ſa Femme & ſon Fils pourvu qu'il ſe ſoûmète. *Rainulf* vient donc trouver le Roi, ſe jète à genoux, & veut lui baiſer les pieds. *Roger* le relève, l'embraſſe, lui pardone, & reçoit ſon ſerment de fidélité. Le Comte demande en même tems la paix pour le *Prince de Capoue*; & le Roi conſent de l'accorder, pourvu qu'avant le 15 d'Août, ce Prince viène lui rendre homage, & lui cède les Places qu'il avoit perdues. ROBERT êtoit alors à Piſe, pour hâter les ſecours que le Pape *Innocent* & les Piſans avoient promis de lui fournir. Après le 15 d'Août, le Roi, voïant qu'on n'acceptoit point la paix, qu'il avoit accordée, s'empare de Caſtello-à-Mare & d'autres Châteaux d'HUGUE, *Comte de Boiano*. Il va viſiter enſuite le Monaſtère de Saint-Sauveur de Télèſe où l'*Abbé* ALEXANDRE, depuis ſon Hiſtorien, le reçoit avec les honeurs convenables. Il marche de là vers Capoue, dont le Peuple, n'oſant pas riſquer de ſe défendre, ſort en Proceſſion au devant de lui, le reçoit avec les plus grands honeurs, le conduit à la Cathédrale en chantant des Himnes & des Cantiques, & lui jure fidélité. Le deſſein de *Roger*, après s'être emparé d'Averſe & du reſte de la Principauté de Capoue, êtoit d'aller aſſiéger Naple: mais le

EVÈNEMENS ſous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

Duc SERGIUS, le prévient, en venant lui demander pardon, & lui renouveller ſon homage; en quoi tous les Seigneurs de la *Maiſon de Borello* ſuivent ſon exemple. *Roger* ſe préſente enſuite devant Bènevent, dont il oblige le Peuple à lui prêter ſerment de fidélité, ſauf l'homage qu'il devoit au Pape. *Anaclet II* accourt auſſitôt reprendre poſſeſſion de cette Ville; & fait démolir les maiſons de ceux des Citoïens qu'il ſavoit avoir été les plus animés contre lui. *Roger*, comblé de gloire, retourne à Salerne, & repaſſe en Sicile.

La Ville de Lucque avoit joui pleinement de ſa liberté depuis la mort de la *Comteſſe* MATHILDE; &, par cette raiſon, ſes Habitans, qui ne vouloient plus de ſupérieur, refuſent de reconnoître le *Marquis* INGELBERT, dont il vient d'être parlé plus haut, pour Gouverneur général de la Toſcane au nom de l'Empereur & du *Duc* HENRI, qui l'avoit nomé ſon Vicaire, lui font la guerre, & le batent auprès de Fuccechio. Ce Marquis ſe réfugie à Piſe, où l'on embraſſe ſa querèle. C'eſt la cauſe d'une guerre entre les Piſans & les Lucquois, dont on ignore le détail & la durée. Tout ce qui s'en trouve dans les *Annales de Piſe*, c'eſt que les Piſans vangèrent le *Marquis* INGELBERT.

On voit, par des *Chartes*, que FOULQUE I, *Marquis d'Eſte*, fils du célèbre *Marquis* ALBERT-AZZON II, & Tige de la Branche des *Marquis d'Eſte*, qui ſubſiſte aujourd'hui dans les *Ducs de Modène*, vivoit encore cette année: mais on ignore combien il lui ſurvécut (1)

1135.

ROBERT II, *Prince de Capoue*, étoit toujours à Piſe auprès du Pape *Innocent*, que les ſuccès du *Roi* ROGER avoient beaucoup affligé, parcequ'ils reculoient d'autant l'eſpérance de rentrer dans Rome. Il écrivoit donc très fréquemment à l'Empereur pour le hâter de venir abatre la puiſſance de *Roger*, qui n'étoit pas moins l'Ennemi de l'Empire que de l'Egliſe. *Lothaire* achevoit, pendant ce tems, de pacifier la Germanie, pour ſe

(1) *Muratori* dit ſous cette année, p. 443: Landulf de Saint-Paul *écrit* (Ch. 42) *que, cette année, le Prince* Conrad, *c'eſt à dire le même à qui les Milanois avoient donné la Couronne du Roïaume d'Italie*, faiſant uſage d'un plus ſage conſeil, fut fait Général des Armées (*Vexillifer*) de l'Empereur Lothaire, *c'eſt à dire qu'il s'étoit reconcilié avec l'Empereur. Mais, les autres Ecrivains diſant que ce fut l'année ſuivante que cette paix ſe fit, il faut, ou que* Landulf *en ait anticipé le tems, ou que le Traité, commencé cette année, n'ait été conclu que l'an-*

EVÈNEMENS ſous le règne de LOTHAIRE II, CONRAD III, Roi d'Italie.

mètre en état de tenir parole au Pape. Les plus puiſſans & les plus obſtinés de ſes Ennemis avoient été juſqu'alors les deux frères CONRAD, *Duc de Franconie*, couroné *Roi d'Italie*, & FRE'DE'RIC, *Duc de Souabe*. HENRI, *Duc de Bavière & de Saxe*, gendre de l'Empereur, n'avoit pas ceſſé de faire la guerre ſoit au *Duc* FRE'DE'RIC, ſoit aux deux Frères; &, l'année précédente, il leur avoit enlevé la Ville d'Ulm. Le *Duc* FRE'DE'RIC en avoit été ſi fort étourdi, que, pendant que l'Impératrice étoit à l'Abbaïe de Fulde, il étoit allé ſe préſenter, nus pieds, devant elle pour implorer la clémence de ſon auguſte Epoux. L'Impératrice, qui l'avoit bien reçu, l'aiant fait abſoudre par un Légat Apoſtolique, qui ſe trouvoit auprès d'elle, avoit traité des conditions de la paix; & S. *Bernard*, alors en Allemagne, avoit été le Médiateur du Traité. L'Empereur, tenant le 17 de Mars de cette année, une Diète de preſque tous les Princes à Bamberg, le *Duc* FRE'DE'RIC y vient ſe jeter à ſes pieds, & le ſupplie humblement de le recevoir en grace; ce que l'Empereur accorde à condition qu'il l'accompagnera dans l'Expédition, qu'il projetoit de faire, l'année ſuivante, en Italie. Ce n'étoit pas ſeulement les Légats du Pape, qui preſſoient l'Empereur de retourner en Italie. Il lui vient, de la part de JEAN COMNE'NE, *Empereur des Grecs*, des Ambaſſadeurs avec de riches préſens pour confirmer la paix entre l'un & l'autre Empire, & pour l'exhorter de faire la guerre au *Roi* ROGER, dont l'agrandiſſement cauſoit aux Grecs beaucoup d'inquiétude. *Lothaire* reçoit ces Ambaſſadeurs à Mersbourg le jour de l'Aſſomption, & les renvoie ſatisfaits de ſa réponſe à leurs demandes & chargés de préſens. Il tient enſuite, le jour de S. *Michel*, une Diète à Mulhauſen, où le *Duc* CONRAD, après que CONRAD, *Archevêque de Magdebourg*, l'eût abſous de l'excommunication, eſt admis à ſon audiance, lui témoigne à ſes pieds un vif repentir d'avoir uſurpé la Courone d'Italie, & lui demande pardon; ce que l'Empereur accorde ſur le champ, cette démarche du *Duc* CONRAD n'étant qu'une pure cérémo-

née ſuivante. J'ai continué depuis 1132 que le Roi *Conrad III* abandona l'Italie, de mètre ſon nom au haut des pages; parceque ſa retraite en Allemagne n'étoit pas une renonciation à ſon droit au Roiaume d'Italie, où dans quelques endroits on le reconnoiſſoit encore pour Roi. Nous venons de voir que les Milanois ne reconnurent l'Empereur pour Roi que cette année 1134. *Conrad* dut donc conſerver le titre de Roi d'Italie juſqu'en 1135 que ſe fit ſa reconciliation avec l'Empereur.

nie de convention. Tout avoit été précèdemment arrangé par S. *Bernard*. Le jour de Noël, l'Empereur aſſemble à Spire tous les Princes de l'Empire, & concerte avec eux l'Expédition, que le Pape *Innocent* attendoit avec tant d'impatience.

A la fin de l'Année précèdente, le *Roi* ROGER, auſſitôt après ſon retour en Sicile, êtoit tombé malade ſi dangereuſement, qu'on avoit craint pour ſa vie. Il n'êtoit pas encore tout à fait rétabli, cette année, lorſque la *Reine* ALBE'RIE, ſa femme, Princeſſe pieuſe & charitable, eſt attaquée d'une maladie aigue, qui l'emporte en peu de jours. *Roger* en eſt accablé de douleur; & s'enferme, pendant aſſés longtems, ſans ſe laiſſer voir qu'à ſes plus intimes amis. Le bruit court qu'il n'eſt plus; & que, par politique, on cache ſa mort. La nouvelle n'en arrive pas pluſtôt à Piſe, que le *Prince de Capoue* obtient de cette République huit mille homes & vingt Navires, avec leſquels il arrive à Naple au mois d'Avril. Le *Duc* SERGIUS & les Napolitains lèvent auſſitôt l'étendart de la révolte. Le *Comte* RAINULF en fait de même. La Ville d'Averſe, quoique bien des gens aſſuraſſent que *Roger* êtoit en vie, ſe révolte; & rappelle le *Prince de Capoue*, ſon ancien Comte. Les Piſans vouloient marcher tout de ſuite à Capoue, dont ils eſpéroient faire aiſément la conquête: mais ils en ſont empêchés par ceux qui ſavoient que *Warin*, ou *Guarin*, Chancelier du Roi, commandoit une très forte Garniſon dans cette Ville. *Guarin* même, après avoir envoïé, ſous ſure garde, à Salerne tous ceux dont il ſe méfioit, ſort en campagne au devant des Ennemis; & campe ſur le bord du Chiano. Come il ne venoit abſolument perſone de Sicile, on n'en êtoit que plus perſuadé de la mort du Roi, lorſque, le 5 de Juin, on eſt ſurpris de le voir arriver à Salerne, & doner ſes ordres pour raſſembler toutes ſes forces. Averſe eſt le premier objet de ſa colère. A ſon approche, la pluſpart des Habitans & le *Comte* RAINULF lui-même, ne s'y croïant pas en ſureté, s'enfuient à Naple. *Roger* abandone la Ville au pillage, & la brûle. Il ravage enſuite tous les environs de Naple, pendant que *Guarin*, envoïé dans les Terres du *Comte* RAINULF, s'empare d'Alife & de Sant-Angelo. Sainte-Agathe & Cajazzo faiſant quelque réſiſtance; *Roger* va les aſſiéger lui-même, & les force à ſe rendre. Il retourne delà faire des hoſtilités dans le Duché de Naple; &, ne voulant point ſe fatiguer inutilement au Siége de la Ville, qu'il ne prévoïoit pas pouvoir prendre, il ſe retire, en ordonant de rebâtir Averſe &

Cucolo, dont les Garniſons inquiéteroient & reſſerreroient les Napolitains. Sur les inſtances réitérées d'*Innocent II*, les Piſans envoient vingt autres Navires chargés de gens de guerre pour arrêter les progrès de *Roger*. La Ville d'Amalfi ſe trouvoit alors ſans Troupes, parceque *Roger* en avoit emploïé toute la Jeuneſſe, partie ſur ſes Vaiſſeaux, partie dans ſon Armée de terre. Cette raiſon enhardit les Piſans à l'attaquer un matin. Ils l'emportent d'emblée; &, l'aiant pillée entièrement, ils chargent leurs vaiſſeaux d'une prodigieuſe quantité de richeſſes (1). Ils traitent de même la Scala, Revello, & d'autres petites Places: mais le Roi, qu'on informe du ravage qu'ils faiſoient, accourt d'Averſe avec ſon armée; & trouve qu'ils aſſiégeoient la Fratta. Les attaquer & les mètre en fuite, eſt la même choſe. Il leur tue environ 1500 homes, parmi leſquels étoit un de leurs Conſuls. Deux autres Conſuls ſont du nombre des Priſoniers. Ceux qui reſtent retournent promtement dans leur patrie avec tout leur butin. Le Roi revient enſuite continuer les hoſtilités contre les Napolitains. Après avoir fait couper tous les arbres chargés de vignes, il ſe tranſporte à Bènevent. Il y inveſtit, par l'Etendart, ſon troiſième fils ANFUS, c'eſt à dire ALFONSE, de la *Principauté de Capoue*; & déclare *Comte de Matéra* ſon gendre ADAM. Il met ordre aux Affaires de la Pouille; crée Chevaliers, le jour de Noël, ſon fils ainé ROGER, *Duc de Pouille*, & ſon ſecond fils TANCRÈDE, *Prince de Bari*; & retourne enſuite en Sicile.

Le 29 de Juillet, les Milanois éliſent Archevêque ROBALD, *Evêque d'Aſti*, qu'ils avoient choiſi pour Vicaire de l'Archevêché, deux ans auparavant: & cette élection, que le Pape *Innocent* confirme, n'eſt, dit-on, acceptée par l'Evêque qu'à condition de conſerver ſa première Egliſe. Vers le même tems, les Milanois combatent contre les Crémonois à qui les Plaiſantins s'étoient unis: mais ils ſont batus; & les Ennemis leur prènent environ cent trente Cavaliers. Vers ce même tems encore, l'*Archevêque* ANSELME s'embarque ſur le Pò dans l'inten-

(1) *C'étoit autrefois*, dit *Muratori*, T. VI, p. 446, *une vieille tradition parmi les Piſans, que, dans cette occaſion, leurs Ancêtres trouvèrent le très ancien & célèbre Mſt. appellé* les Pandectes de Piſe, *& qu'ils le portèrent chés eux, d'où les malheurs de cette République le firent enſuite paſſer à Florence. Un Ecrivain du XIVe ſiècle, que j'ai fait imprimer, le dit. Si ſon témoignage peut ſuffire, c'eſt le ſujet d'une diſpute que deux Gens de Lètres très habiles ont eue dans ces derniers tems; ſurquoi je n'oſe rien décider. Ce que je ſais, c'eſt qu'Amalfi, dans cette année 1135, dite 1136 par les Piſans, éprouva la diſgrace dont je viens de parler.*

tion d'aller ſe retirer à Rome auprès d'*Anaclet*. Il eſt pris dans le voiſinage de Ferrare par GOIZO *da Martinengo*, qui l'envoie à Piſe au Pape *Innocent*; & celui-ci le fait conduire à Rome dans le mois d'Août; & le commet à la garde de PIERRE LATRONE. Ce Prélat meurt en cette Ville, dans ce même mois d'Août, ſans que l'on ſache ſi c'eſt de mort naturelle (1).

1136.

LES ſuccès du *Roi* ROGER inquiètent & chagrinent de plus en plus le *Pape* INNOCENT, en voïant que l'Empereur ne ſe preſſoit pas d'accourir à ſon ſecours. C'eſt ce qui l'engage, au commencement de cette année, d'envoïer à ce Prince, en qualité de Légat, le *Cardinal Ghérard*, accompagné de ROBERT, *Prince de Capoue*, & de *Richard*, frère du *Comte* RAINULF, pour lui rappeller ſes promeſſes, & lui répréſenter le beſoin que l'Italie avoit de ſa préſence. *Lothaire* les reçoit bien, & les renvoie, en les aſſurant qu'il ira, cette année, en Italie avec une Armée formidable. Pendant ce tems, SERGIUS, *Duc de Naple*, ſe rend par mer à Piſe, pour obtenir du Pape & de cette République de puiſſans ſecours. Beaucoup de belles promeſſes & nul effet, eſt ce qu'il obtient. Sans doute quelque Agent ſecret du *Roi* ROGER, empêchoit, en répandant l'or & les préſens, ce que le Pape auroit pu faire faire. Le *Duc* s'en retourne donc à Naple peu content, parceque cette Ville commençoit à manquer de vivres, ſes environs & la mer êtant continuellement infeſtés par les Troupes & les Galères de *Roger*. Il trouve cependant le moïen d'y rentrer avec cinq Navires chargés de vivres; ce qui conſole le Peuple, qu'anime encore d'avantage l'aſſurance que l'Empereur alloit paſſer avec de grandes forces en Italie, & qu'il viendroit à leur ſecours. On ne ſait rien de ce que *Roger* put faire, cette année. L'*Hiſtoire* de ce Prince par ALEXANDRE, *Abbé de Télèſe*, finit avec l'année précèdente; & FALCON *de Bènevent* dit uniquement de celle-ci, « Que la famine augmente de telle » ſorte à Naple, que beaucoup d'Enfans, de Jeunes-Gens & » de Vieillards tomboient morts dans les Places: Que, mal» gré cela, ce Peuple êtoit réſolu de mourir pluſtôt que de ſu» bir le joug d'un Prince, qu'il haïſſoit à l'excès; & que le *Duc*

(1) *Coment le Pape*, dit le même, p. 447, *riſqua d'envoïer un Priſonier de ſi grande conſéquence à Rome, où l'Antipape étoit le maître, c'eſt ce qu'on ne peut comprendre qu'en ſuppoſant que le Parti du Pape étoit puiſſant, & tenoit pluſieurs des lieux fortifiés de cette grande Ville.*

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II.

» SERGIUS ne manquoit pas de ſoûtenir leur courage par l'eſ-
» pérance de l'arrivée prochaine de l'Empereur, dont les for-
» ces les tireroient du triſte êtat auquel ils êtoient réduits». Cet Hiſtorien ne dit pas que *Roger* fît en perſone le blocus de Naple. L'Empereur tient une Diète à Wuirtzbourg, le jour de l'Aſſomption, après laquelle il ſe met en marche pour l'Italie, aiant avec lui les *Archevêques de Cologne, de Trèves, & de Magdebourg* avec un grand nombre d'autres *Evêques* & d'*Abbés*, HENRI, *Duc de Bavière & de Saxe*, ſon gendre, CONRAD, *Duc de Franconie*, ci-devant ſon Concurrent à la Courone d'Italie, & beaucoup d'autres *Princes* & *Barons*. En approchant de Trente, il trouve les Ponts rompus, & des Troupes, qui s'oppoſent à ſon paſſage. Il ſurmonte aiſément ces obſtacles. On l'arrête encore à la Chiuſa ſur l'Adige: mais les Habitans & leur Seigneur ſont taillés en pièces; & l'Empereur arrive à Vérone. Il va camper enſuite, & tenir, le 22 de Septembre fête de S. *Maurice*, une magnifique Cour ſur le bord du Mincio. L'*Evêque de Mantoue*, qui juſqu'alors ne l'avoit pas voulu reconnoître, eſt obligé de lui venir demander pardon. Par l'ordre de l'Empereur, Guaſtalle, ſans qu'on en ſache la raiſon, eſt attaquée & priſe; & l'on aſſiége la Citadelle (1). Il s'empare auſſi de la Ville de Garde ſur le Lac de ce nom; & done au *Duc* HENRI, ſon gendre, l'inveſtiture de ces deux Places. Du Camp du Mincio, *Lothaire* va vraiſemblablement à Milan, recevoir la Courone du Roïaume d'Italie; & la reçoit enſuite à Monza, s'il eſt vrai qu'il l'ait jamais reçue. Aiant ſoigneuſement examiné le ſujet de la querèle que les Milanois avoient avec les Crémonois touchant le Château de Crème, il trouve que les derniers ont tort; & leur ordone de rendre les Priſoniers de guerre de Milan, qu'ils avoient. Ils refuſent d'obéir. C'eſt pourquoi, paſſant ſur leur Territoire, il permet qu'on ravage leurs Terres, & que l'on coupe leurs vignes. Il attaque, prend & détruit Caſal-Maggiore & *Cincella*, lieu que l'on ne connoît plus (2). Il tient, au commencement

(1) *Guaſtalle, que l'*Annaliſte Saxon *appelle* Warſtal, Ville très fortifiée, *eſt, par l'ordre de l'Empereur*, dit *Muratori*, T. VI, p. 448, *aſſaillie, & priſe; & l'on aſſiége enſuite ſa* haute Citadelle. *C'étoit la coûtume alors des Italiens, & principalement du* Roi Roger, *de bâtir ainſi dans les Villes des Citadelles, des Forteresſes, des Châteaux, des Donjons, pour tenir en bride les habitans, & pour avoir un lieu de ſureté contre les Ennemis. Je doute cependant qu'il ſoit ici véritablement queſtion de Guaſtalle; pareequ'on paroît parler d'un lieu placé ſur une colline, & non dans une plaine, come Guaſtalle l'eſt.*

(2) *L'Annaliſte Saxon* dit: *Il attaque, & détruit, aiant tué & pris beaucoup de gens, Caſal & Cincella.* Sur quoi *Muratori*, qui cite le Texte même, dit,

de Novembre, une Diète générale dans la Plaine de Roncaglia. ROBALD, *Archevêque de Milan*, avec ſes Suffragans, &, dit-on, quarante mille Milanois, y vièrent lui faire leur cour. Il charge ROBALD d'excommunier les Crémonois à cauſe de leur déſobéiſſance; & ce Prélat obéit: mais ils en portent leurs plaintes au Pape *Innocent*, qui déſapprouve le procédé de l'Archevêque; & qui, cette année ou la ſuivante, lève l'excommunication. *Lothaire* publie, dans la Diète, une *Loi*, que l'on ajoute à celles des Lombards ſur les Fiefs, par laquelle, entre autres choſes, « il défend aux Vaſſaux de vendre leurs Fiefs » ſans la permiſſion de leurs Suzerains ». Il fait auſſi dreſſer à Roncaglia ſon Tribunal, pour rendre juſtice ſur toutes les plaintes que l'on avoit à lui faire. Les Milanois, par ſon ordre, attaquent le fort Château de Soncino, qu'ils prènent à l'aide du ſecours qu'il leur envoie (1). On ſoûmet, dans le même tems, celui de San-Baſſano. L'Empereur marche enſuite à Lardirago ſur la rivière d'Olona près de Pavie. Les Pavéſans, ſortant en armes, ſont repouſſés juſque ſous leurs murailles par CONRAD, *Duc de Franconie*; & beaucoup reſtent priſoniers. Les Pavéſans vièrent alors ſe jeter aux pieds de l'Empereur, qui leur pardone à condition de rendre les Priſoniers Milanois; ce qu'ils font (2). AMÉDÉE II, *Comte de Savoie & de Maurièrne*, avoit embraſſé contre *Lothaire* le Parti des Petits-fils de l'Empereur *Henri III*, à qui ſon père le *Comte* HUMBERT II avoit été redevable d'une augmentation conſidérable

p. 449: *Il eſt là parlé de Caſal-Magglore: mais je ne puis pas dire quel lieu c'eſt que Cincella.*

(1) L'*Annaliſte Saxon*, parlant des Milanois obéiſſans à l'Empereur, dit: *Attaquant le très fort Château de Samaſſan, ils le prirent enſuite avec ſon ſecours.* Après le Texte même rapporté, *Muratori* dit, p. 449: *Il y a dans* l'Annaliſte Saxon *différens noms de Lieux & de Perſones défigurés. Au lieu de* Samaſſan, *je crois qu'il faut lire* Soncinum, *qui véritablement fut pris en même tems que San-Baſſano, come on l'apprend* (du Chap. 45) *de* Landulf de Saint-Paul.

(2) *Muratori* dit immédiatement à la ſuite de ce que j'ai traduit de lui dans la *Note* précédente: *Enſuite* Lothaire *alla camper dans les Faubourgs de Pavie, Ville qui, come Crémone ſon Alliée, ne le voulut point receevoir, & qui l'inſulta même par des réponſes injurieuſes. Il en arriva mal à ce Peuple; car les Milanois, leurs cruels Ennemis, ſe prévalant de la circonſtance, trouvèrent moïen d'entrer dans la Ville. Ils commencèrent même le maſſacre & les incendies: mais les Eccléſiaſtiques & les Moines accoururent, en proceſſion, demander miſérieorde à l'Empereur, qui leur pardona, come un Prince très clément, & fit ceſſer les hoſtilités des Milanois. Le jour ſuivant, un Comte Allemand, qui vouloit inſolemment rompre une des portes de la Ville, aiant été tué, toute l'Armée prit les armes, en menaçant de paſſer tous les Pavéſans au fil de l'épée: mais, aiant fait connoître leur innocence, ils obtinrent leur pardon; & furent cependant condamnés à païer vingt mille talens. C'eſt ainſi que ces faits ſont racontés par* l'Annaliſte Saxon. *Mais* Landulf de Saint-Paul, *Ecrivain pour ceci d'un tout autre poids, raconte, &c.*

de ſes Etats; & ne s'étoit pas encore ſoûmis. *Lothaire* l'y force, en prenant Verceil, Turin & d'autres Places, & ravageant preſque tout le Piémont. Il marche enſuite contre Plaiſance, alliée de Pavie & de Crémone; & la force à ſe rendre. Les Parméſans le reçoivent avec de grands honeurs; &, pour les récompenſer, il leur done un Château, qu'il munit d'une Garniſon pour les défendre contre les Crémonois, leurs Ennemis. Pendant qu'il étoit à Correggio-Verde dans le Parméſan, il confirme, à la prière du *Doge* PIERRE POLANO, les Exemptions & les Priviléges des Vénitiens. Le 7 de Novembre, l'*Impératrice* RICHENZA tient, pour l'Empereur, un *Plaid* à Reggio (1). Par un *Diplôme* de *Lothaire*, on voit qu'il étoit dans cette même Ville le 17 de Décembre (2); & vraiſemblablement il y célèbre les fêtes de Noël (3).

Avant l'arrivée de l'Empereur en Italie, les Milanois & les Pavéſans en étoient venus aux mains. LANDULF *le Jeune* dit de cette Action: *Les Drapeaux des Milanois & leurs Bataillons furent pris, ou mis en fuite, par les Pavéſans, come de très doux troupeaux de Brebis* (4). Après ce Combat, l'*Archevêque* ROBALD étoit allé faire, à Piſe, ſerment de fidélité au Pape; ce que le Peuple de Milan avoit trouvé très mauvais, come une humiliation, qui diminuoit la dignité & la liberté de leur Egliſe: mais c'eſt à quoi ROBALD avoit eu ſoin de pourvoir, en exigeant que le *Pallium* lui fût envoïé, ſuivant l'uſage, à Milan (5).

J'ai rapporté dans le Texte ce que dit cet Hiſtorien, d'autant plus digne de foi, qu'étant alors à la ſuite de l'Empereur, il étoit témoin de ce qui ſe paſſoit. Au reſte, il ſe pouvoit que les Mémoires, d'après leſquels l'*Annaliſte Saxon* compiloit ſa *Chronique* euſſent nomé Pavie, au lieu de quelque autre Ville, où les faits, racontés par cet Hiſtorien, peuvent être arrivés.

(1) La date eſt, *Septima die intrante Menſe Novembri, Anno Dominicæ Incarnationis MCXXXVI, Indictione XIV.* Ce *Plaid* eſt imprimé dans la *Diſſertat.* 11 des *Antiquit. d'Ital.*

(2) *Ughelli* rapporte ce *Diplôme* dans l'*Append.* de ſon V^e^. T. première Edition, aux *Evêques de Reggio.* La date eſt, *VI. X.* c'eſt à dire *Sexto Decimo Kalendas Januarias, Anno Dominicæ Incarnationis MCXXXVI, Indictione XIV.* Dans cette Charte & dans la précédente, l'*Indiction* eſt comtée du 1 de Janvier, ſuivant l'uſage de quelques endroits d'Italie & d'autres lieux.

(3) *On ne trouve point*, dit *Muratori*, p. 453, en commençant l'année 1137, *en quel endroit l'Empereur* Lothaire *ſolemniſa la fête de Noël de l'année précédente.*

(4) Chap. 45.

(5) C'eſt ce que le *Puricelli* penſe, N. 376 de ſes Monum. de la Baſil. Ambroſ.; & *cette* opinion, dit *Muratori*, p. 452, *a quelque fondement dans la* Lètre 131 *de S.* Bernard: *mais on la croit écrite l'année précédente* 1135; *& par conſéquent il faudroit y placer le voïage de* Robald *à Piſe.*

EVÈNEMENS ſous le règne de LOTHAIRE II.

1137.

Au mois de Janvier, l'Empereur, campé dans la plaine de Bologne, forme le ſiége de cette Ville; & projète de livrer quelques aſſauts : mais la rigueur du froid l'en empêche. Un Détachement emporte cependant d'emblée un très fort Château ſur la Montagne, & plus de trois cens perſones y ſont taillées en pièces. Bologne & toute l'Emilie ſe ſoumètent enſuite; & l'Empereur va paſſer la fête de la Chandeleur à Céſène (1), où le *Duc de Ravenne* vient lui faire ſa cour (2). L'Empereur envoie delà ſon gendre *HENRI*, *Duc de Bavière & de Saxe*, en Toſcane, pour y rétablir le *Marquis INGELBERT*, que les Peuples avoient chaſſé. C'eſt le même que nous avons vu rendre homage au Pape *Innocent II*, dans le Concile de Piſe en 1134. Les Villes de cette grande Province, qui s'étoient miſes en Républiques, ne vouloient plus avoir au deſſus d'elles un *Marquis*, qui les gouvernât au nom de l'Empereur. Ce Prince paſſe au voiſinage de Ravenne, où l'*Archevêque GAUTIER*, avec tout le Clergé & le Peuple, lui vient rendre les honeurs convenables. Il emporte enſuite d'emblée une Place imprenable qui n'avoit point voulu ſe ſoumètre à ſes prédèceſſeurs; & dont le nom eſt ſi fort défiguré par l'Auteur Original, qu'on ne peut pas deviner quelle Ville ou quel Château c'eſt (3). Il ſoûmet encore quelques Places qui tenoient pour *Anaclet*; & va faire le ſiége d'Ancone, qui l'arrête quelque tems, & qu'il eſt obligé de lever. Il va delà célèbrer les fêtes de Pâque à Fermo; d'où, ſans s'arrêter ailleurs, il entre dans la Pouille, en s'emparant par force de Caſtel-Pagano, lieu très fort, au Gouverneur duquel, nomé *Richard*, le *Roi* ROGER fit enſuite crever les ieux pour n'avoir pas fait une réſiſtance convenable (4). Il envoie

(1) L'*Annaliſte Saxon* dit : *Bologne étant priſe, il va paiſiblement à Caſſan*; & *Muratori* dit, T. VI, p. 453 : *Il veut peut-être dire* Cèsène, *dont il eſtropie le nom, eome il fait eelui d'autres lieux.* Quelques lignes plus haut *Muratori* avoit dit : *Il ne ſe peut pas que, eette année, eome* Antonio Campi *le veut* (Hiſt. de Plaiſ.), *l'Empereur ait fait, avec les Crémonois, le ſiége de Crème, puiſque les Crémonois étoient alors dans la diſgrace de l'Empereur.*

(2) *Muratori*, même page. *Nous avons, en* 1129, *vu* Conrad, Duc de Ravenne; *& nous voïons chés* le Roſſi *que, dans ees tems, Ravenne avoit un* Duc Pierre. *Je ne ſaurois dire s'il s'agit là* (dans l'*Annaliſte Saxon*) *d'aueun des deux.*

(3) *Il attaque après eela* Latitan, *Plaee très rebelle aux Empereurs, qui ne l'avoient pas pu prendre, & la prend du premier aſſaut.* Après avoir rapporté ce paſſage de l'*Annaliſte Saxon* en Latin, *Muratori* dit, p. 454 : *Quelle Ville e'eſt là, e'eſt ee qui m'eſt ineonnu. Quoi qu'il en ſoit on voit encore ici que la Romagne étoit aux Empereurs, & qu'ils en inveſtiſſoient les Arehevêques de Ravenne.*

(4) A la ſuite de ce qu'on vient de lire dans la Note précèdente, *Muratori* laiſſe parler l'*Annaliſte Saxon*, dont il copie ces paroles en Latin. *Il alla delà*

delà le *Duc* CONRAD aſſiéger un Château, que l'*Annaliſte Saxon* appelle *Rigian ;* & dont les Habitans n'attendent pas qu'on les force à ſe rendre. *Conrad* marche enſuite au Mont-Gargan, qu'il aſſiége durant trois jours, juſqu'à ce que, l'Empereur l'aiant joint avec le gros de l'Armée, les Habitans mètent les armes bas, & vièneut rendre obéiſſance. Après avoir fait ſes dévotions dans la Baſilique de Saint-Michel, *Lothaire* paſſe à Troia, à Cannes (1), à Barlette. Les Habitans de ces Villes ſortent en armes pour l'attaquer ; & n'y gagnent que d'avoir beaucoup de leurs gens tués, ou pris. L'Empereur dédaigne de s'arrêter à prendre ces Places ; & continue ſa marche juſqu'à Trani, dont les Habitans le reçoivent avec plaiſir, & ruinent les fortifications de la Citadelle, que le *Roi* ROGER avoit bâtie dans leur Ville. Vingt Galères de ce Prince s'étant préſentées pour renforcer la Garniſon de la Place ; huit ſont ſubmergées, & les autres prènent la fuite. Alors le *Roi* ROGER emploie l'offre d'une ſomme immenſe pour appaiſer & gagner l'Empereur, qui refuſe d'entrer en négociation. Pendant ce tems, le *Duc* HENRI fait la guerre avec ſuccès en Toſcane. Il combat dans la plaine de Mugello le *Comte* GUI, révolté contre le *Marquis* INGELBERT, le bat, lui prend trois Châteaux & le force de ſe reconcilier avec le *Marquis*. Accompagné de ce même Comte, il aſſiége Florence, l'oblige à ſe rendre & rétablit l'Evêque, qu'on en avoit chaſſé ſans raiſon légitime. De Piſtoie, qui ne lui fait aucune réſiſtance, il va, dans le Diſtrict de Lucque, ſoûmètre par force les Châteaux de San-Généſé &

faire le ſiége de Vana (Fano), *puis de Sinigaglia, qu'il prit l'une & l'autre, & s'approcha par là de la Ville d'Avenne. L'Annaliſte d'Italie* ajoute : *Il veut, je crois, dire* Ancone. *Les paroles ſuivantes ſont d'*Otton de Friſinghen (*Chroniq. Liv.* VII, Ch. 19). Il reçoit à compoſition Ancone, Spolète, & d'autres Villes & Châteaux. *C'eſt, ſuivant l'*Annaliſte Saxon, *ce qui ne ſe fit pas ſans en venir aux mains avec le Peuple d'Ancone, auquel il en couta deux mille homes tués. Après quoi cette Ville, aſſiégée par mer & par terre, fut contrainte de ſe rendre & de fournir cent Navires pour le ſervice du même Empereur. Mais* Buoncompagno, *Hiſtorien Italien & de ce ſiècle, nie qu'Ancone ſe ſoit rendue aux volontés de l'Empereur* Lothaire, *qui véritablement l'aſſiégea : mais inutilement. Les Ecrivains Allemans étoient inſtruits des Affaires d'Italie par la Renomée ; & la Renomée groſſit aiſément les objets. Si nous en croions l'*Abbé d'Urſperg, Lothaire *paſſa l'Apennin, & alla à Spolète, ſans que l'on devine pourquoi cette Ville étoit oppoſée à l'Empereur, ſurtout ſi l'on tient pour vrai qu'alors ces contrées* (le Duché de Spolète & la Marche d'Ancone) *étoient gouvernées par un des* Ducs (*& Marquis*) Guarnier (*ou* Werner), *Vaſſaux de l'Empire. Il paroit cependant plus vraiſemblable que* Lothaire *ne paſſa point l'Apennin, puiſque nous ſavons par l'*Annaliſte Saxon *qu'il célèbra la ſainte Pâque dans la Ville de Fermo, & qu'il entra delà dans la Pouille, en ſe rendant maître par force d'armes de Caſtel-Pagano*, &c.

(1) L'*Annaliſte Saxon* dit *Rannes* ; & *Muratori*, *ibid.* met entre deux crochets : *peut-être Cannes.*

de Vico; détruit la Tour de Capiano, retraite de Brigands & d'aſſaſſins; & marche à Lucque pour en faire le Siége: mais les Habitans emploient auprès de lui la médiation de quelques Evêques & de S. *Bernard*, qu'*Innocent* avoit fait venir, cette année, en Italie; &, come ils n'ignoroient pas ce que les Piſans, leurs ennemis, machinoient contre eux, ils ſe hâtent d'appaiſer le *Duc*, en lui donant une grande ſomme d'argent. Ce Prince va delà s'emparer de Siène (1), & fait enſuite ſommer Groſſeto de ſe rendre: mais on lui répond avec inſolence; & la Place aſſiégée ne tient que juſqu'à ce que les Machines de guerre aient mis un très fort Château du voiſinage dans la néceſſité de ſe rendre. La priſe de cette Forteresſe effraie tellement ceux de Groſſeto, qu'ils capitulent ſur le champ. Le *Pape* INNOCENT arrive, ou ſe trouve en cette Ville au mois de Mars; & paſſe, eſcorté du *Duc*, à Viterbe. La plus grande partie des Citoïens étoit du Parti d'*Anaclet*; &, quelque tems auparavant, ils avoient détruit San-Valentino, Ville voiſine: mais, gagnés par les exhortations du *Pape*, ou frapés de crainte à la vue des Troupes du *Duc*, ils ſe rendent, en païant trois mille Talens, que le *Pape* prétend lui devoir appartenir come Seigneur de la Ville, & que le *Duc* retient par le droit de la Guerre. Ils vont enſuite à Sutri, dont *Innocent* dépoſe l'Evêque, pour en mètre un autre en ſa place. Ils chaſſent du Mont-Caſſin la Garniſon du *Roi* ROGER. Capoue s'épargne un ſiége moïénant quatre mille Talens; & le *Prince* ROBERT en eſt remis en poſſeſſion. Le 23 de Mai, le *Pape* & le *Duc* ſe préſentent devant Bènevent, où *Roger* avoit une très forte Garniſon, & dont les Habitans étoient les Partiſans les plus opiniâtres d'*Anaclet*. La peur & quelques intrigues les engagent à receevoir, come leur Souverain légitime, *Innocent*, auquel ils prêtent ſerment de fidélité. Le 25, le *Pape* & le *Duc* ſe mètent en marche pour aller joindre l'Empereur, qui commençoit le ſiége de Bari. Dans leur route, ils reçoivent à compoſition la Ville de Troia. *Innocent* eſt reçu de *Lothaire* avec de grands honeurs. Le Peuple de Bari s'étoit rendu ſans réſiſtance à l'Empereur: mais il étoit queſtion de prendre la Forteresſe, que *Roger* avoit fait conſtruire. Elle coûte beaucoup de tems & d'aſſauts; & force à mètre en jeu beaucoup de Machines. Elle eſt priſe enfin, & la Garniſon eſt paſſée au fil de l'épée. La priſe de cette importante Place eſt cauſe que Melfe, & les autres petites Villes de

(1) Voïés l'Art. de ce Prince, col. des *Princes d'Italie* aux *Ducs de Toſcane* pp. 421-25.

la Pouille & de la Calabre ſe ſoûmètent. Pendant ce tems, la Flote de Piſe, compoſée de cent Bâtimens, arrive à Naple; & va, par ordre de l'Empereur, artaquer Amalfi: mais les Habitans évitenr la ruine de leur Ville, en ſe rendant & païant une très groſſe ſomme. Les *Piſans* emploient enſuite leurs armes à prendre la Scala, Revello, la Fratta, & les autres Places maritimes. Il ne reſtoit plus à *Roger* que Salerne, Ville alors très conſidérable par le nombre de ſes Habirans, par ſes richeſſes & par ſes Fortifications. Les *Piſans*, le *Duc de Naple* & le *Prince de Capoue*, ont ordre de l'aſſiéger par terre & par mer; & l'Empereur leur joint un Corps d'Allemans ſous les ordres du *Duc* HENRI & du *Comte* RAINULF. Quatre-vingts Bâtimens de Gène, & trois cens, dit-on, d'Amalfi ſe trouvent à l'ouverture du ſiége, qui ſe fait le 18 de Juillet. Les Aſſiégeans d'une parr & la Garniſon de l'autre font les plus grands efforts de valeur; & les Piſans préparent une Machine admirable & d'une très grande hauteur pour aider à prendre la Forteresſe: mais, à l'arrivée du *Pape* & de l'*Empereur*, on traite avec les Citoïens, qui conſentent de leur ouvrir les portes, & de les reconnoître pour Souverains. Les Piſans, qui comtoient ſur le ſac de cette riche Ville, en conçoivent tant de dépit, qu'ils abandonent leurs poſtes, brûlent leur Machine, & mètenr à la voile pour s'en retourner. Le *Pape* a beaucoup de peine à les retenir; & leur mécontentemenr eſt cauſe qu'on ne ſauroit prendre la grande Tour, c'eſt à dire la Forteresſe, où la plus grande partie de la Garniſon ſe réfugie (1). Le *Pape* & l'*Empereur* paſſenr la fête de l'Aſſomption à Salerne; & ſe rendent enſuite dans la Ville d'Avellino. Leur deſſein étoit d'y créer un nouveau *Duc de Pouille & de Calabre*, capable par ſa prudence & ſa valeur de gouverner ces Peuples, & de les défendre contre toute la puiſſance de *Roger*. ROBERT, *Prince de Capoue*, que ce choix auroit du principalement regarder, avoit, outre ſa mauvaiſe ſanté, des défauts, qui le rendoient peu propre à ſoûtenir le poids d'une pareille Souveraineté. Le Pape & l'Empereur ſe fixent au *Comte* RAINULF,

(1) Romoald de Salerne *raconte*, dit *Muratori*, p. 457, *que ce furent les Salernitains qui brûlèrent le Château de bois des* Piſans; *ce qui dépita ſi fort ceux-ci contre l'Empereur, qui ne les avoit pas ſecourus, qu'ils s'accommodèrent avec* Roger. Romoald, écrivant à Salerne même, pouvoit être mieux inſtruit que l'*Annaliſte Saxon* que j'ai ſuivi: mais, come on ne voit aucune ſuite de l'accommodement des *Piſans* avec *Roger*, & qu'ils ne s'en retournèrent apparemment que quand le Pape & l'Empereur quitèrent ces Provinces, j'ai cru devoir m'en tenir à l'Hiſtorien Allemand.

qui leur en paroiſſoit digne par ſes grandes qualités. Mais il ſurvient à cette occaſion une diſpute entre eux, chacun ſe prétendant Seigneur ſuprême de ces Provinces, & voulant inveſtir le nouveau Duc. L'Empereur fait valoir différens homages rendus en divers tems aux Empereurs d'Occident. Le Pape oppoſe les Inveſtitures que le *Duc* ROBERT-GUISCARD & ſes ſucceſſeurs, y compris le *Roi* ROGER lui-même, avoient reçues des Papes; & ſans doute il appelle encore à ſon ſecours les Donations de CONSTANTIN & de *Louis le Débonaire*. Ils avoient eu précèdemment une pareille diſpute au ſujet de la Ville de Salerne: le Pape s'en étoit prétendu Seigneur; & l'Empereur l'avoit réclamée come Ville de l'Empire. Cette ſeconde diſpute dure trente jours; après leſquels, faute d'autre expédient, le Pape & l'Empereur inveſtiſſent enſemble le *Comte* RAINULF du Duché par un même Etendart, qu'ils tenoient chacun d'une main. L'élection de RAINALD pour *Abbé du Mont-Caſſin* occaſione encore un différent. *Innocent*, de qui l'on n'avoit pas demandé le conſentement pour cette élection, prétendoit pour cette raiſon qu'elle étoit nulle, & vouloit d'ailleurs que les Moines, qu'il ſoutenoit excommuniés come Adhérans de l'Antipape, vînſſent, en habit de pénitence, lui demander l'abſolution. *Lothaire* juſtifioit les Moines autant qu'il pouvoit, & vouloit maintenir la liberté dont ce Monaſtère devoit jouir come Impérial. La diſpute dure longtems; & l'*Empereur* cède enfin, autant peut-être par foibleſſe que par laſſitude. L'élection de *Rainald* eſt caſſée; & l'on élit *Guibald* en ſa place. Le *Pape* & l'*Empereur* vont enſuite, le 4 de Septembre, à Bènevent, dont le Peuple, à la prière du premier, obtient du ſecond, d'être déchargé de diverſes corvées, que les Comtes Normans du voiſinage en exigeoient. Après avoir pris Paleſtrine, qui ſervoit alors d'aſile à tous les Aſſaſſins, & chaſſé du Monaſtère de Farfa ceux qui l'occupoient pour *Anaclet*, ils vont à Rome, où le *Pape* INNOCENT, par le ſecours des *Frangipani* & d'autres Nobles, ſe remet en poſſeſſion du Palais de Latran. L'Empereur prend alors congé du Pape pour retourner en Allemagne.

Dans ſa marche, il s'empare de Narni, ſoûmet Amélia, paſſe par Orviète & par Arezzo, par la plaine de Mugello, & ſe rend à Bologne. Il y congédie ſon armée; & prend le chemin de Trente. Come il paſſoit la fête de S. *Martin* en cette Ville, il tombe malade; & n'en veut pas moins continuer ſa route. Le

mal augmenté l'arrête dans une vile chaumière, au Village de Bretten, à la dêcente des Alpes. Il y meurt le 3 de Décembre; & l'on porte ſon corps au Monaſtère de Lutter en Saxe. *Les anciens Hiſtoriens*, dit *MURATORI*, *ne ſe laſſent point d'exalter la grande piété, l'amour des Pauvres, la gloire militaire, la prudence, & les autres vertus de cet Empereur; & les Italiens, ainſi que les Romains, renouvellèrent en lui le titre de* Père de la Patrie. *Lothaire*, malgré cet éloge, fut peu reconnoiſſant envers l'Empereur *Henri IV*, qui l'avoit fait Duc de Saxe. Il fut, à l'égard de ſon Bienfaiteur, infidèle Vaſſal & Sujet rebelle. Devenu Roi de Germanie, par les manœuvres d'*ALBERT*, *Archevêque de Maience*, & par les ſuffrages ſurtout de la petite Nobleſſe contre le gré du plus grand nombre des Princes, il fut brave, clément & pieux: mais Prince très médiocre.

Pendant tout le tems que *Lothaire* avoit été dans la Pouille, le *Roi ROGER* n'avoit point quité la Sicile. Ne doutant pas que l'Empereur ne fût bientôt obligé de ſe retirer, il n'avoit ſongé qu'à préparer une très puiſſante Armée, avec laquelle il comtoit ne pas tarder à recouvrer ce qu'il ſe laiſſoit enlever ſi facilement. Il n'apprend pas pluſtôt que *Lothaire* eſt en chemin pour Rome, qu'il débarque avec toutes ſes forces à Salerne, dont il reprend poſſeſſion ſans peine, à la faveur de la Citadelle que ſes gens tenoient, & de l'amitié que le Peuple conſervoit pour lui. Sans perdre de tems, il s'empare de Nocera, d'Alife & de tous les Domaines propres du *Duc RAINULF*. Il ſe rend maître enſuite, ſans aucune difficulté, de Capoue, qu'il abandone au pillage. Ses troupes en tirent de grandes richeſſes; &, come elles étoient compoſées pour la plus grande partie de Saraſins, l'avarice & la brutalité n'épargnent ni les Egliſes, ni les Vierges conſacrées à Dieu. Le *Prince ROBERT* n'avoit pas attendu l'arrivée de *Roger*, à qui toute la Terre de Labour ſe ſoûmet. Le *Duc de Naple* écarte l'orage prêt à fondre ſur ſes Etats, en ſe hâtant d'aller demander pardon; & l'obtient, à condition de joindre ſes troupes à celles du Roi, qui, vers le 15 d'Octobre, ſe préſente devant Bènevent, après avoir pris Avellino. Les Bèneventains renoncent à tout projet de ſe défendre, & ſe remètent volontiers ſous la domination d'*Anaclet*. Monte-Sarchio, Monte-Corvino & d'autres Places ſe ſoûmètent de même. Ces ſuccès rapides ne déconcertent point le *Duc RAINULF*, que ſon orgueil avoit

réſolu de mourir pluſtôt en home de courage, que de plier honteuſement ſous un Roi, qu'il avoit rendu ſon Ennemi. Il raſſemble les Troupes de Bari, de Troia, de Melfe & de Trani, qui, jointes aux Allemans laiſſés par l'Empereur dans le païs, lui font une Armée conſidérable, avec laquelle il va camper en préſence de *Roger*. Ils étoient près d'en venir aux mains, lorſque, par ordre du *Pape* INNOCENT, S. *Bernard* arrive à la tente du Roi pour traiter de la paix. Ou les conditions, qu'il propoſoit, ne plaiſent point à *Roger*, ou ce Prince comtoit ſur la ſupériorité de ſes forces. Le Traité ſe rompt; S. *Bernard* s'en retourne le 30 d'Octobre (1); & la bataille ſe livre auprès de Ragnano. ROGER, *Duc de Pouille*, fils aîné du Roi, lequel commandoit la première ligne, charge ſi vigoureuſement les Troupes, qu'il avoit devant lui, qu'il leur fait tourner le dos, & les pourſuit juſqu'à Siponte. Mais le *Duc* RAINULF, à la tête du teſte de ſes troupes, attaque avec tant de courage le gros de l'Atmée Ennemie, où le Roi combatoit en perſone, qu'il le met en déroute, & remporte une victoire complète. Il reſte ſur le champ de bataille trois mille Morts, entre leſquels étoit SERGIUS, *Duc de Naple*. Les Priſoniers ſont en très grand nombre. Le butin ne ſe peut eſtimer; & les Troupes de Bari, de Troia, de Melfe & les auttes s'en tetournent chargées de richeſſes. Le Roi, qui doit ſon ſalut à la vîteſſe de ſon cheval, arrive le lendemain à la Padula; puis ſe rend à Salerne, dont les Habitans le conſolenr de ſa diſgrace, pat l'offre de rous les ſervices, qu'il en pouvoir attendre. Les Bèneventains en font de même, en reconnoiſſance de quelques Priviléges qu'il leur accotde. Le *Duc* RAINULF profite de ſa victoire; force ROGER, *Comte d'Ariano*, de ſe ſoûmètre avec toutes ſes Places; &, le 1 de Décembre, va mètre le ſiége devant le Château de la Padula; ce qui ne fait point quiter Salerne au *Roi*. Dans les conférences, qu'il avoit eues avec S. *Bernard*, il avoit demandé que, d'une part *Innocent*, & de l'autre *Anaclet* lui députaſſenr, chacun trois Légats, qui débatîſſent leur droit en ſa préſence. Quelque déſagréable que cette propoſition dût être au *Pape* INNOCENT, il envoie à Salerne S. *Bernard* avec les Cardinaux *Haimeri*, Chancelier, & *Ghérard*. *Anaclet* envoie les Cardinaux *Matthieu*, Chancelier, *Gregoire* & PIERRE *de Piſe*, home d'un rare ſavoir. *Roger*

(1) *Le Saint*, dit *Muratori*, p. 459, *partit* ſecunda die ſtante Menſis Octobris, *qui*, *ſuivant le calcul de* Camillo Pellegrino, *dut être le* 30 *d'Octobre*.

écoute, pendant quatre jours, avec beaucoup d'attention les raiſons des premiers; &, pendant quatre autres, celles des ſeconds: mais ce Prince adroit, qui vouloit ſe ménager le tems de mètre à profit les circonſtances, que la fortune pouvoit lui fournir, exige, ſous prétexte qu'il n'étoit pas capable de décider par lui-même, qu'un des Légats de chaque Parti le ſuive en Sicile, où ſon intention étoit d'aller paſſer les fêtes de Noël, afin que l'Affaire y puiſſe être terminée dans une Aſſemblée d'Archevêques, d'Evêques & d'Abbés. On n'oſe le refuſer; &, dans le courant de Décembre, il retourne en Sicile avec un Cardinal de chaque obédience (1).

Anaclet II meurt le 25 de Janvier 1138; & l'on ignora dans le tems, ou l'on voulut ignorer en quel endroit ſon Corps fut enterré par ſes Parens. Cet évènement augmente beaucoup l'autorité d'*Innocent* dans Rome; & ſemble promètre la fin du Schiſme: mais les Frères & les autres Partiſans d'*Anaclet* aiant conſulté le *Roi* ROGER ſur ce qu'ils avoient à faire; ce Prince, voulant mètre *Innocent* dans le cas de s'accommoder aux conditions, qu'il preſcriroit lui-même, leur conſeille d'élire un autre Pape; &, vers la moitié de Mars, ils éliſent le Cardinal *Gregoire*, & lui donent le nom de *Victor IV*. Cependant le nombre des Partiſans d'*Innocent* s'accroît tous les jours à Rome; & les Fils de PIERRE *de* LÉON, c'eſt à dire les Frères d'*Anaclet*, ne voulant pas reſter ſeuls expoſés aux dangers, qu'ils prévoïoient, ſe ſoûmètent au *Pape* INNOCENT, dans l'Octave de la Pentecôte, lui rendent homage & lui jurent fidélité. Si l'on en croit PIERRE *Diacre* (2), leur reconciliation ne ſe fait pas ſans qu'il en coûte beaucoup d'argent au Pape. S. *Bernard*, étant encore à Rome, vient à bout, par ſon éloquence, d'engager *Victor IV* à ſe dépoſer du Pontificat. Il le conduit même aux pieds d'*Innocent*, où *Victor* renonce à toutes ſes prétentions, & demande pardon de ſa faute. Cette démarche, imitée par preſque tous ſes Adhérans, achève de mètre le Pape en poſſeſſion de tous les lieux fortifiés de Rome; & S. *Bernard* ſe hâte de revenir s'enfermer dans ſon Monaſtère de Clairvaux (3). *Innocent*, aiant raſſemblé quelques Troupes de ſes

(1) Dans l'incertitude où je ſuis de pouvoir commencer l'*Epoque* ſuivante dans ce Volume, je vais, pour ſatisfaire l'impatience du Lecteur, achever ici l'Hiſtoire du Schiſme juſqu'à ſon entière extinction, c'eſt à dire juſqu'à l'accommodement de *Roger* avec *Innocent II*. J'en ſerai quite, à l'autre *Epoque*, pour rappeller en deux mots les faits aux Années auxquelles ils appartiendront.

(2) *Chroniq. du Mont-Caſſin*, Liv. IV, Chap. dern.

(3) *On a peine à comprendre*, dit *Muratori*, p. 461, ce que *Falcon de Bène-*

Etats, ſe rend à Albano pour s'aller joindre au *Duc* RAINULF: mais, étant tombé malade, il abandone ce deſſein. *Rainulf*, aiant continué le ſiége du Château de la Padula, ſans rien épargner de ce qui pouvoit le lui faire prendre, déſeſpère enfin d'y réuſſir; & va s'emparer d'Alife. Le printems aiant ramené *Roger* dans la Pouille avec une grande Armée; il vole à Bènevent, dont les Habitans lui demandoient du ſecours; & ſe rend maître de quelques Châteaux, qui les incommodoient. Le *Duc* RAINULF, dont l'Armée étoit conſidérable, ſe met en devoir d'engager une bataille: mais *Roger*, inſtruit par ſes défaites, évite adroitement l'occaſion de combatre; & va fondre ſur Alife, qu'il prend, abandone au pillage, & réduit en cendres. Il emporte enſuite, après pluſieurs aſſauts, Vénafre, Ville qui n'étoit ni moins forte, ni moins riche. Preſenzano, Rocca-Romana, Tocco ſe rendent dans le mois de Septembre. Il retourne, le 4 d'Octobre, à Bènevent & prend Apicé, Morcone, San-Giorgio, Pietra-Maggiore, & d'autres Places. Il garnit tous ces Châteaux de fortes Garniſons pour reſſerrer de plus en plus le *Duc* RAINULF, qui conſervoit Troia, Bari, Melfe, & quelques autres Places. A l'approche de l'hiver, il retourne en Sicile.

Au commencement d'Avril 1139, *Innocent* tient à Rome le ſecond Concile général de Latran, où l'on renouvelle l'excommunication contre le *Roi Roger*. Ce Concile eſt à peine fini, que le *Duc* RAINULF eſt ſurpris à Troia d'une fièvre ardente, qui le met au tombeau le 30 du même mois d'Avril. Sa mort jète dans la conſternation non ſeulement les habitans de Troia: mais encore ceux de Bari, de Melfe, de Canoſe & de Trani, qu'elle laiſſoit, ſans chef, expoſés à toute la ſévérité de *Roger*. Ce Prince n'a pas pluſtôt appris cette nouvelle, qu'il paroît à Salerne avec grand nombre de Vaiſſeaux & de Troupes, & beaucoup d'argent. Aiant enſuite raſſemblé de nombreuſes Troupes dans la Pouille, dans la Calabre & dans la Principauté de Capoue, il partage toute ſon armée en deux, en done une partie au *Duc* ROGER, ſon fils, & reſte à la tête de l'autre. Il ſoûmet tout ce qui s'appelle aujourd'hui la Capitanate; & ſon Fils range à l'obéiſſance toute la Pouille, à la ré-

vent raconte, *en diſant* (ſous cette année) *que le* Roi Roger *reconnut de même* Innocent *pour véritable Pape; qu'il ordona aux Bèneventains de ſe ſoumètre à ce Pontife; & que ſes ordres furent exécutés. On ne voit cependant pas qu'il ſe ſoit fait* (alors) *aucun accommodement entre le Pape & le Roi. L'on ſait au contraire*

ſerve de Bari, parceque le Prince de cette Ville avoit dedans quatre cens homes de Cavalerie, & cinquante mille Citoïens propres à porter les armes. Le jeune *Duc* fait quelques tentatives: mais, reconnoiſſant bientôt l'impoſſibilité de ſe rendre maître d'une pareille Place, il va rejoindre ſon Père. Ils ſe propoſent d'aſſiéger enſemble Troia: mais ils y renoncent, en apprenant que la Garniſon en étoit extrêmement nombreuſe. Ils prènent ſeulement dans le voiſinage le Château de Bacarezza, dans lequel ils laiſſent deux cens Cavaliers pour harceler ceux de la Ville. Ils aſſiégent enſuite inutilement Ariano, qu'une Infanterie conſidérable & deux cens Homes à cheval défendoient. Ils lèvent le ſiége, ſe contentant de couper les Vignes, les Oliviers, & les autres Arbres, & de détruire toutes les ſemences du Territoire. *Innocent II*, que la mort de *Rainulf* avoit beaucoup affligé, ne s'alarme pas moins des entrepriſes de *Roger*, prêt à ſoûmètre toute la Pouille. Il prend d'autant plus ſagement le parti de penſer à la paix, qu'il ne pouvoit alors attendre aucun ſecours de l'Allemagne, où le nouveau *Roi* CONRAD III avoit trop d'affaires pour penſer à l'Italie. Il ſort donc de Rome, accompagné de ROBERT, *Prince de Capoue*, d'environ mille Chevaux & d'une nombreuſe Infanterie, & ſe rend à San-Germano. Le *Roi* ROGER lui fait alors des propoſitions de paix & d'amitié par des Ambaſſadeurs, qui ſont très bien reçus; & le Pape envoie deux Cardinaux l'inviter à venir à San-Germano. Le Roi s'en approche avec ſon Fils, & ſon armée. On négocie pendant huit jours avec beaucoup de chaleur: mais on ne conclut rien, parceque le Pape exigeoit le rétabliſſement de *Robert* dans la principauté de Capoue, que *Roger* n'avoit pas tort de vouloir garder, come dévolue à ſon Fiſc par crime de félonie. Durant les Négociations[1], *Roger* s'empare d'une partie des Châteaux de la *Maiſon de Borello*. Come il y étoit en perſone, le Pape n'a pas pluſtôt perdu l'eſpérance de la paix, qu'il envoie une partie de ſes Troupes attaquer & ſacager le Château de Galluzzo. Le Roi, par une marche forcée, vient tout à coup, avec toute ſon armée, camper auprès de San-Germano. Le Pape & ſa ſuite en ſortent auſſitôt, pour ſe retirer dans un lieu plus ſur: mais le *Duc* ROGER, ſe tenant en embuſcade avec environ mille Che-

[1] qu'Innocent *continua de lui faire la guerre; & qu'il ſe rendit, cette année, avec ſes troupes à Albano, pour s'aller joindre au* Duc Rainulf, *& s'oppoſer à* Roger; *mais qu'une maladie ſurvenue l'obligea de s'en déſiſter.*

vaux, tombe tout à coup sur les Romains, & les met en fuite. Le *Prince* ROBERT & le *Comte* RICHARD, frère du feu *Duc* RAINULF se sauvent avec le plus grand nombre des Romains, dont beaucoup cependant se noient dans la rivière, & d'autres sont faits prisoniers. De ce nombre étoit le Pape lui-même. On le conduit, le même jour 22 de Juillet, au *Roi* ROGER, qui lui fait doner une tente pour lui, pour le Chancelier *Haimeri* & pour les autres Cardinaux Prisoniers. Tous ses équipages & son trésor sont pillés. Le *Roi* veut d'abord s'aller jeter aux pieds du Pape: mais, par une hauteur déplacée en pareille circonstance, le Pape refuse de le voir, parcequ'il étoit excommunié (1). De part & d'autre, il se fait des propositions; & l'accommodement aiant été conclu, de l'avis des Cardinaux, le Pape, à dessein de tirer de peine beaucoup de Nobles Romains restés prisoniers, signe enfin, le 25 de Juillet, une *Bulle* par laquelle « il accorde & confirme à *Roger*, pour lui & pour » ses Héritiers à perpétuité, le titre de *Roi*, le *Roïaume de* » *Sicile*, le *Duché de Pouille*, & la *Principauté de Capoue*, à » condition d'en faire homage lige & de prêter serment à lui » & à ses successeurs en tems convenable, en lieu non suspect: » mais sur & salutaire pour les uns & pour les autres; & de » païer un Cens annuel de six cens Schifates, espèce de Mo- » noie d'or marquée d'une coupe; & la concession est dite faite » en récompense des services rendus à l'Eglise par le *Duc Ro-* » *BERT-GUISCARD* & ses décendans, par le *Comte ROGER*, » Conquérant de la Sicile, & par le *Roi ROGER* lui-même son » fils, & dans l'espérance des services que ce Prince & ses Hé- » ritiers continueront de rendre à l'Eglise ». On voit par ce détail que c'est à titre rémunératoire qu'*Innocent II* done & confirme à *Roger* la Dignité Roïale. Il n'est point parlé dans

(1) *On pille*, dit *Muratori*, p. 465, *le trésor & tous les équipages du Saint Père, à qui, de même qu'à ses successeurs, Dieu voulut de nouveau remètre en mémoire ce verset du Pseaume:* Hi in curribus & in equis, nos autem in nomine Dei nostri invocavimus. *Il faut pourtant avouer que le cas présent diffère de celui du saint Pape* Léon IX. *Ce dernier alla pour faire la guerre: mais il paroît qu'*Innocent II *n'alla que pour faire la paix; & que les gens armés, qu'il mena, n'étoient qu'une simple escorte. Peut-être entra-t-il quelque sorte d'iniquité dans l'embuscade, qui lui fut dressée, ainsi qu'à sa suite. Il y eut cependant des hostilités. Nous l'apprenons de* (a) Jean de Cecano, *de qui sont ces paroles.* Au mois de Juin, le Pape veut faire la guerre au Roi de Sicile; & Salvatera, l'Isola & Sant'Angelo de'Todici furent brûlés. *On lit dans* Romoald de Salerne, *que* le Roi, marchant aussitôt sur les pas du Pape, voulut s'aller jeter humblement à *ses* pieds: mais *que* ce Pape constant & magnanime refusa d'abord de le voir.

(a) Publié par *Ughelli*, T. I de l'*Ital. Sacr.*

cette *Bulle* du *Duché de Naple* ni *de celui d'Amalfi*. Le ſecond appartenoit à *Roger* come aiant êté conquis par *Robert Guiſcard*; & le premier n'êtoit point encore à lui: mais il êtoit come ſur d'en être bientôt poſſeſſeur. La Cour de Rome, en vertu de ſes faux Titres, prétendoit que ces Duchés êtoient des appartenances de l'Egliſe. Eſt-ce par oubli qu'il n'en eſt rien dit dans cette *Bulle*, quoique *Roger* eût reçu du Pape *Honorius II*, l'Inveſtiture du *Duché de Naple*? Le Pape done expreſſément le *Roïaume de Sicile* & s'en réſerve l'Homage. Malgré cela, les Rois de cette Ile n'ont point rendu cet homage, & ſe ſont toujours regardés come Souverains indépendans. Il n'êtoit pas ſéant qu'*Innocent* confirmât ce qu'*Anaclet* avoit fait. Auſſi ne dit-il point que *Roger* avoit déja reçu de cet Antipape le titre de *Roi*: mais, par une adreſſe familière à la Cour de Rome, la *Bulle*, à la faveur d'une expreſſion équivoque, fait entendre qu'*Honorius* avoit conféré la Dignité Roïale à *Roger:* mais elle ne le dit pas expreſsément (1). Auſſitôt après la ſignature de l'Accommodement, le Pape, les Cardinaux & tous les Priſoniers recouvrent leur liberté. Le Pape lève l'excommunication; & le *Roi* ROGER vient avec ſes deux Fils ainés, ROGER, *Duc de Pouille*, & ANFUS, ou ALFONSE, *Prince de Capoue*, ſe jeter aux pieds du Pape, lui demande pardon, & reçoit l'abſolution; après laquelle le Pape l'inveſtit, par l'Etendart, des Etats només dans la *Bulle*. Il inveſtit auſſi le jeune *Roger* du Duché de Pouille. Le Roi conduit enſuite le Pape à Bènevent, & tous deux font leur entrée dans cette Ville, le 1 d'Août. Le Pape fait abatre le Château que *Roſſemanne*, qu'*Anaclet* en avoit fait Archevêque, avoit fait conſtruire; dépoſe ce Prélat; & met en ſa place *Gregoire*. Les Napolitains, s'étant réſolus de faire d'eux-même ce qu'ils ne pouvoient éviter, envoient des Députés à Bènevent prier le Roi de les prendre ſous

(1) Il faut ſe rappeller qu'*Honorius II*, ne pouvant pas faire mieux, avoit inveſti *Roger* du Duché de Pouille, de Calabre & de Sicile, de la Principauté de Capoue & du Duché de Naple. Voici preſentement le paſſage de la *Bulle* d'*Innocent II*, laquelle eſt la IXe de ſes *Lèt.* T. X des *Conciles*, col. 951. *Unde & prædeceſſor noſter religioſus & prudens Papa* Honorius, *Nobilitatem tuam de prædicta Generoſitate* (Rogerii Comitis) *deſcendentem, plurimum de te ſperans, & prudentia ornatum, juſtitia munitum, atque ad regimen populi te idoneum eſſe credens, valde dilexit, & ad altiora provexit.* Nos ergo ejus veſtigiis inhærentes, *& de potentia tuc ad decorem & utilitatem ſanctæ Dei Eccleſiæ ſpem atque fiduciam obtinentes* Regnum Siciliæ, *quod utique, prout in antiquis refertur Hiſtoriis, regnum fuiſſe non dubium eſt*, tibi ab eodem antecelſore noſtro conceſſum, cum integritate honoris regii & dignitate Regibus pertinente, Excellentiæ tuæ concedimus, & apoſtolica autoritate confirmamus.

ſa protection ; & reçoivent le jeune *Roger* pour Duc. Après quoi le Roi prend congé du Pape ; & marche avec ſon armée à Troia, dont les Habitans s'empreſſent de ſe rendre ; & le prient d'entrer dans la Ville : mais il leur répond qu'il n'y mètra pas le pied, tant que le Traître y demeurera. Par ces paroles, il leur faiſoit entendre qu'il déſapprouvoit qu'ils euſſent doné la ſépulture à *Rainulf* dans leur Ville. Ils ſont donc obligés, à leur grand regret, d'en déterrer le Corps ; & quelques Ennemis de ce Prince le traînent avec une corde dans les rues de la Ville, & le jetent enſuite dans les Foſſés. Cette eſpèce de vangeance barbare déplaît au plus grand nombre, & même au *Duc* ROGER, qui, par ſes prières, obtient de ſon Père, de faire rendre la ſépulture à ce Cadavre. Le Roi, ſans entrer dans Troia, va commencer le ſiége de Bari par mer & par terre. *Innocent* y dépêche le Cardinal-Evêque d'Oſtie, pour exhorter de ſa part les Habitans à cèder de bone grace pour ſe ſouſtraire à la rigueur d'un Souverain irrité : mais ce Peuple, bien loin de vouloir profiter de ce conſeil ſi ſage, refuſe même de laiſſer entrer l'Evêque d'Oſtie dans la Ville. Le Pape retourne à Rome après le 2 de Septembre. Les Romains le reçoivent avec de grands témoignages de joie ; & veulent lui perſuader de rompre une paix faite par force : mais *Innocent* avoit trop de prudence pour ſe prêter à de pareils conſeils, émanés de gens, qui venoient depuis peu de lui doner de ſi belles preuves de leur courage. Le Siége de Bari ſe fait durant tout le mois d'Août & le mois de Septembre, les Aſſiégés ſe défendant avec toute la vigueur poſſible. Les Machines à lancer des pierres, & les Tours de bois avoient détruit une partie des murs & des tours de la Ville & beaucoup de Palais, que les Habitans ne parloient pas encore de ſe rendre. Mais enfin la diſète de vivres devient ſi grande dans la Ville, qu'on s'y trouvoit trop heureux d'avoir pour ſe nourir un peu de chair de cheval avec un morceau de pain. Cette extrémité force enfin les Aſſiégés à capituler ; & le Roi leur accorde des conditions aſſés favorables. Tout paroiſſoit tranquille, lorſqu'un Soldat de *Roger* accourt ſe plaindre à lui de ce qu'HIACINTHE, *Prince de Bari*, venoit de lui faire crever un œil. C'étoit peut-être un acte de juſtice : mais fait mal à propos. Le Roi, furieux, crie au violement de la Capitulation ; & nome des Juges de Troia, de Trani & de Bari, pour faire le procès au Prince. Ils le condamnent à mort ; & *Roger* le fait pendre, avec dix de ſes Conſeillers. Il fait cre-

ver les ieux à dix autres; & mètre en priſon pluſieurs de ceux des Citoïens qu'on admètoit au Conſeil, deſquels il confiſque les Biens (1). A la fin d'Octobre, il retourne à Salerne; &, pendant ſon ſéjour, il y prononce des confiſcations & des baniſſemens contre beaucoup de ceux qui s'étoient révoltés; & s'embarque, le 5 de Décembre, pour repaſſer à Palerme.

(1) *Si ce fut avec juſtice, & de bone-foi, Dieu le ſait*, dit *Muratori*, p. 467.

DIGRESSION

SUR DIVERS OBJETS.

I. *REMARQUES* ſur le célèbre *Décret*, fait par LÉON VIII dans le *Concile de Rome* en 964, touchant le *Droit des EMPEREURS* de *confirmer l'Election des* PAPES, & *d'inveſtir les* EVÊQUES.

CE *Décret* fut fait dans le même *Concile*, où l'on dépoſa l'Intrus BENOÎT V. J'en parle ainſi dans le T. II depuis la p. 806 juſqu'à la p. 816. OTTON (1), *qui ne vouloit pas que la* Courone Impériale *ne fût à peu près pour lui qu'un vain ornement, come elle l'avoit été pour* l'Empereur BÉRENGER: *mais qui vouloit poſsèder l'*Empire *de la même manière que* CHARLEMAGNE, LOUIS le Débonaire, LOTHAIRE & LOUIS II *l'avoient poſsèdé, c'eſt à dire être véritablement* Empereur, & *non pas ſimplement* Avoué de l'Egliſe Romaine; *qui vouloit en même tems remètre les* Romains *dans une dépendance, qui leur ôtât l'envie de porter atteinte aux* Droits des EMPEREURS, *a ſoin que ces* Droits *ſoient mis ſolemnellement en ſureté par ce* Concile, *auquel le* Peuple Romain *aſſiſtoit par ſes Magiſtrats, qui le répréſentoient, come il avoit fait au* Concile *de l'année précèdente. C'eſt donc pour ſatisfaire un* Empereur, *à qui ſon armée diſtribuée dans Rome ne permètoit pas de réſiſter; c'eſt en même tems, ſi l'on veut, par des motifs de reconnoiſſance & de juſtice, que* LÉON VIII *fait, de concert* avec tout le Clergé & le Peuple Romain (1), *ce* Décret, *par*

(1) *Cum toto Clero & Populo Romano.* Ce ſont les termes meme du *Décret*, qui, come on le voit, n'eſt pas ſimplement un *Réglement Eccléſiaſtique*: mais une *Loi fondamentale de l'Empire*, établie par les *Etats Généraux* même *de l'Empire*, pour me ſervir d'une Expreſſion, qui ſert à me faire entendre. *C'eſt ce que porte la* Note 1 *de la* p. 803.

I. *Remarques sur le* Decret *de* Léon VIII.

lequel « *on accorde au* Seigneur Otton I, *Roi des Allemans*, & à ſes » Succeſſeurs au *Roïaume d'Italie* la faculté à perpétuité *de ſe choiſir un* » *Succeſſeur*, & *de nomer le* Pape (2), & *conſéquemment les* Archevêques » & Evêques, *leſquels recevront de ce Prince l'*Inveſtiture ». *Quelques Auteurs ajoutent*, par la Croſſe & l'Anneau. *Paroles remarquables, qui ne ſe trouvent point dans* Gratien ; & *qui, ſi l'on peut croire qu'elles aient originairement fait partie du* Décret, *ne peuvent ſervir qu'à couvrir d'une éternelle ignominie la mémoire des Auteurs de la très ſcandaleuſe* Querèle des Inveſtitures. *Ce* Décret *porte encore*, » *Qu'aucun à l'avenir*, » *quelque Dignité qu'il ait dans l'Etat ou dans l'Egliſe, n'aura le droit d'é-* » *lire le* Pape, *ou tout autre* Evêque, *ſans le conſentement de l'*Empereur : » *ce qui ſe fera pourtant ſans qu'il en coûte rien, & pourvu que l'*Em- » pereur *ſoit en même tems* Patrice & Roi d'Italie : *Enfin que les* Evê- » ques, *élus par le* Clergé & *le* Peuple, *ne ſeront point conſacrés, que* » *l'*Empereur *n'ait* confirmé leur élection, & *ne leur ait* doné l'Inveſti- » ture, *à l'exception cependant de ceux dont l'*Empereur *a cédé l'*Inveſ- » titure *aux* Papes & *aux* Archevêques ». Sigonius & *d'autres Auteurs d'un auſſi grand poids n'ont point douté de la vérité de ce* Décret. *Toutes les* Univerſités d'Allemagne & de France *en ſoûtiénent l'autenticité. Mais* Baronius, *le P.* Pagi, Muratori, *toute la foule des* Ultramontains de naiſſance, d'état, ou de maximes *rejètent ce même* Décret *come une impoſture, imaginée pendant la* Querèle des Inveſtitures *entre les* Papes & *les* Empereurs. *Leur grande raiſon eſt que ce* Décret *fait aux* Empereurs *des* conceſſions exorbitantes (3). *Rien n'eſt pourtant plus faux, puiſqu'au fond* il ne leur accorde rien. *Ce qui, ſuivant le ſtile de la Procédure des* Conciles & *d'autres pareilles* Aſſemblées, *paroît ici ſous la forme d'un* Décret, *n'eſt, dans la vérité, de la part du* Pape & *des* Romains, *qu'une* Reconnoiſſance de Droits Souverains, *inhérans à l'*Empire, & *même, pour la plus grande partie, au* Patriciat de Rome ; *dont* Pepin le Bref, Charlemagne, & *les Succeſſeurs de ce dernier à l'*Empire *avoient du jouir de même qu'en avoient joui les* Empereurs réſidans à Conſtantinople, & *les* Exarques de Ravenne, *leurs Képréſentans*, Gouverneurs Souverains de l'Iralie ; *de même qu'en avoient joui plus anciènement les* Rois Goths ; & *précèdemment* Odoacre ; *de même enfin qu'en avoient du jouir, avant* Odoacre, *tous les* Empereurs Romains *depuis* Constantin le Grand. *Que peuvent donc avoir d'*exorbitant *des* Droits, *que l'Hiſtoire nous fait voir exercés par tous les* Princes Chretiens *dans les* Etats, *formés des débris de l'ancien* Empire d'Occident ; & *que la pluſpart de ces* Souverains *exercent encore aujourd'hui ſous des formes, à la vérité différentes de celles de ces tems-là. Je puis avouer que, par cette* Reconnoiſſance, *ou, ſi l'on veut par ce* Décret, Léon VIII, *qui de* Laïc, *honête home*,

(2) *Summæ Sedis Apoſtolicæ Pontificem ordinandi.* Not. 2, p. 808.

(3) *Sono inventioni de' ſecoli poſteriori alcuni* Decreti, *che la* Cronica Reicherſpergenſe *ed altri han rapportati, come emanati da quello* Conciliabolo, *nel quali ſi trovano* eſorbitanti conceſſioni *d' autorità all'* Imperadore, *ſi nello Spirituale, che nel Temporale della* Chieſa Romana.. *Il* Baronio, *il Padre* Pagi, *ed altri han ſaggiamente rigettate ſimili impoſture.* Muratori, Annal. d'Ital. T. V, p. 410. *Note* 1 de la p. 812.

I. *REMARQ. sur le* Décret *de* LÉON VIII.

devenu Pape *tout à coup, n'avoit pas encore eu le tems de prendre l'eſprit de ſon nouvel état, détruit en un inſtant, quoique ſans doute malgré lui, tout ce que ſes prédéceſſeurs avoient fait, depuis plus d'un ſiècle & demi, pour ſe rendre* Souverains indépendans. *C'étoit l'envie d'arriver à ce but, qui leur avoit fait tant de fois tenter de dépouiller les* Empereurs François *de ce que* LÉON *avoue ici devoir appartenir à tous les* Empereurs: *mais, s'il fait une faute, il aura des ſucceſſeurs, qui ſauront bien la réparer.* J'ai mis en *Note* au bas des pp. 814 & 816: *Voïés, à la fin de cette* Epoque, *la* Digreſſion *ſur le célèbre* Décret *du* Concile *tenu par* LÉON VIII *à* Rome *en* 964. *Come ce* Décret, *dont l'autenticité ne peut pas être révoquée en doute, eſt cependant ſujet à de grandes difficultés, il faut, pour les lever, entrer dans des diſcuſſions, que la nature de cet Ouvrage, & peut-être les Loix de l'Hiſtoire ne me permètoient pas d'inſérer ici. Je prouve, dans cette* Digreſſion, *que ce* Décret *ôte pluſtôt qu'il ne done aux* EMPEREURS. Les *Remarques*, que je vais faire dans cet Article, rempliront les promeſſes, que je faiſois dans cette *Note*. Elles ſeront moins étendues & diront beaucoup plus que la *Digreſſion*, que j'avois deſtinée à ſuivre la *Septième Epoque*, & de laquelle j'ai dit, à la p. XV de l'*Avertiſſement* du même T. II: *La groſſeur de ce Volume m'a forcé de la ſupprimer. Elle rentrera toute dans une autre, qui ſuivra la* Huitième Epoque.

Commençons par voir le *Décret* entier & tel que GRATIEN le rapporte. Je traduirai littéralement. On ſait que c'eſt une loi, que je me ſuis impoſée pour tout ce qui peut être de quelque conſéquence.

DANS *le* Concile, *aſſemblé dans l'Egliſe du* Saint-Sauveur *à* Rome, *à l'exemple du Bienheureux* ADRIEN, Evêque du Siége Apoſtolique, *lequel accorda au* Seigneur CHARLE, *très victorieux* Roi des François & des Lombards, *la Dignité du* Patriciat, *la* Nomination au Siége Apoſtolique, *& l'*Inveſtiture des Evêques; NOUS *auſſi* LÉON, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, *avec tout le* Clergé *& le* Peuple Romain, *ſtatuons, confirmons, établiſſons, &, de notre autorité apoſtolique, accordons & donons, au* Seigneur OTTON I, Roi des Allemans, *& à ſes Succeſſeurs, la* faculté à perpétuité de ſe choiſir un Succeſſeur *à ce* Roïaume d'Italie, & de nomer le Pontife du Souverain Siége Apoſtolique, *& conſéquemment les* Archevêques & Evêques (des autres Siéges), *enſorte qu'*ils reçoivent l'Inveſtiture de lui, *& la Conſécration de qui il appartient, à l'exception de ceux que l'*Empereur a cèdés *aux* Souverains Pontifes *& aux* Archevêques; *& qu'à l'avenir perſone, de quelque Dignité qu'il ſoit dans l'*Etat *ou dans l'*Egliſe, *n'ait la faculté d'*élire *ou* le Patrice, *ou* le Pontife du Souverain Siége Apoſtolique, *ou de nomer tout autre* Evêque ſans le conſentement de *l'*Empereur *lui-même; ce qui ſe fera pourtant ſans qu'il en coûte rien,*

I. *REMARQ. ſur le* Décret *de* LÉON VIII.

*& bien entendu que l'*Empereur *ſoit* Patrice & Roi (d'Italie). *Si* quelqu'un eſt élu Evêque par le *Clergé* & le *Peuple*, *qu'*il ne ſoit point ſacré, que le ſuſdit *Roi* ne l'ait agréé & inveſti! *Si quelqu'un machine quelque choſe de contraire à ce Règlement & à l'Autorité Apoſtolique, nous ordonons qu'il ſoit ſoûmis à l'Excommunication; &, s'il ne vient point à réſipiſcence, qu'il ſoit puni par un exil irrévocable, ou même qu'il ſouffre des ſupplices* (4).

Examinons à préſent toutes les parties de ce *Decret* l'une après l'autre.

A L'EXEMPLE du Bienheureux ADRIEN... *lequel accorda au* Seigneur CHARLE, ... *la Dignité du* Patriciat, *la* Nomination au Siége Apoſtolique, *& l'*Inveſtiture des Evêques.

Tout eſt faux.

1°. Le *Decret* d'*Adrien* auquel on renvoie, n'exiſte point, & n'a jamais exiſté. Ce qui ſe trouve à ce ſujet dans GRATIEN n'eſt point un *Decret*. C'eſt un *Récit Hiſtorique*, qu'il dit tiré de l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique*, & qu'on prétend qu'il a pris dans la *Chronique* de SIGEBERT, Ouvrage qu'il eſt plus que vraiſemblable qu'il n'a jamais connu. Sans doute ces deux Auteurs ont puiſé dans la même ſource, dont nous n'avons plus de connoiſſance. Quoi qu'il en ſoit, il eſt dit dans ce *Récit*, « Que le *Pape* ADRIEN invita le *Roi* CHARLE de venir défendre les » Biens de l'*Egliſe*: Que CHARLE, venant à *Rome*, aſſiégea *Pavie*; » & qu'y aiant laiſſé ſon armée, il fut honorablement reçu, les fêtes » de Pâque, par le *Pape*: Qu'étant, après les fêtes, de retour au ſiége » de *Pavie*, il prit le *Roi* DIDIER; & qu'enſuite, revenant à *Rome*, il » y tint un *Concile* avec ADRIEN dans la Baſilique Patriarchale de *Latran*; & que ce *Concile* fut compoſé de cent-cinquante-trois *Evêques* » & *Abbés*: Que le *Pape* ADRIEN & tout le *Concile* accordèrent à » CHARLE le *Droit & le pouvoir d'élire le Pape*, & *de pourvoir le* » *Siége Apoſtolique*: Qu'ils accordèrent encore à ce Prince la Dignité » de *Patrice*; & qu'ils décidèrent que, dans toutes les Provinces, les » *Archevêques* & les *Evêques recevroient de lui l'Inveſtiture*; & qu'au-

(4) *In* Synodo *congregata* Romæ *in Eccleſia* Sancti Salvatoris, *ad exemplum Beati* Hadriani Apoſtolicæ Sedis Antiſtitis, *qui Domno* Carolo *victoriosiſſimo* Regi Francorum & Longobardorum Patriciatûs *Dignitatem*, & Ordinationem Apoſtolicæ Sedis, & Inveſtituram Epiſcoporum *conceſſit*: *Ego quoque* Leo, Epiſcopus, Servus Servorum Dei, *eum toto* Clero, *ac* Romano Populo, *conſtituimus, & confirmamus, & corroboramus, & per noſtram apoſtolicam auctoritatem concedimus, atque largimur Domno* Ottoni primo, Regi Teutonicorum, *ejuſque ſucceſſoribus, hujus* Regni Italiæ *in perpetuum facultatem eligendi ſuceſſorem, atque* Summæ Sedis Apoſtolicæ Pontificem ordinandi, *ac per hoc* Archiepiſcopos, *ſeu* Epiſcopos, *ut ipſe* ab eo Inveſtituram accipiant, & *Conſecrationem unde debent accipere, exceptis his quos* Imperator Pontificibus & Archiepiſcopis *conceſſit*: & *ut nemo deinceps cujuſcumque Dignitatis, vel Religioſitatis* eligendi, *vel* Patricium, *vel* Pontificem Summæ Sedis Apoſtolicæ, *aut quemcumque* Epiſcopum ordinandi *habeat* facultatem abſque conſenſu *ipſius* Imperatoris, *quod tamen fiat abſque omni pecunia*, & *ut ipſe ſit* Patricius & Rex. *Quod ſi à* Clero & Populo quis eligatur Epiſcopus, niſi à

I. *Remarq. ſur le* Decret *de* Léon VIII.

» cun *Evêque ne ſeroit ſacré que le Roi ne l'ait agréé & inveſti:* Que, » ſi quelqu'un contrevenoit à ce *Decret*, le *Pape* ordona qu'il fût lié » de l'Anathême; &, s'il ne revenoit pas à réſipiſcence, que ſes Biens » fuſſent confiſqués & vendus (5) ». On ne ſait point, come je l'ai fait entendre, d'où ce *Récit* peut être pris. Il n'eſt parlé du *Decret* d'Adrien par aucun des *Hiſtoriens* du tems, ou voiſins du tems, qui nous reſtent. On le date de 767; & Paul I, qui mourut cette même année, ſiégeoit depuis 757. Etiene III, qui fut ſon ſucceſſeur, avant la fin de l'année, mourut en 772. Adrien I lui ſuccèda la même année; & Charlemagne, venu la première fois en Italie en 773, acheva la conquête du *Roïaume des Lombards* en 774. C'étoit (ſi les *Fauſſaires* avoient coûtume de penſer à tout) de Paul I, ou d'Etie'ne III, qu'il faloit dire ce prétendu *Decret*, puiſqu'on vouloit qu'il fût de 767; & le faire doner en faveur de Pepin & de ſes deux fils Carloman & Charle. Pepin moutut la même année que Paul I: mais après ce *Pape*; & ſa mort n'étoit pas ſue à *Rome*, quand Etie'ne III fut élu. Paſſons. Cette erreur de date peut être miſe ſur le comte d'un Copiſte.

2°. Pepin *le Bref* & ſes deux fils Carloman & Charle furent créés *Patrices des Romains* en 752 par le *Sénat* & le *Peuple Romain*; & le *Decret* en fut remis au *Roi* Pepin par leurs Députés, qui ſuivirent le *Pape* Etie'ne III en *France*, où l'*Empereur* Conſtantin *Copronime*, ſon Souverain, l'envoïoit en Ambaſſade auprès de ce *Roi*. Le *Pape* n'avoit point eu part à ce *Decret*, come *Pape*: mais come le Citoïen de *Rome* le plus puiſſant, & come le Chef en quelque ſorte du *Gouvernement Autonomique* établi dans cette Ville ſous le bon plaiſir des *Empereurs*. Le *Patriciat* de Charlemagne précède donc de vingt ans le Pontificat d'Adrien I.

3°. Ce ne fut point d'Adrien I que Charlemagne tint le *Droit de nomer* le Pape, c'eſt à dire *d'en confirmer l'élection*. C'eſt ce qu'on doit entendre ici par *ordinationem Apoſtolicæ Sedis*, la *Nomination au Siége Apoſtolique*. Nous vertons plus bas que le Verbe *ordinare*, mot à mot *mètre en ordre*, *en rang*, *en place*, doit être pris dans le même ſens. Charle jouiſſoit de ce *Droit* come *Patrice de Rome*, & come étant

ſupradicto *Rege* laudetur & inveſtiatur, non conſecretur. *Si quis contra hanc Regulam, & Apoſtolicam autoritatem aliquid moliatur, hunc excommunicationi ſubjacere decernimus; &, niſi reſipuerit, irrevocabili exilio puniri, vel ultimis ſupplicils affici.*

(5) *Ex Hiſtoria Eccleſiaſtica.* Hadrianus Papa Romam *venire* Carolum Regem *ad defendendas res* Eccleſiæ *poſtulavit.* Carolus *vero*, Romam *veniens*, Papiam *obſedit: ibique relicto exercitu in ſancta Reſurrectione ab* Hadriano Papa *honorifice ſuſceptus eſt. Poſt ſanctam vero Reſurrectionem reverſus* Papiam, *cepit* Deſiderium Regem: *deinde* Romam *reverſus*, *conſtituit* Synodum *in Patriarchio* Lateranenſi, *in Eccleſia* Sancti Salvatoris: *qua* Synodus *celebrata eſt à CLIII* Epiſcopis religioſis, *atque* Abbatibus. Hadrianus *autem* Papa *eum univerſa* Synodo *tradiderunt* Carolo jus & poteſtatem eligendi Pontificem & ordinandi Apoſtolicam Sedem. *Dignitatem quoque* Patriciatûs *ei conceſſerunt. Inſuper* Archiepiſcopos, & Epiſcopos *per ſingulas Provincias* ab eo Inveſtituram accipere diſſinivit; *& ut*, niſi à *Rege* laudetur & inveſtietur Epiſcopus, à nemine conſecretur; *& quicumque contra hoc* Decretum *egerit*, *anathematis vinculo innodavit*, *& niſi reſipuerit bona ejus publicari præcepit.*

I. *REMARQ. ſur le* Décret *de* LÉON VIII.

au lieu & place des *Exarques de Ravenne*; PEPIN, ſon père, s'étant réſervé la *Suzeraineté de l'Exarchat & de la Pentapole*, qu'il avoit donés à l'*Egliſe Romaine*, après les avoir conquis ſur AÏSTULF, *Roi des Lombards*. Les *Exarques de Ravenne* avoient joui de ce même *Droit*, come *Vicaires en Italie* des *Empereurs* réſidans à *Conſtantinople*. Le titre de PEPIN & de ſes Fils étoit le même, puiſque, come *Patrices de Rome*, ils étoient véritablement *Vicaires de l'Empereur*. Les *Empereurs d'Orient*, ou pour mieux dire les *Empereurs Romains* avoient joui de ce *Droit* depuis CONSTANTIN *le Grand*; & l'exercice n'en avoit été ſuſpendu pour eux que pendant qu'ODOACRE & les *Rois Goths* avoient été Maîtres de l'*Italie*. Ces Conquérans en avoient joui, depuis la conquête d'ODOACRE en 476 juſqu'en 553, que le *Roïaume des Oſtrogoths* fut détruit par NARSE'S. Alors l'*Empereur* JUSTINIEN I ſe remit en poſſeſſion de *confirmer l'élection des Papes*; &, depuis, les *Empereurs* continuèrent d'exercer ce *Droit* par eux-même, ou par les *Exarques de Ravenne*, leurs *Vicaires*, à l'exception du court intervalle où l'on obſerva la *Conſtitution*, par laquelle CONSTANTIN *Pogonat* avoit permis de ſacrer les *Papes*, ſans attendre la *Confirmation Impériale*. En 757 le *Faux-Pape* CONSTANTIN demanda la *Confirmation de ſa prétendue élection* au *Roi* PEPIN. ETIE'NE III, mis, la même année, à la place de cet Intrus, fit à ce *Roi* la même demande: mais ſa Lètre, en arrivant en *France*, le trouva mort; & l'*élection d'*ETIE'NE fut confirmée par les *Rois* CARLOMAN & CHARLE. Lorſque ce *Pape* mourut, en 772, CHARLE, alors ſeul poſſeſſeur de la *Monarchie Françoiſe*, faiſoit la guerre aux *Saxons*; & le Sacre d'ADRIEN I ſuivit de trop près la mort d'ETIÈNE III, pour que l'on eût eu le tems de demander à CHARLE qu'*il en confirmât l'élection*: mais les querèles perpétuelles d'ETIE'NE avec DIDIER, *Roi des Lombards*, avoient obligé CHARLE d'avoir, durant tout le Pontificat de ce *Pape*, des *Commiſſaires* à *Rome*; & ces *Commiſſaires*, par leur préſence, durent autoriſer l'élection d'ADRIEN, qui ne fut ſans doute *ſacré que de leur conſentement*.

4°. CHARLEMAGNE eſt le premier Souverain, qui dona des *Fiefs* aux *Egliſes particulières*; & certainement il en avoit donés avant ce prétendu *Decret* d'*Adrien I*. Il en avoit par conſéquent *inveſti* les *Eccléſiaſtiques Séculiers* ou *Réguliers*, qu'il en avoit gratifiés. Or, pour continuer de donet de pareilles *Inveſtitures*, il ne faloit aucune conceſſion des *Papes*. Elles ſont une ſuite néceſſaire du *Droit Féodal*. On n'a donc avancé qu'un menſonge, en diſant que CHARLEMAGNE reçut d'ADRIEN I le *pouvoir d'inveſtir les Evêques*.

5°. On dit que le prétendu *Decret* de ce *Pape*, qu'on ne produit point, & dont on ne parle qu'hiſtoriquement, fut fait dans un *Concile de* 153 *Evêques & Abbés*, auquel on ajoute que CHARLE fut préſent lors de ſon ſecond voïage à *Rome*. Ce ſecond voïage eſt de 781; & pour lors CHARLE étoit *Patrice des Romains* depuis 29 ans à comter de 752, que le *Decret du Patriciat* fut remis au *Roi* PEPIN, & depuis 24 ans à comter de la mort de ce Prince. Il eſt certain qu'en 781, pendant que CHARLE étoit à *Rome*, il ne s'y tint point de *Concile*. On n'en trouve point d'autre

de *Rome*, auquel CHARLE ait aſſiſté, que celui de 800. Ce fut une véritable *Aſſemblée d'Etats généraux*, où l'on réſolut de déclarer CHARLE, *Empereur des Romains*. Mais alors ADRIEN I étoit mort depuis plus de cinq ans; & LÉON III étoit *Pape*. Il y a plus. Je ne trouve point de *Concile* tenu par ADRIEN. Sa *Vie*, dans le Recueil d'ANASTASE *le Bibliothécaire*, & BARONIUS ne parlent d'aucun. On ſent bien que ce dernier, qui rejète come une impoſture le *Decret* dont il s'agit ici, n'avoit garde d'admètre le prétendu *Concile* d'ADRIEN I, cité dans le début de ce *Decret*.

6°. Quelques *Hiſtoriens*, trop poſtérieurs au tems pour être en ceci de quelque autorité, diſent, « Qu'auſſitôt que CHARLE eût reçu la » *Couronne Impériale*, le *Pape*, le *Clergé* & le *Peuple Romain* lui dé» férèrent le *Droit de nomer le Pape*; & qu'il rétablit ſur le champ l'an» cien *Droit des Elections* ». Mais ce fait, démenti par bien d'autres faits, ne peut pas être admis ſans des Autorités contemporaines, ou voiſines du tems. Si cependant le *Début* de LÉON VIII avoit nomé LÉON au lieu d'ADRIEN, il paroîtroit avoir une eſpèce de fondement: mais ce ſeroit un fondement très ruineux.

7°. Il me ſemble que tout ce qui précède m'autoriſe à conclure que ce *Début* du *Decret* de LÉON VIII eſt une interpolation, faite par un Fauſſaire ignorant, depuis que la *Cour de Rome* ſe fut miſe en tête de prétendre que les *Souverains* n'avoient aucun pouvoir ſur les *Miniſtres de la Religion*, qu'en vertu des conceſſions des *Papes*. J'ajoute que l'Auteur, quel qu'il puiſſe être, à qui SIGEBERT & GRATIEN ont emprunté ce qu'ils diſent du *Decret* d'ADRIEN I en faveur de CHARLEMAGNE, ne devoit l'avoir fabriqué que d'après ce *Début* ſuppoſé du *Decret* de LÉON VIII, lequel devroit commencer par NOUS LÉON, *Evêque*, &c. en ſupprimant *auſſi*, qui n'eſt relatif qu'au faux *Début*.

NOUS LÉON, Evêque, ... *avec tout le* Clergé *&* *le* Peuple Romain.

1°. Ces dernières paroles montrent que c'eſt ici, non le *Decret* d'un *Concile*: mais l'*Arrêté* d'une *Aſſemblée des Etats généraux de Rome*, ou pluſtôt *de l'Empire*.

2°. LÉON VIII parle en ſon nom, parcequ'il étoit *Seigneur de Rome* & des autres *Etats*, que l'*Egliſe Romaine* poſsèdoit. Les Sujets de ces *Etats* faiſoient corps avec les *Romains*, come aiant le même *Seigneur*, qui l'étoit en vertu de ſa *Thiarre*, puiſque c'étoit, non pas aux *Papes*, mais à l'*Egliſe Romaine*, que les Donations avoient été faites.

3°. C'eſt donc à tort, que BARONIUS & les autres *Ultramontains* rejètent ce *Decret*, parcequ'il leur paroît *faire aux* EMPEREURS *des* CONCESSIONS EXORBITANTES, *tant pour le Spirituel, que pour le Temporel*. Obſervons, en paſſant, que c'eſt ſans aucune raiſon, qu'on parle ici de *Spirituel*. Ce qui tient, dans ce *Decret*, à la Religion, c'eſt l'*Inſtallation* de ſes *Premiers Miniſtres*; & certainement cette *Inſtallation*, Cérémonie purement Civile & Politique, n'eſt point, ſous quelque face qu'on la veuille enviſager, une Affaire Spirituelle. Cette qualité ne convient pas à toutes les ſortes d'Affaires Eccléſiaſtiques. Les *Droits* du

I. *REMARQ. ſur le* Decret *de* LÉON VIII.

Suzerain dans *Rome* & dans ſes dépendances, qui compoſoient proprement le *Territoire Impérial*, ne s'étendoient point, à l'égard de l'objet de ce *Decret*, au delà de cette *Inſtallation*, c'eſt à dire de la *Confirmation de l'Election du Pape & des Evêques.*

Statuons, confirmons, établiſſons, & de notre Autorité Apoſtolique, accordons & donons au Seigneur OTTON I, ... *& à ſes Succeſſeurs, la faculté à perpétuité de ſe choiſir un Succeſſeur à ce* Roïaume d'Italie, *& de* nomer le Pontife du Souverain Siége Apoſtolique, *& conſéquemment les* Archevêques *& les* Evêques (des autres Siéges).

1°. Le *Pape* n'entaſſe ici tous ces Verbes d'autorité, que pour doner l'air d'un *Decret eccléſiaſtique* à cet *Arrêté* des *Etats généraux*. Il ne faut pas oublier qu'il parle *avec tout le* CLERGÉ *& le* PEUPLE ROMAIN. Il parle pour lui-même, come *Seigneur de Rome* & *des Etats de l'Egliſe*, & come *Evêque de Rome*. Dans l'une & dans l'autre de ces qualités, il dépendoit de l'*Empereur*. Come *Seigneur*, il en étoit *Vaſſal*, come *Evêque*, il en étoit *Sujet*.

2°. Ainſi ces Termes, *Statuons, confirmons*, &c. ne ſont ici des expreſſions propres d'autorité, qu'autant qu'ils ſont relatifs au premier *Decret* de l'élection de *Patrices des Romains*, faite en faveur de PEPIN & de ſes fils CARLOMAN & CHARLE. Les *Romains*, en déférant alors à ces Princes la *Souveraineté*, règlèrent à quelles conditions ils les reconnoiſſoient pour *Souverains*; & leur tranſportèrent tous les *Droits*, que les *Empereurs*, & les *Exarques*, *Vicaires des Empereurs*, avoient eus ſur eux.

3°. La Confirmation de ces *Droits*, en faveur d'OTTON I & de ſes Succeſſeurs, n'eſt donc ici qu'une *reconnoiſſance* que ces mêmes *Droits* avoient été, dans l'origine, annexés à la Dignité de *Patrice des Romains*. Le Titre d'*Empereur* n'avoit pas doné de *nouveaux Droits* à CHARLEMAGNE. Il avoit continué de jouir, ſous un Titre plus éminent, de tous ceux qu'il avoit acquis, en 752, par ſon élection au *Patriciat*. En tenant la place des *Exarques*, il n'avoit été *Souverain de Rome* qu'avec ſubordination aux *Empereurs*, dont il étoit le *Vicaire*; & ce qu'il gagna, lorſqu'il devint *Empereur*, ce fut d'être à l'égard des *Romains* & des autres Peuples de l'*Italie Impériale*, un *Souverain indépendant*.

4°. C'eſt mal à propos, que l'on parle ici de la *Succeſſion* au *Roïaume d'Italie*. Ce *Decret* eſt de 964; & dès 962, OTTON I étoit *Empereur*. Il faloit donc dire: *choiſir un Succeſſeur à cet* EMPIRE. Le *Pape* & les *Romains*, ſes Sujets, n'étoient pas membres du *Roïaume d'Italie*, qui n'étoit que celui *des Lombards*: mais non pas entier, puiſque l'ancien *Duché de Bénevent* en avoit été démembré, dans le tems même de la conquête de CHARLEMAGNE. Le *Pape* & les *Romains* n'avoient donc rien à *Statuer*, à *confirmer*, &c. concernant le *Roïaume d'Italie*. Mais, dès 878, le *Pape* JEAN VIII avoit fait des tentatives pour ôter la *Couronne d'Italie* à CARLOMAN, *Roi de Bavière*, qui l'avoit acquiſe en 875, après la mort de CHARLE *le Chauve*, ſon oncle. L'intention de JEAN

I. *REMARQ. ſur le* Decret *de* LÉON VIII.

êroit de faire élire *Roi d'Italie* BOSON, *Duc de Provence*, qu'il vouloit couroner *Empereur*. La fermeté d'ANSPERT, *Archevêque de Milan*, qui, come tel, êtoit le premier des *Princes du Roïaume d'Italie*, & qui ne s'effraïa point de ce que le *Pape* prononça contre lui l'excommunication & la dépoſition, & la réſiſtance des autres *Princes* & *Seigneurs Lombards* rendirent vaines les tentatives de JEAN VIII. La *Cour de Rome* ne perdit point de vue le projet, qu'il avoit formé de rendre les *Papes* maîtres de l'élection des *Rois d'Italie*: mais les *Seigneurs Lombards* ſurent toujours conſerver leur *Roïaume* indépendant des *Papes* à l'égard du Temporel.

5°. Depuis CHARLEMAGNE juſqu'à LOUIS II, qui mourut ſans Enfans mâles en 875, les *Empereurs* avoient joui du *Droit de choiſir leurs Succeſſeurs*, tant come *Empereurs*, que come *Rois d'Italie*. En 781, CHARLEMAGNE déclara *Roi d'Italie* PÉPIN, le ſecond de ſes fils légitimes, & le fit ſacrer à *Rome* par ADRIEN I. Ce jeune *Roi* mourut en 810; & ſon fils naturel BERNARD, lui fut doné pour Succeſſeur par CHARLEMAGNE en 812. Dans la Diète d'*Aix-la-Chapelle*, en 813, CHARLE aſſocia LOUIS, alors ſon unique fils légitime, à tous ſes *Roïaumes*, & le déclara ſon *Collègue à l'Empire*, en lui commandant de prendre lui-même la *Courone* ſur l'Autel, & de la mètre ſur ſa tête. En le déclarant ſon *Collègue* & par conſéquent ſon *Succeſſeur à l'Empire*, il ne fit qu'uſer du droit, que les *Empereurs Romains* s'êtoient arrogé de diſpoſer de l'*Empire*, quoiqu'électif de ſa nature, d'abord en créant des *Céſars*, qui n'êtoient que des *Succeſſeurs déſignés*; enſuite en conférant le Titre d'*Auguſtes* à ces *Céſars*, qui, devenant par là leurs *Collègues*, devoient néceſſairement être leurs *Succeſſeurs*. CHARLEMAGNE voulut que LOUIS ſe couronât lui-même, pour marquer que c'êtoit uniquement de la volonté de ſon Père, que ce Prince tenoit l'*Empire*. On pouroit dire auſſi que ce fut parceque LÉON III avoit réſervé pour les *Papes* le droit de couroner les nouveaux *Empereurs d'Occident*. CHARLEMAGNE & ſes Décendans légitimes en Ligne maſculine ne furent jamais couronés *Rois d'Italie*, parcequ'ils prenoient le Titre de *Roi des Lombards*, & que la cérémonie du Couronement n'avoit jamais eu lieu chés ces Peuples. J'ai dit que LÉON III avoit réſervé pour les *Papes* le droit de couroner les *Empereurs*. C'eſt pourtant ce qui ne ſe trouve nulle part: mais c'eſt une ſuite des faits. Après la mort de CHARLEMAGNE, LOUIS *le Débonaire* exerça pleinement la *Puiſſance Impériale*; & ne parut nullement en diſpoſition d'aller à *Rome* ſe faire reconnoître & couroner. En effet, l'*Italie* ne le vit point pendant toute la durée de ſon Empire. Le *Pape* ETIE'NE IV fit exprès le voïage de *France* pour ne pas laiſſer perdre un droit, qu'il faloit d'autant plus conſerver, que, dès le règne de CHARLEMAGNE, la *Cour de Rome* avoit fait entrevoir quelque intention de rendre l'*Empire* dépendant de la volonté des *Papes*. ETIE'NE IV courona, dans la Cathédrale de *Rheims*, LOUIS, *Empereur*, & ſa femme HERMENGARDE, *Impératrice*. En 817, LOUIS aſſocia ſon fils aîné LOTHAIRE à l'*Empire*, dans une Diète d'*Aix-la-Chapelle*. LOTHAIRE, en 844, envoïa ſon fils LOUIS II à *Rome*, pour être

I. *REMARQ. ſur le* Decret *de* LÉON VIII.

couroné par SERGIUS II : mais il ne l'avoit pas déclaré ſon *Collègue à l'Empire*. SERGIUS le courona come *Roi des Lombards*; & ce fut, de la part de ce *Pape*, une précaution pour que ce jeune Prince ne s'imaginât pas que ce Couronement lui pouvoit donet, ſans l'aveu de ſon Père, quelque droit ſur *Rome* & ſur le reſte du *Domaine Impérial*; ou, ſi l'on veut, ce fut une nouvelle tentative de la *Cour de Rome* pour acquérir quelque droit de ſe mêler des Affaires du *Roïaume d'Italie*. En 850, LOTHAIRE fit couroner LOUIS *Empereur à Rome* par *LÉON IV*. LOUIS II n'aiant point eu de Fils, cet ordre de ſucceſſion fut interrompu : mais l'*Empire* ne ſortit point de la *Maiſon de* CHARLEMAGNE. CHARLE *le Chauve* & CHARLE *le Gras* étoient, l'un fils, l'autre petit-fils de LOUIS *le Débonaire*. Les *Empereurs*, qui vinrent enſuite, & qui ne furent pas aſſés puiſſans pour faire la loi aux *Romains*, étoient tous iſſus de la *Maiſon Roïale de France* par les Femmes. OTTON I décendoit, de la même manière, de CHARLEMAGNE. Enſorte que l'on peut dire qu'il y eut une ſorte de ſucceſſion établie, en ce que, ce fut parmi les Décendans de CHARLE qu'après la mort de LOUIS, on choiſit les *Empereurs*. Le *Decret* de *LÉON VIII* & des *Romains* n'accorde donc ici rien à l'*Empereur* OTTON I. Il ne fait que *reconnoître* qu'OTTON avoit le même droit, que CHARLEMAGNE & ſes premiers Succeſſeurs avoient eu de faire paſſer l'*Empire* à leurs Héritiers. En conſéquence de cette *Reconnoiſſance*, OTTON I fit couroner *Empereur*, en 967, ſon fils OTTON, qui n'avoit au plus que 12 ans.

60. Par *nomer le Pape* je traduis l'expreſſion Latine *ordinandi Pontificem*, ſuivant le ſens, qu'il m'a paru qu'on lui donoit le plus communément. Mais, ainſi que je l'ai déja dit à peu près, *ordinare* ſignifie réellement ici, *mètre en ordre*, *en rang*, *en place*, c'eſt à dire *en poſſeſſion*; & l'on verra plus bas, qu'au fond il ne s'agit ici que de la *Confirmation de l'élection des Papes*; ce qui, de la part du *Souverain*, peut être dit une véritable *Miſe en poſſeſſion*. Le *Decret* joint au *Pape* les *Archevêques* & les *Evêques*; parceque les *Papes* avoient conſervé, dans l'étendue de leur *Patriarchat*, les anciènes *Élections des Evêques*. Or ce qu'on pouvoit appeller le *Domaine de l'Empire*, étoit une portion de ce *Patriarchat*. Les *Archevêques* & les *Evêques* y étoient élus par le *Clergé* & le *Peuple*: mais il faloit que le *Souverain* c'eſt à dire l'*Empereur*, par lui-même, ou par ſes *Commiſſaires*, en *confirmât l'élection*. En 794, CHARLEMAGNE écrivit au *Pape* ADRIEN I pour ſe plaindre de ce qu'il avoit ſacré VALÈRE, *Archevêque de Ravenne*, quoique ſes *Commiſſaires* n'euſſent point autoriſé ſon élection par leur préſence. Le *Decret* ne fait donc encore qu'*avouer* qu'OTTON & ſes Succeſſeurs devoient jouir du *Droit de confirmer l'élection des Papes*, *des Archevêques & des Evêques*, come CHARLEMAGNE & ſes premiers Succeſſeurs en avoient joui, c'eſt à dire come d'un *Droit inhérant à l'Empire*.

Afin qu'ils (les *Archevêques* & les *Evêques*) *reçoivent de lui l'*Inveſtiture, ... *à l'exception de ceux que l'*Empereur a cédés aux Souverains Pontifes & aux Archevêques.

1°, Celui qui crée & done le *Fief* en done néceſſairement l'*Inveſtiture*

I. *REMARQ. sur le* Decret *de* LÉON VIII.

Ç'eſt une maxime de *Droit Féodal*, & la première marque de la *Suzeraineté*. Les EMPEREURS *inveſtiſſoient* donc néceſſairement *les Archevêques & les Evêques*, qui ſe trouvoient dans la petite portion de l'*Italie*, qui formoit le *Domaine de l'Empire*, c'eſt à dire dans le *Duché de Rome* & dans les *Etats de l'Egliſe*; car tout ce que ces Princes d'ailleurs poſsèdoient en *Italie*, en compoſoit le *Roïaume*. Le *Decret* ne leur *done* encore rien ici. Il *reconnoît* ſeulement qu'OTTON & ſes *Succeſſeurs à l'Empire* devoient *inveſtir les Evêques de leurs Fiefs*, come cela s'étoit pratiqué depuis CHARLEMAGNE & LOUIS *le Débonaire*.

2°. Après la conceſſion & la première *Inveſtiture donée d'un Fief*, le *Suzerain* peut commètre un *Vaſſal* pour *doner* à perpétuité l'*Inveſtiture de ce même Fief* devenu héréditaire. C'eſt en conſéquence de cette commiſſion du *Suzerain* qu'en *France*, en *Germanie*, & dans le *Roïaume d'Italie*, quelques *Comtes* étoient inveſtis par les *Ducs*, & quelques *Châtelains* par les *Comtes*; & c'eſt ainſi que les *Arrièrefiefs* ont commencé de s'établir. Les *Empereurs* & les *Rois* en uſèrent de même à l'égard des *Fiefs*, devenus *Eccléſiaſtiques* parcequ'ils avoient été donés à des *Egliſes*. Ils en rendirent quelques-uns *Arrièrefiefs*, en ſoûmètant les *Evêques* à recevoir des *Archevêques* l'*Inveſtiture* de ceux dont ils entroient en poſſeſſion par leur élection au rang épiſcopal. C'eſt principalement en *Italie*, ainſi qu'en *Allemagne*, que l'on trouve cet uſage. Ce fut par là que les *Archevêques de Maïence*, *de Trèves & de Cologne*, devinrent ſi puiſſans, qu'ils parurent quelquefois l'être plus que les *Empereurs* même. Les *Papes*, dont le Siége eſt le premier Archevêché, n'avoient pas été moins bien traités que d'autres *Archevêques*; &, come ils étoient *Souverains* dans les *Fiefs* qu'ils poſsèdoient, ils avoient aiſément obtenu des *Empereurs* d'être leurs *Vicaires* pour l'*Inveſtiture* d'une grande partie des *Evêques* de leurs Etats. Il ſeroit peut-être aiſé de montrer que les *Archevêques de Ravenne*, qui, devenus Sujets des *Papes* par la Donation de PEPIN *le Bref*, continuoient de recevoir d'eux la conſécration come ils avoient fait auparavant, & qui n'en recevoient pas l'*Inveſtiture* de leurs *Fiefs*, la donoient à quelques Suffragans de leur Métropole.

3°. Venons à ce qu'il faut conclure de l'exception faite ici par le *Decret*. Elle dit ſuffiſamment, contre la valeur de ces termes d'Autorité, qu'on s'eſt plu d'accumuler plus haut, que ce *Decret* ne *done* point aux *Empereurs* le *Droit d'inveſtir les Evêques*. Il ſeroit abſurde que le *Pape* accordât à ces Princes, ſes *Souverains*, un *Droit*, qu'il avoue tenir lui-même, ainſi que pluſieurs *Archevêques*, de leur pure conceſſion. On ne fait donc encore ici que *reconnoître* que les *Empereurs* devoient à leur *Souveraineté* ſeule le *Droit* de *doner aux Archevêques & aux Evêques l'Inveſtiture des Fiefs*, qu'ils poſsèdoient par la libéralité des *Empereurs* même. Ce que je dis eſt ſi vrai que, dans le cours de la très ſcandaleuſe *Querèle des Inveſtitures*, GREGOIRE VII, tout GREGOIRE VII qu'il étoit, ne s'aviſa pas de conteſter à l'*Empereur* HENRI III le Droit d'*inveſtir les Evêques*, *les Abbés* & *les Abbeſſes*, poſſeſſeurs de *Fiefs*: mais qu'il l'attaqua ſeulement ſur la manière d'*inveſtir par la Croſſe & l'Anneau*.

I. *REMARQ. ſur le* Decret *de* LÉON VIII.

*Et qu'à l'avenir perſone, de quelque Dignité qu'il ſoit dans l'*Etat *ou dans l'*Egliſe, *n'ait la faculté d'*élire *ou le* Patrice, *ou le* Pontife du Souverain Siége Apoſtolique, *ou de nomer tout autre* Evêque ſans le conſentement de l'Empereur *lui-même.*

1°. Ces mots, *de quelque Dignité qu'il ſoit dans l'Etat ou dans l'Egliſe*, traduiſent ceux-ci, *cujuſcumque* DIGNITATIS, *vel* RELIGIOSITATIS. Je n'ai trouvé dans le *Gloſſaire* de DU CANGE aucune ſignification du mot *Religioſitas*, qui pût convenir en cet endroit. Il m'a paru que, par la nature même de la choſe dont il s'agit, il ne pouvoit y ſignifier que *Dignité*, *Rang*, *dans la* RELIGION, c'eſt à dire *dans l'*EGLISE.

2°. *D'élire, ou le* PATRICE, *ou le* PONTIFE, *&c.* Le Latin dit; *eligendi, vel* PATRICIUM, *vel* PONTIFICEM, *&c.* Que fait ici ce mot *Patrice?* On ne conçoit pas coment il faut le *conſentement de l'*EMPEREUR pour *élire le* PATRICE: puiſque le *Patrice des Romains* n'étoit autre que l'*Empereur*. Je vais faire part aux Lecteurs des idées qui me viènent à ce ſujet, ſans prétendre les obliger d'en adopter aucune. Ma première idée eſt qu'un *Copiſte* inattentif, que l'on a toujours copié depuis, a rendu par le mot *Patricium* une Abbréviation, qui vouloit dire *Præfectum*. En ce cas, il eſt ici queſtion de l'*Election du Préfet de Rome*. Cette Charge, ſi conſidérable ſous les anciens *Empereurs*, avoit été conſervée par les nouveaux *Empereurs d'Occident*, qui s'étoient réſervé le droit d'y nomer. Ce *Gouverneur de Rome* ne dépendoit que d'eux, ſous CHARLEMAGNE & les *Empereurs* ſes Décendans en ligne maſculine, & contrebalançoit l'autorité des *Papes*, auxquels, en la perſone d'ADRIEN I, CHARLEMAGNE avoit eu l'imprudence, avant d'être *Empereur*, de céder en *Souveraineté ſubordonée* la *Seigneurie* de *Rome* & de ſon *Duché*. Par quelques faits, rapportés dans cet Ouvrage, il paroît que, ſous ces premiers *Empereurs d'Occident*, le *Préfet de Rome* exerçoit ſeul la Juſtice Criminelle au nom de l'*Empereur*, & que les *Officiers du Pape* ne connoiſſoient que des Affaires Civiles. Je n'en ai parlé qu'en doutant, parceque je n'ai pas trouvé de preuves ſuffiſantes pour l'aſſurer avec confiance. Depuis la mort de l'*Empereur* BÉRENGER en 924, juſqu'au couronement d'OTTON I en 961, l'*Empire* avoit été 38 ans vacant; &, pendant cet intervalle, les *Romains*, qui, ſans reſpect pour l'autorité du *Pape*, leur *Seigneur*, avoient oſé ſe doner des *Patrices*, n'avoient ſans doute fait aucune difficulté de choiſir eux-même les *Préfets de Rome*. OTTON I vouloit rentrer dans le *Droit de les nomer*: mais, come le *Peuple* en étoit en poſſeſſion, & qu'il ne faloit pas lui fournir un prétexte de ſe révolter encore après deux révoltes, qu'OTTON venoit de lui pardoner, ce Prince conſentit que l'on conſervât au *Peuple* le *Droit d'élire le Préfet de Rome*, à condition que l'*Election ſeroit approuvée & confirmée par l'*EMPEREUR. J'ajoute que, come, depuis ſon tems, on trouve que ce grand Officier étoit inveſti de ſa Charge par l'*Empereur* & par le *Pape*, ce qui n'avoit pas été ſans doute auparavant, on peut croire que l'*Inveſtiture*, que les *Papes* donoient de la *Préfecture*

I. *Rémarq. ſur le* Decret *de* Léon VIII.

de Rome fut une Conceſſion d'Otton I. Une ſeconde idée, qui me vient, c'eſt que ces mots, *vel* PATRICIUM, *vel* PONTIFICEM, &c. c'eſt à dire *ou le* PATRICE, *ou le* PONTIFE, &c. doivent s'entendre come s'il y avoit, & PATRICIUM & PONTIFICEM; & *le* PATRICE & *le* PONTIFE. Rien n'eſt ſi commun dans les *Chartes* & dans les *Ecrits* de ces ſiècles de barbarie, que des Particules disjonctives emploïées dans des Phraſes où des Particules conjonctives ſeroient exigées par le ſens. Les *Papes* étoient réellement *Patrices de Ravenne* & de *l'Exarchat*. C'eſt à quoi leur *Patriciat* ſe trouve borné par une *Lètre* d'Adrien I à Charlemagne (*6*); & c'eſt par ignorance ou par mauvaiſe-foi, qu'on a prétendu que le *Roi* Pepin *le Bref* avoit fait le *Pape* Etienne II & ſes ſucceſſeurs *Patrices de Rome*. Otton I, lors de ſon couronement, avoit promis à Jean XII de reſtituer à l'*Egliſe Romaine* tout ce que les *Rois d'Italie* avoient uſurpé ſur elle pendant la *Vacance de l'Empire*. Par cette reſtitution, les *Papes* alloient redevenir de fait *Patrices de Ravenne*, come ils l'étoient de droit par la Donation de *Pepin*. Il parut donc à propos de faire revivre ce Titre; & ce peut être pour cela que l'on dit ici que l'*ELECTION du* PATRICE *& du* PONTIFE *DU SOUVERAIN SIÉGE APOSTOLIQUE ne ſe fera point ſans le CONSENTEMENT de l'EMPEREUR*. Mais obſervons une petite ſupercherie des Rédacteurs du *Decret*. La Phraſe, telle qu'elle ſe comporte, fait entendre que le *Pape* étoit *Patrice de Rome*. Il ſe pouvoit qu'Otton & les *Allemans* n'euſſent qu'une connoiſſance très confuſe des raiſons, qui faiſoient prendre au *Pape* le Titre de *Patrice*. En le qualifiant, dans un *Arrêté* des *Etats Généraux*, de *Patrice du Siége Apoſtolique*, on établiſſoit ſon *Patriciat* ſur la *Ville* & le *Duché de Rome*; & l'on croïoit faire un pas vers l'*Indépendance*, à laquelle toutes les manœuvres des *Papes* tendoient depuis un ſiècle & demi. Mais il faut être juſte, il ſe peut qu'on ait mis ici ce *Patrice du Siége Apoſtolique*, ſans aucune mauvaiſe intention. Durant les 38 ans que l'*Empire* avoit vacqué, *Rome* avoit été la proie de la Tirannie. La célèbre Marie Marozie, &, depuis, ſon fils le *Marquis* Albéric, en avoient uſurpé la *Souveraineté* ſur les *Papes*; & l'avoient exercée ſous le Titre de *Patrice*, qu'ils s'étoient fait doner. Quand Albéric mourut, Octavien, ſon fils, qui n'avoit alors que 18 ans, & qui fut bientôt après le *Pape* Jean XII, ſe mit en poſſeſſion de la *Souveraineté de Rome*, ſous le même Titre de *Patrice*. Quelques années après, ſans élection, au moins légitime, il s'empara du *Pontificat*; & réunit ainſi les deux qualités de *Patrice* & de *Pontife*, ou de *Pape*. Léon VIII étoit ſon ſucceſſeur; & les gens, qui compoſoient cette *Aſſemblée d'Etats généraux*, leſquels étoient ſans doute, à raiſon des circonſtances des tems, d'une très grande ignorance, pouvoient trouver tout ſimple que *Léon VIII* ſe qualifiât *Patrice*, puiſque ſon prédèceſſeur avoit porté ce Titre, qu'ils pouvoient regarder come ne ſignifiant que *Seigneur Souverain de Rome*; & le *Pape* l'étoit en effet. Si donc il ne faut pas corriger ici le mot *Patrice* (*Patricium*) en celui de *Préfet* (*Præfectum*); il me paroît qu'il n'eſt pas

(*6*) Voïés T. I, p. 432.

I. *REMARQ. ſur le* Decret *de* LÉON VIII.

douteux que le *Patrice*, dont le *Decret* veut parler, n'eſt autre que le *Pape*, & que les deux *ou* (*vel*) ſont équivalens à deux *&*.

3°. On joint ici les termes d'*élire* (*eligendi*) & de *nomer* (*ordinandi*). Le premier ſe dit du *Pape*; & le ſecond, des *Evêques*. Cette différence ſemble devoir cauſer quelque embarras au ſujet de la ſignification à laquelle j'ai fixé le ſecond. Elle n'en cauſe pourtant aucun. Il faut toujours entendre *ordinare Pontificem, Epiſcopos* (*nomer le Pape, les Evêques*) du *Droit d'en confirmer l'élection*. Mais on parle en cet endroit de l'*élection du Pape* en particulier; parceque les *Romains*, avant leur ſeconde révolte, s'étant engagés par ſerment *de ne point élire le* PAPE *ſans le* CONSENTEMENT *de l'*EMPEREUR, *ou de ſon* FILS, OTTON voulut que ce ſerment fût confirmé par les *Etats généraux*, où, le *Pape* y préſidant, la *Puiſſance Eccléſiaſtique* ſe trouvoit réunie avec la *Puiſſance Civile*. Au fond, cet engagement de *ne point élire le* PAPE *ſans le* CONSENTEMENT *de l'*EMPEREUR ſe réduit à la néceſſité de s'adreſſer à l'*Empereur* pour qu'il *confirme l'Election du Pape*. On ne doit pas oublier que ce *Concile*, ou cette *Aſſemblée d'Etats*, ſe tenoit par ordre d'OTTON, & qu'il y étoit préſent.

*Ce qui ſe fera pourtant ſans qu'il en coûte rien, & bien entendu que l'*Empereur *ſoit lui-même* Patrice, *&* Roi (d'Italie).

Le *Decret* appoſe trois conditions à la jouiſſance du *Droit de confirmer les élections des* PAPES *&* des EVÊQUES.

1°. Il exige que la *Confirmation ſe faſſe ſans qu'il en coûte rien*. On ne voit pas d'abord à quoi ſert-là cette Clauſe. Les *Rois Goths* & les *Empereurs Romains* s'étoient fait païer par les *Papes* une ſomme conſidérable pour la *confirmation de leur élection*. CONSTANTIN *Pogonat* les diſpenſa pour toujours de païer cette ſomme; & l'on ne trouve pas que les *Princes François* euſſent eſſaïé de rétablir à cet égard l'ancien uſage. Mais j'ai dit ailleurs qu'on ne pouvoit pas douter que les *Souverains* n'exigeaſſent pour l'*Inveſtiture des Fiefs*, un Droit, quel qu'il fût, plus ou moins fort, ſelon qu'ils étoient plus ou moins conſidérables; & que les *Fiefs Eccléſiaſtiques* ne devoient pas être exemts de ce Droit. Or le *Clergé*, dont le propre paroît avoir été, dans tous les tems, d'être toujours prêt à recevoir, & rarement à doner, regardoit ce Droit come une eſpèce de vexation, quoiqu'il fût fondé ſur la Juſtice; & nous avons vu que, dans la ſuite, la *Cour de Rome* s'en fit un prétexte pour accuſer les *Empereurs* de la *Maiſon de Franconie*, & ſurtout HENRI III, de vendre les *Evêchés* & les *Abbaïes*. L'accuſation, il faut en convenir, pouvoit avoir une ſorte de vérité, parcequ'apparemment, ce Droit n'aiant rien de bien fixe, on en compoſoit, à peu près come on compoſe aujourd'hui parmi nous au ſujet des *Lots & Ventes*, qui ne ſont en quelque ſorte que ce même Droit, dont les circonſtances, qui le rendent dû, ne ſont pas tout à fait les mêmes. Je reviens. Les *Evêques* vouloient apparemment être exemtés de ce Droit, que ſans doute ils traitoient de Simonie, come on le traita dans la ſuite. C'eſt là peut-être la raiſon de cette Clauſe. J'en entrevois une autre dans une poſſibilité, que l'on pouvoit craindre. Il eſt à préſumer que tous les *Empe-*

reurs, ſe piquant, à l'exemple de Charlemagne, de combler les *Papes* & l'*Egliſe Romaine* de préſens, donoient très gratuitement aux *Papes* l'*Inveſtiture* de leurs *Fiefs Souverains*. Il étoit aiſé de prévoir que les *Allemans*, une fois maîtres de l'*Empire*, ne le laiſſeroient pas ſortir de leur Nation. Come peut-être ils paroiſſoient aux *Romains* plus avides d'argent que les *François*, on craignit qu'il ne prît envie à quelque *Empereur* de ne plus faire aux *Papes* la remiſe, qu'on leur avoit faite juſqu'alors du Dtoit d'*Inveſtiture de leurs Fiefs*; &, come ces *Fiefs* réunis, compoſoienr un aſſés vaſte *Etat Souverain*, ce Droit eût pu ſe trouver très conſidérable, & peut-être même excèdant de beaucoup les groſſes ſommes, que les *Rois Goths* & les *Empereurs Romains* avoient exigées pour *confirmer l'élection des Papes*. Cette ſuppoſition dévoile le motif de la Clauſe, dont il s'agit; & l'on va voir le fruit, que l'on pouvoit ſe propoſer d'en tirer. Le cas arrivant qu'on fît païer aux *Papes* un Droit pour leut *Inveſtiture*, on ſeroit en êtat de ſe plaindre que la *Confirmation de l'Election* n'avoit pas êré gratuite; & l'on ptétendroit alors que l'*Empereur* ſeroit déchu de ce *Droit de Confirmation*, pour avoir péché contre une des conditions auxquelles on ſoûtiendroit qu'il tenoit ce *Droit* de la conceſſion du *Saint-Siège*. Le *Clergé de Rome*, gêné par ce même Droit, avoit, au VIe. Siècle, tenté d'en ſecouer le joug, ſous le règne de Théodoric & ſous le Pontificat de Simmaque, par une première entrepriſe de l'*Autorité Spirituelle* ſur l'*Autorité Temporelle*. Après la deſtruction du *Roïaume des Oſtrogoths*, il avoit fait, en différens tems, diverſes tentatives à cet égard: mais les *Empereurs* avoient toujours ſu ſe reſſaiſir de leur Droit. Enfin la *Cour de Rome* avoit trouvé moïen d'obtenir de Constantin *Pogonat* une *Conſtitution* ſolemnelle, qui permètoit de conſacrer à l'avenir le *Pape élu*, ſans attendre la *Confirmation* de l'*Empereur*. Justinien II, très méchant Prince: mais meilleur Politique en ce point que ſon père *Pogonat*, abtogea cette *Conſtitution*, ou la regarda come non avenue; ſe remit en poſſeſſion du *Droit de confirmer l'élection des Papes*; & l'exerça, par lui-même, ou par les *Exarques de Ravenne*, ſes *Vicaires*. Ces *Exarques* ſurent enfin s'attribuer ce *Droit* come une dépendance de leur qualité de *Gouverneurs Souverains de l'Italie Impériale*. Les *Princes François* qui, come *Patrices des Romains*, ſuccèdèrent, à leur égard, à toutes les ptérogatives des *Exarques*, jouirent de ce *Droit*, que Charlemagne conſerva lotſqu'il devint *Empereur*, & qu'il tranſmit à ſes *Succeſſeurs à l'Empire*. Ce *Droit* ne ſouffrit point d'interruption peudant les 38 ans que l'*Empire* vaqua; puiſqu'on voir dans l'Hiſtoire que les Tirans, Homes, ou Femmes, qui, durant cet intervalle, poſsèdètent *Rome* à titre de *Patrices*, fitent & défirent les *Papes* à leur gté. La *Cour de Rome* ne changea pas, pour tout cela, de deſſein; & réſolut de ne rien négliger de ce qui pouvoit tendre à l'abolition de ce *Droit*. On a vu, dans ce IIIe. Tome, qu'elle en vint à bout, & que ce fut l'ouvrage de Gregoire VII.

2°. Le *Decret* exige que l'*Empereur ſoit Patrice*. Cette ſeconde Clauſe eſt très embaraſſante; &, du premier abord, on eſt tenté de la croire une Interpolation, fruit de l'inattention de quelque *Copiſte*; car, au fond, la Dignité d'*Empereur* renfermoit néceſſairement celle de *Pa-*

I. *REMARQ. ſur le* Decret *de* LÉON VIII.

trice des Romains. Come il eſt cependant queſtion d'un *Acte* fait à *Rome*, & qu'on en a déja vu les *Rédacteurs* porter leurs vues dans l'avenir, ce mot *Patrice* eſt, en cet endroit, une eſpèce de miſtère, qu'il s'agit de percer. De ce que c'étoit aux *Papes* ſeuls, qu'il appartenoit de couroner les *Empereurs*, ils voulurent s'attribuer celui de les choiſir eux ſeuls, ſans le concours des *Romains*; &, depuis la mort de LOUIS II, ils n'oublièrent rien pour y réuſſir. Il ne nous reſte aucun détail de ce qui ſe fit aux élections de CHARLE *le Chauve*, de CHARLE *le Gras*, de GUI, de LAMBERT, & de BÉRENGER: mais nous ſavons que JEAN VIII voulut preſcrire à CARLOMAN, *Roi de Bavière*, qui devoit légitimement ſuccèder à CHARLE *le Chauve*, des conditions, ſans leſquelles il ne lui doneroit point la *Courone Impériale*, & que ce Prince ne parut nullement en diſpoſition de les accepter. JEAN VIII en preſcrivit enſuite à CHARLE *le Gras*, qui fut moins difficile, que ſon frère CARLOMAN: mais nous ignorons quelles elles furent. Il eſt certain, par la manière dont CHARLEMAGNE devint *Empereur*, que ce fut, par le *choix* du *Peuple Romain*, de quelque manière que ce *choix* ſe ſoit fait. Nous voïons du moins certainement que ſon *Couronement* fut précèdé, dans la Baſilique même de Saint-Pierre, d'une *Proclamation* ſolemnelle; &, come ce *Couronement* ne ſe fit pas, ainſi que l'ont dit quelques Auteurs, en vertu d'une réſolution ſecrète du *Pape* LÉON III, il avoit ſurement été précèdé d'une *Election*; ne fût-ce que dans le *Concile*, ou pluſtôt dans l'*Aſſemblée d'Etats généraux*, que CHARLEMAGNE avoit tenue quelques jours auparavant; & dans laquelle les *Evêques* avoient propoſé de le faire *Empereur*. Il eſt donc conſtant que ce fut par les *Romains* que le *nouvel Empire d'Occident* fut établi. D'ailleurs, il eſt conſtant, par la conduite de JEAN VIII, que les *Papes*, avant de conſentir à doner la *Courone Impériale*, ttaitoient avec ceux qu'ils devoient couroner. On en peut conclure qu'ils êtoient en bon chemin, pour arriver au but, qu'ils ſe propoſoient de diſpoſer eux ſeuls de l'*Empire*. On peut auſſi préſumer qu'ils êtoient parvenus à perſuader au *Peuple Romain* que c'êtoit le *Pape*, qui conféroit téellement la *Dignité d'Empereur*, en donant la *Courone*; & que le *Peuple* devoit ſe contenter de *créer* & de *proclamer Patrice* celui qui devoit recevoir la *Courone Impériale*; puiſque CHARLEMAGNE ne l'avoit obtenue, que parcequ'il êtoit *Patrice*. Cela ſuppoſé, les *Empereurs* n'avoient plus été couronés, qu'après avoir été faits *Patrices* par le *Peuple Romain*; & c'eſt ce qu'on avoit du faire au couronement d'OTTON I, en faveur de qui JEAN XII avoit du renoncer au *Patriciat de Rome*, ſans quoi l'on n'eût pas oſé mètre cette Clauſe dans un *Decret*, qui ſe faiſoit en préſence de ce Prince, dont les Ttoupes êtoient diſtribuées dans *Rome*; Clauſe, qui s'inféroit dans les *Actes* d'un *Concile*, d'une *Aſſemblée d'Etats*, qu'il avoit convoquée & qu'il tenoit lui-même, conjointement avec le *Pape*, *Seigneur de Rome*, & ſon Vaſſal; Clauſe enfin, qu'il devoit autoriſer & confirmer par ſa ſignature. Or il pouvoit arriver que, par la néceſſité de quelques circonſtances particulières, un Prince, ſouhaité de tout le Peuple, reçût à la hâte la *Courone Impériale*, avant que le Peuple eût eu le tems de s'aſſembler pour l'*élire* & le *proclamer Patrice*. Cet *Empereur-là*, n'étant

I. *REMARQ. ſur le* Decret *de* LÉON VIII.

point *Patrice*, n'auroit pas le droit de *confirmer les Elections du* PAPE *& des* EVÊQUES. Je ne trouve pas que le cas ſoit jamais arrivé : mais il arriva mieux. Lorſque l'entreprenant *Cardinal* HILDEBRAND, depuis *Pape* GREGOIRE VII, entama l'exécution de ſes projets par l'*Introniſation* d'ALEXANDRE II, qu'il fit faire auſſitôt après l'*Election* & ſans vouloir conſulter la *Cour de Germanie*, il ſe trouva qu'HENRI III, encore très jeune, n'étoit réellement ni *Roi d'Italie*, ni *Patrice*, ni *Empereur*. Il étoit ſeulement reconnu, dans le *Roïaume d'Italie*, come devant être *Roi*, à *Rome* come devant être *Empereur*; &, dans le fait, il ne reçut jamais la *Courone d'Italie*, & ne reçut que très tard la *Courone Impériale*, encore fût-ce de la main d'un *Antipape*, qu'il avoit lui-même intrus dans la Chaire de S. PIERRE. Ainſi, par cette Clauſe & la ſuivante de ce *Decret*, il ſe trouva come légitimement déchu du *Droit de confirmer l'élection des Papes*; & ce *Droit*, bien que GREGOIRE VII eût affecté de faire *confirmer ſa propre élection* par ce Prince, fut perdu pour tous ſes Succeſſeurs.

3°. Le *Decret* veut enfin que l'*EMPEREUR ſoit ROI D'ITALIE*. Cette troiſième Clauſe ne ſouffre point de difficulté : mais elle tend viſiblement à ſupprimer le *Droit de Confirmation*. Il y avoit longtems, qu'il avoit été règlé que, pour prétendre à la *Courone Impériale*, il faudroit être *Roi d'Italie*. L'on ne demande donc ici que ce qui ſe trouvoit établi. Mais il pouvoit arriver qu'un Prince fût couroné *Empereur* avant d'être *Roi d'Italie*. La choſe étoit déja même arrivée. En 875, CHARLE *le Chauve* étoit venu ſe faire *couroner* à *Rome*, pour ſuccéder à ſon neveu l'*Empereur* LOUIS II, & ne s'étoit pas encore fait élire *Roi d'Italie*. C'étoit depuis qu'on avoit règlé que la *Courone du Roïaume d'Italie* ſetoit le degré, qui conduiroit à la *Courone Impériale*. On exige donc ici que, pour exercer le *Droit de Confirmation*, l'EMPEREUR *ſoit en même tems* ROI D'ITALIE. Si par hazard quelque Prince, dans la ſuite, recevoit la *Courone Impériale* avant d'avoir reçu la *Courone d'Italie*, & ſi le *Pontificat* venoit après à vaquer; on ſetoit diſpenſé de lui demander la *Confirmation de l'Election du nouveau* PAPE. Cet *Empereur* auroit beau devenir après cela *Roi d'Italie*, on lui ſoutiendroit, s'il n'étoit pas en état de ſe faire obéir par la force, qu'il ne pouvoit plus exercer un *Droit*, qu'il avoit perdu pour n'avoir pas été *Roi*, lorſque l'occaſion de l'exercer s'étoit préſentée, & qu'il ne pouvoit pas tranſmètre à ſes *Succeſſeurs*, *Empereurs* & *Rois d'Italie*, un *Droit*, que lui-même n'avoit point eu.

Si quelqu'un eſt élu Evêque *par le* Clergé *& le* Peuple, *qu'il ne ſoit point* ſacré, *que le ſuſdit* Roi *ne l'ait* agréé & inveſti.

1°. C'eſt cet endroit, qui fixe la ſignification du verbe *ordinare* (*nomer*) au Droit de *confirmer l'Election des Papes*. On décide donc ici que, dans l'étendue de l'*Empire*, aucun EVÊQUE *ne ſera* SACRÉ, qu'après que l'*Empereur* en aura *confirmé* (car c'eſt le véritable ſens du verbe *laudetur*, pris ici dans l'acception d'*agréer*, d'*approuver*) l'*Election*, & qu'il l'aura gratifié de l'*Inveſtiture des Fiefs* appartenans à l'*Evêché*.

2°. Le *Pape*, joint ci-deſſus aux *Archevêques* & *Evêques*, n'eſt point

nomé dans cet endroit, parceque les *Rédacteurs du Decret*, qui ſans doute étoient du Corps de l'*Egliſe de Rome*, pensèrent que, puiſqu'on ſe propoſoit de dépouiller les *Empereurs* du *Droit de confirmer les élections des Papes*, il ne faloit pas avouer, d'une manière trop nète, qu'on ne devoit pas *intrôniſer* ou *ſacrer les nouveaux* PAPES *que leur* ELECTION *n'eut été confirmée par l'*EMPEREUR.

Si quelqu'un machine quelque choſe de contraire à ce Règlement *& à l'*Autorité Apoſtolique, *nous ordonons qu'il ſoit ſoûmis à l'*excommunication; *&, s'il ne vient point à réſipiſcence, qu'il ſoit puni par* un exil *irrévocable, ou même qu'il ſouffre des* ſupplices.

1°. Ce *Decret* eſt véritablement, come je l'ai dit, l'*Arrêté* d'une *Aſſemblée d'Etats généraux*, ou d'un *Concile mixte*, tel que, ſuivant un uſage qui duroit depuis deux ou trois ſiécles, on en tenoit ſouvent, où l'on délibéroit en même tems ſur les Affaires Eccléſiaſtiques, & ſur les Affaires Politiques. Quand les premières tenoient abſolument à la Religion même, les *Princes*, les *Seigneurs*, & les *Députés du Peuple* n'étoient que témoins des délibérations des *Evêques*; &, pour ces ſortes d'Affaires, l'Aſſemblée étoit un véritable *Concile* préſidé par le *Pape*, ou par tout autre Prélat à qui cet honeur appartenoit. Pour les Affaires de la ſeconde eſpèce, la même Aſſemblée étoit une *Tenue d'Etats* préſidée par le *Souverain*, ou par ſes *Commiſſaires*, & les *Evêques* délibéroient conjointement avec les *Princes*, les *Seigneurs* & les *Députés du Peuple*.

2°. Cela poſé, dans cet endroit, *ce Règlement* (*hanc Regulam*) eſt dit au nom des *deux Puiſſances*; & ces autres mots l'*Autorité Apoſtolique*, au nom de la *Puiſſance Spirituelle*.

3°. C'eſt le *Pape* & les *Evêques* qui prononcent l'*excommunication* contre les Contrevenans à ce qui vient d'être ſtatué.

4°. C'eſt l'*Empereur* & les *Membres Laïcs de l'Aſſemblée*, qui, ſi les Contrevenans ne viènent point à réſipiſcence, les condamnent à l'*exil*, ou même à quelque *ſupplice*.

Il me ſemble qu'une conſéquence néceſſaire de ces *Remarques* eſt que ce *Decret*, mal-à-propos rejeté par les *Ultramontains*, come *accordant trop* aux EMPEREURS, *ne leur accorde abſolument rien*, puiſqu'il ne fait que *reconnoître* les *Droits*, qui leur appartenoient come *Souverains de Rome* & *de l'Empire*; qu'au contraire, à l'aide des *termes impropres* qu'on y emploie, & des *Clauſes* qu'on y insère, on limite ces *Droits*; on les reſtraint; on les change de nature; d'*inhérans* qu'ils ſont, par eux-même, *à la Souveraineté*, l'on s'efforce de les rendre *précaires*; on en fait de pures conceſſions du PAPE & des *Romains*. Il faut avouer qu'OTTON I & ſes *Allemans* étoient peu fins, puiſqu'ils ne s'apperçurent pas que ce *Decret*, en ne faiſant que *reconnoître* les *Droits* appartenans aux *Empereurs*, étoit conçu de manière à ſervir de prétexte à les priver de ces mêmes *Droits*; & que, par conſéquent, loin de leur *accorder* quelque choſe, il leur *ôtoit* tout ce qu'il pouvoit leur ôter. Enfin,

I. *Remarq. ſur le* Decret *de* Léon VIII.

pour achever de dire la vérité ſur cet *Acte*, qui déplaît tant à tous les *Ultramontains*, de tout ce qui nous reſte de ces tems-là, c'eſt la Pièce la plus favorable aux *prétentions* de la *Cour de Rome*.

Je l'ai conſidérée ſeulement come s'étant, depuis ces mots, Nous Léon, *Evêque*, *&c.* juſqu'à la fin conſervée telle qu'elle fut dreſſée, dans le *Concile* de 964. Mais je dois ajouter qu'en l'examinant bien, il eſt impoſſible de n'y pas voir des effets de la hardieſſe des *Interpolateurs*.

1°. Les *Clauſes*, qui renferment les conditions auxquelles on feint d'accorder aux *Empereurs* des *Droits*, qui, de tout tems, leur appartenoient come une émanation néceſſaire de leur *Souveraineté*, ſont vraiſemblablement une addition faite peu de tems avant la *Querèle des Inveſtitures*, & ſous le Pontificat d'Alexandre II, après qu'en plein Conſiſtoire le *Cardinal* Hildebrand eut ſoûtenu hardiment que les *Empereurs n'avoient pas le Droit de confirmer l'Election des Papes*, & *qu'ils ne l'avoient jamais eu*.

2°. Quelques Copies de ce *Decret* & quelques Hiſtoriens, après ces mots, *afin qu'ils* (*les* Archevêques & Evêques) *reçoivent de lui* (*l'*Empereur) *l'*Inveſtiture, ajoutent, *par la* Crosse & *l'*Anneau. L'uſage, annoncé par ces derniers mots, fut préciſément le prétexte de la *Querèle des Inveſtitures*. Ces mots n'ont été ſans doute ajoutés, par quelque Partiſan de l'*Empereur* Henri III, qu'après qu'Hildebrand, devenu *Pape* Gregoire VII, eut attaqué cet *Empereur* & d'autres *Souverains* ſur leur uſage d'*inveſtir les* Evêques *par la* Crosse & l'Anneau.

II. *Du* Serpent d'Airain, *placé dans la Nef de la* Baſilique de Saint-Ambroiſe *à* Milan, *& de la* Statue d'Hercule, *qui s'y voïoit autrefois*.

1°. On voit à *Milan* dans la *Baſilique de Saint-Ambroiſe*, un Serpent de Bronze ſur une Colone de Marbre. J'ai rapporté, dans les *Additions & Corrections* du II Vol. p. xxviij, ce qu'en dit Muratori dans ſes *Annales*. Il renvoie à ce qu'il en avoit dit plus au long dans la *Diſſertat. LIX* des *Antiquit. d'Ital.* : mais, avant d'en faire ici l'Extrait, il ne ſera pas hors de propos de rendre comte de ce qu'en dit le Puricelli, qui regarde ce Serpent come un Relique très autentique.

Commençons pourtant par voir ce qu'on lit à l'Année 971 de l'*Hiſtoire du Roïaume d'Italie* de Sigonius, qui, come j'en ai fait la remarque ailleurs, confond, au ſujet d'une Ambaſſade à *Conſtantinople*, Arnulf I avec Arnulf II, l'un & l'autre *Archevêques de Milan*, & l'*Empereur* Otton I avec Otton III, ſon petitfils. *L'*Archevêque Walpert *étant mort*, dit-il, *l'*Empereur Otton I *mit en ſa place le* Soûdiacre Arnulf, *& l'envoïa vers* Jean (Tzimiscès), Empereur de Conſtantinople, *pour demander une ſeconde fois* Théophanie, Nièce *de ce* Prince, *en mariage pour ſon* Fils (Otton II). *Cet* Archevêque *partit, aiant avec lui beaucoup de* Princes *& d'*Evêques; *& l'*Empereur *le reçut avec politeſſe. Il y eut ceci de mémorable, qu'il mena l'*Archevêque

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue d'HERCULE.

voir ſon Tréſor ; & le pria d'y prendre quelque choſe, qui lui fît plaiſir. ARNULE *tira de ſon doigt une Bague de grand prix, qu'il mit dans le Tréſor, & prit un* SERPENT D'AIRAIN, *que les* Grecs *aſſuroient avoir été fait du même airain, dont autrefois* MOÏSE *avoit fait le ſien dans le* Deſert. *Ce* SERPENT, *apporté depuis à* Milan *& mis dans la* Baſilique de Saint-Ambroiſe, *ſert encore aujourd'hui, par la vénération des Peuples pour lui, de témoignage à l'ancienne Tradition. Voila,* dit le PURICELLI, *Monum. de la Baſil. Ambroſ.* p. 302, *ce que* SIGONIUS *rapporte de cet* Archevêque *ARNULF & de ce* SERPENT D'AIRAIN, *qui ſe voit, juſqu'à ce jour, élevé ſur une Colone de Porphire dans la* Baſilique de Saint-Ambroiſe. *Le plus grand nombre cependant des* Hiſtoriens Milanois *veulent que ce ſoit ARNULF II, qui l'ait apporté de* Conſtantinople, *& placé dans cette BASILIQUE.* Cet Auteur remarque enſuite « Que ce fut, non un *Archevêque de Milan*, qui fut chargé d'al-» ler faire la ſeconde demande de la *Princeſſe THÉOPANIE* : mais » LIUTPRAND, *Evêque de Crémone* ; ce qu'il prouve par la *Relation*, » que cet *Evêque* nous a laiſſée *de ſon Ambaſſade* ». Il relève, par occaſion, une faute de *BLAISE de' ROSSI*, qui, dans ſa *Table dyptique des Evêques de Crémone*, met la mort de *LIUTPRAND* en 965, pendant qu'il paroît certain que ce *Prélat* vivoit encore en 970. Il prouve enſuite la vérité de l'Ambaſſade de l'*Archevêque ARNULF II* par le témoignage de l'*Hiſtorien ARNULF* ; & rapporte ces paroles du II Liv. de l'*Hiſtoire de Milan* de cet Ecrivain. *L'*Empereur (OTTON III) *avoit précédemment réſolu de ſe marier dans la Maiſon de ſa Mère (THÉOPHANIE). Pour cet effet, le Vénérable* Archevêque *ARNULF, par ordre du* Roi, *partit ; &, paſſant la mer, ſe rendit à* Conſtantinople. *Il fut reçu, par le* Monarque *de ce païs, avec de grands honeurs ; ſe conduiſit, dans cette Ville capitale, d'une manière très convenable pour un* Evêque ; *& s'y fit ſi bien aimer, qu'il obtint tout ce qu'il demanda.* Le ſilence de l'*Hiſtorien* ſur le *SERPENT D'AIRAIN*, dont il ne parle nulle part, fait dire au PURICELLI, p. 305 : *Voila pourquoi je penſe que la* Baſilique de Saint-Ambroiſe *eſt pluſtôt redevable de ce SERPENT D'AIRAIN à l'*Archevêque *ARNULF II, qu'au I. Ainſi, lorſque nous en ſerons à ſon tems, nous traiterons de ce SERPENT plus au long.*

Il commence à tenir parole, p. 318, & finit, p. 331. Je le vais faire parler : mais en l'abregeant très conſidérablement. *L'*Archevêque *ARNULF II, revenant, en* 1002, *de* Conſtantinople, *en rapporta le SERPENT D'AIRAIN, qu'il plaça dans la* Baſilique de Saint-Ambroiſe. *GALVANO FIAMMA*, Grande Chroniq. *chap.* 235, *dit*, « *Qu'OTTON III envoïa cet* Archevêque *à* Conſtantinople *demander en ma-*» *riage pour lui la* Fille *de l'*Empereur, *laquelle étoit très belle* » ; *& cite ces paroles de la* Chroniq. *de DATIUS.* Quand il ſe préſenta devant l'*Empereur*, il plaça dans le Palais de l'*Empereur*, ſur un Tapis de drap d'or, un grand Cheval, qu'il avoit, lequel étoit ferré d'or avec des clous d'argent. Pour lui, vêtu pontificalement, aiant au cou l'Etole, qu'il portoit toujours, accompagné de deux *Ducs* & de *Prélats* de différens ordres, il rendit compte à l'*Empereur* du motif de ſon voïage.

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

L'*Empereur* y conſentit, & recommanda ſa *Fille* à l'*Archevêque*. Et il dit à l'ARCHEVÊQUE: *Entrons dans la Chambre de notre Tréſor; & tout ce qui vous plaira, vous ſera donné.* Alors l'*Archevêque*, come il avoit le cœur extrêmement généreux, ne voulant rien ôter du Tréſor de l'*Empereur*: mais au contraire y voulant ajouter, ajouta réellement au Tréſor de l'*Empereur* un Anneau précieux qu'il portoit au doigt; & reçut enſuite pour *Relique* le SERPENT D'AIRAIN, que MOÏSE avoit fait dans le *Deſert*. Il l'apporta, & le mit enſuite dans la *Baſilique de Saint-AMBROISE. Il eſt, après cela, parlé, ſoit par* DATIUS, *ſoit par* GALVANO, *d'un Souper donné par l'*Archevêque *à l'*Empereur, « *qui fit réflexion,* » *après avoir promis d'y venir, qu'il ne convenoit pas à ſon rang d'aller* » *manger dans une Auberge, & qui, pour l'éviter, fit défendre dans toute* » *la Ville que l'on vendît du bois à l'*Archevêque: *mais, par l'ordre d'AR-* » *NULF, on ſe ſervit de graiſſe de Porc, au lieu de bois, pour faire un* » *ſouper, dont la magnificence fit dire à l'*EMPEREUR: Aucun Prélat » dans le Monde n'eſt auſſi magnifique. *Au tems convenable, l'*Archevê- » que *partit avec la* Fille *de l'*Empereur ». Cependant, *dit enſuite* GALVANO, l'on apprit la mort de l'*Empereur* OTTON. La *Princeſſe* reſta près de ſon *Père* à *Conſtantinople*, & l'*Archevêque* revint à *Milan*. GALVANO *rapporte à peu près les mêmes choſes dans ſon* Bouquet de Fleurs, *Ch.* 137: *mais il conclut ſon récit d'une maniere plus exacte en diſant:* Toutefois avant que cette *Princeſſe* arrivât auprès de l'*Empereur* OTTON, ce *Prince* mourut. . . *Or* ARNULF, *Archevêque de Milan*, aiant appris, auprès du Port de *Bari*, la mort de l'*Empereur*, renvoïa la *Princeſſe* à ſon *Père* à *Conſtantinople*, & revint lui-même à *Milan*. GALVANO *dit encore, dans ſa* Grande Chronique, *conſervée en Mſt. dans la* Bibliothéque Ambroſienne, « *Qu'*ARNULF *avec le* SER- » PENT D'AIRAIN, *reçut un* Morceau de la VRAIE CROIX, *&* » *qu'il mit l'un & l'autre dans la* Baſilique de Saint-Ambroiſe; *le* Mor- » ceau de la VRAIE CROIX *renfermé dans une grande* Croix *de bois,* » *qui, pour cette raiſon, n'a jamais reçu la peinture, & le* SERPENT » D'AIRAIN *vis à-vis ſur une Colone de pierre* ». *La* Fleur des Fleurs *dit la même choſe en peu de mots. Le* SERPENT *eſt encore aujourd'hui ſur ſa Colone au côté gauche de la Nef de la* Baſilique, *en entrant par la grande Porte. Au Pilier de la droite, lequel eſt preſque vis-à-vis de cette Colone, eſt ſuſpendue une grande* CROIX de bois, *dans laquelle on prétend qu'eſt le* Morceau de la VRAIE CROIX: *mais on n'a là deſſus aucune certitude. Peut-être cette* CROIX *étoit-elle autrefois placée droite ſur une Colone, miſe ſur la même ligne que celle du* SERPENT. *Ainſi, l'on voïoit vis-à-vis l'une de l'autre la* Choſe figurée *& la* Figure. *On ſait qu'il eſt d'uſage de regarder le* SERPENT, *élevé par* MOÏSE *dans le* Deſert, *come aiant été la* Figure *de la* CROIX *de* JÉSUS-CHRIST.

Pluſieurs anciens Catalogues des Archevêques de Milan, *& beaucoup d'*Hiſtoriens *diſent que le* SERPENT, *qu'on voit à* Saint-Ambroiſe, *eſt le même que celui de* MOÏSE: *mais ils ont contre eux le Ch.* 18 *du IVe. Liv. des* Rois *dans lequel on lit* « *Qu'*EZÉCHIAS *le fit briſer, parcequ'il le vit de-* » *venir un objet d'Idolâtrie pour les* Juifs ». *A quoi l'on répond, ou qu'on*

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

le rétablit, en remêtant les morceaux à leur place, ou qu'on en refondit un pareil du même airain; & qu'aiant été transporté à Conſtantinople, *il avoit été depuis, par l'*Archevêque *ARNULF, apporté de cette Ville à* Milan. *Mais quelques-uns de ces Auteurs ſe trompent, en diſant que ce fut de l'*Empereur *NICÉPHORE PHOCAS, qu'ARNULF le reçut, puiſque cet* Empereur *étoit mort pluſieurs années avant l'Ambaſſade de l'*Archevêque. *D'autres ſe trompent encore plus groſſièrement, en diſant que ce fut, non pas ARNULF II: mais ARNULF I, à qui NICÉPHORE fit ce préſent, lorſqu'il fiança ſa* Niéce *THÉOPHANIE, non avec OTTON II: mais avec OTTON III; come s'il n'étoit pas certain que THÉOPHANIE fut la* Femme *d'OTTON II, & la* Mère *d'OTTON III.*

Voici ce qui ſe trouve de cette CROIX & de ce SERPENT dans la Viſite Archiépiſcopale *que S. CHARLE BORROMÉE fit de la* Baſilique de Saint-Ambroiſe *en 1566.* L'*Autel*, appellé de *la Croix rouge*, bâti dans le milieu de l'Egliſe à côté d'un Pilier, fut doté par le Seigneur ETIÈNE *de* ROSATE. Leſdits vénérables *Moines* le poſsèdent. Cet *Autel*, conſtruit, come il eſt dit ci-deſſus, dans le milieu de l'Egliſe, à l'ornement de laquelle il nuit en quelque ſorte, doit être ôté (*come il l'a réellement été*) & transféré (*c'eſt à dire réuni*) à quelqu'autre *Autel.* Et vis-à-vis eſt un certain SERPENT D'AIRAIN poſé ſur le haut d'une certaine Colone de Marbre, lequel on dit communément être le même, que MOÏSE, par l'ordre de Dieu, fit fabriquer dans le *Deſert*, pour guérir une Maladie Epidémique. Il s'y pratique quelques *Superſtitions* de la part des Femmes pour les Enfans attaqués de Vers. *Beaucoup d'Ecrivains parlent de ces* Superſtitions: *mais le* Dominiquain *BUGATTI ſoûtient avec chaleur*, « *Que, ſi, le lendemain du Jour de Pâque, on* » *amenoit les Enfans devant ce SERPENT & cette* CROIX, *c'étoit non* » *pas une* Superſtition: *mais un* Culte religieux ». *L'uſage s'en eſt abolì totalement. Au reſte, un ancien* Tableau des Indulgences *accordées à cette* Baſilique, *porte:* Item. Pour chaque perſone, qui viſite la très glorieuſe CROIX, placée au milieu de l'Egliſe à côté du SERPENT D'AIRAIN, cinq (*Indulgences*) chaque jour de la Semaine; & le double le Vendredi.

C'eſt une choſe remarquable que, dans cette Baſilique, *on ne voit aujourd'hui même nulle part ailleurs, l'*Image de la *CROIX, qu'auprès de ce SERPENT, ſa véritable* Figure. *Cependant, ſuivant l'ancien uſage de l'*Egliſe de Milan, *& come S. CHARLE a, de ſon tems, ordoné qu'on le pratiquât dans toutes les Egliſes, & ſurtout dans les Paroiſſes, on voit dans toutes les Egliſes de la Ville & du Diocèſe, & principalement dans les plus conſidérables, une* Croix, *placée ſous la voûte du Chœur entre le Grand-Autel & le Peuple.*

Nous avons des Ecrivains qui diſent que ce SERPENT fut élevé par S. AMBROISE dans cette Baſilique. *On lit, dans une* Chronique *Mſte., que l'on croit l'Ouvrage d'un* Théologien, *appellé PIERRE SORESSINA:* Ledit S. AMBROISE eut de THÉODOSE le très précieux *Clou*, que l'on gardoit à *Conſtantinople*, & que la très heureuſe HÉLÈNE, *Mère* de l'*Empereur* CONSTANTIN, avoit fait convertir en *Mors de Cheval*, lequel étoit un des *Clous* enfoncés dans le Corps de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST. Item. Le même S. AMBROISE trouva dans la

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

Ville même de *Conſtantinople* un SERPENT D'AIRAIN, que l'on diſoit être, come on le dit encore aujourd'hui, le SERPENT de MOÏSE, qui le fit, par l'ordre de Dieu, fabriquer dans le *Deſert*; & ce SERPENT étoit la *Figure* de la *Paſſion* à venir *de* JÉSUS-CHRIST. Il emporta ces choſes avec lui, & les apporta à *Milan*. Or il mit, de ſes propres mains, dans l'*Egliſe de Saint-Sauveur*, appellée aujourd'hui *de Sainte-Thècle*, le *Clou*, c'eſt à dire le *Mors*, en préſence du Peuple, qui vit cette cérémonie avec beaucoup de reſpect & de dévotion, en répandant des larmes en abondance. Pour le SERPENT D'AIRAIN, il le mit dans l'*Egliſe des Saints-Martirs* (PROTAIS & GERVAIS) qu'on appelle aujourd'hui *de Saint-Ambroiſe*, ſur une Colone de pierre, auprès de la CROIX, que l'on couvre d'un Drap rouge; & qui, dans différens tems, a fait beaucoup de miracles. *C'eſt ce que dit cet Auteur, en parlant des tems & des actions de S.* AMBROISE. *Mais, lorſqu'enſuite il parle de l'Epiſcopat d'*ARNULF II, *il aſſure que le même* SERPENT *lui fut doné par l'*Empereur de Conſtantinople. *LÉANDRO* ALBERTI, *dans ſa* Deſcription de l'Italie, *Article de* Milan, *adopte le récit de* SORESSINA, *que je viens de rapporter, & le traduit en Italien. Le* Jéſuite FRANÇOIS SCHOTT *adopte auſſi le même récit, dans ſon* Voïage d'Italie, *Liv. I: mais, par une mépriſe, excuſable dans un Etranger, en parlant de la* Baſilique de Saint-Ambroiſe, *il la nome l'*Egliſe de Saint-Ambroiſe-au-Bois. *Cette* Egliſe *eſt dans le Faubourg de la* Porte de Come, *éloigné de la* Baſilique *environ un mille. Le* TRAITÉ des différentes INDULGENCES & des CORPS SAINTS de la Ville & du Diocèſe de MILAN, *mis au jour en* 1515, *attribue à S.* AMBROISE, *ſur la foi des anciens* Regiſtres, *d'avoir fait élever ce* SERPENT *& cette* CROIX. *Le même* Traité *dit auſſi*, « *Qu'enſuite d'une Viſion céleſte, le même* Saint *trouva dans* Rome » *le* Tableau, *ſur lequel* PILATE *avoit écrit:* JESUS Nazarenus Rex » Judæorum; *& que, l'aiant apporté ſecrètement à* Milan, *il le fit inſé-* » *rer dans la* CROIX, *élevée auprès du* SERPENT. . . *Mais ce ne doit avoir été qu'une partie de ce* Tableau, *puiſqu'on en voit à* Rome *une partie dans l'*Egliſe de Sainte-Croix.

Quoiqu'il ſoit certain, par les Autorités allèguées ci-deſſus, que notre Baſilique de Saint-Ambroiſe *poſsède le* SERPENT *de* MOÏSE, *ſoit en entier, ſoit en partie, & qu'elle le tient, ou de S.* AMBROISE, *ou de l'*Archevêque *ARNULF II; quelques Auteurs, même des nôtres, en font un* SERPENT profane & païen; *&, ce qui doit le plus étoner, ils font agir ici S.* AMBROISE. FLAVIO BIONDO, *parlant de la* Théologie *des* Phéniciens, *dit:* Ils appellent *Démon heureux* (ou *Bon Génie*) le SERPENT, Animal très divin, diſent-ils, que l'on appelle OPHIS, auquel ils ſacrifient come aux autres Dieux. Je ſuis étoné de ce que, pour rendre plus agréable aux *Chretiens* la très ſainte *Religion* de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, le ſaint *Docteur de l'Egliſe* AMBROISE ait placé dans ſon *Egliſe de Milan*, où l'on le voit encore aujourd'hui, cet OPHIS, appellé par les *Latins* SERPENS, tel qu'il étoit adoré par les *Italiens Gentils*, à l'imitation des *Phéniciens*. DONATO BOSSIO, *dans ſa* Chronique de Milan, *commencée à l'an de* JÉSUS-CHRIST 390, *dit, après avoir parlé de la mort de S.* AMBROISE: Il rétablit un *Temple*, révéré de

ſon tems ſous le nom de BACCHUS, lequel, avant la venue de JÉSUS-CHRIST, avoit été conſacré à ESCULAPE, *Inventeur de la Médecine.* La preuve en eſt qu'aujourd'hui, preſque au milieu de ce *Temple*, ſur une Colone de Marbre eſt un SERPENT D'AIRAIN, forme ſous laquelle on adoroit ESCULAPE, que les Peuples avoient coûtume d'aller viſiter pour lui demander humblement la guériſon de leurs maladies. Cette *Superſtition* s'eſt ſi bien maintenue, qu'aujourd'hui même encore, le Lundi d'après le Dimanche de la Réſurrection, jour auquel on célèbre la fête du *S. ANGE*, on y porte, tous les ans, les Enfans contre la maladie des Vers. Il n'eſt pas vrai, quoique des *Chroniques Milanoiſes* le diſent, qu'un certain *Archevêque* fit mettre là ce SERPENT, en mémoire de celui, que MOÏSE, par l'ordre de Dieu, fit faire dans le *Deſert* pour délivrer le *Peuple d'*ISRAËL, au jour qu'il le viſiteroit, de la cruauté des *Serpens.* FRANCESCO CICERAIO *ſe montre du même ſentiment dans ſes deux Livres Mſts. des* Anciens Monumens de la Ville de Milan, *oubliés par ALCIAT. Cet Ouvrage eſt dans la* Bibliothèque Ambroſiène. *Notre SERPENT fait* le XIIe Monument *du premier Livre. Après ce Titre :* Que les *Anciens* ont adoré, pour ESCULAPE, le SERPENT, & que cet Animal lui étoit conſacré, l'*Auteur dit.* Cette *Egliſe* (*de Saint-Ambroiſe*) fait voir un Ouvrage admirable de l'Art des *Anciens* dans ce SERPENT D'AIRAIN, élevé ſur une Colone, & très remarquable. Les *Ignorans* croient que c'eſt le même, que MOÏSE ſuſpendit au haut d'une Fourche par l'ordre & le commandement de Dieu très bon & très grand. Le *Juriſconſulte* ARLUNO penſe tout autrement, & c'eſt, je crois, le vrai, dans ſon Livre *Des ORIGINES de la Ville de MILAN.* Il croit « Que » c'eſt l'*Image* du SERPENT *d'Epidaure*, adoré pour ESCULAPE ». Nous apprenons du Liv. IX de FLORUS, du Ch. XXII des *Homes illuſtres* de PLINIUS CÆCILIUS (*d'*AURELIUS VICTOR), du Liv. XXIX de l'*Hiſtoire Naturelle* de PLINE, « Que les *Romains*, affligés de la Peſte, amenèrent d'*Epidaure* à *Rome* un SERPENT, au lieu de la *Statue d'ESCULAPE ;* & PLINE *l'Ancien*, dans l'endroit cité, dit que cet Animal étoit conſacré à ESCULAPE, parce que les *Anciens* croïoient trouver en lui le remède à beaucoup de maladies; car les *Anciens* croïoient *ESCULAPE* très puiſſant dans la Médecine. *CICERAIO ſe trouve compris dans le reproche d'ignorance, que renferment ces paroles du Liv. V de l'*Hiſtoire de l'Egliſe de Milan *par JOSEPH RIPAMONTE.* Dans la *Baſilique de Saint-Ambroiſe*, une Colone très anciène porte un SERPENT D'AIRAIN, qui lance ſa langue à trois pointes, & s'élève avec fureur. Le *Vulgaire ignorant* a longtems cru, ſur une Tradition ſans ſource & ſans auteur, que c'étoit un *Emblême* d'ESCULAPE. *On peut voir ce que cet Ecrivain dit de ce SERPENT, tant en cet endroit, qu'au IXe Livre, en parlant de l'*Archevêque ARNULF. *On en trouvera d'avantage dans l'*Hiſtoire de la Patrie *de TRISTANO CALCO, Liv. III, au commencement, & Liv. VI, à l'année 1019. Mais j'abrége ; & je me contente de rapporter ce paſſage du Liv. III.* L'autre *Statue*, placée ſur le haut d'une Colone de Marbre, eſt un *SERPENT*, la tête levée, la gueule ouverte, la langue lancée, la queue en l'air ſinueuſement repliée, la moitié de la longueur du corps tout à fait roulée en cercle. Je ne trouve point encore

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

quel en peut être l'Auteur ; & je n'admets point les fables, que l'on en comte parmi le Peuple. Quelques-uns diſent qu'il fut apporté de *Conſtantinople* par ARNULF, *Archevêque de Milan*, qui le prit dans le Tréſor de l'*Empereur*, & mit en ſa place un Anneau, qu'une très groſſe pierre précieuſe ornoit. Je regarde cette allégation come une vaine preuve, parce que l'autre *Arnulf*, de la même Famille que cet *Archevêque*, & d'ailleurs *Hiſtorien exact*, n'en fait abſolument aucune mention. *Nulle, je l'avoue : mais il parle du départ de cet* Archevêque *pour* Conſtantinople ; *& dit qu'il s'y rendit ſi cher à l'*Empereur ; *qu'il en obtint tout ce qu'il lui demanda. Par une ſuite du témoignage de cet* Hiſtorien, *ne ſe peut-il pas que l'*Archevêque *ait reçu quelque préſent, quoique l'*Hiſtorien *n'en parle pas? Combien d'autres choſes du même tems n'a-t-il point paſſé ſous ſilence? Cet* Axiome *des* Dialecticiens *ſuffit pour détruire l'avantage, que* CALCO *tire du ſilence d'*ARNULF. Un *Argument négatif*, tiré de l'autorité du témoignage de quelqu'un, ne conclut abſolument rien. ARNULF, Hiſtorien *certainement* exact, *ne parle point de ce* SERPENT D'AIRAIN, *apporté de* Conſtantinople, *& mis dans cette* Baſilique *par cet* Archevêque *ARNULF. Donc ce n'eſt pas cet* Archevêque *qui l'apporta. Je nie la conſéquence. Aſſés d'autres Ecrivains, come on l'a vu plus haut, en ont parlé, pour que l'on n'ait pas lieu d'en douter.*

La *Dialectique* du PURICELLI n'a pu ſéduire MURATORI que j'abregerai. Dans la *Diſſert. LIX* des *Antiq. d'Ital.* il dit, col. 73 : *Dans la Grande-Nef de la* Baſilique de Saint-Ambroiſe *on voit, ſur une Colone de Marbre, un* SERPENT D'AIRAIN, *que Landulf* l'Ancien, *Liv. II, Ch.* 18, *dit apporté de* Conſtantinople, *vers l'an* 1003, *par l'*Evêque *ARNULF, & qu'il croit le même* que MOÏSE, averti par l'ordre de Dieu, éleva dans le Deſert en préſence des *Fils d'*ISRAËL ; *opinion, qui ne mérite que d'être ſifflée, puiſqu'elle a contre elle l'*Hiſtoire Sainte *& la* Tradition des Pères. *Le* PURICELLI *s'eſt beaucoup étendu ſur ce* SERPENT D'AIRAIN ; *& bien plus encore* PIERRE-PAUL BOSCA, *qui, prodigue de ſon tems, a fait imprimer ſur ce ſujet de peu d'importance un Livre, dans lequel il a raſſemblé les traditions du Peuple, & les opinions des Gens de Lètres, leſquelles ſont ridicules pour la pluſpart. Des Savans en aſſés grand nombre, entre autres le célèbre* ALCIAT, *ont ſoupçoné, dans ce* SERPENT, *un reſte opiniâtre de* Superſtition Païène, *come s'il repréſentoit* ESCULAPE, *adoré par les* Grecs *& par les* Romains *ſous la Figure d'un* Serpent. *Pour moi, je penſe, qu'on n'a mis là ce* SERPENT *dans la* Baſilique de Saint-Ambroiſe, *que pour exprimer ce que* JÉSUS-CHRIST *dit dans S.* JEAN, *Ch. III, V.* 14 : Come MOÏSE éleva le SERPENT dans le Deſert, il faut que le *FILS DE L'HOME* ſoit élevé de même. *Voici ce qui peut rendre ma conjecture certaine. On conſerve dans la* Bibliothèque d'Eſte *un* COMMENTAIRE *d'*ANGELO DECEMBRI de *Vigevano* ſur les *Proceſſions du Mois de Mai*, & ſur les *Dévotions des Anciens* (1). Ce DISCOURS, *lit-on au Frontiſpice*, ou ce COMMENTAIRE, fut fait à *Milan*, & dans le *Temple du très heureux S.* AMBROISE, le premier de *Milan*, dans les jours de Mai, pendant trois deſquels on fait des *Pro-*

II. (1) Angeli Decembris Vigevii | *jis ac Veterum Religionibus, ad Cl. Commentarius de* Supplicationibus Ma- | *V.* Johannem Tuſcaneliam.

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

ceſſions en l'honeur de JÉSUS-CHRIST, l'An du même MCCCCXLVII (2). *Ce Mſt. appartint autrefois à* JEAN TOSCANELLA. *C'eſt à lui que l'Auteur adreſſe l'Ouvrage. On en trouve une* Copie *parmi les Mſts. de la* Bibliothèque Ambroſiène; *&* TOSCANELLA, *dans cette* Copie, *eſt qualifié* Secrétaire. *Il l'étoit ſans doute du* Duc de Milan. *L'Auteur conjecture que S.* AMBROISE, *quand il voulut bâtir la* Baſilique, *qui porte ſon nom, fit détruire ce qui reſtoit des* Temples *des* Païens, *& qu'il en emploïa les matériaux à la conſtruction de celui qu'il deſtinoit au vrai Dieu.* Sur une *Colone* à gauche, il mit un SERPENT D'AIRAIN, qui ſe lève ſur ſa queue roulée en pluſieurs replis, parceque ç'avoit été l'*Idole* des *Ariens*, ou parcequ'il avoit été dédié peut-être à ESCULAPE, à qui le *Serpent* eſt conſacré.... Sur une autre Colone, il mit une belle *Image du* CRUCIFIX. Ce contraſte fut imaginé par le même Fondareur, afin que lorſque nous adorerions humblement l'une en fixant ſur elle nos regards & notre eſprit, nous tournaſſions le dos à l'autre en ſigne de mépris. *Conjecture abſurde. Les premiers* Pères de l'Egliſe *& ſurtout S.* AMBROISE, *qui fut auſſi ſage que ſaint, n'étoient pas aſſés dépourvus de ſens pour placer, dans les* Temples *dédiés à* JÉSUS-CHRIST, *les* Simulachres des Faux-Dieux, *come des objets d'exécration pour la* piété du Peuple. *Ils les renverſoient; ils les déroboient avec le plus grand ſoin aux ieux d'un Peuple, qui pouvoit aiſément retomber dans l'*Idolâtrie. *Ce qui me paroît le plus vraiſemblable eſt la raiſon pour laquelle, j'ai dit d'abord que l'on a mis là ce* SERPENT D'AIRAIN. *Le* SERPENT *de* MOÏSE *fut élevé dans le* Deſert *pour que ceux des* Iſraélites, *que les* Serpens *avoient bleſſés, fuſſent guéris, en le regardant. C'étoit, come on le voit, la* Figure *du* CHRIST *à venir, par qui le Genre humain, qui le regarderoit attaché à la* CROIX, *devoit être guéri. Les Anciens élevèrent donc deux* Colones *dans la* Baſilique de Saint-Ambroiſe. *Sur l'une, ils placèrent l'*Image de la Vérité, *c'eſt à dire du* CHRIST en CROIX: *& ſur l'autre, ils mirent le* Simbole *du* CHRIST crucifié, *c'eſt à dire l'*Image *du* SERPENT *élevé dans le* Deſert *par* MOÏSE. *Dans l'une & dans l'autre, le culte ſe rapportoit à* JÉSUS-CHRIST; *& l'on ne témoignoit pas ſon mépris pour le* Simbole *d'*ESCULAPE, *ou pour quelque* Idole des ARIENS, *que l'on n'a jamais accuſés d'*Idolâtrie. *La tradition étoit, chés les Anciens, que ce* SERPENT *étoit l'*Image *de celui de* Moïſe. *Dans la ſuite, le petit Peuple, dont quelques Savans, entre autres* LANDULF l'Ancien, *ont adopté l'opinion, ſe perſuada que c'étoit le* SERPENT *même, que* MOÏSE *avoit fait fondre. C'eſt une fable, qui ne mérite pas d'être réfutée.*

20. LANDULF *le Jeune* nous a fait voir, dans ce Volume, ſon *Oncle* LIPRAND monté ſur le Marbre, qui portoit la *Statue d'*HERCULE, placée contre la porte du Chœur de la *Baſilique de Saint-Ambroiſe.* D'ailleurs GALVANO FIAMMA nous a dit, dans le ſecond Volume, qu'avant la Cérémonie du Couronement des *Rois d'Italie* à *Milan*, on conduiſoit ces *Princes* à cette *Statue*, dont ils baiſoient les pieds, par reſpect pour les *Rois d'Anghiera*,

(2) *Hic* Sermo, *ſive* Commentarius *factus eſt* Mediolani, *& in Mediolanenſi Templo primario Beatiſſimi Divi* Ambroſii, *diebus autem Majalibus, quibus per triduum Litationes* Chriſto *referuntur, Anno ejuſdem MCCCCXLVII.*

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue d'HERCULE.

qui la portoient dans leurs Enſeignes ; & j'ai pris ſoin d'avertir que ces *Rois d'Anghiera* n'étoient qu'une fable.

TRISTANO CALCO, vers le commencement du troiſième Livre de ſon *Hiſtoire de la Patrie*, parle de cette *Statue*, come d'une Antique de marbre d'une très grande beauté. *Les Gens de Lètres*, dit-il, *doutent ſi c'eſt* HERCULE *ou* PAN, *qu'elle repréſente ; parce que, tenant en l'air d'une main un Lion par la queue, elle paroît menacer de le batre avec un bâton recourbé qu'elle a dans l'autre main, & parce qu'une peau de Chèvre tombant des épaules de cette Figure nue, cache par un petit nœud ce qu'il faut en cacher par devant.* ANDRÉ ALCIAT, dans ſes *Antiquités* Mſtes. *de Milan* citées par le PURICELLI dans ſes *Monum. de la Baſilq. Ambroſ.* pp. 503 & 4, dit, « Que cette *Statue* eſt l'ouvrage d'un très habile Sculpteur, & que » le Peuple croit qu'elle réprèſente HERCULE : Qu'elle eſt crue par quel- » ques-uns celle du *Dieu* PAN ; mais qu'il penſe que c'eſt celle de » BACCHUS, non ſeulement à cauſe de la Peau de Chèvre qui la cou- » vre ; mais encore à cauſe du Bâton de Vigne, qu'elle tient à la main. » Quant au Lion qu'elle tient de l'autre main, il trouve qu'il ſert à » confirmer ſon opinion, qu'il appuie ſur quelques ſurnoms donés par » des *Poètes Grecs* à BACCHUS, & ſur ce que, dans les *Grenouilles* » d'ARISTOPHANE, il eſt parlé de ce Dieu dècendant aux Enfers, ha- » billé come HERCULE ». MURATORI, dans la *Diſſertation* citée plus haut, col. 73, s'étend peu ſur cette *Statue*. *Les* Gardiens *& les* Miniſtres *de la célèbre* Baſilique Ambroſiène *ne ſe faiſoient pas ſcrupule*, dit-il, *d'avoir dans ce Temple, à la porte même du Chœur, la* Statue d'HERCULE. Il rapporte ce qui s'en lit dans le Chap. X de LANDULF *le Jeune* ; remarque que le PURICELLI, dans les *Monum. de la Baſil. Ambroſ.* & dans la *Vie d'*HERLEMBALD, en parle aſſés au long ; & dit enſuite : *J'obſerverai ſeulement que, pendant les Siècles barbares, il ne vint point dans l'eſprit des bons* Milanois *combien il étoit indécent de conſerver, parmi les choſes conſacrées chés les* Chretiens, *la* Statue d'HERCULE, *c'eſt à dire d'un Home, non ſeulement profane &* Païen, *mais encore mis au nombre des* Dieux *par l'aveugle ſuperſtition des* Anciens. *Mais leurs Dècendans, mieux inſtruits, ont enfin chaſſé de cette* Baſilique *cette* Statue, *qui la déshonoroit.*

Elle y reſta juſqu'au tems de l'*Archevêque* GASPAR VISCONTÉ, qui fut, en 1585, le ſucceſſeur immédiat de S. CHARLE BORROMÉE, mourut le 4 de Janvier 1595, & fut remplacé par le *Cardinal* FRÉDÉRIC BORROMÉE. PROSPER VISCOMTÉ, parent de l'*Archevêque* GASPAR, & grand Amateur des Arts, acquit des Moines de *Saint-Ambroiſe* cette *Statue*, come le dit PURICELLI, p. 505, ſoit à prix d'argent, ſoit par prières, ſoit par autorité. Depuis, il la fit paſſer en *Allemagne* pour le *Duc de Bavière*, à ce que l'on croit, auquel il en fit préſent ; & *Milan* perdit ainſi ce Monument précieux de l'Antiquité.

Mais êtoit-ce bien une *Statue d'*HERCULE ? PURICELLI fait gloire, p. 504, de n'en pas douter, parceque c'êtoit l'opinion vulgaire. Il paroît cependant que c'eſt à celle d'ALCIAT, qu'il faut s'en tenir. Un paſſage du *Commentaire* de DECEMBRI, cité plus haut, & rapporté par MURATORI, col. 75, ſert à confirmer cette opinion. *Dans le même*

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue d'HERCULE.

Temple de Saint Ambroiſe, *au deſſus de la Porte qui regarde le Couchant*, dit le DECEMBRI, *l'on voit un vieux Marbre repréſentant une* Fête de BACCHUS: *On a donc aſſés lieu de croire que les* Gentils *avoient autrefois dédié dans cet endroit un* Temple *à* BACCHUS. *Ce marbre offre d'un côté la* Figure *de* BACCHUS, *come on le croit communément*, à demi-nue, & couverte en partie d'une peau de Bouc, *parce que le* Bouc *n'étoit conſacré qu'à ce Dieu. De l'autre côté, l'on voit des* Thyaſes, *c'eſt à dire des Danſes d'Homes & de Femmes portant des Thirſes garnis de pampre & des torches allumées.* Ce Bas-relief me paroît déciſif en faveur d'ALCIAT; quoique le DECEMBRI croie que la première Figure eſt celle d'HERCULE & non celle de BACCHUS. Cet Auteur, qui paroît un Home inſtruit, ne fait, dans ce Bas-relief, HERCULE objet du Culte des *Bacchantes*, que parce que la Figure de BACCHUS eſt préciſément la même que celle de la *Statue*, placée dans la *Baſilique*, laquelle le *Peuple* croïoit être celle d'HERCULE. Dans l'une & dans l'autre Figure, le *Héros* ou le *Dieu* ſoûlève de terre avec la main gauche un *Lion*, qu'il paroît vouloir fraper avec un *bâton noueux*, qu'il tient en l'air de la main droite. Le DECEMBRI fait de ce *bâton* la *Maſſue d'*HERCULE. Mais il ne ſemble pas que l'on puiſſe douter que ce ne ſoit BACCHUS que le Bas-relief répréſente; & l'on doit en conclure que la *Statue* qui ſe voïoit autrefois dans la *Baſilique* étoit celle de ce Dieu.

III. *De la* Comteſſe RICHILDE, *ou* RICALDE, Première Femme *de* BONIFACE, Duc & Marquis de Toſcane, & Père *de la* Comteſſe MATHILDE.

DANS ma *Digreſſion ſur la Nobleſſe*, j'ai dit (1), d'après DONIZON, de qui j'ai cité les paroles, que la *Comteſſe* RICHILDE, ou RICALDE, étoit *Fille* du *Prince GISELBERT*; & qu'une *Charte* nous apprenoit que *GISELBERT* étoit *Comte du Sacré Palais.*

Le FIORENTINI ne dit, en parlant du *Mariage* du *Duc & Marquis BONIFACE* avec *RICHILDE* (2), « Que la puiſſance de ce *Duc* fut » par là conſidérablement augmentée », que parce qu'il croit *RICHILDE*, *Nièce* de l'*Impératrice CUNÉGONDE*, *Femme* de l'*Empereur HENRI I.* Il ajoute, « Que le PIGNA (3) veut que le *Père* de *RI-* » *CHILDE*, peu connu du MELLINI (4), fût *Vicaire Impérial de Vé-* » *rone* (5). Que, dans les *Hiſtoriens* d'alors, il n'eſt parlé d'aucun autre

III. (1) Voïés, Tome II, pages 737, & 738.

(2) *Mémoires de la Comteſſe Mathilde*, Liv. I, p. 141.

(3) Auteur d'une *Hiſtoire des Princes d'Eſte* à laquelle l'Imagination a beaucoup plus fourni, que les Monumens Hiſtoriques.

(4) Voici le Titre de l'Ouvrage de cet Auteur. *Trattato di* Domenico *di* Guido Mellini *dell' Origine, fatti, coſtumi, e lodi di* Matilda, *la* gran Conteſſa d'Italia; *diviſo in due Parti. In* Fiorenza, *per* Filippo Giunti 1588, *in-4°.* Cet Ouvrage, qui me ſervira beaucoup pour cette *Digreſſion*, & qui, dans ſon tems, fut ce qu'il y avoit de mieux ſur la *Comteſſe Mathilde*: mais que les *Mémoires* du *Fiorentini* rendent preſque inutile, offre un aſſés grand nombre de choſes, & beaucoup trop de mots & de phraſes.

(5) Le *Vicaire Impérial de Vérone* n'étoit autre que le *Marquis de Véro-*

III. *De la* Comteſſe *RICHILDE*, *&c.*

» *GISELBERT*, que d'un *Comte de Luxembourg*, *Frère* de *CUNÉ-*
» *GONDE*, lequel fut tué, ſuivant DITMAR, à *Pavie* par les Parti-
» ſans du *Roi Ardoin*: Qu'*HENRI I*, après avoir reçu la *Courone*
» *Impériale*, fixa, come le PIGNA le dit, l'inconſtance des *Princes*
» *d'Italie*, en leur prodiguant des graces: Qu'il eſt par conſéquent très
» vraiſemblable que, voïant *BONIFACE* devenu très puiſſant par la
» ſucceſſion du *Marquis* THÉDALD, ſon *Père*, il ſe l'attacha, par des
» liens de parenté, plus étroitement qu'aucun des autres *Princes*».

Tout cela n'offre de certain que le *Mariage* de *BONIFACE* & de *RICHILDE*; & les raiſons de convenance, ſur leſquelles le *FIORENTINI* le fonde, ne ſont d'aucun poids, parce qu'on ignore en quel tems il fut contracté.

MURATORI dit ſimplement dans ſes *Annales d'Italie* (6), « Que *RI-*
» *CHILDE* êtoit *Fille* de *GISELBERT*, *Comte du Sacré Palais* »: mais il avoit dit précèdemment dans ſes *Antiquités d'Eſte* (7), « Que
» BONIFACE, avant d'épouſer BÉATRIX, avoit eu pour *Femme* RICHIL-
» DE; & qu'il paroît, par DONIZON & par une *Charte*, que le P. BAC-
» CHINI rapporte (8), que *RICHILDE* êtoit *Nièce* de l'Impératrice
» *CUNÉGONDE*, & *Fille de GISELBERT*, *Comte de Luxembourg* &
» *Frère* de cette *Impératrice*; mais qu'il ne pouvoit pas ſe le perſuader
» parceque, dans deux *Chartes*, qu'il avoit vues (9), *RICHILDE*
» fait profeſſion de vivre, *par ſa Nation* (10), ſuivant la *Loi Lom-*
» *barde*; & qu'on ne ſauroit croire que les *Comtes de Luxembourg* fûſſent
» *Lombards*: Que, par une *Charte* des *Archives d'Eſte*, la *Comteſſe*
» *RICHILDE* fait une *Donation* à l'Abbaïe de *Nonantola* dans le
» *Modénès*, en préſence des *Comtes* LANFRANC & MAGNIFRED ſes
» *Frères*; & que ces *Comtes* ne ſe trouvent point dans la *Généalogie* de
» la *Maiſon de Luxembourg*: Qu'enfin d'autres *Monumens* font voir que
» le *Père* de *RICHILDE* êtoit *Comte du Sacré Palais* en *Italie*; &
» qu'on a tout lieu de penſer que cette *Comteſſe* êtoit *Italiène*.

FELICÉ CONTÉLORI, dans ſa GÉNÉALOGIE *de la* Comteſſe *MATHILDE* (11) avoit dit, avant *Muratori*, « Que, ſuivant la *X^e.*

ne; &, longtems avant ce tems-ci, cette *Marche*, compoſée d'une très grande partie de la *Marche Tréviſane*, êtoit unie au *Duché de Carinthie*. On ne trouve nulle part que, depuis leur première union, ils euſſent été ſéparés; & l'on ne trouve pas non plus que, dans le tems dont il s'agit à préſent, il y eut un *Duc de Carinthie*, qui s'appellât *Giſelbert*.

(6) T. VI, p. 53.

(7) Chap. VIII, p. 55.

(8) Hiſt. de Polirone, *Append.*

(9) L'une imprimée par le P. *Bacchini*, ibid. & l'autre dans le *Bullaire* du *Mont-Caſſin*, T. II, Conſtit. 73.

(10) *Ex natione mea.*

(11) Mathildis Comitiſſæ *Genealogia*, *Authore* Felice Contelorio, *utriuſque Signaturæ Referendario*, & *Baſilicæ Principis Apoſtolorum Canonico. Opus poſthumum.* Interamnæ, *MDLVII* (il faut *MDCLVII*) *in*-4°. Ce n'eſt qu'un ſimple *Mémoire* de 83 petites pages, dans lequel l'Auteur ſe rappelle en peu de mots ce qu'il avoit dit dans un plus grand Ouvrage, qui ſe trouvoit perdu. Ce *Mémoire* eſt ſuivi d'un petit Recueil de *Chartes*, auxquelles l'Auteur renvoie. Elles ſont cotées depuis I juſqu'à XLI; & quelques-unes ne ſont point ailleurs. Il y a, dans le *Mémoire*, un grand nombre d'inexactitudes, & les *Chartes* n'ont pas été copiées avec aſſés d'attention. Le tout ne laiſſe pas d'être utile: mais il le ſeroit beaucoup plus, ſi

III. *De la* Comteſſe *RICHILDE, &c.*

» & la *XIe.* des *Chartes* qu'il a miſes à la ſuite de cette *Généalogie*, » *BONIFACE* épouſa la *Comteſſe RICHILDE*, *Fille* de GÉSÉBERT, » *Comte du Palais* (12) : Que DONIZON dit : *Le* Marquis, *nomé ci-* » *devant*, épouſa *la* Comteſſe RICHILDE, *née du Sang du* Prince GISEL- » BERT, *parcequ'elle étoit de Race illuſtre* (13) ». Il dit enſuite « Que » le *Pigna*, come le *MELLINI* le rapporte (14), fait GISELBERT, » *Vicaire Impérial de Vérone*, & dit RICHILDE enterrée dans cette » Ville (15) ». Il cite après cela ce paſſage de LIUTPRAND (16). *Il y avoit alors à* Pavie *deux* Juges *très puiſſans*, *WALPERT & GÉSON*, *duquel le prénom étoit EVERARD. La puiſſance de WALPERT venoit de ce qu'il avoit fait ſon* Fils PIERRE, Evêque *du très riche Siége de* Come, *& de ce qu'il avoit doné ſa Fille* RAZA *pour* Femme *à* GISELBERT, Comte du Palais. Le CONTÉLORI dit là-deſſus « Que, la réunion de ce » nom de GISELBERT & du Titre de *Comte du Palais*, a fait penſer que » RICHILDE, première Femme de BONIFACE, étoit *Fille* de ce GI- » SELBERT : mais qu'il a peine à le croire, parce que ce GÉSÉBERT ou » GISELBERT vivoit ſous le règne d'HUGUE qui, fait *Roi d'Italie*

l'Auteur eût fait imprimer lui-même. Il eſt à croire que, ſous ſes ieux, on n'eût pas défiguré tout par une quantité prodigieuſe de fautes tipographiques, qui ſont très ſouvent ſi conſidérables, qu'il eſt come impoſſible que l'on devine de qui le *Contélori* parle, & ce qu'il en veut dire.

(12) La *Charte X* eſt du 26 de Mai 1017. Le *Marquis Bonifaee* & *Richilde*, ſa *Femme*, vivans tous deux ſuivant la *Loi des Lombards*, y donent au Monaſtère de *Nonantola*, s'ils meurent, l'un & l'autre, ſans Enfans, ou Petits-enfans, la *Collation*, qu'ils avoient des *Canonicats* du Chapitre de *Saint-Silveſtre* de *Nogara*, Terre appartenante à *Richilde*. L'*Acte* eſt fait à *Révéré*. Dans la Souſcription, *Richilde* ſe qualifie *Comteſſe* ; & voici les qualités, qu'elle & ſun mari prènent dans l'*Acte* même : *Nos* Bonifacius Marchio, Filius *quondam* Theudaldi, *itemque* Marchio, Richilda *Conjuge ejus jugalis, qui profeſſi ſumus* legem *vivere* Longobardorum. *Muratori* nous a parlé plus haut d'une *Charte*, qui pouroit bien être la même que celle-ci.

La *Chartee XI*, faite à *Mantoue*, le 28 d'Avril 1025, eſt une *Rénonciation* de *Richilde*, pour elle & ſes Hèritiers, aux droits, qu'elle pouvoit avoir ſur deux *Métairies*, donées autrefois à l'Egliſe de *Saint-Benoît* de *Gonzaga*. *Richilde* y prend le titre de *Comteſſe* ; & ſe dit : *Fille de feu Giſelbert*, *Comte du Palais*, & profeſſe de vivre, *par ſa Nation*, ſuivant la *Loi des Lombards*. Son nom eſt écrit, tantôt *Richelda*, tantôt *Rigelda* dans le corps de l'*Acte* ; & *Richelda* dans la Souſcription. Elle eſt autoriſée par le *Marquis Boniface* préſent. Après la Date, l'*Acte* porte : *Ego quidem in Dei nomine* Richelda Comitiſſa Filia *quondam* Giſelberti Comes Palatii, *quæ profeſſa ſum* ex Natione mea legem *vivere* Longobardorum, *conſentiente mihi & hic ſubter confirmante Domno* Bonifacio Marchio *jugale & mundoaldo meo præſentibus, dixi*, &c.

(13) *L.* I, C. 4. Marchio Richildam *prætaxatus* Comitiſſam,
Quæ Giſelberti *de Sanguine* Principis *extat*,
Duxit in Uxorem, *fuerat quia dives honore.*

(14) Page 12.

(15) Ici le *Contélori* fait dire au *Mellini* plus qu'il ne dit, au moins dans l'Edition dont je me ſers. Voici ſur ce que dit le *Pigna*, tout ce que je trouve à la p. 12. *Il* Pigna *volle che* Richilda *foſſe* Figliuola *di* Giſelbetto, Vicario Imperiale di Verona, *ſenza dirci altrimente chi egli foſſe.*

Suivant *Sigonius*, *Richilde* étoit *Fille* de *Giſelbert*, *Vicaire du Roi*. Le *Bénédictin* D. *Luchino*, dans ſon *Arbre généalogique de la Comteſſe Mathilde*, dit, « Que *Richilde* étoit *Fille* de *Sigi-* » *bert*, *Prince Alleman* ; qu'elle mourut » ſans avoir eu d'Enfans ; & qu'elle fut » enterrée à *Vérone*.

(16) Liv. III, Chap. 10.

III. *De la* Comteſſe *RICHILDE, &c.*

» dès 926 (17), ne quitta ce païs que vers 947 (18): Que ſi GISEL-» BERT avoit eu RICHILDE du tems d'HUGUE, elle auroit été fort âgée » & ſans eſpérance d'avoir des Enfans lorſqu'on l'autoit mariée à BO-» NIFACE; & que, ſi l'on ſupputoit les années depuis 947 (19) juſqu'en » 1037 (20), que l'on dit l'année de ſa mort, on en trouveroit 90, » non comté ce qu'elle pouvoit avoir vécu précèdemment, ce qu'on ne » peut pas ſavoir, puiſqu'on ignore le tems de ſa naiſſance ».

Il ne réſulte aucune difficulté de la ſupputation du CONTÉLORI, parce qu'il n'eſt dit nulle part que RICHILDE fût *Fille* de GISELBERT & de RAZA. L'on ne connoît point d'autre *Comte du Palais* de même nom; & l'on a droit de penſer que le GISELBERT, dont LIUTPRAND parle, avoit été pourvu de cette Charge étant fort jeune; & qu'il pouvoit n'avoir que 40 ans lorſqu'HUGUE ſortit d'*Italie* en 945. Une *ſeconde*, ou peut-être une *troiſième Femme* de GISELBERT put être la *Mère* de RICHILDE, née lorſque ſon *Père* étoit dans un âge avancé. Suppoſons-la née ſous le règne d'OTTON I vers 970. Alors GISELBERT n'auroit eu qu'environ 65 ans. Rappellons-nous en même tems qu'en 1004 BONIFACE, déja *Marquis*, gouvernoit *Mantoue* au nom de ſon *Père*, qui l'avoit fait reconnoître ſucceſſeur de ſes Dignités. Cette reconnoiſſance pouvoit avoir été faite à l'occaſion du *Mariage* de BONIFACE avec RICHILDE, Fille de très grande naiſſance, & très riche. Rien n'empêche donc qu'on ne croie ce *Mariage* fait en 1003, RICHILDE étant alors dans ſa 34e année, & dans l'âge d'avoir encore des Enfans. THÉDALD, occupé de l'agrandiſſement de ſa *Maiſon*, s'embaraſſa peu ſans doute de ce que celle, dont le *Mariage* y contribuoit, étoit plus âgée que ſon *Fils*. Ces ſuppoſitions ont aſſés de vaiſemblance; &, ſi le CONTÉLORI les avoit faites, il n'auroit pas eu de peine à croire que RICHILDE pouvoit être *Fille* du GISELBERT, *Comte du Palais*, duquel LIUTPRAND a parlé.

Le FIORENTINI *croit, je ne ſais ſur quel fondement*, dit MURATORI (21), *que cette année* (1036) *fut celle de la* Mort *de* RICHILDE, Femme *du* Marquis BONIFACE, *Dame très pieuſe & très libérale envers les Pauvres & les Monaſtères. Le P.* BACCHINI, *dans ſon* Hiſtoire de Polirone, *rapporte une* Donation *faite à l'Egliſe de* Gonzaga *le* 28 *d'Avril de l'année précèdente* (1035) la confirmant ci-deſſous (*y dit* RICHILDE) le Seigneur *Boniface* mon Epoux & mon Garant (22). *Nous apprenons de* DONIZON *que cette pieuſe* Princeſſe *termina ſes jours à* Nogara, *Terre du* Vétonès, *& qu'elle y fut enterrée.*

Ce que l'on ſait de certain de la *Mort* de RICHILDE, c'eſt qu'elle fut poſtérieure au 28 d'Avril 1035. Elle dut mourir avant la fin de cette année; & BONIFACE, come on le verra dans l'*Article V*, dut ſe remarier l'année ſuivante.

(17) Il faudroit 925.
(18) Il faudroit 945.
(19) 945.
(20) Il faudroit 1035.

(21) *Annales d'Italie*, Tome VI, p. 108.
(22) *Subtus confirmans Domno* Bonifacio *jugale & mundoaldo meo.*

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe BÉATRIX, ſeconde Femme *du* Duc & Marquis BONIFACE, & Mère *de la* Comteſſe MATHILDE.

On a débité bien des rêveries ſur l'*Origine* de BÉATRIX. Il eſt à préſent indubitable qu'elle étoit *Fille* de FRÉDÉRIC II, *Duc de Moſellane*, ou *de la Haute-Lorraine*, & de MATHILDE, *Fille* d'HERMAN II, *Duc de Souabe*, qui l'avoit eue de GISÈLE, *troiſième Sœur* de RODOLFE III, dit LE FAINÉANT, *Roi des Deux-Bourgognes*. Cette MATHILDE étoit la *Sœur aînée* de GISÈLE *de Souabe*, *Femme*, 1°. de BRUNON, *Marquis de Saxe*; 2°. d'ERNEST II, *Duc de Souabe*; 3°. de l'*Empereur* CONRAD I, qu'elle fit *Père* de l'*Empereur* HENRI II. Pour MATHILDE, elle fut mariée, en premières nôces à CONRAD, *Duc de Franconie*, duquel elle eut le *Duc* CONRAD LE JEUNE. Elle fut *Femme*, en ſecondes nôces, du *Duc* FRÉDÉRIC II; & mit au monde BÉATRIX, dont il s'agit, & SOPHIE, qui fut mariée à LOUIS, par lui-même *Comte de Monçon* & par elle *Comte de Bar*.

La nouvelle *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univers* fait BÉATRIX, *Femme* d'un BONIFACE, *Marquis de Monſferrat*, qui ne commença d'être connu que vers 1060, lorſqu'elle étoit remariée depuis environ ſept ans avec GODEFROI LE BARBU, *Duc de la Baſſe-Lorraine*.

DONIZON n'a pas tort de la dire *Françoiſe*, de *Race Roïale*, & *ſortie des plus grands Princes du Monde* (1). MATHILDE, ſa *Mère*, étoit *Arrière-Petitefille* de *CONRAD LE PACIFIQUE*, & de *MATHILDE*, ou *MAHAULT*, *Fille* de LOUIS D'OUTREMER, *Roi de France*. FRÉDÉRIC II, *Duc de la Haute-Lorraine*, avoit eu pour *Aïeul paternel* le *Duc* FRÉDÉRIC I, dont la *Femme* BÉATRIX, *Sœur* de notre *Roi* HUGUE CAPET, étoit *Fille* d'HUGUE LE GRAND, *Duc de France & Comte de Paris*, & d'HEDWIDE, ou HEDWIGE, *Sœur* de l'*Empereur* OTTON I; enſorte que, de toutes parts, BÉATRIX, *Ducheſſe de Lucque & Marquiſe de Toſcane*, étoit iſſue de CHARLEMAGNE.

Avant que l'on fût bien éclairci de ce qu'elle étoit, l'opinion la plus accréditée la faiſoit *Fille* de l'*Empereur* CONRAD I, & *Sœur* de l'*Empereur* HENRI II. Le MELLINI s'efforce, dans la première Partie de ſon Ouvrage, d'établir cette opinion. Il y emploie dix grandes pages d'un *in-4°*, dont l'impreſſion en *Italique* eſt très menue & très ſerrée. Je le laiſſerai parler: mais je l'abregerai beaucoup.

Les Hiſtoriens *ſont très peu d'accord au ſujet de* BÉATRIX. PIERO ALIGHIERI, *dans ſon* Commentaire Latin *ſur le* Poème *du* DANTE, *ſon* Père, *la dit* Françoiſe; *& la fait dêcendre de la* Maiſon Roïale de France (2).

IV. (1) Voïés ci-après *Note* 15.

(2) Le *Mellini* commence ſa première Partie par ces paroles. *Dans le* Commentaire, *que le* Juriſconſulte Piero Alighieri *nous a laiſſé ſur le très merveilleux* Poème *de ſon* Père, *lorſque ſpécialement il explique & dévelope le XXVIIIe Chant du* Purgatoire, *où ce très ſublime* Poète, *ſous l'*Emblême *de la* Vie active, honête & louable, *introduit* Mathilde, *qui le conduit dans le* Paradis terreſtre, *& qu'il nome* la pieuſe Conductrice de ſes pas le long du Fleuve Lethé, *on lit*, « *Qu'un cer-*

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX, &c.*

BENVENUTO d'Imola (3), *ſans parler de la* Famille *de* BÉATRIX, *dit ſeulement que c'étoit une Dame d'une grande vertu. Ce qui ſurprend c'eſt qu'*HERMAN CONTRACT & LAMBERT d'Aſchaffenbourg, *ſes contemporains, ne l'aient pas fait connoître mieux. Le premier dit ſeulement,* « *Que, lorſqu'elle fut* Veuve *du* Marquis BONIFACE, GODEFROI *la prit* » *pour* Femme; *& qu'elle ſe remit entre les mains de l'*Empereur *par* » *amour pour ſon* Mari ». *Le ſecond lui donne* deux Maris; *&, ſans nomer le* Premier, *appelle le* Deuxième GODEFROI. *Dans un endroit, il dit,* « *Que l'*Empereur HENRI II *fut indiſpoſé contre le* Mari *de* BÉATRIX, » *& contre elle-même: Qu'aiant reconnu l'innocence du* Mari, *qu'on accu-* » *ſoit d'aſpirer au* Roïaume d'Italie, *il le déchargea de l'accuſation; &* » *que, retenant auprès de lui* BÉATRIX, *il l'emmena, come priſonière, en* » Allemagne, *parce qu'elle s'étoit remariée, ſans ſa permiſſion, avec un* » *de ſes Ennemis* (4) ». SIGONIUS *ne parle point de la priſon de* BÉATRIX. *Si cette* Princeſſe *étoit* Fille *de l'*Empereur CONRAD I *&* Sœur

» *tain* Marquis Sigefred *de la très no-* » *ble & très illuſtre* Maiſon Malaſpina, » *lequel avoit été précédemment* Seigneur » de Luni (*c'eſt ainſi qu'il y a dans* » *mon Manuſcrit*), *vint, après la deſ-* » *truction de cette Ville, dans le* Ter- » ritoire *de* Reggio de Lombardie: » *Qu'il y devint Seigneur de beaucoup de* » *Châteaux, qu'il acquit, & de Forte-* » *reſſes, qu'il fit bâtir: Qu'il laiſſa pour* » *héritier de ſon Etat un* Fils, *qui ſe* » *nomoit* Azon, *duquel naquit* The- » dald, *qui fut* Seigneur de Ferrare, *&* » *qui bâtit l'*ancien Château, *lequel* » *prit le nom de* Thédald, *& le porte* » *encore aujourd'hui: Que le* Fils *de ce* » *dernier fut* Boniface, Mari *de* Béa- » trix, *de la* Maiſon de France, *laquelle* » *eut en dot le* Comté de Mathaldo: » *Que de* Boniface *& de* Béatrix *naquit* » Mathilde, *Dame d'une grande vertu,* » *& de beaucoup d'habileté dans les Af-* » *faires & Négociations importantes, &* » *tellement active, qu'elle fit la guerre,* » *pour la défenſe de l'*Egliſe Romaine, » *à l'*Empereur Henri IV (III), *aux* » Barbares, (*aux* Normans), *& les vain-* » *quit, ſubjugua* Godefroi, Duc de Spo- » lète, *reconquit à l'Egliſe le* Roïau- » me de la Pouille, *fit bâtir & dota* » *de ſon bien beaucoup de Monaſtères,* » *& laiſſa l'*Egliſe Romaine *héritière de* » *ſon patrimoine, que tout le monde ap-* » *pelle ordinairement le* Patrimoine de » S. Pierre ». *Il ajoute,* « *Qu'elle vécut,* » *& fleurit, come l'on dit, en* 1100 »; *c'eſt à dire qu'alors ſa puiſſance & ſa répu-* » *tation, étoient au plus haut point.* On ne croira pas, ſur cet échantillon, que le *Dante*, dont les papiers ſervirent à ſon *Fils* pour le commenter, ſe fût bien mis au fait de l'*Hiſtoire d'Italie.*

(3) Il eſt Auteur d'un autre *Commentaire* ſur le *Poëme* du *Dante.*

(4) Voici tout ce que *Lambert* dit à l'année 1055. L'Empereur Henri *célébra les fêtes de Noël à* Goſlar. *Il prit, auſſitôt après, le chemin d'*Italie, où *l'appelloit une Députation des* Romains, *qui l'avoient averti que le* Duc Godefroi *devenoit trop puiſſant pour le bien de l'Etat, & que bientôt il ne ſe feroit pas ſcrupule d'uſurper la Couronne. Mais, à ſon entrée en* Italie, *il reçut des Dépuées de* Godefroi, *qui lui dirent,* « *Que ce* Duc *ne penſoit à rien* » *moins qu'à ſe révolter; Qu'il étoit* » *bien pluſtôt prêt à s'expoſer aux plus* » *grands dangers pour l'intérêt de l'E-* » *tat, & pour la conſervation de l'Em-* » pereur: *Que, chaſſé de ſa patrie &* » *dépouillé des poſſeſſions de ſes Pères,* » *il s'en conſoloit en ce qu'au moins il* » *ſubſiſtoit, dans ſon exil, au moien* » *des richeſſes de ſa* Femme, *à laquelle* » *il s'étoit uni, non par fraude & par* » *rapt: mais du conſentement d'elle-mê-* » *me & par un* Mariage *ſolemnel* ». Béatrix, *affectant de ne rien craindre, alla de même à la rencontre de l'*Empereur; *& n'étant parvenue qu'avec peine à lui parler, elle lui dit,* « *Qu'elle n'avoit* » *rien fait, qui ne lui fût permis par le* » *Droit des Gens* (le Droit naturel): » *Qu'aiant perdu ſon* premier Epoux, » *elle avoit pourvu ſa Maiſon d'un Chef;* » *& que,* Libre & Noble, *elle s'étoit* » *remariée avec un* Home libre & no- » ble, *ſans le ſecours d'aucune manœu-* » *vre frauduleuſe & criminelle: Que l'Em-*

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX, &c.*

*de l'*Empereur HENRI II, *come beaucoup d'Auteurs le veulent, & come je le crois; il eſt étonant que* LAMBERT *ne l'ait pas dit* (5).

Mais les Hiſtoriens *d'alors, preſque tous* Religieux *& d'au delà des Monts* (6), *écrivoient ſuivant la groſſièreté du goût de leur ſiècle* (7). *Renfermés dans les Monaſtères, ils ne pouvoient pas aller recueillir de différens côtés des inſtructions certaines, principalement à l'égard de ce qui ſe paſſoit en* Italie. *Ils ſe contentoient d'indiquer ſeulement, avec une obſcure brièveté, beaucoup de choſes concernant ce païs, leſquelles, pour leur importance, auroient mérité d'être racontées en détail. D'ailleurs, ils n'annonçoient le plus ſouvent les Perſones que par leur nom ſeul; & n'ajoutoient, ni ſurnom, ni quoi que ce fût, qui les diſtinguât de celles qui s'appelloient de même. Enfin, ils parloient peu des* Italiens, *& des choſes arrivées en deça des Monts, parce qu'ils étoient ſur tout occupés de leurs* Empereurs Allemans, *& des Affaires de leurs* Evêques *& de leurs* Monaſtères.

Ainſi LAMBERT, *écrivant de cette manière, a cru que l'on ſavoit aſſés coment* HENRI II *&* BÉATRIX *étoient unis par le ſang. Mais que penſer de* CONRAD, Abbé d'Urſperg, *qui dit, & peut-être malignement,* « *Que* » *l'*Empereur HENRI II *vint en* Italie; *& qu'y aiant rétabli le calme & la* » *paix, il emmena* BÉATRIX *ſa* Nièce, *&* MATHILDE, Mère *de* BÉA» TRIX, *à cauſe de quelques déſordres, auxquels celle-ci s'étoit livrée* » *depuis la mort de ſon* Mari BONIFACE »? *Il pèche à plus d'un égard. S'il veut parler de notre* Comteſſe MATHILDE, *il confond les Noms, en donant celui de la* Mère *à la* Fille, *& celui de la* Fille *à la* Mère. *Puis,*

» pereur *pécheroit contre la Juſtice & l'E*» *quité, s'il s'offenſoit qu'elle uſât d'un* » *Droit, que les* Femmes nobles *avoient* » *toujours eu dans l'*Empire Romain ». *L'*Empereur, *aiant pris conſeil des Grands, déchargea* Godefroi *du crime, dont on l'accuſoit; ce qu'il fit, non pas tant parcequ'il étoit ſatisfait de ſes excuſes, que parceque'il craignoit, qu'aigri par de nouvelles diſgraces, il n'allât s'offrir pour Général aux* Normans, *qui ravageoient l'*Italie, *& que ſes dernières actions ne fuſſent pires que les premières. Il emmena cependant avec lui* Béatrix, *la regardant come un ôtage; & lui faiſant un crime d'avoir, par un* Mariage *fait ſans l'avoir conſulté, livré l'*Italie *à la merci d'un Ennemi public. Durant un an de ſéjour en ce païs, il rétablit très bien en tout, ſuivant ce que le tems & les lieux exigeoient, l'ordre le plus convenable à l'utilité publique.*

(5) Le *Mellini* nome ici *Platina*, le *Panvini*, *De Principibus*; le *Pigna*; *Nauclerus*, *Chronograph.* T. II, *Generat.* 36; *Sabellicus*; *Roſières*, *Stemmata Lotharing.*; Le P. *Jaq. Philip. de Bergame*, *Supplement. Chronicor.* Il ajoute *& pluſieurs autres. Tels* ſont *Gaſparo Sardi*, *Hiſt. de Ferrare*, Liv. II; *Ippolito Doniſmondi*, *Hiſt. de Mantoue*; *Flavio Biondo*, *Decade III*, Livre III; *Benedetto Luchino*, *Chronique de Mathilde.* Des Ecrivains poſtérieurs au *Mellini*, come *Baronius*, *Aleſſandro Canobio*, *Genealog.* de la *Maiſon Canoſſa*, &c. ſont du même avis.

Le *Panvini*, dans l'Ouvrage cité ci-deſſus, fait la *Généalogie paternelle* de *Béatrix*. Il y nome *Ghiſala* la *Femme* de l'*Empereur Conrad I*, & la dit *Sœur* de *Lothaire*, *Roi de France*. *Giſèle de Souabe*, par ſa *Mère*, étoit *Nièce* de notre *Roi Lothaire*. D. *Luchino* dit, mais ſans en doner de prenves, que le *Mariage* de *Boniface* & de *Béatrix* eſt de 1038.

(6) Le *Mellini* écrivoit à *Florence*.

(7) Ce reproche ne peut pas s'adreſſer à *Lambert*, qui ſavoit écrire, dont le ſtile eſt ingénieux & poli, qui montre même quelquefois du goût, à qui l'on n'a, come Ecrivain, à ſouhaiter qu'une Latinité plus conſtamment pure. Mais ce que je dis à ſon avantage, ne le ſauve pas des autres reproches que le *Mellini* va faire aux *Hiſtoriens* de ces tems-là.

IV. De l'*Origine* de la *Ducheſſe BÉATRIX*, &c.

on ne lit nulle part que la Mère *de* BÉATRIX *s'appellât* MATHILDE, *ni qu'elle fût avec ſa* Fille, *ni même qu'elle vécût encore. Enfin, il ternit la réputation de* BÉATRIX, *lorſqu'il fait entendre, ſi c'eſt pourtant ſa penſée, qu'après la mort de* BONIFACE *la conduite de cette* Princeſſe *ne fut pas chaſte.*

Examinons le *Texte* même de l'*Abbé d'Urſperg* (8). HENRICUS, Imperator, Italiam *petens, omnia in pace diſpoſuit, revertenſque* Neptem BEATRICEM *&* Matrem *ejus* MATHILDAM *ſecum duxit, indigne eam tractans propter quaſdam* INSOLENTIAS, *in quibus vivere conſueverat, mortuo* Viro *ejus* BONIFACIO Duci.

De la manière que la fin de ce *Texte* eſt entendue par le MELLINI, qui doute cependant que c'en ſoit le ſens, la réputation de BÉATRIX eſt entamée. Ce qu'on peut dire là-deſſus, c'eſt que l'*Hiſtorien*, né près d'un ſiècle après la mort de BÉATRIX, étoit mal informé. Pour ce qui précède ſon tems, il a, comme beaucoup d'autres *Chronographes*, exactement copié diverſes *Chroniques*, & des *Mémoires* trouvés dans différens Monaſtères; & n'a point averti qu'il ne faiſoit que copier. Du *Texte*, que je viens de rapporter, de qui qu'il puiſſe être, on peut conclure, en l'entendant come le MELLINI l'entend, que, lorſque BÉATRIX fut emmenée par HENRI II en *Allemagne*, le bruit courut que l'*Empereur* l'avoit retenue priſonière à cauſe qu'elle ſcandaliſoit l'*Italie* par un Concubinage public. Ce qui devoit ſervir de fondement à ce bruit, c'eſt apparemment qu'HENRI II diſoit hautement que le *Mariage* de BÉATRIX & de GODEFROI, fait ſans le conſentement de leur Souverain, étoit nul. Mais ce qui cauſe ici de l'embaras, & ſans doute la mépriſe du MELLINI, ce ſont ces termes, *propter* quaſdam INSOLENTIAS, *in quibus vivere conſueverat mortuo* Viro *ejus* BONIFACIO. Pour être certain que l'Auteur, copié par l'*Abbé d'Urſperg*, a voulu parler d'un commerce de galanterie, il faudroit avoir ſon Ouvrage entier, & faire une étude réfléchie de ſon ſtile. On ne pouroit que par là s'aſſurer du ſens, dans lequel il emploie le mot INSOLENTIAS. Au défaut de cette étude, que l'on ne peut pas faire, on peut conjecturer que l'Auteur ſe ſert d'INSOLENTIAS dans ſon ſens primitif, pour ſignifier des *choſes non accoutumées*. En ce cas, il a voulu dire « Qu'HENRI » traita mal BÉATRIX, parceque, n'aiant plus ſon *Mari* BONIFACE, » *elle vivoit tout autrement qu'elle n'avoit coûtume de vivre*, c'eſt à dire » dans des liaiſons contraires à ſes devoirs de *Vaſſale* & de *Sujète*, » qu'elle avoit toujours remplis tant que BONIFACE avoit vêcu ». Dans la vérité, le *Mariage* de BÉATRIX avec le *Duc* GODEFROI, de tout tems ennemi de ſon Souverain contre lequel il s'étoit révolté pluſieurs fois, la mètoit néceſſairement en liaiſon avec les Ennemis de l'*Empereur*. Au reſte, ce n'eſt-là, come je l'ai dit, qu'une conjecture; & je la done pour ce qu'elle peut valoir.

Les reproches, que le MELLINI fait à l'*Abbé d'Urſperg*, vont achever d'être réfutés par le CONTE'LORI, qui dit (9): *La* Femme *de* FRÉDÉRIC II, Duc de Lorraine, *laquelle fut* Mère *de* BÉATRIX, *s'appelloit*

(8) Année 1055. | (9) Chap. III.

IV. De l'*Origine* de la *Ducheſſe BÉATRIX*, &c.

MATHILDE, *come on l'apprend de* DONIZON..... *C'eſt ce que l'*Abbé d'Urſperg *aſſure auſſi*.... (10). WIPPON, *dans la* VIE de CONRAD LE SALIQUE, *au Chap.* De la Conjuration des Allemans, *dit*: CONRAD, *Duc de Worms* (11), *Couſin-germain* de l'*Empereur*, ſans être trop fidèle, ni trop nuiſible à ce *Prince*, reſtoit cependant en repos. FRÉDÉRIC, *Duc de Lorraine*, *Beaupère* de CONRAD, ſe portant pour Ennemi de l'*Empereur*, fut prévenu par ſa propre mort, *laquelle arriva*, *ſelon* SIGEBERT de Gemblours, *en* 1034. CONRAD LE JEUNE, Duc de Worms, *étoit* Fils *de* CONRAD L'ANCIEN *& de ſa* Femme MATHILDE, *qui*, *lorſque* CONRAD *fut mort*, *épouſa* FRÉDÉRIC, Duc de Lorraine, ... *lequel*, *pour cette raiſon*, *eſt dit* Beaupère *de* CONRAD le JEUNE, *c'eſt à dire le* Mari *de la* Mère *de ce* CONRAD. *Je ne vois pas ce que l'on peut oppoſer à ces Auteurs contemporains de* BÉATRIX, *de* FRÉDÉRIC *& de* MATHILDE, Femme *de ce dernier. Je ſais que le* MELLINI (12) *cenſure* l'Abbé d'Urſperg *pour avoir dit que* MATHILDE *étoit la* Mère *de* BÉATRIX, *parceque*, *ſelon lui*, MATHILDE *étoit la* Fille, *& non la* Mère: *mais il n'apporte aucune raiſon pour réfuter* l'Abbé d'Urſperg. *En effet*, MATHILDE L'ANCIÈNE *eſt la* Mère *de* BÉATRIX, *& la* Comteſſe MATHILDE LA JEUNE *eſt la* Fille *de* BÉATRIX. *Le* MELLINI *dit donc avec raiſon que la* Comteſſe MATHILDE *étoit la* Fille *de* BÉATRIX: *mais il a tort de nier que* BÉATRIX *fût la* Fille *d'une autre* MATHILDE.

Le CONTÉLORI pouvoit ajouter que, pour qu'on pût, avec une apparence de raiſon, accuſer l'*Abbé d'Urſperg* d'avoir appellé la *Fille* du nom de la *Mère*, & la *Mère* du nom de la *Fille*, il faudroit être certain qu'HENRI II emmena la *Comteſſe* MATHILDE avec ſa *Mère* BÉATRIX: mais cela n'eſt dit nulle part.

Le *Poème* de DONIZON n'avoit pas vu le jour, lorſque le MELLINI compoſa ſon Ouvrage: mais il en avoit une *Copie*, d'après le *Mſt. du Vatican*, qu'il avoit tort de croire l'*Original*. Continuons de le faire parler.

Je viens à ce que DONIZON *dit de* BÉATRIX. *Il ſemble qu'il faudroit*, *ſur ce point*, *come ſur d'autres*, *s'en rapporter à lui: mais il parle de cette* Princeſſe *d'une manière ſi différente du plus grand nombre des Ecrivains*, *que je ne puis me réſoudre à prendre*, *ni pour vrai*, *ni pour être de lui ce que ſes méchans Vers diſent à ce ſujet. Il y en a dans l'endroit de retouchés en entier*, *& d'autres dans quelques mots. Les corrections*, *écrites entre les lignes*, *ſont d'une autre main que le corps du* Manuſcrit (13). *Au reſte*, *dans l'état où le* Texte *ſe trouve*, *on ne ſauroit nier*, *qu'il ne faſſe* BÉATRIX *de* Race Roïale. DONIZON *dit*, *en apoſtrophant le* Marquis BONIFACE: Dieu vous accorde un *Mariage* illuſtre & digne de vous. La *grande* BÉATRIX eſt un *Mariage* illuſtre. La *belle* BÉATRIX eſt née de *Race Roïale*. C'eſt du *Sang des plus grands du Monde* qu'elle eſt ſor-

(10) Il rapporte là quelque choſe du paſſage ci-deſſus.

(11) C'eſt à dire *Duc de Franconie*. La Ville de Worms étoit la Capitale de ce *Duché*.

(12) Page 17.

(13) Ces corrections, faites après coup par une autre main, prouvent que le *Mſt.* n'eſt pas l'*Original*: mais une *Copie*, confrontée, ſoit avec l'*Original*, ſoit avec une autre *Copie* reconnue pour plus exacte.

IV. De l'*Origine* de la *Ducheſſe BÉATRIX*, &c.

tie (14). *Il l'annonce pour* Françoiſe, *en diſant :* L'ITALIE dona le noble BONIFACE à la FRANCE ; & la FRANCE dona BÉATRIX à l'ITALIE (15). *Ces dernières paroles ſont écrites ſur une ligne gratée. Dans le Chapitre ſuivant, il fait encore* BÉATRIX Françoiſe *dans quatre Vers, dont on a rajuſté le dernier.* La *France* ſavoit déja combien BONIFACE avoit de courage, lorſqu'il alla demander la *Fille* de l'illuſtre *Duc* FRÉDÉRIC, & de ſa propre *Femme* appellée MATHILDE. FRÉDÉRIC dona BÉATRIX pour *Femme* à BONIFACE (16). DONIZON *veut donc que la* Femme *de* FRÉDÉRIC, *la* Mère *de* BÉATRIX, *s'appellât* MATHILDE. *On peut dire, en faveur de l'*Abbé d'Urſperg, *que cette* MATHILDE *eſt celle qu'il dit la* Mère *de* BÉATRIX, *& qu'il fait emmener en* Allemagne *par l'*Empereur HENRI II. *Mais c'eſt ce qui ne paroît pas pouvoir être vrai ; puiſque l'*Abbé d'Urſperg & DONIZON, *ſi ce dernier a véritablement dit lui-même ce que je viens de rapporter, ſont les ſeuls Ecrivains, par qui la* Mère *de* BÉATRIX *eſt nomée* MATHILDE. *Il ſuit des paroles de* DONIZON, *que* BÉATRIX *n'étoit pas* Fille *de l'*Empereur CONRAD I : *mais ces paroles n'apprènent pas préciſément ce qu'elle étoit. Coment juſtifier qu'*elle étoit ſortie du Sang des plus grands du Monde, *ſi ſon* Père *étoit un* Duc, *que je n'ai pu trouver, ni dans les* Généalogies *des* Princes du Roïau-

(14) *Nobile* conjugium *tribuit Deus, & tibi dignum.*
Magna Beatrix *eſt nobile conjugium.*
Stirpe *fuit genita* regali *pulchra* Beatrix.
Majorum Mundi ſtirpe *fuit genita.*

(15) *Præbuit* Italia Bonifacium *generoſum,*
Atque Beatricem Gallia *fert* Italis.

(16) *Primitus hunc noſcit quantum ſit* Gallia *fortis,*
Cum Natam *rutili* Ducis *expetiit* Frederici,
Conjuge *cum propria* Matildis *nomine dicta*
Ipſe Beatricem Fredericus *donat habere*
Huic Bonifacio.

Un Auteur très ſingulier, que j'aurai ſoin dans l'inſtant de faire connoître, dit : *Je ſuis très étoné, que* François de la Roſières, *qui s'eſt chargé de mètre en ordre les* Généalogies *des* Ducs de Lorraine, *aiant remarqué, dans les Vers ci-deſſus, que* Donizon *done à* Frédéric, Père *de* Béatrix, *le titre de* rutili Ducis, *dit eu la ſimplicité de croire que les* Ducs de Lorraine *étoient* Duces Rutilorum, *mot que le* Poëte *emploie ſouvent dans la ſignification d'*éclatant. *En effet,* Donizon, *ainſi que le* Mellini *l'obſerve, p.* 19, *veut dire, que ce* Duc *étoit* noble, célèbre, illuſtre, éclatant de gloire. *Ce qui prouve que c'eſt la vérité, c'eſt qu'il ſe ſert pluſieurs fois de ce mot dans ce ſens ; come*

Geſta *Bonifacii* Populus precor audiat omnis,
Clara fuiſſe ſciet geſta *Bonifacii.*
Quiſquis amat *rutilos* retinere decenter *honores,*
Actus ejus amet, noſcet eos *rutilos.*

Là, par honores & actus rutilos, *il entend* des honeurs, & *des* faits célèbres, *illuſtres,* éclatans, fameux.

Ce que je viens de traduire ſe lit à la p. 395, d'un Livre, dont le Titre eſt, *Maraviglie Heroiche del Seſſo Donneſco memorabili nella* Ducheſſa Matilda, Marcheſa Malaſpina, Conteſſa di Canoſſa, *&c. detta la* gran Conteſſa d'Italia ; *con* Allegationi Hiſtoriche *circa la vera eſſenza del ſuo ſangue, e* Narrationi, *del* Marcheſe Giulio dal Pozzo, &c. *Dedicato all'Altezza Sereniſſima del Signor* Duca di Maſſa, Alberico Cybo Malaſpina, Principe di Carrara e del Sacro Romano Imperio, Duca di Fiorentino, e d'Aiello, Signor di Padula, *&c. In* Verona, per Gio. Batiſta Merlo, 1678, petit *in-folio* d'un très gros caractère. L'uſage, que je comte faire ici de ce Livre, en fera connoître ſuffiſamment l'eſpèce de mérite.

me de France, *ni parmi les* Grands Seigneurs *de ce tems-là* (17). *Je ne vois pas coment* l'Empereur HENRI II, *dit par* DONIZON Herus & Propinquus MATHILDIS & BEATRICIS, *pouvoit être leur* Maître *& leur* Parent; *& je ne vois pas non plus qu'*HENRI III, *ſon* Fils, *écrivant à* GREGOIRE VII, *ait pu nomer la* Comteſſe MATHILDE, *ſa* Couſine, *ſi* BÉATRIX, Mère *de* MATHILDE, *n'étoit pas la* Tante *d'*HENRI III, *la* Sœur *d'*HENRI II, *& la* Fille *de* CONRAD I, *come je l'ai dit, & come je crois que c'eſt la vérité. Tant d'*Ecrivains célèbres *l'ont dit, que leur autorité ſuffit pour réfuter* DONIZON (18).

D'ailleurs, il ſe peut que, par le nom de France (Gallia), *ce dernier, come ont fait beaucoup d'autres Ecrivains, ait voulu ſignifier un païs différent de ce qu'on appelle aujourd'hui le* Roïaume de France, *ou qu'il ait confondu la* France *avec la* Franconie, *qui faiſoit partie de ce qu'on appelloit la* France Orientale. *Il done donc* BÉATRIX, *non pour* Françoiſe *proprement dite; mais pour* Allemande, *come née, non pas en* France, *mais en* Franconie, *Province d'*Allemagne, *de laquelle* CONRAD *étoit* Duc. *Ainſi, du côté de ſon* Père, BÉATRIX *venoit des* Ducs de Franconie; *&, du côté de ſa* Mère, *elle étoit d'*Origine Françoiſe, *& décendoit de* CHARLEMAGNE; *bien qu'*ENEA SILVIO PICOLOMINI, *qui fut le* Pape PIE II, *parlant en peu de mots de* MATHILDE, *dans ſon* Hiſtoire de Bohème, *la diſe* Vierge, fille *de* BONIFACE, *& née du* Sang de Bohème *par ſa* Mère (19). *C'eſt de la même manière que j'entens le nom de* France *dans* DONIZON, *que l'on peut l'entendre dans ces paroles de* PIERO ALIGHIERI. BONIFACE prit pour *Femme*, dans la *Maiſon Roïale de France*, une certaine BÉATRIX. (20).

Mais que toutes les conjectures cèdent à l'autorité de GREGOIRE VII. *Ce* Pape, *dans la* 5e. Lètre *du* IIIe. *Livre, adreſſée à* BÉATRIX *& à* MATHILDE, *ſa* Fille, *rapporte quelques mots d'une* Lètre, *qu'il avoit reçue d'*HENRI III, *dans leſquels ce* Prince *lui dit :* Je veux que ce que je vous mande ne ſoit ſu que de Vous, de ma *Dame* & *Mère*, de ma *Tante* BÉATRIX, & de ſa *Fille* MATHILDE (21).

Les *Lètres* de GREGOIRE VII n'avoient pas été donées au Public du tems du MELLINI : mais, avant de citer celle dont il vient de parlet, il nous apprend qu'il étoit ſur le point de faire imptimet ſon Ouvrage, lorſque, par le moïen de quelques Amis, il avoit eu des Copies de cette *Lètre* & de quelques autres de ce *Pape*, faites ſur ſon *Regiſtre* conſervé dans la *Bibliothèque du Vatican*. Il regarde celle dont il s'agit, come une grace émanée du Père des lumières, dont il lui rend (22) de très dévotes actions de graces. Mais toute ſa dévotion ne feta pas que cette

(17) Cela ſera réfuté plus bas par le *Fiorentini*.

(18) C'eſt tout le contraire. Lorſque *Donizon*, contemporain de *Béatrix*, écrivoit, il vivoit depuis 25 ans à Canoſſa. Son autorité ſuffit donc ſeule pour réfuter ces Ecrivains célèbres, dont les plus anciens ſont très modernes à ſon égard.

(19) Ce n'eſt pas la ſeule fauſſeté débitée par cet Ecrivain, come *Æneas Silvius*, & come *Pie II.*

(20) Bonifacius *qui quamdam* Beatricem *de* Domo Regali Franciæ Uxorem *duxit*.

(21) On trouvera le *Texte* dans la *Note* 27.

(22) Page 22.

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX, &c.*

Lètre puiſſe prouver que BÉATRIX êtoit *Fille* de l'*Empereur* CONRAD I, *Sœur d'*HENRI II, & *Tante* d'HENRI III. C'eſt ce que le FIORENTINI va ſuffiſamment montrer : mais je le traduirai très librement, & je le rendrai bien plus concis qu'il n'a coutume de l'être.

Il eſt d'autant plus à propos, dit-il (23), *d'examiner les difficultés, qui ſe préſentent, ſur les* Ancêtres *de la* Ducheſſe BÉATRIX, *que* BARONIUS *n'a pas jugé qu'elles fuſſent indignes d'avoir place dans les* Annales de l'Egliſe Univerſelle (24). *Juſqu'à préſent, on n'a pas décidé de quels* Princes *cette* Princeſſe *êtoit iſſue.* JEAN VILLANI *la dit* Fille *d'un* Empereur Grec (25) ; *ce que le* LANDINO *répète dans ſon* Commentaire *ſur le* DANTE : *mais cette opinion ſans fondement eſt batue en ruine par tous les autres Ecrivains. Le* Fragment *d'une* Lètre *d'*HENRI III, *inſéré dans une* Lètre *de* GREGOIRE VII, *& rapporté d'abord par le* MELLINI (26), *puis par* BARONIUS, *aiant fait croire* BÉATRIX fille *de l'*Empereur CONRAD I, *&* Sœur *d'*HENRI II, *a fait rejèter le témoignage de* DONIZON. *Dans ce* Fragment HENRI III, *donne le nom de* Tante *à* BÉATRIX (27). *A s'en tenir au ſens propre du mot* Amita, BÉATRIX *êtoit* Fille *de l'*Empereur CONRAD I. *Mais cette opinion ne peut pas s'établir contre le témoignage de* DONIZON, *qui, vivant dans le tems, écrivit la* VIE de *Mathilde, pour l'offrir à cette* Princeſſe *même, & que ſon ſujet obligeoit d'en bien ſavoir au moins les choſes les plus connues. Quoique* BARONIUS, *à l'exemple du* MELLINI, *l'ait taxé d'erreur, je n'ai pu, n'aiant même encore à cet égard rien de certain, croire qu'il s'êtoit trompé, lorſqu'il avoit dit* BÉATRIX, Fille *de* FRÉDÉRIC, *très noble* Duc *en* France.

Le MELLINI *prétend prouver par deux moïens l'erreur de* DONIZON. *L'un eſt que lui-même n'a point trouvé de* Duc FRÉDÉRIC *dans les* Généalogies *des* Princes de France, *ni parmi les* Grands Seigneurs *de ce tems-là. L'autre eſt la* Parenté *de* BÉATRIX *avec* HENRI III, *qui la nomoit ſa* Tante. *Le premier moïen ne ſert qu'à convaincre le* MELLINI *de peu d'attention & de peu de lecture.* SIGEBERT, *qu'il connoiſſoit, le réfutera plus bas. Le ſecond moïen, tiré de ce que* DONIZON *appelle* MATHILDE, Couſine *d'*HENRI III, *ne conſiſte qu'à prendre le mot* Conſobrina *dans ſa ſignification propre de* Couſine du côté de la Mère : *mais ce ſens n'eſt ici fondé que ſur ce que* BÉATRIX *eſt dite* Amita (Tante paternelle) *d'*HENRI III. *Peut-être un Copiſte a-t-il écrit, dans le Vers de* DONIZON, Amitam, *par une légère altération d'*Amicam (Amie). *Souvent les* Empereurs, *dans leurs* Lètres, *donoient à des* Princes inférieurs *le titre d'*Amis ; *&* DONIZON *fait foi que, dans ce ſiècle-là, le mot* Amica *ſignifioit* Princeſſe. *C'eſt ainſi qu'il qualifie* HILDEGARDE, Femme *d'*ALBERT-AZZON, Biſaieul *de* MATHILDE. Le nom, *dit-il*, de cette *Amie* fut HILDEGARDE (28).

(23) Liv. III, p. 61-70.

(24) Tome XI.

(25) *Chronique*, Livre IV, Chapitre 10.

(26) Page 22.

(27) Voici le *Texte* de ce Fragment que le *Mellini* cite plus haut. *Hoc autem quod mando, neminem ſcire volo, præter vos,* Dominam Matrem*que meam, atque* Amitam Beatricem, *& ejus* Filiam Mathildam.

(28) Je traduis-là le Vers, que le *Fiorentini* cite, dans le ſens qu'il lui donne. C'eſt le ſecond des ſuivans.

Conjugis Attonis *non fiat oblivio nobis.*

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX, &c.*

Commençons par nous aſſurer de la naiſſance de BÉATRIX. *Les* Archives *de l'*Evêché de Lucque *m'offrent en original trois* Actes *concernant l'achat d'un tiers du Château de* Porcari. *L'un, du 14 de Juin 1044, Indiction XV, commence de cette manière.* A vous, *Comteſſe* BÉATRIX, *Femme* du *Marquis* BONIFACE, au nom de Dieu, je DONUCIO, &c. (29). *Voila là la même* BÉATRIX, Femme *de* BONIFACE, *qui revendit le même Bien par un* Acte *du 31 de Mai 1055, Indict. VIII, dans lequel,* « *déclarant qu'elle vit & qu'elle contracte ſuivant la* Loi Salique, *elle ſe* » *dit* FILLE de FRÉDÉRIC, de bone mémoire, qui fut DUC & vécut ſemblablement ſuivant la LOI SALIQUE (30) ». *Ces paroles, favorables à* DONIZON, *nous aſſurent que* BÉATRIX *étoit* Françoiſe de naiſſance, *& que le* Duc FRÉDÉRIC, *ſon* Père, *étoit* François d'Origine. *La* Généalogie de S. ARNOUL, Evêque de Mets, *faite par un Auteur qui vivoit en 1106, met l'autorité de* DONIZON *hors de toute atteinte* (31). *On y voit que* BÉATRIX *étoit* Fille *du* Duc FRÉDÉRIC, *& que ſes* Ancêtres *tenoient par le Sang* aux plus grands du Monde. *Cet* Arbre *unit la* Ligne *d'*HUGUE CAPET *à celle de* CHARLEMAGNE; *& montre que d'*HEDWIGE, Sœur *de l'*Empereur OTTON I, *naquirent le même* Roi HUGUE, *&* BÉATRIX; *que de celle-ci,* Femme *du* Duc FRÉDÉRIC L'ANCIEN, *naquit* THÉODORIC, *ou* THIERRI, Père *d'un* autre FRÉDÉRIC, *dont les* Filles *furent* BÉATRIX *&* SOPHIE, *deſquelles la première, mariée au* Duc BONIFACE, *fut* Mère *de la* Comteſſe MATHILDE. *Ainſi,* BÉATRIX *ſe trouve* iſſue des plus Grands du Monde, *des* CARLOWINGIENS, *des* CAPETS &

Ildegarda *quidem fuit hujus nomen* Amicæ.
Docta Gubernatrix, prudens, proba Conſiliatrix,
Ad meliora Virum *ſuadebat ſapius ipſum.*

C'eſt à dire, *N'oublions pas la* Femme *d'*Atton. Hildegarde *fut le nom de l'*Amie *de ce* Prince. *Savante Gouvernante, Conſeillère prudente & pleine de probité, très ſouvent elle perſuadoit le mieux à ſon* Mari *lui-même.* Il paroît que le deſſein de *Donizon* eſt de faire entendre qu'*Albert-Azzon, Seigneur de Canoſſa,* n'avoit point de *meilleure Amie* que ſa *Femme,* dont il ſuivoit ſouvent les conſeils. Quoi qu'en diſe le *Fiorentini,* je penſe que *Donizon* emploie *Amica* dans ſon ſens propre; & je le penſe d'autant plus volontiers que *Leibnitz* & *Muratori,* qui, l'un & l'autre, ont fait des *Notes* ſur ſon *Poème,* n'avertiſſent point qu'*Amica* puiſſe être pris ici dans une ſignification étrangère. La conjecture du *Fiorentini,* qu'ils connoiſſoient très bien, leur a ſans doute paru trop frivole pour mériter quelque atrention.

(29) *Anno ab Incarnatione Domini Noſtri* Jeſu Chriſti *milleſimo quadrageſimo quarto, die quarta decima intrante menſis Junii, Indictione decima quinta. Tibi* Beatrice Comitiſſa, Conjux Bonifacii Marchionis, *ego quidem in Dei nomine* Donucius, &c.

(30) *In nomine Domini Noſtri* Jeſu Chriſti *Dei æterni. Anno ab Incarnatione ejus milleſimo quinquageſimo quinto, pridie Kalendas Junii, Indictione octava. Conſtat me* Beatrice Lege *vivente* Saliga, Filia *bonæ memoriæ* Frederici *qui fuit* Dux, *qui ſimiliter fuit* Lege *vitæ* Saligæ, *quæ ſecundùm* Legem *meam* Saligam, *&c.*

(31) La *Généalogie de S. Arnoul* n'eſt aujourd'hui parmi nous que d'une médiocre autorité, parceque l'Auteur, voulant faire décendre *Hugue Capet* de la première Race de nos Rois, a débité bien des fables. Il n'en fut pas que cette *Généalogie* ne mérite aucune créance depuis *Hugue Capet.* L'Auteur, ſur les tems voiſins du ſien, ne pouvoit pas en impoſer, ſurtout en parlant de Familles qui ſubſiſtoient encore. Il eſt donc ici d'une autorité ſuffiſante; & le *Fiorentini* va reprocher avec raiſon à *Baronius* de n'en avoir pas emploié le témoignage, lorſqu'il le faloit.

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX, &c.*

des OTTONS. *Comment* BARONIUS, *qui ſe ſert de la* Généalogie de S. ARNOUL *pour prouver la Nobleſſe d'*HUGUE CAPET (32), *ne l'emploie-t-il pas à juſtifier* DONIZON (33)? *Le* MELLINI *d'ailleurs pouvoit aiſément trouver ce qu'étoit* FRÉDÉRIC, Aieul maternel *de la* Comteſſe MATHILDE. La Chronique *de* FRODOARD *fait mention pluſieurs fois d'un* Duc *de ce nom*, Frère *d'*ADALBÉRON, Evêque de Mets. *Elle dit*, « *Que ce* » Duc *eut pour* Femme, *une* Sœur *d'*HUGUE, Duc, *puis* Roi de France; » *& qu'aiant d'abord été* Comte, *il fut enſuite* Duc de Lorraine, *lorſque* » BRUNON, Archevêque de Cologne *&* Frère *de l'*Empereur OTTON I, » *ſe le fut ſubſtitué dans ce* Duché ». *Ce* FRÉDÉRIC, Biſaieul *de notre* BÉATRIX, *eſt le premier nomé dans la* Généalogie de S. ARNOUL; *& c'eſt inconteſtablement pour lui qu'eſt l'*Epithaphe, *qu'on lit dans les* Lètres *de* GERBERT, *qui fut le* Pape SILVESTRE II. *Cette* Epitaphe *parle auſſi de ſa* Femme BÉATRIX L'ANCIÈNE, *& de la Nobleſſe de cette* BÉATRIX (34). BERTRADE, *dans la* Vie de Ste ADÉLAÏDE *que* SURIUS *a fait imprimer* (35), *dit*, « *Que ce* FRÉDÉRIC *fut d'un Sang très noble, &* » Frère, *non ſeulement d'*ADALBÉRON, *mais encore de l'illuſtre* Duc » HENRI ». SIGEBERT, *d'accord en tout avec la* Généalogie de S. ARNOUL, *dit, à l'année* 945, « Que l'Empereur OTTON, *lorſqu'il ſubju-* » *gua la* Lorraine, *n'éprouva de réſiſtance, que de la part d'*ADALBÉRON, » Evêque de Mets, *&* Frère *du* Duc FRÉDÉRIC (36) ». *A l'année* 984, *après avoir rapporté la mort de l'*Evêque ADALBÉRON, *& parlé de ſon ſucceſſeur* THÉODORIC, *ou* THIERRI, Couſin *de l'*Empereur, *il ajoute, à l'occaſion de la mort de ce même* THIERRI, « *Que l'*Evêché de Mets *fut* » *rempli par le noble & ſavant* ADALBÉRON II, Fils *du* Duc FRÉDÉ- » RIC (37) ». *Il dit, ſous l'année* 1009, « *Que l'*Empereur HENRI I » *aſſiégea* Mets, *parceque ſon* Beaufrère THÉODORIC, *s'étant revolté* » *contre lui, s'étoit emparé de l'*Evêché *de cette Ville:* Que THÉODORIC, » Duc de Lorraine, *après la mort de ſon* Frère ADALBÉRON II, *avoit* » *fait élire* Evêque de Mets *ſon* Fils, *encore enfant, & qu'il avoit chargé* » *de l'*Adminiſtration *de l'*Evêché *ce* THÉODORIC, *qui chaſſa l'Enfant,* » *uſurpa le Siége, & fit priſonier de guerre le* Duc THÉODORIC *lui-* » *même: Enfin que, la Ville aiant été preſque ruinée par le ſiége, la* » *paix ſe fit* (38) ». *Le* Duc THÉODORIC *étoit donc* Fils *du* Duc FRÉ-

(32) Tome X.

(33) Tome XI.

(34) Le *Fiorentini* ſe trompe. Il n'eſt pas dit un mot de *Béatrix* dans cette *Epitaphe*, qui ſe trouve dans les *Lètres de Gerbert*, Edit. de *Paris* 1611, *in*-4°. p. 35, avec ce Titre, *Epitaphium Ducis* Frederici.

Francorum *placito nomen tulit hic* Friderici:
Quem proavi fudere Duces *de* Sanguine Regum.
Officio, meritiſque parem ſopor ultimus hauſit,
Mercurii *quum celſa domus tibi* Phœbe *pateret.*

(35) T. I, Edit. de *Cologne* 1576, au 5 de Février. Il eſt parlé dans cette *Vie* des *Frères* & *Sœurs* de cette Sainte *Adélaïde*, Religieuſe à *Cologne*. Une de ſes *Sœurs* fut *Ermentrude*, de laquelle il eſt dit: *Avia fuit* Henrici *clariſſimi* Ducis, *&* Adelberonis, Metenſis Epiſcopi, Friderici Ducis, Fratrumque *ejus imprimis illuſtrium hujus temporis virorum.*

(36) Otto Imperator Lotharingiam *ſibi ſubjugavit reſiſtente ſibi ſolo* Adalberone, Metenſium Epiſcopo, Fratre Ducis Frederici.

(37) Epiſcopatum Metenſem *ſuſcepit* Adalbero, *vir ſanctus & nobilis*, Filius Frederici Ducis.

(38) Henricus Imperator Metis *Ur-*

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX, &c.*

DÉRIC ; *& c'eſt de lui que* DITMAR *dit, à l'an* 1013, « *Que le ſage &* » *belliqueux* THÉODORIC, Duc des Lorrains, *attendoit, en ſe tenant ſur* » *ſes gardes, de quel côté la plus grande & la plus ſaine partie du Peuple* » *pancheroit* (39) ». *Ce* Duc *en effet ſe maintint neutre entre* HERMAN, Duc de Souabe, *& le Roi* HENRI II, *qui fut l'*Empereur HENRI I. *Enfin* SIGEBERT *raconte, ſous l'année* 1033, *la mort du dernier* Duc FRÉDÉRIC, Père *de* BÉATRIX, *&* Aieul Maternel *de* MATHILDE ; *& dit* « *Que,* » *ce* Duc, *étant mort ſans laiſſer de* Fils *que le* Duché *pût regarder, le* Duc » GOTHELON *obtint de l'*Empereur *le* Duché des Moſellans ; *ce qui le* » *rendit plus puiſſant en* Lorraine, *qu'il ne l'avoit été juſqu'alors* (40) ». FULBERT de Chartte *veut parler du* Duc FRÉDÉRIC II, *lorſqu'écrivant à* ROBERT, Roi de France, *au ſujet de la Négociation des* Italiens, *en* 1025, *pour faire* Roi d'Italie *un* Fils *de* GUILLAUME, Duc d'Aquiraine, *afin de l'oppoſer à* CONRAD LE SALIQUE, *il lui dit,* « *Que* GUILLAUME » *envoie près lui ſon* Fils, *en ſuppliant Sa Grace d'empêcher les* Lorrains, » *le* Duc FRÉDÉRIC, *& les autres, qu'il poura, de s'accorder avec le* Roi » CONRAD (41) ». *C'eſt avoir aſſés montré combien étoit grande l'inattention du* MELLINI, *qui n'a pas ſu trouver dans les* Hiſtoriens, *cités par lui-même, le* Duc FRÉDÉRIC *de* DONIZON, *& les* Ancêtres *de* MATHILDE *Poſſeſſeurs de la* Haute-Lorraine, *ou* Moſellane, *qui conſerve encore aujourd'hui le nom de* Lorraine.

Examinons à préſent coment BÉATRIX *&* MATHILDE *étoient* Parentes *des deux* HENRIS. *La choſe eſt certaine, puiſque* DONIZON *dit :* L'*Empereur* HENRI. (II) vivoit du tems de la *Comteſſe.* Nous ſavons qu'il fut le *Maître* & le *proche Parent* de la Grande BÉATRIX & de ſa *Fille,* MATHILDE (42). *Il dit, en parlant ailleurs d'*HENRI III : Il envoie à ſa *Couſine* MATHILDE pour qu'elle prène elle-même un parti (43). OTTON de Friſinghen, *qui vivoit vers* 1145, *peu de tems après* MATHILDE, *dit* « *Que l'*Empereur HENRI II, *aiant fait un ſecond voïage en* » Italie, *en ramena la* Mère *de* MATHILDE, BÉATRIX, *ſa* Parente,

bem obſidet propter Deodericum, Fratrem Uxoris *ſuæ, contra ſe rebellantem, qui* Epiſcopatum *ipſius Urbis uſurpaverat.* Dux *enim* Moſellanorum Deodericus *poſt* Fratrem *ſuum* Adalberonem *dato* Epiſcopatu Metenſi Filio *ſuo adhuc puero, el ſubſtituit ipſum* Deodericum, *qui puero Urbe excluſo,* & Epiſcopatu *uſurpato, ipſum etiam* Deodericum *bello cepit. Urbe per obſidionem pene deſolata, tandem pax convenit.*

(39) Theodericus *vero* Luthariorum Dux, *vir ſapiens & militaris, quo ſe pars Populi major & melior inclinaret, ſecurus expectabat.* Liv. V, p. 52.

(40) *Godefroi I, Duc,* d'abord de la *Baſſe-Lorraine,* enſuite de la *Haute, Père* du *Duc Godefroi le Barbu, deuxième Mari* de la *Ducheſſe Béatrix.* Voici ce que dit *Sigebert.* Friderico Moſellanorum Duce *mortuo, qui* mares filios *non habebat, quibus* Ducatus *competeret,* Gothelo Dux *impetrato ab* Imperatore *etiam* Moſellanorum Ducatu, *in* Lotharingia *potentius principatur.*

(41) *Hunc ergo mandat vobis poſtulans ſuppliciter gratiam veſtram ut detineatis homines de* Lotharingia, & Fredericum Ducem, *atque alios quos poteritis, ne concordent cum* Rege Conq. *Epiſt.* 15.

(42) Liv. I, Ch. 18.

Cæſar Henricus Comitiſſæ *tempore vivus*
Extiterat. Scimus quod Herus *fuit, atque* Propinquus
Ipſe Beatricis *magnæ,* Natæque Matildis.

(43) L. II, C. 1. *Ad* Conſobrinam Matildam *miſit, ut ipſa Conſilium caperet,*

*De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX, &c.*

» Veuve *de* BONIFACE (44) ». *Le même* Hiſtorien *dit, en parlant de* GREGOIRE VII : Le Vénérable *Evêque*, fuïant la perſécution, alla ſe réfugier, aux lieux les plus ſurs des Montagnes de *Toſcane*, dans les Terres de la *Comteſſe* MATHILDE, *Parente* de l'*Empereur* (45). BE'ATRIX *n'étoit certainement, ni* Fille, *ni* Bellefille (Privigna) *de l'*Empereur CONRAD I, *puiſqu'elle avoit pour* Père FRE'DE'RIC II, Duc de Lorraine ; *& pour* Mère MATHILDE DE SOUABE, Sœur aînée *de* GISÈLE DE SOUABE, Femme *de* CONRAD I. *Elle ne peut pas non plus avoir été* Sœur *d'*AGNÈS, Femme *de l'*Empereur HENRI II ; *ce qui l'eut fait traiter par* HENRI III *de* Conſanguine *& de* Tante Paternelle (Amita) : *mais abuſivement puiſque ces qualités ne lui ſeroient pas convenues. Suivant tous les* Ecrivains *& les* Monumens *du tems*, AGNÈS *étoit, non de* Lorraine ; *mais d'*Aquitaine, *& Fille du* Duc GUILLAUME. *L'*Abbé d'Urſperg, *à qui le* MELLINI *reproche à tort une confuſion de Noms, parle du retour d'*HENRI II *en* Allemagne ; *confirme ce qu'*OTTON de Friſinghen *avoit dit ; &, donant à* BE'ATRIX *la qualité de* Nièce *de cet* Empereur, *il nome* MATHILDE, *la* Mère *de cette* Ducheſſe (46). *Si* BE'ATRIX *étoit véritablement* Nièce *d'*HENRI II, *ce ne ſeroit pas elle : mais ſa* Mère *appellée* MATHILDE *par* DONIZON, *laquelle ſeroit* Fille *de* CONRAD I, *& Sœur d'*HENRI II. *Pour établir la* Parenté *d'*HENRI III *& de* BE'ATRIX, *il ne faut pas entendre le mot* Amita (*ſi toutefois il ne faut pas* Amica) *dans le ſens précis, que les Auteurs des bons ſiècles de la* Langue Latine, *lui donent, de* Sœur du Père : *mais ſuivant ſon Etimologie* quaſi Avia (preſque-Aieule) (47). *Pour qu'*Amita *ſoit ici ſuſceptible de ce dernier ſens, il faut ſe rappeller que, lorſqu'*HENRI III *écrivoit à* GREGOIRE VII *la* Lètre, *où ſe lit le* Fragment *d'une* Lètre *de ce* Prince, *laquelle eſt de la XIVe. Indiction, c'eſt à dire de* 1074, HENRI, *n'aïant encore qu'environ* 25 *ans* (48), *étoit fort jeune à l'égard de* BE'ATRIX, *qui devoit être d'un âge très avancé, puiſqu'on la voit* Femme *du* Marquis BONIFACE *en* 1038. *Par cette raiſon, bien qu'elle ne fût que la* Couſine *d'*HENRI III, *il convenoit qu'il l'appellât ſa* Tante, *nom que des* Parens plus jeunes *donent par égard à des* Parentes plus âgées, *come une marque de tendreſſe & de reſpect. D'ailleurs*, BE'ATRIX *&* MATHILDE *étant alors très puiſſantes en* Italie, *il ne ſeroit pas étonant qu'*HENRI III *eût voulu, par un terme déſignant une* Parenté très proche, *ſe concilier la bienveillance de ces deux* Princeſſes ; *parcequ'il pouvoit croire que le* Pape, *aiant en elles une entière confiance, ne manqueroit pas de leur envoïer, come il fit, une Copie de ſa*

(44) Imperator *rurſus* Italiam *ingreſſus*, Beatricem, Matildæ Matrem, Conſanguineam *ſuam* Marito *ſuo* Marchione Bonifacio *defuncto*, *ſecum reduxit*. Chron. *Lib. VI, Cap.* 33.

(45) *Venerabilis* Sacerdos *perſecutionem fugiens, ad tutiora montana* Tuſciæ *in terra* Comitiſſæ Matildis, *quæ* Imperatori Conſanguinea *fuit, ſe contulit*. Lib. I, Cap. 2.

(46) Le *Fiorentini* met ici le Texte de l'*Abbé d'Urſperg*. C'eſt celui que j'ai rapporté plus haut pour l'examiner. Voïés, p. 1201.

(47) Cette *Etimologie*, pour être ancienne, n'en vaut pas mieux, & n'avoit que faire ici.

(48) Le *Texte Italien* porte : *erà in età di* 23 *anni*. C'eſt une faute d'impreſſion, qui n'eſt pas corrigée dans l'*Errata*. Le *Fiorentini*, qui ne pouvoit pas ignorer qu'*Henri III* naquit au commencement de Novembre 1050, a du mètre, *di* 25 *anni*.

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX*, *&c.*

Lètre. *Si, ſans égard pour la propriété des termes* (49), *quelqu'un veut que le mot* Nièce (Nepris) *ſignifie, chés l'*Abbé d'Urſperg, *une* Parenté quelleconque, *je ne ferai pas difficulté de me ranger à ſon avis; &, ſans conclure de ce que* BE'ATRIX *eſt dite* Amita (Tante Paternelle) *d'*HENRI III, *qu'elle étoit néceſſairement* Sœur *d'*HENRI II *&* Fille *de* CONRAD I, *come les Modernes, &* BARONIUS *entre autres, l'ont penſé, je croirai qu'il y avoit entre eux une ſorte de* Parenté, *qui s'accordoit avec ce nom.*

Le FIORENTINI fait enſuite diverſes Hipothèſes ſur l'eſpèce de *Parenté*, qui pouvoit engager *Henri III* à nomer BE'ATRIX, ſa *Tante*. Ces Hipothèſes ſont très inutiles; & l'Auteur ſe les ſeroit épargnées, s'il avoit connu l'*Hiſtorien* WIPPON, de qui nous avons appris ci-deſſus (50), ce qu'étoit MATHILDE, *Mère* de la *Ducheſſe* BE'ATRIX. Mais il ne faut pas dire avec le CONTE'LORI (51), ſuppoſé que ſon Texte ne ſoit pas défectueux en cet endroit: *Si l'*Empereur HENRI II, Fils *de* CONRAD I, *&* BE'ATRIX *décendent des deux* Sœurs, *& ſi* HENRI III *eſt* Fils *d'*HENRI II, BE'ATRIX *eſt véritablement la* Tante (Amita) *d'*HENRI III. Cela dit de cette manière eſt une fauſſeté. Dans le fait, BE'ATRIX étoit *Couſine-germaine maternelle d'*HENRI II, *& Couſine aiant le germain deſſus*, ce que nous appellons *Tante à la mode de Bretagne*, d'HENRI III.

C'étoit ſans doute par égard pour l'*âge* & pour la *ſupériorité du Dégré de Parenté*, peut-être auſſi par ſimple *Etiquète*, qu'HENRI III donoit le nom de *Tante* à BE'ATRIX. Ce doit être encore par raiſon d'*Etiquète*, que l'*Abbé d'Urſperg*, ignorant ſans doute à quel *Dégré* BE'ATRIX étoit *Parente* d'HENRI II, l'en a dit *Nièce*. Cette *Etiquète* devoit avoir lieu pour les *Parens éloignés* quoiqu'en *Dégré ſupérieur*. HENRI IV, *Fils* d'HENRI III, dans un *Diplôme* du 21 de Décembre 1115, lequel confirme toutes les Donations faites par la *Comteſſe* MATHILDE au Monaſtère de *Saint-Benoît de Polirone*, qualifie MATHILDE, ſa *Nièce*, quoiqu'elle lui fût *ſupérieure d'un Dégré*, come *Couſine iſſue de germain* d'HENRI III.

V. TEMS *du* Premier MARIAGE *de la* Ducheſſe BÉATRIX, *& de la* Mort *de ſon* Père *le* Duc FRÉDÉRIC.

POUR nous aſſurer de l'année du *Mariage* de BE'ATRIX avec le *Duc & Marquis* BONIFACE, ſouvenons-nous que DONIZON dit qu'elle fut donée à ce *Prince* par le *Duc* FRE'DE'RIC, ſon *Père* (1).

Les *Hiſtoriens* varient ſur l'année de la *Mort* de ce *Duc*. Il eſt certain, come on l'a vu (2), que la *Comteſſe* RICHILDE, *première Femme* de BONIFACE, vivoit encore le 28 d'Avril 1035, jour auquel elle fit une Donation à l'*Egliſe de Gonzaga*. C'eſt ſans aucun fondement que le

(49) L'*Italien* dit; *e ſtando sù la proprietà*. Le ſens demande néceſſairement, *e non ſtando sù la proprietà*. Cette omiſſion de l'Imprimeur eſt encore oubliée dans l'*Errata*.

(50) Page 1202. (51) Pag 17. III. (1) Ci-deſſus, p. 1203. (2) Ci-deſſus, p. 1197.

V. *Du* I. Mariage *de la* Ducheſſe *BÉATRIX*, *&c.*

FIORENTINI veut que cette *Princeſſe* ne ſoit morte qu'en 1036. Elle pouvoit l'être dès 1035. Si donc FRE'DE'RIC dona lui-même ſa *Fille* BE'ATRIX à BONIFACE, come on ne peut pas refuſer de le croire ſur la parole de DONIZON, qui devoit le bien ſavoir, les dates, qu'on nous a données de la *Mort* de FRÉDÉRIC, 1028, 1030, 1033, 1034, &c. ſont toutes également fauſſes. Il doit être mort pour le pluſtôt vers la fin de 1036, année dans laquelle MURATORI, que je ſuis en ce point, croit qu'il ſe peut que BONIFACE ait épouſé BE'ATRIX (3). Il dit au reſte que l'année eſt incertaine. Le FIORENTINI ſe décide pour 1037; &, ſans ſe rappeller ce que dit DONIZON, auquel cependant il défère toujours beaucoup, il croit le *Duc* FRÉDÉRIC mort dès 1033. RICHILDE mourut après le 28 d'Avril 1035, & BONIFACE fit, en 1036, un voïage à la *Cour de Germanie*, come on l'apprend d'un *Diplôme*, ſigné par l'*Empereur* CONRAD I à *Nimègue* le 25 de Juillet de cette année, dans lequel BONIFACE eſt dit préſent. Je penſe donc, ainſi que MURATORI le ſoupçone (4), que ce fut alors que ce *Duc & Marquis* épouſa BE'ATRIX. Je dirois volontiers que ce fut à la Cour de l'*Empereur*, & même par ſes ſoins, que le *Mariage* ſe fit.

MATHILDE, *Sœur aînée* de l'Impératrice GISÈLE, &, par elle, BE'ATRIX, ſa *Fille aînée*, avoient, ainſi que je l'ai dit (5), ſur la *Couronne des Deux-Bourgognes*, des droits mieux fondés que ceux de GISÈLE & de CONRAD, qui s'en étoient emparés en vertu d'un Titre eſſentiellement vicieux. Le *Duc* FRÉDÉRIC avoit paru dans la diſpoſition de ſe prévaloir des Droits de ſa *Femme*; &, s'il n'avoit pas fait la guerre à CONRAD, come d'autres Prétendans l'avoient faite, il eſt à préſumer qu'une adroite Négociation l'en avoit empêché. L'intérêt de CONRAD & de GISÈLE étoit donc que BE'ATRIX, la principale Héritière de ſon *Père*, qui n'avoit point de *Fils*, ne devînt pas la *Femme* d'un *Prince Allemand*, *Lorrain*, ou *François*, déja puiſſant par lui-même, auquel, FRÉDÉRIC venant à mourir, on n'auroit pas oſé refuſer l'Inveſtiture du *Duché de la Haute-Lorraine*, dont BÉATRIX n'héritoit point. Les *Filles* ne ſuccédoient pas encore aux *Grands-Fiefs*. Il étoit de la ſaine politique d'éloigner cette *Princeſſe* de ſon païs, qui confinoit au *Roïaume des Deux-Bourgognes*; & de lui faire épouſer un *Prince ami*, de qui l'on n'eût rien à craindre. Il faloit d'ailleurs que ce *Prince* fût aſſés conſidérable, aſſés riche, aſſés puiſſant, pour que ſon alliance pût engager FRÉDÉRIC à croire par là ſa *Femme* MATHILDE & ſa *Fille* BÉATRIX, dédomagées en quelque ſorte de leurs juſtes prétentions ſur la *Couronne des Deux-Bourgognes* (6). Tout cela ſe rencontroit dans le *Duc & Marquis* BONIFACE, le plus riche & le plus puiſſant des *Princes d'Italie*, par qui CONRAD & GISÈLE avoient été bien ſervis dans la guerre qu'ils avoient eue en *Bourgogne*, & qui faiſoit profeſſion d'être ſincèrement leur Ami. Son voïage à la *Cour de Germanie* en 1036 fut donc (ſi pour-

(3) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 109.
(4) *Ibidem.*
(5) V. T. III, *col.* des *Princes contemporains*, aux *Rois des Deux-Bourgognes*, Art. *Rodolfe III*, pp. 51-55.
(6) Les prétentions de *Mathilde* étoient juſtes vis-à-vis de ſa *Sœur Gisèle* dont elle étoit l'aînée.

tant on ne l'avoit pas fait venir exprès pour ce ſujet) une occaſion toute naturelle de lui faire épouſer BÉATRIX. Ainſi, leur *Mariage* me paroît inconteſtablement de 1036; &, come il eſt certain par DONIZON que FRÉDÉRIC dona lui-même ſa *Fille* à BONIFACE, qui l'étoit venu demander; la *Mort* de FRÉDÉRIC ne peut être pour le pluſtôt que de la fin de la même année.

VI. TEMS & Motifs *du* Second MARIAGE *de la* Ducheſſe BÉATRIX; & Particularités *concernant le* Duc GODEFROI LE BARBU, Second MARI *de cette* Ducheſſe.

EN 1005, GODEFROI, *Comte d'Ardenne*, fut fait *Duc de la Baſſe-Lorraine* après la mort d'OTTON, *Fils* du *Duc* CHARLE, *Frère* de notre *Roi* LOTHAIRE. Il mourut en 1069; & ſon ſucceſſeur fut GOTHELON, ou GOZELON, c'eſt à dire GODEFROI II, ſon *Frère*. FRÉDÉRIC, *Duc de la Haute-Lorraine*, étant mort en 1036 ſans Enfans mâles, l'*Empereur* CONRAD I inveſtit de ce *Duché* GOTHELON, qui mourut en 1044. Son *Neveu* GODEFROI III, *Fils* de GODEFROI I, le remplaça dans le *Duché de la Baſſe-Lorraine*: mais l'*Empereur* HENRI II lui refuſa le *Duché de la Haute-Lorraine*, ou *de Moſellane*. GODEFROI III, réſolu de s'en vanger, fit une ligue avec BAUDOUIN, *Comte de Flandre*, & ſe révolta contre ſon Souverain. Après pluſieurs mois de guerre, les inſinuations de quelques Religieux l'engagèrent à ſe remètre à la clémence de l'*Empereur*. Il l'alla trouver pour lui demander pardon; fut envoïé priſonier à *Gibekenſtein*; & n'obtint ſa liberté qu'en donant un de ſes *Fils* en ôtage. Ce *Fils* étant mort bientôt après; il renoua la ligue avec le *Comte* BAUDOUIN, & recommença la guerre. La paix ſe fit enſuite par l'entremiſe du *Pape* LÉON IX; & l'*Empereur* rendit ſes bones graces à GODEFROI: mais en le dépouillant d'une partie de ſes Etats. C'eſt ce qui fut cauſe que ce dernier ne jugea pas à propos de reſter à portée de l'*Empereur*; & qu'il ſuivit, en 1053, LÉON IX en *Italie*, avec FRÉDÉRIC, ſon *Frère*, qui fut depuis le *Pape* ETIÈNE IX. Quoi qu'en aient dit quelques Modernes, il me paroît certain que GODEFROI n'accompagna pas LÉON IX dans ſon Expédition contre les *Normans*, où ce *Pape* reſta priſonier de guerre. Ce pouvoit bien avoir été ſon intention en venant en *Italie*: mais une Affaire, plus importante pour lui, dut l'occuper durant cette Expédition.

Il ſe fit, *en* Italie, *cette année* (1054), dit MURATORI (1), *ſi ce ne fut pas la précédente*, *un* Mariage, *dont la* Cour de Germanie *fut alarmée*. *Suivant LAMBERT* d'Aſchaffenbourg, GODEFROI *vint en* Italie *avec* le *Pape* LÉON; *ou pluſtôt*, *come HERMAN CONTRACT le dit*, venu furtivement en ITALIE (2), *GODEFROI traita*, *cette année*, &

VI. (1) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 168.

(2) Italiam *latenter adiens*.

On peut concilier *Herman Contract* avec *Lambert*. Les *Hiſtoriens* diſent que les Troupes de *Lorraine*, qui ſuivirent *Léon IX* en *Italie* pour ſon Expédition contre les *Normans*, étoient commandées par le *Prince Frédéric*, quoiqu'il fût Clerc. C'étoit *Godefroi*, qui les prêtoit, & lui-même ne les commandoit

VI. *Du* II. Mariage *de la* Ducheſſe *BÉATRIX*, *&c.*

conclut ſon Mariage *avec* BÉATRIX, Veuve *du* Duc & Marquis BONIFACE, *&, ſuivant les conjectures de quelques-uns, il concerta le* Mariage *de* GODEFROI LE BOSSU, *ſon* Fils, avec MATHILDE, Fille *de* BÉATRIX, *laquelle étoit encore dans un âge très tendre. LAMBERT & SIGEBERT diſent que le* Mariage *de* BE'ATRIX *ſe fit l'année précédente* (1053). *HERMAN CONTRACT, qui n'en parle que ſous la préſente, termine par là ſa* Chronique.. *On trouve la même choſe dans BERTHOLD* de Conſtance. . . *La nouvelle de ce* Mariage *inquiéta beaucoup l'*Empereur. *Premièrement il y voïoit ſes Droits trop peu reſpectés, en ce que, ſuivant les Loix,* BE'ATRIX, *n'étant que* Femme, *& de plus que* Veuve (du dernier Poſſeſſeur), *ne pouvoit pas prétendre à gouverner la* Marche de Toſcane; *& parceque, bien qu'elle eût des Enfans, c'étoit à l'*Empereur *à doner l'Inveſtiture aux* Mâles (3). *Secondement* GODEFROI, *perſonage de grand ſens & de beaucoup de manége, & juſqu'alors ennemi de l'*Empereur, *paſſoit pour être capable de bouleverſer toute l'*Italie, *& de la ſouſtraire à la domination des* Empereurs Allemans. *Nous avons vu que le* Marquis BONIFACE *étoit auſſi très puiſſant dans la* Lombardie, *& qu'il y poſsédoit quantité de Fortereſſes & de Terres. Come tout cela tomboit au pouvoir de* GODEFROI, *les craintes d'*HENRI *n'étoient pas ſans fondement.*

LAMBERT d'Aſchaffenbourg, quelquefois mal informé du tems & des circonſtances des faits, parle, ſous l'année 1053, de la guerre faite aux *Normans* par LE'ON IX; & dit enſuite: *Dans ce tems-là*, FRE'DERIC, Frère *de* GODEFROI, *lequel étoit* Archidiacre de l'Egliſe Romaine, *étoit allé remplir à* Conſtantinople *une* Légation Apoſtolique. *Il indiqua dans cette Ville un* Concile, *auquel il invita l'*Empereur de Conſtantinople *& le* Patriarche, *qui, voulant ſoûtenir la prééminence de leur Primauté, dédaignèrent d'obéir. Il ſortit de leur Ville; &, ſuivant la coûtume des* Apôtres, *il ſecoua publiquement ſur eux ſes ſandales. Cette action imprima tant de terreur à tous les* Habitans de Conſtantinople, *que, le lendemain, le Clergé & le Peuple l'allèrent trouver; &, proſternés à terre, ils adorèrent en lui l'Autorité Apoſtolique.*

Nous avons, dans le plus grand détail, l'Hiſtoire de cette *Légation* & de ſes ſuites. LAMBERT ne dit là preſque rien, qui ne ſoit faux.

Il continue. *Le* Duc GODEFROI *y prit auſſi* (dans *Conſtantinople*) *des* Hérétiques, *& les fit pendre.*

Ces Actes d'autorité, faits à *Conſtantinople* ſous les ieux de l'*Empereur* par un *Duc de Lorraine*, ſont trop abſurdes, pour que l'on y puiſſe ajouter foi.

pas. C'eſt là-deſſus qu'*Herman* a pu dire, « Que ce *Prince* vint furtivement » en *Italie* ». *Léon IX* ne pouvoit emmener des Troupes des Vaſſaux de l'*Empereur*, qu'avec ſa permiſſion. Les Troupes de *Frédéric* partirent avec le *Pape*; & *Godefroi*, ſans en avoir fait part à l'*Empereur*, les joignit dans leur marche.

(3) Il réſultera de ce que j'établirai dans l'*Article* ſuivant, que *Muratori* n'avoit pas réfléchi ſur le droit, que *Béatrix* pouvoit avoir de gouverner en ſon nom, come *Souveraine Uſufruitière*, la *Marche de Toſcane*, & les autres Grands Fiefs du *Duc & Marquis Boniface*; & ſur le titre auquel *Mathilde* en hérita.

VI. *Du* II. Mariage *de la* Ducheſſe *BÉATRIX*, *&c.*

BONIFACE, Marquis des Italiens, *mourut*, dit tout de ſuite le même Auteur. *Le* Duc GODEFROI *en épouſa la* Veuve BE'ATRIX; *&, ſous prétexte de ſon* Mariage, *il s'empara de la* Marche (de Toſcane); *& des autres Poſſeſſions de* BONIFACE. *L'*Empereur HENRI, *l'aiant appris, en eut beaucoup de chagrin; & craignit que ce* Duc *ne portât les* Italiens *à des nouveautés.*

Voila bien des fautes en peu de lignes. BONIFACE mourut le 17 de Mai 1052. GODEFROI ne dut épouſer BE'ATRIX que dans les derniers jours de Décembre 1053. Le *Cardinal* FRE'DE'RIC ne fut envoïé *Légat* à *Conſtantinople* qu'au mois de Janvier 1054.

J'ajoute, au ſujet des *Hérétiques*, que GODEFROI fit arrêter & pendre à *Conſtantinople*, que cette Phraſe, qui forme ſeule un *Alinea*, doit être une Phraſe déplacée par quelque Copiſte; ce qui n'eſt pas rare dans les *Chroniques*. Le mot *Ibi* (*Là*), par lequel cette Phraſe commence, doit ſe rapporter à quelque autre lieu que *Conſtantinople*, où certainement GODEFROI, ſuppoſé qu'il y ait accompagné ſon *Frère*, ne pouvoit exercer aucune autorité.

C'eſt d'après ce qu'on vient de voir de LAMBERT, que le FIORENTINI dit (4): GODEFROI (*que* LÉON venoit de reconcilier avec HENRI II), *ne croïant pas devoir, quoiqu'en paix, reſter ſous les ieux d'un* Prince, *qu'il avoit offenſé, prit, & même à la prière du* Pape, *le parti de venir en* Italie, *avec* FRE'DE'RIC, *ſon* Frère, *au ſecours de l'*Égliſe *contre les* Normans. *Il n'y reſta pas longtems, parceque* FRE'DE'RIC, *déja fait* Archidiacre, & Chancelier *du* Pape, *allant* Légat *à* Conſtantinople, GODEFROI *réſolut de le ſuivre. L'un & l'autre, dans cette* Légation, *donèrent des preuves éclatantes de leur zèle pour la Religion.* Le FIORENTINI paraphraſe ce que LAMBERT dit de ce que FRE'DE'RIC fit à *Conſtantinople*. Puis il continue. *La compagnie, que* GODEFROI *fit à ſon* Frère, *ne fut pas tout-à-fait infructueuſe, puiſque* LAMBERT *ajoute:* Ibique per GOTHIFREDUM *Ducem Hæretici* deprehenſi ſunt & ſuſpenſi (5). *S'il eſt donc vrai que* GODEFROI *ſuivit le* Légat *à* Conſtantinople, *& ſi ce dernier ne fut de retour en* Italie *qu'en* 1054, *lorſque* LÉON IX *étoit déja mort, come le dit* LE'ON d'Oſtie, *qui, ſur quelque choſe, n'eſt pas d'accord avec l'autre Ecrivain, il ne paroît pas que le* Mariage *de* GODEFROI *& de* BE'ATRIX *ait pu ſe faire pluſtôt qu'en cette même année* (1054), *bien que* LAMBERT *le place en* 1053; *à moins qu'on ne veuille dire que, pour cette Affaire très preſſante,* GODEFROI *revint avant ſon* Frère. *Quoi qu'il en ait été, nous ſomes certains que, par l'inclination des Parties, le* Mariage *ne fut pas difficile à conclure. Il convenoit à la nobleſſe de tous deux. L'un en concevoit l'eſpérance, non ſeulement de s'établir dans les deux* Duchés de Lorraine: *mais encore, au moïen de l'acquiſition de la plus grande* Principauté *qui fût alors en* Italie, *de recouvrer, dans un dégré ſupérieur, l'anciène conſidération dont il avoit joui. L'autre, par ce* Mariage, *s'aſſuroit la conſervation des* Etats *de* BONIFACE.

Come c'eſt uniquement ſur une ligne déplacée dans le *Texte* de LAM-

(4) Liv. I, p. 52.
(5) Ces paroles ſont rendues ci-deſſus en *François* dans le paſſage de *Lambert*, que j'ai traduit.

VI. *Du* II. Mariage *de la* Ducheſſe *BÉATRIX*, &c.

BERT, que le FIORENTINI fait faire à GODEFROI le voïage de *Conſtantinople*, il eſt clair que ce voïage eſt une chimère. Au reſte, l'*Article* ſuivant fera comprendre que, par ce *Mariage*, BÉATRIX ne gagnoit rien; que GODEFROI pouvoit y gagner beaucoup; & que, dans l'intention de LÉON IX, c'étoit à l'*Egliſe Romaine* que ce *Mariage* devoit être le plus utile.

Il dut précéder la mort de LÉON IX; parce qu'il eſt à préſumer qu'il fut l'ouvrage de ce *Pape*; & que, s'il ne l'eût pas fait célébrer de ſon vivant, il ne ſe ſeroit pas fait après ſa mort. Il l'étoit ſans contredit, lorſque GÉBEHARD, *Evêque d'Aiſchtet*, paſſa d'*Allemagne* en *Italie* pour être le *Pape* VICTOR II, puiſque l'*Empereur* HENRI II le chargea de faire arrêter le *Cardinal* FRÉDÉRIC, qui revenoit de ſa *Légation* avec de grandes richeſſes, & qu'il ſoupçonoit d'avoir, en faveur de ſon *Frère*, noué quelques intrigues avec l'*Empereur* CONSTANTIN MONOMAQUE. Les liaiſons de la *Cour de Conſtantinople* avec le *Duc* GODEFROI n'étoient à craindre pour HENRI, qu'autant que ce *Duc* étoit déja puiſſant en *Italie*; & ce n'étoit que par ſon *Mariage* avec BE'ATRIX, qu'il le pouvoit être.

Les uns mètent ce Mariage en 1053, les autres en 1054. J'imagine qu'il ſe fit à la fin de Décembre 1053, après le jour de Noël, qui commençoit l'année dans une grande partie de l'*Europe*. Les *Hiſtoriens*, à qui le tems précis de ce *Mariage* étoit connu, l'ont dit de 1054. Ceux qui l'ont cru fait avant Noël l'ont dit de 1053. On verra, dans l'*Article* ſuivant, qu'il ne devoit pas être encore célébré le 17 de Décembre de cette année.

Il n'étoit pas naturel, quoi qu'en ait penſé le FIORENTINI, que BE'ATRIX ſe déterminât, d'elle-même & facilement, à contracter un *ſecond Mariage* avec un Ennemi déclaré de l'*Empereur*, dont elle étoit *Couſine-germaine*. Ce dut être l'effet d'un peu de tems, & de beaucoup de ſoins de GODEFROI, ſecondés des conſeils & des ſollicitations de LE'ON IX. C'eſt ce qui m'a fait croire que GODEFROI n'accompagna point ce *Pape* contre les *Normans*. Il dut reſter à la Cour de BE'ATRIX, & ne rien négliger de ce qui pouvoit faire le ſuccès d'une Négociation, que LÉON avoit ſans doute entamée. Le deſſein de ce *Pape*, en remariant BE'ATRIX & GODEFROI, ne pouvoit être que d'avoir en *Italie* un *Prince* ſur lequel il pût comter dans l'exécution de ſon projet de détruire les *Normans*. Reſté leur priſonier de guerre, il le fut aſſés longtems pour qu'on ait lieu de croire qu'il eut des difficultés à vaincre dans le Traité, qu'il fit avec eux pour le recouvrement de ſa liberté. Ce Traité ne paroît avoir été conclu, pour le pluſtôt, que vers la fin de Janvier 1054. Pendant ſa priſon, le *Pape* dut ſouvent ſolliciter BE'ATRIX de doner la main à GODEFROI. Leur *Mariage* lui devenoit plus néceſſaire. BE'ATRIX ne dut vaincre ſa répugnance que ſur la conſidération de l'utilité, qui pouvoit en revenir au *Pape*, dont le crédit étoit aſſés grand auprès de l'*Empereur*, duquel ils étoient *Parens* l'un & l'autre, pour lui faire, après coup, agréer un *Mariage*, qu'il n'eût pas du permètre. C'eſt même à quoi le *Pape* s'engagea ſans doute envers BE'ATRIX. Le *Comte* HUMFRED, *Général des Normans*, ne dut, en traitant avec

VI. *Du* II. Mariage *de la* Ducheſſe *BÉATRIX*, *&c.*

LE'ON, ſe rendre tout à coup plus facile, qu'après avoir appris que BE'ATRIX venoit d'épouſer GODEFROI. C'étoit un grand Home de guerre, un Politique habile, qu'on lui mètoit en tête, & qui lui devoit doner plus de peine que les *Grecs*. Si donc le Traité ne fut conclu que vers la fin de Janvier 1054, c'eſt que le *Mariage* ne s'étoit fait que depuis très peu de tems. Je ne crois donc pas hazarder trop en le fixant aux derniers jours de 1053, après le jour de Noël. Qu'on ne m'objecte pas que je le place dans un tems, où l'Egliſe interdit les Nôces. Elle diſpenſe de ce qui n'eſt que de pure Diſcipline, quand une raiſon importante paroît l'exiger. Le *Mariage* de BE'ATRIX & de GODEFROI parut néceſſaire pour hâter la concluſion d'un Traité, qui, remètant le *Pape* en liberté, rendroit les *Normans* amis de l'*Egliſe Romaine*. La cauſe de Diſpenſe n'étoit-elle pas aſſés importante ?

Lorſque je parlerai, dans l'*Article XIII*, du *Mariage* de la *Comteſſe MATHILDE* & du *Duc GODEFROI LE BOSSU*, j'acheverai de développer les vues de LE'ON IX en mariant le *Père* & le *Fils* avec la *Mère* & la *Fille*.

Ce qui me fait imaginer que l'intérêt du *Pape* & de l'*Egliſe Romaine* (c'eſt ici la même choſe) fut, de la part de BE'ATRIX, le vrai motif de ſon *Second Mariage*, c'eſt que depuis elle ne ceſſa pas d'emploïer toute ſa puiſſance pour les *Papes*, ſucceſſeurs de LE'ON; en quoi ſa *Fille MATHILDE* l'imita.

D'ailleurs, ce *Mariage* ne fut qu'une union purement politique; & *BÉATRIX* n'y conſentit qu'à condition de garder la continence. On peut s'en rapporter là-deſſus à *PIERRE de DAMIEN*, quoiqu'il ſoit ordinairement de la plus mince autorité pour les faits. *A l'égard de la continence, que vous obſervés mutuellement en la préſence de Dieu*, dit-il dans une *Lètre* à *BÉATRIX* elle-même (6), *j'en ai, je l'avoue, long-tems penſé deux choſes; l'une, que votre* Mari *vous propoſoit avec joie cette pratique de chaſteté; l'autre, que, par le deſir d'avoir des Enfans, vous ne vous y réſolviés pas volontiers. Mais, votre glorieux* Mari *m'aiant depuis peu, devant le Tombeau du bienheureux* Prince des Apôtres, *inſtruit de votre ſaint deſir & de votre réſolution de conſerver perpétuellement la chaſteté, je vous avoue que j'en ai treſſailli de joie.*

VII. *LA* Ducheſſe BÉATRIX Souveraine Uſufruitière *de la* Marche de Toſcane *& des autres* Etats *du* Duc & Marquis BONIFACE, *ſon* Premier MARI.

LE FIORENTINI vient de nous faire entendre (1) que le motif de *BÉATRIX* en ſe remariant, fut de *s'aſſurer la conſervation des* Etats

(6) Voïés le Texte même, Liv. II, *Lèt.* 14. *De Myſterio autem mutuæ continentiæ, quam inter vos Deo teſte ſervatis, diù me, fateor, duplex opinio tenuit; ut* Virum *quidem tuum hilariter hoc pudicitiæ munus offerre; te vero gignendæ prolis deſiderio non hoc libenter admittere. Sed cum glorioſus idem* Vir *nuper mihi ante ſacroſanctum corpus* Apoſtolorum Principis, *intimaſſet ſanctum deſiderium tuum, & pudicitiæ perpetuo conſervandæ propoſitum, fateor lætatus ſum, &c.*

VII. (1) Ci-deſſus, p. 1214.

VII. *BÉATRIX* Souveraine Uſufruitière *de* Toſcane, *&c.*

de BONIFACE. Il ſe peut qu'elle ait eu le deſſein acceſſoire, en épouſant *GODEFROI*, de doner un *Défenſeur*, un *Tuteur* à ſon *Fils FRÉDÉRIC*. Ce jeune *Duc & Marquis*, pouvant être né vers 1038, n'avoit à la mort de ſon *Père*, en 1052, que 13 à 14 ans. Come ſa Minorité ne devoit pas être longue, & que BÉATRIX étoit *Couſine-germaine* d'HENRI II, cet *Empereur*, pour parler ſuivant l'uſage d'alors à l'égard des *Fiefs*, pur conſentir aſſés facilement à ce que FRE'DE'RIC ſuccèdât, ſous la tutèle de ſa *Mère*, au *Duché-Marquiſat de Toſcane*, ainſi qu'aux différens *Comtés* que BONIFACE avoit eus. Je trouve dans une *Charte*, publiée par le CONTE'LORI (2), « Qu'au commencement de Janvier 1053, » la *Comteſſe* BE'ATRIX, ſe préſentant à la place de ſon *Fils*, offrit » à l'*Egliſe de Saint-Pierre*, Cathédrale de Mantoue, *pour l'Ame de* » BONIFACE, *qui fut ſon* MARI, la *Court de Volta* & la *Chapelle de Sainte-* » *Marie* de ce lieu (3) ». Dans cet *Acte*, BE'ATRIX agit, non come *Comteſſe de Mantoue :* mais au nom de ſon *Fils*, c'eſt à dire come *Régente* & *Tutrice*.

Le FIORENTINI, qui ne connoiſſoit point cette *Charte*, prétend que BE'ATRIX ne gouverna jamais la *Toſcane* que come *Mère & Tutrice de ſes Enfans*, & particulièrement de MATHILDE. Cette prétention eſt démentie par le fait même. BE'ATRIX, après la mort de ſon *Fils* en 1055, continua juſqu'à ſa mort d'exercer l'*Autorité Souveraine* en *Toſcane*, & dans tous les *Etats* du feu *Duc & Marquis* BONIFACE. MATHILDE, née en 1046, fut *Majeure* en 1066 ; & BE'ATRIX ne mourut qu'en 1076. Ce ne fut donc pas, durant ſes dix dernières années, come *Mère & Tutrice de ſa Fille*, que BE'ATRIX continua de règner avec MATHILDE. Ce dut être *par elle-même*, & come *Souveraine Uſufruitière* des *Fiefs*, que BONIFACE avoit poſsèdés.

J'ai parlé (4) des raiſons, qui durent porter l'*Empereur CONRAD I* & l'*Impératrice GISE'LE* à marier *BE'ATRIX* au *Duc & Marquis BONIFACE* ; & le *Duc FRE'DE'RIC* à conſentir à ce *Mariage*. Mais, pour ſatisfaire un peu ce dernier & ſa *Femme* MATHILDE, ce n'étoit pas aſſés de faire leur *Fille aînée*, très grande *Princeſſe* par elle-même, la *Femme d'un Prince très puiſſant*. Il faloit encore que ſon *Mariage* lui procurât des avantages perſonels. Je penſe donc que CONRAD & GISÈLE voulurent, & peut-être FRÉDÉRIC & MATHILDE l'exigèrent-ils, que, ſi

(2) Page 114.

(3) *Die Dominico qui fuit..... intrante Menſe Januario* 1052, *veniens* Beatrix Comitiſſa *in vicem* Friderici Filii *ſui, & offerſit pro anima* Bonifacii, *qui fuit* Vir *ſuus ad* Eccleſiam Sancti Petri Apoſtoli *de Civitate* Mantua *Curtem unam & Domo, Cultile, qua vocatur* Volta, *cum Caſtro & Capella ibi conſtructa in honorem* Sanctæ Mariæ, *&c. Anno ab Incarnatione Domini Noſtri* Jeſu Chriſti 1052, *Imperatoris* Henrici Secundi 7°. *Indictione ſexta*. Les points, qui ſont au commencement, annoncent que le chifre du jour du mois s'eſt perdu. Le commencement de l'*Acte* & la *date* portent 1052, au lieu de 1053, parceque, ſi ce n'eſt pas une faute de Cõpiſte ou d'Imprimeur, on s'eſt ſervi de l'*Année Florentine*, qui commençoit le 25 de Mars, près de trois mois après l'*Année Vulgaire*. L'*Année* de l'*Empereur* eſt bien : mais au lieu de l'*Indiction VI*, il faut l'*Indiction V*, qui, commencée le 1 de Septembre 1052, courut juſqu'au 1 de Septembre 1053.

(4) Ci-devant, p. 1211.

VII. *BÉATRIX* Souveraine Uſufruitière *de* Toſcane, *&c.*

BONIFACE laiſſoit un *Fils Mineur*, ce *Fils* ſuccèdât de droit, ſous la tutèle de ſa *Mère*, à tous les *Fiefs*, que ſon *Père* avoit tenus de la *Courone d'Italie*; &, ſi ce *Fils* venoit à mourir ſans Enfans avant ſa *Mère*, ou ſi BONIFACE ne laiſſoit que des *Filles*, que *BE'ATRIX*, conjointement avec l'*Aînée de ſes Filles*, jouît, ſa vie durant, au même titre que BONIFACE, de tous les *Fiefs* qu'il avoit poſsèdés, & qu'enſuite cette *Fille* en teſtât de droit *Propriétaire*; enfin que, s'il ne provenoit point d'Enfans de ſon *Mariage*, *BE'ATRIX*, ſurvivant à ſon *Mari* BONIFACE, en conſervât *ſouverainement* les *Etats* juſqu'à ſa mort, après laquelle ils retourneroient au *Suzerain*. C'eſt ce qui dut être ſtipulé dans le *Contrat de Mariage* de BONIFACE & de *BE'ATRIX*, qu'on ne nous a point conſervé. Reſſouvenons-nous que les *Grands-Fiefs* alors n'étoient pas encore tout à fait *héréditaires de droit*; & que les *Filles* n'y ſuccèdoient point. Sans cette Clauſe, que j'imagine avoir été miſe dans le *Contrat de Mariage*, je ne puis pas concevoir coment BÉATRIX, après la mort de ſon *Fils* en 1055, put continuer juſqu'à la ſiène, de *gouverner ſouverainement*, ou ſeule, ou conjointement avec ſa *Fille* MATHILDE, les *Etats* de BONIFACE; & je ne vois pas d'avantage coment MATHILDE put hériter de ſon *Père* autre choſe, que les *Allodiaux*, & quelques *Arrière-Fiefs*. On ne trouve pas qu'elle & ſa *Mère* aient jamais reçu l'Inveſtiture des *Fiefs* relevans de la *Courone d'Italie*. Elles n'en avoient pas beſoin. Le *Contrat de Mariage* de BÉATRIX pourvoïoit à tout; & ce fut le Titre de la *Mère* & de la *Fille*.

L'Ouvrage du *Conſélori* (5) m'offre une *Charte* du 17 de Décembre 1053, l'an cinquième du Pontificat de LÉON IX & ſeptième de l'Empire d'HENRI II (6), par laquelle «BÉATRIX done au *Monaſtère de Sainte-Marie in Fenonica* l'*Egliſe* bâtie dans le lieu dit *Rodiguſula* (7)». De ce que l'année du Pontificat de LÉON IX eſt énoncée dans la date de cet *Acte* paſſé *dans le Cimetière de Sainte-Marie in Fenonica* (8), c'eſt une preuve qu'il fut fait dans un lieu, qui relevoit du *Pape*, peut-être dans le *Territoire de Ferrare*, Ville ſur laquelle l'*Egliſe Romaine* avoit des prétentions.

La Donation eſt faite *pour l'amour de Dieu*, dit BÉATRIX, *& le remède de mon ame, & de l'ame de feu* BONIFACE Marquis, *& de l'ame de mon* Fils *& de ma* Fille (9).

De ce qu'il eſt dit *de ma Fille*, & non *de mes Filles*, il ſuit que BÉATRIX avoit perdu ſa *Fille aînée* BÉATRIX, & qu'elle n'avoit plus que MATHILDE, alors âgée de plus de ſept ans.

(5) Page 115.

(6) *Anno ab Incarnatione Domini Noſtri* Jeſu Chriſti 1053, *Pontificatus vero Domini* Leonis *ſummi Pontificis & Univerſalis Papæ in Apoſtolica ſacratiſſima Beati* Petri Apoſtoli *Sede Anno quinto, ſicque Imperante Dominus* Henricus in Italia *Anno ſeptimo Imperii ejus, in* Dei *nomine, die* 17 *Menſis Decembris, Indictione ſeptima*, &c. L'*Indiction* devroit être *Sixième*. Les autres *Dates* ſont bien.

(7) *Dono & offero prædictæ Eccleſiæ* Monaſterii Sanctæ Mariæ in Fenonica.... Eccleſiam *unam, quæ vocatur* Sancta Maria, *quæ eſt conſtructa & ædificata in loco, ubi dicitur* Rodiguſula.

(8) *Infra Cimiterium* Sanctæ Mariæ, *quæ vocatur* in Fenonica.

(9) *Propter Deum, & remedium animæ meæ, & animæ quondam* Bonifacii Marchionis, *& animæ* Filii, *& Filiæ meæ.*

VII. *BÉATRIX* Souveraine Uſufruitière *de* Toſcane, *&c.*

La *Ducheſſe* ne paroît point dans cette *Charte*, come dans celle du mois de Janvier de cette même année, en la place de FRE'DE'RIC, *ſon Fils* (10), c'eſt à dire come en êtant la *Tutrice*. Elle agit en ſon propre nom. Dans cette autre *Charte*, elle s'êtoit dite ſimplement *Comteſſe*. Elle ajoute dans celle-ci *par la grace de Dieu* (11), parcequ'elle done une *Egliſe* ſituée dans un *Comté*, dont elle êtoit véritablement *Propriétaire*. Quoique ce ne fût pas encore l'uſage que les *Femmes* poſsédaſſent de *Grands Fiefs & Droits Régaliens*; les *Rois* & les *Empereurs*, pouvoient, ſans qu'on s'en plaignît, aller contre l'uſage en faveur de *Princeſſes*, leurs *proches Parentes*. On a vu d'ailleurs que CONRAD & GISÈLE êtoient dans un cas particulier vis-à-vis de BE'ATRIX, à cauſe des droits de ſa *Mère* ſur le *Roïaume des Deux-Bourgognes*. Je ne ſais point la ſituation de *Rodiguſula*. Peut-être même aujourd'hui n'eſt-elle pas connue en *Italie*: mais, ſuppoſé que ce lieu fût dans le *Territoire de Ferrare*, quelques Auteurs ont eu raiſon de dire, « Que CONRAD avoit inveſti BE'ATRIX » des *Comtés de Ferrare*, *de Crémone*, & de pluſieurs autres Villes ». Le *Marquis* BONIFACE poſsédoit *Ferrare*, que le *Marquis* THE'DALD, ſon *Père*, avoit eue d'un *Pape*, ſi l'on en croit DONIZON, c'eſt à dire que THE'DALD avoit uſurpée pendant la Minorité d'OTTON III (12). Il ſe peut que, pour conſerver cette Ville, BONIFACE en eût fait homage au *Saint-Siége*. Mais les *Rois d'Italie* la revendiquoient avec raiſon come une *Mouvance* de leur *Courone*. Il eſt donc vraiſemblable que, pour mètre leur droit à couvert, CONRAD en avoit inveſti BE'ATRIX.

J'obſerve, en paſſant, que le *Duc* GODEFROI LE BARBU ne paroît point dans cette *Charte*. C'eſt une preuve que, le 17 de Décembre 1053, il n'êtoit pas encore *Mari* de BE'ATRIX. Je l'avance d'autant plus hardiment que cette *Ducheſſe*, agiſſant ici come *Propriétaire* de ce qu'elle done, & non come *Tutrice de ſon Fils*, il êtoit dans l'ordre que GODEFROI, s'il avoit été ſon *Mari*, fût mentioné dans l'*Acte*. Il n'en eſt pas de même de la ſeconde des deux *Chartes*, dont je vais parler, leſquelles furent faites après que BE'ATRIX fut remariée.

Le 11 de Juillet 1068 le *Pape* ALEXANDRE II, êtant à *Lucque*, y tint, come *Evêque* de cette Ville, une *Aſſemblée de Notables* dans laquelle, en préſence de la *Comteſſe* BE'ATRIX, & du *Juge* FLAIPERT, auquel l'*Acte* done le titre de *Commiſſaire du Seigneur Empereur*, on élut un *Avoué* pour l'*Egliſe Cathédrale de Saint-Martin* & pour l'*Evêché*. Sur le champ BÉATRIX, que le ſecond *Acte* qualifie *Femme de* GODEFROI, *Duc & Marquis*, & FLAIPERT, qu'il qualifie *Commiſſaire du Seigneur Empereur*, tinrent, ſans déplacer, aiant pour Aſſeſſeurs les mêmes *Notables*, un *Plaid*, ou le nouvel *Avoué* demanda, « Que les » Biens de l'*Egliſe de Saint-Martin* & de l'*Evêché*, dont il devenoit » *Propriétaire* à titre d'*Avoué* (13), fuſſent mis ſous la protection du

(10) *In vicem* Friderici Filii *ſui*. C'eſt ce que dit l'*Acte* du mois de Janvier.

(11) *Domina* Beatrix, *gratiâ Dei* Comitiſſa.

(12) V. T. II, Art. *Thédald*, p. 927, col. 1.

(13) En parlant de ces Biens, l'*Avoué* dit, dans ſa Requête, qu'il les doit

» *Roi*, à peine par ceux qui le troubleroient dans ſa poſſeſſion d'une » Amande de 2000 Beſans d'or ». Sa demande lui fut accordée.

Il eſt inutile que j'entaſſe ici d'autres preuves de l'exercice que BE'ATRIX fit, en ſon nom & juſqu'à ſa mort, de l'*Autorité Souveraine*. Celles que j'ai rapportées dans la première partie de ce Tome doivent ſuffire (14).

VIII. *LA* Ducheſſe BÉATRIX Uſufruitière *des* Allodiaux *du* Duc & Marquis BONIFACE.

IL me vient un ſoupçon, peut-être aſſés bien fondé. Par ſon *Contrat de Mariage*, la *Ducheſſe* BE'ATRIX, arrivant le cas du défaut de *Fils*,

habere & retinere jure proprietatis.

114] Il y a quelques remarques à faire ſur les deux *Chartes* dont je viens de rendre comte, leſquelles, conſervées en original dans les Archives de l'*Evêché de Lueque*, ont été donées au public par le *Fiorentini*, dans ſes *Mémoires*, à la ſuite du IIIe. Liv. pp. 138 & 139.

1°. Le *Juge Flaipert* y eſt dit *Commiſſaire du Seigneur Empereur*. Il s'agit d'*Henri III*, qui n'eſt point nomé dans les deux *Actes*. Il ſuit de la qualité, qu'ils donent l'un & l'autre au *Juge Flaipert*, que, bien qu'*Henri* ne fût pas encore réellement *Empereur*, on le reconnoiſſoit pour tel en *Toſcane*, parcequ'il étoit arrêté qu'il le ſeroit. Dans la première Partie de ce Tome, j'ai fait mention de *Chartes*, poſtérientes à celles-ci, dans leſquelles *Flaipert* eſt qualifié de même, *Henri* n'aiant pas encore reçu la *Couronne Impériale*. Il y a néanmoins dans le *Plaid* dont il s'agit, une variété qu'on pouroit vouloir emploïer à détruire ce que je viens de dire d'*Henri III*, regardé come *Empereur* par les *Toſcans*. Le commencement & la fin de l'*Acte* donent à *Flaipert* le titre de *Commiſſaire du Seigneur Empereur* : mais, dans le corps de l'*Acte*, il eſt dit, « Que l'*A*- » *voué* demanda que ladite Dame *Bé*- » *trix* & le *Juge Flaipert*, *Commiſſaire* » *du Seigneur Roi*, pour Dieu, pour » l'Ame du Seigneur *Roi* & le bien de » ſes Sujets, miſſent ſous ſa protection, » &c ». Plus bas, il eſt dit, « Que la- » dite Dame *Béatrix* & le *Juge Flaipert*, » *Commiſſaire du Seigneur Roi*, mirent » ſous ſa protection, *&c* ». Cette variété des qualités de *Flaipert* & d'*Henri III* ne nuit point à ce que j'ai dit. Le commencement & la fin du *Plaid* & l'*Acte d'élection* de l'*Avoué* diſent *Flaipert, Commiſſaire du Seigneur Empereur*, parcequ'il portoit ordinairement ce titre, qu'il avoit peut-être reçu de l'*Empereur Henri II*. Dans le corps du *Plaid*, quand l'*Avoué* réclame la protection du Souverain & quand *Béatrix* & *Flaipert* l'accordent, *Henri III* eſt déſigné par le titre de *Roi*, & *Flaipert* eſt dit *Commiſſaire du Seigneur Roi*, parceque l'acte d'autorité, dont il s'agit, ſe faiſoit au nom d'*Henri III*, come *Roi d'Italie*, & non come *Empereur*.

2°. *Alexandre II* paroît dans l'*Acte d'élection* avec ſa qualité ; mais non pas avec ſon nom de *Pape*. Il eſt dit le *Seigneur* Anſelme, *vénérable Pape*, *Evêque de Lueque*. Il ſe pouroit que ce fût par l'habitude, où l'on étoit en cette Ville, de l'appeller par ſon propre nom : mais ce peut être auſſi pour faire entendre qu'*Anſelme*, avec tous les *Toſcans*, reconnoiſſoit *Henri* pour *Empereur*, parcequ'il le devoit être dans la ſuite ; & qu'*Alexandre* avec les *Romains*, ne le reconnoiſſoit pas pour tel, parceque, n'alant pas encore reçu la *Couronne Impériale*, il n'étoit pour eux que *Patrice de Rome*.

3°. L'*Acte d'élection* dit *Béatrix* ſimplement *Comteſſe*, parcequ'elle aſſiſtoit à l'Aſſemblée des *Notables*, tenue par l'*Evêque*, pour élire un *Avoué de l'Egliſe Cathédrale* & *de l'Evêché*, non pour autoriſer l'élection come *Ducheſſe de Lueque* & *Marquiſe de Toſcane* : mais pour doner ſon ſuffrage, come *Comteſſe*, c'eſt à dire *Gouvernante particulière*, & *première Citoïene de Lueque*.

4°. Elle agit dans le *Plaid* come *Ducheſſe de Lueque* ; & l'*Acte* la dit uniquement *Femme de* Godefrol, *Duc & Marquis* : mais il ne dit pas *Godefroi*, *iel Duc*, &c. Ce *Prince* portoit ces deux titres par lui-même come *Duc de la Baſſe-Lorraine* & *Marquis d'Anvers*. On ne ſauroit donc conclure, de la manière dont l'*Acte* le qualifie, que, par ſon

VIII. *BÉATRIX*, Uſufruitière *des* Allodiaux *de* BONIFACE.

ou de tous *Enfans*, devoit, après la mort du *Duc & Marquis* BONIFACE, être, non ſeulement *Propriétaire à vie*, c'eſt à dire *Souveraine Uſufruitière* des *Fiefs à Droits Régaliens*, que BONIFACE avoit poſsédés : mais encore *ſimple Uſufruitière* de tous les autres Biens, c'eſt à dire des *Allodiaux* de ce *Prince*.

MURATORI va nous parler de choſes, qui ſont étrangères à l'objet de cet *Article* : mais qui m'y rameneront. Voici donc ce qu'il dit dans ſes *Annales d'Italie*, à l'année 1073 (1).

GODEFROI LE BOSSU, Duc de Lorraine, *lequel... avoit contracté mariage avec la* Comteſſe MATHILDE... *étoit venu, dès l'année précédente* (1072) *en* Italie. *Si ces deux Epoux conſervèrent entre eux le Célibat, c'eſt le ſujet d'une grande diſpute entre les Ecrivains* (Modernes) :

Mariage avec *Béatrix*, il fût devenu véritablement *Duc de Lueque* & *Marquis de Toſcane* ; & qu'en ſon abſence *Béatrix* n'exerçât l'*Autorité Souveraine*, que cume ſa *Femme* & *par commiſſion*. Vraiſemblablement elle n'eſt dite ici *Femme de Godefroi*, que parcequ'il s'agit d'un *Acte publié d'autorité* fait dans une *Ville Lombarde*, c'eſt à dire du *Roïaume d'Italie* ; & que, par les *Loix Lombardes*, les *Femmes* ne pouvant rien faire ſans être autoriſées, il étoit à propos, le *Mari* ne paroiſſant point, que la qualité de *Femme*, avec le nom du *Mari*, fut énoncée dans un pareil *Acte*. Quand *Béatrix* agiſſoit dans des *Actes particuliers* come *Comteſſe Béatrix*, elle faiſoit toujours profeſſion de vivre par ſa Nation ſuivant la *Loi Salique*, & ne paroiſſoit point autoriſée.

5°. Ces diverſes Remarques ne ſont que de ſimples conjectures, auxquelles il n'eſt peut-être pas poſſible de doner une certaine ſolidité, parcequ'il n'y a pas aſſes d'uniformité dans les *Chartes* de même genre pour établir quelque choſe d'approchant de la certitude. Il ſe pouroit qu'une partie de ce qui vient de m'arrêter, dût être mis tout uniment ſur le comte des *Notaires*, qui n'étoient pas fort attentifs à bien nomer & qualifier les perſones. C'eſt un reproche, que *Muratori* leur fait ſouvent, & qu'ils méritent. Je ne voudrois pourtant leur attribuer qu'une partie de ce que j'ai déſigné ; parce que j'ai peine à croire que, pour tout ce qui pouvoit avoir trait à l'ordre public, ils n'euſſent pas un *Protocole*, auquel ils étoient obligés de ſe conformer.

6°. Quoique la *Comteſſe Mathilde* ne ſoit point nomée dans les deux *Chartes* en queſtion, le *Fiorentini*, Liv. I, p. 97, croit y voir le premier acte d'autorité de cette *Princeſſe*, come *Ducheſſe de Lueque* & *Marquiſe de Toſcane*. Il lui paroît vraiſemblable qu'elle étoit alors à *Lueque* avec *Alexandre II*, & qu'elle ſiégeoit au *Plaid* avec *Béatrix* & *Flaipert*. Il ſe fonde ſur un *Contrat de vente* de 1071, dans lequel on lit : *Venditio hæc eſt facta in eo tenore ſicut facta à tempore trium annorum omnibus reſidentibus, & volentibus* terram Sancti Martini Epiſcopatus Lucenſis, *in* Laudatione *Dominæ* Matildæ, *quæ fuit* Filia *bonæ memoriæ* Bonifatii Marchionis, *& à mandato & per conſenſum dictæ Dominæ* Matildæ. (*Cette Vente a été faite ſuivant ce qui fut, il y a trois ans, preſcrit à tous ceux qui habitent & cultivent les* Terres *de* Saint-Martin *de l'*Evêché de Lucque, *dans le* Plaid *de Dame* Mathilde, *laquelle eſt* Fille *du* Marquis Boniface *de bone mémoire, & par l'ordre & du conſentement de ladite Dame* Mathilde). Les trois ans, dont il eſt parlé, remontent à 1068 : mais, quoi que le *Fiorentini* puiſſe en dire, il s'agit là d'un autre *Plaid*, que de celui qui fut renu par *Béatrix* & *Flaipert*, dans lequel il n'y a rien à quoi les paroles du *Contrat de Vente* puiſſent avoir aucun rapport ; & cet autre *Plaid* ne s'eſt pas conſervé. Par les paroles ci-deſſus, il eſt ſeulement certain qu'en 1068 *Mathilde* rendit ſolemnellement la Juſtice. C'eſt l'acte d'Autorité Souveraine le plus important. Mais *Mathilde* étoit alors *Majeure* depuis deux ans. Elle avoit du prendre part au Gouvernement dès le premier inſtant de ſa *Majorité*. Je dirai dans un autre *Article*, qu'il eſt à préſumer qu'à l'occaſion de ſon *premier Mariage*, qui vraiſemblablement eſt de 1063, elle dut, par émancipation, commencer alors à gouverner.

VIII. (1) T. VI, p. 235.

VIII. *BÉATRIX* Uſufruitière *des* Allodiaux *de* *BONIFACE*.

mais à qui vit dans des tems éloignés de celui de ces Princes, *il eſt difficile de répondre à la queſtion, ſans des témoignages précis de l'Antiquité. Dans le tems, dont il s'agit,* BE'ATRIX *& la* Comteſſe MATHILDE, *ſa* Fille, *gouvernoient la* Toſcane *& les autres* Etats *du feu* Marquis BONIFACE. *Que* MATHILDE, *après la mort de* GODEFROI, *ſon* Beaupère, *ait commencé d'exercer l'*Autorité Souveraine, *ou ſeule, ou conjointement avec ſa* Mère BE'ATRIX, *c'eſt ce qui ſe conclut d'un* Plaid (2), *qu'elle tint, cette année,* le VI des Ides (*le* 8) de Février, Indiction onzième, hors des murs de la Ville de *Lucque*, dans le Faubourg appellé de *Saint-Fridien* (3). *Elle y eſt qualifiée* Dame MATHILDE *Comteſſe*, ici *Ducheſſe*, *Fille* de BONIFACE *Marquis* de bone mémoire (4). *Il faut obſerver que, dans ce* Plaid, *le* Juge FLAIPERT *eſt dit* Commiſſaire du Seigneur Empereur (5); *& cependant* HENRI III, *qui n'avoit pas encore reçu la* Courone Impériale, *ne prenoit pas le titre d'*Empereur. *Le* Notaire, *par habitude de ſe ſervir de cette ancienne Formule, ne faiſoit apparemment pas grande attention à l'Etiquète actuelle* (6). *La* Ducheſſe BE'ATRIX *tint un autre* Plaid (7), *cette année*, dans la Ville de *Florence* dans le Palais du Dôme de *Saint-Jean* (8). *La* Charte *eſt datée*, L'An de Notre Seigneur JE'SUS-CHRIST ſoixante & douzième après mille, le cinq des Calendes de Mars (25 *de Février*), Indiction onzième (9). *On s'eſt ſervi de l'*Epoque Florentine, *qui commence l'année au* 25 *de Mars; & l'*Indiction XI *fait connoître que l'on parle de l'année* 1073, *qui, ſelon le* Stile Florentin, *étoit encore* 1072. *Dans cet* Acte, *eſt accordée la protection du Seigneur* Roi (10), *& non de l'*Empereur. *Nous trouvons enſuite* (11), *dans la préſente année*, Indiction XI, le jour de Samedi, lequel eſt le quatrième des Ides (*le* 10) d'Août, fête de S. LAURENT Martir (12) *la* Ducheſſe BEATRIX *faiſant*, avec ſon illuſtre Fille MATHILDE (13), une donation *au Monaſtère de* Saint-Zénon *de* Vérone. *L'*Acte *fut fait* dans le Monaſtère de *Saint-Zénon*, dans le Réfectoire (14). *J'ai dit qu'avant la préſente année*, GODEFROI LE BOSSU *étoit en* Italie. *J'en ai pour preuve un autre* Plaid, *rapporté par le* FIORENTINI (15), *lequel fut tenu par la* Ducheſſe BÉATRIX dans la Ville de *Piſe*, dans le Palais du

(2) Il eſt dans les *Antiq. d'Ital.* Diſſertat. 10.

(3) *Sexto Idus Februarii, Indictione undecima, extra muros* Lucenſis *Civitatis in Burgo qui vocatur* Sancti Fridiani.

(4) *Domna* Mathilda Marchioniſſa, *hæ* Ducatrix, Filia *bona memoriæ* Bonifacii Marchionis.

(5) *Miſſus Domini Imperatoris.* V. *Art. VII, N.* 14, 1°.

(6) Cette réflexion eſt détruite par beaucoup d'autres *Chartes*, nnn ſeulement de *Toſcane*; mais auſſi d'autres Provinces, dans leſquelles *Henri III* eſt dit *Empereur*, avant qu'il en eût reçu la *Courone*.

(7) *Antiquités d'Italie*, Diſſertation 6.

(8) *In Civitate* Florentiæ, *infra Palatium de Domo* Sancti Johannis.

Ce Palais du *Dôme de Saint-Jean* eſt celui de l'*Evêché*.

(9) *Anno Domini noſtri* Jeſu Chriſti *ſeptuageſimo ſecundo poſt mille, Quinto Kalendas Martii, Indictione undecima.*

(10) *Domini Regis.*

(11) *Antiquit. d'Ital.* Differt. 11.

(12) *Indictione undecima in die Sabbati, quod eſt Quarto Idus Auguſti; in feſtivitate ſancti* Laurentii *Martyris.*

(13) *Cum præciara* Filia *mea* Matilda.

(14) *In Monaſterio* Sancti Zenonis *in* Refectorio.

(15) A la ſuite de ſon IIIe Livre, p. 150.

VIII. *BÉATRIX* Uſufruitière *des* Allodiaux *de* *BONIFACE*.

Seigneur *Roi*, conjointement avec GODEFROI *Duc & Marquis* le XVI des Calendes de Février (17 *de Janvier*), Indiction XI (16). *Nous apprenons auſſi de là qu'en vertu de ſon* Mariage *avec la* Comteſſe MATHILDE, GODEFROI LE JEUNE *étoit admis au Gouvernement de la* Toſcane *& des autres* Etats.

La Donation faite au Monaſtère de *Saint-Zénon*, de laquelle il vient d'être parlé, n'étant pas un acte d'autorité, prouve ſeulement que MATHILDE, come *Majeure*, diſpoſoit des *Allodiaux*, qu'elle tenoit de ſon *Père*.

Le CONTE'LORI (17) rapporte un *Acte*, fait même jour & même année dans le même Monaſtère de *Saint-Zénon*, par lequel BÉATRIX & MATHILDE remètent, avec tous leurs droits, entre les mains de WEREMBERT, *Abbé* de ce Monaſtère, ce qu'elles tenoient en quatre endroits qui ſont només (18) : ce qu'elles font *pour le remède de leur Ame, & de celles du* Duc GODEFROI, *du* Marquis BONIFACE, *& de leurs autres Parens* (19). L'*Acte* commence ainſi. *Je* BE'ATRIX Comteſſe, *& mes très glorieuſe* Fille MATHILDE (20). ANSELME, *Evêque de Lucque*, & *Neveu* d'ALEXANDRE II, fut préſent à cette Ceſſion. Cette *Charte* & celle dont MURATORI parle, ſi ce n'eſt pas la même, me font ſoupçoner que, par ſes *Conventions Matrimoniales*, BE'ATRIX jouiſſoit, à titre d'*Uſufruit*, des *Allodiaux* du *Marquis* BONIFACE. Sans cela MATHILDE, *Majeure*, *mariée*, & *profeſſant*, *à cauſe de ſon* MARI, *la Loi Salique*, pouvoit, ſans l'intervention de ſa *Mère*, diſpoſer des Biens de cette eſpèce, qui lui venoient de ſon *Père*. Il ſemble donc que BE'ATRIX ne paroît ici, que parceque les Biens que MATHILDE cèdoit au Monaſtère de *Saint-Zénon* ne pouvoient pas être diſtraits de l'*Uſufruit* de BE'ATRIX ſans qu'elle y conſentît.

Je ne done ce que j'avance dans cet *Article*, que come un ſimple ſoupçon. Il ſe pouroit que les Biens, dont il s'agit dans la Ceſſion ci-deſſus, fuſſent compris dans le *Douaire* de BE'ATRIX. En ce cas, BE'ATRIX conſent à leur diſtraction. D'ailleurs, ſi ces mêmes Biens faiſoient partie des Terres, que BE'ATRIX poſsèdoit en propre, c'eſt elle qui les done ; & MATHILDE ne paroît que pour ratifier la Ceſſion faite par ſa *Mère*, & renoncer aux droits qu'elle avoit ſur des Biens, dont elle auroit hérité.

(16) *In Civitate* Piſenſe *in Palatio Domini* Regis *unà cum* Gottifredo Duce & Marchione, *XVI Calendas Februarii, Indictione XI.*

(17) Page 120.

(18) *Refutavimus in manibus Domini* Weremberti Abbatis *illas res Monaſterii, quæ nos habere viſæ ſumus, id eſt,* Woferario, & Wopigozzo, & Runcovello, & Fattaleto.

(19) *Pro remedio animæ noſtræ, ſeu* Gottifredi Ducis, & Bonifacii Marchionis, *& cæterorum parentum noſtrorum.*

(20) *Egò* Beatrix Comitiſſa, *& glorioſiſſima mea* Filia Mathilda.

IX. *Si* GODEFROI LE BARBU, *par ſon* Mariage *avec* BÉATRIX, *devint réellement* Duc & Marquis de Toſcane & Souverain *des autres* Etats *du* Duc & Marquis BONIFACE.

JE n'ai pas beſoin d'examiner dans un long détail à quel titre le *Duc* GODEFROI LE BARBU, *ſecond Mari* de BE'ATRIX, en gouverna les *Etats*. S'il fut regardé come *Duc & Marquis de Toſcane*, & *Comte de Mantoue*, *de Reggio*, *de Modène*, &c. ce fut uniquement à cauſe d'elle; & je vois que l'on s'accorde aſſés à voir en lui pluſtôt l'*Adminiſtrateur*, que le *Souverain de la Toſcane* & des autres *Etats* de ſa *Femme*. La choſe fut certainement ainſi depuis la mort du jeune *Duc & Marquis* FRE'DE'RIC, *Fils* de BONIFACE & de BE'ATRIX, juſqu'à celle de l'*Empereur* HENRI II, qui n'aimoit pas GODEFROI, parcequ'il s'étoit révolté pluſieurs fois contre lui.

J'ai dit, quelque part, qu'il ſe pouvoit que GODEFROI dans la ſuite eût obtenu de l'*Impératrice* AGNÈS, *Mère* d'HENRI III, à laquelle il étoit fort attaché, l'Inveſtiture de la *Toſcane* & des autres *Etats* de BE'ATRIX. Je l'ai dit d'aprés quelques *Plaids*, dans leſquels il paroît agir en véritable *Souverain*. Son intérêt d'ailleurs demandoit qu'il ſe procurât cette Inveſtiture. Si BE'ATRIX fût morte la première, il auroit perdu toute ſa puiſſance en *Italie*; &, forcé de remètre à MATHILDE les *Etats* de ſon *Père*, il auroit falu qu'il repaſſât les Monts pour ſe confiner dans ſa *Baſſe-Lorraine*. Mais il ſut parer à cet inconvénient par un autre moïen. De ce que, ſous prétexte de ſecourir l'*Egliſe* contre les *Normans*, il s'empara d'une grande partie du *Duché de Spolète* & de la *Marche de Camerino*, dont il ſe fit enſuite inveſtir, je conclus qu'il n'avoit point reçu l'Inveſtiture de la *Toſcane* & des autres *Etats*, précédemment poſsédés par BONIFACE.

Il me paroît donc certain que, depuis la mort du jeune *Duc & Marquis* FRE'DE'RIC, GODEFROI, juſqu'à la ſiène, ne fut qu'*Adminiſtrateur* & *Corrégent* des *Etats* de BE'ATRIX.

Il en fut de même de ſon *Fils*, le *Duc* GODEFROI LE BOSSU, vis-à-vis ſa *Belle-mère* *BE'ATRIX* & ſa *Femme* *MATHILDE*, quoique l'on trouve des *Chartes* où ce *Prince* ſe qualifie *Marquis de Piſe*. Ces *Chartes* ne ſont point d'*Italie*. Ce ſont des *Actes* ou des *Diplômes* faits dans la *Baſſe-Lorraine*; &, ſuppoſé qu'ils ſoient autentiques, on ne peut rien conclure de l'erreur d'un *Notaire*, ou d'un *Secrétaire*, qui, par inattention, par ignorance, ou par flaterie, articule mal les Qualités de ſon *Souverain*, ou de ſon *Maître*.

X. *Du* Tems *de la* Mort *du* Duc & Marquis GODEFROI LE BARBU. Eloge *de ce* Prince.

LE Duc GODEFROI, dit le FIORENTINI (1), *fit* (en 1069) *un voïage dans ſes* Etats *de* Lorraine, *peut-être à deſſein de profiter de la mort de* *GE'RARD* (*D'ALSACE*), Duc des Moſellans, *décédé depuis*

X. (1) Liv. I, p. 100.

X. Mort & Eloge de GODEFROI LE BARBU.

peu de tems, & de faire réunir en ſa perſone, come en celle de ſon Père, *ce* Duché, *dont il avoit autrefois prétendu devoir hériter. Mais à la fin de l'année, & la veille même de Noël, une Mort Chretiène coupa tout-à-coup le fil de ſes eſpérances & de ſa vie... Il paſſa généralement pour un Prince d'une grande piété, come* BERTHOLD (de Conſtance) *le témoigne, en parlant ainſi de ſa* Mort, *à l'année* 1069. La veille de la Naiſſance du Seigneur, une fin très louable procura le repos à GODEFROI, très excellent *Duc* entre les Séculiers, lequel verſoit très facilement des larmes de componction au ſouvenir de ſes péchés, & répandoit très abondamment des aumônes (2). *Malgré ce témoignage ſi fort des pieuſes inclinations de ce* Prince, *GREGOIRE VII*, qui fut Saint (3), *douta grandement de ſon ſalut, par l'unique raiſon qu'aiant fait beaucoup de promeſſes au* Saint-Siége, *il avoit tardé longtems à les remplir.* Souvenés-vous que votre *Père* avoit promis beaucoup de choſes à la Sainte *Egliſe Romaine.* S'il les avoit faites, nous nous réjouirions avec vous tout autrement, & d'une manière plus conſolante, que nous ne penſons à ſon ſujet. *C'eſt ainſi que GREGOIRE écrivoit au jeune GODEFROI*, Fils *de celui dont il s'agit* (4). *Le Monde cependant, qu'il avoit rempli de la grandeur de ſes actions, regarda ſa* Mort *come une grande perte. C'eſt ainſi que LAMBERT* (d'Aſchaffenbourg) *en parle. GODEFROI, Duc des Lorrains*, que la grandeur de ſes actions avoit fait connoître dans preſque tous les païs, mourut & fut enterré à *Verdun.* Il eut pour ſucceſſeur GODEFROI, jeune-home d'un excellent eſprit : mais boſſu (5). *Cet Auteur fait entendre qu'après la mort de GODEFROI, l'Héritier de ſa* Principauté *fut ſon* Fils *de même nom, appellé GOZELON par les* Hiſtoriens ; *celui-là même à qui GREGOIRE VII écrivoit pour lui reprocher ſon infidélité* (6). *Ce* Prince *n'étoit pas né du ſecond Mariage* (de

(2) Godefridus Dux *inter ſeculares excellentiſſimus, & in recordatione peccatorum ſuorum ad compunctionem facilliimus, in erogatione eleemoſinarum largiſſimus, in Vigilia Nativitatis Domini, ſatis laudabili fine quievit.*

(3) Gregorio Settimo, *che fù ſanto.*

(4) *Reminiſcere* Patrem *tuum multa ſancta* Romanæ Eccleſiæ *promiſiſſe, quæ ſi executus foret, longè aliter, & hilarius de eo, quàm ſentimus, tecum gauderemus.* Liv. 1, *Lèt.* 72.

Ces paroles font honeur à la mémoire du *Duc Godefroi.* Par eſtime pour *Alexandre II*, il avoit promis de rendre ſervice à l'*Egliſe Romaine* ; & l'on a vu, dans le Volume précédent, qu'il lui fut utile : mais ce ne fut pas autant qu'il l'auroit pu, parcequ'aiant démêlé les intentions du *Cardinal Hildebrand*, qui gouvernoit *Alexandre*, il ne crut pas devoir l'aider à parvenir au but auquel il tendoit. Enuemi d'*Henri II*, *Godefroi* ne l'étoit pas d'*Henri III*, auquel il paroît n'avoir pas été moins attaché, qu'à l'*Impératrice Agnès*, Mère de ce *Prince*. La piété même de *Godefroi*, laquelle n'étoit pas dévotion, come celle de *Béatrix* & de *Mathilde*, le portoit à remplir, envers *Henri III*, ſes devoirs de *Vaſſal* & de *Sujet* ; & l'on peut croire que, s'il eût vécu plus que *Gregoire VII*, les grands projets de ce dernier auroient tous échoué.

(5) Dux Lotharingiorum Godefridus, *omnibus pene terris magnitudine ſuarum rerum geſtarum compertus & cognitus, obiit, &* Verduni *ſepultus eſt ; cui* Godefridus *ſucceſſit, præſtantiſſimi quidem animi adoleſcens, ſed gibboſus.* Ann. 1070.

(6) On a vu, dans le Volume précédent, quels étoient les ſujets que *Gregoire VII* croioit avoir de ſe plaindre de ce *Prince*, dont la conduite, peu convenable aux deſſeins de ce *Pape*, étoit celle d'un *Vaſſal* fidèle à ſon *Seigneur*, lequel, aiant pénétré les vues

X. Mort & Eloge *de* GODEFROI *le* BARBU.

ſon *Père*) *avec* BE'ATRIX : *mais du premier avec* AGNÈS, Fille d'HUGUE, Comte de Darſpurg, come (*FRANÇOIS*) *de* ROSIÈRES le remarque (7).

MURATORI commence ainſi l'année 1070 (8). *GODEFROI LE BARBU*, Duc de Lorraine, *mourut : mais il n'eſt pas aiſé de concilier les Ecrivains ſur l'année de ſa* Mort. *BERTHOLD* de Conſtance *la met en* 1069 *la veille de Noël ; en quoi le* FIORENTINI, *& D.* MABILLON (9) *l'ont ſuivi : mais* LAMBERT d'Aſchaffenbourg, *SIGEBERT*, l'Annaliſte Saxon, *& d'autres, auxquels le* Cardinal *BARONIUS & le P.* PAGI, *s'en tiènent, la placent en la préſente année* (1070) ; *&, ſi l'on pouvoit s'en repoſer ſur un* Monument informe (10), *rapporté par le* FIORENTINI, *l'on devroit croire que ce fut en la préſente année que ce* Duc *mourut. La petite* Chronique de Saint-Vincent de Mets *place auſſi la* Mort *de* GODEFROI *en* 1069. *Je crois que le peu de concert des Ecrivains vient de ce que, l'année finiſſant la veille de Noël, la nouvelle année commençoit le jour même de cette Fête. Ce* Prince *dut mourir la nuit même, qui ſéparoit l'une & l'autre année. Les Ecrivains, només ci-deſſus, ont fait beaucoup d'éloges de ce* Duc. *Quelqu'un même l'appelle* GODEFROI LE GRAND, *pour le diſtinguer des autres* Ducs de Lorraine *du même nom. Il mourut en* Lorraine, *& fut enterré à* Verdun, *laiſſant* BE'ATRIX *une ſeconde fois* Veuve, *& pour Héritier un* Fils, *appellé* GOZELON, *ou* GODEFROI, *jeune Prince d'un grand mérite : mais* Boſſu ; *ce qui lui fit doner le ſurnom, qui le diſtingue des autres.*

Dans le Volume précèdent, après avoir parlé de la Dédicace, qu'ALEXANDRE II fit, en 1070, de la nouvelle *Cathédrale de Lucque*, j'ai dit (11) : *La* Ducheſſe *BÉATRIX & ſa* Fille *la* Comteſſe *MATHILDE aſſiſtèrent à la Dédicace, dont je viens de parler ; & donèrent à l'*Evêché de Lucque *la* Court de Marliana, *come le* FIORENTINI *l'avoit appris d'un Mſt. qu'il poſsèdoit. . . . La Donation eſt dite faite à la prière du* Duc GODEFROI. *Dans ce même Mſt. le mot* Marliana *s'eſt effacé ; mais le* FIORENTINI *le ſupplée d'après un ancien* Regiſtre *des* Privilèges *de l'*Evêché. *Le tems de cette Donation paroît à cet Auteur prouver contre* BERTHOLD de Conſtance, *que le* Duc GODEFROI *ſe trouvoit à* Lucque, *en* 1070, *dans le même tems que le* Pape ; *& qu'il mourut, pour le pluſtôt vers la fin de cette année, come* LAMBERT d'Aſchaffenbourg *le dit.*

Le Mſt. du *FIORENTINI* dont je parle là, n'eſt autre que ce *Monument informe*, allègué ci-deſſus par MURATORI. Pour le mieux connoître, écoutons le *FIORENTINI* lui-même. *BE'ATRIX*, dit-il (12) *& MATHILDE furent auſſi préſentes à la ſolemnité de cette Conſécration ; &, leur piété naturelle ne ſe démentant point, elles firent à l'*Evêché de Lucque *l'offrande de la* Court de. . . . . , *de la manière qu'un ancien Mſt., que je conſerve, le dit.* MLXX. Indiction IX. *BE'ATRIX*,

d'un *Sujet ſéditieux*, croïoit que, loin de s'y prêter, il devoit y mètre obſtacle autant qu'il le pouroit.

(7) *Stemmata Lotharingiæ*, T. IV, p. 211.

(8) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 223.

(9) *Annal. Benedict.* T. V.

(10) On le verra plus bas.

(11) Pages 203 & 205, col. 2.

(12) Livre I, p. 109.

X. Mort & Eloge de *GODEFROI LE BARBU.*

Ducheſſe & *Comteſſe*, avec ſa chère *Fille unique MATHILDE*, à tous les Fidèles de Dieu, &c. A la prière & par l'intervention de notre très cher Seigneur le *Duc GODEFROI*, pour ſon ame & celle du Seigneur *BONIFACE*, *Marquis*, celle du *Fils* du ſuſdit *GODEFROI*, & la nôtre, Nous accordons à cet *Evêché de Lucque* la *Court de*..... Dans ce tems-là, *Saint-Martin* fut conſacré (13). *Cette* Court *donée par BE'ATRIX & MATHILDE, eſt nomée la* Court de Marliana *dans l'ancien* Regiſtre *des* Priviléges *de l'*Evêché. *De cette* Note, *que je rapporte au lieu de l'Original qui s'eſt perdu, l'on concluroit contre BERTHOLD* de Conſtance, *que GODEFROI*, Mari *de BE'ATRIX, ſe trouva là préſent avec le* Pape, *& qu'il termina ſes jours, pour le pluſtôt, vers la fin de cette année* 1070, *lorſque l'*Indiction IX *couroit, tems auquel elle eſt marquée par LAMBERT.*

Le *Monument*, que le *FIORENTINI* vient de produire & qui vraiſemblablement faiſoit partie d'un *Recueil* d'*Extraits* de *Diplômes* & d'autres *Actes*, eſt véritablement un *Monument informe;* & par lui-même il ne peut être d'aucune autorité.

Les deux dates de la *Mort* de *GODEFROI LE BARBU* paroiſſent également appuïées. *BERTHOLD de Conſtance* & la petite *Chronique de Saint-Vincent de Mets* ſont pour 1069. *LAMBERT d'Aſchaffenbourg*, *SIGEBERT*, & l'*Annaliſte Saxon* ſont pour 1070. Ecartons d'abord le dernier, qui n'eſt rien moins qu'exact. J'ai déja fait obſerver que les Dates de *LAMBERT* ne ſont pas toujours juſtes; & l'on ſait que, pour s'aſſurer de celles de *SIGEBERT*, il faut ſouvent recourir à d'autres *Monumens Hiſtoriques*. L'exactitude des dates eſt preſque l'unique mérite de *BERTHOLD;* & la petite *Chronique de Saint-Vincent* reçoit peu de reproches à cet égard. La date de 1069 eſt donc la mieux appuïée, & le *FIORENTINI* n'en a point douté, puiſqu'il n'a pas fait difficulté de l'adopter. D. *MABILLON* en a fait de même. *MURATORI* panche pour cette date, & s'en explique aſſés clairement. J'ai donc cru devoir m'y tenir (14).

Venons à ce qui regarde le *Monument informe* dont il s'agit. S'il étoit bien certain que la Donation dont il offre l'*Extrait* eut été faite au tems de la Dédicace de la *Cathédrale de Lucque*, c'eſt à dire au mois d'Octobre 1070, où l'*Indiction IX* couroit depuis le 1 de Septembre; *LAMBERT* auroit eu raiſon de placer en 1070, *Indiction IX*, la *Mort* de *GODEFROI LE BARBU*. Mais il ſe peut que le *Compilateur* du *Recueil*, où ſe trouvoit l'*Extrait* ci-deſſus, l'ait fait d'après une *Copie* défectueuſe pour l'*Année* & pour l'*Indiction*; ou, s'il la fait d'après l'*Original*, qu'il ait mal copié le chifre de l'une & de l'autre. D'ailleurs, ce n'eſt point l'*Extrait* de l'*Acte* qui dit que la Donation fut

(13) *MLXX. Indictione IX.* Beatrix Dux & Comitiſſa *cum dilecta* unica Filia Matilda *omnibus Dei Fidelibus, &c. Obſecratione & interventu Cariſſimi Domini noſtri* Ducis Gottifredi, *pro anima ſua & Domini* Bonifacii Marchionis, *& Filii prædicti* Gottifredi, *& noſtra concedimus* Epiſcopatui Lucenſi Curtem de.... *Hoc tempore fuit* Sanctus Martinus *ſacratus.*

(14) Au Volume précédent, p. 397, col. 1.

X. Mort & Eloge *de* GODEFROI *le* BARBU.

faite au tems de la Dédicace de la *Cathédrale*. C'eſt une remarque du *Compilateur*, ou du *Copiſte* du *Recueil*, occaſionée par la date de 1070. Voila pourquoi j'ai commencé par dire que ce *Monument informe* eſt ſans autorité.

Ces raiſons m'ont fait ſaiſir la conjecture de MURATORI ſur le jour de la *Mort* de GODEFROI, que j'ai dit être arrivée le 24, ou le 25 de Décembre 1069. Pour ceux qui commençoient l'année le jour de Noël, celle de la *Mort* de GODEFROI dépendoit de l'heure à laquelle il mourut, &, ſelon eux, il dut mourir, ou le dernier jour de 1069, ou le premier de 1070.

XI. *De la* Mort & *du* Mauſolée *de la* Ducheſſe BÉATRIX.

PLEINE de bones œuvres, dit DONIZON (1), *& remplie de bones paroles, chère à tous, aux Grands, aux Petits*, BE'ATRIX *reſtée malade à* Piſe, *ſort bien de la vie préſente, lorſqu'Avril laiſſoit aller ſon dix-huitième jour, l'an mille ſoixante & ſeize après que le Corps du* CHRIST *fut né d'une véritable Vierge. On l'enterre à* Piſe. *Quelle voie la lumière du Paradis* (2) !

Sa Fille lui fit élever dans la *Cathédrale de Piſe*, un *Mauſolée*, qui fut chargé vraiſemblablement alors, d'une *Epitaphe* encore plus groſſière que ſimple. En voici la Traduction, qui ne déparera point l'Original. *Moi* Comteſſe, *qui gis en ce tombeau, je fus, quoique Péchereſſe, appellée Dame* BÉATRIX (3).

Le MELLINI dit de ce *Tombeau*, « Que c'eſt un grand & beau cofre de » Marbre, orné de Figures de plus de demi-relief: Qu'il eſt hors de » la porte latérale du *Dôme* à côté du clocher; & qu'on y lit cette *In-* » *ſcription*, miſe lorſqu'il fut transféré dans cet endroit (4). *L'An du* » *Seigneur M. C. XVI. le IX. des Calendes d'Août* (5) *mourut Dame* » MATHILDE, Comteſſe, *d'heureuſe mémoire, laquelle, pour l'ame de ſa* » Mère, *Dame* BÉATRIX, *vénérable* Comteſſe, *qui repoſe en cet hono-* » *rable* Tombeau, *fit, en pluſieurs cantons, de merveilleuſes donations à*

XI. (1) Liv. I, Ch. 10.

(2)
Plena bonis factis, dictiſque referta Beatrix,
Cunctis cara nimis, Magnis, Parvis quoque, Piſis
Ægra manens vita de præſenti bene migrat,
Octo deceſmque dies Aprilis dum finit ire,
Chriſti *poſt ortum vera de Virgine Corpus,*
Anno milleno bis terno ſeptuageno.
Conditur Piſis. *Lucem videat Paradiſi!*

(3)
Quamvis Peccatrix, ſum Domna vocata Beatrix,
In tumulo miſſa jaceo quæ Comitiſſa.

Le *Fiorentini* qui rapporte cette *Epitaphe*, Liv. I, p. 161, l'avoit tirée de l'ancienne *Chronique de Piſe* conſervée dans les *Archives de Lucque*.

(4) Cette *Inſcription* eſt ſur la muraille de l'Egliſe. Le *Mellini* n'en a fait imprimer, p. 25, que la première partie. Le *Fiorentini* la rapporte entière, Liv. I, p. 161. C'eſt d'après lui, que je traduis. Sa Copie differe dans un ſeul mot de celle du *Mellini*. Ce mot, quand je rapporterai le *Texte* dans la *Note* 6, ſera mis en parenthèſe, & d'un caractère différent.

(5) Le 24 de Juillet 1115. L'*Inſcription* emploie l'*Année Piſane*.

XI. Mort & Mauſolée *de la* Ducheſſe *BÉATRIX.*

» *cette Egliſe. Que leurs ames repoſent en paix !* — — — *M. CCC.* » *III. Sous la direction du très digne Artiſte, le Seigneur* BURGUNDIO » TADI, *à l'occaſion des marches à faire.....autour de la ſuſdite* » *Egliſe, le* Tombeau *ſuſnomé fut transféré deux fois, l'une de ſa pre-* » *mière place dans l'Egliſe, l'autre de l'Egliſe en cette place, come vous* » *voïés, excellente* (6) ».

Dans les *Chroniques de Piſe*, publiées par UGHELLI, T. III *de l'Italie Sacrée*, on lit : *Année* 1077 (7). *La* Comteſſe BÉATRIX *mourut le IV des Calendes de Mai* (le 28 d'Avril) (8) ; *& fut enterrée à* Piſe *en un magnifique* Tombeau, *dans la grande Egliſe. Par reſpect pour elle, la* Comteſſe MATHILDE, *ſa* Fille, *qui mourut l'an MCXVI* (9) *dota l'Egliſe de Piſe d'un très grand nombre de poſſeſſions dans la* Toſcane *& dans la* Lombardie, *& ſuffiſamment de Droits Régaliens* (10).

Le 18 d'Avril, dit MURATORI ſous l'année 1076 (11), *la* Ducheſſe BÉATRIX, *come l'atteſte* DONIZON (12), *termina le cours de ſa vie dans la Ville de* Piſe (13). *Princeſſe d'une grande piété, d'une égale prudence, & d'un courage mâle, elle fut toujours attachée au* Saint-Siége : *mais ſans manquer de reſpect au* Roi HENRI III, *entre lequel & le* Pape GREGOIRE VII *elle fut la Médiatrice de la paix & de la concorde. La plus grande gloire néanmoins de* BÉATRIX *fut d'avoir mis au monde & merveilleuſement élevé, dans toutes les vertus & dans la connoiſſance des Langues, la* Comteſſe MATHILDE, *qui, reſtée ſeule à gouverner la* Toſcane *& les autres* Etats, *qui lui venoient de ſes* Ancêtres, *commença dès-lors à faire connoître... les rares qualités, dont elle étoit douée. Il ne faut pas taire que le* Moine DONIZON *ſe met en colère contre* Piſe, *parceque la* Ducheſſe BÉATRIX *y eſt enterrée, & non à* Canoſſa. *Ce qu'il fait dire par* Canoſſa *même va faire connoître que* Piſe *étoit alors une Ville de Commerce.* Ici la douleur me dévore l'ame, parcequ'une Ville, qui n'en eſt pas ſi digne que moi, la poſsède. Qu'on aille à *Piſe*, on y voit des Monſtres de la Mer. Cette Ville eſt ſouillée par les Païens *Turcs, Africains, Parthes.* Les infâmes *Chaldéens* (14) viſitent ſes rivages. Quant à moi *Canoſſa*, je ſuis nète de toutes ſouillures ; & j'ai, pour ſon ſépulchre, une

(6) *Anno Domini M. C. XVI. IX. Calendas Auguſti obiit Domina* Matilda *felicis memoriæ* Comitiſſa, *quæ pro anima* Genitricis *ſuæ Domina* Beatricis Comitiſſæ *venerabilis in hac* Tumba *honorabili quieſcentis, in multis partibus mirificè hanc donavit* [dotavit] *Eccleſiam. Quarum animæ requieſcant in pace.* — — — *M. CCC. III. Sub digniſſimo Operario* Burgundio Tadi, *occaſione graduum ſiendorum.... circa Eccleſiam ſupra dictam,* Tumba *ſupra nominata bis tranſlata fuit, nunc de ſedibus antiquis in Eccleſiam, nunc de Eccleſia in hunc locum, ut videtis, excellentem.*

(7) A la manière de *Piſe*, au lieu de 1076.

(8) Il eſt néceſſaire de corriger cette Date par *Donizon*, & de lire le *XIV des Calendes de Mai*, c'eſt à dire le 18 d'Avril.

(9) A la *Piſane* pour *MCXV.*

(10) *Anno* 1077. Comitiſſa Beatrix *obiit IV Calendas Maii, & in magnifica* Tumba *apud Majorem Eccleſiam* Piſis *ſepulta eſt, ob cujus reverentiam* Comitiſſa Mathildis *ejus* Filia, *quæ obiit anno MCXVI*, Eccleſiam Piſanam *in* Tuſcia *&* Lombardia *dotavit poſſeſſionibus plurimis, & honoribus Regalibus ſatis piene.*

(11) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 247.

(12) Liv. I, Chap. 20.

(13) Il cite en cet endroit les 4, 5, & 6e des Vers rapportés dans la *Note* 15.

(14) *Les Juifs.*

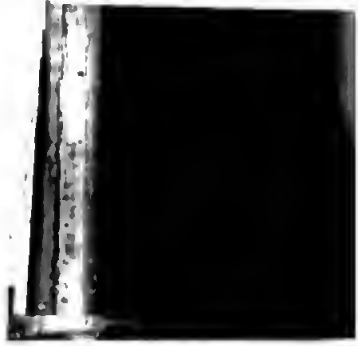

XI. Mort & Mauſolée *de la* Ducheſſe *BÉATRIX.*

belle place chés moi. Il ne convient pas d'aller chercher des Villes parjures, qui commètent beaucoup de crimes (15). *Il n'eſt pas aiſé de comprendre ce que* DONIZON *veut dire par ces dernières paroles : mais on conçoit fort bien que* Piſe *étoit une fameuſe Ville de commerce, un Port franc, où l'on admètoit les Infidèles* Orientaux & Africains; *ce qui paroît à* DONIZON *une choſe indigne ; & lui fait trouver que* Canoſſa *méritoit mieux d'avoir le Corps de* BÉATRIX, *parcequ'elle étoit ſans tache en matière de Religion* (16).

Le MELLINI remarque (17) que le PIGNA, qui met la mort de BÉATRIX en 1066, ſe trompe en ce point de même qu'en bien d'autres.

Sur ce que la *Comteſſe* MATHILDE eſt nomée au commencement de l'*Inſcription*, qui ſe voit à *Piſe* & que j'ai traduite ci-deſſus, quelques Auteurs, qui l'avoient lue ſans attention, ou qui n'en ont parlé que ſur des ouis-dire, ont imaginé que cette *Comteſſe* étoit enterrée à *Piſe*. Le MELLINI cite (18), come l'aiant dit, JEAN VILLANI dans ſa *Chronique*, & GEORGE VASARI dans ſes VIES *des Peintres*, Part. I, VIE *de* NICOLAS *& de* JEAN de Piſe, *Sculpteurs*, où même cet Ecrivain rapporte l'*Inſcription*, dont il s'agit. Le MELLINI reproche d'autres erreurs à deux de ſes amis D. SILVANO RAZZI, *Camaldule*, dans ſa VIE *de* MATHILDE, & D. VINCENZIO BORGHINI, *Bénédictin*, dans ſon HISTOIRE *de l'*EGLISE *& des* EVÊQUES *de* FLORENCE. Le premier croit qu'une MATHILDE, autre que la célèbre *Comteſſe*, eſt inhumée à *Piſe*. Le ſecond tire de ſon imagination deux MATHILDES, différentes de la *Comteſſe*, deſquelles l'une eſt à *Piſe*, & l'autre à *Saint-Benoît de Polirone*. Le MELLINI réfute (19) ces erreurs avec politeſſe, & plus au long qu'il n'étoit néceſſaire. La Sépulture de la *Comteſſe* MATHILDE dans l'*Egliſe* de *Polirone* n'eſt point douteuſe. Elle eſt atteſtée par DONIZON, par les *Inſcriptions* de ſon *Mauſolée*, & par divers *Monumens* de ce Monaſtère.

(15) L. I, C. 20. — — — — *Dolor hic me funditus urit,*
Cùm tenet Urbs illam quæ non eſt tam bene digna.
Qui pergit Piſas, *videt illic Monſtra marina.*
Hæc Urbs Paganis Turcis, Lybicis *quoque*, Parthis
Sordida. Chaldæi *ſua luſtrant littora tetri.*
Sordibus à cunctis ſum munda Canoſſa; *ſepulchri*
Atque loeus pulcher mecum. Non expedit Urbes
Quærere perjuras, patrantes crimina plura.

(16) *Muratori* dans la *Note* qu'il a faite, T. V des *Hiſt. d'Ital.* p. 364, ſur le dernier des Vers de *Donizon* rapportés dans ma *Note* précédente, avoit déja dit : *C'eſt avec emportement que* Donizon *parle ici des* Piſans, *qu'il done pour coupables de parjure & de beaucoup de crimes. L'*Hiſtoire *ne dit point quels étoient ces crimes. Au contraire elle raconte leurs vaillans exploits contre les* Saraſins, *ennemis des* Chretiens. *Mais* Donizon *étoit offenſé de ce qu'ils accordoient aux* Saraſins *la liberté d'entrer dans leurs Ports & de commercer avec leur Ville, & peut-être de ce que, ſuivant l'uſage du tems, ils exerçoient la Pirateric.*

(17) Pag. 25.
(18) *Ibid.*
(19) Pages 26-28.

XII. *Sur le* Tems *& le* Lieu *de la* Naiſſance *de la* Comteſſe MATHILDE, *& ſur le* Lieu *de ſa première* Éducation.

SIGONIUS & d'autres, qui donent à la *Comteſſe* MATHILDE 76 ans de vie, ont cru qu'elle étoit née en 1039 : mais ils ſe ſont trompés, ainſi que D. BENEDETTO LUCHINO, qui la fait naître en 1047, & mourir en 1116. Ces deux dates ne ſeroient vraies, qu'autant que cet Auteur emploieroit l'*Année Piſane :* mais il n'en avertit pas.

Cette année (1046), dit MURATORI (1), BÉATRIX, Ducheſſe de Toſcane, *come on le peut inférer de ce que* DONIZON *dit, mit au monde la* Comteſſe MATHILDE, *que ſes actions ont rendue très célèbre dans l'*Hiſtoire d'Italie.

Le FIORENTINI parle deux fois de la *Naiſſance* de MATHILDE; d'abord en peu de mots (2), enſuite plus amplement (3). *Il faudroit*, dit-il la ſeconde fois, *faire voir que* MATHILDE *naquit à* Lucque. *Je n'oſe l'aſſurer poſitivement. Je me contente de dire que je trouve, dans l'obſcurité de ces tems ſi loin de nous, de quoi former une très forte préſomption. En parlant de la mort de cette* Princeſſe, DONIZON *nous dit qu'elle mourut en 1115, à l'âge de 69 ans. Mais, ſi l'on voit, en rétrogradant, que ſa* Naiſſance *eſt en 1046, ſi l'on trouve en 1044 pluſieurs* Actes *concernans l'acquiſition du* Château *de* Porcati, *qui n'eſt qu'à cinq milles de* Lucque..., *& ſi le* Duc BONIFACE, *dans un* Plaid, *qu'il tint à* Lucque *en 1047, accorda, contre* GUI, Fils *du* Comte THEUDICE, *à l'*Evêque JEAN, *la poſſeſſion de beaucoup de Biens, qu'il reclamoit pour ſon Egliſe..., la préſomption eſt toute pour nous que, dans les années 1044 & 1047, ces* Princes *firent quelque ſéjour en cette Ville, & que* MATHILDE *y peut être née. Je ne ſuis nullement écarté de cette opinion par l'autorité de D.* BENEDETTO LUCHINO, *qui, dans ſon* Arbre généalogique *de cette* Princeſſe (4), *aſſure, ſans aucun fondement, qu'elle naquit à* Mantoue *en 1047. Du ſilence, que garde ſur ce ſujet* DONIZON, *qui, dans ſes Vers à l'occaſion des* Ancêtres de MATHILDE, *fait diſputer* Mantoue *&* Canoſſa *ſur la preſſéance, on peut inférer que c'eſt contre la vérité, qu'on forme une préſomption contraire à celle qui naît du ſéjour que le* Père *& la* Mère *de* MATHILDE *firent, au tems de ſa* Naiſſance, *dans les environs de* Lucque.

Entraîné par l'amour de ſa patrie, le FIORENTINI n'a pas tout examiné. BÉATRIX étoit dans le *Territoire* de *Lucque* en 1044. Des *Chartes* l'atteſtent. Une autre *Charte* fait voir BONIFACE à *Lucque* en 1047. Suit-il de ces *Actes*-là, que l'un & l'autre ne fuſſent pas ailleurs en 1045 & 1046? Cette dernière année, HENRI II vint en *Italie*, & ne retourna qu'au commencement de 1047 en *Allemagne*. Son dernier ſéjour en *Italie* fut à *Mantoue*. Il étoit du devoir du *Marquis de Toſcane* d'aller recevoir le *Roi d'Italie* à la décente des *Alpes*. BONIFACE, averti du voïage d'HENRI, dut, pour être plus à portée, ſe tranſporter

XII. (1) *Annales d'Italie*, T. VI, p. 263.
(2) Liv. I, p. 34.
(3) Liv. III, p. 56.
(4) *Albero della* Conteſſa Matilda. *Veniſe*. 1588.

XII. Tems & Lieu *de la* Naiſſance *de* MATHILDE, *&c.*

à *Mantoue ;* & BÉATRIX l'y dut accompagner. BONIFACE alla donc, quand il le falut, au devant du *Roi.* BÉATRIX étoit la *Couſine-germaine* de ce *Prince.* Elle dut s'avancer auſſi loin, qu'elle le pouvoit, à ſa rencontre ; &, quand HENRI continua ſa route vers *Pavie*, retourner à *Mantoue.* Rien n'empêche donc que MATHILDE ne ſoit née dans cette Ville, ſoit avant, ſoit après l'arrivée du *Roi.* Ce doit être, ſur de pareilles combinaiſons, que D. LUCHINO l'y fait naître.

Dans la vérité, le *Lieu* de la *Naiſſance* de MATHILDE eſt abſolument inconnu.

MURATORI, ſous l'année 1055, après avoir dit qu'HENRI III emmena la *Ducheſſe* BÉATRIX priſonière en *Allemagne*, ajoute (5) : *L'Empereur, afin d'ôter à* GODEFROI *tout prétexte d'adminiſtrer les* Etats *du jeune* FRÉDÉRIC, Fils *de* BÉATRIX, *prit auſſi des meſures pour avoir entre les mains ce jeune* Prince, *qui pouvoit avec quelque raiſon, prétendre au* Duché de Toſcane (6) : *Mais, pendant que le* Gouverneur *de* FRÉDÉRIC *cherchoit à le ſouſtraire à la dureté du traitement que la* Ducheſſe *éprouvoit, ce jeune* Prince *mourut, & délivra l'*Empereur *du ſoin de chercher les moïens de s'en aſſurer.* BÉATRIX, *Sœur de* FRÉDÉRIC, *étant morte avant lui ; la ſucceſſion de cet ample patrimoine fut dévolue au ſeul Enfant, qui reſtoit encore du* Marquis BONIFACE *& de la* Ducheſſe BÉATRIX, *c'eſt à dire à la célèbre* Comteſſe MATHILDE, *qui n'avoit alors que* 8 *ans* (7), *& que l'on mit vraiſemblablement à l'abri de toute violence dans ſa Forteresſe imprenable de* Canoſſa. *Le* FIORENTINI *dit qu'elle étoit alors avec ſa* Mère ; *ce que j'ai peine à croire.*

Je ne me rappelle pas que cet Auteur, chés qui l'on trouve quelquefois de légères contradictions, ait dit nulle part ce que MURATORI lui fait dire : mais je vois qu'il dit (8), « Qu'on ne ſait pas certainement, par » les *Hiſtoriens*, ſi MATHILDE étoit élevée dans la priſon auprès de ſa » *Mère*, ou loin d'elle à cauſe de cette priſon (9) ». Le dernier eſt le plus vraiſemblable : mais, come ce point n'eſt d'aucune importance, il ne doit pas nous arrêter.

XIII. TEMS *du* Premier MARIAGE *de la* Comteſſe MATHILDE *avec le* Duc GODEFROI LE BOSSU. Tems *auquel elle commença de prendre part au* Gouvernement *de la* Toſcane. *Si ſon* Mari *fut* Duc & Marquis de Toſcane.

Le FIORENTINI dit (1), « Que BARONIUS avoue que le *Duc* GODE» FROI LE BOSSU remplaça ſon *Père* au *Duché de Lorraine* : mais non » au *Gouvernement* de celui *de Toſcane*, puiſqu'après la mort de GODE-

(5) T. VI, p. 170.

(6) J'ai fait entendre ci-devant que le jeune *Frédéric* devoit alors être réellement *Duc & Marquis de Toſcane.*

(7) Elle devoit avoir plus de 9 ans.

(8) Livre I, p. 57.

(9) *Senza ſaperſi però certo da gli Scrittori, ſe preſſo alla* Madre, *ò pur lontana da lei con occaſion della priggiona s'allevaſſe.*

XIII. (1) Livre I, p. 101.

XIII. Tems *du* premier MARIAGE *de* *MATHILDE*, *&c.*

» FROI LE BARBU, BÉATRIX & MATHILDE continuèrent d'exercer » l'*Autorité Souveraine* dans ce *Duché*: Qu'on voit cependant GODEFROI » LE JEUNE tenir, en 1073, un *Plaid* à *Piſe* avec BÉATRIX; ce qui » montre qu'il fut auſſi le ſucceſſeur de ſon *Père* au *Duché de Toſcane*, » non qu'il l'ait poſsédé, come *Fils* du dernier Poſſeſſeur, GODEFROI » *l'Ancien* ne l'aiant adminiſtré que come *Mari* de BÉATRIX, & BÉA- » TRIX elle-même ne l'aiant poſsédé que come *Mère* & *Tutrice de* » *ſes Enfans* & ſpécialement de MATHILDE, qui, dans la ſuite, en » fut ſeule Héritière ». J'ai montré dans l'*Art. VII*, que le FIORENTINI ſe trompe dans ſon idée du Titre, auquel BÉATRIX gouverna la *Toſcane* & les autres *Etats* du *Duc & Marquis* BONIFACE. Il dit encore « Que le *Mariage* de GODEFROI *le Jeune* aiant été conclu dans l'an- » née même de la mort de ſon *Père*, ou peu de tems après, ce jeune » *Prince* eut un très juſte titre au *Duché de Toſcane* poſsédé par ſa » *Femme*: Qu'il y a des Auteurs, qui veulent que, lorſque GODEFROI » *l'Ancien* conclut ſon *Mariage* avec BÉATRIX, il ait en même tems » arrêté celui de ſon *Fils* avec MATHILDE; mais qu'il lui paroît plus » probable que ce ne fut qu'en 1069 ». Sa raiſon eſt, « Que, ſuivant » ces Auteurs, la choſe ſe ſeroit faite quand MATHILDE, n'aiant en- » core que 6 à 7 ans, étoit à peine en état de parler; & quand d'ail- » leurs, ſon *Frère* & ſa *Sœur*, ſes aînés, vivant encore, on ne pouvoit » pas eſpérer qu'elle fût ſeule Héritière de BONIFACE ». Cela manque d'exactitude, & ne prouve rien. Lorſque le *Mariage* de BÉATRIX & de GODEFROI ſe couclut, en 1053, MATHILDE, née en 1046, étoit dans ſa huitième année; &, lorſqu'il fut célébré, ſa *Sœur aînée* étoit morte. Mais le FIORENTINI fonde principalement ſon opinion ſur l'autorité de LAMBERT *d'Aſchaffenbourg*. Cet *Hiſtorien*, en parlant du voïage que GREGOIRE VII avoit, en 1077, intention de faire en *Allemagne*, & de ce que MATHILDE faiſoit pour la défenſe de ce *Pape*, dit: *Il étoit eſcorté par* MATHILDE, Veuve *de* GOZELON, Duc des Lorrains, *&* Fille *du* Marquis BONIFACE *& de la* Comteſſe BÉATRIX. *Elle avoit en quelque ſorte été* Veuve *du vivant de ſon* Mari, *dont une grande étendue de païs la tenoit ſéparée. Elle ne vouloit point quiter ſa Terre natale pour le ſuivre en* Lorraine; *& lui, retenu par les Affaires du* Duché, *qu'il gouvernoit en* Lorraine (2), *vint à peine, au bout de trois ou quatre ans, viſiter la* Marche d'ITALIE (3). Sur quoi le FIORENTINI dit, « Que, ſi GODEFROI vit » ſeulement une fois la *Toſcane* au bout de trois ou quatre ans, ce qui fut

(2) Il faut faire attention que *Lambert* dit, *Duché en Lorraine*, & non pas *Duché de Lorraine*. La raiſon eſt qu'il y avoit dans ce qu'on avoit appellé le *Roiaume de Lorraine* deux *Duchés*, qui ne le comprenoient pas entier.

(3) C'eſt à dire la *Marche de Toſcane*. Mais voïons le Texte même de ce paſſage. *Ducatum ei præbente* Matilda *derelicta* Ducis Lotharingiorum Gozelonis, Filia Bonifacii Marchionis & Beatricis Comitiſſæ. *Hæc vivente adhuc* Viro *ſuo quandam* Viduitatis *ſpeciem longiſſimis ab eo ſpatiis excluſa prætendebat, eum nec ipſa* Maritum *in* Lotharingiam *extra natale ſolum ſequi vellet, & ille* Ducatûs *quem in* Lotharingia *adminiſtrabat negotiis implicitus, vix poſt tertium vel quartum annum*, Marchiam Italicam *inviſeret*. J'ai traduit la fin de ce paſſage dans le ſens, que le *Fiorentini* veut lui doner: mais on verra plus bas qu'il le faut entendre d'une autre manière.

» trois ou quatre ans après la mort de ſon *Père*, c'eſt à dire en 1073 & » partie de 1074, il lui paroît clair que ce n'étoit pas avant 1069 ou » 1070 qu'il avoit épouſé MATHILDE ».

Immédiatement après ce qu'on a vu de MURATORI dans l'*Art. X*, cet *Annaliſte* dit, en continuant de parler de GODEFROI LE BOSSU (4): *Soit que l'Affaire eût été conclue du vivant de ſon* Père, *ſoit qu'elle l'eût été depuis ſa mort, il eſt certain que ce jeune* Prince *fut* Mari *de la* Comteſſe MATHILDE, *alors* Fille unique *de* BONIFACE, Duc & Marquis de Toſcane, & *de* BÉATRIX; & *l'on verra ce* Prince, *ſucceſſeur de ſon* Père *au* Duché de Lorraine, *exercer en* Italie *l'Autorité de* Duc de Toſcane, *à cauſe de ſa* Femme MATHILDE. MURATORI ſemble être à peu près de l'avis du FIORENTINI. Ses paroles ſont entendre aſſés clairement qu'il croit que GODEFROI LE BOSSU n'épouſa MATHILDE qu'après la mort de GODEFROI LE BARBU. Je penſe tout autrement.

BÉATRIX, *Sœur aînée* de MATHILDE, étoit morte avant le 17 de Décembre 1053; & vraiſemblablement la *Ducheſſe* BÉATRIX n'étoit pas encore remariée avec le *Duc* GODEFROI LE BARBU (5). Je regarde comme certain que LÉON IX, en projetant de faire épouſer BÉATRIX la *Mère* à ce *Duc*, imagina le *Mariage* de BÉATRIX la *Fille* avec GODEFROI le *Fils*. La première vue de ce *Pape* étoit d'aſſurer à l'*Egliſe Romaine*, contre les *Normans*, des Défenſeurs plus ſurs que les *Princes Italiens*. Le *Duc & Marquis* FRÉDÉRIC, *Fils* de BONIFACE & de BÉATRIX, n'avoit, à la fin de 1052, lorſque LÉON IX revint d'*Allemagne* avec le *Duc* GODEFROI, qu'environ 14 ans; &, come il ne ſurvécut guère plus d'un an aux ſecondes Nôces de ſa *Mère*, il ſe peut qu'il fût d'une complexion très foible, & que l'on ne comtât pas qu'il dût vivre longtems. Il convenoit donc aux deſſeins de LÉON IX de faire enſorte qu'en même tems que le *Mariage* de BÉATRIX la *Mère* & de GODEFROI le *Père* ſe concluroit, on arrêtât celui de BÉATRIX la *Fille* avec GODEFROI le *Fils*, qu'il devoit d'autant plus affectioner, que c'étoit le *Fils* d'AGNÈS *Couſine-germaine* de ce *Pape*, *Fille* de ſon *Oncle paternel*, HUGUE, *Comte de Darſpurg*. Vraiſemblablement, lorſque tout fut conclu, BÉATRIX *la Fille* mourut, & le *Mariage* de BÉATRIX la *Mère* & de GODEFROI le *Père* fut différé pour quelque tems. Ce *Duc* dut travailler ſur le champ à faire ſubſtituer MATHILDE à ſa *Sœur*, dont la mort la rendoit un Parti bien plus conſidérable; & la *Ducheſſe* BÉATRIX ne dut pas faire difficulté d'y conſentir. Le *Mariage* du jeune *Prince* & de la jeune *Princeſſe* fut donc réſolu dès 1053; &, ſans doute, c'eſt pour cela que LÉON IX, qui mourut en 1054, done à MATHILDE, dans une de ſes *Bulles*, le nom de ſa *Nièce*. Arranger en 1053, après la mort de la *petite* BÉATRIX, le *Mariage* de MATHILDE, encore Enfant, avec GODEFROI le *Fils*, c'étoit, à tout évènement, mètre ce jeune *Prince* à portée de devenir, par elle, poſſeſſeur du *Duché-Marquiſat de Toſcane*, & de tous les autres *Fiefs* & *Biens Allodiaux* du *Duc & Marquis* BONIFACE & de la *Ducheſſe* BÉATRIX, &, par là, d'être le plus puiſſant des *Princes d'Italie*. Mais, ſuppoſé que le *Duc & Marquis*

(4) T. VI, p. 223. (5) Voïés *Art. VI.*

XIII. Tems *du* Premier MARIAGE *de* *MATHILDE*, *&c.*

FRÉDÉRIC eût vécu, ce *Mariage* auroit toujours été très avantageux au *jeune* GODEFROI. MATHILDE devoit avoir ſa part des *Allodiaux* de ſon *Père*, & de ceux de ſa *Mère*. Les uns & les autres étoient extrêmement conſidérables. Ainſi GODEFROI le *Fils*, acquérant de nouveaux Domaines en *Lorraine* de la ſucceſſion de la *Ducheſſe* BÉATRIX, s'y ſeroit vu beaucoup plus puiſſant que ſon *Père* ne l'avoit été. D'autre part, acquérant de très amples Domaines en *Italie* de la ſucceſſion du *Marquis* BONIFACE, & même de celle de BÉATRIX, il auroit joui dans ce païs d'une puiſſance non médiocre; & les intentions de LÉON IX auroient été parfaitement remplies. L'*Egliſe Romaine* auroit eu deux Défenſeurs au lieu d'un, le jeune *Duc & Marquis* FRÉDÉRIC & le jeune *Duc* GODEFROI. De quelque côté donc que l'on enviſage cette Affaire, il faut conclure que le *Mariage* du *Fils* dut être attêté quand celui du *Père* fut conclu. L'âge de MATHILDE, quoiqu'en diſe le FIORENTINI, n'étoit en cela d'aucune conſidération. L'effet d'un pareil engagement auroit toujours, dans la ſuite, dépendu des circonſtances d'alors.

Quand, à la fin de 1053, la *Ducheſſe* BÉATRIX ſe remaria, MATHILDE, née en 1046, étoit, come je l'ai dit, dans ſa huitième année. Quand la mort de ſon *Frère* l'eut, en 1055, fait la ſeule Héritière de ſon *Père* & de ſa *Mère*, GODEFROI *le Père* ne dut avoir rien plus à cœur, que de hâter, autant qu'il ſeroit poſſible, le *Mariage* de ſon *Fils* avec cette Héritière; &, ſi ce *Mariage* fut différé juſqu'en 1063, que MATHILDE approchoit de 18 ans, c'eſt tout ce que put accorder la juſte impatience d'un *Père* pour l'accompliſſement d'une Alliance, qui lui promètoit une poſtérité plus puiſſante encore en *Italie*, qu'en *Lorraine*.

C'eſt en vain que, pour fonder ſon opinion qui n'a pas même le mérite de la vraiſemblance, le FIORENTINI s'étaie de ce que LAMBERT d'*Aſchaffenbourg* dit, « Que GODEFROI *le Fils*, depuis ſon *Mariage*, » ne vint en *Italie* qu'une ſeule fois, qui fut trois ou quatre ans après » la mort de ſon *Père* ». Il a, ſans doute, mal pris le ſens de la fin du paſſage de cet *Hiſtorien*, que j'ai traduite come il a voulu l'entendre: mais qui me paroît dite très nètement, « Que, d'une part, MATHILDE » ne vouloit point quiter ſa patrie pour ſuivre ſon *Mari* dans le Duché de » *Lorraine*; & que ſon *Mari*, d'autre part, étoit ſi fort occupé du Gou» vernement de ſon *Etat*, qu'il alloit à peine une fois, en trois ou » quatre ans, viſiter la *Marche de Toſcane* ». Je conclus de là que, depuis la célébration de ſon *Mariage*, GODEFROI LE BOSSU vit la *Toſcane* plus d'une fois; & que, s'il n'y vint qu'une fois depuis la mort de ſon *Père*, il faut qu'il eût été marié pluſieurs années auparavant.

MATHILDE, mariée en 1063 & come émancipée par ſon *Mariage*, devoit ſeule, avec ſon *Mari*, qui vraiſemblablement étoit *Majeur*, règner dès-lors ſur tous les *Etats* de ſon *Père*, ſi ſa *Mère* BÉATRIX n'en avoit pas été *Souveraine Uſufruitière*, en vertu de ſes *Conventions matrimoniales*, & par la conceſſion de l'*Empereur* CONRAD I: mais il eſt conſtant que l'*Adminiſtration* de GODEFROI *le Père* dura juſqu'à ſa mort, & que BÉATRIX règna juſqu'à la ſiène propre. Il eſt vraiſemblable que cette *Ducheſſe*, aiant fait élever MATHILDE, avec grand ſoin, pour la

XIII. Tems *du* Premier MARIAGE *de* *MATHILDE*, *&c.*

rendre capable de gouverner, ſe l'aſſocia, de même que ſon *Gendre*, aux fonctions du *Gouvernement*, dès qu'elle eût fait célébrer leur *Mariage*. En tout cas, ſi MATHILDE ne fut pas émancipée par ſon *Mariage*, elle fut *Majeure* en 1066. Alors, elle entra néceſſairement en *exercice* de l'*Autorité Souveraine*, parcequ'elle étoit véritablement *Souveraine Propriétaire* des *Etats* de BONIFACE, come BÉATRIX en étoit *Souveraine Uſufruitière*.

Dans l'une & dans l'autre ſuppoſition, GODEFROI LE BOSSU partagea la *Souveraineté* des mêmes *Etats* dès le moment de ſon *Mariage*: mais ſon ſort à cet égard fut avec MATHILDE ce qu'avoit été celui de ſon *Père* avec BÉATRIX, c'eſt à dire qu'il fut ſimplement *Adminiſtrateur* & *Corrégent* de la *Toſcane* & des autres *Etats* de ſa *Femme* (6).

Au reſte, le plus ancien acte d'autorité de MATHILDE que le FIORENTINI, par ſes recherches, ait pu trouver eſt de 1068 (7); ce qui ne prouve pas que cette *Princeſſe* n'en eût point fait d'autres auparavant.

XIV. MORT *du* Duc & Marquis GODEFROI LE BOSSU, & Juſtification *de ce* Prince *contre* BERTHOLD de Conſtance & *le* FIORENTINI.

SUR la fin de Février de la préſente année (1076), dit MURATORI (1), *mourut*, & *de* Mort violente, GOZELON, *ou* GODEFROI LE BOSSU, Duc de Lorraine, *que nous avons vu* Mari *de la* Comteſſe MATHILDE. *Etant allé, pendant la nuit, dans un endroit préparé pour les beſoins du Corps, lequel devoit l'être d'une manière bien mal adroite, il reçut d'un Home, qui ſe tenoit au deſſous en embuſcade, & l'on a dit que c'étoit par l'ordre de* ROBERT, Comte de Flandre, *une flèche, qui le bleſſa ſi mortellement dans la partie qu'il préſentoit au coup, que, ſuivant* LAMBERT (d'Aſchaffenbourg), *il en mourut ſept jours après; ou, ſelon* BERTHOLD de Conſtance, *la nuit même; &, ſans Sacremens, s'il en faut croire* BRUNON, Hiſtorien *de la* Guerre de Saxe. LAMBERT *le loue beaucoup ſur ſa prudence & ſur ſa bravoure. Ce fut un grand Partiſan du* Roi HENRI III; *&, pour cette raiſon, il fut peu chéri de* GREGOIRE VII, *de* BÉATRIX *& de* MATHILDE, *auxquels il étoit ſuſpect: mais le* FIORENTINI *pouvoit s'exemter de le faire auteur de la* Conjuration *de l'inſolent* Romain CENCIUS *contre la perſone ſacrée du* Pape GREGOIRE VII; *parce que l'*anciène Hiſtoire *ne fournit aucune raiſon d'imputer cette tache à la mémoire de* GODEFROI. *Véritablement le* FIORENTINI *dit* (2),

« *Que* GODEFROI, Mari *de* MATHILDE, *aigri contre* GREGOIRE VII,
» *non ſeulement à cauſe de la querèle du* Roi: *mais encore à cauſe de ſes*
» *propres intérêts & de la ſéparation de ſa* Femme *d'avec lui, laquelle*
» *il croïoit une ſuite des conſeils du* Pape, *s'engagea dans une négociation*
» *abominable, & noua dans* Rome *des liaiſons très étroites pour faire le*

(6) Voïés ci-deſſus, p. 1212, de la part de ce *Prince* un Acte d'exercice d'autorité.

(7) V. Ci-deſſus, p. 122.

XIV. (1) T. VI, p. 246.

(2) Liv. II, p. 155.

XIV. Mort & Juſtification *de* GODEFROI *LE* BOSSU.

» Pape *priſonier* ». MURATORI raconte enſuite l'attentat de CENCIUS.

Le FIORENTINI n'a failli qu'en chargeant un peu les traits, que l'*ancienne Hiſtoire*, c'eſt à dire BERTHOLD *de Conſtance*, lui fourniſſoit. C'eſt ce que l'on verra plus bas. Il fait encore la même faute dans ce qu'on va lire.

Dans le même tems, dit-il (3), *que le Concile* (de 1076) *ſe tenoit à* Rome, *Dieu fit voir, par la* Mort *de* GODEFROI, *combien il étoit offenſé des attentats, que ce* Duc *avoit fait commètre contre la perſone de* GREGOIRE; *&, come l'*Egliſe *alloit être agitée de grands troubles, il voulut que* MATHILDE, *délivrée de la crainte de ſon* Mari, *qui, pour l'Affaire de la Religion, s'étoit ouvertement montré mécontent d'elle, pût ſe charger plus librement de la défenſe des* Catholiques. MATHILDE eſt toujours admirable en tour aux ieux du FIORENTINI. C'eſt ce qui l'a fair parler come on vient de voir. Si la prévenrion ne nuiſoir pas aux Eſprirs les plus judicieux, il auroit, en peſant un peu les faits, reconnu ſans peine que c'étoit GODEFROI, qui devoit ſe plaindre de MATHILDE; & non pas MATHILDE de GODEFROI.

Ce débur eſt ſuivi de ce que les trois *Hiſtoriens*, només pat MURATORI, diſent de la *Mort* de ce *Duc*. Voici d'abord le paſſage de LAMBERT. GODEFROI, Duc des Lorrains, *étant ſur les confins de la* Lorraine *& de la* Flandre, *dans une Ville appellée* Anvers, *fut tué par la trahiſon, come on le croïoit, de* ROBERT, Comte de Flandre. *Lorſqu'une certaine nuit, pendant que tout le monde dormoit, il étoit allé ſe mètre à l'écart pour une néceſſité naturelle, un Home, poſté hors de la maiſon, le perça, d'un coup de pique, dans la partie de derrière la plus ſecrète; & s'enfuit, en laiſſant le fer dans la plaie.* GODEFROI *ſurvécut à peine ſept jours à ſa bleſſure; mourut le* 4 *des Calendes de Mars* (4); *& fut enterré, près de ſon* Père, *à* Verdun. *Quoique la petiteſſe de ſa taille & ſa boſſe le fiſſent paroître mépriſable, il fut, come je l'ai déja dit ſouvent, la principale force & l'appui du* Roïaume de Germanie. *Il l'emportoit de beaucoup ſur tous les autres* Princes *par l'éclat de ſes richeſſes, par le nombre & l'excellence de ſes troupes, par la maturité de ſa prudence, & par la ſageſſe de toute ſa conduite* (5). Ce que BERTHOLD *de Conſtance* va dire ſuir immédiatement chés lui le récit de la *Conjuration* de CENCIUS. *Le* Duc GODEFROI, Fils *du* Duc GODEFROI, *lequel étoit complice, ou pluſtôt auteur de cette* Conſpiration, *honteuſement bleſſé dans les parties de derrière par un certain Cuiſtnier, lorſqu'il étoit aſſis pour ſatisfaire un beſoin, rendit l'ame avant le milieu de la nuit* (6). Enfin BRUNON, qui vivoit auſſi

(3) *Ibid.* p. 156.

(4) Le 27 de Février.

(5) Godefridus Dux Lotharingiorum, *cùm eſſet in confinio* Lotharingiæ, *&* Flandriæ, *in Civitate quæ dicitur* Antuerpha, *occiſus eſt per inſidias, ut putabatur,* Roberti Flandrenſis Comitis. *Cum enim quadam nocte quieſcentibus omnibus ad neceſſitatem naturæ ſeceſſiſſet, appoſitus extra domum Spiculator confodit eum per ſecreta natium, relictoque in vulnere ferro aufugit. Vix deinceps ſeptem diebus acceptо vulneri ſuperſtes quarto Calendas Martis vita deceſſit, atque* Verduni *juxta* Patrem *ſepultus eſt. Magnum* Regni Teutonici *robur ac momentum, quomodo ut jam dictum eſt, licet ſtaturæ puſillitate, atque gibbo deſpicabilis videretur, opum tamen gloria, & fortiſſimorum militum copia, prudentiæ quoque maturitate, poſtremo totius vitæ temperantia longe cæteris* Principibus *ſupereminebat.*

(6) Godefridus Dux, Filius Godefridi

XIV. Mott & Juſtification *de* GODEFROI *LE* BOSSU.

dans le même tems, dit : *Le* Duc GODEFROI, *qui fut un grand Ennemi de la* Saxe, *mourut, percé d'une pointe cruelle dans la partie du Corps la plus ſecrète, & n'étant ni purifié par une Confeſſion dernière, ni muni de la ſacrée Communion* (7).

Après avoir rapporté ce dernier paſſage, le FIORENTINI dit (8) : *Toutefois le* Pape (GREGOIRE VII) *ne l'avoit pas excommunié nommément ; &, come il paroît par une* Lètre *écrite à* HÉRIMANNE, Parent *de* MATHILDE, *il ne le croïoit pas abſolument damné, puiſqu'il offroit de prier, come il avoit déja fait, pour ſon ame.* A l'égard de GODEFROI, ci-devant ſon Mari (de MATHILDE), ſachés, à n'en point douter, que tout pécheur que je ſuis, je m'en ſouviens ſouvent en la préſence du Seigneur, parceque je n'en ſuis empêché, ni par inimitié pour lui, ni par aucun vain prétexte : mais votre charité fraternelle & la prière de MATHILDE m'engagent à ſouhaiter ſon ſalut (9). *Le très judicieux* BARONIUS (10) *a cru* (11) *qu'il y avoit eu précédemment une Déclaration de* Divorce *entre* MATHILDE *&* GODEFROI ; *ce qui l'engage à contredire* LAMBERT *ſur ce qu'il a dit*, « *Que* GODEFROI *fut juſqu'à ſa mort le* » Mari *de* MATHILDE », *quoique d'ailleurs il eſtime cet* Hiſtorien *come exact & ſincère. Mais ce Grand-Home, occupé de choſes très importantes, n'a pas examiné ce fait avec ſon attention accoûtumée ; &, quelques particularités étant ſorties de ſa mémoire, il s'eſt contredit lui-même. A l'année* 1074, *il done pour vrai, come la choſe eſt en effet très véritable*, « *Que* » GODEFROI *précédemment avoit été* Mari *de* MATHILDE : *mais pour* » *peu de tems, puiſqu'il ſe trouve une* Lètre *de* GREGOIRE VII *du* 25 » *d'Août, Indiction XIV, d'où le* Divorce *ſe déduit d'une manière con-* » *cluante* ». *Il rapporte les mêmes paroles, que je viens de tranſcrire à l'inſtant ; & tire de ces paroles deux conſéquences ; l'une*, « *Qu'après ſon* » Divorce *avec* GODEFROI, MATHILDE *juſqu'à ce tems-là ne ſe re-* » *maria point* » ; *l'autre*, « *Que, le* Pape *aiant dit* : ci-devant ſon Ma- » ri (12), GODEFROI *n'avoit pu ceſſer d'être* Mari, *que par un* Divorce ; » *& que ç'avoit été l'origine de l'inimitié qui règnoit entre le* Pape *& lui,* » *c'eſt à dire parceque la* ſéparation *s'étoit faite par l'autorité de ce* Pape ». *Sur ce fondement, il regarde ce* Divorce *come tellement indubitable, qu'il ſe livre à des conjectures pour en trouver la cauſe ; &, concluant enfin,* « *qu'elle eſt incertaine, il croit probable, attendu la facilité qu'il y eut* » *de les ſéparer, que le* Mariage *avoit été contracté ſeulement par* Fian- » çailles, *& que* MATHILDE *étoit reſtée* Vierge ». *Mais il ne s'eſt pas*

Ducis, *particeps, imo autor ſupra dictæ* Conſpirationis, *turpiter à quodam* Coquo *per poſteriora eum ad neceſſarium ſederet vulneratus, ante mediam noctem expiravit.*

(7) Godefridus Dux, *qui fuit maximus hoſtis* Saxoniæ, *periit in ſecretiori corporis parte perfoſſus mucrone ſævo ; nec purgatus ultima confeſſione, nec munitus ſacra communione.*

(8) Liv. II, p. 157.

(9) Gotifredi *autem quondam illius* Viri, *indubitanter ſcias quod frequenter apud Dominum licet peccator habeam memoriam, quia non me illius inimicitia, vel aliqua impedit vanitas, ſed motus fraterna dilectione tua, &* Matildæ *deprecatione, illius exopto ſalutem.* Lib. IV, Epiſt. 2.

(10) On verra par ce qui ſuit, extrait de *Baronius*, que l'Epithète de *Judicieux* ne convient guère à cet *Annaliſte.*

(11) T. XI, Ann. 1074.

(12) Gotifredi *quondam illius* Viri.

XIV. Mort & Juſtification *de* GODEFROI LE BOSSU.

apperçu que la Lètre, *qu'il cite à ce propos, eſt la même, qu'il rapporte enſuite à l'année* 1076, *où l'Indiction XIV couroit; & que les mêmes paroles, ſur leſquelles il avoit, en* 1074, *établi le* Divorce, *lui ſervent pour appuïer la* Mort. *Il n'a pas pris garde que cette* Lètre, *datée du* huitième des Calendes de Septembre (25 *d'Août*) Indiction XIV (13), *eſt préciſément de la même année ſous laquelle* LAMBERT *raconte le meurtre de* GODEFROI, *& poſtérieure de cinq mois à ſa* Mort. *C'eſt pourquoi ces paroles*, ci-devant ſon MARI, *doivent être entendues dans leur ſens ordinaire & véritable, c'eſt à dire du* MARI déja mort (14). *Il eſt d'autant plus néceſſaire que tout fondement du prétendu* Divorce *s'évanouiſſe, qu'il ſe préſente d'autres cauſes de l'inimitié du* Pape *& de* GODEFROI, *c'eſt à dire le manque de paroles, que* GREGOIRE, *dans une* Lètre (15), *reproche à ce dernier au ſujet du ſecours promis contre les* Normans, *ſon union avec* HENRI *dans ſa rébellion au* Saint-Siége (16), *& tout fraîchement la* Conſpiration *de* CENCIUS *contre le* Pape, *de laquelle le même* GODEFROI, *come* BERTHOLD *le dit* (17), *avoit été le promoteur. Ces motifs avoient pu, non ſeulement empêcher le* Pape *de continuer d'avoir de la confiance en ce* Prince: *mais encore inſpirer pour lui de l'éloignement aux deux* Princeſſes, *ſa* Bellemère, *& ſa* Femme, *auxquelles il eſt clair qu'il ſe trouvoit engagé par ſerment à certaines choſes, quelles qu'elles fuſſent, qu'il n'avoit pas exécutées.* MATHILDE *cependant, touchée de la* Mort *infortunée de ſon* Mari, *le recommanda pour lors aux prières du Saint* Pape; *& n'oublia pas dans la ſuite de faire, pour le repos de l'Ame de ce* Prince, *des donations conſidérables à divers lieux ſaints.*

On vient de voir que le plus ſage des *Hiſtoriens* cités ci-deſſus, LAMBERT *d'Aſchaffenbourg*, parle ſans paſſion de la *Mort* du *Duc* GODEFROI LE BOSSU, qu'il n'accuſe nulle part d'avoir eu part à la *Conjuration* de CENCIUS. Le détail, dans lequel il entre au ſujet de cette *Mort*, montre qu'il avoit pris ſoin de s'en informer exactement; & que les autres *Hiſtoriens* n'ont parlé que ſur des bruits vagues.

Le paſſage de BERTHOLD *de Conſtance* peut juſtifier en quelque ſorte le FIORENTINI, que MURATORI, qui connoiſſoit ce paſſage, n'a pas laiſſé de reprendre, d'avoir accuſé GODEFROI d'un crime, qui n'a point de fondement dans l'*Antiquité*. Sans doute, il a regardé come nulle en ce point l'autorité de BERTHOLD, quoiqu'il en eſtime beaucoup la *Chronique*. Ennemi déclaré de ſon Souverain & de ceux qui lui reſtoient attachés, & Partiſan outré des *Papes*, BERTHOLD n'eſt rien moins qu'un Ecrivain ſans paſſion. Ce *Prêtre* étoit un des Eccléſiaſtiques les plus éclairés de ſon tems; & cependant nous l'avons vu (18) doner

(13) *Octavo Calendas Septembris, Indictione XIV.*

(14) Pour traduire exactement ces paroles: *Gotifredi quondam illius Viri*, l'on devroit dire: *de feu ſon Mari Godefroi.*

(15) Liv. I, *Lèt.* 72.

(16) Cette prétendue rébellion d'*Henri III* au *Saint-Siége*, antérieure au *Concilabule de Worms*, qui ne voulut plus de *Gregoire VII* pour *Pape*, eſt une chimère: mais le *Fiorentini* parle ſuivant ſes préjugés.

(17) *Berthold de Conſtance* eſt pour le *Fiorentini*, de même que pour la pluſpart des Modernes, d'une autorité preſque égale à celle de l'Evangile.

(18) T. III, p. 36, col. 2.

XIV. Mort & Juſtification *de* GODEFROI *LE* BOSSU.

la révolte de CONRAD contre HENRI III, ſon *Père* & ſon *Roi*, pour l'effet d'une grace ſingulière de Dieu, c'eſt à dire faire proprement Dieu l'auteur d'un forfait exécrable. Un pareil Ecrivain n'étoit que trop capable de ſaiſir avidement & ſans réflexion, peut-être même par méchanceté, de mauvais bruits répandus ſur le comte des Perſones les plus conſidérables du Parti contraire à celui qu'un aveugle préjugé lui faiſoit ſuivre. Le FIORENTINI ſans doute auroit fait ces réflexions, ſi ſes préventions particulières ne l'en avoient pas empêché.

BRUNON, dans ſon *Hiſtoire de la Guerre de Saxe*, verſe le fiel à pleines mains ſur HENRI III, & ſur tous ceux qui, ſous ſes ordres, faiſoient la guerre aux *Saxons* révoltés. Il ſuppoſoit apparemment le *Duc* GODEFROI mort de ſa bleſſure preſque ſur le champ, puiſque, par les circonſtances ſur leſquelles il inſiſte, il ſemble vouloir faire entendre que ce *Prince* mourut impénitent. On peut être certain que BRUNON n'auroit pas manqué de l'accuſer d'être auteur ou du moins complice de la Conjuration de CENCIUS, s'il avoit cru que les bruits, que l'on faiſoit courir à ce ſujet, euſſent quelque fondement.

LAMBERT nous apprend qu'on avoit ſoupçoné ROBERT LE FRISON, *Comte de Flandre*, d'avoir fait aſſaſſiner GODEFROI. Quelques Ecrivains en ont accuſé MATHILDE. *Le* Juriſconſulte BORSATO (19) fait voir, dit le MELLINI (20), *que différens Ecrivains ont rapporté différentes choſes touchant cette* Princeſſe, *entre autres*, « *Qu'elle ne ſe cacha* » *point pour procurer la* Mort *de ſon* Mari; *qu'elle le combatit en plaine;* » *& que, l'aiant fait priſonier, elle le fit mourir: Qu'enſuite, peut-être* » *pour faire pénitence, elle emploïa ſes troupes contre l'*Empereur HENRI » (III), *& les autres Ennemis de la Sainte* Egliſe ». *Il ajoute, que* » *d'autres ont débité pour vrai*, « *Qu'elle fit tuer ſon* Mari GIGON, *dit-* » *il, lequel eſt le même que* GOZELON, *ou* GODEFROI, *parcequ'elle n'en* » *pouvoit pas ſupporter les manières barbares & hautaines* ». *Si ces choſes, dont le* SARDI (21) *parle auſſi dans une* Lètre Latine (22), *étoient vraies, come je crois qu'elles ne le ſont pas*; DONIZON *auroit bien fait de garder tout à fait le ſilence ſur les* Mariages *de* MATHILDE. *En effet, penſer d'une* Princeſſe *ſi ſage, ſi religieuſe, ſi pieuſe, ſi dévote, des choſes inhumaines & cruelles à ce point, c'eſt ce qui ne conviendroit pas, & ce qui ſeroit d'une très grande extravagance, & d'une folie plus incroïable que toute autre, puiſqu'il eſt très faux que* GODEFROI, *Prince très gracieux & très poli, quoique d'une figure déſagréable, & boſſu, fût odieux par ſes manières inſupportables. Mais, à mon avis, ce ſeroit être fou que de croire de pareilles ſotiſes, come ce ſeroit manquer d'exactitude que de ne les pas raconter en peu de mots, pour mieux inſtruire le Lecteur, & pour faire mieux connoître la vérité* (23).

(19) Dans ſes *Conſeils*, Ouvrage de Juriſprudence, où l'on trouve bien des faits hiſtoriques. Conſ. 330.

(20) Page 36.

(21) *Gaſparo Sardi*, Ferrarois, Auteur d'une *Hiſtoire de Ferrare*.

(22) Au Juriſconſulte *Lanfranco Geſſa*.

(23) Le *Mellini*, p. 39, après avoir dit, « Que le *Coria*, *Hiſtorien* de *Mi-* » *lan*, & d'autres ont débité que *Ma-* » *thilde*, aiant été *Mère* d'un *Fils*, qui » ne vécut pas, ne voulut plus, pour ne » pas s'expoſer d'avantage aux riſques » de l'enfancement, accorder à ſon » *Mari* ce que l'état de Mariage ne

XV. *Du* prétendu MARIAGE *de la* Comteſſe MATHILDE *avec le* Marquis ALBERT-AZZON II D'ESTE.

SI MATHILDE fût jamais mariée, *ou non, & quels furent ſes* Maris, *c'eſt une choſe très obſcure, & remplie de beaucoup de difficultés, ſoit par le peu de connoiſſance que l'on a des faits particuliers de ces tems-là, ſoit par la diverſité de ce que les* Hiſtoriens *en diſent.* Le MELLINI, qui vient de parler (1), traite enſuite exprès ce ſujet, qu'il quite & reprend à ſon gré dans le cours de vingt-&-une pages (2). Il rend comte de ce qu'en ont dit les différens Auteurs, qu'il avoit lus; & ces Auteurs ſont en grand nombre (3). Il fait connoître leur ſentiment, ou par *Extrait*, ou par leur *Texte* même. Je me contenterai de rapporter ce que quelques-uns ont de particulier. Le plus grand nombre donent à MATHILDE pour *Maris*, 1°. GODEFROI LE BOSSU; 2°. un *Marquis*, nomé par la pluſpart AZZON, & par quelques-uns ALBERT. Le MELLINI, qui l'appelle

» permètoit pas qu'elle lui refuſât », ajoute; *Le même* Corio *dit en propres termes: Le Mari*, que ce refus irritoit, prit les armes contre ſa *Femme.* Elle, come une *Femme féroce*, aſſembla de nombreuſes Troupes; chaſſa ſon *Mari* de ſon propre domaine; & l'aiant enfin vaincu & fait priſonier, elle lui fit couper la tête. Depuie, elle fit la guerre pour l'*Egliſe* à l'*Empereur*, dont le *Fils* la demanda pour *Femme*: mais elle le refuſa totalement, parcequ'il eombatoit contre l'*Egliſe. Cet* Hiſtorien *ne dit pas eoment s'appelloit le* Fils *de l'*Empereur, *ni quel* Empereur *étoit ſon* Père. *Il n'a pas fait attention que tous les* Empereurs d'Occident *depuis* Conrad I, *ou* le Salique, *juſqu'à* Henri IV, *iſſus en droite ligne de ce même* Conrad, *étoient tous étroitement liés par le ſang à* Mathilde, *à cauſe de ſa* Mère Beatrix..... *Le* Corio *fait faire à* Mathilde *la très grande extravagance de ne vouloir plus que ſon* Mari *fût avec elle, de peur qu'il ne la rendit une ſeconde fois enceinte, & qu'elle n'éprouvât encore les douleurs de l'accouchement; de le eombatre enſuite; &, ce qui paroît ridicule, de lui faire couper la tête. Quand elle eſt, après cela, recherchée en ſecondes nôces par le* Fils *de l'*Empereur, *il dit, qu'elle allègua, ſi lui-même ne la fait pas parler, pour raiſon de ne point épouſer ce* Prince, « *Qu'il combatoit contre l'Egliſe* ». *Bien que cette raiſon fût juſte, pieuſe, & digne d'être apportée par une auſſi grande* Princeſſe; *il n'eſt cependant pas à croire qu'elle ait tu celle qui l'avoit fait manquer à tout devoir, preſcrit par les Loix humaines & divines, non ſeulement en refuſant à ſon* Mari *ce dont, par le moïen & la vertu du très ſaint Sacrement de Mariage, il étoit devenu légitime Maître, c'eſt à dire ſon corps & ſa perſone: mais encore de le combatre, & même en portant l'Injuſtice & la cruauté juſqu'à le priver publiquement de la vie avec une impudence inouie. De plus, je ne vois pas coment on auroit pu dire, avec vérité, de la* Comteſſe Mathilde, *qu'elle étoit très dévote, come le* Corio *le dit lui-même, & très obéiſſante à la ſainte* Egliſe, *come tous les autres le diſent; ſi véritablement elle avoit commis un ſi grand forfait, ſi c'étoit une* Femme féroce, *come ſi le* Corio *vouloit dire* barbare & cruelle; *& j'ajoute de plus la* Meurtrière de ſon Mari.

XV. (1) Page 34.

(2) Pp. 34-55.

(3) *Piero Alighieri; Benvenuto d'Imola; Gio: Villani*, Chroniq.; *Flavio Biondo*, Decad. II, Liv. III; *Sabellicus*, Ennead. IX, Liv. 3; *Gaſparo Sardi*, Hiſt. de Ferrare, Liv. III, & Lètre à *Lanfranco Geſſo*; *Glo: Bat. Pigna*, Hiſt. des Princes d'Eſte, Ann. 1080; *Sigonius*, Hiſt. du Roi. d'Ital. Ann. 1080; *Mario Equicola*, Hiſt. de Mantoue, Liv. IV; *Leandro Alberti*, Deſcript. de la Romagne; *Albert Krantzius*, Hiſt. de Saxe, Liv. III; *Cipriano Manente*, Hiſt. d'Orviète; *Jacq. Philip. de Bergame*, Supplém. des Chroniq.; *Jacq. Wimphelinghen*, Abr. de l'Hiſt. d'Allem.: *Jean Nauclerus*; Chronogr.; *Silvano Razzi*, Vie de *Mathilde*; *Gian-Bat. Giraldi*, Mém. ſur l'Hiſt. de Ferrare & des Princes d'*Eſte*; le *Borſato*, Conſeils. On peut ajouter *Bat. Fulgoſe*, Faits & Dits mémorab. Liv. I; & *Ant. Poſſevin le Jeune*, Hiſt. des *Gonzagues*.

XV. Prét. MARIAGE *de* MATHILDE ET D'ALBERT-AZZON II.

AZZON, & qui ne doute pas qu'il n'ait été le *ſecond Mari* de MATHILDE, dit que WELF V, *Duc de Bavière*, fut le *troiſième*.

Le VILLANI, qui ne parle que de WELF, qu'il nome GULFO, dit que MATHILDE le renvoïa, parcequ'il étoit incapable de conſommer le Mariage.

BENVENUTO *d'Imola*, qui dit la même choſe, ajoute, « Que d'au-» tres ont écrit qu'elle avoit eu d'un *Mari*, qu'il ne nome point, un » *Fils*, qui ne vécut pas; & que, pour ne plus courir le riſque de mè-» tre des Enfans au monde, elle ne voulut plus de cohabitation avec » ſon *Mari* (4).

ALBERT KRANTZIVS, qui ſe trompe à l'*origine* de MATHILDE, qu'il fait *Saxone*, dit, « Que ſon *Père* la maria *Vierge* à BONIFACE, *Comte* » *en Italie*, après la mort duquel elle prit AZZON D'ESTE, *Parent au* » *troiſième dégré* de ſon *Mari*: Que ce Mariage fut caſſé par le *Pape*; » & qu'enſuite elle vécut ſaintement juſqu'à ce qu'un *Prince de Bavière* » la demanda pour *Femme*, & l'obtint ».

(4) On a vu, dans l'Art. V, *Not.* 2, ce que le *Mellini* dit des *Ancêtres* de *Mathilde*, d'après le *Commentaire* de *Piero Alighieri* ſur le *Poëme* du *Dante*, ſon *Père*, au ſujet de ce que, dans le XXVIIIe. Chant du *Purgatoire*, le *Poëte*, ſous l'*Allégorie* de la *Vie Active* repréſente *Mathilde*. Le même *Mellini* rapporte, pp. 108 & 109, ce que *Benvenuto d'Imola*, dans ſon *Commentaire Latin* ſur le même *Poëte*, dit de *Mathilde* à l'occaſion de la même *Allégorie* de ce XXXVIIIe. Ch. du *Purgatoire*. En voici la Traduction. J'y prens quelques libertés: mais elles ne font rien dire à l'Auteur qu'il n'ait dit. *Il faut ſavoir que le* Poëte *dépeint ſeerètement lei la très célèbre* Comteſſe Mathilde, *de qui, puiſque la choſe l'exige, je vais parler en peu de mots. Il y eut donc un très noble* Prince, *né dans le* Comté de Lucque, *lequel, voulant ajouter à la gloire de ſon nom, paſſa dans la* Lombardie; *& s'y rendit puiſſant par l'acquiſition de beaucoup de* Villes, *de* Chateaux, *& de* Terres. *Son* Fils Acton (*a*) *bâtit la* Forteresſe *imprenable de* Canoſſa, *que* Mathilde *embellit dans la ſuite magnifiquement* (*b*). *D'*Acton *naquit* Thédald, *qui fut l'imitateur des vertus de ſon* Père, *& que le* Pape *inveſtit de la Ville de* Ferrare. Boniface, *né de* Thédald, *hérita de ſon* Père, *un ample Domaine & de grands tréſors. Prudent, ſage, pourvoïant à tout, il eut* Mathilde *de ſa très chaſte* Epouſe Béatrix. *Il mourut en* 1052; *& ſa ſépulture fut à* Mantoue. *La célèbre* Béatrix, *ſa* Veuve, *lui ſurvécut environ* 25 *ans* (*c*); *& fut enterrée à* Piſe, *lieu de ſa mort. L'illuſtre* Comteſſe Mathilde *ſuccéda donc à ſes* Parens. *Supérieure, malgré ſon Sexe, par l'éclat de ſa gloire à tous ſes* Ancêtres, *& douée de mœurs & de vertus mâles, elle s'acquit, dans beaucoup de Roïaumes, une très grande conſidération auprès de beaucoup de* Princes, *dont quelques-uns la recherchèrent en mariage. Cette magnanime* Princeſſe *défendit toujours infatigablement* l'Egliſe *contre* Henri IV (III), *qui, Perſécuteur impie du* Pape, *fut, en créant* Antipape *un certain* Guibert, *l'auteur d'un déteſtable* Schiſme *de* 23 *ans* (*d*); *& qui, même en mourant, ne renonça point à ſa perfidie. C'eſt pourquoi* Mathilde, *inceſſamment expoſée aux Troubles, reſta toujours en armes ſans ſe laiſſer ébranler. Dans ces tems-là, ſe révolta la noble & puiſſante Ville de* Mantoue, *qui ſe rendit à* l'Empereur, *& perſiſta longtems, avec opiniâtreté, dans ſa révolte.* Ferrare *fut une ſeconde fois rebelle: mais elle rentra bientôt dans le*

(*a*) Le célèbre *Albert-Azzon*, Libérateur de l'*Impératrice Adélaïde*.

(*b*) Le Texte eſt défectueux. *Hujus* Filius Acto *Caſtellum* Canoſſæ *inexpugnabile condidit in* Comitatu Rhegino, *ubi poſtea* Matildis... *& multa magnificè.*

(*c*) Il eut été plus exact de dire, *environ* 24 *ans*, puiſque *Béatrix* mourut en 1076.

(*d*) Il faloit *de* 26 *ans*. *Guibert* fut fait Antipape en 1080, & mourut en 1100. Trois *Antipapes* lui ſuccédèrent; & ce ne fut qu'en 1106, que le *Schiſme* fut éteint par la fuite de *Maginulf*.

XV. Prét. Mariage de Mathilde et d'Albert-Azzon II.

On trouve, dans l'*Hiſtoire de Bavière* d'Aventin, une Généalogie *des* Ducs d'Etrurie, de Toscane, & de Spolète, & *des* Marquis de Mantoue, où l'on lit, « Qu'après la mort de Boniface, » Godefroi III, dit le Barbu, *Duc de Lorraine*, aiant été privé de » ſon *Duché* par Henri III (II), devint *Duc de Toſcane, d'Etrurie,* » & *de Spolete*; & que Welf, *Frère* d'Henri le Superbe, *Duc de* » *Bavière*, aiant épouſé Mathilde la Jeune, *Petitefille* de Boni- » face, fut le ſucceſſeur de Godefroi, ſon *Beaupère*, (*Soceri*) ». L'Auteur de cette *Généalogie*, quel qu'il ſoit, paroît ſi mal au fait des *Familles d'Italie*, que ce qu'il dit ne mérite aucune eſpèce d'attention. Il eſt d'ailleurs aſſés ſingulier qu'il faſſe deux *Duchés* de la *Toſcane* & de l'*Etrurie*. Ignoroit-il que ce dernier nom avoit anciènement été celui de la *Toſcane*?

Le Borsato, qui n'admet point le *Mariage* de Mathilde avec

devoir (*e*). *Au bout de 24 ans, la* Comteſſe, *après avoir remporté pluſieurs victoires, aiant raſſemblé de grandes forces, ramena la même Ville de* Mantoue *à l'obéiſſance* (*f*). *Mais*, ſi Mathilde *s'emploia glorieuſement aux Affaires de la Guerre, ſa piété s'occupa plus encore des devoirs de la Religion. Elle donna beaucoup aux Pauvres; & fonda d'illuſtres Monaſtères, qu'elle dota très richement. Singulière Protectrice de l'*Egliſe Romaine, *elle repouſſa vigoureuſement les* Normans, *qui s'étoient, au préjudice de l'*Egliſe, *emparés de la* Pouille, *& qui ravageoient la* Campanie (*g*). *On dit* « *Que cette* Comteſſe *eut un* Mari » *de race* Allemande; *qu'elle s'en ſé-* » *para, parcequ'il ne pouvoit pas la ren-* » *dre femme, come il ſera dit au ſixiè-* » *me Chant du* Paradis; *& que, rem-* » *plie d'une noble indignation, elle ne* » *voulut jamais depuis avoir à contenter* » *un* Mari », *D'autres cependant diſent,* « *Quelle eut un* Fils *de ſon* Mari: *mais* » *que les douleurs de l'enfantement fu-* » *rent cauſe qu'elle ne voulut plus qu'il* » *eût affaire avec elle* ». Mathilde *fut très puiſſante par ſes Domaines; car elle eut ſous ſa domination* Mantoue, Parme, Reggio, Modene & Ferrate (*h*). *Elle fut auſſi très ſavante, & poſſéda beaucoup de Livres. Elle étoit belle & bien faite, & ſa phiſionomie étoit gaie. Elle fut libérale; & fut très bien les* Langues Italiène, Allemande, & Françoiſe. *Enfin elle rendit dévotement ſon ame à ſon Dieu, l'An de grace de* Jéſus-Chriſt 1115, *de ſon âge le ſoixante & neuvième, étant* Empereur Henri V (IV), *ſiégeant le* Pape Paſchal II; *& fut miſe en un grand Tombeau d'albâtre dans le noble Monaſtère, qui, ſitué près du* Pô, *n'eſt éloigné de* Mantoue *que de dix milles* (*i*). *Elle laiſſa l'*Egliſe Romaine *héritière du très ample patrimoine, qu'elle poſſédoit.*

(*e*) Ferraria *ſecundò defecit; ſed cito redit.* L'Auteur parle d'une ſeconde révolte de *Ferrare* contre *Mathilde*; &, ſelon lui, cette révolte fut courte. Je n'ai parlé que d'une, parceque je n'en ai point trouvé d'autre; & cette unique révolte dura très longtems, & peut-être plus que celle de *Mantoue*.

(*f*) Après environ un an de ſiége, *Henri III* prit *Mantoue* en 1091. *Mathilde* la reprit en 1114.

(*g*) Le fait eſt faux. Nous avons vu le *Duc Godefroi le Barbu, Beaupère* de *Mathilde*, faire la guerre aux *Normans*, à la prière des *Papes*; & s'en tirer avec peu de gloire. *Mathilde* ne la leur fit jamais directement elle-même. Peut-être prêta-t-elle quelques Troupes aux *Papes Gregoire VII* & *Paſchal II*: mais ces *Papes* ne remportèrent pas d'avantages ſignalés ſur les *Normans*; & s'ils en firent retirer quelques-uns de la *Campanie*, ils ne les chaſsèrent aſſurément d'aucune partie de la *Pouille*. C'eſt donc fut une fauſſe tradition qu'il eſt dit ici que *Mathilde* les chaſſa de cette Province.

(*h*) Je ne ſais pourquoi l'Auteur ne parle point du *Duché-Marquiſat de Toſcane*, le plus vaſte & le plus riche Domaine de *Mathilde*.

(*i*) C'eſt le Monaſtère de *Saint-Benoît de Polirone*, que *Benvenuto* déſigne de cette manière.

XV. Prét. MARIAGE *de* MATHILDE ET D'ALBERT-AZZON II.

AZZON D'ESTE, prétend, « Qu'il eſt impoſſible qu'aucun AZZON ait » été le *Mari* de MATHILDE, parceque, du tems de cette *Princeſſe*, il » n'y avoit perſone de ce nom dans la *Maiſon d'Eſte* ». Il ſe trompe en ce point.

GIAMBATISTA GIRALDI, dans ſes *Mémoires ſur l'Hiſtoire de Ferrare*, & GASPARO SARDI, dans ſa *Lètre Latine* à LANFRANCO GESSO, ſoûtiènent auſſi l'impoſſibilité qu'AZZON ait été le *ſecond Mari* de MATHILDE: mais ils ſe contrediſent eux-même. Le SARDI, dans ſon *Hiſtoire de Ferrare*, done à ce *ſecond Mari* le nom d'AZZON II. Le GIRALDI veut que ce fût un ALBERT V, que l'on nomoit auttement ALBERTACCIO, & ALBERTAZZO: mais il n'a pas pris garde que de ces deux noms, le ptemier eſt formé d'ALBERTUS AGCIUS, & le ſecond d'ALBERTUS AZZO.

Tous ceux qui veulent que le *ſecond Mari* de MATHILDE ait été, ſoit un ALBERT, ſoit un AZZON D'ESTE, ont copié le BIONDO, qui fait l'hiſtoire de ce *Mariage*; & qui dit, « Que GREGOIRE VII le dé» clara nul, parcequ'il étoit doublement inceſtueux; ce *ſecond Mari* ſe » trouvant *Parent au 4e. dégré* de MATHILDE, *au 3e.* de ſon *premier* » *Mari* ». De cette *double Parenté* ſont nées les rêveties, que l'on trouve dans quelques Ectivains ſur l'*origine* de GODEFROI LE BARBU.

Le MELLINI ſe perſuade fortement, « Que MATHILDE fut mariée » en *ſecondes nôces* avec un *Marquis* AZZON D'ESTE ». Il s'appuie bien moins de l'autorité de tant d'Ecrivains qui l'ont dit, que d'une *Lètre* de GREGOIRE VII à MATHILDE, dans laquelle ce *Pape* déclare ce *Mariage* inceſtueux; & des différens AZZONS D'ESTE, només par divers Auteurs, le MELLINI choiſit, d'après PAUL JOVE, le premier de ce nom. Mais ALBERT-AZZON I, *Père* d'ALBERT-AZZON II D'ESTE, étoit mort dès 1029, c'eſt à dire 17 ans avant la naiſſance de MATHILDE.

Quelques effotts que le MELLINI faſſe pour bien établir la vérité de ce *Mariage*, il n'en impoſe point à BARONIUS, qui prouve, à l'année 1074, « Que ce *Mariage chimérique* n'a pour fondement qu'une inatten» tion ſingulière ». C'eſt auſſi ce que le FIORENTINI, le CONTÉLORI & MURATORI démontrent. Je rendrai comte ſeulement de ce que le ſecond dit à ce ſujet avec plus d'exactitude que d'agrément (5).

Après l'énumétation des Auteurs, qui font d'un ALBERT, ou d'un AZZON D'ESTE le *ſecond Mari* de MATHILDE, le CONTÉLORI done les *Généalogies*, que l'on a voulu faire ſetvir à ptouver la *Conſanguinité*, pour laquelle ce *Mariage* fut caſſé.

La première eſt de GASPARO SARDI, qui ne matque point en quelle année ſon AZZON III épouſa MATHILDE. Cette marque = ſignifie *Femme*.

HUGUE D'ESTE = une *Sœur* de THÉDALD.

OBIZON. AZZON II. BONIFACE.

BERTHOLD. ALBERT, ou AZZON III, *Mari* de MATHILDE. MATHILDE, *Femme* d'AZZON III.

(5) Chap. VI, pages 67-79.

XV. Prét. MARIAGE *de* MATHILDE & d'ALBERT-AZZON II.

Cette *Sœur* de THÉDALD, dont le SARDI fait la Femme d'HUGUE D'ESTE, ne ſe trouve point dans la GÉNÉALOGIE *des* MARQUIS D'ESTE par GERONIMO FALETTI, qui done à THÉDALD une *Fille*, appellée MARIE, qu'il fait *Femme* d'HUGUE III, *Marquis d'Eſte.*

La ſeconde GÉNÉALOGIE eſt de GIO : BAT. PIGNA, qui marie, en 1080, MATHILDE avec AZZON V D'ESTE.

SIGEFRED., ou SIGEBERT.
|
AZZON II

ALBERT, ou SIGEFRED.	THÉDALD.
HUGUE III.	BONIFACE.
ALDOVRANDIN.	MATHILDE. *Femme* d'AZZON V.
AZZON V, *Mari* de MATHILDE.	

Le PIGNA fait enſuite, en 1088, MATHILDE *Femme* de WELF VII D'ESTE, ſon *Parent* au 5e. *dégré*. Dans la *Maiſon de* WELF D'ALTORF, dont il étoit par ſon *Aieule paternelle* CUNÉGONDE WELF, il étoit WELF V : mais il n'étoit que WELF II dans la *Maiſon d'*ESTE.

ANTOINE POSSEVIN *le Jeune*, dans le I Livre de ſon *Hiſtoire des* GONZAGUES, tire la *Parenté* de MATHILDE & d'AZZON d'une JULIE D'ESTE, qu'il dit *Fille unique* & *Héritière* d'AZZON, *Seigneur de Ferrare*, & *ſeconde Femme* de THÉDALD, qu'elle fit *Père* de BONIFACE, qui fut *Père* de MATHILDE. Il fait deſcendre AZZON, au 3e *Dégré*, d'un *Couſin-germain paternel* de JULIE. MATHILDE *avoit eu*, dit-il, *pour* Aieule JULIE D'ESTE, *qui, come on le rapporte, étoit au deſſus* d'AZZON au 4e. Dégré. *Cet* AZZON, ajoute-t-il, *fut choiſi pour* Mari *de* MATHILDE, *afin que* Ferrare, *qu'elle poſsèdoit en conſéquence du Mariage de* JULIE, *revînt aux* AZZONS, *ſes anciens Maîtres.* Il dit encore, « Qu'après quelques mois, la *Conſanguinité*, fut cauſe qu'AZ» ZON renonça, par ordre du *Pape*, à ce *Mariage* ». Mais ce ſont là de pures imaginations. Il en eſt de même des deux autres *Généalogies.*

Le *Cardinal* BARONIUS a fait voir que ce fut, non la *Comteſſe* MATHILDE, *Fille* de BONIFACE : mais une *autre* MATHILDE, dont GREGOIRE VII condamna, come inceſtueux, le *Mariage* avec le *Marquis* AZZON. C'eſt le ſentiment du BORSATO (6), de GASPARO SARDI lui-même en dernier lieu (7), & du FIORENTINI.

La première opinion, dit le CONTÉLORI (8), *n'eſt établie que ſur l'autorité d'Ecrivains, qui, tous éloignés de* MATHILDE *de* 3 *ou* 400 *ans, ont rapporté ce fait, au gré de leur caprice, & ſans citer aucun Auteur. La ſeconde opinion eſt fondée ſur des* Lètres *du* Pape GREGOIRE VII, *qui, pour la* Parenté *prouvée, caſſa le* Mariage *d'*AZZON *&* MATHILDE.

(6) *Conſeil* 330.
(7) Dans une *Lètre* Mſte. vue par le *Contélori.*
(8) Page 71.

XV. Prét. MARIAGE *de* MATHILDE *&* D'ALBERT-AZZON II.

C'eſt pourquoi je diſois (9) *que* MATHILDE, Femme *d'*AZZON, *n'étoit point la* Fille *de* BONIFACE *&* *de* BÉATRIX : *mais* une autre, *que* GREGOIRE VII *ne qualifie point* Comteſſe, *lorſqu'il lui preſcrit de ſe ſéparer de la compagnie d'*AZZON (10).

C'eſt ce qu'il entreprend de prouver. Pour cet effet, il ſe rappelle, « Que les deux GODEFROIS, *Ducs de Lorraine*, *Père* & *Fils*, épouſè-» rent BÉATRIX & MATHILDE, *Mère* & *Fille* : Que GODEFROI *Père* » mourut en 1069, & GODEFROI *Fils* en 1076 : Qu'avant 1074 (11), » ou du moins au commencement de cette année, MATHILDE fut » accuſée d'avoir fait un *Mariage inceſtueux* avec AZZON, come le » prouvent des *Lêtres* de GREGOIRE VII ; une à GUILLAUME, *Evêque* » *de Pavie*, du 17 de Mars, Indiction XII, c'eſt à dire de 1074, par » laquelle il lui mande que MATHILDE, *Sœur* de cet *Evêque*, étoit » accuſée d'un *Mariage inceſtueux* avec le *Marquis* AZZON, & lui » preſcrit de ſe rendre à *Rome* avec ce *Marquis* (12) ; une autre du 16 » de Décembre de la même année, au même *Evêque*, pour lui reprocher » de n'être pas venu ſur ſon invitation, & le preſſer de ſe rendre au » Concile, qu'il devoit célébrer à *Rome*, la première Semaine de Ca-» rême 1075 (13) ; une troiſième du même jour, 16 de Décembre 1074, » à MATHILDE, pour l'informer que la *Parenté* ſe trouvoit prou-» vée (14) ; enfin une quatrième du 16 d'Octobre 1074, par laquelle » le *Pape* prie BÉATRIX & MATHILDE d'accorder au *Marquis* AZZON » toute ſureté pour venir, par leurs Etats, rendre comte au Concile de » ſon *Mariage*, & pour s'en retourner (15) ».

Après ces obſervations préliminaires, le CONTÉLORI dit (16) : *Je diſois en I lieu, que* GODEFROI, premier Mari *de la* Comteſſe MATHILDE, *vivoit en* 1073 *&* 1074. *Il n'eſt donc pas vraiſemblable que* MATHILDE *ait épouſé* AZZON ; *& qu'elle ait voulu, dans le même tems, avoir* deux Maris. *En effet, ſi, dans le même tems, la* Comteſſe *avoit eu* deux Maris, *le* Pape *auroit caſſé le* (ſecond) Mariage, *non ſeulement pour cauſe de* Conſanguinité : *mais auſſi pour cauſe d'*Adultère. *Or il ſemble qu'il n'eſt pas permis d'imputer cet* Adultère *à la* Comteſſe, *qui, come* Parente *de l'*Empereur *&* Ducheſſe de Toſcane, *fixoit ſur elle les regards de tous les* Princes : *& qui, come une fidèle* Fille de S. PIERRE, *ne s'éloignoit preſque point d'auprès du* Pape ; *enſorte qu'il n'étoit pas poſſible qu'aucun d'eux ignorât le fait. Ce ne fut donc point la* Comteſſe MATHILDE, *qui fut* mariée *avec le* Marquis AZZON.

Je diſois, en II lieu, que cette autre MATHILDE, Femme *d'*AZZON, *l'avoit auparavant été d'un* autre Mari, *qui s'appelloit GUI*, Parent *du même* AZZON, *come il eſt prouvé par les* Lêtres 35 *&* 36 (du II Livre) *de* GREGOIRE VII ; *& cependant aucun Ecrivain n'a rêvé que la* Comteſſe MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *ait eu un* Mari, *nomé GUI.*

(9) Cette formule, *je diſois*, laquelle ſera répétée, vient de ce que l'Ouvrage eſt, come je l'ai dit *Art. III, Note II*, un Extrait, fait de mémoire, où l'Auteur ſe rappelle l'eſſentiel d'un Ouvrage étendu, qu'il n'avoit plus.

(10) Liv. II, *Lêt.* 36.
(11) Page 72.
(12) Liv. I, *Lêt.* 37.
(13) Liv. II, *Lêt.* 35.
(14) Liv. II, *Lêt.* 36.
(15) Liv. II, *Lêt.* 9. (16) P. 76.

XV. Prét. MARIAGE de MATHILDE & d'ALBERT-AZZON II.

Ce ne fut donc point Elle : *mais ce fut une* autre MATHILDE, *qui fut* Femme d'AZZON.

III. Si GUI avoit été Mari *de* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *elle auroit eu* quatre MARIS ; 1°. GODEFROI, *qui lui fut deſtiné dès* 1054 (17), *lorſqu'elle étoit encore Enfant* ; 2°. GUI ; 3°. AZZON ; 4°. WELF ; *ce qui ſe trouve contraire à l'avis même de ceux qui veulent que* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *ait contracté le* Mariage *dont il s'agit. Qui voudroit ſoûtenir ces* quatre Maris, *auroit à montrer en quel tems GUI peut avoir été* Mari *de la* Comteſſe MATHILDE ; *car* GODEFROI, *ſon* premier Mari, *vécut juſqu'en* 1076 ; *& le* Mariage d'AZZON *& de* MATHILDE *eſt dit de* 1074. *Conſéquemment, avant* 1074, *la* Comteſſe MATHILDE *auroit en même tems été* Femme *de* GODEFROI *& de* GUI ; *ce qui bleſſe l'honêteté d'une part, & la vérité de l'autre. Ainſi la* Comteſſe MATHILDE *ne fut point* Femme d'AZZON. *Ce fut une* autre MATHILDE, *auparavant* Femme *du* Comte *GUI, come on le voit dans les* Lètres *de* GREGOIRE VII.

IV. MATHILDE, Femme d'AZZON, *étoit* Sœur *de* GUILLAUME, Evêque de Pavie, *come* GREGOIRE VII *l'aſſure*, Lèt. 35 & 36. *La* Comteſſe MATHILDE *n'eut point de* Frère, *appellé* GUILLAUME. *De plus, le* Frère *& la* Sœur, *qu'elle eut, moururent en bas-âge ; & le* PIGNA, *ni perſone ne come* GUILLAUME, Evêque de Pavie, *pour être du même Sang que* MATHILDE (*Fille* de BONIFACE) : *ce qui prouve que la* Comteſſe MATHILDE, *eſt différente de la* MATHILDE, *qu'*AZZON *épouſa.*

V. GREGOIRE, Lèt. 9, *exhorte* BÉATRIX *& ſa* Fille MATHILDE « *à doner ſureté publique au* Marquis AZZON, *qui devoit traverſer leurs* » *Etats pour venir à* Rome *rendre raiſon de ſon* Mariage *au Concile,* » *ſans quoi* ce Marquis *n'oſoit ſe mètre en chemin* » . . . *A quel propos* GREGOIRE *auroit-il demandé cette ſureté pour AZZON à MATHILDE, ſi MATHILDE elle-même avoit été Femme d'AZZON, & s'ils avoient vécu dans une telle union enſemble, que GREGOIRE eût été dans la néceſſité de leur interdire, par la* Lèt. 36, *tout commerce & cohabitation.* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *n'eſt donc pas la* MATHILDE, *qui contracta* Mariage *avec AZZON.* . . . . . .

Quelqu'un pourroit oppoſer à ma première preuve le Cardinal BARONIUS, *qui convient à la vérité que* GODEFROI, Duc de Lorraine, *vivoit en* 1074 : *mais qui dit qu'il y avoit eu* divorce *entre* MATHILDE *&* GODEFROI ; *& prétendre en conſéquence que MATHILDE put épouſer AZZON. On diroit que ce* Divorce *ſe peut conclure du* Regiſtre *de GREGOIRE VII, qui, dans ſa* Lètre *du* 25 *de Mars* 1076 *à* HÉRIMANNE, Evêque de Mets (18), *parlant de GODEFROI, le dit* autrefois *MARI* de *MATHILDE ; paroles que BARONIUS dit indiquer la* ſéparation du MARI d'avec la *FEMME, en ajoutant cependant qu'il ignore les cauſes de la* Séparation. *Mais il eſt aiſé de détruire l'interprétation de BARONIUS. Ces paroles,* autrefois *MARI, dénotent véritablement la* Sé-

(17) Il faudroit 1053 ; mais il ſe peut qu'ici 54 ſoit une faute d'impreſſion. Au reſte, on voit que le *Conteſtori* croit, come moi, que le *Mariage* de *Mathilde* & de *Godefroi le Boſſu* fut arrêté, dès le tems que ſa *Mère* ſe remaria.

(18) Liv. IV, *Lèt.* 2.

paration de la *FEMME* d'avec le *MARI : mais* à cauſe de la MORT du MARI. *GODEFROI ne vivoit plus en* (Mars) 1076 (étant mort le 27 de Février)..... *D'ailleurs il ne paroît pas poſſible que le* Divorce *ait eu lieu ; puiſqu'en* 1074, *on trouve enſemble MATHILDE & GODEFROI dans la Ville d'*Ancone, ... *& que cette habitation commune exclut le* Divorce (19).

A l'égard des Ecrivains, *que l'on cite en faveur du* Mariage *d'AZZON & de MATHILDE ; je répons d'abord qu'ils ont pu ſe tromper, en ce qu'ils ont imaginé que GREGOIRE VII, écrivant dans la même année, des* Lètres, *tant à MATHILDE & à ſa* Mère *BÉATRIX, qu'à MATHILDE*, Femme *d'AZZON, parloit, dans ces différentes* Lètres, *de la même* Comteſſe *MATHILDE*, Fille *de BONIFACE. Je répons, en ſecond lieu, que les* Généalogies, *dreſſées par ces* Ecrivains, *ne ſont point d'accord ; que l'une eſt contraire à l'autre, tant pour le* Nombre des Perſones, *que pour les* Noms *& les* Dégrés des Parens, *dont elles aſſurent que le* Marquis *AZZON & MATHILDE ſa* Femme, *étoient iſſus, ainſi que l'on peut s'en convaincre en les comparant entre elles... III. Le* PIGNA *s'eſt trompé lorſqu'il a dit qu'*AZZON & MATHILDE ſe remarièrent *en* 1080 : *car ſi le* Mariage *fut diſſous par* GREGOIRE VII *en* 1074, *il ne peut pas n'avoir été fait qu'en* 1080. *Il eſt néceſſaire qu'il ait précédé* 1074 *pour qu'on l'ait pu diſſoudre cette année. IV. Le* PIGNA *ſe trompe encore, en aſſurant que* SIGEFRED, *ou* SIGEBERT, *fut le* Père *d'*AZZON II, Père *d'*ALBERT, *ou* SIGEFRED ; ALBERT, Père *d'*HUGUE III, Marquis d'Eſte & de Toſcane ; HUGUE, Père d'ALDOVRANDIN ; ALDOVRANDIN, Père *d'*AZZON V, Mari de MATHILDE ; *car* HUGUE ; *qu'il nome III*, Marquis de Toſcane, *étoit* Fils d'ALBERT (UBERT) ; *& cet* ALBERT (UBERT) *étoit* Fils *d'*HUGUE, Roi *d'*ITALIE. C'eſt ce que le CONTÉLORI prouve très bien, par le témoignage des Ecrivains du tems, & par beaucoup de *Chartes*.

Il accuſe encore le PIGNA « de confondre HUGUE, *Marquis de Toſcane*, avec un autre HUGUE (20) ; ALBERT avec SIGEFRED ». Il lui reproche auſſi « d'avoir fait d'ALDA, *Fille* de l'*Empereur* OTTON I ; » la *Femme* d'HUGUE, *Marquis de Toſcane*, de qui la *Femme* s'appel- » loit JUDITH, comme le prouve la *Charte de fondation* du Monaſtère de » *Saint-Janvier* au Château de *Campoléone* dans le *Comté d'Arezzo*, » laquelle eſt de 996 ».

Il dit enſuite (21) : *Je conclus que cette* MATHILDE, *qui, ſuivant l'opinion du* PIGNA, *du* SARDI *& des autres, fut* Femme *du* Marquis AZZON III, *ou V, ne fut point* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE ; *& que ceux qui ſoûtiènent que la* Comteſſe MATHILDE *ne fut jamais* mariée,

(19) L'Auteur prouve, p. 71, que *Godefroi* étoit à *Piſe* en 1074 avec *Béatrix*, par le *Plaid*, que le *Fiorentini* rapporte & dont j'ai rendu compte dans *l'Article X*, p. 1222. Il avoit dit, à la pag. 65, d'après l'*Hiſtoire d'Orviète*, de *Cipriano Manente*, qu'en 1074 *Godefroi* & *Mathilde* étoient enſemble à *Ancone*.

(20) Cet *Hugue* doit être le *Marquis Hugue*, fils du *Marquis Otbert II d'Eſte*, duquel je parle en pluſieurs endroits du II Volume. Ce *Marquis Hugue* étoit de beaucoup plus jeune qu'*Hugue, Duc & Marquis de Toſcane*.

(21) Page 79.

XV. Ptét. MARIAGE *de* MATHILDE & D'ALBERT-AZZON II.

ſe trompent, puiſqu'elle le fut, d'abord à GODEFROI, Duc de Lorraine, *puis à* WELF, Duc de Bavière.

Le *Marquis dal* POZZO, 27 ans après l'impreſſion de l'Ouvrage du CONTÉLORI, s'eſt aviſé de vouloir reſſuſciter la chimère du *Mariage* de la *Comteſſe* MATHILDE avec le *Marquis* AZZON. *Je ſais*, dit-il (22), *que le* FIORENTINI *s'oppoſe vivement à ceux qui ſoûtiènent que notre* Grande Comteſſe MATHILDE *s'étoit mariée avec le* Prince AZZON I, *& qui l'ont en conſéquence traitée d'*Inceſtueuſe, *parcequ'*AZZON *étoit* Parent au 4e. Dégré *de* GODEFROI, *le* premier Mari. . . *Ne pouvant pas croire qu'une* Princeſſe *ſi pieuſe fût tombée dans une pareille faute, qui mit en branle les foudres pontificales, il a pris beaucoup de peine à prouver, par des* Argumens chronologiques, *que* MATHILDE, Femme *d'*AZZON, *n'étoit pas la* Grande Comteſſe: *mais* une autre, *qu'il done pour* Sœur *de l'*Evêque de Pavie.

On ne reconnoît point dans cet expoſé ce qu'a fait le FIORENTINI concernant cette fable, dont il ne parle qu'en paſſant, come n'étant pas de ſon ſujet. Il a pris ſi peu de peine à la réfuter, qu'il s'en remet entièrement à ce que BARONIUS en a dit; & que, ſe contentant d'ajouter une réflexion très courte ſur l'abſurdité de doner, en même tems, *deux Maris* à MATHILDE, il s'étone qu'avec les *Lètres* de GREGOIRE VII ſous les ieux, le MELLINI ne s'en ſoit pas apperçu (23). Ce que le *Marquis dal* POZZO dit convient au CONTÉLORI,

(22) *Narration XII*, p. 249 de ſon Ouvrage, que j'ai fait connoître *Art. IV, N.* 16.

(23) Le *Fiorentini*, Liv. I, p. 131, parle du *Concile* que *Gregoire VII* tint à *Rome* en 1074; & dit: *Dans ce même* Concile, *le* Marquis Azzon *fut repris de ce qu'il s'étoit, contre la diſpoſition des Canons, uni, par un* Mariage inceſtueux, *avec* Mathilde, Sœur *de* Guillaume, Evêque de Pavie, *& préèdemment* Femme *du* Marquis (*ou* Comte) Gui, Parent au 4e. Dégré *d'*Azzon. *Cette Affaire, qui n'intéreſſe en rien la grande* Mathilde, *a cependant produit, parmi les Modernes, une très grande équivoque. Quelques-uns conclurent imprudemment d'une* Lètre *de* Gregoire VII, *ſans faire attention aux autres, qui concernent la même Affaire, que la* Mathilde, *accuſée d'un* Mariage inceſtueux, *eſt la* Grande Comteſſe d'Italie. . . *Le* Borſaro *fameux* Juriſconſulte, *aſſure* (T. III, *Conſ.* 330) « *Que, lorſqu'il étoit au* Concile de » Trente, *il s'éleva quelque difficulté* » *ſur ce fait entre le* Cardinal de Man» toue, l'Evêque de Modène, *& l'*Am» baſſadeur de Ferrare; *& qu'il ſoûtint,* » *appuïé de l'autorité de* Volaterran, » *que notre* Mathilde *ne pouvoit en au*» *cune manière avoir été la* Femme *d'un* » Azzon ». *Mais, come il ſe fondoit ſur des raiſons fauſſes, les Modernes, & particulièrement le* Mellini, *ſe ſont tellement perſuadés le contraire, qu'on peut dire qu'il eſt devenu l'opinion commune, juſqu'à ce que le très clairvoïant* Baronius *ait découvert que cette* Mathilde *ne pouvoit pas être la* Ducheſſe, Fille *de* Boniface. *Je ſouſcris entièrement à ſes raiſons, qui ſont très concluantes; & j'ajoute de moi-même, qu'il eſt néceſſaire que ceux, qui ſont de cette opinion, tombent non ſeulement dans toutes les abſurdités, que ce* Cardinal *a fait voir: mais encore dans une autre très grande & très monſtrueuſe, ſavoir, que notre* Mathilde, *cette* Princeſſe *ſi dévote & ſi ſpirituelle, come les* Lètres *du* Pape Gregoire *& ſes actions très religieuſes la répréſentent, auroit, en même tems, eu publiquement* deux Maris *à la face de tout l'Univers*, Godefroi, Duc de Lorraine, *qui ne mourut pas avant* 1076, . . . *& le* Marquis Azzon *avec lequel il paroît de plus qu'elle étoit en mauvaiſe intelligence. C'eſt un ſi grand paradoxe, que je ſuis très étoné qu'avec les* Lètres *de* Gregoire *à la main, le* Mellini *n'ait pu s'en convaincre.* Voila tout ce que le *Fiorentini* dit au ſujet de ce *prétendu Mariage*, ſur lequel il ne revient dans aucun autre endroit de ſes *Mémoires*. Où ſont ſes *Argumens chronologiques?*

que l'on voit bien qu'il avoit lu : mais qu'il ne nome nulle part.

Quoi qu'il en ſoit, voici coment continue tout de ſuite cet Ecrivain, qui raiſone toujours en *Généalogiſte*, & qui ſe plaît quelquefois à faire le Bel-Eſprit. *Moi, qui n'ai point vécu dans les tems dont il s'agit, & qui ne ſuis point Prophète des tems paſſés, je m'en rapporte aux* Hiſtoriens, *& particulièrement au* FIORENTINI, *parceque, la Juſtice voulant qu'on rende à chacun le ſien, il faut avouer que, pour ce qui concerne* MATHILDE, *il a ſurpaſſé tous les autres ; & qu'il a révélé tous les ſecrets les plus cachés de l'Antiquité, reſtés enſevelis juſqu'au tems de ſon Ouvrage. Mais, pour ce* Mariage *d'*AZZON *& de* MATHILDE, *je ne ſuivrai point les Auteurs, qui parlent de la mort de* GODEFROI, *parceque je ne crois pas qu'aucun d'eux ait été préſent à ſes funérailles, & parceque j'ai les preuves les plus convaincantes que la* MATHILDE *d'*AZZON D'ESTE *eſt notre* MATHILDE, *& non la prétendue* Sœur *de l'*Evêque de Pavie.

Voici ce que c'eſt, dégagé du long verbiage dans lequel l'Auteur l'embaraſſe. Il a trouvé dans une *Charte* de *Breſcia*, qu'*UGHELLI* rapporte, ces paroles : *Par la* Comteſſe MATHILDE *& ſon* Beaupère ALBERT TROISIÈME (24). Armé d'un titre ſi victorieux, il conclut, « Que cet » ALBERT III eſt néceſſairement AZZON D'ESTE, *Père* d'AZZON D'ESTE, » *ſecond Mari* de MATHILDE (25) ».

En ſuppoſant cette *Charte* autentique & copiée exactement par le *Correſpondant* d'*UGHELLI*, je me contente d'obſerver qu'elle eſt poſtérieure à la mort de MATHILDE, & qu'alors il étoit inconteſtable qu'elle avoit eu pour *Beaupère*, ou pluſtôt pour *Beau-grand-Père*, ce que le *Latin* rend ici par le mot *Socer*, un ALBERT, c'eſt à dire le *Marquis* ALBERT AZZON II D'ESTE, qui pouvoit bien être dit ALBERT III, ſoit relativement à ſon *Biſaieul* le *Marquis ADALBERT*, *Père* du *Marquis OTBERT I*, ſoit relativement à ſon *Grandoncle* le *Marquis ADALBERT*, *Fils* du même *OTBERT I*. Dans l'un ou l'autre cas, le *Marquis ALBERT AZZON I*, *Père* de celui dont il s'agit, étoit *ALBERT II*. Dans les *Antiquités d'Eſte*, imprimées en 1717, & dans les *Annales d'Italie*, données au public de 1744 à 1749, MURATORI relève quelques bêvues du *Marquis dal* POZZO : mais il ne dit rien de celle-ci, qu'il ne daigne pas ſeulement indiquer, bien qu'il fronde le *prétendu Mariage* d'AZZON D'ESTE avec la *Comteſſe* MATHILDE ; & qu'il démontre, « Que cet AZZON eſt le *Marquis* ALBERT AZZON II, *Aieul paternel* du *Duc de Bavière WELF V*, *ſecond Mari* de *MATHILDE* ; » & que la *MATHILDE*, que ce *Marquis* prit ou voulut prendre » pour *Femme* étoit *Sœur* de *GUILLAUME*, *Evêque de Pavie*, qu'il » ſoupçone dêcendu d'*OTBERT I*, par où cette *MATHILDE* étoit » *Parente au 4e. Dégré* d'*ALBERT AZZON II* ».

Le *Marquis dal* POZZO, qui traite cette MATHILDE de *prétendue Sœur*

(24) *Per* Comitiſſam Matildam, *&* Albertum Tertium *ejus* Socerum.

(25) Je ne me prevaux point ici de ce que j'ai dit plus d'une fois, que les *Chartes*, publiées par *Ughelli*, ſont ſi pleines de fautes à tous égards, qu'elles ne font preuve qu'autant qu'elles ſont d'accord avec les *Hiſtoriens* & les autres Monumens du tems, auquel elles appartiènent. Je ne m'arrête pas non plus à ce que dans le *Texte* de la *Charte*, dont il s'agit, il ſe peut que *Tertium*

XV. Prét. MARIAGE de MATHILDE & d'ALBERT AZZON II.

de l'*Evêque de Pavie*, & qui ne dit pas un mot de ſon *premier Mari*; le Comte GUI, ne s'eſt pas doné la peine de lire toutes les *Lètres* de GREGOIRE VII, qui regardent cette Affaire, & dont le CONTELORI nous a rendu comte plus haut. Il rapporte ſeulement, dans un endroit (26), les premières lignes de la *Lètre* à MATHILDE, *Femme* d'AZZON; & cite, dans un autre endroit (27), ces paroles: *ut à conſortio & cohabitatione ſua omnino te auferas* (*de vous retirer abſolument de ſa compagnie & de ſa cohabitation*), auxquelles il done, come on le va voir, une interprétation très ſingulière.

Le *Mariage* de la *Comteſſe* MATHILDE avec le *Marquis* AZZON étant admis pour vrai, celui de la même *Comteſſe* avec *WELF V*, de la même *Maiſon*, devoit être très embaraſſant pour le *Marquis dal* POZZO: mais d'où ne ſe tire-t-on pas avec de l'eſprit? *La plus grande difficulté que je trouve...*, dit-il (28), *eſt comment* MATHILDE, *aiant été* Femme *d'*AZZON, *quoique déclarée* Femme illégitime *par le* Pape, *a pu l'être*, *en* troiſièmes nôces, *de WELF* de Bavière. *Le* Père *de ce dernier étant WELF*, Frère *d'*AZZON (29), MATHILDE *ſe trouvoit en être la* Tante, *& ne pouvoit l'épouſer par* empêchement d'Affinité; *ſi non*, *en évitant un* Inceſte du 4e. Dégré, *elle tomboit dans un plus grand*, *come étant* du ſecond. *Ce fut cependant le* Pape (*URBAIN II*) *lui-même*, *qui procura ce dernier* Mariage... *Deux raiſons me tirent d'embaras. L'une eſt que le* Pape, *qui lui conſeilloit ce* Mariage, *avoit le pouvoir de lui doner diſpenſe. L'autre eſt que ſon* Mariage avec AZZON *avoit été déclaré nul*, *& n'avoit point porté d'atteinte à ſa très chaſte virginité. Par conſéquent*, *il n'y avoit aucun* empêchement, *ſoit* divin, *ſoit* humain... *Ces paroles*, ut à conſortio & cohabitatione ſua omnino te auferas, *ne me font pas croire qu'il y eût eu* conjonction réelle, *parcequ'elles peuvent ſignifier autre choſe*, *come le* ſimple commerce de la converſation & la demeure ſous le même toît. *En ce cas*, le Pape *auroit défendu*, *non la* copulation *déja faite*: *mais celle*, *qui ſe pouvoit faire. Il faut encore obſerver qu'il eſt poſſible que* GREGOIRE *n'ait pas eu connoiſſance de la chaſte continence de cette* Princeſſe... *Il eſt donc infiniment croïable que le* Pape (*URBAIN II*), *s'étant aſſuré*, *par la confeſſion*, *qu'il ne s'étoit point paſſé d'*Actes charnels, *entre* AZZON & MATHILDE, *& leur* Mariage *aiant été déclaré nul*, *il la fit épouſer à WELF*, *avec lequel elle n'avoit point d'*affinité: *mais dont elle étoit* Parente au 5e. Dégré (30): *cas où l'Egliſe accorde la* diſpenſe.

Avec toutes ces ſuppoſitions, WELF *de Bavière* n'eût pas pu, dans ce tems-là, devenir le *Mari* de MATHILDE, parceque, come on l'a vu dans le IIIe. Volume, ALEXANDRE II avoit, depuis peu d'années, rappellé l'anciène rigueur des Canons touchant les *Mariages entre Parens*, & les avoit défendus juſqu'au 7e. *Dégré*. Cette défenſe avoit été

ſoit une faute de Copiſte au lieu de *Secundum*, qui, peut être, dans l'Original, étoit écrit en Chifre Romain.

(26) P. 253. (27) P. 255.

(28) Page 254.

(29) On va voir plus bas que *Welf IV*, *Duc de Bavière*, *Fils aîné* du *Marquis Albert Azzon II*, n'avoit point de *Frère*, qui s'appellat *Azzon*.

(30) L'Auteur prouve cette *Parenté* par une *Généalogie*, que l'on verra plus bas.

renouvellée par URBAIN lui même dans quelques Conciles. Mais ce ſeroit perdre le tems, que de réfuter ſérieuſement toutes les abſurdités, que le *Marquis dal* POZZO vient de débiter. Il ſuffit de dire que c'eſt contre la raiſon & la bone-foi, qu'il reſtrainr ces paroles, *ut à conſortio & cohabitatione ſua omnino te auferas*, à ſignifier *le ſimple commerce de la converſation & la demeure ſous le même toît.* Ce qui précède & ce qui ſuit, dans la *Lètre* de GREGOIRE VII à MATHILDE, *Femme* d'AZZON, prouve que ce *Pape* lui défend la *continuation des actes de conſommation de Mariage.* Ecourons-le lui-même: *C'eſt pour ces raiſons, qu'après avoir obligé par ſerment le* Marquis AZZON *à n'avoir déſormais avec vous, ſans notre permiſſion, aucun* commerce marital, *nous vous ordonons auſſi de la part de S.* PIERRE, de vous ſéparer abſolument de ſa compagnie & de ſa cohabitation; *& de faire du crime, que vous avés commis, une ſi digne pénitence, que vous puiſſiés recouvrer la grace de Dieu, & vous laver de l'infamie d'un* Inceſte *ſi grand & ſi honteux* (31). Si le *Mariage* n'eût pas été conſommé, le ſcandale, cauſé par ſa célébration, eût pu ſe réparer par le ſerment, que les *Epoux* auroient fait, d'avoir gardé la continence; & le *Pape* n'eût pas inſiſté ſur *l'infamie d'un Inceſte ſi honteux*, & ſur la néceſſité d'*en faire pénitence pour recouvrer la grace de Dieu.* Cette remarque détruit le doute de MURATORI, que j'ai fait entrevoir ci-deſſus. S'il ne ſe fût agi que d'un *projet de Mariage* entre AZZON & MATHILDE, le *Pape* ſe ſeroit contenté d'en défendre la célébration (32).

Le *Marquis dal* POZZO, voulant que le *Marquis* AZZON, ſelon lui, *ſecond Mari* de la *Comteſſe* MATHILDE, fût en même tems *Parent au 4e. Dégré* de cette *Princeſſe* & du *Duc* GODEFROI, ſon *premier Mari*, prétend le prouver par cet *Arbre Généalogique.*

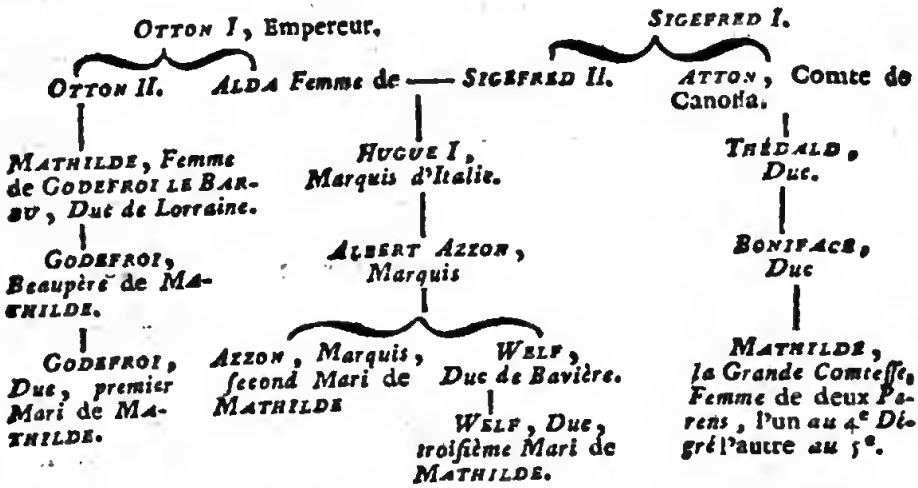

Cette *Généalogie* eſt preſque toute de caprice. Le *Marquis* ALBERT

(31) *Unde quia* Azonem Marchionem *Sacramento conſtrinximus nullam deinceps, ſine licentia noſtra*, maritalem *tecum* converſationem *habere, tibi etiam ex parte beati* Petri *præcipimus* ut à conſortio & cohabitatione ſua omnino te

XV. Prét. MARIAGE *de* MATHILDE & D'ALBERT AZZON II.

AZZON n'étoit pas *Fils* d'HUGUE, *Marquis d'Eſte*. J'ai fait connoître ſes *Aſcendans* dans le IIe. & le IIIe. Volume de cet Ouvrage. Le même ALBERT AZZON n'eut point d'AZZON pour *Fils*. Il n'en eut que trois de deux *Femmes*; de CUNÉGONDE WELF la *première*, WELF IV, *Duc de Bavière*, Tige de la *Maiſon de Brunſwick*; de GARSENDE *du Maine* la *ſeconde*, HUGUE, *Comte du Maine* par ſa *Mère*, & FOULQUE, Tige de la *Maiſon d'Eſte*. ALDA, donée pour *Femme* à SIGEFRED II, n'eſt autre qu'ADÉLAÏDE, l'aînée des Filles d'OTTON I, & de l'*Impératrice* ADÉLAÏDE *de Bourgogne*, ſa *ſeconde Femme*; & cette *Fille aînée*, qui mourut *Abbeſſe de Gandersheim*, ne fut jamais mariée. SIGEFRED II, *Frère aîné* d'ALBERT AZZON, *Seigneur de Canoſſa*, fut la Tige de la *Maiſon des Baratti* de *Parme*; & l'on ne lui connoît point de *Fils* du nom d'HUGUE. HUGUE, *Marquis d'Italie*, n'étoit ni de la *Maiſon d'Eſte*, ni de celle de la *Comteſſe* MATHILDE. La quatrième *Fille* de l'*Empereur* OTTON II, laquelle s'appelloit MATHILDE, fut certainement *Femme* d'ERENFRED, ou EZON, *Comte Palatin du Rhin*: mais rien ne nous apprend que, ſoit en premières, ſoit en ſecondes nôces, elle ait été *Femme* de GODEFROI I, *Duc de Lorraine*. GODEFROI III, *Beaupère* de MATHILDE, *Fils* de GODEFROI I, auquel, parcequ'il n'étoit pas d'âge compétent, il ne ſuccèda qu'après ſon *Oncle* GODEFROI II, autrement GOTHELON, ou GOZELON, eſt celui qui fut ſurnomé LE BARBU. THÉDALD, *Aïeul* de MATHILDE, ne fut point *Duc*. Voila les *Généalogiſtes*. Ordinairement très ignorans en fait d'*Hiſtoire*, ils ſuppoſent tout ce qui leur convient, & veulent être crus ſur leur parole.

XVI. *De* Mariage & *du* Divorce *de la* Comteſſe MATHILDE & *de* WELF V, Duc de Bavière.

LE MELLINI parle (1) du *Mariage* de MATHILDE & du *Duc* WELF V, qu'il en fait le *troiſième Mari*. Suivant ſa coûtume, il rapporte ce que différens Auteurs en ont dit; & rejète, come une fable, l'*Impuiſſance*, dont ce *Prince* eſt accuſé par le VILLANI, qui dit, come on l'a vu, que ce fut pourquoi MATHILDE le renvoïa.

Cette *Impuiſſance* eſt cependant encore atteſtée par un *Hiſtorien*, que je ne connois pas aſſés pour juger de l'autorité qu'il doit avoir. C'eſt CÔME, *Doïen de l'Egliſe de Prague*, Auteur d'une *Chronique de Bohème* (2). Aiant dit (3) que GREGOIRE VII écrivit au *Duc de Bohème*,

auferas. *& de perpetrata iniquitate ita digne pœniteas, quatenus gratiam Dei valeas recuperare, & tanti tamque turpiſſimi* inceſtus *infamiam declinare*. Liv. II, *Lét.* 36.

(32) L'âge d'*Albert Azzon*, allégué par *Muratori*, n'eſt ici d'aucune conſidération. Il ſe trouve quelquefois des Hommes affranchis, à certains égards, des Loix de la nature. *Albert Azzon*, né vers 996, avoit, en 1074, environ 78 ans; & véritablement c'eſt un âge, où rarement on ſe remarie pour uſer des droits du Mariage. Mais ce *Marquis* mourut en 1097 âgé de plus de 100 ans, après avoir joui d'une vieilleſſe ſaine & vigoureuſe; &, 22 ou 23 ans auparavant, il pouvoit fort bien avoir encore été capable d'être Mari.

XVI. (1) Page 53.

(2) Coſmæ Pragenſis Eccleſiæ Decani Chronicæ Bohemorum, *Libri III, &c.* Hanoviæ 1107, *in-fol.*

(3) A l'année 1073, Liv. II, p. 39.

XVI. Mariage & Divorce *de* MATHILDE & *de* WELF V.

à la prière de MATHILDE, il en prend occaſion de raconter en très peu de mots, dit-il : mais plus longuement qu'il n'auroit fallu (4), ce qu'il appelle une *Action mâle* de cette *Princeſſe*. Il dit donc, « Que lorſqu'encore Fille & toujours victorieuſe de ſes Ennemis, elle gouvernoit, » après la mort de ſon Père, le *vaſte Roïaume de Lombardie*, les *Princes*, les *Comtes*, & les *Evêques* de ſes Etats l'engagèrent à ſe marier, » de peur que la *Courone*, faute d'un Hétitier qui lui dût le jour, ne » ſortît de ſa Famille : Qu'en conſéquence, elle offrit, par une courte » *Lètre*, qu'il rapporte, ſa main, ſon Roïaume & toutes ſes richeſſes à » WELF, *Duc de Souabe* (5), qui ſe rendit auprès d'elle : Que le *Mariage* ſe fit ; & que, lorſque les Epoux furent enſemble dans le lit, » WELF, après d'inutiles tentatives, s'excuſa, de ce que l'amour le » ſecondoit ſi mal, ſur ce que, pour le tourner en ridicule, il y avoit, » par l'ordre de la *Princeſſe*, ou par la malice de ſes Femmes, quelque » maléfice caché dans les vêtemens de MATHILDE, ou dans les » garnitures du lit, proteſtant que, s'il n'eût pas eu de quoi répondre » aux deſirs de ſa *Femme*, il ne ſeroit pas venu la trouver : Que la » même excuſe eut lieu la ſeconde nuit : Que, le troiſième jour, MATHILDE s'enferma ſeule dans la chambre avec WELF ſeul ; & qu'elle » ſe plaça, toute nue, ſur une table, pour qu'il vît qu'elle ne cachoit » aucune eſpèce de maléfice : Qu'après avoir longtems attendu ce qu'un » pareil examen auroit du produire, elle ſe leva, juſtement indignée ; » &, ſaiſiſſant WELF par le toupet avec la main gauche, elle lui dona » de la droite un très grand ſoufflet, & le jeta hors de la chambre, en » le menaçant de mort, s'il paroiſſoit le lendemain à ſes ieux : Que » WELF s'enfuit couvert de honte, & reportant aux ſiens le ſujet d'une » éternelle confuſion (6) ».

(4) On s'en convaincra par la lecture même du *Texte*, ci-deſſous *Note 6*.

(5) C'eſt ce que l'original porte : mais il faloit *Duc de Bavière*. Il n'eſt pas croïable que l'Auteur ait pu ſe tromper à cet égard. Ce doit être une faute de quelque Copiſte ignorant, qui, ſachant, par hazard, que la *Maiſon Welfe* étoit de *Sauabe*, a imaginé qu'elle en avoit poſſédé le *Duché*.

(6) *Sed quoniam nobis incidit mentio de* Matilda, *unum quad Fœmina fecit fortiter, breviter referam, ne Lectori faſtidium inferam. Igitur eum prædicta* Puella *ſemper exiſtens victrix inter multa bella*, Patris *ſui paſt mortem, vitam ducens cœlibem, nimis amplum* Longobardiæ *regeret* Regnum, *viſum eſt* Principibus Terræ, Comitibus, *atque* Epiſcopis, *ut eam perſuaderent, quo ſibi acciperet* Virum, *ne fine hærede* Regalis Celſitudo *ſimul eum prole defiecret. Quæ acquieſcens eorum conſiliis, miſit ad* Ducem Sueviæ *nomine* Welphum, *literas multa paucis continentes verbis.* Non ego fœminea levitate aut temeritate, ſed totius *Regni* mei pro commoditate ditigo tibi has *literas*, quas cum acceperis, me accipe, & totum *Regnum Longobardiæ*. Dabo tibi tot Civitates, & Palatia inclyta, aurum & argentum nimis infinitum : ſuper omnia habebis

Nomen præclarum, ſi te facies mihi catum.
Nec tamen me notes audacitatis elogio,
Quòd nunc aggrediar te prior eloquio.

Licet enim tam Virili quàm Fœmineo Sexui legitimum appetere conjugium. Nec differt, utrum Vir an Fœmina primam amoris lineam tangat : tantummodo indiſſolubile contingat connubium. Quod aliter non fit niſi utrorumque per conſenſum. Vale. *Quid autem ad hæc* Dux Welpho *reſponderit, aut qua ratione eanſenſerit, aut quot millia armata Domina* Mathildis *ad ſuſcipien-*

XVI. Mariage & Divorce de MATHILDE & de WELF V.

Un paſſage de BERTHOLD *de Conſtance*, qui ſera rapporté plus bas, peut ſervir à confirmer, quant au fond, ce que CÔME *de Prague* vient de dire de la triſte iſſue du *Mariage* du *Duc* WELF V & de la *Comteſſe* MATHILDE. C'eſt du moins ce qu'en penſe le CONTELORI, qui copie ce paſſage, après avoir rapporté la plus grande partie du récit de CÔME (7).

Des Auteurs cités par le MELLINI ſur ce même *Mariage*, un ſeul eſt ancien. C'eſt l'*Abbé d'Urſperg*, dont je traduirai les paroles, après que le MELLINI nous aura rendu comte de ce qui s'en trouve dans un autre Ecrivain (8). ALBERT KRANTZIUS *dit* « *Que* WELF LE JEUNE, *Fils* » *de* WELF L'ANCIEN, *& Frère d'*HENRI, *laiſſant à ce dernier le* Du- » ché de Bavière, *vint en* Italie; *& prit pour* Femme MATHILDE, *Dame* » *très puiſſante en* Lombardie, *dans l'eſpérance d'en avoir des Enfans;* » *&, que ſon attente aiant été trompée, il ſe dona tout entier à la Reli-* » *gion* ». *Cette autorité m'engage, non à croire ce que dit le* VILLANI, *ce qui, de la manière qu'il le dit, me paroît une fable: mais à croire que, pour quelque raiſon que ce pût être,* MATHILDE *ne vécut pas longtems avec ce* troiſième (ſecond) Mari; *& que c'eſt peut-être à cauſe des choſes fâcheuſes, ſurvenues entre eux & elle, que* DONIZON *ne la done point pour* Femme mariée, *& qu'il ne dit rien d'aucun de ſes* Maris.

Il y a, dans ce qu'*ALBERT KRANTZIUS* dit, quelques erreurs qui vont être corrigées par l'*Abbé d'Urſperg*. *WELF V*, Fils *de*

dum Ducem *in fines* Longobardiæ *præmiſerit, aut quàm honorifice ipſa eum ſuſceperit, vel quanto apparatu convivium fecerit, ſi quis ſcire vellet, prius lux diurna deficeret quàm hæc omnia perlegeret. Cedat* Rex Aſſuerus *cum ſuis apparatibus, qui ſuis Militibus fecit per CXX dies convivium! Ceſſet* Regina Saba *admirari menſam & cibos regios* Salomonis! *Nam quod illic centeſima pars*

Plus te confundis, tu me confundere ſi vis.

Certe aut tuo juſſu, aut per tuas pediſſequas, aliquod maleficium vel in tuis veſtimentis, vel in lectiſterniis, latet. Crede mihi, ſi frigidæ naturæ fuiſſem, ad tuam voluntatem numquam veniſſem. *Hæc cùm prima & ſecunda nocte* Dux *objiceret Dominæ, tertia die ſola ſolum*

Auribus omiſſis ut iniquæ mentis Aſellus,

aut Carnifex qui longam acuerit machæram ſtat in macello ſuper pinguem vaccam excoriatam cupiens exinterare eam. Poſtquam vero diu ſedit Mulier ſupra tabulam, & velut anſer cum facit nidum, huc & illuc vertens caudam

I procul hinc, Monſtrum, *Regnum* ne pollue noſtrum:
Vilior es galba, projecta vilior alga.
Si mihi viſus eris cras, morte mala morieris.

Falliter confuſus Dux Welpho *fugit & reportat Principibus ſuis confuſionem ſempiternam. Hæc ſufficit breviter dixiſſe,*

major fuit toto. Quid multa? Nox aderat, cubiculum intrant, ſuper alta ſtrata gemini ſe locant. Dux Welpho *ſine venere fuit cum* Matilda. *Ubi inter alia, & poſt talia inter tales qualia fiunt,* Dux Welpho *ait:* O Domina, quid voluiſti, quare me vocaſti ut riſum de me faceres, & me in fibilum Populis, & in commotionem capitis ponerés?

ducit in cubiculum, ponit in medio tripodas, & deſuper menſalem locat tabulam, & exhibuit ſe ſicut ab utero Matris nudam, & inquit: En quæcumque latent, vel omnia patent: nec eſt ubi aliquod maleficium lateat. *At ille ſtabat.*

fruſtra, tandem indignans ſurgit Fœmina nuda, & apprehendit manu ſiniſtra anticiput Viri, atque in dexteram palmam dat ſibi magnam alapam, & extruſit eum foras, dicens,

quæ utinam non dixiſſem!

(7) Chap. VI, pp. 61-3.
(8) *Mellini*, p. 14.

XVI. Mariage & Divorce de MATHILDE & de WELF V.

WELF IV, dit ce dernier (9), *prit poſſeſſion du* Duché de Bavière *après que ſon* Père *fut mort ; & fit beaucoup de grandes choſes, au moïen des contributions volontaires, tant de ſa Cour, que des païs voiſins, & ſurtout de l'*Italie. *Il épouſa MATHILDE*, Fille de BONIFACE, *très noble & très riche* Marquis en Italie, *Femme d'un courage mâle, qui, come un Prince très brave, ſoûmit toute l'*Italie *à ſa domination. Il la quita dans la ſuite, pour je ne ſais quelle méſintelligence ſurvenue entre eux. Enfin, aiant mis toutes choſes en bon ordre, il tomba malade dans le Château de* Chufreigein, *& mourut. Son Corps fut tranſporté dans le Monaſtère d'*Alrorf (10), *pour être enterré près de ſon* Père *& de ſa* Mère. *HENRI, ſon* Frère, *s'empara, par force, non ſeulement de tout ſon* Duché : *mais encore de tout ce qu'il avoit.* C'eſt à dire qu'à la faveur des troubles, *HENRI* ſe mit en poſſeſſion du *Duché de Bavière*, ſans en prendre l'Inveſtiture. Il ne l'avoit donc pas eu, come KRANTZIUS le dit, par la ceſſion de ſon *Frère.*

Il eſt prouvé, par le concert des *Hiſtoriens* & de beaucoup de *Monumens*, que *WELF IV*, *Duc de Bavière*, *Père* de *WELF V*, étoit *Fils* du *Marquis* ALBERT AZZON II D'ESTE. Cependant TRITHÈME, très poſtérieur à ces tems-là, dit, dans ſa *Chronique des Ducs de Bavière*, contre le ſentiment de tous les *Hiſtoriens*, qui l'ont précédé : *Je n'ignore pas que quelques-uns ont oſé dire ce WELF originaire de* Souabe, *& d'autres d'*Italie, *&* Fils *d'un* certain Marquis. *Or il eſt conſtant qu'il étoit* Fils *de* CONRAD, Comte de Bavière, *lequel étoit* Fils *d'*ARNOUL, Duc de Bavière & Fils *d'*ARNOUL, Empereur des Romains. *Il n'importe pas en quel endroit il étoit né.* Le bon *Abbé d'Hirſauge*, en écrivant ces paroles, rêvoit, de même qu'en une infinité d'endroits de ſes nombreux Ouvrages, fruit d'une Mémoire très étendue, & d'un Jugement très borné.

Au commencement de 1089, *il y avoit*, dit l'*Abbé* DODÉCHIN, Continuateur de MARIAN l'Ecoſſois, *dans l'*Egliſe *peu de* Catholiques (11), *& les* Schiſmatiques (12) *s'étoient multipliés* (13). Le FIORENTINI, qui rapporte ce paſſage (4), dit enſuite : *Le* Pape URBAIN II, *connoiſſant quels dangers menaçoient l'*Egliſe, *& par conſéquent MATHILDE, ... ; &, ſe rappellant à quelles extrémités cette grande* Princeſſe *avoit été réduite, jugea que, ſi ſes richeſſes & ſes domaines étoient unis à la valeur du jeune WELF* de Bavière, *il en réſulteroit néceſſairement une puiſſance aſſés formidable pour que le Parti d'*HENRI (III) *ne pût pas avoir facilement le deſſus. Il ſe mit donc avec beaucoup d'ardeur à traiter de leur* Mariage. . . . (Ce *Prince* & ſon *Père le* Duc *WELF IV* avoient quité le Parti de l'*Empereur*) *pour ſe ranger du côté des* Catholiques ; *&, come en* Allemagne *le* Père, *joint aux autres* Princes *du Parti de l'*Egliſe, *travailloit à détrôner HENRI, de même en* Italie *le* Fils, *près de ſon* Aieul (le *Marquis ALBERT AZZON II*) *emploïoit ſes armes en fa-*

(9) Au Regne de *Lothaire le Saxon.*
(10) Le Monaſtère de *Weingarten*, ou *des Vignes.*
(11) Les Partiſans des *Papes.*
(12) Les Partiſans de l'*Empereur.*
(13) Catholici *in* Eccleſia *rari habebantur*, Schiſmatici *vero multiplicabantur.*
(14) Liv. II, p. 240.

XVI. Mariage & Divorce *de* MATHILDE *& de* WELF V.

*veur de l'*Egliſe. *Il mérita donc, par la nobleſſe de ſa naiſſance & par ſon propre mérite, que les négociations efficaces du* Pape *l'élevaſſent juſqu'à doner la main à* MATHILDE (15). *Mais la* Comteſſe, *âgée déja de* 43 *ans, aſpiroit à la vie la plus parfaite; &, conduite par S.* ANSELME (16) *ſelon les règles de la Religion, elle ne ſe laiſſa pas volontiers appeller à de ſecondes nôces. Néanmoins, par obéiſſance aux ordres du* Pape, *&, pour l'utilité qu'elle voïoit que l'*Egliſe de Dieu *retireroit de ſon* Mariage, *elle y conſentit: mais ſous des conditions de chaſteté, que je ferai mieux connoître vers la fin de ce Livre.* J'ai déja fait obſerver quelque part que le FIORENTINI n'a conſulté que ſon imagination, pour amener *WELF V* en *Italie*, avant qu'il fût queſtion de ſon *Mariage* avec *MATHILDE*. Il n'eſt appuïé du témoignage d'aucun ancien Ecrivain.

MURATORI me paroît avoir frapé plus juſte au but, que tous les autres, en diſant (17): *Le* Marquis ALBERT AZZON II *avoit en* Allemagne *ſon* Fils aîné *WELF IV, Prince belliqueux & ferme appui du* Parti Catholique, *lequel poſsèdoit l'inſigne* Duché de Bavière. *Il dona tous ſes ſoins pour en agrandir de plus en plus la Ligne par un très illuſtre & très utile* Mariage. *Il propoſa donc au* Pape URBAIN II *de faire épouſer à la célèbre* Comteſſe *MATHILDE, WELF V,* Fils *du même WELF IV. Sa propoſition fut très bien reçue du* Pape, *qui ſut engager la* Comteſſe *à conſentir*, moins par incontinence que par obéiſſance au *Pontife Romain*, & pour ſe mètre en êtat de ſecourir plus efficacement la ſainte *Egliſe Romaine* contre les *Schiſmatiques* (18). Ces dernières paroles ſont de *BERTHOLD de Conſtance*, dont MURATORI rapporte le Texte même.

Le FIORENTINI copie auſſi le même paſſage, & ſa ſuite, où l'Auteur parle de la ſéparation de *WELF* d'avec *MATHILDE*; & dit enſuite: *Aucun Ecrivain ne parle du motif de leur* ſéparation; *& ne nous apprend ſi ce fut à ce ſujet que le* Pape *ſe rendit* (en 1095) *dans les Etats de la* Comteſſe. *Il me paroît que, dans les paroles de BERTHOLD, on apperçoit de deux motifs l'un: ou la condition, de laquelle je parle ailleurs plus amplement, de reſter* Vierge *dans le* Mariage; *ou la reconciliation des* deux *WELFS avec le* Roi Schiſmatique *pour les intérêts de la* Bavière. *Ce qui rend le premier motif vraiſemblable, c'eſt que le* jeune *WELF, peut-être pour avoir un motif de* Séparation, *rendit imprudemment public ce que la* Comteſſe *auroit tu volontiers au ſujet de ſa chaſteté, toujours incorruptible. Come le* Mariage *s'étoit fait par obéiſſance au* Pape, *& non pour aucune autre raiſon, ... il ne ſeroit pas étonant qu'une grande ſuite de victoires aiant fait ceſſer le beſoin que l'*Egliſe *avoit du ſecours des deux* Epoux, *WELF eût pris la réſolution de repaſſer en* Bavière *avec ſon* Père, *pour y recouvrer leurs Etats, & que la* Comteſſe *l'eût auſſi deſiré pour reſter plus libre. C'eſt ce qui ſe pouvoit d'autant plus aiſément, qu'è-*

(15) *Welf* étoit d'auſſi bone Maiſon que *Mathilde*, & lui faiſoit autant d'honeur qu'il en recevoit d'elle. L'Auteur trouve tout au deſſous de *Mathilde*.

(16) *Evêque de Lucque & Neveu d'Alexandre II.*

(17) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 296.

(18) *Non tam pro incontinentia quam pro* Romani Pontificis *obedientia, ut tanto virilius ſanctæ* Romanæ Eccleſiæ *contra* Schiſmaticos *poſſet ſubvenire.*

XVI. Mariage & Divorce de MATHILDE & de WELF V.

tant, & par la condition du Mariage, *& par l'âge de* MATHILDE, *hors d'eſpérance d'avoir des Enfans, ils n'avoient aucune néceſſité de reſter enſemble. Peut-être, ce que je ne crois pas moins vraiſemblable, fût-ce parceque* WELF, Beaupère, *étant paſſé dans le Parti du* Roi *pour en obtenir qu'il lui rendît la poſſeſſion de ſon* Duché, *ce qui, ſuivant l'*Abbé d'Urſperg, *arriva l'année ſuivante, l'accommodement ſe fit du conſentement du* jeune WELF, *& que* MATHILDE, *aiant refuſé d'y prendre part, encore plus de permètre qu'on ſe ſervît pour de pareils deſſeins des forces de ſes Etats, ils ſe brouillèrent ouvertement pour cauſe de Religion. Ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que* BERTHOLD, *rejètant, non ſur elle : mais ſur ſon* Mari, *la cauſe de leur* Séparation, *dit, « Que le » Beaupère vint, tout en colère, en* Lombardie ; *& qu'après avoir long-» tems pris beaucoup de peine pour les reconcilier, il finit par recourir au » Roi* HENRI *lui-même, afin que le ſecours des armes de ce* Prince *obli-» geât* MATHILDE *à laiſſer à ſon* Mari *le domaine de ſes propres » Biens ».* Ce que le *FIORENTINI* veut emprunter à *BERTHOLD* pour appuïer ſa conjecture, n'y peut pas ſervir : mais il ſerviroit à prouver que, dans la négociation du *Mariage* de *MATHILDE* & de *WELF V*, le *Marquis ALBERT AZZON* & les *WELFS* avoient été les dupes des *Miniſtres* d'*URBAIN* & de *MATHILDE*, leſquels, leur taiſant qu'elle avoit précèdemment fait en ſecret une donation de tous ſes Biens à l'*Egliſe Romaine*, n'avoient pas fait difficulté de faire, par le *Contrat de Mariage*, aſſurer à *WELF V* la poſſeſſion de ces mêmes Biens.

Revenons à MURATORI, qui moins prévenu pour *MATHILDE*, que le *FIORENTINI* ne l'eſt, en parle d'une manière plus ſatisfaiſante. *Il arriva*, dit-il (19), *cette année* (1095), *en* Italie *un grand trouble, raconté par* BERTHOLD de Conſtance *en ces termes. WELF, Fils de WELF, Duc de Bavière*, renonce tout-à-fait à ſon *Mariage* avec la Dame *MATHILDE*, aſſurant qu'il ne l'avoit abſolument point touchée ; ce qu'elle auroit toujours tu, ſi lui-même ne l'eût pas aſſés imprudemment publié le premier (20).

C'eſt ſur ces dernières paroles, que le CONTÉLORI, qui, come je l'ai dit plus haut, rapporte ce paſſage à la ſuite de ce qu'il cite de CÔME *de Prague* dit, « Que BERTHOLD eſt d'accord avec CÔME au ſujet de » l'*inhabileté* de *WELF* au *Mariage*. Il ſemble en effet que l'*imprudence*, reprochée par BERTHOLD à *WELF*, conſiſte en ce que, publiant la *non-conſommation* de ſon *Mariage*, il s'avouoit lui-même *impuiſſant* ; ce que MATHILDE n'auroit jamais révélé. Je crois qu'il eſt bien plus naturel d'entendre ainſi les paroles de BERTHOLD, que de les interpréter d'une condition de continence, appoſée par MATHILDE à ſon *Mariage* ; condition, qui n'a de fondement que la fantaiſie, qu'ont eue les Admirateurs outrés de la *Grande Comteſſe d'Italie* de la faire mourir *Pucelle*.

MURATORI continue. *J'ai fait ailleurs* (21) *la recherche des motifs*

(19) T. VI, p. 317.

(20) Welpho, Filius Welphonis Ducis Bajoariæ, *à conjugio Dominæ* Matildis *ſe penitus ſequeſtravit, aſſerens illam à ſe omnino immunem permanſiſſe : quod ipſa in perpetuum reticuiſſet, ſi non ipſe prior illud ſatis inconſiderate publicaſſet.*

(21) Voïés les *Antiquités d'Italie*, Chap. IV.

XVI. Mariage & Divorce de MATHILDE & de WELF V.

de cette Séparation ; & j'ai cru pouvoir dire que ce ne fut pas de ſon propre mouvement & par imprudence, que *WELF* ſe ſépara, cette année (1095), de la Comteſſe MATHILDE: mais que ce fut à cauſe des dégoûts, que la Comteſſe elle-même lui procuroit. Tant qu'elle avoit eu beſoin de lui durant les troubles paſſés, elle l'avoit comblé de témoignages d'eſtime & de véritable amour, quoiqu'il n'y eut point entre eux de commerce charnel, ou parce qu'elle ne le vouloit pas, ou parcequ'elle ne l'avoit épouſé qu'à cette condition. Mais, dès qu'elle vit les Affaires d'*HENRI III* ruinées en Italie, elle ne tarda pas à s'ennuïer d'avoir un Collègue dans le Gouvernement ; & bientôt elle ſut le réduire à ſe ſéparer d'elle. Peut-être auſſi fût-ce ſeulement alors qu'on découvrit qu'en 1077 *MATHILDE* avoit fait une donation de tout ſon patrimoine à l'Egliſe Romaine. C'eſt pourquoi, ſe voïant joué de toutes manières, en ce qu'il avoit pris une Femme, qui ne l'étoit que de nom, & de plus en ce qu'il étoit ſans eſpérance d'en recueillir la ſucceſſion, *WELF* la quita très mécontent d'elle. Qu'il y eut dans leur Contrat de Mariage quelque clauſe touchant cette ſucceſſion, c'eſt ce que l'on peut conclure, en ſachant que *WELF IV*, Duc de Bavière, Père de *WELF V*, aiant appris ce divorce, vola, tout bouillant de colère, en Italie; que, malgré tout ce qu'il fit, il ne put pas reconcilier les deux Epoux; & que, ne pouvant pas digérer l'affront fait à ſa Maiſon par la Comteſſe, après avoir précèdemment, durant un ſi grand nombre d'années, été le principal ſoûtien du Parti Catholique, il ſe jeta dans celui de l'Empereur HENRI, quoiqu'il fût alors ruiné. Cette réſolution & le dépit, dont il donna des preuves, font aſſés comprendre qu'il faloit qu'il eût ſouffert, de la part de la Comteſſe, un tort conſidérable. C'eſt pourquoi ſon *Père*, outré de colère, ajoute *BERTHOLD*, vint en *Lombardie*; & ſe dona longtems, mais en vain, beaucoup de peine pour faire leur reconciliation. Il implora même le ſecours d'HENRI, pour être en état de contraindre MATHILDE à doner ſes propres Biens à ſon *Fils* (*WELF V*), quoiqu'il n'eût pas encore fait avec elle aucun acte de *Mari* (22). Le FIORENTINI *rêvoit quand il s'eſt perſuadé que ce* vieux *WELF avoit embraſſé le Parti d'HENRI III avant la* Séparation *de ſon* Fils. *Il l'embraſſa de dépit, après s'être vu la dupe de* MATHILDE. . . . . *Les deux WELFS s'en retournèrent en* Allemagne, *mécontens de la* Comteſſe; *&, come BERTHOLD l'aſſure, ils firent beaucoup de choſes en faveur de l'*Empereur *HENRI : mais inutilement, parceque ſon Parti pour lors étoit déchu ſans reſſource. Il faut obſerver que* DONIZON, *trop partial pour la* Comteſſe, *ne fait aucune mention de* GODEFROI *ni de WELF, qui cependant en furent les* Maris: *mais tous deux à la fin rejetés & mépriſés par elle.*

(22) *Unde* Pater *ipſius in* Longobardiam *nimis iratus animo pervenit, & fruſtra diu multumque pro hujuſmodi reconciliatione laboravit. Ipſum etiam* Henricum *ſibi in adjutorium adſcivit contra Dominam* Mathildam, *ut ipſam bona ſua* Filio *ejus dare compelleret, quamvis nondum in maritali opere cognoſceret.*

XVII. *Du* prétendu CÉLIBAT *de la* Comteſſe MATHILDE.

QUOIQU'IL ſoit certain que MATHILDE fut *mariée deux fois*, il plaît à D. LUCHINO de lui faire paſſer toute ſa vie dans le *Célibat* (1). Il parle d'un *Portrait* d'elle, dont il avoit obtenu, des *Comtes de Canoſſa* de *Vérone* (2), une *Copie* de la main d'ORAZIO FARINATI, célèbre *Peintre Véronois*. On l'y voit à cheval à la manière des Homes, vêtue de rouge, en robe longue & décente, & tenant dans une main une *Pome de Grenade*. Cette *Copie* fut miſe à côté de ſon *Mauſolée* dans l'Egliſe de *Saint-Benoît de Polirone*. C'eſt ſur ce que MATHILDE tient à la main que D. LUCHINO fonde ſon paradoxe. *La raiſon*, dit-il (3), *pour laquelle on a peint, dans la main de cette* Princeſſe, *une* Grenade, *eſt uniquement, à mon avis, pour ſignifier la* Chaſteté *que notre* Comteſſe *a religieuſement gardée durant toute ſa vie.* Ce *Moine* ignoroit apparemment que les Anciens avoient conſacré la *Grenade* à VÉNUS. Quoi qu'il en ſoit, laiſſons-le continuer. *Pluſieurs Auteurs concourent avec moi dans cette opinion, le* Pape PIE II, *le Révérendiſſime* Archevêque de Florence (S. ANTONIN), & VALERIO ANSELMI (4), *leſquels veulent que notre* Comteſſe *n'ait jamais eu de* Mari : *mais qu'elle ait vécu dans le* Célibat. *JEAN VILLANI*, l'Hiſtorien *ALBERT* (*KRANTZIUS*), *& d'autres ont écrit qu'elle eut un* Mari : *mais ils ne s'accordent pas ſur le nom. Les uns veulent qu'elle ait été* Femme *d'un* Duc de Savoie (5) ; *les autres d'un* Duc de Bavière ; *& ceux-ci diſent*, « *Que, ce dernier étant* » impuiſſant, *elle le renvoïa ; & qu'enſuite elle paſſa ſes jours dans le* » Célibat ». *On lit dans les Ouvrages de PLATINA, du BIONDO, de SABELLICUS, & d'autres ſemblables*, « *Que notre glorieuſe* MA» THILDE *eut deux* Maris, *qui ſe nomoient, l'un GODEFROI, l'autre* » AZZON D'ESTE ; *& que le* Second *s'étant trouvé* Parent *du* Premier, » *il ſe fit un prompt divorce par ordre du* Pape GREGOIRE VII »..... *A mon avis* (6), *ces doctes Ecrivains ſe ſont trompés, faute d'avoir fait attention qu'il y eut diverſes MATHILDES, toutes très illuſtres par leur ſang & par leur Parenté... Come c'eſt la* Cauſe cauſante (7) *de toutes*

XVII. (1) Chap. 19, p. 46 de l'Ouvrage dont voici le *Titre*: Chronica *della vera origine, & attioni della illuſtriſſima & fumoſiſſima* Conteſſa Matilda, *& de' ſuoi anteceſſori, & diſcendenti, fin da* Tedaldo *primo fondatore del famoſo Monaſtero di* San Benedetto Mantouano. *Inſieme co'* Privilegi *à quello conceduti da molti* Sommi Pontefici, *&* Imperadori. *Con le* Donationi *fatte da diverſi* Signori. *Et le ſue ſantiſſime* Reliquie, Gioie, *&* Ornamenti *di gran valore. Co'* Luoghi, Ville, *&* Poſſeſſioni. *Sottopoſte ad eſſo Monaſtero. In cui ſi comprendono ancora le* Coſe notabili *& degne di memoria, ſucceſſute di tempo in tempo fin ad hora. Raccolta dal Rever. Padre Dom* Benedetto Luchino *da* Mantoua, Abbate *del Monaſtero di* Santa Maria delle Gratie *ſu'l* Piacentino. *In* Mantoua 1592. Petit in-4°. de 193 pages de gros caractère. C'eſt bien peu d'eſpace pour tant de matières.

(2) Ces *Comtes de Canoſſa*, qui tirent leur nom de la célèbre Forteresſe de *Canoſſa* poſſédée par leurs Ancêtres, & dont la *Maiſon* eſt ancienne en *Lombardie*, prétendent être de celle de la *Comteſſe Mathilde*, come iſſus d'un *Fils* du *Comte Conrad*, *Frère* du *Duc & Marquis Boniface*. Mais ce *Conrad* n'eut point de *Femme* ; &, s'il laiſſa des *Fils*, ce que les *Hiſtoriens* & les *Chartes* ne diſent pas, ce furent des *Bâtards*.

(3) Page 47.

(4) Je ne connois point cet Ecrivain, dont juſqu'à préſent je n'ai vu le nom qu'en cet endroit.

(5) Il n'y en avoit point alors.

(6) Page 48.

(7) C'eſt à dire *Cauſe efficiente* ; Expreſſion ſcholaſtique.

XVII. Du Prétendu Célibat *de la* Comteſſe Mathilde.

leurs erreurs, il me paroît néceſſaire de paſſer en revue toutes ces MATHILDES. C'eſt ce que l'Auteur exécute, dans environ deux pages, à ſa manière, entremêlant le vrai de faux, & ne faiſant pas attention qu'aucune autre Mathilde que la *Grande Comteſſe d'Italie* ne peut avoir été *Femme* de Godefroi, qu'il dit uniquement *Duc de Spolète*, & dont il fait le *premier Mari* de la *MATHILDE*, qui fut *Femme* d'Azzon d'Este. Il ne s'apperçoit pas que, dans les *Lettres* de Gregoire VII, dont il fait grand uſage, le *premier Mari* de cette Mathilde eſt appellé le *Marquis GUI*. Après cette énumération très fautive, D. Luchino revient à ſon ſujet, en diſant (8) : *Si l'on voit notre très illuſtre* Comteſſe *à cheval come les Homes, avec une* Grenade *à la main ; c'eſt ce qui ne doit point paroître étonant, parce que nous liſons qu'elle fut non ſeulement belle : mais auſſi courageuſe & hardie contre la coûtume de ſon Sexe..... Nous devons ſavoir* (9) *qu'on vit pluſieurs fois cette grande* Héroïne, *les armes à la main, combatre en plaine pour le* Saint-Siége Ponrifical (10)..... *Revenons à la* Grenade, *qu'elle porte à la main. Cette* Grenade... *ſignifie uniquement la candide, ſincère & religieuſe* Chaſteté, *que cette glorieuſe Dame garda tout le tems de ſa vie ; & nous le devons croire pour deux raiſons. L'une eſt que, dans ſes* Chartes, *& dans celles de ſon* Père Boniface, *ou de ſa* Mère Béatrix, *ou de ſon* Aieul *THÉDALD, il n'eſt fait aucune mention ni de* Godefroi, *ni d'*Azzon, *ou* Albert *de la très illuſtre* Maiſon d'Eſte... *Et cette, ſi notre très chretiène* Comteſſe *avoit eu des* Maris, *il n'eſt pas douteux que nous les aurions mille fois découverts, en liſant tant de* Chartes *différentes de ſon* Père, *de ſa* Mère, *de tant de* Souverains Ponrifes, *& d'*Empereurs, *dans leſquelles, toutes d'accord en ce point, il n'eſt non plus parlé de* Godefroi, *ni d'*Azzon, *ou* Albert, *que s'ils n'euſſent jamais exiſté dans le monde. Et lorſque la* Comteſſe *a laiſſé tant de* Châteaux, *d'*Egliſes, *de* Courts, *de* Villages *en entier, ſoit au Monaſtère de* Saint-Benoît (11), *ſoit à d'autres, en quel endroit avons-nous vu qu'elle parle de* Godefroi, *ou d'*Azzon (12)? ..... *Que les Perſones de bon ſens renoncent à l'opinion, que notre plus divine qu'humaine MATHILDE ait jamais eu de* Mari, *parceque cette opinion eſt fauſſe* (13)!.. *La ſeconde raiſon* (14) *pour laquelle nous devons croire que la* Grenade *dans la main ſignifie la* Chaſteté gardée, *c'eſt que de très graves* Docteurs de la Sainte Egliſe *en ont doné l'interprétation de diverſes manières.* Il rapporte pluſieurs de ces interprétations miſtiques. Les unes ſont de S. Jérôme, les autres de S. Anselme *de Cantorbéry*, & de Robert, *Abbé* dans

(8) Page 50. (9) Page 51.

(10) On voit, dans *Donizon*, que *Mathilde* dirigeoit les Opérations de ſes Armées, & qu'elle les a quelquefois commandées elle même. Tous les *Modernes* la font combatre en perſone dans pluſieurs occaſions. Je ne trouve point que les *Anciens* l'aient dit.

(11) Page 52.

(12) *De Polirone.*

(13) *Azzon*, ou *Albert* ne doit point être nomé dans aucune *Charte* come *Mari* de notre *Mathilde*, puiſqu'il ne le fut pas. A l'égard de *Godefroi* & de *Welf*, duquel D. *Luchino* ne parle point, on lui répond qu'il n'avoit pas vu toutes les *Chartes*, qu'il auroit fallu voir.

(14) Cet Auteur, à proprement parler, ne done pour preuve de la fauſſeté de cette Opinion, que ſa propre ignorance.

(15) Page 53.

XVII. Du Prétendu Célibat *de la* Comteſſe Mathilde.

l'*Ordre de S.* Benoît : mais de toutes ces interprétations, incapables par elles-même de rien prouver, pas une ne done la *Grenade* pour être le *Simbole de la Chaſteté*. N'importe. D. Luchino triomphe en diſant (16) : *Come donc de très graves* Docteurs *nous ont expoſé la nature, la ſignification & les qualités de la* Grenade, *& come nous avons vu ci-devant en pluſieurs endroits le nombre & la nature des qualités de notre très illuſtre* Mathilde ; *je trouve, ſuivant mon jugement, quoiqu'il ſoit très petit* (17) ; *qu'il n'y a point de* Mot, *qui conviène plus proprement, ſoit à cette* Pome de Grenade, *ſoit à cette* Dame, *que celui-ci :* Caſtitatis, Eccleſiaſticæque Libertatis amica (Amie de la Chaſteté, & de la Liberté Eccléſiaſtique). *Et, ſi nous voulons faire attention aux très grands dons, que cette ſainte* Dame *avoit reçus de Dieu, ſur tout à la* Chaſteté gardée, *je jugerois que l'on y pouroit auſſi joindre cet autre* MOT : Natura huic æterna fœdera junxit (La Nature fit avec elle une éternelle alliance) ; *parce que, dans la vérité, l'*Home *& la* Femme *étant enclins par l'inſtinct naturel à la concupiſcence de la chair, vivre dans le* Célibat *eſt regardé come une grace ſingulière, & dans les Perſones grandes & puiſſantes bien plus que dans les autres.*

C'eſt avec ce Verbiage, dont j'ai retranché la très grande partie, que D. Luchino croit avoir inébranlablement établi que la *Comteſſe* Mathilde paſſa toute ſa vie dans un *chaſte Célibat.*

Il conſidère cette *Pome de Grenade* come la *Deviſe* de la *Comteſſe* ; & l'on ſe doute bien, à la force de ſes raiſonemens, que les deux *Mots* qu'il veut appliquer à cette *Deviſe*, n'ont aucune juſteſſe. Les interprétations de la *Grenade*, qu'il a rapportées, ne la font pas plus le *Simbole de la Liberté Eccléſiaſtique*, que *de la Chaſteté*. Le premier *Mot*, par conſéquent porte entièrement à faux. A l'égard du ſecond *Mot*, un mauvais Plaiſant diroit à l'Auteur que, pour que Mathilde gardât toute ſa vie la *Chaſteté* dans le *Célibat*, ce n'étoit pas une *Alliance éternelle* ; mais un *Divorce éternel*, qu'il faloit que la Nature fît avec elle.

XVIII. *De la* prétendue Virginité *de la* Comteſſe Mathilde, *quoique* mariée deux fois.

C'est la manie de quelques *Hiſtoriens*, de faire tous leurs efforts pour que l'Epitaphe de la *Comteſſe* Mathilde ſoit :

Ci gît MAHAULT, *la gente Damoiſelle*
Qu'eut deux Maris *& fut toujours* Pucelle (1).

Le Fiorentini peut ici tenir lieu de tous ceux à qui la même fantaiſie a pris. Auſſitôt après avoir raconté la mort de Mathilde, il en paſſe en revue les vertus & les grandes qualités ; &, dès le commence-

(16) Page 54.

(17) L'Auteur ſe rend exactement juſtice.

XVIII. (1) Tout le monde connoît cette plaiſanterie de *Marguerite d'Autriche* expoſée au danger de périr ſur mer par une tempête.

Ci gît Margot, *la gente Damoiſelle*
Qu'a deux Maris, *& eſt encor* Pucelle.

On ſait auſſi que *Mahault* eſt le même nom, que *Mathilde*.

XVIII. Prérendue VIRGINITÉ de MATHILDE.

ment de cette revue, il s'interrompt en disant (2) : *Mais, pour que dans le cours de cet Eloge ceux, qui me font la politesse de me lire, ne soient pas frustrés de ce qui me rend probable la* Virginité *de* MATHILDE, *j'en exposerai d'abord ici les principales raisons. Je sais les fables qu'ont débités quelques Ecrivains cités par le* Commentateur du DANTE (3), *touchant l'impuissance du* Mari, *& la manière dont elle s'en défit, & touchant les douleurs de l'*Enfantement, *qui la firent résoudre à n'avoir plus d'Enfans; & je sais aussi que d'autres ont regardé sa* Virginité *come si certaine, qu'ils ont nié qu'elle eût jamais été mariée. Mais de ces Ecrivains, le nom des premiers n'est pas même venu jusqu'à nous, & les seconds sont pleinement convaincus d'obstination par ce que nous avons raconté. BARONIUS* (4), *admettant les* Deux Maris *de* MATHILDE, *GODEFROI & WELF, ne craint pas d'assurer qu'entre autres louanges, elle mérite celle de s'être conservée* Vierge; *& se fonde, en partie sur les* Lettres *de* GREGOIRE VII, *en partie sur le témoignage de* DONIZON. *Dans l'Adresse d'une Lètre écrite en* 1074 *par* GREGOIRE *à* MATHILDE, *on lit* egregiæ indolis Puellæ (jeune Personne d'un heureux naturel) (5). *Ce Pape la qualifiant de* jeune Personne, *lorsqu'elle avoit déja* 28 *ans; BARONIUS pense que, le mot* Puella, *ne pouvant convenir à cet âge, qui n'est plus ce qu'on appelle tendre, n'a trait ici qu'à l'état de* Pureté Virginale. *Il s'appuie ensuite de ce que* DONIZON *dit :* C'est pour cela qu'elle recueillera la récompense du *Fruit de Cent pour Un :* l'un à la Courone de *Trente pour Un*, l'autre celle de *Soixante ;* un troisième plus excellent, celle de *Cent.* Celle ci, par le droit de la verru, recueille toutes les Courones (6). *Il n'est pas douteux que ce* Poète grossier *fait allusion à la* Parabole *du XIIIe. Chap. de S. MATTHIEU ; qu'en conséquence lorsqu'il attribue à* MATHILDE *le* Fruit de Cent pour Un, *qui, plus considérable que ceux de* Trente *&* de Soixante, *désigne, suivant la plus commune interprétation des* Pères, *l'*Etat de VIERGE, *supérieur à ceux de FEMME MARIÉE & de VEUVE, il paroit assurer, d'une manière concluante quoique tacite, que* MATHILDE *fut parfaite dans les trois* Etats *de FEMME MARIÉE*, de *VEUVE*, & de *VIERGE. Come cependant le paradoxe est un peu fort, puisqu'il s'agit d'une Personne* mariée deux fois, *les raisons de BARONIUS ne paroissent pas propres à satisfaire tout à fait l'esprit. Bien qu'il soit vrai que, lorsque* GREGOIRE *qualifioit* MATHILDE *de* jeune Personne, *elle étoit déja* mariée, *& n'étoit point séparée par un* Divorce *de* GODEFROI *son* Epoux, *il est si peu vrai que chés les meilleurs* Auteurs Latins *le mot* Puella *signifie nécessairement une* jeune Fille, *une*

(2) Liv. II, p. 321. Il met en marge : *Raisons de croire que, mariée deux fois, elle se maintint Vierge.* Je traduirai très librement : mais, en serrant le plus qu'il me sera possible, j'aurai soin de ne point altérer les pensées de l'Auteur.

(3) *Benvenuto d'Imola*, dont le *Mellini* rapporte les paroles, & du témoignage de qui le *Rai* fait usage.

(4) T. XI, Ann. 1074.

(5) Liv. I, Lèt. 40.

(6) *Prolog.* de la *Vie de Mathilde.*

Ideirco fructus centeni *colliget usus.*
Alter terdenam, sexagenamque *coronam*
Dum tenet alter, habet centenam *grandior alter.*
Ista legit totas probitatis jure coronas.

XVIII. Prétendue VIRGINITÉ de MATHILDE, &c.

Pucelle, *qu'Horace l'emploie pour ſignifier une* jeune Femme mariée, aiant des Enfans (7). *Ainſi le mot* Puella *ſe pouvant entendre d'une* jeune Perſone, *ou* Vierge, *ou* mariée, *il ne ſuit pas néceſſairement que cette qualification donée à* MATHILDE *prouve qu'elle étoit* Vierge. *L'autorité de* DONIZON *me paroît d'un plus grand poids : mais non parceque les* Pères *ont toujours interprété la* Parabole *du* Fruit de Cent pour Un, *de la* Virginité, *puiſqu'on voit dans* SALMÉRON (8) *que* THÉOPHILACTE, EUTHIMIUS *& d'autres ont cru que ce* Fruit *déſigne plus proprement l'*Etat de PERFECTION, *comé celui de* Trente *en indique le commencement, & celui de* Soixante *les progrès. Come cependant les Vers allégués par* BARONIUS *ne peuvent s'entendre de l'*Etat de Perfection, *qu'autant que le dernier dit expreſſément,* « *Que, par l'acquiſition de toutes les Vertus, la* Comteſſe » *ſeroit couronée de toute bonté & ſainteté* (9) », *d'autres raiſons me font croire que c'eſt dans le ſens de la* Virginité, *que* DONIZON *emploie ici le* Fruit de Cent pour Un. *Il écrivit la VIE de* MATHILDE *pour l'offrir à cette* Princeſſe *elle-même. Une obſervation importante eſt que, bien qu'elle eût été* mariée deux fois, *il n'a rien dit de ſes* Maris ; *& s'eſt contenté de faire entendre qu'elle étoit morte ſans Enfans. Le MELLINI s'eſt imaginé que le ſilence de ce* Poète *vient de ce que* MATHILDE *avoit été malheureuſe dans ſes* Mariages. *Mais il eſt tout auſſi probable qu'il n'a pas dit un mot de GODEFROI, ni de WELF, parceque tant de glorieuſes opérations faites, tant de victoires remportées pour le ſervice de l'*Egliſe *ne devoient s'attribuer qu'à la* Comteſſe, *come en étant la véritable cauſe. D'ailleurs, il eſt vraiſemblable que DONIZON, ne pouvant point parler des* Maris *de* MATHILDE, *lorſqu'il auroit du louer ſa rare* Chaſteté, *ſi cette* Princeſſe *elle-même ne l'en eût pas empêché, come on le peut conclure de ce que* BERTHOLD *dit à l'occaſion du ſecret publié par le* Duc *WELF, il s'eſt contenté d'indiquer cette même* Chaſteté *par la* Parabole *du* Fruit de Cent pour Un, *dont il prenoit l'interprétation dans un* Canon, *publié de ſon tems, lequel, étant entre les mains de tout le monde, rendoit ſenſible l'*Application de la Parabole. *Ce* Canon *eſt celui d'*ALEXANDRE II *contre les* Clercs incontinens, *lequel, conformément au ſens le plus propre des Vers de DONIZON, exprime, par le* Fruit de Cent pour Un, *la* Perfection de toutes les Vertus *unies à la* Continence. *Le voici.* Nous ordonons & ſtatuons que ceux des Ordres ſuſdits (*les* Prêtres, *les* Diacres, *& les* Soûdiacres) obéiſſant à nos mêmes prédéceſſeurs (LÉON IX & NICOLAS II), obſerveront la

(7) Ce *Poète*, faiſant alluſion à la coûtume d'invoquer *Diane* dans les enfantemens, dit, en apoſtrophant cette *Déeſſe* :

Quæ laborantes utero Puellas
Ter vocata audis.

Liv. III, *Ode* 22, (*Vous qui trois fois invoquée par les jeunes Femmes, en travail, les exaucés*). Dans l'*Ode* 14 du même Liv. il dit :

Vos, ô Pueri & Puellæ
Jam virum expertæ,

(*Vous, ô jeunes Garçons, & vous jeunes Femmes aiant eſſaïé déja de l'Home*). Ces deux paſſages ſont rapportés par le *Fiorentini*.

(8) T. VII, Trait. V, *Hiſt. Evangel.*

(9)

Iſta legit totas probitatis jure coronas.

(*Celle-ci par le droit de la Vertu recueille toutes les Couronnes.*

XVIII. Prétendue VIRGINITÉ *de* MATHILDE, *&c.*

Chaſteté, mangent & dorment enſemble, come des Clercs religieux le doivent, auprès des Egliſes pour leſquelles ils ſont ordonés, & qu'ils poſsèdent en commun tout ce qui leur revient des Egliſes. Et nous les avertiſſons & les prions de s'appliquer de toutes leurs forces à parvenir à la vie apoſtolique, laquelle eſt la vie commune, afin qu'aiant, come ceux que le *Fruit de Cent pour Un* enrichit, acquis la perfection, ils méritent d'être inſcrits dans la céleſte patrie (10). *Le ſentiment de* DONIZON *eſt rendu par là vraiſemblable; & l'on peut tirer de ce que les Ecrivains du même tems diſent, des inductions en faveur de la* Virginité *de* MATHILDE. Le FIORENTINI rapporte là quelques exemples de *Rois* & de *Reines*, qui, dans le même ſiècle, gardèrent la *Continence* dans le *Mariage*; & dit enſuite: *Il eſt très croiable que la* Comteſſe, *aſpirant à l'*Etat de PERFECTION, *come on l'apprend des* Lètres *de* GREGOIRE VII, *de la* VIE de S. ANSELME, Evèque de Lucque, & *de* DONIZON *lui-même, put, ſur ces exemples remarquables, d'autant plus aiſément concevoir le deſſein de les imiter, que la conduite & les exhortations de ſa* Mère *l'y pouvoient exciter. Nous avons vu, par le témoignage de S.* PIERRE de *DAMIEN, que la* Ducheſſe BÉATRIX *garda la* Chaſteté *dans ſon* ſecond Mariage *avec le* Duc GODEFROI LE BARBU (11). *Qui ſait ſi le* Mariage *de* MATHILDE, *célèbré ſous la condition de recevoir chés elle ſon* Mari, *ne le fut pas auſſi ſous celle d'obſerver la* Continence? *Je trouve de quoi me le perſuader très fort.* LAMBERT d'Aſchaffenbourg, *Auteur exactement contemporain, dit*, « *Qu'éloignée de ſon* Mari GODEFROI » LE BARBU, *cette* Princeſſe *menoit en quelque ſorte la vie d'une* » Veuve (12) ». *De ce genre de vie ne ſe conclut-il pas que le projet le plus digne de l'extrême piété de* MATHILDE, *étoit la convention d'une* Chaſteté perpétuelle. *Ajoutons à cette induction la certitude qu'une pareille convention fut obſervée dans le* ſecond Mariage (13). *Il en réſultera, ſi je ne me trompe, que la* Virginité *de* MATHILDE *eſt une choſe à peu près évidente. Il ne faut donc pas s'étoner ſi le* Pape PIE II, S. ANTONIN, Archevêque de Florence, & DLUGOSS, Hiſtorien Polonois, *tous également bien inſtruits de l'*Hiſtoire (14), *l'ont qualifiée de* Vierge. *Par ces raiſons, qui me paroiſſent fortes, il me ſemble certain que* MATHILDE, *avec toutes ſes autres prérogatives, a joui de celle de reſter* Vierge, *aiant été* mariée deux fois; *ce qui la couvre d'une gloire d'autant plus grande, que la multitude de ſes occupations mondaines, la licence des armes dont elle fut ſouvent obligée de ſe ſervir, & la néceſſité de laiſſer*

(10) *Præcipientes etiam ſtatuimus ut hi prædictorum Ordinum, qui eiſdem prædeceſſoribus noſtris obedientes* Caſtitatem *ſervaverint, juxta Eccleſias, quibus ordinati ſunt, ſicut oportet religioſos Clericos, ſimul manducent & dormiant, & quidquid eis ab Eccleſiis competit communiter habeant. Et rogantes monemus, ut ad apoſtolicam, communem ſcilicet vitam ſummopere pervenire ſtudeant, quatenus perfectionem cum his conſecuti, qui* centeſimo fructu *ditantur, in cœleſti patria mercantur adſcribi.*

(11) Voïès la *Note* 6 de l'*Article VI.*

(12) *Hæc vivente adhuc* Viro *ſuo, quandam* Viduitatis *ſpeciem, longiſſimis ab eo ſpatiis excluſa prætendebat.* Lamb. d'Aſchaff.

(13) V. *Art.* XVI, p. 1258.

(14) Ils l'étoient mal de celle de *Mathilde.*

des Héritiers de ſa vaſte Principauté lui rendoient la choſe plus difficile.

Tout ce que le FIORENTINI vient de dire eſt ſi frivole & ſi peu concluant, qu'on a regret que cet Ecrivain judicieux ait eu le caprice de l'écrire. Il eſt conſtant que le *ſecond Mari* de MATHILDE publia lui-même qu'il n'avoir point uſé des *droits du Mariage* avec elle. A l'égard du premier, il ne nous a point appris qu'il eût laiſſé MATHILDE *Fille.*

Quand le VILLANI, *Florentin*, dit, « Qu'elle eut un *Fils*, qui vécut » peu de jours; & que les douleurs de l'enfantement la firent réſoudre » à ne plus s'expoſer à les ſouffrir », on ne ſauroit douter qu'il ne parlât d'après une Tradition, qui ſubſiſtoit de ſon tems; & ſon témoignage eſt du moins une preuve qu'alors, dans un païs dont MATHILDE avoit été Souveraine, on ne croïoit pas qu'aiant eu *deux Maris*, elle fût morte *Pucelle.* Mais il ſe peut que le *VILLANI* n'ait rapporté qu'une fauſſe Tradition.

Ceux qui, du vivant de la *Comteſſe*, l'accuſoient d'une familiarité criminelle avec le *Pape* GREGOIRE VII, publioient ſans doute une calomnie: mais ils témoignoient au moins qu'ils n'étoient rien moins que perſuadés de ſa *rare Chaſteté.* Peut-être a-t-on droit de penſer que cette calomnie ne fut imaginée qu'en conſéquence de quelque irrégularité de conduite, par laquelle MATHILDE avoir précédemment donné priſe ſur elle.

Contentons-nous de la regarder come une PRINCESSE *guerrière*, come une HÉROÏNE, come une SOUVERAINE *ſavante dans l'Art de règner.* Généralement parlant, l'*Hiſtoire* ne comte guère la *Chaſteté* parmi les vertus de ces ſortes de *Femmes.* Réduiſons donc ce qu'on oſe ſoûtenir de la VIRGINITÉ *gardée par* MATHILDE *juſqu'à ſa mort*, à dire qu'*elle fut MARIÉE deux fois, & n'eut point d'ENFANS.*

XIX. *De la* Mort, *de la* Sépulture, *& des* Mauſolées *de la* Comteſſe MATHILDE.

JE commence cet *Article* par me parer d'une érudition que j'emprunte au MELLINI (1). BENVENUTO *d'Imola* dit, « Que MATHILDE » vécut 69 ans, & rendit très dévotement ſon eſprit à Dieu, l'an 1115, » ſiégeant ſur le Siége Apoſtolique PASCHAL II, & règnant HENRI V » (IV) ». Suivant le BIONDO, cette *Princeſſe* « mourut la même année, » conſumée de vieilleſſe ». SABELLICUS écrit la même choſe. PLATINA ne dit point en quelle année MATHILDE mourut. Il rapporte ce que les autres & ſurtout VINCENT *de Beauvais* avoient dit avant lui. Puis il ajoute, « Qu'il croit qu'elle mourut très vieille à *Mantoue*, ſans » marquer à quel âge, & qu'elle fut portée à *Saint-Benoît* de *Polirone* ». LÉANDRO ALBERTI dit, « Qu'elle mourut en 1115, âgée de 69 ans, » ſous le Pontificat de PASCHAL II & le Règne d'HENRI IV ». FRANCESCO BORSATO la fait « vivre 69 ans, & mourir en 1115 du tems » de PASCHAL II & d'HENRI IV ». JEAN NAUCLERUS, qui ſe trompe

XIX. (1) Pages 55-57.

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées *de* MATHILDE.

à l'année de la mort, la dit « morte en 1111 dans une vieilleſſe très » décrépite » ; & raconte d'après VINCENT *de Beauvais*, « Qu'elle » mourut à *Florence* dans le grand incendie qui réduiſit en cendres la » moitié de la Ville, & fit périr deux mille perſones ». Les témoignages précédens démontrent la fauſſeté de ce fait, laquelle l'eſt auſſi par JEAN VILLANI (2), qui parle ainſi de cet Incendie. *L'An de* CHRIST *M. C. XV. au Mois de Mai, le feu, qui prit au Fauxbourg de* Santo Apoſtolo, *fut ſi grand & ſi impétueux, qu'au grand domage des Citoïens il brûla la plus grande partie de la Ville. Et, dans cette même année, mourut la* Comteſſe MATHILDE. *Qui ne voit pas*, dit le MELLINI (3), *que ſi* MATHILDE *étoit morte à* Florence *& par le feu, le VILLANI l'auroit écrit ; & que, dans ce même Chapitre, dont le Titre eſt* Come le feu prit deux fois à *Florence* avec grand domage, *il n'auroit pas dit que* MATHILDE *mourut la même année que le feu, pour la première fois, prit dans notre Ville, & la conſuma : mais qu'il auroit fait entendre qu'elle périt dans cet Incendie ?..... Lui, qui* Florentin *& dans la* Chronique de Florence, *rapporte juſqu'à la moindre circonſtance de cet Incendie, auroit-il oublié de dire que* MATHILDE *fut du nombre des deux mille Perſones brûlées ; quoique cependant il ne diſe point ſpécialement qu'il y ſoit mort un ſeul Home du Peuple.* JAQUE-PHILIPPE *de Bergame*, dans ſon *Supplément des Chroniques*, écrit « Que MATHILDE mourut en 1115 ; & que les *Hiſtoriens* ; » peu d'accord entre eux, parlent diverſement de ſa *Mort* & de ſa » vie ». Selon GASPARO SARDI (4), *la Comteſſe*, âgée de 76 ans, mourut en 1113 à *Bondeno* ». Le PIGNA dit, « Qu'elle mourut, dans le même » lieu, la même année, le 24 de Juillet, âgée de 76 ans, aiant beaucoup » ſouffert à cauſe du grand froid, la nuit de la veille de Noël 1114 » qu'elle fut préſente à tout l'Office ». SIGONIUS donne auſſi 76 ans de vie à MATHILDE ; & le MELLINI comprend d'autant moins ſur quoi ces deux Auteurs avoient pu ſe fonder, qu'il avoit reçu du Monaſtère de *Polirone* divers *Mémoires* concetnant MATHILDE, dans leſquels il liſoit « Que l'an de l'Incarnation 1115, le 24 de Juillet, MATHILDE mourut » dans ſa 69e. année, qui fut la huitième de l'Empire d'HENRI IV, » PASCHAL II êtant alors *Pape*, PHILIPPE I, *Roi de France* (5) ». On ne ſe trompoit dans ces *Mémoires* qu'à l'année de l'Empire d'HENRI IV, qui ne reçut la Courone Impériale que le 13 d'Avril 1111. On comtoit donc le 24 de Juillet 1115, la ſixième année de ſon Empire. DONIZON, à qui le *MELLINI* s'en rapporte, dit, « Que MATHILDE mourut à » 69 ans, en 1115, le 24 de Juillet, veille de S. JAQUE ».

Ce dernier s'occupoit à relier ſon *Poème*, qu'il avoit intention d'aller préſenter à *MATHILDE* elle-même, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort de cette *Princeſſe*. C'eſt ce qui lui fit ajouter après le Chap. 20 du II Liv. un morceau ſéparé dont le Titre eſt : *De l'illuſtre MORT de la*

(2) Chroniq. Liv. IV, Ch. 29.
(3) Page 56.
(4) Liv. II de l'*Hiſt. de Ferrare.*
(5) *Et hæc dicens migravit ad Dominum, annô humanatæ Divinitatis milleſimo centeſimo quinto decimo, vigeſimâ quartâ die Julii, ætatis ſuæ autem anno ſexageſimo nono, qui fuit annus Imperii* Henrici V (IV) *Octavus ; in Sede Apoſtolica præſidente* Paſchale *hujus nominis* Secundo ; Philippo *hujus nominis* Primo *regente* Francorum Rege.

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées *de* MATHILDE.

mémorable Comteſſe MATHILDE. Il le commence par des regrets ſur la perte de ſon *Héroïne*, dont il achève l'éloge, qu'il avoit déja fait en partie en finiſſant ſon *Poème*; & rend comte enſuite de la dernière maladie & de la *Mort* de MATHILDE. C'eſt de lui ſeul, que nous pouvons en apprendre les détails; & c'eſt en le paraphraſant que le FIORENTINI les rapporte aſſés longuement (6). Le verbiage de DONIZON eſt difficile à rendre en *François* d'une manière ſupportable. C'eſt pourquoi je prendrai le récit de la *Mort* de MATHILDE dans le Chap. XVII de la VIE abregée de cette *Princeſſe*, imprimée à la ſuite du *Poème* de DONIZON, duquel elle eſt principalement tirée, come l'Auteur le dit lui-même en plus d'un endroit.

Lorſqu'elle ſéjournoit, dit-il, *au Bourg de* Bondeno (7), *voulant y célébrer la fête de* Noël, *ce grand Chef d'Ordre*, PONCE, Abbé de Clugni (8), *vint la voir, huit jours après être parti de* Rome. *La* Comteſſe *le reçut ſuivant ſa coûtume; &, come il célébra l'Office de* Noël (9),

(6) Liv. II, pp. 318-20.

(7) *Bondeno de' Roncori*, dans le Diocèſe de *Reggio*. Voici ce que *Muratori* dit au ſujet de ce lieu, T. V des *Hiſt. d'Ital.* p. 382, *Note* 120. *Ce lieu, dans les* Chartes *que le P.* Bacchini *produit, eſt appellé* Bundenum de Roncoris. *C'eſt, non celui, qu'on voit aujourd'hui dans le* Territoire de Ferrare *ſur la rivière de* Sculrenna (le Panaro): *mais un autre plus voiſin du Monaſtère de* Polirone. *Une* Bulle *du* Pape Luce II, *rapportée par* Ughelli, *T. V de l'*Ital. Sacr. *p.* 1607 (prem. Edit). *confirme à l'*Evêque de Reggio *la* Piève de Bondeno de Roncolis. Mathilde *mourut donc dans le Dioceſe de* Reggio. *C'eſt pourquoi* Bonſignore, Evêque *de cette Ville, l'aſſiſta à la mort. Mais voici ce qui ſe lit dans les anciènes* Annales *Mſtes.* de Modène, *qui ſeront imprimées en leur place.* L'An du Seigneur MCXV, le IX des Calendes d'Août (*le 24 de Juillet*) la très noble *Comteſſe Mathilde* mourut dans le *Comté de Modène* au lieu nomé *Bondeno du Diacre*, où, pendant qu'elle étoit au lit malade, elle fit bâtir une *Egliſe* en l'honeur de S. *Jéque*, *Apôtre*, près des murs de laquelle elle ſortit de ce monde.

(8) *Ponce de Mergueil*, ſucceſſeur de S. *Hugue*.

(9) Le *Fiorentini* dit, p. 318, « Qu'el-» le voulut ſolemniſer avec *Ponce* l'Oc-» tave de la fête de *Noël déja paſſé* » (l'Ottava del ſanctiſſimo *Natale già paſſato*). Il ne parle que d'après *Donizon*, qui dit bien clairement que ce fut la fête même de *Noël*. Voici ſes paroles.

Dum bis quarta manet Indictio, jungitur atque
Virginei partus, qui currere cœperat annus
Milleſimus Quintus Deciмus Centeſimus, illum
Natalem Chriſti *voluit celebrare* Mathildis
In quodam Pago, Bondeno *nempe vocato.*
Octavoque die Roma *veniens Pater ille*,
Religione ſuper cunctos qui maxime lucet,
Scilicet inſpector Cluniaci Ponzo *Sacerdos*
A Domina tanta ſuſceptus, ut inclytus Abbas.

Le *Fiorentini* prend *octava die* pour le *jour de l'Octave de Noël*; & l'Auteur, que je traduis, l'a pris pour le *huitième jour* que *Ponce* étoit parti de *Rome*. C'eſt le ſens que lui done le *Mellini*, puiſqu'il dit, p. 102, « Que, malgré l'extrême » froid & ſes infirmités, *Mathilde* vou-» lut aſſiſter à l'Office de la nuit de » *Noël* ». C'eſt auſſi de même que l'entend D. *Luchino*, qui, Ch. XIX, p. 40, dit, « Que *Mathilde* voulut célébrer la » fête de *Noël* avec l'*Abbé Ponce* ». Cet Auteur pourtant paroît n'être pas d'accord avec *Donizon*, qui ſemble dire que ce fut à *Bondeno*, que *Mathilde* fut préſente à l'Office de la nuit & de la matinée célébré par *Ponce*. D. *Luchino* dit au contraire que ce fut dans l'*Egliſe* de *Saint-Benoît* de *Polirone*. Je crois que la contradiction n'eſt qu'apparente. Le deſſein de *Mathilde* avoit été de paſſer les fêtes à *Bondeno*: mais l'arrivée de

elle s'y rendit, par reſpect pour Dieu, & l'entendit dévotement : mais le froid immenſe, qu'il faiſoit cette nuit, glaça tellement ſes membres & fit tant de mal à ſon corps, qu'elle garda le lit enſuite (10). *Le jour de l'*Epiphanie (11), *elle entendit la Meſſe, quoique languiſſante, & fut obligée de ſe remettre au lit. Lorſque l'*Abbé *prit congé d'elle, cette pieuſe Servante du Seigneur* (12) *lui dona des Manteaux, des Ornemens ſacrés, des Vaſes d'argent, & une Croix enrichie de pierreries. Quand le Carême fut venu, quoiqu'affoiblie par ſes infirmités, elle s'efforça de jeûner : mais les* Evêques, *qui ſe trouvoient auprès d'elle, l'en empêchèrent, & décidèrent qu'elle feroit mieux de racheter le jeûne par des aumônes. Sa maladie augmentant, elle voulut ajouter aux Biens des* Egliſes *de Dieu, & principalement de celle de* Canoſſa, *à laquelle elle dona beaucoup* (13). *Elle ordona que ſes*

l'*Abbé Ponce*, qui venoit viſiter le Monaſtère de *Polirone*, dépendance de *Clugni*, l'engagea d'aſſiſter à l'Office que le *Prélat* ne pouvoit pas ſe diſpenſer de célébrer dans l'Egliſe de *Saint-Benoît* ; & come, ainſi que *Muratori* nous l'a dit, *Bondeno* n'étoit pas loin de ce Monaſtère, elle s'y tranſporta dans l'Appartement qu'elle y avoit come Fondatrice. Au reſte, il faut obſerver que *Donizon* nous apprend ici qu'il commençoit l'Année le jour de Noël. L'*Indiction VIII*, qu'il joint à l'année 1115 commençante, fait voir qu'il s'agit de *Noël* 1114.

(10) Elle avoit eu dans le cours de 1113 une grande maladie, dont elle avoit manqué mourir ; & d'ailleurs elle étoit ſujète à la Goute. L'extrême froid, qu'elle ſouffrit, irrita cette humeur, come on l'apprend de ces Vers de *Donizon*.

Magnus licet algor ſtringeret artus,
Devote gracilis ſurgit tamen ipſa Mathildis,
Auribus intentis capiendo verba canentis.
Extenſos cantus non deſeruit ſibi gratos
Frigore percuſſa, doluit nimis illico Gutta.

Le *Fiorentini* traduit ces derniers mots par ceux-ci, *S'inaſprì la podagra.* Par un autre Vers de *Donizon*, qui ſera le premier de la *Note* 13, l'on verra que cette humeur ſe répandit dans les entrailles. Quoique *Mathilde* fût très incommodée de l'Office de la nuit, elle voulut cependant aſſiſter encore à la Meſſe du jour, qu'elle entendit avec beaucoup de peine.

Vixque die manſit Patris ad Miſſam venerandi.

D. *Luchino* dit, « Qu'elle entendit les » trois Meſſes : Que, s'étant trouvée » très mal, elle fut obligée de ſe con- » feſſer, & reçut la Communion de la » main de D. *Ubald*, ſon Chapelain ; » Qu'enſuite, étant un peu mieux, elle » retourna à *Bondeno* ». L'on peut croire que cet Ecrivain, qui n'eſt pas fort exact, n'a parlé là, que d'après d'anciens Mémoires trouvés dans les Archives de *Polirone*.

(11) L'Auteur déſigne cette fête par ces mots, *Apparitionis die.* Voici comenr *Donizon* l'indique.

Cumque dies luxit, fuit in qua tinctus in undis
Chriſtus, *& in ſtella Paganis ſe manifeſtat,*
Ac liquidos vertit latices in odore Falerni,
Præſcripti Patris manibus vix ducta Ducatrix
Audivit Miſſam, licet ægra remanſit ad ipſam.
Languida grabato redit Officio celebrato.

(12) *Pia Dei cultrix.* L'Auteur a pris cette expreſſion à *Donizon*. Ce dernier dans un endroit apoſtrophe *Mathilde* par ces paroles : *O cultrix* Chriſti.

(13) Voici ce que l'*Hiſtorien-Poète* dit à ce ſujet.

Interea languor cum non ceſſaret ab alvo
Ipſius, inde timens dedit Eccleſiis *ſua vivens.*
Amplificare ſtudens tunc Eccleſias *bene plures*
Non eſt oblita quin Eccleſiam Canuſinam.
Semper cara ſibi fuit, illius atque propinquis,
Ejus quo circa tribuit ſub jure Filinam
Egregiam Curtem, *dantem fruges ſat abunde.*

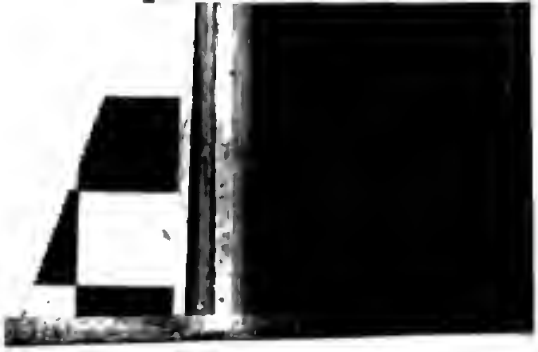

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

Esclaves, lesquels étoient en très grand nombre, seroient libres après sa mort. Elle fit aussi bâtir, devant la maison dans laquelle elle étoit au lit malade, une Eglise (14) *en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de l'Apôtre* JAQUE ZEBÉDÉE (15). *Elle l'enrichit d'Ornemens & de Terres; & l'*Evêque de Reggio *la dédia pendant qu'elle vivoit encore* (16). *Lorsqu'elle fut à l'extrémité, le même* Evêque de Reggio *lui dona le Corps du Seigneur, en lui mètant entre les mains un Crucifix. Pendant qu'elle le tenoit, & lui donoit de fréquens baisers, elle dit:* O JÉSUS-CHRIST, que j'ai toujours adoré, toujours aimé, daignés, je vous prie, me purifier des taches de mes péchés. *Ensuite, recevant le saint Sacrement, c'est à dire le Corps très respectable de* JÉSUS-CHRIST: Je vous prie, *dit-elle*, ô Vous, mon unique espérance, & mon seul refuge, daignés me recevoir pour me sauver; &, *disant ces paroles, elle alla au Seigneur, l'An de Dieu fait Home MCXV, le 24*[e]. *jour de Juillet, l'an de son âge XXXXXXIX, qui fut le huitième* (17) *de l'Empire d'*HENRI *V* (*IV*), PASCHAL *II du nom étant assis sur la Chaire Apostolique, & règnant* PHILIPPE *I*, Roi des François (18).

DONIZON dit en propres termes, come on le peut voir dans la *Note* 18, « Que MATHILDE avoit enrichi de son *Corps* le Monastère de » *Saint-Benoît* »; ce qui doit s'entendre de celui de *Polirone*. Son *Abbréviateur* n'ayant pas fait attention à cela, dit dans son XVIIIe. & dernier

Cette *Court* est aujourd'hui le *Château de Felina* dans les montagnes de *Reggio*.

(14) *Donizon* dit *Ecclesiam parvam*, une *Chapelle*. Il ajoute qu'elle fut faite en très peu de tems.. *Fuit citò facta*.

(15) *S. Jaque le Majeur.*

More suo Missam recubans audivit in ipsa.

(16) Cette circonstance est une preuve que le *Bondeno*, dont il s'agit, étoit du *Diocèse de Reggio*. Suivant *Donizon*, *Mathilde* entendoit, de son lit, la Messe que l'on disoit dans cette *Chapelle*.

(17) Il faloit, *sixième*.

(18) *Donizon* raconte ainsi la *Mort* de *Mathilde*; & l'on va voir que l'Auteur, que j'ai traduit, n'a fait que l'abreger.

Hujus, Mortales, exemplum discite tale,
Quæ Christi *vivens moriens servivit eidem;*
Sex decieſque novem vivens annos in honore,
Julius ante dies octo quàm det prope finem;
Sciiteet ante diem celebrem Jacobi Zebedæi.
Corpus et Christi, *pariterque Crucem* Crucifixi
Porrexit Præsul Reginus, *corde serenus,*
Quique Bonus-Senior *proprio sit nomine dictus.*
In manibus cujus Comitissa Mathildis *ab hujus*
Ærumna seeli, jugiter memoranda recedit.
In Cruce nam Christo *fua figens oscula, dixit:*
Te colui semper, mea nunc, rogo, crimina terge.
Accipiens Christi *Corpus venerabile, dixit:*
Semper dum vixi, Deus, hoc scis, spem tibi fixi,
Nunc in fine meo me salvans suscipe quæso.
Sic orans migrat mox hæc sapiens Comitissa.

Quoique *Donizon* n'ait aucun doute sur le salut de *Mathilde*, « il invite tout le » monde à prier pour elle. Il invoque » lui-même S. *Benoît*, parcequ'elle a- » voit aimé, même en mourant, le » Monastère de *Polirone*, qu'elle avoit » enrichi de son Corps; & le prie de » montrer à *Mathilde* les portes du » Ciel. Il prie S. *Pierre* d'ouvrir promptement ces portes à celle, qui l'avoit » fait maître de tous ses biens; S. *Ja-* » *que* de la favoriser, parce qu'elle a » souffert constamment la mort la veille » de la fête de cet *Apôtre*; S. *Appollo-* » *nius*, Patron de *Canossa*, quoiqu'elle » eût injustement dédaigné d'être, avec

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées *de* MATHILDE.

Chapitre, « Qu'il n'a point trouvé d'*Hiſtoire*, qui parle expreſſément » de la *Sépulture* de MATHILDE : Qu'on voit manifeſtement qu'elle n'eſt » pas à *Canoſſa*, puiſque l'*Auteur* de ſa *Vie*, de laquelle il a tiré tout ce » qu'il a dit, prie S. *APOLLONIUS*, Patron de *Canoſſa*, quoique » la *Comteſſe* ait injuſtement dédaigné, d'être come ceux dont elle étoit » déscendue, inhumée dans ſon Egliſe, de ne pas laiſſer de prier Dieu » qu'il lui pardone ; mais que cet Auteur ne dit pas où MATHILDE eſt » enterrée : Que cependant on montre ſon *Mauſolée* dans le Monaſtère » de *Saint-Benoît* de *Polirone* du *Diocèſe de Mantoue*, fondé par THÉ- » DALD, *Père* de BONIFACE, de qui MATHILDE avoit reçu la naiſ- » ſance ; & que l'on croit, & l'on dit que ſon *Corps* y eſt : Que c'eſt » un grand cofre d'Albâtre très blanc & très éclarant, que l'on conſerve » avec grande attention par reſpect pour la mémoire de cette *Princeſſe*». Le *Tombeau d'Albâtre*, renfermant le Corps de MATHILDE, fut placé ſur huit colones de Marbre, au côté gauche de l'Egliſe, entre la première & la ſeconde colone.

Les *Moines de Polirone* (pour témoigner leur reconnoiſſance) *à pareil jour que celui de ſon trépas*, dit D. LUCHINO (19), *diſent tout l'Office* double des Morts, *& chantent la* Meſſe *ſolemnelle & générale avec* Diacre *&* Soûdiacre, *pour le repos de ſon Ame, & de tous ſes Ancêtres &*

» ſes Ancêtres, enterrée dans l'Egliſe » de ce Saint, de ne la point mépriſer; » & parcequ'elle avoit toujours eu de » la dévorion pour ſon Egliſe, de de- » mander à Dieu qu'il lui pardone. Il » prie la *Sainte Vierge*, Mère de Dieu, » de laquelle *Mathilde* n'avoit jamais » ceſſé d'entendre l'Office le jour & » la nuit, de faire enſorte qu'elle la » voie & la ſerve dans le Ciel. Enfin » il demande à tous les Saints, à qui » la *Comteſſe* avoit toujours obéi du- » rant ſa vie, de lui procurer le repos » éternel ».

Quamquam credamus, Deus huic quod ſit miſeratus:
Ipſum nemo tamen ſit, qui non poſtulet altè,
Ut ſibi concedat Paradiſi gaudia vera.
Te, Benedicte Pater, moriens hæc curat amare,
Cœnobiumque tuum ditatur corpore cujus,
Cui prece demonſtra Cœli cognoſcere portas.
In numero major duodenario, Petre Paſtor,
Cui propriæ ſortem telluris ſubdidit omnem,
Valvas tu Regni ſibi promptè pande ſuperni.
Edidit hæc Ædem tibi, Jacobe, cumque jaceret,
Speremus quamvis, quod ob hoc ipſam bene ſancis,
Maxime cum lethum ſit paſſa tuum prope feſtum;
Ut tamen occurras ſibi poſcimus ante Tribunal.
Paſtor Apollon Mathildim ſpernere noli,
Sit licet injuſtum quod reſpuit ipſa Sepulchrum,
Quod tua fert Ædes, quo Patres ejus inherent;
Aſt Altare tuum tamen hæc coluit quia multum
Ante pium Regem veniam ſibi poſce libenter.
Virgo Maria Dei genitrix, noctiſque diei
Hæc audire tuum non deſtitit Officium, nunc
Fac ut te videat, tibi ſerviat; & ſuper æthra
Omnibus, in cœlis habitacula qui retinetis,
Paruit in terris nimis hæc in corpore verſans:
Vos ſibi nunc omnes requiei porgite ſortem.
Amen.

(19) Chap. XIX, p. 42.

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées de MATHILDE.

*Parens, de la même manière que pour la mort de l'*Abbé *de ce* Monaſtère. *A cet* Anniverſaire, *qui ſe célèbre infailliblement chaque année pour ces Ames bienfaitrices, on ajoute d'autres prières & de ſalutaires aumônes. C'eſt pourquoi le* Monaſtère, *qui n'a voulu ſe rendre en aucune manière ingrat des bienfaits qu'il a reçus, a coûtume de pratiquer une cérémonie très louable. C'eſt qu'après l'*Angelus *du Matin on ſone longtems en volée toutes les Cloches, pour avertir le monde du* Suffrage Spirituel, *qui ſe doit faire pour ces Ames bénites. C'eſt ce qui ſe fait le premier Lundi de chaque mois. Enſuite, on dit à l'Autel, auprès duquel eſt le* Tombeau *de la* Comteſſe, *la première* Meſſe *pour ſon Ame & pour celle de tous ſes* Parens *en général. Après qu'elle eſt finie, le* Portier *fait une Aumône univerſelle, ... dans laquelle il ſe diſtribue amplement & de bon cœur, pour le remède des Ames de ces Seigneurs, du pain à plus de quatre mille perſones très pauvres de l'un & de l'autre ſexe.*

Trois cens trente ans après la mort de MATHILDE, ſon *Mauſolée* fut changé de place, come on l'apprend d'un petit *Ecrit*, qui ſe lit à la ſuite de l'*Abregé de ſa Vie*, dont je viens de faire uſage, & qui ſe trouve dans differens Mſts. de cet *Abregé* (20). Cet *Ecrit* porte « Qu'en 1445, » le 9 d'Août, veille de S. *Laurent*, après les Vêpres, on tranſporta le » *Corps* de la grande & très noble *Comteſſe* MATHILDE, iſſue de Sang » Impérial, laquelle, après ſon *Père* le *Marquis* BONIFACE, & ſon *Aieul* » le *Marquis* THÉDALD, Fondateur du Monaſtère de *Saint Benoît de* » *Polirone*, avoit été la principale Bienfaitrice de ce Monaſtère: Que » ce *Corps*, placé d'abord ſur huit colones à l'entrée de l'Egliſe entre » la première & la ſeconde colone, avoit été porté plus loin contre la » muraille du même côté gauche près du *Tombeau* de S. SIMÉON (21), » parceque les colones ſurchargées du poids du *Mauſolée* ſe briſoient: » Qu'auparavant, pour s'aſſurer de la vérité, ce *Mauſolée* fut ouvert » en préſence de Dom GUI DE GONZAGUE (22), de D. EUSÈBE,

(20) *Muratori* l'a fait imprimer à la ſuite de cet *Abregé*, l'aiant trouvé dans le Mſt. d'*Eſte* dont il s'eſt ſervi. *Le Fiorentini*, Liv. II, p. 341, l'avoit précèdemment publié d'après le *Mſt.* de cette même *Vie*, qui ſe conſerve à *Lueque*.

(21) Voïés l'*Eloge* de ce S. *Simeon*, T. II, col. 4, pp. 987-95.

(22) D. *Gui de Gonzague*, *Protonotaire Apoſtolique*, étoit *Abbé Commendataire de Polirone*, lorſqu'en 1409, la Diſcipline Monaſtique étant depuis longtems abſolument déchue dans tous les Monaſtères de l'Ordre de S. *Benoît* en *Italie*, il fut mis une heureuſe Réforme dans celui de *Sainte-Juſtine de Padoue*. Cette Réforme fut bientôt embraſſée par quelques Monaſtères de *Gène*, de *Vérone*, de *Mantoue*, de *Tortone*, de *Milan*, & ſucceſſivement d'autres lieux. Ces Monaſtères formèrent un Corps ſous le nom d'*Union*, ou de *Confrérie de Sainte-Juſtine de Padoue*; & ce nom ſubſiſta juſqu'en 1504, que le *Pape Jule II* aſſocia le *Mont-Caſſin* à cette *Confrérie*, à laquelle, par conſidération pour cet ancien Chef d'Ordre, bâti par S. *Benoît* lui-même, il donna le nom de *Congrégation du Mont Caſſin, autrefois de Sainte-Juſtine de Padoue*. Elle eſt gouvernée par un *Préſident* & des *Viſiteurs*, qui ſe changent de tems en tems. Cette Réforme étant en bon train, en 1417, D. *Gui de Gonzague* aſſembla pluſieurs fois les *Moines de Polirone* pour les exhorter en Chapitre à l'embraſſer. Ses exhortations furent inutiles. Réſolu cependant de rétablir la Diſcipline dans ce Monaſtère, dont il avoit deſſein de faire relever les Bâtimens, come il fit enſuite, il prit en 1417 des meſures avec le *Préſident* & les *Viſiteurs* de la *Confrérie de Sainte-Juſtine*. En 1420, il ſe démit, en faveur

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées *de* MATHILDE.

» *Abbé du Monaſtère*, de toute la Communauté & de pluſieurs autres » Perſones: Qu'ils y virent un *Corps de Femme* entier: Que le cofre fut » refermé devant eux; & que le *Mauſolée* eſt auprès de l'*Autel de Sainte-* » *Juſtine* (23) ». D. LUCHINO le dit dans la *Chapelle de Notre-Dame* vis-à-vis celle *de Saint-Martin*; & c'eſt effectivement dans cette *Chapelle de la Vierge* que ce *Mauſolée* ſe voit encore aujourd'hui (24). Depuis ſa tranſlation en cette *Chapelle*, on y mit les *Epitaphes* ſuivantes, dont les deux premières ne paroiſſent pas être du même tems; & dont le MELLINI dit mal-à-propos, « Que, lorſqu'il écrivoit, il ne reſtoit que la

de cette *Confrérie*, du Titre & de la puiſſance ſpirituelle & temporelle d'*Abbé*, ſe réſervant toutefois le Titre de *Commendataire perpétuel*, & fit au Monaſtère une ceſſion de preſque tous les biens de la *Manſe Abbatiale*. La Réforme s'établit donc; & D. *Gui*, voïant avec quelle ferveur les *Moines*, nouvellement reçus, ſe livroient à l'obſervance de la Règle, leur en témoigna ſon contentement en 1422, en renouvellant la ceſſion faite en 1420, & faiſant une autre ceſſion de ce qui lui reſtoit des biens de la *Manſe Abbatiale*, & de tous les bâtimens renfermés dans l'enceinte des murs de l'*Abbaïe*. Mais il retint pour lui-même le Logement du *Vicaire*, en cas que les affaires de la Maiſon l'obligeaſſent de s'y tranſportér, cas pour lequel il ſe réſerva toute l'autorité de premier Supérieur, gardant en même tems pour lui ce dont on avoit fait, dans le tems du Relâchement, la *Manſe du Prévôt*.

(23) Voici ce petit Ecrit tel que *Muratori* l'a fait Imprimer. C'eſt d'après ſon édition, que j'en ai rendu compte. *Anno Domini MCCCCXLIV, Die IX Menſis Auguſti, qui eſt vigilia S.* Laurentii, *poſt Veſperas tranſlatum olim* Corpus *magnæ & nobiliſſimæ* Comitiſſæ Mathildis, *Imperialis generis, quæ fuit præcipua & ſingularis dotatrix hujus Monaſterii* S. Benedicti de Padolirone, *poſt* Patrem *ſuum* Bonifacium Marchionem, *& poſt* Avum *ſuum* Thedaldum Marchionem, *& fundatorem hujus* (*a*) *Monaſterii, quod prius ſteterat ſuper octo columnas in ingreſſu Eccleſiæ inter primam & columnam ſecundam à ſiniſtris ipſius Eccleſiæ, quoniam* (*b*) *jam pro magna* (*mole*) *ipſæ* (*c*) *columnæ octo fractæ erant: & colloeatum fuit ulterius in ſiniſtris juxtq parietem Eccleſiæ ex latere* Tumbæ *S.* Simeonis. *Aperto prius* Tumulo *ad certificationem veritatis eorum Reverendo Domino* Guidone Gonzaga (*d*), *reædificatore ipſius Monaſterii, & Domino* Euſebio Abbate *Ipſius Monaſterii, & aliis. Et comperto eodem* Corpore *Integro, unico & fœmineo, & coram eis clauſo, & eſt juxta* Altare S. Juſtinæ.

Fra *Antonio Antore*, de qui D. *Luchino* cite une *Chronique*, n'a pas cru qu'une pareille cérémonie eût du ſe paſſer ſans quelque choſe de merveilleux. D. *Luchino* dic donc, p. 47, d'après cet Auteur: *On lit qu'un Seigneur étant allé pour voir le* Corps *de* Mathilde, *tira l'Anneau qu'elle avoit au doigt, & ſur le champ devint aveugle; & qu'aiant reconnu ſa faute téméraire, il renvoïa par ſes Domeſtiques l'Anneau, qu'il avoit inconſidérément pris, & que la vue, qu'll avoit perdue, lui fut rendue miraculeuſement.*

(24) D. *Luchino* dit, à la ſuite de ce que j'ai traduit dans la *Note* précédente: *Que notre très célèbre* Comteſſe *ait été miſe dans un autre* Tombeau, *plus ou moins honorable que celui qui ſe voit aujourd'hui, c'eſt ce que je n'ai pu trouver juſqu'à préſent dans aucun Auteur. On lit ſeulement dans les* Vies des Papes, *que* Gui de Gonzague, *faiſant rebâtir le Monaſtère après la Réforme, plaça* Mathilde *dans un lieu plus honorable: mais l'Auteur ne dit pas qu'il changea le* Tombeau. *Cette Bienfaitrice du Monaſtère ſe voit aujourd'hui dans l'*Egliſe de Saint-Benoît, *en la* Chapelle de Notre-Dame *vis-à-vis celle de* Saint-Martin.

(*a*) Le *Fiorentini* dit, *ipſius.*

(*b*) *Quod prius ſteterat ſuper octo columnas in ingreſſu Eccleſiæ à ſiniſtris inte primam columnam & ſecundam ipſius Eccleſiæ, quoniam.* Copie du *Florentini.*

(*c*) *Jam pro magna parte ipſæ.* Ibid.

(*d*) Guidone de Gonſaga. *Ibid.*

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées de MATHILDE.

» troiſième (25) ». D. LUCHINO dit (26) « Que celle-ci ſe liſoit ſur un petit marbre près du *Tombeau* ».

QUÆ meruit clara MATHILDIS *nomina, vide:*
Pro qua (27) Pontifici *reddita* Roma *fuit.*
Et tunc diſpoſuit turmas invicta Virago
Qualis Amazonides *PENTESILEA* (28) *ſolet.*
Qua nunquam ſævi per tot diſcrimina belli
MARS potuit veri vincere jura DEI (29).
Hoc igitur tanto belli defuncta labore,
Hoc niveo tandem marmore clauſa jacet (30).

TRADUCTION LIBRE.

DE quelle gloire, ô Ciel! MATHILDE *s'eſt comblée!*
Au Pape *elle rendit* Rome *& tous ſes Etats.*
Cette HÉROÏNE *alors, come* PENTHÉSILÉE,
Elle-même au combat conduiſit ſes Soldats.
Par tout & toujours invincible,
Au milieu des dangers d'une Guerre terrible,
Elle ſauva les droits de l'Egliſe *& de* Dieu.
Après avoir enfin terminé cette Guerre,
Qui de maux inonda la Terre,
Elle repoſe dans ce lieu.

D. LUCHINO dit (31), « Que cette autre *Epitaphe* ſe lit ſur le » *Tombeau* même ».

UT genere & (32) forma & Regno prædivite, ſic &
Virtutum (33) *meritis, pietatiſque inclyta laude,*
Hoc ſua, dum vitæ immortali reſtituantur,
Oſſa adſervari voluit MATHILDA Sepulchro (34).

(25) Page 103. (26) P. 47.

(27) J'ai ſous les yeux les trois *Epitaphes* dans les Ouvrages du *Mellini*, de D. *Luchino*, du *Fiorentini*, & du *Contelori*. Par tout il y a *Pro qua*. L'*Hiſtoire de Polirone* du P. *Baechini* met de même. Il faudroit cependant *Per quam*.

(28) Les Copies de D. *Luchino* & du *Contelori* diſent *Pantaſilea*.

(29) *Mars* paroît ici fort mal-à-propos. Mais dans le tems, où cette *Epitaphe* put être compoſée, on ne croioit pas qu'il fût indécent d'aſſocier les faux Dieux au vrai Dieu.

(30) Voici la Traduction litérale de ces Vers. *Voïés quels illuſtres titres a mérités* Mathilde *par qui* Rome *fut rendue au* Souverain Pontife. *Alors cette invincible Héroïne conduiſit ſes Troupes au combat, ainſi que l'*Amazone Penthéſilée *avoit coûtume. Elle empêcha que, parmi tant de dangers d'une cruelle guerre,* Mars *pût l'emporter ſur les droits du vrai* Dieu. *Délivrée des grandes fatigues de la guerre, elle gît enfin renfermée dans ce marbre blanc.*

(31) Page 46.

(32) Le *Fiorentini* met *ut* au lieu d'*&*.

(33) Le *Mellini* & le *Fiorentini* ont *Virtutem*. Le *Contelori* met *Virtute*.

(34) Traduction litérale. *Non moins illuſtre par le mérite des vertus & la gloire de ſa piété, que par ſon origine, ſa beauté, & la grandeur de ſes Etats,* Mathilde *a voulu que ſes os, en attendant qu'ils reprènent une vie immortelle, fuſſent conſervés dans ce* Tombeau.

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées *de* MATHILDE.

TRADUCTION LIBRE.

Si célèbre par ſa naiſſance,
Sa beauté, ſa vaſte puiſſance,
La pieuſe MATHILDE *a ſu l'être encor plus*
Par le nombre de ſes vertus;
Et, par ſon ordre, ici ſa dépouille mortelle
Attend qu'elle renaiſſe à la vie éternelle.

Il eſt parlé ci-deſſus (35), d'après D. LUCHINO, du *Portrait* de MATHILDE, & de la *Copie* qu'il en avoit obtenue. Il dit (36) « Que, » cette *Copie* aiant été placée dans l'*Egliſe de Polirone* près du *Tom-* » *beau* de cette *Princeſſe*, on mit au deſſous ce *Diſtique*.

STIRPE, Opibus, Forma, Geſtis & Nomine quondam
Inclyta MATHILDIS *hic jacet Aſtra tenens* (37).

TRADUCTION LIBRE.

Ci gît qui dut nom immortel
A ſes appas, à ſa naiſſance,
A ſes hauts faits, à ſa puiſſance,
MATHILDE, dont l'Ame eſt au Ciel.

Nous avons vu (38) que l'*Inſcription* du *Mauſolée* de la *Ducheſſe* *BÉATRIX* à *Piſe*, lue ſans attention, ou mal entendue, avoit fait croire à quelques-uns que c'étoit celui de la *Comteſſe* MATHILDE. Cette erreur, quoique le *MELLINI* l'eût combatue, n'avoit pas laiſſé de s'établir ſi bien, que le plus grand nombre des *Toſcans* continuèrent de ſoûtenir avec opiniâtreté que le *Corps* de MATHILDE étoit dans la *Cathédrale de Piſe*, & non à *Saint-Benoît de Polirone*. C'étoit le ſujet d'une diſpute aſſés vive entre eux & les *Mantouans*, lorſqu'en 1613 le *Grand Duc de Toſcane* envoïa, ſous la conduite du *Prince* FRANÇOIS DE MEDICIS, quatorze mille homes au ſecours du *Duc de Mantoue*, alors en guerre pour le *Duché de Montferrat* avec le *Duc de Savoie*. Cette Armée, dans laquelle beaucoup de grands Seigneurs d'*Italie* ſervoient, campa dans le voiſinage de *Polirone*. FERDINAND, *Duc de Mantoue* & *de Montferrat*, alors *Cardinal*, choiſit ce moment pour détruire la fauſſe tradition des *Piſans*. Il chargea SCIPIONE PASQUALI, *Protonotaire Apoſtolique*, depuis *Evêque de Caſal*, de ſe tranſporter à *Polirone*, & de conſtater, en préſence de Témoins, par un *Procès verbal*, tout ce qui pouvoit certifier que MATHILDE avoit ſa *Sépulture* dans cette Egliſe. Le

(35) Art. XVII. (36) Page 46.
(37) Traduction litérale. *Autrefois illuſtre par ſon origine, ſes richeſſes, ſa beauté, ſes actions & ſa réputation, Mathilde, qui maintenant eſt dans le Ciel, repoſe ici.*

Le mot *Opes*, ſurtout quand il s'agit des *Souverains*, ne ſignifie pas moins *Puiſſance* que *Richeſſes*, parce que les *Richeſſes* font une grande partie de leur *Puiſſance*.
(38) *Article XI*, p. 1230.

tems, l'âge du Monument, le Portrait de la *Comteſſe*, ſes Armes ou Deviſes, les Mémoires mſts. du Monaſtère, tout fut ſoûmis à l'examen; &, pour que l'on ne pût rien objecter, le *Tombeau* fut ouvert, & le *Corps* qu'il renfermoit fut viſité. La *Sépulture* de MATHILDE à *Polirone* fut rendue pour toujours indubitable par un *Procès verbal*, qui fut ſigné du *Prince* FRANÇOIS DE MEDICIS, de BLAISE CAPIZUCCHI, *Général des Armes de Toſcane*, du *Marquis* FRANÇOIS MALESPINA, du *Comte* MARC-ANTOINE MALVEZI, de pluſieurs *Religieux* du Monaſtère, & d'autres Témoins, du nombre deſquels étoit l'*Hiſtorien*, qui me fournit ce détail (39), & qui dit, « Qu'il fut préſent à tout, qu'il vit » & roucha ce qui faiſoit le ſujet de la diſpute, & qu'il fut un des Té» moins qui prêtèrent ſerment (40) ». Le *Duc de Mantoue* fit graver ſur une plaque de plomb une *Inſcription*, qui porte d'une manière aſſés embrouillée, « Que le 18 de Juin 1613, par les ſoins & la piété du Sé» réniſſime FERDINAND, *Cardinal-Diacre de la Sainte Egliſe Romaine*, » *VIe Duc de Mantoue* & *IVe de Montferrat*, qui fit ce que les *Pon*» *tifes Romains*, héritiers de la *Comteſſe* MATHILDE auroient du faire, la » querèle qui ſubſiſtoit fut terminée par le *Procès verbal* que SCIPIONE, » PASQUALI, *Protonotaire Apoſtolique*, dreſſa de la reconnoiſſance, faite » en préſence des plus grands Seigneurs d'*Italie*, du *Corps* de cette » *grande Comteſſe* qui, lorſque ſa *Maiſon* ſubſiſtoit encore, avoit, il y » avoit plus de 500 ans (41), par un *Teſtament* inofficieux (42), » augmenté la puiſſance de Rome, & privé de ſes biens la *Ligne* des » GONZAGUES, *Marquis de Mantoue* (43) ».

Mais le *Corps* de MATHILDE n'étoit pas encore à la fin de ſes avantures. Il appartenoit à l'imagination exaltée d'un *Pape Poète*, dont la Lire avoit célébré cette *Comteſſe*, de vouloir, 517 ans après ſa *Mort*, lui

(39) *Antoine Poſſevin* le Jeune, *Hiſt. des Gonzagues*, Liv. I, p. 95.

(40) Voïés la *Note* 43, 2°.

(41) Il faloit *près de* 500 *ans*. *Mathilde* étant morte en 1115, le 24 de Juillet, il n'y avoit pas encore, le 18 de Juin 1613, tout à fait 498 ans.

(42) C'étoit *Donation*, qu'il faloit dire, & non pas *Teſtament*.

(43) 1°. C'étoit la chimère de la *Maiſon de Gonzague*, de ſe prétendre une *Branche* de celle de la *Comteſſe Mathilde*. Des *Hiſtoriens* & des *Généalogiſtes*, vocés à la Flatetie, ont débité bien des menſonges, pour doner à cette prétention une apparence de vérité.

2°. Voici le reçit de l'Hiſtorien, que j'ai cité. *Sors ambages expedivit ſalutis* 1613, *eum* Magni Hetruriæ Ducis *exercitus* Montferrateuſe *ſubſidium pro ſuo Domino agitans, eo loci in* Mantuano agro *conſediſſet. Quatuordecim hominum millia*, Franciſci Principis Hetruſci *ductu, inerant; mixtique totius* Italiæ Proceres, *quos ſuorum* Principum *amor & belli ſtudium in* Sabaudium *turbantem compoſita rapuerant. Noverat* Ferdinandus Mantuæ *ac* Montisferrati Dux, *tunc* Cardinalis, *falſam apud* Piſanos *traditionem, & ſpes inanes. Et ne amicus Populus diutius luderetur, Subditi extra litem eſſent*, Scipionem Paſqualium, Protonotarium Apoſtolicum, *nunc in meritorum partem electum* Caſalenſem Epiſcopum, *eò delegavit, juſſum collatis quæcumque fidem vero poſſent adſtruere, publicas additis teſtibus tabulas formare. Tempus, ætas, effigies, inſignia, M. tradita monumenta in cenſuram ivere. Nec fuit quod objiceretur: tractatum* Corpus, *denique celebri recognitione futuro ſæculorum decreſui proviſum. Additi certiſſimæ fidei teſtes* Princeps *ipſe* Franciſcus Medices, Exercituum Tuſcorum Imperator Blaſius Capizucca, Marchio Franciſcus Maleſpina, Comes Marcus Antonius Malvezus, *& præter nonnullos nobilis illius Cœnobii Alumnos*,

XIX. Mort, Sépulture, Mauſolées *de* MATHILDE.

procurer une *Sépulture* plus honorable. Ecoutons le CONTÉLORI (44). *Notre Très Saint Seigneur URBAIN VIII, ſe rappellant les bienfaits que l'*Egliſe Romaine *avoit reçus de* MATHILDE, *chargea D. JOSEPH DE MANTOUE*, Moine de Saint-Benoît (de Polirone), *depuis* Evêque de Terni, *de tirer le* Corps *de* MATHILDE *du Monaſtère de* Mantoue (45), *& de l'apporter ſurement & décemment à* Rome. *D. JOSEPH obéit. Il apporta le* Corps *à* Rome, *étant accompagné de quelques* Moines; *&, le 26 de Septembre* 1632, *il le remit, enfermé dans une Caiſſe, & reconnu, à l'Eminentiſſime* Cardinal FRANÇOIS BARBERIN, *qui le fit garder dans le* Château Saint-Ange, *juſqu'à ce que l'on eût élevé, dans la* Baſilique du Vatican, *un* Mauſolée *d'un très beau marbre blanc, orné de diverſes Figures en relief. Quand l'Ouvrage fut achevé, la Caiſſe, où le* Corps *avoit été renfermé ſous pluſieurs ſceaux, fut rapportée au* Palais du Vatican; *& le 10 de Mars* 1635, *il en fut fait une ſeconde ouverture, à laquelle je fus préſent. Le* Corps *étoit grand, & tous les os en étoient entiers. Il fut mis, revêtu d'une robe de ſoie, dans un* Cercueil de Cuivre, *aiant deſſus une* Inſcription *datée de l'année* 1635; *& l'Eminentiſſime* Cardinal BARBERIN, Vicechancelier de la Sainte Egliſe Romaine, & Prêtre *du Titre de* Saint-Laurent in Damaſo, *l'accompagnant, il fut porté dans le* Mauſolée, *qui ſe voit, à droite de la même* Baſilique du Vatican, *auprès de la* Chapelle *où l'on a coûtume de conſerver le très Saint Sacrement* de l'Euchariſtie. *On lit en dehors ſur le Marbre:*

URBANUS VIII. PONT. MAX.
COMITISSÆ MATHILDI VIRILIS ANIMI FŒMINÆ,
SEDIS APOSTOLICÆ PROPUGNATRICI,
PIETATE INSIGNI, LIBERALITATE CELEBERRIMÆ,
HUC EX MANTUANO SANCTI BENEDICTI CŒNOBIO
TRANSLATIS OSSIBUS
GRATUS ÆTERNÆ LAUDIS PROMERITUM MON. POS.
ANNO M. DC. XXXV.

(L'An 1635, URBAIN VIII, *Souverain Pontife*, conſacra par reconnoiſſance ce Monument de louange éternelle ſi bien mérité à la *Comteſſe* MATHILDE, Femme d'un courage mâle, Protectrice du Siége Apoſtolique, illuſtre par ſa Piété, très célèbre par ſa libéralité, de laquelle les *Os* avoient été tranſportés ici du Monaſtère de *Saint-Benoît* près de *Mantoue*).

vulgus promiſcuum. Ipſe eum his curis totus intenderem, & contrectavi quod ambigebatur, & teſtis juratus interfui. Dux ipſe ſpecioſo Titulo pietatem teſtatus, ut tota æternitate rei fides eſſet, lamina plumbea ſeriem ſic complexus eſt. Magna illa *Comitiſſa Mathildis*; quæ integra etiamnum *Domo* ſua, *Gonzagorum Mantuæ Marchionum*, quingenteſimum ante annum, ſeriem, inofficioſe teſtara, auctaque *Romanæ Sedis* potentiâ cluſit, diù ambigua *Procerum Italiæ* teſtimoniis recognita, *Scipione Paſqualio Protonotario Apoſtolico* in tabulas referente, Sereniſſimi *Ferdinandi, S. R. E. Diaconi Cardinalis, Mantuæ VI & Montiſferrati IV Ducis* ſtudio, & pietate uſurpata quæ *Romanos Pontifices* Hæredes ſpectabat, ſic componitur. Chriſtianæ ſalutis 1613, Junii 18.

(44) Chap. VII, p. 28.

(45) C'eſt à dire de *Polirone*.

XX. Donation, & Succeſſion *de* MATHILDE.

mains du Pape GREGOIRE VII, *on voit qu'elle* done de nouveau, *pour le remède de ſon Ame & de celles de ſes Parens*, ce qu'elle avoit en propre, *tant* en deçà *qu'*au delà des Monts, *avec* ce qu'elle pouroit acquérir; *& qu'elle fit ce* SECOND ACTE, parcequ'on ne retrouvoit pas le PREMIER, & qu'elle craignoit pour cette raiſon que ſa DONATION n'eût pas l'effet, qu'elle deſiroit.

Depuis la mort de ſon ſaint Conſeiller ANSELME (2), MATHILDE *avoit deſiré longtems*, dit le FIORENTINI (3), *d'avoir auprès d'elle un* Prélat, *dont la prudence & la ſainteté fûſſent égales à celles de cet* Evêque; *&, cette année* (1102), *elle avoit obtenu du* Pape *d'être aſſiſtée des conſeils de* BERNARD, Abbé de Vallombreuſe, & Prêtre-Cardinal, *aujourd'hui comté par l'*Egliſe *au nombre des* Saints. *Envoïé* Légat en Lombardie *par le* Pape, *il fut reçu de la* Comteſſe *avec l'affection, qu'elle avoit pour les* Miniſtres de l'Egliſe & de Dieu. *Avant toutes choſes*, craignant que l'ACTE de la DONATION, qu'elle avoit faite à S. PIERRE dès le tems de GREGOIRE VII, ne fût égaré, *elle* ratifia *cette* DONATION en entier *entre les mains du même* Cardinal; *& voulut que la mémoire en fût* renouvellée *par un* Acte ſolemnel, *paſſé le 17 de Novembre à* Canoſſa.

Le Pape PASCHAL *avoit envoïé*, dit MURATORI ſous l'année 1102 (4), *pour* Légat (5) & Vicaire, *réſident près de la* Comteſſe MATHILDE, BERNARD, Abbé de Vallombreuſe & Cardinal-Prêtre de la Sainte Egliſe Romaine, *Home d'une prudence & d'une probité rares. L'une des principales Affaires, qu'il eut à traiter avec la* Comteſſe, *fut d'obtenir le* Renouvellement de la DONATION de tous ſes BIENS à l'EGLISE ROMAINE (6). *Elle les avoit* donés *à cette* Egliſe *dès le* Pontificat *de* GREGOIRE VII: *mais, pendant les grands troubles ſurvenus depuis, l'*ACTE de DONATION s'étoit égaré. *C'eſt pourquoi* MATHILDE, *étant au Château de* Canoſſa, *le 17 de Novembre de la préſente année*, confirma & renouvella, *par les mains de* BERNARD, Cardinal & Légat de l'Egliſe Romaine (7), *à cette même* Egliſe *la* DONATION de tous ſes BIENS, *tant* poſsédés *qu'*à poſsèder, *& tant* en deça *qu'*au delà des Monts.

Rome avoit donc perdu l'ACTE *de la* DONATION *de* MATHILDE, ou peut-être, pour des raiſons qu'elle n'a pas voulu nous apprendre, elle avoit réſolu de ne le jamais laiſſer voir. Il falut que MATHILDE en fît un autre. DONIZON nous a conſervé ce *Second* ACTE à la ſuite de ſon *Poème*; & je crois qu'il n'eſt pas inutile de le rapporter ici. J'y joins une Traduction litérale, auſſi fidèle que celle d'un pareil *Acte* le peut être (8).

(2) Evêque de Lucque.
(3) Liv. II, p. 285.
(4) Annal. d'Ital. T. VI, p. 338.
(5) *L'Italien* dit *Nunzio*: mais l'Auteur emploie quelquefois ce mot pour *Legato*.
(6) Il faut faire attention à la manière dont le *Renouvellement* de la *Donation* de *Mathilde* eſt annoncé par *Muratori*.
(7) Ce ſont les propres termes de l'*Acte*, que *Muratori* rapporte. *Per manum* Bernardi Cardinalis *& Legati ejuſdem* Eccleſiæ Romanæ.
(8) Les *Notes* ſeront indiquées dans le *Texte Latin* par des *Lètres*, & dans la *Traduction* par des *Chifres*: mais elles ſeront pêle-mêle au bas de la page à meſure qu'elles ſe préſenteront.

XX. Donation & Succeſſion de MATHILDE.

CHARTULA

COMITISSÆ MATHILDIS

Super conceſſione Bonorum ſuorum Romanæ Eccleſiæ.

IN nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Anno ab Incarnatione Domini Noſtri JESU CHRISTI MCII, quinto decimo die Kal. Decembris, Indictione decima. Tempore Domni GREGORII SEPTIMI *Papæ*, in *Lateranenſi Palatio*, in *Capella Sanctæ Crucis*, in præſentia CENCII FRANGIPANE, GRATIANI, CENCII FRANCULINI, & ALBERICI *de* PETRO LEONE, & BENINCASA, & *Fratris* ejus UBERTI *de Thuſcia*, & aliorum plurium. Ego MATHILDIS, Dei gratia *Comitiſſa*, pro remedio animæ meæ, & parentum meorum *dedi*, & *obtuli Eccleſiæ Sancti* Petri, per *interventum* Domini GREGORII *Papæ VII*, *omnia bona mea jure proprietario*, tàm *quæ tunc habueram*, quàm *quæ in antea acquiſitura eram*, ſive *jure ſucceſſionis* ſive *alio quocumque jure ad me pertinent*, & tàm *ea*, *quæ ex hac parte montium habebam*, quàm *illa*, *quæ in ultramontis partibus ad me pertinere videbantur*, *omnia*, ſicut dictum eſt, per *manum* Domni GREGORII VII *Papæ*, *Romanæ Eccleſiæ dedi*, & *tradidi*, & *Chartulam* inde fieri rogavi. Sed *quia* CHARTULA *nuſquam apparet*, & (a) *timeo ne* DONATIO, & OBLATIO *mea in dubium revocetur*. Ideo Ego, quæ ſupra *Comitiſſa* MATHILDA, *iterum* à preſenti die *dono* & *offero* eidem *Romanæ Eccleſiæ* per *manum* BERNARDI *Cardinalis*, & *Legati* ejuſdem *Romanæ Eccleſiæ*, ſicut in illo tempore *dedi* per *manum* Domni GREGORII,

ACTE

de la COMTESSE MATHILDE

ſur la conceſſion de tous ſes Biens à l'*Egliſe Romaine*.

AU nom de la Sainte & Individuelle Trinité. L'An de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST 1102, *le XVe jour des Calendes de Décembre* (9), *Indiction* 10e. *Du tems du Seigneur* GREGOIRE VII Pape, *au* Palais de Latran, *dans la* Chapelle de Sainte-Croix, *en préſence de* CENCIO FRANGIPANE, *de* GRAZIANO, *de* CENCIO FRANCOLINI, *d'*ALBERICO di PIETRO LEONE *& de* BENINCASA, *& de ſon* Frère UBERTO da Toſcana, *& de pluſieurs autres. Je* MATHILDE, *par la grace de Dieu*, Comteſſe, *ai*, *pour le remède de mon Ame*, *& de celles de mes Parens*, doné & offert *à* l'Egliſe de Saint-Pierre, *par* l'intervention *du Seigneur* Pape GREGOIRE VII, tous mes Biens par Droit de Propriété, *tant* ceux que j'avois alors, *que* ceux que j'acquèrerois dans la ſuite, & qui m'appartiendroient, *ſoit* par Droit de Succeſſion, *ſoit* par autre Droit quelconque; & *tant* ceux que j'avois de ce côté des Monts, *que* ceux qui paroiſſoient m'appartenir dans les Parties ultramontaines, *je les ai* tous, *come il a été dit*, donés & livrés *par la* main *du Seigneur* Pape GREGOIRE VII, *à* l'Egliſe Romaine, *& j'ai demandé qu'il en fût fait un* Acte. *Mais*, *come cet* ACTE ne paroît nulle part, je crains que ma DONATION & mon OFFRANDE ne ſoient révoquées en doute. *C'eſt pourquoi Je* Comteſſe MATHILDE *ci-deſſus*, de rechef, *de ce préſent jour*, *pour la merci & le repos de mon Ame & de celles de mes*

(9) Le 17 de Novembre.

(a) Cet *&* eſt inutile au ſens; & peut-être vient-il du Copiſte. Je le ſupprime dans la Traduction.

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

omnia bona mea, tam *quæ nunc habeo*, quam *quæ in poſterum*, Deo propitio, *acquiſitura ſum*, & tam *ea, quæ ex hac parte montium*, quam (*b*) *in ultramontanis partibus habeo*, quam (*c*) *quæ in poſterum*, Deo propitio, *acquiſitura ſum* (*d*) *alio quocumque jure*, pro mercede & remedio animæ meæ, & parentum meorum. Quæ autem iſta *mea bona juris mei* ſuperius dicta, unà cum *acceſſionibus*, ſeu cum *ſuperioribus* & *inferioribus ſuorum* (*e*), qualiter ſupra legavi (*f*) *in integrum*, ab ea die, in eadem *Eccleſia dono*, & *offero*, & per præſentem *chartulam offerſionis*, ibidem *habendam* (*g*) *confirmo*. Inſuper per *cultellum*, *feſtucam nodatam*, *gantonem* (*h*), & *vaſcionem* (*i*) *terræ*, atque *ramum arboris* (*k*), & me exinde foras expuli, guarpivi, & abſentem me feci, & à parte ipſius *Eccleſiæ* habendam (*l*) reliqui ad faciendum exinde pars ipſius *Eccleſiæ* dederit à preſenti die quidquid voluerit (*m*), ſine omni mea, & hæredum, ac prohæredum meorum contradictione. Si quid vero (quod futurum eſſe

Parens, done & offre *à la même* Egliſe Romaine *par la main de* BERNARD, Cardinal & Légat de la *même* Egliſe Romaine, *come je les ai donés dans ce tems-là par la main du Seigneur* GREGOIRE, tous mes Biens, *tant* ceux que j'ai préſentement, *que* ceux que j'acquerrai dans la ſuite, *par la faveur de Dieu*, & *tant* ceux de ce côté des Monts, *que* ceux que j'ai & que j'acquerrai dans la ſuite, *par la faveur de Dieu*, dans les Parties ultramontaines, *ou* par Droit de Succeſſion, *ou* par autre Droit quelconque. *Or ces* miens Biens de mon Droit (10), *dits ci-deſſus avec leurs* Accroiſſemens & *leurs* Circonſtances & Dépendances, *come on lit ci-deſſus*, *je les* done & offre en entier, *de ce jour*, *à la même* Egliſe, & *par le préſent* Acte d'Offrande *je les lui* confirme à avoir. *De plus* (11), *je les ai* livrés *par le moïen d'un* Coutre, *d'un* Brin de Paille noué, *d'un* Gant, *d'un* Gazon de terre, & *d'une* Branche d'Arbre; & *je m'en ſuis miſe dehors*, *j'en ai déguerpi*, & *m'en ſuis faite abſente*; & *je les ai laiſſés* à avoir *à la Partie*

(*b*) Il faudroit là un *quæ*, que le *Notaire* peut avoir oublié.

(*c*) Ce *quam*, mal-adreſſe du *Notaire*, ou faute de Copiſte, me paroît tenir la place d'*&*. Je traduis en conſéquence.

(*d*) Guidé par le début de l'*Acte*, je ſupplée, en traduiſant, *ſeu jure ſucceſſionis*, *ſeu*, que le Copiſte a ſans doute oublié.

(*e*) Je me ſuis conformé, pour traduire *ſuperioribus & inferioribus*, à notre uſage, en diſant *Circonſtances & Dépendances*. Je n'aurois pu rendre les deux mots Latins que par un détail inutile ici.

(*f*) Il faut lire *qualiter ſupra legitur*. C'étoit alors une Formule vulgairement uſitée. *Muratori*.

(*g*) Il faut *habendum*, Formule alors emploïée par les *Notaires* dans ces ſortes d'*Actes*. Muratori.

(10) C'eſt à dire, *m'appartenant par Droit de Propriété*.

(*h*) *Guantonem* c'eſt à dire *Chirotecam* (Gant). *Leibn.*

(*i*) Liſés *Gwaſcionem*, ou *Gwaſionem*, c'eſt à dire *Ceſpitem* (Gazon). *Leibn.*

(*k*) Il manque *tradidi*, ou quelque mot ſemblable. *Leibn.*

(*l*) *Habendam*. Leibn. *Habendum*. V. *Not. g*.

(11) Formalité de la *Loi Salique*, qui vouloit que la tradition de la choſe donée ou vendue ſe fît par la tradition des Simboles només ici.

(*m*) *Ad faciendum pars ipſius Eccleſiæ... quidquid voluerit*, barbarement pour *ut faciat pars ipſius Eccleſiæ... quidquid voluerit*. Le mot *dederit* paroît ſuperflu. *Mur.*

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

non credo) ſive ego *Comitiſſa* MATHILDA, quod abſit, aut ullus de hæredibus, ac prohæredibus meis, ſeu quælibet oppoſita perſona, contra hanc *Chartulam* quandoque *offerſionis* ire, agere tentaverimus, aut tam (*n*) per quodvis ingenium infringere quæſierimus, tunc inferamus ad illam partem, contra quam litem intulerimus, mulctam, quod eſt pœna auri optimi libras mille, argenti pondera quatuor millia, & quo (*o*) reperierimus, vindicare non valeamus: ſed præſens hæc *Chartula offerſionis* omnibus temporibus firma permaneat, atque perſiſtat; & *pergamena* cum *atramentario* de terra levavi, *paginæ* GUIDONIS Notarii (*p*) tradidi, & ſcribere rogavi. In qua ſubter confirmans *teſtibus* obtuli roborandam. Actum *Canuſiæ* feliciter, MATHILDIS, *Dei gratia, ſi quid eſt*, in hac *Charta* à me facta, &c.

Ego ARDERICUS Judex *interfui &c.*

Ego UBALDUS Judex *interfui &c.*

✠ *Signum Manu* ATTONIS *de* Monte Baranzonis & BONVICINI de Canuſia *rogati teſtes.*

Ego GUIDO Notarius Palatii, *Scriptor hujus* Chartulæ offerſionis *poſt traditam complevi, & dedi, &c.*

de la même Egliſe *pour en faire enſuite, de ce jour, tout ce qu'elle voudra, ſans aucune contradiction de ma part, & de celle de mes Héritiers, ou de ceux qui tiendront leur place. Mais, ſi* (*ce qui ne ſera pas à ce que je crois*) *ou moi* Comteſſe MATHILDE, *ce qui ne ſoit pas, ou aucun de mes Héritiers & de ceux qui tiendront leur place, ou tout autre Perſone qui ſe préſentera, nous tentions quelque jour d'aller, d'agir contre cet* Acte d'Offrande, *ou de l'enfraindre par quelque moïen que ce fût, qu'alors nous donions à la Partie contre qui nous aurions dans la ſuite intenté procès une Amande, ce qui eſt la peine de mille livres d'or très fin, & de quatre mille livres d'argent; & que nous ne puiſſions pas revendiquer ce que nous aurons répété: mais que cet* Acte d'Offrande *demeure & perſiſte ferme dans tous les tems. Et j'ai levé de terre le* Parchemin *avec l'*Encrier (12), *& j'ai doné la* Feuille *à* GUI Notaire, *& je l'ai prié d'écrire. Laquelle* Feuille, *que je confirme ci-deſſous, j'ai préſentée aux* Témoins (13) *pour qu'ils la fortifient* (par leur Signature). *Fait heureuſement à* Canoſſa. MATHILDE, *ſi, par la grace de Dieu, elle eſt quelque choſe, à cet* Acte *fait par moi &c.*

Je ALBÉRIC *Juge* ai été préſent &c.

Je UBALD *Juge* ai été préſent &c.

✠ Marque de la Main d'ATTON *de Monte-Baranzone*, & de BONVICINO *de Canoſſa*, Témoins priés.

Je GUI, *Notaire du Palais*, Ecrivain de cet *Acte*, après qu'il m'a été remis, je l'ai complété, & j'ai doné &c.

La manière, dont on a vu que MURATORI s'y prend pour annoncer

(*n*) *Leibnitz* corrige *etiam*; & *Muratori* ſubſtitue *eam*, parceque ce mot ſe trouve dans les autres *Chartes* du même genre.

(*o*) *Quod* Leib.

(*p*) *Paginam Guidoni* Notario. *Muratori.*

(12) Formalité, ſuivant la *Loi Salique*, pour la rédaction de l'*Acte*.

(13) Par la *Loi Salique*, il devoit intervenir à chaque *Acte* au moins *quatre témoins*, qui ſouſcriviſſent.

ce RENOUVELLEMENT *de la* DONATION *de* MATHILDE, fait aſſés entendre qu'il a penſé que c'étoit l'effet d'une manœuvre de la *Cour de Rome ;* & m'autoriſe en quelque ſorte à dire que ce ne fut pas l'ouvrage de la Bone-foi.

Le début dit « Qu'au tems de GREGOIRE VII, MATHILDE avoit, au » *Palais de Latran*, dans la *Chapelle de Sainte-Croix*, en préſence des » *Barons Romains* qu'il nome, fait, par les mains de GREGOIRE, » à l'*Egliſe Romaine* une *Donation* de *tous ſes Biens préſens & à* » *venir* ». Cette *Donation*, faite en 1077, ne nous eſt, à proprement parler, connue que par DONIZON ; car ce qu'en dit PIERRE DIACRE, dont l'inexactitude eſt généralement reconnue, ne peut guère avoir d'autorité que pour la date. DONIZON, Liv. II, Chap. I, parle du premier voïage d'HENRI III en *Italie*, & du ſéjour que GREGOIRE VII faiſoit alors en *Lombardie*, prêt à paſſer en *Allemagne*. Il raconte la reconciliation du *Prince* & du *Pontife* faite à *Canoſſa*, principalement par l'entremiſe de MATHILDE. Il dit, « Qu'enſuite le *Roi*, ſous prétexte d'une » conférence, voulut faire priſoniers le *Pape* & la *Comteſſe* ; qu'elle en » fut avertie, & qu'elle ſe mit avec le *Pape* en ſureté dans ſes Places » fortes des Montagnes ». Après une invective très emportée contre GUIBERT, *Archevêque de Ravenne*, dont il prétend que les conſeils conduiſoient HENRI III, il ajoute, « Que MATHILDE, aimant, de tout » ſon cœur, la véritable Foi, mépriſa les entrepriſes du méchant » GUIBERT, & ceſſa de prendre intérêt au *Roi* : Qu'elle garda trois » mois le *Pape*, le ſervant come une autre MARTHE, & prêtant à ſes » paroles la même attention que MARIE à celles de JÉSUS-CHRIST : » Qu'elle ſoûmit à S. PIERRE *tous ſes Biens propres*, que ce Portier » du Ciel fut ſon *Héritier*, & qu'elle fut l'*Héritière de S.* PIERRE ; ce » qui, dans le jargon de ce mauvais Ecrivain, veut dire que MATHILDE » *dona tous ſes Biens*, à l'*Egliſe Romaine*, qui les lui *rendit en Fief :* » Que le *Pape*, aïant reçu d'elle un ACTE *de* DONATION, aſſura, par » une *Bulle* à ſa prière, la liberté de l'Egliſe de *Canoſſa*, défendant, » ſous peine d'anathême, à qui que ce fût, de toucher aux Biens de » cette *Egliſe :* Enfin que le tout ſe fit en 1077 (14) ». Il parle enſuite

(14) *Aſt hera* Mathildis *deſpexit facta maligni,*
Corde fidem veram peramabat munere plenam ;
Poſtpoſuit Regem ; *per tres tenuit pia menſes*
Gregorium Papam, *cui ſervit ut altera* Martha ;
Auribus intentis capiebat ſedula mentis
Cuncta Patris dicta, ceu Chriſti *verba* Maria.
Propria *clavigero* ſua *ſubdidit* omnia Petro,
Janitor eſt Cœli ſuus hæres, ipſaque Petri.
Accipiens ſcriptum de cunctis Papa *benignus*
Tunc libertati Canuſinam *ſanctificavit*
Eccleſiam, Chartam *libertatis ſibi largam*
Dictans, & mandans, violenter ne ſua tangat
Ullus homo prorsùs, ſit ob hoc anathemate tortus,
Hortatu Magnæ Comitiſſæ Papa *dat hanc rem.*
Tempora mille Del tunc ſeptem ſeptuaginta.

La coûtume s'étoit établie dans ce ſiècle, & ſurtout du tems de Gregoire VII, *d'offrir au* Siége Apoſtolique, *non ſeulement des* Châteaux : *mais auſſi des Roïaumes*

des conſeils, qui furent donés à MATHILDE par GREGOIRE prêt à s'en ſéparer; & dit, « Qu'après avoir pris congé d'elle, ce *Pape* ſe re» mit en chemin au mois de Mai pour *Rome :* Que tout le *Peuple* » vint à ſa rencontre avec joie : Qu'il leur fit valoir ce que MATHILDE » avoit fait, tant pour lui, que pour S. PIERRE; & que tout le *Peuple* » & le *Clergé* s'écrièrent : *Qu'elle vive dans l'éternité* (15) » ! Ce qui ſuit d'abord de ce récit, c'eſt que la DONATION *de* MATHILDE fut faite depuis que, pour éviter les embûches d'HENRI III, MATHILDE ſe fut retirée dans ſes Forteresſes des Montagnes avec GREGOIRE : mais avant que ce *Pape* s'en retournât à *Rome*; c'eſt à dire qu'elle fut faite dans un des Châteaux de MATHILDE. C'eſt ce qu'a très bien vu le FIORENTINI, qui ſe laiſſe ici guider par DONIZON. Après avoir dit pourquoi MATHILDE conduiſit GREGOIRE dans les Montagnes, il ajoute (16) : *Toutefois ils feignoient de ne ſe point appercevoir des deſſeins du* ROI, *ne croïant pas qu'il fût à propos que les premiers effets de déſunion vinſſent du* Pape; *& tous deux ſe tinrent dans les lieux les plus ſurs. Ce fut alors que* MATHILDE, *prévoïant les troubles dont l'*Italie *alloit être le théâtre, & les dangers, qu'elle avoit à courir pour la défenſe de l'*Egliſe, *fit à S.* PIERRE *cette* DONATION de ſes Biens, *qui, quelque tems après, occaſiona de grandes querèles entre les* Empereurs *& les* Papes, *Succeſſeurs de* GREGOIRE. Il rapporte les Vers, qui parlent de cette *Donation* (17), & dit enſuite : *C'eſt ce que* DONIZON *a laiſſé par écrit, ajoutant en particulier que* Canoſſa *fut compriſe dans la* Donation (18). *La même choſe*

entiers; & de les recevoir enſuite en Fief *de ce* Siége. *C'eſt ce que firent, en* 1075, Demetrius, Roi des Ruſſes; *& depuis un autre* Demetrius, Duc, *ou* Roi de Croatie & de Dalmatie. *Et, pour n'en pas rapporter d'autres exemples, en* 1081, Bertrand (Des Baux), Comte de Provence, *offrit auſſi tous ſes biens.* Gregoire VII *parolt avoir voulu, dans la* Lètre 3e *de ſon* IXe *Livre, inſinuer aux autres* Gens Puiſſans *d'en faire de même* pour l'amour de S. *Pierre*, & pour la rémiſſion de leurs péchés. *Note* de *Muratori* à l'occaſion du 7e. des Vers ci-deſſus. C'eſt la 24e. ſur le Ch. I du II Liv. *Hiſtor. d'Ital.* T. V, p. 366. *Muratori* n'a pu s'empêcher de faire remarquer indirectement l'avidité de *Gregoire VII* pour augmenter les richeſſes de ſon *Siége*. Je n'ai pas pu rapporter tous les exemples, que j'en ai trouvés.

(15)

Cumque valedixit Comitiſſæ Papa Mathildæ,
Urbem Romanam *Madio florente per arva*
Viſitat, adventum cujus Plebs *ipſa repertum*
Obvlat, exaltat, Paſtorem ſuſcipit unà
Ipſeque commendat quod nobilis egerat erga
Se, Sanctumque Petrum Mathildis: Vivat in ævum!
Clamavit cunctus Clerus, *totus quoque* Vulgus.

(16) Liv. II, p. 180.

(17) Le *Fiorentini* cité ici les Vers 7, 8 & 9 de la *Note* 14.

(18) C'eſt ce qu'on a vu dans les Vers 10-14 de la *Note* 14. Le *Fiorentini* les indique en marge, & cite auſſi la *Relation du Tréſor de Canoſſa*. C'eſt un petit *Ecrit* de *Donizon* à l'occaſion de l'emprunt, que *Mathilde* fit, en 1082, du *Tréſor* de l'*Egliſe de Saint-Apollonius* pour ſecourir le *Pape*. Ce petit *Ecrit* eſt à la ſuite du *Poème* après l'*Acte* de la *Donation*. Il y eſt dit vers la fin : *Après* l'Accommodement *du* Pape Paſchal *avec* l'Empereur (Henri IV) *& la* Mort *de* Mathilde, *l'*Egliſe de Canoſſa *députa vers le* Pape, *pour païer le* Cens *de* 5 *années, & pour le prier de lui confirmer, à condition qu'elle paieroit tous les ans un* Cens *de* 20 *ſous, toutes les* Egliſes *qu'elle avoit, & la* liberté, *qu'elle avoit obtenue de l'*Egliſe Romaine *dès le tems*

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

eſt atteſtée, non par LÉON d'Oſtie, *come le* MELLINI *le dit* (19): *mais par* PIERRE Diacre, *ſon* Continuateur, *qui, dans la ſuite de l'*Hiſtoire du Mont-Caſſin, *eſt beaucoup moins exact que* LÉON. Or, *dit* PIERRE, l'an de l'Incarnation 1077, MATHILDE, *Comteſſe de Ligurie & de Toſcane*, craignant la colère de l'*Empereur* HENRI (III), irrité contre elle, offrit très dévotement au *Pape* GREGOIRE *& à la Sainte* Egliſe Romaine *les Provinces de* Ligurie *& de* Toſcane. Ce fut la cauſe & l'aliment de la diſſention & de la haine *entre le* Pape *& l'*Empire Romain (20).

En établiſſant dans quel lieu cette *Première* DONATION ſe fit, j'ai ſuffiſamment montré que l'ACTE *de la* SECONDE ne fut pas l'Ouvrage de la Bone-foi, puiſqu'on y ſuppoſe la première faite à *Rome* dans le *Palais de Latran*, quoique réellement elle ait été faite dans un des *Châteaux* des confins de la *Toſcane* & de la *Lombardie*. D'ailleurs, cette *Première* DONATION étant de 1077, come on n'en ſauroit douter après le témoignage de DONIZON & de PIERRE *Diacre*, MATHILDE n'a pas pu la faire à *Rome*, où DONIZON ne dit pas qu'elle ait alors reconduit GREGOIRE. Dans le fait, elle ne le put pas. La fermentation des Eſprits en *Lombardie*, & les Partiſans d'HENRI III en armes lui permirent d'autant moins de s'éloigner de cette Province, que diverſes de ſes Poſſeſſions, & *Mantoue* notamment avoient été menacées par HENRI.

Dans le même début de la *Seconde* DONATION, MATHILDE dit, « Que l'ACTE *de la* PREMIÈRE *ne ſe trouvoit plus* alors; & que *la* » *crainte que cette* DONATION *ne fût révoquée en doute* l'engage à la » *renouveller* ». C'eſt encore une raiſon d'accuſer ce début de manquer de Bone-foi. Croira-t-on que, dans une *Cour*, où, plus que partout ailleurs, on étoit à l'affût des *Donations*, ſans être trop ſcrupuleux ſur les moïens de s'en procurer, on fût aſſés peu ſoigneux pour laiſſer perdre le *Titre* de la plus conſidérable depuis celle de PEPIN *le Bref*? Je ne doute donc pas que, lorſque MATHILDE fit ſa *Seconde* DONATION, l'ACTE *de la* PREMIÈRE n'exiſtât encore à *Rome*, précieuſement conſervé. Mais pourquoi commencer l'ACTE *de la* SECONDE par deux

*de l'*Empereur Otton I, *& de la fortifier, & munir de ſon* Privilége Apoſtolique, *come avoit fait* Gregoire VII, *qui l'avoit reçue en propriété de la* Comteſſe Mathilde.

(19) *On lit*, dit cet Auteur, p. 45 *& 46, dans l'*Hiſtoire du Mont-Caſſin, *écrite par* Léon, Evêque d'Oſtie, « *Qu'en* » 1077 Mathilde, *par crainte de l'Armée* » *d'*Henri (III), *dona très dévotement* » *au* Pape Gregoire *& à l'*Egliſe *la* Ligu- » rie *& la* Toſcane; *& que ce fut la cauſe* » *& le principe de la diſcorde & de la* » *haine entre le* Pape *& l'*Empereur ».

(20) *Anno autem Dominicæ Incarnationis MLXXVII*, Matilda, Comitiſſa Liguriæ *&* Thuſciæ, *iram* Imperatoris Henrici *ſibi infeſti metuens*, Liguriam *&* Thuſciam *provincias* Gregorio Papæ, *& Sanctæ* Romanæ Eccleſiæ *devotiſſimè obtulit. Hæc ergo cauſa inter* Pontificem *&* Romanum Imperium *diſſentionis & odii fomitem miniſtravit.* Lib. IV, Cap. 48.

Lorſque *Welf V, Duc de Bavière*, épouſa *Mathilde*, il n'avoit aucune connoiſſance de cette *Donation*. C'étoit donc une affaire, tenue ſecrète, qui n'avoit point tranſpiré dans le public, & qui ne devoit pas être ſue d'*Henri III*. Je conclus de là que c'eſt par inexactitude, que *Pierre Diacre* s'exprime de manière à faire entendre que cette même *Donation* fut le principe de la diſcorde entre le *Pape Gregoire VII* & l'*Empereur Henri III*.

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

fauſſes ſuppoſitions? La raiſon poura s'en trouver dans ce que je vais dire.

Cette *Donation* ſi célèbre fut *renouvellée* ſous le Pontificat de PASCHAL II, à qui les *Circonſtances* & le *Lieu*, dans leſquels elle avoit été faite, pouvoient juſtement la faire regarder come *ſuſpecte de ſuggeſtion*. C'en fut aſſés pour alarmer la conſcience délicate de ce *Pape*. Ses ſcrupules, pour n'être pas honorables à la mémoire de GREGOIRE VII, n'en étoient pas moins bien fondés. On a vu, dans cet Ouvrage, GREGOIRE emploïer des moïens peu louables pour groſſir la maſſe des Revenus de l'*Egliſe Romaine*. MATHILDE, *Veuve* depuis 13 à 14 mois & n'aiant encore en 1077 que 31 ans, pouvoit être tentée de contracter un *ſecond Mariage*. GREGOIRE, aiant ſu la mètre dans le goût d'aſſurer ſa ſucceſſion à l'*Egliſe Romaine*, par un ACTE *légal*, n'avoit apparemment ſongé, dans les *Clauſes de cet* ACTE, qu'à lier ſi bien la *Comteſſe*, qu'elle fût dans l'impoſſibilité de faire aucune autre diſpoſition de *ſes Biens*, & de conſentir à ſe remarier. Mais plus GREGOIRE avoit ſerré les liens de MATHILDE, plus il avoit rendu la *Suggeſtion* viſible. C'eſt ce que PASCHAL trouvoit honteux pour l'*Egliſe Romaine*, come trop contraire à l'eſprit de la Religion. Ce que je dis de ce que GREGOIRE avoit apparemment fait, n'eſt pas une conjecture hazardée. Elle eſt fondée ſur ce même début du *Second Acte*... Il porte, « Que le *Premier* avoit été fait *par l'INTERVENTION du* » *Seigneur* Pape GREGOIRE ». Ce n'eſt pas chicaner que d'interpréter le mot *Intervention* par ceux de *Conſeil*, de *Sollicitation*, de *Prière*. L'*INTERVENTION de GREGOIRE* ne peut pas ſe prendre ici pour l'*Acceptation* qu'il fit du DON *de* MATHILDE. Elle eſt exprimée plus bas & par un autre terme, quand MATHILDE dit qu'elle avoit *doné & offert par la MAIN du Seigneur* Pape GREGOIRE VII. Cette Formule dit clairement que ce *Pape* avoit *accepté la DONATION*, qu'elle faiſoit à l'*Egliſe Romaine*; & l'expreſſion eſt juſte en ce que, par la *Loi Salique*, la *Tradition* d'une *choſe vendue*, ou *donée*, ſe faiſoit par des *Simboles*, només plus bas dans l'*Acte*, leſquels le *Vendeur*, ou le *Donateur* mètoit dans la *Main* de l'*Acheteur*, ou du *Donataire*. L'*Intervention* n'aiant donc rien de commun avec l'*Acceptation*, l'énonciation qu'on en avoit faite dans le *Premier ACTE*, y faiſoit voir une *Suggeſtion* trop groſſière, pour qu'on osât le montrer. C'eſt ce qu'il faloit réparer. Auſſi le *Second ACTE* ne dit pas que la *Donation* ſe faſſe *par l'INTERVENTION de BERNARD, Cardinal & Légat de la Sainte Egliſe Romaine*. Elle dit ſeulement qu'elle s'opère *par la MAIN de ce CARDINAL*; c'eſt à dire que *BERNARD accepta la DONATION* au nom de l'*Egliſe Romaine*. La *Suggeſtion*, dont le *Premier ACTE* étoit convaincu par les *Circonſtances* & le *Lieu* dans leſquels il avoit été fait, par des *Clauſes* qui lioient trop la *Donatrice*, & par la mention expreſſe de l'*INTERVENTION de GREGOIRE*, n'étoit pas quelque choſe que l'on pût avouer pour le motif du *Renouvellement* de cet *Acte*. Il falut y ſuppoſer d'autres *Circonſtances*, un autre *Lieu*. Cette ſuppoſition faite, il n'en couta pas beaucoup d'imaginer la *PERTE de*

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

cet ACTE, pour ſervir de *prétexte* à le *renouveller*. Ce fut donc cette *Suppoſition* & ce *Prétexte* que la *Prudence* & la *Probité rare* du *Cardinal BERNARD* furent chargées par la *Cour de Rome* de faire agréer à MATHILDE. Ce fut l'objet d'une *Négociation*, dans laquelle il eut la gloire de réuſſir (21).

Je ne pouſſerai pas plus loin mes réflexions ſur l'*Acte*, qui nous reſte. Je remarquerai ſeulement que MATHILDE ne s'y fait aucune *réſerve*; & cependant nous avons vu qu'après cet *Acte*, c'eſt à dire depuis la fin de 1102 juſqu'à ſa *Mort* en 1115, les *Egliſes* & les *Monaſtères* continuèrent de recevoir d'elle des *Donations*. J'ai fait obſerver que pluſieurs ont été faites du *conſentement* du *Légat BERNARD*: mais, dans le plus grand nombre, on ne trouve aucune trace du *conſentement* de la *Cour de Rome*. J'ai ſoupçoné quelque part que les *Donations* de cette eſpèce avoient été faites, ou de certains *Biens*, qu'elle s'étoit *réſervés*, ou de *Biens* qu'elle *acquéroit* exprès pour les doner. J'ajoute ici qu'il eſt très vraiſemblable qu'elle s'en étoit *réſervé* quelques-uns, quoiqu'il n'en ſoit rien dit dans l'*Acte*; & que la *Réſerve* en fut exprimée dans l'*Acte* de l'*Inveſtiture*, qui lui fut faite de tous les mêmes *Biens* qu'elle avoit *donés*, lequel on ne nous a pas conſervé.

20. J'AI promis quelque part que je donerois dans cette *Digreſſion* un morceau du FIORENTINI ſur les ſuites de la *DONATION de MATHILDE*, c'eſt à dire ſur les querèles occaſionées, par ſa *SUCCESSION*, entre les *Papes* & les *Empereurs*. Je viens de relire avec une nouvelle attention ce Morceau, qui n'a pas ceſſé de me paroître aſſés bien fait: mais j'y vois des inexactitudes, qui m'engageroient à multiplier ici les *Notes*. Je ne le traduirai donc point: mais je m'en approprierai la ſubſtance; & je ferai plus exact que l'Auteur (22).

(21) Je n'ai pas cru devoir joindre à ce que j'ai dit ci-deſſus un ſoupçon, qui me vient. C'eſt que les principaux *Biens* de *Mathilde* étoient énoncés dans le *Premier Acte*; & que *Gregoire*, bien réſolu d'augmenter, tant qu'il le pouroit, la *Puiſſance temporelle* de ſon *Siége*, avoit fait comprendre dans cette liſte, & peut-être par préférence, les *Fiefs Régaliens*, que *Mathilde* poſsèdoit. Ce qui me fait naître ce ſoupçon, c'eſt que *Pierre Diacre*, come on l'a vu, dit qu'*elle dona les Provinces de la Ligurie & de la Toſcane*. Il ſe trompe ſans doute, en nomant la *Ligurie*: mais ce qu'il dit doit avoir quelque fondement à l'égard de la *Toſcane*; & ce ne peut être que ce que, de ſon tems, on ſavoit confuſément de la *Première Donation* de *Mathilde*. Or, ni cette *Princeſſe*, ni perſone ne pouvoit ignorer qu'elle ne pouvoit pas diſpoſer de ſes *Fiefs Régaliens*, dont elle n'étoit que *précairement Propriétaire*, & qui, par ſa *Mort* ſans Héritiers nés d'elle, devoient retourner néceſſairement au *Suzerain*. De pareils *Fiefs*, énoncés dans l'*Acte*, le rendoient nul, & faiſoient trop ſentir qu'il étoit l'ouvrage de la *Suggeſtion*. C'étoit encore une raiſon de faire un *Second Acte*, qui ne parlât point de ces *Fiefs* & qui pourtant les renfermât dans l'Expreſſion générale, mais équivoque de *tous les Biens propres*, & qui d'ailleurs n'avouât pas qu'ils avoient été compris dans le *Premier Acte*. J'établis ma conjecture, non ſeulement ſur le témoignage de *Pierre Diacre*, dont cependant je ne fais que le cas qu'il peut mériter: mais encore ſur ce que, durant très longtems, les *Papes*, ſucceſſeurs de *Paſchal II*, n'ont pas ceſſé, come on le verra dans cet Ouvrage, de prétendre que *Mathilde* avoit doné le *Duché de Toſcane* à l'*Egliſe*.

(22) Le morceau dont je parle termine le Livre II du *Fiorentini* pp. 343-55.

XX. Donation & Succeſſion de MATHILDE.

Quelques Modernes ſe trompent en diſant, « Que MATHILDE laiſſa » par ſon *Teſtament* l'*Egliſe Romaine* ſon *Héritière* ». Ses *Biens* devoient, après ſa mort, retourner à cette *Egliſe*, parce que, depuis ſa *Donation*, elle ne les avoit plus poſsèdés que come *Feudataire* du *Saint-Siége*. Suivant l'*Abbé d'Urſperg*, auſſitôt qu'elle fut morte, « il fut en- » voïé d'*Italie* des Députés invitet *Henri IV* à venir prendre, par *Droit* » *Héréditaire*, poſſeſſion de *tous les Biens*, qu'elle avoit poſsèdés (23) »: mais on ne voit pas à quel titre cet *Empereur* êtoit l'Héritier de MATHILDE. Il eſt vrai que, dans ſon *Diplôme de Confirmation* des *Priviléges* du *Monaſtère de Polirone*, ce *Prince* appelle MATHILDE ſa *Nièce* (24): mais cette qualification de pure *Etiquète* doit être priſe dans un ſens très vague pour marquer une *Parenté quelconque*. C'êtoit par ſa *Mère* BÉATRIX, que MATHILDE êtoit *Parente* d'HENRI du 3e. *au* 4e. *Dégré*; ce qui pouvoit, ſi *SOPHIE*, *Tante* de *MATHILDE*, n'avoit point laiſſé d'*Enfans*, rendre cet *Empereur*, *Héritier* des *Propres*, qui venoient de BÉATRIX: mais ce qui ne lui donoit aucun droit aux *Propres* venans du *Duc & Marquis BONIFACE*. L'invitation des *Italiens* portoit donc à faux à tous égards par rapport aux *Biens Patrimoniaux* de *MATHILDE*. Elle ne devoit avoir pour objet que les *Fiefs Régaliens*, dévolus à la *Courone d'Italie* par la *Mort* de *MATHILDE* ſans Enfans. Quoi qu'il en ſoit, les *Empereurs* ſe prétenditent *Héritiers teſtamentaires* de cette *Princeſſe*. Du moins à l'occaſion du démêlé de FRÉDÉRIC *Barberouſſe* avec les *Papes* à ce ſujet, ARNOLD *de Lubec* (25) dit que l'on produiſit de part & d'autre « des preuves de la validité du *Teſta-* » *ment* (26) ». Si l'on ne s'en tenoit qu'aux *Hiſtoriens*, on déciderait difficilement quelle ſorte de *Biens* MATHILDE avoit *donés* à l'*Egliſe Romaine*. PIERRE *Diacre* dit que ce fut la *Toſcane* & la *Ligurie* (27); & DONIZON dit en deux endroits que ce furent les *Biens propres* (28). L'autorité de ce dernier, qui ne pouvoit pas manquer d'être bien inſtruit, doit d'autant plus prévaloir, que l'ACTE même *de la* DONATION ne parle que des BIENS *de MATHILDE par Droit de Propriété*, des BIENS *de ſon Droit* (29). On peut conclure de là qu'elle n'eut pas intention de doner ceux qu'elle tenoit des *Rois d'Italie*, c'eſt à dire ſes *Fiefs Régaliens*, le *Duché de Lucque*, le *Marquiſat de Toſcane*, & les *Com-*

(23) *Interea directi ab* Italia *Nuntii obitum illius inelytæ* Matildis *nuntiant, ejuſque* Prædiorum *terras ampliſſimas* hæreditario jure *poſſidendas. Cæſarem invitant.* Ann. 1115. Si l'on pouvoit compter ſur la valeur des termes dans les Ecrivains de ces tems-là, le mot *Prædiorum* paroîtroit exclure de l'invitation des *Italiens* les *Fiefs Régaliens* poſsèdés par *Mathilde*.

(24) *Nos rogatu & petitione fidelium* Principum *noſtrorum, ob interventum etiam* Abbatis Pontii *noſtri dilecti* Conſanguinei, *& memoriam* Neptis *noſtræ* Matildis Comitiſſæ. *Ponce* nomé dans ces paroles eſt l'*Abbé de Clugni*, ſucceſſeur de l'*Abbé Hugue*.

(25) *Continuateur* de la *Chronique des Slaves* du *Prêtre Helmold*.

(26) V. ci-deſſous, *Note* 64.

(27) Ci-deſſus, p. 1235, *Note* 20.

(28) Liv. II, Ch. 1.

En parlant de S. *Pierre*, il dit encore dans ſon morceau détaché *ſur la Mort de Mathilde*, qu'il a mis à la ſuite du dernier Chap. de ſon II Liv.

Propria *clavigero* ſua *ſubdidit* omnia Petro.
Cui propriæ Telluris *ſortem ſubdidit omnem.*

(29) *Bona mea jure proprietatis. Bona juris mei.*

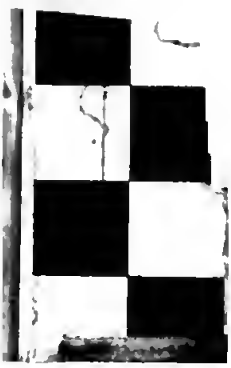

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

tés de Parme, de Modène, de Reggio, de Mantoue, de Crémone &c. De part & d'autre on voulut envahir toute la *Succeſſion*. Les *Empereurs* prétendirent joindre les *Biens propres* aux *Fiefs Régaliens*; les *Papes* reclamèrent les *Fiefs Régaliens* avec les *Biens propres*; & ce fut la ſource de querèles, qui durèrent très longtems.

BARONIUS avoue, « Qu'il ne ſait pas ſi PASCHAL II, à la *Mort* de » MATHILDE, prit poſſeſſion de quelque partie de la *Succeſſion* de cette » *Comteſſe*». Mais, ſuivant ce que l'on peut conclure de ce qui ſe trouve dans les *Hiſtoriens*, ce ne fut que longtems aprés que l'*Egliſe* en eut cette portion ſi conſidérable, qui s'appelle le *PATRIMOINE de S. PIERRE*. Avant cela, come on l'apptend de KADEVIC (30), les *Empereurs* s'étoient ſi bien emparés de toute la *Succeſſion*, qu'ils poſſèdoient même *Ancone* & *Ferrare*, dont l'*Egliſe* ſe regardoit come anciènement *Propriétaire*. C'étoit ſans aucune raiſon à l'égard d'*Ancone*; & ſes droits ſur *Ferrare* n'étoient rien moins que ſolidement établis. Si l'on en croit PIERRE *Diacre*, « ce qui tamena ſi promtement en *Italie* » HENRI IV en 1116, ce qui le fit ſéjourner dans la *Ligurie*, ce fut l'en- » vie de prendre poſſeſſion de toute l'*Hérédité* de *MATHILDE*; & » ce fut dès-lors un ſujet de brouilleries avec le *Pape* (31) »: mais cet Ecrivain a trop peu d'exactitude, pour que l'on puiſſe s'en rapporter à lui. L'*Abbé d'Urſperg* mérite plus de croïance, en diſant « Que, » dans le commencement de 1116, l'*Empereur* HENRI IV s'arrêta quel- » que tems vers le *Pò*, s'occupant à mètre ordre aux Affaires du *Roiau-* » *me*; & qu'il envoïa de là des Députés au *Pape* pour aſſoupir les » nouveaux différens ſurvenus entre eux (32) ». Ces différens ne pouvoient être cauſés que par la SUCCESSION *de MATHILDE*, & l'*Empereur*, en mètant la choſe en Négociation, ne penſoit, come il eſt viſible, qu'à reprendre les *Fiefs*, qui revenoient de droit à la *Courone d'Italie*: mais *Rome*, réclamant ces mêmes *Fiefs*, mit l'*Empereur* dans une eſpèce de néceſſité, de mètre tous les *Biens* de la *Succeſſion* dans ſa main, pour être plus ſur de ne rien laiſſer perdre de ce que la *Courone d'Italie* devoit reprendre. Auſſi voit-on par des *Vers* que DONIZON adreſſe à *Canoſſa*, qu'HENRI prit poſſeſſion de cette Place (33), que le *Poète* avoit précèdemment compriſe dans la DONATION *de tous les* BIENS *de* MATHILDE (34).

Il réſulte de ce qui vient d'être dit qu'aſſés peu de tems après la *Mort* de MATHILDE, HENRI ſe mit en poſſeſſion de la *Ligurie* & de la *Toſcane* (35), c'eſt à dire des *Biens*, que MATHILDE avoit eus dans ces

(30) Dans ſa Vie de *Frédéric I.*

(31) Henricus Imperator, *qui defuncta* Matilda *tunc apud* Liguriam *degebat gratia diſponendarum rerum illius, lætus effectus, quia non bene cum* Papa *convenichat.* Liv. IV, Ch. 60.

(32) Henricus Imperator *in* Italiam *ſe unà cum* Regina, *totaque Domo ſua contulit, ac circa* Padum *negotiis inſiſtens* Regni, *Legatos ad* Apoſtolicum *pro componendis cauſis, quæ iterum* Regnum *ac* Sacerdotium *diſturbare cœperant ſupplicater deſtinavit.* Ann. 1116.

(33) Ces *Vers* ſont à la ſuite du *Morceau détaché ſur la Mort de Mathilde*; & je les ai rapportés dans l'*Art.* de *Donizon*, ci p. 1017.

(34) V. ci-deſſus, p. 1283, *N.* 14.

(35) Je parle là come le *Fiorentini*: mais il ne faut pas oublier que *Pierre*

deux Provinces. C'eſt auſſi ce qui paroît ſuivre évidemment d'un *Privilége*, accordé par ce *Prince* à la Ville de *Lucque*, & mentioné par *Ptolémée* (36), & bien plus encore de ce que dès 1116 il avoit chargé le *Marquis* RATBOD du Gouvernement de la *Toſcane* (37), & de ce qu'en quitant l'*Italie*, il laiſſa pour *Gouverneur* de la même Province CONRAD avec le titre de *Marquis* (38). Lorſqu'en 1120 ce *Gouverneur* aſſiégeoit *Pontormo* dans le *Territoire* de *Lucque*, les *Conſuls* de cette Ville obtinrent de lui la *Confirmation des Exemptions, dont ils jouiſſoient* (39). En 1126, il accorda, come PTOLÉMÉE le dit, aux mêmes *Conſuls* tous droits ſur le *Château de Nozzano*, que MATHILDE avoit fait bâtir. Etant à *Lucque* même, il dona quelques Biens au *Monaſtère de Saint-Pontien* de cette Ville; & dans l'*Acte*, qui ſe conſerve en original (40), il ſe qualifie DUC, non *de Lucque*, mais *de Ravenne* & PRÉSIDENT & MARQUIS *de Toſcane* (41). L'*Abbé d'Urſperg* fait ſuccéder à ce CONRAD, HENRI, *Duc de Saxe* & *de Bavière*, & *Gendre* de l'*Empereur* LOTHAIRE II: mais il oublie RAMPRETT, que l'on trouve, en 1131, *Préſident & Marquis de Toſcane* (42); & l'on ſait, par des Monumens qui ſubſiſtent (43), qu'étant le 26 de Novembre de cette année, à *Pratello* dans le *Comté de Volterre*, il dona quelques Biens au même *Monaſtère de Saint-Pontien*. Il prend dans cet *Acte* les qualités, que j'ai dites (44). Suivant le calcul de BARONIUS, qui place avec raiſon le *Concile Général de Piſe* en 1134, la *Toſcane* eut alors pour *Gouverneur* INGELBERT, qui, recommandé par S. BERNARD, & venu, cette année, en *Italie* au ſecours du *Pape*, fut dans le même *Concile*, malgré les *Lucquois*, déclaré *Marquis de Toſcane*. Mais BARONIUS ſe trompe, quoiqu'il ait pour lui les anciènes *Annales de Piſe* (45), qui diſent, « Que, le 30 de Mai 1134, INNOCENT II tint à *Piſe* un *Concile* » *Général*, dans lequel il inveſtit de la *Marche de Toſcane* INGEL» BERT, à qui les *Lucquois* firent la guerre, & que les *Piſans*, chés » qui, vaincu près de *Fucecchio* dans un combat, il s'étoit retiré, van» gèrent enſuite (46) ». Mais, come je le dis ailleurs (47), l'Ecrivain

Diacre n'a ſu ce qu'il diſoit, quand il a compris la *Ligurie* dans la *Donation* de *Mathilde*.

(36) *Chron.* de *Ptolemée de Lucque*, Ann. 1119 & 1126.

(37) V. aux *Princes d'Ital.* ſon *Art.* p. 415, col. 1.

(38) V. *ibid.* ſon *Art.* Trompé par le *Fiorentini*, j'ai fait de ce *Marquis* un *Neveu* d'*Henri IV*. Cette erreur eſt corrigée p. 1119, *Not.* 1.

(39) Le *Fiorentini* l'avoit parmi ſes *Antiquités* Mſtes.

(40) Dans le Chartrier de *Saint-Pontien*.

(41) Conradus *divina gratia* Ravennatum Dux, & Thuſciæ Præſes & Marchio.

(42) V. ſon *Art.* p. 415, col. 1.

(43) Chartrier de *Saint-Pontien*.

(44) Ramprettus *divino munere* Thuſciæ Præſes & Marchio.

(45) Le *Fiorentini* les avoit en Mſt. Elles ſont à préſent imprimées dans le T. VI des *Hiſtor. d'Ital.*

(46) *A. D. MCXXXV, III Kal. Junii*, Piſis *eſt celebratum* Generale Concilium *per* Papam Innocentium, *& alios* Prælatos, *in quo* Concilio Ingilibertus *de* Marchia Thuſciæ *inveſtitus eſt, qui poſtea defenſus* à Piſanis, *& à* Lucenſibus *ubique offenſus, & victus apud* Ficecchium *in campo* Piſis *cum lacrimis fugiens à* Piſanis *vindicatus eſt*. Ces *Annales*, en datant le *Concile* de 1135, le mètent en 1134. La Copie du *Fiorentini*, par une faute de Copiſte, avoit 1136.

(47) V. l'Art. d'*Ingelbert*, p. 417,

des *Annales* ſe trompe en diſant, qu'INGELBERT fut inveſti dans le *Concile de Piſe* de la *Marche de Toſcane*. Il ne dut, comme chargé du Gouvernement des TERRES *de* MATHILDE *en* TOSCANE, que faire ſerment au *Pape*. Dès 1132, LOTHAIRE II avoit inveſti le *Duc* HENRI, ſon *Gendre* du *Duché-Marquiſat de Toſcane*; &, peu de tems après, en vertu d'un accommodement entre le *Pape* & l'*Empereur*, ce premier avoit inveſti ce même *Duc* de l'*Alleud* de la Comteſſe MATHILDE (48), c'eſt à dire du PATRIMOINE de cette *Princeſſe*. De ce que le DUCHÉ-MARQUISAT d'une part, & le PATRIMOINE de MATHILDE de l'autre ſont conférés par différentes mains, on a droit de conclure que ce n'étoit pas la même ſorte de *Biens*, ou de *Domaines*. D'ailleurs de la *Bulle* d'INNOCENT, par laquelle ce *Pape* cède à l'*Empereur*, & par lui au *Duc* HENRI & à GERTRUDE, ſa *Femme*, *Fille* de l'*Empereur*, l'ALLEUD, c'eſt à dire les BIENS *que* MATHILDE *avoit poſsédés en* PROPRE, à condition de païer un *Cens*, & de prêter, non ſeulement par le *Duc* HENRI; mais auſſi par les *Châtelains* & les GENS *chargés du* GOUVERNEMENT *des* PEUPLES, à l'*Egliſe* ſerment de fidélité (49), l'on peut encore conclure hardiment que cet ALLEUD n'avoit rien de commun avec la *Marche de Toſcane*. Qu'étoit donc *INGELBERT*? On verra clairement où j'ai renvoïé, qu'il étoit, avec le Titre de *Marquis*, le *Vicaire* du *Duc HENRI*, tant au *GOUVERNEMENT de la TOSCANE* qu'à celui *du PATRIMOINE de MATHILDE*. On ignore juſqu'en quel tems il jouit de ce double *Gouvernement*. Le *Duc HENRI* étant mort en *Saxe* en 1139, on trouve preſque auſſitôt UDALRIC, *Marquis de Toſcane*; & cet UDALRIC doit être celui qu'OTTON *de Friſinghen*, vers 1143, nome ULRIC (50); & qui, l'année précèdente, avoit doné en *Fief* à l'*Evêque de Lucque*, *OTTON*, la *Court de Bientina* (51). Mais on ne trouve point ce que devint alors le *PATRIMOINE de MATHILDE*, qui, par la mort d'HENRI & de GERTRUDE, ſa *Femme*, devoit retourner à l'*Egliſe*.

Quelques droits que les *Papes* y prétendiſſent avoir, il eſt certain que FRÉDÉRIC *Barberouſſe*, zélé Défenſeur de ſes Droits & de ſes Domaines, devenu *Roi de Germanie* & *d'Italie* en 1152, regarda les *Aliénations* faites par ſes prédècеſſeurs, come *nulles*; & que, voulant ſe maintenir, ou s'introduire de nouveau dans la *Toſcane* & dans le *PATRIMOINE de MATHILDE*, il inveſtit de la *Toſcane WELF VI*, ſon *Oncle Maternel*, auquel il dona de plus le *Duché de Spolète*, la *Principauté de Sardaigne*; &, come l'*Abbé d'Urſperg* dit, *toute la TERRE de MATHILDE* (52). Par là FRÉDÉRIC déclara que la *SUCCESSION de MATHILDE*, diſputée aux *Papes*, étoit un Domaine différent de la *Toſcane*. Auſſi le *Duc* WELF VI en prit-il le Titre ſéparément de ſes autres Titres; &, dans ſes *Privilèges*, qui ſe conſervent encore à *Lucque*,

col. 1; & celui du *Duc Henri*, p. 415-35, col. 1.

(48) *Allodium* Comitiſſæ Mathildis.

(49) *Qui vero* Arces *tenuerit*, *vel* Rector Terræ *fuerit*, *beato* Petro, & Nobis, Noſtrisque Succeſſoribus *fidelitatem* faciat.

(50) *Chronique*, Liv. VII, Ch. 39.

(51) Archives de l'*Evêché de Lucque*.

(52) *Totam* Terram Comitiſſæ Mathildis.

il ſe qualifie: WELF, *par la Grace de Dieu, DUC de SPOLE'TE, MARQUIS* de *TOSCANE, PRINCE* de *SARDAIGNE, SEIGNEUR de la* MAISON *de la* Comteſſe *MATHILDE* (53). C'eſt ce qui ſe voit en particulier dans un ACTE *fait dans la Ville de Lucque, le VIII des Ides* (le 6) *d'Avril* 1160 (54), dont voici l'occaſion. Après la priſe de *Crème*, en 1160, WELF tint les *Etats de Toſcane* à *San-Généſé*, qui pour lors étoit du *Territoire* & du *Diocèſe de Lucque*; &, dans cette Aſſemblée, avant de cèder à ſon *Fils WELF VII* le *Gouvernement* de *Toſcane*, il rendit, come l'*Abbé d'Urſperg* le dit, *à chacun le ſien* (55), & fit une ceſſion à la Ville de *Lucque* de tout ce qu'il poſsèdoit, dans le *Territoire* de cette Ville, à raiſon, tant du MARQUISAT *de* TOSCANE, que de la SUCCESSION *de* MATHILDE (56). On peut juger combien le *Domaine* de cette *Succeſſion* étoit conſidérable, puiſque l'*Abbé d'Urſperg* dit, « Que WELF, outre ſes autres *Troupes*, avoit un *Corps de deux* » *mille Homes*, que les ſeules *Terres* de la *Comteſſe MATHILDE* lui » fourniſſoient (57) ». On ſent par là quelles raiſons FRÉDÉRIC *Barberouſſe* avoit d'empêcher le *PATRIMOINE de MATHILDE* de paſſer à l'*Egliſe*, & de le réunir à ſa *Couronne d'Italie*. Auſſi RADÉVIC dit-il, « Qu'après avoir ſoumis les *Peuples* de *Milan*, de *Vérone* » & de *Ferrare*, ce *Prince* paſſa le *Pò*, pour diſpoſer des *Terres Roïales* » de la *Maiſon de MATHILDE* (58) ». Le même Hiſtorien avoit dit ailleurs, avant de parler de la *Ceſſion* faite par *WELF* aux *Lucquois*, « Que le même *Empereur*, aiant envoïé quelques *Princes*, & d'autres » *Commiſſaires* en *Toſcane* pour en recueillir les Tributs, & mètre des » *Conſuls* dans les *Villes*, eut ſoin lui-même de réunir enſemble » *tous les REVENUS de MATHILDE*; & qu'il les rendit à WELF, » qui les avoit aliénés ». Il ajoute « Que tous ceux qui connoiſſoient » les bords du *Pò*, ſavoient auſſi quelle étoit l'étendue & la richeſſe » des *Terres*, que l'on appelloit *la MAISON de MATHILDE* (59) ».

(53) Welfo, *Dei gratia* Dux Spoleti, Marchio Thuſciæ, Princeps Sardiniæ, Dominus Domus Comitiſſæ Matildis. *C'eſt ce qui ſe voit expreſſément*, dit le *Fiorentini*, p. 350, *dans le* Privilège *qu'il accorda aux* Chanoines *de la* Cathédrale (de Lucque) *en* 1160. Actum Ficecchii (Fait à Fucecchio). *La même choſe ſe voit dans l'Acte, par lequel il prit les* Chanoines *de* Saint-Fridien *ſous ſa protection.*

(54) *Actum in* Civitate Lucenſi *VIII Idus Aprilis.* Le *Fiorentini* avertit que *Ptolemée de Lucque* a tort de dater cet *Acte* de 1166. Il en tire lui-même la véritable date d'une ancième Copie miſe. qu'il en avoit.

(55) *Unicuique quod ſuum erat tribuit.*

(56) *Welf* s'exprime ainſi dans l'*Acte.* Lucanæ Civitati, *totoque* Populo *do, concedo, atque confirmo omne* Jus, Actionem, & Juriſdictionem, *& omnes* Res *quæ quoquo modo mihi pertinent, vel ad* Jus Marchiæ *pertinere videntur, vel ad* Jus *quondam* Comitiſſæ Matildis.

(57) *Qui præter alias divitiarum, &* Militum *opulentias ex* Poſſeſſione Comitiſſæ Matildis *habebat* Militum duo millia.

(58) Liv. II, Chap. 10. *Ad diſponenda* Regalia Prædia Domus Matildis. *Radevic* ſemble, par ſon expreſſion, confondre les *Fiefs Régaliens* de *Mathilde*, qui ne faiſoient point partie de ſa *Succeſſion*, avec ſes *Allodiaux*, qui, par ſa *Donation*, devoient appartenir à l'*Egliſe Romaine.* Mais je ſoupçone, quoique j'aie traduit ſes paroles à la lètre, qu'il manque, par la faute des Copiſtes, un & en cet endroit, qu'il y faut, *Regalia & Prædia.*

(59) Redditus *quoque* Imperiales, *qui dicuntur* Domus Mathildis, *à* Duce Guelfo, *ſeu ab aliis diſtractos & diſ-*

XX. Donation & Succeſſion de MATHILDE.

Les querèles de FRÉDÉRIC avec les *Papes ALEXANDRE*, *LUCE* & *URBAIN*, chacun *Troiſième* de leur nom, roulèrent en grande partie ſur ce que les *Empereurs* s'étoient emparés de ces *Terres*; & ce fut un des articles ſur leſquels il fut le plus difficile de les accommodér. On apprend des ACTES *d'ALEXANDRE III* (60), « Que, dans la » Négociation de la fameuſe *Paix de Veniſe* en 1177, il fut convenu » que FRÉDÉRIC rendroit les *Biens*, qu'il avoit uſurpés ſur l'*Egliſe*; & » qu'après la paix faite, il refuſa de rendre le *PATRIMOINE de* » *MATHILDE*, parce que l'*Empire*, ou pluſtôt la *Courone d'Italie* » aiant ſur ces *Biens* beaucoup de droits différens, il ne vouloit pas » s'en deſſaiſir, ſans qu'on eût diſcuté ces droits; & qu'il conſentir, » reſtant toutefois en poſſeſſion, de les mètre en arbitrage ». Le *Pape* y conſentit de ſon côté, parcequ'il s'agiſſoit de terminer enfin des querèles, qui n'avoient que trop duré. ROMOALD, *Archevêque de Salerne*, lequel avoit eu part à toutes les Négociations, n'eſt pas tout à fait d'accord avec les ACTES *d'ALEXANDRE*. Selon lui, « l'*Empereur* avoit » fait doner parole par ſes *Députés* au *Pape*, ſi l'on concluoit la paix, » de remètre à l'*Egliſe* & dans la main du *Pape* les *BIENS de MA-* » *THILDE*, qu'il poſsèdoit (61): mais FRÉDÉRIC, profitant du » deſir qu'*ALEXANDRE* avoit que *GUILLAUME*, *Roi de Sicile*, » fît ſes conditions meilleures, demanda que les *BIENS de MA-* » *THILDE* lui reſtaſſent encore pendant les 15 ans de Trève, après » leſquels il ſe propoſoit de conclure la paix avec *GUILLAUME*; & » qu'enſuite on examinât les droits de part & d'autre; & qu'*ALE-* » *XANDRE* conſentit de lui laiſſer l'uſufruit juſqu'à la concluſion de » cette paix, à condition que ces *Biens* retourneroient alors à l'*Egliſe* ». Mais, ſans que l'on ſache trop à quelle occaſion, avant que les 15 années fuſſent paſſées, la querèle au ſujet de ces mêmes *Biens* ſe renouvella. LUCE III & FRÉDÉRIC eurent, en 1183, une conférence à *Vérone* (62),

perſos congregavit, quos poſtmodum eidem nobiliſſimo Principi *adauctos ac melioratos liberali reſtitutione noſcitur reddidiſſe. Quorum* Prædiorum *magnitudinem, ejuſque* Terræ *copioſam opulentiam, qui ripas* Eridani *pervagati ſunt, non ignorant.*

(60) Ils ſont rapportés par *Baronius*, T. XII; & par le *Contelori*, p. 193 de ſa *Relation de l'Accommodement d'Alexandre III & de Frédéric I.* Ils exiſtent encore en mſt. dans la Bibliothèque du *Chapitre de Lucque.*

(61) Imperator Papæ *per Nuntios ſuos promiſerat, quod ſi pacem cum eo faceret*, Terram Comitiſſæ Mathildis, *quam ipſe tenebat, in manu ejus & Eccleſiæ poteſtate remitteret.* Chron iq.

(62) *Baronius* met le renouvellement de la querèle en 1183, ce qui peut être; &, ſur la foi d'*Arnold de Lubec*, l'entrevue en 1185. *Le Fiorentini*, ſur la même autorité, met le tout en 1185: mais *Muratori*, T. VII, p. 45 des *Annal. d'Ital.* avertir que c'eſt une erreur dans la *Chroniq.* d'*Arnold*. Les *Annales* de *Godefroi*, *Moine* de *Saint-Pantaléon*, ont auſſi 1185; & *Parifio da Cereta* dans ſa *Chronique de Vérone* dit, « Que le dernier jour de Juillet 1183, » le *Pape Luce* & l'*Empereur Frédéric* » vinrent à *Vérone*, & qu'ils y furent » traités avec joie, & reçus honora- » blement ». Mais, ſuivant *Muratori*, p. 47, c'eſt une faute dans le Texte de cet Auteur, où l'on doit lire 1184. Cette dernière date eſt aſſurée par un *Hiſtorien* emploïé dans l'Affaire même. C'eſt *Sicard*, *Evêque de Crémone*, dont la *Chronique* porte: *L'An du Seigneur MCLXXXIV, vint à* Vérone *le* Pape Luce, *qui, l'année précédente, m'avoit ordoné Soûdiacre, & qui m'avoit envoïé pour avertir l'*Empereur *de ſon arrivée.*

au ſujet des troubles élevés à *Rome*. Au rapport d'ARNOLD *de Lubec* (63), « il fut queſtion du *PATRIMOINE de MATHILDE*, que l'*Em-* » *pereur* avoit en ſa poſſeſſion & qu'il diſoit doné par elle à l'*Empire*. » Au contraire le *Pape* prétendoit que c'étoit à l'*Egliſe Romaine* qu'elle » l'avoit doné. De part & d'autre il fut produit des *Actes* pour prou- » ver la validité du *Teſtament*, & l'Affaire ne fut point terminée (64) ». En 1186, FRÉDÉRIC fit le mariage d'HENRI ſon *Fils* avec CONSTANCE, *Tante paternelle* de GUILLAUME II, *Roi de Sicile*. Ce Mariage, par lequel le jeune *Prince* acquéroit des Droits ſur cette *Courone*, déplut extrêmement à la *Cour de Rome*, qui fit revivre tous les ſujets qu'elle avoit eus précèdemment de ſe plaindre de FRÉDÉRIC; & les BIENS *de* MATHILDE entrèrent pour beaucoup dans cette nouvelle querèle. Le même ARNOLD *de Lubec* dit « Que le *Pape* URBAIN III repro- » choit à l'*Empereur* de les avoir injuſtement uſurpés (65) ». FRÉDÉRIC irrité dona des preuves de ſon reſſentiment; & les choſes furent portées ſi loin, que, l'année ſuivante, ſelon le même *Hiſtorien* (66), le *Pape*, qui ſéjournoit à *Vérone*, réſolut d'emploïer les armes ſpirituelles, cita l'*Empereur* avec les Formalités requiſes, & voulut procèder à la fulmination des Cenſures: mais les *Véronois*, fidèles Sujets de l'*Empereur*, ne voulurent pas permètre que cette Procédure s'achevât dans leur Ville. URBAIN en ſortit pour l'aller achever à *Ferrare*: mais il y mourut le 19 d'Octobre ſans avoir eu le tems de ſe contenter. Au reſte, on n'eſt pas trop certain qu'ARNOLD fût bien informé. Le *Chronographe Saxon* & GERVAIS *de Tilberi* diſent, « Qu'il y eut entre URBAIN & FRÉDÉRIC » un *Accommodement*, après la ſignature duquel le *Pape* quita *Vérone* » pour aller à *Ferrare*. Ainſi FRÉDÉRIC reſta pour lors en poſſeſſion des BIENS *de* MATHILDE; & les tranſmit à ſon *Fils* l'*Empereur* HENRI V.

Ce dernier, en 1195, les dona, come on l'apprend de l'*Abbé d'Urſperg*, à ſon *Frère* PHILIPPE avec la *Marche de Toſcane* (67). Il mourut deux ans après, dans la ſeptième année du *Pontificat* de CÉLESTIN III. Ce *Pape* eut pour ſucceſſeur INNOCENT III, Home entteprenant & courageux, qui ne tarda pas à vouloir, par la force, ſe mètre en poſſeſſion du PATRIMOINE *de* MATHILDE. Ce n'étoit pas une choſe aiſée, quoiqu'il fût ſecondé par la pluſpart des *Villes de Toſcane*, qui s'étoient liguées pour ſecouer le joug des *Marquis*, ou *Gouverneurs Impériaux*, & jouir de la même liberté que FRÉDÉRIC avoit accordée aux *Villes de Lombardie*. Ces tentatives auroient pu, dutant les troubles occaſionés par

(63) *Chroniq. des Slav.* Liv. III, Chap. 10.

(64) *Tractabant inter ſe Dominus* Papa & Imperator *de* Patrimonio *Dominæ* Mathildis *Matronæ nobiliſſimæ, quod* Imperator *in poſſeſſione habebat, dicens ab eadem* Imperio *collatum, & e converſo Dominus* Papa Sedi Apoſtolicæ *ab ea datum affirmabat. Cumque in argumentum probandi* Teſtamenti *ex utraque parte* Privilegia *porrigerentur, nullo fine cauſa terminata eſt.*

(65) *Arguebat ſane* Imperatorem *de* Patrimonio *Dominæ* Mathildis, *de quo ſupra mentio facta eſt, quod ab ipſo injuſte occupatum dicebat.* Liv. II, Ch. 16.

(66) *Ibid.* Chap. 18.

(67) *Tradens ei Dominium totius* Thuſciæ, & Terram *Dominæ* Mathildis. *Ann.* 1195.

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

différens Compétiteurs aux *Courones de Germanie* & *d'Italie*, & conſéquemment à l'*Empire*, conduire enfin INNOCENT III à ſe voir maître du PATRIMOINE *de* MATHILDE : mais, par un bonheur auquel on ne devoit pas s'attendre, les difficultés ſe trouvèrent tout à coup applanies. En 1200, après une victoire remportée par les *Troupes* du *Pape* & de ſes Alliés ſur MARQUARD, qu'HENRI V avoit fait *Marquis d'Ancone*, on trouva, dans les Bagages de ce *Marquis*, le *Teſtament* d'HENRI V, où pendoit un ſceau d'or (68). L'*Empereur* ordonoit, « Que FRÉDÉRIC-ROGER, (qui fut enſuite l'*Empereur* FRÉDÉRIC II) reconnoîtroit du *Pape* le *Roïaume de Sicile*; & que, ſa *Femme* & ſon *Fils* venant à mourir ſans Enfans, ce *Roïaume* retourneroit à l'*Egliſe Romaine*. Si le *Pape* conſervoit l'*Empire* à ſon *Fils* FRÉDÉRIC, il vouloit qu'en reconnoiſſance on rendît à l'*EGLISE toute la* TERRE *de la* Comteſſe MATHILDE, à la réſerve de *Medicina* & d'*Argelata* dans le *Bolonès*: Que MARQUARD *reçût en* Fief *du* Pape & *de l'*Egliſe Romaine, *le* Duché de Ravenne, *la* Terre de Bertinoro, & *la* Marche d'Ancone; & *reconnût en tenir* Medicina & Argelata (69): Que ſi MARQUARD ne laiſſoit point d'Héritiers, tous ces Etats rentraſſent ſous la domination de l'*Egliſe Romaine* ».

Voila le ſecond Titre, en vertu duquel le *Saint-Siége* poſsède le PATRIMOINE *de S.* PIERRE, partie très conſidérable de la SUCCESSION *de* MATHILDE. Mais cela ne nous apprend point ce que devinrent les DROITS *de l'*EGLISE ROMAINE ſur les PROPRES PATERNELS *de* MATHILDE dans la *Lombardie* & dans la *Ligurie*, & ſur ſes PROPRES MATERNELS en *Lorraine*; deux Articles ſur leſquels l'*Hiſtoire* ne nous fournit aucune lumière.

XXI. ELOGES *de la* Comteſſe MATHILDE *par le* MELLINI, *par le* FIORENTINI, & *par le* Pape URBAIN VIII.

1°. COMMENÇONS par le MELLINI, que je comte traduire avec quelque liberté. *La* Mort *de la* Comteſſe MATHILDE, dit-il (1), *affligea*

(68) Ce *Teſtament* eſt imprimé dans différens endroits. Au reſte je parle ici de la fin du démêlé de la *Succeſſion de Mathilde* d'après la *Vie* d'*Innocent III*, imprimée dans les *Hiſtor. d'Ital.* T. III, Part. I. On ne doit pas, come a fait le *Fiorentini*, p. 354, s'en rapporter à *Roger de Hoveden*. Cet *Hiſtorien Anglois*, dans ſon Liv. II, place la reſtitution des *Propres de Mathilde* ſous le *Pontificat* de *Céleſtin III*; & dit qu'elle ſe fit en conſequence de ce que ce *Pape* conſentit à la condition appoſée dans le *Teſtament*. Il a cru ſans doute, que la choſe avoit immédiatement ſuivi la mort d'*Henri V*; & n'a pas ſu que le *Teſtament* de cet *Empereur* étoit reſté caché durant trois ans.

(69) *Ut* Ducatum Ravennatem, Tertam Briſtinori, Matchiam Anconæ, *recipiat à Domino* Papa, & Romana Eccleſia, & *recognoſcat etiam ab eis* Mediſinam & Argelatam.

Cette diſpoſition teſtamentaire d'*Henri V* done aux *Papes* un droit, qu'ils n'avoient pas eu précèdemment ſur la *Marche d'Ancone*, autrement *de Camerino*, ou *de Fermo*: mais aucun ſur le *Duché de Spolète*, qu'*Henri* ne nome pas. Il veut ſeulement, dans ce même *Teſtament*, « Que tout le Païs depuis » *Monte-Paile* juſqu'à *Ceperano*, ſoit remis à l'*Egliſe* avec *Monteſiaſcone* ».

XXI. (1) Page 103.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

*ſans fin & ſans meſure toute l'*Egliſe Catholique. *Le* Pape, *tous les* Religieux, *les* Gens de bien, *& ſpécialement les* Malheureux *& les* Pauvres *en furent pénétrés de douleur; & la pleurèrent très longtems. La* Comteſſe, *avec une* Figure très belle & très agréable, *eut l'*Aïr *d'une* Princeſſe. *La* Majeſté *ſe joignit à la* Beauté *dans les* Traits de ſon viſage. *Ses* Regards, doux & gracieux, *inſpiroient en même tems le* reſpect *& la* crainte; *& toute ſa* Perſone *offroit quelque choſe de* grave *& de* mâle. *Sa* Démarche *& ſes* Geſtes *furent toujours ſingulièrement accompagnés d'*agrément, *de* pudeur, *d'*honêteté, *de* grandeur, *& de* bienſéance. *Son* Habillement, *toujours* noble & digne d'une Princeſſe, *ne s'écarta jamais de la* décence *& de la* modeſtie. *Inſtruite des* Arts libéraux *& des* Sciences *au delà de ce que ſon Sexe a coûtume de l'être, elle eut dans ſon* Diſcours *de la* grace, *de l'*éloquence, *de la* délicateſſe; & parla pluſieurs Langues *pour la commodité de ceux auxquels elle avoit à répondre. Toutes ſes* Actions, *toutes ſes* Manières *la firent toujours voir* affable, humaine, polie, diſcrète, clémente, libérale, prudente, & magnanime: *mais, ce qui ſans doute eſt bien plus important, elle fut* religieuſe, pleine de la crainte de Dieu, charitable, humble & pieuſe. *Elle* emploïa *des* ſommes immenſes *pour la défenſe de l'*Egliſe Romaine *& des* Papes. *Elle jouit d'une très grande* réputation, *& fut l'objet de l'*eſtime *de tous les* Princes. *Les* Nations, *par* reſpect *& par* affection, *s'empreſsèrent à ſervir ſous ſes Etendarts, beaucoup même ſans* eſpoir de récompenſe. ALEXIS (COMNÈNE), Empereur de Conſtantinople, *eut de la* vénération *pour elle; & lui fit, pluſieurs fois, des préſens; & de ce nombre fut une très riche Mante, brodée d'*or *& couverte de perles & de pierres précieuſes. La* Fermeté *de ſon* Eſprit *fut inébranlable. Elle ſut, avec une* patience, *une* force *incroïable, ſupporter les adverſités.* Femme d'un grand courage: *mais* Amatrice de la paix & du repos, *elle fut, dans les occaſions,* belliqueuſe & propre aux armes; *& voulut agir en perſone dans ſes diverſes expéditions pour la défenſe de ſes* Etats *& des* Souverains Pontifes. *Elle* bâtit *beaucoup d'*Hôpitaux *& d'*Egliſes. *Elle* répara *des* Monaſtères de Filles & d'Homes, *auxquels elle* dona *de* gros Revenus, *ainſi qu'à pluſieurs* Abbaïes. *Entre autres, elle* augmenta *le* Monaſtère de Saint-Benoît (de Polirone); *l'*enrichit *d'environ* 30 Villages, *ou* Fermes; *& lui* fit *en outre de* grands préſens, *come elle en avoit fait précédemment à l'*Egliſe de Canoſſa. *D'ailleurs, elle fit* conſtruire *dans le* Modénès *un magnifique* Temple *ſous l'Invocation de S. CÉSAIRE* Martir, *& le* combla de préſens *très riches & très précieux. Pendant ſa dernière maladie, elle en fit* bâtir *un autre à S. JEAN* l'Evangéliſte, *le* Diſciple bien aimé (2). *Le* Chapitre *& l'*Œuvre du Dôme de Piſe *lui durent preſque tout ce qu'ils ont, entre autres* le CHASTEAU & la COURT de LIVOURNE (3), *come il paroît par l'*Acte de Donation, *ſouſcrit ainſi de la main de la* Comteſſe.

(2) L'Auteur ſe trompe. On a vu que l'*Egliſe* quelle fit bâtir à *Bondeno de' Ronsori* pendant ſa dernière maladie, fut dédié ſous l'Invocation de S. *Jâque le Majeur.*

(3) Caſtrum & Curtem Livurni.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

MA	THIL-
DA	DEI
GRA	TIA
SI QUID	EST

——*ſ*—*ſ*— (4).

L'Auteur, après avoir dit ſur la DONATION *de* MATHILDE *à l'*EGLISE ROMAINE quelques mots que j'ai traduits dans l'*Article* précèdent, continue de cette manière (5) : *Ce fut l'invention & l'ouvrage de notre* Comteſſe, *née ſeulement pour faire du bien aux autres, que les* Bains (6), *qui ſont ſur les* Collines de Piſe *entre* Peccioli *&* Lari, *deux gros* Châteaux *de ce* Territoire, *come on le voit par cette* Inſcription, *qui ſe lit en dedans ſur un quarré de marbre encaſtré dans le mur de l'enceinte des* Bains.

M. A T H I L D I S
COMITISSA INSIGNIS
OB HUMANAM VALITUDINEM
INSTAURANDAM PRÆSERVANDAMQ;
AMŒNA HÆC AB AQUIS ET SALUBRIA
BALNEA
IN OMNIGENUM HOMINUM USUM
OMNI CUM ORNATU CULTUQUE
K DICAVIT. A
A. D. M. CXII. K. MAIAS (7).

Le MELLINI s'étend dans environ une page & demie ſur la conſtruction & les propriétés de ces *Bains*; & reprend enſuite ainſi *l'*ELOGE *de* MATHILDE (8). *Elle* aima *toujours ſans meſure les* Pauvres, *& les* Religieux. *Elle les* honora *toujours extrêmement; & leur fit, avec la plus grande* libéralité, *tout le bien qu'elle put.* Très zèlée *pour l'*honeur *& la* gloire de Dieu, pénétrée *de la* crainte *de ſa* Majeſté *éternelle, immenſe, toutepuiſſante & redoutable, on la vit avec toute l'affection de l'ame, par les geſtes & les démonſtrations du Corps, par les actions tant intérieures, qu'extérieures, s'enveloper, s'abîmer dans l'amour de ce* Dieu, *& s'*occuper *de ſon* Service. *Elle* eut ſoin *toute ſa vie de* plaire *à* Dieu; *& d'inviter, par ſon propre exemple, les autres à vivre chrétiènement, à ſavoir mourir bien, pour vivre heureuſement dans l'éternité. C'eſt pour*

(4) Mathilde, *ſi, par la grace de Dieu, elle eſt quelque choſe.*

(5) Page 105.

(6) L'Auteur dit *Bagno a Acqua.* J'ignore la véritable cauſe de cette dénomination; & j'ai cru qu'il ſuffiſoit de dire ici des *Bains.* V. la *Note* ſuivante.

(7) Je n'ai pas deviné ce que ſignifient ce *K* & cet *A* iſolés, qui précèdent la ligne de la date. A cela près l'*Inſcription* ſe peut traduire ainſi. *L'illuſtre* Comteſſe Mathilde, *pour le rétabliſſement & la conſervation de la ſanté des Homes, leur a conſacré pour toutes ſortes d'uſages, avec tout leur appareil & leur ornement, ces* Bains des Eaux, *l'An du Seigneur MCXII.* J'imagine que ces *Bains* s'appellent *des Eaux* parce qu'ils ſont formés de l'aſſemblage de diverſes Sources minérales de qualités différentes, leſquelles, ſelon les maladies, on emploie, ou ſéparément, ou mêlées ſuivant certaines règles.

(8) Page 107.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

cela qu'elle s'exerça continuellement aux Œuvres pieuſes & ſaintes, *& ſpécialement à la* Prière, *ainſi qu'à la* Lecture des Saintes Ecritures. *Mais par une* très grande prévoïance, *avec un* ſoin, *une* ſollicitude *incroïable, elle* arrangea *d'avance, elle* ordona *ce qu'elle vouloit qu'après ſa mort, on fît à perpétuité pour le ſalut & le remède de ſon ame dans ce grand nombre d'*Egliſes, *de* Monaſtères, *d'*Oratoires, *& d'autres* Lieux ſaints, *qu'elle avoit* conſtruits, dotés, & conſacrés *au culte divin. Elle leur* dona, *de ſon vivant, come on le voit par les* Chartes, *de* très grandes richeſſes *pour les* Anniverſaires, *pour les* Meſſes *à dire pour elle quand elle ſeroit morte, pour les divins* Offices *à réciter, pour les* Aumônes *à diſtribuer en ſon nom. Et véritablement c'eſt une choſe merveilleuſe & digne de l'attention de quiconque a du ſens, que ni la* nobleſſe *& la* Grandeur de ſon Etat, *ni les* Richeſſes, *ni les* Commodités, *les* Aiſes *& les* Allêchemens (9) *du* Monde, *de la* Chair, *& des* malignes Puiſſances Spirituelles, *n'ont été capables de la détourner du* très ardent deſir *& du* ferme propos, *qui la firent travailler, dès ſes plus tendres années, à* ſe rendre agréable *au* Roi du Ciel & de la Terre, *par une* humilité chretiène, *& par une* dévote ſervitude. *C'eſt principalement par là qu'elle fut véritablement* Souveraine. *C'eſt pour cela que, pendant ſa vie même, les uns la ſurnomèrent* la *GRANDE COMTESSE ; les autres* la *GLORIEUSE ; quelques-uns* la NOUVELLE DÉBORA ; *d'autres* la *VAILLANTE*, l'*EXCELLENTE*, la *CATHOLIQUE ; & qu'enfin, après un grand nombre d'années, on la noma même* la *SAINTE*.

2°. APRÈS cet eſſai de l'éloquence verbeuſe du MELLINI, je ſens bien que celle du FIORENTINI, qui ne l'eſt guère moins, ne manqueroit pas de fatiguer ici des *Lecteurs François*. Je vais donc en agir dans cet *Article* avec cet Ecrivain de la même manière à peu près que j'ai fait dans le précédent. Je m'empare du fond de ſon ELOGE *de* MATHILDE ; & j'en conſerve l'ordre, ſans en adopter cependant toutes les idées. Il n'y fait dans la plus grande partie que paraphraſer des *Vers* de DONIZON, que je rejeterai dans les *Notes*, avec les autres paſſages *Latins*, qu'il rapporte. Il fait auſſi de quelques-uns de ces Vers une application maladroite, que j'aurai ſoin de lui ſauver. C'eſt à ces conditions que je lui prête ma plume (10).

QU'ON parcoure tous les monumens des ſiècles paſſés, je doute que l'on y trouve une *Princeſſe*, qui, placée dans les mêmes circonſtances que MATHILDE, ait uni, come elle, à la *Puiſſance*, que de vaſtes Domaines lui donoient, à l'*Intrépidité d'une Ame belliqueuſe*, la *Sageſſe du Gouvernement*, l'*Egalité de la Juſtice*, le *Zèle de la Religion*, l'*Obſervation des Loix*, la *Modération dans l'exercice de l'Autorité*, le *Bon exemple des Mœurs*, & la *Prééminence dans les Lètres*.

(9) J'oſe emploïer ce mot vieilli pour rendre plus exactement *allettamenti*, dont le *Mellini* ſe ſert.

(10) Le *Fiorentini* commence l'*Eloge de Mathilde*, dans ſon Liv. II, à la p. 320, & le finit à la p. 340 : mais il l'interrompt par deux *Digreſſions*. La première a pour objet, de la p. 321 à la p. 327, de prouver la *Virginité de Mathilde*. Je l'ai traduite dans l'*Art. XVIII*. La ſeconde, de 333 à 335, eſt ſur l'*étendue des Domaines de Mathilde*. Je la ſupprime come inutile, après ce que j'en ai dit.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

Très ſupérieure à ſes *Ancêtres* auſſi *Catholiques* que *Nobles*, MATHILDE ne les obſcurcit pas moins, qu'elle ne les illuſtra par la *Grandeur de ſes Actions*. La *Contrariété* même *de ſes Inclinations* & *de ſes Procèdés* ne ſervit qu'à la rendre plus grande, plus illuſtre, & plus chretiène: Par ſon caractère elle *aimoit la Paix* (11): mais, avec *un Viſage toujours ſerain*, avec une *Ame toujours tranquille* (12), elle eut des *Sentimens ſi courageux* & *ſi guerriers*, qu'il n'appartient qu'à la *Poëſie* d'imaginer une *Héroïne plus belliqueuſe*. Inébranlable au milieu des orages qui bouleverſoient l'*Italie*, elle fit conſtamment la guerre durant près de trente ans. Sa *généreuſe Activité* réprima ſouvent les Méchans; & les forces d'un *Roi* puiſſant ne purent l'abatre (13). Auſſi l'*Abbé d'Urſperg*, qui la qualifie de *Femme d'un courage mâle*, dit, « Que, come » un *Prince* très courageux, elle ſoûmit toute l'*Italie* à ſa domina» tion (14) ». Son *Hiſtorien*, qui l'avoit tant vue, parle de la *Beauté de ſon Viſage* come annonçant la *Délicateſſe de ſon Tempérament*; & le PÉNITENCIER *de S.* ANSELME (15), qui ne la connoiſſoit pas moins, aſſure qu'elle êtoit d'une *Santé languiſſante*, & ſujète à de fréquentes infirmités. Qui poura donc n'être pas étoné qu'elle ait ſeule, durant près de trente ans, porté le poids du Gouvernement d'Etats très étendus; & qu'elle ait pu réſiſter aux fatigues d'une longue guerre, qu'elle fit preſque toujours par elle-même? N'avouera-t-on pas que la *Force de ſon Courage* êtoit ſupérieure à la *Foibleſſe de ſon Corps*?

Mais, ſi l'exercice continuel des armes & le nombre de ſes victoires la rendirent redoutable à ſes Ennemis, la *Candeur de ſes mœurs*, l'*Agrément de ſes Manières*, ſon *extrême Douceur* & ſon *auſtère Modeſtie* forcèrent les Cœurs à lui vouer du reſpect & de l'obéiſſance.

Juge ſévère dans les Tribunaux, elle n'en fut pas moins une *Mère tendre* pour ſes *Peuples*; & les *Scélérats* ne l'éprouvèrent pas plus *rigoureuſe*, ou les *Hérétiques* plus *ferme*, que ſes *Serviteurs* ne la trouvèrent *judicieuſe*, & les *Malheureux*, *pleine de compaſſion*. L'heureuſe ſuite de ſes ſuccès, en augmentant ſa gloire, ne la rendit pas inſupportable à ſes *Amis*; & les évènemens les plus fâcheux ne l'engagèrent point à fouler ſes *Sujets*. La *Diſcrétion* la conduiſit toujours en toutes choſes (16). Do-

(11) Dans le *Prologue* de ſon I Livre, *Donizon* dit groſſièrement de *Mathilde*, qu'elle éto it *Fœmina pacis*.

(12) *Ibid.* . . *Hilaris ſemper facie, placida quoque mente.*

(13) L. II, C. 16. *Nam per triginta duravit tempora firma,*
Nocte dieque bellans, & Regni ealcando procellas.
Et Ch. 7. *Pervigil, & fortis perverſos ſæpe remordit,*
Fervida bella nimis eum Rege *potenter inivit.*

(14) L'*Abbé d'Urſperg* parlant du Mariage de *Welf V* & de *Mathilde*, dit à l'Année 1125: *Accepit autem* Matildam *nobiliſſimi & ditiſſimi* Italiæ Marchionis Bonifacii Filiam *in* Uxorem, Fœminam virilis animi *quæ ad inſtar fortiſſimi* Principis *totam terram illam ſuo dominio ſubjugavit.*

(15) J'ai fait connoître ſuffiſamment cet Ecrivain par ce que j'ai rapporté de lui dans l'*Article* d'*Anſelme*, *Evêque de Lucque*, aux *Savans & Illuſtres*, T. III, pp. 517-609, col. 4.

(16) *Prol.* du II Liv.
Selt mulcere pios, terrere ſed & ſelt iniquos.
Proſpera non mutant, ſed non hanc triſtia turbant.
Omnibus in rebus graditur diſcretio ſecum.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

NIZON a ſemé dans ſon *Poème* beaucoup de particularités touchant la *Sageſſe du Gouvernement*, & la *Prudence des Réſolutions* de *MATHILDE*; & l'HISTORIEN *de S.* ANSELME nous apprend que, ce que l'on voit rarement, ou même jamais, elle joignit la *Pratique des Conſeils évangéliques* à l'*Intérêt de l'Etat*, & l'*Obéiſſance aux Loix divines* à l'*Obſervation des Loix humaines* (17).

Quel que fût ſon *amour pour la Juſtice*, quelle que fût ſa *Modération*, elle s'acquit le titre de *Splendide* & de *Magnifique*. Ce ne fut pas ſeulement dans l'*Eclat de ſa Cour* pareille à celle des *Rois*, dans la *Somptuoſité de ſa Table*, dans la *Multiplicité de ſes Dons*, dans le *Nombre de ſes Officiers*, que ſa *Magnificence* parut (18). Elle éclata bien d'avantage dans la *Multitude de ſes Bâtimens* & dans ſa pieuſe *Prodigalité pour les Lieux Saints*. Elle fit *réparer* ou *reconſtruire* en *Italie* une très grande quantité de *Châteaux*: mais on ne peut pas faire le comte des *Egliſes*, qui lui durent leur *Fondation*, leur *Rétabliſſement*, des *Revenus aſſurés*, des *Préſens de Vaſes* & *d'Ornemens*. Pour être en état d'en faire connoître ſeulement une partie, il faudroit, par des recherches ſans nombre dans toute l'*Italie*, par la viſite de toutes les Archives, trouver, avec une fatigue incroïable, tout ce qui s'eſt ſauvé de la voracité du Tems. C'eſt donc aſſés de rapporter ici ce que des Lectures, faites dans une autre vue, en ont pu faire connoître. C'eſt une anciène tradition que, dans le *Territoire de Lucque*, à trois milles environ de la Ville, MATHILDE fit bâtir le *Château de* NOZZANO; qu'elle y fit élever un *Palais* pour ſa réſidence, avec une *Egliſe*, ſous l'invocation de S. PIERRE, come l'aſſure le FRANCIOTTI (19), qui parle auſſi d'une *Statue* de ce Saint, qui fut miſe alors & qui ſubſiſte encore ſur le haut de la *Tour*, & d'un PORTRAIT *de* MATHILDE, qui ſe voit encore dans l'ancien Logement du *Podeſtà* de ce lieu. Ce *Portrait*, preſque effacé dans le ſiècle paſſé, ne laiſſoit pas d'offrir, à ceux qui l'examinoient, quelque choſe, dans l'*Habit* & le *Bonnet Ducal*, de reſſemblant à celui qu'a fait graver le MELLINI (20). Le TAIOLI, dans ſon *Hiſtoire* mſte. *de Piſe* (21), aſſure que le *Château de* MONTEFOSCOLI fut pareillement *bâti* par MATHILDE, que la *Famille des* GRIFFI l'eut d'elle, & qu'il avoit vu l'*Acte de Donation*. Par des *Chartes* de *Lucque*, on voit qu'elle *répara*, dans le *Palais*, l'*Egliſe de* SAINTE-MARIE, que l'on croit avoir été la *Chapelle des Rois* & *des Ducs*; & qu'elle entoura cette *Ville* d'une nouvelle enceinte de *Murs*. Elle *éleva*, peu loin de *Lucque*, le *Monaſtère de* FREGTONAIA, *pour* les *Chanoines de Latran* de *Saint-Fridien*, qui, de ſon tems &

(17) *Ut* & Evangelica Præcepta, & Canonum Inſtituta, & Legum Jura *ſeruaret*, *quod in humanis mentibus & ingeniis raro, vel nunquam invenitur.*

(18) Liv. II, Ch. 5. Curia *cujus erat* dapibus, doniſque *repleta*, Officioſa *manet quaſi* Regis *Curia ſanc.*

(19) Ceſare Franciotti *dans* l'Hiſtoire des Saints de Lucque *vers la fin*, *lorſqu'il parle des* Egliſes *de cette* Seigneurie. *Note* marginale du *Fiorentini*.

(20) Je parle d'après le *Fiorentini*, qui dit que la choſe étoit ainſi de ſon tems. Il dit auſſi que le *Château de Nozzano*, dans les anciènes *Annales de Piſe*, eſt appellé *Caſtellare Comitiſſæ*; ce qui prouve que *Mathilde* l'avoit fait bâtir.

(21) Fra *Lorenzo Taioli*, Livre I, Chapitre 38.

XXI. Eloges de MATHILDE.

par ſes ſecours, firent de grands progrès, & qui la reconnoiſſent pour leur *Fondatrice*, come on le voit par une *Inſcription*, qui ſe lit chés eux, en l'honeur de MARC-ALDE MALPIGLI, Noble *Lucquois*, leur ſecond *Fondateur* (22). Le PANCIOTTI (23) nous apprend qu'elle *fonda*, dans le *Territoire de Bologne* à *Montebello*, l'*Egliſe de* SAINTE-MARIE, qu'elle ſoûmit aux mêmes *Chanoines*. A *Mantoue*, qu'elle *embellit* de beaucoup d'*Edifices*, elle *bâtit*, entre autres l'*Hôpital de* SAINT-ANDRÉ, qu'elle dona au *Monaſtère de Saint-Benoît de Polirone* avec une *Chapelle de Saint-Martin* (24). Les *Châteaux de* BIANELLO, *de* CASTELVETRO, *de* MONTEZANO, & *de* MONTELUZZO, dans le *Territoire de Reggio*, ſont des *Ouvrages* de MATHILDE. La choſe eſt prouvée du premier par l'*Inſcription* qu'on lit ſur la *Porte* (25); & LÉANDRO ALBERTI, qui rapporte cette *Inſcription*, dit, « Qu'elle *fit faire* dans la *Lombardie*, » pour le ſervice du Public, une très grande quantité de *Ponts* & d'au» tres *Bâtimens* ». On voit encore à *Bondeno de' Roncori*, lieu de ſa *Mort*, l'ancienne *Egliſe* & la belle & haute *Tour*, qu'elle y fit *élever*; & la tradition du païs eſt que ſon *Palais* étoit dans la Place qu'on appelle le *Château*. DONIZON dit, « Qu'aiant beaucoup de dévotion à S. CÉ» SAIRE *Martir*, elle lui bâtit pluſieurs *Temples*, & particulièrement » un plus riche & plus magnifique que les autres ». C'eſt apparemment celui d'où le *Château de* SAINT-CÉSAIRE (26) a pris ſon nom. Le même Ecrivain dit qu'elle *agrandit* la *Forteresſe imprenable de* CANOSSA; qu'elle y tranſporta les *Os* de S. QUIRIN, *Martir*; que, non moins reconnoiſſante que magnifique, elle *enrichit* dans l'*Egliſe de* SAINT-APOLLONIUS, les *Tombeaux de ſes Ancêtres* d'Urnes d'un marbre précieux; & qu'elle le chargea lui-même du ſoin de les garder.

Mais, ſans de très grandes *Richeſſes*, il étoit difficile qu'avec toutes les dépenſes d'une Guerre de près de 30 ans, elle pût ſuffire à cette extrême *Magnificence*. DODECHIN & d'autres anciens *Hiſtoriens* diſent qu'elle étoit *très riche* & *très puiſſante*; & LAMBERT *d'Aſchaffenbourg*, qui la préfère pour la *Richeſſe* à tous les autres *Princes*, s'accorde à dire avec l'*Abbé d'Urſperg*, « Qu'elle poſsèdoit la plus grande partie de l'*Italie* »; exagération qu'il faut réduire à la *Toſcane* avec une partie de la *Lombardie*. PAUL *de Bernried*, en s'exprimant mal, veut faire entendre dans un endroit « Qu'elle & ſa *Mère* gouvernoient l'*Italie* (27); & dans un autre, il dit clairement, mais en exagérant come LAMBERT & l'*Abbé d'Urſperg*, « Qu'elles la *gouvernoient toute entière* (28) ». Ce qu'il y a de certain c'eſt que le *Duc & Marquis* BONIFACE, ſon *Père*, avoit été le plus

(22) Voici cette *Inſcription*. Marco Aldo Malpili, *Inſigni Equiti, poſt primam Illuſtriſſimæ* Matildæ *reſtitutam* Canonici, Ordinis *vetuſtatem* Fundatori *ſecundo* Canonici Regul. *ben. aceep. memor. poſ. Anno MCCLIII.*

(23) *Hiſt. Tripartite*, Liv. II, Ch. 45.

(24) On lit dans une *Bulle* d'*Eugène III*: Mantuæ Hoſpitalem domum *à* Comitiſſa Matilda *conſtructam*, *& veſtro* Monaſterio *commiſſam eum* Capella S. Martini.

(25) Caſtrum Bibianelli Comitiſſæ Mathildis *opus.*

(26) Autrefois *Vilzicara.*

(27) *Quæ licet mundana cura* Ducum *officium*, Italiam *gubernando geſſerunt.* Vie de Greg. VII.

(28) *Scripſit autem* Gregorius *ad* Beatricem *ejuſque* Filiam Matildam, *quæ tunc temporis* Italiam *totam præ cæteris gubernabant.*

XXI. Eloges de MATHILDE.

puiſſant & le plus riche des *Princes d'Italie*; & qu'elle n'avoit rien perdu de ce qu'il avoit poſsèdé. Mais il eſt come impoſſible de déterminer préciſément le nombre & les bornes de ſes *Poſſeſſions* (29).

Bien qu'occupée du Gouvernement de tant de Peuples, & ſurchargée des ſoins d'une longue Guerre & d'une multitude immenſe d'Affaires, MATHILDE ſur doner du tems à l'*Etude des Lètres*. DONIZON la dit ſouvent *très inſtruite* & *très ſavante*. Il aſſure qu'elle *diſtoit* elle-même, & ſans beſoin d'aucun ſecours, les *Lètres*, qu'elle écrivoit en ſi grand nombre, ſoit aux *Papes*, ſoit aux *Princes d'Allemagne*. Il dit auſſi, « Que les *Allemans* ſervoient gratuitement dans ſes Armées; que les » *Saxons*, les *Ruſſes*, les *Gaſcons*, les *Friſons*, les *Auvergnats*, les » *François*, les *Lorrains* & les *Anglois* avoient part à ſes bienfaits, qu'elle » ſavoit ſe faire entendre d'eux tous, & qu'elle *parloit très bien les* LANGUES ALLEMANDE & FRANÇOISE (30) ». Mais ce qui prouve indubitablement ſon *Goût* pour les *Lètres*, c'eſt principalement ce grand nombre de *bons Livres* de tout genre, qu'elle prit ſoin d'amaſſer (31), & l'ordre, que, ſuivant l'*Abbé d'Urſperg*, le *Juriſconſulte* WERNER (32), reçut d'elle de mètre en ordre, de corriger, & d'expliquer le *Corps des Loix Civiles* (33); ce qui fait préſumer qu'elle avoit auparavant engagé le ſaint *Evêque* ANSELME à faire cette *Compilation des Loix Canoniques*, qu'on voit en mſt. dans la *Bibliothèque du Vatican* (34). Il eſt certain du moins que ce fut à ſa prière, que ce *Prélat* entreprit

(29) Le Finrentini dit à ce ſujet, p. 335: *Il ne faut donc pas s'étoner ſi cette* Princeſſe *étant* Souveraine *de la plus grande partie de l'*Italie, Gregoire VII *la traita come une* Reine, *en lui donant les* Titres *de* Sèréniſſime *& de* Sèrènité, *qui pour lors appartenoient aux* Rois *ſeuls*. Il cite en marge la *Lèt.* 20 du Liv. I. Il faloit citer la 40e, que *Gregoire* adreſſe à *Mathilde*, & qui commence ainſi: *Quoniam* Serenitatis *Veſtræ Literæ &c.* Il cite encore la *Lèt.* 28 du Liv. VII, dans laquelle *Gregoire* confirme à *Landulf*, *Archevêque de Piſe*, tout ce que ſon *Egliſe* poſsèdoit, & notamment les Biens donés *per* Sereniſſimam *Filiam noſtram* Mathildam *&c.* Mais on ne peut rien conclure de là. *Gregoire* n'avoit point d'*Etiquète* fixe. En parlant aux mêmes *Souverains*, & quelquefois dans une même *Lètre*, il emploie tantôt un *Titre*, tantôt un autre. Dans quelques *Lètres* il apoſtrophe *Béatrix* & *Mathilde* par *Votre Nobleſſe*.

(30) *Prol.* du II L. Gens Alemanna *quidem ſibi gratis ſervit ubique.*
Ruſſi, Saxones, Guaſcones, *atque* Friſones,
Arvetni, Franci, Lotharingi *quoque*, Britanni
Hanc tantum noſcunt, quod ei ſua plurima poſcunt. . .
Reſponſum cunctis hæc dat ſine murmure turbis. . .
Hæc apices dictat, ſcit Teutonicam *bene* Linguam;
Hæc loquitur *quin* Francigenam*que* Loquelam.

(31) L. II, C. 20. *Copia* Librorum *non deficit huic ve* bonorum,
Libros *ex eunctis habet artibus atque figuris.*

(32) Appellé communément *Irnier*.

(33) *Eiſdem quoque temporibus Dominus* Wernerius Libros Legum, *qui dudum neglecti fuerant, nec quiſquam in eis ſtuduerat, ad petitionem* Mathildæ Comitiſſæ, *recognovit, & ſecundum quod olim à Divæ Recordationis* Juſtiniano, *compilati fuerant, paucis forte verbis alibi interpoſitis diſtinxit.* Ann. 1126.

On peut dire que *Mathilde* ne rendit pas un grand ſervice à l'*Europe*, en reſſuſcitant l'étude de ce *fatras de Loix*, qui ſervent en effet à la connoiſſance de la *Langue Latine* & de l'*Antiquité*: mais qui, peu d'accord entre elles, & n'aiant que peu d'analogie avec la conſtitution des Etats modernes, n'ont revécu que pour immortaliſer les Procès, qu'elles ont multipliés.

(34) J'ai parlé de ce *Recueil de Ca-*

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

ſon *Commentaire ſur les Pſeaumes*, qu'il n'acheva pas.

Si les diſtractions du *Gouvernement* & de la Guerre ne nuiſirent point aux progrès de MATHILDE dans l'*Etude des Lètres* & ſurtout *de l'Ecriture Sainte*, elles ne retardèrent pas ceux qu'elle fit dans la voie de la *Perfection Chretiène*. A cela près que la Retraite n'étoit pas à ſon uſage, ſa *Vie* eut toute l'*Auſtérité du Cloître*. Si l'on nous avoit conſervé ces *Lètres*, dictées par la *Piété*, qu'elle écrivoit aux *Papes* ALEXANDRE II & GREGOIRE VII, nous y trouverions les ſaints motifs pour leſquels l'*Hiſtorien* de S. ANSELME dit qu'elle s'étoit deſtinée à la *Vie contemplative* (35). Mais ce fut à la *Vie active*, que les Décrets de Dieu l'attachèrent. Elle adopta cependant, autant qu'elle le put, la *Régularité de la Diſcipline Monaſtique*. On la vit, s'il en faut croire ſon *Hiſtorien*, l'emporter ſur les *Prêtres* même par ſon *Amour pour* JÉSUS-CHRIST. Elle *aſſiſtoit*, même pendant la nuit, au *Chant des Pſeaumes* avec une attention produite, & par la connoiſſance du *Chant*, & par l'intelligence de ces ſaints *Cantiques*. Elle êtoit *Dure pour elle-même dans les Souffrances*, *Aſſidue à l'Oraiſon*, *Inébranlable dans la Foi*. Tous les jours elle *récitoit*, ſoit avec les *Moines*, ſoit avec ſes *Chapelains*, l'*Office de la* VIERGE, à laquelle elle avoit une très grande dévotion. Les plus ſages & les plus ſavans du *Clergé* faiſoient ſa *Compagnie ordinaire*. Perſone n'eut autant d'attention aux *Cérémonies ſaintes de l'Egliſe*. Aucun *Prélat* ne prit autant de plaiſir à la *magnificence des Vaſes ſacrés*, à la *décence des Habits Sacerdotaux* (36). Son *Etat* ne lui permit pas de pratiquer la *Pauvreté évangélique*: mais elle aima les *Pauvres*; &, ne regardant pas ſes *Richeſſes* come ſon *Bien*, elle les emploïa généreuſement à la *Défenſe de la* RELIGION, à l'*Entretien des* PRELATS *dépouillés*, à la *Réparation des* EGLISES *en ruine*, au *Secours des* FIDÈLES *opprimés*. Mais ne rappellons point tout ce qu'on a vu dans cet Ouvrage, & contentons-nous d'ajouter que, ſuivant le rémoignage de RANGIER, *Evêque de Lucque*, cité par DONIZON, perſone, parmi les *Laïcs*, *n'obſerva plus exactement la Loi divine*, & ne *s'occupa d'avantage de la Vie éternelle* (37); qu'on l'a comparée à RACHEL, à DÉBORA, à JUDITH;

nons dans l'*Eloge* de ce pieux Evêque.

(35) Il n'eſt pas douteux que, ſi nous avions ces *Lètres*, dont je ne patle ici que d'après le *Fiorentini*, nous y verrions en plein la *Dévotion* de *Mathilde*. Mais peut-être, en nous faiſant louer ſa *Piété*, nnus la fetoient-elles accuſer de *Petiteſſe d'Eſprit*. Ce qui véritablement eſt à regrèter, c'eſt qu'on ne nous ait pas conſervé cette multitude de *Lètres*, qu'elle avoit écrites au ſujet des grandes *Affaires Politiques*, auxquelles elle avoit eu tant de part. Elles ſetoient d'excellens *Mémoires*, qui nous aideroient beaucoup à percer juſqu'au fond de l'odieux miſtète de l'injuſte *Querèle des Inveſtitures*.

(36) Lib. II, Ch. 20. *Iſta* Sacerdotes *de* Chriſti *vineit* amore.
Tempore nocturno ſtudioſius *atque diurno*
Eſt ſacris Pſalmis, *ac* Officiis *venerandis*
Relligione pia, *ſatis hæc* intenta petita.
Hærent ſemper ei ſapientes maxime Cleri.
Veſtibus & Vaſis *preeioſis* rite ſacratis
Nullus ea Præſul ſtudioſior *invenietur*.

(37) Liv. II, Ch. 30. *Plus* Laicis *eunctis* Mathildem Rangerius *ſcit*
Intentam Legi divinæ, Vitæque petenni.

Dans l'*Eloge* d'*Anſelme*, *Evêque de Lucque*, j'ai dit que *Rangier*, ſon ſecond

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

que l'HISTORIEN *de S.* ANSELME, écrivant lorſqu'elle vivoit, eſt tenté de l'appeller SAINTE; & qu'enfin l'ABBÉ D'URSPERG dit d'elle, en parlant de ſa *Mort*, & copiant quelque Ecrivain de ſon tems: *Come, de nos jours, perſone ne fut plus riche & plus célèbre que cette* Princeſſe, *perſone auſſi, dans la* Profeſſion Laïque, *ne fut plus illuſtre par ſes Vertus & par ſa Religion* (38).

Pleine de tant de ſortes de *Mérite*, *douée* de tant de *Qualités héroïques*, *redoutée* des *Empereurs*, *reſpectée* des autres *Souverains*, *regardée* come le *Frein des Tirans*, le *Fléau des Schiſmatiques*, le *Boulevart* & l'*Ornement de l'Egliſe Romaine*, MATHILDE eut aſſés d'*Humilité* pour préférer à tous ſes *Titres* celui de *Fille de S.* PIERRE, & pour ne pas emploïer dans ſes *Actes*, ou *Publics*, ou *Privés* d'autres *Qualifications*, que celles de ſon Etat de *Ducheſſe*, de *Marquiſe* & de *Comteſſe*, ſe ſervant indifféremment tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Enfin, guidée par les *humbles Sentimens*, qu'elle avoit d'elle-même, elle voulut que, dans ſes ſignatures, ſon nom ne fût ordinairement accompagné que come on le va voir. MATHILDA DEI GRATIA SI QUID EST (MATHILDE *ſi, par la grace de Dieu, elle eſt quelque choſe*). MATHILDA DEI GRATIA ID QUOD SUM (MATHILDE, *ce que je ſuis par la grace de Dieu*). MATHILDA QUIDQUID EST (MATHILDE *tout ce qu'elle eſt*, ou *quelque choſe qu'elle ſoit*).

Sa *Mort* fut ſuivie des *regrets* & des *larmes* de tous les *Gens de bien*. Ils crurent voir l'*Honeur* & la *Gloire de l'ITALIE* périr avec elle (39); la *Diſcipline Eccléſiaſtique* ſe relâcher (40); la *Candeur* & la *Bone-foi*

ſucceſſeur, en avoit écrit en *Vers* la *Vie* par ordre de *Mathilde*, & que nous n'en avions que ce que *Donizon* en rapporte. Ce ſont *quarante Vers*, qui faiſoient le *Prologue* adreſſé, par l'Auteur, à *Mathilde*. Les deux Vers de *Donizon*, que l'on vient de lire, les ſuivent immédiatement. A juger de tout l'Ouvrage par ce *Prologue*, le *Stile* en étoit moins barbare & la *Verſification* moins groſſière, que dans le *Poëme* de *Donizon*. Mais cette dernière étoit beaucoup plus ridicule par la contrainte des *Rimes*, à laquelle l'Auteur l'avoit aſſujétie. Elle eſt ſi grande, qu'il faloit néceſſairement qu'il rendît mal un très grand nombre de ſes penſées, & que très ſouvent il dît tout autre choſe que ce qu'il avoit eu deſſein de dire. Un pareil méchaniſme demandoit beaucoup d'eſprit & de travail pour faire quelque choſe, qui fût paſſable. Que le Lecteur en juge par les deux premiers *Vers*.

Filiolæ Petri *violæ poſt lilia dentur:*
Detur ei de fonte Dei ros unde rigentur.

Tous les *Vers* riment enſemble à la *fin*; &, dans chaque *Vers*, la *Céſure* qui ſuit le *premier Pied* rime avec celle qui ſuit le *troiſième*, come ici *Filiolæ* & *violæ*, *ei* & *Dei*. Par tout les *Rimes* ſont ce que nous appellons *Riches*; & la ſeule liberté que l'Auteur ſe permète, c'eſt de faire quelquefois, dans le cours du *Vers*, *rimer* avec lui-même un *Mot*, qu'il emploie, dans les deux endroits, en une même ſignification.

(38) *Qua nimirum* Fœmina *ſicut nemo noſtris in temporibus ditior ac famoſior, ita nemo virtutibus ac religione, ſub* Laïca Profeſſione *reperitur inſignior.* Ann. 1115.

(39) *Omnis* honor *decuſque tunc* Italiæ *ceciderunt*
Dum defuncta cadis, Mathildis *clara* Ducatrix.
Donizon dans ſon Morceau détaché ſur la *Mort* de *Mathilde*.

(40) *Ibid.* *Deviat à recto greſſu jam* Clericus.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

ne plus préſider aux Affaires (41) ; les *Sectes* & les *Héréſies*, qu'elle avoit réprimées, reprendre vigueur (42) ; les cruels & ſactilèges *Tirans*, que ſa *Juſtice* avoit forcés à ſe déguiſer, ceſſer de ſe contraindre, ne plus reſpecter la tranquillité publique, & dépouiller les *Egliſes*, que perſone ne ſe mètroit en devoir de défendre ; les *Avoués* même de ces *Egliſes*, en ſe chargeant de les protéger, commencer par s'emparer d'une partie de leurs Biens (43).

3°. LE *Pape URBAIN VIII*, qui, dans tous les tems, s'étoit fait un amuſement de la *Poèſie*, & qu'on a loué d'avoir, avec un égal ſuccès, cultivé les *Muſes Latines* & les *Muſes Italiènes*, n'y renonça pas, lorſqu'on l'eût placé ſur le Trône Apoſtolique. Ce fut alors, que le ſouvenir de tout ce que la *Comteſſe* MATHILDE avoit fait pour l'*Egliſe Romaine*, échauffant ſon génie, lui fit produire l'ODE annoncée dans la *Note* 47 de l'*Article XIX*. Je l'ai copiée ſur trois *Editions* des *Poèſies* de ce *Pape* ; deux de *Rome* de l'*Imprimerie de la Chambre Apoſtolique*, l'une *in*-12, 1635 ; l'autre, qui, n'en diffère que par le *Format*, *in*-4°. 1639 ; & la troiſième *in-folio* de *Paris* au *Louvre*, 1642, copie des deux autres, aſſés belle : mais trop peu correcte. Le Titre eſt, *MAPHÆI BARBERINI, S. R. E. Card. nunc URBANI Papæ VIII, CARMINA*. Les *Poèſies Italiènes* y ſuivent les *Latines* ; & l'ODE, que j'ai promiſe, termine le Volume.

La voici donc avec l'Ortographe des *Editions de Rome*. J'ai craint de me tromper, en eſſaïant d'y mètre l'Ortographe moderne. Je place à côté du *Texte* une *Traduction en Proſe* auſſi *littérale*, qu'il eſt poſſible ; & vis à vis une *Imitation en Vers*, que je n'ai garde de prêtendre exemte de tout reproche. Je ſens moi-même combien elle eſt foible. C'eſt de ma part un pur délaſſement ; & je ſouhaite qu'elle ne laſſe pas mes Lecteurs.

(41) *Ibid.* *Morte tua* purus, Mathildis, *deficit* uſus

(42) *Ibid.* *Fiunt diverſæ Mundi per climata* Sectæ,
Quas, ô Mathildis, *prohibebas rite Malignis.*

(43) *Ibid.* *Stabant ô quanti erudeles atque* Tyranni
Sub ſpecie juſta, noſcentes hanc fore juſtam,
Qui diſſolvuntur, jam pacis fœdera rumpunt,
Eccleſias *ſpoliant, nunc nemo vindicat ipſas.*
Si quis ſe forſan Tutor *quod ſit quaſi monſtrat,*
Eccleſiæ *partem terræ grandem prius aufert.*

ODE

In lode della *Conteſſa MATILDA.*

STROFE I.

NON di vil mirto ò di caduchi fiori
Teſſer ghirlande la mia man ſi pregia,
Ma d'immortali honori
In rime accolti i fatti eccelſi fregia
Con plettro eburno di Tebana cetra,
A cui tal gratia impetra
Viuido ingenio con aſſidua cura
Si che far forza ſembra alla natura,
Non con incenſo e mirra,
Come nel rogo ſuo d'arſa Fenice
Fama antica ridice,
Mà con ſoaui ſpiriti di Cirra
In cupo oblio ſepolte erge e rauuiua
L'opere egregie, ond' huom ne canti & ſcriua.

TRADUCTION littérale.

STROPHE I.

Ma main ne ſe plaît point à treſſer des guirlandes de mirte vil, ou de fleurs périſſables : mais elle diſpenſe aux hauts faits, recueillis dans mes Vers, des honneurs immortels, à l'aide de la *Lire Thébaine*, à laquelle le feu du Génie & l'aſſiduité du Soin donent une telle grace, qu'elle ſemble faire violence à la Nature. Ce n'eſt point avec l'encens & la mirrhe, come une anciène tradition le répète du *Phénix* brûlé dans ſon bucher, qu'elle retire les actions illuſtres du profond oubli, dans lequel elles étoient enſevelies, & qu'elle les ranime, pour que l'on puiſſe les chanter & les décrire.

ANTISTROFE I.

QUAL merto è, che con' aſtro in Ciel ſi ruote;
A cui portin sù l'ale inclita laude
Armonioſe note?
A te, MATILDA, Inno feſtoſo applaude
Del ſeſſo feminil fulgida luce,
Prode guerriera e duce,
De' magnanimi Heroi germe gradito,
Che già poſti de' Toſchi *in vago ſito*
Reſſer' ampia Cittade,
Poſcia conuenne lor volger' il piede
Dalla paterna ſede,

Quel eſt le mérite, qui come un aſtre roule dans le Ciel, auquel les Sons harmunieux porteront ſur leurs ailes une louange illuſtre? C'eſt à toi, *Mathilde*, que ce Chant de fête applaudit; à toi, brillante lumière du Sexe feminin, vaillante Guerrière & Capitaine, Rejeton avoué des Héros magnanimes, qui, placés autrefois dans l'agréable païs des *Toſcans*, gouvernèrent une ample Cité. Depuis, come il leur convint d'abandoner la demeure paternelle,

(44) Ces deux *Vers*, traduits preſque littéralement, font alluſion à la nature des *Poéſies* d'*Urbain VII*, qui ſont toutes pieuſes, théologiques, morales, graves & ſérieuſes.

(45) *Donizon* dit que *Sigefred*, le premier Aſcendant connu de *Mathilde*, étoit un *Prince* du *Comté de Lueque*; d'où l'on conjecture qu'il étoit *Comte* de cette Ville. Il paſſa dans la *Lombar-*

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

IMITATION de l'ODE

A la louange de la Comteſſe MATHILDE.

JAMAIS ô Mirte vil! ô périſſables Fleurs!
Ma main ne vous choiſit pour treſſer des Guirlandes (44);
Mais, ACTIONS nobles & grandes,
Je puis vous élever à d'éternels honeurs.
Sous mes Doigts, ſecondés du Soin & du Génie,
Quand je me plais à vous chanter,
Le *Luth Thébain* acquiert une grace infinie;
Et l'Art ſur la Nature aſpire à l'emporter.

LA Mirrhe ni l'Encens, ces tréſors d'*Arabie*,
Par qui ſur ſon bucher le *Phénix* conſumé,
Se voit ſur le champ ranimé,
Ne vous pouront jamais rappeller à la vie.
Ah! ſi, vous échapant des goufres de l'Oubli,
Vous revivés de race en race,
Cet ouvrage ſi grand ne peut être accompli
Que par les doux Parfums exhâlés du *Parnaſſe*.

A QUEL Aſtre, roulant & brillant dans les Cieux,
Ces Chants, que je conſacre aux Vertus immortelles,
Seront-ils portés ſur les aîles
Des Sons, qu'enfantera mon Luth harmonieux?
O toi, d'un Sexe foible éclatante lumière!
O digne Fille de Héros!
O ſavante Princeſſe! O vaillante Guerrière!
MATHILDE, ſois l'objet de mes accords nouveaux.

LA *Toſcane* autrefois de tes nobles *Ancêtres*
Dans ſon fertile ſein vit la gloire éclater.
De nouveaux ſoins leur font quiter
La ſuperbe Cité, qu'ils gouvernoient en Maîtres (45).

die, & fit de grandes conquêtes, c'eſt à dire beaucoup d'acquiſitions dans les *Territoires* de *Parme* & de *Reggio*.

De deux de ſes *Fils*, reſtés à *Parme*, vinrent la *Maiſon des Baratti* & la *Maiſon des Ghiberti*.

XXI. Eloges de MATHILDE.

ils paſsèrent dans le Territoire de *Reggio*. Ce fut là, qu'attentifs à l'acquiſition d'un nouveau Domaine, ils jetèrent les fondemens de *Canoſſa*.

E paſſaro di Reggio *alle contrade,*
E di dominio d nuouo acquiſto intenti
Locaron di Canoſſa *i fondamenti.*

EPODE I.

Leur gloire & l'éclat de leur ſceptre s'étendirent ſur le *Pò*, ſur le *Mincio*, & par delà le Païs de la fertile *Inſubrie*, juſqu'à ce que leur grand héritage devint le partage de *Mathilde*. Elle n'aima point les fils d'or treſſés dans ſes cheveux, ni les dépouilles fleuries de Mai, ni les perles apportées des rivages *Erithrés*, ni les odeurs des *Indiens*, ou des *Sabéens*. Elle n'eut pour but que la Vertu.

EPODO I.

LA gloria loro, e dello ſcettro il raggio
Sopra il Pò, *ſopra il* Mincio, *& al paeſe*
Della fertile Inſubria *oltre ſi ſteſe,*
Fin che à MATILDA in ſorte
Peruenne il grand retaggio.
Non fila d'oro attorte
Al crin', ò ſpoglie floride di Maggio,
Non da lidi Heritrei
Portate gemme, ò odori Indi *e* Sabei,
Non porpora, nè ſeta
Ella amò, ſol Virtude hebbe per meta.

STROPHE II.

L'illuſtre ſplendeur du Sang Impérial répandu dans ſes veines par ſa *Mère*, & le mérite de ſa *Race paternelle* l'excitèrent à faire le bien. Elle eut en horreur de compter pour ſiènes les glorieuſes palmes des Siens. Elle voulut être portée au rang des grandes Ames par ſon propre mérite, auquel elle s'éleva par un ſentier étroit

STROFE II.

LA ſueuagliaro à ben fare almo ſplendore
Del ſangue imperiale in lei diffuſo
Dalla madre, *e' il valore*
Della paterna ſtirpe; *abhorrì l'vſo*
D'hauer per ſue de' ſuoi l'altere palme,
E frà le nobil' alme
Volle che l'inalzaſſe il proprio merto,
A cui ſalì per calle anguſto, ed erto.

(46) *Reggio & Mincio* qui ſe trouve dans la *Stance* ſuivante, ne ſont que de deux Sillabes en Italien.

(47) *Albert Azzon* l'un des trois Fils de *Sigefred*, & *Biſaieul* de la *Comteſſe Mathilde*, acheta de l'*Evêque de Reggio*, le *Fief de Canoſſa*. Là, ſur la cime d'un rocher iſolé, qui n'étoit acceſſible que d'un ſeul côté par un chemin très difficile, il fit conſtruire une Forteresse abſolument imprenable, ſuivant la manière dont alors on faiſoit la guerre. *Canoſſa* fut le premier *Comté Rural* en *Italie*; & dut vraiſemblablement ce Titre au *Roi Bérenger II.*

(48) Pendant la Minorité d'*Otton II*, le *Marquis Théobald*, *Aieul* de *Mathilde*, & *Fils* du *Comte Albert Azzon*, devint, de quelque manière que ce fût, *Seigneur de Ferrare*. *Donizon* dit qu'il en fut in-

XXI. Eloges de MATHILDE.

Retirés à *Reggio* (46), leur courage a pour prix
De riches & vaſtes Domaines;
Et, pour mieux aſſurer ce qu'ils avoient conquis,
S'éleve *Canoſſa*, fruit heureux de leurs peines (47).

LEUR glorieux pouvoir s'étendit ſur le *Pò* (48).
Le Succès couronant leur vaillante induſtrie;
Bientôt, par delà l'*Inſubrie* (49),
Leur Sceptre alla briller ſur les bords du *Mincio* (50).
C'eſt MATHILDE, du Ciel le plus parfait ouvrage,
Qui d'une Race de Héros
Recueillit, jeune encor, le puiſſant héritage;
Et, durant un long règne, effaça leurs travaux.

OR; Argent; Pourpre; Soie; Odeurs de la *Sabée* (51);
Fleurs, que le doux Zéphire au printems reproduit;
Perles, que le Luxe ravit,
A travers les dangers, aux bords de l'*Erithrée*;
Elle n'aima jamais à vous voir embellir
Ses Vêtemens, ou ſa Coiſure.
Jamais un faſte vain ne la put éblouir;
Et la ſeule Vertu fut toujours ſa parure.

D'UN vif amour du Bien ſon grand Cœur fut épris.
Du Sang des *Empereurs*, allié par ſa *Mère* (52)
Au Sang illuſtre de ſon *Père* (53),
Ce fut le digne fruit. La gloire en eſt le prix.
Elle redoute aux Siens d'emprunter ſon mérite;
Et veut que ſes nobles travaux
La conduiſent, au gré du zèle qui l'excite,
Par un âpre ſentier, juſqu'au rang des Héros.

veſti par un Pape; ce qui n'eſt guère vraiſemblable.

(49) Ancien nom du *Milanès*.

(50) *Thédald* fut *Comte de Mantoue*; & le *Mincio* coule dans le *Mantouan*.

(51) Païs très célèbre autrefois par les Parfums, que les Anciens en tiroient.

(52) *Frédéric II, Duc de la Haute-Lorraine, Père* de la *Ducheſſe Béatrix*, Mère de *Mathilde*, étoit du ſang de l'*Empereur Otton II* par ſa *Biſaieule paternelle, Béatrix, Sœur* de notre *Roi Hugue Capet*, & *Fille* d'*Hugue le Grand* & d'*Hedwige, Sœur* d'*Otton I*; & cette *Hedwige*, ainſi que ſon *Frère*, décendoit par Femmes de *Charlemagne*.

(53) Il eſt très vraiſemblable que le

& rude. En fondant ſur Dieu ſon eſpérance, elle ſe fit le bouclier de l'*Egliſe Romaine*, lorſque l'impie & cruel *Guibert* la perſécutoit, & répandoit la ſemence du Schiſme épouvantable, qui, durant beaucoup d'années, tint l'*Italie* envelopée de grands malheurs.

Fondando in Dio ſua ſpeme
Alla Romana Chieſa *ſi fè ſcudo,*
Mentre ſpietato, e crudo
L'infeſtaua GIBERTO, *e ſpargea ſeme*
Di ſpaventoſo ſciſma, che molt'anni
*Tenne l'*Italia *inuolta in graui affanni.*

ANTISTROPHE II.

La courageuſe Princeſſe coupa cours aux querèles par ſa prudence: mais il s'élèva bientôt un nouveau péril plus grand. Elle courut donc les armes à la main au devant des maux qui s'approchoient. Elle fit téte aux plus facheux accidens: mais le Ciel rendit ſa puiſſance égale au mal, enſorte que, d'un cœur hardi, d'une main invincible, elle défendit le Saint-Siége de toute offenſe mortelle. Pouſſée par un généreux courroux, elle s'oppoſe à l'Armée Ennemie, qui couroit toute l'*Italie*, comme un Fleuve, qui ſe dégorge, ſans que rien l'arrête, par deſſus l'une & l'autre rive, inonde impétueuſement les Campagnes.

ANTISTROFE II.

LA valoroſa Donna con conſiglio
Le conteſe troncò; ma toſto ſorſe
Nuouo, e maggior periglio:
Onde con l'armi incontro à danni corſe.
Duri caſi affrontò; ma dielle al male
Il Ciel poſſanza eguale,
Ch'il ſacro ſeggio da mortali offeſe
Cor cuor' ardito e inuitta man diſeſe;
Da generoſo ſdegno
Spinta s'oppoſe all'inimico ſiuolo,
*Che l'*Italico *ſuolo*
Scorrea, qual fiume, che ſenza ritegno
Sgorgando fuor dell' vna e l'altra ſponda,
Impetuoſo le campagne inonda.

EPODE II.

Il ne ſuffit pas de ſe baigner le front de ſueur, en foulant l'âpre ſentier de la Vertu, pour que l'Envie n'ou-

EPODO II.

NON baſta di ſudor bagnar la fronte
Calcando di Virtù l'aſpro ſentiero,
Ch'Inuidia non oltraggi vn cuor ſincero;

Prince Sigefred, Triſaieul de Mathilde, étoit de la Maiſon des *Adalberts*, *Ducs de Lucque* & *Marquis de Toſcane*.

(54) *Guibert*, *Archevêque de Ravenne*, qu'*Henri III* fit *Antipape* contre *Gregoire VII*.

(55) Le Schiſme dura 26 ans depuis l'élection de *Guibert* en 1080, juſqu'à la fuite de *Maginulf* en 1106. *Guibert* étoit mort en 1100.

(56) La reconciliation d'*Henri III* avec *Gregoire VII* ſe fit en 1077 à *Canoſſa* par l'entremiſe principalement de la *Comteſſe Mathilde*.

(57) Les *Evêques* & les *Seigneurs* de *Lombardie*, très mécontens de ce qu'*Henri III* s'étoit accommodé contre leur avis avec le *Pape*, le mirent, en

XXI. Eloges de MATHILDE.

Tu la vois, ſur Dieu ſeul fondant ſon eſpérance,
Du Trône Apoſtolique indigne Uſurpateur (54),
Contre ta cruelle fureur,
Egide de l'*Egliſe*, embraſſer ſa défenſe.
Elle combat le Schiſme; & ſes ſoins vigilans
En tariſſent la ſource impie,
D'où coulèrent ces Maux, qui, durant ſi longtems,
Déchirèrent le ſein de la triſte *Italie* (55).

Par de prudens conſeils elle arrête le cours,
Des troubles, qu'enfantoient les premières querèles (56).
Bientôt il en naît de nouvelles (57).
Le péril eſt plus grand (58). La Guerre eſt ſon recours.
Elle s'offre aux dangers (59). Grace au Ciel! Sa puiſſance
Du mal égale la fureur;
Et l'*Egliſe* eſt ſouſtraite enfin à toute offenſe
Par ſon bras, qu'au ſuccès conduiſoit ſon grand Cœur.

D'un noble & ſaint courroux juſtement animée,
Elle même s'oppoſe à ces Brigans nombreux (60),
Qui par le fer & par les feux
Dévaſtoient, en courant, ſa Patrie alarmée;
Tel, franchiſſant ſes bords, noïant les vaſtes champs,
Cruel effet des longs Orages!
Un Fleuve impétueux, enflé par des Torrens,
Au loin de toutes parts va porter ſes ravages.

Le ſentier eſcarpé, qui mène à la Vertu,
Ne garantit jamais une innocente Vie
Des terribles coups de l'Envie,
Ce Monſtre, qui renaît dès qu'il eſt abatu.

menaçant de l'abandoner, dans une eſpèce de néceſſité de ne remplir aucune des conditions de l'accommodement.

(58) *Henri III*, à qui les Lombards donoient, rélativemant à l'Etat des Affaires, de très bons conſeils, parut avoir quelque deſſein de s'aſſurer de la perſone de *Gregoire VII*. Les précautions & la vigilance de *Mathilde* mirent le *Pape* à l'abri de ce que l'on pouvoit attenter contre ſa liberté.

(59) La guerre, dans laquelle les entrepriſes de *Gregoire VII* engagèrent *Henri III*, & qui le conduiſit à ſe voir dépouillé de tous ſes Etats, fut principalement ſoûtenue en *Italie* par les forces de *Mathilde*. Dans le cours de cette guerre, elle commanda plus d'une fois elle-même ſes Armées. Elle fut toujours, même en perdant pluſieurs Villes conſidérables, mètre obſtacle aux progrès des armes de l'*Empereur*; & vint enfin à bout, avec les ſecours de *Welf V*, ſon ſecond Mari, de le ruiner entièrement, & de le chaſſer d'*Italie*.

(60) Les Troupes d'*Henri III* & de

trage point un Cœur pur. Quelquefois, à l'aide de mensonges & d'affronts, elle livre un assaut furieux à qui s'élève le plus haut, de même que la foudre a coutume de fraper les Monts. Mais le Tems, avec une lumière pure, découvre à la fin la véritable face des Actions. *Mathilde*, tu heurtas cet écueil. A présent l'éclat de ta gloire est sans tache.

E talhor fiero assalto,
Con mensogne e con onte
Muoue à chi stà più in alto,
Come fulmine suol' ferir il monte:
Ma il tempo al fin discuopre
Con pura luce il ver sembiante all' opre.
Urtasti in questo inciampo,
MATILDA; hor di tua fama e chiaro il lampo.

STROPHE III.

Quand le Ciel fut venu, dans le plus grand besoin, à ton secours, on put bien reconnoître que ton zèle étoit pur. L'Armée Ennemie avoit, en joignant toutes ses forces à l'adresse, changé de marche pour emporter *Canossa*, retraite sure pour toi dans les dangers. Dieu propice entendit d'en haut le cri des vœux affectueux, que tu lui présentas alors; &, tandis que tes pieuses prières montoient au Ciel, les Bataillons Ennemis se virent frustrés de leur espoir. Une épaisse nuée cacha les murs de *Canossa*, qui par là furent à l'abri de la crainte & du péril.

STROPE III.

BEN si poteua illeso in te lo zèlo
Discerner, poscia ch'era in tuo soccorso
Al maggior vopo il Cielo.
Il Campo hostil' hauea riuolto il corso,
All' industria aggiungendo ogni sua possa,
Per dibellar Canossa
Nelle vicende tuo ricetto fido.
Iddio dall' alto vdì propitio il grido
D'affettuosi voti
Ch' alhor porgesti: Ed ecco le bandiere
Delle nemiche schiere
Deluse, mentre al Ciel prieghi deuoti
Saliro: densa nube ascose i muri
Di Canossa, *onde fur salui e sicuri.*

ANTISTROPHE III.

Quiconque est défendu par la faveur du Ciel, ne craint point de danger. Armé de ses

ANTISTROPE III.

QUALUNQUE il Ciel col suo fauor difende,
Non teme danno, e de' suoi doni armato

ses Partisans, répandues pour faire le dégat dans les Terres de l'*Eglise*, & dans les Etats de *Mathilde* & des autres *Princes* du Parti du *Pape*.

(61) J'ai parlé, dans plus d'un endroit de ces deux Volumes, des bruits désavantageux répandus sur le comte de *Mathilde*, & particulièrement de la

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

Qui s'élève le plus, provoque ſa vangeance.
Pour lui livrer plus d'un aſſaut,
Elle ameute Menſonge, Injure, Médiſance.
La Foudre, entre les Monts, frape ainſi le plus haut.

MAIS, par l'ordre du Tems, une lumière pure,
En perçant le nuage, éclaire les objets;
Et, découvrant enfin leurs traits,
Dans ſon jour véritable en montre la nature.
MATHILDE, tu heurtas cet écueil des grands Noms (61).
Mais la ſageſſe de l'Hiſtoire,
Au poids de l'Equité peſant tes actions,
Confond l'Envie; & rend tout ſon luſtre à ta gloire.

LE Ciel, qui prit toujours ſoin de te protéger,
Fournit, à qui doutoit, une preuve fidèle
De la pureté de ton zèle,
Quand lui-même il t'arrache à ton plus grand danger.
Par une fauſſe marche, où la Force & l'Adreſſe
Avoient contre toi conſpiré,
L'Ennemi ſe flatoit, dans une folle ivreſſe,
D'emporter *Canoſſa*, ton refuge aſſuré.

PAR les plus humbles vœux ton Cœur, brûlant de zèle,
Sollicite ce Dieu, pour qui s'arma ton bras.
Ce Dieu, qui préſide aux Combats,
Du haut du Ciel répond à ta voix, qui l'appelle.
Je l'entens. Fremiſſés, Ennemis odieux.
Votre avide attente eſt trompée.
Canoſſa ne craint rien. Elle échape à vos ieux,
De nuages épais ſoudain envelopée (62).

DÉFENDU par le Ciel, qu'a-t-on à redouter?
Armés de ſa faveur, ſi la Reconnoiſſance
Guide toujours notre conſtance,
Vainement on s'obſtine à nous perſécuter.

familiarité criminelle dans laquelle on l'accuſoit de vivre avec *Gregoire VII.*

(62) *Henri III*, aiant perdu preſque tout l'été de 1092 devant le Château

dons, il ſe met à toute heure en ſureté, tant que dans ſes actions il montre un cœur reconnoiſſant. Ainſi, conſtante en ce point, Roiale Princeſſe, tu ne te jètes dans aucun péril; & c'eſt par là qu'en jupe, en cheveux treſſés, tu patois une Colone bien fetme ſur ſa baſe. Le Seus, la Valeur, la Piété, qui s'unirent de concert, font une Courone d'or plus riche, qu'ornée de pietreties, autour de laquelle éclatent les perles, qui futent dans ton Cœur, le deſir de la gloire, & le ſentiment de la chaſteté.

Sicuro ogn'hor ſi rende,
Mentre nell'opre moſtra animo grato.
Quindi è che tu, Donna real, coſtante
Non volgeſti le piante
A periglioſi incontri: e in treccia e in gonna
Sei quaſi in baſe ben ſalda Colonna.
Più che di gemme adorno
Senno, Valor, Pietà fanno aureo giro,
Che concordi s'vniro,
A cui conteſte ſplendono d'intorno
Vaghe perle, che furon nel tuo petto
Penſier di gloria & di vudico affetto.

EPODE III.

Je courone ainſi tes cheveux; & cependant je deſire une trompète, par qui retentiſſe au *Vatican* l'éloge éternel de ta main libébérale. Que, dans ſes chants fabuleux, l'*Hélicon* ne loue plus la *Courone d'Ariane:* mais qu'il relève le prix de celle que je t'offre. Qui ſe trouve au plus haut degré de la beauté, métite qu'on l'eſtime, autant que les vétitables Etoiles, plus belles que celles qui ſont peintes.

EPODO III.

Così il crin ti corono, e bramo in tanto
Tromba da cui rimbombi in Vaticano
Encomio eterno di tua larga mano.
Non più lodi Elicona
L'ARIANNEA Corona:
Ma di queſta ch'io t'offro inalzi il vanto.
Ben merta che ſi ſtime
Chi è di bellezza in grado più ſublime,
Quanto nel Ciel più belle
Delle dipinte le vere ſtelle.

de *Montebello*, du Domaine de *Mathilde*, ſe retira pour quelques jours à *Reggio*. Puis, au mois d'Octobre, feignant de paſſer à *Parme*, il retourna tout à coup en arrière; & ſe rendit à San-Polo, pour eſſaïer de ſurprendre *Canoſſa*. La *Comteſſe* y fit aller auſſitôt un renfort conſiderable, & ſe retira dans le Château de *Bianello*. Les Ennemis approchoient de *Canoſſa*, lorſqu'il s'élève un brouillard épais, qui leur en dérobe la vue. Les Troupes de *Mathilde*, à qui le païs étoit plus connu, profitent de ce brouillard, pour marcher, ſans être apperçus, aux Ennemis, qu'elles mètent en déroute, en leur en-

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

MATHILDE, c'eſt ton ſort. Ta fermeté l'ordone;
Et loin de toi le Danger fuit.
Malgré ton Sexe, en toi je vois une Colone,
Que ſon poids ſur ſa baſe à jamais affermit (63).

Le Sens, la Piété, la Valeur, réunies
Pour te conduire en tout dans un parfait accord,
Forment une Courone d'or,
Dont l'éclat obſcurcit le feu des Pierreries.
Des Perles à l'entour en rehauſſent le prix.
Ces Perles, que l'Hiſtoire vante
Sont de ton Cœur ſi pur les plus précieux fruits,
Noble Deſir de gloire, & Chaſteté conſtante.

AVEC quel doux plaiſir je place, en ce moment,
Sur ton front généreux cette Courone auguſte!
Mais cependant n'eſt-il pas juſte
De célèbrer ta gloire encor plus dignement?
Puiſſe faire en mes mains la Trompète bruïante
Entendre, au gré de mon deſir,
De tes riches bienfaits la louange éclatante
Par tout au *Vatican* ſans ceſſe retentir (64)!

COURONE *d'*ARIANE, ah! qu'*Hélicon* s'apprête
Dans ſes chants fabuleux à ne plus te vanter!
Qu'il ne s'occupe qu'à chanter
Celle qui de MATHILDE orne aujourd'hui la tête!
L'eſtime ſe meſure au degré de beauté,
J'admire au Ciel la vive Etoile:
Mais en puis-je eſtimer le Portrait avorté,
Que l'Art trop impuiſſant en trace ſur la Toile?

levant même l'Etendart Impérial.

(63) Ce qui va ſuivre ſe ſent de la vieilleſſe de l'Auteur. J'en ai tiré ce que j'ai pu.

(64) On a vu, dans l'*Art. XIX*, le *Fiorentini* doner cette *Ode* pour avoir été faite par *Urbain VIII* lorſqu'il étoit *Pape*; & c'eſt ce que lui-même paroît dire dans les Vers, qui répondent à ce *Quatrain*.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

Je crois que les Lecteurs ne refuſeront pas d'applaudir à la ſage circonſpection du *Pape* URBAIN VIII, qui, célébrant en *Poète* tout ce qui peut mériter d'être loué dans MATHILDE, ſe garde bien de dire un ſeul mot à la louange du *Pape* GREGOIRE VII; & qui porte le reſpect, que l'on doit aux *Têtes couronées*, juſqu'à s'abſtenir, non ſeulement de nomer l'*Empereur* HENRI III: mais encore de lancer le moindre trait, qui puiſſe directement tomber ſur lui.

FIN du IVe. VOLUME
ou
de la ſeconde PARTIE du TOME III.

BIBLIOTECA NAZIONALE
Fondo
Napoli
696785

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, Impr. de Mgr. le DAUPHIN; 1766